# REVUE
# DES ÉTUDES LATINES

# REVUE

DES

# ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

## SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

14e ANNÉE — 1936 — TOME XIV

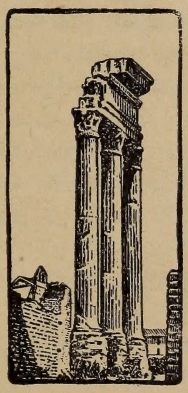

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)
1936

638436
11.7.56

PA
2002
R4
année 14-15

PROGRAMME

DE LA

# SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

---

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1935 :

*Président :* J. Bayet, professeur à la Sorbonne.

*Vice-présidents :* Ch. Picard, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

P. de Labriolle, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

*Administrateur de la Société et directeur de la Revue :* J. Marouzeau, professeur à la Sorbonne, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

*Trésorière :* M^lle^ Jeanne Wuilleumier, agrégée des lettres, professeur au lycée de Colmar.

Les membres de la Suisse romande ont constitué en 1932 un *Groupe romand*, qui a pour président M. A. Oltramare, professeur à l'Université de Genève, pour secrétaire M. Ch. Favez, privat-docent à l'Université de Lausanne, et qui tient une séance par semestre.

Les **séances** de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseigne-

ment et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en deux fascicules, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Mémoires*, *Notes et communications*, *Questions et réponses*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement à diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines,** dont treize volumes ont été publiés jusqu'à ce jour, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 40 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 1,000 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 60 francs l'année pour la France, 75 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
*4, rue Schœlcher*, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mlle Jeanne Wuilleumier, trésorière,
*46, rue Lepic*, Paris, XVIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles Lettres,
*95, boulevard Raspail*, Paris, VIe.

# LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

## Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer. — A. Meillet. — J. Carcopino. — A. Ernout. — D. Barbelenet. — Eug. Albertini.

## Membres donateurs

P. Collinet. — D. Dias de Moraes. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — H. Philippart. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

## Membres inscrits au 1er juin 1936[1]

Albertini (E.), professeur au Collège de France — 4, rue de Louvois, Paris, IIe

Albiñana Mompó (J.), professeur à l'Instituto nacional de sec. enseñanza « Calderon de la Barca » — 5, calle Andrés Mellado, 2e d.

Ameuille (P.), médecin des hôpitaux — 55, rue de Varenne, Paris, VIIe.

Andurand (Mlle), professeur au Collège de jeunes filles — rue Damrémont, Oudjda, Maroc.

5 Arnoux (G.) — 127, avenue Jean-Jaurès, Paris, XIXe.

Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut — Manoir de Beaulieu, Chamalières, Puy-de-Dôme.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 49, Calle Bruck, 3er 1a, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), maître de conférences à l'Université de Jasi — 20, strada L. Catargiu, Jasi, Roumanie.

Baran (N. V.) — 18, rue Comanescu, Jassy, Roumanie.

10 Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur honoraire — villa Jeanne d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Bardon (H.), agrégé des lettres — 2, rue Georges-de-Porto-Riche, Paris, XIVe.

Barrera (Emilio de la), sargento mayor de veterinaria — 5, calle de Arica, Chorrillos, Lima, Pérou.

Bartalini (E.), professeur à l'Université de Constantinople — 18, Tomtom Sokak, Beyöglu, Istambul, Turquie.

Baumgartner (R.), professeur au progymnase — Chemin du Granit, Bienne, canton de Berne, Suisse.

15 Bayard (Chanoine L.), professeur à l'Institut catholique — 60, boulevard Vauban, Lille, Nord.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 135, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de la Pompe, Paris, XVIe.

Becker (M.), professeur au collège de Bertigny — Fribourg, Suisse.

Beek (C. J. M. J. van), professeur au Séminaire « Beekvliet », St Michiels-Gestel, Hollande.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

N'ont été maintenus dans cette liste, après un contrôle rigoureux, que les membres à jour de leurs cotisations. Il est rappelé que les cotisations doivent être réglées dans les trois premiers mois de l'année courante.

Les membres ne résidant pas à Paris qui désireraient recevoir régulièrement les convocations aux séances mensuelles de la Société sont priés d'en aviser l'Administrateur.

20 Béguin, licencié ès lettres — 41, rue des Vieux-Patriotes, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 17, rue Méchain, Paris, xiv^e^.

Béranger (J.), professeur au Collège classique cantonal — Rond-Point, La Sallaz, Lausanne, Suisse.

Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

25 Berthaut (H.), professeur au collège Stanislas — 6, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris, iv^e^.

Biancani (M^me^ A.), licenciée ès lettres — 88, boulevard de Saint-Cloud, Garches, Seine-et-Oise.

Billioud (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

Binet (L.), professeur au lycée Lakanal — Sceaux, Seine.

Birscheid (Abbé J.) — Collège Sainte-Marie, Sierck, Moselle.

30 Blanc (A.), professeur au lycée — 23, rue J.-Larcher, Tarbes, Hautes-Pyrénées.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur honoraire — 51, avenue Joffre, Saint-Omer, Pas-de-Calais.

Bloch (Jules), professeur à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

Bloch (Oscar), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 79, avenue de Breteuil, Paris.

Boisserie (A.), professeur au lycée Buffon — avenue Clemenceau, Massy (Seine-et-Oise).

35 Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 52, rue de Vaugirard, Paris, vi^e^.

Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borel (J.), professeur au Collège classique — 4, avenue de la Gare, Neuchâtel, Suisse.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 25, Neuchâtel, Suisse.

Bossu (Abbé C.), professeur à l'Institution Victor-de-Laprade — 12, rue du Collège, Montbrison, Loire.

40 Botschuyver (H. J.), docteur ès lettres de l'Université libre d'Amsterdam — 108, Valeriussttraat, Amsterdam, Hollande.

Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres — 14, rue du Général-Gouraud, Strasbourg.

Boulanger (P.), inspecteur principal des contributions directes — 65, rue de Turbigo, Paris, iii^e^.

Boulfard (F.), professeur de lettres — 55, rue Nau, Marseille.

Boulinguier (Abbé P.), professeur au petit séminaire de Saint-Riquier, Somme.

45 Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, iv^e^.

Boussineau (G. de), professeur au Collège secondaire, 6, rue des Arbalétriers, Saint-Quentin, Aisne.

Boussineau (L. de), professeur à l'Externat des Enfants nantais — 21, rue Colbert, Nantes, Loire-Inférieure.

Bouvier (M^lle^ M.), professeur au pensionnat Jeanne-d'Arc — 194, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Marseille.

Boyancé (F.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 80, rue de Saint-Ginès, Bordeaux, Gironde.

50 Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Brauen (A.), avocat — 28, Pertuis-du-Soc, Neuchâtel, Suisse.

Bréguet (M^lle^ E.) — 14, boulevard de la Tour, Genève, Suisse.

Breitmeyer (J. H.), docteur ès lettres de l'Université de Genève — La Capite de Vésenaz, Collonge-Bellerive, Genève, Suisse.

Broche (G. E.), chargé de cours à l'Université de Gênes — 32, boulevard Joachim, vieille chapelle de Montredon, Marseille, Bouches-du-Rhône.

55 Brok (M. F.), professeur au lycée Notre-Dame — 66, Nassaulaan, Ginneken, Hollande.

Bröndal (V.), professeur à l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

Brouwer (P. de), professeur au lycée catholique — 292, Bredascheweg, Tilburg, Hollande.

Broye (Mlle M.), professeur à l'École supérieure et au gymnase de jeunes filles de Lausanne — 4, Préfleuri, Ouchy, Suisse.

Bruhl (A.), ancien membre de l'École de Rome — 18, rue Théodule Ribot, Paris, xvii^e.

60 Brunel (Cl.), directeur de l'École des chartes, professeur à l'École des Hautes Études — 11, rue Cassette, Paris, vi^e.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xiv^e.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Buescu (V.), élève de l'École des Hautes Études — 1 *bis*, rue Lacépède, Paris, v^e.

Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 10, rue des Chanoines, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

65 Burger (A.), chargé de cours à l'Université de Neuchâtel — Grandchamp par Areuse, Suisse.

Burnier (E.), professeur à l'École supérieure et au gymnase de jeunes filles — 30, avenue du Léman, Lausanne, Suisse.

Buscaroli (C.), Preside Liceo classico comunale — Imola, Italie.

Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur honoraire au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vi^e.

70 Cahen (J. G.), professeur au lycée Pothier — 8, rue Th.-Chollet, Orléans, Loiret.

Cahen (Léon), professeur au lycée Condorcet — 9 *bis*, rue Lalo, Paris, xvi^e.

Calle (P. Urbano de la), professeur à l'Université — 42, via Blasco Ibañez, Madrid, Espagne.

Camelot (abbé P.), maître de conférences aux Facultés catholiques — 74, rue Royale, Lille, Nord.

Capua (Fr. P. di), preside del liceo pareggiato — 8, via Alvino, Castellamare di Stabia, Napoli, Italie.

75 Carcopino (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, xiv^e.

Carraz (P.), professeur au collège Saint-Louis — 14, rue de l'École-de-Médecine, Genève, Suisse.

Carrette (E.), ancien chef du Secrétariat technique de la Cie Gle Transatlantique — 131, rue du Ranelagh, Paris, xvi^e.

Cassart (J.), professeur au petit séminaire, Bonne-Espérance, Belgique.

Cauët, professseur au lycée Charlemagne — 1, rue Boulard, Paris, xiv^e.

80 Cayrou (G.), secrétaire de la rédaction de la Revue Universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e.

Cayx, notaire — 9, cours Pasteur, Bordeaux, Gironde.

Champendal (E.), professeur au collège de Vallorbe, Vaud, Suisse.

Chantraine (P.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 3, allée Claude-Debussy, Le Vésinet, Seine-et-Oise.

Chantre (abbé A.), professeur de littérature latine au Séminaire des Missions — Iseure, Allier.

85 Chatelain (J.), étudiant à la Sorbonne — 55, rue du Cherche-Midi, Paris, vi^e.

Chavanou (Mlle), professeur au lycée Molière — 34, rue de l'Assomption, Paris, xvi^e.

Chennevelle (O.), professeur au lycée de Lille, Nord.

Chessex (P.), professeur au Collège — La Riollaz, Payerne, Vaud, Suisse.

Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

90 Chevalier (P.), principal de collège honoraire — villa Aurore, rue Jeausoulin, Menton.

Chevallier (M.), professeur à l'École secondaire de jeunes filles — 20, route de Chêne, Genève, Suisse.

Chicharro de Leon (J.), professeur à l'Instituto nacional de seg. enseñanza « Goya » — 507, Arturo Soria, Ciudad Lineal, Madrid, Espagne.

Clémence (abbé) — 4, montée de Fourvière, Lyon.

Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

95 Colin (J.), conservateur de la bibliothèque universitaire — 43, rue Stanislas, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Collart (P.), ancien membre étranger de l'École française d'Athènes — La Vigie, Cologny, Genève, Suisse.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, vi^e^. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 38, rue Bautain, Strasbourg.

Colomb (E.). professeur au Collège de Dreux, directeur du « Journal des Collèges » — Rieuville, par Dreux, Eure-et-Loir.

100 Constans (L.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, xvii^e^.

Cordier (A.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 42, rue de Dantzig, Paris, xv^e^.

Cornelio v. d. Broek (Fr.), Ord. Carm., Convento do Carmo, Itú (E. S. P.), Brésil.

Corvisy (H.), rédacteur principal au Ministère de la Justice — 84, rue Saint-Louis en l'Ile, Paris, xiv^e^.

Cotard (R.), rédacteur en chef de la Revue Humanités (Grammaire), professeur au lycée Montaigne, 9, rue du Sommerard, Paris, v^e^.

105 Cousin (J.), professeur de première supérieure au lycée — 23, rue Saint-Louis, Poitiers, Vienne.

Craig (J.-D.), professeur à l'Université de Sheffield, Angleterre.

Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

Cross (Ephraïm), professeur au City College — 1840, Andrews Avenue, New-York.

Crouzet (P.), inspecteur d'Académie — 15, rue de Tocqueville, Paris, xvii^e^.

110 Cuenca (Fr.), professeur au colegio Gonzaga — Boa Vista, Loulé, Portugal.

Cuendet (G.), privat-docent à l'Université de Genève — Les Rosiers, route de Trélex, Nyon, Suisse.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

Curiel (R.), licencié en droit, élève à l'École des Hautes Études — 59, boulevard Jourdan, Paris, xiv^e^.

Cypriani (J.), professeur au lycée — 21, rue Thérèse, Montpellier, Hérault.

115 Daguerre (M^lle^ S.), étudiante — 37, boulevard de la Chapelle, Paris.

Daicoviciu (C.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 2, rue Gherescu, Cluj, Roumanie.

Dain (A.), professeur à l'Institut catholique, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 42, rue de Dantzig, Paris, xvi^e^.

Dam van Isselt (M^lle^ L. van), professeur au gymnase — 1 *bis*, van Wychskade, Utrecht, Hollande.

Damas (P.), licencié ès lettres, agréé au Tribunal de commerce — 3, place du Parlement, Bordeaux, Gironde.

120 Daupeley (P.), imprimeur de la Revue des Études latines — Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir.

Debeauvais (L.), professeur — chez M. Desreumaux, 28, avenue Jules-Lartigue, Givet, Ardennes.

Debouxhtay (P.), docteur en philosophie et lettres, membre de l'Institut archéologique de Liége — 48, avenue du Luxembourg, Liége, Belgique.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Defago (V.), avocat à Monthey, Valais, Suisse.

125 Delacroix (abbé S.), professeur à l'Institut catholique — 56 *bis*, rue Desnouettes, Paris, xv^e^.

De Laet (Mlle Chr.), professeur à l'Institut du Sacré-Cœur — 393, chaussée de Namur, Héverlé, Belgique.

Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 4, rue Imbert-Galloix, Genève, Suisse.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 22, rue du Printemps, Toulouse.

130 Delgado (J. Alvarez), catedratico de lingua latina, Instituto nacional, Santa Cruz de la Palma, Canaries.

Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Delisle (E.), professeur au collège — Maison Berney, Rolle, Vaud, Suisse.

Desgranges (H.), élève de première supérieure au lycée Louis-le-Grand — hôtel Saint-Michel, 19, rue Cujas, Paris, ve.

Desjardins (J.), professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 87, rue de Rennes, Paris, vie.

135 Desrousseaux (A.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 14, rue Paul-Appell, Paris, xive.

Deubel (L.), professeur au collège — 45, avenue Clemenceau, Thionville, Moselle.

Dias de Moraes (D.), professeur au gymnase d'État, membre de l'Académie des lettres de Bahia — 68, Larga de S. Raymunda, Bahia, Brésil. — Membre donateur.

Dor (Léopold), avocat à la Cour d'appel, licencié ès lettres — 39, rue Scheffer, Paris, xvie.

Dorado (Mlle M. L. Garcia), professeur à l'Instituto Escuela, Valencia, Espagne.

140 Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Ducournau (C.), professeur au lycée Albert-Sarraut — Hanoï, Indochine.

Dufresne (G.) — 1, rue Dumenge, Lyon.

Dumoulin (J.), archiviste-paléographe — 5, rue des Grands-Augustins, Paris, vie.

Durand (Abbé G.), professeur à l'Institut Frémont — 12, rue Paul-Banaston, Lisieux, Calvados.

145 Durand (R.), professeur honoraire de la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée — 4, rue de Bellegarde, Toulouse, Haute-Garonne.

Durry (M.), professeur à la Faculté des lettres — 40, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen, Calvados.

Dutoit (Abbé E.), professeur au collège Saint-Michel, lecteur de latin à l'Université, Fribourg, Suisse.

Ernout (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Jourdan, Paris, xive.

150 Ernst (Mlle J.), licenciée ès lettres — Foyer international des étudiantes, 93, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Espinosa Pólit (A.), préfet des études au collège de Cotocollao, Quito, Équateur.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

Evolceanu (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

155 Fabry — Villerot, par Hautrage, Belgique.

Faider (P.), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Gand, conservateur des collections Warocqué — château de Mariemont, par Morlanwelz, Belgique.

Faivre (J.), proviseur du lycée Wallon, Valenciennes, Nord.

Faral (E.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général-Foy, Paris, viiie.

FARGUES (P.), professeur à la Faculté des lettres — Clos Cangina, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône.

160 FARIA (E.), professeur au lycée français — 118, rua Conde de Bomfim, Tijuca, Rio de Janeiro, Brésil.

FAVEZ (Ch.), privat-docent à l'Université — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.

FÉCHEROLLE (abbé P.), professeur au Séminaire de Bastogne, Belgique.

FEDEL (A.), professeur au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, XIVe.

FEHR (A. J.), professeur au lycée classique — 93, Koninginnenweg, Amsterdam, Hollande.

165 FERRERO (G.), professeur à l'Université — 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

FERTÉ (L.), docteur en médecine — 204, boulevard Raspail, Paris, VIe.

FITZ GERALD (W. E.), professeur au Boston College — 9, rue Raynouard, Paris, XVIe.

FLANDIN (M.), professeur au lycée Carnot — Paris.

FLORIAN (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

170 FOHALLE (R.), chargé de cours à l'Université — 154, rue Fraichamps, Grivegnée, Belgique.

FONTAN (A.), docteur en droit, juge au Tribunal civil — Guelma, Algérie.

FORDYCE (G. J.), professeur à l'Université de Glasgow, Écosse.

FORGET (M.), professeur au lycée — 22, rue Carnot, Rennes, Ille-et-Vilaine.

FOUILHÉ (A.), professeur au lycée Pasteur — 6, rue Dévès, Neuilly-sur-Seine (Seine).

175 FOURNIER (Mlle R.), professeur au lycée — Hôtel de la Tour-Hassan, rue de Chellah, Rabat, Maroc.

FRACCARO (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

FRANKFURTER (E.), libraire-éditeur — 8, rue du Grand-Chêne, Lausanne, Suisse.

FREDET (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe. — Membre donateur.

FRÈRE (H.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

180 FRETÉ (Mlle A.), licenciée ès lettres, diplômée de l'École des Hautes Études, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris, VIIe.

FROIDEVAUX (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

FROMENTIN (F.) — 13, rue Joseph-Gaillard, Vincennes (Seine).

GAGÉ (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 73, boulevard d'Anvers, Strasbourg.

GALLETIER (E.), doyen de la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

185 GALTIER (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

GARCIA (J. Feo), professeur à l'Université — 19, Sorni, Valencia, Espagne.

GARNIER-DUQUESNE (Mme G.), licenciée ès lettres — 6, chemin Eug. Grasset, Lausanne, Suisse.

GARREAU (E.), licencié ès lettres — 42 *bis*, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

GASTINEL (G.), inspecteur général de l'enseignement — 9, rue Brown-Sequard, Paris, XVe.

190 GAUDU (F.), professeur au lycée — 41, rue Haldot, Caen, Calvados.

GAUTREAU (M.), professeur au lycée Henri IV — 9, square Charles-Laurent, Paris, XVe.

GHELLINCK (le P. DE), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

GIFFARD (A.), professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

GILLART (Mlle O.), professeur au lycée de jeunes filles — 35, rue Saint-Christophe, Avignon, Vaucluse.

195 GINNEL (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

Giraud (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, Hanoï, Tonkin.

Glardon (Mlle Y.), professeur à l'École Vinet — 17, avenue Druey, Lausanne, Suisse.

Gonçalves (F. Rebêlo), professeur à la Faculté des lettres — 3e-4e avenue de la République, Lisbonne, Portugal.

Gougenheim (G.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

200 Gouttesoulard (abbé), curé de Saint-Alban-les-Eaux, Loire.

Grat (F.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy, chargé d'enseignement auxiliaire à la Faculté des lettres de Paris — 43, avenue Foch, Vincennes, Seine.

Grenier (A.), professeur au Collège de France — 11, rue Monticelli, Paris, xive.

Grisart (A.), docteur en philosophie et lettres — 127, rue des Coteaux, Verviers, Belgique.

Grivel (B.), professeur au Collège classique — 5, avenue Davel, Lausanne, Suisse.

205 Groot (A. W. de), doyen de la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

Guichard (G.), éditeur des Chartes du Forez. — 19, avenue de la Gare, Feurs, Loire.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Émile-Faguet, Paris, xive.

Guilland (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

Guillaumet, professeur au lycée Condorcet, Paris.

210 Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Guillet (E.), professeur au Collège — avenue de la Gare, Vic-en-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Guittet (Mlle M.), licenciée ès lettres — 18, rue des Lisses, Chartres, Eure-et-Loir.

Gunning (W.), directeur de l'Institut Monnier, Versoix, canton de Genève, Suisse.

Gunz (C. A.), professeur — 8, rue de la Caroline, Lausanne, Suisse.

215 Halberstadt (M.), docteur en philologie de l'Université de Francfort — Saint-Paul-en-Forêt, par Saint-Raphaël, Var.

Haliste, professeur au Séminaire de philologie classique de l'Université de Tartu, Esthonie.

Halkin (L.), professeur à l'Université — 59, boulevard de Laveleye, Liége, Belgique.

Handrick (F.), administrateur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg, Suisse.

Hanoteau (Mlle C.) — 30, rue des Moutons, Louvain, Belgique.

220 Haury (A.), professeur au lycée Ampère — 1, avenue des Platanes, Calvire, Rhône.

Haussaire — 11, rue Lebon, Rodez, Aveyron.

Heeckeren (G. de) — 60, rue Pierre-Charron, Paris.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Seraing, Belgique — 358, rue Saint-Gilles.

Hendricksen (A. W.), St Joseph's Seminary, Nyenga-Jinga P. O., Uganda, East Africa.

225 Henné (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

Herescu (N. J.), professeur à l'Université, directeur de la « Revista clasica » — 17, str. Armeneasca, Bucarest, Roumanie.

Hermies (R. d'), professeur au lycée — 9, rue de Maubeuge, Lille, Nord.

Herrmann (L.), professeur à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

Herrouet (J.-M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

230 Hersch (Mlle J.), licenciée ès lettres — 18, avenue P. Odier, Genève, Suisse.

Heurgon (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 220, rue Michelet, Alger.

Heyde (K. van der), recteur du gymnase d'Apeldoorn — 31, Valkenberglaan, Apeldoorn, Hollande.

HIERCHE (R.), élève de la Faculté des lettres — 80, avenue de Breteuil, Paris, XV^e.

HOEDEMAKERS (M^lle A.-G.), licenciée de l'Université de Nimègue — Cité universitaire, collège Néerlandais, 61, boulevard Jourdan, Paris, XIV^e.

235 HOEPFFNER (A.), professeur d'histoire au lycée — Les Aïeux, 24, rue de Verdun, Colmar.

HOOGTERP, docteur ès lettres — 8, Rosengracht, Harlingen, Hollande.

HUBAUX (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Batty, Sclessin, Belgique.

HUBERT (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

HUMBERT (J.), professeur à la Faculté des lettres — 11, rue Jules-Picault, Poitiers, Vienne.

240 JALINOUX (R.), licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures, professeur de l'Université — 31, rue du Chemin de fer, Vincennes, Seine.

JAMAULT — 35, rue Faidherbe, Paris, XI^e.

JAMES (M^lle Y.) — 17, rue Rousselet, Paris, VII^e.

JANNOT (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

JEANBERNAT BARTHÉLEMY DE FERRARI DORIA (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

245 JEANMAIRE (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 177, route Nationale, Viroflay, Seine-et-Oise.

JEANNERET (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

JOHANNET (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

JORDANESCU (F.), professeur au lycée de Focsani, Roumanie.

JORON (M.) — 75, boulevard Voltaire, Paris, XI^e.

250 JOUGUET (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

JOURDAN (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

JOVÉ (E.), directeur de « Palestra Latina » — Universidad, Cervera (Lérida), Espagne.

JULLION (M^lle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 9, rue du Général-Niox, Paris, XVI^e.

JUNOT (L.), sous-archiviste cantonal — Romanel-sous-Lausanne, Suisse.

255 JURET (A.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Granddidier, Strasbourg.

KADEN (H.), professeur à la Faculté de droit — 35, avenue de Miremont, Genève, Suisse.

KENT (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

KERSBERGEN (M^lle A. W.), Buy's Jacoblaan, 19, Bussum, Hollande.

KLINCKSIECK (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, VII^e.

260 KRIER (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbruck, Luxembourg.

KUGENER (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

LABHARDT (A.), licencié ès lettres — 77, rue du Doubs, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

LABORDERIE (R.), professeur au lycée Hoche — 34, avenue de Picardie, Versailles, Seine-et-Oise.

LABRIOLLE (P. DE), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 50 *bis*, rue Boileau, Paris, XVI^e.

265 LACROIX (M.), professeur au lycée Henri IV — 6, rue Quatrefages, Paris, V^e.

LAFAIX (D^r) — 76, rue de la Voie-Verte, Paris, XIV^e.

LAFORGUE (F.), professeur de lycée honoraire — rue de Parpas, Autun, Saône-et-Loire.

LAHERRE (J.-A.), professeur au grand lycée — 11, rue Auber, Alger.

LAINEY (abbé P.), professeur à l'Institut libre de Saint-Lô, Manche.

270 LAMBOROT (Mlle G.), professeur au lycée Victor-Duruy — 33, boulevard des Invalides, Paris, VIIe.

LAMBRINO (S.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université, directeur de la Revue « Istros » — Bucarest, Roumanie.

LAST (Hugh), président de la Society for the promotion of roman studies — St Johns College, Oxford, Angleterre.

LATIL, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

LAURAND (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

275 LAURENT (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, XIVe.

LAURENT-SCHWOB (Mme P.), diplômée d'études supérieures — Thai-Nguyên, Tonkin.

LAVANCHY (Mlle E.), licenciée ès lettres — 2, place des Halles, Lutry, canton de Vaud, Suisse.

LAVARENNE (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Condorcet — 43, rue Chauveau, Neuilly-sur-Seine, Seine.

LEBÈGUE (H.), directeur d'études honoraire à l'École pratique des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

280 LE BRAS (G.), professeur à la Faculté de droit — 12, avenue Ernest-Reyer, Paris, XIVe.

LE CAM — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris, XIIIe.

LÉGER (J.), professeur au lycée de Longchamps, Bordeaux, Gironde.

LEJEUNE (M.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 86, Chemin haut-des-sables, Poitiers.

LELIÈVRE (R.), étudiant à la Sorbonne — 37, rue Château-Landon, Paris, Xe.

285 LEMAIRE (Abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

LEMMENS (Mme M.), professeur à l'Institut supérieur Sainte-Véronique — 96, rue Louvrex, Liége, Belgique.

LENCHANTIN DE GUBERNATIS (M.), professeur à l'Université — 63, corso Vittorio Emanuele, Pavie, Italie.

LENEVEU, professeur au lycée Henri IV — 19, place du Panthéon, Paris, Ve.

LEROY (Maxime), assistant à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 19, rue de Chênée, Angleur, Belgique.

290 LEROY (Maurice), professeur — 89, avenue des Rogations, Bruxelles, Belgique.

LESCHI (M.-L.), directeur des antiquités d'Algérie — 87, boulevard Camille Saint-Saens, Alger.

LEVRET (J.-Ch.) — 6, impasse de Toulouse, Versailles, Seine-et-Oise.

LÉVY (P.), professeur au lycée Charlemagne, Paris.

LÉVY-BRUHL (H.), professeur à la Faculté de droit — 276, boulevard Raspail, Paris, XIVe.

295 LIEBERMAN (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

LINDSAY (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Écosse.

LIPSCOMB, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

LISCU (M.), professeur au lycée — 11, strada Lazareanu, Bucarest, Roumanie.

LOCHNER (E.), étudiant de l'Université de Berlin, diplômé d'études supérieures de l'Université de Paris — 15, rue Georges-Guynemer, Asnières, Seine.

300 LÖFSTEDT (E.), professeur à l'Université de Lund, Suède.

LOYEN (A.), professeur au lycée — 9, rue Jules-Lemaître, Orléans, Loiret.

LUCHAIRE (J.), docteur ès lettres, directeur honoraire de l'Institut international de coopération intellectuelle — 96, avenue des Ternes, Paris.

LUCOT (R.), professeur au lycée — 6, rue Clemenceau, Toulouse, Haute-Garonne.

LYON (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

305 MAILLE (E.), professeur au lycée Montaigne — 11, rue de Cluny, Paris, Ve.

MALINGREY (M^lle), professeur au lycée Lamartine — 1, rue de l'Abbé-Rousselot, Paris, XVII^e.

MALLEIN, licencié ès lettres — 21, rue des Moines, Paris, XVI^e.

MARÉCHAL (A.-Ch.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 4, rue de Fougères, Rennes, Ille-et-Vilaine.

MARIÉE (M.), proviseur du Lycée — 1, rue Gambetta, Toulouse, Haute-Garonne.

310 MARIN (A.), professeur au Collège national Saint-Sava, 4, str. D. Lister, Parcul Principesa Elina, Bucarest, Roumanie.

MAROUZEAU (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, XIV^e.

MARROU (H.), professeur à l'Institut français de Naples — 86, via Francesco-Crispi, Napoli, Italie.

MASSIÉRA (P.), principal du Collège de Sétif, Constantine.

MASSINON (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, XX^e.

315 MASSON (M^lle), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine, Seine.

MAUGER (G.), professeur au lycée Condorcet — 3, rue Bellevue, Saint-Germain-en-Laye.

MAURIS (L.) — professeur au collège, Aubonne, Vaud, Suisse.

MAYOL DE LUPÉ (Mgr. J. DE) — 2, avenue Émile Acollas, Paris, VII^e.

MCCORMICK (J. P.), professeur à Saint-Charles Collège, Catonsville, Maryland, États-Unis.

320 MCCRACKEN (G.), professeur à Susquehanna University, Selinsgrave, Pennsylvania, États-Unis.

MCDANIEL (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, 264 South 44th st., Philadelphia, États-Unis.

MEILE (P.) — 96, rue Jean-Jaurès, Bois-Colombes, Seine.

MEILLET (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4^e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, VII^e.

MERCIER (M^lle M. J.), licenciée ès lettres — 2 *bis*, chemin des Artichauts, Genève, Suisse.

325 MÉRIDIER (M^lle H.), professeur de cours secondaire — 2, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine, Seine.

MERKX (P.) — 145, Baronielaan, Breda, Hollande.

MERLIN (A.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — 5, villa de Villiers, Neuilly-sur-Seine, Seine.

MERTZ (L.), professeur honoraire — 10, rue Joseph-Gaillard, Vincennes, Seine.

MEYLAN (Ph.), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue de Florimont, Lausanne, Suisse.

330 MICHAUD (E.), professeur au lycée d'Évreux — 13, avenue de Saint-Mandé, Paris, XII^e.

MICHEL (Pierre), professeur au lycée — 17, rue Linguet, Reims, Marne.

MICHELLAND (E.), élève de l'École des Hautes Études — 1, rue Royer-Collard, Paris, V^e.

MICHON (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

MINARD (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 10, place Jean-Macé, Lyon.

335 MONCEAUX (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 47, rue de Verrières, Antony, Seine.

MONSUEZ (R.), professeur au lycée de Tourcoing — 48, rue de la Vignette, Lille, Nord.

MORGENTHALER (A.), professeur au lycée Fustel-de-Coulanges — 16, rue du Faubourg-de-Pierres, Strasbourg.

MOUNTFORD (J. F.) — 42, Park Road West, Birkenhead, Angleterre.

Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

340 Muller (H. F.), chef du département des langues romanes à l'Université Columbia, New-York, U. S. A.

Naef (Mme H.), Musée Gruérien, Bulle, canton de Fribourg, Suisse.

Naum (Th. A.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Gherescu, Cluj, Roumanie.

Navrátil (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

Nelson (A. H.), docteur ès lettres, bibliothécaire de l'Université d'Upsala, Suède.

345 Nery (D.), professeur de cours secondaire — 22, rue Docteur-Escat, Marseille.

Nicolau (M. G.), docteur en droit, diplômé de l'École des Hautes Études, Sorbonne, Paris.

Niedermann (M.), professeur à l'Université — 15, chemin des Pavés, Neuchâtel, Suisse.

Nitti (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 26, rue Vavin, Paris, vie.

Noailles (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, vie.

350 Noblot (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 3, rue des Boers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Noiville (J.), professeur au lycée Pasteur — 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, Neuilly-sur-Seine.

Noiville (R.), professeur au lycée Charlemagne — 60, rue Monge, Paris, ve.

Nougaret (L.), professeur au lycée Rollin — 174, avenue de Clichy, Paris, xvie.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

355 Nussbaum (J.), professeur au gymnase — 63, rue A.-M. Piaget, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Oltramare (A.), doyen de la Faculté des lettres — 36, rue Carteret, Genève, Suisse.

Ooteghem (J. van), S. J., professeur aux Facultés N.-D.-de-la-Paix, secrétaire de la revue « Les Études classiques » — 59, rue de Bruxelles, Namur, Belgique.

Pabon S. de Urbina (J. M.), Colegio Scientiae — 25, Ferraz, Madrid, Espagne.

Pagis (M.), élève de l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, ve.

360 Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 7, rue Vital, Paris, xvie.

Palanque (J.-R.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 26, rue de l'Aiguillerie, Montpellier, Hérault.

Paoli (J.), professeur à la Faculté de droit — 30, boulevard Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

Parain (Ch.), professeur au lycée Buffon — 39, rue Claude Bernard, Paris, ve.

Parvu (L.), licencié ès lettres — 7, rue Vornicul Sturza, Berlad (Roumanie).

365 Pasoli (A.), professeur au r. liceo-ginnasio — 21, via S. Paolo, Verona, Italie.

Patois (Ch.), professeur au Collège — 92, rue du Rhône, Genève, Suisse.

Peeters (F.), docteur en philosophie et lettres, assistant à l'Université — 209, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

Pegon (P.), professeur de première supérieure au lycée — 34, rue Philippe-le-Hardi, Dijon, Côte-d'Or.

Pepin-Lehalleur — 7, rue Nitot, Paris, xvie

370 Perelmann (Mlle M.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — La Villette, Yverdon, canton de Vaud, Suisse.

Perrenoud (A.), professeur au Collège classique — 13, Maillefer, Neuchâtel.

Perrenoud (J.-L.), professeur au gymnase — 11, rue des Tourelles, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Perret (Jacques), maître de conférences à la Faculté des lettres — impasse Fontenille, Montpellier, Hérault.

Perret (Jean), professeur au lycée de Bourg, Ain.

375 Perrochat (P.), professeur à la Faculté des lettres — 3, square des Postes, Grenoble, Isère.

PERROTIN — 50, rue Naujac, Bordeaux.

PETRÉ (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

PHILIPPART (H.), professeur à l'Université — 19, rue Jean-Chapelié, Ixelles-Bruxelles, Belgique. — Membre donateur.

PICARD (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres — 16, avenue de l'Observatoire, Paris, VIe.

380 PICHARD (L.), professeur à l'Institut catholique — 116, boulevard Exelmans, Paris, XVIe.

PIDOUX — 2, Clos Fleuri, avenue de Claret, Toulon, Var.

PIGANIOL (A.), professeur à la Faculté des lettres — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, XVIe.

PIGHI (G. B.), assistente nella Scuola orientale dell'Università cattolica, incaricato di lingua e letteratura latina nell'Istituto di magistero — 15, viale Coni Zugna, Milano, Italie.

PIGUET (D.), professeur au Collège — 12, rue des Jordils, Yverdon, Suisse.

385 PINAUD (A.) — 85, rue Blomet, Paris, XVe.

PIPPIDI (D. M.), assistant à la Faculté des lettres — 10, rue Grecianu, Jassy, Roumanie.

PITTET (Abbé A.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

PLINVAL (G. DE), professeur au lycée Voltaire — 15, rue Ernest-Cresson, Paris, XIVe.

POKROWSKI (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

390 PONCHONT (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand et à l'École normale de Sèvres — 22, rue Friant, Paris, XIVe.

PONS, proviseur du lycée Henri IV, Béziers, Hérault.

POPESCU (P.), étudiant à l'Université — 12, str. Arhitect Mincu, Bucarest, Roumanie.

PORCHER (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, VIIe.

PRÉCHAC (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 1, rue Alain Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

395 QUÉRÉ (P.), professeur au lycée — 12, rue de Châteaudun, Chartres, Eure-et-Loir.

RABOUAM (R.), professeur au collège de Barcelonnette, Basses-Alpes.

RAMAIN (G.), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier, 18, rue Vallon, Thonon-les-Bains, Haute-Savoie.

RAND (E. K.), professeur à l'Université Harvard, Cambridge, Massachusetts, États-Unis.

RAYNAUD DE LAGE (G.), professeur au lycée — 12, rue Demouilles, Toulouse, Haute-Garonne.

400 REIRING (abbé W.) — Collège Saint-Alphonse, Berg Nebo, Nimègue, Hollande.

REMY (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

RESPINO (A. Diaz), cathedratico d. Instituto nacional de sec. enseñanza — O. Contina 41, Lugo, Espagne.

RÉVIL (J.), professeur au lycée Champollion — 1, avenue Félix-Viallet, Grenoble, Isère.

REYMOND (Mlle A.), licenciée ès lettres — 10, avenue des Cerisiers, Pully près Lausanne, Suisse.

405 REYMOND (E.), directeur de l'École nouvelle de Chailly-sur-Lausanne, Suisse.

RIEDLINGER (A.), professeur au collège de Genève — Collonge-Bellerive, près Genève, Suisse.

ROBLIN (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

ROCCA (J.), licencié ès lettres — 30, rue Edouard Delanglade, Marseille.

RODRIGUEZ (P. I.) — 12, St Annastrasse, München, Allemagne.

410 ROMAN (O.) — 70, rue Botzaris, Paris, XIXe.

ROMANO (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

ROQUES (M.), membre de l'Institut, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, Ve.

Roume, inspecteur d'Académie, Montauban, Tarn-et-Garonne.

Roux (A.), licencié ès lettres — collège de Porto-Novo, Dahomey.

415 Roux (R.) — 26, rue Lafayette, Versailles, Seine-et-Oise.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster of Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ruffel (P.), professeur au lycée — villa Bon-Encontre, allée des Mûriers, Montauban, Tarn-et-Garonne.

Rumpf (P.), professeur au collège — 27, rue de Lausanne, Morges, Vaud, Suisse.

Ryba (B.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université Charles, Smetanovo nám., Praha I, Tchécoslovaquie.

420 Saco (D. J.), catedratico de sec. enseñanza — 28, avenue de Buenos-Aires, Orense, Espagne.

Safarewicz (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 14, Portowa, Wilno, Pologne.

Saint-Denis (E. de), professeur au lycée du Parc, Lyon, Rhône.

Salmon (D. P.), Monasterio Pontificio di S. Girolamo — via di Torre Rossa, Roma, 44, Italie.

Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, xvii^e^.

425 Sance (M^lle^ Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

Sausy (L.), professeur de première supérieure au lycée Louis-le-Grand — 39, rue des Ecoles, Paris, v^e^.

Schmidt (dom Ph.), directeur de la Revue Bénédictine — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

Schouterden (G.) — 28, rue Hippolyte-Fenoux, Le Havre.

Schrijnen (Mgr J.), professeur à l'Université — 17, Saint-Annastraat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

430 Schuler (L.), proviseur du lycée de Nevers, Nièvre.

Ségalen (A. P.), professeur au lycée — 20, rue de Vincennes, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Seston (W.), maître de conférences à la Faculté — 20, cours Pasteur, Bordeaux.

Simon — 16, rue Tahère, Saint-Cloud, Seine.

Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

435 Sindou (R.), diplômé d'études supérieures — 14, Hameau Boileau, Paris, xvi^e^.

Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sneyders de Vogel, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

Socorro Pérez (M.), cathedratico del Instituto nacional de sec. enseñanza, Las Palmas, Canaries.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

440 Soustre (M^lle^ M.-L.), inspectrice de l'enseignement primaire — Corbigny, Nièvre.

Stavro-Stavri (M^me^ A. Brenot-), docteur ès lettres — Légation royale d'Albanie, 12, rue de Presbourg, Paris, xvi^e^.

Stchoupak (M^me^ N.), diplômée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, xiv^e^.

Stehlé (H.), professeur au Collège — 5, rue E. Jung, Genève, Suisse.

Strycker (E. de), Ancienne Abbaye, Tronchiennes, Belgique.

445 Stubbe (L.), professeur au Collège de Montreux — 51, avenue Ruchonnet, Lausanne, Suisse.

Svoboda (Ch.), professeur à l'Université — Smetanovo u., Prague I, Tchécoslovaquie.

Tachauer (M^lle^ A.), élève de l'école des Hautes Études — Banque Hoskier et C^ie^, 15, rue des Mathurins, Paris.

Ters (Fr.), licencié ès lettres, étudiant à la Sorbonne — 72, rue Henri-Regnault, Saint-Cloud, Seine.

THOMAS (François), maître de conférences à la Faculté des lettres — 20, cours Pasteur, Bordeaux.

450 THUILLARD (Dr) — 1, avenue Lamartine, Vincennes, Seine.

TISSOT (A.), professeur au Gymnase — 70, Chemin du Haut, Bienne, canton de Berne, Suisse.

TOBERER (Mlle A.), étudiante — Les Moulins, 84, Yverdon, Suisse.

TOUSSAINT (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

TOUSSAINT (R.), trésorier de l'Association pour l'encouragement des études grecques — 14, rue Paul-Déroulède, Bois-Colombes, Seine.

455 TOUTAIN (J.), directeur d'études et secrétaire honoraire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, VIe.

TREYVAUD (J.), professeur au gymnase classique — Sur-Lac, Mont-Choisi, Lausanne.

TWIETMEYER — 14, Gellerstrasse, Leipzig, Allemagne.

TWOMBLY (P. Neil), professeur au Collège Saint-Joseph, Philadelphie — 9, rue Raynouard, Paris, XVIe.

VAGANAY — 134, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

460 VALLETTE (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.

VEGEZZI (A.), docteur ès lettres — 84, via Savoia, Roma, 134, Italie.

VENDRYES (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

VILLENEUVE (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — villa Courteline, avenue Lepic, Montpellier.

VISSCHER (F. DE), professeur à la Faculté de droit — 157, avenue de Longchamps, Bruxelles, Belgique.

465 VREEDE (F.), directeur du Centre d'Études néerlandaises — Cité universitaire, 63, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

WALTZ (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

WIBLÉ (E.), professeur à l'École secondaire de jeunes filles — 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève, Suisse.

WIBLÉ-GAILLARD (R.), professeur au collège — 1, rue d'Ermenonville, Genève, Suisse.

WOLTJER (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.

470 WUILLEUMIER (J.-P.), professeur à la Faculté des lettres — 33, rue Constant, Lyon.

WUILLEUMIER (Mlle J.), agrégée des lettres — 46, rue Lepic, Paris, XVIIIe.

YON (A.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon — 26, boulevard Eugène-Réguillon, Villeurbanne, Rhône.

YVON (H.), professeur honoraire — 2, rue du Puits-des-Champs, Dourdan, Seine-et-Oise.

ZBINDEN (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 6, avenue de la Grenade, Genève.

475 ZEILLER (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, VIe.

ZEPPA DE NOLVA (C.), agrégé d'italien — 6, rue Marie-Davy, Paris, XIVe.

Salle de travail de l'École des Hautes Études — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.

Institut d'études latines — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.

Groupe d'études anciennes — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.

480 École normale libre de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Section de latin de la Faculté des lettres de Grenoble, Isère.

Institut de latin de la Faculté des lettres de Caen, Calvados.

Institut de langues et littératures anciennes de la Faculté des lettres de Poitiers, Vienne.

## BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTS ABONNÉS

### France et Colonies.

Aix, Université.
485 — Bibliothèque publique.
Alger, Université.
— Grand lycée.
Angers, Lycée David-d'Angers.
Beauvais, Lycée Jeanne-Hachette.
490 Besançon, Université.
Bordeaux, Université.
Caen, Université.
Casablanca, Lycée Lyautey.
— Petit lycée.
495 Cette, Collège.
Dijon, Université.
Fontainebleau, Collège Carnot.
Grenoble, Bibliothèque universitaire.
Hazebrouck, Collège.
500 La Flèche, Prytanée.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
Lyon, Université.
Mâcon, Lycée de jeunes filles.
505 Marseille, Bibliothèque municipale.
Mazagan (Maroc), Collège.
Nancy, Université.
Orléans, Bibliothèque municipale.
Paris, Bibliothèque de la Sorbonne.
510 — Bibliothèque Sainte-Geneviève.
— École pratique des Hautes Études.
— École normale supérieure.
— Institut catholique.
— Association Guillaume Budé.
515 — École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
— Lycée Janson-de-Sailly.
Poitiers, Université.
Pontivy, Lycée de garçons.
Rabat, Lycée Gouraud.
520 Rennes, Université.
Saint-Omer, Lycée de garçons.
Sèvres, École normale de jeunes filles.
Strasbourg, Bibliothèque universitaire.
Toulouse, Université.
525 Tulle, Lycée Ed. Perrier.
Tunis, Bibliothèque publique.
Verneuil, École des Roches.

### Étranger.

Aberdeen, Université.
Abo, Académie.
530 Amsterdam, Université.
— Université libre.
Ann Arbor (Michigan), Université.
Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
535 Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
Beirout, Université.
Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
540 Bruxelles, Université libre.
— Ministère des Sciences et Arts.
Bucarest, Séminaire pédagogique.
— Séminaire de philologie classique.
Budapest, Université.
545 Buenos-Ayres, Institut de littérature classique, Université.
Caceres, Institut national d'enseignement secondaire.
Cagliari, Faculté des lettres.
Cambridge (Angleterre), Philological Society.
Cambridge (États-Unis), Université Harvard.
550 Chapel-Hill, University of North Carolina.
Cincinnati (Ohio), Université.
Cleveland, Western Reserve University Libraries.
Cluj, Institut d'études classiques.
Coïmbre, Institut français.
555 — Faculté des lettres.
Copenhague, Bibliothèque royale.
Cracovie, Université.
Dublin, Bibliothèque nationale d'Irlande.
Florence, Bibliothèque nationale.
560 Fribourg (Allemagne), Literarische Anstalt.
Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
— Pensionnat de Bertigny.

Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
565 Gênes, Université.
Giessen, Université.
Glasgow, Université.
Göttingen, Université.
Graz, Université.
570 Greifswald, Faculté de philosophie et lettres.
Grenade, Faculté des lettres.
Haarlem, Gymnase.
Hamburg, Université.
Hanover, Darmouth College.
575 Helsinki, Université.
Jérusalem, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
Lausanne, Collège classique cantonal.
Le Caire, Université.
580 Leeuwarden, Bibliothèque Buma.
Leningrad, Université.
Leningrad, Bibliothèque publique.
Lérida, Institut national d'enseignement secondaire.
Liége, Université.
585 Lisbonne, Institut français.
Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
Los Angeles, Université de Californie.
Louvain, Bibliothèque de l'Université.
Lund, Université.
590 Madrid, Institut d'enseign. secondaire.
— Bibliothèque nationale.
— Faculté de philosophie.
— Centro de estudios historicos.
Marburg, Université.
595 Milan, Université.
Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
— Bibliothèque publique.
Munich, Bibliothèque nationale.
600 Neuchâtel, Université.
Newcastle, Armstrong College.
New Haven (Connecticut), Yale University.
Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
605 — Bodleian Library.
Philadelphie, American philosophical Society.
Princeton (New Jersey), Université.
Québec, Université Laval.
— École normale supérieure.
610 Rome, Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque Vaticane.
— École française.
— American Academy.
Saint-Laurent, Collège Saint-Laurent.
615 Salamanque, Faculté de philosophie et lettres.
Santiago, Université.
Séville, Faculté de philosophie.
Swansea, University College.
Swarthmore College, Pensylvanie.
620 Targoviste, Lycée Vacarescu.
Tartu, Institut d'antiquités classiques.
Tokio, Université.
Upsala, Université.
Utrecht, Université.
625 Venise, Istituto di scienze e lettere.
Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

# COMPTE-RENDU DES SÉANCES
## DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

### SÉANCE DU 11 JANVIER 1936.

Président : M. J. Bayet.

**Membres présents.** — MM. H. Bernès, L. Binet, A. Bourgery, V. Buescu, F. Cauët, P. Collinet, J. Dumoulin, R. Durand, A. Ernout, L. Ferté, Mlle A. Freté, MM. A. Froidevaux, F. Fromentin, E. Garreau, A. Grenier, Mlles A. Guillemin, M. Guittet, M. A. Hoepffner, Mlle Y. James, M. Lafaix, Mlle G. Lamborot, MM. S. Lambrino, M. Lavarenne, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, Mlle H. Méridier, MM. L. Mertz, É. Michon, P. Noailles, R. Noiville, Mlle H. Pétré, M. A. Pinaud, Mlle A. Tachauer, MM. J. Toutain, N. J. Twombly, F. de Visscher, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller, Mme Zeppa de Nolva.

Invités. — M. E. Andriantsilaniarivo, M. et Mme Barbey de Budé, M. G. Robitaille.

**Communications du Bureau.**

En inaugurant ses fonctions de président, M. J. Bayet souhaite qu'il lui soit donné, au cours de l'année qui commence, de poursuivre, aux côtés de l'administrateur, la tradition établie par ses prédécesseurs d'un travail fécond dans une atmosphère de cordialité.

Il souhaite la bienvenue aux membres non parisiens présents à la séance : M. S. Lambrino, professeur à l'Université de Bucarest, que la Société est heureuse d'accueillir à chacun de ses séjours ; Me Barbey de Budé, président de la Société d'histoire et d'archéologie vaudoise, qui apporte à la Société le message de ses collègues suisses ; M. F. de Visscher, professeur à la Faculté de droit de Gand, et M. A. Hoepffner, professeur au lysée de Colmar, qui veulent bien apporter à cette séance leur collaboration.

M. Marouzeau exprime la satisfaction qu'il a éprouvée, en qualité d'administrateur, à inscrire à l'ordre du jour de cette séance trois communications de savants venus de province ou de l'étranger ; il faut voir dans cette participation de membres non résidants une marque de l'intérêt que suscitent en tous lieux les travaux de notre Société.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. A. Hoepffner étudie *le procès et la mort du « magister militum » Théodose.*

Cette affaire pose à l'historien deux problèmes :

1° Pour quels motifs Théodose fut-il exécuté? Il semble avoir été victime d'une conjuration à laquelle prirent part différents personnages haut placés et, à des titres divers, intéressés à sa chute : le préfet des Gaules Maximin, le « magister peditum » Mérobaude, le comte d'Afrique Romanus et ses partisans.

2° Par quel empereur fut condamné Théodose? C'est non pas sous Valentinien Ier, mais au début du règne de Gratien que Maximin et Mérobaude ont pu arriver à leurs fins. Deux arguments pourraient être invoqués pour disculper Gratien : Valentinien Ier a la réputation d'un souverain cruel, Gratien celle d'un souverain clément ; d'autre part, il semble difficilement admissible que Gratien ait pris comme collègue le fils de sa victime. M. Hoepffner fait justice de ces deux objections à l'aide d'arguments tant historiques que psychologiques.

MM. J. Bayet, A. Grenier, P. Collinet donnent leur adhésion à l'argumentation de M. Hoepffner, qui apporte une clarté nouvelle dans cette période obscure et troublée.

II. — Me Barbey de Budé offre à la Société, au nom de la Société « Pro Urba », des reproductions photographiques de *la mosaïque de Boscéaz près Orbe, dite du cortège rustique,* que les participants de l'excursion faite en Suisse au mois de juin dernier ont pu admirer sur place, et sur laquelle les savants ont tant épilogué. Il soumet aux archéologues présents les éléments d'interprétation que peuvent fournir la vue directe du document et les vicissitudes de son histoire. En particulier, il rappelle l'explication proposée par MM. Schazmann et Clouzot d'un « départ pour la chasse ».

M. J. Toutain donne lecture d'une étude de M. Julien Gruaz, ancien conservateur du Cabinet numismatique de Lausanne, d'après laquelle la mosaïque serait un tableau de chasse, où l'on remarque spécialement le matériel nécessaire aux oiseleurs.

De nombreuses observations empruntées soit à des faits d'expérience, soit à des documents archéologiques apparentés, et présentées par MM. Michon, Lambrino, Mertz, Bayet, Grenier, Marouzeau, tendent à orienter vers l'hypothèse de plusieurs scènes groupées dans un cadre unique et pouvant être sans lien entre elles.

III. — M. F. de Visscher propose une interprétation juridique du terme *abalienatio.*

La définition qui ressort du texte de Cicéron, *Topiques*, V, 28, restreint le sens de ce terme à la seule aliénation des *res mancipi* par mancipation ou *in iure cessio*. A moins d'exclure les *res nec mancipi* du régime de la propriété, ce qui se heurterait à des difficultés insurmontables, il faut supposer que *abalienatio* correspond à une forme d'aliénation particulière aux *res mancipi*. Un usage terminologique constant, du IIe siècle avant notre ère au IIIe siècle après, apporte la confirmation de cette hypothèse. Quant à la nuance exprimée par le préfixe *ab* et qui ajoute à *alienare* une idée d'éloignement, de renonciation, elle s'explique le mieux par la condition juridique spéciale des *res mancipi* : choses soumises à la puissance familiale du *mancipium* ; selon la conception originaire du droit romain, leur aliénation ne se conçoit que sous la forme d'une renonciation, suivie de la constitution d'une puissance nouvelle. Ce sens technique de *abalienare* permet de rejeter, comme dénuée de tout fondement, l'hypothèse d'une interpolation de ce terme dans les textes classiques conservés au Digeste.

M. Collinet se déclare d'accord avec les conclusions de M. de Visscher et se félicite de l'heureuse collaboration que cette communication atteste une fois de plus entre les historiens du droit et les philologues.

M. Lévy-Bruhl se rallie également à l'explication de l'auteur et y trouve une confirmation de l'opinion qu'il a maintes fois défendue touchant l'absence de l'idée de transfert dans le droit primitif.

II.

## SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1936.

Président : M. J. Bayet.

**Membres présents.** — MM. A. Bazouin, E. Benveniste, H. Bernès, A. Bourgery, V. Buescu, J. Carcopino, P. Chantraine, J. Chatelain, Mlle Chavanou, MM. J. Cousin, R. Curiel, R. Durand, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. L. Ferté, A. Fouilhé, Mlle A. Freté, MM. A. Froidevaux, E. Garreau, M. Gautreau, Mlles A. Guillemin, Y. James, MM. P. de Labriolle, Lafaix, Mlle G. Lamborot, MM. M. Lavarenne, H. Lelièvre, V. Leneveu, M. Leroy, H. Lévy-Bruhl, Mlle A.-M. Malingrey, M. J. Marouzeau, Mlle H. Méridier, MM. L. Mertz, P. Noailles, J. Noiville, R. Noiville, Mlle H. Pétré, MM. G. de Plinval, Ch. Samaran, Mme N. Stchoupak, Mlles A. Tachauer, J. Wuilleumier, Mme C. Zeppa de Nolva.

Invités : Mlle S. Rousseau, Mlle J. Stcherbatcheff, Mlle L. Stanesco, Mlle A. Vigoureux, MM. G. Robitaille, F. Ters.

**Communications du Bureau.**

M. J. Bayet demande à la Société de s'associer aux hommages qu'a suscités la mort de M. de Nolhac. M. de Nolhac, un des premiers membres de notre Société, était le type même de l'humaniste, attaché, à travers Pétrarque, à ses « dieux », Virgile et Cicéron, et qui n'a pas cessé, à travers tant de travaux relatifs aux périodes les plus brillantes de la civilisation française, de cultiver en son esprit et en sa poésie le souvenir de Rome.

M. Marouzeau expose un projet de réunion de la Société avec le Groupe romand à Lyon. Ce projet, conçu à Genève lors de l'excursion de l'an dernier, a été élaboré par les membres lyonnais de la Société et accueilli favorablement par le recteur de l'Académie de Lyon et le doyen de la Faculté des lettres. La réunion est fixée aux vacances de Pentecôte ; le programme comporterait, outre une réception officielle et une séance de communications, la visite des musées et des fouilles, ainsi qu'une excursion à Vienne.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. E. Benveniste étudie *l'origine et le sens primitif du mot liber* « libre ». Partant du rapprochement classique avec gr. ἐλεύθερος et avec les mots apparentés en slave et en germanique, il dégage un thème verbal signifiant « croître, naître », auquel se rattache immédiatement le nom du dieu *Liber*. L'adjectif dérivé sert à définir la naissance à l'intérieur d'un groupe social, donc la naissance « légitime », ce que confirme la quasi-synonymie de *liber* et de *ingenuus*. Ce sens posé, le rapport si discuté entre *liber* et *liberi* se laisse expliquer sans effort : les *liberi* sont « les (êtres) légitimes » dont la procréation est le but du mariage. Cette valeur résulte de l'emploi de l'adjectif dans la vieille formule *liberum quaesundum causa*, à laquelle répond l'expression si curieusement pareille du grec : ἐπ'ἀρότῳ παίδων γνησίων.

M. H. Lévy-Bruhl se déclare convaincu par cette démonstration, dont l'historien du droit peut faire son profit. Il pense que le mariage visé par la formule *liberum quaesundum causa* est plutôt le mariage par *usus*.

M. Ernout souscrit également à l'interprétation proposée par M. Benveniste ; en admettant la correspondance entre *liber* et ἐλεύθερος, il attire cependant l'attention sur la singularité du traitement *ī* de *eu*.

M. Marouzeau se demande si la coïncidence de l'évolution en grec et en latin vers le sens de « libre » ne révélerait pas un trait du droit « méditerranéen ».

Sur une question de M. J. Bayet, M. Benveniste précise le rôle qu'a pu

jouer dans l'évolution sémantique du mot *liber* l'institution de l'esclavage.

II. — M. J. Marouzeau présente quelques considérations sur *l'emploi du nom de nombre en poésie*, et particulièrement chez Virgile.

Le poète n'aime pas les chiffres précis, qui relèvent de l'arithmétique et supposent un calcul rigoureux. Il n'admet que : 1° les chiffres faibles ; 2° les chiffres ronds ; 3° les chiffres environnés de prestige.

C'est ainsi que Virgile ne connaît guère que un et deux, chiffres à peine conçus comme tels ; trois, quatre, sept, neuf, douze, chiffres sacrés ; dix, vingt, trente, cinquante, cent, mille, chiffres bloqués par approximation. Quand il a à exprimer d'autres chiffres, il les décompose : *bis septem*, *ter centum*, etc.

A cette question on pourrait en rattacher une autre, touchant l'indifférence du poète vis-à-vis des calculs exacts ; cf. les cinquante brus d'Hécube et leurs cent chambres nuptiales (*En.*, II, 501), les sept années des « erreurs » d'Énée (I, 755), qui sont encore sept ans un an après (V, 626), etc.

A quelques questions qui lui sont posées, M. Marouzeau répond en donnant l'explication de certains emplois exceptionnels ; par exemple, *octo* n'est employé que dans un passage technique des *Géorgiques* (I, 171) ; l'ordinal de « onze » figure dans une expression (*Buc.* 8, 40, *alter ab undecimo*) destinée à remplacer l'ordinal *dŭŏdĕcĭmo*, qui ne peut entrer dans un hexamètre.

III.

## SÉANCE DU 14 MARS 1936.

Président : M. J. Bayet.

**Membres présents.** — MM. A. Audollent, Bardon, A. Bazouin, V. Buescu, J. Carcopino, Carrette, F. Caüet, J. Chatelain, Mlle Chavanou, MM. J. Cousin, A. Dain, A. Ernout, L. Ferté, N. E. Fitz Gerald, F. Fromentin, E. Garreau, M. Gautreau, A. Grenier, Mlles A. Guillemin, M. Guittet, Y. James, MM. P. de Labriolle, Lafaix, Mlle G. Lamborot, MM. M. Leneveu. H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, A. Loyen, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, H. Noblot, R. Noiville, Mlle H. Pétré, MM. A. Pinaud, G. de Plinval, Ch. Samaran, Mlle Tachauer, M. N. J. Twombly, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller, Mme C. Zeppa de Nolva.

Invités : MM. E. Andriantsilaniarivo, J. Andrieu, Mlles A. Hoedemakers, S. Rousseau, L. Stanesco.

**Communications du Bureau.**

M. J. Bayet, président, souhaite la bienvenue aux professeurs de province présents à la séance : M. Audollent, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, et M. J. Cousin, chargé de cours à la Faculté de Poitiers.

Il se félicite, au nom de la Société, de l'élection récente de deux de ses membres à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : M. E. Faral et M. P. de Labriolle.

M. Marouzeau fournit quelques précisions sur le programme de l'excursion qui réunira à Lyon à la Pentecôte les membres de la Société et du Groupe romand, et pour laquelle est assurée dès maintenant la participation du Recteur, du Doyen et du Maire de Lyon.

Il fait part à la Société de l'invitation qu'il a reçue de faire une série de conférences au *Centro de estudios históricos* et à l'*Université de Madrid*, et rend compte d'une démarche faite par la *Society of roman studies* pour resserrer les liens entre les deux Sociétés et inaugurer une activité commune. Il y a là de nouvelles manifestations de la collaboration scientifique internationale que s'est proposée dès le début notre Société.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. A. Bazouin présente quelques observations sur *la topographie de l'entrevue de César et Arioviste et sur la bataille de 58.*

M. Bazouin critique les hypothèses de Jullian, Stoffel, Vinkler, etc., dont aucune ne s'accorde avec le texte de César. Les manuscrits sont formels : la bataille eut lieu à 5 milles du Rhin. Pourquoi, d'ailleurs, les deux adversaires seraient-ils allés se serrer contre les Vosges, quand toutes sortes de raisons retenaient l'un et attiraient l'autre vers le Rhin? Parce qu'une route longeait la chaîne? Mais il en existait d'autres, dont une probablement (la future voie romaine de Hersingue à Kembs) aboutissait au fleuve. Quant à prétendre que César et sa cavalerie ont pu confondre l'Ill et le Rhin, c'est une pure plaisanterie.

La distance maxima parcourue par César en sept jours et la direction probablement suivie par lui nous invitent à chercher plutôt dans la région de Mulhouse. La cote 270, au-dessus de Lutterbach, répond parfaitement à la description du *tumulus*. Le premier camp d'Arioviste aurait été dans la partie nord de la forêt de la Harth, à 12 milles au nord-est, celui de César à 12 milles au sud-est, dans la région Rantzwiller-Magstatt, et le second camp au pied du « Signal d'Illfurt » (cote 389), qui domine la vallée : *sub monte*, dit César.

Reste un problème : 5 milles (César) = 50 milles (Orose) ou 400 stades (Plutarque), dont la solution est facile : César a mesuré la distance sur le terrain et les autres sur la carte ; or, les cartes du temps, négli-

geant le coude de Bâle, font passer le Rhin beaucoup plus à l'est, comme s'il se dirigeait en droite ligne du lac de Constance vers Strasbourg.

M. J. Bayet souligne l'intérêt de cette démonstration, dont la dernière partie, observe M. Grenier, apporte une véritable découverte.

II. — M. A. Grenier présente les résultats essentiels d'une étude sur *Tibère et la Gaule.*

Examinant les textes qui se rapportent à la Gaule sous le règne de Tibère et les inscriptions datées de ce prince, M. Grenier croit pouvoir établir que la cause principale de la révolte gauloise de l'année 21 est une crise monétaire, la même que celle que Tacite signale à Rome en l'année 33 et qui vient d'être analysée par M. Tenney Frank dans l'*American Journal of Philology*, 1935, p. 336-341.

Il faut, pour comprendre les faits, remonter au règne d'Auguste et se représenter l'essor inouï que suscitèrent en Gaule les travaux ordonnés par Auguste et aidés par ses libéralités. Entraînées par l'exemple et sans doute par les exhortations impériales, les cités et l'aristocratie gauloise s'endettèrent à l'envi. Dès la dernière décade précédant notre ère, les trésors recueillis par Auguste en Égypte paraissent épuisés et l'on voit s'ouvrir une période d'économie et de restrictions. L'argent devient plus rare et le taux de l'intérêt remonte. Ce mouvement continue sous Tibère. D'où le poids des dettes, qui est la première des raisons données par Tacite à la révolte de 21.

L'état économique du pays ne semble cependant pas atteint. Les conjurés gaulois reconnaissent qu'il est florissant ; les inscriptions émanent soit de corporations, soit de modestes *vici ;* cependant, les constructions monumentales sont rares ; seul, l'arc de Saintes est daté du règne de Tibère. L'ensemble du pays s'est enrichi, mais non pas de façon à rémunérer les énormes capitaux investis au temps d'Auguste.

C'est la gêne financière et le désir de remédier à la crise latente qui inspire toutes les mesures de Tibère : confiscation des fortunes mises en argent liquide, confiscation des mines dont nous avons, semble-t-il, un exemple à Villefranche-de-Rouergue, suppression des anciennes immunités aux cités jadis privilégiées et aux particuliers. Nous ignorons la date à laquelle furent prises ces mesures ; elles semblent dater du début du règne et peuvent avoir été parmi les causes de la révolte aussi bien que des sanctions.

En somme, le grand tort de Tibère fut d'avoir été le successeur pauvre d'un Auguste trop riche.

M. Jérôme Carcopino félicite chaleureusement M. Albert Grenier de sa pressante argumentation ; il apparaît bien, en effet, que la gêne du règne de Tibère, succédant à la prospérité du règne d'Auguste, rend compte des mécontentements qui ont soulevé, en Gaule, l'insurrection de 21.

Triste conclusion, d'ailleurs, puisqu'elle démontre que le « bonheur » d'Auguste, ni plus ni moins que la « bonté » de Trajan — *felicior Augusto, melior Traiano* — eut pour condition préalable les acquisitions massives d'une conquête, les trésors de Cléopâtre ayant rendu à Auguste le même service que les trésors de Décébale à Trajan. Peut-être, toutefois, pourrait-on atténuer la portée de cette constatation. Il reste, en effet, vraisemblable que d'autres causes que le resserrement monétaire ont agi pour appauvrir les provinces et révolter les provinciaux : politiquement, l'irritation des *civitates* libres contraintes à acquitter continuellement des contributions qu'on leur avait fait considérer comme provisoires, et, économiquement, le malaise qui à toutes les époques succède à l'euphorie du premier équipement des pays neufs.

IV.

## SÉANCE DU 9 MAI 1936.

Président : M. H. Bernès.

**Membres présents.** — MM. E. Andriantsilaniarivo, H. Bardon, J. Bayet, A. Bazouin, E. Benveniste, J. Bloch, H. Borle, V. Buescu, E. Carrette, J. Cousin, R. Curiel, S. Delacroix, R. Durand, L. Ferté, Mlle A. Freté, M. E. Garreau, Mlles A. Guillemin, Y. James, G. Lamborot, MM. H. Lebègue, R. Lelièvre, M. Leneveu, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, A. Loyen, J. Marouzeau, G. Mauger, Mgr Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, J. Noiville, L. Pichard, A. Pinaud, G. de Plinval, Ch. Samaran, Mlles A. Tachauer, J. Wuilleumier, M. J. Zeiller, Mme C. Zeppa de Nolva.

**Communications du Bureau.**

M. H. Bernès veut bien accepter de présider, M. J. Bayet devant être obligé de s'absenter au cours de la séance.

M. Marouzeau rend compte brièvement d'un voyage à Madrid où il a été appelé à faire une série de conférences ; il apporte à la Société le message de M. G. Morente, doyen de la Faculté des lettres, et de M. Menendez Pidal, directeur du Centro de estudios históricos.

Il communique le programme arrêté pour l'excursion de Lyon et enregistre les inscriptions définitives.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. A. Loyen recherche *comment Majorien reprit possession des provinces gauloises*, et en particulier de Lyon, soulevées après la déposition d'Avitus. On n'a guère, pour résoudre le problème, qu'un court passage du panégyrique de Majorien par Sidoine Apollinaire (v, 571-573), dont l'obscurité est encore aggravée par une variante des manus-

crits. Après avoir rejeté l'interprétation traditionnelle selon laquelle ce serait Petrus, *magister epistolarum*, qui aurait repris Lyon aux Bourguignons, et l'explication de M. Coville (*Rech. sur l'hist. de Lyon*, 1928, p. 59, 128 et suiv.), M. Loyen montre, en se fondant sur des textes précis, que la résistance lyonnaise fut réduite plusieurs mois avant l'arrivée de Majorien, que l'Empereur et Petrus sont accueillis comme des sauveurs, qu'enfin Petrus est un fonctionnaire civil, un chef de bureaux, non un homme de guerre ; et il conclut ainsi, après une étude des hauts commandements militaires en Occident : c'est Aegidius, *magister militum per Gallias*, qui reprit Lyon aux Bourguignons ; avant de se retourner contre les Wisigoths de Théodoric, il a laissé à Lyon une garnison franque, régime sévère qui a provoqué bientôt de la part des Lyonnais une requête à Ravenne. Majorien a accueilli favorablement la demande lyonnaise et a chargé Petrus, comme dit Sidoine, « d'éloigner des murs de la ville l'épée enfoncée dans le cœur des malheureux Lyonnais », c'est-à-dire la garnison franque qui avait dû, en effet, peser lourdement aux vaincus. En accomplissant cette mission, Petrus a dépassé les attributions du *magister epistolarum*, telles qu'elles sont définies par la *Notitia dignitatum*, et a fait fonction de *quaestor sacri palatii*.

M. Marouzeau félicite M. Loyen de la rigueur avec laquelle il a présenté le problème et en a analysé les données ; il semble que la solution apportée ne laisse place à aucun doute. M. H. Lévy-Bruhl confirme qu'en ce qui concerne l'aspect juridique des événements l'argumentation de M. Loyen est entièrement convaincante.

II. — M. J. Cousin examine la question de savoir *à quel genre défini appartient l'* « *Agricola* » *de Tacite*. Jusqu'à présent, les critiques, à l'exception de A. Gudeman, ont voulu y voir un ouvrage composite, participant de la biographie, de l'histoire, de l'ethnographie, du pamphlet et de l'éloge. A. Gudeman y a bien reconnu un éloge, mais, pour démontrer sa thèse, il a recours aux traités de rhéteurs comme Hermogène, Aphthonius ou Ménandre, qui sont de beaucoup postérieurs à Tacite. M. J. Cousin, en se fondant sur des textes empruntés à l'*Institution oratoire* (III, vii), s'attache à montrer que l'*Agricola* suit, point par point, les principes mêmes du genre de la *laudatio*, tels qu'on les exposait et qu'on les pratiquait sans doute à l'époque de Tacite. A. Gudeman a donc raison, mais il faut user d'autres preuves que les siennes pour soutenir sa thèse, et c'est à Quintilien qu'il faut les demander.

MM. A. Loyen et H. Lebègue, en acceptant l'interprétation de M. Cousin, l'amènent par diverses questions à préciser quelques dates relativement à Ménandre de Laodicée et Cécilius de Calé-Acté, qui n'ont fait que reprendre après Quintilien l'enseignement traditionnel en ce qui concerne le genre du panégyrique.

M. Marouzeau note que les vues présentées par M. Cousin conduisent

à poser la question des sources de Quintilien ; mais M. Cousin traite cette question dans sa thèse de doctorat qui sera soutenue prochainement.

III. — M. H. Lévy-Bruhl examine la portée qu'il convient d'attribuer à *quelques termes juridiques de forme négative.*

A propos de notions comme celle de succession « ab intestat », « ercto non cito », etc., il se demande si de la forme négative on peut tirer quelque conclusion relativement à la notion qui correspondrait à la dénomination positive inverse : ab intestat-testament, indivision-partage, etc.

Il faut écarter l'idée que la dénomination négative peut à elle seule être l'indice d'une antériorité de l'institution à nom positif. On doit tenir compte aussi du fait que certaines notions ne se conçoivent pour ainsi dire pas indépendamment de la notion contraire.

Mais le fait qu'une institution reçoit une désignation de forme négative peut signifier dans certains cas que cette institution présente par rapport à l'institution antithétique un caractère anormal ou exceptionnel.

M. Marouzeau fait observer qu'un terme négatif de signification technique et juridique peut avoir pour correspondant positif un terme de la langue commune non représentatif d'une notion juridique, et que même un mot de forme négative ne suppose pas nécessairement un terme positif correspondant (type du fr. « indicible »).

M. Benveniste confirme qu'en effet certains termes négatifs peuvent être considérés pour ainsi dire dans l'usage comme premiers (gr. ἀλήθεια).

La communication de M. Lévy-Bruhl pose une question délicate qui relève autant de la psychologie que de la linguistique et du droit ; il faudrait pour la résoudre étudier des cas particuliers, et M. Lévy-Bruhl est invité à dresser une liste de termes juridiques qui se prêtent à l'examen.

---

## SÉANCE COMMUNE DU GROUPE ROMAND ET DE LA SOCIÉTÉ

La séance semestrielle du *Groupe romand* avait été fixée au 30 mai, de façon à coïncider avec la réunion à Lyon de la *Société des études latines.* Les deux groupes réunis ont tenu séance le dimanche 30 mai à 9 heures à la Faculté des lettres de Lyon. Ont été présentées des communications de M. M. Niedermann pour le Groupe romand, de M. J. Carcopino pour les membres parisiens et de M. A. Yon pour les membres provinciaux.

Le compte-rendu de cette séance paraîtra dans le fascicule du deuxième semestre.

---

# CHRONIQUE
## DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

---

### I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ. RÉUNIONS ET CONGRÈS.

Le principal événement de la vie de notre Société pendant le premier semestre de cette année aura été la réunion organisée à Lyon, pendant les vacances de Pentecôte, entre la Société de Paris et sa filiale romande. Le compte-rendu en sera publié dans le prochain fascicule. Dès maintenant, il est permis de dire brièvement que le succès de cette réunion a été complet. Les membres de la région lyonnaise qui en ont préparé et réalisé le programme ont bien mérité de la Société des études latines, et nous devons des remerciements chaleureux à M. le Recteur de l'Académie de Lyon, à M. le Doyen de la Faculté des lettres, à M. Bollaert, préfet du Rhône, et à M. le Maire É. Herriot, auprès de qui nous avons trouvé l'aide et la collaboration la plus cordiale.

— Cette réunion aura été pour nous l'occasion de prendre contact avec un groupement récemment constitué, la *Société lyonnaise d'études anciennes*.

Cette Société a été fondée en 1935 sur l'initiative de M. René Waltz, professeur de langue et littérature latines à la Faculté des lettres.

Elle a pour objet l'étude et la discussion de toutes les recherches concernant l'antiquité classique qui lui sont soumises par un de ses membres, ou par des personnes dûment qualifiées et spécialement invitées à cet effet, au cours de réunions comportant un programme fixé d'avance. Sous le nom de « recherches concernant l'antiquité classique », la Société entend englober toutes les disciplines ayant pour objet la civilisation gréco-latine, au sens le plus large de ce mot.

Le Bureau élu pour l'année 1936 est composé de M. Dugas, président ; M. l'abbé Saunier, vice-président ; M. Yon, secrétaire.

Au cours des années 1935 et 1936, de nombreuses communications ont été présentées, dont plusieurs, et de très importantes, touchant l'antiquité latine.

Ce groupement, qui réunit nombre de membres de notre Société, ne peut qu'être accueilli par nous avec sympathie en vue d'une collaboration cordiale et fructueuse.

— Je dois signaler que la Faculté de Poitiers, où s'est organisé un *Institut de langues et de littératures anciennes*, a bien voulu faire appel à moi pour une conférence à l'occasion de laquelle j'ai pu constater les liens qui unissent à notre Société ce centre d'études important, vivifié par l'activité de professeurs comme MM. J. Humbert, M. Lejeune, J. Cousin.

— Les relations de notre Société avec les organisations scientifiques de l'étranger se développent heureusement.

La *Society for the promotion of roman studies*, qui publie l'excellent *Journal of roman studies*, nous a proposé un programme de collaboration que nous avons accueilli avec empressement. Son président, le professeur Hugh Last, nous écrit au nom du Comité : « C'est pour nous une grande satisfaction que vous accueilliez avec faveur l'idée de relations à établir entre nos deux Sociétés, et nous sommes heureux de vous adresser l'expression de l'admiration qu'on éprouve en Angleterre, comme dans tous les pays où l'étude de Rome est en honneur, pour le travail accompli par la Société des études latines. Encouragés par votre sympathie et estimant qu'il est dans l'intérêt de nos études de faciliter aux savants de nos deux pays les échanges d'idées, nous vous proposons les arrangements que voici... » Suivent diverses propositions auxquelles nous sommes heureux de donner accueil. En particulier, la Société anglaise offre aux membres de la nôtre, pour l'achat du *Journal of roman studies*, un prix de souscription très réduit (15 shillings). En second lieu, la Société anglaise se propose d'accueillir les membres de notre Société qui pourraient se rendre à Oxford. Enfin, elle déléguera aux séances de notre Société, pour présenter des communications, des savants anglais que nous serons heureux de recevoir. Dès maintenant, nous avons adressé au Président de la Société une invitation pour une de nos premières séances de la prochaine année scolaire.

— Une occasion vient de se présenter de resserrer les liens scientifiques qui nous unissent à l'Espagne. J'ai été personnellement invité à faire une série de conférences à Madrid, à l'Université, où M. Zeppa de Nolva nous a déjà représentés les années précédentes, et au *Centro de estudios históricos*, dont l'activité a été signalée à diverses reprises dans cette *Revue*. J'ai pu admirer l'effort d'organisation du Centro, qui, sous la direction de M. Menendez Pidal, a réussi en peu d'années à instituer des cours et travaux de séminaire, installer des salles de travail, créer une bibliothèque, entreprendre des publications de manuels et d'éditions, lancer une *Revue*. Quant à la Faculté des lettres, elle vient de s'installer

dans les bâtiments nouveaux de la splendide Cité universitaire, où, sous l'inspiration de son doyen, M. G. Morente, elle nous fait assister à une réorganisation des études classiques. Ici comme là, l'activité de notre Société a été évoquée avec la plus flatteuse sympathie. M. Menendez Pidal m'écrit qu'il « compte parmi les plus heureux événements de la vie du Centro les conférences qui ont inspiré à la jeunesse universitaire comme aux professeurs espagnols un intérêt chaleureux pour la Société des études latines, pour l'esprit qui l'anime et les tâches qu'elle accomplit ».

— Le quatrième *Congrès des linguistes*, qui se tiendra à Copenhague du 27 août au 2 septembre (secrétaire : M. V. Bröndal, 6, Nörregade, Copenhague), sera pour les délégués français l'occasion de prendre contact avec de nombreux membres étrangers de notre Société. De même le cinquième *Congrès des études byzantines*, qui se réunira à Rome du 20 au 27 septembre (secrétaire : M. P. Romanelli, Città Universitaria, Roma).

— Les membres roumains de notre Société, particulièrement nombreux et actifs, étudient la possibilité de créer chez eux un centre analogue au Groupe romand, qui réaliserait une liaison permanente avec la Société de Paris.

Nous saisissons avec empressement toutes ces occasions de réaliser dans le domaine de nos études la collaboration internationale que nous nous sommes proposée dès le début comme le principal but de nos efforts.

## II. — Collaboration.

La collaboration doit se manifester aussi entre les représentants des diverses disciplines. C'était là un des articles principaux du programme initial que j'avais apporté à la Société et que j'ai développé complaisamment dans une de mes Chroniques (1924, p. 85-86). Dans tous les domaines, philologie, histoire, archéologie, droit, ce programme a été exécuté soit par les publications de la *Revue*, soit par des communications présentées en séance, soit par les directives fournies aux travailleurs.

L'entente la plus féconde peut-être et la plus nouvelle est celle que nous avons réalisée avec les représentants du droit romain. La collaboration entre juristes et philologues avait été magnifiquement inaugurée par Mommsen, maître en l'une et l'autre discipline (cf. O. Redlich, *Mommsen und die Monumenta Germaniae*, dans : *Zeitschr. für die österr. Gymn.*, 1916, p. 856-875), et continuée en Allemagne par Beseler, lui aussi bon philologue autant que juriste. Chez nous, P. Lejay a consacré toute une partie du premier volume de son *Histoire de la littérature la-*

*tine* à l'étude des notions et des textes juridiques. A l'une des premières séances de notre Société, M. H. Lévy-Bruhl a souligné l'intérêt d'une collaboration pratique dans un bel exposé qui devait provoquer des suggestions intéressantes de L. Havet (cf. cette *Revue*, 1924, p. 81-82 et p. 103-120). Plusieurs fois les historiens, comme M. Carcopino, les philologues et les linguistes, comme M. Benveniste, ont proposé des interprétations et soumis des problèmes aux juristes. Les juristes, MM. Collinet, Lévy-Bruhl, Giffard, Noailles, Le Bras, de Visscher, ont apporté leurs conseils et leur concours aux philologues qui s'aventuraient sur leur domaine, et les thèses en cours de préparation de M. Twombly, de Mlles Freté, Pétré, en ont reçu une orientation intéressante ; M. Nicolau tout particulièrement a servi cette collaboration tant par ses travaux (ainsi par sa *Grammaire du latin juridique* qui doit paraître dans notre Collection) que par l'enseignement qu'il a donné à l'École des Hautes-Études (cf. cette *Revue*, 1933, p. 304-305). M. Belvaux, dans un article intitulé *Droit romain et culture latine* (*Bulletin des Alumni*, t. III, 1932, p. 241-268), a repris la question avec des suggestions pratiques sur lesquelles j'avais l'intention de revenir lorsque m'est arrivé avec le volume IV-V de la *Revista Clasica* de Bucarest (1932-1933, p. 144-191) un article très intéressant de M. V. A. Georgesco, chargé de cours à la Faculté de droit de Cernauti.

« L'œuvre de collaboration sur le terrain des recherches scientifiques, dit l'auteur, nous paraît comporter deux étapes : la première consisterait à établir les devoirs réciproques des philologues et des romanistes (sur ce point, l'essentiel a été dit ; il ne reste à chacun, connaissant ses obligations, qu'à s'en inspirer) ; la deuxième, ce serait de mettre à la portée des philologues les découvertes de la science du droit romain... Les juristes seront toujours à même de recueillir dans les ouvrages spéciaux les résultats acquis par la philologie, et la bibliographie de tout travail de droit romain contiendra, si le sujet l'exige, de nombreuses références aux travaux des philologues. Mais il en va autrement du philologue. L'essence des ouvrages spéciaux du droit romain lui restera forcément étrangère, sauf exception... C'est aux romanistes que revient le devoir, par une fréquente collaboration aux revues de philologie et par des travaux spéciaux, de mettre à la portée des philologues les résultats et lumières que leur science peut fournir. »

En souscrivant à cet appel, on ne peut que recommander à l'attention des philologues l'article de M. Georgesco : ils y trouveront, outre les considérations préliminaires, d'abondants exemples de termes, formules et textes dont l'interprétation fait apparaître l'intérêt et la nécessité d'un travail en commun.

## III. — Suggestions de travaux.

M. E. Löfstedt, dans ses *Syntactica*, livre aussi riche d'idées que de faits, suggère l'idée de ce qu'il appelle, d'après Tycho Mommsen, une *grammaire historico-littéraire*. Il s'agit dans sa pensée d'attirer l'attention sur l'interprétation stylistique des auteurs, dans la mesure où elle conduit à observer une évolution : évolution d'un moment à l'autre de la carrière d'un écrivain, évolution d'une œuvre à l'autre, suivant le genre auquel elle appartient. D'une enquête de ce genre, E. Wölfflin a donné le modèle à propos de Tacite, et M. Löfstedt propose maint exemple des recherches qu'il conseille dans deux chapitres du volume II : Zum Stil der einzelnen Schriftsteller, et : Stilarten und Sprachschichten.

— Les études sur les langues spéciales, c'est-à-dire sur les aspects divers que revêt la langue suivant les genres et les œuvres, deviennent de plus en plus faciles à mesure que se multiplient les lexiques d'auteurs. A propos d'un Index récemment paru de Valerius Flaccus, j'ai signalé dans cette *Revue* (1935, p. 391-392) que nous sommes dès maintenant en possession de lexiques complets de l'épopée, et que le moment est peut-être venu d'entreprendre une caractérisation de la langue de l'épopée à Rome, en développant sur un point particulier ce que R. Heinze a fait pour la *Vergils epische Technik*.

— Les études de ce genre peuvent conduire à poser des questions d'attribution et d'authenticité. En analysant les procédés de la poésie légère, M. R. F. Thomason, à la suite du professeur Radford, a tenté de démontrer que les poésies qui nous ont été transmises sous le titre de *Priapea* doivent être attribuées à Ovide. M. E. Galletier, dans un compte-rendu publié ici même (cf. cette *Revue*, 1935, p. 404), conteste la valeur probante de la plupart des ressemblances constatées : « il y aurait beaucoup à dire sur ces rapprochements de détail qui trop souvent ne prouvent rien », et il estime qu'une comparaison faite avec autant de soin entre les *Priapées* et l'œuvre de Martial ne manquerait pas d'être fort instructive. L'intérêt de cette étude serait précisément de constituer un nouveau chapitre d'une étude d'ensemble sur la langue de la poésie légère, dont nous avons dès maintenant et les éléments et les idées directrices.

— Dans un domaine tout à fait voisin, M. J. Braune vient d'instituer entre Nonnos et Ovide une comparaison dont M. J. Bayet a souligné l'intérêt (cf. cette *Revue*, 1935, p. 402), en souhaitant que l'étude soit poursuivie sur des bases plus larges.

— La grammaire proprement dite est un champ si abondamment exploré qu'elle n'attire plus guère d'ordinaire les chercheurs. Qu'ils ne né-

gligent pas cependant le chapitre des « idées à reviser ». En voici une, celle qui regarde la prétendue interdiction d'employer un nom de chose ou un abstrait comme sujet d'un verbe d'action, qui mériterait d'être remise en question. Il n'y a pas, même dans la bonne langue classique, d'incorrection ni de négligence à admettre ce tour, mais les circonstances où il est de mise sont à définir ; il y a là un chapitre à la fois de grammaire et de stylistique qui, comme je l'ai indiqué dans cette *Revue* même (1935, p. 392), pourrait constituer une intéressante monographie.

— Les parties même les plus formelles de la grammaire, comme la morphologie, sont loin d'être élucidées dans tous leurs détails. Ayant eu à établir dans le texte de Térence la forme et l'orthographe de certains noms propres grecs (cf., par exemple, la déclinaison de *Chremes*, celle de *Thais*), je n'ai pu trouver nulle part à ce sujet un enseignement cohérent. Même incertitude en ce qui concerne les emprunts à des langues autres que le grec (cf. par exemple chez Lucain, dans le chant I de la Pharsale, les transcriptions de noms gaulois en *-ones*). L'hésitation des auteurs se résout moins selon des raisons de principe que suivant des suggestions analogiques ou d'après la commodité (cf. la pratique d'Horace dans les *Odes*). En tout cas, des poètes comiques jusqu'aux poètes de l'Empire il y a tout un ensemble de faits et d'usages incohérents qu'il serait intéressant de cataloguer et d'interpréter.

J. Marouzeau.

---

# NOTES ET COMMUNICATIONS

## I

## LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES DANS LA LANGUE, LA PENSÉE ET L'EXPÉRIENCE LATINES

PAR V. BUESCU
Élève de l'École pratique des hautes études

En météorologie, pas plus qu'en tout autre domaine de la science antique, les Latins n'ont rien produit d'original[1], quoique les phénomènes célestes — ou météores — tiennent une place d'honneur dans la littérature latine.

La curiosité des Romains n'a été apaisée que par des traductions ou adaptations d'ouvrages grecs, où les faits se trouvaient déjà relevés, classés et, autant que possible, expliqués. Si l'on peut, à la rigueur, parler d'une littérature didactique latine de caractère météorologique, ce ne sera que pour présenter un aperçu des auteurs, des ouvrages et des sources, après avoir placé l'expérience latine dans le cadre de la météorologie antique.

La météorologie des Grecs était spéculative. Les Romains, gens pratiques, ne se souciaient guère de l'étiologie des météores : agriculteurs et navigateurs avertis, ils cherchaient avant tout à utiliser les phénomènes célestes et à éviter leur mauvaise influence. Aussi conviendrait-il de commencer une étude sur la météorologie des Romains par ce qui en est l'élément essentiel, *la prévision du temps.*

Les écrivains romains nous ont transmis nombre de pronostics, dont la valeur a été jugée sévèrement par les modernes[2]. On peut songer à en

1. Ils ne connaissent même pas, semble-t-il, le nom de cette discipline, quoiqu'il soit antérieur à Aristote (*Météorologie*, I, 1, 2).

2. Pour M. F. Boquet (*Histoire de l'astronomie*, Paris, Payot, 1925) « ... les pronostics de Virgile sont d'une sottise remarquable » (p. 113); par contre, le météorologue avisé qu'est M. J. Rouch prouve (*La prévision du temps dans Virgile : Rev. gén. des sciences*, t. XLII, n. 1 (15 janv. 1931), p. 19-25) qu'à côté de fausses idées il y en a de justes aussi. Mais il serait à la fois oiseux et indiscret d'insister, vu d'une part la difficulté de prédire le temps à l'aide même des moyens scien-

faire l'analyse, le commentaire et l'histoire. — Quelles sont, en matière de pronostics, les influences et les reprises du grec? — Outre l'action exercée par la lune, le soleil et les astres (astrologie météorologique), quels sont les différents aspects des signes précurseurs? Y a-t-il des discussions à ce sujet? Des contradictions? Les écrivains y ajoutent-ils foi aveuglément, ou bien, comme Virgile[1], adoptent-ils une attitude raisonnée et éclectique? — La littérature latine est-elle riche en proverbes météorologiques « d'almanach »? — Y a-t-il une relation entre la prévision du temps et l'institution des augures, dont Michelet assurait que « rien n'est plus sage que cette prétendue folie de l'antiquité »?

La littérature latine offre aussi les éléments de ce qui serait une *climatologie.* Peut-on se représenter ce qu'était le ciel latin et le climat des diverses provinces de l'Italie, d'après les épithètes et les notations de caractère météorologique? Les Romains sont-ils des observateurs de la nature? Connaissent-ils des nuances climatiques locales? Que pensent-ils des régions et des peuples lointains et peu connus (les Hyperboréens, les Éthiopiens, etc.). Y a-t-il des phénomènes « exotiques » pour les Latins? Et comment sont-ils décrits[2]? Les Latins se soucient-ils de la couleur locale, en parlant d'une contrée déterminée, ou se contentent-ils de recourir aux traditionnels lieux communs? — D'autre part, quels sont les météores que les Latins ignorent[3] ou qu'ils connaissent peu, vu le climat de l'Italie?

L'étude des divers phénomènes célestes et de la climatologie conduit logiquement à celle du *vocabulaire météorologique.* Comment s'est-il formé? Quelle place tient-il dans la langue? L'insuffisance du vocabulaire technique est-elle sentie dans le domaine météorologique? Dans quelle mesure? — Outre les phénomènes particuliers (feu Saint-Elme, feu follet, aurores, tremblements de terre, volcans, etc.), la science moderne connaît six sortes de météores : aériens (vent et tout ce qui est air), aqueux (pluie, neige, grêle, etc.), lumineux (arc-en-ciel, halo, parhélie, parasélène, étoiles filantes...), électriques (éclair, foudre...), magnétiques et calorifiques. Les Latins les connaissent-ils tous? Ne font-ils pas entre eux des confusions? Font-ils même une classification des phénomènes célestes? — Quels problèmes posent les vents et la « rose des

tifiques, d'autre part le dédain que professent les astronomes pour leurs collègues les météorologues, en se réclamant de la fameuse phrase d'Arago (*Notices scientifiques*, vol. V) : « Jamais, quels que puissent être les progrès des sciences, les savants de bonne foi et soucieux de leur réputation ne se hasarderont à prédire le temps. »

1. *Géorg.*, I, 415 et suiv.

2. Plutarque parle du khamsin. Les Latins le connaissent-ils?

3. On sait que, par exemple, les cyclones tropicaux ont été décrits et expliqués au début du XIXe siècle, et les écrivains n'ont pas manqué d'en tirer profit. Les Latins, dont l'horizon géographique n'était pas étendu, les ignorent naturellement.

vents »? Quelle est, pour les Latins, la constitution de la voûte céleste? Les doublets approximatifs[1] *aer*, *aether*, *aethra*, *aura*, etc., présentent-ils des sens différents? Confondait-on des termes apparentés, comme tant d'écrivains modernes le font pour « tempête » et « orage », « coup de vent » et « bourrasque », etc.? Est-il question, dans la correspondance et la conversation, du temps qu'il fait, et les clichés d'aujourd'hui apparaissent-ils dès cette époque? — Quels sont les mots de souche latine, les mots empruntés, les mots composés? Le vocabulaire météorologique présente-t-il des interférences avec d'autres vocabulaires (religieux, etc.)? Qu'a-t-il donné à la langue commune et à la pensée latine? — A part le thème des éléments déchaînés, les thèmes des visions paisibles (le calme, le jour et la nuit, l'aube et le crépuscule...) ont-ils leur vocabulaire approprié? A quel degré les Latins s'avèrent-ils sensibles aux aspects changeants du ciel et de la lumière? Soupçonnaient-ils les nuances que se plaisent à noter les modernes? Comment les poètes ont-ils suppléé à la pauvreté du vocabulaire?

L'aspect « poétique » du vocabulaire conduit à un autre chapitre, dont l'intérêt n'est pas des moindres : *la météorologie, élément poétique.* Que les phénomènes célestes tiennent une bonne place dans la poésie latine, c'est tout naturel, mais la question se pose de savoir comment ils sont traités. Les poètes grecs avaient légué à ceux de Rome une collection de thèmes pittoresques et une forte tradition de clichés et lieux communs. Les poètes latins sont-ils asservis à cette tradition? L'examen peut se faire soit en suivant les genres et les écoles littéraires, dans : *a)* les notations incidentes de caractère météorologique (épithètes, comparaisons, etc.) ; *b)* les morceaux d'apparat (descriptions, thèmes...), soit en constituant un relevé méthodique des thèmes (orage, tempête, majesté des éléments, présages, alternance des jours et des nuits, périodicité des saisons, aube et crépuscule, froid et chaleur, etc.). De même, il y aurait intérêt à prendre un thème plus représentatif et à le suivre dans toute la poésie latine, en notant les influences, les imitations, les plagiats, l'originalité, bref en étudiant l'ἀγών littéraire dans le développement d'un thème donné. — Il faudrait étudier aussi chez les poètes la part du réel et de l'imaginaire dans la peinture des phénomènes célestes. Serait-il osé de concevoir, à l'instar des littératures modernes[2], une classification « mé-

1. Cf., pour l'emploi de ce terme, *Rev. Ét. Lat.*, t. IV (1926), p. 18.

2. Cf. les conclusions de M. Rouch, à propos de la littérature française (J. Rouch, *Orages et tempêtes dans la littérature*, Paris, Soc. d'éd. géogr. maritime et coloniale, 1929, 250 p. in-8°) : La Fontaine, dans ses notations météorologiques, est sobre et juste; M^me^ de Sévigné fait de la « météorologie mondaine »; Bernardin de Saint-Pierre est minutieux, exact, vécu; A. de Vigny manque d'atmosphère; Fromentin excelle par des remarques précises; Flaubert est superficiel; chez Loti, et souvent chez Chateaubriand, la magie du style nuit à la précision; Hugo étale sa science.

téorologique » des Latins? Y a-t-il, pour ainsi dire, des écrivains de cabinet et de plein air, des auteurs à souffle court et des compositeurs de grandes fresques, des descriptifs ou des impressionnistes? D'autre part, la littérature latine connaît-elle le cadre atmosphérique adapté au récit ou à l'état d'âme d'un héros, procédé particulièrement cher aux modernes? — Évidemment, en examinant de pareilles questions, il ne faudra pas manquer de reculer de deux mille ans et de se rappeler que l'amour de la nature est une trouvaille des romantiques. Mais, par une opération à rebours, ne pourrait-on pas trouver du romantisme dans la littérature latine? N'y a-t-il pas des tempêtes ou des orages servant de pompe nuptiale ou funèbre, comme chez Chateaubriand ou Loti? N'y trouve-t-on pas le clair de lune, « climat » des amoureux? N'y a-t-il pas un rôle littéraire prêté aux astres? La nature céleste n'est-elle pas appelée à influencer ou dénouer les situations? — Enfin, un paragraphe devrait être consacré aux procédés artistiques appliqués à la description des phénomènes célestes, par exemple l'harmonie imitative (l'éthéré et le fluide, les météores bruyants, etc.).

L'étude des météores latins s'achèverait par un chapitre sur leur interprétation mythologique et métaphysique. Les courants philosophiques et religieux sont-ils pour quelque chose dans l'explication des phénomènes? Quelle est la part du miraculeux dans les prodiges (pluies de sang, foudre par ciel serein...), dans la magie, dans l'astrologie médicale? Et ici surgissent d'autres questions, comme celle de la *contemplatio* et de l'observation des augures, celle des coutumes et des préjugés populaires, de l'influence des phénomènes célestes sur la pensée antique (vent, inconstance, etc.), de la personnification des météores...

*
* *

Tels sont quelques-uns des problèmes que la littérature des Latins soulève en matière de météorologie. Nous nous proposons de les reprendre et de les étudier, en les coordonnant, dans un ouvrage d'ensemble, le présent résumé ne devant être qu'une brève « position de thèse ».

Victor Buescu.

## II

# L'ÉVOLUTION D'UN PROCÉDÉ DE STYLE CHEZ TACITE

PAR P. PERROCHAT
Professeur à la Faculté des lettres de Grenoble

Cette note est le complément de celle que nous avons publiée dans cette revue, t. XIII, p. 261-265, sous le titre « A propos de l'infinitif de narration : Tacite imitateur de Salluste dans l'*Agricola* ».

Nous avions montré que Tacite doit à Salluste l'habitude d'accumuler les infinitifs de narration. Nous allons établir maintenant que si ces longues séries d'infinitifs sont nombreuses dans l'*Agricola*, elles le sont de moins en moins à mesure que Tacite se dégage de l'influence de Salluste : c'est un cas particulier de cette évolution générale du style de Tacite que l'on constate de l'*Agricola* aux *Annales*, en passant par les *Histoires*.

Voici d'abord des statistiques complètes, dans lesquelles cependant ne sont pas considérés les cas douteux, où une forme pourrait être interprétée soit comme un infinitif isolé, soit comme une troisième personne du pluriel d'indicatif parfait actif. Nous indiquons d'abord le nombre d'infinitifs contenus dans chaque passage examiné, ensuite le nombre des passages relevés.

*Agricola* : 1 infinitif : 4 passages (références : 18, 6 ; 27, 4 ; 34, 3 ; 36, 2) — 2 : 2 (18, 3 ; 42, 3) — 3 : 2 (15, 1 ; 36, 1) — 4 : 1 (21, 1) — 6 : 1 (20, 2) — 7 : 2 (5, 2 ; 37, 3) — 9 : 1 (19, 3) — 10 : 1 (38, 1).

*Histoires* : Livre I : 1 infinitif : 6 passages (46, 5 ; 50, 2 ; 51, 5 ; 52, 5 ; 71, 1 ; 89, 1) — 2 : 3 (62, 1 ; 65, 4 ; 72, 4) — 3 : 4 (23, 1 ; 68, 1 ; 81, 1 ; 85, 5) — 4 : 1 (35, 1) — 6 : 1 (36, 3) — 7 : 1 (45, 1). — Livre II : 1 : 4 (11, 8 *ex corr.* ; 19, 4 ; 23, 9 ; 84, 1) — 2 : 11 (6, 4 ; 18, 1 ; 19, 3 ; 22, 1 ; 28, 2 ; 29, 4 ; 41, 7 ; 42, 6 ; 46, 5 ; 52, 2 ; 80, 1) — 3 : 6 (5, 1 ; 12, 3 ; 56, 2 ; 78, 1 ; 93, 1 ; 94, 6) — 4 : 4 (30, 1 ; 35, 3 ; 70, 5 ; 82, 2). — Livre III : 1 : 11 (10, 9 ; 10, 12 ; 31, 1 ; 31, 2 ; 31, 7 ; 48, 3 ; 50, 1 ; 53, 1 ; 58, 9 ; 62, 5 ; 63, 1) — 2 : 5 (17, 2 ; 33, 5 ; 60, 3 ; 63, 6 ; 76, 3) — 3 : 4 (25, 9 ; 36, 1 ; 49, 2 ; 84, 5) — 4 : 1 (18, 2) — 5 : 2 (17, 7 ; 55, 3) — 8 : 1 (73, 2). — Livre IV : 1 : 6 (2, 3 ; 42, 3 ; 55, 4 ; 80, 6 ; 81, 5 ; 84, 3) — 2 : 7 (11, 3 ; 16, 5 ; 54, 2 ; 67, 6 ; 70, 1 ; 83, 5 ; 84, 2) — 3 : 3 (1, 3 ; 29, 6 ; 62, 4) — 4 : 5 (34, 8 ; 46, 8 ; 49, 5 ; 81, 4 ; 84, 5) — 5 : 1 (29, 4). — Livre V : 2 : 1 (15, 6) — 3 : 1 (22, 4). — Récapitulation des *Histoires* : 1 : 27 — 2 : 27 — 3 : 18 — 4 : 11 — 5 : 3 — 6 : 1 — 7 : 1 — 8 : 1. — Total des passages : 89.

*Annales* : Livre I : 1 infinitif : 10 passages (3, 3 ; 4, 1 ; 5, 1 ; 7, 1 ; 19, 5 ;

28, 9 ; 31, 5 ; 34, 1 ; 46, 1 ; 70, 5) — 2 : 7 (2, 1 ; 11, 6 ; 16, 5 ; 25, 2 ; 65, 5 ; 70, 2 ; 71, 5) — 3 : 3 (4, 2 ; 21, 3 ; 28, 3) — 5 : 1 (16, 3). — Livre II : 1 : 4 (4, 5 ; 5, 2 ; 40, 1 ; 59, 1) — 2 : 3 (39, 5 ; 43, 4 ; 55, 6) — 3 : 4 (29, 1 ; 31, 1 ; 52, 2 ; 57, 3) — 4 : 1 (23, 2) — 5 : 1 (64, 5). — Livre III : 1 : 1 (26, 3) — 2 : 4 (20, 1 ; 42, 1 ; 45, 5 ; 46, 6). — Livre IV : 1 : 7 (12, 3 ; 55, 1 ; 62, 5 ; 62, 6 ; 69, 7 ; 70, 3 ; 74, 5) — 2 : 8 (2, 3 ; 12, 5 ; 28, 4 ; 48, 3 ; 49, 2 ; 50, 5 ; 54, 2 ; 68, 4) — 3 : 4 (25, 4 ; 49, 3 ; 60, 2 ; 68, 6) — 9 : 1 (51, 1). — Livre V: 2 : 1 (4, 2). — Livre VI : 1 : 2 (40 ou 34[1], 5 ; 50 ou 44, 3) — 2 : 6 (23 ou 17, 4 ; 25 ou 19, 4 ; 27 ou 21, 4 ; 38 ou 32, 2 ; 39 ou 33, 2 ; 56 ou 50, 8) — 3 : 1 (41 ou 35, 3) — 4 : 2 (32 ou 26, 2 ; 40 ou 34, 1). — Livre XI : 1 : 3 (16, 5 ; 28, 1 ; 34, 3) — 2 : 3 (16, 4 ; 37, 1 ; 37, 4) — 3 : 1 (12, 4) — 4 : 1 (31, 5). — Livre XII : 1 : 6 (2, 3 ; 9, 2 ; 35, 4 ; 46, 1 ; 51, 2 ; 51, 2) — 2 : 9 (1, 2 ;3, 2 ; 4, 1 ; 15, 1 ; 34, 2 ; 35, 2 ; 42, 3 ; 44, 5 ; 47, 1) — 3 : 5 (12, 2 ; 34, 1 ; 51, 3 ; 65, 5 ; 68, 2) — 4 : 1 (14, 1) — 6 : 1 (54, 4). — Livre XIII : 1 : 7 (3, 1 ; 15, 1 ; 40, 5 ; 44, 9 ; 46, 1 ; 46, 3 ; 57, 7) — 2 : 7 (13, 2 ; 14, 4 ; 15, 8 ; 19, 2 ; 35, 8 ; 43, 6 ; 45, 5) — 3 : 3 (3, 7 ; 13, 1 ; 14, 7) — 4 : 1 (37, 1) — 5 : 2 (18, 4 ; 44, 2). — Livre XIV : 1 : 4 (5, 2 ; 13, 1 ; 15, 3 ; 15, 5) — 2 : 4 (3, 1 ; 10, 4 ; 14, 5 ; 15, 10) — 3 : 2 (16, 2 ; 23, 2) — 7 : 1 (8, 1). — Livre XV : 1 : 3 (11, 3 ; 16, 5 ; 27, 6) — 2 : 5 (13, 1 ; 37, 1 ; 37, 7 ; 38, 7 ; 51, 1) — 3 : 1 (58, 3) — 4 : 1 (12, 4) — 5 : 1 (71, 1). — Livre XVI : 1 : 1 (13, 3) — 2 : 2 (5, 1 ; 19, 2). — Récapitulation des *Annales* : 1 : 48 — 2 : 59 — 3 : 24 — 4 : 7 — 5 : 5 — 6 : 1 — 7 : 1 — 9 : 1. — Total des passages : 146.

Ces statistiques se résument dans le tableau suivant :

| Séries de : | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre des exemples : | | | | | | | | | | |
| *Agricola* | 4 | 2 | 2 | 1 | | 1 | 2 | | 1 | 1 |
| *Histoires* | 27 | 27 | 18 | 11 | 3 | 1 | 1 | 1 | | |
| *Annales* | 48 | 59 | 24 | 7 | 5 | 1 | 1 | | 1 | |

Il ressort avec évidence de cette étude que la fréquence des séries longues diminue sensiblement de l'*Agricola* aux *Histoires* et des *Histoires* aux *Annales*. Ainsi, le rapport des séries renfermant quatre infinitifs ou plus à l'ensemble des séries contenues dans chaque ouvrage est de : 1° pour l'*Agricola* : 6 à 14, soit près de 1 à 2 ; — 2° pour les *Histoires* : 17 à 89, soit environ 1 à 5 ; — 3° pour les *Annales* : 15 à 146, soit près de 1 à 10.

1. Selon le système de références adopté.

Le principe de la diminution de la longueur des séries une fois établi pour l'ensemble de l'œuvre de Tacite, passons à des cas particuliers. Nous avons vu (*R. É. L.*, XIII, p. 262-263) que dans l'*Agricola*, à l'imitation de Salluste, Tacite rend, par le procédé de l'accumulation des infinitifs, l'activité des personnages, celle d'un chef militaire et d'un administrateur notamment (*Agricola* 19, 3 : neuf infinitifs ; 20, 2 : six infinitifs ; 21, 1 : quatre infinitifs). Que l'on compare à ces exemples, surtout à ceux que nous donnons p. 263, le passage suivant, où Tacite décrit l'activité, l'action énergique de Corbulon, qui entreprend de rétablir la discipline dans son armée :

*Ann.* XIII, 35, 8 : *Ipse cultu leui, capite intecto, in agmine, in laboribus frequens* adesse, *laudem strenuis, solacium inualidis, exemplum omnibus ostendere.*

L'intention est la même, mais l'usage de l'infinitif de narration est bien plus discret.

Tacite, également, à l'imitation de Salluste, oppose à une forme personnelle une série de formes infinitives pour accentuer le contraste entre l'inertie, la paresse, le calme d'une part, la vivacité, l'activité d'autre part (cf. *art. cité*, p. 263-264). Des exemples Salluste, *Jug.* 6, 1, et Tacite, *Agricola* 5, 2, rapprochons le suivant :

*Ann.* II, 55, 6 : Nec *Plancina se intra decora feminis* tenebat, sed *exercitio equitum, decursibus cohortium* interesse, *in Agrippinam, in Germanicum contumelias* iacere, *quibusdam etiam bonorum militum ad mala obsequia promptis, quod haud inuito imperatore ea fieri occultus rumor incedebat.*

Même schéma de la phrase : *non* (ou *nec*) avec l'indicatif, puis *sed* avec les infinitifs ; mais alors que ceux-ci sont au nombre de sept dans *Jug.* 6, 1, de sept dans *Agricola* 5, 2, ils ne sont plus que deux dans *Ann.* II, 55, 6. La comparaison de détail de l'expression prouvera, de plus, que les rapprochements que nous faisons ici ne sont pas arbitraires. Voici un exemple de même nature où l'opposition est entre la lenteur, la résistance exprimées par le parfait *attulere* et le participe présent à l'ablatif absolu et, d'autre part, le mouvement rendu par des infinitifs, mais au nombre de deux seulement.

*Ann.* III, 46, 6 : *Paulum morae* attulere *ferrati*, restantibus *lamminis aduersum pila et gladios ; set miles correptis securibus et dolabris, ut si murum perrumperet*, caedere *tegmina et corpora ; quidam trudibus aut furcis inertem molem* prosternere *iacentesque nullo ad resurgendum nisu quasi exanimes* linquebantur.

On notera, enfin, le retour à l'indicatif *linquebantur ;* on aperçoit déjà la raison de cet usage discret des séries d'infinitifs : c'est le désir de la variété, principe de plus en plus cher à Tacite. En effet, comment expli-

quer dans l'exemple suivant les brusques changements de modes, sinon par la recherche de l'asymétrie?

*Ann.* XI, 31, 5 : Vrgeri *prela*, fluere *lacus* ; *et feminae pellibus accinctae* adsultabant *ut sacrificantes uel insanientes Bacchae ; ipsa crine fluxo thyrsum quatiens, iuxtaque Silius hedera uinctus*, gerere *cothurnos*, iacere *caput, strepente circum procaci choro.*

Même remarque pour l'exemple *Hist.* IV, 84, 2-5, où l'auteur passe des infinitifs à l'indicatif, puis à l'infinitif, puis à l'indicatif, puis aux infinitifs. Bel exemple aussi de recherche de la variété dans l'emploi des modes : *Hist.* I, 23, 1.

Certes, Tacite n'a pas définitivement renoncé aux séries longues ; un passage des *Annales* renferme même neuf infinitifs : *Ann.* IV, 51, 1-2. Mais le récit dont il fait partie (attaque infructueuse des Thraces contre le camp romain) est justement une imitation d'un texte des *Histoires* de Salluste (fragments, édit. Maurenbrecher, II, 87), ainsi que l'a montré avec évidence W. Heraeus, dans *Archiv für lat. Lexik. und Gramm.*, t. XIV, p. 273-276.

En effet, s'il est vrai que, dans les *Histoires* et dans les *Annales*, Tacite subit moins fortement l'influence de Salluste que dans l'*Agricola*, il ne s'interdit pas cependant des imitations partielles, et la persistance dans les *Histoires* ou les *Annales* d'une forme de style que, d'une manière générale, il tend à abandonner, peut nous aider à déceler une imitation de Salluste ou même de l'*Agricola*. Ainsi :

*Hist.* IV, 29, 4 : *Tum uero strepitus dissoni, casus incerti, neque feriendi neque declinandi prouidentia ; unde clamor acciderat*, circumagere *corpora*, tendere *artus ; nihil* prodesse *uirtus, fors cuncta* turbare *et ignauorum saepe telis fortissimi* cadere,

est à rapprocher de :

Salluste, *Jug.* 51, 1 : *Ceterum facies totius negoti uaria, incerta, foeda atque miserabilis : dispersi a suis pars* cedere *alii* insequi ; *neque signa neque ordines* obseruare ; *ubi quemque periculum ceperat, ibi* resistere *ac* propulsare ; *arma, tela, equi, uiri, hostes atque ciues permixti ; nihil consilio neque imperio* agi, *fors omnia* regere.

L'incertitude, la confusion sont rendues par le même procédé d'accumulation ; il y a imitation, d'autre part, dans le mouvement général des phrases et même dans quelques termes : Salluste : *ubi...* plus-que-parfait, ... deux infinitifs. — Tacite : *unde...* plus-que-parfait, deux infinitifs, et surtout à la fin des deux développements : Salluste : *nihil consilio neque imperio agi, fors omnia regere.* — Tacite : *nihil prodesse uirtus, fors cuncta turbare.* Ce genre d'imitation est d'ailleurs beaucoup plus libre que celui qui est pratiqué par Tacite dans l'*Agricola* : cf. les exemples cités *R. É. L.*, t. XIII, p. 264-265.

Des remarques analogues sont suggérées par les passages suivants, *Ann.* IV, 25, 3, et *Jug.* 97, 4 : même phrase, ou peu s'en faut, d'introduction (Salluste : *Igitur simul consul... cognouit et ipsi hostes aderant.* — Tacite : *Simulque coeptus dies et... aderant*) et surtout même mouvement dans la description de la bataille.

De même dans les *Histoires* III, 73, 2, nous trouvons une série particulièrement longue d'infinitifs (huit), par laquelle l'auteur décrit l'affolement des troupes et surtout de leur chef : *ex diuerso trepidi milites, dux segnis et uelut captus animi non lingua, non auribus competere*, etc... Or, il existe un passage de Salluste (*Histoires*, fragm. Maur. I, 136) qui correspond presque exactement à ce début : *formidine attonitus neque animo neque auribus aut lingua satis competere.* L'imitation est évidente.

Il arrive même que Tacite imite à la fois Salluste et son *Agricola;* ainsi le début du chapitre 17 du livre III des *Histoires* a subi l'influence de *Catilina* 60, 4, et de *Jugurtha* 98, 1 (cf. Schönfeld, *De Taciti studiis Sallustianis*, Leipzig, 1884, p. 56) : il y a lieu, d'ailleurs, de noter ici que Tacite n'emploie que deux infinitifs narration, alors que dans les passages correspondants de Salluste l'usage de cette forme est beaucoup plus abondant. Mais à la fin du même chapitre apparaît une série de cinq infinitifs :

*Hist.* III, 17, 7 : *Antonius* instare *perculsis*, sternere *obuios*, *simul ceteri*, *ut cuique ingenium*, spoliare, capere, *arma equosque* abripere.

Nous avons là, semble-t-il, un écho d'*Agricola* 37, 3 : « ... sequi, uulnerare, capere *atque eosdem oblatis aliis* trucidare. *Iam hostium, prout cuique ingenium erat, cateruae armatorum paucioribus terga* praestare, *quidam inermes ultro* ruere *ac se morti* offerre. » En plus du procédé lui-même destiné à rendre le mouvement de la bataille, on rapprochera dans les deux textes l'emploi absolu de *capere* au sens de « faire des prisonniers », les expressions *oblatis aliis trucidare*, et *sternere obuios; prout cuique ingenium erat* et *ut cuique ingenium*[1].

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de montrer comment le même texte de Salluste est imité différemment par Tacite dans l'*Agricola* et dans les *Histoires*. Nous avons vu (*art. cité*, p. 264-265) que la description de Tacite dans *Agric.* 37, 3, suit de très près celle de Salluste dans *Jug.* 101, 11. Dans le tableau de Vitellius sur le champ de bataille de Bédriac (*Hist.* II, 70), on perçoit l'influence, lointaine mais sensible, de ces deux textes ; ainsi : *Jug.* 101, 11 : *Tum spectaculum horribile in campis patentibus; Agricola* 37, 3 : *patentibus locis grande et atrox spec-*

1. Sur les imitations de Tacite par lui-même, cf., dans les *Tacitea* de C. Brakman (Mnemosyne, 1925, p. 177-200), l'étude *De Tacito imitatore sui* (p. 188-197) : ces imitations sont particulièrement sensibles dans les descriptions de batailles (cf. p. 190 et suiv.).

*taculum; Hist.* II, 70, 1 : *insistere... campis...*, ... *lustrare oculis...*, *foedum atque atrox spectaculum;* plus loin : *Jug.* 101, 11 : ... *et inter ea humus infecta sanguine; Agricola* 37, 5 : *passim arma et corpora et laceri artus et cruenta humus; Hist.* II, 70, 2 : ... *lacera corpora, trunci artus... infecta tabo humus.* Dans les passages du *Jugurtha* et de l'*Agricola*, la description de la déroute s'accompagne d'une abondance d'infinitifs de narration exprimant le mouvement (cf. *art. cité*, p. 265) ; dans celui des *Histoires*, dès que Tacite a terminé la description des morts et de la dévastation, et qu'il donne, en antithèse, celle des vivants, il accumule les infinitifs de narration : *Vulgus quoque militum clamore et gaudio deflectere uia, spatia certaminum recognoscere, aggerem armorum, strues corporum intueri, mirari.* L'usage en est tout de même plus discret (quatre exemples) que dans les textes correspondants de Salluste (huit) ou de l'*Agricola* (sept).

Il ressort donc des observations précédentes que Tacite, qui, dans l'*Agricola*, à l'imitation de Salluste, accumule fréquemment les infinitifs de narration en séries, réduit de plus en plus, au cours de son œuvre, dans son désir de la variété, la longueur de ces séries. Les exceptions à cette loi générale doivent nous amener à examiner de près les textes : elles révèlent parfois une imitation de Salluste ou même de l'*Agricola*.

P. Perrochat.

---

## III

## AU DOSSIER DE LA IVe ÉGLOGUE (UNE NOTE D'ÉRASME)

par F. Préchac
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

En marge de deux chapitres d'Ammien Marcellin (22, 10, 6 ; 25, 4, 19) sur l'empereur Julien, Érasme a écrit, dans son édition de 1518[1] et dans celle de 1527[2] : *Iustitia reuersa ad terras; Iustitia rediit imperante Iuliano.* Ce petit sommaire vaut une main indicatrice. Lisons les deux passages visés ; la teneur en est presque identique : 22, 10, 6 : « En raison de ces traits (de mansuétude) et autres semblables, on se disait, reprenant un mot que Julien avait toujours à la bouche : La Justice qu'Ara-

1. Suet., Spartian., Amm. Marc., Bâle, Froben, p. 702 (= 22, 10, 6) et p. 746 (= 25, 4, 19).
2. Id., Cologne, Hitzhorn, p. 533 (= 22, 10, 6) et p. 567 (= 25, 4, 19).

tos fait monter au ciel scandalisée par les vices des hommes (Arat., *Phaen.*, v. 134 et suiv.)[1], est revenue, Lui régnant, sur la terre ! Malheureusement certaines mesures arbitraires étaient prises par l'empereur, quelques égarements obnubilaient le cours varié de sa gloire[2]. » Julien, alors que d'autres princes chargèrent de ce soin les écrivains de leur temps[3], compare son règne au retour de l'âge d'or. Nous avons reconnu le thème qui associe Δίκη Παρθένος à l'ère merveilleuse : il est virgilien, et les termes *reuersa*, *redisse*, viennent de la IVe Églogue[4], dédiée à Pollion à l'occasion de la paix de Brindes. Ce thème, M. Carcopino l'a victorieusement rattaché au poème pythagoricien d'Aratos[5]. Il nous saura gré de lui apporter, avertis par la note d'Érasme, ce témoignage d'un empereur helléniste et païen. L' « Apostat », lorsqu'il parlait de Δίκη μισήσασα κείνων γένος ἀνδρῶν, puis de Δίκη revenue, pensait tout d'abord aux vers d'Aratos, qu'il nomme expressément, ensuite à cette IVe Églogue dont un Symmaque s'inspirera bientôt pour célébrer le jeune Gratien[6] ; et il rattachait l'églogue, sans doute, aux *Phaenomena*. Outre qu'il devait être assez bon juge en matière de sources grecques, on sait que le néo-platonisme, qu'il professait, avait proposé tel dogme virtuellement contenu dans le pythagorisme[7]. — Il est piquant de voir Julien intervenir dans le débat sur *Iam redit et uirgo*. Son commentaire, même discret, faisait un amusant contraste avec la récente, piètre et combien durable interprétation de cet hémistiche par Constantin (ou par Eusèbe). — Notons d'ailleurs que, avant Symmaque[8] et l'école de Servius, et comme le poète Calpurnius (*Buc.* I, 42 et suiv.), Julien entendait par ces mots le retour de la Justice sur la terre, ce qui n'exclut point, dans la IVe Égl., une allusion à la réapparition de Virgo dans le ciel et dès lors une datation très précise[9] du poème. Le cumul des deux thèmes, retour

1. Cf. Avien., *Arat.*, v. 348 et suiv. (*Diua* 350 = *Iustitia* 317 = *Dea* 320).

2. *Et aestimabatur per haec et similia, ut ipse dicebat adsidue, uetus illa Iustitia, quam offensam uitiis hominum Aratus extollit in caelum, imperante eo reuersa ad terras, ni quaedam suo ageret, non legum arbitrio erransque aliquotiens obnubilaret gloriarum multiplices cursus.* Cf. 25, 4, 19 : *Verum tamen cum haec essent, aestimari poterat, et ipse aiebat, uetus illa Iustitia, quam offensam uitiis hominum Aratus extollit in caelum redisse rursus ad terras, ni quaedam ad arbitrium agens interdum ostenderet se dissimilem sui* (Iul., *Ep...*, éd. Bidez-Cumont, p. 225).

3. Auguste *ap.* Verg., *Aen.* VI, 791-794; cf. Hor., *C. saec.*, str. 15;
Néron *ap.* Sen., *Apocol.* IV, v. 9 et 23; cf. *De Cl. vulg.* II, 1, 3; 1, 4; I, 1, 3;
et Calp., *Buc.* I, 42 et suiv., 64 (*Rev. Ét. lat.*, 1932, I, p. 97, n. 7);
le petit Gratien *ap.* Symm. (*Rev. Ét. lat.*, 1931, II, p. 228 et suiv.).

4. Voir le vers 6 *Iam redit et uirgo, redeunt Saturnia regna.*

5. *Virg. et le myst. de la IVe Égl.*, p. 151 et suiv.

6. *Rev. Ét. lat.*, 1931, II, p. 228 et suiv.

7. Carcopino, *La basil. de la P. Majeure*, p. 316 et suiv.

8. *Rev. Ét. lat.*, *op. cit.*

9. Carcopino, *Le myst.*, p. 139, 155.

sur la terre, réapparition au firmament, se retrouvera dans le poème composé par Claudien en l'honneur du consul astrologue (399), Mallius Theodorus[1]. Le premier était suggéré à Virgile par le « retour du règne de Saturne » (*Egl.* IV, 6)[2] et par la tradition d'une première « descente » de la Vierge ici-bas parmi les hommes[3].

F. Préchac.

1. *C.* XVII, v. 116, 122-132, 171 sqq.
2. Cf. *Egl.* IV, 15 et suiv. : *Diuisque uidebit* | *Permixtos heroas et ipse (puer) uidebitur illis.*
3. Cf. après Virgile : Pseud. Sen., *Octau.*, 397 et suiv. : *Tunc Dea* | *Iustitia caelo missa.*

# ÉTUDES ET MÉMOIRES

## I

## *LIBER* ET *LIBERI*

PAR E. BENVENISTE

Comme par une fatalité dialectique, la discussion à laquelle nous avons soumis le nom latin de l'esclave, *servus*[1], remet en jeu l'origine et le sens propre de l'adjectif *līber*. Les deux problèmes sont liés de telle manière que la solution donnée au premier détermine la position du second. Mais la situation de *līber* devient paradoxale dans la mesure même où l'on croit avoir défini exactement celle de *servus*. Si, pour des raisons qui tiennent aussi bien à la forme du mot qu'à la nature de l'institution, nous sommes fondé à considérer le nom latin de l' « esclave » comme un emprunt à l'étrusque, il semblerait que la notion antithétique d' « homme libre » eût dû se constituer seulement à la même époque et corrélativement à l'emprunt de *servus* : comment la qualification de « libre » se concevrait-elle en indo-européen, puisque la langue commune n'avait pas de mot pour « esclave »? Or, contrairement à toute attente, l'adjectif *līber* a des correspondants fidèles non seulement en italique, mais encore en grec, par ἐλεύθερος ; et bien d'autres langues indo-européennes possèdent, quoique avec des valeurs différentes, le radical d'où cet adjectif est dérivé. Voilà une première difficulté, qui du moins délimite et oriente précisément le problème : au moment où le prototype de lat. *līber* et de gr. ἐλεύθερος s'employait dans une fraction dialectale de l'indo-européen, ce mot ne pouvait

1. Dans cette *Revue*, X, 1932, p. 429 et suiv. On y joindra les observations de M. Vendryes, *B. S. L.*, XXXVI, 1935, p. 124-130. L'article de M. H. Lévy-Bruhl, *Théorie de l'esclavage*, a été réimprimé dans l'ouvrage du même auteur sur *Quelques problèmes du très ancien droit romain*, Paris, 1934, p. 15 et suiv.

s'opposer à un nom commun de l' « esclave », qui n'y avait pas cours ; il faut donc que le sens de « libre » ait été acquis secondairement en italique et en grec, mais à partir de quelle signification originaire? Cette interrogation en fait surgir deux autres, qui concernent spécialement l'italique : l'adjectif *līber* est-il en rapport étymologique avec le nom divin *Līber*, d'une part, avec le pluriel *līberī*, de l'autre? Tout ce complexe de contradictions et d'incertitudes se dénouera par un examen attentif de la structure des dérivés et par la considération des valeurs propres aux radicaux.

## I

L'adjectif *līber*, avec les formes dialectales pel. *loufir* « liber », fal. *loferta* « liberta », éventuellement o. *lúvfreís* g. sg.[1], repose sur **leudheros* (**loudheros*). Gr. ἐλεύθερος remonte aussi à **leudheros*, mais en conservant de surcroît sous la forme de ἐ- initial le vestige d'un **ə-* qui ne subsiste pas ailleurs qu'en grec et en arménien dans cette position. La restitution complète[2] sera donc **ə₁leúdheros*, qui s'analyse en **ə₁l-eú-dh-eros*. On a ici une racine **ə₁el-*, apparemment synonyme de **ə₂el-* représenté par lat. *alō*, v. angl. *alan*, v. irl. *alim*, cf. gr. ἀλδαίνω. Avec suffixe radical **-w/-eu-*, cette racine fournit un thème I **ə₁él-w-* et un thème II **ə₁l-éu*. Si l'on ajoute au thème II l'élargissement **-dh-* de valeur moyenne, il en résulte **ə₁leúdh-*, qui est continué exactement par gr. ἐλεύθ-[3], ital. **leudh-*, et aussi par skr. *rodh-*, av. *raod-*, got. *liudan* « croître, grandir ». Telle est la base sur laquelle se sont constitués les adjectifs de la famille de *līber*. Le thème indo-européen **ə₁leudh-*, devenu à son tour dialectalement une racine, est attesté avec le sens de « croître, grandir », par l'accord de l'indo-iranien et du germanique.

C'est un dérivé en **-es-* du thème italique **leudh-* que nous mettons à l'origine du nom divin *Līber*. En face de la forme à *-r-* ancien de *līber* « libre », des témoignages que rien n'autorise à récuser donnent au nom propre une forme à *-s-* : sabin *Lebasius*, *Loebasius*

1. La forme osque, dans l'exemple unique *iúveís lúvfreís* « Iouis Liberi », a probablement subi l'influence de l'adjectif correspondant à *līber*, qu'on s'accorde à retrouver dans [*l*]*úvfrikúnúss* acc. pl. « *liberignos ».

2. Les principes qui justifient cette restitution sont formulés dans nos *Origines de la formation des noms en indo-européen*, I, 1935, chap. IX.

3. Le sens rend improbable un rapprochement avec la famille de ἔλεύθω, ἐλεύσομαι « venir », qu'on a d'ailleurs l'habitude de laisser à part.

(Serv. ad Georg., I, 7) ; *Libassius* : Liber pater (*C. G. L.*, V, 30, 9), et le *loebesum* de Festus pourrait être reçu comme authentique s'il représente le nom du dieu, non l'adjectif, même avec une réfection pseudo-archaïque de *-ī-* en *-œ-*. Ce nom **leudhes-os* signifiera donc « celui de la germination, celui qui assure la naissance ou la croissance ». Interprétation qui cadre au mieux avec la fonction de Līber pater : invoqué avec Ceres (Georg., I, 7), il est le dieu de la germination et de la fécondité, symbolisé par l'emblème phallique (Varron ap. Aug., *Civ. Dei*, III, 16 ; IV, 11 ; VI, 9 ; VII, 2, 21) et plus tard confondu avec le dieu du vin, de même que son nom l'a exposé à une identification avec Zeus Eleutherios (Mon. Ancyr.)[1].

## II

C'est dans une tout autre direction que, partant du même sens originel, nous trouverons l'explication de l'adjectif *līber*. La forme **ə₁leudheros* repose sans doute sur un thème nominal **ə₁leudho-* ou **ə₁leudhi-*, qui survit dans vha. *liuti* « Leute ». Ici s'est produit un développement sémantique, que l'analogie des verbes de la même sphère aide à restituer.

Entre « croître » et « naître », le vocabulaire indo-européen ne marque pas de différence. Un même verbe signifiera l'un ou l'autre. On envisage la naissance non comme un fait instantané et spécifique, mais comme une phase du procès de la croissance. De fait, les racines **gen-* et **bheu-* se prêtent, on le sait, à exprimer les deux notions, et le latin reste fidèle à cette conception quand il emploie l'adjectif de *crescō*, *cretus*, au sens de « descendant ». Un thème tel que **leudh-*, qui se rapporte à la croissance, enveloppe aussi l'idée de naissance. De plus, la « naissance » ou la « génération » est considérée bien moins sous son aspect physique que par rapport à l'ordre juridique et social, car la naissance seule fixe la place de l'être dans la société. Elle définit toujours l'appartenance à un même groupement, dont les membres n'ont précisément d'autre lien entre eux que celui de la naissance. Il suffira de rappeler des termes à connotation sociale tels que gr. γένος, φῦλον, φυλή, lat. *genus*, *gens*, *natiō* (proprement « naissance »), got. *kuni* « tribu », v. isl. *kind* « race », irl. *clan* « descendant », d'où notre « clan », etc.

1. Voir l'article *Līber* de Schur dans Pauly-Wissowa, mais sans retenir l'étymologie fausse par gr. λείβω qui y est enseignée.

Par suite, tout adjectif dérivant de ces termes et signifiant « de naissance » spécifiera cette naissance comme *légitime*, du fait qu'elle consacre l'appartenance à une fraction sociale. Que l'on pense à gr. γνήσιος « légitime », à lat. *genuinus*[1], à véd. *jénya-* « légitime », ou à iran. *āzāta-* « légitime, noble », ou encore à des expressions telles que « une personne *née* », ou « un cheval *de race* ».

Nous avons bien affaire, dans le cas de **leudh-*, à la même évolution. Car ce radical a servi de désignation à une fraction sociale : le germanique l'atteste, par vha. *liuti* « gentes » auquel se compare, si même il n'en est pas emprunté, v. sl. *ljudĭje* « les gens » ; on atteint encore en slave la valeur prégnante du terme de base à travers le dérivé v. russe *ljudinŭ* « membre de la communauté, citoyen, homme libre »[2].

Le dérivé italique et grec **leúdheros* a donc signifié « de naissance légitime ». On s'en assurera pour le latin, tout d'abord, par la quasi-synonymie qui unit *līber* et *ingenuus*. Dans *ingenuus* est encore manifeste la transition de « né à l'intérieur, authentique, natif » à « de naissance et de famille libre ». Il est significatif, en outre, et maintenant pleinement compréhensible que les Romains n'aient jamais

1. Que *genuīnus* soit dérivé de *genu* ne change rien à cette observation : *genu* appartient à la racine *gen-* (cf. nos *Origines*, I, p. 86).

2. Sur ce point, notre démonstration coïncide partiellement avec celle de O. Schrader, signalée dans le dictionnaire de Walde s. v. *līber*. Bien que Schrader n'ait ni analysé exactement les formes ni touché à la question de *Līber* non plus qu'à celle de *līberī*, il nous paraît utile de reproduire intégralement son exposé, publié dans les *Indogerm. Forsch.*, IX, 1898, Anz. p. 172-173 : « Griech. ἐλεύθερος « frei » : altsl. *ljudŭ* « populus », *ljudĭ* « homo », ahd. *liut*, ags. *léod* « Volk », mhd. *liute*, ags. *léode* « Leute ». — Die Grundbedeutung von ἐλεύθερος oder wenn lat. *līber* damit zu verbinden ist, von graeco-it. *leudh(e)ro-* : **leudho-* (= gr. *ἔλευθο-ς) « Volk » ist demnach « zum Volk (Stamm) gehörig », « popularis », dann « frei ». Analoga : skr. *ā́rya-* « Arier », dann im Gegensatz zu den verknechteten *dāsá-* und als Zusammenfassung der drei oberen Stände der *brāhmaṇa-*, *kshatriya-* und *vaiçya-* soviel wie « frei » (einziger Ausdruck für diesen Begriff im Altindischen), eigentlich « zu den Freunden gehörig », von *arya-* « freundlich, hold, treu, fromm ». Ferner : got. *freis* « frei », kymr. *rhydd* desgl., aus **priyos* = skr. *priyá-s* « lieb, teuer, erwünscht » ; also auch hier « frei » = « wer zu den Freunden gehört ». Vgl. weiter : longob. *arimannus*, eigentl. « Heergenosse », dann « frei » (*arimanna mulier*), burgund. *leudis* « der Gemeinfrei », altruss. *ljudinŭ* desgl. (im Gericht des Jaroslav Wladimirowitsch), beide wie ἐλεύθερος zu altsl. *ljudŭ* usw. (s. o.) gehörig. Ahnlich : zend. *ázáta-* « vornehm, edel » (npers. *ázád* « frei », woraus arm. *azat* desgl.), eigentl. « der in Wirklichkeit, d. h. im Stamme geborene », ganz wie kymr. *bonnedig* (synonym mit *rhydd*), eigentl. « wer einen Ursprung hat, der stammhafte ». Ergebnis : der Begriff der politischen Freiheit und seine Bezeichnungen sind auf idg. Gebiet vorwiegend durch den Gegensatz stammhafter und nicht stammhafter Bevölkerungsschichten hervorgerufen worden. »

séparé la *libertas* de la *ciuitas*. Pour emprunter la définition de Cicéron (*Pro Caec.* 33, 96) : « Qui enim potest iure Quiritium liber esse qui ex numero civium non est?... Nam et eodem modo de utraque re traditum nobis est, et si semel ciuitas adimi potest, retineri libertas non potest[1]. » La naissance légitime confère du même coup la qualité de citoyen ; celle-ci n'est dans l'ordre politique que la conséquence de celle-là.

En grec, bien que dès Homère le sens de « libre » soit fixé, certains emplois montrent que persistait le sentiment d'une condition attachée avant tout à la naissance. Par exemple, Euripide, *Alc.* 677 :

οὐκ οἶσθα Θεσσαλόν με κἀπὸ Θεσσαλοῦ
πατρὸς γεγῶτα, γνησίως ἐλεύθερον ;

Ou encore cette disposition de la loi de Dracon, énoncée chez Démosthène (*Contre Aristocrate*, 55) : est acquitté du chef de meurtre qui aura tué l'adultère surpris auprès de sa mère, de sa sœur, de sa femme « ou d'une concubine qu'il aurait pour (élever) des enfants libres », ἐπὶ παλλακῇ, ἣν ἂν ἐπ' ἐλευθέροις παισὶν ἔχῃ. L'opposition de παλλακή et de ἐλευθέροι met en relief le fait que les enfants « libres » sont nécessairement le fruit d'un mariage légal. En grec comme en latin, la « liberté » a pour condition nécessaire et suffisante la « légitimité » de la naissance.

## III

S'il en faut une dernière preuve, nous la trouverons dans celle même des données du problème qui demeure la plus obscure : le terme *līberī* « enfants ». Faut-il comprendre *līberī* comme « les enfants libres » par opposition aux enfants des esclaves nés dans la maison? Mais alors, demandait avec raison Köhm, pourquoi les enfants particulièrement et non tous les membres libres de la famille[2]? La difficulté a semblé si rigoureuse que plusieurs auteurs se sont résignés à voir dans *līber* et *līberī* deux mots différents, et que ceux qui voudraient sauver le rapprochement reconnaissent combien malaisée en est la justification. C'est qu'en effet, débattu entre *līber* au sens de « libre » et *līberī*, le problème interdisait toute solu-

1. Cf. H. Lévy-Bruhl, *Quelques problèmes...*, p. 51 et suiv.
2. Köhm, *Altlatein. Forsch.*, p. 119. Cf. Ernout-Meillet, s. v.

tion. Mais dès qu'on substitue « légitime » à « libre », on restaure entre *līber* et *līberī* un rapport évident.

Cette relation se précise dans le contexte où *līberī* a acquis sa valeur de terme juridique ; savoir, dans la formule bien connue et souvent attestée en vieux-latin[1] qui consacre le but du mariage : *liberum quaesundum causa, liberorum quaerendorum* (ou *procreandorum*) *gratia* (ou *causa*). Ainsi Ennius 120 : « ducit me uxorem liberorum sibi quaesendum gratia ; » Plaute, *Capt.* 889 : « liberorum quaerundorum causa ei credo uxor datast ; » *Aul.* 148 : « liberis procreandis... uolo te uxorem ducere ; » etc. Ainsi défini, *līberī* a pu se dire même d'un seul enfant : « non est sine liberis cui uel unus filius unaue filia est » (Dig. 50, 16, 148)[2]. Or, on ne semble pas s'être avisé qu'une formule identique était d'usage dans le mariage grec et s'énonçait : ἐπ' ἀρότῳ (ou σπορᾷ) παίδων γνησίων « pour procréer des enfants légitimes ». Le caractère sacramentel en est garanti par Clément d'Alexandrie (*Strom.*, II, 23), qui cite Ménandre : Γάμος μὲν οὖν ἐστὶ σύνοδος ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς ἡ πρώτη κατὰ νόμον ἐπὶ γνησίων τέκνων σπορᾷ. Ὁ γοῦν κωμικὸς Μένανδρος

παίδων (φησι) σπόρῳ τῶν γνησίων
δίδωμι σοί γε τὴν ἐμαυτοῦ θυγατέρα.

Le texte de Ménandre d'où ces vers proviennent ne nous est pas conservé. En revanche, une autre pièce de Ménandre livre la même formule (Perikeiromene 435) :

ταυτὴν γνησίων
παίδων ἐπ' ἀρότῳ σοι δίδωμι.

Et Lucien (*Tim.* 17) la reprend à son tour : νόμῳ γυναῖκα παραλαβὼν ἐπ' ἀρότῳ παίδων γνησίων. A cette prescription répond aussi dans l'Inde le devoir de procréer des enfants « selon le rite » (cf. *putrāṃç cotpādya dharmataḥ*, Manu, VI, 3, 6).

L'identité littérale des formules latine et grecque saute aux yeux : *liberorum quaerendorum causa* et ἐπ' ἀρότῳ παίδων γνησίων se correspondent si étroitement qu'il doit s'agir d'une survivance cultuelle. En tout cas, de cette correspondance ressort l'équation *līber* = γνήσιος, qui met hors de contestation le sens de

1. Tous les exemples sont recueillis chez Köhm, *op. cit.*, p. 115 et suiv.

2. Sur *līberī* dit d'un seul enfant, cf. Wackernagel, *Vorlesungen*², I, p. 95; Löfstedt, *Syntactica*, I, p. 35. Voir aussi Marouzeau, *Rev. Phil.*, 1923, p. 69 et suiv., sur la différence entre *liberi, filius, natus*.

« légitime » que nous avons conféré à *līber*. Le grec, plus explicite, dit παῖδες γνησίοι ; le latin simplement *līberī*. Mais dans une expression telle que *liberos quaerere*, *liberos procreare* « engendrer des (êtres) légitimes », le terme *liberi* « (êtres) légitimes » ne peut désigner que des enfants [1]. C'est dans ces emplois que *liberi* s'est déterminé comme appellation générique des « enfants », et par ce détour c'est encore la légitimité de la naissance qui est affirmée.

Tel est le but du mariage : procréer des enfants *légitimes*, qui puissent assurer la permanence du culte domestique, hériter des biens familiaux, trouver appui dans les deux familles alliées par le mariage dont ils sont issus, et agir en citoyens libres [2]. Si impératif paraissait ce devoir qu'on s'y engageait par serment et que la stérilité de la femme motivait une rupture du contrat. On cite l'exemple de Spurius Carvilius qui, bien que tendrement attaché à sa femme, n'hésita pas à la répudier parce qu'elle ne lui donnait pas d'enfants et pour respecter la foi jurée : « atque is Carvilius traditur uxorem, quam dimisit, egregie dilexisse carissimamque morum eius gratia habuisse, sed iurisiurandi religionem animo atque amori praevertisse, quod iurare a censoribus coactus erat uxorem se liberum quaerundum gratia habiturum » (Gell., IV, 3). Aussi en Grèce le père devait-il présenter son fils nouveau-né au thiase en jurant qu'il était légitime, issu de parents citoyens et légalement unis (υἱὸν ἐξ ἀστῆς γυναικὸς καὶ ἐγγυητῆς κατὰ τὸν νόμον, Dem. *in Neaer.* 60). Autrement le fils, exclu de l'ἀγχιστεία ἱερῶν καὶ ὁσίων, restait en dehors de la phratrie et du genos.

## IV

La similitude de l'évolution en grec et en latin, pour **leudheros*, du sens de « légitime » à celui de « libre », pose la question de savoir si elle devait s'accomplir nécessairement ou si elle atteste une

1. Peut-être des expressions telles que *stirps liberorum*, *liberorum genus* (Enn. 362, 363) se comprennent-elles mieux, si on entend par *līberī* les enfants légitimes, comme y invite le second exemple : « neque tuum unquam in gremium extollas liberorum ex te genus ».

2. Il ne s'agit pas seulement ici des sociétés grecque et romaine. D'une étude de E. Torday, *The principles of Bantu marriage*, publiée dans la revue *Africa*, II, 1929, p. 255 et suiv., j'extrais les lignes suivantes (p. 265) : « The main object of a Bantu marriage is the begetting of legitimate children, who, apart from religious considerations, will also be otherwise suitable to succeed to the property and dignities of the contracting parties. »

parenté spéciale des deux groupes ethniques dans l'ordre des institutions. Ni l'un ni l'autre, croyons-nous. On ne saurait attribuer au hasard la conjonction d'une forme et d'une signification identiques de part et d'autre, ni admettre pour autant une communauté particulière des usages chez les deux peuples méditerranéens. Il faut considérer bien plutôt les conditions pareilles où les envahisseurs indo-européens se sont trouvés vis-à-vis des peuples qu'ils ont soumis, Étrusques d'une part, « Préhellènes » de l'autre. Ne pratiquant pas l' « endodoulie », ils recrutaient parmi ces peuples leurs esclaves et leur ont même emprunté le nom spécifique de l'esclave, lat. *seruos*, gr. δοῦλος. De ce fait, les Italiques et les Hellènes devaient indépendamment tendre à souligner l'opposition des conditions sociales en définissant vis-à-vis de l'esclave sans droits la situation privilégiée de l'homme de naissance libre, citoyen de plein droit. On a eu recours à un adjectif qui dès l'indo-européen certifiait la naissance comme légitime et par quoi s'est instaurée dans les deux civilisations la distinction qui s'exprime en *liber* : *seruos*, et ἐλεύθερος : δοῦλος. Des circonstances semblables ont produit, chez deux peuples issus du même fonds et qui conservaient pour les notions essentielles un vocabulaire pareil, cette discrimination raciale et sociale qui s'est réalisée dans une expression identique.

E. Benveniste.

---

## II

## LA LEÇON PAR L'EXEMPLE

par J. Marouzeau
Professeur à la Sorbonne

J'ai signalé dans la *Revue de philologie*, 1926, p. 110-111, le curieux procédé d'exposition didactique qui consiste, au moment où on énonce une règle, à la formuler dans une phrase qui en fournit justement l'illustration.

Le procédé est celui dont use Boileau lorsqu'il énonce la règle de l'hiatus ; il enferme son précepte en deux vers, qui contiennent

justement deux hiatus, dissimulés dans l'écriture, mais réels pour l'oreille :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop | hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin | heurtée.

Le jeu est-il conscient chez Boileau? Je le crois, car Horace, son modèle, lui en offrait plusieurs exemples, précisément dans l'*Art poétique.*

Par exemple, critiquant certains vers d'Ennius, où il trouve en trop grande abondance les pieds lourds qu'il qualifie de « spondeos stabiles » (v. 255) ; Horace accumule lui-même dans un vers autant de spondées qu'en admet la règle de l'hexamètre (v. 260) :

īn scāenām mīssōs cūm māgnō pōndere uērsūs.

Est-ce un hasard? Il faudrait alors invoquer un hasard analogue pour expliquer que Quintilien, voulant définir l'effet produit dans un énoncé par des accumulations de brèves, multiplie lui-même les brèves (IX, 4, 66) :

Sonum reddant paenĕ pŭĕrilĭum crĕpĭtacŭlorum

et de même pour expliquer que Cicéron, voulant définir l'impression que fait sur l'oreille le rythme dactylique, réalise deux dactyles de suite dans la formule même qu'il emploie pour désigner ce rythme (*Orat.* 191) :

ille dāctȳlĭcūs nŭmĕrus.

On notera que, dans la même phrase, afin sans doute de rendre l'effet de grandiloquence qui résulte parfois de l'emploi de ce rythme, Cicéron groupe cinq mots de longueur impressionnante (quatre, trois, cinq, six et six syllabes) :

dactylicus numerus hexametrorum magniloquentiae accommodatior.

Horace, venant à signaler la difficulté qu'on éprouve parfois à percevoir le rythme des vers, fait un vers sans rythme, ou du moins avec une coupe insuffisante, celle du 3e demi-pied (*Art poét.*, v. 263) :

Non quiuis || uidet immodulata poemata iudex.

Évoquant de même dans les *Satires* l'idée de vers arythmiques, il

s'applique à désarticuler lui-même sa phrase et son vers (*Sat.* I, 4, 55 ss.) :

> ... His ego quae nunc,
> Olim quae scripsit Lucilius, eripias si
> Tempora certa modosque...

en accumulant trois inversions rares et dures : *ego quae, olim quae, eripias si ;* un enjambement : *eripias si* || *Tempora ;* deux ponctuations bucoliques : || *hīs ĕgŏ quāe nūnc,* || *ērĭpĭās sī ;* deux monosyllabes finaux : *nunc, si.* Cette désorganisation de la phrase n'est-elle pas l'image de ce qu'Horace appelle dans le même passage (v. 62) : « disiecti membra poetae »?

C'est encore d'ordre des mots qu'il s'agit dans le passage de l'*Art poétique* (v. 47-48) où Horace, expliquant de quelle façon on peut donner du relief à un tour usé, se sert précisément du procédé qu'il recommande, à savoir le rapprochement dans l'énoncé (*iunctura*[1]) de mots que séparent le sens et la syntaxe :

> Dixeris egregie, notum — si callida — uerbum
> Reddiderit — iunctura nouum.

Les mots *notum* et *callida* se trouvent mis en vedette du fait qu'ils sont rapprochés l'un de l'autre et séparés de leurs appartenants respectifs *uerbum* et *iunctura.*

C'est ce même procédé de la disjonction que signale l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius* (IV, 32, 44), en s'amusant, lui aussi, à en donner un exemple :

> Traiectio... multum proderit ad continuationes, ... in quibus oportet uerba sicuti ad poeticum quemdam — exstruere — numerum.

S'agit-il de vocabulaire? Horace, demandant au poète tragique d'éviter la déclamation vide et les grands mots, introduit dans son vers (v. 97) un mot interminable, d'un type que proscrit en propres termes Quintilien (IX, 65) :

> ... ampullas et *sesquipedalia* uerba.

C'est de la même façon que le Perse de Plaute, quand il parle

1. Sur le sens de *iunctura*, cf. Quintilien, IX, 4, 32-33. M. F. Villeneuve (édition G. Budé) explique : « mise en valeur des mots par la manière dont ils sont rapprochés dans la phrase ».

des noms propres de son pays, longs et compliqués (*Persa*, 707-8), les qualifie d'un adjectif composé qui est lui-même démesuré :

> Ita sunt Persarum mores, longa nomina
> *Contortiplicata* habemus.

Horace, prescrivant d'employer des mots d'usage courant (v. 243) et d'éviter avec un soin égal néologismes et vulgarismes, s'ingénie dans deux vers consécutifs (245-246) :

> Aut nimium *iuuenentur* uersibus unquam
> Aut immunda *crepent* ignominiosaque uerba

à employer et un mot nouveau : *iuuenentur*, et un mot vulgaire : *crepent.*

C'est encore en forgeant un mot nouveau, *cinctutus*, qu'il déclare admettre le néologisme en cas de nécessité absolue (v. 50 ss.) :

> ... Si forte necesse est
> Indiciis monstrare recentibus abdita rerum et
> Fingere *cinctutis* non exaudita Cethegis.

Touchant la question des hellénismes, il écrit dans les *Satires* (I, 10, 20 ss.) :

> At magnum fecit quod uerbis graeca latinis
> Miscuit. — O *seri studiorum*, quine putetis
> Difficile et mirum, *Rhodio* quod *Pitholeonti*
> Contigit.

Ces vers contiennent, d'une part, deux mots grecs (autorisés, puisqu'ils sont des noms propres), et, d'autre part, une locution, *seri studiorum*, qui, traduisant le composé grec ὀψιμαθεῖς (cf. Cic., *Ep.* IX, 20, 2), montre de quelle manière on peut éluder la difficulté de l'emprunt.

*
* *

La plupart des exemples cités jusqu'ici sont empruntés à Horace, mais le procédé, comme on a pu le voir par quelques rapprochements, ne lui est pas personnel.

L'auteur de la *Rhétorique à Hérennius*, proscrivant l'hiatus, comme Boileau, compose, comme Boileau, une phrase où l'on

peut en faire sentir plusieurs dans la prononciation (IV, 12, 18) :

Fugiemus crebras uocalium concursiones, quae uastam | atque | hiantem | orationem reddunt.

Quintilien, lui aussi, lorsqu'il déconseille l'hiatus, le fait en une phrase qui peut être prononcée avec deux hiatus successifs (IX, 4, 20) :

Neque... hiare semper uocalibus... uolunt sermo | atque | epistola.

Blâmant, au même titre que les rencontres de voyelles, les heurts de consonnes, non seulement il en propose explicitement un exemple : a*rs st*udiorum, mais il en introduit un autre, sans prévenir, dans son énoncé (IX, 4, 37) :

Tristior etiam, si binae [consonantes] collidantu*r*, *st*ridor est.

Traitant de certains procédés de construction et indiquant que le verbe se met normalement, sauf raison contraire, à la fin de la phrase, il donne lui-même deux exemples de l'exception à la règle énoncée, en attribuant au verbe la place initiale (IX, 4, 26) :

Si id asperum erit, *cedet* haec ratio numeris, ut *fit* apud summos graecos latinosque oratores frequentissime.

Ailleurs, faisant la critique des symétries et parallélismes recherchés hors de propos, il accumule dans sa phrase quatre exemples de pareilles symétries (IX, 3, 100) :

Vbi | *atrocitate*, | *inuidia*, | *miseratione*
pugnandum est, quis ferat
| *contrapositis* | *et pariter cadentibus* | *et consimilibus* |
| *irascentem* | *flentem*, | *orantem*, |
cum nimia in his rebus cura uerborum deroget affectibus fidem et,
*ubicumque ars ostentatur*, | *ueritas abesse uideatur?*

Aulu-Gelle, raillant la même manie et en même temps celle des finales rimées, s'amuse, lui aussi, à donner un exemple du défaut qu'il critique (XVIII, 8) :

ὁμοιοτέλευτα et ἰσοκατάληκτα et πάρισα et ὁμοιόπτωτα ceter*a*que huiusmodi scitamen*ta* ... quam sint insubind*a* et inert*ia* et puerili*a* facetissim*e* herc*le* significat in quinto Saturarum Lucilius.

Lorsque Juvénal cite pour s'en moquer le fameux jeu d'assonances de Cicéron (X, 122) :

> O fortu*natam natam* me consulè Rom*am* !

il ajoute, en réalisant un effet phonique comparable (*si-sic-xiss-*) :

> Antoni gladios potuit contemnere, *si sic*
> Omnia di*xiss*et.

Et, rencontre significative, Sénèque joue le même jeu en évoquant le même souvenir cicéronien (*De breu. uitae*, 5, 1) :

> Quotiens ill*um* ips*um* consulat*um* su*um* non sine causa sed s*ine* f*ine* laudat*um* detestatur.

C'est aussi à une similitude de finales qu'Horace a recours, dans sa critique du moralisateur stoïcien, pour symboliser la similitude des fautes (*Sat.* I, 3, 121) :

> ... cum dicas esse pa*res res*.

Aulu-Gelle encore (X, 3), citant un passage pathétique d'un discours de C. Gracchus, loue l'orateur d'avoir laissé l'émotion se dégager des faits sans l'exprimer par les procédés habituels de la rhétorique, et, ce faisant, il s'amuse lui-même à donner une idée de l' « abundantia stili » que Gracchus a évitée :

> In tam *atroci* re ac tam *misera atque moesta* iniuriae publicae contestatione, ecquid est quod aut *ampliter insigniterque* aut *lacrimose atque miseranter* aut *multa copiosaque* inuidia *grauique et penetrabili* querimonia dixerit?

Quintilien, expliquant (XII, 10, 29) que le son de l'*f* est désagréable à l'oreille (c'est, dit-il, moins un son qu'un souffle émis entre les dents) :

> Paene non humana uoce uel omnino non uoce po*t*ius in*t*er *d*en*t*ium *di*scrimina e*ff*lan*d*a es*t*.

s'applique à introduire dans sa phrase et une *f* double et sept dentales.

Cicéron recommande à l'orateur d'éviter un débit essoufflé et haletant (*De orat.* III, 41) ; c'est en répétant trois fois de suite à l'initiale un groupe qu'on ne peut prononcer sans une sorte de halètement :

> Nolo uerba *ex*iliter *ex*animata *ex*ire.

*
* *

On trouvera peut-être que, de ces exemples, quelques-uns sont interprétés trop complaisamment ; ils me semblent significatifs par leur nombre même, qui, du reste, j'en suis convaincu, pourrait être encore augmenté si cette démonstration paraissait insuffisante.

Du reste, le procédé n'est pas l'apanage des auteurs latins. Les Grecs l'ont pratiqué. Lorsque Platon, dans le *Phèdre*, raille l'éloquence de Thrasymaque, c'est en composant une période qui, par le choix des mots, la construction, le rythme, reproduit la manière de cet orateur (267 C-D) :

τῶν γε μὴν οἰκτρογόων ἐπὶ γῆρας καὶ πενίαν ἑλκομένων λόγων κεκρατηκέναι τέχνῃ μοι φαίνεται τὸ τοῦ Χαλκηδονίου σθένος, ὀργίσαι τ'... αὖ πολλοὺς ἅμα δεινὸς ἀνὴρ γέγονεν.

En français, nous avons vu Boileau, dans son *Art poétique*, emprunter le procédé à Horace ; mais on trouverait d'autres exemples, indépendants de toute imitation. En voici un à double effet dans l'ouvrage de A. Thibaudet, *La poésie de Stéphane Mallarmé* (p. 327), où l'auteur, citant une phrase du poète :

Le déplaisir éclaterait, cependant, qu'un chanteur ne sût à l'écart et au gré de pas, dans l'infini des fleurettes, partout où sa voix rencontre une notion, *cueillir*...

la commente en ces termes :

Le mot *cueillir*, rejeté loin de celui qui le régit, suspendu et tendu, paraît plus isolé, plus souple, plus apparemment nu, et en même temps, au lieu d'appartenir strictement à tel membre, dissémine, sur toute la phrase, *son reflet.*

M. F. Boillot, qui cite ces deux phrases (*La psychologie de la construction*, p. 106, note), les accompagne de la remarque suivante : « Ce commentaire tire sa valeur particulière du fait que M. Thibaudet, emporté par le mouvement de son modèle, couronne lui-même sa phrase de la même manière, par le rejet en fin de phrase du mot « reflet ».

Le phénomène est du même ordre que ceux que j'ai observés en latin. Nul doute qu'il n'y ait là un procédé, instinctif ou conscient, dont on trouverait des exemples dans toutes les littératures.

J. MAROUZEAU.

# III

# LE PUBLIC ET LA VIE LITTÉRAIRE A ROME[1]
## II : D'AUGUSTE AUX ANTONINS

PAR Mlle A. GUILLEMIN
Docteur ès lettres
Professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly

Avec l'empire commence pour le public romain une période de cent vingt années environ, caractérisée par l'extension presque indéfinie de la culture, la diffusion de la poésie, l'influence de la déclamation, l'institution du mécénat et quelques autres faits moins importants. Parmi ces faits, certains apparaissent avant l'époque que nous allons étudier ou se prolongent au delà ; mais, envisagé dans son ensemble, leur système caractérise la période qui s'étend de l'institution de l'empire à l'avènement des Antonins.

Nul ne saurait douter qu'il existât alors à Rome un vaste public cultivé, très propre à servir de milieu à une grande littérature.

Ce public allait des plus basses régions de l'échelle sociale aux plus élevées. Quintilien, que sa profession avait mis longuement en contact avec les jeunes intelligences, prononce, au commencement de l'*Institution oratoire*[2], que le goût des choses de l'esprit est aussi naturel à l'homme que le vol à l'oiseau, la course au cheval et la cruauté au fauve. C'est qu'apparemment il avait vu dans son entourage les intelligences s'éveiller et réclamer leur pâture spirituelle. Le Trimalcion de Pétrone atteste éloquemment combien la culture était indispensable à tous ceux qui voulaient faire figure dans le monde. Cet ancien esclave, qui ne rougit pas de ses origines, qui les étale sur les fresques de son vestibule, qui, dans sa récente fortune, n'a répudié ni sa femme, la lourde ménagère Fortunata, ni ses amis, chiffonniers ou entrepreneurs de pompes funèbres, qui, par conséquent, jouit de la plus grande liberté d'esprit et ne sacrifie pas au « qu'en dira-t-on? » a cru cependant que sa nouvelle condition lui imposait des devoirs à l'égard des choses de l'esprit : il a

1. Cf. cette *Revue*, 1934, p. 52 et 329.
2. 1, 1, 1-3.

trois bibliothèques, cite les poètes, reçoit les *scholastici* à sa table et soigne l'éducation de ses esclaves.

Pline se réjouit du respect que lui valent ses ouvrages dans les écoles de rhétorique[1] ; le peuple se lève d'un seul élan pour saluer Virgile au théâtre[2] ; il s'attache même indiscrètement à ses pas[3] ; la foule montre du doigt les avocats célèbres[4]. Sans participer directement à la vie littéraire, elle a le sentiment que les grands esprits l'honorent. Et encore en est-elle vraiment exclue? Même les jeux du cirque supposent qu'elle n'ignore pas les vieilles légendes, qui forment la matière de fréquents divertissements, en même temps que celle de la poésie, de l'histoire, de la philosophie. Aussi, lorsque Martial énumère les lecteurs auxquels son protecteur Stella fera lire son livre, n'omet-il aucune classe de la société :

*ille dabit populo patribusque equitique legendum*[5].

L'extension géographique de ce public n'est pas moindre que son extension sociale. Tacite, se lamentant sur la déchéance des lettres, énumère les trois zones qu'elle a progressivement atteintes : *quae mala, primum in urbe nata, mox per Italiam fusa, iam in prouincias manant*[6]. Si dans toute l'étendue de la *pax Romana* l'éloquence et la littérature se corrompent, c'est qu'elles y ont prospéré. Et, pour chacune de ces trois zones, nous avons, en effet, des témoignages précis de la vie intellectuelle qui y régnait. Pline le Jeune était allé visiter dans la terre italienne, où il avait établi ses pénates, l'ancien procurateur de la Narbonnaise, Térentius Junior. Il s'était préparé à lui tenir des propos « provinciaux et campagnards ». Mais son hôte, à sa grande surprise, releva immédiatement le niveau de la conversation. « Il a accru ma timidité, dit-il, et m'a porté à redouter non seulement ceux dont je connais la fine culture, mais les autres, qui vivent à l'écart et que je serais tenté d'appeler paysans[7]. »

Si nous sortons de l'Italie, les sépultures attestent que le goût des lettres est universellement répandu. Un habitant d'Arles inscrit sur la tombe de sa femme un poème funéraire de sa composition[8] ; Carthagène, Gabès en présentent d'analogues[9] ; les livres de Mar-

1. *Ep.* 2, 18, 2.
2. Tac. *Dial.* 13.
3. *Vit. Don.* Brummer, 35.
4. Tac. *Dial.* 7.
5. Mart. 12, 3, 15.
6. *Dial.* 28.
7. *Ep.* 7, 25, 2 et suiv.
8. J. Cholodniak, *Carmina sepulcralia Latina*, Petropoli, 1897, XII, 861, p. 120.
9. *Id.*, p. 130.

tial réjouissent l'Espagne ; ceux de Pline le Jeune se vendent à Lyon[1]. Ne pouvant fêter les grands écrivains chez elles, les provinces vont les saluer en pèlerinage à Rome[2]. Pline et Tacite sont parmi les curiosités qui attirent les nouveaux arrivés[3]. Aussi est-on tout prêt à prendre au sérieux Juvénal lorsqu'il annonce que Thulé, cette frontière septentrionale du monde ancien, se dispose à appointer un maître de rhétorique[4].

Ainsi étendue en surface, la culture ne manquait pas de profondeur. Prenons-en pour témoins trois écrivains, de la popularité desquels nous sommes certains. Virgile et Ovide ont largement alimenté la poésie funéraire et leurs citations se lisent nombreuses sur les murs de Pompéi. Le premier est un des plus graves esprits qu'ait connus le monde antique et les problèmes religieux abordés dans l'*Énéide* sont nombreux. Le second, moins sévère, a cependant inséré à la fin des *Métamorphoses* un important fragment philosophique et religieux. Et on ne refusera pas de reconnaître la même note dans les œuvres de Sénèque dont Quintilien atteste l'énorme diffusion tout en la déplorant au nom de ses principes littéraires.

Nous examinerons plus loin la composition de ce public, mais nous en apercevons dès maintenant et l'étendue et la qualité.

Pour faire son histoire, nous disposons de documents plus nombreux qu'à l'époque républicaine. On les rencontre dans les œuvres latines ou grecques que nous possédons ; ils se dégagent d'une foule d'institutions et d'un certain nombre d'inscriptions. Seulement, il faut les interpréter avec prudence. On a trop souvent édifié des conclusions définitives et péremptoires sur des faits isolés ou sur des plaintes d'écrivains moroses. Juger de la culture de la femme romaine par les vingt-trois vers que Juvénal consacre à la pédante, de la mentalité du peuple à l'époque impériale par la formule synthétique *panem et circenses*, c'est simplifier les questions à l'excès.

En agissant ainsi, on punit bien sévèrement les Latins d'une de leurs principales erreurs. Ils ont été d'incorrigibles *laudatores temporis acti*, ils ont pratiqué la satire avec obstination et avec succès, ce qui les a engagés à dire abondamment du mal d'eux-mêmes. Nous les prenons au mot et parfois nous avons tort. Puis les vues

1. *Ep.* 9, 11, 2.
2. Tac. *Dial.* 7; 8; 10.
3. Pl. *Ep.* 9, 23.
4. 15, 112.

qu'ils nous ouvrent sur leur état d'esprit sont d'ordinaire fragmentaires, incomplètes. Les satiriques et les moralistes n'ont guère produit que des miniatures de circonstance. Les historiens brossent plus largement, mais chacun choisit son point de vue, qui n'est pas toujours le meilleur. Pour n'en prendre qu'un exemple, M. E. Galletier[1] signale dans son ouvrage sur la poésie funéraire la différence entre la moralité romaine vue des épitaphes et la même se reflétant dans la satire et les genres voisins.

Nous aurons donc à ne pas négliger les faits apparents qui ont irrésistiblement attiré le regard de la critique. Mais, en interrogeant des documents moins saillants ou moins connus, nous verrons les conclusions s'atténuer, parfois se renverser. C'est dans cet esprit que je vais essayer d'étudier les influences qui ont modelé le public romain et ensuite les éléments qui le composaient.

*
* *

La première influence subie par le public est celle de l'enseignement.

On sait que chez les Romains il comportait trois degrés : le *litterator* ou *ludi magister* enseignait la lecture, l'écriture et l'arithmétique ; l'école du grammairien correspondait à peu près par l'âge des élèves et la formation qu'on en attendait à notre enseignement secondaire ; l'école du rhéteur fermait le cycle et pouvait être comparée à notre enseignement supérieur ; la philosophie était complémentaire et facultative, et s'offrait aux esprits qui en avaient le goût sans s'imposer à aucun. Le second et le troisième degré étaient doubles : il y avait un grammairien grec et un grammairien latin, un rhéteur grec et un rhéteur latin, et la plupart des élèves faisaient leurs études dans les deux langues en commençant d'ordinaire par le grec[2]. Ce ne fut pas avant le règne de Vespasien que le fisc prit à sa charge les chaires d'enseignement[3] et Quintilien fut le premier professeur de faculté émargeant au budget. Mais les initiatives des individus et des villes avaient dès longtemps doté l'empire romain d'un enseignement complet. Selon Suétone[4], il avait existé à Rome dès l'époque républicaine vingt écoles de grammairiens à la

1. *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*, Paris, 1922, p. 118; 120, etc...
2. Quint. 1, 1, 12.
3. Suet. *Vesp.* 18.
4. *Gramm.* 3, 3.

fois, toutes très fréquentées. Ce nombre n'avait fait que s'accroître et Quintilien[1] met les parents en garde contre les écoles surpeuplées, où les enfants risquent d'être négligés.

En dehors de Rome, l'enseignement ne chômait pas non plus. Les grandes universités étrangères ou provinciales conservèrent longtemps leur prestige : Athènes, qu'Alexandrie déposséda de son importance politique, mais n'évinça pas de la primauté littéraire ; Rhodes, l'école des orateurs et le berceau de l'asianisme, si, comme le veulent certains, Eschine est le père de ce genre littéraire ; Pergame et Alexandrie, uniques pour leurs bibliothèques et leurs dynasties de critiques et de grammairiens ; Mitylène ; Naples, aux portes de Rome, une des plus anciennes villes qui eurent des concours littéraires, etc... Des écoles plus humbles éclosaient partout. A mesure que les armées romaines conquéraient une province, un maître d'école ou un grammairien s'installait et les inscriptions attestent, en Espagne par exemple, soit la sépulture de ces professeurs[2], soit la fondation de ces écoles[3]. Nous ne saurions énumérer celles qui apparurent au cours du premier siècle de l'ère chrétienne, nul n'en ayant tenu le compte. Mais nous pouvons en deviner le nombre élevé par la simplicité même avec laquelle les écrivains les mentionnent lorsque l'occasion s'en présente : à Venouse, Horace a connu celle de Flavus, que son père a jugée insuffisante pour ses ambitions[4] ; Pline le Jeune a grandement contribué à la fondation de celle de Côme[5] ; Stace s'est étendu sur celle de Naples dans l'oraison funèbre de son père[6] ; Horace menace son livre de tomber dans quelque école de banlieue entre les mains d'écoliers en train d'apprendre l'ABC[7].

Lorsque Pline projette d'organiser l'école de Côme, c'est aux pères de famille qu'il s'adresse et il leur fait ressortir que la réalisation de son plan les dispensera à l'avenir d'expatrier leurs enfants pour qu'ils aillent chercher leur formation intellectuelle dans une ville mieux dotée que la leur. La correspondance de cet écrivain concerne plus d'une fois l'enseignement. Il aide dans le choix d'un maître et Corellia Hispulla[8] et Junius Mauricus[9]. Le père d'Horace,

1. 1, 2, 15.
2. *C. I. L.*, II, 3872, 5079, etc...
3. *C. I. L.*, II, 2892.
4. *Sat.* 1, 6, 72.
5. *Ep.* 4, 13.
6. *Sil.* 5, 3, 146 et suiv.
7. *Ep.* 1, 20, 16.
8. *Ep.* 3, 3.
9. *Ep.* 2, 18.

tout petit personnage qu'il était, fait le sacrifice d'envoyer son fils à Rome s'asseoir sur les mêmes bancs que les descendants des chevaliers et des sénateurs[1]. L'enfant une fois entre les mains du maître, les parents ne s'en désintéressaient pas. Quintilien se plaint de leurs interventions : ils préfèrent souvent la quantité du travail à sa qualité[2]. Après l'école, ils continuaient à être les entraîneurs ou les guides de leurs descendants dans la carrière de l'étude. Pour l'approuver comme Horace[3] et Pline le Jeune[4], ou pour le désapprouver comme Perse[5], beaucoup d'écrivains rappellent ce zèle. S'il a été mal entendu quelquefois ou même souvent, il atteste cependant le prix que l'on attachait alors au développement intellectuel et aux connaissances, ou tout au moins que ces qualités avaient fini par s'intégrer si complètement dans la formation de l'homme du monde qu'il fallait les feindre quand on n'en possédait pas la réalité.

De l'influence du *ludi magister*, peu de chose à dire. C'était un humble personnage, que ses heures de classes ne faisaient pas vivre ; il y ajoutait quelque autre besogne, par exemple la rédaction de testaments, comme le maître d'école Philocalus[6]. Il était médiocrement estimé. Il partageait avec le grammairien la réputation d'être sévère. Horace jugeait qu'Orbilius avait le fouet facile[7] ; faut-il le croire? De tout temps les écoliers ont gardé mauvais souvenir de châtiments souvent très mérités.

Aux degrés supérieurs, l'influence de l'enseignement était beaucoup plus agissante. Mais, comme les maîtres qui le distribuaient appartenaient à des disciplines très différentes, ils ne cessèrent presque jamais, au cours de l'antiquité, d'être des rivaux. La poésie fut la première éducatrice de l'humanité. Elle ne l'oublia pas et prétendit maintenir sa prépondérance. Mais la philosophie une fois née éleva des revendications. La rhétorique s'en mêla. Cette querelle apparaît à l'état aigu dans les écrits de Platon, qui, on le sait, sacrifia tout à la philosophie. Longtemps après sa mort, la paix n'était pas faite et il semble qu'une mauvaise volonté réciproque, plus ou moins sournoise, se soit maintenue de Platon à Sénèque. Au dixième livre de la République[8], Platon nous donne un aperçu des

1. *Sat.* 1, 6, 76 et suiv.
2. 2, 7, 1.
3. *A. P.* 366-367.
4. *Ep.* 8. 13.
5. 1, 79 et suiv.
6. Bücheler, *Carm. Lat. epigr.*, 91.
7. *Ep.* 2, 1, 70-71.
8. 607 b-c.

injures qu'échangeaient la poésie et la philosophie, parmi lesquelles je relève celle-ci : « Chienne criarde, aboyant contre sa maîtresse », ἡ λακέρυζα πρὸς δεσπόταν κύων ἐκείνη κραυγάζουσα. Peut-être donc n'est-ce pas par l'effet du hasard que Sénèque, se plaignant des attaques des ennemis de la philosophie, reprend la même expression[1] : *si quis ex istis qui philosophiam conlatrant dixerit*, etc... Quintilien fait à son tour allusion à une rivalité, ouverte aussi au temps de Platon, de la rhétorique et de la philosophie : *a philosophorum uero lectione ut essent multa nobis petenda uitio factum est oratorum qui quidem illis optima sui operis parte cesserunt*[2]. D'ailleurs, il n'est pas le seul qui se soit plaint que la rhétorique se fût maladroitement dessaisie du meilleur de sa matière, études du juste, de l'honnête, de l'utile, du beau, qui étaient le prélude de la suasoire avant de tomber dans l'héritage de la philosophie morale. Il semble qu'un écho de ces dissentiments résonne encore dans l'épitaphe de Trimalcion[3] : *pius, fortis, fidelis, ex paruo creuit, sestertium reliquit trecenties, nec unquam philosophum audiuit.*

L'accord ne régnait pas mieux entre grammairien et rhéteur[4]. C'était à qui dépouillerait l'autre pour assurer la prééminence de son enseignement. Le grammairien avait été jusqu'à s'adjuger la formation de l'élève en vue de la suasoire.

Ces querelles amenèrent deux enseignements au moins, celui du grammairien et celui du rhéteur, à chevaucher l'un sur l'autre dans une sorte de zone neutre et à rapprocher leurs méthodes, puisqu'ils opéraient dans la même sphère en se proposant le même but. Si l'enseignement grammatical tendait à devenir oratoire, l'enseignement oratoire gardait beaucoup de traces des méthodes grammaticales et l'influence de l'un et de l'autre opéra dans une même direction.

Au flottement près de ses frontières, la mission du grammairien était bien définie : étude de la langue et étude de la littérature consistant principalement dans l'explication des poètes.

La règle de la langue était alors, comme aujourd'hui, le bon usage, dont Quintilien donne une définition claire et expressive : *consuetudo uero certissima loquendi magistra utendumque plane ser-*

1. *Vit. beat.* 17.
2. 10, 1, 35.
3. Petr. 71, 12.
4. Cf. N. W. de Witt, *Vergil's detractators*, Class. Journ., 1929-1930, p. 662 et 664.

*mone ut nummo cui publica forma est*[1]. Le mot, comme la pièce de monnaie, avait une frappe et un cours officiel. Qui les déterminait alors qu'il n'existait ni académie ni institution analogue? Le grammairien. Il agissait par ses écrits, qu'il s'appelât Varron ou Aulu-Gelle, invoquant *ratio*, *uetustas*, *auctoritas*, *consuetudo*, et, en cas de différend, *analogia*, et par son enseignement, inculquant à ses élèves l'horreur du solécisme dont nous avons maint témoignage[2]. Quintilien n'affirme-t-il pas que même les *imperiti* ou demi-cultivés ne supportaient pas l'hiatus[3]?

Cet optimisme est peut-être excessif. Il est certain que les hautes classes de la société parlaient bien et voulaient bien parler. Gallien, qui vécut si longtemps à Rome, dans un témoignage, il est vrai, un peu tardif, recommande au médecin qui s'entretient avec un malade cultivé (πεπαιδευμένῳ) de se garder des barbarismes et solécismes propres à lui faire perdre tout prestige[4]. Auguste, qui n'était ni cruel ni capricieux, destitua pour un barbarisme un légat consulaire, comme n'ayant pas la culture convenable à son rang, *ut rudi et indocto*[5]. La pureté de langage que Cicéron admirait chez Cornelia[6] s'était donc conservée chez les Romains distingués.

Mais deux faits nous interdisent d'étendre ce jugement à l'ensemble de la population. Les ouvrages de grammairiens comme Aulu-Gelle, consacrés en grande partie à l'explication de tournures qui étaient loin d'être toutes archaïques, montrent qu'elles offraient des difficultés à une partie au moins du public. D'autre part, ce que nous connaissons de la littérature moins soignée nous met sous les yeux des ignorances plus graves encore. La littérature funéraire nous transmet un dossier important à ce sujet. M. E. Galletier[7] ramène à quelques chefs principaux l'ensemble des erreurs : confusion de déclinaisons et de conjugaisons ; fautes de syntaxe ; ignorance des cas régis par les prépositions ; mépris de la concordance des temps ; irrégularité dans l'emploi des modes.

Toute une classe, celle des petites gens, dont nous étudierons mieux par la suite la mentalité, n'avait de la langue qu'une connaissance fort incomplète, qui le devenait davantage à mesure que l'on descendait dans l'échelle sociale. La notation, très discrète

1. 1, 6, 3.
2. Suet. *Gramm.* 22; Juv. 6, 456, etc...
3. 9, 4, 33.
4. Ed. C. G. Kuhn, vol. XVII, II, p. 148.
5. Suet. *Aug.* 88.
6. *Brut.* 211.
7. *Poésie funéraire*, p. 246.

dans son réalisme, des solécismes populaires offerte par le Satiricon laisse clairement entendre que le peuple en prenait à son aise avec la correction du langage.

L'étude de la grammaire s'appuyait certainement sur une connaissance sommaire ou plutôt fragmentaire des prosateurs, puisque Quintilien dit expressément que les exemples des règles données leur seront empruntés, et le seront surtout aux historiens et aux orateurs, « les exigences de la métrique excusant les poètes »[1]. Mais le rôle de la prose n'en reste pas moins très secondaire dans l'enseignement du grammairien. Quintilien indique pour les élèves un certain nombre d'exercices utilisant la prose, paraphrases de récits des poètes, de fables ésopiques, chries, éthologies, petites narrations, tous visant à l'acquisition d'un style élégant et simple[2]. C'est seulement chez le rhéteur latin que le jeune homme entrera vraiment en contact avec les prosateurs. Denys d'Halicarnasse, cependant, grammairien grec, paraît bien avoir agi autrement, si ses ouvrages, comme il est vraisemblable, reflètent ses cours, car ils sont consacrés surtout aux orateurs et aux historiens. L'enseignement d'une langue étrangère pratiquait donc une autre méthode que celui de la langue maternelle.

Nous savons par Horace que la lecture des poètes était imposée à de très jeunes enfants :

*os tenerum pueri balbumque poeta figurat*[3],

et Quintilien nomme expressément Homère et Virgile comme les deux premiers auteurs abordés dans les écoles de grammaire[4]. Ils étaient étudiés pour l'art de la forme, comme le dit Denys, opposant les pensées, τὰ νοήματα, aux mots, τὰ ὀνόματα, et réservant les seconds à la jeunesse[5]. Quintilien, d'ailleurs, précise les exercices de cet enseignement ; il comprenait : prononciation du texte à haute voix[6], analyse du passage[7], études des *glossemata* (γλώσσαι grecques) ou mots rares, des figures[8], explications historiques.

1. 1, 6, 2.
2. 1, 3, 13; 1, 9, 1-6.
3. *Ep.* 2, 1, 126.
4. 1, 8, 5; c'est pour cette raison qu'aux yeux d'Aulu-Gelle (15, 6, 1) celui qui n'avait lu qu'Homère n'était pas un érudit.
5. *Comp. verb.* 3 et suiv.
6. 1, 8, 1.
7. 1, 8, 13.
8. 1, 8, 15.

Tout cela aboutissait enfin à un jugement qui adoptait le plus souvent la forme d'un parallèle. La pédante de Juvénal[1] se souvient de ses années d'école, lorsqu'elle fait la pesée d'Homère et de Virgile.

D'après Quintilien encore, après Homère et Virgile, le grammairien devait expliquer les tragiques, les lyriques et les comiques, avec les précautions inspirées par la morale[2]. En réalité, fort peu de grandes œuvres de l'antiquité classique étaient exclues. De leur vivant, Cécilius Epirota expliqua dans son école Virgile et les *noui poetae*[3]. « La Pharsale, dit A. Collignon, fut... dès la mort de l'auteur beaucoup lue, commentée, et prit place dans l'enseignement à côté de Virgile[4]. » Les médiocres même n'étaient pas tenus à l'écart. Horace et Perse les menacent de voir leurs écrits terminer leurs jours dans quelque école à bon marché, parmi les têtes bouclées des petits élèves[5]. Martial en promet autant au poète qui, sans vocation, s'égarerait dans le genre épique ou dans le genre tragique : « Te plairait-il donc, lui dit-il, que d'une voix rauque un maître grondeur te lise et que tu sois pris en haine par la petite fille déjà grande et le bon petit garçon[6]? »

Cet ensemble de faits met en évidence à nos yeux quelques traits importants du public romain. L'enseignement du grammairien ignorait les « classiques ». C'était dans la production contemporaine qu'il puisait ses éléments. Les vieux auteurs, que la littérature latine salue en toute occasion avec le respect dû aux ancêtres, sont cités par Quintilien[7] parmi les livres à utiliser à l'école avec réserve. On leur demandera un enrichissement du vocabulaire, un plan plus soigné, l'agrément des citations. Ils ne serviront qu'à compléter l'enseignement puisé chez les contemporains. Pourquoi? D'abord, à en juger par la peine que se sont donnée Varron, Aulu-Gelle, etc..., pour expliquer certains termes employés par ces poètes, parce que leur langue était mal comprise à l'époque impériale ; ensuite, parce que, s'ils avaient les partisans déterminés que nous rencontrerons plus loin, la masse de la population cultivée les esti-

1. 6, 434 et suiv.
2. 1, 8, 6.
3. Suet. *Gramm.* 16.
4. A. Collignon, *Étude sur Pétrone*, Paris, 1892, p. 210.
5. Hor. *Sat.* 1, 10, 75; Pers. 1, 29.
6. 8, 3, 15-16.
7. 1, 8, 8.

mait plus qu'elle ne les lisait. Pour elle, l'estime et le plaisir n'allaient pas toujours de pair : on admirait Cicéron et on lisait Cestius Pius[1].

La connaissance des poètes persistait chez l'homme et la femme adulte. Elle se complétait même et nous rencontrerons dans une grande partie de la population une familiarité avec les élégiaques qui, certainement, ne provient pas de l'école. La vie publique collaborait à cette formation ; le théâtre, les concours avivaient le goût de la poésie et contribuaient à meubler la mémoire. Ce public était tellement averti qu'au dire de Sénèque on ne pouvait se permettre de plagier un vers de Virgile sans être immédiatement convaincu par les auditeurs[2].

Une autre acquisition de l'école était la technique du vers latin. A tout prendre, elle n'avait rien d'inaccessible et de nos jours encore certains humanistes la manient avec élégance. La fixation des clichés et les théories de l'imitation, si favorables à l'épanouissement du centon, en aplanissaient la route. Pline le Jeune[3] et Ovide[4] nomment avec honneur un certain nombre de poètes dont beaucoup ont été des amateurs. Pline le Jeune[5] félicite Arrius Antoninus de l'habileté avec laquelle il traitait le vers grec ; le vers latin ne devait pas lui être plus rebelle. On dira peut-être que tous les personnages envisagés par ces deux écrivains représentaient la fleur de la culture. Mais combien d'autres versifiaient ! Pétrone[6] montre les avocats s'adonnant à la poésie pour se reposer des travaux du barreau et Martial affirme que tout le monde est capable de tourner une jolie épigramme :

*facile est epigrammata belle*
*scribere*[7].

Nous en avons pour témoins, pouvons-nous ajouter, les faiseurs d'épitaphes et les auteurs de *graffiti* que nous rencontrerons plus loin.

L'école du grammairien ne se contentait pas de développer l'habileté technique et de meubler la mémoire ; elle se proposait aussi la formation du goût. C'est un aspect que les critiques chagrins ont

1. Sen. *Contr.* 3, pr. 15.
2. *Suas.* 2, 19.
3. *Ep.* 5, 3, 4 et suiv.
4. *Tr.* 2, 413 et suiv.
5. *Ep.* 4, 3; 4, 18; 5, 15.
6. *Sat.* 118, 2.
7. 7, 85.

oublié presque à plaisir, tandis qu'ils s'appesantissaient sur d'autres moins heureux.

Rien, parmi les ouvrages ou les mémoires latins qui auraient pu nous faire connaître les aspects de l'enseignement du grammairien, ne nous est parvenu. Nous sommes réduits à le deviner à travers des écrits qui ne les ont conservés qu'indirectement, les scolies, par exemple, et les commentaires. Chez des écrivains tardifs, comme Aulu-Gelle, Macrobe — Teuffel l'a établi pour ce dernier[1] — se rencontre une doctrine élaborée bien avant eux et qu'ils ont recueillie par voie de transmission.

Il faut même remonter très haut, jusqu'au v^e^-iv^e^ siècle av. J.-C., pour voir se constituer le système de la critique des poètes. Elle a pris naissance dans le milieu qui a donné au classicisme son esthétique, ses genres, toutes les exigences de son art. Or ce milieu est illustré, caractérisé par les noms de Platon, Aristote, Zoïle. Tels sont, en effet, les premiers écrivains qui se sont donné la tâche de juger et expliquer la poésie. Homère était alors le principal enjeu de la partie et les fameuses polémiques survenues à l'entour de son nom ont eu une influence non seulement décisive, mais définitive sur la crise ultérieure. Encouragés par Platon et Zoïle, sans parler de beaucoup d'autres, les Homeromastix faisaient rage et c'est pour parer à leurs attaques qu'Aristote termina sa poétique par le curieux chapitre xxv[2] dont l'authenticité, d'abord discutée, est aujourd'hui admise par la plupart des philologues et qui orienta la critique pour près de deux mille ans. Le Stagyrite y traite des problèmes et des solutions, περὶ δὲ προβλημάτων καὶ λύσεων, c'est-à-dire des blâmes adressés aux poèmes et de la manière de résoudre les difficultés qu'ils présentent. La tradition de la λύσις traverse toute la littérature des scolies. Elle se présente le plus souvent sous la forme d'un πρόβλημα suivi du verbe λύει accompagné d'un nom propre, « un tel donne comme solution que... ». Avec son goût habituel pour les classifications, Aristote ramène à cinq chefs les πρόβλημα et à douze les λύσις.

Cette tradition, et aussi l'état d'esprit mal intentionné de la critique, explique les tendances apologétiques adoptées par les commentaires. Celui de Donat, par exemple, est tout entier consacré à

1. *Röm. Lit.* III[6], p. 383.
2. Cf. M. Caroll, *Aristotle's Poetics C. XXV in the light of the Homerica scholia*, Baltimore, 1895, en particulier p. 9.

relever la réputation d'Énée, vivement attaquée, comme le montrent certains passages de Tertullien et de S. Augustin. Cette tendance est attestée par les équivalents latins de λύει, *quaeritur*, *exoritur quaestio*, *faciunt quaestionem*, etc..., par les approbations dans lesquelles le commentateur résume son opinion : *bene*, *recte*, *merito*, *non frustra*, *non inaniter*, etc..., et par les protestations indignées qui lui échappent : *quod absit a poeta nostro*[1]. Cette défense du poète contre les malintentionnés a été chez presque tous les commentateurs une forme essentielle de leur critique. Mais il en existe d'autres aspects. Le regard de l'élève était attiré sur l'ensemble de l'œuvre, sur ses qualités fondamentales et les intentions qui avaient présidé à sa composition. M. Ch. de Trooz[2] a bien mis en lumière, à l'occasion de la critique de Servius, les avantages et les faiblesses de la méthode. Le commentateur envisage tour à tour la langue, la métrique, l'érudition, la philosophie, etc... Il va de soi que bien des problèmes intéressants pour les modernes sont négligés et que le grammairien s'arrête, au contraire, sur des points qui leur semblent oiseux. Mais il n'en est pas moins vrai que cette analyse maintient entre l'auteur et l'esprit de l'élève un long contact, d'où sort une connaissance très sûre du poète. Enfin, la critique aborde le détail, elle explique les finesses de la langue, l'ingéniosité de la composition tantôt avec une érudition qui nous rend ses remarques précieuses, tantôt avec une subtilité excessive et parfois une imagination effrénée. Voici quelques exemples de cette méthode propres à donner l'idée de ce qu'était alors la formation du goût.

Macrobe rapproche un passage de l'*Odyssée* d'une description de courses contenue dans une comparaison du livre V de l'*Énéide* et conclut que, « recevant d'Homère un germe insignifiant (*accepto breui semine*), Virgile en fait sortir tout un tableau[3] ». Il souligne les effets pittoresques cherchés par Virgile et les explique : dépeignant Palinure en train d'explorer le ciel, le poète évoque le geste qui porte son regard d'étoile en étoile[4]. Denys d'Halicarnasse note finement l'impression artistique que le lecteur reçoit de la lecture d'Isocrate : les parties prises une à une nous charment, l'ensemble

1. H. Georgii, *Die antike Aeneiskritik im Kommentar des Tiberius Claudius Donatus*, Stuttgart, 1893, p. 6.
2. Ch. de Trooz, *La critique de Virgile dans les commentaires de Servius*, Musée belge, 1929, p. 229 et suiv.
3. 5, 11, 20-22.
4. 5, 11, 11.

nous paraît faible parce que l'écrivain ne renouvelle pas ses procédés[1]. Voici de Macrobe deux savantes explications qui justifient un texte critiqué de Virgile : un verbe comme *uexare* n'est en poésie ni faible ni familier, parce qu'il a toute la valeur que lui donne étymologiquement et la racine et le suffixe[2] ; il ne faut pas non plus méconnaître la force de l'épithète *inlaudati*, appliquée par le poète à Busiris : ce participe offre le sens primitif de *laudare*, « citer », et celui du suffixe *-tus*, marquant la possibilité ; Busiris est « innommable », c'est-à-dire maudit au point de ne pouvoir être nommé[3].

Ces exemples suffisent à montrer que le grammairien expliquait les poètes de manière les rendre plus agréables à ses élèves, en stimulant leur admiration et en la motivant. On a été souvent injuste à l'égard de ceux qui avaient assumé la tâche ingrate d'éveiller et de guider le bon goût. Ils valent d'ordinaire mieux que ne le feraient croire les jugements sévères portés sur eux. Terminons par deux jolies appréciations de Denys qu'un moderne ne renierait pas : le style de Platon ressemble à une source limpide, à une brise s'exhalant de prairies odorantes[4] ; du passage d'Homère dans lequel est raconté le déjeuner du matin chez Eumée se dégage un charme exquis, n'ayant d'autre cause que la simplicité du vocabulaire, aussi familier que les objets qu'il évoque[5].

Nous avons à relever maintenant les aspects qui ont exposé l'enseignement du grammairien aux coups de boutoir des satiriques.

Il est certain que cet enseignement n'a pas été étranger au développement d'une certaine érudition oiseuse et enfantine. Les légendes mythologiques, avec le temps, sont allées se compliquant, surtout depuis que les Alexandrins se sont mis en tâche d'en exhumer de plus en plus rares. Les anciens, moins encore que nous, débrouillaient les mailles de ce filet. Les scolies, qui nous ont conservé des annotations de Zénodote, Aristarque, Aristophane de Byzance ou Didyme, les grammairiens latins, nous font connaître le déploiement d'érudition que comportait l'explication de tout poète. Cette disposition s'était exagérée. Quintilien, qui a un sens si net du point d'équilibre que devait saisir le maître pour faire de

1. *Isocr.* 560.
2. 6, 7, 7 ; Macrobe met, d'ailleurs, l'explication au compte de Servius.
3. 6, 7, 5.
4. *Ad Pomp.* 758 et suiv.
5. *Comp. verb.* 12 et suiv.

son élève un homme cultivé, lui recommande de ne pas pousser le commentaire historique (*enarratio historiarum*) jusqu'à la recherche des minuties inutiles : *usque ad superuacuum laborem occupata*[1]. Mais tous n'avaient pas la même prudence et l'école éveillait parfois les curiosités qui font dire à Sénèque que certains perdent leur temps d'une façon laborieuse (*quin operose nihil agunt*), accaparés par des études vaines[2]. « De ces gens-là, ajoute-t-il, il existe déjà chez les Romains une troupe imposante. Les Grecs ont eu la maladie de vouloir connaître le nombre des rameurs d'Ulysse, si c'était l'*Iliade* ou l'*Odyssée* qui avait été la première en date... et autres futilités de même marque. » Quelques années après Sénèque, Juvénal nous montre que la race de ces laborieux oisifs n'est pas perdue : « Il faut qu'interrogé à l'improviste le professeur puisse dire, en se rendant aux thermes ou aux bains de Phébus, comment s'appelait la nourrice d'Anchise, le nom et la patrie de la belle-mère d'Anchémolos, la durée de la vie d'Aceste, le nombre des urnes de vin de Sicile données par lui aux Phrygiens[3]. » Ces détails charmaient les curieux. N'est-ce pas, en effet, l'un des signes de la moyenne culture que de juger un esprit bien plutôt sur le nombre et la rareté de ses connaissances que sur son ouverture et l'ampleur de ses vues?

Mais les prédilections du public allaient surtout à certains morceaux brillants dont la poésie s'était fait une spécialité. L'enfant, dressé à la description, croyait avoir atteint le sommet de l'art lorsqu'il y réussissait, lorsque, dit Perse, « il avait mis sur pied un bois sacré, célébré la campagne où s'aperçoivent des corbeilles, un foyer, des porcs, la fumée des Palilies s'exhalant du foin[4] ». A notre époque, les jeunes élèves se livrent encore à de tels exercices sans grand danger pour la littérature. Mais alors deux circonstances augmentaient l'importance de ces exercices. La première, c'est que les hommes faits, comme nous le verrons, prolongeaient pour leur plaisir le régime des travaux scolaires ; la seconde, c'est qu'à l'école même ces travaux étaient pris au sérieux et souvent accueillis par des applaudissements. Sénèque rapporte une anecdote très propre à établir l'erreur d'un tel système. Arellius Fuscus, représentant dans la Suasoire III Agamemnon délibérant sur le sacrifice

1. 1, 8, 18.
2. *Brev. uit.* 13.
3. 7, 232 et suiv.
4. 1, 70 et suiv.

de sa fille, fait une brillante description de l'action des astres et des climats sur les fruits de la terre. Il se vantait d'y avoir imité Virgile et Sénèque discute cette prétention[1]. Mais bien plus grave que la médiocrité de l'imitation est le fait d'avoir inséré un tel morceau dans un développement qui aurait dû avoir du sérieux. Encouragé par les habitudes rapportées de l'école, le public saluait avec enthousiasme ces hors-d'œuvre qui devinrent envahissants au point de donner la nausée aux poètes eux-mêmes. Stace, si peu difficile sur le choix de ses sujets, trouve cependant ceux-là rebattus : *nota nimis uati*[2], et Juvénal en prend occasion pour exhaler sa bile : « Nul, dit-il, ne connaît sa demeure mieux que moi le bois sacré de Mars et l'antre de Vulcain, voisin des roches éoliennes ; que font les vents, quelle ombre torture Éaque, où cet autre a-t-il été chercher l'or de la toison dérobée, combien sont grands les ornes que lance Monychos, les platanes de Fronton et ses marbres ébranlés ne cessent de le crier[3]. »

Le classicisme s'est élevé contre ces erreurs ; Horace a blâmé ces « brillants oripeaux : description du bois et de l'autel de Diane, des méandres d'une eau courante dans la fraîcheur de la campagne, du fleuve du Rhin, de l'arc-en-ciel[4] ». Quintilien prêche la simplicité : « La narration ne doit pas être compliquée et accompagnée de digressions en hors-d'œuvre, auxquelles l'esprit est amené par l'imitation des libertés poétiques[5]. » Pétrone à son tour demande que l'écrivain évite « les pensées qui semblent se détacher du corps de l'ouvrage... et les fonde dans la trame même du vers[6] ». Ces trois écrivains luttent en faveur de la sagesse et du bon goût contre une tendance dont leur accord même atteste la généralité. De cette fâcheuse tendance, de ce mauvais goût ensemencé dans l'esprit encore si malléable des jeunes gens et des enfants, l'école du grammairien porte en grande partie la responsabilité. Mais nous verrons que l'école du rhéteur a contribué à son tour à les développer.

Et maintenant faisons un retour sur l'ensemble de cet enseignement pour en mieux saisir le retentissement.

La poésie, les tournures poétiques, le texte même des écrivains, à la suite du contact prolongé de l'enfant avec les livres, avaient fini par faire corps avec sa mémoire. Tout ce qui émanait non seule-

1. *Suas.* 3, 1 et 4.
2. *Sil.* 5, 3, 85.
3. 1, 7 et suiv.
4. *A. P.* 15 et suiv.
5. 2, 4, 3-4.
6. 118, 5.

ment des grands esprits, mais du public moyen, prenait spontanément une allure poétique. L'éloquence, au temps de Cicéron, s'alimentait aux sources d'Ennius, de Pacuvius, de Térence, etc... ; plus tard, ce fut à Virgile et aux poètes contemporains qu'elle fit d'innombrables emprunts. L'histoire puisait chez les poètes ses hors-d'œuvre et souvent son vocabulaire[1]. L'érudition prenait leurs récits pour thèmes de ses recherches. La philosophie amorçait ses développements à leurs citations[2]. Enfin, remarque Quintilien, tous les écrits étaient remplis de beaux vers que les auteurs leur empruntaient[3].

Descendons d'un degré dans l'échelle des valeurs intellectuelles. Nous trouvons la poésie agrémentant la vie de société. Nul ne se croyait « du monde » s'il n'en avait l'esprit rempli. Calvisius, privé de cet avantage par son manque de mémoire, se procure un lot d'esclaves lettrés chargés de lui souffler des citations propres à orner ses propos[4]. Pour donner à Trimalcion les allures d'un nouveau riche, Pétrone met dans sa bouche et dans celle de ses convives des citations de Virgile et d'Homère[5]. Ceux qui pouvaient davantage rendaient leur culte aux Muses par une foule de productions d'amateurs dont les recueils de *Poetae latini minores* nous ont conservé sans doute le moins mauvais.

Descendons plus bas encore et nous trouvons le peuple même griffonnant avec un charbon sur les murs des boutiques de Pompéi les vers de Virgile, d'Ovide, de Properce, comme nous le verrons plus loin, ou les entrelaçant dans ses épitaphes.

Selon la remarque de R. Hirzel[6], la poésie avait supplanté l'éloquence et la philosophie : grâce à l'enseignement du grammairien, elle était devenue l'art universel.

*
* *

Telle était la préparation que les jeunes Romains apportaient à l'école du rhéteur et ni professeurs ni élèves ne pouvaient en faire abstraction dans la suite de l'enseignement ; la prose oratoire prit donc les allures poétiques que note Sénèque chez plusieurs décla-

1. Cf. Teuffel, *Röm. Lit.* II[7], p. 45.
2. Cf. Sénèque, *passim*.
3. 1, 8, 11.
4. Sen. *Ep.* 27, 4-7.
5. 39 et 48.
6. *Der Dialog, Ein literarhistorischer Versuch*, Leipzig, 1895, II, p. 65.

mateurs, et en particulier chez l'un des plus populaires, Arellius Fuscus[1], ou plutôt toute la prose inclina vers la poésie et en adopta la langue[2].

Si j'ai nommé Sénèque, c'est qu'aucun ouvrage ne nous renseigne mieux que le recueil des *Suasoires* et *Controverses* sur le troisième stade des études latines, c'est-à-dire les déclamations.

Qui dit déclamation dit asianisme, et, aujourd'hui, de l'asianisme les critiques rapprochent le style de la diatribe et, par conséquent, celui de Sénèque. « Les rapports des rhéteurs asianistes et des philosophes cyniques, dit R. Hirzel, sont peut-être plus rapprochés qu'on ne croit[3]. » On sait, en effet, que le philosophe a personnifié pour sa génération le style nouveau, si véhémentement condamné par Quintilien.

L'asianisme, dont certains attribuent la paternité à Gorgias, dont E. Norden, dans sa *Kunstprosa*, fait l'antithèse du style classique dès l'époque la plus lointaine, que U. v. Wilamowitz-Moellendorff s'efforce de détacher de ses origines géographiques pour lui donner un contenu principalement artistique[4], est bien l'un des mouvements les plus vaguement connus de l'antiquité, l'un de ceux sur lesquels les critiques sont le moins d'accord. Nous sommes loin encore d'en posséder l'histoire. Mais un fait est hors de doute, c'est qu'il s'est excellemment exprimé dans la déclamation.

A l'époque où il s'est installé à Rome, a pris naissance une de ces vérités frappées une fois pour toutes par lesquelles les anciens aimaient à donner corps à ce qui leur semblait être l'essentiel d'un état, d'une disposition, d'un système : l'asianisme est fait pour plaire à la foule et aux jeunes gens. Cicéron montre Hortensius peu goûté des hommes mûrs, mais admiré par les jeunes gens (*adulescentes*) et par le peuple (*multitudo*)[5]. Sénèque prévient ses enfants que les deux caractéristiques du genre, *nimius cultus* et *fracta compositio*, peuvent leur plaire à leur âge, mais qu'ils en seront dégoûtés au sien[6]. Quintilien est encore plus explicite : *alios recens haec lasciuia deliciaeque et omnia ad uoluptatem multitudinis imperitae compo-*

1. *Suas.* 3, 3-5.
2. Cf. W. C. Summers, *The Silver age of latin literature from Tiberius to Trajan*, London, 1920, en particulier p. 14 et suiv.
3. *Der Dialog*, p. 380, n. 1.
4. *Asianismus und Atticismus*, Hermes, 1900, en particulier p. 37 et suiv.
5. *Brut.* 326.
6. *Suas.* 2, 23.

*sita delectant*[1]... ; *in iuuenibus etiam uberiora paulo et pene periclitantia feruntur*[2]. Pline le Jeune demande grâce à son ami Lupercus, occupé à corriger un de ses plaidoyers destiné à la publication, pour quelques digressions poétiques, « parce que, dit-il, il faut accorder quelque chose aux oreilles de la jeunesse[3] ».

La jeunesse, la foule, ce sont bien les deux éléments qui représentent cette masse que les anciens appellent les *imperiti*. Ils formaient en grande partie le public de l'éloquence. Car, en dépit des lamentations de Sénèque, de Tacite, même de Quintilien à ses heures, le talent de la parole était loin d'avoir expiré avec la république. Tacite dans ses livres historiques, Pline le Jeune dans ses lettres, Sénèque le Rhéteur attestent les mouvements qu'excitent à Rome les grands procès et, par conséquent, les grands orateurs, qu'ils plaident au sénat ou à la basilique Julienne. Dans celle-ci, la foule, en partie composée de femmes, se pressait à s'écraser dans les galeries du premier étage, auxquelles parvenait cependant avec peine la voix des avocats parlant dans l'espace central du rez-de-chaussée occupé par les cours de justice[4]. D'ailleurs, les noms des rois de l'éloquence nous ont été conservés non seulement par Sénèque et par Quintilien, mais par les écrivains les moins techniques, Pline, Tacite, Martial, Suétone, etc... Le peuple les connaissait bien, puisqu'il se les montrait au passage[5]. Ces grands avocats, des délateurs pour la plupart[6], avaient puisé leur talent dans les écoles de déclamation. Aper, un moderne par excellence, les incarne dans le *Dialogue* de Tacite. L'un des plus fêtés fut Cassius Sévérus, qui vivait dans la première moitié du Ier siècle. Sénèque dit de son éloquence : *ingentibus plena sententiis*[7] ; Tacite en atteste deux autres particularités : *antiquorum admiratores... quem (Cassium Seuerum) primum affirmant flexisse ab illa uetere... dicendi uia*[8] ; et plus loin : *contempto ordine rerum*[9]. Les expressions de ces écrivains ne permettent pas de douter du genre oratoire qui lui valut ses succès : nous retrouvons chez lui trois des caractéristiques essentielles de l'asianisme : maximes, modernisme, absence de plan.

1. 10, 1, 43.
2. 11, 1, 32.
3. *Ep.* 2, 5, 5.
4. Pl. *Ep.* 6, 33, 4.
5. Tac. *Dial.* 7.
6. Cf. Th. Fromont, *L'éloquence des délateurs*, Ann. fac. Bordeaux, 1880, p. 35.
7. *Contr.* 3, pr. 2.
8. *Dial.* 19.
9. *Id.* 26.

C'est cette génération d'orateurs, dont les discours ne sont pas venus jusqu'à nous, sans doute parce que, le premier engouement passé, ils n'ont pas été jugés dignes d'occuper les loisirs de copistes, mais que nous devinons à travers les éloges d'Aper et les notices de Sénèque le Rhéteur avoir été momentanément très brillante, qui s'est formée dans les écoles de déclamation. L'influence de ces écoles, directement, par les curieux qu'elles admettaient, indirectement, par le milieu qu'elles préparaient, a du même coup créé un public. Celui qui admirait Cicéron et dont la sympathie semblait au grand orateur indispensable au triomphe de son éloquence comprenait les citoyens de Rome, épris des beautés de la parole : ils la recevaient et se laissaient subjuguer par elle en l'entendant tomber du haut des rostres. A l'époque impériale, cette inégalité n'existe plus. Public et orateur forment comme un couple de gladiateurs dans lequel chacun sait ce qu'il a à attendre de l'autre et agit en conséquence. Le public apporte ses applaudissements. La phrase n'est-elle pas hachée en menues parcelles, sur le modèle donné par Cicéron lorsqu'il s'amuse à imiter Hégésias[1], tout exprès pour les accueillir? La méthode a été introduite, dit Pline, par Larcius Licinus[2], au grand scandale des esprits graves. Mais, en échange, les auditeurs attendent du plaisir et tout, en effet, est mesuré à leur goût. Cestius avoue sans ambage qu'il ne travaille que pour les satisfaire : *multa autem dico non quia mihi placent sed quia audientibus placitura sunt*[3].

Tel est le point de vue duquel il faut envisager les déclamations, si l'on veut bien comprendre l'influence qu'elles ont exercée sur le public et surtout comment elles ont préparé ce public à réagir sur la littérature de cette époque.

Que fallait-il donc pour plaire à ces auditeurs? L'un des plus impérieux besoins de l'homme moyen de nos jours est celui des émotions violentes, que s'applique à repaître une classe de romanciers, auteurs dramatiques, écrivains de toute espèce dont le métier est de trouver les sujets les plus hauts en couleur, tandis que les éditeurs s'efforcent à les mettre à la portée des petites bourses. La déclamation antique, dont l'influence sur l'avènement, d'ailleurs tardif, du roman[4] a été grande, a tenu la place de cette littérature.

1. *Att.* 12, 6, 1.
2. Pl. *Ep.* 2, 14, 9.
3. Sen. *Contr.* 9, 6, 12.
4. Cf. E. Rohde, *Der griechische Roman und seine Vorläufer*, Leipzig, 1876, p. 310 et suiv.

L'énumération, ou plutôt un simple aperçu de ses thèmes, suffit à le montrer : le fils trois fois chassé broyant du poison, la veuve qui se pend puis s'accuse de sacrilège, le beau-fils enlevé à sa belle-mère par son grand-père, le père accusé de folie pour avoir forcé sa fille à mourir, le débauché aveuglé par ses compagnons, etc...[1]. M. N. Deratani a montré qu'il se conservait là des souvenirs d'une époque ancienne et barbare du monde grec[2]. Leur horreur plaisait au public du Ier siècle, d'autant plus qu'à cette époque les Romains n'avaient pas perdu le goût des larmes.

Les émotions recouvertes par ces extravagances sont, d'ailleurs, des plus banales. Ce sont celles qu'à toute époque la *miseratio* a mises en branle, un apitoiement général sur toutes les faiblesses : vieillards branlants, femmes en larmes, enfants vagissants[3]. C'est ce qu'applaudissaient les honnêtes pères de famille, lorsqu'ils assistaient aux essais de leur fils, et les traits touchants se multipliaient sans aucun égard pour le bon goût. Cestius Pius inventa un jour de mettre dans la bouche d'un enfant cette naïveté ; *mater, quid est uenenum*[4]? La trouvaille fit fortune et inspira à Murridius le dialogue suivant : « Le père : Ma fille verse des larmes... tu es accusée. — La fille : Papa, qu'est-ce qu'une accusée[5]? » Murridius était un sot et Cestius un mystificateur. C'était assurément à cette niaiserie que pensait Quintilien en écrivant : Il faut veiller « à ce que les enfants ne se laissent pas charmer par un plaisir faux... et entraîner par la grâce mièvre d'un genre qui leur plaît d'autant plus qu'il est plus proche d'eux[6] ».

Une des séductions du genre asianiste fut sa musique. Elle nous échappe aujourd'hui à cause de l'inaptitude de notre oreille et de l'erreur de notre prononciation. Mais les témoignages anciens sur ce point sont si nombreux que nous ne pouvons mettre en doute le

1. Cf. Th. S. Simonds, *The themes treated by the elder Seneca*, Baltimore, 1896, p. 57 et suiv.

2. *Le réalisme dans les déclamations*, Rev. Phil., 1929, p. 185 et suiv., en particulier p. 187.

3. Cf. A. Guillemin, *L'originalité de Virgile*, Paris, 1931, p. 80 et suiv., et Pline, *Ep.* 2, 11, 3 : « Ayant déployé toutes les voiles de son éloquence, comme il était expert en l'art de faire jaillir les larmes, il les enfla... d'un véritable souffle de compassion. »

4. Sen. *Contr.* 9, 6, 12; une question de ce genre, probablement habituelle dans les discussions accompagnant les déclamations, se rencontre chez Pétrone, 48 : *quid est pauper?*

5. *Id.*

6. 2, 5, 22.

rôle immense de l'harmonie et du rythme dans la prose d'art antique. Bien avant nos poètes modernes, les Grecs et les Latins ont inventé d'éveiller les sentiments par les sonorités du langage. Mais ils ont reculé devant les conséquences extrêmes du système, le sacrifice du contenu intellectuel de la pensée. Du moins, l'asianisme l'a-t-il réduit autant qu'il l'a pu. A propos de l'espèce de strophe suivante :

*seruiebat forum cubiculo,*
*praetor meretrici,*
*carcer conuiuio,*
*dies nocti,*

Sénèque, après avoir remarqué que la dernière ligne ne signifie rien, ajoute : « J'ai rapporté cette phrase parce que dans les *tricola* et dans toutes les phrases de ce genre nous veillons à ce que le rythme soit correct et nous ne nous soucions pas du sens[1]. » De nos jours encore, la prononciation de l'orateur, la rapidité ou la musique de son débit agissent d'ordinaire sur la foule plus que les idées qu'il expose et nous ne saurions être étonnés que « souvent au tribunal la foule ait pris parti pour la mauvaise cause, séduite par la bonne voix de l'orateur[2] ».

La déclamation apportait encore au public un genre d'intérêt dont le classicisme avait à l'excès sevré les esprits et dont le besoin n'a pas moins contribué que celui des émotions à rendre presque nécessaire, à partir d'une certaine époque, l'invention du roman : l'intérêt de curiosité. Les antiques légendes étaient connues de tous et le spectateur, aussi bien dans les représentations tragiques que dans les représentations comiques, informé d'avance du sujet, prévenu par le prologue de la manière dont tourneraient les événements, n'avait plus rien à attendre et en réalité n'attendait plus rien. C'était un plaisir austère que ses poètes offraient au peuple grec ; les grands sentiments seuls y étaient intéressés et peut-être ce théâtre ne disparut-il si tôt que par la disparition même des rares esprits capables de le goûter. Les thèmes de la déclamation étaient loin d'avoir la banalité des légendes[3]. Et, d'ailleurs, les rhéteurs

1. *Contr.* 9, 2, 27.
2. Sen. *Ira* 2, 7, 3.
3. Cf. F. F. Abbott, *The common people of ancient Rome*, New-York, 1911, p. 129 et suiv.

avaient inventé un instrument propre à en renouveler indéfiniment la saveur : on appelait cet instrument la *color*.

La *color* était un mode de présentation des thèmes pouvant en modifier l'aspect moral et pittoresque. Dans la septième controverse du livre VII, un père et un fils aspirent l'un et l'autre au même commandement militaire. Comment l'ingéniosité des rhéteurs « colore-t-elle » cette rivalité? Pour l'un, le père craignait qu'un rival heureux ne fût préféré à son fils, il a pris la place pour éviter les compétitions ; pour un autre, le peuple était partagé en deux partis, l'un voulant un général jeune, comme Scipion, l'autre un vieux chef, comme Maximus, le père s'est mis sur les rangs pour rendre le choix possible ; pour un troisième, le père jugeant le fils incapable du fardeau qu'il ambitionnait a cherché à le détourner de ses épaules ; pour un quatrième, le père a voulu effrayer l'ennemi en lui montrant qu'une même famille pouvait offrir deux généraux à son pays[1], etc... Ce petit jeu permettait de renouveler l'intrigue chaque fois que la controverse était traitée ; on peut le juger sévèrement, mais il faut avouer qu'il mettait en branle à la fois l'imagination et les connaissances psychologiques de l'orateur et, pour peu qu'un homme de bon sens s'en mêlât, donnait lieu à d'excellentes éthologies. Ne voyons-nous pas, de très loin il est vrai, poindre Tacite?

Jusqu'ici, aucun aspect de la déclamation ne nous a paru donner satisfaction au besoin proprement dit de la pensée. On ne peut prétendre, en effet, ni qu'elle ait su lier ses idées en système ni même qu'elle ait eu à proprement parler des idées. Mais elle a possédé excellemment la *sententia* ou γνώμη, dans laquelle Aristote voit l'un des ornements principaux de l'art oratoire[2]. La *sententia*, c'est-à-dire la maxime, vaut ce que vaut celui qui la réussit. Les déclamateurs n'ont pas eu la profondeur qu'il fallait pour y enfermer, comme l'ont fait La Rochefoucauld et Pascal, des vues nouvelles sur les choses. Du moins ont-ils su lui donner une présentation piquante. Ils l'ont relevée par la brièveté si vantée et que seul peut-être Aristote s'est refusé à admettre comme le dernier mot de l'art[3], par la rime, l'égalité des syllabes, etc... Peu s'en est fallu qu'ils ne refissent l'*Énéide* en aiguisant chaque vers en *sententia*

1. *Contr.* 7, 7, 13 et suiv.
2. *Rhet.* B, 1394 a et suiv.
3. *Rhet.* Γ, 1416 b.

par la suppression de sa majeure partie. Une Vestale, en vertu d'une législation forgée par les rhéteurs pour les besoins de leur cause, a été précipitée de la roche Tarpéienne sans trouver la mort ; Fulvius Sparsus explique qu'elle est rejetée par les dieux d'en haut et par ceux d'en bas :

*a Superis dejecta,*
*ab Inferis non recepta*[1].

Les applaudissements accueillaient ces traits et, comme on l'a dit, le public se savait gré à lui-même d'avoir compris.

Quintilien, qui a défini d'une façon très exacte le vice de style que l'antiquité appelait κακόζηλον : *cacozelon uero est quod dicitur aliter quam se natura habet et quam oportet et quam sat est*[2], a donné aussi, dans un chapitre inspiré d'Aristote[3] et intitulé : *quare ineruditi ingeniosiores uulgo habeantur*[4], la raison pour laquelle l'orateur asianiste, dont une caractéristique était, dès le temps de Cicéron, la culture insuffisante, plaisait aux foules : il cite parmi ses avantages celui d'une musique caressante pour l'oreille (*quod uel prauis uoluptatibus aures assistentium permulceat*), la mise en valeur des *sententiae* (*magis eminent cum omnia circa illas sordida et abiecta sunt*), et la violence de la voix et du geste[5].

La comparaison de l'enseignement du grammairien à celui du rhéteur nous montre que leurs positions vis-à-vis du public ont été entièrement contraires. Le grammairien a formé ses élèves, développé leur goût, meublé leur mémoire ; c'est lui, en somme, qui a créé la masse du public apte à comprendre et à partager la vie littéraire de son époque. Le rhéteur a subi la tyrannie du public, travaillé à ses ordres et pris conseil de ses exigences. La complaisance du second a eu d'importantes conséquences. La littérature romaine avait tendu, dès ses débuts, à s'isoler dans des cercles de lettrés, rêvant d'œuvres exquises et dédaigneux des goûts du peuple. Nous retrouverons ces délicats et nous contemplerons les plantes rares qu'ils cultivaient dans leurs jardins fermés. Avec la déclamation, c'est le grand public qui entre en scène et se crée la littérature qu'il rêve. Ses exigences ignorent le raffinement. Aper les exprime au mieux : *nouis et exquisitis eloquentiae itineribus opus est, per quae orator fastidium*

1. *Contr.* 1, 3, 3.
2. 8, 3, 58.
3. *Rhet.* B, 1395 b 27 et suiv.
4. 2, 12.
5. 2, 12, 6-9.

*aurium effugiat*[1] : il lui faut du nouveau et du surprenant pour réveiller son goût blasé par un trop long contact avec les formes classiques. Mais que surviennent quelques hommes de génie qui le comprennent et en même temps l'élèvent au-dessus de lui-même tout en lui donnant satisfaction, et ce sera le renouveau d'une littérature.

Le premier de ces génies attendus fut Sénèque. On ne saurait dire que ce stoïcien raffiné, ce premier ministre de Néron, ait volontairement écrit pour le public moyen. Mais, nourri lui aussi au sein de la déclamation, il existait entre lui et ce public une sorte d'harmonie préétablie. La notice que lui consacre Quintilien a une place tout à fait spéciale dans le livre X[2]. Elle contient les meilleurs renseignements que nous ayons sur l'accueil que reçut le philosophe. Un vocabulaire consacré, des termes dont le rapprochement n'est pas l'effet du hasard, nous avertit que nous avons affaire à un asianiste élève des rhéteurs : *corruptum*, *corrupta*, *fractum*, *fregisset*, *sententiae*, *uitia*, *placere*, *dulcibus*. Tout le κακόζηλον défile en cortège, phrases brisées en petits membres, *sententiae*, goût corrompu, afféterie, musique. Et Quintilien ajoute que les lecteurs passionnés de Sénèque ont été les jeunes gens : *tum autem solus hic fere in manibus adulescentium fuit.* Sénèque, à l'époque de Néron, canalisait la poussée de sève qui montait du public et allait s'épanouir dans les œuvres vivantes d'un Lucain, d'un Tacite, d'un Juvénal. On ne saurait que souscrire au jugement de M. J. Bayet, lorsqu'il l'appelle le grand prosateur de sa génération. Dans le conflit Sénèque-Quintilien, la raison est peut-être du côté du second, mais la vie est du côté du premier.

A. Guillemin.

1. Tac. *Dial.* 19.
2. 1, 125 et suiv.

## IV

# LE MARIAGE DE SÉNÈQUE

PAR A. BOURGERY
Docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV

Depuis Juste-Lipse, la question du mariage de Sénèque n'a fait, que je sache, aucun progrès. Il y a une trentaine d'années, M. René Waltz avait bien essayé de réfuter la thèse du double mariage, admise par le célèbre humaniste[1] ; mais, dans sa thèse sur la vie politique de Sénèque, il semble avoir abandonné son opinion. Depuis, les commentateurs, découragés par le vague et l'équivoque des textes, se sont refusés à élucider le problème. Ils ont eu raison, s'ils prétendaient aboutir à une solution unique, précise et certaine ; je crois qu'on peut, toutefois, par une étude attentive de ces textes, par l'examen des vraisemblances, par le raisonnement, limiter le champ des hypothèses et apporter au moins quelques éclaircissements.

Dans la lettre 104 (qui date vraisemblablement d'août ou septembre 64), Sénèque dit que, ayant éprouvé quelques accès de fièvre, il s'est enfui de Rome dans sa villa de Nomentum, et il justifie ses précautions par son amour pour Paulina. « Car sachant, dit-il, que sa vie repose sur la mienne, je commence, pour veiller sur elle, à veiller sur moi, et, alors que la vieillesse s'aguerrit pour beaucoup de choses, je perds ce bénéfice de l'âge. Car il me vient à l'esprit qu'en ménageant le vieillard que je suis, il y a une adolescente que je ménage. » Je traduis, comme Juste-Lipse, en faisant d'*adulescentem* un féminin ; mais cette interprétation a été fort attaquée, et la plupart des traducteurs appliquent ce terme à Sénèque lui-même. Pour la question qui nous occupe, le fait importe peu ; car si Sénèque, à cause de sa femme, voit en lui un *adulescens*, c'est évidemment que celle-ci est une *adulescens*. Ce terme s'applique, directement ou non, à Paulina, et c'est lui qui nous fournira une base de discussion.

Mais, auparavant, une question doit être agitée : à quel âge

1. *Revue des Études anciennes*, t. III (1905), p. 223-230.

peut-on croire que Paulina a épousé Sénèque? Rien absolument n'autorise à croire qu'il n'ait pas été son premier époux. La passion de Sénèque pour elle, qui éclate dans cette lettre où il ne l'appelle jamais autrement que « ma Paulina » et qui est attestée par Tacite (*unice dilectam*, dit l'historien[1]), s'explique mieux encore s'il l'a épousée jeune fille. D'autre part, que Paulina ait été, sinon belle ou jolie, du moins aimable, est prouvé non seulement par la passion qu'elle a inspirée à Sénèque, mais par l'intérêt que les Romains, au dire de Tacite, ont pris à sa tentative de suicide et à sa vie après la mort de son mari, points sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure. D'ailleurs, il est hors de doute que les Paulini ont été très riches ; aimable, bien dotée, Paulina a dû se marier, suivant l'usage, sitôt nubile ; mettons, pour fixer les idées, vers quatorze ans.

Revenons maintenant sur cette qualification d'*adulescens*, appliquée à Paulina par Sénèque dans l'épître 104. A proprement parler, on est *adulescens* quand on est susceptible de grandir, c'est-à-dire, si l'on en croit la physiologie[2], jusque vers vingt-cinq ans. Est-ce l'âge limite qu'il faut donner à Paulina? Il faut avouer qu'il lui conviendrait admirablement, si l'on étudie d'un peu près les chapitres 63 et 64, où Tacite, au livre XV des *Annales*, nous parle, à propos de la mort de Sénèque, de Paulina. Plus celle-ci sera supposée jeune, mieux on pourra comprendre que les Romains aient eu quelque peine à admettre qu'une femme, qui avait devant elle toute une vie, qui avait tout le temps de se refaire une existence heureuse, ait pu voir avec indifférence le secours que lui apportait Néron. Et cette crainte d'un empereur qui avait commis tant de crimes, que la mort de Paulina, dont il n'était qu'indirectement responsable, n'indisposât les Romains contre lui, ne peut s'expliquer que d'une seule façon : Néron ne voulait pas éveiller chez eux le souvenir d'Octavie, dont l'exil et le meurtre avaient causé une émotion si profonde, et précisément parce qu'elle était fort jeune. La comparaison pouvait mieux s'établir entre les deux femmes, si elles étaient du même âge ; or, Octavie devait avoir à sa mort vingt-deux à vingt-trois ans. C'est l'âge qu'en 65 on pourrait vraisemblablement donner à Paulina.

1. *Annales*, XV, 63, 3.
2. Et la loi romaine (remarque de M. Giffard).

Dans cette hypothèse, si elle a épousé Sénèque à quatorze ans, elle a dû se marier dans les environs de 56. Cette date est-elle admissible? — On sait qu'en 58 le délateur Suillius se répandait en attaques contre Sénèque. Les adversaires du philosophe lui reprochaient, entre autres, son mariage très brillant[1]. On retrouve un écho de ces attaques dans le *de Vita beata*, qu'il y a tout lieu de supposer de la même époque : parmi les critiques que le philosophe met dans la bouche de ses adversaires se trouve celle-ci : « Pourquoi ta femme porte-t-elle à ses oreilles la fortune d'une opulente maison? » Ces reproches devaient faire plus d'impression, si le mariage de Sénèque était récent. On voit que cette conclusion concorde avec la précédente.

Rien à en tirer pour la date du *de Brevitate vitae*, dédié à Paulinus ; on hésite entre 62 et 49. Mais il n'est nullement indispensable de croire que Sénèque soit déjà apparenté à celui-ci, quand il lui dédia ce traité, et l'on ne sait pas s'il ne connaissait pas Paulinus déjà en 49. En revanche, une conclusion me paraît certaine : Paulinus, qui a consacré à l'État la majeure ou du moins la meilleure partie de son existence[2], a atteint la quarantaine, quand Sénèque compose ce traité. Dans notre hypothèse, il aurait eu, si le traité est de 62, dix-neuf ans au moins, s'il est de 49, trente-trois ans de plus que Paulina ; ce devait être plutôt son père que son frère.

Si vraisemblable que soit la date que nous avons adoptée pour le mariage de Sénèque avec Paulina, il ne me paraît pas possible de taire une autre hypothèse, moins bien appuyée par les textes, mais qui a, nous le verrons tout à l'heure, quelques avantages. Varron, nous dit Censorinus (14, 2), prolongeait l'adolescence jusqu'à la trentième année ; Isidore de Séville (*Orig.* XI, 2, 4) l'étend à la vingt-huitième. Si, donc, on donne à Paulina, en 64, de vingt-huit à trente ans, elle aurait eu, en 49, de treize à quinze ans, et aurait pu se marier à cette date : Sénèque l'aurait épousée à son retour d'exil, au moment où les plus brillantes perspectives s'ouvraient devant lui. Dans cette hypothèse, la date de 49, la plus généralement adoptée pour le *de Brevitate vitae*, devient plus vraisemblable encore : ce traité a été adressé par Sénèque à son beau-père (la différence d'âge entre Paulinus et Paulina est alors de

1. Dion Cassius, abrégé par Xiphilinos, LXI, 10.
2. *De Brev. v.* 18, 1.

vingt-cinq ans au moins) pour différentes raisons, mais surtout pour faire honneur à celui dont il va être prochainement ou il est depuis peu le gendre.

De toute façon, Sénèque a bien été marié deux fois, puisque, dans la *Consolation à Helvia* (2, 5), nous voyons qu'il avait perdu un fils vingt jours à peine avant d'avoir été envoyé en exil, c'est-à-dire en 41. La question subsiste donc de savoir à laquelle des deux femmes se rapportent les autres passages où Sénèque a parlé d'elles.

Dans la lettre 50, Sénèque dit à Lucilius : « Tu sais que Harpaste, la folle de ma femme, est restée, charge héréditaire, dans ma maison. » Juste-Lipse avait compris que c'était sa première femme qui lui avait laissé la folle en héritage. S'il a raison, il faut avouer que Sénèque s'est exprimé d'une façon assez bizarre ; il est étrange, en particulier, qu'il dise « ma femme » pour désigner sa première épouse. Mais il est beaucoup plus simple de supposer ou que Paulina a hérité de la folle ou, ce qui revient à peu près au même, que Sénèque, l'ayant reçue par héritage, l'a passée à sa femme. Ce qui importe ici, du reste, au philosophe, ce n'est pas de dire de qui vient l'héritage, mais seulement que ni sa femme ni lui n'ont donné dans cette mode, qu'il juge absurde, de s'entourer de fous et de bouffons. « Car pour moi, ajoute-t-il, j'ai un véritable éloignement pour ces monstres. » C'est donc de Paulina qu'il s'agit dans cette lettre, et il me paraît inutile d'insister.

Au chapitre 17 du *de Vita beata*, parmi les reproches que font ceux qui « aboient après la philosophie », on trouve celui-ci : *Quare... lacrimas, audita conjugis aut amici morte, demittis...*? A cette époque Sénèque est marié, et on lui reproche quelques lignes plus loin le luxe de sa femme (*tua uxor*)? Il est tout à fait invraisemblable que l'on reproche à un homme remarié le chagrin qu'il a eu de la mort de sa première épouse, mort qui devait remonter, du reste, assez loin[1]. Deux explications sont possibles : ou l'épouse dont il est question n'est pas celle du philosophe, mais celle d'un ami, ou ces critiques, d'un caractère général, visent tous les philosophes qui ne mettent pas leur conduite en accord avec leurs actes, et ne

1. On sait que Sénèque n'en dit pas un mot dans la *Consolation à Helvia*. On en conclut généralement qu'elle devait être morte ou divorcée avant l'exil (41). Quoique les preuves ex-silentio soient toujours suspectes, le fait est assez probable.

s'appliquent pas particulièrement à Sénèque. De toute façon, il faut interpréter « la mort d'*une* épouse ».

Enfin, au livre III du *de Ira* (36, 3), Sénèque nous déclare qu'il fait chaque jour son examen de conscience : *Cum sublatum e conspectu lumen est et conticuit uxor moris jam mei conscia, totum diem meum scrutor.* Tout d'abord, faut-il traduire : « une coutume que j'ai maintenant adoptée », en faisant retomber *jam*, comme il est naturel, sur le mot qui suit immédiatement, ou supposer que *jam* sert seulement à disjoindre et à mettre en relief *mei*, tout en retombant sur *conscia* : « qui est maintenant au courant de mes habitudes »? Pour moi, il me semble étonnant que Sénèque, qui nous dit avoir adopté avec enthousiasme, dans sa jeunesse, les pratiques pythagoriciennes, ait attendu jusqu'à quarante ans (c'est l'âge minimum qu'il pouvait avoir quand il a écrit ce traité) pour faire son examen de conscience. Je crois que la seconde interprétation est la bonne. Mais, si sa femme est « maintenant au courant de ses habitudes », c'est que Sénèque est nouvellement marié. D'ailleurs, ce petit trait de malice affectueuse (la mention de la femme de Sénèque n'était nullement nécessaire) s'explique mieux d'un jeune mari. — Quant à savoir qui est alors la femme de Sénèque, tout dépend de la date que l'on assigne au livre III du *de Ira* : si l'on pense qu'il fut écrit en même temps que les deux premiers, immédiatement avant l'exil, il s'agit de la première femme de Sénèque, et il ne l'avait épousée sans doute qu'un an ou deux auparavant ; mais, si on le place en 49, il est bien plus probable que cette femme est Paulina, et voilà pourquoi je disais tout à l'heure que la seconde hypothèse, celle du mariage de Paulina en 49, avait quelques avantages.

Je me résume : 1° premier mariage de Sénèque vers 40, troisième livre du *de Ira* en 41 ; deuxième mariage avec Paulina vers 56, *de Brevitate vitae*, adressé au beau-père de Sénèque, plus probablement en 62. — 2° Premier mariage à une date inconnue ; en 49, mariage avec Paulina, troisième livre du *de Ira* et *de Brevitate vitae*, toujours adressé au beau-père de Sénèque. — Je regrette qu'il ne m'apparaisse pas possible de choisir entre les deux hypothèses. Peut-être de nouveaux rapprochements, auxquels je n'ai pas pensé, nous achemineront-ils un jour vers la solution définitive.

A. Bourgery.

---

## V

# UN MANUSCRIT INÉDIT DE LA *THÉBAÏDE* DE STACE

PAR Jacques BOUSSARD
Archiviste-paléographe

Les manuscrits grâce auxquels ont été transmis jusqu'à l'invention de l'imprimerie les textes de l'antiquité classique appartiennent en majorité à deux périodes où les études littéraires connurent une sorte de renaissance : l'époque carolingienne et le XIIIe siècle.

Parmi ces derniers, beaucoup témoignent d'une exécution hâtive et peu soignée et donnent des textes fort peu corrects, justifiant ainsi, en général, le dédain dans lequel les éditeurs les tiennent souvent. Cependant, il en est parmi eux qui peuvent avoir été copiés sur des manuscrits fort anciens et représenter une tradition précarolingienne. Négliger d'examiner les manuscrits du XIIIe siècle, parce qu'on en possède du IXe ou du Xe, serait donc pour un éditeur de textes une grave erreur.

Ayant entrepris le classement des manuscrits de la *Thébaïde* de Stace, nous avons été amené à constater que le dernier éditeur de ce poème, M. Klotz, après avoir divisé l'ensemble des manuscrits en deux branches, le rameau *P* et le rameau ω, a déclaré impossible le classement des manuscrits de la branche ω[1] ; d'autre part, il donne au début de son ouvrage[2] la liste des manuscrits qu'il a examinés, et il est aisé de remarquer que pas un seul de ces manuscrits, d'après la propre estimation de M. Klotz, n'est postérieur au XIIe siècle. Or, il existe de la *Thébaïde* d'autres manuscrits, que M. Klotz n'a pas examinés et ne cite pas, et dont un simple dépouillement méthodique des catalogues aurait dû lui révéler l'existence. Ces manuscrits sont au nombre de vingt-quatre pour la France seule.

Nous voulons attirer l'attention sur le fait que, parmi ces nombreux manuscrits, dont la plupart datent du XIIIe siècle, il en est

1. *P. Papini Stati Thebais*, éd. A. Klotz, Leipzig, Teubner, 1908, in-12, p. XL.
2. *Ibid.*, p. VI-XXXVII.

un qui donne un texte au moins aussi correct que le manuscrit *Puteaneus* (Bibliothèque nationale, manuscrit latin 8051, que M. Klotz juge le meilleur de la *Thébaïde*), et qui, représentant sûrement une tradition parallèle et non une tradition dérivée, se trouve sans doute être le meilleur manuscrit de la *Thébaïde*. C'est le manuscrit latin 8054 de la Bibliothèque nationale, signalé dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, t. IV, p. 423, col. 1, avec cette mention : « VIII M LIV. Codex membranaceus quo continentur *Papinii Statii* Thebaïdos libri duodecim : finis manu recentiore suppletus est. Is codex decimo tertio saeculo videtur exaratus[1]. »

C'est un petit volume, composé de 113 feuillets (108 chiffrés) de parchemin, mesurant 230 mm. sur 125. Il porte une reliure ancienne en cuir estampé recouvrant des ais en bois.

Le premier feuillet de garde, gratté, contenait les premiers vers des *Bucoliques* de Virgile. Il porte, d'une main qui n'est pas antérieure au XVI^e^ siècle, la mention : *PAPINII SVRCVLI STATII THEBAIDOS LIBRI DVODECIM*. Au verso : *STATIVS*.

Le second feuillet, également gratté, porte une ancienne cote : *II^c^ XXIII*, et une mention d'inventaire : *Tabula poetice in medio Liber XXVI sunt alii*. Au fol. 1, différentes cotes correspondant aux inventaires de la Bibliothèque du Roi, depuis celui de 1622.

A ce feuillet commence le premier livre de la *Thébaïde*, qui se poursuit jusqu'au fol. 108 v^o^ : *Explicit liber duodecimus Sursuli Statii, Amen.*

Les feuillets suivants, non chiffrés, contiennent des recettes pharmaceutiques, tracées d'une écriture courante du XIII^e^ siècle, et une mention, d'une main de la fin du XVI^e^.

La *Thébaïde* est complète, avec un argument analytique avant chaque livre, à partir du livre II. Elle a été copiée dans ce manuscrit par plusieurs scribes.

Tout d'abord, du fol. 1 au fol. 94 verso, l'ouvrage est tracé d'une main de la première moitié du XIII^e^ siècle. Les lettres sont nettement brisées, la ligature *or* est constante, les abréviations régu-

1. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que les datations de ce catalogue sont souvent erronées et qu'il importe de les contrôler. Par exemple, M. Klotz, qui, visiblement, recherchait les manuscrits des XI^e^ et XII^e^ siècles, a ignoré le manuscrit latin 8055, que le catalogue de la Bibliothèque du Roi date du XIII^e^ siècle, alors qu'il est en réalité de la fin du XI^e^.

lières. L'écriture est de petit module et droite, avec une tendance à se pencher vers la gauche

Les feuillets sont réglés à la mine de plomb. Les initiales des livres sont rubriquées.

Seul, le fol. 57 est, semble-t-il, antérieur. Il est réglé à la pointe sèche et l'écriture paraît appartenir à la seconde moitié du XIIe siècle. L'encre est rousse, on trouve de nombreuses ligatures pour les groupes *et*, la fracture des lettres est peu prononcée et les *g* sont d'une forme usitée au XIe siècle. L'ensemble dégage un caractère archaïque. Le côté chair du parchemin, fort bien conservé, contraste par sa blancheur avec l'état d'effacement du côté poil. Il semble que le recto de ce feuillet ait été soumis à des contacts fréquents, tandis que son verso était protégé. Ce feuillet pourrait être le seul témoin conservé d'un manuscrit assez ancien et sans doute délabré, sur lequel le manuscrit latin 8054 aurait été copié.

Enfin, la partie composée des folios 95-108 est exécutée d'une écriture de plus gros module que celle des premiers feuillets, et sûrement d'une autre main. Les feuillets sont en vélin, réglé à l'encre brune. Les hastes et les tildes sont plus écrasés que dans la première main. Cette deuxième main est sensiblement contemporaine de la première, peut-être légèrement plus récente. La présence dans l'écriture des deux principaux scribes, d'une forme d'*m* final usitée en Italie, peut être une indication sur la provenance de ce manuscrit et permet de lui attribuer une origine italienne. Nous ne savons pas comment il est entré dans la Bibliothèque du Roi. On ne peut trouver aucune ressemblance entre ce manuscrit et l'un quelconque de ceux qui figurent dans l'inventaire de 1518, de la Bibliothèque du Roi à Blois[1].

Par contre, il peut sans doute être identifié avec celui qui porte le n° 786 dans l'inventaire de 1544, avec la mention : *Statius couvert de cuir tanné*[2], et presque sûrement avec le n° 409 du catalogue de la Bibliothèque du Roi à Paris, à la fin du XVIe siècle : *Papinii Statii Thebaïdos libri*[3].

Le fait qu'il semble être entré dans la Bibliothèque du Roi entre

1. *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale, publiés par H. Omont*, t. I, Paris, 1908, in-8°.
2. *Ibid.*, p. 194.
3. *Ibid.*, p. 284.

1518 et 1544 est loin d'infirmer l'hypothèse d'une origine italienne, puisque nombre de manuscrits furent ainsi apportés à la librairie de Blois au cours des guerres d'Italie.

Quoi qu'il en soit, ce manuscrit présente une version de la *Thébaïde* tout à fait analogue à celle donnée par le manuscrit 8051 (manuscrit *P*).

Le classement de M. Klotz repose sur l'antagonisme irréductible entre les manuscrits qui comportent le texte complet des v. 100-105 et 112-117 du livre X (classe *P*) et ceux qui présentent une lacune à ces mêmes vers (classe ω), outre un certain nombre de variantes moins caractéristiques.

M. Klotz n'a connu qu'un seul représentant de la classe *P*, c'est le manuscrit latin 8051 (*Puteaneus*) de la Bibliothèque nationale, qu'il a daté du IXe siècle[1].

Or, il existe à Madrid[2], où l'a retrouvé M. Felix Grat, qui l'a signalé à l'Académie des inscriptions[3], un manuscrit qui donne aux principaux passages où la tradition *P* diffère de la tradition ω, les leçons des deux traditions, séparées par la conjonction *vel*. Les leçons de ce manuscrit qui représentent la tradition *P* peuvent donc être considérées comme un véritable manuscrit du rameau *P*.

Quant au manuscrit latin 8054, il donne un texte tout à fait voisin de celui du manuscrit latin 8051 et est authentiquement un manuscrit très pur de la classe *P*.

La question de ses rapports avec les deux autres manuscrits de cette classe (manuscrit latin 8051, et leçons *P* du manuscrit 10039 de la Bibliotheca nacional de Madrid) se pose immédiatement à l'esprit.

Avec le *Puteaneus*, manuscrit complet, on peut envisager trois hypothèses :

1° Le *Puteaneus* descend du manuscrit latin 8054.

2° Le manuscrit latin 8054 descend du *Puteaneus*.

1. Nous inclinons à penser que cette date est légèrement trop ancienne et que le manuscrit est plutôt du début du Xe siècle.

2. Bibliotheca Nacional, ms. 10039, ancien ms. 101-39 de la Bibliothèque de Tolède.

3. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 7 juillet 1933. M. Grat nous a communiqué la photographie de ce manuscrit. — Voir aussi F. Grat, *L'histoire des textes et les éditions critiques*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCIV, 1933, p. 296-309.

3° Le *Puteaneus* et le manuscrit latin 8054 sont tous deux issus d'une même souche[1].

La première hypothèse est écartée de suite, car le *Puteaneus* est un manuscrit du xe siècle, et le manuscrit latin 8054 est seulement du xiiie. Mais il n'est pas moins impossible de considérer le manuscrit latin 8054 comme un descendant direct du *Puteaneus*. Dans nombre de cas, en effet, et pour des leçons vraiment caractéristiques, le manuscrit latin 8054 s'écarte du *Puteaneus* et donne les leçons des manuscrits de la classe ω, qui est pourtant irréductible avec la classe *P*[2]. Le *Puteaneus* se trouve donc comporter un certain nombre de variantes à témoin unique.

Par exemple on obtient, en affectant le *Puteaneus* du sigle *P*, et le manuscrit latin 8054 du sigle δ :

Livre X, v. 4 : *jam meritas P* ; *et inmeritas* δω. — v. 58 : *vertebat P* ; *versarat* δω. — v. 78 : *secubitus P* ; *concubitus* δω. — v. 97 : *jacet P* ; *tacet* δω. — v. 160 : *repens P* ; *recens* δω. — v. 164 : *medios P* ; *medio* δω. — v. 167 : *tendit P* ; *reddit* δω. — v. 256 : *obliquam P* ; *oblata* δω. — v. 274 : *subito P* ; *subit* δ ; *subit* ou *fodit* ω.

Les leçons particulières du *Puteaneus* seraient passées dans le texte du manuscrit latin 8054 s'il y avait entre ces deux manuscrits un rapport de filiation. Il faut donc admettre que tous deux sont des dérivés parallèles de la tradition *P*.

L'examen des rapports du manuscrit *Toletanus* est plus délicat. Lorsque le manuscrit 8054 et le *Puteaneus* s'accordent sur des leçons opposées au texte de la tradition ω, il ne servirait à rien de comparer avec eux le *Toletanus*. On peut, cependant, se rendre compte que ce dernier n'est pas copié sur le *Puteaneus*, quant aux leçons *P* qu'il présente.

Reprenons, en effet, les neuf cas que nous venons de citer et qui portent sur des leçons particulières du *Puteaneus*, en comparant celui-ci et le manuscrit latin 8054 avec le *Toletanus* que nous appellerons Θ.

Livre X, v. 4 : *jam meritas P* ; *et inmeritas* δΘ. — v. 58 : *vertebat P* ; *versarat* δΘ. — v. 78 : *secubitus P* ; *concubitus* δΘ. — v. 97 : *iacet P* ; *tacet* δ ; *tacet vel iacet* Θ. — v. 160 : *repens P* ; *recens* δΘ. — v. 164 : *medios*

1. Dans ces combinaisons, il va de soi qu'il s'agit de schémas, et qu'on peut supposer un grand nombre d'intermédiaires.
2. Cf. *supra*.

*P* ; *medio* δ ; *medium* Θ. — v. 167 : *tendit P* ; *reddit* δ ; *reddit vel tendit* Θ. — v. 256 : *obliquam P* ; *oblatam* δΘ. — v. 274 : *subito P* ; *subit* δΘ.

On voit que, sur neuf cas, Θ donne deux fois seulement (v. 97 et 167) les variantes particulières à *P*, une fois (v. 164) une variante propre, et qu'il s'accorde six fois avec δ.

Ces quelques comparaisons montrent donc :

1° Que le *Toletanus* n'est ni le descendant du *Puteaneus*, ni très proche du manuscrit latin 8054, puisqu'il contient très peu des leçons particulières au *Puteaneus* et qu'il en contient cependant quelques-unes qui ne se retrouvent pas dans le manuscrit latin 8054.

2° Que le texte de la recension *P* n'est pas représenté d'une façon parfaite par le *Puteaneus*, puisque ce manuscrit contient un grand nombre de variantes à témoin unique.

Or, M. Klotz a établi, dans un article fort ingénieux[1], que le manuscrit *Puteaneus* représentait une tradition précarolingienne.

Ce manuscrit, en effet, porte à la fin du livre IV, fol. 19 v°, la mention : *CODEX IVLIANI V. C. FINIT LIBER QVARTVS STATII POETAE INCIPIT STATII POETAE THEBAID. LIBER QVINTVS*[2]... Vollmer a émis l'hypothèse[3] que ce Julianus est celui à qui le grammairien Priscien adresse une dédicace liminaire. Châtelain incline pour cette interprétation[4]. M. Klotz fait remarquer que Priscien vivait et enseignait à Constantinople, mais qu'il est impossible de savoir si ce Julianus y habitait. Il n'est donc pas sûr que le *Codex Juliani* ait été écrit à Constantinople ni que le *Puteaneus* y ait été copié, comme Vollmer en avait émis l'opinion[5] ; mais, dit-il, il serait à peu près démontré, par le témoignage d'Alcuin, que le manuscrit *P* aurait été copié en Angleterre sur le *Codex Juliani*, écrit lui-même dans l'entourage de Symmaque. Nous sommes, on le voit, dans le domaine des hypothèses pures, et, quelque séduisant que soit le raisonnement de M. Klotz, il ne saurait, cependant, avoir que la valeur d'une brillante conjecture.

1. A. Klotz, *Zur Ueberlieferungsgeschichte der Epen des Statius*, dans *Philologus*, t. LXIII, 1904, p. 157-160.
2. Voir Châtelain, *Paléographie des classiques latins*, Paris, 1884-1900, in-fol., t. II, pl. CLXI.
3. *Rheinisches Museum*, t. LI, 1896, p. 27.
4. *Op. cit.*, t. II, p. 27.
5. *Stati Achilleis*, Leipzig, Teubner, 1902, p. xx, n. 2.

La seule certitude qu'on en puisse retirer est que la classe *P* représente un rameau de la *Thébaïde* bien antérieur à l'époque carolingienne.

Reste à déterminer parmi les trois représentants de ce rameau, lequel nous livre le texte le plus proche de l'original.

Puisque ces manuscrits sont des dérivés parallèles d'une même souche, leur âge respectif n'entre pas en ligne de compte et leur valeur a pour origine le soin plus ou moins grand avec lequel, eux ou leurs ancêtres — car l'idée de tradition directe n'implique cependant pas l'absence d'intermédiaires entre l'exemplaire que nous possédons et la souche commune — ont été copiés sur l'original commun.

Or, la tradition manuscrite de la *Thébaïde* se divisant en deux rameaux[1], il est évident que les leçons qui se trouvent à la fois dans des manuscrits de la classe *P* et dans des manuscrits de la classe ω ont des chances de représenter la version originale. Si donc un manuscrit de la classe *P* s'accorde beaucoup plus souvent que ses frères avec les manuscrits de la classe ω, on devra en conclure que son texte se rapproche davantage de l'archétype. C'est le cas du manuscrit latin 8054.

Ce manuscrit s'accorde avec ω beaucoup plus souvent que le *Puteaneus*. Il y a donc de fortes raisons de penser que ce manuscrit, d'ailleurs de présentation soignée, donne un texte meilleur que celui du *Puteaneus*, manuscrit beaucoup plus ancien, et qu'on se trouve en présence d'un cas particulier de ce principe, que nous rappelions au début de cet article, qu'un manuscrit relativement récent peut être beaucoup plus précieux pour l'éditeur qu'un manuscrit fort ancien. Comme la recension *P* de la *Thébaïde* est certainement d'origine plus ancienne que la recension ω, qui semble remonter seulement à l'époque carolingienne, il semble donc possible d'affirmer que le manuscrit de la *Thébaïde* le plus proche de l'original, celui qui nous transmet le texte le plus pur de ce poème, est le manuscrit latin 8054 de la Bibliothèque nationale.

J. Boussard.

1. Quelle que soit la défiance envers les schémas bifides, il est évident, dans le cas de la *Thébaïde*, qu'on se trouve en présence d'une tradition à deux rameaux.

# VI

# DE QUELQUES ANIMAUX DANS LA LITTÉRATURE ET DANS L'ART

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

## I. — Qu'est-ce que le « mullus »?

Dans une des satires d'Hor. (2, 2, 33 ss.), Ofellus est houspillé : ses goûts culinaires sont ridicules. N'apprécie-t-il pas un « mulet » uniquement parce qu'il pèse trois livres et que ce poisson, en général, est moins gros? « Mulet » est le nom que les traducteurs d'Horace, en prose et en vers, donnent depuis longtemps au *mullus* : Patin (Charpentier, 1860), Anquetil (Hachette, 1875), Leconte de Lisle (Lemerre, s. d.), F. Richard (Garnier, 1931), Villeneuve (Belles-Lettres). Le seul Rigault (Garnier, 1856) le nomme « barbeau », voulant dire, sans doute, « barbeau de mer », ou « rouget-barbet », ou « mulet-barbet », ou « barbarin », ou « surmulet », termes synonymes d'après l'*Encyclopédie méthodique*[1] du XVIIIe siècle. Qui a raison?

Il est clair qu'il s'agit toujours du même poisson et d'un poisson recherché[2], quand l'auteur Crispinus promet à ses invités un *mullus* de deux livres[3] — ce devait être la belle taille[4] — ; ou quand le goinfre Caecilianus en escamote à table la moitié d'un[5] (fine et bonne ration pour son repas du lendemain) ; ou quand Tibère, ayant reçu en cadeau un *mullus* « énorme » — quatre livres et demie — le fait porter au marché[6] ; ou quand le parvenu Crispinus, pour satisfaire son appétit, en achète un de « six livres » — chiffre peut-être « enflé[7] » ; ou quand nous voyons vendre à des prix fabu-

1. *Dictionnaire de toutes les espèces de pêche*, Paris, Agasse, an IV.
2. Sen., *Ep.* 77, 16.
3. Mart. 3, 45, 5.
4. Cf. le passage d'Horace et Plin. 9, 64 : *binas — libras ponderis raro admodum exsuperant (mulli).*
5. Mart. 2, 37, 4.
6. Sen., *Ep.* 95, 42.
7. Juv., *Sat.* 4, 16.

leux[1] ce gibier d'eau pêché dans la mer de Toscane au large de l'Italie[2], ou sur le rivage de la Corse[3], ou dans l'Océan[4], ou à l'embouchure des fleuves (Plin. 9, 65 : *litorales* [*mulli*]), ou dans les rochers, comme ceux de Taormina[5], habitat imprévu et rare qui en augmente le prix ; ou bien lorsqu'on l'entretient et l'apprivoise dans des viviers[6], — où il cesse de grandir[7], — en attendant de le regarder vivre, cuire et mourir avec des tons « rouge-feu plus vifs que le carmin », puis « sanguinolents », bientôt irisés, enfin uniformes[8], et de contempler les *mulli* dans un plat maritime très raffiné — truffé d'oursins — auquel ils servent de « plancher[9] ».

Mais Pline nous apprendra leurs caractères distinctifs, que nous entrevoyons déjà. Leur nom est emprunté, dit Fenestella, à leur couleur, pareille à celle de la chaussure (écarlate[10]) dite *mulleus*[11] (la chaussure des anciens rois d'Albe, des sénateurs ayant exercé des fonctions curules). Ils ne dépassent guère le poids de deux livres[12]. Ils portent deux barbillons à l'extrémité de la lèvre inférieure[13], se nourrissent d'algues, d'huîtres, de vase et de la chair d'autres poissons[14]. La précaution gastronomique[15] d'assister à leur agonie démontre qu'ils doivent être mangés très frais[16].

Il ne peut s'agir du « mulet ». Ou ce mot, en effet, désigne une famille comprenant des poissons différents de couleur : et il manque

1. Sen., *Ep.* 95, 42; Juv. 4, 15; Suet., *Ner.* 34; Macr. 3, 16, 9 (cf. Plin. 9, 67).
2. Juv. 5, 94 et 96.
3. Id. 5, 92 et suiv.
4. Plin. 9, 64.
5. Juv. 5, 92 et suiv. Cf. Sen., *Q. n.* 3, 18, 4 : *audiebamus nihil est : melius saxatili mullo.*
6. Cic., *Ad Att.* 2, 1, 7 : *nostri — principes digito se caelum putent attingere, si mulli barbati in piscinis sint qui ad manum accedant; — Parad.* 38 *Videat (M. Curius) aliquem summis populi beneficiis usum barbatulos mullos exceptantem de piscina et pertractantem.*
7. Plin. 9, 64 : *nec in vivariis piscinisque crescunt.*
8. Sen., *Q. n.* 3, 18, 5; cf. Plin. 9, 66.
9. Sen., *Ep.* 95, 26.
10. Plin. 9, 65 : *nomen his Fenestella a colore mulleorum calciamentorum putat;* — 9, 66 : *squamae rubentes;* — Sen., *Q. n.* 3, 18, 5; — Auson., *Mosell.* 117 : *puniceis mullis.*
11. Sur cette étymologie, voir Ernout, *Dictionn. étym.*, s. v. *mulleus.*
12. Plin. 9, 64.
13. Id. 9, 64 : *barba genuina insigniuntur inferiori labro.* Voir, *supra*, les textes de Cicéron.
14. Id. 9, 64 : *Alga uescuntur et ostreis et limo et aliorum piscium carne.* Cf. 9, 65 : *laudatissimi conchylium sapiunt.*
15. Plin. 9, 66 : *exspirantem — spectari proceres gulae narrant.*
16. Sen., *Q. n.* 3, 18, 3.

trop évidemment de précision. Ou on l'applique au poisson dit spécialement « mulet ». Celui-ci est hors de question. « Sa tête est brune avec quelques reflets dorés ; le dos est bleu foncé ou gris de fer : cette couleur s'éclaircit sur les côtés ; le ventre est d'un blanc argenté ; ... on voit » sur les flancs « des lignes parallèles, alternativement tirant au noir et au blanc, qui s'étendent de la tête jusqu'à la queue ». Doit-il au moins être mangé très frais? « La chair de ce poisson a l'avantage de se mieux conserver » (que celle du bar, laquelle se corrompt assez vite) « sans se gâter : ce qui fait qu'on peut le transporter au loin[1] ».

Et le surmulet?

Par sa forme, par le nombre et la disposition de ses nageoires et de ses ailerons, la disposition de ses écailles, il rappelle le mulet[2]. Mais « il porte des barbillons qui ont leurs attaches à l'extrémité de la mâchoire inférieure[3] » (= *mullus barbatus*, Linné). « Quand il fait chaud, il s'approche de la superficie de l'eau » (de là peut-être cette sociabilité qu'aimaient au temps de Cicéron les grands de Rome). « Il est rouge-carmin ; les écailles sont si transparentes qu'on aperçoit au travers la couleur de la peau, qui est d'un beau rouge, et lorsqu'on les a enlevées, la couleur rouge du poisson est plus sensible. » Elle subsiste lorsqu'il « est cuit... Seulement, quand on a ôté les écailles, on n'aperçoit plus les reflets dorés qu'on voit sur les poissons nouvellement tirés de l'eau » (le *mullus surmuletus*, Linné[4], a une livrée analogue ; il porte, en outre, deux raies jaunes longitudinales[5]). « C'est un poisson singulièrement estimé. Sa chair est blanche et se lève par feuillets ; elle est d'un goût excellent », — « plus délicate que celle du mulet » (de là, dit l'auteur de l'article, le nom de surmulet). « Malheureusement, elle n'est pas de garde, il faut le manger dans les vingt-quatre heures. » Pour plus de sûreté, les Romains le mangeaient sortant de l'eau ! « La nourriture de ce poisson consiste en mollusques[6] », crustacés, vers et, au moins dans la grande variété [*mullus surmu-*

1. *Encycl. méth.*, s. v. « mulet ».
2. *Ibid.*, s. v. « surmulet ». Il s'agit, d'ailleurs, d'une tout autre famille (voir *Encycl. brit.*, 11e éd., s. v. « mullet » : « red mullets » et « grey mullets »).
3. *Ibid.* De ces *barbae* Elagabal emplira des saladiers, Lampr. 20, 7.
4. Plin. 9, 64 : *genera eorum plura.* Il y a plus d'une variété de ce poisson écarlate et barbelé (*mullus*).
5. *Encycl. brit.*, l. l.
6. *Encycl. méth.*

Enciclopedia italiana

Fig. 1

Cliché Ed. Sandoz

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

*letus*, Linné], en petits poissons[1]. « De juillet jusqu'en août, il est dans sa grandeur, qui n'excède guère huit à neuf pouces (= $0^m20$ à $0^m25$)[2]. » La grande variété atteint $0^m30$ à $0^m35$[3]. Il abonde dans la Méditerranée[4]. C'est la *triglia* des Italiens ; mais les Toulonnais passent pour savourer les spécimens les plus beaux. On la pêche aussi dans l'Océan (*Encycl. méth.*). Voilà bien le *mullus* de Pline[5].

Le nom usuel de « surmulet » s'impose donc aux traducteurs de la satire d'Horace. C'est celui que porte le même poisson dans la traduction de la *Moselle* d'Ausone (v. 177), par De La Ville de Mirmont[6], par Max Jasinski[7], et dans celle des *Questions naturelles* de Sénèque, par Paul Oltramare (3, 17, 2 ; 18, 4 et 6)[8]. Le mot latin *mullus* et quelques synonymes français (mots composés, voir *supra*, p. 102) du nom « surmulet » expliquent, sans doute, la belle fortune qu'a eue dans notre langue le pseudo-équivalent « mulet[9] ».

## II. — Tigre, panthère et guépard

Les félins jouent de malheur dans la littérature latine. Les tigresses y sont dites arméniennes, hyrcaniennes, alors qu'un Aristote, un Elien leur assignent l'Inde pour habitat. Le léopard est dit *sublimis* (Juv., 11, 123) : reconnaissons que l'un des mots risqués par les traducteurs, « prestigieux », est un pis aller, et que la traduction, « debout sur les pattes de derrière », n'évoque pas nettement la chose. Consultés au sujet de ce félin, les archéologues affirment que d'une manière générale les artistes de l'antiquité n'ont su représenter ni léopard ni panthère ; cela reviendrait à dire qu'ils ne les ont jamais regardés ni vus, ce qui est faux, puisque les auteurs en parlent et que nous connaissons des

1. *Encycl. brit.*, l. l.
2. *Encycl. méth.*
3. Trousset, *Encycl. méth. universelle illustrée*, 1887.
4. *Ibid.* Images antiques, ap. Keller, *Ant. Tierwelt*, II, fig. 120, 124, 161.
5. Cf. Arist., *Hist. des anim.*, trad. Camus, 1783, II, p. 787.
6. *La Moselle*, éd. crit. et trad. fr., Bordeaux, 1889.
7. Ausone, *Œuvres*, vol. I, Garnier, 1935.
8. Paris, Belles-Lettres.
9. Il me souvient qu'un fin lettré, M. le préfet F. Ceccaldi, me signala un jour l'impropriété de ce terme. Je dois aussi des remercîments à M. Villeneuve, dont l'excellente traduction d'Horace permet de circonscrire les parties du texte dont l'interprétation reste problématique ou se prête à des rectifications de détail.

images de la panthère fort ressemblantes (Saglio, *Venatio*, un combat contre des panthères, p. 703).

Les archéologues, à la vérité, pouvaient tout éclaircir. A la panthère (ou léopard) qui figure sur tant de monuments, ils reprochent d'avoir cou long et mince, parfois démesuré lorsqu'elle regarde au-dessus d'elle ; tête petite ; moucheture noire au lieu de taches brunes ocellées ; ongles toujours sortis, même dans la marche ; longue queue, de poil plus dru vers le bout ; hautes jambes de chien danois ou lévrier ; — et de n'avoir pas l'air terrible ! En mettant bout à bout ces traits prétendus inexacts, on trace le portrait du guépard, doux et joli félin, élancé, ami de l'homme (s'il n'est maltraité), chasseur comparable au lévrier. Il y a guépard d'Afrique, guépard syrien, transcaspien, persan, ou indien [cheetah] (fig. 1 et 2)[1].

Ce félin était connu dans l'antiquité : les témoignages d'ordre littéraire[2] et archéologique[3] recueillis par O. Keller (*Die antike Tierwelt*, I, p. 86 et suiv.) en font foi. Et il y faut joindre les guépards étrusques[4]. Il n'est que de rapprocher des cheetahs antiques déjà identifiés les « panthères », dont les proportions évoquées à la belle époque de l'art ont tant choqué les modernes.

Souvent la mythologie figurée, comme les tableaux de chasse, est illustrée de guépards. Le mythe du Dionysos indien les appelait ; et le culte dionysiaque devait s'accommoder aisément de bêtes apprivoisées — tout comme le travail des artistes ! Voici à l'intérieur d'une coupe grecque du v^e^ siècle, conservée à Monaco[5], une ménade furieuse tenant à la main, tête en bas, un jeune guépard dont les taches sont stylisées en séries géométriques[6].

1. Je remercie MM. les professeurs Bourdelle et Malaquin d'avoir mis à ma disposition les meilleurs livres des naturalistes sur le guépard; M. le sculpteur Sandoz de m'avoir montré d'exemple comment un grand animalier représente et stylise ce félin, et signalé dans l'art égyptien le fennec, « renard manqué ».

2. Élien, *Nat. anim.* 17, 26; Arrien, *Ind.* 15, 3; Phèdre, *Append.*, p. 157, Rob., *De monstris; Anth. Lat.* R., 360.

3. *Œuvres d'art de la XVIII^e^ et XIX^e^ dynastie égyptienne;* (cf. Boussac, *La nature*, 1908, 1^er^ trimestre, p. 248 et suiv.); Peinture funéraire de Cyrénaïque ap. Pacho, *Relation d'un voyage...*, 1827, Atlas, pl. II, fig. 2; texte, p. 376, « léopard »; vase d'Arcésilas (Cabinet des médailles) [ici le guépard porte un collier]; coupe de Vulci au Brit. Mus. (O. Keller, *Thiere des class. Altert.*, 1887, p. 155, fig. 35); vase du musée de Berlin 2154 (identification plausible).

4. Weege, *Etruskische Malerei*, Halle, 1921, p. 70 (*Tomba Querciola* de Corneto).

5. Ducati, *Stor. della ceram. gr.*, II, p. 330.

6. Le cou ici rentre et se renfle, comme chez certains guépards au repos : ce-

Dans la maison des masques à Délos, un bel ensemble de mosaïques du IIe siècle montre coiffée de la mitra une ménade au tambourin et au thyrse, assise sur un vrai guépard au collier de lierre (fig. 3) : l'animal est en marche et ses ongles font saillie ; la queue repliée est bien un fouet. La robe orangée sur le dos, jaunâtre sur les flancs, très claire au ventre et sous le col, offre une moucheture noire irrégulièrement semée. Hauteur des jambes, sveltesse et longueur de l'encolure, exiguïté de la tête légèrement élargie par les poils des mâchoires sont caractéristiques, sans compter la barre brune qui joint l'œil à la commissure de la lèvre. Cet œil est trop grand, comme il arrive dans les copies hâtives des chefs-d'œuvre. Dans un bas-relief d'Herculanum (*Myth. gén.*, Larousse, p. 152), on voit sous le trône de l'éphèbe Dionysos un guépard accroupi, tête haute, ceint au-dessous de l'omoplate d'une guirlande de pampres. Et que d'autres en marche dans la dispute entre Athéné et Poséidon (cratère de Panticapée, Reinach, *Rép. vases*, I, p. 37), dans la pompe bachique[1] ; et que de peaux de cheetahs, au dos des ménades et des satyres[2]. — Après Dionysos, Thétis. Une amphore attique à figures noires du *Brit. Mus.* (B 215) montre la Néréide luttant contre Pélée, et sa métamorphose : un guépard est précisément schématisé sur son épaule : il représente la « panthère » mythologique. — Orphée joueur de lyre s'aperçoit sur une amphore italo-grecque, entre Eurydice et l'Érinnye (fig. 4) : même aux Enfers il charme les bêtes ; un guépard jaune et tacheté vient vers lui, à une allure cadencée[3]. — Avec deux centaures chasseurs, voici peut-être le félin familier : il ont capturé un daim et il court, lui, sous le ventre de l'un d'eux, en avant du lévrier[4]. — Après les dieux, les satrapes. Le « sarcophage d'Alexandre », chef-d'œuvre de la sculpture ionienne

lui qui est au premier plan du cortège des rois mages peint par *Gozzoli* (thèse de M. Lagaisse, pl. XXV, p. 112) ou les guépards stylisés de M. Sandoz (Salon, 1936) ; le guépard qui va bondir sur une antilope dans une miniature indienne du XVIIe siècle (*Orbis pictus*, Band VI, pl. VIII), ou le guépard courant de Pisanello (Louvre).

1. Par exemple, Reinach, *Reliefs*, III, p. 85 ; *Myth. gén.*, p. 156.

2. Par exemple, dans le retour d'Hephaistos dans l'Olympe, le satire qui marche en tête (détail d'un cratère du musée du Louvre in *Mythol. générale*, Larousse, p. 119).

3. Amphore à volutes d'Armento (musée napolitain Santangelo) : Reinach, *Rép. vases*, I, p. 455.

4. Amphore Northampton à fig. noires : Buschor, *Griech. Vasenmal.*, 1921, fig. 79, p. 109.

de la fin du IVe siècle, nous présente sur l'une de ses faces étroites non une panthère mal faite, mais un vrai guépard que les Persans tuent à coups de hache et d'épieu, sans doute parce qu'à la poursuite du cerf, représenté sur la grande face, le goût du sang s'est réveillé en lui. — Comme motif d'ornementation, on trouvera ce même félin au flanc des vases grecs d'époque archaïque (où il y aurait lieu toutefois de le distinguer des lionnes sveltes, émaciées) ou d'époque postérieure : ceux-là n'ont-ils pas inspiré les décorateurs étrusques, qui en stylisèrent, affrontèrent de sveltes spécimens dans la « Tombe du lit funèbre », dans celle « du Citharède »[1]? Il est aussi dans les intailles (Furtwangl. I, XXVIII, 23), les enjolivures des boiseries (Blümner, *Kunstgew. i. Alt.*, I, p. 24), des ustensiles, anses de brocs et appliques (Rein., *Rep. stat.*, II, 2, p. 724, 5 ; 725, 1) de Grèce et de Grande-Grèce?

Voilà justement le *pardus sublimis* de Juvénal : debout, col allongé, peut-être à demi tourné, gueule ouverte, il rehausse par sa forme élégante l'énorme défense d'ivoire, pied fastueux d'une table ronde[2] en bois de thuia. Que de fois le *pardus mansuetus* n'est-il pas, à notre insu, dans les textes latins et grecs ! Pline connaissait bien la panthère : il savait que ses ongles sont rétractiles, craignent la friction du chemin[3]. Et pourtant il a certainement compris le guépard dans les « bêtes d'Afrique », les « variae », les « pardi », les « pantherae[4] ». Aristote, par le mot πάρδαλις, désigne tantôt la panthère, tantôt (*Physiogn.*, 809b, 36 et suiv.) le guépard — qui est appelé πάρδαλις en toutes lettres sur une peinture de Marissa, où il fait tête debout à un cavalier menaçant (Reinach, *Rép. peint. gr. et rom.*, p. 300, n° 3). Mais voici d'autres possibilités de le rencontrer dans les textes. Avant Aristote, ou plutôt avant l'explorateur Néarque, cité par Arrien, il s'appelait en Grèce *tigris*[5] ! Ce nom d'origine arménienne[6] est appliqué par Phèdre (*Appendix*, p. 157, Rob., *De monstris*) aux guépards qu'élèvent en guise de chiens des femmes barbues près des montagnes d'Arménie (Keller, *l. l.*). Vir-

1. Weege, *op. cit.*, p. 68, 99; cf. p. 91, tombe *del Barone*.
2. Juv., éd. Weidner, Leipzig, 1889, p. 233, mais *pardus* = « panthère ». V. cheetahs assis ou debout, tête haute, fig. 2; Rein., *Peint.*, 109, 3; *Rel.*, III, 167.
3. Plin. 8, 41; — taches ocellées, 8, 62; — queue sans touffe terminale, 11, 265.
4. Comme les Grecs sous le mot πάνθηρ, cf. *Lexic.* Liddell-Scott-Jones, s. v. : « a term applied to various spotted *felidae* ».
5. Arr., *Ind.* 15, 3 (trad. P. Chantraine, Belles-Lettres).
6. Varr., *L. l.*, 5, 100. Cf. Ernout, *Dictionn. étym. de la l. lat.*, p. 997.

gile paraît s'y laisser prendre : et son Daphnis, — souvenir des *Liberalia* célébrées par César (?) — mettra des « tigresses arméniennes » au char de Liber (*Ecl.*, 5, 29)[1]. En revanche, quand Didon prête pour mère à l'insensible Énée une tigresse d'Hyrcanie, elle évoque un habitat du tigre dûment repéré (Mel., 3, 5, 7, Pline, 8, 66). — Quant aux *variae* de l'arène, elles ne furent parfois que des guépards, par ex. aux jeux Apollinaires de 42 : témoin sur le denier de la *gens Liuineia* (Babelon, *Monn. cons.*, II, p. 142 et sq., nº 12, coll. d'Ailly, 11882, 11883), un guépard tacheté (appelé tigre).

F. Préchac.

---

## VII

## VOLTUR

par J. Heurgon

Chargé de cours à la Faculté des lettres d'Alger.

Les diverses tentatives qui ont été faites jusqu'à présent pour rattacher le nom latin du vautour, *uoltur*, à une racine indo-européenne sont demeurées sans résultats décisifs. Vanicek[2] le faisait venir de *uolare* et O. Keller[3] de *uoluere*, à cause des cercles que le vautour trace dans l'air en volant. On a tendance aujourd'hui[4] à le rapprocher de *uellere*, « arracher », et à supposer à l'origine une racine **uel-*, attestée dans le got. *wilwan*, « ravir », et le grec ἁλίσκομαι, « être pris ». On cite, d'autre part, le terme homérique (F)έλωρ, (F)ελώρια, employé pour un cadavre qui sert de proie aux chiens, aux chacals, aux oiseaux. Ces étymologies ne rendent compte que d'une partie du mot ; le suffixe *-tur* reste inexpliqué[5].

1. Les guépards figurent aux fêtes bachiques romaines de 42-43 (Babelon, II, p. 548 et sq., *gens Vibia*, n. 24, coll. d'Ailly, 16614), comme aux fêtes grecques de Délos (fig. 3), d'Andros (B. N., anc. fonds, 3102 f et g), de Carie, B. M., *Catal.*..

2. *Etym. Wörterbuch d. lat. Sprache*, s. v.

3. *Die ant. Tierwelt*, II, p. 30.

4. Walde, *Lat. etym. Wörterbuch*, 2e éd., s. v.; Ernout-Meillet, *Dict. étym. de la langue lat.*, s. v. Cf. Solmsen, *Zeitschr. f. vergleich. Sprachforsch.*, XXXII, 279.

5. Un nom d'agent formé sur *uellere* donnerait **uol-tor*. Seuls sont comparables, en latin, *astur* et *turtur*. Ennius (*Ann.* V, 138) dit *uolturus*, Plaute (*Truc.* 337) *uolturius*, comme s'ils avaient conscience que *uoltur* est un emprunt étranger, qui a besoin d'être latinisé.

Au contraire, *uoltur* trouve en étrusque son équivalent morphologique exact dans le prénom *velthur*, formé sur le prénom *vel* avec le suffixe *-thur*[1]. L'identité des deux formes, signalée une première fois par Müller[2], semble n'avoir pas été admise par les linguistes, à l'exception du regretté Herbig, qui, au moment où il est mort, se préparait à reprendre l'offensive en sa faveur. L'autorité du savant étruscologue crée en cette matière une présomption sérieuse. Malheureusement, son argumentation, telle qu'elle a été présentée, d'après ses notes, par M. Schnetz[3], ne résiste pas à l'examen. D'un certain nombre d'inscriptions bilingues, par exemple :

C. Vensius C. f. Cauus
Vl. Venzile. Alfnalisle[4],

dans lesquelles, au prénom étrusque *vel*, correspond le prénom latin *Gaius*, il prétendait conclure que *vel*, et par conséquent *velthur*, a une signification voisine de celle de *gaius*, le « geai ». On dira que du vautour au geai il y a une sensible différence, et de fait, l'idée de Herbig paraît avoir été qu' « à l'époque des inscriptions les noms *gaius* et *vel* se rapportaient à deux oiseaux plus proches l'un de l'autre ». On se représente mal, tout de même, ce geai paré des plumes du vautour. Aussi bien, comme l'a montré Buonamici[5], rien n'est moins établi que l'équation *vel* = *gaius*. Il n'est pas prouvé que les inscriptions bilingues étrusco-latines se réfèrent toujours à une seule et même personne, et, de plus, il est vraisemblable qu'en entrant dans la cité romaine les Étrusques, comme les Italiques, tout en traduisant ou latinisant leur gentilice, aient adopté un prénom nouveau.

C'est par un autre biais que nous voudrions reprendre la démonstration. On connaît donc, en étrusque, la série onomastique *vel* (prénom), *velthur* (prénom et peut-être gentilice), *velthurna* (gentilice), auquel correspond en latin *Volturnus-Volturnius*[6].

1. Deecke, *Etruskische Forschungen*, III, p. 122; Buonamici, *Epigrafia etrusca*, p. 261.
2. Müller-Deecke, *Die Etrusker*, I, p. 455.
3. *Etruskische Raubvogelnamen in Orts-und Flussnamen, auf Grund einer Stoffsammlung im Nachlasse Gustav Herbigs*, dans *Zeitschr. f. Ortsnamenforsch.*, II, 1926, p. 3 et suiv.
4. *C. I. E.*, I, n. 1437.
5. Dans *Studi etruschi*, I, 1927, p. 567 et suiv.
6. Schulze, *Zur Gesch. d. lat. Eigennamen*, p. 260.

Mais il ne s'agit pas ici seulement de noms de personnes ; les mêmes formes reparaissent dans la toponymie de régions qui ont fait partie de l'empire étrusque, le Latium et la Campanie.

La discussion est depuis longtemps engagée au sujet de *Volturnus*[1]. C'est le nom du principal fleuve de la Campanie, comme *Volturnum*, selon une tradition digne de foi[2], semble avoir été l'un des noms primitifs de Capoue. Mais, à Rome même, les couches les plus profondes de la religion révèlent l'existence d'un dieu *Volturnus*, en l'honneur de qui on célébrait, le 27 août, des *Volturnalia*, dont le culte était desservi par un flamine particulier[3], et qu'on donnait pour père à la nymphe Juturne[4]. Mommsen, le premier, a démontré que l'antiquité des *Volturnalia* romaines excluait la possibilité d'une importation campanienne, et qu'il fallait considérer *Volturnus* comme un nom générique de dieu fleuve, adoré indépendamment dans le Latium et en Campanie. Là, Volturnus aurait cédé la place à Tiberis ou Tiberinus ; ici, il aurait subsisté sans changement. On croyait pouvoir confirmer cette interprétation en rattachant, ici encore, le mot à la racine de *uoluere*. Cétait l'étymologie des anciens : *amnis... uoluit... saxa*, comme écrit Lucrèce[5]. Elle n'en est pas moins très suspecte. Car, d'abord, on attendrait **Volūturnus*. En outre, la terminaison *-turnus* s'explique mal à partir de *uoluere*. Au contraire, un rapprochement s'impose avec le gentilice étrusque *Velthurna*, dont *Volturnus* est l'exact équivalent latin[6].

Faut-il conclure de là, avec M. Altheim[7], que le nom du fleuve vient du nom de la gens? Il est vrai que certaines villes, certains fleuves, certains dieux tirent leur dénomination d'une famille à laquelle ils appartenaient. *Cluturnum* serait la ville des *Cluturii*[8]; *Liternus*, le fleuve des *Litrii*, *Literrii*[9]; *Saturnus*, le dieu des **sathurna*[10]. Ce mode d'explication, qui, depuis les travaux de

1. Mommsen, *C. I. L.*, I², p. 327. Cf. Wissowa, *Religion u. Kultus d. Römer*, 2ᵉ éd., p. 224.
2. Liv. IV, 37, 1; Servius, *ad Aen.* X, 145.
3. Varron, *de l. l.*, VII, 45.
4. Arnobe, III, 29.
5. I, 287 et suiv.
6. Herbig, *Philologus*, LXXIV, p. 446 et suiv.
7. *Griechische Götter im alten Rom.*, p. 8 et suiv.
8. Schulze, *op. cit.*, p. 571.
9. Herbig, *op. cit.*, p. 450.
10. Schulze, *op. cit.*, p. 225.

Schulze, a inspiré, souvent avec bonheur, la science allemande, ne saurait être néanmoins appliqué de façon exclusive à tous les cas. Et, entre autres, il semble difficile d'admettre que c'est de la gens *velthurna* que le fleuve *Volturnus* a reçu son appellation, bien mieux : « que la même gens étrusque a vécu à Rome et à Capoue et a donné leur nom au Volturne et au Tibre[1] ».

Invraisemblable en soi, l'hypothèse a de plus le défaut de ne pas rendre compte de tous les éléments du problème. Car la série de noms de personnes et de noms de lieux qui, par l'adjonction des suffixes *-thur* et *-na*, dérivent du thème **vel*, comporte encore deux termes auxquels on n'a pas fait suffisamment attention, et qui pourtant en sont indissociables. Il y a le mont *Voltur* et le vent *Volturnus*.

La montagne, le *Voltur*[2], est un volcan éteint qui, sur le rebord oriental de l'Apennin, domine toute la plaine de Venouse et de Cannes et fait pendant au Vésuve, dont il a à peu près la masse et la hauteur. Et, sans doute, justement qualifié d'*Apulus* par Horace[3], il paraît situé à la périphérie, et légèrement en dehors, du domaine clairement attesté de l'expansion étrusque. Mais, à vrai dire, les limites extrêmes de cette expansion ne sont pas connues[4], et il n'est que naturel de supposer que la langue des conquérants a débordé les confins militaires et franchi les cols immédiatement voisins[5].

Le vent, *Volturnus*[6], est souvent mentionné chez les auteurs avec la signification générale de vent du sud ou du sud-ouest. Mais Tite-Live[7], dans son récit de la bataille de Cannes, précise l'origine locale de cette appellation, qui a pris naissance en Apulie : *uentus* (*Volturnum regionis incolae uocant*) *aduersus Romanis*

1. Altheim, *op. cit.*, p. 9.
2. Nissen, *Ital. Landeskunde*, I, p. 271; II, p. 807.
3. *Volture in Apulo*, Carm. III, 4, 9.
4. *Tanta opibus Etruria erat, ut iam non terras solum sed mare etiam per totam Italiae longitudinem... fama nominis sui implesset.* Liv. I, 2, 5. *Tuscos... omnem paene Italiam subiugasse manifestum est.* Serv., *ad Aen.* X, 145.
5. Sur le mont Voltur comme frontière du territoire des Hirpins, cf. Beloch, *Röm. Gesch.*, p. 544. Entre autres traces de la pénétration des Étrusques et, avec eux, de *Voltur* dans l'Apennin, deux villages ont un nom significatif, *Volturara Irpina*, près d'Avellino, et *Volturara Appula*, sur la route de Vinchiaturo à Lucera. Tous deux sont assez éloignés du mont Voltur et ne lui doivent pas leur nom.
6. Nissen, *op. cit.*, I, p. 389.
7. Liv. XXII, 46, 9.

*coortus multo puluere in ipsa ora uoluendo*[1] *prospectum ademit.* Peu importe qu'on ait fait ensuite de Volturnus un synonyme d'Eurus[2], et que Columelle l'ait trouvé employé dans cette acception chez les colons romains de la Bétique[3], qui l'avaient amené avec eux. Au sens propre, il s'agit du *sirocco* apulien, qu'un rapport étymologique certain rattache, non au verbe *uoluere*, mais au mont Voltur, d'où il descend[4].

Voici donc quatre noms géographiques étroitement apparentés : le fleuve *Volturnus*, la ville *Volturnum*, le volcan *Voltur*, le vent *Volturnus*. En admettant que la ville ait tiré son nom du fleuve qui coule aux environs, et le vent de la montagne d'où il souffle, restent le fleuve et le volcan. S'il existe un dieu *Volturnus*, ou *Voltur*, il est clair que ce n'est point seulement un dieu gentilice, propre aux *Velthurna*, que ce n'est pas non plus seulement un dieu fluvial, dont le *numen* limité se fût exprimé uniquement dans le cours du Tibre romain et du Volturne campanien. Il règne à la fois sur le feu des volcans et sur l'eau des rivières, et il a ce caractère de dieu universel et souverain que M. Carcopino revendiquait naguère pour son Thybris-Volcanus[5], avec qui, d'ailleurs, Volturnus à Rome s'identifie.

Tels sont les enseignements qui résultent d'un inventaire toponymique complet. Si, maintenant, l'on examine de plus près le nom de ce dieu, il apparaît surtout sous l'aspect d'adjectifs formés d'un ou de deux suffixes : *Velthur-Voltur*, *Velthurna-Volturnus*. Il ne faudrait pas croire cependant que *Velthurna*, dans la dépendance ou la filiation, marque un degré de plus que *Velthur*. On a récemment attiré l'attention sur une tendance propre à l'étrusque et qui consiste « à déterminer toujours mieux la valeur syntaxique d'une forme en la développant par des additions successives de suffixes[6] ». Le double suffixe *-thur-na* ne signifie rien de plus que le simple *-thur*. *Velthur* et *Velthurna* sont dans un rapport identique au dieu dont ils expriment les manifestations, et dont le nom premier devait être *Vel*[7]. Or, *Vel* règne, à côté de *Lφsl* (Lynsa), sur

1. C'est la même étymologie populaire qui avait cours pour le nom du fleuve.
2. Columelle, XI, 2.
3. Ibid., V, 5.
4. Ernout-Meillet, s. v. *Volturnus*.
5. *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 597 et suiv.
6. Pallotino, *Rideterminazione morfologica*, dans *Studi etruschi*, VII.
7. Lattes, *Ind. less.*, 1914, s. v. (cité par Buonamici, *Epigrafia etrusca*, p. 261),

une région du foie de bronze de Plaisance[1]. Mais il est aussi à la racine de plusieurs noms divins obtenus par une suffixation différente : avant tout celui de *Voltumna*, au *fanum* duquel se réunissait annuellement la confédération des villes étrusques[2], et qui n'est autre que celui que les Latins appelèrent *Vortumnus*[3], *deus Etruriae princeps*[4], au dire de Varron. Il ne resterait qu'un pas à franchir pour écrire, avec M. Pettazoni, que Vortumnus représente une variante locale et dialectale de Tinia, le Jupiter étrusque[5]. Sans aller si loin, on conviendra peut-être que Volturnus est le nom particulier sous lequel les fondateurs de l'Étrurie latine et campanienne ont connu un des principaux dieux de leur nation, qui, en se transportant sur les bords du Tibre et du Volturne et jusqu'aux portes de l'Apulie, n'avait rien abdiqué de son universalité ni de sa souveraineté.

Mais revenons au vautour. On vient de constater que la forme *uoltur* s'insère naturellement dans la série étrusco-latine qui, de *vel*, mène à *Velthurna-Volturnus*, et que même elle y est représentée comme nom d'un volcan consacré à *Vel*, en sa qualité de maître du feu. Cela étant, il n'est pas difficile de deviner quelle était la fonction du vautour auprès du dieu. *Nulla... auis caret consecratione*, écrit Servius[6], *quia singulae aues numinibus sunt consecratae*. Le vautour, dans la langue augurale, est l'oiseau de *Vel*, exactement comme l'orfraie, *sanqualis*, est l'oiseau de *Sancus*[7].

Ce qui confirme cette hypothèse, c'est la place qu'il occupe dans les religions antiques, et particulièrement étrusco-romaine[8]. Le

considérait *velthur* comme un nom de dieu. Signalons l'ingénieuse hypothèse de Nogara (*Gli etruschi e la loro civiltà*, p. 386) qui voit dans le *Viltur*, signataire de l'inscription de Capoue, non un scribe, mais un dieu, comme dans *Venus Fisica Pompeiana scripsit*.

1. Körte, *Röm. Mitteilungen*, XX, 1905, p. 363 et 365. Les précédents éditeurs avaient lu *Velχ* = *Velχ(ans) : Volcanus*.

2. Liv. IV, 23, 5; 25, 7; V, 17, 6; VI, 2, 2.

3. Ducati, *Etruria antica*, I, p. 102 et suiv. En dernier lieu Nogara, *op. cit.*, p. 166 et suiv. Sur le sens du suffixe *-umn-*, cf. Benveniste, dans *Studi etruschi*, VII, p. 252.

4. Varron, *De l. l.*, V, 46.

5. *Atti del 1° Congresso di etruscologia*, 1928.

6. *Ad Aen.* V, 517.

7. *Sanqualis porta appellatur proxima aedi Sancus*. Fest. Paul. 465 Linds. *Sanqualis auis ap⟨pellatur in com⟩mentariis augura⟨libus quae ossifra⟩ga dicitur, quia in ⟨Sancus dei⟩ tutela est*. Fest. 420 Linds. (cf. *Glossaria latina*, IV, 412).

8. Thompson, *A glossary of greek birds*, s. v. γύψ; Keller, *Die ant. Tierwelt.*, II, p. 30 et suiv. Cf. *P. W. Realenc.*, VII, p. 931 et suiv.

vautour inspirait à la curiosité fascinée des anciens un sentiment mélangé de dégoût et d'admiration. Il évoquait pour eux une intolérable odeur de charogne et d'ordure. Au moral, il figurait le symbole de la rapacité lâche. Mais l'acuité de sa vue, la puissance de son odorat, qui, disait-on, lui révélaient la présence d'un cadavre au delà des mers, tendaient à faire de lui l'égal des dieux omniscients et à le doter dans l'esprit des peuples des qualités surnaturelles d'un oiseau prophétique. *Triduo... antea uolare eos*, écrivait Pline d'après l'haruspice Umbricius[1], *ubi cadauera futura sunt.* La fable grecque de Melampos, dans Phérécyde[2] et Apollodore[3], illustre clairement, entre autres, cette faculté divinatoire. En même temps, maints détails de ses mœurs, et surtout le mystère de ses nids inaccessibles, excitaient l'imagination populaire et multipliaient les légendes.

On ne s'étonnera donc pas que le vautour ait été l'objet d'un culte en Égypte et en Asie Mineure. De ce fait, Thompson et Keller ont réuni des preuves abondantes, qu'il est superflu de citer. En Italie, il avait de même les caractères d'un oiseau sacré : un antique usage interdisait de le tuer, et quiconque y contrevenait était tenu pour impie[4]. C'est que le vautour jouait un rôle de premier plan dans la discipline religieuse que les Romains avaient héritée des Étrusques. Car non seulement il a sa place, à côté du faucon, de l'orfraie et de l'aigle, parmi les oiseaux dont les augures font cas lorsqu'ils observent les présages (*Alites uolatu auspicia facientes istae putabantur : buteo, sanqualis, immusulus, aquila, uolturius*[5]), mais encore il semble que cette place soit éminente, au point de provoquer la surprise de Plutarque : « Pourquoi donc, se demande-t-il dans ses *Questions romaines*[6], emploie-t-on surtout les vautours dans la consultation des auspices? Διὰ τί γυψὶ χρῶνται μάλιστα πρὸς τοὺς οἰωνισμούς ; » Le fait est que le plus considérable événement de toute l'histoire romaine atteste cette prépondérance. C'est un aigle, oiseau royal, qui annonça à Tanaquil

1. *H. N.*, X, 19.
2. *Schol. Od.*, λ. 287. Cf. Jacoby, *Frag. gr. Hist.*, I, p. 70, 33.
3. I, 9, 12.
4. Artémidore, *Oneirocr.*, ch. VIII : Ἔμαθον δέ τι καὶ ἐν Ἰταλίᾳ νόμιμον παλαιόν· γύπας οὐκ ἀναιροῦσι, καὶ τοὺς ἐπιθεμένους αὐτοῖς ἀσεβεῖν νομίζουσι.
5. Festus 3 Linds. On ne savait plus au juste, au temps de Pline, ce qu'était l'*immusulus. H. N.*, X, 20
6. P. 286 A. Cf. *Vie de Romulus*, 9, 5 et suiv.

la destinée de Tarquin[1], mais c'est un vol de douze vautours qui fit de Romulus le fondateur de Rome[2]. Et douze vautours pareillement devaient plus tard révéler à Auguste sa vocation de nouveau Romulus[3]. Ici, on remarquera que dans la tradition annalistique, telle que Tite-Live la rapporte pour la première fois, ce n'est pas l'espèce des oiseaux, mais leur nombre, qui est l'élément essentiel. Remus avait vu des vautours, lui aussi, mais il n'en avait vu que six. Ennius ne précise pas s'il s'agit de vautours :

> Cedunt de caelo ter quattuor corpora sancta
> Auium[4]...

et dans la suite c'est le chiffre de douze qui seul a retenu l'attention et inspiré, par exemple, les calculs de l'augure Vettius relatifs à la durée de Rome[5]. Mais l'indifférence des anciens à ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui est en elle-même une garantie d'authenticité. S'il y avait eu élaboration tardive, elle n'aurait pas porté sur un trait qui allait de soi et ne soulevait aucun commentaire.

Pourquoi, se demande Plutarque, accorde-t-on tant d'importance aux vautours dans la consultation des auspices? Les réponses qu'il propose sont mauvaises. C'est peut-être, dit-il d'abord, parce que douze vautours sont apparus à Romulus. Mais c'est justement ce qu'il faut expliquer. C'est peut-être encore, ajoute-t-il, à cause des enseignements d'Héraclès, « si Hérodore dit vrai, qui prétend qu'au commencement d'une de ses entreprises il se réjouit, plus que de tout autre signe, de voir apparaître des vautours, car il estimait que le vautour était le plus vertueux des carnivores[6] ». Et, en effet, à la différence des aigles et des éperviers, il ne s'attaque pas aux êtres vivants, et, même morts, il dédaigne ses congénères. Il ne cause aux hommes aucun dommage, respecte leurs grains, leurs plants et leurs animaux domestiques. Enfin, les Égyptiens assurent que tous les vautours sont femelles et sont

1. Liv. I, 34, 8.
2. Liv. I, 7, 1 ; Denys d'Hal., I, 86.
3. Suet., *Diu. Aug.*, 95.
4. *Ann.* V, 93-94. Ennius emploie une fois le mot *uolturus* à propos du supplice de Fufetius (*Ann.* V, 138).
5. Censorinus, *de die Natali*, 17, p. 51 Jahn. Cf. Sal. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, p. 302 et suiv.
6. *Quest. rom.*, p. 286 B.

fécondés par l'opération du vent d'est, ce qui prête à leurs amours une dignité et une sérénité singulières.

Telles étaient, selon Hérodore de Pont, les vues d'Héraclès concernant ces oiseaux. Mais qu'on ne se hâte pas de conclure que le vautour était de tout temps voué à Héraclès, comme la chouette à Athéna, ou l'orfraie à Sancus. Le lien était artificiel et éphémère. Les Histoires héracléennes qu'imagina, à la fin du v^e siècle, celui que M. Jacoby définit à merveille comme un représentant de la sophistique contemporaine[1], portent la marque de doctrines complexes et de spéculations abstraites dont on aperçoit assez le sens général[2]. C'est l'époque où se moralise et se purifie la personnalité d'Héraclès, en qui l'on se plaît à reconnaître le type du héros vertueux[3]. Et c'est à cause de ses vertus qu'on lui associe celui qu'une science naïve, dont Aristote fera justice, dépeint comme « le plus vertueux des carnivores », δικαιότατος τῶν σαρκοφάγων.

C'est pour la même raison qu'on ne se laissera pas arrêter par l'assertion de Cornutus, qui voit dans le vautour l'oiseau de Mars. parce que, dit-il, il se montre partout où Mars a laissé de nombreux cadavres[4]. Rapports secondaires, qui ne sont valables que pour un moment de la réflexion antique et particulièrement grecque, et qui n'infirment en rien le lien beaucoup plus fort et beaucoup plus ancien qui, dans la religion étrusque, avait consacré le vautour à Vel ou Volturnus.

Ce dieu mal connu, dont on entrevoit seulement la puissance, un faisceau d'indices non négligeables permet, on l'a vu, de lui prêter les traits d'un Jupiter étrusque. L'oiseau qui le sert peut-il renforcer cette amorce d'identification? On remarquera, à cet égard, que les Grecs et les Romains avaient l'habitude de confondre les noms d'animaux voisins[5]. Le vautour et l'aigle, dont les différences sautent aux yeux, apparaissent souvent dans la fable comme interchangeables. C'est un aigle qui ronge le foie de Prométhée[6], mais c'est un vautour qui ronge celui de Tityos[7]. C'est

1. *P. W. Realenc.*, VIII, p. 981.
2. *Ibid.*, p. 983.
3. *P. W. Realenc., suppl.*, III, p. 1120 (Gruppe).
4. Ἐπιδρομή, ch. XXI Lang : γῦπα δ' ἱερόν φασιν αὐτοῦ (= Ἄρεως) ὄρνιν εἶναι διὰ τὸ πλεονάζειν ὅτου ποτ' ἂν πτώματα πολλὰ ἀρηΐφθορα ᾖ.
5. « *Die Neigung der Griechen u. Römer die Vogelnamen untereinander zu werfen...* » Keller, *op. cit.*, p. 29.
6. Hésiode, *Théog.*, 523; Eschyle, *Prom.*, 1022.
7. *Od.*, XI, 578; Virgile, *En.*, VI, 597.

sous la forme d'un aigle que Zeus se présente devant Égine, mère d'Éaque, mais c'est comme un vautour qu'il séduit Thalie, mère des Paliques[1]. La science n'est guère moins hésitante que la mythologie. On distingue aujourd'hui nettement la famille des Falconidae, comprenant les aigles et les faucons, et celle des Vulturidae, comprenant, outre les vautours, l'orfraie, qui, comme son nom grec, γυπαετός, l'indique, tient le milieu entre le vautour et l'aigle. Mais la classification des anciens était flottante. Il suffit de parcourir le livre X de Pline pour noter que parmi les six races d'aigles il range le *percnopterus*, « *uolturina specie* », qui est un vautour d'Égypte[2]. Qu'est-ce que l'*immusulus*, se demande-t-il plus loin? Certains croient que c'est le petit du vautour, d'autres le petit de l'aigle[3]. Et ainsi de suite. On en vient dès lors à envisager la possibilité de toutes sortes de confusions d'espèces et de transferts de sens ; que le vautour, aussi bien que l'aigle, ait été le *minister fulminis ales* du Jupiter étrusque, ou encore que *uoltur* ait eu d'abord une acception très large, embrassant les aigles et les vautours, jusqu'au moment où la venue d'*aquila*, dont l'origine est inconnue, mais qui est peut-être un adjectif de couleur, et sûrement un mot de formation secondaire[4], le dépossède de sa royauté en ne lui laissant qu'une fonction subalterne.

J. Heurgon.

1. Pseudo-Clemens Romanus, *Recogn.*, X, 22.
2. *H. N.*, X, 8.
3. *Ibid.*, 20.
4. Ernout-Meillet, *Dict. étym. de la langue lat.*, s. v. *aquila*. — On ne peut guère espérer que l'examen des monuments figurés précise les considérations qui précèdent. Le dessin antique permet difficilement de distinguer un vautour d'un aigle (coupe de Cyrène, *D. S.*, fig. 5802; miroir étrusque Roscher, p. 3094, 5, 6, s. v. *Prometheus*).

# VIII

# LA MORT DU « MAGISTER MILITVM » THÉODOSE

PAR A. HOEPFFNER
Professeur au lycée de Colmar

L'histoire du *Magister militum* Théodose a retenu, au cours de ces dernières années, l'attention de plusieurs savants étrangers. Successivement, MM. Egger[1], Solari[2] et Ensslin[3] ont tenté d'élucider les problèmes que posent à l'historien la carrière et la chute de Théodose : efforts inégalement heureux, puisque les solutions préconisées par ces trois auteurs diffèrent assez profondément. Les circonstances mystérieuses qui entourent la mort du général ont, en particulier, donné lieu à des interprétations variées, une divergence de vue fondamentale opposant sur ce point la thèse de M. Egger à celle de MM. Solari et Ensslin[4]. Or, cette affaire demande d'autant plus impérieusement à être reprise qu'elle a eu, croyons-nous, des conséquences importantes sur lesquelles on n'a jamais attiré l'attention et qui l'élèvent bien au-dessus de la catégorie des simples faits divers.

Le comte Théodose, au cours d'une carrière assez courte[5], mais singulièrement brillante, et qui le mena de Bretagne sur le Rhin, puis sur le Danube, s'était avéré le meilleur général de Valentinien Ier. Ses succès lui valurent, d'abord, la nomination au rang de *Magister Equitum Praesentalis*, puis, en 373, la mission délicate d'aller réprimer en Afrique le soulèvement du prince indigène Firmus. Après deux ans d'efforts, au cours desquels Théodose dut faire appel à toutes les rigueurs d'une discipline militaire fort sévère, la révolte fut réprimée. En 375, l'Afrique avait retrouvé le calme. Et c'est au lendemain même de ses victoires que le chef romain fut exécuté à Carthage, sans que nous connaissions avec

1. *Der erste Theodosius*, Byzantion, V, 1929-1930, p. 9-32.
2. *Il Magister Equitum Teodosio*, Byzantion, VI, 1931, p. 469-476.
3. Art. *Theodosios*, Pauly-Wissowa, *Real-Enz. d. klass. Altertumwissenschaft*, t. V A 2, col. 1937-1945.
4. Cf. plus bas, p. 122-123.
5. Nous ne pouvons du moins la suivre qu'à partir de l'année 368.

précision ni les motifs qui provoquèrent sa condamnation, ni surtout le nom de l'empereur — Valentinien ou Gratien? — qui ordonna sa mise à mort.

La première de ces énigmes est la plus facile à résoudre, car les sources contemporaines, en général fort discrètes sur cet événement[1], nous indiquent tout au moins la direction vers laquelle orienter nos recherches. Paul Orose[2] dit que la jalousie fut à la base de la condamnation de Théodose, et la Chronique de saint Jérôme nous fournit même le nom d'un de ses adversaires[3]. En effet, si certains manuscrits ne portent que la simple notice : « Théodose, père du futur empereur, périt avec beaucoup de nobles », d'autres, plus explicites, s'expriment dans les termes suivants : « Théodose, père du futur empereur..., périt en Afrique sous les coups d'une faction qui bientôt fut exécutée elle-même, à savoir celle de l'ex-préfet Maximin et de ses amis[4]. »

Aussi bien n'est-il pas trop difficile d'imaginer les raisons de l'animosité que le préfet des Gaules vouait à Théodose. On sait la haine que Maximin portait au Sénat[5]. Or, Théodose était en bons termes avec l'aristocratie romaine, comme l'atteste une lettre que lui adressa Symmaque peu avant sa mort, lettre sans doute destinée à être versée aux pièces de son procès[6]. Il y a plus : en Bretagne, le général avait révélé et écrasé le complot d'un certain Valentin, qui était le propre beau-frère de Maximin[7]. D'autre part, lors de l'invasion des Quades, en 374, le fils de Théodose, le futur empereur, qui se trouvait alors sur le *limes* de Mésie, avait énergiquement résisté aux Barbares et son attitude héroïque avait fait

1. La rareté et le laconisme des témoignages contemporains doivent s'expliquer par une sorte de conspiration du silence qui se fit, de très bonne heure, autour de ce triste événement.

2. Oros., VII, 33, 6.

3. Hieron., *Chron.*, ann. 376.

4. Cf. A. Schoene, *Die Weltchronik des Eusebius*, Berlin, 1900, p. 158 et suiv. On s'accorde généralement à voir dans la deuxième version l'addition d'un scoliaste bien informé qui jugea utile de commenter le texte original. On peut se demander, quoique le processus soit plus rare, si ce n'est pas l'opération inverse qui se produisit et si la notice abrégée n'est pas due à un copiste distrait. Ces « nobles qui périrent avec Théodose » ne peuvent guère désigner que les amis de Maximin, façon bien elliptique de résumer ces événements. Saint Jérôme s'exprime à l'ordinaire plus clairement.

5. Amm., XXVIII, 3, 4.

6. Symm., éd. Seeck, *Epist.*, X, 1.

7. Amm., XXVIII, 3, 4.

ressortir d'autant plus vivement l'incapacité de Marcellianus, fils de Maximin, qui gouvernait la province de Valeria[1]. Enfin, ses nombreuses victoires faisaient de Théodose un des meilleurs serviteurs de l'empereur ; sa gloire risquait d'éclipser celle de Maximin : c'est ce que ce dernier ne pouvait tolérer.

Mais la responsabilité de Maximin n'est certainement pas seule engagée dans l'affaire : Théodose dut rencontrer aussi l'hostilité du *Magister peditum* Mérobaude, condamné à rester au second plan tant qu'un rival vivrait. De plus, Ammien nous apprend que Mérobaude soutenait la cause du comte d'Afrique Romanus, autre adversaire de Théodose[2].

Romanus s'était rendu particulièrement odieux à la population africaine, qu'il avait honteusement exploitée, lui vendant le secours militaire qu'il lui devait, allant même jusqu'à faire exécuter des citoyens de la ville de Leptis qui avaient osé se plaindre de lui à l'empereur[3]. Théodose paraît avoir rapidement soupçonné ses agissements : il commença par le destituer, puis fit même intenter contre lui un procès criminel, qui était en cours à la mort de Valentinien[4]. Or, tous ceux qui, de près ou de loin, avaient soutenu les exactions de Romanus devaient redouter les révélations que son procès ne manquerait pas de produire sur leur compte : tous avaient donc un égal intérêt à discréditer Théodose. Sans doute, ces gens-là n'avaient-ils pas l'influence d'un Maximin ou d'un Mérobaude, mais leur hostilité n'était pas moins redoutable pour Théodose, car il leur était possible d'épier chacun de ses gestes et de fournir éventuellement à leurs alliés de la Cour des arguments capables de provoquer la chute de leur adversaire commun. Or, Théodose n'était pas invulnérable : les actes de sévérité qu'il avait commis lors de la répression de Firmus pouvaient être exploités contre lui[5].

A ces inimitiés, on a voulu en ajouter d'autres. On a rangé dans

1. Amm., XXIX, 6, 15. En tout cas, on sait par le témoignage de saint Ambroise (*De obit. Theod.*, 53) que le jeune Théodose vit à ce moment ses jours menacés et qu'il dut se réfugier en Espagne pour échapper aux ennemis de sa famille.
2. Amm., XXVIII, 6, 29.
3. Amm., XXVII, 9, 1-2; XXVIII, 6.
4. Amm., XXVIII, 6, 26 et suiv.
5. Ammien (XXIX, 5, 23) parle des « obtrectatores maliuoli » qui reprochaient à Théodose sa cruauté. Il est possible que l'accusation intentée contre le général ait été basée essentiellement sur ce point; Seeck du moins l'affirme (*Unterg. d. ant. Welt*, V, p. 31-32).

la catégorie des ennemis de Théodose, sans aucune raison valable, le préfet Probus[1]. On a imaginé, pour expliquer sa chute, des motifs religieux que rien, dans les sources contemporaines, ne permet de découvrir[2]. On a voulu, enfin, en faire la victime de son nom compromettant qui l'aurait désigné comme un successeur éventuel de Valens[3], sans s'étonner du fait que sa mort ait suivi de quatre ans les persécutions d'Antioche, sans se demander si Valentinien était homme à sacrifier son meilleur général à un caprice de son frère.

Il sera prudent de ne pas s'aventurer davantage dans ce domaine des hypothèses pures et de regagner un terrain, sinon entièrement assuré, du moins jalonné de loin en loin de flèches indicatrices.

A quel moment les adversaires de Théodose parvinrent-ils à leurs fins? Saint Jérôme et Orose relatent tous deux sa mort après celle de Valentinien. C'est donc sous Gratien qu'il fut exécuté et on en a longtemps conclu que c'est Gratien aussi qui a dû le condamner[4]. Mais on a signalé la difficulté qu'il y avait à admettre que Gratien ait pu s'associer le fils de sa victime[5], et la quasi-unanimité des historiens en est venue à soutenir la culpabilité de Valentinien. Il suffit d'imaginer que ce dernier ait signé en Pannonie, quelques jours avant sa mort, la condamnation de Théodose pour comprendre que cet ordre ne parvint plus en Afrique de son vivant. Conception d'autant plus plausible que saint Jérôme, croyait-on longtemps, place encore en 375 le drame de Carthage. Or, une découverte récente a montré que saint Jérôme date en fait de l'année 376 la mort de Théodose[6]. Qu'à cela ne tienne : il suffit d'étendre quelque peu le délai écoulé entre la condamnation et l'exécution, et les tempêtes d'hiver sur la Méditerranée permettent d'expliquer bien des choses. MM. Solari et Ensslin s'en tiennent à ce point de vue.

1. Egger, *loc. cit.*, p. 26; cf., par contre, Solari, *loc. cit.*, p. 471.
2. Solari, *loc. cit.*, p. 475.
3. On sait qu'un oracle avait déclaré que le nom du successeur de Valens commencerait par les lettres Θεοδ. (cf. plus bas, p. 126). C'est, évidemment, sur la foi de cette coïncidence que Jordanès (*Rom.*, 312) rend l'empereur d'Orient responsable de sa mort.
4. Cf., p. ex., H. Schiller, *Gesch. d. röm. Kaiserzeit*, II, p. 387.
5. Cf., p. ex., O. Seeck, *Unterg.*, V, p. 437.
6. Cf. Hieron., *Chron.*, éd. Fotheringham.

M. Egger, au contraire, affirme la culpabilité de Gratien, mais sans exposer les arguments qui militent en faveur de sa thèse, sans réfuter non plus les objections qu'elle soulève à première vue. C'est cette solution, pourtant, que nous adoptons et en faveur de laquelle nous voudrions présenter un certain nombre de « pièces justificatives ».

Tout d'abord, il semble impossible qu'en automne 375 Maximin ait pu contribuer à la perte de Théodose, puisque ses fonctions le retenaient en Gaule, tandis que Valentinien se trouvait en Pannonie.

Par contre, toutes les conditions nécessaires pour provoquer la chute du général se trouvèrent réunies au début de 376. On peut du moins l'inférer de plusieurs textes contemporains, parmi lesquels il faut attribuer une place d'honneur au récit circonstancié qu'Ammien consacre au procès du comte Romanus[1]. En voici les principales péripéties.

Dès que l'on apprit qu'une action était en cours contre Romanus, des citoyens de Leptis se rendirent à Trèves pour y témoigner contre lui. Ils y trouvèrent déjà Gratien — « Valentinien était mort[2] » — qui chargea Hespérius, proconsul d'Afrique, et Nicomaque Flavien, vicaire d'Afrique, d'enquêter sur l'affaire. Ces deux fonctionnaires s'acquittèrent de leur tâche « avec équité et énergie » et adressèrent à la Cour un rapport circonstancié. Ici se place une première volte-face : aucune suite ne fut donnée à ce rapport. Bien plus, Romanus se rendit à la Cour et, soutenu par Mérobaude, il intenta lui-même une action contre ses juges, qu'il accusait de partialité en faveur de ses administrés.

Puis survint une deuxième volte-face : les témoins cités par Romanus pour appuyer ses accusations avaient atteint Milan, lorsqu'on les pria de rentrer chez eux. On en conclura que Romanus fut débouté de sa plainte. Cependant, Gratien ne paraît pas avoir repris le procès déclanché contre lui et le comte put terminer ses jours sans plus être inquiété.

Ces péripéties s'expliquent évidemment par des intrigues de palais qui, à deux reprises, ont modifié de fond en comble le personnel dirigeant à la Cour.

1. Amm., XXVII, 6, 26 et suiv.
2. Amm., XXVIII, 6, 28.

Immédiatement après la mort de son père, Gratien subit l'emprise de son précepteur Ausone, qui le rapprocha du Sénat. A défaut d'autres témoignages, les nominations d'Hespérius, fils d'Ausone, et de Nicomaque Flavien, un des chefs de l'aristocratie sénatoriale, au rang respectif de proconsul et de vicaire d'Afrique, suffiraient à le prouver. Le 1er janvier 376, on lisait au Sénat un message impérial, dans lequel Gratien assurait les Pères Conscrits du respect qu'il portait à leurs prérogatives[1]. A cette date, Ausone dominait donc toujours à Trèves.

Mais, un peu plus tard, l'influence passa aux protecteurs de Romanus, ainsi qu'en fait foi la première volte-face qui se produisit dans son procès. Parmi eux, Ammien cite expressément Mérobaude[2]. Il faut y joindre Maximin, car, ailleurs, Ammien dit que « Maximin se conduisit de façon insupportable sous Gratien[3] ». S'il fut si arrogant, c'est qu'il se croyait assuré de la faveur impériale. A quelles causes attribuer ce renversement de la situation? On peut supposer — il ne s'agit là que d'une hypothèse — que Maximin, atterré par la nouvelle inattendue de la mort de Valentinien, se laissa d'abord supplanter par Ausone ; puis, que le retour de Mérobaude à Trèves permit aux anciens conseillers de Valentinien de reconquérir le terrain perdu.

Quoi qu'il en soit, leur pouvoir ne fut pas de longue durée. La deuxième volte-face dans le procès de Romanus est certainement le contre-coup de la catastrophe qui frappa Maximin[4]. Sa chute se place au printemps 376 environ, puisque le 23 mai la préfecture des Gaules avait déjà un autre titulaire[5]. L'influence passa alors décidément à Ausone et au Sénat. Toutefois, Mérobaude put se tirer d'affaire ; il conserva même par la suite la faveur impériale, et c'est à son soutien que Romanus dut d'éviter le châtiment.

Il résulte de ces événements assez embrouillés qu'entre le 1er janvier et le 27 mai 376, pendant un temps qu'on ne saurait préciser, Maximin et Mérobaude ont détenu sur l'esprit de Gratien un ascendant considérable, suffisant pour avoir pu arrêter les pour-

1. On en a conservé des fragments, tout au moins, dans plusieurs lois des Codes Théod. et Just. Cf. Seeck, *Regesten*, p. 246.
2. Amm., XXVIII, 6, 29 : *isque Merobaudis fauore susceptus...*
3. Amm., XXVIII, 1, 57 : *Maximinus sub Gratiano intoleranter se efferens...*
4. Amm., XXVIII, 1, 57 : *Maximinus... damnatorio iugulatus est ferro...*
5. C. Th., XIII, 3, 11. Cf. Seeck, *Regesten*, p. 248.

suites engagées contre Romanus et faire accuser ses juges. On songe ici à Hespérius et à Flavien ; mais pourquoi pas à Théodose? C'est ce dernier qui avait déclanché l'action judiciaire contre Romanus ; Maximin et Mérobaude avaient un intérêt direct à sa perte ; il ne jouissait certainement pas des hautes protections dont bénéficiaient les deux juges civils ; enfin, les actes de sévérité commis lors de la répression de Firmus devaient fournir à ses adversaires des chefs d'accusation tout indiqués. C'est donc contre lui que dut se tourner la première attaque des conjurés. Mal informé, harcelé par son entourage, Gratien dut alors se laisser arracher l'ordre fatal qui fut immédiatement exécuté. Et il n'est pas exclu que la mort de Théodose ait causé indirectement celle de Maximin, en ce sens qu'Ausone et le Sénat purent puiser dans ce drame l'énergie nécessaire pour exiger et obtenir de Gratien la chute du tout-puissant préfet, dont la fureur constituait un danger pour tous. Ainsi s'expliquerait du moins, de la façon la plus logique, que la Chronique de saint Jérôme relate dans la même phrase la mort de Théodose et celle de son principal adversaire.

A cette interprétation des faits on ne manquera pas d'opposer deux objections puissantes.

La première est que Valentinien a la réputation d'un souverain cruel, Gratien celle d'un prince débonnaire. Il semble donc plus logique d'attribuer au père, et non au fils, la condamnation de Théodose.

Il est parfaitement vrai que Valentinien a fait exécuter au cours de son règne bien du monde. Il suffit de parcourir Ammien pour s'en assurer[1]. Mais il s'agit essentiellement de petites gens que l'empereur envoyait au supplice dans un accès de rage et dont la mort n'avait aucune importance politique. Au contraire, dès qu'il s'agissait de prendre des mesures contre des personnages influents, Valentinien devenait hésitant. Il a attendu des années avant de déclancher des poursuites contre Romanus. Lorsqu'il apprit que son préfet du prétoire d'Illyrie, Probus, rançonnait à outrance ses administrés, il entra, paraît-il, dans une violente colère ; mais il ne le punit pas, il ne le destitua même pas[2]. Et il aurait envoyé à la mort, sur un simple faux rapport, sans un supplément d'infor-

1. Amm., XXVII, 7; XXIX, 3; XXX, 8.
2. Amm., XXX, 5, 4 et suiv.

mation, son meilleur général? Le fait serait naturel de la part d'un Constance ; venant de Valentinien, il est bien extraordinaire.

Au contraire, n'oublions pas que Gratien était avant tout un faible. L'influence d'Ausone, puis de saint Ambroise, confère à son règne un caractère pacifique. Mais pourquoi n'aurait-il pas subi avec une égale intensité l'emprise des conseillers de la première heure? Zosime signale que Gratien et Valentinien II furent entièrement dominés par leur entourage au début de leur règne[1], et nous disposons à ce sujet d'un témoignage fort révélateur d'Ammien : « ... prince qu'on pourrait comparer aux meilleurs empereurs du passé, si le destin l'avait permis, et aussi son entourage qui souilla par des forfaits sa vertu encore chancelante[2] ». Ammien parle évidemment des conseillers du début du règne, et il semble avoir en vue des faits précis. A notre avis, c'est à la condamnation de Théodose qu'il songe.

En tout cas, ce jugement montre que les contemporains n'ont pas gardé du règne de Gratien un souvenir entièrement idyllique et que des méfaits furent commis à ce moment.

Autre objection : comment Gratien a-t-il pu se résigner à s'associer le fils de l'homme qu'il avait envoyé à la mort? Comment Théodose a-t-il consenti à devenir le collègue du meurtrier de son père?

A cette double question, les réponses ne manquent pas.

On songera d'abord à un antécédent tout proche : l'empereur Constance II élevant à la dignité de César son cousin Julien, dont il avait sans doute fait périr les parents, dont il venait, en tout cas, de faire exécuter le frère aîné, Gallus. Et la responsabilité de Gratien pouvait paraître moins engagée en l'occurrence que celle de Constance, puisque le véritable coupable, Maximin, avait expié son forfait.

Il est très possible aussi qu'en s'associant Théodose, Gratien n'ait nullement cédé à des considérations personnelles, mais qu'il ait voulu simplement obéir au destin. On sait qu'en 371, à Antioche, un oracle avait déclaré que le nom du successeur de Valens

1. Zos., IV, 19. Le texte paraît viser Mérobaude surtout, dont il est question peu auparavant.

2. Amm., XXVII, 6, 15 : *Imperatorem..., cum ueterum lectissimis conparandum, si per fata proximosque licuisset, qui uirtutem eius etiam tum instabilem, obnubilarunt actibus prauis.*

commencerait par les lettres Θεοδ.[1]. Très probablement avait-il voulu désigner le notaire Théodore, qu'un groupe de conjurés pensait substituer à Valens. La tentative échoua. L'oracle ne s'était pas trompé cependant, puisque le successeur de Valens remplit effectivement les conditions requises. Simple hasard? C'est possible. Mais il n'est pas exclu non plus que, dans l'espèce, le hasard ait été dirigé par Gratien. Ce dernier connaissait évidemment les événements d'Antioche[2]. Or, au lendemain de la défaite d'Andrinople, le salut de l'Empire d'Orient exigeait un chef énergique. Il se trouvait que Théodose avait combattu en 374 sur le *limes* mésien : les lieux lui étaient donc familiers. Gratien commença par le nommer *Magister equitum.* Les victoires que Théodose remporta en cette qualité durent confirmer l'empereur dans son idée qu'il était bien l'homme désigné par le sort pour succéder à Valens : c'est alors qu'il se résigna à le proclamer Auguste.

Quant à Théodose, on nous assure qu'il hésita longuement avant d'accepter la couronne[3]. Y aurait-il là autre chose que les traditionnelles protestations d'humilité, auxquelles tout nouvel élu se prêtait? On ne saurait le dire.

En tout cas, il est curieux de constater que les relations des deux empereurs manquèrent toujours de cordialité. Dès 379, on voit apparaître sur leurs monnaies la légende *Concordia Auggg.*, formule tombée en désuétude depuis Constantin[4]. Si Gratien et Théodose jugèrent utile de la reprendre, c'est que leur bonne entente risquait de se heurter à un certain scepticisme auprès de leurs

1. Amm., XXIX, 1, 32; Ps.-Victor, *Epit.* XLVIII, 3; Zos., IV, 13, 4; Philost., IX, 15; Socr., IV, 19, 2; Sozom., VI, 35, 4. La présence d'Ammien à Antioche, au moment même où l'oracle rendit sa sentence, exclut la possibilité qu'il puisse s'agir là d'une légende imaginée après l'avènement de Théodose seulement.

2. Le nombre des témoignages qui nous renseignent sur ces événements prouve leur énorme répercussion.

3. Pac. Drep., *Pan. Theod. Aug.*, XI, 1.

4. La date de 379 ressort des deux considérations suivantes :

*a)* La légende *Concordia Augg.* figure sur un *solidus* représentant Théodose sous les traits de Valentinien (R. Delbrueck, *Spätantike Kaiserporträts*, Berlin-Leipzig, 1933, p. 92); ou bien la Monnaie de Constantinople, n'ayant pu encore frapper l'effigie du nouveau souverain, s'est contentée d'apposer son nom sur une monnaie représentant Valentinien; ou bien Théodose a volontairement fait donner à ses traits, sur ses premières monnaies, une grande ressemblance avec les empereurs de la dynastie précédente.

*b)* La même légende se lit sur une monnaie représentant l'empereur Valentinien II tout jeune (Delbrueck, *loc. cit.*, p. 91), mais ne portant pas encore la désignation *Valentinianus Junior*, usuelle depuis 379.

sujets. Par la suite, leurs relations se sont même franchement aigries[1] : on attribue d'ordinaire le différend à l'antagonisme religieux des deux souverains. Il nous semble que les raisons personnelles y ont puissamment contribué, si tant est qu'elles ne soient pas la cause fondamentale du conflit.

En 383, Gratien offrit à Théodose le consulat pour l'année de ses *Quinquennalia*. Théodose le refusa et le décerna à un de ses officiers[2]. C'était une offense à l'égard de Gratien. Mais qui celui-ci avait-il désigné comme deuxième consul? Mérobaude, qui recevait ainsi un honneur inouï, puisqu'il est le seul personnage du IVe siècle qui, sans appartenir à la Maison impériale, ait revêtu plus d'une fois le consulat. Si Gratien avait admis un instant que Théodose accepterait d'être consul avec Mérobaude, c'est qu'il était bien mauvais psychologue, ou alors c'est qu'il avait l'intention de froisser Théodose. En tout cas, cette petite intrigue révèle clairement combien, sous leur correction apparente, les rapports étaient tendus entre les deux collègues.

Quelle fut, en ces circonstances, l'attitude de Théodose dans la révolte de Maxime contre Gratien? Nous n'avons pas la preuve absolue d'un accord préalable entre l'empereur d'Orient et l'usurpateur[3]. Mais il est significatif que Maxime ait été Espagnol comme Théodose, qu'il ait fait sa carrière sous le père de l'empereur, qu'il lui ait même été apparenté et qu'il ait osé se prévaloir de sa faveur[4]. D'autre part, ce sont les cavaliers maures, qui avaient servi sous le *Magister Militum* Théodose, qui furent les premiers à trahir Gratien pour passer à Maxime. Enfin, on ne voit pas que l'empereur d'Orient ait rien fait ni pour secourir son collègue, ni pour venger sa mort. On supposera bien plutôt qu'il s'en

1. On pourra répondre que dans ce cas la brouille des deux empereurs s'explique aussi bien par des événements survenus après 379. Mais il faut remarquer qu'au début de son règne Théodose était astreint à un certain respect à l'égard de Gratien et que, d'autre part, les opérations militaires contre les Goths et la répression de l'Arianisme l'accaparèrent entièrement jusqu'en 381.

2. Them., XVI, 202 d.

3. Cf. sur cette question A. Solari, *L'alibi di Teodosio nella opposizione antidinastica*, Klio, N. F. IX, 1934, p. 165-168. M. Solari est partisan d'une entente entre Théodose et Maxime dirigée contre Gratien, et il cite à l'appui de sa thèse plusieurs textes assez concluants. Mais, faute d'attribuer à Gratien la condamnation du *Mag. Mil.* Théodose, il ne parvient pas à donner de l'antagonisme qui opposait les deux souverains une explication satisfaisante.

4. Pac. Drep., *loc. cit.*, XXIV, 1 : « ... (Maximo) tua se et affinitate et fauore iactanti... »

réjouit secrètement. En tout cas, un peu plus tard, Themistius pouvait se permettre de railler devant Théodose le tir à l'arc, qui était, nul ne l'ignorait, un des passe-temps favoris de l'empereur défunt [1].

Enfin, on a signalé de nombreux indices d'une réhabilitation de la mémoire de Théodose l'aîné par son fils [2] : discours, inscriptions, monuments. Mais ces témoignages, pour autant que nous puissions les dater, sont tous postérieurs à l'année 383, c'est-à-dire à la mort de Gratien [3]. Pourquoi Théodose aurait-il attendu si longtemps pour accomplir ce devoir de piété filiale, sinon parce qu'il ne pouvait le faire du vivant de Gratien?

Pris isolément, ces divers faits ne signifient pas grand'chose. Réunis, ils constituent, sinon une preuve irréfutable en faveur de notre conception des événements, du moins un ensemble qui mérite considération. Aussi bien n'y a-t-il place que pour deux éventualités : Théodose n'a pu être envoyé à la mort que par Valentinien ou par Gratien. Pour les raisons exposées ci-dessus, c'est la deuxième solution qui nous paraît la plus vraisemblable. En tout cas, elle ne heurte pas les textes et contribue à expliquer un certain nombre d'événements du règne de Gratien qui n'avaient pas jusqu'ici reçu d'interprétation pleinement satisfaisante.

A. Hoepffner.

1. Them., XVIII, 219 a.

2. Cf. la liste établie par M. Ensslin, *loc. cit.*, col. 1944. Y joindre *C. I. L.*, VI, 36960, dédicace à Thermantia, veuve du *Mag. Mil.* Théodose, reproduite et commentée par E. Liénard, *Un courtisan de Théodose*, *Revue belge de phil. et d'hist.*, XIII, 1934, p. 60.

3. Par une curieuse contradiction, M. Egger, partisan de la condamnation de Théodose par Gratien, n'en place pas moins sa réhabilitation en 379 déjà (Egger, *loc. cit.*, p. 28), mais sans fournir aucun argument. Il existe, d'ailleurs, un témoignage embarrassant : c'est la mention « Theodosio... celeberrimo militarium magistrorum » dans un discours de Symmaque datant de 376-378 (*Orat.*, VI, 4). Mais, outre que le compliment est fort banal, il faut remarquer que ce discours s'adressait au Sénat et constituait un plaidoyer en faveur d'un certain Flavius Severus qui désirait entrer au Sénat et dont le principal mérite était d'avoir combattu sous les ordres de Théodose.

# IX

## ABALIENATIO

PAR F. DE VISSCHER
Professeur à la Faculté de droit de Gand

Dans la littérature moderne du droit romain, les mots *abalienare-abalienatio* passent pour de parfaits synonymes d'*alienare-alienatio*. La nuance exprimée par le préfixe *ab* est négligée, ou tout au moins on la considère comme dépourvue de toute signification technique.

Essayons tout de suite de vérifier l'exactitude de ce point de vue en l'appliquant à la définition bien connue de Cicéron qui figure aux *Topiques*, V, 28 : « Abalienatio est, eius rei quae mancipi est, aut traditio alteri nexu aut in iure cessio, inter quos ea iure civili fieri possunt. »

Bonfante donne de cette définition une interprétation qui paraît inattaquable : « L'*abalienatio*, c'est la *traditio nexu*, c'est-à-dire la mancipation, ou l'*in iure cessio* d'une *res mancipi*, entre personnes capables, selon le droit civil, de procéder à ces actes[1]. » Il s'agit d'une définition de la notion générale de l'*abalienatio ;* elle figure chez Cicéron comme exemple d'une définition par analyse, comprenant toutes les espèces ou formes comprises dans le genre *abalienatio.*

Mais voici où commencent nos difficultés. Si *abalienatio* est un simple synonyme d'*alienatio*, notre définition implique forcément que la notion d'aliénation est spéciale aux *res mancipi* (esclaves, fonds de terre, bêtes de somme et de trait) et qu'il n'y a point d'aliénation véritable dans le commerce des *res nec mancipi.* Or, la notion d'aliénation étant liée à celle de la propriété, on aboutit logiquement à cette conclusion que les *res nec mancipi*, c'est-à-dire la plupart des objets mobiliers, n'étaient pas susceptibles d'une propriété véritable à l'époque de Cicéron. Or, c'est là une hypothèse totalement inacceptable, formellement contredite par

1. Bonfante, *Scritti giuridici*, II, p. 181 et suiv.

des témoignages contemporains. Bonfante, qui croyait à l'existence d'un tel régime dans le plus ancien droit romain, convient qu'en ce qui concerne le temps de Cicéron, le texte « rischia di provar troppo », et s'efforce d'en atténuer la portée par des distinctions d'une excessive subtilité.

Pour échapper à cette difficulté, on a essayé d'une autre interprétation. Ce que Cicéron aurait défini, ce n'est point la notion générale de l'*abalienatio*, mais seulement l'*abalienatio* d'une *res mancipi*. Le texte devrait se traduire à peu près comme suit : « L'*abalienatio* d'une chose *mancipi* consiste dans une mancipation ou dans une *in iure cessio*. » Cette traduction a été défendue par Em. Costa[1], et je l'ai retrouvée également dans la récente édition de M. Bornecque[2]. Toute objection d'ordre historico-juridique tombe évidemment devant cette interprétation. Mais je ne crois pas me tromper en disant qu'elle est totalement inconciliable avec le texte. Comme l'a fait observer Bonfante, si la définition de Cicéron ne se rapportait qu'à l'*abalienatio* des *res mancipi*, elle eût dû être rédigée comme suit : « Eius rei, quae mancipi est, abalienatio est traditio alteri nexu etc.[3]. »

Nous voici donc dans un singulier embarras. L'interprétation usuelle, celle de Bonfante, qui voit dans le texte une définition générale de l'*abalienatio*, est impeccable au point de vue de la forme, mais conduit à des conséquences inadmissibles au point de vue juridique. Celle de Costa est satisfaisante au point de vue juridique, mais heurte manifestement le texte.

L'examen même de ces difficultés nous laisse entrevoir une solution possible. Puisque le texte doit être respecté à tout prix, le problème se pose uniquement sur le terrain juridique. Or, l'objection qui se présente à cet égard tient exclusivement au sens général d'aliénation que l'on attache ordinairement au mot *abalienatio*. Le mot *abalienatio* posséderait-il un sens technique restreint? Un simple coup d'œil sur la terminologie suffit à confirmer cette hypothèse.

Un relevé complet de tous les textes, dans lesquels les mots *abalienare-abalienatio* visent une opération juridique, montre que

1. *Cicerone giurisconsulto*, 2e éd., I, p. 94.
2. Collection Budé, 1924.
3. Ou peut-être plus simplement : « Abalienatio eius rei, quae mancipi est, traditio alteri nexu aut in iure cessio est, etc. »

ceux-ci se rapportent invariablement à l'aliénation soit de fonds de terre ou d'édifices, soit d'esclaves, soit d'animaux *res mancipi*[1].

Réservés à l'aliénation des *res mancipi*, ces mots ont donc un sens technique. Ils doivent correspondre à une forme d'aliénation particulière aux *res mancipi* et qui se réalise dans la mancipation ou dans l'*in iure cessio* de ces choses.

1. A. *Fonds de terre, édifices*, etc. : Loi agraire (Lex Thoria) de 111 av. J.-C., l. 11, 15, 16 : « ... quod *eius agri neque is abalie*navit abalienaveritve, neque heres eius abalienavit abalienaveritve, etc. » (allusion à la Lex Sempronia de 133 qui défendait aux bénéficiaires des nouveaux lotissements d'*abalienare*, excluant ainsi la facilité de disposition caractéristique d'un plein droit privé); *Lex Antonia de Termessibus* (71 av. J.-C.) : « quod eius ipsei sua voluntate ab se non abalienarunt » ... « quod eius praeter locata loca agros aedificia ipsei sua voluntate ab se non abalienarunt... » (bien qu'il s'agisse ici non pas de la propriété romaine, mais de la propriété pérégrine, le terme *abalienare* s'explique par une analogie très justifiée, le but de la loi étant d'assurer aux habitants de Termessus Maior l'entière propriété des *agri* et *aedificia* qu'ils possédaient avant la guerre de Mithridate (84 av. J.-C.), à l'exception de ceux qu'ils auraient aliénés de leur plein gré; Cicéron, *De lege agraria*, 2, 64; Frontin, *Gromatici*, 45, 13; 55, 1; Sénèque, *Epist.*, 117, 15; Cerv. Scaevola, *l. 19 dig.*, Dig., 32, fr. 38, 7; Paul, *l. 3 ad Plaute*, Dig., 10, 3, fr. 14, 1 : « igitur et si abalienavero praedium » (texte sans doute remanié, comme l'ont vu Pernice (*Zeitschr. d. Savigny-Stift.*, R. A., 1898, p. 175, n.) et Beseler (*Kritik der römischen Rechtsquellen*, II, p. 20; III, p. 105), mais certains éléments peuvent provenir du texte original); Paul, *l. 7 ad Plaute*, Dig., 41, 1, fr. 48 pr.

B. *Monuments funéraires : C. I. L.*, V, 7454; VI, 14027, 13014, 14930 (b); X, 1804, 6-7, 3037; III, 191.

C. *Esclaves :* Plaute, *Mercator*, v. 457; Paul, *l. 12 ad ed.*, Dig., 4, 7, fr. 8, 5; Ulpien, *Reg.*, 2, 4.

D. *Animaux res mancipi :* Cicéron, *Verr.*, II, 3, 119 : « instrumento, pecore abalienato » (l'*instrumentum fundi* comprend comme éléments essentiels les esclaves attachés au fonds et les bœufs de labour; le mot *abalienare* peut aussi s'expliquer en ce qui concerne le *pecus*, Cicéron ayant sans doute surtout en vue le *pecus maius*, qui se compose de trois espèces, toutes *res mancipi*, les bœufs, les ânes et les chevaux. Varron, *De r. r.*, 2, 1, 12).

Citons enfin le texte de Valère Maxime, IV, 4, 3. Q. Aessulius Papus, possesseur de quelque argenterie (*patella deorum et salinum*) qu'il avait héritée de ses ancêtres, refusait de les aliéner : « qui, quum hereditatis nomine ea accepisset, religionis causa abalienanda non putavit ». Peut-être, les objets précieux n'étant classés par aucun texte juridique parmi les *res mancipi*, le mot *abalienare* est-il pris dans le sens vulgaire de « se défaire ». Pourtant, s'il faut en croire un texte bien connu de Pline (*N. H.*, IX, 35, 117), l'on aurait eu parfois recours au rite de la mancipation pour la vente de bijoux ou pierres précieuses. Si, dans notre texte, *abalienare* doit être pris dans son acception juridique, il fournirait un curieux indice en faveur de cet usage.

Sous le Bas-Empire, le sens technique d'*abalienare* s'est perdu comme le prouvent deux constitutions du Code Théodosien, 3, 8, 2 (C. Just, 5, 9, 3) et 16, 2, 27, de la fin du IVe siècle. La chose ne saurait surprendre, la distinction des *res mancipi* et *nec mancipi* étant, à cette époque, en pleine voie de disparition. Notons enfin que les mots *abalienare, abalienatio* sont étrangers au vocabulaire des Constitutions de Justinien.

Ce sens spécial et restreint d'*abalienatio* une fois admis, la définition de Cicéron ne soulève plus aucune objection.

Mais, si ce texte est désormais hors cause, il reste à expliquer, du point de vue juridique, le rapport entre la nuance particulière exprimée par le mot *abalienatio* et l'aliénation des *res mancipi* par mancipation ou *in iure cessio.*

Le préfixe *ab* ajoute à *alienare* une idée d'éloignement, d'abandon ou de « renonciation ». Cette idée se trouve fortement soulignée dans la *lex Antonia* de Termissibus, I, 32 : « quod... sua voluntate ab se non abalienarunt ».

Cette nuance s'explique le mieux, je crois, par la nature même des choses dites *mancipi.* Les *res mancipi* sont, suivant la conception *originaire* du droit romain, les choses soumises à cette très ancienne puissance familiale romaine appelée le *mancipium*[1]. Or, une puissance familiale ne se transfère point. On peut seulement l'éteindre, y renoncer et provoquer dans le chef de l'acquéreur la création d'une puissance nouvelle. C'est à cette *renonciation* que correspond à notre avis le préfixe *ab.*

Les deux rites d'acquisition des *res mancipi*, la mancipation et l'*in iure cessio*, satisfont d'ailleurs parfaitement à cette conception. Dans la mancipation, l'aliénateur donne à l'acquéreur son *auctoritas*, et celle-ci implique une garantie contre toute revendication personnelle[2]. Et, quant à l'*in iure cessio*, elle consiste essentiellement dans un « cedere aliqua re », dans un abandon devant la revendication de l'acquéreur.

Cet abandon est même si nettement figuré et exprimé dans ces deux rites que l'on pourrait se demander si *abalienare* ne se réfère pas plutôt à ces rites eux-mêmes qu'aux exigences particulières de l'aliénation des *res mancipi.*

Mais cette interprétation ne correspond pas à la définition de Cicéron, qui restreint la notion de l'*abalienatio* à la mancipation et à l'*in iure cessio* des *res mancipi.* Elle lui imputerait, d'ailleurs, une inexactitude, puisque l'*in iure cessio* est également applicable aux *res nec mancipi.*

Notre conclusion sera brève. L'examen de la terminologie nous

1. Voir, sur ce point, notre étude *Mancipium et res mancipi*, dans les *Studia et documenta historiae et iuris*, Roma, Apollinaris, 1936 (sous presse).

2. F. de Visscher, *Le rôle de l' « auctoritas » dans la « mancipatio » : Revue historique de droit fr. et étr.*, 1933, p. 610, 629.

a permis de reconnaître dans *abalienare* un terme technique, lié à quelques-unes des conceptions et des formes les plus anciennes de la vie juridique romaine. C'est, à l'époque classique, un terme rare et manifestement en voie de disparition.

Et, pourtant, il n'a pas échappé à la suspicion toujours en éveil de l'hypercritique. Suivant M. Beseler, chaque fois que le mot *abalienare* figure dans les textes classiques rassemblés au *Digeste*, il serait dû soit à une interpolation byzantine, inspirée par l'analogie du verbe grec ἀπαλλοτριόω, soit à une erreur de copiste[1]. Ces hypothèses, aussi fragiles qu'ingénieuses, ne paraissent plus soutenables. Ce cas n'est pas le seul dans lequel un examen plus approfondi, et surtout plus large de ces problèmes, doit aboutir à la confusion des chasseurs impénitents d'interpolations.

F. DE VISSCHER.

1. Beseler, *op. l.*, II, p. 19 et suiv. Pour le texte de Paul, Dig., 10, 3, fr. 14, 1, voir *supra*, p. 3, n. 1 A. L'interpolation du texte de Scaevola, Dig., 32, fr. 38, 7, est admise sur la simple observation qu'il s'agit des termes d'un testament (?). Le soupçon jeté sur le texte de Paul, Dig., 41, 1, fr. 48 pr., ne paraît pas plus justifié : « nec interest, ea res quam bona fide emi longo tempore (*usu*) capi possit necne, veluti si pupilli (*populi*. Bonfante) sit aut vi posessa aut presidi contra legem repetundarum donata ⟨ab eoque abalienta sit bonae fidei emptori⟩ ». L'explication fournie par le dernier membre de phrase n'est pas inutile; il est vrai qu'elle eût pu être donnée aussi à propos des deux premiers exemples ; mais si le juriste s'en est abtenu, c'est que, formulée à propos du dernier, elle suffisait à éclairer les autres. Dans Paul, Dig., 4, 7, fr. 8, 5 : « iudicii mutandi causa abalienare », M. Beseler voit une dittographie *aaa* corrigée en *aba*, et dans Ulpien, *Reg.*, 2, 4 : « ab herede abalienare », une répétition dittographique de *ab*. Un parti-pris aussi net devrait aussi l'amener à corriger l'inscription de la Lex Antonia de Termessibus : « ab se non abalienarunt ».

# BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

## CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE (1935)

PAR CH. PICARD
Professeur à la Faculté des Lettres de Paris

A la mémoire de Paolo Orsi (1859-1935).

Ce n'est pas seulement la *Società Magna Grecia* qui a subi en 1935 une perte douloureuse : celle de son président, savant à qui est ici dédiée, *in memoriam*, cette huitième chronique. Nul n'avait fait plus que P. Orsi[1] pour aider à la connaissance scientifique des rapports de la civilisation grecque, en Grande-Grèce et Sicile, avec les peuples latins. — Et P. Orsi, pour créer peu à peu une science digne de ce nom, ne partait pas des idées préconçues de « milieu » et de « race », dont on commence heureusement à dénoncer en Italie la vanité dangereuse[2]. Il travaillait modestement, en archéologue, sur le terrain, multipliant les découvertes de sites, de sanctuaires, de nécropoles. — Méthode qui sera, pour longtemps encore, la meilleure, et qu'il a su léguer en exemple à tous ses admirateurs.

Les circonstances générales, en 1935, n'ont pas été particulièrement propices, même pour l'Italie, au travail d'érudition et de découverte ; c'est l'histoire contemporaine qui expliquera le mieux ce relatif temps d'arrêt des sciences auxiliaires de l'histoire ancienne. Les chroniques générales, telle que celle que publie si régulièrement M. O. Brendel dans l'*Archaeol. Jahrbuch* de l'Institut de Berlin, sont moins riches[3]. Les lecteurs français ont eu la chance d'être tenus au courant avec beaucoup de soin, soit dans l'ensemble[4], soit en détail pour certaines régions[5] ou pour certaines questions[6].

1. Cf. *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 110-112 (J. Bérard) ; *C. R. A. I.*, 1936, p. 17 (A. Coville).
2. Cf., par exemple, Doro Levi, *Dedalo*, XIII, 1933, p. 194-195 ; P. Mingazzini, *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 65, à propos de : Kaschnitz-Weinberg, *Studi etruschi*, VII, p. 135-195.
3. Cf., en dernier lieu, *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 419-498.
4. P. ex. : J. Gagé, *Études italiennes*, oct.-déc. 1934.
5. Campanie : H. Marrou, *Journ. Savants*, 1934, I, p. 20-36 ; fouilles du *temenos* de l'embouchure du Silaris, *ibid.*, 1935, p. 80-83.
6. Mlle S. Besques, *Rev. arch.*, 1935, II, p. 176-178 : sur le Marsyas (?) de Pæstum, sur l'énigme des sanctuaires de la Piazza Argentina à Rome.

Les revues savantes d'Italie tiennent toujours brillamment leur rôle d'informatrices directes ; et l'on signalerait justement de ce côté, malgré la difficulté des temps, certain développement de l'activité bibliographique. *Historia* a publié jusqu'ici un *Notiziario delle scoperte archeologiche*, avec comptes-rendus : travail établi pour l'Europe par M. P. E. Arias, et pour l'Afrique par M. L. Morricone. Si cette publication essentielle est annoncée comme devant désormais s'interrompre, on sait qu'elle sera reprise par ailleurs sous la même forme, dans la revue : *Il mondo classico*.

La *Rassegna di etruscologia*, que nous devions jusqu'ici à M. A. Neppi Modona, seul, occupe, comme à l'ordinaire, une large part des *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 333 sqq. ; IX, 1935, p. 283 à 463 ; mais elle a été développée et divisée entre plusieurs auteurs, sous les rubriques : *Rassegne e monumenti ; communicazioni ; pubblicazioni*.

D'autres « renseignements » sont donnés par les revues générales (*Atti e Memorie* de la *Società Magna Grecia*, *Bollettino* de l'*Associazione internazionale di studi mediterranei*) ; ou par des publications locales (*Rassegna Marchigiana*, pour le pays des Marches ; *Archivio storico per la Calabria e la Lucania*, pour ce qui fut la Grande-Grèce).

On trouvera dans un périodique nouveau, la *Critica d'arte*, des articles originaux, des comptes-rendus et des informations utiles [1].

Il y a eu d'importants travaux de cartographie archéologique dans le domaine de l'Ancien empire romain : grâce à l'Institut géographique de Florence, en Étrurie, par exemple [2] ; et, par ailleurs, dans le midi de la France [3], notamment. La Grande-Bretagne a fait progresser une carte de l'Empire romain au millionième (parue pour l'Égypte et une partie de la Palestine). Le comité italien de la *Forma orbis romani*, à Bruxelles, a annoncé, de son côté, l'impression faite des cartes de la région « Libarna » (1 /100,000e, trois feuilles) et l'achèvement des études consacrées aux territoires de Sorrente (P. Mingazzini) et d'Aoste (Barocelli et Général Piva).

Pour l'Asie-Mineure aux temps de la province romaine, les *Études de géographie antique*, si attentives, de M. L. Robert, marquent des progrès substantiels, en même temps qu'elles déterminent la meilleure méthode à suivre [4].

M. P. Ducati a publié, dans la *Novissima enciclopedia monografica illustrata*, un exposé d'ensemble, sans notes, sur la *Scultura etrusca*, et un autre sur la *Scultura romana* [5], non moins sommaire.

On lira par ailleurs, dans l'*Enciclopedia italiana*, XXIX, des études très claires, accompagnées de bibliographies substantielles, sur l'architecture ro-

1. Çà et là, quelques fausses nouvelles, comme celle de la mort de l'auteur de ce *Bulletin*.

2. *Studi etruschi :* VIII, 1934, p. 333-334 ; IX, 1935, p. 283-284 : Mlle L. Zambotti, f. 4-7, 9, 15 de la carte au 1 /100 000e : Lombardie (1934) ; A. De Agostino, carte d'Italie au 1 /100 000, pour l'Étrurie (suppléments : 97, 104-106, 113, 120-121).

3. *Bull. de la classe des Lettres, Acad. royale de Belgique, Union acad. internat., 16e sess.* (13-16 mai 1935) ; II. *Forma orbis romani* : « 4e carte » publiée en fév. 1935, au 1 /200 000e (Var et Bouches-du-Rhône, en partie). La 5e vient de paraître (comm. de M. Ad. Blanchet).

4. *Villes d'Asie-Mineure*, 1935 (dans les *Études orientales* de l'Inst. français d'archéologie de Stamboul).

5. Nemi-Firenze ; 1934 ; l'exposé concernant l'Étrurie n'a que 64 p. sur deux colonnes.

maine, p. 710-729 (G. Giovannoni), et sur les arts figurés (par M. R. Bianchi Bandinelli, p. 729-745)[1] : mises au point d'un intérêt direct, où l'on ne trouverait à reprocher çà et là, peut-être, que quelques excès d'un patriotisme trop volontiers annexionniste. — La rapide monographie de M. R. P. Hinks, *Greek and Roman portrait sculpture*[2], publiée par le British Museum, est surtout illustrée avec les documents des Galeries de Bloomsbury ; mais la richesse de ce matériel d'études rend le volume nécessaire à tous pour l'étude de l'art du portrait romain.

L'apparition du t. X de *The Cambridge ancient History*, déjà signalée, a été commentée favorablement, ainsi que la publication du IVe volume des planches[3]. En 1935 a paru un important recueil d'études spéciales sur l'Afrique romaine, imprimé par les soins de l'*Istituto di studi romani ;* il groupe les contributions de toute une série de collaborateurs, tous italiens[4]. Ce sont là, dans l'ensemble, des exposés didactiques plutôt que des travaux originaux ; mais l'iconographie des grands hommes de la République romaine y apparaît à sa place (Scipion Africain, Marius, Sylla) ; on trouve aussi d'autres portraits de personnages de l'Empire ; p. ex. : Agrippine majeure, les Sévères — d'après le relief de l'Arcus quadrifrons de Leptis Magna, — et la fresque de Rome, Sancta Sanctorum, représentant saint Augustin (seconde moitié du ve s.). Les exposés de M. G. M. Columba sur Septime-Sévère et les empereurs africains (p. 105 sqq.), de M. R. Paribeni sur l'Égypte romaine (p. 207 sqq.), de M. P. Romanelli sur la Cyrénaïque romaine (p. 219 sqq.), de M. G. Guidi sur les monuments de la Tripolitaine romaine (p. 235 sqq.) intéressent très directement les historiens de l'art. — On rapprochera, dans le même domaine, certaines études récemment publiées par l'*Africa italiana*[5] : sur le Musée archéologique du Bastion Saint-Georges (G. Guidi) ; sur le couronnement architectonique de l'arc de Marc-Aurèle (S. Aurigemma) ; sur le projet de dégagement de cet arc, par Michel Marelli.

M. G. Q. Giglioli a signalé brièvement[6] l'état actuel du Musée de l'Empire romain à Rome, brillamment installé et complété avec des moulages instructifs d'œuvres romaines provenant de Gaule, de Germanie, des Balkans, de l'Afrique du Nord.

Pour la France, l'Espagne, l'Angleterre, ont paru certaines mises au point, ou des chroniques d'information à la fois archéologiques et muséographiques qu'on retrouvera ci-après.

Dans l'ordre des publications générales, signalons ici les débuts de la belle entreprise de M. G. E. Rizzo, recueil de planches inauguré par l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'art, à Rome, sous l'officielle direction de M. R. Paribeni[7] : ces *Monuments de la peinture antique découverts en Italie*[8] vont consti-

1. Avec un appendice sur la numismatique, p. 745-749, par M. S. L. Cesano.
2. 1935, 35 p. de texte, 48 pl.
3. Cf., p. ex., G. Radet, *R. É. A.*, XXXVIII, 1936, p. 99-103.
4. *Africa romana*, Milan, 1935, in-8°, 254 p., 58 pl. in-8°.
5. Juill.-déc. 1933.
6. *Vie mondo*, 1934, p. 1-21, 28 fig.
7. En nov. 1927. Les difficultés de la crise furent causes de l'ajournement jusqu'en 1935.
8. *Monumenti della pittura antica scoperti in Italia*, 1935 (Istituto poligrafico dello Stato).

tuer peu à peu, non seulement une publication documentaire fort précieuse, où seront bientôt données certaines peintures du Palatin ayant la valeur d'incunables ; on sauve aussi de la destruction, de la sorte, une foule de documents très menacés, dont l'état se laisse tristement juger par la comparaison des photographies prises en 1866, puis 1927, par exemple[1] ! Même les peintures qui n'étaient pas laissées à l'air libre, même celles qui paraissaient déjà dûment protégées, ont souffert irréparablement. Pour les cités de Campanie, par exemple, le recueil vise à donner les œuvres d'art suivant leur lieu de trouvaille ou de conservation (d'abord sont parues les peintures de la *Casa del poeta tragico*) ; on obtiendra ainsi des moyens sûrs de distinguer, au besoin, la part étrusque, celle des Osques de Campanie, puis l'apport hellénistique, dont l'importance éclate. On n'a fait exception à cet ordre topographique que pour les petits tableaux de Naples, qui correspondent à des « natures mortes » modernes, et qui avaient déjà retenu, en 1928, l'attention de M. H. G. Beyen[2].

Quatre fresques de la Villa des Mystères (en couleurs) et divers documents de la sculpture romaine, choisis avec la collaboration de Mme A. M. Mazzuchelli — formant comme une *anthologie* des meilleures pièces de César à Justinien — ont été publiés dans le luxueux *Album* de Ed. Persico, avec une courte introduction[3].

Sur les questions méthodologiques, signalons certaines observations générales présentées à propos des débats relatifs à l'iconographie classique[4]. M. G. Lippold a abordé plusieurs fois lui-même des questions de méthode, dans un compte-rendu récent et substantiel des études de Mme Zadoks-J. Jitta, *Ancestral portraiture in Rome*[5] ; il discute là l'interprétation donnée par l'auteur au *jus imaginum ;* signalons en passant les justes observations faites à ce propos par un maître de l'érudition allemande, à propos des rapports artistiques entre la Grèce et Rome. Col. 1086 : « Le portrait romain, avec ses traits dits si typiques, — le nez crochu, le chevelure, l'expression de dureté — a été créé *dans les temps hellénistiques, par les Grecs* : le plus bel exemple en est sur l'anneau d'or d'Héracleidas » ; et plus loin : « Le *caractère* romain était pour l'artiste grec un problème aussi intéressant que pour l'écrivain grec. » — M. G. Lippold relève là aussi que le nouveau « réalisme (?) » du Ier siècle avant notre ère, prétendu « créateur » des portraits dits de la République, n'est qu'une *suite*, suite qui n'est pas purement *romaine :* cette forme d'esthétique du portrait répond à un mélange complexe avec le legs du classicisme, mélange opéré par souci du retour à la nature.

On confrontera, avec de telles mises au point pleines de prudence, le point de vue des romanolâtres, défendu avec conviction par nombre de savants, en Italie ou ailleurs : l'étude récente de M. G. A. S. Snijder, *Het probleme der ro-*

1. Cf. l'*Introduction* de M. G. E. Rizzo : Maison d'Holconius Rufus, Casa di Sirico, Casa della Via Nolana.

2. *Uber Stilleben aus Pompei u. Herculanum*, La Haye.

3. *Arte romana*, suppl. au n° 96 de la revue *Domus*, déc. 1935 : 80 pl.

4. Ch. Picard, *R. É. A.*, XXXVII, 1935, p. 468-478 (à propos du t. I de l'ouvrage signé par Robert West).

5. *Phil. Woch.*, 30 sept. 1933, col. 1083-1084.

*meinsche Kunst*, constitue, à ma connaissance, le plus récent bilan des tendances diverses [1]. Cf. aussi, de M. Bianchi Bandinelli, *Zum Probleme des « Illusionismus » und der Originalität in der etruskischer Kunst* [2]. Ce travail, où il y a plus à reprendre qu'à prendre (cf. ci-après), prouverait au moins que l'esthétique « transcendentale » due à nos frères latins sait s'envelopper, quand elle le veut bien, des nébulosités si chères au pays des *Niebelungen*.

I. *Les origines. — La sculpture étrusque.* — Une édition en français — mais les noms propres sont restés là par trop souvent en italien ! — du précieux traité de M. B. Nogara, *Les Étrusques et leur civilisation* (1934), a paru à Paris au début de 1936 [3]. Elle ajoute bien des compléments, trop attendus, au dernier livre d'ensemble publié chez nous par J. Martha, sur l'*Art étrusque* (1889). Malheureusement, la traduction est fort inexpérimentée, et le livre n'a guère été mis au courant, texte et illustration, depuis deux ans, des résultats récents de l'archéologie : en ce qui concerne, en tout cas, les arts figurés (rien sur les portraits si instructifs de la Tomba della Pellegrina, par exemple) [4].

Au début est discuté contradictoirement le débat, toujours renouvelé, de la provenance anatolienne des Étrusques — ou de la provenance nord-italique, — M. B. Nogara ayant penché visiblement pour la seconde hypothèse : il réduit d'ailleurs plus qu'il ne faudrait, semble-t-il, les influences orientales dans l'art italiote, sans autre résultat que de priver ainsi d'explication *toutes* les constatations qu'on peut faire : pour la religion des *lucumons* (aspect et nom des dieux, extispicine, outre-tombe, etc.) ; pour les formes de l'architecture funéraire étrusque (*tholoi* et tombes à chambre) ; pour la sculpture et la peinture surtout, voire pour l'épigraphie même [5].

A propos de la thèse nord-italique d'Herbig, quelques indications sont données sur les fouilles archéologiques récentes de la haute et de la moyenne Italie, p. ex. sur les cippes de Marzabotto et de Bolsena. Pour la chronologie de cette primitive civilisation à l'époque du bronze, les observations de Nils Åberg devront être retenues par ailleurs [6]. Un court exposé sur l'art italique des origines, touchant aux difficultés de géographie et d'histoire et à la *quaestio vexatissima* des origines étrusques, introduit le fascicule spécial du *Bulletin du Musée de Providence* récemment consacré à l'art étrusque [7].

En dehors de l'Étrurie [8], il y a peu relativement à signaler pour la période

1. *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 1934 : en hollandais.

2. *Vortrag* (gehalten in der XLIV^e^. Wissenschaft. Besprechung des Kunsthistorischen Institutes in Firenze : 80 Geburtstag von August Schmarsow), 26 mai 1933, in-16, 30 p., Rome.

3. Trad. (médiocre) de M^me^ Dromard-Mairot : 270 p., 32 pl. Un compte-rendu spécial paraîtra dans la *Rev. archéol.* ; cf., par ailleurs, E. Waldman, *Atlantis*, 1934, p. 126-127 (*Die Etrusker u. ihre Kultur*), compte-rendu allemand du traité de B. Nogara.

4. Cf. en dernier lieu, A. Minto, *Bull. Office intern. arch. et histoire de l'art*, I, 1934 (Paris), p. 21-30, avec 3 pl. hors texte.

5. Sur la stèle de Lemnos, B. Hrozný, *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 127 sqq., pl. XXXI, qui souligne à nouveau les affinités : *a)* étrusques, *b)* anatoliennes.

6. *Vorgeschicht. Kulturkreise in Europa, Bilderatlas* (cf. pl. 10-11 pour les correspondances avec la Scandinavie à l'époque du bronze).

7. L. E. R., *Etruscan art, Rh. Island*, 1934, p. 2-3 et p. 19.

8. Fr. Messerschmidt, *Bronzezeit u. frühe Eisenzeit in Italia*, 1935 ; sur la péninsule jus-

des origines[1]. Mme L. Zambotti a annoncé un travail sur *Le civiltà preistoriche e protostoriche nell'Alto Adige.* M. Pirro Marconi a consacré, de son côté, à la civilisation du Picenum un ouvrage richement documenté, publié par les *Monumenti antichi*, XXXV, 1935, sous le titre significatif : *La cultura orientalizzante nel Piceno*[2]. L'étude procède méthodiquement, à partir des faits et des découvertes : d'abord, dans la Nécropole de Fabriano (situles de bronze gravées avec figures d'animaux géométrisées, boucliers ou tympanons, objets d'argent, d'ivoire, armes)[3]. L'auteur classe les objets d'importation, soit d'origine villanovienne, soit d'origine orientale ; il met à part les objets orientalisants non étrusques (nombreux ivoires : Castelbellino, Numana, Belmonte). C'est après ce travail préparatoire qu'il cherche à déterminer les affinités de la civilisation orientalisante du Picenum avec l'extérieur, en faisant leur part d'abord aux éléments indigènes, en montrant les contacts avec l'art « villanovien », avec la civilisation étrusque archaïque, avec l'Orient ionique même[4]. Le mouvement des échanges commerciaux explique la formation d'un *style du Picenum* (cistes et bronzes de Numana, petits masques d'ambre, bronzes sculptés à types d'animaux) : la part indigène n'a pas la qualité des œuvres d'importation ; mais il serait grandement injuste de la négliger désormais.

Sur les rapprochements typologiques qu'on peut faire, à propos du Guerrier de Capestrano[5], dont la publication officielle reste attendue, et de certaines statues proto-gauloises du Musée lapidaire de Nîmes (Guerrier de Grézan, buste dit de Sainte-Anastasie), M. Louis a présenté quelques observations[6]. Il daterait l'œuvre énigmatique trouvée dans la province d'Aquila des environs du ve siècle, et il y dénonce l'effet de certaines influences grecques (?). La taille fine rappelle celle des statues de Roquepertuse, statues vêtues pareillement d'une tunique collante et figurées jambes et bras nus (époque d'Hallstatt). Même pour l'équipement, on devrait songer au Guerrier de Grézan, qui porte aussi un pectoral soutenu par des épaulières, forme primitive de la cuirasse (pectoral circulaire sur la stèle étrusque d'Orvieto). C'est là le bouclier (cf. P. Couissin, *Armes romaines*) qu'on retrouve d'Orient en Espagne, d'Étrurie en Italie méridionale, et qui était en usage, çà où là, dès le viiie siècle ; on le revoit encore au ve siècle sur une peinture de Chiusi ; aux ive et iiie siècles, il a été en service courant dans l'Italie méridionale.

A Velletri (Latium), des paysans ont trouvé une nécropole de l'âge du bronze, au lieu dit Vallone (tombes rectangulaires creusées et garnies de plaques de calcaire : cf. la nécropole de Caracupa, entre Norma et Sermoneta). Le matériel

qu'à la conquête de la Grande-Grèce, cf. E. Pais, *Storia di Roma dall' età regia sino alle vittorie su Taranto e Pirro*, 1934, 437 p., 19 pl. et 211 fig.

1. A Civita-Vecchia (Étrurie), on a trouvé, dans la grotte « Le croci », du matériel préhistorique : U. Rellini, *Not. scav.*, IX, 1933, p. 395 sqq.

2. P. 255-464, 50 fig. dans le texte et 34 pl. ; un compte-rendu spécial paraîtra dans la *Rev. archéol.* — Pour le Piémont, cf. P. Barocelli, *Il Piemonte*, 1933 (pas vu).

3. Des cistes (situles) proviennent aussi de Cupra Maritima, des casques de Fermo.

4. Comme les ivoires de Marsiliana d'Albegna, ceux de Castelbellino, Numana, Potenza évoquent des ressemblances jusqu'à Éphèse et Sardes : cf. pl. XXIX, a-b, la déesse ailée accostée de deux petits personnages mi-grandeur.

5. *Bulletin*, VII, 1935, p. 141-142.

6. *Beaux-Arts*, 30 mai 1935.

est à dater, en gros, du IVe siècle avant notre ère, et la nécropole a pu dépendre d'une des trente villes latines [1] ; un site serait à identifier au voisinage. Pour la topographie de Lanuvium, on se reportera désormais au plan donné par A. Galieti [2]. Mgr Galieti a découvert lui-même, à Lanuvium, une tombe de guerrier, du milieu du Ve siècle av. J.-C., semble-t-il, avec des armes en bronze : casque, cuirasse, jambières, épée courbe ; le mort était enseveli dans un grand sarcophage en péperin, avec un riche matériel (alabastre, disque et strigile de bronze) [3]. A Ardée, les travaux ont été assez avancés pour permettre la publication d'une carte, due à l'architecte suédois Lindros [4].

En Campanie, à Castellamare di Stabia, ont été mises au jour des tombes samnites voisines du Château d'Anjou ; elles étaient aménagées tantôt avec des plaques de tuf, tantôt avec des tuiles [5]. Pour les fouilles de l'embouchure du Silaris (Sanctuaire d'Héra Argôa ou Argeia), qui intéressent surtout l'art grec de Grande-Grèce, on notera une publication de Me P. Zancani-Montuoro, dont j'ai rendu compte ailleurs [6]. A Saponara di Grumento, les restes de Grumentum, ville lucanienne, ont été identifiés et mis en partie au jour [7].

Dans le voisinage de Ciró (cap Crimisa), où a été découvert le temple d'Apollon Alaeos (cf. *Bulletin*, VII, 1935, p. 142), le site préhellénique n'a pas encore été exploré. On a signalé, du moins, par là, une tombe préhistorique et les traces d'une installation remontant à l'ère néolithique [8].

En Sicile, à Caltagirone, ont été trouvées les traces d'un habitat sicule du VIIe siècle av. J.-C. [9] et, à Noto, une sépulture datée du IVe siècle avant notre ère par son inscription grecque (en l'honneur de Lissias, fils de Nemenios) ; dans les parages aurait été la ville ancienne d'Hebrus [10].

En Sardaigne, depuis l'étude fondamentale de A. Taramelli (*Not. scav.*, IX, 1933, p. 347 sqq.), on a observé la présence de tessons romains près de certaines installations nuraghiques tardives (notamment dans la grotte de Tiscali). A Biristeddi, une fortification nuraghique et des tombes ont été découvertes ; près de Cala di Gonone était tout un habitat correspondant à cette civilisation locale, avec constructions rondes et maisons rectangulaires. Le cimetière d'Olmedo (Sassari) a fourni un trésor votif analogue à ceux qu'on connaissait ailleurs par les *pozzi* cultuels de Sardaigne [11].

A l'étude de la civilisation ibérique, apparentée, est consacré le copieux traité

1. *Tribuna*, 3 mai 1934.
2. *Not. scav.*, IX, 1933, p. 164 sqq. (cf. p. 171). Sur l'*Ager Lanuvinus*, id., *Bullett. comun. Roma*, 61, 1933, p. 139 sqq. (avec carte).
3. *Giornale d'Italia*, 15 fév. 1934 ; *Roma*, XII, 1934, p. 428 ; les objets trouvés ont été transférés au Mus. nat. à Rome ; cf. les photographies de l'Institut *Luce*, reproduites par O. Brendel, *l. l.*, 1934, col. 442, fig. 4-5.
4. Cf. A. Boethius, *Bollett. Stud. Mediterranei*, 5, 1934, 1-2, p. 1 sqq., pl. I ; rapports avec Rome, id., *Roma*, 12, 1934, p. 291 sqq. ; sur les terres-cuites, D. Andren, *Bollett.*, *l. l.*, p. 22-31.
5. A. Maiuri, *Not. scav.*, IX, 1933, p. 322 sqq.
6. *La Critica d'arte*, I, oct. 1935, p. 27-29.
7. E. Magaldi, *Archivio storico della Calabria e della Lucania*, 3, 1933, p. 325 sqq., 473 sqq.
8. D. Topa, *Boll. P. I.*, 53, 1933, p. 51 sqq.
9. *Giornale d'Italia*, 28 oct. 1933 (notamment une inscription en langue sicule).
10. P. Orsi, *Not. scav.*, IX, 1933, p. 197 sqq.
11. A. Taramelli, *Boll. P. I.*, 53, 1934, p. 110 sqq.

de M. P. Bosch Gimpera, *Etnologia de la Peninsula iberica*[1], qui met en relief le rôle de la péninsule depuis le paléolithique jusqu'à la conquête romaine. Une civilisation à l'origine pastorale s'est enrichie par l'apport des industries du métal ; et il s'est formé au Nord un groupe « pyrénéen » des deux côtés des monts, tandis qu'au Sud, d'un groupe almérien relèveront les Tartessiens et les Ibères. Les influences sardes se sont mélangées à la culture dite d'El-Argar, à travers la seconde période du Bronze (1800-1400), et c'est la civilisation formée ensuite, après 1200, qui a subsisté jusqu'à l'époque romaine avec une si remarquable persistance. La grande époque du commerce phénicien correspond au VIIe siècle ; or, les Carthaginois ont été ensuite les vrais colonisateurs : à l'âge du Fer, la conquête celte[2] a failli, du moins, unifier un jour des races par trop mêlées ; on remarque aussi les traces d'une influence étrusque ayant servi, çà et là, d'intermédiaire[3].

Les études de M. R. Lantier sur les *Bronzes votifs ibériques* apportent des résultats concordants et précieux[4].

L'auteur, spécialiste de ces documents, a réuni dans ce recueil 426 objets, en grande part inédits : ce sont des statuettes un peu grossières, mais variées, représentant des hommes, des femmes, et tantôt aussi de simples *disjecta membra*, des animaux, des objets divers. M. R. Lantier a visé spécialement à préciser les contacts de cette production avec l'Étrurie ; or il apporte, sur ce point, maintes idées neuves. La période la plus florissante de l'art des sanctuaires ibériques doit avoir été le second âge du Fer (IVe-IIIe siècles av. notre ère). On verrait se développer alors, autour d'une série de menus sanctuaires achalandés par une clientèle populaire, un art « indigène », nettement caractérisé, pour lequel il n'est pas interdit de chercher d'autres affinités du côté de l'Italie méridionale, mais surtout dans l'Étrurie des célèbres « *signa tuscanica* ».

Les fouilles d'Étrurie, en précisant notre connaissance pour de nombreux sites, ont donné les appuis les plus précieux à l'herméneutique, développant la compréhension d'un art encore mystérieux[5]. — Différentes fouilles et recherches récentes concernent la région de Pise[6] ; deux tombes à chambre ont été ouvertes à Riparbella ; elles étaient déjà pillées ; dans le Val di Cecina, à Montecatini, la nécropole, — où il y a une grande *tholos*, — présente aussi des sépultures de type villanovien du milieu du VIIe siècle av. J.-C., et une tombe à chambre rectangulaire (matériel daté du VIe au IVe siècle av. J.-C.) ; de là proviennent des vases, surtout, mais aussi une urne funéraire d'un type rare : en grenade (*l. l.*, p. 27-39), maintenant dans une collection particulière. La région de Pise, dans l'ensemble, a fait l'objet de l'étude de N. Toscanelli, *Pisa nell'an-*

1. Barcelone, 1932, 711 p., 542 fig. ; cf. R. Lantier, *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 137-139.
2. Deux vagues : vers 1000, en Catalogne et sur l'Hèbre ; puis, vers 600, en Galice et Portugal.
3. Sur les relations entre la Grande-Grèce et la Péninsule ibérique, on trouvera d'autres aperçus dans une étude de M. A. Garcia y Bellido, *Boletino de la Academia de la Historia*, Madrid, CVI, 1935, p. 327-349 ; cf. Silvio Ferri, *Historia*, 1935 (compte-rendu).
4. Paris, 1935, in-4°. — Un compte-rendu spécial paraîtra dans la *Rev. archéologique*.
5. Cf. G. Bottiglini, *L'Ermeneutica etrusca* (étude présentée à l'inauguration de l'année académique à Pise, 1933-1934).
6. P. Mingazzini, *Not. scav.*, X, 1934, p. 25 sqq.

*tichità, dalle età preistoriche alla caduta dell'impero romano*, 1933. — A Monteriggioni (Sienne), une tombe à chambre, découverte fortuitement, montre un plan en « hache » et date du IIIe siècle av. J.-C. (cf. les tombes étudiées par Bianchi Bandinelli, *Stud. etruschi*, II, 1928, p. 135) ; les remblais contenaient les débris d'inhumation d'une nécropole plus ancienne [1]. A Pienza, on a trouvé pour la première fois un type de tombe de l'Âge du Fer [2] : le matériel, comportant principalement des armes, a été entreposé au Musée de Sienne, réorganisé récemment. M. Doro Levi a exposé les résultats des recherches conduites depuis quelque temps dans la région de Massa Maritima [3]. Les découvertes de Lago dell'Accesa appartiennent à l'histoire de la plus ancienne civilisation étrusque des Maremmes : on constate (cf. *l. l.*, p. 114 sqq.) des rapports avec les civilisations de l'âge du bronze (nécropoles de Tolfa et de Pianello). Une tombe, près S. Laura, pourrait être datée (d'après une trouvaille de monnaie) du début du IIe siècle av. notre ère : résultat intéressant pour la chronologie de la céramique étrusco-campanienne qui s'y rapporte (*l. l.*, p. 119). Sont mentionnées d'autres découvertes à travers la zone de Massa Maritima ; sur la ruine étrusco-romaine de Poggia Castiglione, cf. *l. l.*, p. 121 sqq. — Pour Castiglione del Lago a été publiée la récente tombe à chambre étrusque [4] ; de là, trois urnes de calcaire, l'une à décor sculpté (Anadyomène sur un Triton, selon O. Brendel), et divers objets de métal et de terre-cuite. Un inventaire des tombes à chambre de Pitigliano, récemment ouvertes, a été publié [5]. A Orvieto, la reprise des travaux, longtemps interrompus, dans la région du temple étrusque dit du Belvédère, a donné, comme on sait, des antéfixes, des statuettes, etc. [6]. Un catalogue a été dressé pour tout ce qui avait été antérieurement découvert et déposé au musée local. On ne peut malheureusement pas nommer encore la triade qui occupait les trois chapelles de la *cella ;* l'examen des terres-cuites architectoniques permettra de préciser la date ; on relève l'intérêt de la statuette de candélabre étrusque, en bronze (Ménade danseuse aux crotales : *Bulletin*, VII, 1935, *l. l.*). — A Vigna Grande, dans le voisinage, a été dégagé un tronçon de route, sous lequel se rencontrèrent des restes de terres-cuites étrusques provenant d'un bâtiment voisin non repéré : de là vient une jolie tête féminine (*l. l.*, pl. 2) qui a appartenu à une statue presque de grandeur naturelle (*Bulletin*, VII, 1935, *l. l.*) ; le rapport avec la plastique de Grande-Grèce, au début du Ve siècle, est sensible : ce serait là le reste d'un décor de fronton sculpté : du même *sanctuaire* viendraient les terres-cuites architectoniques ou votives qui ont été trouvées en même temps. — Une tombe à chambre a été ouverte à Torre San Severo [7]. A Tarquinia, P. Romanelli a fouillé sur l'emplacement de l'ancienne cité étrusque, dont la nécropole s'est révélée si riche [8]. On a reconnu

1. G. Becatti, *Not. scav.*, IX, 1933, p. 150 sqq.
2. Id., *ibid.*, X, 1934, p. 42 sqq.
3. *Monum. antichi*, XXXV, 1933, p. 1-131, 12 pl. et 33 fig. (objets divers de terre-cuite et métal).
4. A. Minto, *Not. scav.*, 1934, p. 59-64, 4 fig. ; cf. *Bulletin*, VII, 1935, p. 145.
5. E. Baldini, *Not. scav.*, IX, 1933, p. 160 sqq.
6. A. Minto, *Not. scav.*, p. 67-89 (parmi les fragments de vases à fig. noires, certains ont trait à l'histoire de Cassandre) ; cf. *Bulletin*, VII, 1935, p. 144-145.
7. A. Minto, *ibid.*, p. 89 sqq.
8. *Giornale d'Italia*, 17 mai 1935.

une partie de la muraille d'enceinte (IVe siècle av. J.-C.?), le tracé des rues et le reste de deux bâtiments ; enfin, sur la colline où est la ville actuelle, le plan d'une curieuse construction en demi-cercle appartiendrait à un sanctuaire des VIe-Ve siècles (terres-cuites architectoniques et votives). A Veii, une nouvelle trouvaille de nécropole a été faite à Valla La Fata et Pantanaccio [1] : d'abord cinq sépultures avec vases villanoviens ; par ailleurs, deux autres tombes, dont l'une a livré un anneau d'or étrusque avec représentation d'un sphinx ailé. Une tombe à chambre de Populonia, récemment explorée (1927-1931), a fourni des objets d'or, d'argent, d'ivoire et d'os, d'albâtre, d'ambre, de pâte de verre ; en outre, des bronzes et des terres-cuites [2]. La *tholos* de Casaglia, trouvée en 1932, représente, semble-t-il — avec celle de Casal Maritimo — un type encore isolé, et relativement tardif, de la première moitié du VIe siècle [3].

Certaines fouilles exécutées du 1er juillet 1934 au 30 juin 1935, et dont il n'était encore parlé que trop sommairement dans la *Rassegna degli Scavi* du plus récent tome des *Studi etruschi*, IX, 1935, seront signalées plus en détail dans le prochain *Bulletin*.

M. Gr. Avakian [4] a étudié fructueusement dix planches de dessins de monuments étrusques et romains : relevés exécutés au début du XIXe siècle, qu'il a découverts à Bucarest, avec d'autres dont il s'est aussi rendu acquéreur. Remarquons, dans cette série, le dossier relatif à une tombe inconnue de Tarquinia, et celui des dessins de la Tomba del Cardinale, excellents ; ils font paraître le soin avec lequel ce monument avait été décrit par C. C. Van Essen. Pour la *Tomba delle Iscrizioni*, les reproductions qu'on rencontre donnent des reproductions plus exactes que celles des relevés en peinture de la Glyptothèque Ny Carlsberg. L'indication du placement d'une dalle avec dessins en relief permet de remettre en question la théorie de G. Cultrera sur l'utilisation de certaines dalles sculptées (*Not. scav.*, VI, 1930, p. 164 sqq.) ; elles avaient servi indubitablement pour couvrir l'entrée de la tombe ; ce ne sont là que des sortes de caissons, décorés, en certains cas, de types divins et animaux de goût oriental, Potnia (sphinx, tritons, griffons, centaures, fauves, cervidés, etc.).

Pour la sculpture monumentale étrusque [5], on tirera bon parti des études consacrées par A. Minto aux édifices funéraires de plan rectangulaire (Cæré, Vulci, Vetulonia, Populonia) [6], qui ont servi de caveaux de familles et peuvent expliquer le principe de la décoration sur argile dans l'architecture toscane. Dans la Nécropole de Ponte Rotto (Vulci), un édicule funéraire de ce type évoque les urnes de terre-cuite en forme de petit temple (celle de Cecina, p. ex., d'après laquelle a été établie la maquette du *Temple étrusque* reconstitué au

1. E. Stefani, *Not. scav.*, IX, 1933, p. 422-430, 12 fig.
2. A. Minto, *Monum. antichi*, XXXIV, 1932, p. 292-403, 17 pl. et 72 fig.
3. P. Mingazzini, *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 59-75.
4. *Ephem. dacoromana*, VI, 1935, p. 129-213. Dans le dossier, divers relevés concernant des monuments romains : temple de Monticelli, Ponte Salario, Sépulcre des H. et de C. à Albano Laziale, mausolée de Monterozzi, tombe de L. Munatius Plancus à Gaète ; etc. — En outre, des dessins architecturaux (fragment de corniche du Capitole d'Ostie, etc.).
5. Cf. aussi Nogara, *l. l.*, ci-dessus, p. 139.
6. *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 107-118, pl. XXVIII (reconstitution d'un édicule funéraire de Vulci, Mus. Florence).

Musée de Florence). Il y avait des tombes de cette forme, à la fin du VIe siècle, en Grèce [1]. On comparerait aussi le petit temple de Nemi [2], décoré de terres-cuites ; et de Chiusi, le cippe funéraire conservé à l'Antiquarium de Berlin. Ces temples ou les tombeaux de même type recevaient des décors sur les rampants (deux lions, en certains cas) ; et, parfois, des figures de pleureuses y trouvaient place. On a recueilli, à Cervetri, l'acrotère central d'un édicule funéraire (conservé à la Glyptothèque Ny Carlsberg). Nous constatons, en somme, qu'en Étrurie *comme en Grèce*, les édifices funéraires ont copié, à l'occasion, le temple (ce qui semble attester, notons-le ici, le reste d'une même croyance à la divinisation totale ou relative des morts).

Le fronton funéraire de Vulci reconstitué à Florence (A. Minto, *l. l.*, pl. 28) montre deux figures trônant à la partie centrale *supérieure* et des têtes-antéfixes en bordure *au-dessous*, sur la corniche horizontale. M. A. Gargana, étudiant de son côté [3] les sculptures des petits temples rupestres de Norchia près Viterbo, signale deux tombes « doriques » (des IVe-IIIe siècles av. J.-C., type en usage jusqu'au Ier siècle), dont la façade imite un *naos* prostyle, assez différent, en réalité, du dorique, à cause de la superposition de têtes humaines au-dessus du cadre des métopes de la frise (cf. le fronton de Vulci, à Florence). Les deux frontons présentent des particularités intéressantes : sur celui de l'Est était une représentation du *mythe des Niobides* [4]. Le fronton occidental, transporté au Musée de Florence, montre une scène de combat, d'interprétation difficile. Sur le bas-relief du *pronaos* (occidental), était sculptée une procession de défunts, évoquant celle de la Tomba del Tifone, Tarquinia (B. Nogara, *l. l.*, pl. XVI, p. 129) : on les voit accompagnés par trois porteurs du rameau mystique et par Charun ; Tuchulcha les attend, sur le seuil de l'Hadès.

Du même point de vue de la décoration funéraire, on notera les études de M. Åke Akerström, concernant l'évolution de la tombe étrusque en général, mais plus spécialement relatives au développement de la tombe à chambre [5]. L'auteur indique l'importance de la discrimination des matériaux locaux pour expliquer les aspects divers de la décoration ; les plaques en *nenfro* de Tarquinia (cf. ci-dessus, à propos de l'étude de M. Gr. Avakian) seraient bien des décors de plafond. A la suite de ces observations interviennent des vues historiques générales, très « nordiques », sur l'évolution de la civilisation étrusque : entièrement villanovienne jusqu'à 750 environ, elle aurait reçu dans la seconde moitié du VIIIe siècle les influences italiques (fosses à inhumation), en même temps que les importations orientales. Plus tard, le VIIe siècle marque l'apogée de l'art orientalisant, dûe à l'arrivée de nouveaux groupes d'émigrants. A partir du VIe siècle, l'influence grecque domine, sans réussir à obnubiler complètement le vieux fonds étrusque.

1. Max. Collignon, *Stat. funér. dans l'art grec*, p. 41 sqq. ; p. 107.
2. G. E. Rizzo, *Bullett. comun. Roma*, XXXVIII, 1910, p. 281 sqq. ; XXXIX, 1911, p. 23 sqq. ; cf. Fr. Studniczka, *Die Antike*, IV, p. 214 sqq.
3. *Boll. munic. Viterbo*, oct. 1933 (t. à p., 8 p.).
4. Précieuse attestation de l'emploi possible de ce mythe dans un fronton.
5. *Acta Instituti romani Regni Sueciae*, III, 1934, Lund : *Studien über die etruskischen Gräber unter besonderer Berücksichtsgung der Entwicklung des Kammergrabes*, 210 p., 18 pl., 25 fig.

Diverses études ont été consacrées aux sarcophages étrusques et à leur décoration.

Signalons ici, tout d'abord, le retrait opéré, dans les collections du British Museum, du sarcophage de Cervetri (Caere), qui, depuis 1873, était à une place d'honneur, mais vient d'être reconnu comme un faux[1]. Il avait appartenu à la Collection Castellani, mais sa provenance restait douteuse ; son originalité avait déjà été suspectée, il y a soixante ans.

M. R. Herbig a exposé, à Berlin[2], les principes d'une importante étude qu'il a consacrée aux monuments funéraires étrusques, en pierre sculptée, d'époque récente ; ils font suite à distance aux sarcophages de Caere, taillés dans un calcaire de Clusium (Chiusi). Au IVe siècle, les centres sont Tarquinia, Tuscania, Vulci, et le calcaire gris volcanique (*nenfro*) est le plus employé, sans faire disparaître les autres, ni l'argile, ni l'albâtre. Les bénéficiaires continuent à être figurés demi-étendus, en ronde bosse, sur le couvercle des sarcophages (sarcophage de Viterbo, fig. 1) ; les cuves sont avec ou sans décor : cette formule, qui annonce les sarcophages de l'époque romaine impériale, s'imposera longtemps, admettant diverses combinaisons : il y a des cistes très simples imitant le cercueil en bois (fig. 2)[3]. Mais, ailleurs, la décoration est plus riche (sarcophage de Bomarzo au British Museum). On utilise les rinceaux des vases de Grande-Grèce, au IVe siècle, et les figures de la démonologie étrusque (Charun, Lases) ; paraissent aussi des groupes d'animaux sur les longs côtés, comme à Tarquinia (fig. 3)[4]. La figure du couvercle est alors couchée, mais les personnages représentés ainsi ont l'allure vivante et les yeux ouverts (fig. 4)[5] : curieux parti intermédiaire, arrêté entre la vie et la mort, entre le lit et la tombe, et dont la valeur religieuse devra être retenue (cf. aussi fig. 5). A ces figurations sur couvercle s'apparentent celles d'un groupe de sarcophages dont un exemplaire typique, de San Giuliano, est maintenant dans une collection privée de Rome (fig. 6)[6]. La morte couchée là, au ventre si arrondi et proéminent, est une représentation locale, écartée du goût grec. — Même compromis bizarre entre la station debout et couchée, entre les types mortuaires et ceux des vivants, sur les sarcophages où sont représentés des époux enlacés (Boston, couvercle de sarcophage de Vulci, fig. 8). Aux longs côtés des sarcophages de ce type, on continue à retrouver des combats (de Grecs et d'Amazones, souvent), transportés là tels quels, par imitation des frises grecques : ces ornements surajoutés ont, d'ailleurs, souvent l'air de reliefs « d'applique » ; et l'on discerne, dans cette école étrusque des faiseurs de sarcophages en *nenfro*, les souvenirs de la technique des sarcophages en bois d'Égypte ou de la Russie méridionale, étudiés

1. M. Pernot, *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 118.
2. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, p. 507 sqq.
3. Toute une série inédite, à Viterbo, dont les rapports morphologiques pourraient être montrés avec le sarcophage de Scipion.
4. Décor emprunté aux autels grecs, où l'on voit deux fauves déchirant une proie ; cf. les tombes lyciennes ; Ch. Picard, *Manuel arch. gr.* : *La sculpture*, I. *Pér. archaïque*, p. 409, fig. 212, p. 603.
5. Pour les rapports du « prêtre » du sarcophage de Tarquinia et de l' « orant » de Carthage, cf. ci-après, p. 148. La direction du buste et de la tête dépendent de la place disponible.
6. Coll. Italiani ; autres, de Norchia, au musée local de Vetralla (p. ex. : De Ruyt, *Charun*, fig. 49).

notamment par Watzinger (IVe siècle). Seules les figures ornant le couvercle sont de type local, et il n'y a rien eu d'analogue en Grèce propre[1].

Plus tard, le tableau du long côté acquiert une valeur indépendante, et apparaissent certains mythes grecs appropriés (sarcophage de Torre San Severo, Orvieto : E. Galli, *Mon. Lincei*, 24, 1916, p. 1 sqq., fig. 7 ; c'est le premier document de la série nouvelle). En même temps, une nouvelle classe entre en faveur : celle des grandes pièces architectoniques, à cuves ornées sur les quatre côtés (du type du Sarcophage Fugger, dit des Amazones, en Grèce : cf. sarcophages de Larthia et de Thanunia Scianti de Chiusi, Mus. de Florence, où il y a maints détails ornementaux propres à l'Étrurie). Dans cette catégorie, comptent le sarcophage du Vatican (Tarquinia) avec la légende d'Oreste, le sarcophage des Niobides de Tuscania, *ibid.*, le grand sarcophage de la Tomba delle Bighe, de Tarquinia, au British Museum (fig. 11-12), etc. — Les sujets sont grecs, mais choisis parmi les légendes pathétiques (guerre des sept chefs, massacre de prisonniers troyens, etc.). — Un sarcophage de la villa Giulia (fig. 13) trouvé à Tuscania enrichit du moins cette catégorie, la plus soignée, d'un thème *italique :* la mise à mort de paires de prisonniers gaulois (en 226, 216?)[2]. Dans toutes ces scènes de sang, la marque étrusque est apposée par la présence de la déesse funéraire Vanth, et du Charun : démonologie strictement locale.

Peu à peu, l'ornementation se confine dans les évocations des cérémonies mortuaires familiales : cortèges où les parents et les serviteurs accompagnent les défunts (Vulci, Mus. Boston, fig. 157 ; sarcophage d'albâtre de la Coll. Casuccini à Palerme : le fils, à cheval, accueille les défunts à la porte de l'autre monde, sous la conduite de démons). Ce thème du voyage vers l'Hadès, oriental en principe, s'impose assez longtemps ; plus tard seulement, l'esprit décoratif se figera dans la répétition stéréotypée de simples *symboles* (griffons, monstres marins, etc.) ; on utilisera les médaillons encadrés et les compositions hiératiques centripètes.

A noter dans le mémoire de M. R. Herbig, qui est fort nourri, les observations faites, au passage, sur la vigueur du réalisme étrusque dans les portraits de gisants (fig. 18-23 : types de la Glyptothèque de Copenhague, des Musées de Chiusi, de Viterbo, de Tarquinia) ; est publié aussi, à la suite, le curieux sarcophage, longtemps perdu, que l'auteur a retrouvé en 1932 dans la Villa Bruschi-Falgari à Tarquinia (fig. 24-25)[3] ; le personnage sculpté sur le couvercle trahit l'influence de l'art grec ; il rappellerait (de loin) les figures couchées des angles des frontons du Parthénon : l'œuvre doit être aussi du IVe siècle.

En conclusion, M. R. Herbig a cru devoir insister fortement sur le fait que l'évolution du sarcophage étrusque à gisant et à cuve sculptée s'inscrirait entièrement *en terre italique*. Le mort, sur son sarcophage, représenté au repos,

1. L'auteur discute au passage le cas du gisant du *tumulus* de Bélévi, près Éphèse (*Oesterr. Jahresh.*, XXVIII, 1933, *Beibl.*, 28 sqq. ; *Forsch. u. Fortschr.*, 10, 1934, p. 254 sqq. ; *Oesterr. Jahresh.*, XXIX, 1934, *Beibl.*, p. 103 sqq. Il y voit une réalisation monumentale *isolée* du thème local du banquet funèbre (cf., p. ex., la frise de terre-cuite de Larisa sur l'Hermos, *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 385-386, fig. 15).

2. Cf. Schwenn, *Der Menschenopfer bei den Griechen u. Römern*, 1915, p. 148 sqq. Le répertoire gaulois a été, comme on sait, utilisé aussi sur certaines frises de temples (Civitavecchia, etc.).

3. De Ruyt, *Charun*, nº 89 (p. 82). Cf. la figure 25 pour le décor du chevet de la *kliné*.

ce n'est, dit-il, aucunement une idée grecque, « *sondern eine rein italische Idee* ». — D'accord, en ce qui touche la Grèce ; il ne faudrait pourtant pas oublier, d'abord, de laisser *à l'Orient*, pays d'origine des Étrusques, sa juste part : c'est à Sidon qu'on retrouve, avec fréquence, les sarcophages anthropoïdes, connus aussi à Carthage ; pour les sarcophages à « gisants », cf. ci-après. Le Mausolée de Bélévi — voisin, près d'Éphèse, d'un *tumulus* si semblable aux *tumuli* de Cervetri (cf. B. Nogara, *l. l.*, pl. XX) ! — vient de rendre au jour, par ailleurs, un sarcophage à gisant demi-étendu. M. R. Herbig n'a pas ignoré cette réapparition si instructive, quoique encore *isolée* (époque d'Antiochos II Théos). Enfin, voici qu'en terre asiatique encore, la sépulture de Déjotaros II, cet Occidental immigré en Galatie, vient nous rappeler aussi des formes de tombes à chambre couvertes en encorbellement[1]. Il n'y a, je crois, aucun avantage à faire abstraction de tels faits ; à vouloir trop isoler en Occident un développement sculptural qui commence, d'ailleurs, avec les sarcophages de Caeré, de technique si nettement orientalisante.

On sait qu'il y a identité relative entre deux figures d'orant sculptées sur le sarcophage de Tarquinii, dit « del Sacerdote » (à Corneto), et sur un sarcophage punique du Musée Lavigerie, à Carthage. Le P. Lapeyre a récemment repris, dans un article de la *Revue tunisienne*[2], le problème posé par cette ressemblance à distance. P. Gauckler avait proposé une origine étrusque du document carthaginois (*Bull. Soc. Ant.*, 1909, p. 293) ; Max. Collignon une fabrication italienne exportatrice, intermédiaire. M. J. Carcopino a placé, au contraire, depuis lors, le centre de fabrication à Carthage même (*Atti della Pontificia Acc. Romana di archaeologia*, 1921, série III, *Memorie*, I, 2, p. 109-117), suggérant pour date commune des deux documents la fin du IVe siècle, sinon le début du IIIe ; l'exception de Tarquinii s'expliquerait par des rapports de commerce[3]. — D'après M. J. Carcopino, qui a raison sur ce point, les figures représentées, tant à Carthage qu'en Étrurie, sur les couvercles seraient plus ou moins *héroïsées*, voire *divinisées ;* il n'y aurait à parler ni de « prêtre » à Tarquinia, ni de *rabs* à Carthage ; en général, les scènes de la cuve, sur les sarcophages de ce type, souvent sanglantes, toujours pathétiques, auraient exprimé elles-mêmes « le dur combat de la vie et de la mort, dont les défunts allaient sortir victorieux ». Mais, comme on sait, M. Fr. von Bissing, à son tour, avait mis en doute (*Stud. etr.*, VII, 1933, p. 84 sqq.) certaines conclusions de M. J. Carcopino, dans un sens qui s'accorderait (cf. ci-dessus) avec les observations de R. Herbig. La date des sarcophages de Corneto et de Carthage devant être ramenée entre le commencement du IIIe siècle et le commencement du IIe, il paraîtrait ainsi plus douteux que le sarcophage de Tarquinii ait pu être commencé à Carthage, terminé en Étrurie : ce qui faisait, au vrai, difficulté. M. Fr. von Bissing insiste (non sans quelque excès) sur les différences de détail des deux pièces, trouvant le « modèle étrusque plus près de la Grèce », et notant qu'en

1. *Rev. archéol.*, 1935, II, p. 133 sqq.

2. *Nelle S.*, XXI, 1935, p. 3-13. Autres sarcophages de Carthage, même type : Héron de Villefosse, *Mon. Piot*, XII, 1905, p. 79 sqq. ; A. Boulanger, *Mus. Lavigerie*, suppl. I, p. 9-19, pl. II. En 1725, un gisant sur sarcophage avait été trouvé à Solonte (Sicile).

3. C'est à Tarquinii que la cuve de sarcophage aurait été peinte (cf. A. Körte, où les peintures — Amazonomachies, Achille sacrifiant aux mânes de Patrocle — sont décrites ; elles sont étrusques, nettement, sur les quatre côtés).

Étrurie *seulement*, on peut suivre une série, l'évolution d'un style. — Il y a du vrai dans cette thèse, mais aussi des affirmations qu'on ne pourrait accorder à la légère : car il est douteux que le personnage de Tarquinii soit un *orateur* (ainsi même que l' « Arringatore ») ; plutôt un *orant*, ainsi que j'ai tenté de l'établir [1] ; si, pour son costume, les franges de l'épitoge viennent de la Méditerranée orientale (Syrie-Égypte), c'est que les influences du Levant ont atteint diversement, mais à la fois, le monde italique et le monde punique. Nul ne croira que les sarcophages carthaginois « aient leur origine première dans les ateliers étrusques qui les ont, *peut-être à Carthage même* (?), fabriqués pour une famille ou une classe sociale ». Il est non moins difficile de penser que la Sicile ait pu servir d'intermédiaire à de tels échanges : ce fut un champ de combat entre Puniques et autres, et non tant un marché commercial. — M. Fr. von Bissing a trop travaillé (cf. ci-après) à l'étude des apports orientaux en Étrurie pour qu'on ne puisse lui rappeler ici, comme à R. Herbig, la possibilité d'influences communes *venues de l'Est*, et qui se seraient portées tant à Tarquinii qu'à Carthage [2].

Des documents nouveaux ont été publiés, d'autres réétudiés avec fruit.

M. A. Gargana [3], partant du décor des urnes à cabane, examinant au passage les urnes de Chiusi, les tombes à façade architectonique de Viterbo, quelques intérieurs de tombes à Caere et Tarquinia, l'hypogée des Volumnii, etc., a tenté d'esquisser une évolution de la maison étrusque, d'après l'architecture sépulcrale, rupestre ou autre. La maison étrusque a eu, pendant un temps, un toit plat, à charpente en bois protégée par des plaques d'argile, faisant fonction de terrasse ; mais le toit à double pente aurait été plus ancien (urnes villanoviennes). La couverture en terrasse a dû sa faveur en Étrurie au fait qu'elle était mieux adaptée au climat de l'Italie centrale. L'auteur reconnaît que le *mégaron* préhellénique, puis l'*aulé* du monde grec, dérivant du type mycénien, correspondent parfaitement à l'*atrium*, puis au *tablinum* de la demeure étrusco-latine [4] ; mais, ensuite, les développements ont différé, ici ou là ; et dans la maison romaine se sont introduits d'autres éléments. Vers la fin du v^e^ siècle ou les débuts du IV^e^, la construction tend à s'élever verticalement ; alors la maison à étages adopte le toit à double pente, ce qui donnera le dispositif des *insulae* (charpente en bois, revêtements de tuiles, décor de terres-cuites).

M. Fr. W. von Bissing a commenté [5] une sixième et une septième série d'objets orientalisants ou égyptisants, provenant des nécropoles étrusques ; dans la sixième étude, il vise à établir l'origine (Vetulonia) des objets figurés en ambre (cf. ci-dessus : *Picenum*), recueillis en Étrurie ou dans les régions avoisinantes. De son côté, M. G. Karo [6] constate que ses conclusions sur les bijoux

1. Dans une étude sur les gestes de la prière en Étrurie et en Grèce (ce sont les mêmes) : étude qui paraîtra prochainement dans la *Rev. hist. religions*.

2. L'étude du P. Lapeyre s'est contenté de poser le problème, en indiquant les solutions successives, jusqu'en 1935.

3. *Historia*, VIII, 2, 1934, p. 204-236.

4. Déjà apparus vers la fin du VIII^e^ siècle, comme il est prouvé par certaines tombes.

5. *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 347-352 (cf. *Studi etruschi*, V, p. 534 sqq.), pl. XLII, Musée Villa Giulia, et IX, 1935, p. 329-337, pl. XLIX (*ibid.*, scarabées).

6. *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 49-57, pl. XXIII-XXIV (*Vetuloneser Nachlese*).

de Vetulonia, après trente ans d'épreuve[1], n'ont pas été modifiées gravement. Il signale la concordance des résultats obtenus dans les fouilles de Populonia et de Marsiliana d'Albegna. — On a maintenant de la bijouterie ionienne ancienne, lydienne, et tyrsène : à Rhodes, Aidin (*B. C. H.*, III, 1879, pl. 4 sqq.), à Éphèse, Sardes (Nécropole, inédits), à Lemnos (1930-1931, fouilles italiennes des tombes et d'un sanctuaire) ; à Samos (chouette du VII^e siècle, *Arch. Anz.*, 1933, col. 252, technique granulée). Ce matériel permet de distinguer les ressemblances et les différences. A Lemnos. à Éphèse, les formes de fibules sont très éloignées de ce qu'on connaît en Étrurie ; mais des parallèles peuvent être cherchés... à Tell Asmar, Our, Byblos (P. Montet, pl. LXIII, p. 413 sqq.) ; et c'est donc du côté de l'Orient qu'il faut regarder pour les origines. — A la bijouterie étrusque (cf. *Das Geheimnis der etruskischen Goldschmiedekunst*, dans *Die Umschau*, XXXVIII, 1934, 50, p. 996 sqq.), s'ajoutera, si l'authenticité peut en être bien établie, la bulle d'or de la Walters Art Gallery de Baltimore, qui viendrait de Commachio-Spina (ou plutôt de l'Étrurie méridionale?) ; elle daterait des environs de 475. Elle représente, en dessins incisés, d'après les inscriptions, *Taitle* = Dédale (*ailé*), et *Vikare* (Icare, *id.*) accourant tous deux vers l'Italie par la voie des airs, avec les instruments de leur art. Dédale porte l'herminette et la scie ; Icare, la double hache et l'équerre[2].

Miss Edith Hall Dohan a publié le matériel — parvenu depuis 1881 au Musée de l'Université de Philadelphie — d'une sépulture « a ziro » de Chiusi (urne cinéraire en bronze, chaise, table, trépied, encensoir) : le plus curieux est le reste d'une statuette féminine grossière (fig. 12), qui devait couronner un vase (cf. le vase de Bettole : Berlin, Antiquarium). Une reconstitution théorique de la tombe (second quart du VII^e siècle av. J.-C.) a été présentée (fig. 10)[3]. L'identification de la place à rendre à la statuette permettra de comprendre certaines figurines de la Collection Hilprecht et du Musée de Toronto, comparables par le costume à celle du vase de Bettole ou de l'urne de Chiusi (notons ici que cette forme de vase a influencé, de loin, les urnes de Canusium-Canossa)[4].

A propos de deux urnes de Florence qu'il avait antérieurement signalées (on y voit un guerrier aveuglé par le bec d'un oiseau : *Atene e Roma*, 1918, p. 94 sqq.), M. N. Terzaghi exprimait l'opinion que les artistes étrusques avaient mis là à profit l'épisode de la mort de Turnus, repris par Virgile dans l'*Énéide*. Il rappelle ici[5] le fait d'armes de M. Valerius Corvus (Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, IX, 11), et la légende relative au corbeau de Corvinus : emblème de casque, qui, dans la guerre de 349, se serait détaché pour attaquer un Gaulois ! Auguste avait fait élever une statue au Forum à Corvinus, avec le corbeau sur le casque. La première tradition, connue de Claudius Quadrigarius, mentionnait seulement la venue de l'oiseau, qui se serait posé sur le casque de Corvinus en simple signe de divine protection ; le miracle raconté sur les deux

1. Sur la nécropole de Vetulonia, cf. G. Sergi, *Riv. ant.*, XXX, 1934, 21 p. (t. à part).

2. G. M. A. Hanfmann, *A. J. A.*, XXXIX, 1935, p. 189-194, pl. XXV. L'article signale d'autres représentations postérieures de Dédale en Étrurie (p. ex., stèle de Felsina, *Mon. ant.*, 1912, p. 384, n. 12) ; cf. *R. É. G.*, XLIX, 1936 (*Bulletin*, *Sculpture*), p. 180.

3. *A. J. A.*, XXXIX, 1935, 2, p. 198-209.

4. Cf. la fig. 11 (vase de Bettole).

5. *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 157-164.

urnes procède d'une plus ancienne version[1]; elle aurait influencé la légende, en mêlant le corbeau au combat (première mention dans Rutilius Rufus; croyance devenue traditionnelle pour la *gens* des Corvini).

Un *lebes* du Musée de Providence a été publié, vase en bronze étrusque du VIe siècle dont le couvercle est orné de petites figures de chevaux galopant[2]; une *situla*, de la même collection (Certosa de Bologne), porte des décors variés séparés par des bandes horizontales (cf. ci-dessus, *Picenum*). M. A. Banks a fait connaître de son côté une urne en bronze, du même Musée, avec une figure en relief au bas de la poignée. A propos d'un *stamnos* étrusque, provenant aussi de la Chartreuse de Bologne (Sepolchreto), M. P. Ducati[3] relève la relative fréquence des figurations de nains et de naines en Étrurie; un autre *stamnos* étrusque, passé au Musée de Bologne, porte deux représentations de nains nus, mâle et femelle, faisant des gestes de danse[4]. — M. S. Aurigemma a fait connaître une stèle étrusque du VIe siècle provenant de Rimini, et qui porte la représentation d'un fragment de guerrier coiffé d'un casque étrusque (pointe de lance et inscription). Les Étrusques ont voulu dominer à Rimini (toponymie), à cause du port très ancien et du commerce maritime attesté par les symboles des monnaies préromaines. A ce désir de prépondérance, l'installation plus solide à Spina permit ensuite de renoncer.

Un nouveau cippe fiesolain a été trouvé à Montemurlo (Florence) en 1933[5]; on connaît ce type spécial par la récente étude de Filippo Magi, *Stele e cippi fiesolani* (*Stud. etrusch.*, VI, 1932, p. 11 sqq.; cf. aussi *ibid.*, VII, 1933, p. 59 sqq.). Sur la face antérieure, il y a, sculptée en relief, une figure de guerrier tenant la lance (*id.*, sur la stèle de Larthi Aninies); la date avoisinerait aussi la période 520-510 (cf., à la suite, les observations historiques de C. Magi, p. 407-411). Deux statuettes en bronze archaïques (fonte pleine), du territoire de Fiesole, sont publiées par M. F. Magi[6]; elles représentent des *Couroi*, avec la chevelure répandue sur les épaules, les bras appliqués le long du corps; l'un est barbu, l'autre imberbe (Musée de Florence, haut. 0m149 et 0m118 : fin du VIe siècle). Le plus grand des deux (barbu) a aussi seul un *perizôma*.

M. Doro Levi[7] a publié six têtes inédites du Musée de Chiusi, qui illustrent l'évolution artistique locale : l'une est une tête de *xoanon* en calcaire fétide; une autre tête (féminine) est de même matière; un troisième document archaïque semble une tête de sphinx (tuf). Il y a, en outre, trois exemplaires moins anciens (4-6) : une tête de femme en calcaire fétide (d'une statue assise?); une antéfixe, avec tête de femme, en terre-cuite; une petite tête de vieillard ajustée jadis au couvercle d'une urne funéraire de terre-cuite[8]. A propos de ré-

1. M. N. Terzaghi croit qu'on peut la reconnaître sur le célèbre Bige de Monteleone di Spoleto (P. Ducati, *Jahresh.*, 1909).

2. L. E. R(owe), *Rh. Island*, 1934, p. 6-7. — P. 10-11, le même archéologue publie un candélabre étrusque en bronze, du ve siècle.

3. *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 119-128, pl. 29-30; cf. G. van Hoorn, *Mededeelingen*, V, p. 25-33.

4. Pl. 29, en bas. — On rappellerait — outre les nains d'ivoire récemment trouvés à Lisht — les célèbres nains des Sybarites (στίλποντες, σκωπαῖοι : Athénée, XII, 518 e).

5. R. Piattoli, *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 401-405, pl. 44.

6. *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 413, pl. 45.

7. *Bollett. d'arte*, XXVIII, 2, 1934, p. 49-75 (32 fig.).

8. Elle trouve sa place entre celle dite « de la Vieille », sur une urne de la Tomba della

centes observations chronologiques présentées par M. P. Ducati (*Historia*, VI, 1932, pl. 22 sqq.), M. Doro Levi signale qu'il ne croit pas que la Bona Dea de Chianciano soit la plus ancienne du groupe de Clusium. Il tend à la confronter avec la statue de Città della Pieve à Copenhague, avec la déesse assise dite de Tarente (Berlin), avec la statue cinéraire de Bonn. Il séparerait délibérément le groupe de Chiusi du Mars de Todi, certainement plus récent. Suit un premier examen de la statue cinéraire de la Collection Casuccini, à Palerme (cf. ci-dessus, p. 150, et ci-après, p. 153). Selon les conclusions de l'auteur, qui est un des meilleurs connaisseurs de la sculpture étrusque « classique », il serait inexact de penser que l'art étrusque n'a suivi *qu'à distance* l'art grec, ainsi qu'on le répète sans cesse ; ce ne serait pas un art toujours *attardé ;* s'il imite, c'est... *immédiatement*, après toute transformation du goût et de la technique. Il n'y aurait pas eu, d'autre part, dans l'évolution artistique étrusque, du milieu du v^e^ siècle au milieu du IV^e^, cette lacune dont on a trop parlé. En fait, certaines sculptures de Chiusi, notables, se placent bien dans la seconde moitié du v^e^ siècle, et, pour la première moitié du IV^e^, nous avons le Mars de Todi, la tête de Cagli, le satyre de Munich, voire divers autres documents de la *plastice* (terre-cuite) [1]. En tenant compte des particularités locales, on aperçoit une évolution qui peut être confrontée clairement avec celle de l'art grec, car *elle l'accompagne.*

D'intéressantes observations peuvent être faites sur les miroirs étrusques, qui deviendront, de plus en plus, un appoint précieux pour l'exégèse de la religion étrusque [2]. Ils ont fourni, cette année, largement à l'étude.

Plusieurs miroirs de bronze de Rhode Island (Mus. Providence) ont été signalés à l'attention [3]. — L'archéologue experte qui signe du pseudonyme d'*Ulisse* a continué ses exégèses suggestives sur les figures mythologiques gréco-italiques des miroirs dits étrusques, par des recherches concernant *Thanz* (6^e^ série) [4]. L'étude se relie directement à la précédente (5^e^), sur *Zipna*, mère de Thanz ; Thanz a personnifié la santé et la force corporelle (cf. Hygie, la Salus-Valetudo des Romains). Les miroirs qui montrent cette entité sont de trois catégories : avec la naissance de Minerva (scène où paraît parfois *Ethausvna* = « Il nutrimento » (?) ; avec d'autres groupes allégoriques ; avec Héraclès-Hercle. La racine *tan, than*, marquerait une idée de force. — M. G. Monaco [5], à propos d'un miroir du Musée de Florence, montrant Héraclès allaité par Héra, souligne un détail intéressant : le « nourrisson » est là barbu ! Il y a divers spectateurs : Apollon, *Mean*, *Turan*, *Tinia*, groupés au-dessous du génie ailé *Epiur* ; près de ce groupe divin, un silène buvant dans une patère : sur une tablette dont s'approche *Tinia*, une inscription, que le commentateur traduit. Le mythe peut être suivi, jusqu'à l'époque de la Domus Aurea de Néron, où il avait été encore repré-

Pellegrina, et celle du couvercle du sarcophage de la Tomba delle Tassinaie (2^e^ moitié du II^e^ siècle).

1. Dans ce lot : l'antéfixe 5 ici étudiée et l'antéfixe Chigi à Sienne ; celles de Casuccini alla Marcianella et de la Via San Leonardo, à Orvieto ; cf. encore les antéfixes et la tête de Mercure, du temple di Vignale, à Civita Castellana.

2. De son étude sur les *Dioscures au service d'une déesse*, 1935, M. F. Chapouthier les a éliminés un peu arbitrairement.

3. A. B., *Rh. Island*, 1934, p. 8-9, 1 fig.

4. *Figure mitologiche degli specchi*, VI, 1933, in-16, 68 p., 30 fig.

5. *Rendi-cont. Pont. Accad. rom. arch.*, VIII, 1932, p. 164-186, 1 pl. hors texte et 5 fig.

senté : l'artiste avait sous les yeux un type d'Héra fréquent dans la céramique de l'Italie méridionale (IVe siècle). On remarque, dans la figuration de la scène, l'influence du rite étrusque de l'adoption ; c'est une tradition *italiote*, différente de la tradition grecque, qui, elle, ne montrait pas l'allaitement d'Héraclès *adulte* ; le mythe, malgré J. Bayet, n'aurait rien d'une apothéose bachique (?), le Silène n'étant là, nous dit-on, que comme rappel architectonique des figures en terre-cuite de frontons de temples [1].

M. B. Nogara a étudié plusieurs pièces du Musée étrusque du Vatican, miroirs de bronze où est représenté le rapt de *Céphalos* (fin du VIe siècle ou début du Ve siècle) ; une scène d'extispicine du Ve siècle, avec Calchas, la tête nimbée, examinant un foie sur une table [2] ; une assemblée divine (IVe siècle), avec *Thétis*, *Tinia*, *Thesan*, *Minerva ;* enfin, de la fin du IVe siècle ou du début du IIIe, une autre « réunion », comportant au milieu *Usil* nimbé, *Nethuns* à sa droite, *Thesan* à sa gauche. En outre (pl. XXXI), une scène familiale avec les deux époux sur un lit [3]. La pl. XXXII représente une assemblée de *Turms*, *Tinia* et *Thalna* (inscription) : Thalna correspondait à la Thémis grecque ; cf. Ulisse, *Figure mitologiche*, I. *Thalna*, Rome, 1929, pl. IV. — Sur la pl. XXIII, en deux exemplaires, le rapt de Thétis par Pélée, identification garantie par la présence des noms inscrits près de groupes semblables : Pélée porte ici un casque (?) — plutôt *pilos* —, et *Thétis est ailée* dans les deux cas (diadème, tunique jusqu'au genou, et, par-dessus, un *chitoniskos* avec *kolpos* et *apoptygma*). On sent l'influence des vases grecs du VIe siècle et du Ve ; l'art étrusque a multiplié les ailes et les auréoles, comme signes divins.

M. De Agostino a signalé brièvement [4], comme provenant de San Miniato, un miroir de la fin du IIIe siècle ou du début du IIe (diam. 0m16), où les Dioscures sont séparés par une rosace-étoile (entre les deux têtes). L'auteur croit voir un « arbre à feuilles en forme de cœur » (?) à leurs pieds.

M. P. Mingazzini a étudié en détail la statue cinéraire de la Collection Casuccini à Palerme (vers 530), qu'il qualifie d'inédite [5] : ce beau « Pluton » s'intègre dans la série des statues assises, jusqu'ici toutes féminines à l'exception d'une, de qualité inférieure. Parmi celles-ci, la Bona dea de Chianciano, qui n'est pas postérieure à 480. Il s'agit là de représentations des dieux infernaux (Coré à la grenade de la Coll. Casuccini : *Boll. d'arte*, août 1934-5, p. 66-67, fig. 25-26). Trois éléments ont contribué à constituer les types de cette sorte : l'élément rituel de l'ossuaire « canopique » ; un prototype grec (cf. les Branchides du Didymeion) ; enfin, la vision *cubiste* de l'artiste, intention-

1. On en doutera, en comparant les repos d'Héraclès au « jardin » des Bienheureux, dans l'art grec (Athènes, Mus. nat., Délos, etc.). Le Faune y figure rituellement.

2. *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 129-132, pl. XXXI-XXXIII.

3. Cf. *Arch. Jahrb.*, 1926, *Anz.*, col. 3-4 ; au pied du lit, un jeune verseur tenant broche et strigile, un échanson jouant avec un chien (cf. les terres-cuites de Larisa sur l'Hermos ci-dessus).

4. *Not. scav.*, XI, 1935, p. 37, fig. 9, et p. 38. Il eût fallu se reporter au répertoire de A. B. Cook, *Zeus, god of Dark Sky*, p. 432, pl. XXIV.

5. *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 61-66, pl. VII-IX (cf. ci-dessus, p. 152). Sur la Collection Casuccini et son installation à Palerme, cf. Mingazzini, *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 437-438 : il y a là une belle tête de jeune homme (style d'Olympie), 1re moitié du Ve siècle : *Boll. d'arte*, août 1934, p. 66 sqq., fig. 25-28 ; *ibid.*, autres pièces de grand intérêt.

nelle. M. D. Levi commente, de son côté[1], une statue cinéraire de Chiusi (Mus. Florence), dont il n'avait fait connaître que le bas (*Bollett. d'arte*, 1934-1935, p. 60, fig. 19-20), et dont il a retrouvé la partie supérieure chez un antiquaire de Chiusi même (haut. complète 1m10). Il compare certains types de statues assises en Grèce et en Orient (les documents déliens de l'Héraion lui ont échappé) ; d'après les statues des Branchides, il incline à dater l'œuvre de la moitié du VIe siècle environ. On a ainsi déjà tout un groupe de statues étrusques montrant une évolution pour la période archaïque[2].

Les fouilles du temple dit del Manganello, à Cæré[3], ont produit en abondance de la sculpture. Outre un « hermès » (*xoanon*) de figure féminine, dont la partie inférieure est seule conservée (p. 93, fig. 3), on a recueilli toute une série d'antéfixes : cf. pl. XVIII, vieux silène et jeunes satyres ; pl. XIX, diverses têtes de jeunes hommes et de jeunes femmes, de type hellénistique ; d'autres effigies (pl. XX-XXI), d'expression variée, d'art plus ou moins grossier ou naturaliste ; en outre, divers objets votifs en terre-cuite ou en bronze : groupe de femmes et d'enfants (pl. XXII), représentations de mains, d'organes génitaux, d'utérus, de foies avec la vésicule biliaire, d'intestins. Certaines effigies (pl. XXIII-XXIV) sont remarquables par leur réalisme : têtes de vieillards, ou, selon les cas, d'enfants.

M. A. M. Colini[4] signale l'intérêt d'un petit groupe de terres-cuites architectoniques étrusques peu connues, appartenant à la « troisième période », et qui ont été acquises en 1916 pour le Musée de la Villa Giulia. Ce sont : une plaque de frise, avec masque en relief de Charon[5] ; quatre autres, décorées d'un motif floral, avec palmettes ; quatre décorées de génies marins et dauphins ; en outre, trois plaques type « Campana » (deux Corés archaïsantes de profil encadrant l' « arbre de vie »). Les rapprochements avec d'autres documents sont signalés ; des dates sont suggérées (pour la plaque aux Corés : IIe-Ier siècles av. J.-C.). La technique permet d'attribuer ce matériel à un seul centre de production (territoire de Bolsena). Plusieurs des pièces doivent s'être jadis assemblées sur un même édifice, *funéraire*.

Les petits objets décoratifs, bronzes et autres, des tombes étrusques de Todi, conservés au Musée de Florence, ont été recensés en détail par M. G. Becatti[6] : ce matériel a un intérêt historique pour l'étude de l'*oppidum* de Tuder, et celle de la frontière entre Ombrie et Étrurie. Intéressants bijoux d'or, un miroir gravé (p. 296 sqq., pl. XXXVII : la parure d'Hélène) ; candélabres, situles, œnochoés, etc. — Parmi les documents étrusques inscrits du Musée de Vienne,

1. *Studi etruschi*, p. 67-73, pl. X.
2. Cf. F. M. Pryce, *Brit. Mus.*, *Cat. of sculpture*, I-II, p. 162 sqq.
3. R. Mengarelli, *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 83-94, pl. XIII-XXIV. Cf. R. Mengarelli, *Caere e Roma in base alle scoperte archeologiche... e scavi recenti : Atti III Cong. Stud. Rom.*, p. 109-117, pl. X-XII.
4. *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 95-106, pl. XXV-XXVII.
5. Cf. G. Q. Giglioli, *Ausonia*, X, 1921, p. 105, fig. 9-10 : cratère étrusque du Mus. de Trieste. — Cf., aussi, Fr. Messerschmidt (*Röm. Mitt.*, 1930, p. 178, pl. 57-58) ; De Ruyt, 1934, *Charun*. Ailleurs sont représentées des *Lases* (Orvieto ; Rome : Mus. Capitole ; cf. pl. XXVI).
6. *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 287-303, pl. XXXVI-XLI.

M. R. Noll[1] a signalé des urnes cinéraires avec scènes de départ vers l'au-delà, et, sur le couvercle, personnages à demi couchés (pl. XLII) ; d'autres, avec scènes de combats (pl. XLIII). La céramique étrusque du Musée de Hambourg, recensée par M. E. von Mercklin[2], comporte des vases de *bucchero* ornés de *protomés* archaïques et de têtes. M. A. Minto a recherché[3] où et quand auraient été trouvés les fameux trépieds Loeb (Antiquarium Munich : cf. *Bull. Metr. Mus.*, II, 1907, p. 33-40 ; *A. J. A.*, XII, 1908, p. 287-323, pl. VIII-XVIII) : c'est près de San Valentino, commune de Marsciano, à la tombe « di Fonte Ranocchia » ; le Musée de Florence a encore des morceaux peu importants de ces pièces, avec d'autres documents provenant de la même trouvaille. Ainsi, les tombes de Castel S. Mariano, de Colle del Capitano (près Monteleone di Spoleto) et de Fonte Ranocchia ont donné les monuments les plus importants pour l'art des bronziers étrusco-ioniens, art qui a fleuri aussi en Ombrie[4]. — Deux statuettes de bronze inédites, représentant le Mars étrusque (imberbe), ont été commentées par M. A. de Agostino[5] : l'une, d'une collection privée de Florence, l'autre saisie à Pitigliano ; le premier Mars a le casque attique à paragnathides mobiles, qui n'a pas été adopté en Étrurie avant le v^e siècle ; l'autre date aussi du v^e siècle, avec quelques caractères attardés de l'époque archaïque. Un anneau d'or étrusque (d'Orvieto) est signalé (serpent à deux têtes)[6].

La collection de bronzes Guglielmi est entrée au Vatican[7]. Celle du Musée civique de Bologne a été étudiée par M. L. Morricone[8].

Certaines études, sans concerner uniquement, ni même principalement, la sculpture étrusque, apportent leur contribution à la connaissance que nous en pouvons prendre. M. P. G. Goidanich[9] a réexaminé la très curieuse peinture pariétale (Rome, Collection Torlonia alla Lungara) de la Tombe François à Vulci ; sur cette peinture, dite de Vel Saties et Arnza, Noël des Vergers en 1857 déjà, croyait voir un « lucumon prenant les auspices ». Le personnage (Vel Saties : inscription), grave, richement vêtu d'un manteau brodé, est accompagné, comme *camillus*, d'un nain accroupi (Arnza : inscription), vêtu d'une dalmatique et qui élève sur sa main (pour le lancer?) un *pic* femelle, oiseau consacré à Mars. Il y a là une cérémonie augurale illustrée par les tables igubines (*Hist.*, VIII, p. 237 sqq.) ; les personnages regardent en l'air un premier « lancer » d'oiseau (pic mâle), exécuté d'abord, comme prise d'augure pour un départ en guerre. — L'auteur reprend à ce sujet, d'un nouveau point de vue, ses études générales sur les rapports culturels et linguistiques entre Étrusques,

1. *Studi etruschi*, p. 305-309, pl. XLII-XLIII.
2. *Ibid.*, p. 311-324, pl. XLIV-XLVI.
3. *Ibid.*, p. 401-411.
4. M. A. Minto a précisé par ailleurs (*Boll. ital. di Paletn.*, XLIV, 1924, p. 145 sqq.), les circonstances de la découverte du Bige de Norcia (Metr. Mus. New-York), exhumé à la Colle del Capitano.
5. *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 413-416, pl. L.
6. H. Comfort, *ibid.*, p. 417-419.
7. F. Magi, *Ibid.*, p. 439. On prépare l'installation et le catalogue.
8. *Bronzetti etruschi*, in-16, 30 p., 4 pl. (Rome, Inst. arts graphiques).
9. *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 107-118, pl. XXVIII-XXX.

Italiques et Romains[1]. Il date l'œuvre d'après le milieu du IVe siècle, « où s'ouvrit la voie pour l'entrée triomphale de la culture grecque, aussi vers le Nord » (p. 117).

M. C. Kerényi[2] s'est efforcé de préciser la signification des livres (en rouleaux) qu'on voit tenus sur certains monuments funéraires étrusques. D'après le sarcophage d'Aruns Volumnius (Pérouse) et un autre de Palerme, ces rouleaux seraient le symbole de la dignité du mort (?), non seulement en Étrurie, mais sur les monuments funéraires latins provinciaux (unité de la décoration sépulcrale étrusco-romaine). — Une grande étude vient d'être consacrée au temple étrusque par M. Lake Kirsopp Agnes, sous le titre : *The archeological evidence for the « tuscan temple »*, dans les *Mémoires de l'Académie américaine de Rome*[3] : l'auteur donne des relevés topographiques et une liste des textes des Anciens relatifs à cette forme de la construction étrusque.

Quelques considérations très générales sur l'art étrusco-italiote ont été présentées par M. Bianchi Bandinelli : à propos, d'abord, d'une tête de femme en argile du Musée de Berlin (*Antiq.*, nº 551)[4]. L'auteur relève, non sans lyrisme, le « naturalisme objectif, extraordinairement simple et pur » de cette tête ; il la compare avec d'autres de Parme, de Munich, du Vatican et du Louvre (Coll. Campana, nº 271) ; il y reconnaît « le courant étrusco-campano-latial » des sarcophages de Tarquinii et de Toscanella, des urnes de Volterra ; une communauté de climat artistique semble s'être établie entre les différentes régions italiotes à la fin du IIIe siècle av. J.-C., préparant l'art romain impérial ; aux débuts du IIe siècle prédomine encore la tradition hellénistique, avec une conception entièrement plastique, mais aussi des tendances plus picturales (« impressionismo »), et déjà des effets ignorés de l'art grec. — La technique « illusionniste » qui vient ensuite s'imposer aurait été, par contre, d'ambiance latine. L'auteur la croit rare et timide (?) en Grèce. C'est celle-ci qui a régi définitivement l'art romain, archaïsant ou autre.

M. Bianchi Bandinelli est revenu sur « le problème de l'illusionnisme[5] », voulant montrer son opposition au linéarisme, hérité de la Grèce. L'illusionnisme s'obtient, dit-il, quand les figures sont composées sur une ligne courbe, concave ou convexe, comme c'est le cas pour le relief romain, et déjà sur un groupe d'urnes de Chiusi à dater du milieu du IIIe siècle av. J.-C. ; voire dans un autre lot de documents étrusques, de Volterra, où les figures sont détachées du fond et utilisées comme dans un *scenario* mouvant. Les deux courants divergents, de l'illusionnisme et du linéarisme, celui-ci rebelle (?) à la

1. *Rapporti culturali... dalla numismatica*, Rend. Acc. Bologna, 1931.

2. *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 421-422. L'auteur renvoie à son *Telesphoros* paru en allemand dans *Egyetemes Philologiai Közlöny*, 1933.

3. XII, 1935, p. 89-150, avec 10 fig. et des planches : compte-rendu des *Studi etruschi*, IX, 1935, p. 450.

4. Cf. *Dedalo*, 1933, 40 p. et 20 fig. hors texte ; *Mnemosyne*, IIIe Série, I, 1933-1934, p. 81-105, pl. hors texte V-VI. — Cette tête déjà connue (W. Deonna, *Stat. de t. c.*, fig. 22-23, p. 216) daterait de 25 av. J.-C.

5. Cf., ci-dessus, p. 139. Dans son article de *Mnemosyne* (ci-dessus, n. 4), p. 101, n. 1, l'auteur me fait l'honneur de m'attribuer un point de vue d'*isolé* : « *Soltanto*, il P. è rimasto a far dell' ironia sul preteso gusto artistico romano, che Egli non se decide à riconoscere. » Je n'ai que voulu réagir contre certains jeunes excès, que dénonce aussi, en Italie même, G. E. Rizzo (*Thiasos*) ; et l'ironie, s'il y en a, remonterait... à Virgile (*Æn.*, VI, 847 sqq.).

représentation de l'espace, auraient continué parallèlement dans l'art romain. C'est vraiment l'illusionnisme « étrusque », nous dit-on, qui a servi de levain à cet « art nouveau ».

II. *La sculpture latine jusqu'à l'ère d'Auguste.* — En général, on se reportera au *Notiziario* du *Bollett. comunale Roma*, pour les découvertes faites à Rome même ou dans le Latium : XLI, 1933 (1934), p. 235 sqq., et *Supplém.*, p. 51 sqq. — *Ibid.*, pour tout l'Empire.

Pour l'époque républicaine, d'excellentes études d'ensemble ont été publiées dans l'*Histoire générale* entreprise par feu G. Glotz. Les deux volumes consacrés par M. J. Carcopino[1] à la *République romaine de 133 à 42 av. J.-C. :* a) *des Gracques à Sulla ;* b) *César*, illuminent au passage certains aspects orientaux et grecs (néo-attiques) de l'art pendant cette période. — Sur les débuts de Rome et les conditions géographiques et économiques du développement du Forum, M. H. M. R. Leopold a développé une ingénieuse théorie[2]. Pour les suggestions de G. A. S. Snijder, *Het Probleme der romeinsche Kunst*, cf. ci-dessus, p. 139, n. 1. M. C. C. Van Essen[3] a diligemment réuni les textes concernant les débuts de l'art romain ; il les classe et en signale l'intérêt.

De bonnes études concernent la plastique de type religieux. — M. L. Curtius a expliqué avec perspicacité un énigmatique bas-relief du Musée Mussolini, où est représenté une sorte de démon ailé qu'on retrouve sur d'autres monuments et sur des monnaies d'époque républicaine. Ce serait le dieu *Summanus*, dont Pline dit qu'il était venu d'Étrurie[4]. Les études critiques intitulées *Dionysiaca*, par M. O. Brendel, ont fait justice du bas-relief de Boston (Caskey, *Cat.*, 181, n° 102 : ép. d'Auguste) figurant un sacrifice dionysiaque ; il ne serait que copié d'un dessin de vase antique : copie faite au début du XIXe siècle, par des dessinateurs interprétant aussi certaines fresques pompéiennes[5]. Au sujet des adoratrices de Dionysos et de la figuration des Heures, M. O. Brendel relevait le caractère composite donné à la représentation « néo-attique » du Printemps. Une des Heures a un bouc pour compagnon : attribution qui paraît l'héritage des représentations de sacrifices dionysiaques[6].

Sur *Dispater-Sucellus*, un bas-relief trouvé près de Chalon-sur-Saône apporte quelque information[7] ; cf. ci-après : religion gallo-romaine.

On a étudié[8] le sens qu'avaient, en général, les représentations des proces-

1. 1936. Indications brèves sur l'iconographie des maîtres du pouvoir. Une étude de Fr. Poulsen sur les portraits de Pompée va paraître dans la *Rev. archéol.* (1936, I) ; le célèbre César du British Mus. a été récemment reconnu faux ; *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 119.

2. *Mededeelingen Nederl. Inst. Rome*, V, 1935, p. 1 sqq.

3. *J. Rom. Stud.*, XXIV, 1934, p. 154-162. On marquera des réserves sur certaines dates proposées : par exemple pour le cratère Borghèse.

4. *Röm. Mitt.*, XLIX, 1934, p. 233-246, 1 pl., 4 fig.

5. V. Müller, *ibid.*, p. 319-320, ajoute aux preuves données par O. Brendel (*Röm. Mitt.*, 1933) le bas-relief en plâtre d'une collection de sculptures de Dresde (anc. Coll. Mengs) ; d'après ce document, on pourrait fixer la composition entre 1765 et 1779.

6. Sur la bacchante avec une ceinture de clochettes d'un relief du Vatican, cf. Fr. Dölger, *Antike u. Christentum*, I, 1929, p. 184-185, pl. I.

7. L. Armand-Cailliat, *Bull. Antiquaires*, 1933, p. 161-163, 1 fig.

8. Th. Pantzerhielm, *Symbolae Osloenses*, X, 1932, p. 109-145 (cf. *Phil. Woch.*, 8 avril 1933, p. 386).

sions accompagnant les *suovetaurilia;* dans dix cas, elles vont de gauche à droite, et une seule fois en direction contraire ; pour les courses, pour les processions d'offrandes aux morts, on progressait plutôt *vers* la gauche. Les reliefs des Rostres (ci-après) peuvent être examinés en ce sens : sur les deux, figurent Marsyas et le figuier[1] : pour l'un à gauche, pour l'autre à droite de la scène. Cela indiquerait que les côtés Nord et Ouest du Forum représentaient là le fond, et il faudrait ainsi chercher, en accord avec ces directions, une interprétation des monuments qui apparaissent.

Une étude d'ensemble sur le décor des portes romaines a été publiée par M. F. Frigerio[2].

Sur les relations entre l'art alexandrin et l'art romain, on consultera une étude publiée dans les *Mél. Maspéro*[3]. A propos de l'origine des bas-reliefs dits « pittoresques » est signalée là une possibilité de classement chronologique, à partir des défilés du tombeau de Petosiris (vers 300) ; les pseudo *Visites chez Icarios* (*A. J. A.*, 1934 ; cf. *R. É. G.*, XLVIII, 1935, p. 120) ont dû prendre leur aspect définitif à Alexandrie entre 250 et 210. Pour lotir dans le temps les représentations disputées entre Grèce et Rome, une série d'indices — fond et forme — doit être mise à profit : non seulement le développement relatif de la « guirlandomanie », mais le style « rocaille » (consacré aussi à Alexandrie) ; on notera le choix des sujets, les transpositions familières, les allusions dionysiaques, etc. De cette façon, peut être précisée, d'une façon serrée, l'antériorité de la plaque de Carthage (Londres) sur le relief correspondant de l'*Ara Pacis*, dit des « Trois éléments » ; celui-ci n'est que l'*imitation* déformée d'un thème originairement relatif à l'Égypte (Égypte personnifiée entre les sources du Nil et le Delta[4]).

Pour les artistes néo-attiques dont on a retrouvé des statues d'esprit phidiaque, type Héra Borghèse-Ny Carlsberg, dans la baie de Baies (Aphrodisios, fils de Libys, Athénien, et Carus, de Pouzzoles?), on se reportera à l'étude récente de M^me^ P. Zancani-Montuoro[5].

Un nouveau fragment des reliefs à classer dans la série jadis appelée : *Visites chez Icarios* (on y doit voir plutôt l'Épiphanie de Dionysos apportant l'inspiration à un poète dramatique), a été trouvé à Gaète (Duomo). Les masques scéniques y sont très apparents, et l'on distingue une triple Hécate, à gauche, sur pilier. M. L. Curtius abaisserait à l'époque augustéenne ces compositions : à tort selon moi[6]. M. J. Carcopino pense encore que des cratères de marbre type Madhia, Borghèse, Pisan, Chigi, Medici, etc., ont pu être faits, après les pillages de Sylla en Occident, dans des ateliers *italiens*, Arcésilaos ayant sculpté des cratères (Pline, *N. H.*, XXXV, 156)[7]. De son côté, M. P. Romanelli, à propos

1. Pour le Marsyas en bronze de Pæstum, S. Besques, *Rev. archéol.*, 1935, II, 176.

2. *Riv. arch. Dioc. Prov. Como*, 118-120, 1934-1936 (Como, 1935) ; cf. *Studi etruschi*, IX, 1935 (portes des villes du Latium, de l'Étrurie, etc.).

3. *Mém. Inst. fs. du Caire*, LXVII, vol. II, p. 313-334, 1 pl. (Ch. Picard).

4. Cf. H. Wagenvoort, *Mededeelingen*, I, p. 108-120, qui identifiait là des Néreides.

5. *Bollett. comun. Roma*, LXI, 1933 (1934), p. 25 sqq. (signatures : fig. 14, 16). J'ai rendu compte de l'étude dans l'ensemble : *R. É. G.*, XLIX, 1936, p. 199.

6. *A. J. A.*, 38, 1934, p. 137-152, pl. XV.

7. *L. l.* (cf. ci-dessus, p. 157), p. 973, note 281. Mais nous ne savons rien des cratères d'Arcesilaos, qui pouvaient bien dériver des autres ; et où était l'atelier ?

d'une grande vasque *de marbre grec* (fontaine), trouvée près de Lungo Tevere in Sassia[1], a signalé les ressemblances évidentes avec les cratères de marbre connus dans le monde gréco-oriental. — La partie supérieure, légèrement concave (haut. 0m39), est décorée en relief d'une belle composition, dont l'inspiration marine rappelle les reliefs de Munich (Autel de Domitius Ahenobarbus) : monstres, centaures, Néréides sont disposés entre les anses par groupes de trois figures principales[2] ; au-dessous des anses, on a repsésenté d'autres décors secondaires. L'exécution, tourmentée, rappelle la manière pergaménienne ou rhodienne, et il paraîtraît ainsi possible de situer l'œuvre vers la fin du IIe siècle, date proposée aussi depuis peu pour les reliefs de l'Autel (?) de Domitius Ahenobarbus (fondation de Narbonne?). Au vrai, M. P. Romanelli, constatation faite des ressemblances, ne parle que de « la fin de la République ou du temps d'Auguste ». — C'est que la controverse continue sur les dates de l'ensemble du Louvre-Munich, où, à vrai dire, les reliefs « marins » sont assez différents de ceux du côté le plus « latin » ; le regroupement est-il même sûr? M. A. Piganiol[3], traitant de l'Ara Martis du Champ de Mars — qu'il identifie avec le grand Autel dont les fondations ont été découvertes en 1886-1887 dans le Jardin du Palais Sforza Cesarini — hésite beaucoup sur la date ; *ibid.*, à propos de la *toga exigua*, contre F. Göthert, *Zur Kunst d. röm. Republik*, 1931. Mais, à propos de l' « exception » qui autoriserait cette contradiction, M. J. Carcopino a marqué de justes réserves[4].

La nouvelle présentation (temporaire, en remaniement) faite au Louvre des quatre faces de l'Autel[5] avait accentué le scepticisme qu'on pouvait garder sur le raccordement (?), voire sur la parenté stylistique des différentes faces.

Des reliefs découverts au Vatican appartiennent aux matériaux pris dans la région du Panthéon, puis transportés pour la construction de Saint-Pierre (frise de dauphins, du *laconicum*) : on a recueilli ces pièces au Museo Petriano[6]. M. G. Marchelli-Longhi a consacré une importante étude à l'autel inscrit, non sculpté, d'Aulus Postumius Albinus, au Largo Argentina[7].

La frise du temple de Venus Genitrix, avec les Amours, est reproduite dans le *Bollett. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), pl. suppl. D, à la p. 264 ; cf. ci-après.

Pour la statuette de Berlin (tête féminine, en terre-cuite, 551 de l'Antiquarium), cf. ci-dessus, p. 156, n. 4. M. Bianchi-Bandinelli la daterait de 25 av. J.-C. — Diverses découvertes sont signalées : à Monselice, une tête de personnage jeune, quoique chauve, qui daterait de la fin de la République[8] ; des

1. *Not. scav.*, XI, 1935, p. 69 sqq. Diam. 1m30, haut. 0m95 : les pieds, formant patte de fauve, posent sur un support triple ; partie inférieure godronnée ; trois anses ornées jadis, aux attaches, de têtes de Silènes (une seule conservée).

2. Chaque groupe montre un monstre marin, ou un Centaure, portant des figures féminines : deux groupes Néréides et monstre ; deux centaures avec Néréides ; la troisième triade manque.

3. *Mél. Éc. Rome*, 1934, p. 21-32 ; cf. p. 28-31.

4. *L. l.*, p. 1057 (à propos de p. 279, n. 62).

5. L'ensemble n'est plus dans la Cour du Sphinx.

6. L. Respighi, *Rendiconti Pont. Accad.*, IX, 1933, p. 119 sqq.

7. *Bollett. comun. Roma*, LXI, 1933, p. 163-194, avec 3 pl. (comparaisons avec d'autres autels de même type : Verminus, Calvinus, etc.).

8. A. Callegari, *Not. scav.*, XI, 1935, p. 18.

cippes funéraires d'Assise [1] décorés de patères, de boucliers, etc. ; des statuettes de bronze d'Arezzo [2]. Sur le mausolée déjà connu de Sarsina et les fouilles de la nécropole romaine, *ibid.*, une courte note de M. S. Aurigemma répète un point de vue antérieur, déjà critiqué (*Bulletin*, VII, 1935, p. 151-152) [3].

En général, sur le commerce et l'industrie d'exportation des Romains à la fin de la République ou plus tard, — d'après la diffusion des situles, des vases de bronze, etc., — M. G. Ekholm a dressé des statistiques intéressantes [4].

Sur les origines orientales du griffon, qui apparaît dans la décoration des chapiteaux de pilastres (et autres) gréco-romains, dès l'époque cicéronienne (Petits Propylées d'Éleusis), M. K. Ronczewski a donné les résultats de récentes recherches [5]. M. L. Curtius a ajouté ses observations à propos d'un autre chapiteau de pilastre, d'époque républicaine, relevant l'emploi du griffon sur les objets décoratifs de la trouvaille de Madhia, antérieure à l'ère syllanienne [6]. Le motif serait passé d'Orient à Tarente ; il serait arrivé à l'art romain par l'entremise de l'art étrusque (?). — Et la Grèce? — M. S. Ferri a étudié, en Grèce, divers monuments d'art « romain provincial », aux Musées de Sparte, de Volo, de Thèbes. On y revient curieusement, dit-il, au goût archaïsant [7]. — Pour les documents de la nouvelle colonie césarienne de Corinthe, les fouilles récentes (1934) ont complété nos moyens d'étude [8].

Un exposé bien documenté de M. Adr. Blanchet, sur l'archéologie gallo-romaine [9], apporte un recensement méthodique, utile non seulement pour constater les efforts faits, mais aussi signaler les études qui manquent ; au passage, renseignements sur les musées provinciaux (ajouter : Saint-Bertrand-de-Comminges), sur les monuments, sur les divinités et leur iconographie (p. 61 sqq.).

On trouvera un profit analogue — plus « temporaire » — à utiliser les chroniques périodiques qui concernent l'Angleterre (cf. *Notiziario*, *Bull. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), p. 88 sqq. : *Supplém.*) [10] ; surtout on puisera dans les relevés de F. D. Kendrick et C. F. C. Hawkes, *Archaeology in England a. Wales*, 1914-1931 (Londres, 1932) [11].

M. A. N. Newell a publié un exposé (illustré) intéressant à la fois les régions celtiques, gauloises, germaniques ; il traite là de ce qu'il appelle la

1. P. Romanelli, *Not. scav.*, XI, 1935, p. 19 sqq.
2. A. Minto, *Not. scav.*, 1934, p. 47-59.
3. *Vie d'Italia*, 1934, p. 817-826. Les restes architecturaux et les statues sont au Musée de la ville. — Pour les tombeaux-piliers de la région rhénane récemment étudiés par M. Heinz Kähler (*Bulletin*, VII, 1935, p. 151-152), on se reportera au compte-rendu de M^lle G. Fabre, *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 150, qui met au point la question des monuments de Trion.
4. *Z. Gesch. d. römisch-germanischen Handels*, *Acta archaeol.*, VI, 1935, p. 49-98, et *Fornvännen*, 1934, p. 349-364 (commerce avec l'Europe du Nord par les vases de bronze).
5. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 17-50, 32 fig.
6. *Röm. Mitt.*, XLIX, 1934, p. 222-232, 5 fig.
7. *Historia*, 1934, p. 453-473, 15 fig.
8. O. Broneer, *A. J. A.*, XXXIX, 1935, p. 53 sqq, pl. XVI-XX : pl. XX (c) : Niké antérieure à la fin du 1^er siècle ; cf., aussi, *ibid.*, Fr. O. Waagé, p. 79 sqq.
9. Paris, 1935 : extrait du *Congrès archéol. de France*, Paris, 1934, t. II.
10. Par M. R. G. Collingwood et M. V. Taylor, *Journ. Rom. Studies*, 1934, p. 196-211 (liste des sites explorés).
11. 371 p., 30 pl., 113 fig. ; des mêmes savants, les études récentes sur l'Age de pierre et l'Age du bronze ont été recensées par M. R. Lantier, *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 139 sqq.

sculpture religieuse gréco-romaine[1]. Il y souligne, d'ailleurs, certain antagonisme entre l'art celtique géométrisant et l'art gréco-romain anthropomorphique ; mais la religion celtique a été romanisée plus ou moins. Examinant, d'après les monuments, le type des divinités mentionnées par César (*De bell. gall.*, VI, 17-18), M. A. N. Newell s'efforce de discerner la part primitive et les transformations. Cf. ci-dessus, p. 157, n. 7, pour le nouveau relief de Dispater-Sucellus, de Chalon-sur-Saône. — Dans les inscriptions trouvées à Rome pendant la fouille des Forums, une dédicace nomme certain M. Cossutius Zeuxis. Or, trois autres Cossutii sont connus comme artistes ; il y aurait donc eu là une famille d'artistes, dont les attaches avec la Grèce sont de plus en plus probables[2].

III. *L'époque impériale jusqu'à l'ère flavienne.* — Plusieurs comptes-rendus du livre de Lily Ross Taylor, *The divinity of Roman emperor* (1931), ont été publiés : l'un par feu A. von Premerstein, paru, dès 1933, dans la *Philol. Wochenschrift*[3], et qui aurait dû être mentionné ici ; d'autres, depuis lors, ont apporté d'intéressantes observations sur ce sujet général[4]. — Pour l'histoire de la peinture romaine, dans les siècles de l'Empire (cf. ci-dessus, pour la peinture hellénistico-romaine), on dispose maintenant d'une étude d'ensemble, due à Wirth Fritz[5]. Les trois premiers chapitres étudient les monuments de l'ère flavienne, puis trajane et hadrienne, puis antonine (à Ostie, à Rome, à Doura, notamment). Le IVe chapitre se réfère au IIIe siècle, le Ve à l'époque de Gallien, le VIe aux débuts de la peinture « spätantike » (après 270), où l'auteur voit, bien entendu, une « transformation », plus qu'une décadence (cf. ci-après, p. 176).

Pour les découvertes de sculptures faites dans la région du Forum de la Paix et de l'Amphithéâtre, M. D. Mustilli a donné des notices provisoires[6].

M. S. Ferri a rendu compte à son tour[7] des *Sculptures antiques de Musées de province espagnols* (1933), en signalant les points sur lesquels l'enquête danoise n'a pas porté : ce compte-rendu, illustré, reproduit accessoirement les scènes de sacrifice de Vaison (Mus. d'Avignon) ; il signale fort à point l'origine d'une planche (avec un sacrificateur à la hache) que M. Fr. Poulsen n'avait pas reconnue : elle est dans De Laborde, *Voyage pittor. en Espagne*, I, pl. 59[8].

M. S. Ferri, qui a repris la question en détail (ci-après, période antonine), maintient son point de vue pour la tête de Mérida (Genius) ; il n'accepte pas qu'il puisse s'agir d'Antinoos (*contra*, *Rev. arch.*, 1933, II, p. 338, 368). A cette occasion, M. S. Ferri traite aussi personnellement des méthodes de l'ico-

1. *Greece a. Rome*, III, 8 févr. 1934 (t. à p.).
2. Paribeni, *Not. scav.*, IX, 1933, p. 431 sqq (cf. le n° 23).
3. 7 oct. 1933, col. 1114-1210.
4. Cf., p. ex., W. Seston, *R. H. R.*, CXI, 1935, p. 287-290 : réserves sur l'idée que l'état premier du *genius Augusti* dût être cherchée dans le *daimôn* grec, et non en des conceptions purement romaines (cf. le culte des monarchies hellénistiques pour l'esprit du roi, orientalisant). M. W. Seston rapprocherait plutôt le culte des *Dii manes* et des *Dii parentes*.
5. *Römische Malerei vom Untergangs Pompei bis am Endè des IIIen Jahrh.*, Berlin, 1934, 238 p. et 56 pl. ; cf. le compte-rendu de Silvio Ferri, *Historia*, janv. 1935.
6. *Bollett. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), p. 89 sqq. — Sur les découvertes d'art romain à Athènes, *ibid.*, *Suppl.*, p. 100 sqq.
7. *Historia*, 1935.
8. Sur ce document, que M. S. Ferri reproduit (fig. 4), on notera, en bas, un curieux sarcophage éleusinien : char de Triptolème, Coré, Hermès psychopompe.

nographie, répondant aux vives critiques qui lui avaient été adressées par M. Fr. Poulsen (*R. É. A.*, XXXVI, 1934, p. 237). Pour l'étude du cérémonial à la cour romaine impériale, M. A. Alföldi a tiré des monuments d'art d'utiles précisions [1].

L'iconographie de la famille julio-claudienne, et des contemporains de ces princes, a été enrichie de plusieurs documents, voire d'ingénieuses recherches. M. J. Sieveking a pensé (*Bulletin*, VII, 1935, p. 153) que la fameuse tête d'Auguste jeune de la *Sala dei Busti* du Vatican serait une œuvre faite à l'époque où Auguste n'était plus un enfant ; car, aux traits de l'enfance, elle unit la gravité, la maturité du regard (mais Auguste n'avait-il pas été précocement mûri) ? Une réplique de Londres (Coll. Castellani) serait une imitation moderne, comme celles d'Anagni et de Paris [2]. M. Doro Levi [3] a étudié en détail la tête d'Auguste du Musée de Chiusi, trouvée dans les jardins de l'Évêché pendant la première moitié du XIXe siècle. Elle a plus d'affinités avec la statue de Prima Porta qu'avec la tête d'Ancône (*Bollett. d'arte*, 1932-1933, p. 149 sqq.) ; son « ambiance artistique » est complexe, bien différente de celle de la tête d'Ancône. C'est qu'elle garde, à Chiusi, le souvenir de tendances étrusques locales, marqué par un caractère très individualiste. Dans la synthèse éclectique de l'art augustéen, il a été pris à l'art étrusque, comme par ailleurs à l'art grec ; dans le portrait *chiusin* d'Auguste, on retrouve ainsi le réalisme de la tête de Laris Sentinate Larcna d'un sarcophage d'albâtre indigène : même structure générale, même effet de la chevelure, même accentuation de la maigreur, même rendu palpitant des lèvres, des narines. — On sait qu'une tête trouvée dans les fouilles de l'Agora d'Athènes [4], avec d'autres portraits romains, serait un portrait d'Auguste (*Bulletin*, VII, 1935, p. 153). Dans la série découverte en ce même lieu, il y a aussi une tête de Claude, un portrait de Faustine la Jeune, une tête de Septime-Sévère (ci-après), un buste de cosmète. — M. Michalowski doit publier dans le *Bulletin de l'Institut français du Caire* une étude sur une tête d'Auguste provenant d'Égypte.

Une des deux inscriptions puniques impériales trouvées à Leptis Magna, dans les fouilles de M. G. Guidi [5], vient de la porte d'un temple du vieux Forum et mentionne les statues qui y étaient consacrées, statues en partie retrouvées : celles du « divin Auguste » et de Rome, de Tibère Auguste, de Julie Auguste, de Germanicus et de Drusus César, d'Agrippine, femme de Germanicus, de Livie, femme de Drusus, d'Antonin, mère de Germanicus, et d'Agrippine, mère de Drusus. Auguste est déjà *divus*, et le nom de Livie (Livilla), condamnée pour avoir empoisonné son mari, est martelé, ce qui place la dédicace avant l'an 31. M. F. Cumont [6] rapproche l'inscription de Gythion énumérant

1. *Röm. Mitt.*, XLIX, 1934, p. 1-118. Ce copieux mémoire utilise tour à tour la sculpture et la glyptique (médailles), notamment.

2. *Röm. Mitt.*, XLVIII, 1933, p. 299-303 (*Das Knabenbildnis des Augustus*).

3. *Bollett. d'arte*, XXVIII, 9, 1935, p. 408-421, 15 fig.

4. *Hesperia*, IV, 1935, p. 407 sqq., pl. V ; *Bollett. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), *Suppl.*, p. 102, fig. 11 (*ibid.*, portrait de Claude, fig. 12 ; de Septime-Sévère, fig. 13 ; inconnus, fig. 14-15).

5. Levi Della Vida, *Africa italiana*, VI, 1935, p. 1-29.

6. *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 120-121.

les images d'Auguste, Tibère, Julie, et associant à leur culte Germanicus, avec Drusus (cf. *Rev. arch.*, XXIX, 1929, p. 84).

L'étude de M. L. Curtius [1], sur le grand camée de France de la Bibliothèque nationale de Paris (cf. *Cambridge History*, Plates IV, 156 b), a été saluée dès son apparition comme décisive. Le camée a été gravé au début du règne de Caligula (37-38). On verrait là neuf des personnages marquants de la famille julio-claudienne : dont Drusus César, fils de Tibère, héroïsé ; Germanicus, chevauchant au ciel Pégase, tandis que, sur terre, Claude, son frère, et sa veuve, Agrippine, s'associent à l'apothéose, par leur posture ou leur geste, à l'arrière du groupe formé par Tibère entre Livie et Caligula. — L'étude montre au passage que César et Auguste ont repris la pensée d'Alexandre κοσμοκράτωρ sur l'origine de leur puissance, la mystique impériale s'étant expressément rattachée, ainsi, au souvenir prestigieux du conquérant macédonien. — On discutera encore sans doute sur certains détails de l'exégèse (figure d'Alexandre (?) en costume oriental ; identification même de Caligula). Mais M. J. Gagé a déjà montré judicieusement, avec d'excellentes observations personnelles, tout ce que nous apportait une interprétation si pénétrante [2]. Auguste occupe sur le camée la place d'honneur, dominant le ciel au registre supérieur ; Tibère est « en gloire », sur celui du milieu.

Sur les incertitudes que comportait encore l'iconographie de Germanicus — et celle, en général, de la famille julio-claudienne, — M. R. Bianchi Bandinelli avait attiré l'attention dès 1932 (*Röm. Mitt.*, XLVII, 1932, p. 153-167) ; mais un pas important vient d'être fait vers une solution acceptable pour tous ; et l'on voit disparaître peu à peu certaines contradictions qui n'avaient pas toujours été effacées, ni même avouées et reconnues.

M. Fr. Poulsen a rendu compte [3] de l'étude de Johann Friedrich Crome sur le portrait de Virgile (*Das Bildnis Vergils*) [4] ; il repose à cette occasion le problème si discuté de l'iconographie de Ménandre ; il fait noter plusieurs observations méthodologiques, utiles à méditer pour toutes les questions d'iconographie hellénistique ou romaine. — Une note de M. J. D. Craig [5] concerne un portrait-buste présumé d'Horace, au Sir John Soane Museum à Londres. Il correspond au n° 80 du Répertoire de M. Fr. Poulsen, *Greek and Roman portrait sculpture in English country Houses*, 1923. — La date proposée là, sous réserves, était l'époque d'Hadrien. M. J. D. Craig, — sans dissimuler que ce qui nous est jusqu'ici connu pour l'iconographie du poète reste assez indistinct, et même assez hétéroclite, — propose l'identification : le marbre viendrait d'un médaillon utilisé dans une *schola*, comme on faisait pour les portraits grecs, de philosophes ou de poètes. L'auteur annonce qu'il reviendra plus amplement sur le sujet.

M. O. Brendel (*Arch. Jahrb.*, XLIX, 1934, col. 434-435) est arrivé indépendamment aux doutes suggérés dans le précédent Bulletin (VII, 1935, p. 149,

1. *Röm. Mitt.*, XLIX, 1934, p. 119-156, pl. 6-9.
2. *R. É. A.*, XXXVII, 1935, p. 165-184 (*Un manifeste dynastique de Caligula*).
3. *Gnomôn*, XII, févr. 1936, p. 90-95.
4. *Reale Accad. Virgiliana di Mantova*, Mantova, 1935, 71 p., 62 fig.
5. *Proceedings of the classical Association*, XXXII, mai 1935, p. 38 sqq.

159) au sujet de la date d'une statue trouvée à Palestsina, œuvre que M. G. Jacopi voulait situer à l'époque trajane. La chevelure indique plutôt le début de l'ère augustéenne, selon M. O. Brendel (cf. *Iconographie*, p. 31 sqq., type B.) : entre 40 et 30 av. J.-C. Il y a là des survivances du style dont le « portrait de cour » augustéen commence à se détacher. — Les fouilles de la Bonifica ont fait trouver, à San Canziano d'Isonzo (Aquilée), deux stèles de calcaire [1]. Sur l'une, deux femmes, portant la coiffure des premiers temps de l'Empire, sont représentées en buste sous des arcades, avec, dans les mains, des symboles mortuaires (prune, pavot) ; style lâche, recherchant les courbes, qui est d'aspect provincial et rappelle la pièce de Trévise récemment signalée (*Arch. Jahrbuch, A.*, 1933, col. 570).

M. F. J. Dölger [2] a signalé et étudié un certain nombre de têtes antiques, qui furent marquées du signe de la croix chrétienne par des néophytes, mais assez au hasard, comme il appert des listes dressées. Dans ce lot, est une tête de Drusus, au British Museum ; on ne s'égarera pas à la suite de l'auteur à rechercher un sens symbolique de ces croix, qui, dans certains cas, auraient représenté des cicatrices ( !) ; on y verra simplement la preuve d'un vandalisme religieux qui a défiguré intentionnellement non seulement certains prêtres d'Isis (tête signalée à la Glyptothèque de Munich), ou des généraux romains engagés dans une bataille contre les Barbares (sarcophage du Musée des Thermes), mais déjà aussi des Aphrodites praxitélisantes à Athènes (G. E. Rizzo, *Prassitele*, pl. XLIII).

Une tête de granit gris, trouvée dès 1930, Via del Seminario, a été publiée : c'est le portrait romano-saïte d'un Égyptien chauve et rasé [3].

On annonce depuis quelque temps, comme un secret plus ou moins gardé, la découverte à l'intérieur de la Basilique Æmilia de très importants reliefs sculptés d'époque augustéenne, qui seraient contemporains d'Auguste, ou du moins de style augustéen, plus vivants et plus intéressants pour la *romanitá* que ceux mêmes de l'*Ara Pacis ;* il y aurait là, en outre, traitée sous l'influence alexandrine, mais dans un esprit italien marqué et selon la tradition nationale, une *Suite* des *Origines de Rome*, propre à illustrer fort curieusement le récit de Tite-Live (né en 59 av. J.-C.) : parmi les scènes représentées, un Allaitement de Romulus et de Rémus, un Enlèvement des Sabines, etc. On peut espérer que nos confrères italiens voudront bientôt dissiper un peu plus complètement le mystère de cette trouvaille, ce qui permettra de rectifier au besoin les erreurs peut-être dues ici à l'information orale des détenteurs et défenseurs du « secret ».

M. G. Annibaldi [4] nous a offert, en attendant, des renseignements détaillés sur la riche série des plaques architectoniques en terre-cuite — du type « plaques Campana [5] », qu'on a découvertes à Rome, avec des fragments de sarcophages, dans les fouilles exécutées sur l'emplacement, et pour l'érection, du nouveau Musée du *Risorgimento* (Est de la colline du Capitole, près de l'abside de S. M. in

1. G. Brusin, *Not. scav.*, 1933, p. 117 sqq.
2. *Antike u. Christentum*, II, 1930, p. 281-296, 6 pl.
3. *Not. scav.*, X, 1934, p. 101 sqq.
4. *Not. scav.*, X, 1934, fasc. 7, 8, 9, p. 205 sqq.
5. H. von Rohden-H. Winnefeld, *Architecktonische röm. Tonreliefs d. Kaiserzeit.*

Ara Caeli). Les sujets représentés étaient, en plusieurs cas, déjà connus dans la série Campana ; par exemple, la dispute d'Apollon et d'Héraclès pour le trépied delphique (haut. 0m76, larg. 0m59 : « calques » d'un groupe de quatre dalles de l'ex-Musée Kircher, aux Thermes, et d'une cinquième, au Musée de Vienne). Les nouveaux documents montrent quelques variantes, de goût augustéen, et l'existence de deux « cartons » pour cette série, modèles variables du point de vue des dimensions, ou par le détail. Trois fragments très mutilés se rapportent à la lutte d'Héraclès contre le lion de Némée ; il y a des cortèges bachiques, l'adoration d'une hiérodule devant un *thymiatérion ;* une frise représentant la chute d'un aurige dans le cirque ; des scènes d'initiation et de sacrifice, des satyres vendangeurs et foulons, des représentations de masques barbus, de calices embrasés, etc. — Parmi les sarcophages, nouvelle représentation (sur deux morceaux qui se raccordent) du mythe d'Endymion, traitée à la manière pittoresque [1] ; un autre fragment se rapporte à une Amazonomachie ; une cuve est décorée du motif en « strigiles ». — Tout ce matériel donne une date correspondant à la période antonine.

Pour le portrait de Claude de l'Agora d'Athènes, cf. ci-dessus, p. 162. Un portrait d'inconnu, d'époque claudienne, a été signalé comme provenant de Megara Hyblaea en Sicile ; mode et style des portraits de cour de l'époque de Tibère [2]. Un arc de Claude, avec une frise d'armes bien travaillée, aurait été érigé à Turin : Augusta Taurinorum [3].

L'art des provinces a été, comme d'ordinaire, l'objet de recherches diverses : sur la Syrie romaine, M. M. Rostovtzeff a donné une bonne étude d'ensemble [4] ; à noter les observations ingénieuses de M. H. Seyrig [5], concernant les décors ornementaux (frises végétales) des poutres obliques du temple de Bel à Palmyre (époque d'Auguste et de Tibère : *Bulletin*, VII, 1935, p. 156). Comparant la mosaïque plus tardive (quatre siècles et demi) de Iakto, bordure et panneau central, M. H. Seyrig relève un même contraste sur les poutres de Palmyre : entre les « cadres » de style hellénistique naturaliste, et les scènes historiques qu'ils soulignent, celles-ci juxtaposant les personnages selon les règles d'un archaïsme dérivé de la tradition iconographique de l'Asie antérieure, et d'un goût plus local. — M. Arnim von Gerkan a publié, dans *Berytus II*, quelques observations sur les murs de ville de Palmyre [6] ; M. D. Schlumberger, là même, deux études d'urbanisme [7] ; l'une, sur le décor architectural des colonnades des rues et du « Camp de Dioclétien », permet des observations nouvelles concernant l'évolution tardive du type du chapiteau corinthien en Orient (cf. *Syria*, XIV, 1933 : du même auteur). Le Fr. R. de Vaux a consigné dans la *Revue biblique* [8] quelques observations sur le bas-relief du temple de Bel, où sont

1. Affinités avec le troisième groupe de C. Robert, et spécialement avec un sarcophage du Louvre (C. Robert, *Die ant. Sark.*, III, p. 844 sqq., pl. XVIII, 2).
2. P. Orsi, *Roma*, XII, 1934, p. 259 sqq.
3. G. Bendinelli, *Un arco imperiale eretto in Augusta Taurinorum*, Turin, 1930.
4. *Rev. histor.*, 1935.
5. *Berytus*, II, 1935, p. 44 sqq.
6. P. 25 sqq.
7. P. 149 sqq.
8. *Rev. biblique*, juillet 1935, p. 397-412 et pl. XV.

représentées des femmes entièrement voilées ; ces « spectatrices » n'étaient peut-être pas astreintes à l'interdiction de jeter les yeux sur un objet sacré ; il s'agirait d'indigènes en costume d'extérieur, ou de Palmyréniennes ayant adopté les modes locales : sur le tableau du sacrifice de Conon trouvé à Doura (F. Cumont, *Doura-Europos*, pl. 39), on voit aussi une femme portant le voile. M. M. Rostovtzeff a tenté, dans un important exposé, riche d'idées nouvelles, de marquer le rôle et le rang de l'art parthe à Doura-Europos [1]. — Sur les fouilles en Campanie, on utilisera les chroniques de MM. H. Marrou [2] et J. Gagé [3], celle, détaillée, de M. O. Brendel [4].

IV. *De l'ère flavienne à la fin de la période antonine.* — Depuis la découverte de la tête de l'empereur Domitien jeune encore, couronné de chêne, qui fut trouvée à Littoria (Jacopi, *Not. scav.*, X, 1934, p. 106 sqq., et pl. IV ; *Boll. stud. Medit.*, 1933, n° 6, p. 31), dans une Villa de l'empereur (*Arch. Jahrb.*, XLIX, 1934, p. 459-460), et depuis l'identification proposée par M. L. Curtius pour un buste mutilé qui aurait représenté le même empereur plus jeune, couronné de laurier (*Bulletin*, VII, 1935, p. 157-158), rien de nouveau n'intéresse, cette année, la période flavienne, dans le domaine de l'iconographie. Sur l'Arcus Novus de Domitien (restes de la Via SS. Apostoli), une étude de M. A. W. Ban Buren apporte un essai de reconstitution générale. La décoration était plus ancienne (Victoires, lectisternium : art de l'époque post-claudienne) [5].

Sur le changement de style, général, qui semble s'être produit à l'époque antonine, M. G. Rodenwaldt, reprenant des études antérieures, a présenté maints aperçus pleins d'observations pénétrantes [6]. Le Trajan du Pirée a été publié par M. C. Carducci [7]. Sur le portrait de Palestrina, à retirer de l'époque trajane, cf. ci-dessus, p. 163-164. M. F. Chapouthier daterait ingénieusement de l'époque d'Hadrien le groupe de San Ildefonso (Ricard, *Marbres Madrid, Prado*, p. 44-46), à cause de la substitution de la tête d'Antinoos à celle d'un des Dioscures ; le groupe aurait représenté Castor et Pollux avec leur sœur Hélène, « symbolisée » en quelque sorte par le petit *xoanon* [8]. Pour l'Antinoos des nouvelles fouilles du Forum, on se reportera à la notice de M. D. Mustilli [9] (bibliographie incomplète). Si, pour Antonin le Pieux, M. Fr. V. Lorentz (*Bulletin*, VII, 1935, p. 161) a contesté aussitôt les conclusions de C. Blümel relatives à la tête de Berlin, crue de l'un des *tondi* de l'Arc de Constantin, — il invoquait le grand relief

1. *Yale classical Studies*, New-Haven, 1935, p. 105-304 (nombreuses illustrations). Sur le partage de l'élément classique et de l'élément barbare à Doura, cf. aussi F. Chapouthier, *R. É. A.*, XXXVII, 1935, p. 357.
2. *Journ. Sav.*, 1934, p. 20-36.
3. *Ét. italiennes*, oct.-déc. 1934.
4. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anzeiger*, col. 459 sqq.
5. Cf. *A. J. A.*, XXXVIII, 1934, p. 480 sqq. ; *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 453.
6. *Abhandl. d. preuss. Akad. d. Wissenschaften*, 1935, Phil.-hist. Klasse, n° 3 (*Ueber den Stilwandel in d. Antoninischen Kunst*).
7. *Bollett. comun. Roma*, LXI, 1933 (1934), *Suppl.*, p. 37-43 (avec des comparaisons intéressant les autres types de cet empereur).
8. *Les Dioscures au service d'une déesse*, 1935, p. 65. Pourtant, la déesse-sœur n'est pas là entre les deux héros ; leur groupe a quelque chose d'alangui qui n'est pas surtout fraternel.
9. *Bollett. comun. Roma*, LXI, 1933 (1934), p. 96 sqq. et pl. III.

d'Éphèse (Musée du Belvédère) —, il n'a pas convaincu celui qu'il contredisait. M. C. Blümel maintient son point de vue [1], appuyé, au vrai, par la possibilité d'un rajustement de la pièce, dans le Sacrifice d'Hercule, de l'Arc. — De son côté, Miss Christine Alexander [2] a attiré l'attention sur une tête en marbre du même empereur, récemment acquise à New-York, et bien travaillée.

M. A. Hekler a trouvé dans les magasins du Musée national à Athènes diverses têtes intéressantes [3], dont un portrait de l'impératrice Sabine (cf. Fr. Poulsen, *Gr. Rom. Portr. in Engl. Country Houses*, 78). Pour la tête de Faustine la Jeune, femme de Marc-Aurèle, provenant des fouilles de l'Agora d'Athènes, on se reportera désormais à la publication d'*Hesperia* [4]. Une autre effigie de la même impératrice a été exhumée à Literno et transférée au Musée de Naples, avec une nouvelle statue de l'Artémis Ephesia [5]. M. J. Aymard a publié dans les *Mél. de Rome* [6] diverses recherches concernant l'identification des deux Faustines avec Vénus. Le témoignage des œuvres d'art — sculptures, médailles, monnaies — montre quelle a été la politique du culte impérial sous les derniers Antonins, cherchant à ramener tous les dieux, notamment Mars et Vénus, auprès de l'Augustus et de l'Augusta.

En dehors de la famille princière, quelques portraits romains importants ont été découverts ou réétudiés. M. A. K. Neugebauer a consacré une étude bien illustrée à Hérode Atticus, rappelant les principaux monuments de ce « mécène » (IIe siècle apr. J.-C.) en Grèce, Asie-Mineure, Italie, et précisant sa physionomie [7]. Un buste de matrone âgée, trouvé en 1928 en Ombrie (Massa Maritima), a été signalé par P. Romanelli [8]. Buste creux, avec un support ; la coiffure étagée avec complication est celle de la première moitié du IIe siècle de notre ère, en usage à la cour de Faustine l'Aînée, femme d'Antonin le Pieux. C'est de l'époque antonine qu'il faut dater le principal des sculptures trouvées dans un édifice sacré, semble-t-il, découvert fortuitement au kilom. 7 de la via Appia Nuova, près de Rome [9]. Les divinités représentées là (cf. p. 101 sqq.) forment un complexe syncrétique et relativement homogène (époque de Caracalla?) ; elles sont *surtout* gréco-orientales, ce qui préciserait la destination de l'édifice exploré (la bibliographie du Zeus Brontôn, qui n'est pas « étranger à la mythologie grecque », est fort incomplète : p. 101, n. 1-4). Les types sont ceux (p. 78 sqq.) : de Jupiter assis, d'Héraclès nu avec la peau de lion, d'Esculape, d'un des Dioscures, près de son cheval ; il y a une Artémis Éphésia polymaste

1. *Röm. Mitt.*, 49, 1934, p. 317-318.
2. *Bull. Metrop. Mus. New-York*, 1938, p. 28, 1 fig.
3. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 256 sqq.
4. IV, 1935, p. 407 sqq.
5. *Giornale d'Italia*, 20, VI, 34 ; A. W. Van Buren, *The years works in Class. Stud.*, 1934, p. 83.
6. 1934, p. 178-196.
7. *Antike*, 1934, p. 92-121, 8 pl., 21 fig. (cf., antérieurement, P. Graindor) : les monuments énumérés sont : à Athènes, la Porte orientale de l'Agora romaine, le Stade, le Temple de Tyché, un Odéon ; à Ilion novum, les Thermes et le Nymphæum ; à Corinthe, la fontaine Pirène inférieure ; à Olympie, le Nymphæum ou « exèdre » ; aux abords de la Via Appia, à Rome, un monument.
8. *Not. scav.*, XI, 1935, p. 29-30.
9. G. Annibaldi, *Not. scav.*, XI, 1935, p. 76 sqq. (cf. p. 150, pl. VIII).

(décapitée) ; un Hermès, dérivé du Propylaios d'Alcamène ; citons aussi Hygie, Déméter ou Athéna, un dadophore (?) en costume asiatique (autre sur un relief) ; peut-être une Tellus en Hora, et une tête d'une autre divinité féminine. A signaler, enfin, dans le lot : un portrait d'impératrice ; un fragment de bas-relief mithriaque, sculpté sur les deux faces (Hélios et l'aigle, tête de dadophore) ; un bas-relief rectangulaire en marbre dédié ὑψίστῃ Ἀστάρτῃ, représentant une divinité à quatre ailes debout sur un lion accroupi ; la déesse porte les insignes isiaques donnés parfois aux Astartés syriennes. Il y a d'autres documents isiaques, phrygiens, etc.

A Pompéi, on a reconstitué le temple de Fortuna et l'édicule où était la statue de culte ; on a rendu à la porte de la maison dite d'Eumachia son chambranle sculpté, type de la décoration végétale d'époque flavienne [1].

La série des sarcophages du IIe siècle s'est enrichie [2]. A Rome même, on a trouvé un sarcophage à médaillons et à strigiles, avec, sous le médaillon central, un motif du Bon Pasteur (Via Balilla, Mus. Antiquarium) [3]. M. A. Greifenhagen a publié une cuve décorée d'une scène nuptiale [4]. M. E. Galli a fait connaître un important sarcophage de la cathédrale de Cosenza, utilisant le mythe de Méléagre [5]. De l'époque d'Hadrien serait le sarcophage des Péliades, étudié par Mlle Marg. Gütschow (petit côté) [6]. Il a été reconstitué au Musée des Catacombes. On y voit la mise à mort du vieux roi par ses filles et divers détails montrant que c'est là la copie d'une œuvre grecque du ve siècle av. notre ère (relief « dithyrambique ») ; sont signalées d'autres transcriptions du mythe dans la peinture des vases. M. A. L. Pietrogrande a repris l'étude d'un fragment de sarcophage de Preveza [7]. Il a consacré une nouvelle étude très détaillée (pour celle du *Bullett. comunale*, 1932, cf. *Bulletin*, VII, 1935, p. 167) au sarcophage bachique recueilli près de la Via Appia (Le Frattochie) [8], dans un bâtiment datant lui-même de la deuxième moitié du Ier siècle (ou après?) ; peut-être une Villa, plutôt qu'un édifice funéraire, car les sarcophages (quatre, dont un seul décoré) y avaient été déposés par transfert. — Sur le sarcophage en question, on voit un cortège dionysiaque avec Bacchus en char, un Centaure à la lyre et une Centauresse le précédant ; il y a aussi Pan dansant, près d'une ciste d'où sort un petit serpent ; Silène, et des comparses. M. A. L. Pietrogrande publie à cette occasion un autre sarcophage bachique inédit (pl. V, en bas), de l'Oratoire de Saint-André, avec char de Dionysos et mêmes comparses ; il montre qu'on peut, au vrai, reconstruire diverses scènes rappelant les composi-

1. *Giornale d'Italia*, 2, XI, 34 ; cf. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 473-474, et fig. 19 : les morceaux de ce chambranle ont été ramenés de Naples, où ils étaient depuis 1817.

2. Cf. ci-dessus, p. 161, n. 8, pour le sarcophage « éleusinien » d'Espagne, du *Voyage* de Laborde ; pour les sarcophages en plomb de Syrie-Phénicie, cf. ci-après ; *id.*, pour le type « Sidamara ».

3. *Bollett. comun. Roma*, XLI, 1933, p. 250-251, fig. 8.

4. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, col. 419-453 (avec des reliefs provinciaux romains ; portraits, etc.).

5. *Bollett. d'arte*, janv. 1935.

6. *Röm. Mitt.*, XLIX, 1934, p. 295-304, 1 pl.

7. *Bollett. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), *Suppl.*, p. 27-35 et pl. : jeunes amours porteurs de guirlandes (d'influence grecque ; multiples comparaisons).

8. *Not. scav.*, X, 1934, p. 221-246, pl. V. La pièce est au Musée des Thermes ($2^{m}15 \times 0^{m}52 \times 0^{m}68$) ; à dater entre Antonin le Pieux et le début du IIIe siècle.

tions hellénistiques, mais les déformant à l'occasion. Tous ces sarcophages ne sont, en effet, — comme la frise du temple dionysiaque de Baalbek interprétée à la manière d'une « danse [1] », — que les produits de hâtives compilations ; on y sent le désir d'harmoniser le tout avec une seule « intonation stylistique » ; mais il n'y a pas de sûr renouvellement opéré. — M. F. Dölger [2] explique, à l'aide d'un sarcophage sculpté du Capitole, une inscription funéraire du Ier siècle ; le sarcophage est « éleusinien » d'esprit ; il représentait le passage de l'âme dans l'au-delà, avec Hermès, Pluton, Coré et les Moirai.

Sur les trépieds du Vatican, recueillis non loin de la Villa de Domitien (décoration d'un théâtre?), M. E. von Mercklin a présenté quelques remarques [3]. Ils ont pu servir de modèle à Filippino Lippi, dans la fresque de S. Maria Novella (« Saint-Philippe à Hiérapolis ») ; ils sont passés dans les collections de Piranèse, qui les avait dessinés avant transformation. Un chapiteau d'époque hadrienne, trouvé à la Via Torino (Antiquarium de Rome), a permis à M. Ronczewski [4] de grouper les types similaires ou analogues.

L'Asie antérieure a fourni maints documents, du Nord au Sud : vers les régions méditerranéennes surtout, voire plus à l'Est. Un sarcophage du type dit de Sidamara, déjà connu, a été recueilli à Angora-Ankara (jardin devant le temple d'Auguste) [5]. On rappelle à ce sujet les sarcophages de même série conservés à Istamboul, Izmir, Brousse, Konyah, etc. — Sur Aphrodisias et les sarcophages qui y ont été découverts, un complément à l'étude de M. G. Rodenwaldt a été donné [6]. Pour la tête de bronze parvenue à Amsterdam, cf. ci-après. — Une statue de bronze a été trouvée à Adana et serait à dater de la seconde moitié du IIe siècle ; si elle ne représente pas l'empereur Antonin lui-même, comme on avait dit, elle nous conserverait les traits d'un important personnage local [7]. M. F. W. Goethert a publié le torse d'une statue cuirassée conservée au Musée de l'Université américaine, à Beyrouth [8] ; il donne à ce sujet les éléments chronologiques [9] aptes à renouveler une histoire des décors de cuirasses, étude qui reste à faire dans l'ensemble, et qu'il prépare. Le torse de Beyrouth serait à situer aux environs de la moitié du IIe siècle après notre ère, avec le prétendu « Lucius Verus » de l'ancienne Collection Castellani au Louvre (*Bull. comun.*, 1922, p. 167, nº 146, pl. 24), qui est antérieur à l'époque antonine, et lui aussi de provenance asiatique. — Les bas-reliefs du Mithraeum de Doura ont été publiés provisoirement et commentés [10].

Sur le symbolisme qu'attestent les décors des sarcophages en plomb de Syrie, M. R. Dussaud a présenté d'utiles remarques générales (cf. les séries de Beyrouth publiées dans *Syria*, XV, p. 337 ; XVI, p. 51). Du IIe au IVe siècle

1. J. Leipoldt, *Bilderatlas, Urchristent.*, nº 87.
2. *Antike u. Christentum*, II, 1930, p. 1-40, 2 pl.
3. *Röm. Mitt.*, XLIX, 1934, p. 209-221, 4 fig.
4. *Arch. Jahrb.*, 38, 1933, col. 408-419, 10 fig.
5. A. Aziz, *Türk Tarih*, II, 1934, p. 181-193 (provient des environs d'Afioum-Kara-Hissar).
6. *Arch. Jahrb.*, 38, 1933, *Anz.*, p. 406-408.
7. Aziz Ogan, *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 411-416.
8. *Berytus*, II, 1935, p. 135-138, pl. LI-LIII.
9. A partir du Billienus de Délos.
10. A propos de la publication de la *Gaz. des Beaux-Arts* (Du Mesnil du Buisson), cf. Dr Contenau, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 183-184.

après notre ère, ces châsses de plomb, en usage surtout dans la région de Tyr et de Sidon, attestent la diffusion d'une prophylaxie superstitieuse dont les éléments ont été fournis par le syncrétisme local. La Psyché fréquemment représentée ressemble à la Nephesh sémitique ; elle s'associe à des *gorgoneia*, à des représentations de sphinx et de lions posant la patte sur un crâne. Il y a aussi de nombreuses figurations ayant eu trait à des mystères issus de rites agraires locaux et dionysiaques (Silènes, Ménades, canthare, crâne de chevreau, voire vigne et lierre)[1]. La série des documents s'est par ailleurs augmentée, par la publication de divers sarcophages en plomb du Musée de Constantinople[2]. On voit là des exemplaires à colonnes corinthiennes, avec décors dans les entre-colonnements — hommes et animaux, têtes et bustes, ornements géométriques — surtout sur les longs côtés. A partir du IIIe siècle, l'influence dionysiaque a reculé devant celle du christianisme. — Un document de la même série, provenant de Palestine, a été signalé isolément à Leyde[3]. Le Musée de Soueida, aujourd'hui détruit, avait été classé et inventorié par M. M. Dunand, qui en a donné le catalogue[4].

M. V. Chapot[5] a publié un curieux petit bronze du Musée du Louvre (haut. 0m26), qui représente, plutôt qu'un empereur romain en Horus (tête d'épervier), l'Horus garde-frontière (tête radiée) ; il se rapporterait au nome sethroïte ; travail gréco-égyptien : une comparaison peut s'établir avec une statuette du British Museum et les monnaies des nomes de la Coll. Dattari (période hadrienne et antonine). M. Ev. Breceia[6] a montré l'intérêt d'une plaque de calcaire trouvée à Oxyrhynchos par la Mission archéologique italienne (haut. 1m02) ; elle représente un Cronos mithriaque à tête léonine ; on rappelle à ce sujet la découverte de la Villa Barberini à Castelgandolfo (*Bulletin*, VII, 1935, p. 170 : B. Nogara, *Illustrazione Vaticana*, 1933, p. 578). Le document d'Oxyrhynchos est particulièrement intéressant comme témoin du mithriacisme en Égypte.

En Europe orientale, et d'Est en Ouest, sont apparus aussi (cf. *Notiziario, Bull. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), p. 87 : *Suppl.*) divers documents nouveaux. A propos du sarcophage à symboles de Tomi (*Bulletin*, VII, 1935, p. 163), ont été marquées certaines réserves sur l'explication unitaire par la religion de Men[7] : il s'agirait d'un décor plus syncrétique. Le relief mithriaque d'Apulum, trouvé en 1930, a été étudié et reproduit par M. V. Christescu (*Nouv. monum. d'Apulum*, III-IV, 1927-1932)[8]. M. Oct. Floca[9] a consacré aux cultes orientaux en Dacie, à l'époque romaine, un essai de classement qui servira à l'occasion pour l'étude des monuments figurés. Sont connus : Magna Mater, Jupiter sous divers aspects : Dolichenus, Heliopolitanus, Eruzenus (Eryza de Carie?), Balmarcodes, Bussumarus, Turmazgades. Outre ces dieux principaux,

1. R. Dussaud, *R. H. R.*, CXL, 1935, p. 315-316 ; cf. *Syria*, 1924, p. 46-49.
2. Dr Arif Müfid, *Türk Tarih*, II, 1934, p. 193-206 et fig. p. 207-218.
3. Mlle J. P. J. Brants, *J. H. S.*, LII, 1932, pl. XI-XII (environs de Tyr).
4. *Musée de Soueida, Publ. archéol. Syrie*, 1935.
5. *Mél. Maspéro*, II, 1934 = *Mém. Inst. français du Caire*, t. LXVII, p. 225-231, pl. I-II.
6. *Ibid.*, p. 257-264, 1 pl.
7. Nicolau, *R. É. L.*, 1935, p. 227-228.
8. Cf. *Bull. comun. Roma*, LXI, 1933 (1934), p. 97-98 et fig. 9.
9. *Ephem. daco-romana*, VI, 1935, p. 204-239.

on rencontre aussi la Dea Syria, d'autres entités syriennes (Azizos, Malagbel), et Mithra ; à cette occasion, l'auteur publie deux reliefs mithriaques des Musées de Deva et d'Alba Julia, une statue de Mithras petrogenitus ; près de Mithra, Cautes, Cautopates, Nabarzes ; le culte d'Isis et de Sérapis est attesté. Ce recensement, publié avec des tables, rendra de bons services.

Divers monuments de Bulgarie ont été signalés par M. Detschev[1] : reliefs du Cavalier thrace, représenté sur la curieuse stèle de Deultum (n° 10), faisant le geste de la *benedictio latina ;* au-dessous, un bandeau, où l'on verrait à gauche une tête de « cheval? » (plutôt : *bélier*) dans les flammes : *apokausis* macédonienne. Le Mithraeum de Creta (12 kilom. au S. du Danube), dans la Bulgarie du Nord, qui est une grotte, a fourni un bas-relief bien conservé avec son piédestal ; il représentait la mise à mort du taureau[2]. Un sanctuaire d'Artémis-Hécate, aux environs de Tenča-Mikiche (près Tarnovo), a livré des ex-voto en relief et des statuettes en marbre (Artémis, Hécate). L'Artémis est parfois assise en Amazone, à rebours, sur la biche qui tourne le tête vers elle[3]. D'autres documents (reliefs, statues) ont été publiés par M. G. Kazarow[4] ; ils se rapportent à plusieurs dieux et à plusieurs centres ; des « banquets funèbres » entrent dans la série. Sur les antiquités d'Aquincum (*Bulletin*, VII, 1935, p. 164) et le guide récemment publié, cf. *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 153. Les antiquités de la Bohême ont fait l'objet d'une étude de M. Leonhard Franz[5].

Pour la Germanie (*Notiziario*, *Bollett. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), p. 74 sqq. : *Suppl.*), on signalera ici, outre les publications des *Römisch-germanische Forschungen*, VI-VII B., 1933 ; VIII-IX, 1934 (pour Vindonissa, t. X, cf. ci-après), outre les *Germanische Denkmaeler der Völkerwanderungszeit* (un tome concerne l'Espagne barbare : H. Zeiss, *Gesch. d. spanischen Westgotenreichs*, 1934), le compte-rendu consacré par C. Watzinger à la publication des monuments de Neumagen (W. von Massow)[6]. Ont paru des études relatives aux dieux romains en Germanie ; celle, générale, de W. Schleiermacher[7] examine les transformations subies par le Panthéon latin dans les régions rhénanes, le rôle du couple divin gaulois, d'Épona, l'influence des monuments des Trois Mères (carte de répartition). M. G. Rodenwaldt a commenté plus spécialement, sous le titre *Vertragus*, les représentations de chiens dans la région de Trèves[8] ; M. P. Steiner, le culte de *Sucellus-Silvanus* sur le Burgkopf, près Fell[9].

En Hollande, M. G. Van Hoorn a signalé l'intérêt de deux statuettes en bronze — l'une à Utrecht, l'autre de Vleuten — représentant Jupiter tonnant. Elles sont d'un type assez local : cet art, quoique provincial, était capable de produire, parfois, des figurines élégantes.

1. *Bull. Inst. bulgare*, VIII, 1934 (1935), p. 69-81 ; un cavalier thrace, trouvé près de Iambol, fait aussi la *benedictio latina* (cf. Seyrig, *B. C. H.*, LI, 1927, p. 210-212).
2. Iv. Velkov, *ibid.*, p. 82-92.
3. D. Tzončev, *ibid.*, p. 92-101.
4. *Ibid.*, p. 44-68.
5. *Beiträge zur Vor-u. Frühgesch. Böhmens*, 1935, dans les *Mitt. d. deutsch. Gesellsch. d. Wissensch. u. Künste für die Tscheco-slowakische Republik in Prag.*
6. *Phil. Woch.*, 3 juin 1933, p. 609-613.
7. *B. rom.-german. Kom.*, 1933, p. 109-143, 7 pl., 4 fig.
8. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, p. 204-225, 15 fig.
9. *Trierer Zeit.*, 1933, p. 74-78, 6 fig.

Sur la diffusion des monnaies imitées du type des « philippes » (statères) en Gaule et en Grande-Bretagne, l'étude de M. Geoffrey C. Brooke apporte quelques précisions chronologiques (seconde moitié du IIe siècle av. J.-C., après Pydna) [1]. M. R. Lantier a montré l'intérêt du petit masque de Garancières-en-Beauce, Eure-et-Loir, conservé au Musée de Chartres depuis 1864 (haut. 0m10) [2]. On rapprocherait les monuments similaires de la sculpture celtique au second Age du Fer, où se manifeste une tradition continue jusqu'à l'époque des Antonins.

Pour les régions gauloises, on se reportera au *Notiziario*, dans le *Suppl. du Bollett. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), p. 67 sqq. (*Provincie galliche*).

M. É. Michon a publié un buste en marbre de Reims, du second siècle de notre ère, retrouvé en 1929 et entré depuis lors au Louvre. C'est une œuvre voisine de l' « Arminius » du Capitole ; il pourrait s'agir d'un Gaulois philhellène, dont le portrait aurait été exécuté par un artiste grec [3] (cf. *Bulletin*, VII, 1935, p. 165). Un buste gallo-romain d'Alsace, portrait de femme plaqué d'argent (Niederbronn-les-Bains), au Musée de Strasbourg [4], et le lion androphage de Suzange (Moselle) [5] ont fait l'objet de commentaires archéologiques, ainsi que les trouvailles anciennes ou récentes du Reubberg : bas-reliefs gallo-romains, dont un figure le *Deus vosegus* gaulois [6]. Le pseudo-anguipède d'Alésia (saisi par un aigle !) n'est sans doute qu'un Ganymède [7].

Une étude topographique et géographique sur Vindonissa a paru en 1935 [8].

M. Silvio Ferri, comme on l'a vu plus haut, est revenu sur son étude de la tête de Mérida (Espagne). Il maintient ses conclusions [9], et rejette l'identification Antinoos ; ce serait un *Genius* ; il rapproche, outre l'Eubouleus d'Athènes, qu'on ne s'attendait pas à voir alléguer là, des têtes et bustes de Mérida, et surtout l' « Apollon » d'Avallon, dont il a fait en 1933 un « *Numen Augusti* ».

Notons, en Afrique, la découverte d'une statue honorifique à Tanger [10] ; d'une tête de femme de marbre blanc aux environs de Sétif ; celle-ci paraîtra dans le *Recueil* de la Société historique locale. Trois têtes de marbre de Volubilis ont été étudiées par M. R. Thouvenot [11]. M. A. Blanchet est revenu sur le type donné à la cité de Carthage, sur les mosaïques et ailleurs (mss. de la *Notitia dignitatum*) : ce type dérive encore d'une représentation de la Terre-Mère, voire de la *Potnia thérôn* ; donc, de lointains prototypes gréco-orientaux (sur la plaque de Carthage, Musée du Louvre, et le relief « des Trois Éléments », *Ara Pacis*, cf. ci-dessus, p. 158) [12].

1. *Numismatic Chron.*, 3e sér., vol. XIII, 1933 ; cf. *Rev. archéol.*, 1936, I.
2. *Bull. Soc. nat. Ant. de France*, 17 oct. 1934.
3. *Monum. Piot*, 1934, p. 75-96, pl. VI, 17 fig.
4. E. Blond, *Cahiers d'Alsace*, nos 99-100.
5. *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 216.
6. E. Linckenheld, *Cahiers d'Alsace*, p. 99-100, p. 212-219, 2 fig.
7. J. Toutain, *C. R. A. I.*, 1935, p. 399-407 (cf. p. 401, n. 3).
8. R. Laur-Belart, *Vindonissa, lager u. vicus*, t. X des *Römisch-germanische Forschungen*, 1935 ; cf. R. Lantier, *Rev. archéol.*, 1936, I, p. 152-153.
9. *Boll. arte*, 1935, p. 157-167 (t. à p.).
10. L. Châtelain, *C. R. A. I.*, 1935, p. 388-393 : statue de femme, début IIe siècle apr. J.-C.
11. *R. É. A.*, XXXVII, 1935, p. 438 sqq.
12. *Bull. archéol.*, 1930-1931 (1935), avec d'utiles considérations sur les personnifications de provinces.

En Tripolitaine, des études reconstitutives ont été consacrées aux monuments datant de la domination romaine (cf. ci-dessus, p. 137) : en particulier à l'Arc de Marc-Aurèle à Tripoli, dont le dégagement se poursuit [1].

V. — *Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine.* — M. R. Delbrück a commencé fort diligemment à publier lui-même divers compléments pour son œuvre capitale : *Spätantike Kaiser-porträts* [2]. Certains documents nouveaux continuent, au vrai, à enrichir notre connaissance, à partir de l'art des Sévères. Toute une série vient des fouilles des Forums romains, et a été décrite par M. D. Mustilli [3] : portrait de Septime-Sévère, p. 98, pl. IV-V ; inconnu, p. 99, pl. VI-VII ; autres, *ibid.*, p. 100 sqq. : fig. 7, 8, 9 ; portraits de femmes, fig. 12 ; portrait présumé de Julia Mamaea, fig. 13 ; autre portrait féminin du IIIe siècle, fig. 14. — Un Septime-Sévère en bronze est conservé, en bon état, au Musée de Nicosia, Chypre ; il a été signalé à l'attention [4]. Pour la tête de Septime-Sévère trouvée à Athènes à l'Agora, on consultera maintenant la publication d'*Hesperia* [5]. Mlle Gerda Bruns a donné un complément rectificatif à sa publication concernant deux portraits d'un empereur romain du récent Empire [6].

Divers portraits anonymes sont signalés : une intéressante tête de bronze faite pour être encastrée, semble-t-il, dans une statue-portrait de *togatus* a été fortuitement découverte à Albacina et est maintenant conservée au Musée d'Ancône [7] : œuvre provinciale de la fin du IIIe siècle (chevelure et barbe), reproduisant les traits d'un homme jeune. On comparera la tête de Bénévent au Louvre (cf. Lehmann-Hartleben, *Grossbronzen*, pl. 15), et les « paires impériales » de la Bibliothèque du Vatican (*Porphyrwerke*, pl. 35-36). Un portrait de Grec, barbu, provenant de Vrachano-de-l'Hymette, était dans les magasins du Musée national d'Athènes. M. A. Hekler a appelé l'attention sur sa qualité [8] ; l'œuvre doit dater aussi de la fin du IIIe siècle de notre ère. Dans les fouilles de l'Agora romaine et du théâtre, à Smyrne, on a recueilli une tête de statue romaine : de basse époque, postérieure en tout cas à la construction de l'Agora, qui n'a été édifiée qu'à partir du IIIe siècle de notre ère [9].

Un document particulièrement important est la tête-portrait d'une grande statue en bronze, d'Aphrodisias en Carie ; elle est parvenue dans les Collections de l'Institut archéologique d'Amsterdam (Allard Pierson Museum) [10]. M. G. A. S. Snijder, qui l'a étudiée avec soin, quoique provisoirement, dit-il, compare des monnaies, notamment une à l'effigie de Valérien II ; le personnage représenté est un homme jeune ; comme style, on reconnaît le « troisième »

1. *Africa italiana*, juill.-déc. 1933 (1935).
2. *Arch. Jahrb.*, 38, 1933, *Anz.*, col. 758-760.
3. *Bollett. comun. Roma*, XLI, 1933 (1934), p. 98 sqq.
4. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 101-102, fig. 13.
5. IV, 1935, p. 407 sqq.
6. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, p. 61 (cf. *ibid.*, 47, 1932, pl. V).
7. P. Marconi, *Bollett.*, XXVIII, 1934, p. 97-102, 3 fig.
8. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 256-265.
9. *Türk Tarih*, II, 1934, p. 219 sqq.
10. G. A. S. Snijder, *La critica d'arte*, I, 1935, p. 30-33 (rappelons que l'Allard Pierson Museum contient maintenant l'ancienne Collection C. L. Scheurleer, jadis à La Haye).

groupe des portraits rassemblés par H. P. L'Orange, *Studien z. Geschichte d. spätantiken Porträts*, Oslo, 1933 : époque de Gallien et temps postérieurs. Le nom ne peut encore être précisé, mais l'auteur annonce qu'il reviendra dans l'ensemble à l'étude de l'art des sculpteurs d'Aphrodisias [1].

Quelques identifications mènent jusqu'aux temps byzantins : on vise à reconnaître le poète Claudien sur le Diptyque d'ivoire de Monza ; Claudien ayant été l'écrivain le plus célèbre à l'époque de Théodose, dans l'Italie du Nord, à laquelle l'œuvre est attribuable par son style [2]. Sous le titre : « un chef-d'œuvre de la sculpture byzantine », a été présenté un buste récemment découvert à Constantinople : ce serait celui de Constant Ier, fils de Constantin et de Fausta.

Au Forum de Nerva [3] a été recueilli un document du IVe siècle qui intéresse la religion syncrétique de Rome à la fin de l'époque ici étudiée : c'est une représentation de Sol-Hélios en conducteur de char, avec couronne radiée et globe à la main gauche, debout sur une figure représentant la lune, peut-on croire : l'inscription nomme *Deus Sol invictus*, et fait allusion à un renouvellement de son culte : « sacratis speleus patet ap(ertus) » : cf. Cumont, *Mon. Mithra*, I, 351, pour *sacratus*. — Les sculptures représentant les Vents à l'Anémoscopion de l'Arc de San Lazzaro sont des œuvres romaines, très grossières, du Ve siècle de notre ère [4].

On a retrouvé le local du *Collegium* des *Praecones* (installé entre le Circus Maximas et le Palatin au temps de Septime-Sévère), avec d'intéressantes mosaïques et peintures religieuses [5].

Pour la sculpture monumentale, notons les observations chronologiques faites au sujet de la *Porta Nigra* à Trèves. M. E. Kruger [6] accepte de la dater de Constantin, alors que, depuis un demi-siècle, à la suite de H. Lekner, on parlait parfois du temps du tyran Postumus, 259-268. M. Fr. Winter s'accorde à cette conclusion en faveur d'une date plus tardive, d'après l'examen qu'il a fait des motifs de façade [7].

M. N. Jorga a signalé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la découverte d'un passage du rhéteur Thémistius, qui montrerait que le monument du *Tropaeum Trajani*, d'Adam Kilissi (Dobroudja), classé successivement à des dates si diverses, ne fut en définitive *décoré* et achevé qu'au IVe siècle, pendant le principat de Valens : ce qui expliquerait, mieux que tout, la médiocrité des sculptures [8].

Un bol « orphique » d'albâtre, chez l'antiquaire Hirsch à Genève, porte un

1. Depuis la mise au point (incomplète) de Miss Toynbee, *The Hadrianic School*, sur l' « école », M. R. Will a, sur mon conseil, repris l'étude et l'a enrichie de ses observations, dans un travail encore inédit.

2. K. Weitzmann et St. Schultz, *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, p. 128-138, 4 fig.

3. R. Paribeni, *Not. scav.*, IX, 1933, p. 431 sqq., n° 133 (478 sqq.).

4. L. Pollak, *Bollett. comun. Roma*, LXI, 1933, p. 131-137 (avec comparaison des documents de même série ; notamment : Athènes, Tour des Vents).

5. Déjà E. Strong, *B. S. R.*, VIII, 1916, p. 91 sqq., et Lugli, *Capitolium*, IX, 1933, p. 441 sqq. ; *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 456-458 (fig. 10).

6. *Trierer Zeit.*, 1933, p. 93-100.

7. *Ibid.*, p. 100-101.

8. *C. R. A. I.*, 10 janv. 1936, p. 12-13 : *Panégyrique*, XI.

étrange décor de figurines sculptées tout autour. MM. Delbrück et W. Vollgraff[1], qui concluent à son authenticité, y ont relevé, à côté de formules empruntées à des hymnes orphiques, une scène de culte, « orphique » aussi : ce serait la seule représentation de ces mystères, jalousement défendus ; la date ne peut être fixée que très approximativement : entre le IIIe et le VIe siècle de notre ère (ou plus tard?).

Diverses études sont relatives à des sarcophages, païens ou chrétiens, de la fin de l'Empire. M. F. J. Dölger[2] a étudié un bas-relief du IIIe siècle (Musée des Catacombes de Saint-Prétextat), où est figurée la fustigation d'une femme ; plutôt qu'un martyre de chrétienne, selon l'interprétation de Mlle Marg. Gutschow, il reconnaîtrait le châtiment des Vestales fautives, signalé par de nombreux textes.

L'iconographie du sarcophage de Santa Maria della Piazza, à Ancône, daté du IVe siècle apr. J.-C., se rattache à la glorification de la vigne[3].

M. M. Simon a préparé et publié une étude sur la chronologie des sarcophages chrétiens de Rome[4] : « étude que la publication récente de l'admirable *Corpus* de Mgr Wilpert rendait également souhaitable et possible » (J. Carcopino). Il les suit depuis le temps des Antonins, avec leurs représentations sculptées symboliques, dont les premières, aux environs de 180, dérivent des procédés de l'art païen contemporain ; le sarcophage de la Via Salaria en fait partie (et probablement aussi, celui de Livia Primitiva, au Louvre). Le décor « en strigile » caractérise le IIIe siècle, avec l'apparition fréquente de génies funéraires, du bon Pasteur. Ces sarcophages peuvent être datés par l'observation des coiffures féminines, comparées à celles des *Augustae ;* il y a aussi certaines scènes pastorales, ou l'histoire de Jonas. L'art proprement chrétien s'épanouit après la paix de l'Église (miracles du Christ, scènes de la vie de saint Pierre, Moïse, Daniel, etc.). Des colonnettes, permettant de « détacher » les scènes, sont sur le sarcophage de Junius Bassus, des Grottes vaticanes (cf. les sarcophages de Sidamara, et aussi les sarcophages tyro-sidoniens, en plomb). A la suite de G. Rodenwaldt, notamment, l'auteur cherche à préciser, à ce sujet, la part à faire à l'Asie, parmi les influences propagées jusqu'à Arles et en Aquitaine.

M. Benoît a illustré l'importance de la fabrique d'Arles, au cours de son mémoire sur les *Cimetières suburbains d'Arles, dans l'antiquité chrétienne et au Moyen Age*[5]. M. Doro Levi a montré qu'un sarcophage chrétien du Musée archéologique de Florence, énigmatique, était chrétien : au milieu, le Christ trône, entouré de la famille de Jairus, dont il a rappelé la fille à la vie ; à gauche, l'histoire, connue ailleurs, des trois jeunes gens qui ont refusé d'adorer le portrait de Nabuchodonosor. La scène du milieu et la scène de droite sont semblables à Florence, et à Arles : l'exemplaire de Florence serait de la fabrique

1. *J. H. S.*, 1934, p. 129-139, 3 pl., 8 fig.
2. *Antike u. Christentum*, III, 1932, p. 212-215, 1 pl.
3. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 287-296, 7 fig., et Loeschcke, *Denkmäler von Weinbau ;* cf. *Rev. archéol.*, I, 1936, p. 152 (c.-r. de R. Lantier).
4. Cf. *Mélanges Rome*, t. LVII ; cf. J. Carcopino, *C. R. A. I.*, 1935, p. 91.
5. 1935, dans les *Studi di antichità cristiana*, publiés par le *Pontif. Istituto di archeologia cristiana.*

d'Arles [1] ; il ressemble en tout cas à la pièce d'Arles, qui est datée du IVe siècle, et d'un meilleur travail.

Sur la sculpture copte, on bénéficiera d'importantes observations de M. A. Westholm, à propos de deux têtes « coptiques » de la Glyptothèque Ny Carlsberg [2]. M. A. Westholm met en relief l'importance du matériel du Musée d'Alexandrie pour l'étude de la sculpture copte, dont il vise à préciser les changements, et l'évolution esthétique au IVe siècle.

Il y a passablement à tirer des ivoires « alexandrins » dont, malheureusement, la provenance est souvent si peu précise ; on a pourtant exagéré (p. 242) le rôle d'Alexandrie dans cette production, comme le prouve la comparaison d'œuvres *attribuées* (trône de Ravenne, par exemple), avec d'autres monuments trouvés sur place. Le problème serait à reprendre pour les quatre premiers siècles de notre ère [3].

De nouveaux manuels d'art byzantin sont parus, ou en cours : celui, très détaillé, de Pierce et Tyler, *L'art byzantin*, dont les tomes I et II [4], déjà publiés, mènent le lecteur : *a)* de Dioclétien au Ve siècle ; *b)* du Ve siècle au VIe. On eût souhaité là plus de place donnée à l'architecture et aux bibliographies. C'est un *mémento* bien plus rapide que nous offre l'ouvrage de D. Talbot Rice, *Byzantine art* [5].

Ch. Picard.

1. *Bollett. d'arte*, XXVII, 1933, p. 578 sqq. ; cf. O. Brendel, *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 429-430, fig. 2.

2. *Acta archaeologica*, V, 1935, p. 215-242. Les têtes de Copenhague sont reproduites dans les *Einzelaufnahmen*, nos 364, 366.

3. Peu de comparaisons sont encore possibles, au IVe siècle, entre peintures et sculptures ; on sera heureux, à ce titre, de la découverte faite en 1930, maintenant publiée (G. Battaglia, *Capitolium*, IX, 1933, p. 456 sqq.), d'un groupe Persée-Andromède, peint dans le *Nymphée* du long du Capitole, au-dessus de l'ancienne Piazza Montanara, Via del Mare : fin du IVe siècle. La technique est médiocre (lignes cernées aux contours, yeux inexpressifs). Va-t-on appeler cela aussi du « renouvellement » (cf. *Arch. Jahrb.*, 49, 1934, *Anz.*, col. 455-456, fig. 9)?

4. Paris, 1933-1934.

5. Oxford, 1935, 270 p., 49 pl., 4 cartes, 13 fig. dans le texte.

# BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront analysées ou mentionnées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

## Linguistique et philologie.

Thomas FitzHugh, Ἴαμβος, *Aryan sacred voice of stress, Origin and Genesis of Speech* : University of Virginia, Charlottesville, 1935, xiv + 70 pages, 3 dollars.

M. FitzHugh reprend dans ce nouvel ouvrage la thèse fondamentale qu'il a exposée à maintes reprises dans ses publications plus anciennes, dont deux ont été analysées dans cette *Revue* (IX, 1931, p. 152 et suiv., et XII, 1934, p. 215). Selon M. FitzHugh, le rythme de l'indo-européen était fondé sur un accent d'intensité, lequel pouvait tomber sur une longue ou sur deux brèves, ou encore sur une brève ou sur une longue et une brève. Cet accent pouvait, par conséquent, être « bissyllabique », et il n'était pas seulement le facteur essentiel du rythme : il a, en outre, largement influencé la structure morphologique des mots.

Que le rythme ait eu une certaine action sur la forme des mots, c'est là une chose aujourd'hui parfaitement établie. Il y a longtemps que F. de Saussure a montré comment le grec évitait les séries de brèves, et, plus récemment, M. A. Burger a mis en évidence le rôle du rythme dactylique en latin (cf. cette *Revue*, IV, 1926, p. 115 et suiv. et 212 et suiv., et les *Études de phonétique et de morphologie latines* de l'auteur cité). M. FitzHugh ne tient pas compte de ces résultats ; il ne cite pas ces ouvrages, pas plus qu'aucun autre. Volontairement, il se tient à l'écart du mouvement général de la linguistique. L'auteur n'ayant pas tenu compte des travaux des autres, on peut craindre qu'il ne soit payé de retour.

Les chercheurs consciencieux auront quand même le devoir, dans l'avenir, d'essayer de tirer de ces ouvrages les idées originales qu'ils contiennent ; malheureusement, l'auteur néglige de les mettre en lumière et s'attarde, en revanche, sur des questions sans intérêt : l'abrègement

ïambique est expliqué, une fois de plus, par l'intensité particulière de la syllabe brève du groupe (*brevis brevians*) ; une fois de plus, les syncopes du type *calidus* > *caldus* sont mises sur le compte de l'intensité, et l'auteur explique de cette manière (p. 50) comment *orno* est sorti de *ordino*, sans même se poser la question de savoir si *ordino* n'a pas été formé secondairement, au moment où le rapport entre *ordo* et *orno* avait cessé d'être perçu[1].

Le nouvel ouvrage de M. FitzHugh, comme ses aînés, pose de nombreux problèmes, dont quelques-uns font actuellement l'objet de nombreuses discussions ; on peut toujours tirer profit d'un ouvrage qui présente ces problèmes sous un aspect certainement original.

Mathieu Nicolau.

E. de Saint-Denis, *Le vocabulaire des manœuvres nautiques en latin* : Thèse complémentaire : Mâcon, impr. Protat, 1935, 139 pages, 25 figures.

Œuvre d'un spécialiste des choses de la mer, ce lexique est d'une documentation riche, sans cesse contrôlée et raisonnée. Je ne trouve guère de lacunes notables dans la liste des ouvrages consultés : cependant l'article « Seewesen » du supplément V du Pauly-Wissowa n'y est pas mentionné, non plus que le Thesaurus des Académies allemandes, qui eût aidé à compléter les dépouillements.

La présentation du Lexique n'est pas sans défaut ; il est regrettable que les exemples utilisés n'y soient indiqués que par des références : pas de citations, même réduites ; donc, pour les idées énoncées, pas de justification ; pour le lecteur, pas de contrôle. Les listes de chiffres auxquelles se réduisent certains alinéas recouvrent des obscurités ou des erreurs : à quelle imitation est-il fait allusion sous *abscindo*? à quel jeu de mots sous *tenere* 4? Une citation de Plaute, *Bacch.* 293, eût fait apparaître que la difficulté de comprendre « turbare nauem » est liée à celle d'interpréter la contradiction entre « ubi portu eximus » et « turbare in portu » ; une citation de Catulle 63, 2, eût fait apparaître que dans « pede tetigit » il n'y a pas l'idée d'un débarquement ; une citation de Caecilius 33 eût révélé que dans « escende huc nauem meam » le verbe a le sens de « embarquer » et non de « débarquer », etc.

Un autre défaut de présentation est de séparer par le classement alphabétique les mots de même famille qu'il y aurait intérêt à confronter : le rapprochement de *ascendo escendo conscendo* eût été une invitation à distinguer leurs sens respectifs ; de mettre en rapport *nitor adnitor*

1. Cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, v° *ordo*, p. 678.

*enitor* eût engagé à les rapporter à l'idée commune de l'effort déployé par le rameur, au lieu d'appliquer spécialement deux d'entre eux au premier temps de la « nage ».

La plupart des articles sont suffisamment développés ; ils n'apportent pas toujours les solutions attendues : il y a une question posée par l'équivalence *insurgere—incumbere* qui met sur le même pied deux verbes simples de sens pourtant opposés ; une question posée par l'expression *incumbere remis* qui désigne le mouvement de la nage par une attitude qui n'en est que la préparation...

A plusieurs reprises, M. de Saint-Denis indique que les poètes substituent volontiers aux verbes composés (techniques) des verbes simples (poétiques). L'observation est juste, elle n'est pas suffisante ; il eût fallu aussi expliquer l'emploi dit « absolu » de maints verbes techniques (l'emploi sans complément de *aduertere*, *appellere*, *soluere*, *moliri*, *tenere*, etc., n'est pas une simplification introduite à date récente, c'est une survivance) ; il eût fallu distinguer les « aspects », et le détail des manœuvres eût permis à cet égard bien des observations intéressantes (cf. la distinction de *ferte* et *inferre* dans *En.* X, 295 et suiv., celle de *legere litus* et *colligere arma*, de *ornare* et *exornare*, etc.).

Il était possible, même à propos de ce recueil de mots limité à un domaine strictement défini, d'esquisser, avec plus de précision que ne l'a fait l'auteur, une histoire du vocabulaire latin, en se gardant au reste de confondre pénurie de textes avec pauvreté du vocabulaire et abondance de textes avec richesse de vocabulaire.

Plus qu'une histoire, on pouvait même tirer de ce lexique une caractérisation du vocabulaire, en posant la question suivante : comment une langue littéraire adopte-t-elle et adapte-t-elle un vocabulaire technique? Pour la seule notion de « ranger », le lexique nous fournit, à côté d'un terme technique comme *praeterueho*, des équivalents poétiques comme *praelabor*, *praeterlabor*, des substituts prétentieux comme *praeteruolo*, inexpressifs comme *praetereo*, des arrangements de basse époque comme *praelego*, *praeternauigo*, *praenauigo*, *praeueho*...

M. de Saint-Denis a largement dépassé le but modeste qu'il s'était proposé (p. 13 : rendre service à ceux qui voudront approfondir les textes latins en se représentant les manœuvres consignées par les auteurs) ; il a, avec une sûreté remarquable, fait la part du technique et du littéraire, et montré comment nous devons nous garder des sens vagues ou passe-partout. En même temps, il nous a fourni un critère pour apprécier soit la négligence, soit la maîtrise des écrivains. En ce qui concerne la science nautique, il l'a fait bénéficier de tout un trésor de notions et de termes qu'un lecteur non averti n'eût pu reconnaître. Les critiques que j'ai présentées ne sont pas faites pour diminuer son mérite, qui est notable ; je

souhaite qu'elles puissent orienter ceux qui, après lui, tenteront dans des domaines différents des études comparables.

J. Marouzeau.

J. M. G. M. Brinkhoff, *Woordspeling bij Plautus* : Nijmegen, Berkhout, 1935, 216 pages.

Chr. Mohrmann, *Das Wortspiel in den Augustinischen Sermones* : Mnemosyne, 1936, p. 33-61.

La question des « jeux de mots » en latin a été étudiée d'un point de vue général par E. Wölfflin dans les « Sitzungsberichte der k. Bayer. Akad. der Wissensch. », 1887, à propos de Plaute par C. Mendelsohn dans les « Publications of the University of Pennsylvania », 1907, et à propos de Cicéron par H. Holst dans les « Symbolae Osloenses », 1925. Elle vient d'être reprise simultanément à propos de Plaute et (exemple peut-être plus inattendu) de S. Augustin par deux philologues formés dans ce milieu hollandais où les jeunes trouvent à s'inspirer de la pensée active et originale de Mgr Jos. Schrijnen.

La première curiosité qu'a le lecteur en ouvrant ces deux ouvrages est d'y chercher la définition du « jeu de mots » : « liaison, dit M^lle^ Mohrmann, établie entre deux mots en vue d'un effet déterminé, à laquelle le destinataire de l'énoncé ne s'attend pas, qui ne répond pas à un usage actuel et qui est fondée soit sur un rapprochement étymologique, soit sur une ressemblance ou identité de sons » ; « emploi, dit M. Brinkhoff, d'un mot ou de plusieurs mots complètement ou partiellement homonymes dans des conditions telles que, en vertu du contexte ou de la place qu'on leur ménage dans l'énoncé, ils donnent lieu à une combinaison inattendue des notions inhérentes au sens qu'ont ces mots dans la langue commune ».

Les deux définitions se recouvrent à peu près ; peu importe, après cela, que M. Brinkhoff, soucieux d'insérer sa théorie dans un corps de doctrine récemment mis en honneur, s'avise d'expliquer que le jeu de mots est du domaine de la « langue » (distincte de la « parole ») et qu' « en conséquence tout jeu de mots doit se fonder sur le langage vivant comme la parole sur la langue »! Je vois bien ce qu'avec cette distinction la pensée gagne en obscurité ; je ne vois guère quel enrichissement réel elle en peut recevoir.

Le classement des exemples est fait, dans un ouvrage comme dans l'autre, sous les deux titres de l' « ambiguum » et de la « paronomasie », qui suffisent à peu près à épuiser les possibilités ; fallait-il y joindre, comme l'a fait M. Brinkhoff, une distinction entre textes monologués et textes dialogués? Ici comme là, Plaute parle pour son public, auquel les effets sont destinés par-dessus la tête des personnages en scène.

En dépit des distinctions faites, il y a, du reste, bien des exemples qui s'évadent de la définition initiale : ainsi les « argutiae » des p. 70 et suiv., qui n'ont rien à voir avec l'homonymie. Il s'agit des formules du type « quid agis? » = « comment vas-tu? », « quid ais? » = « dis donc ! », « numquid uis? » = « puis-je prendre congé? », prises par l'interlocuteur au pied de la lettre dans le sens de « que fais-tu? que dis-tu? veux-tu quelque chose? » ; type de notre plaisanterie : « Comment vas-tu? — Sur mes jambes. » C'est là un coq-à-l'âne ; est-ce un « jeu de mots » au sens donné dans l'Introduction?

M. Brinkmann a raison de distinguer du jeu de mots, qui comporte entre les mots rapprochés un rapport d'idées, le jeu de sons, dont l'étude rentrerait dans le cadre d'une stylistique du latin oral.

Il faut accepter aussi la distinction qu'il établit entre le jeu de mots destiné à l'amusement et le jeu de mots fait pour souligner une argumentation. Et je crois que M^lle^ Mohrmann aurait eu profit à reprendre cette distinction à propos de S. Augustin : elle s'ingénie à ranger dans deux catégories les jeux de mots des ouvrages de doctrine et ceux des sermons familiers, en observant, par exemple, que sont particulièrement fréquents là les jeux d'homonymie et ici les jeux de composition, qu'ainsi la première catégorie est du type cicéronien et la seconde du type plautinien. La différence serait, à mon avis, plus nette si l'on invoquait le dessein de l'auteur, qui est surtout ici d'amuser son auditoire (ex. p. 51 : ut in hoc tanto adiumento tanquam in infirmitatis suae iumento perueniant ad altitudinem Dei), et là d'attirer l'attention de son lecteur en réalisant le relief de l'idée par la confrontation des mots.

M^lle^ Mohrmann nous invite, par contre, à observer une autre distinction utile, lorsqu'elle remarque que S. Augustin pratique surtout le jeu de mots formel et Cicéron le jeu de mots étymologique, ce qui revient à dire que l'un est de caractère plus populaire, l'autre plus rhétorique.

Je ne sais pas si j'accepterais, sans plus, ces qualificatifs. Le jeu de mots est un artifice qui n'appartient pas en propre au rhéteur ; il apparaît dans la narration vive, dans le dialogue animé, répondant à une disposition d'esprit qui est celle de la parade ; il a quelque chose de scénique plutôt que d'oratoire. D'autre part, il n'est pas non plus populaire ; il est familier et désinvolte, ce qui n'est pas la même chose. Le peuple ne joue guère sur les mots ; il faut pour cela une aisance que seule donne la pratique consciente et complaisante du langage ; il faut qu'on soit dégagé de la contrainte de l'expression. Le jeu de mots est un luxe ; luxe facile, sans doute, ce qui fait que les vrais cultivés pour l'ordinaire se l'interdisent et qu'il est surtout un procédé de demi-cultivés. Je ne vois pas bien à quoi peut répondre ce que M^lle^ Mohrmann appelle « Volksrhetorik ». La rhétorique du peuple, c'est ce que le peuple em-

prunte aux cultivés ; ce n'est rien qu'il soit susceptible d'inventer lui-même. Mais ceci touche au grave problème de ce qu'on appelle la « langue vulgaire », que j'ai abordé plusieurs fois dans cette *Revue*, qu'il faudra bien reprendre un jour dans son ensemble, et pour lequel, du reste, on devra tirer parti des vues présentées par Mgr Jos. Schrijnen dans un article (*De latijnsche omgangstaal*, *Neophilologus*, XIX) que connaissent bien et qu'ont médité les auteurs des deux présentes monographies.

Je n'entreprends pas d'examiner le détail des exemples si soigneusement et si ingénieusement relevés par l'un et l'autre auteur (au reste, Mlle Mohrmann, dans le cadre d'une étude qui ne devait pas dépasser la dimension d'un article de revue, se contente de citer des exemples-types). On pourra, sans intérêt d'ailleurs, contester certains rapprochements admis par M. Brinkhoff. Je poserai seulement sur un point de détail une question aux deux auteurs : pourquoi s'accordent-ils à prétendre que ni chez Plaute (cf. Brinkhoff, p. 133, témoignage de Quintilien), ni au temps de saint Augustin (en dépit du témoignage de saint Augustin lui-même, *Conf.* I, 18), ni dans l'intervalle (cf. chez Mlle Mohrmann la note de la p. 53 sur Tite-Live), l'*h* initiale n'était pas pronon cée?

J. Marouzeau.

## Histoire littéraire.

L. Strzelecki, *De Naeviano Belli Punici carmine quaestiones selectae* (Polska Akademja Umiejetnósci, Rozprawy Wydzialu filologicznego, t. LXV, nº 2) : Kraków, 1935, 40 pages.

L'aisance et la netteté critique font de ce mémoire un modèle de ce que l'on peut raisonnablement tirer d'un groupe fort réduit de fragments mutilés. Mais, d'ailleurs, la connaissance de Naevius n'est pas seule à en profiter : certains des problèmes d'érudition les plus agaçants que pose la lecture de l'*Énéide* s'en trouvent aussi éclaircis.

M. Strzelecki prouve d'abord que les grammairiens anciens avaient entre leurs mains deux éditions du poème, l'une continue, et par là conforme à la rédaction primitive (*Carmen belli Punici*), l'autre en sept livres, selon la division de C. Octavius Lampadio (*Belli Punici libri*). Les citations faites sur la seconde permettent de poser des jalons ; mais celles qui, remontant à la première, ne s'accompagnent pas d'une indication de livre, ne retrouveront leur place approximative qu'après une prudente discussion critique. La tâche achevée, M. Strzelecki propose les conclusions suivantes : après un préambule, où Naevius implorait le secours des Muses et donnait quelques indications sur lui-même et peut-être sur sa patrie, le poète racontait les événements des années 264-262,

début de la première guerre Punique (fragments 31, 32, 33, 19) ; puis commençait le récit de la migration d'Énée (fragments 4, 5, 11, 28, 13ᵃ, 12, 21, 13, 16, 20, 14 et 15), qui se poursuivait au « second livre » par l'épisode de l'amour de Didon pour Énée et au « troisième » par le récit mythique de la fondation de Rome (fragments 29, 30, 6, 10, 23, 18, 22 du livre II ; 3, 24, 25, 27, 26 du livre III) ; au « quatrième livre », Naevius reprenait la narration de la guerre Punique.

Disposition singulièrement intéressante du point de vue de la technique littéraire (cf. p. 11) : dès ses débuts, la littérature latine « alexandrinise » au maximum, d'après des « recettes » fort raffinées ; elle ne conquerra le classicisme que peu à peu.

Mais voici qui intéresse particulièrement l'étude de Virgile. C'est parce que dans Naevius Anchise, accompagnant son fils jusqu'en Italie, s'offrait avec des traits d'augure (p. 8 et suiv.) et même de prophète (p. 34-35), qu'est née la contradiction virgilienne d'*Énéide*, VII, 133-140. A Naevius encore remonte le passage tout isolé (*Én.*, X, 11-14) où l'invasion d'Hannibal est présentée comme la vengeance de Didon : car, par ailleurs, le souvenir des guerres Puniques est presque absent de l'*Énéide* (p. 20 et suiv.). Dans Naevius, Anna jouait un rôle beaucoup plus important que dans Virgile ; c'était elle qui édifiait le bûcher fatal, pratiquait la magie et invoquait les dieux : et de là viennent deux vers assez singuliers de l'*Énéide* (IV, 680 et suiv.). Enfin, et surtout, Virgile n'a pas su fondre deux légendes contradictoires : l'une : celle de Naevius, qui prolongeait pendant sept ans l' « odyssée » d'Énée ; l'autre, dont on trouve la trace chez Denys d'Halicarnasse, qui limitait sa navigation à environ un an, sans lui faire faire escale en Afrique, et de laquelle relèvent les chants III et V de l'*Énéide*. Ces conclusions sont d'importance, et l'on ne pourra plus se dispenser d'en tenir compte. Tout en avouant qu'il y a quelque incertitude à pousser jusqu'à ces limites l'utilisation de fragments misérables. Mais, encore une fois, la discussion de M. Strzelecki est très saine, et sans illusionnisme.

Celle qui porte sur la fondation de Rome me paraît plus contestable dans le détail. Non d'ensemble : on doit convenir que Naevius s'accordait avec Ennius pour affecter l'Aventin comme *augurium* à Romulus. Mais pourquoi refuser, contre Mommsen, le Palatin à Rémus? La thèse de Mommsen est appuyée par maintes traditions importantes, de différents ordres (entre autres, celle du javelot de Romulus dardé sur le Palatin et y prenant racines), qu'il serait trop long de discuter ici. Et M. Strzelecki ne fait pas état d'une interprétation de Denys, I, 86, 2, qui, faisant de Ῥεμορία un autre nom de l'Aventin, accorderait cet historien avec Paul-Festus, mais rendrait fragile la discussion que poursuit notre auteur, p. 30-31.

Un dernier mot, en hommage à l'heureuse pénétration de M. Strze-

lecki. Utilisant les remarques d'H. Fränkel, il interprète (p. 10 et suiv.) le fragment 19 de Naevius, où il est question d'Atlantes et de Géants, comme un souvenir personnel du poète : il s'agirait du grand temple de Zeus à Agrigente et de la prise de cette ville par les Romains en 262. C'est bien joli, fort tentant, et l'on aura plaisir à se remémorer ces vers en face de l'Acropole de Girgenti.

Jean Bayet.

J. C. Plumpe, *Wesen und Wirkung der auctoritas maiorum bei Cicero* : Inaugural-Dissertation Münster, Bochum, H. Pöppinghaus, 1935, 76 pages.

Cette dissertation nous apparaît — et peut-être l'auteur eût-il eu intérêt à le marquer — comme le dernier chaînon d'une série d'études qui se sont attachées, depuis une dizaine d'années, à éclaircir le concept si proprement romain d'*auctoritas*. L'attention a été attirée sur ce mot et sur son contenu par la découverte du monument d'Antioche : le texte du testament d'Auguste, sous la forme plus complète que cette inscription a permis de lui donner, a révélé, en effet, quelle place le concept d'*auctoritas* a tenue dans la pensée politique d'Auguste ; un article de Heinze dans l'*Hermes* de 1925 a fortement marqué la valeur de ce concept ; depuis, une dissertation de Marbourg en a étudié le rôle dans la vie privée et publique de l'époque républicaine[1]. A son tour, l'auteur de la présente dissertation s'est proposé d'analyser la notion d'*auctoritas maiorum* chez Cicéron, d'en montrer l'importance et d'en définir la portée.

Un premier chapitre est consacré à étudier les allusions aux ancêtres romains dans le *Pro Quinctio* et le *Pro Roscio Amerino* : de cette étude il ressort nettement que, dès le début de sa carrière d'orateur, Cicéron a fait volontiers du recours au *mos maiorum*, à l'*auctoritas maiorum*, un des moyens de son argumentation. Dans le deuxième chapitre, l'auteur se demande ce que Cicéron doit, en cela, à l'exemple des orateurs attiques ; il s'efforce de démontrer que de l'ἔπαινος τῶν προγόνων à la *laudatio maiorum* il y a toute la distance qui sépare un procédé de rhétorique d'une idée personnellement sentie et vécue : Cicéron doit plus, à cet égard, au vieux Caton qu'aux orateurs grecs. Les chapitres suivants, approfondissant la notion cicéronienne de l'*auctoritas maiorum*, montrent ce qu'elle a d'essentiellement romain, comment elle implique un sentiment profond de la continuité, de la responsabilité des vivants à l'égard du passé dont ils ont hérité et de l'avenir qu'ils préparent. La même idée

1. F. Fürst, *Die Bedeutung der* auctoritas *in privaten ŭ. öffentlichen Leben der röm. Republik*, Diss. Marburg, 1934.

se retrouve chez Auguste, elle a inspiré son œuvre réformatrice ; ici comme ailleurs, la pensée de Cicéron est celle d'un précurseur : elle contient en germe l'idéologie du principat.

L.-A. Constans.

J. Vogt, *Ciceros Glaube an Rom* (Würzburger Studien zur Altertumswissenschaft, sechstes Heft) : Stuttgart, W. Kohlhammer, 1935, 101 pages, 4.50 R. M.

On retrouve dans ce mémoire les préoccupations qui ont inspiré le précédent ; mais le point de vue est plus large, l'auteur domine de plus haut son sujet. Quelle conscience Cicéron, grand témoin d'une époque de transition, a-t-il eue du devenir de Rome? Quelle est son attitude envers la tradition, comment juge-t-il le présent, quel regard porte-t-il sur l'avenir? Telles sont les questions auxquelles s'efforce de répondre la présente étude, en trois chapitres bien documentés et suggestifs qui s'intitulent : « Fidélité au passé. — Interprétation du présent. — Pressentiment de l'avenir. » De cette enquête que M. Vogt a menée à travers toute l'œuvre et la vie de Cicéron, la figure intellectuelle et morale de l'éloquent consulaire sort grandie — plus peut-être à nos yeux qu'à ceux de l'auteur lui-même. M. Vogt dénonce chez lui, au lendemain des Ides de Mars, quand il crut que la *res publica* pouvait renaître, une tenace faculté d'illusion : *er war und blieb illusionist.* Pourtant, l'auteur n'a pas été insensible à l'incomparable beauté de ces derniers mois de l'existence de Cicéron, quand il sacrifia délibérément sa vie pour un haut idéal de liberté républicaine. Il arrive ainsi plus d'une fois que M. Vogt, dans son sincère effort de juste compréhension, paraisse formuler, plus ou moins explicitement, des jugements contradictoires. En réalité, la faute n'en est pas à lui, mais à l'objet complexe et mouvant auquel il applique ses dons d'analyse : les contradictions sont chez Cicéron lui-même, intellectuel égaré dans l'action. Aujourd'hui, on dirait de lui qu'il est un « clerc » qui a « trahi » ; à moins qu'il n'eût pas « trahi » du tout et se fût contenté d'être le plus grand journaliste de son temps et de tous les temps. Mais, à l'époque où il vivait, il ne pouvait se dispenser de prendre une part active à la politique ; et c'est son honneur, après tout, que d'avoir essayé — avec moins d'illusions que le pense M. Vogt — de faire triompher, au milieu de l'affreux réalisme de la politique contemporaine, sa conception idéale de l'État. Cette conception n'était pas aussi falote qu'on l'a dit, et M. Vogt lui rend justice : s'il veut maintenir la forme traditionnelle de la *res publica*, il est loin de se confiner pour cela dans un conservatisme aveugle ; mieux que personne, il reconnaît la décadence des institutions et des mœurs et l'urgente nécessité d'une réforme ; il voudrait qu'elle se fît sans violence, grâce à l'influence d'un *princeps*

respecté de tous. L'erreur ne fut pas sur le but, mais sur les moyens : la pensée de Cicéron fut réalisée par Auguste, mais après des années sanglantes de guerres civiles. La foi du grand consulaire dans l'éternité des principes sur lesquels la constitution juridico-politique de Rome était fondée n'a pas été qu'illusion naïve, puisqu'après tout la monarchie n'a pu s'installer qu'en feignant tout au moins de les respecter, et qu'ils ont survécu, dans ce qu'ils ont d'essentiel, à toutes les vicissitudes de l'histoire. Si M. Vogt ne formule pas expressément cette conclusion, c'est du moins celle à laquelle conduit son analyse sûre et impartiale.

L.-A. Constans.

L. Bozzi, *Ideali e correnti letterarie nell'Eneide* : Messina e Milano, Principato, 1936, 181 pages.

Depuis l'antiquité les critiques dénoncent à l'envi les *furta* virgiliens. Le présent volume signale quelques-unes des influences — certaines sont ou peu s'en faut inédites — qui se sont exercées sur l'œuvre du poète. Ces découvertes — d'où qu'elles émanent — réussissent en général à prouver que Virgile possédait au mieux la culture de son temps et que, poète humaniste, poète érudit, poète classique, il ne pouvait écrire un vers qui ne représentât excellemment, sous sa forme la plus accomplie, l'âme et la science de ses contemporains.

L'auteur de la présente étude a donc illustré par de nouveaux points de vue une thèse connue : un poète de l'époque impériale était par la date de son existence et surtout par l'élan d'une tradition littéraire remontant à un demi-siècle ou même, si l'on recherche les premières origines, à un siècle entier, un alexandrin. Mais Virgile sentant, en même temps que la grâce alexandrine, les faiblesses de cette littérature, a voulu redevenir un poète classique ; et le classicisme à cette époque semblait consister essentiellement dans l'imitation d'Homère.

Et voici les conséquences importantes de l'entrelacement voulu de ces deux tendances. Partout, sous l'ornementation classique, s'aperçoit l'homme moderne que nous pourrions appeler romantique, car il a le trait caractéristique du romantisme, la prédominance de la sensibilité. Comme l'épopée ne peut se passer de merveilleux et que les contemporains d'Auguste ont cessé de croire aux miracles homériques, les interventions divines ne représentent plus qu'une façade dans l'*Énéide*. Les dieux ennemis incarnent les obstacles présentés au héros par « la malice des choses », les dieux protecteurs, son savoir-faire et son endurance humaine. Et d'une façon générale, tandis qu'Homère, dans un monde habité par le surnaturel, nous montre ses personnages exaltés par la joie de vivre, par l'entrain devant la difficulté à vaincre, par la lutte, sous quelque forme qu'elle se présente, le héros virgilien, sachant que son

énergie seule doit faire face aux nécessités, s'attriste et se lasse devant l'hostilité de la nature et des événements ; il est tourmenté par une mélancolie toute romantique qui aspire à jeter l'ancre à chaque rivage auquel il aborde. De plus, une sensibilité toujours émue a pris chez lui la place de la solide musculature du héros homérique. Là où le second ne discerne que des adversaires à jeter bas, le premier entrevoit un père, un fils, un frère et les larmes des mères. En faut-il davantage pour expliquer que l'élan vers l'action en soit ralenti et que la décision soit devenue difficile au milieu de mobiles si complexes?

De là encore une horreur de la guerre qui perce dans chaque récit de bataille, une estime de la vie humaine, une compassion pour les petits, un raffinement dans la conception de l'amour qui rendent un son inconnu à l'antiquité grecque.

L'auteur poursuit aussi la recherche de tout ce que doit le poème aux usages contemporains et à l'histoire contemporaine. Sur ce point, certaines de ses timidités sont surprenantes. Pourquoi, par exemple, hésiter à reconnaître l'influence sur le caractère de Didon de la présence de Cléopâtre à Rome et de son intrusion dans les guerres civiles à l'époque de César et d'Antoine? Pourquoi encore, en étudiant le traitement de la guerre dans les derniers livres de l'*Énéide*, ne pas remarquer l'ironie avec laquelle Virgile présente le thème « des blessures remarquables », si bien pris au sérieux par Homère? L'intention railleuse est plus évidente encore dans cet endroit qu'au début de l'épisode de la fabrication des armes, où l'auteur la signale expressément.

Il y a aussi des réserves à faire sur la bibliographie de cet ouvrage. Sans doute, la comparaison entre l'*Énéide* et les *Messéniennes* de Rhianos telles que nous les révèle Pausanias est une idée originale et fructueuse dont l'auteur fait sortir intelligemment des conséquences très propres à éclairer l'*Énéide*. Mais pourquoi tant d'ouvrages récents ne sont-ils même pas cités? Et, pour n'en prendre qu'un exemple, certains emprunts à celui de M. J. Carcopino, désormais classique dans la question virgilienne, *Virgile et les origines d'Ostie*, auraient orienté ou corroboré plus d'une hypothèse.

A. Guillemin.

N. Eriksson, *Religiositet och irreligiositet hos Tacitus* (Lunds Universitets Arsskrift, N. F. Avd. 1, Bd 31, Nr 8), avec un résumé en allemand : Lund, C. W. K. Gleerup, 1935, 74 pages.

Ce mémoire prend pour point de départ le livre de Pöhlmann, *Die Weltanschauung des Tacitus*, et l'article publié par M. Fabia dans le *Journal des Savants* de 1914 à propos de ce livre. Pöhlmann, s'opposant aux conceptions de Nipperdey, s'était attaché à montrer qu'il n'y a pas

chez Tacite unité de conception philosophique et religieuse, mais un chaos d'idées souvent contradictoires, tout étant dominé chez lui par les intentions de l'artiste. M. Eriksson reprend l'examen des différents passages où il est question des dieux, de prodiges, de *fatum*, de *fors* ou *fortuna*. Il estime que bien des contradictions relevées par Pöhlmann peuvent être résolues si l'on tient compte du contexte et du but poursuivi par l'écrivain dans chaque cas particulier. Il s'élève également contre la conception de M. Fabia d'après laquelle les tendances religieuses qu'on observe dans les *Histoires* reparaîtraient dans les derniers livres des *Annales* (XI-XVI), alors que, dans les premiers livres de cet ouvrage, Tacite, plus pessimiste, aurait représenté l'univers comme en proie aux caprices du hasard ou aux volontés d'un destin mystérieux. Aux yeux de l'auteur, la foi dans la divinité et la croyance au destin ont toujours été associées dans la pensée de Tacite : il n'a jamais été irréligieux, mais il a eu, comme la plupart de ses contemporains, une religion teintée de philosophie. Si, dans les premiers livres des *Annales*, règne l'idée du hasard ou celle du destin, c'est que ces livres sont dominés par la personnalité mystérieuse de Tibère ; si, dans les derniers livres, au contraire, les dieux reprennent un rôle, c'est que Néron n'y est pas seul en scène, c'est qu'on se retrouve, en quelque sorte, dans une atmosphère plus humaine. Par cette explication, qui ne sera sans doute pas acceptée sans résistance, M. Eriksson rejoint, après un utile travail de discussion et de mise au point, la thèse de Pöhlmann dans ce qu'elle a d'essentiel. Si l'on admet cette thèse, on devra aboutir, nous semble-t-il, à une conclusion plus générale dont l'importance, pour l'interprétation de toute l'œuvre de Tacite, est considérable : Tacite est avant tout un artiste, dont la grande loi instinctive est la soumission du peintre à l'objet ; ce n'est pas la pensée de l'écrivain qui colore l'œuvre, mais ce sont les nécessités de l'œuvre qui régissent les fluctuations de sa pensée. Ainsi le tempérament de Tacite, dont on estime communément qu'il lui a fait déformer l'histoire, lui aurait, par ailleurs, imposé une sorte d'objectivité. Et la question de l'impartialité de Tacite serait à reprendre de ce point de vue.

L.-A. Constans.

**Publications du bi-millénaire horatien.**

— Sous le titre *Non omnis moriar*, un groupe de savants tchèques ont publié à Prague en 1935-1936 deux volumes d'articles consacrés à Horace :

M. A. Novak définit (p. 1-12) *Le type de la poésie lyrique d'Horace*, qu'il considère comme réalisant l'accord du lyrisme et de la rhétorique, et d'autre part de l'élément monumental et de l'élément décoratif.

M. K. Svoboda étudie (p. 13-24) *La construction idéologique dans la poésie lyrique d'Horace*, ou plus exactement les rapports entre le mot, la phrase et le vers.

M. Z. K. Vysoky, sous le titre *L'épithète chez Horace* (p. 25-51), observe la disposition du poète à préférer l'expression dynamique, l'adjectif propre à exprimer l'action, et son souci d'éviter les formules stéréotypées.

M. A. Kolar s'attaque au difficile sujet de la métrique lyrique d'Horace : *De Romanorum metris Aeoliis* (p. 52-86), et croit pouvoir établir qu'Horace, à travers toutes les complexités de ses formes métriques, poursuit principalement le rythme trochaïco-dactylique.

M. J. Cervenka, sous le titre *Horace et la philosophie* (p. 87-110), montre comment on peut saisir chez Horace une évolution de l'épicurisme vers le stoïcisme.

M. P. Kucharsky apporte (p. 111-115) une *Contribution à l'explication de quelques odes d'Horace : Carm.* I, 7, 21 ; I, 26, 10 ; I, 22 fin ; I, 28, 19-36.

M. A. Salač étudie la *Cena Nasidieni* (p. 116-124), confirme à l'aide d'une inscription le nom du personnage et reconstitue la date du dîner.

M. G. Hejzlar (p. 125-139) reprend les arguments de M. Lugli en faveur de l'identification de *La Villa d'Horace.*

Enfin, M. Šimeček cherche les traces de la poésie d'*Horace chez les anciens écrivains chrétiens* (p. 140-143).

Dans un second volume sont traitées des questions qui intéressent la survie d'Horace dans la littérature tchèque : B. Ryba, *Horace et la Bohême pré-humaniste* (p. 1-34) ; K. Hrdina, *Les échos d'Horace chez les humanistes tchèques au XVI^e siècle* (p. 35-66) ; J. Ludvikovsky, *Les paraphrases religieuses latines des Odes d'Horace de G. Tranovsky* (p. 67-80) ; F. Stiebitz, *Les échos d'Horace dans la première école poétique de la Bohême moderne* (p. 81-96) ; F. Novotny, *Horace dans la philogie tchèque* (p. 97-111).

Qu'il s'agisse de linguistique, de philologie ou de littérature, il faut rendre aux savants tchèques cet hommage qu'ils sont toujours au premier rang de la production scientifique. Malheureusement, la plupart de ces articles sont écrits dans leur langue. Mais des résumés en français les rendent accessibles.

— *The Odes of Horace, with the secular hymn*, translated into english verse in horatian meters by J. Loomis van Gundy : Department of classics of Montmouth College U. S. A., 1936, 172 pages, 1,25 Doll.

Cette traduction représente un tour de force inédit : elle prétend

rendre Horace non seulement en vers, mais dans les mètres mêmes qu'il a employés. M. van Gundy sait bien, et il le dit dans sa Préface, « qu'une traduction métrique littérale est difficile, sinon impossible » (surtout, ajouterais-je, quand il s'agit de plier une langue moderne aux tyranniques règles de la métrique logaédique) ; mais il pense « qu'une traduction en prose ne peut satisfaire aux exigences d'un poème lyrique ». Je suis d'un avis contraire et pense que les contraintes auxquelles assujettit la traduction versifiée obligent à renoncer précisément à ce qui est l'essentiel de la forme poétique : rythme et harmonie (cf. ce que j'ai écrit à ce sujet dans les *Actes du Congrès G. Budé de Nice*, p. 59-60). Je laisse aux lecteurs de langue anglaise le soin d'apprécier ce que vaut la tentative de M. van Gundy ; je me borne à l'enregistrer ici comme un hommage audacieux, donc méritoire, offert à Horace à l'occasion de son bi-millénaire.

— *Veinte Odas de Horacio*, puestas en verso castellano p. B. Chamorro : Anales de la Universidad de Madrid, IV, 1 et 3.

Cet autre essai de traduction en vers, que M. Chamorro ne publie pas sans scrupules, vu la difficulté de la tâche (cf. sa Préface), mérite d'être signalé parce que, d'une part, il constitue une contribution à la commémoration horatienne qui se poursuit activement en Espagne et qui doit se clore par la publication d'un numéro spécial de la revue *Emerita*, d'autre part parce qu'il est une collaboration à ces *Annales de l'Université de Madrid* qui jouent actuellement leur rôle dans la réorganisation des études classiques en Espagne.

J. Marouzeau.

## Éditions de textes.

### Collection Teubner.

— *Cornelius Tacitus*, edd. Halm-Andresen, denuo curauit E. Köstermann. — I, 1, *Annales*, lib. I-VI : Leipzig, Teubner, 1934, 199 pages, 2,20 R. M. — II, 1, *Historiae* : Leipzig, 1935, 219 pages, 1,80 M.

Le Tacite de la collection Teubner, qui avait été édité par Halm, puis revu par Andresen, est aujourd'hui l'objet d'une nouvelle révision par M. Eric Köstermann. Les noms des premiers éditeurs sont maintenus, et c'est justice : M. Köstermann n'a guère innové, et on ne peut que le louer de sa discrétion. On observe, cependant, à ce point de vue une différence sensible entre l'édition des six premiers livres des *Annales* et celle des *Histoires ;* M. Köstermann paraît avoir pris de l'audace à mesure qu'il avançait dans son travail d'éditeur. Dans *Ann.*, I-VI, c'est excep-

tionnellement qu'interviennent les conjectures de M. Köstermann ; nous n'avons noté qu'une modification du texte, d'ailleurs peu importante : VI, 21, 2, au lieu de *pauescente* du *Mediceus*, l'éditeur écrit *pauescen⟨s repen⟩te*, amalgamant une conjecture de Gronov, *pauescens*, et une de Fr. Walter, *pauescere repente*. D'autre part, au début du livre II, M. Köstermann écrit, avec Ritter et la plupart des éditeurs, *Sisenna Statilio* [*Tauro*] *L. Libone consulibus ;* mais il suggère dans l'apparat : *an* Sisenna *delendum*? Nous avouons, d'ailleurs, ne pas comprendre qu'on veuille à toute force corriger ici le texte du manuscrit et supprimer le dernier — ou le premier — de ces trois noms, quand les inscriptions sont unanimes à nous donner le nom du consul de l'année 16 ap. J.-C. sous la forme : *Sisenna Statilio Tauro*[1], celle même qu'offre le *Mediceus*.

Pour les *Histoires*, les interventions personnelles de M. Köstermann, soit dans le texte, soit — beaucoup plus souvent — sous forme de suggestion dans l'apparat, sont infiniment plus nombreuses. La tendance générale consiste à ajouter au texte du manuscrit, en supposant de petites lacunes dont la plupart relèvent de l'hypothèse d'un « saut du même au même ». Tendance qui n'est pas sans danger, car elle risque d'affaiblir l'énergique concision de Tacite et d'altérer ainsi un des aspects les plus originaux de son style. A cette objection générale s'ajoutent, ici et là, des difficultés particulières. Le lecteur en jugera par le relevé suivant.

I, 10, 3, *occulta ⟨patefacta⟩ fati* coni. Köst. La conjecture nous paraît discutable au point de vue du sens et de la construction. Nous aimerions mieux écrire : *occulta ⟨ea⟩ fati ;* il y aurait là une pseudo-haplographie par confusion de *e* et de *f*[2].

I, 15, 1, *Sulpiciae ac Lutatiae ⟨familiae⟩* Köst. L'éditeur s'appuie sur un passage de *Ann.*, XII, 2 ; mais, précisément, le texte en est altéré. Le *Mediceus* porte : *stirpem nobilem et familiae Claudiaeque posteros coniungeret;* on corrige généralement : *familiae ⟨Iuliae⟩ Claudiaeque.* Mais il nous paraît que *familiae* est une mélecture de *eam iuliae*, entraînée par cette confusion de *e* et de *f* que nous signalions tout à l'heure. Le texte doit s'établir, à notre sens, de la façon suivante : *stirpem nobilem, et eam Iuliae, Claudiaeque posteros coniungeret.* Et l'absence du nom *familiae* se justifie précisément par le passage des *Histoires* où M. Köstermann a cru devoir l'ajouter.

I, 16, 1, *sub Tiberio et Gaio et Claudio ⟨ac illius filio⟩* coni Köst. Mais

1. Cf. art. *Statilius,* n° 33, dans Pauly-Wissowa, p. 2197. Exceptionnellement, Dessau, 7870, *Sisenna Tauro.*

2. Cf. *Ann.*, XIV, 16, *discordiae rueretur* pour *discordia frueretur; Hist.*, IV, 71, 5, *frigeret* pour *erigeret.* Sur la confusion de *e* et de *f* dans l'archétype du *Mediceus alter*, cf. nos *Remarques sur la « préhistoire » du texte de Tacite*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XIII, p. 512 et suiv.

on sait que les exemples de *ac* devant voyelle sont très rares, et il n'y en a aucun, à notre connaissance, dans Tacite. Il doit s'agir ici d'un lapsus de l'éditeur.

I, 28, ⟨*praua et*⟩ *praesentia* coni. Köst.

I, 46, 5, *tanquam in insulam seponeretur* ⟨*auectus*⟩ coni. Köst.

I, 48, 2, ⟨*temere*⟩ *temptasset* coni. Köst. L'adverbe ajouté paraît alourdir bien inutilement le texte.

I, 64, 1, ⟨*erat*⟩ *in Othonem ac Vitellium odium par* Köst.

II, 1, 3, *Corinthi* ⟨*in*⟩ *Achaiae urbe* Köst. ; III, 22, 3, *eadem* ⟨*in*⟩ *utraque acie* coni. Köst. Mais on sait, de reste, avec quelle liberté Tacite emploie l'ablatif de lieu sans préposition[1].

II, 25, 2, *rursus* ⟨*aciem*⟩ *ausi* coni. Köst. ; 71, 5, *aduersus Neronem* ⟨*seditionem*⟩ *ausus* coni. Köst. Mais cf. IV, 73, 3, *ausuros rursus ;* V, 11, 1, *longius ausuri ; Ann.*, IV, 59, 3, *neque ausurum contra Seianum.*

III, 71, 4, *an obsessi, quae crebrior fama,* ⟨*facibus*⟩ *nitentes ac progressos depulerint* coni. Köst. Le *Mediceus* a *famam ;* on écrit le plus souvent, avec Heraeus — et c'est la leçon que M. Köstermann adopte dans le texte — : *fama, dum... depellunt.* Une conjecture de Meiser — *fama,* ⟨*flamma*⟩... *depulerint* — qui eût mérité d'être mentionnée dans l'apparat, a sans doute inspiré celle de M. Köstermann. C'est, croyons-nous, dans cette voie qu'il faut chercher, plutôt que dans celle qu'a ouverte Heraeus au prix d'une double correction. Mais le texte du manuscrit, *famam*, nous paraît plutôt conduire à : *fama,* ⟨*incendio*⟩... *depulerint.*

III, 72, 2, *quo tantae cladis pretio stetit pro patria bellauimus* M : *q. t. c. pretio? scilicet* [pro *stetit*] Acidalius *q. t. c. pretio stetit?* ⟨*scilicet*⟩ Köst.

IV, 45, 2, *Antonius Flamma* ⟨*a*⟩ *Cyrenensibus* ⟨*delatus*⟩ Köst. On écrit le plus souvent, avec Heraeus : *Cyrenensibus* ⟨*accusantibus*⟩. La lecture de M. Köstermann a l'inconvénient de supposer deux lacunes au lieu d'une seule ; on observera, d'ailleurs, que le passage *Ann.*, XIII, 33, sur lequel il s'appuie, justifie aussi bien la conjecture d'Heraeus que la sienne, car, si l'on y trouve *detulerant*, on y rencontre aussi l'expression *accusante Asia.*

IV, 46, 4, *in praetorium* ⟨*iterum*⟩ *accepti* coni. Köst.

V, 15, 2, *Cerialis* ⟨*cupiens*⟩ *abolere* coni. Köst.

V, 16, 2, *recentesque uictorias* ⟨*iactans*⟩ coni. Köst.

Certaines autres conjectures, d'un caractère différent de celles-là, nous paraissent appeler des réserves plus ou moins expresses.

II, 32, 1, *Italiam... ipso transitu exercitus uastam : exhaustam* coni. Köst. La conjecture paraît tout à fait inutile.

II, 41, 3, *incertus undique clamor adcurrentium clamantium* M. M. Köstermann écrit dans le texte *adcurrentium, uocantium*, avec Gro-

1. Cf. Léop. Constans, *Étude sur la langue de Tacite*, n° 101.

nov, qui se fonde sur une correction de M ; mais il suggère dans l'apparat *adcurrentium, rogitantium.* La correction est onéreuse. Nous serions très disposé, pour notre part, à écrire : *adcurrentium, ⟨in⟩ clamantium.*

II, 82, 2, *neque Mucianus... ne Vespasianus quidem* M : *nec Vespasianus quidem* coni. Köst. Mais *nec—quidem* ne se trouve, à notre connaissance, nulle part ailleurs dans Tacite ; au contraire, l'opposition *neque... ne—quidem* y est fréquente : par exemple, *Hist.*, I, 59, 2, *nec in Raeticis copiis mora... ne in Britannia quidem dubitatum*[1].

II, 27, 3, *multa cum strage* M : *multam in stragem* Köst. Le texte du manuscrit nous paraît irréprochable.

III, 38, 4, *uersas illuc omnium mentes, dum Vitellius fouet* M : *foueat* Köst. Mais M. Köstermann laisse, dans des propositions de style indirect toutes pareilles : I, 33, 1, *dum... cludit;* V, 17, 1, *dum... impediunt; Ann.*, II, 81, 3, *dum Caesar... consulitur.* Les exemples, d'ailleurs, abondent de tours semblables chez Tacite[2].

III, 41, 2, *haud diuturna uincla apud auidos periculorum* M : *apud pauidos p.* Faërnus *apud ⟨haud⟩ auidos p.* coni. Köst. La rencontre de sons *apud haud au...* est bien choquante ; sans parler de la répétition *haud... haud.*

III, 55, 2, *uolgus ad magnitudinem beneficiorum habebat* M : *auebat* Köst. Mais peut-on citer un seul exemple de la construction de *aueo* avec *ad*?

L'observation que nous avons faite plus haut touchant les confusions de lettres dans l'archétype du *Mediceus alter* vaut pour les passages suivants :

I, 33, 2. L'éditeur revient à *indignatio elanguescat* de Gronov, au lieu de *i. relanguescat* de Halm. Pourtant, le texte du manuscrit, *indignatione relanguescat*, conduit à la conjecture de Halm (pseudo-haplographie par confusion de *n* et de *r*)[3].

I, 37, 5, *perierunt* M : *uerterunt* Köst. La lecture *petierunt* a beaucoup plus de vraisemblance paléographique (confusion fréquente de *t* et de *r*).

IV, 55, 3, *scrutari* M. M. Köstermann garde cet infinitif de narration qui, isolé, ne laisse pas d'être surprenant. Nous préférerions adopter la légère correction de Pichena, *scrutari*, pour la même raison qui a été invoquée à propos de la leçon précédente.

L'apparat, qui — le texte étant fondé sur un manuscrit unique — est surtout un recueil de conjectures, a été établi avec soin. Quelques imperfections, néanmoins, sont ici et là à signaler :

*Hist.*, I, 85, 1, *oratio ⟨parata ad⟩* est donné pour une conjecture de l'éditeur ; mais elle avait déjà été faite par Heraeus.

1. Cf. *Germ.*, 7, 2; 44, 4; Léop. Constans, *Étude...*, n° 60.
2. Cf. id., *op. cit.*, n° 174.
3. Cf. nos *Remarques...*, *loc. cit.*, p. 514.

II, 4, 4. La conjecture *fauor*, introduite dans le texte comme étant due à M. Köstermann, avait déjà été faite par Jacob.

Nous nous en voudrions, après ces critiques où M. Köstermann voudra bien voir une marque de l'intérêt avec lequel nous avons examiné son travail, de ne pas signaler les conjectures qui nous paraissent particulièrement dignes de retenir l'attention :

*Hist.*, I, 31, 1, *forte magis et nullo adhuc consilio rapit signa seu quod* Köst. On lisait jusqu'ici : *signa ⟨quam⟩ quod* avec Heinsius. Le *Mediceus alter* a *signas quod.*

III, 2, 4, *reseratam militi ⟨Ital⟩iam* Köst. : *reserata militiam* M *reseratam Italiam* Pichena.

III, 33, 1, *truncabantur* M : *trudebantur* coni. Köst.

IV, 18, 1, *⟨trans⟩fugeret* Köst.

IV, 19, 3, *clausissent. ⟨set⟩ Flaccus* Köst.

L'impression est excellente. Nous n'avons rencontré qu'une coquille : I, 33, 2, *indignato* pour *indignatio.*

L.-A. Constans.

— *S. Aureli Augustini Confessionum libri tredecim* post P. Knoell iteratis curis edidit M. Skutella : Leipzig, xxxii-381 pages, 5,40 Mk.

Nous possédons des *Confessions* deux cent vingt-cinq manuscrits complets, trente-quatre plus ou moins mutilés. L'ouvrage figure dans soixante éditions associé à d'autres opuscules de saint Augustin, et il a été édité soixante-dix fois à part. On peut se demander, à ce prix, si le besoin d'une recension nouvelle se faisait vraiment sentir. Aussi M. Martin Skutella a-t-il voulu, dans sa préface, s'expliquer sur les raisons qui la lui ont fait entreprendre pour la *Bibliotheca Teubneriana.*

Il rappelle donc comment se pose la question du texte des *Confessions.*

Il n'est pas toujours facile d'identifier les manuscrits dont se sont servis les Bénédictins pour leur fameuse édition des œuvres d'Augustin parue de 1679 à 1700. Ils avaient une façon assez capricieuse de les nommer, et ils ne s'étaient pas formé sur ce point une doctrine ferme ou n'avaient pas réussi à l'imposer à leurs nombreux collaborateurs. On n'est arrivé à en identifier d'une façon certaine qu'un petit nombre.

Ce qui est sûr, c'est que leur travail fut fait avec une conscience scrupuleuse. Kukula, qui a étudié de près leur technique et en a vu les faiblesses, a rendu aussi un plein hommage à leur compétence et à leur labeur (*Sitz.-Ber. Wien*, t. CXXXVIII, 5e Abh., p. 4 et suiv.). Guidés par un instinct presque toujours sûr et par la connaissance parfaite qu'ils avaient de leur auteur, ils ont évité des fautes et des partis pris dont une science mieux armée ne s'est pas toujours défendue.

Or, quand Pius Knöll entreprit de publier les *Confessions* dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum latinorum*, en 1896, puis dans la *Bibliotheca Teubneriana*, en 1898, il réserva une préférence presque exclusive, une véritable dilection, au manuscrit le plus ancien des *Confessions*, un certain *Sessorianus*, rédigé au début du VIIe siècle. Il le suivit « *religiose* », selon sa propre expression, et fut amené ainsi à introduire quantité de retouches dans le texte que fournit la pluralité des manuscrits du IXe et du Xe siècle.

Dès 1909, Félix Ramorino, établissant une édition pour la *Bibliotheca ss. Patrum et Scriptorum ecclesiasticorum*, se conforma d'abord au texte de Knöll ; assez vite, il s'aperçut que le manuscrit S, pour ancien qu'il fût, n'avait pas la valeur que lui attribuait Knöll, et il le dit avec fermeté. En 1920, P. de Labriolle, éditeur des *Confessions* dans la *Collection des Universités de France*, constata à son tour que Knöll s'était mépris sur l'importance du *Sessorianus* et, tout en reconnaissant que ce manuscrit a conservé quelques leçons intéressantes, il en signala les nombreuses faiblesses. Rien que pour les huit premiers livres, il dut faire choix de cent quatre-vingts leçons différentes de celles auxquelles Pius Knöll, n'ayant de pensée que pour S, avait donné la préférence.

Tels sont les faits que résume M. Skutella. Puis il explique la méthode qu'il a suivie dans sa recension.

Il a éliminé, pour diverses raisons, certains des manuscrits utilisés par Knöll[1], à savoir Q, W et quelques autres. Il en a réservé plusieurs, du XIe siècle, pour un examen ultérieur. Il s'est servi, pour un ou deux passages, du *Laurentianus S. Crucis* XVII D 8, XIe siècle, du *Romanus bibliothecae Angelicae* 162, s. IX/X, du *Parisinus* 1914, s. XI.

Son édition est fondée pour l'essentiel sur B, C, D, E, F, G, H, M, O, P, S, V ; à quoi s'ajoutent un manuscrit de Fulda qui donne des extraits des *Confessions*, ainsi que le XIe et le XIIe livre (J, s. XII), le *Turonensis*, s. X/XI (Z) et le *Stuttgartensis* HB VIII (S). Il donne de ces manuscrits une description très précise et dresse un tableau systématique des fautes que l'on y relève.

Il constate — après avoir réparti par groupes ces manuscrits fondamentaux — que l'on a d'un côté le *Sessorianus*, de l'autre côté tous les autres manuscrits, diversement apparentés. Comment choisir entre ces deux *primariae classes*?

Cela serait fort difficile, si un autre facteur intervenait, dont l'importance a été soulignée par le bénédictin dom Capelle dans le *Bulletin d'ancienne littérature chrétienne* de la *Revue bénédictine* de 1927, nº 606.

Dom Capelle a remarqué qu'un critère précieux est fourni par les *excerpta* d'Eugippius. Cet Eugippius, qui fut prêtre et abbé (fin Ve siècle-

1. Prière de se reporter aux sigles de l'éd. du *Corpus Script. Eccl. lat.*, t. XXXIII.

début VIe), composa, outre une *Vie* fameuse de saint Séverin, un recueil de morceaux choisis tirés des œuvres d'Augustin. Et il y inséra huit longs passages des *Confessions*[1]. Le texte de ces transcriptions paraît assez sûr, et il remonte évidemment à un *Codex* du Ve siècle.

Poussant plus loin son examen, dom Capelle observait : 1° qu'Eugippius soutient toujours la leçon opposée à S, lorsque celle-ci a pour elle l'unanimité des autres manuscrits ; 2° qu'Eugippius ne soutient jamais la leçon opposée à S, lorsque celle-ci n'est attestée que par une partie des autres manuscrits.

On aboutit dès lors à ce canon pratique de restauration : « Rejeter S lorsqu'il est seul, l'admettre lorsqu'il est accompagné. » « L'histoire du texte, écrivait dom Capelle, devient évidente. Une première revision arbitraire fut tentée vers le VIIe siècle : elle est représentée par S ; son rayonnement fut presque nul. Une seconde correction maladroite, que l'on peut dater de l'époque carolingienne, eut une influence considérable, mais graduelle. C'est elle qui a envahi nos manuscrits BCDEQ et, à un degré moindre, les plus anciens (FGHOP), sauf S, qui lui est antérieur. » Le moins gâté de ces manuscrits, c'est O = *Parisinus* 1911, du IXe siècle.

M. Skutella s'est inspiré de ces vues judicieuses. Il estime qu'il faudra revoir de nouveau le texte d'Eugippius, point de départ de tout le système. Provisoirement, il a admis (sauf erreur évidente) les leçons de S, là où elles concordent avec celles d'Eugippius, et de tous les manuscrits ou d'une partie d'entre eux. Là où manque le contrôle fourni par Eugippius, il a *préféré* les leçons de S, en raison de l'ancienneté de ce manuscrit, à condition qu'elles soient appuyées par l'un au moins des autres manuscrits.

Cette méthode l'a conduit à éliminer toutes les leçons de S que Labriolle, dans son édition (p. XXVII-XXXII), avait signalées comme inacceptables — sauf trois[2]. Les méprises de Knöll sont donc définitivement écartées, et le travail de Skutella, guidé, répétons-le, par les directives rationnelles de dom Capelle, marque un progrès dans le sens de l'établissement d'un texte aussi « augustinien » que possible.

Que le gain ne porte que sur de menus détails, que la pensée d'Augustin ne soit, nulle part, substantiellement modifiée, c'est ce dont ne s'étonnera nul philologue démuni d'illusions. Mais, quand il s'agit d'un écrivain de cette envergure, tout effort se justifie qui permet de serrer

1. Références dans *Skutella*, p. XXIII.

2. Il supprime p. 19, l. 12 (= I, XVI, 25) *ad* avant *imitandum* : mais la construction devient, à ce prix, bien difficile ; p. 112, l. 7 (= VI, VIII, 13), il supprime *oculos* après *operuit*, sur la foi de *S* appuyé par un unique ms. ; p. 88, l. 15 (= V, VIII, 15), il conserve *non mansit*, en marquant ingénieusement une coupure après *non*.

de plus près la forme authentique où il a exprimé ses idées et ses sentiments[1].

P. de Labriolle.

— *M. Iuniani Iustini Epitoma Historiarum Philippicarum Pompei Trogi*, post Fr. Ruehl, ed. Otto Seel : Leipzig, 1935, 375 pages, 10 M.

Bien que venant après l'excellente édition de Ruehl, celle-ci ne laisse pas, néanmoins, de marquer un progrès. On sait que les manuscrits de Justin sont en très grand nombre : Ruehl en avait dénombré près de deux cents. M. Seel en étudie le classement dans une préface substantielle, où il utilise les conclusions d'un article publié par lui, en 1934, dans les *Studi Italiani di filologia classica*. Une collation complète du manuscrit C (*Laurentianus* 66, 21), que Ruehl n'avait utilisé que partiellement, lui a permis de démontrer la très médiocre valeur de ce manuscrit. A ce manuscrit est étroitement associé le manuscrit D (*Vaticanus* lat. 1860) ; M. Seel les groupe tous deux dans une classe nouvelle qu'il désigne par le sigle γ. Le texte demeure fondé essentiellement sur les manuscrits qui composent la classe τ.

On approuvera pleinement M. Seel d'avoir voulu laisser à Justin, quand le témoignage des manuscrits est concordant, la responsabilité de ses erreurs et de s'être refusé à les corriger : c'est ainsi qu'il maintient, II, 4, 17, *Orithyia*, erreur pour *Sinope;* II, 5, 12, *Asiam*, erreur pour *Thraciam*. Sur la difficile question des rapports du texte de Justin avec celui d'Orose, l'éditeur estime que les *testimonia* d'Orose sont à peu près inutilisables, cet auteur ayant cité Justin de la façon la plus libre ; si les leçons d'Orose concordent plus d'une fois avec celles de γ ou de ι, c'est, d'après M. Seel, que quelque moine ou maître d'école les a inscrites en marge de son exemplaire, d'où elles se seront introduites dans le texte. Il ne semble pas que cette hypothèse, pour ingénieuse qu'elle soit, apporte au problème une solution définitive.

Signalons, pour terminer, que M. Seel se propose, en s'appuyant sur son travail critique, de consacrer une étude à la langue de Justin et de démontrer que l'abréviateur de Trogue Pompée, dont la vie nous est tout à fait inconnue, a écrit vers la fin du IIIe siècle ou au début du IVe.

L.-A. Constans.

1. M. Skutella n'a guère hasardé de corrections personnelles. Sa tentative pour améliorer le passage *désespéré*, VIII, II, 3 (p. 155, l. 9, *propolis*), n'a aucune chance d'être acceptée. — On regrettera que, pour un ouvrage aussi important, il n'ait pas dressé un *Index Verborum*.

— *Lucii Ampelii Liber Memorialis*, ed. E. Assmann : Leipzig, 1935, 96 pages, 5,20 M.

Cette édition — qui a valu à son auteur le titre de docteur en philosophie — est destinée à remplacer dans la collection Teubner celle qui a été procurée par Woelfflin en 1854. M. Assmann consacre sa préface à l'examen de la tradition manuscrite ; il réserve pour une étude ultérieure les autres questions relatives à cet auteur encore si mal connu. On en ignorait totalement l'existence avant les premières années du XVIIe siècle, et c'est Saumaise qui en procura l'édition princeps en 1638. Le *Liber Memorialis* avait été découvert dans un manuscrit de Dijon appartenant à François Juret ; il a disparu quelques années après sa découverte, mais il en existe une copie à Munich. C'est d'après ce manuscrit de Munich que Woelfflin a établi son édition. Si M. Assmann reprend aujourd'hui le travail de son prédécesseur, c'est, nous explique-t-il, que Woelfflin s'est abstenu, en maint endroit, de noter les divergences entre son texte et le manuscrit ; c'est aussi qu'il a constamment donné comme leçons du manuscrit des corrections de seconde main. M. Assmann établit que le manuscrit de Munich n'a pas été copié sur celui de Dijon, comme le pensait Woelfflin, par Saumaise lui-même ; il pense que la copie a été faite pour Saumaise par quelqu'un de ses amis dijonnais, dont on ne peut affirmer jusqu'à présent qu'une chose, c'est que ce n'était pas Juret. La deuxième main, comme l'avait déjà reconnu Woelfflin, est celle de Saumaise ; la troisième n'a pu encore être identifiée.

M. Assmann a pris le parti de reproduire dans son apparat critique toutes les conjectures qui ont été faites, même celles qui, de son aveu, ne peuvent servir en rien à l'amélioration du texte. C'est leur faire beaucoup d'honneur et encombrer sans utilité le bas des pages. Deux bons index — *nominum*, *uerborum* — facilitent le maniement du volume.

L.-A. Constans.

**Collection d'Oxford.**

*Titi Liui ab Vrbe condita XXVI-XXX* recognouerunt et adnotatione critica instruxerunt R. S. Conway et S. K. Johnson : Oxford, Clarendon Press, s. d. [1935], 8 sh. 6.

Conway est mort, après Walters, sans avoir vu paraître ce quatrième volume de leur admirable Tite-Live. Mais le nouveau collaborateur qu'il s'était choisi, et qui a mené de façon si parfaite à son terme l'édition difficile de ces cinq livres, achèvera, nous l'espérons pour le plus grand bien du monde savant, la tâche entreprise il y a plus de vingt-cinq ans.

Pour l'instant, il n'énonce son avis (*Johnson*) qu'après celui de Conway (*ego*) et, à l'occasion, de Walters : modestie toute simple, mais qui fait bien souvent ressortir l'excellence de ses conjectures personnelles (ainsi *impari maritumis*, XXVIII, 7, 1 ; *aliquot horis die*, XXIX, 7, 7 ; *posses*, XXX, 12, 12 ; *grauius ⟨tam⟩quam de fugitiuis*, XXX, 43, 13) et soupçonner l'importance de sa collaboration à l'œuvre commune.

La tradition manuscrite est ici simple en principe, très complexe en réalité : il suffit de jeter un coup d'œil sur le stemma de la page VII pour en être persuadé ; encore est-il simplifié. Le *Puteanus*, dont manquent les dernières feuilles (mais Johnson pense, contre Rand, que la mutilation ne remonte même pas au x^e^ siècle), se corrige grâce aux leçons du *Spirensis*, que lisaient B. Rhenanus et S. Gelenius, mais dont il ne reste qu'un feuillet à Munich (*S*). La physionomie du *Spirensis* se complète, mal il faut l'avouer, par les fragments de Turin publiés par Studemund avant leur disparition et par des corrections de manuscrits dérivés du *Puteanus*, l'*Agennensis* (4^e^ main) et le *Laurentianus Notatus* (7^e^ et 8^e^ mains). Le relevé très soigneux des corrections de différentes mains, l'étude de manuscrits mixtes entre les deux traditions assurent la plus rare valeur à l'édition d'Oxford. Mais il résulte de l'intrication des données un apparat difficile à apprécier sans une pratique assez longue. Les éditeurs ont dû, en effet, multiplier les sigles à valeur collective (par exemple Π, $\Pi^1$, $\Pi^2$, pour l'accord du *Puteanus* ou de ses corrections avec les six manuscrits qui dérivent de lui ; π, $\pi^1$, $\pi^2$, quand l'accord n'existe qu'avec trois au moins de ces dérivés), ce qui n'empêche pas qu'on perde parfois de vue les sources essentielles de notre tradition ; et ils ont continué à noter des variantes orthographiques ou des bizarreries d'abréviation (par exemple, XXVI, 6, 6 : *oppugtione*), qui encombrent parfois plus qu'elles ne servent.

Les éditeurs se montrent très respectueux de la tradition manuscrite (voir, par exemple : XXVI, 4, 1, *pedites ;* 6, 2, *per* ; 6, 8, *qui* ; XXVIII, 22, 12, *ut ;* 24, 4, *autem erant ;* XXIX, 32, 10, *repleta ;* XXX, 3, 2, *etiam ex Sicilia*...), ce qui est essentiel, surtout en matière de chiffres, où l'érudition des correcteurs se donne trop facilement carrière (au contraire, sont maintenus ici XXVI, 41, 25, *trecentis ;* 47, 3, *octo*). Nous irions même volontiers, en certains cas, plus loin que Conway-Johnson dans la même voie : pourquoi ne pas conserver, avec effet de style, XXVI, 1, 12, *Siculi... habebant*? ou le *mittit* de XXVI, 44, 3? l'adjonction de ⟨*et*⟩, XXVI, 51, 2, s'impose-t-elle? si lourd qu'il soit, *eius* est-il à supprimer XXVII, 34, 3 (ici, comme, d'ailleurs, en maintes autres circonstances, le déplacement du mot selon les manuscrits ne paraît pas une raison suffisante de supposer une glose)? Dans un passage très embarrassant du récit de la bataille sur les rives du Métaure, XXVII, 48, 14, Conway a eu

la sagesse de ne pas substituer, avec les éditeurs modernes, *in dextrum* à *in sinistrum* (!) ; mais son ajoute ⟨*euectus in dextrum*⟩ est redondante et peu économique ; ne faut-il pas lire simplement *in sinistro* (par opposition à *e dextro cornu* du § 13) *in*... = « sur la gauche contre... »? Ne doit-on pas garder, XXVIII, 15, 5, *Ita*... et *nam*..., en supposant une longue parenthèse explicative depuis le § 2, comme le suggère d'ailleurs l'apparat critique, tout en préférant la correction de Weissenborn (*Iam* au lieu de *Nam*)? XXIX, 17, 2, la combinaison des deux sources manuscrites pour donner *tam atroces tam indignas* est-elle légitime...? Il n'est que juste d'ajouter qu'en maintes occasions c'est l'apparat lui-même qui donne explicitement les raisons d'écarter une conjecture récente, même qualifiée de « bonne » ou « excellente », ou celles qui militent en faveur de la donnée manuscrite, même si les éditeurs ont cru devoir l'écarter.

Il est compréhensible que, suivant cette ligne de conduite, Conway et Johnson aient laissé subsister dans leur texte un grand nombre de *cruces*. Cette prudence est légitime avec une tradition si incertaine et qui permet peu de recoupements ; elle n'a pas les inconvénients d'une solution paresseuse, étant donné le soin avec lequel sont notés les divers remèdes proposés à ces *loci desperati*. Pourtant, en certains cas où la correction est aisée, le scrupule peut paraître excessif : XXVII, 16, 8, *interroganti scribae* ne s'explique-t-il pas par une anacoluthe? Pourquoi ne pas écrire, XXVIII, 3, 6, *cum adorta* [*oppugnare*] *est* (ou *esset*) selon l'excellente suggestion de l'apparat? XXVIII, 9, 13, Weissenborn conservait, sans inconvénient semble-t-il, *duos duces*... En contre-partie, quand les éditeurs améliorent le texte par adjonction, ils sont amenés par leur système de la ligne d'archétype à 15-21 lettres et l'idée à priori que la lacune porte sur toute une ligne ou un groupe de lignes complet à calculer plutôt trop largement le supplément à introduire. Ainsi XXVI, 18, 7, où nous écririons volontiers ⟨*P. illius*⟩... *filius* au lieu de ⟨*Publi filius eius*⟩... [*filius*] ; ou 25, 8, où ⟨*uires gentis simul*⟩ semble bien chargé...

Pour en finir avec les *quisquiliae*, il y a deux points, quasi orthographiques, sur lesquels le parti pris par les éditeurs peut suggérer des réserves. Au § 30 de la *Préface* dont Conway-Walters ont fait précéder le troisième volume de leur édition, ils ont expliqué pourquoi ils n'ont pas maintenu dans leur texte les accusatifs pluriels en *-is* qu'ils rencontraient dans les manuscrits. Et, certes, le caprice le plus singulier semble avoir régi l'emploi de ces formes : le même mot apparaît parfois, à peu d'intervalle, doté de la désinence *-es* et de la désinence *-is*, sans qu'on puisse jamais affirmer qu'il s'agit là d'une volonté de Tite-Live, ni même d'un témoignage certain sur l'archétype. Il nous semble, cependant, qu'on a tout avantage à ne pas normaliser, soit en un sens, soit en l'autre,

pour sauvegarder (qui sait?) les possibilités d'étude stylistique sur un auteur de cette importance. — Le second point n'a pas non plus été ignoré des éditeurs : il s'agit de l'*i longa*, qui signifiait *ī* ou *ii*, et qui, notée dans les manuscrits en minuscules soit *i*, soit *ii*, laisse souvent en doute si l'on a affaire à un présent ou à un parfait de l'indicatif (cf., par exemple, *rediit* et *redit*, XXIX, 32, 10). Dans ces conditions, ne faudra-t-il pas lire *prodiit* (XXVII, 2, 9), *rediit* (5, 9 et 6, 14), *petiit* (XXVIII, 45, 8), sans contraste temporel avec les contextes? ou même revenir à la notation *î*, bien qu'elle soit devenue inhabituelle dans nos textes?

Il vaut mieux insister sur la richesse, tout à fait rare, d'un apparat qui, en bien des cas, vaut un commentaire (voir, par exemple, en un court passage de XXVII, les remarques sur *referam* 13, 5 ; *dissipatis* 14, 7 ; *prosequerentur* 15, 1 ; *inermis* 16, 6 ; *constitutam* 16, 16), qu'il s'agisse d'orthographe, de sémantique, de syntaxe, de métrique. Les fervents lecteurs de Tite-Live s'en délecteront. Mais ils apprécieront aussi le goût exquis avec lequel les éditeurs ont su juger et choisir les leçons non pas dans l'absolu, mais en tenant compte des *différents* usages de Tite-Live (cf. XXVIII, 11, 3 et 4), parfois du caractère plus ou moins tendu ou vulgaire de l'éloquence qu'il prête à ses personnages (ainsi XXVIII, 39, 10 et 14 ; XXX, 4, 2). C'est le fruit le plus précieux d'une longue familiarité, ou plutôt d'un persévérant amour ; c'est aussi le suprême effort d'une largesse qui prodigue ses biens aux travailleurs, dont nul désormais ne pourra se passer de cette édition.

Jean Bayet.

**Collection G. Budé.**

Je ne signalerai aujourd'hui dans cette collection que le Commentaire publié sur

*Plaute, Bacchides*, par A. Ernout, 144 pages, 15 francs.

Il faut saluer avec reconnaissance toute publication de commentaire venant enrichir cette collection, dont on a si souvent regretté qu'elle soit condamnée à être presque dépourvue de notes. M. Ernout possède, tout prêt, le commentaire de plusieurs pièces de Plaute ; il serait lamentable qu'il ne se trouve pas un moyen d'en assurer la publication. Il suffit de jeter les yeux sur celui qui vient de paraître pour voir ce que nous perdrions à être privés des autres. Qu'on parcoure seulement les notes des 100 premiers vers : on y verra posées, et en même temps résolues, une infinité de questions dont la portée dépasse la pièce en cause et Plaute lui-même : v. 35 sur l'emploi de *potis* invariable ; 37 sur le substantif verbal en *-tio ;* 38 sur le subjonctif parfait à valeur d'aoriste ; 39 sur l'adjectif substantivé dans la prose classique ; 41 sur le neutre « à valeur généralisante » ;

45 sur *ille* précurseur du français « il » (ne pourrait-on, dans le *istoc* dit « incorrect » du v. 42, voir de même une première dégradation vers le français « ce »?) ; 46 sur l'indistinction ancienne entre présent et imparfait du subjonctif ; 49 sur la difficulté, honnêtement avouée, d'expliquer le futur antérieur *dedero ;* 62 sur le rôle du préverbe *ob-* dans les inchoatifs ; 81 sur l'alternance des aspects ; 119 sur une survivance de *nec ;* 120 sur une valeur particulière de *an*...

Non seulement ces notes offrent les éléments d'une phonétique, d'une morphologie, d'une syntaxe et d'une stylistique, mais encore des vues sur l'histoire de la langue et de la littérature, parfois de véritables monographies exhaustives, comme au vers 126 sur le passage du singulier au pluriel, 506 sur l'emploi et la syntaxe de *faxo*...

Un précieux « Index rerum et uerborum » permet de retrouver le lieu où chaque fait est commenté. Mais la grande originalité de l'ouvrage est un « Index prosodique et métrique » qui groupe les principales particularités de la versification de cette pièce : abrègement ïambique, amuïssement de *s* final, hiatus, synizèse et diérèse, quantités notables. Rien qu'à parcourir un index de cette sorte on voit se poser maintes questions que ne mentionnent pas toujours les manuels de métrique ; et si seulement nous en possédions un pareil pour l'ensemble du théâtre de Plaute, il n'y aurait plus beaucoup à faire pour mettre sur pied la théorie de la métrique plautinienne qui nous fait tant défaut et que n'ont guère fait avancer (tout au contraire, à mon avis) de récents travaux allemands plus préoccupés d'établir des théories que de constater des faits.

J. Marouzeau.

**Collection Garnier.**

Cette Collection ne fait qu'accélérer le rythme de ses publications. Voici pour ces derniers mois toute une série :

*Plaute, Théâtre*, III, IV, V, par H. Clouard, contenant la suite des comédies jusqu'au *Rudens* inclus.

Dans un précédent Bulletin, j'ai dit quelques mots de cette édition, qu'on voudrait bien voir s'améliorer de volume en volume. Hélas ! que de questions à poser (trop tard !) à l'auteur ! Pourquoi appliquer au texte une nouvelle numérotation en excluant le prologue? Pourquoi franciser les noms des personnages (Eutyque, Charin) et pas tous (Stichus, Sagarinus)? Pourquoi traduire certains (Lycus = Leloup, Peniculus = Labrosse) et pas d'autres (Saturian, Phronésie)? De quel droit faire de Sycophanta « L'homme de paille » si l'on ne fait pas de Gelasimus « Le drôlatique » (cf. le jeu de mots de *Stichus* 624)? Que dire du texte, où nous lisons des formes comme coena, coenassit (*Stichus*, 195 et

suiv.), hercla (394), abcipiam (478), foreis (*Men.* 96), pote'st (790), quippeni (857), etc., etc.?

J'ajouterai volontiers qu'il y a dans la traduction des intentions louables, comme celle de rendre les formations argotiques (cf. *Persa*, 708 et suiv.) par des équivalents assez réussis, comme celle de mettre en forme (*Stichus*, 719 et suiv.) une petite chanson.

Que dire des notes? De celle (*Men.*, 1) qui conduit l'âge d'*adulescens* jusqu'à trente ans et fait commencer la vieillesse à quarante-cinq? De celle qui donne au *numus* (*sic*) la valeur tantôt d'un denier, tantôt d'un sesterce, c'est-à-dire « 40 ou 50 francs de la monnaie Poincaré »?

— M. E. Lasserre nous donne le second volume de son

*Tite-Live, Histoire romaine*, livres III, V,

avec des notes relativement abondantes et une traduction soignée (cf. le Bulletin précédent, dans cette *Revue*, 1935, p. 382).

— MM. Fr. et P. Richard présentent la suite de

*Sénèque, Traités philosophiques*, vol. I et IV,

le premier volume contenant les *Consolations* et la *Colère*, le quatrième les sept livres des *Questions naturelles*, que les traducteurs préfèrent appeler *Recherches sur la nature*.

Le volume des *Questions naturelles* est pourvu d'une bonne Introduction, qui s'inspire de Jules Martha, de P. Oltramare, de Bourgery ; muni d'une bibliographie utile, à laquelle a collaboré M. P. Fargues ; agrémenté de quelques remarques sur la langue et le style (succinctes et du reste inexactes : *anguilla*, *pelvis*, *stercus* désignent des objets matériels, mais ne sont pas des termes populaires ; *calda* et *frigida* sont des ellipses aussi naturelles que *dextra* ou *patria ;* enfin, il y aurait beaucoup à dire sur les « incorrections » prêtées à Sénèque p. xiii).

— M. Ch. Appuhn, qui a déjà publié dans cette Collection des ouvrages philosophiques de Cicéron, s'attaque cette fois au *De natura deorum*. Travail de philosophe, qui nous vaut de copieuses notes sur l'interprétation du texte et l'histoire des doctrines. Mais non travail de critique : M. Appuhn ne mentionne même pas (en tout cas dans sa Notice) l'édition savante de O. Plasberg parue chez Teubner en 1911. Et surtout pas travail de philologue : M. Appuhn nous propose dans ses Notes des explications étymologiques qui m'ont laissé rêveur : note 184, *perennis* de *per-amnis* ; n. 250, Χρόνος forme de Κρόνος, lequel vient de κραίνω ; n. 259, Neptunus de νέφος ; n. 274, *Venus* de *van* ou *ven*, qui veut dire aimer ; n. 170 et 270, *Iuppiter* et *Diana* et *dies* viennent indifféremment de *dju* ou de *div*, racines que M. Appuhn appelle « indo-germaniques » (n. 170), — jusqu'au moment où je me suis rendu compte qu'il puisait sa science linguistique dans les *Leçons sur la science du langage* de celui

qu'il appelle « Max Miller » (*sic*, n. 307). Le retard n'est que de soixante-quinze ans !

J. Marouzeau.

**Collection Delalain.**

L. Sausy et A. Simon, *Les auteurs latins de la classe de seconde*, « Collection F. Strowski et G. Moulinier » : Paris, Delalain, 1935, IV et 576 pages.

Ce recueil de textes latins s'offre comme un livre agréable, bien imprimé, d'une illustration distinguée et variée. Signalons seulement ce qui le caractérise plus particulièrement.

Le choix des textes marque une intention de renouvellement. Parmi les prosateurs, trois sont représentés d'une manière imposante : Cicéron, avec les Catilinaires autour desquelles se groupe l'histoire du « grand consulat » ; Tite-Live, avec la tragédie finale des guerres puniques, depuis les débuts d'Hannibal en Espagne jusqu'au triomphe de Scipion ; Pline le jeune, avec une série de lettres choisies de manière à mettre sous les yeux de l'élève les principaux aspects de la vie sociale et mondaine à Rome. Puis quelques extraits de Caton, Varron et Tertullien. Pour les poètes, même méthode : Virgile est abondamment représenté par les plus beaux passages de l'*Énéide* du livre IV au livre XII ; puis quelques scènes de la comédie, de la tragédie ancienne et nouvelle et quelques fragments des satiriques. En somme, dans un espace assez réduit, de quoi bien connaître quatre écrivains et apercevoir les autres. Voilà qui suffit aux besoins des élèves de seconde.

Il est clair que les auteurs ont voulu tirer le rendement maximum de ces textes. Des notices littéraires et historiques encadrent les passages cités, les compénètrent de toutes parts ; pour Cicéron, par exemple, introduction à l'ensemble des Catilinaires, introduction à chacune des Catilinaires, à la fin des sections commentaire marquant les variations de la situation et les procédés d'art de l'auteur, etc..., sans parler de notes abondantes, relatives tantôt à la topographie, tantôt à la chronologie, tantôt aux usages de la vie antique. Nous aurons, je crois, fait l'éloge de ces notes quand nous aurons remarqué que presque jamais l'élève n'aura la joie de les recopier pour se dispenser du travail qui lui incombe et qu'elles sont très économes de remarques sur les emplois du subjonctif, la concordance des temps et autres nécessités du même genre, dont généralement l'élève n'a cure et que le professeur lui expliquera sans autre secours.

Quelque chose a évolué dans l'explication des textes latins. La pénétration dans le détail de la vie antique est plus curieuse, l'explication des

procédés d'art plus perspicace. La notice littéraire concernant Tite-Live historien (p. 76) est excellente par les aperçus qu'elle contient et les lectures qu'elle suggère.

Si j'avais, comme il convient dans tout compte-rendu, à formuler quelque réserve, je le ferais sur deux points ; le premier, c'est que les notices littéraires continuent trop à négliger le point de vue spécifiquement antique et se privent ainsi de vues plus justes et d'un intérêt plus original ; ne conviendrait-il pas, enfin, de juger Tite-Live et Plaute avec des habitudes d'esprit différentes de celles que nous apportons à la critique de Michelet et de Molière? Le second, c'est la manière peu renouvelée aussi dont est traité l'épisode de Didon et particulièrement l'épilogue de la rencontre aux Enfers ; pourquoi s'obstiner à pallier la conduite d'Énée par de pitoyables excuses, quand la conception antique de l'amour, de mieux en mieux connue à mesure que le roman ancien est aussi mieux pénétré, en offre une explication si aisée?

A. Guillemin.

**Collection Hatier.**

A. Bourgery, *Cicéron. Lettres choisies*, « Les classiques pour tous » : Paris, Hatier, 1936, 80 pages.

Dans cette brochure de la collection « Les classiques pour tous », qui offre aux élèves les classiques latins « à prix réduit », M. A. Bourgery n'a pas épargné sa science. Mais il en a usé non pour rendre ce petit volume rébarbatif à la jeunesse, tout au contraire pour lui assurer un véritable intérêt. Dans les vingt-trois lettres qu'ont pu contenir les quatre-vingts pages de cette brochure défile l'histoire de Cicéron, depuis l'année 63 jusqu'à la mort de César, c'est-à-dire les fragments les plus caractéristiques de l'ensemble de la correspondance. Le choix a été guidé par des considérations d'histoire politique ou sociale, par l'intérêt littéraire ou les détails piquants de ce recueil, si riche en vérité humaine. C'est ce que M^me^ de Sévigné se vantait d'offrir à ses amis, le dessus du panier. On rencontre là Cicéron mal à l'aise entre ses sentiments d'amitié pour Atticus et les bouderies de son frère Quintus, harcelé par la bande de Clodius, affligé du mauvais goût de Pompée, travaillant à rendre raisonnable Trébatius, tout cela en marge des plus graves événements politiques qu'exposent et expliquent l'introduction du volume, celles de chaque lettre et les notes. Charmante plaquette pour qui veut, sans se fatiguer, prendre une idée d'ensemble de la correspondance cicéronienne.

A. Guillemin.

**Éditions de scholies.**

— *The scholia Bembina*, edited by J. F. Mountford : University Press of Liverpool, London, Hodder & Stoughton, 1934, 131 pages, 10 sh. 6.

M. Mountford, qui s'est acquis des titres éminents de scholiographe par son *Index rerum et nominum in scholiis Seruii et Donati tractatorum* (cf. cette *Revue*, t. IX, p. 143), nous offre ici le résultat du travail patient et méthodique auquel il s'est livré sur les scholies du *Bembinus*, notre plus ancien manuscrit de Térence.

Ce manuscrit, copié par le scribe qu'on désigne par $A^1$ à la limite des IVe et Ve siècles, porte d'abord quelques corrections d'un réviseur qu'on appelle $A^2$, puis les arrangements d'un correcteur qui signe « Iouiales », enfin des gloses marginales et interlinéaires qu'on peut dater du VIe siècle.

Ces scholies ont été publiées ou étudiées imparfaitement par Umpfenbach, puis par Studemund ; la nouvelle édition qu'en devait donner Wessner à la suite de son Donat n'a jamais vu le jour. M. Mountford nous les présente avec une exactitude minutieuse, d'après une collation personnelle qu'il a faite en 1931. Elles sont l'œuvre de deux réviseurs qui n'étaient pas des scribes professionnels, l'un complétant l'autre, et tous deux empruntant à un commentaire unique du type « variorum ». La tradition manuscrite sur laquelle repose ce commentaire paraît assez solide, mais elle est étrangère à la recension « calliopienne » et, d'autre part, ne concorde pas nécessairement avec le texte de *A ;* l'hypothèse la plus vraisemblable est que la source immédiate des scholies est le manuscrit même que Iouiales avait utilisé pour la correction de *A*, et que l'origine du commentaire est à reporter à un grammairien sans doute antérieur à Donat et postérieur à Asper.

M. Mountford va plus loin encore dans le détail de ses reconstitutions : il sait distinguer entre les deux annotateurs, dont l'un serait proche du début, l'autre de la fin du VIe siècle ; il sait reconnaître que certains groupes de gloses, ainsi pour le Phormion, sont empruntés à Donat, mais au Donat original, différent de la version que nous possédons ; il sait que le commentaire reproduit avait ses « lemmata » en capitale rustique et son texte en onciale ; il sait dans quel ordre étaient les pièces commentées, il sait à quel moment le manuscrit porteur du commentaire a été mutilé, perdant la fin de l'Heautontimoroumenos et l'Hecyre tout entière...

Il y a là, on le voit, des éléments extrêmement précieux pour reconstituer l'histoire de la tradition manuscrite ; mais l'éditeur de Térence interrogera ces témoignages avec une autre curiosité : que nous ap-

prennent-ils sur le texte même? Non pas par leur valeur de commentaire, qui est faible, mais par les leçons des lemmata?

Le texte sur lequel reposent les scholies n'est pas celui du *Bembinus;* il n'est pas non plus celui de la recension calliopienne ; est-il celui de Iouiales? Les arguments présentés ne prouvent pas, mais permettent de penser que certaines variantes attestent une autre source (p. 113-114). Laquelle? Pour établir qu'il s'agit d'une source indépendante, M. Mountford ne trouve en tout et pour tout que cinq exemples : deux (*Eun.* 380, *Ph.* 2) où une bonne leçon n'a par ailleurs de répondant que Donat, et trois (*Heaut.* 143, 309, 444) où seul le scholiaste semble avoir conservé le texte original ; à la place des leçons conservées par tous les manuscrits : *sciebam*, *callidum*, *tradere*, *commeare*, *exercerent*, il nous propose des leçons « difficiliores » : *scibam*, *calidum*, *transdere*, *commetare*, *exsercirent*. Restitutions non sans intérêt, mais en trop petit nombre pour que nous puissions en conclure à une tradition indépendante. D'autant plus que les fautes communes à tous nos manuscrits sont de celles que les copistes sont exposés à commettre individuellement. Le manuscrit que nous révèlent les scholies ne constitue pas une source nouvelle ; il apporte à des manuscrits dont il est le congénère un simple contrôle.

Le mérite de M. Mountford est grand d'avoir si bien élaboré une matière incroyablement complexe que nous en puissions tirer des conclusions aussi précises.

J. Marouzeau.

— *Scholia in Horatium* λφψ *codicum Parisinorum latinorum 7972, 7974, 7971*, edidit et apparatu critico instruxit H. J. Botschuyver : Amsterdam, Van Bottenburg, 1935, 492 pages, 9,75 fl.

Holder et Keller ont publié depuis longtemps le premier et le second groupe des scolies d'Horace (Porphyrion et Pseudo-Acron), et Keller avait signalé dès 1904 l'intérêt qu'il y aurait à donner une édition critique d'un troisième groupe constitué par les recueils dits λ et φ. Dans une Chronique de cette *Revue* (1935, p. 36), j'avais relevé cette suggestion ; dans le même temps, M. Botschuyver entreprenait d'y répondre et mettait à profit un séjour à Paris pour pratiquer les collations nécessaires.

Œuvre ingrate, et d'autant plus méritoire. Car le profit, du moins en ce qui concerne Horace, est, comme on l'imagine, assez mince. Peut-on prendre au sérieux un commentaire qui nous dit à propos de *Carm.* I, 4, 8, que par « graues officinas Vulcani » il faut entendre « ipsa membra genitalia »? à propos de I, 34, 15, que « stridore acuto » se rapporte au cri de celui à qui la Fortune arrache sa tiare? à propos de I, 3, 1, que pour aller par mer de Rome à Athènes il faut passer par Chypre? L'intérêt de ces

scolies est ailleurs ; il est surtout dans la rédaction et la langue des scolies elles-mêmes, comme dans les enseignements qu'elles nous fournissent sur la culture littéraire et l'histoire de la critique. M. Botschuyver aurait bien dû nous en avertir et étoffer en ce sens sa Préface ; peut-être se réserve-t-il de le faire quand il en viendra à l'étude des scolies δ *d z u*, qu'il nous fait prévoir. Bornons-nous donc aujourd'hui à dire quelques mots de la présentation de cette édition.

L'apparat critique était facile à rédiger, puisqu'il ne s'agit que de trois manuscrits, et même en fait de deux, étant donné que ψ est une copie de φ. On pourra s'étonner de la pratique qui consiste à additionner sous un même chiffre de paragraphe toutes les variantes relevées dans ce paragraphe ; ainsi p. 24 : (10 b) φ sciticae Thurica simulachrum, simu lachrum, simulachri, cederetur. (13) λφψ Choras Cathillusque Choras greci. Il y a là un élément de confusion et une infraction à toutes les méthodes courantes de présentation. Il y aurait à dire sur la rédaction : que signifient les abréviations *cons.* et *sim.*, qui ne figurent pas dans l' « Index compendiorum » de la page XI? Lorsque M. Botschuyver parle (p. 78) d'un « scholium nescio qua ratione erasum », il faut entendre : « je ne sais pour quelle raison », ce qui n'est pas d'une fort bonne langue.

Deux Errata successifs rétablissent une cinquantaine de passages ; il reste encore cependant des lapsus : p. 25, 3 alium (l. aliam) ; p. 72, 27 liquis (l. linquis).

Peu de corrections ou conjectures ; j'en relève une (p. 71, 32) qui ne me convainc pas : ubicumque igitur fortuna, id est abundantia ⟨est⟩, cedit egestas, et ubi fugerit fortuna, sequetur egestas. Plutôt que d'ajouter un *est*, j'aimerais mieux corriger *id* en *ibi;* le sens et la construction en seraient améliorés.

M. Botschuyver a joint à son édition un Index (non integer, dit-il lui-même) des « uocabula notabiliora », qui comprend une trentaine de pages. C'est là un instrument de travail précieux dont pourront tirer parti non pas seulement les philologues spécialistes de la littérature de commentaires, mais surtout les historiens de la langue ; ils y trouveront en abondance mots rares et hapax, mots vulgaires et mots savants, de quoi suppléer pour une part à l'absence de dictionnaires du latin de basse époque.

Tout ce matériel, commentaire et vocabulaire, n'est pas élaboré, et M. Botschuyver ne se proposait que de le mettre à la disposition des travailleurs, ce qui est déjà fort bien. Mais, puisqu'il s'est déjà distingué dans cette première exploration, il faut espérer qu'il poursuivra sur ce domaine la tâche que d'autres ont laissée en suspens.

J. Marouzeau.

**Éditions diverses.**

*Cicero's Milo. A rhetorical commentary*, by Fr. P. Donnelly : New York, Bruce publ. Co., 1935, 247 pages.

Une rédaction dactylographiée de ce Commentaire a été présentée dans un Bulletin précédent (1935, p. 190) par Mlle Guillemin. Sous sa forme définitive, ce travail, fruit de vingt-cinq ans d'enseignement, ne se propose que d'être une contribution à l'étude de la rhétorique, illustrée par des exemples cicéroniens. Élèves et professeurs savent donc ce qu'ils auront à y chercher (ils pourront regretter que la rhétorique y soit conçue sous une forme un peu surannée et ne s'élargisse pas au moins jusqu'à la stylistique), et ce qu'ils n'y trouveront pas : par exemple, un commentaire historique et surtout juridique de ce discours, dont nous aurions tant besoin ; cf. ce que dit à ce sujet M. A. Belvaux dans le *Bulletin des Alumni*, III, nº 4, 1932, p. 5 : « Pour avoir méconnu le lien intime qui existait à Rome entre l'art littéraire et la science du droit, les philologues modernes n'ont publié aucun commentaire vraiment vivant du *Pro Milone*, par exemple ».

J. Marouzeau.

*Caesaris Augusti Res gestae et Fragmenta*, with Introduction, Notes, and Vocabulary, by R. S. Rogers, K. Scott, M. M. Ward : New York, Heath & Co., 1935, xii & 119 pages, 1,20 Doll.

Auguste est à la mode ; la date de son bi-millénaire approche : est-ce pour cette raison que se multiplient les éditions de ses fragments, jusqu'ici bien négligés? Après les éditions italiennes de E. Malcovati (1928), C. Barini (1930), la belle édition française de J. Gagé (1935), voici une édition anglaise. Il est vrai qu'elle ne prétend pas se mettre sur le même plan que les autres ; elle ne veut être que scolaire, les auteurs estimant que nulle langue ne présente au même degré que celle d'Auguste les caractères de l'*elegantia*, de la *breuitas* et de la *maiestas romana*.

S'adressant aux jeunes élèves, ils n'ont pas eu de scrupules à arranger un peu les documents, mettant par exemple en style direct les textes cités par les écrivains, ce qui ne se défend guère. La même préoccupation pédagogique les a conduits à éclairer le texte d'un bref commentaire et à l'illustrer de figures nombreuses, bien choisies et bien reproduites. C'est le type du livre de classe engageant, comme on sait le faire en pays anglo-saxon.

J. Marouzeau.

## Sciences historiques.

E.-H. Duprat, *Tauroentum (Le Brusq-Six-Fours)* : Bibliothèque de l'Institut historique de Provence, t. XII, Marseille, 1935, Institut historique de Provence, vii-344 pages, 8 planches hors texte.

*Tauroentum*, ou plutôt *Tauroeis*, est une colonie grecque de la côte de Provence ; elle nous est connue par divers textes dont on trouvera la liste très complète p. 182 et suiv. et dont le plus ancien est un fragment du géographe Apollodore (au début du IIe siècle avant notre ère). C'est un point très débattu parmi les historiens de la Provence grecque et romaine de savoir à quel site moderne il convient de l'identifier. M. Duprat, avec une conscience et une minutie des plus louables, nous renseigne abondamment sur toutes les hypothèses qui ont été formulées. Celle qui a eu le plus de faveur est celle qui veut retrouver l'antique Tauroentum à la Madrague de Saint-Cyr, à l'est du petit port des Lèques. C'est un lieu où l'on peut apercevoir encore des ruines antiques importantes qui ont fait l'objet de fouilles répétées et qui ont été officiellement classées comme monument historique sous le titre de ruines de Tauroentum. Cependant, parmi les érudits contemporains, quelques-uns et non des moindres, comme S. Reinach et Camille Jullian, ont émis d'expresses réserves. Le beau travail de M. Duprat montre qu'elles étaient amplement justifiées. Une partie critique, construite avec une rigueur qui s'allie à une verve joyeuse et implacable, fait, croyons-nous, définitivement justice de l'opinion le plus souvent professée : les habitants de Saint-Cyr devront en prendre leur parti, ils ne possèdent que les ruines, du reste fort intéressantes, d'une villa romaine qui ne remonterait guère plus haut que le IIIe siècle de notre ère. M. Duprat a suivi avec patience l'histoire de l'identification avec Tauroentum, et c'est un chapitre à la fois instructif et divertissant de l'érudition locale de Provence, où se mêlent aux figures plus obscures des noms comme celui de l'abbé Barthélemy ou celui du Marin qui, après avoir été une des têtes de Turc des fameux *Mémoires à consulter* de Beaumarchais, l'est aujourd'hui de M. Duprat. Après avoir su fort bien tailler, M. Duprat n'a pas su moins bien recoudre. Il nous propose pour *Tauroeis* une identification avec Le Brusq, petit port de pêcheurs situé dans la commune de Six-Fours. Les arguments les plus sérieux nous sont apportés. D'abord, les archives et les actes notariés ont permis d'établir qu'un quartier du Brusq, situé près de la mer, s'est, du XIe siècle à nos jours, appelé *Tauren*. Sur cet emplacement, des fouilles exécutées naguère avaient découvert d'abondantes monnaies grecques, non moins que romaines (et même une inscription d'un seul mot, qu'il faut lire — si le dessin de la page 237

est exact — ἥρως et non ἔρως). Les vestiges de murs d'enceinte permettent de reconnaître un lieu fortifié, bordé d'un rempart en grand appareil. Les distances données par l'*Itinéraire maritime* — et qui ont fait l'objet de corrections diverses et toutes arbitraires — s'accordent avec la nouvelle hypothèse. Nous ne faisons que résumer rapidement quelques-unes des meilleures raisons apportées par M. Duprat. Elles permettent d'espérer qu'il a définitivement résolu la question qu'il a traitée. Le Six-Fournais qui rédige ce compte-rendu lui en exprime ses remerciements. Mais il ne voudrait pas tomber à son tour dans les excès de ce patriotisme local que M. Duprat a raillé, non parfois sans quelque férocité, chez les gens de Saint-Cyr...

Pierre Boyancé.

X. F. M. G. Wolters, *Notes on Antique Folklore on the basis of Pliny's Natural History Bk. XXVIII, 22-29* : Amsterdam, H.-J. Paris, 1935, 150 pages.

Ce n'est pas sans quelque artifice que l'on borne à trois pages de la *Naturalis Historia* une telle étude. L'auteur de ce commentaire tout à fait remarquable s'en est rendu compte tout le premier. Mais il a voulu donner, à propos d'un passage suivi et particulièrement consacré aux superstitions, l'exemple des recherches qui devraient être poursuivies sans relâche (par équipes : car quel autre moyen?) sur « la source presque inépuisable de données folkloriques » que représente pour nous l'ouvrage de Pline. Après une introduction rapide, il nous offre le texte, puis une traduction anglaise, puis un commentaire nourri, que clôt un Index. Rien de plus facile donc, rien de plus profitable que la consultation de ce volume.

Le texte est difficile à établir, parce que Pline lui-même avoue recueillir là des faits irrationnels. Des corrections que propose M. Wolters, l'une est tout à fait vraisemblable, bien qu'elle renverse tout le sens d'une proposition (§ 27 : *cibus etiam e manu prolapsus* ⟨NON⟩ *reddebatur*) : le contexte bien compris et les rapprochements folkloriques la justifient. L'autre (§ 26 : *mensa admouenda* au lieu de *mensa linquenda*), bien que possible paléographiquement, ne me semble pas s'imposer ; d'autant plus que toute la phrase semble défigurée par des interpolations ou des lacunes, ou peut-être les deux : avant le passage litigieux, il est question de desserte ; après lui, d'une reprise de repas ; et le *nam*, qui précède le dernier énoncé, se présentant après quelques mots qu'on élimine comme glose, ne saurait faire preuve.

Le commentaire est d'une richesse impressionnante, et d'autant plus méritoire qu'il touche à quantité de questions très diverses. On se rend compte de la conscience de M. Wolters dès le début : à propos des vœux

de bonne année, il procure un exposé complet des déplacements de date dont fut affecté le « jour de l'an » chez les Romains ; ainsi pour le *lustrum ;* ainsi pour les *prospera nomina* ou les *effascinationes*... Mais les recherches plus spéciales, qui fourmillent ici, rendront de bien plus grands services, qu'il s'agisse de l'introduction du nom *grec* de Némésis dans les invocations superstitieuses (p. 33 et suiv.), des éternuements (p. 44 et suiv.), des usages magiques de l'anneau ou bague (p. 61 et suiv.), des « poppysmes », ou de la puissance magique attachée à la table (p. 104 et suiv., 109), des superstitions relatives à la coupe des ongles et des cheveux, etc... Il y a aussi, sur certains points, des discussions poussées qui sont des modèles de méthode critique : par exemple p. 57 et suiv. (*religiones* = « liens » empêchant une action, c'est-à-dire « tabous »), 135 et suiv. (sur les *carmina*). Bien entendu, et malgré une bibliographie si riche qu'elle semble exhaustive, M. Wolters ne peut s'attendre à un acquiescement complet sur tous les points : tant l'expérience, en pareille matière, est personnelle. Si l'on se garantit d'un scorpion que l'on aperçoit en prononçant le mot « deux » (p. 55), ne faut-il pas faire intervenir dans l'explication de cette étrangeté, outre les raisons que groupe ici M. Wolters, le phénomène général de répulsion du semblable par le semblable, qui engageait précisément à enterrer un scorpion ou une image de scorpion sous le seuil pour prévenir l'intrusion de ses semblables dans la maison? Si Mucianus se protégeait contre l'ophtalmie en portant au cou une mouche vivante enfermée en un petit sac de lin (cf. p. 134 et suiv.), ne faut-il pas remonter jusqu'au rapport quasi scientifique entre la mouche et les maux d'yeux dans les pays méditerranéens et, en dernière analyse, à la conception magique de guérison du semblable par le semblable? Le développement si intéressant sur l'interdiction rurale, pour les femmes, de sortir en faisant tourner leur fuseau ou même en le portant découvert (p. 122 et suiv.) pourrait être aussi, semble-t-il, poussé plus loin. Mais on ne s'arrêterait pas s'il fallait noter toutes les suggestions qu'éveille ce livre par sa richesse et sa précision. Une seulement : ne pourrait-on chercher un rapport entre le geste de la prière et celui, initial, de l'orateur? On sait que M. Ch. Picard a proposé récemment de voir en l'Auguste de *Prima Porta* l'empereur priant, alors qu'on le considérait jusqu'ici comme prêt à parler en public. Certaines indications de M. Wolters, p. 74, permettraient sans doute d'aller plus loin.

Je regrette un peu, je l'avoue, que l'introduction reste trop générale et sommaire : la question des survivances superstitieuses, de leur date relative, de leur importance plus ou moins grande méritait plus de développement ; et leur explication est trop diverse pour évoquer en toute occasion l'*orenda* des sociologues. Mais il n'est que de lire le commentaire pour couper court à tout regret.

Jean Bayet.

**Droit.**

Charles Henry Coster, *The Judicium Quinquevirale* (*Monographs of the Mediaeval Academy of America*, n° 10 : Cambridge (Massachusetts), 1935, 87 pages.

M. Coster consacre une étude de soixante-quatre pages de texte serré, suivies d'une vingtaine de pages de notes, à un organisme judiciaire sur lequel nous disposons exactement de trois actes législatifs (*C. Th.* IX, 1, 13 ; I, 6, 11, et II, 1, 12 ; ces deux derniers faisant partie de la même loi) et d'un texte littéraire (Cassiod., *Varia* IV, 22). C'est dire qu'il a voulu nous donner une étude véritablement complète sur une question qui n'avait pas été traitée jusqu'ici comme elle le méritait. C'est dire aussi qu'il a considérablement amplifié son travail en y intégrant des digressions qui n'ont avec le sujet que des liens assez vagues.

C'est une loi de Gratien qui institua, en 376, le *Judicium Quinquevirale*, commission sénatoriale de cinq membres désignés par le sort, chargée d'assister le Préfet de la Ville dans le jugement des sénateurs accusés de crimes capitaux. Cette mesure, qui ne valait sans doute que pour l'empire d'Occident, fut confirmée ensuite par Honorius. Il semble qu'elle n'ait profité qu'aux seuls sénateurs et non pas à tous les clarissimes. Par contre, la compétence du *J. Q.* paraît s'être étendue aux cas de haute trahison aussi bien qu'aux crimes de droit commun.

Chemin faisant, M. Coster étudie les circonstances qui motivèrent la création de cette commission judiciaire. Il y voit très justement une conséquence de la longue lutte qui mit aux prises l'empereur Valentinien Ier et l'aristocratie sénatoriale. Lorsque Gratien eut accédé au pouvoir, une des premières mesures du nouveau gouvernement fut de rétablir de bonnes relations avec les grandes familles romaines ; la réconciliation fut marquée par une série d'avantages accordés au Sénat, entre autres cette garantie judiciaire dont l'absence s'était fait cruellement sentir sous le règne précédent.

La seconde moitié de l'ouvrage est consacrée au fonctionnement du *J. Q.* durant les cent cinquante ans qui suivirent sa création. L'auteur examine successivement le procès d'Arvandus en 469, ceux de Basile-Prétextat et de Boèce sous Théodoric. De ces trois affaires, dont la dernière fait l'objet d'une étude particulièrement approfondie, seule la seconde a été certainement soumise au *J. Q.* M. Coster croit pouvoir arriver à la même conclusion pour les deux autres.

Nous avons affaire sans contredit à un travail consciencieux basé sur un examen attentif des sources. D'où vient que sa lecture ne nous procure qu'une demi-satisfaction? La faute en est pour une part au sujet

même, qui soulève des problèmes à la fois trop mal connus et trop controversés pour qu'un savant puisse espérer recueillir tous les suffrages, dès lors qu'il tente de leur donner une solution définitive. M. Coster n'évite pas ce danger et son argumentation serrée n'a pas réussi, je crois, à faire la pleine lumière sur tous les points abordés au cours de son ouvrage. Je dois me borner ici à mentionner quelques cas isolés.

Pour prouver que seuls les sénateurs effectifs bénéficiaient de la garantie du *J. Q.*, M. Coster entreprend d'établir que les rédacteurs des édits impériaux faisaient une distinction très nette entre les termes de *clarissimi* et de *senatores* (cf. p. 4 et suiv.) et que, si les mêmes personnages sont appelés en *C. Th.* VI, 4, 4 : *clarissimi*, et en *C. Th.* VI, 4, 6 : *senatores*, c'est qu'il s'était écoulé entre ces deux actes un intervalle de quinze ans, durant lequel ces « clarissimes » étaient devenus des « sénateurs » par la gestion d'une fonction sénatoriale. Malheureusement, le second édit contient une allusion trop précise au premier pour qu'un laps de temps aussi long ait pu les séparer. O. Seeck (*Regesten*, p. 40 et 42) et, à sa suite, M. Palanque (*Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, p. 31) modifient donc la date de *C. Th.* VI, 4, 4. M. Coster paraît ignorer cette correction, qui détruit tout son raisonnement. Je ne crois pas non plus que *C. Th.* IX, 35, 1, soit l'acte accordé par Valentinien à l'ambassade sénatoriale qui était venue le supplier de supprimer l'emploi de la torture pour les sénateurs (p. 13) et je persiste à y voir avec Tillemont, pour des raisons trop longues à développer ici, la loi qui marqua l'ouverture des hostilités entre la Cour et le Sénat. Enfin, quoi qu'en dise M. Coster (p. 34), il serait tout à fait incorrect qu'Arvandus ait comparu devant le *J. Q.*, puisque le Préfet de la Ville n'assistait pas à son procès et que, selon les termes du décret de Gratien, la commission sénatoriale était associée à ce haut fonctionnaire (« ... *praefecto urbis... judicium quinquevirale sociebatur* »), c'est-à-dire qu'en son absence elle perdait tout caractère légal.

Il s'agit là de points contestables, mais où la discussion reste ouverte. D'autres passages appellent une critique plus sévère : je songe principalement au chapitre II et au début du chapitre III, dans lesquels l'auteur prétend nous révéler les alternatives de brouilles et de réconciliations qui ont marqué les relations de Valentinien et du Sénat, les raisons de ces volte-face, les menaces de guerre civile en 375, le rôle joué par le Sénat dans l'élection de Valentinien II et bien d'autres nouveautés dont l'historien ignorait tout jusqu'ici. Ces pages, il faut bien le dire, relèvent du roman plus que de l'histoire. Vouloir reconstituer en détail ces événements à l'aide de quelques mauvais chapitres d'Ammien (les passages où il exhale sa rancune à l'égard de Valentinien et du préfet Maximin sont parmi les plus contestables de son récit), de quelques lois du Code

Théodosien (qui ne nous a conservé qu'une partie de la législation relative à ces affaires) et d'une certaine dose d'imagination, c'est une tentative vouée d'avance à l'échec.

En résumé, un travail à lire avec précaution, mais qui ne sera pas inutile, tant par la documentation qu'il fournit aux chercheurs que par les discussions qu'il fera naître.

A. Hoepffner.

A. Bernard, *La rémunération des professions libérales en droit romain classique* (Bibliothèque de la Salle de travail de Droit romain de la Faculté de droit de Paris, III) : Paris, les Éditions Domat-Montchrestien, 1935, 134 pages, 25 francs.

Sujet plus ample et plus riche qu'on ne serait tenté de le croire ; étude claire, précise, bien conduite, qui apporte des vues juridiques un peu nouvelles et met de l'ordre dans des problèmes trop souvent regardés de loin, ou de haut.

Comme il était naturel, l'auteur a emprunté sa définition des « professions libérales » aux textes latins eux-mêmes : on sait qu'ils opposent les *artes liberales* aux *illiberales et sordidi quaestus*, à la foule des métiers pour la plupart manuels et, de nos jours, très honorables, qui se proposent la recherche d'un gain sous la forme d'un salaire (*merces*), comme les seuls objets dignes d'occuper l'activité d'hommes libres et bien nés. Les principales de ces professions étaient, pour les Romains, l'enseignement des *studia liberalia* par excellence — maîtres de grammaire et de rhétorique, les maîtres d'école élémentaire, ou *litteratores*, étant fort peu considérés — celui de la philosophie et du droit, particulièrement estimé, l'exercice de la médecine, l'art de l'avocat ; il faut y ajouter les « arpenteurs-géomètres », *agrimensores*, dont le prestige, à nos yeux de modernes assez singulier, s'explique dans une société qui fondait précisément sur la terre ses préjugés sociaux. A chacune de ces cinq catégories professionnelles, M. Bernard a consacré un chapitre, comprenant à la fois un historique sommaire et une analyse juridique.

Le point de vue du droit auquel il se place est le suivant : dans quelle mesure et par quelle procédure éventuelle de revendication le droit romain classique a-t-il sanctionné la « rémunération » des services libéraux du professeur, du médecin, de l'avocat, voire de l'arpenteur? En effet si, par définition, les *artes liberales* ne peuvent servir de « gagne-pain », et si la gratuité effective a été maintenue à l'occasion pour certaines de leurs prestations, dans la pratique, naturellement, l'usage s'établit de les rémunérer. Cette *remuneratio* au sens propre, récompense d'un *munus*, et non salaire — on dit aussi *honorarium* — se justifiait à la fois par la reconnaissance naturelle du bénéficiaire et par la nécessité

même d'assurer l'exercice permanent de ces professions. Les *grammatici* et les *rhetores* recevaient des rétributions, de forme et de taux variables bien des siècles avant que l'édit de Dioclétien fixât leur tarif maximum. Les avocats ont été théoriquement tenus par la *lex Cincia*, jusqu'au règne de Claude, de refuser toute rémunération de leurs clients ; mais chacun sait, et l'auteur l'a rappelé, que le métier était en fait lucratif dès le temps de Cicéron. Payés aussi, de quelque façon que ce fût, les médecins, hommes ou femmes, les praticiens de la *clinice* plus que les artisans en chirurgie. Seuls, philosophes et juristes furent longtemps obligés par l'opinion même, fort haute, que l'on avait de leur rôle, d'enseigner gratuitement, et c'est pourquoi M. Bernard les a réunis dans un chapitre à part ; encore y aurait-il fort à dire sur cette gratuité, souvent plus apparente que réelle, et compensée par toutes sortes d'immunités ou de prébendes impériales sur lesquelles l'auteur n'a probablement pas assez insisté. Quoi qu'il en soit, lorsque rémunération il y eut, la procédure prévue, en cas de défaut ou de contestation, pour la revendication fut celle de la *persecutio extraordinaria*, à Rome devant le tribunal prétorien, en province devant le gouverneur. Or, la *persecutio extraordinaria* naît de la prestation d'un *beneficium*, par opposition à celle d'un travail contre salaire, d'une *opera ;* la prestation d'un service libéral a donc la valeur propre d'un *beneficium* et par là s'oppose, contrairement à l'opinion courante, non seulement à la prestation de travail payé fondée sur contrat de louage (*locatio-conductio operae*), mais aussi bien — là est la nouveauté principale de l'étude — à la prestation gratuite du même travail fondée sur contrat en forme de *mandatum*. Ces deux catégories juridiques étant exclues, la *persecutio extraordinaria* représente une formule plus souple, par laquelle le droit romain est arrivé à donner une sanction à des prestations qui théoriquement restaient gratuites (*beneficia*) et pratiquement étaient rémunérées. L'auteur, qui est aussi canoniste, compare cette évolution à celle du « casuel » ecclésiastique, que le Moyen Age a consolidé sous le titre de *jura stolae* : comparaison d'autant plus légitime que, comme il le souligne dans son étude, la matière des professions libérales a été considérée par les Romains comme *res religiosa*, et l'exercice de la science du droit, tout particulièrement, comme un « sacerdoce »...

Mais, en dépit de leur définition, loin de n'être exercées que par des hommes libres, citoyens romains, plusieurs de ces professions ont été le fait d'étrangers, d'esclaves ou du moins d'affranchis. La chose est bien connue pour les maîtres de grammaire et de rhétorique, et plus encore pour les médecins. Les services « prestés » par ces gens de peu pouvaient-ils avoir la même dignité juridique que les mêmes services prêtés par des *ingenui*? — C'est la seconde question que pose M. Bernard. A la différence, là encore, de ses devanciers, il croit que la considération de la

qualité personnelle (*intuitus personae*) a joué son rôle, et que les services libéraux « prestés » par des esclaves ou des affranchis ont été assimilés purement et simplement à des *operae* ordinaires, comme telles susceptibles de *locatio*, voire de profit pour le maître de l'esclave ou de l'affranchi (*operae servi*, *liberti*, etc.).

Les juristes diront si la démonstration de M. Bernard est valable ; au lecteur profane, qui suit la discussion d'après les textes, elle semble bien fondée, attentive à ne pas se laisser prendre aux définitions captieuses des catégories toutes faites. Les latinistes, en tout cas, seront reconnaissants à l'auteur d'avoir posé les problèmes en termes aussi concrets. Ce petit livre ne leur apprendra guère quant à l'histoire des diverses professions considérées ; à cet égard, les indications de M. Bernard, par leur brièveté même, sont sujettes à contestation. Mais ils suivront avec intérêt l'évolution de notions et de mots qui sont encore de notre langue, comme celui même *d'honorarium*[1], et, chemin faisant, quelques détails suggestifs les feront réfléchir : par exemple, le sort particulier, et digne, fait aux *nutricia ;* on est surpris, d'abord, de voir les nourrices figurer dans cette étude entre les médecins et les avocats ; l'antiquité latine n'est point allée jusqu'à compter leur métier parmi les professions libérales ; mais, par une attention significative, elle n'a pas voulu que cette prestation fondamentale de l'*educatio* fût assimilée à une *opera mercennaria*, et elle a appliqué à la revendication des *nutricia* la même procédure qu'à celle des honoraires[2].

J. Gagé.

J. Descroix, *Les Épigrammes latines de Guillaume Paradin*, publiées chez Antoine Gryphe (1581), traduites en français et commentées : Éditions du Cuvier, Villefranche-en-Beaujolais, 1936, 139 pages, avec bois de Ph. Burnot.

En traduisant ces *Epigrammata*, M. J. Descroix a voulu d'abord tresser une couronne à un compatriote, humaniste de la Renaissance : Guillaume Paradin (1510-1590), doyen de la collégiale de Beaujeu, est bien connu, dans la région lyonnaise, des spécialistes d'histoire locale ; il a écrit une *Histoire de Lyon*, savant d'autrefois « que l'on a parfois traité

1. Dans le même sens, on notera, p. 54-55, la discussion sur l'expression d'Ulpien, *in ingressu sacramenti*. M. Bernard, qui se réfère ici aux suggestions de M. Nicolau, l'applique à l'entrée en fonction du professeur de droit. Au point de vue du sens, il est par là plus proche qu'il ne croit de l'interprétation de Flach, qu'il combat. En tout cas l'emploi de *sacramentum* en ce contexte est intéressant.

2. Il y a d'assez nombreuses fautes d'impression, surtout dans les citations latines et dans l'accentuation du grec ; la plupart se corrigent d'elles-mêmes à la lecture ; p. 10, l. 15, ne faut-il pas lire : *artes sordidae* (au lieu de *solidae*) ?

de naïf, mais dont on ne conteste guère l'autorité, que l'on utilise et que l'on pille sans vergogne, sans toujours le citer ».

Dans ce recueil d'*Épigrammes*, d'impression choisie et de présentation avenante, les érudits régionaux auront plaisir à découvrir la sympathique physionomie de l'homme, épris de savoir et de vertu, de grand labeur et de doctrine exquise, traitant de théologie, de morale, de pédagogie ou d'histoire, passant de l'épopée au fait divers, du lyrisme à la satire, prêchant ou aiguisant la pointe. A travers les faits et les leçons, grâce aux commentaires précis de M. Descroix, ils retrouveront les célébrités de la noblesse beaujolaise et même l'atmosphère d'une région très douce, où règnent la vigne et le bon vin, où des bouquets de frondaisons, çà et là, comme dans les bois qui ornent le recueil, dardent des clochers et des toits de gentilhommières.

D'autre part, Guillaume Paradin appartient à une époque qui fut la plus brillante de l'histoire lyonnaise, parce que Lyon fut alors un grand centre de fermentation intellectuelle, d'érudition et de poésie ; nombreux sont les lettrés qui, à cette époque, y séjournèrent ou s'y arrêtèrent, célébrant son activité littéraire, comme Marot, Fontaine, J. du Bellay. Telles pièces de G. Paradin sont consacrées à Ronsard, Pontus de Tyard, Sébastien Gryphe, Antoine Gryphe, Jean de Tournes. Or, tout ce mouvement ne sera bien étudié que lorsqu'on aura tiré de l'ombre, réédité, traduit une production latine très abondante, en poésie et en prose, favorisée à Lyon par l'entrain des cénacles et des imprimeries. Comme Guillaume Paradin, aujourd'hui traduit par M. Descroix, Nicolas Bourbon, Visagier, Dolet, Salmon Macrin, Barthélemy Aneau, et d'autres, écrivent alors en latin des *Épigrammes*, hyperboliques ou satiriques, mais toujours actuelles et importantes pour qui voudrait ressusciter toute la vie intellectuelle de ce XVIe siècle, bouillonnant et effervescent.

Enfin, tous ceux qui s'intéressent aux derniers prolongements des langue et littérature latines liront avec plaisir et profit l'ouvrage de M. J. Descroix. Ceux-là surtout, les latinistes, regretteront qu'il n'ait pas publié le texte avec la traduction, d'autant plus que ces *Epigrammata*, éditées une seule fois en 1581, sont rares ; d'autant plus que les mérites de la traduction, exacte, élégante et ferme, apparaîtraient et charmeraient les lecteurs, comme ils m'ont charmé ; d'autant plus que le latin de ces auteurs d'*Epigrammata*, au XVIe siècle, est parfois habile et spirituel, plus alerte souvent que leur français. Guillaume Paradin pratique souvent le distique, mais aussi l'hexamètre épique et même la strophe saphique — et voici une pierre apportée à l'œuvre magistrale que, dans cette *Revue*, M. J. Marouzeau vient d'édifier à la mémoire d'Horace et de sa survie en France.

Aux lecteurs qui cherchent dans la *Revue des Études latines* des suggestions de travaux, je signale, pour me résumer, l'exemple de M. J. Des-

croix, en souhaitant que soient publiées et traduites d'autres œuvres latines du XVIe siècle. Ce qui rendrait grand service à l'érudition locale, à l'histoire de la Renaissance et du latin.

E. DE SAINT-DENIS.

## Latin médiéval et humanisme.

*Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle*, publiées sous la direction de G. GUICHARD, comte DE NEUFBOURG, E. PERREY, J.-E. DUFOUR : Mâcon, Protat, imprimeurs.

Dans une importante communication à l'une des séances de notre Société, M. C. Brunel a signalé l'intérêt que présente pour le médiéviste, pour l'historien, pour le philologue, pour le linguiste même, l'étude du latin des chartes, surtout « dans la mesure où il a échappé à l'influence stérilisante des formulaires » (cf. cette *Revue*, 1925, p. 129-141).

Il faut être reconnaissant à un groupe de savants foréziens (dont l'un est membre de notre Société) d'avoir entrepris la publication des chartes de leur région, en assurant non seulement le travail matériel et la collaboration scientifique, mais aussi les dépenses d'édition. Cette entreprise avait été envisagée dès 1862 par le duc de Persigny, mais elle n'avait pas survécu à son initiateur. Reprise après soixante-dix ans, elle se poursuit avec une célérité et une régularité telle qu'après quelques années à peine nous en sommes déjà au cinquième volume et au document 720 ; deux tables provisoires ont déjà paru, embrassant les nos 1 à 300, puis 300 à 600, en attendant la table récapitulative qui comprendra les 1,000 premiers documents.

Chaque pièce est datée (la plus ancienne est de 1096), pourvue d'un numéro d'ordre (la dernière du volume V porte le no 720), enrichie d'une description, d'une analyse, des souscriptions et de notes. Le classement chronologique offre des avantages évidents ; les inconvénients qu'il présente aussi sont atténués par la précaution prise de réunir les pièces, imprimées séparément, sous des reliures automatiques qui permettent le regroupement selon les besoins des travailleurs.

Lorsque l'avancement du travail permettra la rédaction d'un *Index verborum*, ce n'est pas seulement l'historien de cette région profondément romanisée qui en recueillera le fruit, c'est aussi l'historien de la langue, puisque nous nous trouvons dans un des domaines où la survie du latin a été le mieux sauvegardée.

Les mérites de cette publication sont tels que dès avant son achèvement elle a été jugée digne d'être couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

J. MAROUZEAU.

**Ouvrages scolaires.**

L. Robert Lind, *What Rome has left us* : Bayard Press, Williamsport Pennsylvania, 1935, 34 pages.

Genre d'ouvrages à la mode dans le monde anglo-américain. Quelques idées générales sur l'histoire, l'art, la langue, la littérature et l'esprit, auxquelles on ne souscrira pas toujours sans hésiter, comme lorsque l'auteur supprime d'un trait de plume l'art romain. Parmi les généralités, des détails qui ne sont pas tous hors de contestation : l'alphabet latin n'est pas venu directement du grec ; *uinum* n'est pas un emprunt à οἶνος ; la Maison carrée de Nîmes n'est pas du type « basilique »... Des autorités, qui ne sont pas toutes des garanties : Remy de Gourmont, Aldous Huxley... Et, pour finir, un parallèle entre les Romains et les Américains d'aujourd'hui qui est assez dans le goût de nos amis d'outre-Atlantique (cf. le ton du *Classical Weekly*), mais qui n'a peut-être pas beaucoup de valeur objective. Livre de lecture facile, rapide, agréable, et qui peut servir utilement d'introduction aux amateurs d'antiquité.

J. Marouzeau.

C. Bione, *La scuola di latino. Guida per gli studiosi e per gli aspiranti all'insegnamento* : Milano, Signorelli, 1935, 192 pages, 8 lires.

Le sous-titre de ce livre indique clairement le but que s'est proposé l'auteur : donner aux apprentis latinistes une orientation et une méthode. M. Bione veut bien se référer au petit ouvrage que j'ai publié moi-même sous le titre « Le latin » pour indiquer que sa publication répond au même besoin. Besoin plus urgent encore en ce qui concerne l'Italie, vu la place prépondérante qui a été donnée au latin dans les nouveaux plans d'enseignement.

Il n'est guère de questions que n'aborde M. Bione, depuis les vues les plus générales sur la méthode, sur l'histoire de la langue, sur les diverses disciplines, jusqu'aux indications les plus précises de bibliographie et de pédagogie. Toutes les disciplines y sont touchées, en particulier celles qu'on peut considérer comme les plus propres à enrichir, à illustrer, à vivifier l'enseignement, depuis l'étude linguistique jusqu'au commentaire historique et archéologique. La stylistique y a sa place : une stylistique à vrai dire assez périmée, et dont M. Bione, à mon avis, se contente un peu facilement (cf. p. 104).

Seront d'accord avec M. Bione tous ceux qui estiment que la vraie explication des auteurs doit être encyclopédique et que l'enseignement se meurt de ce qu'on appelle l'explication littérale, que la tâche essentielle

est d'élargir l'horizon des élèves en leur ouvrant les yeux sur le monde révélé par les textes.

M. Bione va plus loin : il cède au goût du jour, qui est, du moins en certains pays, de viser à ce que M. Bione appelle « des finalités supérieures » (ch. XII) : le livre se termine par l'évocation des œuvres grandioses du régime (p. 170), par l'affirmation que le latiniste doit être le propagandiste et l'apologiste d'une culture (p. 171), par l'espoir « de nouvelles grandeurs et de nouveaux triomphes dans le nouveau siècle de l'Italie » (p. 180). Soyons modestes : proposons-nous essentiellement, quand nous apprenons le latin, de le bien apprendre ; c'est à quoi servira efficacement le livre de M. Bione.

J. Marouzeau.

H. Bornecque et G. Legros, *La classe en latin* : Paris, Delagrave, 1935, 64 pages.

Voici une mise en œuvre de la méthode directe. Les auteurs sont convaincus que ce livre « permettra d'acquérir plus vite d'abord la possession du vocabulaire courant (que de mots rares pourtant et étrangers aux textes dans les dialogues proposés !), puis la connaissance des tours de phrase usuels (usuels dans le dialogue, ce qui ne veut pas dire dans la langue), enfin des notions sur un certain nombre de réalités concrètes (quelques tableaux muraux ne feraient-ils pas l'affaire?) ; surtout il donnera l'oreille latine (hélas, que ces pauvres dialogues sont artificiels et peu vivants !) et entraînera la conviction qu'en latin... les idées doivent s'enchaîner suivant une marche aussi logique et normale que dans n'importe quelle langue moderne (je reste persuadé que cette conviction ne résulterait pas avec moins d'évidence de la lecture méthodique de n'importe quel texte latin). Une fois de plus se pose la question de savoir si pour apprendre le latin et se mettre dans l'atmosphère latine le mieux n'est pas de recourir au vrai latin des textes plutôt que de fabriquer dans une pénible collaboration entre professeur et élèves du pauvre latin de classe. Après cela, il n'est peut-être pas superflu de signaler précisément que dans ce latin qu'on nous propose il y a bien des choses qui ne peuvent guère être données en modèle ; ainsi p. 9 l'impératif *sede* = « assieds-toi » (cf. dans Plaute, *Stichus*, 92-94, la distinction entre *sede* et *adside*) ; p. 23 la construction : gena sinistra aut laeua, in hoc designo *invisibilia* (p. 23) ; le tour *in via habitare* de la p. 47 ; la différence établie (p. 10) entre *librumne claudis*? = « est-ce le livre que tu fermes? » et *nonne claudis librum*? = « fermes-tu le livre? » Si le maître n'est déjà pas très sûr de son latin dialogué, que sera-ce des élèves? Et où est le bénéfice de la méthode?

J. Marouzeau.

H. Bornecque et F. Cauët, *Le Dictionnaire latin-français du baccalauréat* : Paris, Belin, 1936, xii & 542 pages.

Ce livre, le dernier ouvrage qu'ait réalisé H. Bornecque, et qui, comme dit dans une note de présentation le fils de notre regretté collègue, représente la somme de son expérience scientifique et pédagogique, sera longtemps entre les mains des élèves un vivant « in memoriam ». Au nom de H. Bornecque se trouve associé celui de M. Cauët, qui lui a apporté sa collaboration et a mis la dernière main à l'ouvrage.

Ce dictionnaire a voulu avant tout être pratique, et il l'est, en effet, à un degré qui ne saurait être dépassé.

D'abord, il est clair, bien imprimé[1], sur de beau papier ; il est bref, maniable et accueillant. Pas de prétentions scientifiques, quoique les étymologies soient parfois indiquées[2], les sens groupés autant que possible selon l'évolution sémantique[3], les traductions soignées et, le cas échéant, justifiées par des références[4].

La présentation se distingue par des qualités et, peut-on dire, des trouvailles de méthode.

D'abord, les auteurs ont épargné sur le fatras des dictionnaires usuels, négligeant ce qui est évidemment su et ne s'étendant pas sur ce qui est facile.

Ils ont insisté sur ce qui fait difficulté : sens peu connus, constructions rares, emplois auxquels on ne songe pas d'ordinaire.

Enfin, ils se sont appliqués à présenter l'essentiel mieux qu'on ne le fait habituellement, d'une part en distinguant nettement sens, constructions, emplois, selon ce principe que la lexicographie n'est pas seulement une science de mots ; d'autre part en faisant usage de cadres où viennent se grouper schématiquement, pour les articles difficiles, les éléments d'une première orientation.

Mais il convient surtout de signaler une innovation qui sera la bienvenue et pour les élèves et pour leurs correcteurs ; c'est celle des mises en garde. Ce dictionnaire ne se contente pas de donner les sens, les emplois et les formes qu'il faut savoir ; il prévient les erreurs en même

1. Des fautes matérielles ? Je n'ai guère relevé que, sous *infula*, la substitution de « suppléants » à « suppliants » !

2. Parfois d'une façon un peu hasardeuse : *desiderare* ne veut pas dire « manquer de lumière » (*sidus*) ; *Cocles* ne signifie pas « en mot à mot » (!) : « le borgne » ?

3. Certains groupements sont peu heureux ; cf., par exemple, les articles *pleraque, plerumque, plerusque*.

4. Peut-on dire que *ictus* ne signifie pas « mesure », mais « dans la mesure le temps frappé ». Peut-on, dans *pecora natura prona finxit*, rendre *pecora* par « bestiaux » ?

temps que les ignorances. Il y a, d'une part, les « ne pas confondre » (ne pas confondre *frons, frondis* avec *frons frontis*, *amare* = aimer, avec *amare* = amèrement)... D'autre part, il y a les « ne pas traduire » (ne pas traduire automatiquement *labor* par « travail », *jam* par « déjà », *fremere* par « frémir », *murmur* par « murmure »)...

Ainsi les auteurs se sont mis à la portée, à la place, pourrait-on dire, des élèves ; ils ont travaillé dans l'actuel et le relatif ; ils ont osé introduire dans un genre d'ouvrage qui n'est traditionnellement que de référence de la pédagogie pratique. Je ne m'étonnerais pas que la pratique de ce dictionnaire diminue la somme des fautes sinon les plus graves, du moins les plus exaspérantes.

J. Marouzeau.

IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU. — 1936.

# COMPTE-RENDU DES SÉANCES
## DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

### SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1936.

Président : M. J. Bayet.

**Membres présents.** — MM. A. Bazouin, J.-M. Bordenave, A. Boulanger, A. Bourgery, V. Buescu, J.-G. Cahen, Gonzalez de la Calle, J. Carcopino, E. Carrette, R. Cotard, J. Cousin, A. Dain, H. Desgranges, L. Dor, R. Durand, A. Ernout, L. Ferté, A. Froidevaux, M. Gautreau, A. Giffard, A. Grenier, R. Guastalla, Mlles A. Guillemin, M. Guittet, Y. James, MM. H. Jeanmaire, P. de Labriolle, M. Lafaix, P. Laurent, V. Leneveu, H. Lévy-Bruhl, Mlles A. M. Malingrey, H. Méridier, MM. A. Merlin, É. Michon, J. Noiville, R. Noiville, Mlle H. Pétré, MM. Ch. Picard, L. Pichard, A. Pinaud, G. de Plinval, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. J. Toutain, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Invités. — Mmes Lafaix, Marouzeau, M. Marcel Poëte.

**Communications du Bureau.**

En ouvrant la séance, le Président évoque le souvenir de deux morts éminents de l'année : L.-A. Constans et A. Meillet.

M. J. Bayet rappelle l'activité de L.-A. Constans, si féconde en plusieurs domaines, maintenue malgré la maladie et interrompue seulement par une mort prématurée.

M. J. Marouzeau s'attache à dégager le sens et la portée, en ce qui concerne le latin, de l'œuvre de A. Meillet, et il la situe dans le cadre de cette activité prodigieuse qui a embrassé tout le domaine de la linguistique et de la philologie.

M. J. Bayet salue M. Gonzalez de la Calle, professeur à l'Université de Madrid, présent à cette séance ; M. Marouzeau dit son émotion de retrouver dans l'exil celui qui, avec ses collègues espagnols, l'a reçu en mars dernier, à Madrid, dans un cadre de travail et de paix.

M. Marouzeau rend compte brièvement du Congrès des linguistes qui a eu lieu à Copenhague en août-septembre, et de la cordiale réception qui lui a été faite, ainsi qu'à M. J. Vendryes, par l'Université d'Aarhus

à l'occasion de l'ouverture des cours. Il apporte à la Société le message des deux Universités danoises.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. Ch. Picard étudie les *rapports entre l'Ilioupersis du Parthénon et le récit de Virgile dans le livre II de l'* « *Énéide* ».

Il établit dans quel sens il faut lire la grande composition de la *péristasis* Nord du Parthénon, qui représente la « Nuit fatale » d'Ilion, décrite par Virgile, et observe des correspondances curieuses entre les deux documents. En particulier, l'épisode d'Énée est situé au Parthénon comme dans le poème. Faut-il en conclure que Virgile ait, comme on l'a supposé, fait un voyage à Athènes avant celui qui causa sa fin, et antérieurement à la composition du livre II, ou qu'il a révisé et remanié sur place son manuscrit? La question vaut d'être posée, en tenant compte de ce que certaines traditions plastiques, comme celle des Tabulae Iliacae, ou littéraires, comme celle des Chants Cypriens, peuvent expliquer l'accord de Virgile avec les représentations du Parthénon (cf., pour plus de développements, la note ci-dessous, p. 269).

— M. J. Bayet, interprétant les applaudissements qui accueillent cette belle communication, remercie M. Ch. Picard d'apporter aux latinistes, pour l'explication d'un texte essentiel, le secours d'une reconstitution à la fois ingénieuse et convaincante.

— M. Jérôme Carcopino tient à exprimer les sentiments d'admiration qu'il a éprouvés, avec tout l'auditoire, pour la reconstitution de la suite des métopes qui ornaient la face nord du Parthénon. Il l'accepte sans arrière-pensée ni réserves.

De même, il est entièrement convaincu du parallélisme que M. Charles Picard a établi entre le développement des sculptures phidiesques et celui de la poésie virgilienne au IIe livre de l'*Énéide*.

Toutefois, il demeure sceptique à l'égard d'une influence directe du Parthénon sur l'*Énéide*. Aucune biographie antique de Virgile ne sait rien d'un voyage que le poète aurait fait en Grèce en dehors de celui qu'il entreprit dans sa cinquante-deuxième année pour mettre la dernière main à son épopée — *ut ultimum manum Aeneidi imponeret* (Donatus auctus, 51 ; cf. Suét. Donat, 35) — et qu'interrompit brusquement l'insolation dont il fut frappé à Mégare et aux suites de laquelle il succomba à Brindes le 21 septembre 19 av. J.-C.

Sans doute, il n'est pas forcément exclu que Virgile, qui, au départ, avait prévu trois ans d'absence — *triennio continuo* (Suét. Donat, 35) — ait remanié son manuscrit en route. Mais cette hypothèse reste moins vraisemblable que celles qui expliqueraient le parallélisme des métopes et du livre II soit par la considération d'une œuvre d'art

intermédiaire et visible en Italie, soit, plus probablement, par la version commune dérivée d'un poème du cycle homérique à laquelle, pour des raisons différentes, Phidias et Virgile se seraient pareillement conformés. Phidias, a montré M. Picard, a placé dans ses métopes, comme type du Troyen sauvé par les dieux, non Anténor, préféré par Polygnote, mais Énée, en raison des liens qui unissaient Dardanus, l'ancêtre d'Énée, aux héros des légendes attiques. Virgile était rivé au même choix par l'inclusion d'Énée dans le cycle des légendes romaines et par cette prophétie de l'*Iliade* (XX, 307-308), probablement interpolée d'ailleurs par quelque Pergaménien désireux de courtiser la grandeur romaine, qui promettait l'éternité au royaume d'Énée et de ses descendants. Le choix concordant imposé au sculpteur, puis au poète, commandait leur recours aux mêmes sources et suffirait, à nos yeux, à rendre compte de l'identité de conception que M. Picard a prouvée avec une érudition et une logique irrésistibles.

II. — M. Marouzeau présente une proposition de M. L. Laurand pour *l'organisation d'un Musée du Paris gallo-romain.* Les vestiges archéologiques, les plans, dessins et reconstitutions sont aujourd'hui épars dans divers musées et dépôts, et il y aurait un intérêt à la fois scientifique et pédagogique à les grouper.

Cette proposition est accueillie avec intérêt par M. Marcel Poëte, spécialiste de l'urbanisme parisien, qui fournit divers renseignements sur le déplorable état de choses actuel.

Après un échange de vues animé entre les archéologues présents : MM. É. Michon, A. Merlin, J. Toutain, A. Grenier, la Société approuve un vœu en faveur de la création proposée ; puis elle désigne une Commission qui sera chargée de soumettre la question à la Commission du Vieux-Paris et, éventuellement, aux pouvoirs publics (cf. ci-dessous, la Note de la page 264).

II.

## SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1936.

La séance, organisée en l'honneur du professeur Hugh Last, de l'Université d'Oxford, président de la *Society for the promotion of Roman studies*, a lieu, en raison de l'affluence, dans l'amphithéâtre Turgot, prêté par la Faculté.

Président : M. J. Bayet.

**Membres présents**. — MM. E. Albertini, J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, J.-M. Bordenave, A. Bourgery, A. Bruhl, V. Buescu, J. Car-

copino, E. Carrette, J. Cousin, H. Desgranges, R. Durand, M. Durry, A. Ernout, L. Ferté, W. E. Fitzgerald, A. Froidevaux, Mlle A. Freté, MM. M. Gautreau, A. Giffard, A. Grenier, Mlles A. Guillemin, Y. James, MM. P. de Labriolle, Lafaix, Hugh Last, H. Leneveu, H. Lévy-Bruhl, A. Loyen, J. Marouzeau, G. Maugée, Mgr J. de Mayol de Lupé, Mlle H. Méridier, MM. L. Mertz, É. Michon, P. Noailles, J. Noiville, Ch. Parain, Mlle H. Petré, MM. Ch. Picard, L. Pichard, A. Piganiol, A. Pinaud, G. de Plinval, Mlle A. Tachauer, M. P. Vallette, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

En outre, une soixantaine d'invités assistent à cette séance.

Un déjeuner cordial avait réuni ce même jour autour du professeur Last un groupe de latinistes et historiens de l'antiquité.

**Communications du Bureau.**

M. J. Bayet, président, remercie au nom de la Société le professeur Hugh Last d'être venu, avec une bonne grâce charmante et sans ménager sa peine, resserrer les liens qui unissent les esprits et les cœurs des deux côtés du Détroit et affermir la tradition commençante des échanges entre la *Society for the promotion of Roman studies*, dont il est président, et la *Société des Études latines*.

Par la lucidité avec laquelle il domine les plus vastes problèmes, par son sens critique exemplaire, le professeur Last a, dans la *Cambridge ancient History*, éclairé toutes les périodes de la vie publique et sociale des Romains ; jusque dans les premiers siècles, si confus et si ouverts aux conjectures audacieuses, il a réintroduit les saines appréciations qui donnent confiance ; tout récemment, traitant des débuts du régime impérial, il en illumine en quelques phrases les divers aspects par l'opposition des notions de *libertas* et d'ἐλευθερία. Historien des conditions de vie et de pensée, il est au carrefour qui nous réunit tous, que nous partions de la philologie ou de la recherche historique.

— M. Marouzeau, administrateur, remercie les assistants d'être venus si nombreux à son appel pour manifester leur sympathie au président de la *Society for the promotion of Roman studies*. Il rappelle la correspondance qu'il a échangée avec lui pour organiser la collaboration entre les deux Sociétés latines et se félicite que cette collaboration se marque dès cette séance par la participation du professeur Last à nos travaux. Il le prie, au nom des assistants, de vouloir bien porter à nos confrères anglais le message le plus cordial.

Il apporte, d'autre part, à la Société le message du Groupe romand, avec lequel il vient de reprendre contact à l'occasion de la séance semestrielle tenue à Morges le 29 novembre dernier. Le Bureau du Groupe l'a chargé de soumettre à la Société le projet d'une nouvelle excursion-

congrès qui aurait lieu à Augst près Bâle (Augusta Rauricorum) aux vacances de la Pentecôte, et à laquelle pourraient participer les latinistes de la Suisse allemande. Cette nouvelle occasion de collaboration internationale est saluée avec empressement par les membres présents.

— M. le professeur Hugh Last se félicite de prendre la parole devant un auditoire aussi nombreux et sympathisant, auquel il apporte le message de la Société qu'il préside. La réunion d'aujourd'hui, dit-il, marque une date, le début d'une collaboration fructueuse entre savants anglais et français. Il est heureux de rendre hommage à la Société des Études latines, dont le rôle est universellement apprécié ; l'apparition et le développement de la *Revue des Études latines*, dit-il, a été considéré en Angleterre comme un événement dont il faut attendre beaucoup pour l'avenir des études classiques.

**Communication à l'ordre du jour.**

— M. Hugh Last, ayant à traiter de *la politique religieuse de l'empire romain*, s'excuse de limiter son examen à l'un des problèmes que comporte le sujet.

Mommsen, dit-il, en insistant sur le caractère national de la religion romaine, a soutenu qu'aux yeux du gouvernement l'offense des chrétiens était apostasie. Rome était-elle réellement si attachée au principe de l'uniformité religieuse?

Il convient préalablement de définir la persécution : attaque contre une religion ou forme religieuse en tant que telle. Dès lors, quand un meurtre est commis et le meurtrier poursuivi, l'action de l'État ne peut être qualifiée de persécution du fait que le criminel reconnaît avoir été guidé par sa foi religieuse.

En second lieu, il y a plusieurs espèces de persécution : 1° Un groupe peut estimer que son salut dépend du bon vouloir de ses dieux et persécuter ceux de ses membres qui se conduisent de façon propre à aliéner la faveur divine ; cette considération a dû être puissante auprès des gens cultivés qui se sont opposés aux débuts du christianisme. 2° Il peut y avoir persécution quand le système religieux d'une communauté est si intimement lié à ses institutions politiques qu'une attaque contre les dieux peut être considérée comme une trahison envers l'État : il n'y a pas de raison d'admettre que ces conditions aient été réalisées à Rome à l'époque historique. 3° Une société peut recourir à la persécution parce qu'elle estime que la foi religieuse est une condition essentielle d'ordre et de moralité ; cette conception semble aussi avoir été étrangère à l'ancienne Rome.

En étudiant l'attitude de Rome vis-à-vis de l'Église primitive, Mommsen a failli à sa méthode habituelle, qui est de chercher dans la politique

de la République l'explication de la politique de l'Empire. L'examen des circonstances où la République s'est trouvée en conflit avec les religions étrangères montre que, si les classes inférieures ont pu être mues par la crainte que l'infidélité envers les dieux n'aliène leur bienveillance à l'État romain, en revanche le gouvernement n'a été déterminé que par la préoccupation de supprimer le crime et de défendre la moralité ; de même, vis-à-vis de l'Église primitive, le Gouvernement impérial a eu le souci moins de maintenir une uniformité religieuse que d'empêcher la religion de devenir une excuse pour le crime.

Si cette politique a été héritée de la République par la dynastie julio-claudienne, les membres de cette dynastie se sont révélés de dignes héritiers, car tous les troubles religieux qui ont précédé la mort de Néron se sont produits parce que la religion était considérée comme le facteur du crime. Après la période obscure des Flaviens, la lettre de Pline à Trajan atteste un état de choses où les chrétiens sont censés mériter le châtiment dès qu'ils sont signalés à l'attention du gouvernement. Mais la raison de cette attitude est encore mal dégagée : le délit résidait-il dans le « nomen ipsum » ou dans les « flagitia cohaerentia nomini »? La question mérite examen, mais sa portée n'est pas illimitée, parce qu'elle se pose juste avant l'époque de Celse, où le christianisme prend une extension inattendue qui va mettre en cause toute la structure de la société.

M. Last conclut en formulant le souhait : 1° que l'on ne considère pas la politique religieuse de l'Empire indépendamment de celle de la République ; 2° que chaque épisode de cette politique soit examiné en lui-même, sans prétendre enfermer dans une formule toute la politique impériale de Néron à la paix de l'Église ; 3° que les historiens tiennent compte de ce que Mommsen a oublié, à savoir que les témoignages du côté chrétien nous font connaître ce que les chrétiens pensaient de la politique impériale, mais non pas nécessairement ce qu'elle a été en fait.

— M. J. Bayet interprète les applaudissements chaleureux qui ont accueilli la communication de M. Hugh Last, riche d'enseignements, riche aussi de questions et de suggestions ; on ne voit pas sur quels points la critique pourrait y mordre. Il invite cependant les historiens présents à présenter les remarques que ne peut manquer de provoquer un exposé si substantiel.

— M. Jérôme Carcopino joint ses félicitations à celles de M. J. Bayet. Il remercie M. Hugh Last d'avoir approuvé son interprétation du procès des Bacchanales. Il estime comme lui que les Romains de la République n'ont pas été intolérants. Ils n'ont jamais persécuté les religions étrangères comme telles, mais seulement pour les excès qu'elles pouvaient comporter et le trouble qui s'ensuivait pour l'ordre politique et social.

« Si j'interroge hâtivement mes souvenirs, dit-il, je pense aux précau-

tions prises entre 204 et 190 avant J.-C. pour l'introduction du culte de Cybèle, aux huées dont le Battakès, d'abord solennellement accueilli, fut couvert sur le Forum en 103 avant J.-C., à la loi imaginaire insérée par Cicéron dans son *De legibus* pour interdire la mendicité aux « fana- « tici » en dehors des jours fériés. Tous ces faits convergent vers les conclusions de M. Hugh Last. Et même j'inclinerais à soutenir que la répression du christianisme comme tel a découlé de principes analogues. Abstraction faite des ragots sur les « flagitia », auxquels il m'est impossible de rattacher la légitimité des poursuites, le *nomen christianum* me paraît avoir suffi à fonder juridiquement la persécution. A « chrétien » nous opposons « païen ». Mais le mot « paganus » est tardif, du IVe siècle, comme l'a montré M. J. Zeiller. L'opposition, à l'origine, se dressait entre les « christiani », d'une part, et, de l'autre, les *nationes*, les *gentes*, c'est-à-dire toutes les formes de la patrie romaine. Et du point de vue invariable des Romains, les « christiani » méritaient d'être châtiés pour l'atteinte que leur nom, dépouillé de tout contenu temporel, jeté à tous les « gentils » comme un défi, portait à la cohésion de l'Empire dont ces sujets de leur Dieu apparurent bientôt comme des déserteurs et des ennemis. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais j'hésite d'autant moins à la formuler qu'en transposant sur le plan politique et national la théorie mommsénienne de l'apostasie, elle confirme l'essentiel des idées que la lumineuse leçon de M. Hugh Last vient de nous imposer avec une force convaincante. »

— M. Albertini se demande s'il n'y a pas eu une évolution, une sorte de glissement dans les accusations portées contre les chrétiens : au temps de Néron, on les a condamnés pour les « flagitia » que leur attribuait l'opinion et dont nous avons l'écho dans Tacite ; un siècle plus tard, au temps de Celse, c'est surtout leur manque de civisme qui est incriminé.

— M. Piganiol est d'avis que, par un édit impérial, le nom même des chrétiens aura été proscrit ; la lettre de Trajan lui paraît apporter à l'appui de cette thèse une confirmation qu'il estime décisive. Mais il veut surtout remercier M. H. Last d'avoir mis dans une lumière nouvelle un problème particulièrement grave. L'attitude du gouvernement romain s'explique, semble-t-il, par la distinction, fondamentale pour des esprits romains, entre la religion et la *superstitio* et par leur hostilité radicale contre les rites magiques ou scandaleux que l'on entreprendrait d'ajouter aux rites traditionnels. C'est ainsi que Constantin, dans l'édit d'Hispellum, tout en autorisant des rites païens, interdit formellement la *superstitio*, et qu'en revanche les fêtes mêmes des Bacchanales sont autorisées, si l'État les contrôle. Probablement, cette attitude des Romains s'explique par le caractère de religion animiste que leur culte a toujours en partie gardé. Il paraissait dangereux aux pontifes d'éveil-

ler l'action de puissances mystérieuses ou infernales dont ils ne niaient pas l'existence ni la menace. Cette lutte contre la *superstitio* semble avoir été un des plus grands bienfaits de Rome.

— M. P. de Labriolle, très frappé de l'art avec lequel M. Hugh Last a montré la continuité de la politique romaine en matière religieuse, se demande pourtant si, dans la question chrétienne, l'élément « flagitia » a toujours été prépondérant. Quand, vers 178, le païen Celse, frappé des progrès terrifiants de la doctrine du Christ, en prit à partie les fidèles dans tout un opuscule riche de substance, il invoqua contre eux la philosophie, l'histoire, le bon sens, le témoignage des autres religions, pour les convaincre d'illogisme et de plagiat ; il leur reprocha d'attaquer la religion nationale, pièce essentielle de l'État, et de déserter la vie civique : nulle part il ne fit état des rumeurs infâmes qui couraient dans le populaire ; ce n'était donc pas là à ses yeux un facteur essentiel de la condamnation qu'il prononçait contre eux.

Subsidiairement, M. de Labriolle, évoquant une remarque de M. Hugh Last sur le mystérieux changement de la politique antichrétienne entre Néron et Trajan, se demande si on a le droit de faire abstraction de la donnée, si souvent contestée, de Sulpice-Sévère dans sa Chronique, lequel, à propos des incidents de l'année 64, écrit : « Après ces sévices, Néron porta aussi une *loi* pour proscrire notre religion ; un *édit* partout affiché stipulait qu'il n'était point permis d'être chrétien » ; — tandis que, de son côté, Tertullien, juriste informé, parle d'un « Institutum Neronianum ». On tiendrait ainsi le premier anneau de la chaîne, la mesure initiale qui aurait donné l'impulsion à toute la politique religieuse ultérieure.

— M. Hugh Last remercie ses collègues français de leurs remarques ; il aura beaucoup à en tirer pour un examen d'ensemble de la question, dont la complexité déborde naturellement le cadre d'une brève conférence.

III.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
(12 décembre 1936).

Président : M. J. Bayet.

**Membres présents.** — Les mêmes qu'à la séance précédente.

**Rapport de l'Administrateur.**

M. Marouzeau présente, avec les commentaires utiles, son Rapport sur l'activité de la Société pendant l'année écoulée :

— Dans la période difficile que nous traversons, la Société a réussi

non seulement à maintenir, mais à élargir son activité et à assurer ses ressources.

La vente de nos publications (Revue et Collection) est très satisfaisante ; le nombre de nos abonnés s'est accru, comme aussi celui de nos membres adhérents ; le montant des cotisations, dont la rentrée est assurée par la vigilance de la Trésorière, atteint un chiffre notable ; des subventions et des contributions privées nous ont permis d'envisager la publication de nouveaux volumes de notre Collection.

La Revue s'est enrichie de rubriques nouvelles. Un élargissement de notre Bulletin archéologique est à l'étude.

Nous sommes en liaison étroite avec divers groupements scientifiques ou scolaires : nous avons pris contact à Lyon avec la *Société lyonnaise d'études anciennes* récemment fondée ; notre Administrateur, appelé par une conférence à la Faculté de Poitiers, y a salué au nom de la Société l'*Institut de langues et littératures anciennes ;* nous venons d'enregistrer l'adhésion du *Groupe d'études latines de la Faculté des lettres de Lille ;* enfin, nous étudions un projet de collaboration amicale avec l'*Association pour l'enseignement des études grecques.*

Nos séances réunissent un nombreux public et attirent de plus en plus les jeunes ; elles sont de plus en plus fréquentées par les membres provinciaux, dont plusieurs nous ont apporté d'intéressantes communications. Nous avons porté à l'ordre du jour des séances diverses initiatives, en particulier celle qui a pour objet la création d'un Musée du Paris gallo-romain.

Nos relations avec l'étranger se développent. Avec M. J. Perret, qui a passé huit mois au Brésil, M. Albertini vient de donner un enseignement dans ce pays de tradition latine. Nous avons été représentés par plusieurs de nos membres au Congrès des linguistes de Copenhague. MM. Carcopino, Picard, Durry, Gagé, Marrou, Seston, Wuilleumier ont été appelés pour des conférences en Belgique, M. Marouzeau a été invité par la nouvelle Université danoise d'Aarhus, par l'Université et le « Centro de estudios históricos » de Madrid. Notre Administrateur a pris part en outre à la réunion semestrielle du Groupe romand à Morges. Enfin, une excursion-congrès organisée par nos confrères lyonnais a réuni dans leur ville nombre de membres de notre Société et de la Société romande. De nouvelles excursions sont à l'étude, qui, continuant une tradition déjà bien établie, permettront sans doute de prendre contact avec nos confrères de Suisse allemande et de Belgique. En tout dernier lieu, des relations étroites ont été établies entre notre Société et la Société anglaise « for the promotion of Roman studies », dont le président a été notre hôte.

D'année en année, notre Société élargit le champ de son activité et le cercle de ses amitiés.

**Présentation des comptes.**

M. Marouzeau présente, avec les explications utiles, les comptes établis comme suit par la Trésorière :

*Recettes :*

| | | |
|---|---|---|
| Report d'exercice | 353 fr. | 96 |
| Cotisations annuelles | 18,416 | 05 |
| Intérêt des cotisations forfaitaires | 245 | » » |
| Bénéfice sur la vente de la Revue | 10,187 | » » |
| Bénéfice sur la vente de la Collection | 1,235 | 20 |
| Subvention de la Caisse des sciences | 3,600 | » » |
| Subvention pour relations avec l'étranger | 2,500 | » » |
| Dons pour publications de la Collection | 4,500 | » » |
| Dons pour excursions-congrès | 1,000 | » » |
| Contributions volontaires | 184 | » » |
| Total | 42,221 fr. | 21 |

*Dépenses :*

| | | |
|---|---|---|
| Impression de la Revue 1935, fasc. 2 (solde) | 5,566 fr. | 55 |
| — — 1936, fasc. 1 (totalité) | 10,047 | 05 |
| — — 1936, fasc. 2 (provision) | 9,000 | » » |
| Tirages spéciaux | 1,279 | 40 |
| Rétributions d'auteurs | 3,735 | » » |
| Frais de l'éditeur | 160 | » » |
| Secrétariat de la Société (indemnité forfaitaire) | 1,500 | » » |
| Direction et rédaction de la Revue (id.) | 2,000 | » » |
| Trésorerie (id.) | 1,000 | » » |
| Réception d'étrangers et conférences | 1,000 | » » |
| Excursions-congrès | 710 | » » |
| Cotisations pour Sociétés | 90 | » » |
| Frais de poste et papeterie | 627 | 20 |
| Frais de banque et de compte postal | 43 | 65 |
| Frais de séances et gratifications | 802 | 95 |
| Provision pour deux volumes de la Collection | 4,500 | » » |
| Total | 42,061 fr. | 80 |

*Avoir :*

| | | |
|---|---|---|
| Compte en banque | 3 fr. | 23 |
| Compte de chèques postaux | 92 | 53 |
| Caisse de la Trésorière | 63 | 65 |
| Total | 159 fr. | 41 |

*Balance :*

Recettes : 42,221 fr. 21 — Dépenses : 42,061 fr. 80 = 159 fr. 41.

— La Commission des comptes, après examen des livres et pièces comptables, approuve les comptes ci-dessus :

A. Giffard, Ch. Samaran.

**Élections.**

Le Président devant, aux termes du règlement, être renouvelé à la fin de l'exercice, l'Administrateur remercie M. J. Bayet des services qu'il a rendus à la Société au cours de sa présidence par son autorité souriante et sa complaisance avertie.

M. J. Bayet, de son côté, se félicite d'avoir pu travailler en collaboration avec l'Administrateur dans le cadre d'une Société aussi active et aussi prospère.

Il est procédé aux élections, qui constituent le Bureau pour 1937 de la manière suivante :

*Président :* M. P. de Labriolle ;
*Vice-présidents :* MM. É. Michon et Ch. Picard ;
*Administrateur :* M. J. Marouzeau ;
*Trésorière :* Mlle J. Wuilleumier ;
*Commissaires aux comptes :* MM. A. Giffard, Ch. Samaran, A. Grenier.

# COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

# GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

## SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1936, A MORGES (VAUD).

Présidents : MM. A. Oltramare et M. Niedermann.

**Membres présents.** — MM. J. Béranger, J. Borel, J.-P. Borle, Mlle E. Bréguet, MM. A. Brauen, P. Collart, G. Cuendet, l'abbé E. Dutoit, P. Fabre, Ch. Favez, A. Ginnel, Mlle J. Hersch, MM. M. Jeanneret, L. Junod, H. Kaden, Ph. Meylan, Mme H. Naef, MM. M. Niedermann, A. Oltramare, l'abbé A. Pittet, Mlle A. Reymond, MM. E. Reymond, P. Rumpf, L. Stubbe, A. Tissot.

**Séance administrative.**

M. Oltramare salue la présence de M. J. Marouzeau, administrateur de la Société des Études latines, qui a tenu, en venant à Morges, à témoigner une fois de plus au Groupe romand l'intérêt qu'il lui porte et auquel ses amis suisses sont très sensibles. M. Marouzeau présente à l'assemblée un bref rapport sur la vie de la Société des Études latines, sur son activité en France et hors de France, et évoque l'œuvre de deux membres éminents de la Société des Études latines récemment enlevés par la mort : A. Meillet et L.-A. Constans.

Sur la proposition du comité, l'assemblée décide de tenir sa prochaine séance le dimanche de Pentecôte 1937, à Augst, avec la collaboration des latinistes suisses allemands, et s'associe au vœu exprimé par M. Oltramare à M. Marouzeau d'y voir venir nombreux nos collègues de France et, si possible, de Belgique.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. L. Junod, sous-archiviste du canton de Vaud, présente quelques *aperçus sur la lexicographie du bas latin.* Les nouveautés que l'on constate dans le vocabulaire du bas latin sont de trois ordres : disparition de mots au profit de leurs synonymes, apparition de sens nouveaux dans les mots existants, apparition de mots nouveaux. Des sens nouveaux, on peut souvent donner une explication rationnelle et logique, mais il y a des cas qui défient toute explication conforme aux idées tra-

ditionnelles ; avant d'en proposer une explication générale, qui serait parfois une hérésie dans l'état actuel de nos connaissances (cf., par exemple, les confusions nées de la similitude de certains groupes consonantiques), il faudrait réunir un grand nombre de ces cas et les confronter.

M. Niedermann relève l'intérêt de la communication de M. Junod ; M. Marouzeau, tout en adhérant aux principes invoqués, fait quelques réserves sur certaines identifications proposées. M. Niedermann reprend quelques-uns des points traités par M. Junod et insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à étudier les processus d'adaptation du latin au français.

II. — M. A. Oltramare, doyen de la Faculté des lettres de Genève, révèle à son auditoire, en accompagnant sa communication de nombreuses projections photographiques, l'intérêt du *trésor de Marengo*, découvert en 1928 et exposé depuis le printemps dernier au Musée royal de Turin. Il s'agit de grandes pièces d'argenterie admirablement ciselées, comparables aux chefs-d'œuvre de Bernay, d'Hildesheim, de Boscoreale et de la Voie de l'Abondance à Pompéi. Plusieurs d'entre elles paraissent remonter au début de l'Empire ; aucune ne semble postérieure au règne de Marc-Aurèle. Une inscription votive peut être datée de 166 ; un buste d'empereur paraît être celui de Lucius Vérus. On peut donc supposer que l'enfouissement eut lieu lors de l'invasion des Marcomans (167). Une importante bande d'argent (décoration d'un pulvinar) retient particulièrement l'attention à cause de ses qualités de composition. Des groupes de dieux, la triade capitoline, Poséidon et Amphitrite, Mars et Apollon d'un côté, les Dioscures et Vénus entourée de suivantes y encadrent un personnage assis sur un siège curule (Néron?). Cette œuvre a certains caractères des ateliers provinciaux du Ier siècle ap. J.-C. D'autres pièces ont la sécheresse et la technique raffinée de la production proprement romaine de l'époque archaïsante d'Hadrien.

M. Jeanneret félicite M. Oltramare d'avoir fait la lumière sur un trésor artistique dont aucune Revue n'a encore parlé. Tout en rendant hommage à l'érudition et à la sagacité de M. Oltramare, il se montre moins affirmatif que lui sur certains points, ainsi que M. van Berchem, qui trouve le trésor de Marengo d'un art moins avancé que ne le pense M. Oltramare.

III. — M. E.-H. Kaden, professeur à l'Université de Genève, étudie *la notion de la propriété dans le droit romain de l'époque classique.* L'opinion dominante part de l'idée que la propriété conférait à son titulaire un pouvoir théoriquement illimité. Cette opinion n'a pas d'appui dans les sources. Elle est contraire à la règle, qui découle d'un grand nombre de passages littéraires et juridiques, que tout excès dans l'exer-

cice d'un droit est prohibé. Elle est également contraire au principe de la primauté des intérêts collectifs par rapport aux intérêts individuels, principe qui domine, dès le IIe siècle ap. J.-C., la vie sociale et économique de Rome et qui se manifeste dans des règlements urbains, dans l'organisation du régime des eaux et surtout de l'agriculture. Il en résulte que le propriétaire ne pouvait disposer de sa chose que conformément à l'intérêt social, lequel devait toujours être respecté.

MM. Oltramare et Marouzeau, relevant la valeur de cette communication si savamment construite, en prennent occasion pour marquer l'intérêt de la collaboration instituée dans le cadre de la Société des Études latines entre latinistes et juristes. Mlles J. Ernst et S. Hersch, MM. Fabre, Niedermann, Junod et Borle posent diverses questions, qui conduisent M. Kaden à apporter à sa démonstration des compléments sur plusieurs points importants. En ce qui concerne l'influence grecque, qu'on a maintes fois alléguée, il estime qu'elle n'a eu que la signification d'un « choc initial », mais qu'elle n'a nullement fait perdre au droit romain son caractère national.

**Visite de Musée.**

Après un déjeuner, cordial et prolongé, au cours duquel on entendit MM. Oltramare et Marouzeau et Mlle J. Ernst, les assistants s'en furent visiter le très intéressant musée du Vieux-Morges, propriété de Mme A. Forel, qui le leur ouvrit très gracieusement. La réunion, commencée dès le matin, ne prit fin qu'à la nuit, et les assistants se promirent de se retrouver à Augst au printemps prochain.

# RÉUNION

DE LA

# SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES ET DU GROUPE ROMAND

A LYON

(30 MAI-1er JUIN 1936)

---

Cette année encore, notre Administrateur, M. Marouzeau, a pu ménager une rencontre amicale entre les membres de la *Société française* et ceux du *Groupe romand.* Les réunions précédentes avaient eu lieu à Alésia en 1934 et à Genève en 1935. Cette année, grâce à une initiative de nos collègues lyonnais, MM. R. Waltz, P. Wuilleumier, A. Yon, acueillie avec empressement par le Bureau du Groupe romand, la rencontre a pu se faire à Lyon, à l'occasion des congés de Pentecôte. La réunion, par le nombre des participants, par la richesse du programme, mais grâce surtout aux efforts et au talent d'organisateur de M. P. Wuilleumier, a pris les allures d'un véritable Congrès.

Étaient présents, du côté français : MM. J. Bayet, président, et J. Marouzeau, administrateur, MM. A. Bazouin, J. Carcopino, P. Chantraine, abbés A. Chantre, J. Clémence, M. J. Cousin, abbé S. Delacroix, MM. G. Dufresne, R. Durand, A. Ernout, L. Ferté, A. Froidevaux, G. Guichard, Guillaumet, Mlles A. Guillemin, M. Guittet, M. Haussaire, Mlle Y. James, M. P. de Labriolle, M. et Mme Lafaix, MM. Leneveu, A. Loyen, G. Maugé, Mgr J. de Mayol de Lupé, M. L. Mertz, Mlle L. Nitti, MM. R. Palanque, P. Perrochat, abbé L. Pichard, MM. A. Pinaud, Ch. Samaran, F. Thomas, Mlle Tachauer, Mme I. Vildé-Lot, MM. R. Waltz, P. Wuilleumier, Mlle J. Wuilleumier, MM. A. Yon, J. Zeiller, et une quinzaine d'étudiants du Groupe d'études anciennes de la Faculté des lettres de Paris.

Du côté suisse : MM. A. Oltramare, président, M. Niedermann, vice-président, et Ch. Favez, secrétaire, MM. J. Béranger, J. Borel, J. Breitmeyer, Mlle M. Broye, abbé E. Dutoit, M. et Mme P. Fabre, Mme Ch. Favez, MM. A. Ginnel, M. Jeanneret, Mlle M. Perelmann, MM. D. Piguet, J.-L. Perrenoud, abbé A. Pittet, Mlle A. Reymond, MM. E. Reymond, A. Riedlinger, P. Sattler, L. Stubbé, R. Wiblé, et une vingtaine d'étudiants des Universités de Genève, Lausanne, Fribourg et Neuchâtel.

M. le Président Édouard Herriot, maire de Lyon, avait bien voulu accepter de présider la réunion ; M. le Préfet du Rhône, empêché, s'était fait représenter ; M. le Recteur A. Lirondelle et M. A. Kleinclausz, doyen de la Faculté des lettres, étaient présents. Les autorités lyonnaises avaient eu la générosité de participer largement aux frais de la réunion, si bien qu'en particulier les étudiants purent être logés sans frais aux Maisons des étudiants et des étudiantes, où ils furent reçus avec affabilité par Mmes Monod-Lafargue et Pillet, et que les excursions, visites et distractions purent être offertes gracieusement à tous les participants.

Le matin du dimanche eut lieu à la Faculté une séance de travail où après des allocutions de bienvenue de M. A. Kleinclausz, au nom de la Faculté, et de M. R. Waltz, au nom des organisateurs, quelques paroles de bon accueil de M. le Président Herriot, et les remerciements des deux présidents, MM. J. Bayet et A. Oltramare, trois communications importantes furent présentées : par M. M. Niedermann, qui s'attacha à démontrer par des arguments inédits *l'authenticité de l'inscription de la colonne de Duilius* ; par M. J. Carcopino, qui, par des rapprochements inattendus et l'interprétation révélatrice des documents épigraphiques, illustra d'un jour nouveau *la fin de la domination romaine au Maroc ;* par M. A. Yon, qui utilisa toutes les ressources d'une subtile exégèse pour éclairer *la composition de la deuxième Catilinaire.*

Après une rapide visite, sous la conduite de M. Ch. Dugas, à la riche *Collection de moulages de la Faculté des lettres* et à la *Bibliothèque Salomon Reinach,* un déjeuner offert par la municipalité et présidé par M. le Recteur A. Lirondelle réunit aux salons Lugdunum tous les congressistes et quelques invités lyonnais.

L'après-midi, on eut encore le temps de parcourir, sous la conduite de M. R. Jullian, les salles du *Musée Saint-Pierre* et celles de l'*Exposition Corot,* venue de Paris à Lyon, avant de monter à la colline de Fourvière pour admirer, dans le verger du couvent de la Compassion, les restes, en grande partie dégagés, du *théâtre romain,* et entendre M. P. Wuilleumier exposer sur place les résultats admirables de ses investigations. On redescendit pour contempler à *l'église Saint-Jean* la restitution du chœur dans son état primitif et les vestiges des églises du IXe et du Ve siècle révélés par les fouilles de M. Wuilleumier. Enfin, la journée s'acheva au théâtre du *Guignol lyonnais,* où fut offerte aux congressistes une représentation farcie de spirituelles allusions à ce public imprévu de latinistes.

Le lendemain lundi, une excursion en autocar permit de visiter, sous la direction de M. A. Vassy, *les monuments romains de Vienne* : théâtre, temple et portique, et les nombreux documents archéologiques conser-

vés au Musée. Le retour fut organisé de manière à s'arrêter aux *aqueducs romains de Chaponost.* Enfin un déjeuner familier réunit encore tous les participants, auxquels M. Marouzeau exprima ses remerciements pour l'intérêt sans cesse renouvelé qu'ils apportent à la Société et le succès qu'ils assurent à ses travaux.

Ce compte-rendu, nécessairement sommaire, est insuffisant à dresser le bilan de ces deux journées : utiles méditations sur les tâches de la science et les devoirs du savant ; fraternisation entre ceux que tendent à séparer frontières nationales, barrières sociales, compétitions de carrière ; invitation et initiation au travail offertes aux jeunes par leurs aînés ; rappel aussi à qui pourrait l'oublier que la science ne doit pas se replier sur elle-même, mais qu'elle participe à la vie ; volonté de créer dans le monde du travail scientifique une atmosphère nouvelle, de confiance, de cordialité, de bonne humeur... Cette manifestation lyonnaise est exactement dans le sens de ce que le fondateur de la Société a souhaité de réaliser. Elles lui sont un encouragement à continuer. Grâces en soient rendues aux participants, qui, chargés de lourdes tâches, n'ont pas craint de consacrer leurs vacances à ce voyage, à ceux qui sont venus non seulement de Paris, mais de tous les coins de l'horizon, de Strasbourg et de Bordeaux, de Poitiers et de Grenoble, à nos amis Suisses, qui offrent au monde l'exemple et le modèle de la collaboration internationale, enfin et surtout aux organisateurs lyonnais et à tous ceux qui les ont secondés dans une si belle tâche.

— Les membres du Groupe romand, par mainte adresse envoyée à notre administrateur, par plusieurs articles publiés dans les journaux suisses et, enfin, par un message officiel du Bureau du Groupe, ont exprimé leur joie d'avoir pu en nombre participer à cette réunion, en même temps que leur gratitude pour ceux qui l'ont préparée et réalisée. « Organisation impeccable, nous écrit M. Ch. Favez, secrétaire du Groupe romand, qui a réduit au minimum pour les Suisses les frais de participation, valeur scientifique des communications, amitiés nouées ou renouvelées, cordialité des entretiens familiers, intérêt des monuments antiques si admirablement commentés par M. Wuilleumier et ses collègues, paysages charmants, et même — pourquoi ne pas le dire? — chère délicate, digne de la réputation lyonnaise, ces deux journées, riches en joies et en enseignements, laisseront à tous les Romands qui y prirent part un inoubliable souvenir. »

---

# TABLEAU

DES

# ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1936-1937.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
C. S. = *Collège Sévigné*, 28, rue Pierre-Nicole.
E. Ch. = *École des Chartes*, rue de la Sorbonne.
E. N. S. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.
I. A. A. = *Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, avenue de l'Observatoire.

---

**Linguistique générale et indo-européenne.**

| | | |
|---|---|---|
| VENDRYES | Exposés de linguistique générale. | E. N. S. Mercredi 10 h. 30. |

**Linguistique et philologie latine.**

| | | |
|---|---|---|
| J. BAYET | Introduction à la philologie latine. | E. N. S. Lundi 8 h. 45. |
| VENDRYES | Le verbe en grec et en latin. | F. L. *salle H.* Mardi 17 h. |
| VALLETTE | Syntaxe latine. | F. L. *salle* 7. Vendredi 15 h. 15. |
| MAROUZEAU | Études sur la langue et le style latins. | H. E. H. Lundi 16 h. |
| ERNOUT | Explication de textes bas-latins. | H. E. H. Jeudi 16 h. 15. |
| FARAL | Introduction aux études de langue et de littérature latine du moyen âge. | H. E. H. Jeudi 10 h. |

| | | |
|---|---|---|
| ROQUES | Lexicographie latine et française du moyen âge. | H. E. H. Jeudi 11 h. |

**Méthodologie.**

| | | |
|---|---|---|
| SAMARAN | Bibliographie. Histoire et technique du livre. | E. Ch. Jeudi 14 h. |
| J. BAYET | Introduction à la philologie latine. | E. N. S. Lundi 8 h. 45. |
| MAROUZEAU | Exercices pratiques de stylistique. | H. E. H. Lundi 16 h. |
| — | Exercices pratiques de critique textuelle. | H. E. H. Jeudi 15 h. |
| ERNOUT | Critique de textes et direction de travaux. | H. E. H. Jeudi 17 h. 30. |
| VALLETTE | Questions philologiques; méthode et applications. | F. L. *salle D.* Vendredi 14 h. (1er semestre). |

**Histoire littéraire.**

| | | |
|---|---|---|
| DE LABRIOLLE | Histoire de la littérature latine; époque impériale. | F. L. *amph. Guizot.* Vendredi 10 h. 15. |
| VALLETTE | Histoire littéraire, analyse de textes. | F. L. *salle D.* Vendredi 14 h. (2e semestre). |
| FARAL | Introduction aux études de langue et de littérature latine du moyen âge. | H. E. H. Jeudi 10 h. |

**Explication de textes et préparation aux examens.**

| | | |
|---|---|---|
| ERNOUT | Direction d'études (réception des étudiants). | I. E. L. Mardi 17 h. |
| VALLETTE | Exercices pratiques. | F. L. *amph. Turgot.* Samedi 9 h. 30. |
| MAROUZEAU | Leçons d'initiation et explications d'élèves, correction de versions latines pour le certificat d'études latines | F. L. *amph. Turgot.* Lundi 15 h. |
| J. BAYET | Explications de textes et correction de versions latines pour la licence de philosophie. | F. L. *salle C.* Samedi 10 h. |

| | | |
|---|---|---|
| J. Bayet | Exercices pratiques et correction de versions avec commentaire historique (licence d'histoire). | F. L. *salle G.* Lundi 16 h. |
| Boulanger | Explication de textes pour la licence. | F. L *amph. Turgot.* Lundi 16 h. |
| De Labriolle | Correction de leçons et de travaux écrits pour l'agrégation. | F. L. *salle G.* Mardi 15 h. 15. |
| Billod | Version latine pour le certificat d'études littéraires classiques. | F. L. *salle H.* Lundi 17 h. |
| Sausy | Version latine pour le certificat d'études latines. | F. L. *salle H.* Jeudi 17 h. |
| Bazouin | Thème latin pour le certificat d'études latines. | F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h. |
| Ernout | Préparation au certificat de philologie. Exercices pratiques. | F. L. *amph. Guizot.* Mardi 16 h. |
| Boulanger | Explication d'auteurs du programme de licence (César, *De bello civili*, l. III). | F. L. *amph. Richelieu.* Mercredi 14 h. |
| De Labriolle | Explication d'auteurs du programme de licence (Properce, l. IV). | F. L. *amph. Turgot.* Mardi 11 h. |
| Marouzeau | Explication d'auteurs du programme de licence (Virgile, *Énéide*, l. VIII). | F. L. *amph. Turgot.* Jeudi 9 h. |
| Vallette | Explication d'auteurs du programme de licence (Lucrèce, l. V). | F. L. *amph. Turgot.* Samedi 9 h. 30. |
| Ernout | Explication de textes du programme d'agrégation de grammaire et correction de devoirs. | I. E. L. *amph. Chasles.* Lundi 9 h. |
| — | Explication de textes bas-latins. | H. E. H. Jeudi 16 h. 15. |

| | | |
|---|---|---|
| J. Bayet | Explication de textes du programme d'agrégation (Lucain, *Pharsale*, l. VIII) et thème latin pour l'agrégation de grammaire. | F. L. *amph. Guizot.* Samedi 8 h. 15. |
| Boulanger | Explication de textes, leçons et correction de thèmes pour l'agrégation des lettres. | E. N. S. Lundi 14 h. |
| De Labriolle | Explication d'auteurs du programme d'agrégation (Cicéron, *Pro Roscio Amerino*; Virgile, *Bucolique IV*). | F. L. *salle G.* Mardi 15 h. 15. |
| Marouzeau | Explication de textes (Horace, *Satires*, l. II) et version pour l'agrégation de grammaire. | I. E. L. Jeudi 10 h. |
| — | Études sur la langue et le style de Térence. | H. E. H. Lundi 16 h. |
| Fedel | Thème et version pour l'École des chartes et l'agrégation féminine; explications de textes. | C. S. Lundi 17 h., Mardi 18 h. et Samedi 14 h. 30, 15 h. 30 et 16 h. 30. |
| Boulanger | Commentaire littéraire et philologique et leçons pour l'agrégation féminine. | C. S. Mercredi 18 h. |
| J. Bayet | Explication de textes pour l'agrégation féminine. | C. S. Mercredi 18 h. |
| Sausy | Préparation à l'École normale supérieure. | C. S. Lundi 17 h., 18 h., Mercredi 17 h. et Vendredi 17 h. |
| Mme Burgard | Explication de textes latins pour l'agrégation d'histoire. | C. S. Mercredi 16 h. |
| Faral | Explication de textes latins du moyen âge. | C. F. *salle 4.* Samedi 10 h. et H. E. H. Jeudi 11 h. |

**Archéologie.**

| | | |
|---|---|---|
| ZEILLER | L'empire romain de Julien à Théodose; archéologie. | H. E. H. Mardi 9 h. |
| CH. PICARD | Sanctuaires et cités de Grande-Grèce. | I. A. A. (1er trimestre). Mercredi 17 h. |
| — | Travaux pratiques et méthodologie. | I. A. A. (2e trimestre). Vendredi 9 h. 30. |
| CH. DIEHL | Études byzantines. | I. A. A. Jeudi 14 h. 45. |

**Épigraphie.**

| | | |
|---|---|---|
| CARCOPINO | Travaux pratiques d'épigraphie romaine. | F. L. *salle d'histoire n° 7.* Mercredi 14 h. 30. |
| ZEILLER | Choix d'inscriptions de villes maritimes africaines et d'inscriptions chrétiennes. | H. E. H. Lundi 9 h. |

**Paléographie et histoire des textes.**

| | | |
|---|---|---|
| DE BOÜARD | Paléographie. | E. Ch. Mardi et Samedi 10 h. |
| SAMARAN | Exercices pratiques de lecture et de description de manuscrits du XIVe siècle. | H. E. H. Mardi 15 h. 30. |
| — | Questions paléographiques. | H. E. H. Mardi 17 h. |
| ERNOUT | Critique de textes latins et travaux pratiques. | H. E. H. Jeudi 17 h. 30. |
| MAROUZEAU | Exercices pratiques de critique textuelle. | H. E. H. Jeudi 15 h. |

**Histoire.**

| | | |
|---|---|---|
| PIGANIOL | Introduction à l'histoire romaine. | E. N. S. Mercredi 10 h. |
| — | Le Bas-Empire depuis la mort de Constantin (progr. d'agrégation). | F. L. *amph. Quinet.* Lundi 15 h. |
| GUIGNEBERT | La vie religieuse dans l'empire romain de Commode à Constantin. | F. L. *amph. Descartes.* Vendredi 17 h. |

| | | |
|---|---|---|
| GUIGNEBERT | Exercices pratiques en vue du certificat d'histoire ancienne et du professorat des écoles normales. | F. L. *Inst. d'histoire*, *salle 1*. Lundi 17 h. |
| BAYET | Exercices pratiques et versions latines avec commentaire historique. | F. L. *salle G*. Lundi 16 h. |
| CARCOPINO | Exercices pratiques en vue de l'agrégation. | E. N. S. Mercredi 9 h. 30. |
| — | La vie privée des Romains sous le Haut-Empire. | F. L. *amph. Guizot*. Mardi 17 h. |
| ALBERTINI | Les théories politiques à Rome sous les Flaviens et les Antonins. | C. F. *salle 5*. Lundi 14 h. |
| — | Recherches sur les mouvements de population à l'intérieur de l'Empire. | C. F. *salle 5*. Mardi et Jeudi 14 h. |
| ZEILLER | L'empire romain de Julien à Théodose. | H. E. H. Mardi 9 h. |
| GRENIER | La vie économique de la Gaule romaine. | C. F. *salle 5*. Mardi 17 h. |

**Droit.**

| | | |
|---|---|---|
| GIFFARD | Droit romain. 1re année. | F. D. *amph. II*. Jeudi, vendr., sam. 15 h. 40. |
| LÉVY-BRUHL | Cours de 1re année. | F. D. *amph. II*. Lundi, mardi, mercredi 9 h. 50. |
| COLLINET | Cours de 2e année. | F. D. *amph. I*. Jeudi, vendredi, samedi 9 h. 50. |
| NOAILLES | Doctorat : droit romain approfondi. | F. D. *amph. V*. Mardi et mercredi 11 h. |
| LE BRAS | Doctorat : histoire du droit canonique. | F. D. *amph. V*. Mercredi et vendredi 14 h. 30. |
| GRAND | Histoire du droit civil et du droit canonique. | E. Ch. Jeudi et vendredi 14 h. 30. |

**Philosophie et histoire religieuse.**

| | | |
|---|---|---|
| A. Bayet | Le libre arbitre et la grâce dans la théologie gauloise du IVe et du Ve siècle. | H. E. R. Jeudi 10 h. |
| Albertini | Les théories politiques à Rome. | C. F. *salle 5*. Lundi 14 h. |
| Guignebert | La vie religieuse dans l'empire de Commode à Constantin. | F. L. *amph. Descartes*. Vendredi 17 h. |
| Grand | Histoire du droit civil et du droit canonique. | E. Ch. Jeudi et Vendredi 14 h. 30. |
| Le Bras | Histoire du droit canonique et droit canonique de l'usure. | F. D. *amph. F.* Mercredi et vendredi 14 h. 30. H. E. R. Vendredi 15 h. |
| Goguel | Études sur l'eucharistie dans le christianisme primitif. | H. E. R. Mercredi 13 h. 50. |
| — | La formation de la doctrine chrétienne. | H. E. R. Vendredi 11 h. |
| Guignebert | Les Actes des Apôtres. | F. L. *salle D*. Mardi 15 h. |
| Zeiller | Épigraphie chrétienne. | H. E. H. Lundi 9 h. |

---

## SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances auront lieu à l'École des Hautes Études, Sorbonne, escalier E, le deuxième samedi de chaque mois (réunion libre à partir de 16 h. 30, séance à 17 heures) — les 9 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril, 13 novembre, 11 décembre 1937.

L'*Assemblée générale annuelle* précédera la séance de décembre.

La séance de février sera organisée en commun avec l'Association pour l'encouragement des études grecques.

La séance de mai sera remplacée par une excursion-congrès à laquelle le Groupe Romand convie la Société des Études latines sur le site romain d'Augst, près Bâle, à l'occasion des vacances de Pentecôte, les 16 et 17 mai 1937.

---

# CHRONIQUE
## DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

---

### I. — LA SOCIÉTÉ ET LES ÉTUDES LATINES.

En cette fin d'année 1936, j'ai eu le plaisir de reprendre contact avec le Groupe Romand de notre Société, qui a tenu à Morges le 29 novembre sa séance d'hiver. J'en ai rapporté, outre l'impression réconfortante d'un groupement régional en progrès constants, l'annonce d'un projet qui doit nous intéresser vivement. Les latinistes de la Suisse romande ont le souci de se tenir en liaison avec leurs confrères de la Suisse allemande et nous proposent d'organiser de concert avec eux, pour les vacances de Pentecôte 1937, une rencontre sur le site de la ville romaine d'Augst, près Bâle (Augusta Rauricorum). A l'intérêt archéologique de l'excursion s'ajouterait celui de participer, sur l'emplacement d'une colonie augustéenne, à la commémoration prévue pour l'année prochaine du bi-millénaire d'Auguste.

— J'ai déjà signalé dans une précédente Chronique comment la *Society for the promotion of Roman studies*, qui poursuit en Angleterre un but analogue au nôtre, a manifesté, par l'entremise de son président, le professeur Hugh Last, le désir d'entrer en relations étroites avec notre Société.

Le Conseil de la Société anglaise, à la suite de sa séance de mars, nous a transmis l'adresse suivante : « Nous attachons le plus grand prix à resserrer les liens qui doivent unir les représentants des études latines de nos deux pays, et tout particulièrement les membres de nos deux Sociétés. Nous apprécions vivement votre amitié, et nous vous prions d'accueillir l'expression tant de notre volonté de collaboration que de l'admiration qu'on éprouve, en Angleterre comme dans tous les pays où l'on étudie l'antiquité romaine, pour l'œuvre accomplie par la Société des études latines. »

Désireux, de notre côté, de pratiquer et d'étendre la collaboration scientifique par delà toutes frontières, nous avons répondu avec empressement à cette démarche amicale, et nos deux Sociétés se sont concertées pour entretenir entre elles des rapports suivis. La première manifestation de cet accord amical a été la visite que nous a faite le professeur Hugh Last à notre séance de décembre.

D'autre part, les deux Sociétés s'accordent réciproquement des avantages pour l'acquisition de leurs publications. En particulier, les membres de la *Société des études latines* pourront devenir membres de la *Society for the promotion of Roman studies* et recevoir le *Journal of Roman studies* contre le versement d'une cotisation réduite de 21 à 15 shillings ; les personnes désireuses d'adhérer dans ces conditions devront adresser leur demande et le montant de leur cotisation — soit, au cours actuel du change, 80 francs — à notre Trésorière, M^lle^ Jeanne Wuilleumier, 46, rue Lepic, Paris, XVIII^e^.

— J'ai déjà eu l'occasion de signaler l'intérêt que rencontrent nos travaux dans la jeune Amérique ; en particulier, j'ai souligné le rôle joué au Brésil dans le domaine des études classiques par notre confrère M. Ernesto Faria, professeur aux Écoles secondaires de la municipalité de Rio-de-Janeiro, dont deux ouvrages relatifs au latin ont été présentés dans cette *Revue* (t. XII, p. 478-479), et qui se montre particulièrement attentif à assurer la liaison entre les latinistes de son pays et nous. M. Faria vient de nous adresser sur l'organisation des études latines au Brésil un Rapport très intéressant, que je serai heureux de publier dans le prochain fascicule de la *Revue*.

## II. — Congrès, Instituts, Publications.

La Société des Études latines était abondamment représentée au quatrième *Congrès international de linguistes* qui s'est tenu à Copenhague du 26 août au 1^er^ septembre. Une organisation de tout point parfaite, un riche programme de travail et de distractions, une hospitalité généreuse et délicate ont assuré à ce Congrès, sous la présidence du vénéré Otto Jespersen et sous la direction de notre confrère M. Viggo Bröndal, secrétaire général, une réussite sans exemple.

Dans le domaine de la linguistique générale se sont affirmées les nouvelles tendances qui, renonçant à attendre un impossible recensement des faits pour fonder les généralisations, partent de l'analyse, de la définition, de la classification, et vont des problèmes aux réalités, des données théoriques à des solutions déductives.

La question, jusqu'ici obscurcie par les variations de la terminologie, des rapports de la phonétique et de la phonologie, apparaît éclairée d'un jour nouveau, et l'analyse phonique reçoit de la technique perfectionnée du film sonore un adjuvant précieux.

Diverses communications ont fait entrevoir un renouvellement notable des méthodes et des résultats dans la question de la restitution de l'indo-européen, de la distribution des dialectes et de ce qu'on appelle le pré-indo-européen. En particulier les relations entre le latin et les autres dialectes indo-européens apparaissent remises en question

dans un sens où les dernières publications du regretté Meillet avaient orienté les recherches.

De cette confrontation entre savants d'origine et de formation différentes ressort l'impression que la linguistique, après une période où elle s'était surtout préoccupée d'enregistrer les résultats de méthodes éminentes, aborde, non sans témérité et confusion parfois, une nouvelle étape de son histoire encore jeune. Les latinistes ne doivent pas négliger ces indices de renouveau.

— A la suite du Congrès de Copenhague, M. J. Vendryes et moi-même avons été conviés par les professeurs d'Aarhus à aller faire quelques conférences à l'occasion de l'ouverture des cours dans leur jeune Université. Fondée depuis huit ans, cette dernière venue des Universités du monde s'est déjà illustrée, en particulier par les publications de ses professeurs linguistes, latinistes et romanistes, MM. L. Hjelmslev, Fr. Blatt, A. Blinkenberg, qui ont été à maintes reprises appréciées dans cette *Revue*. Le Danemark compte maintenant dans cette belle ville du Jutland un centre d'études classiques en pleine prospérité et soucieux de travailler en collaboration avec nous. J'ajouterai que l'Université publie une jeune Revue : les *Acta Jutlandica*, déjà riche en travaux éminents.

— Le troisième *Congrès français des sciences historiques* se tiendra à Montpellier du 6 au 9 mai 1937. Dans la liste des questions qui figurent au programme, je relève pour l'histoire romaine : Les monuments du siècle d'Auguste en Gaule ; La politique extérieure d'Auguste dans l'Occident (Gaule, Bretagne, Germanie, Espagne) ; Le colonat partiaire et les grands domaines sous le Haut-Empire ; La romanisation de l'Occident d'Auguste à Caracalla ; Les contingents gaulois dans l'armée romaine ; Enquête sur les ponts que l'on peut considérer comme romains avec des raisons autres que la tradition ; Essayer de déterminer la durée des croyances celtiques dans le midi de la Gaule sous la domination romaine ; Dresser un inventaire des collections publiques et particulières contenant des objets romains dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.

Le président du Congrès est M. A. Coville, membre de l'Institut. Les communications peuvent être adressées à M. P. Renouvin, secrétaire général, 5, rond-point Bugeaud, Paris, XVI^e^.

— Le *Service des antiquités du Maroc* a commencé, sous la direction de M. Louis Chatelain, la publication d'une série de documents et mémoires sur les principaux résultats de ses recherches et de ses fouilles. Cette Collection, non périodique, a été inaugurée en 1935 par deux fascicules importants (Paris, Geuthner).

— L'*École des Hautes Études de Gand*, créée pour maintenir et développer en Belgique le rayonnement de la culture française, a organisé

en 1935-1936 un premier cycle de conférences, consacré à l'archéologie romaine. Six de nos membres français y ont pris part : MM. J. Carcopino, M. Durry, J. Gagé, H. Marrou, W. Seston, P. Wuilleumier. Plusieurs de ces conférences seront publiées dans le premier volume d'une *Collection* nouvelle fondée par l'École des Hautes-Études de Gand.

— La Belgique, abondante en périodiques classiques, vient encore de s'enrichir d'une nouvelle Revue : *Humanisme, Bulletin de l'Association « Humanisme »* (qu'il ne faut pas confondre avec une autre publication belge, la Revue *Humanitas* d'Arlon !). *L'Association « Humanisme »* « se propose de grouper pour la défense et le progrès des études classiques les hommes de bonne volonté, qu'ils appartiennent ou non à l'enseignement. Elle prend pour tâche essentielle d'examiner les propositions susceptibles d'améliorer les méthodes de l'enseignement, son statut et sa valeur éducative ».

L'Association a pour président M. E. Mahaim, pour vice-présidents MM. L. de Beco, M. Dehalu, L. van der Essen, Mgr Tillieux, M. Wilmotte, pour secrétaire M. V. Larock, pour secrétaire-trésorier M. O. Jacob, 17, avenue Peltzer, à Verviers. En juin 1936, l'Association comptait 2,300 membres ; le Bulletin a publié aujourd'hui son cinquième fascicule et doit incessamment devenir trimestriel, puis mensuel.

— Tous ceux qui s'intéressent aux études classiques salueront avec plaisir la nouvelle forme que revêt désormais la *Classical Weekly*. M. Kraemer, qui succède à M. Knapp à la rédaction de ce journal, estimant à juste titre que la principale raison d'être d'un hebdomadaire est de présenter l'actualité, se propose de remplir presque exclusivement ses colonnes de brefs comptes-rendus d'ouvrages récemment parus. Il publiera de temps en temps des études plus développées consacrées à des ouvrages particulièrement importants. Une liste de publications récentes, classées par disciplines, sera adjointe à chaque numéro. Ainsi transformée, la *Classical Weekly* pourra rendre pour la production de langue anglaise et de langue française, trop souvent négligée ou analysée avec beaucoup de retard dans la *Philologische Wochenschrift*, des services analogues à ceux que rend pour la production de langue allemande cet excellent périodique. On doit recommander aux savants, dans l'intérêt même du rayonnement de leurs publications, d'en adresser sans retard un exemplaire pour compte-rendu à M. Kraemer, New York University, Washington Square, New York City.

— J'aurais mauvaise grâce à ne pas signaler un curieux périodique, modestement édité sur feuilles polycopiées et envoyé gratuitement à qui en fait la demande, que publie depuis quelque temps, sous le titre *Ephemeris latina*, M. J. Rapnouil, professeur de lettres au lycée français du Caire. Ce journal est rédigé entièrement en latin et tient la gageure de

présenter dans la langue de Cicéron les choses de la vie contemporaine, à l'usage des écoliers et des humanistes.

### III. — Travaux en cours et en projet.

M. A. Cordier, maître de conférences, à la Faculté des lettres de Lille, nous fait connaître qu'il est en train d'achever sa thèse sur *la langue de Virgile.* Il s'est proposé essentiellement « de caractériser la langue de l'épopée à Rome et de mettre en relief, chez Virgile, conformément à des suggestions présentées dans cette *Revue*, t. XIII, p. 392, les marques de personnalité, en particulier par préférences ou exclusion de vocabulaire ».

— D'autres thèses de doctorat sont en préparation : de M. A. P. Segalen, professeur au lycée de Rennes, sur *Properce, sa conception de l'élégie, ses procédés d'art et d'expression;* de M. H. Bardon, professeur au lycée de Reims, sur *les empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien;* de M. R. Laborderie, professeur au lycée Hoche, sur *la langue de César* (thèse complémentaire).

— Le R. P. H.-G. de Sainte-Marie, du « Pontificio Monasterio di San Girolamo in Urbe », a entrepris une étude sur *la langue de saint Jérôme*, et serait heureux de se mettre en rapports avec ceux qui travailleraient sur le même sujet.

— M. Henning Mörland, professeur à l'Université d'Oslo, prépare une nouvelle *édition des traductions latines d'Oribase*, qu'il espère faire paraître au cours de 1937 ou 1938.

— M. L. Laurand ayant exprimé le regret que l'ouvrage de M. Marcel Poète : *Introduction à l'urbanisme; la leçon de l'antiquité* (Paris, Boivin, 1929), s'arrête avant la période proprement romaine et signalé le profit qu'il y aurait pour nos études à ce que l'auteur nous donne pour les villes romaines, gallo-romaines, etc., l'équivalent de ce qu'il a réalisé pour les villes orientales, grecques et hellénistico-romaines, M. Marcel Poète nous fait connaître qu'il a dès maintenant réuni les matériaux pour la suite de son ouvrage et qu'il en envisage la publication après l'achèvement de sa *Vie de Cité*, dont il prépare le tome IV.

### IV. — Suggestions de travaux.

Il est des livres qui durent trop et qui perpétuent à travers les générations des idées un jour fécondes, bientôt dépassées ou controuvées. Il en est, en revanche, dont plusieurs générations n'épuisent pas la richesse. J'emprunterai aujourd'hui à deux ouvrages déjà anciens, l'un et l'autre réimprimés et toujours actuels, des suggestions qui n'ont pas trouvé l'écho mérité.

— M. E. Norden (*P. Vergilius Maro, Aeneis Buch VI*, 3e éd., 1926, p. 402-403) attire l'attention sur ce qu'il appelle « l'inversion des par-

ticules », c'est-à-dire l'usage de mettre en seconde place dans la proposition les mots du type *et*, *nam*, *namque*, *at*, *aut*, *sed*, *nec*, *iamque*, *necdum*, et les mots introducteurs de subordonnées, conjonctions et relatifs. Il cite les rares études publiées sur la question (il y faudrait joindre, pour Horace, un chapitre important de l'ouvrage de A. Cartault sur les *Satires*), signale les Index qui pourraient servir aux dépouillements nécessaires et, après avoir rappelé que déjà Fr. Leo, en 1897, demandait une enquête sur ce sujet, conclut qu'il y aurait lieu soit de publier des relevés pour la période qui n'a pas encore été étudiée (les poètes à partir d'Ovide), soit de reprendre tout l'ensemble de la question. M. Norden propose même une explication du phénomène, qui serait dû à la fois à la recherche de la commodité métrique et au désir de mettre en relief par inversion un terme important de l'énoncé ; il signale en même temps que M. Haupt attribuait cette construction à l'influence grecque, répandue par les « neoterici ». Ces diverses explications n'ont qu'une valeur d'appoint ; le facteur déterminant a été, pour les écrivains à tendances conservatrices, et tout particulièrement pour les poètes de l'Empire, la propension à faire revivre un usage ancien, de tradition indo-européenne, qui consiste à réserver dans la phrase la seconde place aux mots enclitiques ou accessoires (loi dite de Wackernagel ; cf. *Indogermanische Forschungen*, 1892, t. I, p. 333 et suiv.). C'est de ce point de vue que la question devrait être reprise.

— Il faut noter l'intérêt que présente une question connexe, mais où se trouvent en jeu d'autres facteurs : celle de l'inversion — disons plutôt de la place seconde — de la conjonction *et*. Cette question spéciale a été examinée, avec tout le développement qui pouvait lui être donné, dans un ouvrage dont l'objet est tout différent, le *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae* de M. E. Löfstedt, qui a paru en 1911 et vient d'être réimprimé sans changement. On trouvera dans cet ouvrage (p. 313 et suiv.) les indications qui peuvent servir de point de départ à une monographie sur le sujet.

— Mais M. Löfstedt présente dans l'Introduction de ce même ouvrage des suggestions d'une portée bien plus considérable.

Les concordances, reconnues en principe, mais non systématiquement relevées, entre le latin ancien et le latin des bas siècles, devraient, dit-il, servir de base à une étude qui n'a pas été entreprise de la tradition populaire sous-jacente à la langue de la littérature (p. 15). Des indications précieuses sont fournies par M. Löfstedt lui-même dans divers passages, auxquels renvoient les articles *Altlatein* et *Spätlatein* de l'Index.

— Au reste, remarque M. Löfstedt (p. 15), une tâche urgente serait l'étude scientifique et critique du latin du pré-moyen âge, qui, à l'exception de quelques exceptions illustres, est une mine encore inexplorée. A vrai dire, sur ce point, et en particulier à l'instigation de M. Löfs-

tedt lui-même, de jeunes savants, surtout suédois, ont, depuis 1911, enrichi notre connaissance de nombreuses monographies ; mais la tâche est énorme et demandera encore bien des études de détail[1] avant qu'on puisse aborder le problème réel, qui est : 1° de systématiser les résultats en faisant dans les textes le départ entre ce qui est réellement vulgaire et ce qui n'est que marque d'une époque donnée ; 2° de saisir le lien entre les éléments fournis par les textes et ceux que révèle le développement des langues romanes. Avant que soient élucidés ces deux points fondamentaux, les études sur la chronologie du latin vulgaire manqueront de base.

— Un autre champ d'étude est offert par le latin juridique, qui, jusqu'ici, intéresse les romanistes plus par sa tradition textuelle et par la littéralité des significations que par ses rapports avec la langue commune. Un problème difficile est celui des rapports entre la langue juridique et la langue populaire. Influence de celle-ci sur celle-là? Impossible et en théorie et en fait. Caractère conservateur de l'une et de l'autre? C'est une explication qu'envisage M. Löfstedt (p. 17). Je serais porté à faire des réserves, vu l'espèce d'antinomie qu'il y a d'ordinaire entre « archaïque » et « vulgaire » (cf. mon article des *Mémoires de la Société de linguistique*, XXII, p. 267 et suiv.). Besoins communs, tendances psychologiques analogues? M. Löfstedt suggère aussi une explication de ce genre ; mais il laisse le problème dans son ensemble à traiter par d'autres.

— Enfin, un problème intéressant est posé par les rapports entre la langue vulgaire et la langue poétique (p. 16). Ici encore, une influence directe de l'une sur l'autre n'est guère admissible ; il faut songer à des facteurs historiques peut-être, psychologiques à coup sûr. Je dois dire que, amené indépendamment de M. Löfstedt à me poser cette question, j'y ai consacré une étude non encore publiée ; mais il y a là matière à bien des recherches que je ne saurais seul mener à bien.

— D'une façon générale, dans ce domaine du latin vulgaire, les mécomptes des chercheurs et le renoncement des spécialistes tiennent essentiellement à ce que la matière exploitée est fuyante et imprécise, comme l'a bien montré M. Löfstedt dans ses *Syntactica* (t. II, p. 355) : « Eine befriedigende Abgrenzung des Vulgärlateins wird nie gelingen, und zwar liegt der Grund... in der einfachen Tatsache, dass es ein Denkmal des reinen, unverfälschten Vulgärlateins nicht gibt und nicht geben kann. » Mais le dernier mot sur ce point appartient à A. Meillet, dont M. V. Väänänen, dans un remarquable compte-rendu (*Neuphilologische Mitteilungen*, Helsinki, 1936, n° 37, p. 146), rappelle le propos : « On ne peut entendre par le latin vulgaire qu'un ensemble de tendances qui se sont réalisées à des degrés divers suivant les temps et suivant les

1. Cf., par exemple, le catalogue des textes à étudier dressé par M. Löfstedt lui-même dans ses *Syntactica*, t. II, p. 361-363.

lieux » (*Esquisse d'une histoire de la langue latine*, ch. x, p. 239). Voilà la formule que doit méditer préalablement quiconque aborde ce domaine.

— Au cours d'une bibliographie sommaire d'Horace publiée par la Revue *Les études classiques*, t. IV, nº 1, 1935, p. 10-27 et 351-366, M. P. Faider, s'appliquant à dégager l'essentiel de l'immense littérature accumulée depuis la Renaissance, remarque « que toutes les particularités possibles de la langue et du style d'Horace ont fourni matière à des dissertations ou à des articles ». Mais il ajoute : « Cependant, il nous manque encore le beau grand travail d'ensemble sur Horace écrivain. D'une élaboration difficile, un tel livre devrait avoir comme point de départ le mécanisme psychologique de l'expression verbale (méthode Brunot [j'ajouterais : et Bally]), et non pas des sèches statistiques de particularités grammaticales. »

— Dans le même article (p. 360), tout en mentionnant, bien entendu, la *Concordance to the works of Horace* de Lane Cooper, M. Faider note qu'il n'existe pas de lexique développé et complet de la langue d'Horace, à l'instar de ceux dont nous disposons pour Virgile, César, Tacite... Un tel Lexique nous fournirait, en effet, d'utiles points de comparaison, en particulier, avec Virgile.

— M. G. Bonfante, revenant lui aussi sur cette question souvent soulevée ici des Index et Lexiques d'auteurs, constate, dans un article de la revue *Emerita*, t. IV, 1, 1936, p. 98, que nos appels et l'exemple donné par le *Répertoire* de M. P. Faider ont déjà porté leurs fruits, mais rappelle aux jeunes savants espagnols que les « écrivains latins d'Espagne » sont particulièrement défavorisés : pas d'Index ni de Columelle, ni de Pomponius Mela, ni de Quintilien, ni de Sénèque ! Cette suggestion était faite avant les tragiques événements actuels ; souhaitons que les savants d'Espagne, que j'ai récemment vus à l'œuvre à Madrid, puissent bientôt reprendre dans la paix les tâches qu'ils abordaient d'un jeune courage.

— Dans le même article, M. Bonfante a raison de rappeler la suggestion pressante présentée par Wölfflin il y a plus d'un demi-siècle (*Rheinisches Museum*, XXXVII, 1882, p. 85), de constituer des Index des groupes de mots, constructions, locutions, qui se perpétuent à travers toute l'histoire de la langue ; matériel plus restreint et plus caractéristique à la fois que celui des mots pris isolément et dont le relevé, dans une certaine mesure, pourrait dispenser d'Index de mots, s'il est vrai que dans la langue l'unité d'expression est moins le mot que le système auquel il tend à s'agréger. Il me plaît de reprendre cette suggestion que j'ai présentée moi-même ici à différentes reprises et dont Wölfflin lui-même, vu l'état de la science linguistique de son temps, ne pouvait prévoir la portée singulière.

J. Marouzeau.

# NÉCROLOGIES

## I

## ANTOINE MEILLET
(1866-1936)

Antoine Meillet est mort le 21 septembre 1936, après avoir pendant un demi-siècle déployé une des plus prodigieuses activités dont l'histoire de la science nous offre l'exemple.

Il est peu de disciplines touchant à la science du langage dont les représentants ne puissent dire : Meillet était des nôtres. Il a posé les problèmes essentiels de la grammaire générale (cf. ses recueils de conférences et d'articles intitulés : *La méthode comparative en linguistique historique ; Linguistique historique et linguistique générale*) ; il a dominé tout le domaine de la linguistique indo-européenne (*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes ; Les dialectes indo-européens*) ; il a été spécialiste de la plupart des langues de la famille, qu'il a étudiées non seulement en d'innombrables articles, mais aussi dans une série de grammaires descriptives, historiques, comparatives, embrassant toute l'étendue du domaine depuis l'indo-iranien jusqu'au celtique, depuis l'italique jusqu'au slave, et toute la série des temps, depuis le vieux-perse et le hittite jusqu'aux *Langues de l'Europe nouvelle*, qui font l'objet d'un de ses livres les plus riches en vues d'avenir comme en regards sur le passé.

Des hauteurs et des distances où conduit la comparaison, il aurait pu considérer les langues classiques à leur place dans le stemma indo-européen, selon la perspective du linguiste, et laisser aux grammairiens de tradition le soin de poursuivre leur tâche sur un terrain pour ainsi dire réservé : il a cependant trouvé le moyen, avec eux, sans eux et quelquefois — il faut bien le dire — contre eux, de remettre en question et de renouveler leur science séculaire, tant sur le domaine grec (car les hellénistes lui doivent l'*Aperçu d'une histoire de la langue grecque* et les *Origines indo-européennes des mètres grecs*) que sur le domaine latin et même roman.

C'est qu'il avait inauguré de la linguistique une conception large et

compréhensive. D'une part, comparatiste, il allait jusqu'au bout de ce que peut donner, pour l'établissement des formes, des faits et des rapports, une méthode que ses prédécesseurs avaient ébauchée, mais qu'il a mise au point ; d'autre part, historien, il n'admettait pas qu'on séparât la langue de la vie, des réalités matérielles, des formes littéraires, des états de civilisation, et il eût jugé un contresens de traiter le latin ou le grec indépendamment de leur rôle historique et de leur destinée culturelle. C'est ainsi que, dans le temps même où il se défendait, avec une certaine coquetterie, d'empiéter sur le domaine des philologues classiques, il a été pour eux, mieux qu'un maître, un initiateur, et nos études latines lui doivent tant que son œuvre de latiniste à elle seule suffirait à sa gloire.

Un premier ouvrage, sous un titre modeste : *De quelques innovations de la déclinaison latine*, fit d'abord apparaître ce qu'une vue de linguiste savait tirer d'un matériel que le philologue pouvait croire épuisé ; puis, de nombreux articles, épars dans maintes Revues de tous pays, sont venus converger dans trois ouvrages capitaux : le *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, le *Dictionnaire étymologique de la langue latine* et l'*Esquisse d'une histoire de la langue latine*, dont les deux premiers ont été écrits en collaboration avec MM. J. Vendryes et A. Ernout.

L'apport essentiel de Meillet comparatiste à notre connaissance du latin est représenté d'abord par ses découvertes dans le domaine de la dialectologie indo-européenne, enrichies et révisées sans cesse au cours de sa carrière. La constitution d'une sorte de géographie de l'indo-européen, la reconnaissance de groupements préhistoriques précisée ou renouvelée par la découverte du tokharien et du hittite, la conception de l'essaimage et de la « colonisation » indo-européenne, une interprétation nouvelle de certaines données internes du latin : caractéristique *-r* du médio-passif, parfait en *-u-*, participe présent féminin en *-i-*, des correspondances du vocabulaire religieux et juridique, ont conduit Meillet à fixer la place du latin dans la descendance des langues indo-européennes et à lui reconnaître, en dépit de son aspect très évolué, un caractère d'ancienneté qui le rattache aux rameaux dits de la périphérie.

Dès lors se précisent et s'éclairent les rapports du latin, englobé dans l'unité italique, avec telles autres unités indo-européennes : rapports culturels et religieux avec l'indo-iranien, concordances organiques avec le celtique, communauté de développement historique avec le grec.

Pour ce qui est des relations avec le grec, rien ne permet mieux d'apprécier le progrès assuré à notre connaissance que la confrontation du *Traité de grammaire comparée des langues classiques* avec les ouvrages qui, antérieurement, avaient entrepris la comparaison du grec et du latin. Dans ce domaine, il s'agissait de corriger plus que de construire, de distinguer plus que de rapprocher. Meillet a fait une certitude de ce

ANTOINE MEILLET

(1866-1936)

qui paraissait d'abord un paradoxe : que le latin et le grec n'ont entre eux qu'assez peu de concordances héritées ; que telles formes en apparence communes aux deux langues, comme le subjonctif, n'ont en réalité de commun que le nom ; que telles autres, comme l'infinitif, n'ont fait que subir un développement parallèle ; que pour le reste les ressemblances, souvent si frappantes, en particulier dans la structure de la phrase et le vocabulaire, s'expliquent soit par la communauté approximative d'habitat, soit par un processus continu d'assimilation. Si bien que composer une grammaire comparée du grec et du latin revient, comme a dit Meillet lui-même, à réunir en un seul ouvrage deux grammaires comparées. Comparaison linguistiquement arbitraire, mais en réalité combien fructueuse, qui, d'une part, met en pleine lumière les traits distinctifs essentiels des deux types linguistiques (par exemple, en ce qui concerne le latin, l'originalité du système verbal fondé sur la distinction de l'*infectum* et du *perfectum*), d'autre part, conduit à fixer les conditions dans lesquelles s'est préparée une communauté culturelle qui a imposé sa forme au monde moderne.

Et ici nous en venons à l'idée essentielle qui a vivifié toute l'œuvre de Meillet : que la langue est inséparable de la vie, qu'elle est un fait historique et social. Conception qui est d'abord à la base du *Dictionnaire étymologique*, car les mots y sont considérés dans leur évolution, dans leur adaptation au milieu et aux circonstances, traités non pas comme des éléments de dictionnaire qu'on soumet à une dissection linguistique, mais comme des signes et des symboles vivants, chargés de psychologie et porteurs de culture. Conception qui surtout illustre et vivifie d'un bout à l'autre l'*Esquisse d'une histoire de la langue latine*. C'est la vie du latin qu'on y suit depuis la période de l'unité italique, qui s'écoule peut-être tout entière quelque part au delà des Alpes, jusqu'à l'essaimage roman qui nous ramène de nouveau hors de l'Italie, en passant par le développement proprement latin. Celui-ci apparaît avec ses traits caractéristiques : évolution rapide d'une langue de caractère archaïque jusqu'à l'époque de sa fixation littéraire ; constitution de cette langue par la fusion en un idiome « romain » d'éléments dialectaux et par l'adaptation d'un fonds vulgaire à des besoins culturels nouveaux ; rôle joué par l'apport du grec et par la constitution de l'empire ; enfin, en dépit de la survie artificielle des formes fixées par la littérature, reprise dans les bas siècles de l'évolution qui rattachera les langues romanes au latin prélittéraire.

Parcourant en linguiste la route du latin, Meillet n'a pas à se charger du bagage de la philologie, mais il nous suggère les moyens d'en faire l'inventaire et d'en apprécier la valeur ; ses pages sur Cicéron et Virgile, les grands façonneurs du latin littéraire, méritent d'être méditées par les commentateurs des textes et les historiens de la littérature. A qui-

conque entreprend aujourd'hui une recherche dans le domaine du latin s'impose l'idée directrice qui ressort, je crois, de ce livre menu et capital : un idiome de type populaire, en voie de transformation rapide, se trouve amené, par la constitution d'un état politique fort et envahissant, à être le porteur d'une grande civilisation et le véhicule d'une riche littérature ; il se trouve ainsi fixé dans une forme prestigieuse, mais acquiert par là même une capacité d'extension qui le destine à reprendre mouvement le jour où l'histoire le rejettera dans le courant de la vie ; d'où le double aboutissement du romanisme et de l'humanisme.

A ces idées, dont plusieurs étaient dans l'air depuis un demi-siècle, Meillet a si bien donné forme et fondement qu'aucun latiniste aujourd'hui ne saurait poursuivre sa tâche sans les méditer. Les études latines, avant Meillet, se pratiquaient quelque peu en vase clos, et la philologie croyait pouvoir se suffire à elle-même. N'y avait-il pas même, de la part des philologues, quelque méfiance vis-à-vis du linguiste, qui passait pour déplacer l'axe de la science, changer les perspectives, travailler sur le mot en perdant de vue le texte? Le grand bienfait de Meillet a été d'appeler notre génération à une collaboration dont le philologue surtout a profité. Aucun de nous désormais qui, sous peine de stérilité, n'emprunte à la linguistique ses directives et souvent son inspiration. C'est en ce sens que nous devons à Meillet un renouvellement des études latines.

Bienheureux ceux de notre génération qui ont pu recueillir ce bénéfice de la bouche même du maître, dans ses cours de l'École des hautes études et du Collège de France, et surtout par sa conversation familière.

Comment ne pas évoquer la silhouette menue de Meillet devant le tableau d'une salle de cours, les yeux presque clos, la voix égale, les phrases détachées, sobres et pleines, sans transitions verbales, sans épithètes autres que techniques, semblant découvrir sa pensée à mesure qu'il la fixait en formules, poursuivant son exposé avec une netteté telle qu'on n'imaginait pas qu'un mot pût y être ajouté ou retranché, et achevant avec le dernier coup de l'heure sonnante une leçon qui apparaissait soudain composée, sans qu'on y eût pris garde, comme le chapitre d'un livre?

Mais comment ne pas évoquer surtout ces conversations qui, d'un chaos d'idées qu'on lui apportait, dégageaient en quelques instants un sens et une direction? Quelques mots de Meillet, et la mise au point était faite, l'accessoire éliminé, l'essentiel mis en relief. Quelques mots encore : la voie de la recherche était tracée, le but déjà aperçu. On prenait conscience, dans une brève entrevue, du sujet qu'on avait apporté, de ce qu'il valait et de ce qu'on était capable d'en tirer. On s'en allait, ravi ou contrit, mais toujours instruit, toujours orienté.

Quand l'idée me vint d'une *Société des Études latines*, il me parut que le premier consulté devait être Meillet : il m'approuva, il me fit prévoir

les obstacles, il me prédit le succès. Il fut ainsi notre premier adhérent ; il devait être bientôt notre président, et pas un de nous n'oubliera jamais avec quelle gentillesse, avec quelle simplicité il s'appliquait à n'être parmi nous que latiniste, lui qu'en ce moment même tant de savants de tous pays, en tant de domaines, revendiquent, au même droit que nous, comme leur maître.

Mais son action sur nous aura été plus profonde que ne pourrait le faire penser son simple passage dans nos rangs. Si nous réfléchissons à l'œuvre dont je n'ai pu que très sommairement indiquer ici la portée, si nous nous représentons, d'autre part, ce que, dans le sein de cette Société, nous avons pu faire pour l'enrichissement et le renouvellement de nos études, à toutes les avenues de notre enquête, à l'origine de nos meilleures inspirations et de nos meilleures réussites, à chaque étape de notre examen de conscience scientifique, c'est Meillet qui apparaît. Qui dresserait aujourd'hui le bilan des études latines aurait à faire à Meillet la part, souvent dissimulée par sa modestie, de l'initiateur et du guide.

Meillet nous a été enlevé prématurément par la mort ; une part de lui-même nous avait été déjà ravie par la maladie. Son œuvre et son esprit demeurent. Que dis-je? Il faudra le recul du temps pour apprécier ce qu'il a été. Je l'ai entendu dire d'un de ses maîtres, mort trop tôt lui aussi : « Il y a des hommes dont rien ne meurt le jour où ils disparaissent. » A qui s'applique ce mot mieux qu'à Meillet lui-même?

J. Marouzeau.

---

## II

## LÉOPOLD-A. CONSTANS
## (1891-1936)

La *Société des Études latines* a été durement éprouvée par la perte de M. L.-A. Constans, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, disparu à moins de quarante-cinq ans, le 10 juin dernier, après avoir donné presque jusqu'à la dernière minute toutes ses forces à la science et à l'enseignement.

Dès l'enfance, à Aix-en-Provence, où son père, le savant commentateur de Salluste et de Tacite, était professeur à la Faculté, il fut nourri dans la compréhension et l'amour des choses latines. Des études très brillantes le firent entrer fort jeune, en 1910, à l'École normale supérieure ; l'enseignement de M. R. Cagnat, les leçons de Camille Jullian, les deux années « d'application » passées à l'École de Rome le mirent en possession des méthodes les plus précises sans le faire dévier de sa

ligne. Si, en effet, son premier travail : *Gightis. Étude d'histoire et d'archéologie sur un emporium de la petite Syrte* (Paris, 1916), mettait en œuvre le matériel qu'il avait lui-même classé et étudié en Tunisie, il revint, avec ses thèses, à la Provence romaine et aux textes à la fois savoureux et riches d'histoire qu'offre le dernier siècle de la République : la principale était sur *Arles antique ;* la thèse secondaire étudiait *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher* (Paris, 1921). Il était alors à Lille, après avoir enseigné au Lycée d'Aix. Il donna encore son *Esquisse d'une histoire de la Basse-Provence dans l'Antiquité* (Marseille, 1923), avant de se consacrer à la critique et à la traduction des œuvres de César et de Cicéron. Mais sa parfaite connaissance de l'histoire et des conditions réelles de la vie antique devait donner à ces éditions, que chacun de vous connaît et admire, une valeur tout à fait singulière.

La *Guerre des Gaules* (Paris, 1926) a mis enfin entre les mains des lecteurs français un texte fort bien établi, sans parti pris critique, mais non sans corrections personnelles (quelquefois de conséquences sérieuses), et une traduction qui a le rare mérite de garder la pureté et l'objectivité impassible du style de César, tout en faisant sentir les intentions secrètes de tel ou tel mot, surtout dans les discours. A la base de cette édition était un commentaire perpétuel dont l'essentiel a, par bonheur, passé dans une édition scolaire (Paris, Hachette, 1929) et dans le *Guide illustré des campagnes de César en Gaule* (Paris, 1929), aussi nécessaire au lecteur qui ne peut avoir près de lui tous les volumes de recherches sur lesquels est fondé ce petit livre, et au pèlerin qui ne veut pas se contenter de jeter un coup d'œil sur le site de Gergovie ou d'Alésia. Ensuite, L. Constans entreprend une tâche immense : la publication, dans la « Collection des Universités de France » aussi, de la *Correspondance* de Cicéron. Et il adopte la solution courageuse : celle de répartir les lettres des différents recueils par ordre chronologique, quelle que soit la difficulté d'avoir présents à l'esprit à la fois des cadres critiques très différents. Le premier volume de la *Correspondance* est « sorti » en 1934 ; le troisième vient de paraître ; le quatrième était partiellement au point. La méthode et l'ingéniosité critiques y apparaissent tout à fait remarquables ; la traduction ne l'est pas moins, par sa netteté, par la probité avec laquelle elle résout les difficultés du texte, par la souplesse avec laquelle elle s'adapte à l'infinie variété de tons qui font le charme de cette œuvre unique. Il faut ajouter que Constans a su, malgré le cadre un peu étroit de la collection, pourvoir son édition du commentaire essentiel sous la forme la plus précise, par un résumé annuel des faits et une quantité de notes historiques. Il est aisé à chacun de se rendre compte et de la science et du labeur que suppose chacun de ces volumes ; il suffira d'un peu de réflexion pour s'étonner de la rapidité d'une publication aussi parfaite jusque dans le plus petit détail. Mais Constans n'écrivait-il pas,

en même temps, un volume sur l'*Énéide*, qui est imprimé et qu'attendent avec impatience tous ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'assister aux cours publics qui en ont été l'occasion? Et on a pu lire dans le dernier fascicule de la *Revue des Études latines* des comptes-rendus précis et nourris, qui prouvent avec quelle compétence il appréciait les publications aussi bien d'ordre critique que d'histoire psychologique et avec quel scrupule il les lisait pour discerner tout ce qui, en elles, peut contribuer aux progrès de nos disciplines.

Ce qui est moins connu hors du cercle des professeurs et des étudiants, c'est le dévouement et l'énergie qu'il apportait à sa tâche professionnelle ; c'est l'héroïsme (car le mot n'est pas trop fort) avec lequel, fragile depuis l'enfance et gravement malade depuis neuf mois, il a voulu, jusqu'à la fatale rechute de Pâques, continuer et ses corrections et ses cours, et, encore après, lire les mémoires de diplôme dont il avait dirigé l'élaboration. Alité, et n'ayant plus qu'un souffle de voix, il travaillait encore et trouvait la force de sourire à ses visiteurs et de converser paisiblement avec eux. Son labeur scientifique, immense si l'on songe à la brièveté de cette vie, garde sa mémoire de l'oubli ; son admirable courage et sa conscience restent un modèle de la plus rare perfection pour tous, je pense, mais surtout pour la jeunesse, à laquelle il s'est dévoué tout entier, comme s'il avait eu deux vies à donner : aux études latines et à ses élèves.

Jean Bayet.

---

# INITIATIVES ET PROJETS

## I

## POUR UN MUSÉE DU PARIS GALLO-ROMAIN

M. L. Laurand, l'auteur du *Manuel des études grecques et latines*, a soumis à la Société les considérations suivantes :

« Il existe à Londres deux musées, le Guildhall Museum et le London Museum, où l'on peut apprendre avec plaisir et facilité ce qu'était le Londres romain : on y voit de nombreux objets romains trouvés à Londres et, de plus, des reconstitutions de la ville à l'époque romaine, de ses fortifications, etc. Ces deux musées sont entièrement distincts du British Museum.

« Je me demande souvent ce que Paris offre d'analogue. Le provincial qui cherche des renseignements sur ce sujet est envoyé au Louvre, à Carnavalet, à Cluny, à Saint-Germain, mais il n'y trouve rien qui lui donne une image du Paris gallo-romain.

« Ne pourrait-on pas faire pour Paris ce qui a été fait pour Londres, réunir dans une collection spéciale les objets romains trouvés dans Paris (on en trouve encore) et y ajouter des reconstitutions parlant aux yeux? Les étrangers visiteraient ce musée ; on y conduirait les collégiens, qui s'intéresseraient davantage à leurs auteurs latins quand ils auraient vu de leurs yeux combien le sol qu'ils foulent renferme de vestiges romains.

« Est-il permis de saisir de cette question la Société des Études latines? »

La question a été soumise à M. Marcel Poëte, le spécialiste de l'urbanisme, qui a répondu en marquant son intérêt pour la proposition de M. Laurand : « On ne saurait dire, en effet, écrit-il, qu'il existe un musée du Paris romain. Carnavalet est spécialement intéressé à d'autres époques, et la place y a manqué pour réunir les documents romains. Présentement, ce que la Ville possède sur cette époque est rassemblé à l'Orangerie de l'ancien hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau. C'est là le musée lapidaire de la Ville, en attendant mieux ; mais il n'est pas spécifiquement romain. En outre, l'entrepôt Saint-Bernard, où sont les magasins de la ville, contient des restes romains provenant des fouilles

effectuées par l'inspecteur des fouilles de la Ville sous les auspices de la Commission du Vieux-Paris. Le plan du Paris gallo-romain dressé par Vacquer et ses dessins ou relevés sont conservés à la bibliothèque du Musée Carnavalet. Tout cela sans parler des musées de l'État. Il est à souhaiter que tout ce qui touche le Paris romain soit groupé quelque part, méthodiquement classé et présenté à l'usage du public. »

La question a été mise à l'ordre du jour de la séance de novembre. Après un échange de vues entre les archéologues présents, il a paru que le projet présentait un réel intérêt, tant scientifique que pédagogique. La Société a émis le vœu que les personnes compétentes se mettent d'accord pour demander à la Commission du Vieux-Paris d'étudier la question et de la soumettre éventuellement aux pouvoirs publics ; elle a désigné séance tenante, pour étudier le projet, une Commission comprenant, outre le Bureau de la Société, MM. A. Merlin, É. Michon, A. Grenier, Marcel Poëte, Mario Roques, J. Toutain ; enfin, la Société a chargé M. A. Grenier de vouloir bien rédiger un rapport préliminaire pour faire connaître cette initiative au public intéressé.

J. Marouzeau.

---

## II

## UN CATALOGUE DES MANUSCRITS LATINS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

On sait que notre Bibliothèque nationale possède l'une des plus riches collections de manuscrits latins qui soit au monde, la plus riche peut-être ; elle compte actuellement environ vingt-deux mille numéros. Mais il n'en existe pas de catalogue imprimé qui soit en mesure de satisfaire aux exigences de la science moderne. Les trois volumes in-folio préparés en grande partie par Mabillon et publiés au milieu du XVIIIe siècle sont une œuvre admirable pour l'époque, mais renferment trop souvent des notices incomplètes ou erronées. Ils ne portent, du reste, que sur les 8,822 premiers numéros. Du nº 8823 au nº 18613, il faut se contenter depuis plus d'un demi-siècle de l'*Inventaire* extrêmement succinct de L. Delisle, sorte de récolement sur rayons où les manuscrits sont classés par formats. Pour le reste, rien ou presque rien.

Une révision générale et, autant que possible, définitive s'imposait donc, et l'administration de la Bibliothèque nationale l'avait même entreprise. Mais, soit manque de personnel, soit manque de fonds, l'œuvre, si nécessaire, en était restée aux tâtonnements. Il semble que,

depuis quelques mois, un gros effort soit tenté pour la reprendre sur de nouvelles bases et pour la pousser activement. Une commission spéciale, présidée par M. A. Coville, s'est déjà réunie et a discuté utilement des voies et moyens, préconisant l'emploi d'équipes de spécialistes qui attaqueraient eux-mêmes ou surveilleraient les dépouillements d'après des règles très étudiées, assez souples cependant pour s'adapter à l'infinie variété des cas particuliers. Le Parlement, de son côté, a voté des fonds assez importants non seulement pour appointer les auxiliaires destinés à compléter le personnel, trop peu nombreux, que le Département des manuscrits peut atteler à la besogne, mais aussi pour commencer tout au moins l'impression.

On peut donc espérer que cette fois le Catalogue du fonds latin de la Bibliothèque nationale, si riche en particulier pour l'antiquité classique, est en bonne voie. C'est une nouvelle qui réjouira tous les historiens et tous les philologues.

Ch. Samaran.

---

# NOTES ET COMMUNICATIONS

## I

## ADDENDA

PAR G. BONFANTE
Professeur au « Centro de estudios históricos » de Madrid

### A. — LE LATIN « LANGUE DE PAYSANS ».

M. J. Marouzeau, dans un article des *Mélanges Vendryes* (Paris, 1925, p. 251 et suiv.), a, par une intuition que je crois des plus heureuses, défini le latin comme une « langue de paysans [1] ». Cette thèse a reçu, pour le fond, diverses approbations, dont celle de A. Meillet (*Esquisse*, p. 117 et suiv.). Elle a rencontré l'opposition de Schiaffini (*Italia dialettale*, V, 1929, p. 259), qui me paraît peu fondée ; elle a provoqué quelques réserves de A. Nehring (*Glotta*, XVI, 1928, p. 220 et suiv.), qui met seulement en garde contre une conclusion trop catégorique : « Sicher sind sie [die sprachlichen Bilder] für die Denkart einer Sprachgemeinschaft besonders charakteristisch, und man mag Marouzeau zugeben, dass die landwirtschaftlichen Bilder im Lateinischen besonders häufig sind... Alles in allem kann man nur sagen : Marouzeau's These hat von vornherein manches für sich, aber trotz der gewandten Behandlung ist das Resultat... zum mindesten übertreibend » (p. 221).

Je trouve, au contraire, que l'idée de M. Marouzeau est susceptible de maintes confirmations. Je n'en veux présenter ici que quelques-unes, qui me paraissent particulièrement évidentes [2].

I. — Sur *pauper*, le *Dictionnaire étymologique* de Ernout-Meillet dit : « Composé de **pau-per-os* 'qui produit peu', cf. *pau-cus* et *pariō*, et *puer-pera*..., *pauper* a dû se dire d'abord de la terre, des animaux : *pau-*

1. Cf. aussi Weise, *Charakteristik der lat. Spr.*, p. 14 et suiv.; Baehrens, *Skizze der lateinischen Volkssprache*, Teubner, Leipzig 1925, p. 63 et suiv.

2. En laissant de côté, par exemple, un cas comme celui de *pecunia*, dont M. Marouzeau, par un scrupule peut-être excessif, ne tire pas parti, du fait que la relation « troupeau-argent » n'est pas particulière au latin. Je note cependant qu'elle ne se rencontre guère par ailleurs qu'en gotique (*faihu*).

*per ager*, Tib. 1, 1, 23 (19). » Le mot, qui a beaucoup de dérivés, est en latin, comme on sait, le terme normal pour signifier 'pauvre' (*inops* étant plutôt 'misérable'), et survit dans presque toutes les langues romanes, où il est courant.

II. — En regard de *pauper*, on peut mettre *prosper*, que Ernout-Meillet rapprochent de v. sl. *sporŭ* 'riche', 'abondant', ou plus exactement 'ausgiebig' ['productif'] selon Pedersen (cf. Walde, *Lat. etym. Wörterb.*$_2$, p. 618) et de véd. *sphirá-ḥ* 'feist', 'reichlich', 'viel'. Il me semble au moins très probable que, comme *pauper*, *prosper* s'est dit avant tout des champs, de la terre[1].

III. — La signification la plus ancienne de *crassus* est peut-être celle que nous conservent Caton, *De Agric.*, 6, 1 : *ager crassus et laetus... in agro crasso et caldo;* cf. 6, 2 : *in loco crasso* (opp. *macer*), v. aussi 8, 1 ; 35, 2 ; 40, 1 ; 50, 2 ; Varron, 1, 24, 1 ; Cicéron, *Pro L. Flacco*, 71 (fin) : *si iam te crassi agri delectabant;* Columelle, *De arbor.*, 10, 3 ; Pline Nat., 16, 129) ; et enfin Virgile, *Géorg.*, 2, 110 : *crassisque paludibus alni | nascuntur.* On dit encore en italien *terra grassa* 'terrain fertile', cf. aussi fr. *engraisser un champ.* Puis *crassus* s'est appliqué à la nourriture (Vindic. *Med.* 10 nutrimentum] *crassius ac pinguius*) et aux humains (*anum crassam* Plaute, *Pseud.*, 659) ; mais, dans cette dernière signification, les termes plus anciens devaient être *pinguis*, *obēsus*.

IV. — L'adjectif *uetulus*, *uetula* s'est dit anciennement des animaux et des plantes (cf. Wölfflin, *Philologus*, XXXIV, 1876, p. 156 ; Ruckdeschel, *Archaismen und Vulgarismen in der Sprache des Horaz*, München, 1910, p. 17), et n'apparaît d'abord appliqué aux humains que dans la langue familière (exemples de Cicéron, Horace, Martial, Juvénal), avant d'en venir à supplanter presque entièrement *uetus* en fonction d'adjectif, *senex* et *anus* en fonction de substantif.

V. — La relation du verbe *-gregō* (*con-gregō*, *ad-gregō*, *sē-gregō*) avec *grex*, *gregis* (moy. irl. *graig*, gallois *greg*)[2] est évidente ; le commentaire le plus pertinent est celui de Festus, 21, 20 : « abgregare est a grege ducere ; adgregare ad gregem ducere ; segregare ex pluribus gregibus partes seducere ; unde et egregius dictus e grege lectus. Quorum uerborum frequens usus non mirum si ex pecoribus pendet, cum apud antiquos et patrimonia ex his praecipue constiterint, unde adhuc etiam pecunias et peculia dicimus ». On ajoutera les dérivés *gregālis*, 'camarade', *gregārius* (miles), à mettre en rapport avec *ēgregius*, cité par M. Marouzeau, p. 256.

1. On pourrait penser aussi peut-être au groupe de ags. *speornan*, véd. *sphuráti*, lit. *spiriù* (et lat. *spernō*) 'pousser avec le pied', 'repousser', avec le même passage sémantique que fr. *pousser* > *croître* (dit d'une plante).

2. Le Dictionnaire de Ernout-Meillet ne mentionne pas les formes celtiques.

B. — Encore « ae ».

A mon article sur l'apparente diphtongue *ae* de *scaena*, *raeda*, *glaesum*, etc. (*Rev. Ét. lat.*, 1935, p. 44 et suiv.), j'aurais dû ajouter l'observation essentielle de mon cher maître Luigi Ceci (*Rendic. d. R. Accad. d. Lincei*, série VI, vol. III, 1927, p. 149 et suiv.) : « Ecco lo Schulze [*K. Z.*, LI, p. 242] che sorprende il fonema etrusco nel lat. *scaena* dal dòrico σκᾶνᾱ, perché l'etrusco ci dá *calaina* = dòr. Γαλάνα. Ma lo jònico σκηνή o può pur sempre èssere a base del lat. *scaena* (*scaina*, *C. I. L.*, I, 1280 ; *skaina* 206, 77). Il latino rende con *ai*, *ae* la pronunzia chiara, il suono aperto del greco η. Un esempio luminoso : lat. *Cumae* = gr. Κύμη, *saepia* accanto a *sepia* per σηπία [cf. ital *seppia*]. E si può pur sempre pensare ad un iperurbanismo. »

Je signale encore le matériel que donne (avec des bonnes observations) Carnoy, *Le latin d'Espagne d'après les inscriptions*, Bruxelles, 1906, 2e édition, p. 81 : *Aesiona* (= gr. Ἡσιόνη), *scaenicis*, *proscaenium*, nominatifs *Trophimae*, *Crysidae* [ajouter *Pusinnicae* à côté du nom. *Politice* dans la même inscription 1993], gén. *Staiaes Ampliataes ;* et à l'époque chrétienne : *zesaes* = ζήσης (prononcé à cette époque ζήσης), *I. H. C.*, 39.

G. Bonfante.

---

## II

## VIRGILE ET L'*ILIOUPERSIS* DU PARTHÉNON

par Ch. Picard
Professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut

Les heureuses découvertes de M. C. Praschniker (*Parthenonstudien*, 1928) ont établi récemment, sur toute la frise dorique de la *péristasis* Nord, au Parthénon, la présence d'un sujet continu : la « *Nuit fatale* » d'Ilion, qui est aussi décrite littérairement par Virgile, dans le livre II de l'*Énéide*.

Mais pour bien lire la grande composition de l'Acropole, attribuable sans nul doute à Phidias, il convient de commencer par la métope 32 de C. Praschniker (angle Nord-Ouest), qui est, au vrai, la première dans l'ensemble : l'ordre traditionnel jusqu'après 1928 devant être renversé pour rendre le récit intelligible. Il y a d'abord la Délibération des dieux (mét. 32-30), où Zeus porteur de la balance condamne Troie ; puis l'apparition au ciel de la lune, dans la *deuxième* partie de la nuit, d'après

la position du croissant (mét. 29) ; puis une série de scènes, comprenant au début la Fuite salvatrice d'Énée et des Pénates (mét. 28-27), ensuite [la prise du Palais de Priam (?), perdue], la Rencontre d'Hélène et de Ménélas, la Récupération d'Aithra, l'Embarquement de Phrontis et des Grecs vainqueurs (mét. 4-2). Ce sont ces *dernières* scènes qu'éclaire, au lever du jour, le char d'Hélios (mét. 1, Nord-Est).

Non seulement la comparaison s'établit avec la grande *Ilioupersis* de Polygnote de Thasos, peinte dans la *Lesché* des Cnidiens, à Delphes, et que Phidias a certainement connue, car il en respecte l'ordre ; mais on retrouve maintes correspondances curieuses avec le récit de l'*Énéide*. Ce sont des raisons religieuses, à Athènes comme à Rome, qui ont fait préférer à la fuite d'Anténor épargné (Lesché des Cnidiens) l'épisode d'Énée. Cet épisode est situé — au Parthénon comme dans l'*Énéide* — avant les autres de la *Nuit fatale*, mais après minuit (position du croissant dans la métope 29) : il a fallu le temps de ramener la flotte grecque de Ténédos « per amica silentia lunae ». On constate surtout que l'épisode du Parthénon annonçait directement le merveilleux du récit de l'*Énéide*, où Énée, marchant vers l'Ouest (Hespérie), est déjà séparé de Créuse, et où l'adieu pathétique de Créuse à Énée est conçu sur le modèle de l'*Anodos* si fatal à Eurydice. Après avoir rappelé que l'épouse d'Énée, dans les *Chants cypriens* et ailleurs, s'appelait Eurydice, que la légende de la séparation d'Orphée et de son amante n'a été développée plastiquement en Grèce qu'après la consécration du Parthénon (438) et l'*Alceste* d'Euripide (438), et qu'elle est restée longtemps ignorée de la tradition écrite, on est en droit de souligner l'importance des analogies devenues notables entre la décoration du Parthénon et le récit virgilien.

Or, il s'est récemment trouvé des latinistes (cf. L. Hermann, *R. É. L.*, IX, 1931, p. 269 et suiv. ; *R. É. A.*, XXXVII, 1935, p. 15-20) pour supposer, — il est vrai, sans preuves convaincantes, — un voyage de Virgile à Athènes antérieur à celui qui causa sa fin, antérieur aussi à la première composition du livre II de l'*Énéide*, récit dont nous savons qu'il a été plusieurs fois remanié. En tous cas, lorsque Virgile visita la Grèce à cinquante et un ans, après l'*Énéide*, le poète a pu réviser sur place son manuscrit, pour le mettre, çà et là, en concordance avec les représentations grecques les plus illustres du Départ d'Énée ; sans toutefois qu'il adoptât toutes les conventions de Phidias, puisque, par exemple, sur la métope 28, Anchise *marche* après Énée, appuyé seulement du bras sur son épaule (il est *porté* dans l'*Énéide*, comme sur l'Autel de Carthage).

On devra, au total : 1° ne pas négliger les correspondances ; 2° ne pas se tenir, par ailleurs, trop obligé de croire que Virgile connaissait le Parthénon avant d'entreprendre son récit. Les *Tabulae iliacae* — pour la tradition plastique — les *Chants cypriens* et la *Petite Iliade*, de plus loin, comme sources littéraires, expliqueraient assez l'accord relatif avec

les sculptures de l'Acropole. Virgile a pu voir celles-ci au moins en son ultime voyage, et la constatation s'ajoute à celles qu'on avait faites déjà sur l'*ekphrasis* virgilienne, à propos, par exemple, de l'épisode de Laocôon, dans le même livre II de l'*Énéide*[1].

Ch. Picard.

---

III

## UN MANUSCRIT INCONNU DE L'*ARS AMATORIA* D'OVIDE AU BRITISH MUSEUM

par A. Boutemy
Assistant à l'Université de Bruxelles

Les poèmes érotiques d'Ovide, qui paraissent avoir joui au moyen âge d'une grande faveur et être parvenus même à la popularité au point d'exercer une influence très sensible sur la littérature en langue vulgaire, nous ont cependant été transmis dans des conditions décevantes. Si nous voulions réunir la liste des copies des *Amores*, des *Heroïdes*, des *Remedia Amoris* et de l'*Ars Amatoria* antérieures au XIIIe siècle, nous trouverions à peine une dizaine de manuscrits, et encore y aurait-il parmi eux une majorité de transcriptions fragmentaires. L'*Ars Amatoria*, notamment, est des plus mal partagés : son texte est établi sur deux manuscrits : le *Parisinus* 7311, xe siècle (*R*), complet, et l'*Oxoniensis Bodl. Auct.* F IV, 32[2], IXe siècle (*O*), où ne figure que le livre I. Pour contrôler les leçons que renferment ces deux manuscrits — d'ailleurs assez étroitement apparentés — on ne dispose que de copies tardives (du XIIIe[3], mais surtout du XIVe et du XVe siècle) qui représentent une même tradition, la vulgate. Ces *codices deteriores* jouent un rôle particulièrement important à partir du second livre, où *O* fait défaut.

Il y a quelque temps, en cherchant des documents relatifs aux abbayes liégeoises[4] dans les catalogues des accroissements du British Museum au XIXe siècle, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer une notice ainsi

1. Cf. v. 199-227.

2. Utilisé par les éditeurs depuis que R. Ellis en donna une collation soignée dans *Hermes*, t. XV (1880), p. 425 et suiv.

3. Ceux-ci sont connus grâce aux travaux de Marchesi, notamment ses deux éditions de 1915 et 1933, parues dans la collection Paravia (Turin).

4. On sait que beaucoup de manuscrits de ces monastères ont été acquis au XIXe siècle par des collectionneurs anglais, entre autres Sir Th. Philipps, et que certains sont entrés ensuite au Britisth Museum.

conçue : « *P. Ovidii Nasonis Artis Amatoriae libri III, glossa interlineari notisque marginalibus instructi. On vellum XI*th *Century. Octavo.* » Le manuscrit ainsi sommairement décrit était le *Additional* 14086.

Il me parut étrange qu'une copie aussi ancienne de l'*Ars* ait pu échapper aux éditeurs, et je considérais avec quelque incrédulité une date aussi séduisante. Vérification faite, l'on ne peut, certes, se montrer aussi affirmatif que l'auteur du catalogue, mais il semble bien que le manuscrit ne doit pas être ramené beaucoup plus près de nous ; en le datant des environs de 1100, on ne peut être fort éloigné de la vérité.

Le ms. *Additional* 14086 est un petit volume de quarante-deux feuillets qui ne contient que l'*Ars Amatoria*[1], mais ce texte est complet. Les marges sont souvent encombrées de scholies, tandis que gloses et variantes se glissent à l'envi entre les vers du poème.

Le texte de notre codex est tout à fait indépendant du groupe *OR;* au contraire, ses attaches avec les *deteriores* sont évidentes. Comme eux, en effet, il a les interpolations qui suivent dans la vulgate les vers 331 et 394 du livre I ; comme eux encore, il donne les vers 464 à 469 (du livre I) ignorés des copistes de *R* et *O*. Cet accord est plus sensible encore dans les détails du texte ; mais il serait abusif de l'invoquer pour refuser toute valeur au manuscrit, car les *deteriores*, en dépit de leur fâcheuse étiquette, contiennent souvent la bonne leçon, tantôt avec *R*, tantôt avec *O*, mais la mention exclusive du témoin plus ancien dissimule leur véritable valeur. Et ceci nous amène à faire les remarques suivantes : le manuscrit de Londres est le plus ancien représentant de la vulgate, connue seulement jusqu'ici par des copies tardives ; aussi est-il appelé à remplacer presque toujours dans l'établissement du texte le *consensus deteriorum*. Son antiquité même — ses leçons sont antérieures à celles de $R^2$[2] — est de nature à rendre quelque autorité à la vulgate, et cette antiquité même, jointe à son indépendance vis-à-vis des *codices vetustissimi*, doit assurer au ms. *Additional* 14086 une place de premier plan dans les futures éditions de l'*Ars Amatoria*.

L'intérêt de notre codex ne réside pas seulement dans son texte, mais aussi dans le commentaire abondant qui l'accompagne. Le manuscrit de Paris, en effet, est dénué de tout commentaire et celui d'Oxford n'offre que des gloses interlinéaires dénuées d'originalité : c'est donc, là encore, une nouveauté que nous apporte le *Additional* 14086.

La place m'est trop mesurée à présent pour justifier par des exemples ce que j'ai avancé au sujet du manuscrit de Londres, mais ces omissions

1. Il existe à la Bibliothèque Royale de Bruxelles une copie du même genre des *Heroïdes*, mais du XIIIe siècle (Ms. 21368). — Le texte se rattache au premier groupe envisagé par H. Bornecque (cf. son édition des *Heroïdes*, préface, p. XVIII-XX).

2. On désigne par $R^2$ les notes et variantes inscrites dans *R* par une main du XIIe siècle.

seront réparées d'ici peu dans une description détaillée du codex, pour laquelle l'obligeance de la Direction a bien voulu m'ouvrir encore les pages de cette Revue[1].

A. Boutemy.

Bruxelles, 19 novembre 1936.

---

## IV

## LA DATE DU MANUSCRIT *VAT. LAT.* 4086, UNE DES SOURCES DU TEXTE DE SÉNÈQUE, *DE CLEMENTIA*

par F. Préchac

Professeur à la Faculté des lettres de Lille

Un excès de prudence, des scrupules d'ordre surtout paléographique m'ont fait placer le manuscrit du *De Clementia*, *Vat. lat.* 4086 (fol. 83 r°-94 r°) à la fin du XIVe ou au début du XVe siècle[2]. Ce manuscrit (*v*), qui fourmille de variantes intéressantes ou utilisables[3], s'avère plus ancien. Il figure, comme veut bien me le signaler Mgr Pelzer, *Scriptor* de la Bibliothèque Vaticane — qui a sous presse des *Addenda et emendanda* à l' « Histoire de la Bibliothèque pontificale sous Boniface VIII et les papes d'Avignon », par Ehrle[4] — au n° 189 de l'inventaire de 1295 de la bibliothèque de Boniface VIII[5] :

*Item liber causarum universalium qui inc(ipit)* : *Perfecta consideratio, et quedam epistola, que dirigitur Neroni.*

Cet inventaire du trésor, de la bibliothèque, des archives de Boniface VIII, dont l'original est aujourd'hui aux Archives du Vatican, a été transcrit au XVIIe siècle avec assez d'exactitude dans le *cod. lat.* 5180 de la Bibliothèque nationale[6] (fonds Colbert 666) et nous y retrouvons textuellement cette indication au fol. 165 r°, 2e *item.*

1. Je compte publier aussi ultérieurement une collation détaillée du *Additional* 14086 ainsi que le texte des scholies qu'il contient.

2. *Rev. des Ét. lat.*, 1932, I, p. 55; *Rev. d'hist. de la philos. et d'hist. gén. de la civilisation*, 15 déc. 1937, p. 273; cf. p. 300.

3. *Ibid.* et *Rev. de philol.*, oct. 1935, p. 368 et suiv.

4. T. I, Rome, 1890.

5. Ehrle, *Zur Gesch. des Schatzes, der Biblioth. u. Archivs der Päpste im vierzehnten Jahrhundert* (*Archiv für Literatur- u. Kirchengesch. des Mittelalt.* Bd I, 1885), p. 31.

6. Observation d'Ehrle, *Zur Gesch...*, p. 4.

Mgr Pelzer[1] attire mon attention sur la coïncidence singulière entre le contenu du *codex Vaticanus* et celui du manuscrit visé par l'indication hâtive de l'inventaire.

Même groupement d'ouvrages sans titre et, en gros, identiques (« Grand Œuvre » de Bacon, *De Clementia*) :

Inventaire : *liber... qui inc(ipit)* : *Perfecta consideratio*, (*et... epistola... Neroni*).

*Codex*, fol. 1 r°-74 v° : *Sapientiae perfecta consideratio — requirat principalem scripturam.*

Ce sont les parties I-IV de l'*Opus maius*[2], qui en contient sept en tout[3]. Suit, aux fol. 75 r°-82 r°, la lettre à Clément IV, sans titre elle aussi, que Dom Gasquet a publiée dans *The English Historical Review* (vol. XII, 1897, p. 497-517) : *Sanctissimo patri domino Clementi — a partibus ad tota*, et où il reconnaît la préface elle-même à l'*Opus maius*[4], inédite jusqu'à lui. Dans le *codex*, l'intervalle est minime entre les derniers mots de la transcription partielle du « Grand Œuvre » et le début de la préface, tandis qu'à la fin de celle-ci il y a une page en blanc, fol. 82 v° : puis commence, fol. 83 r°-94 r°, le *De Clementia* de Sénèque.

Mêmes *incipit* caractéristiques et pour le texte principal de Bacon et pour l'opuscule de Sénèque :

Inventaire : *liber causarum universalium.*

*Codex* : *Cause universales* est le titre qu'on lit en haut du fol. 1 r°[5] :

Inventaire : *quedam epistola que dirigitur Neroni.*

*Codex* : Le *De Clementia* se présente : *Scribere Nero Caesar institui*, non seulement sans titre, mais sans nom d'auteur, sans division apparente[6] (si ce n'est un alinéa et une initiale dénuée de fioritures au début du livre II[7], sans autre *explicit* que le mot *Vale*).

Certes, Bacon savait que le *De Clementia* est de Sénèque et que dans

1. Je lui renouvelle ici mes vifs remerciements.

2. Cf. Ed. Bridges, Oxford (1897), p. 1-376.

3. Cf. les *Exempla scripturarum*, fasc. I, *codices latini saeculi XIII*, publiés par Mgr Aug. Pelzer, Rome, 1929, p. 22 du texte, à propos du *Vat. lat.* 4295 : « *pars septima sive ultima* ».

4. Cf. Mandonnet, *Rev. néoscol. de Philos.*, Louvain, 1913, p. 61. — Ce serait la préface à l'*Op. minus* d'après Bridges, *op. cit.*, III (1900), p. 162, not. *ad I p. 31;* Little, *R. Bacon's works*, p. 85; Aug. Pelzer, *Archivum Franciscanum Historicum*, XII, p. 1919, p. 45.

5. Cf. dans l'éd. Bridges de l'*Opus Maius*, ce bref aperçu, intitulé *pars prima huius persuasionis*, qui précède le chapitre 1er de l'ouvrage : (*pars prima...*) *in qua excluduntur quatuor universales causae totius ignorantiae humanae, habens quatuor distinctiones. In prima sunt quatuor capitula. In primo data totius persuasionis intentione reprobantur illae quatuor causae universali sermone.*

6. Cf. *Rev. Ét. lat.*, 1932, I, Préchac, *Date et compos. du « De Clem. »*, p. 106, n. 3.

7. Fol. 91 r°, col. 2. — L'initiale du mot *Scribere*, par lequel le traité commence (fol. 83 r°), est assez grande et chargée d'ornements.

la tradition manuscrite il comprend deux livres[1] ; mais l'auteur de l'inventaire, en présence de ces caractères extérieurs, définit assez naturellement l'opuscule anonyme : « certaine lettre adressée à Néron ».

« Nous avons là probablement, m'écrit Mgr Pelzer, dans le *Vat. lat.* 4086 (fol. 83 r°-94 r°), l'exemplaire du *De Clementia* que Bacon fit exécuter pour Clément IV vers 1266 »[2].

Quand même, dans le manuscrit *v*, l'*Opus maius* et le traité *De Clementia* ne seraient pas de la même main (le fait est indubitable)[3], même si peut-être la teneur des citations de Sénèque éparses dans les œuvres de Bacon ne reproduisait pas exactement les mots de l'opuscule *De Clementia* dans la copie exécutée pour Clément IV, la datation nouvelle (que Mgr Pelzer admettait déjà en 1923) me paraîtrait incontestable[4].

Le *Codex* fut à nouveau relié sous Pie IX, mais l'étiquette *Rogerius Bacho ad Clementem V* (= *IV*) a été sauvée de la reliure antérieure[5]. Elle devait désigner tout le contenu actuel.

Les remarques que j'ai présentées dans mes articles précédents sur l'humanisme véritable[6], respectueux de la tradition manuscrite, peut-être éclectique, dont témoigne la teneur de *v*, peuvent être rapportées au temps et au savoir de R. Bacon et de ses collaborateurs.

F. Préchac.

1. *Op. Maius*, éd. Bridges, 1897, II, p. 284 : ... *nihil aeque hominem quam magnus animus decet, ut dicit Seneca libro secundo* (= II, 5, 4) *de Clementia.*

2. Cf. *Op. tertium*, éd. Brewer, Londres, 1859 (*Rer. britann. medii aevi scriptores*, n° 15), p. 55 et suiv. : *Libri istius scientiae* (= *philosophiae*) *Aristotelis... Senecae... non possunt haberi, nisi cum magnis expensis... Libros vero Senecae quorum Flores Vestrae Beatitudini conscripsi nunquam invenire potui, nisi a tempore mandati vestri, quamvis diligens fui in hac parte iam a viginti annis et pluribus. Et sic est de multis aliis utilissimis libris istius scientiae nobilis.* Le pontificat de Clément IV commence en 1265. Ces lignes sont tracées en 1267 (Brewer, p. 3, n. 1).

3. Voir mon art. de la *Rev. des Ét. lat.*, 1932, I, p. 55, n. 3 *s. f.*

4. Ce petit codex in-folio offre dans toutes ses parties une écriture remarquablement nette et régulière que nous pouvons comparer avec les *Exempla scripturarum* du XIII^e siècle, publiés en collaboration par Mgr Pelzer, notamment avec les pl. 17 et 18, qui reproduisent un texte corrigé et annoté par Bacon. Dans *v* comme dans ces deux planches on trouve, bien entendu, quantité d'*i* ponctués.

5. *Rev. ét. lat.*, *l. l.*

6. Cf. les annotations de Bacon dans les deux planches précitées ; — les citations in *Op. Maius*, Bridges, II, par ex. p. 270-304.

# ÉTUDES ET MÉMOIRES

## I

## L'INSCRIPTION DE LA COLONNE ROSTRALE DE DUILIUS[1] (*C. I. L.* I² 25)

PAR MAX NIEDERMANN
Professeur à la Faculté des lettres de Neuchâtel

En souvenir de la victoire navale remportée en 260 av. J.-C. par le consul romain C. Duilius sur la flotte punique, ses concitoyens reconnaissants lui élevèrent sur le Forum une colonne, décorée des rostres des navires pris à l'ennemi, qu'on voyait encore sur cet emplacement au premier siècle de l'Empire, comme l'attestent Pline l'Ancien et Quintilien (comp. Pline, *Hist. nat.* 34, 20 : *antiquior columnarum (celebratio), sicuti... C. Duilio qui primus navalem triumphum egit de Poenis quae est etiam nunc in Foro ;* Quintilien, *Instit. orat.* 1, 7, 12 : *ut a Latinis veteribus D plurimis in verbis ultimam adiectam quod manifestum est etiam ex columna rostrata quae est Duilio in Foro posita.* L'inscription, gravée sur la base de ce monument, a été retrouvée en 1565, fortement mutilée, malheureusement, sur le Forum romain près de l'arc de triomphe de Septime-Sévère ; elle est conservée aujourd'hui dans le musée du palais des Conservateurs (palazzo dei Conservatori) au Capitole. Cette inscription, toutefois, ne saurait être l'original. Ce qui le prouve, c'est d'abord le fait qu'elle est gravée sur marbre de Paros, matériel qui n'était pas encore employé à Rome à une date si ancienne, comme l'a indiqué le premier le célèbre archéologue allemand Jean-Joachim Winckelmann dans son *Histoire de l'Art de l'antiquité,*

1. Communication faite à la séance commune de la Société des Études latines et du Groupe romand à Lyon, le 31 mai 1936.

parue à Dresde en 1764, et ensuite la forme des lettres, notamment le signe de l'*i* longa, qui n'était en usage qu'à partir du temps de Sylla et qui se rencontre cinq fois dans notre texte (*marId* l. 6 et 10, *prImos* l. 6 et 7, *CartaciniensIs* l. 9). Mais tandis que les uns parmi les philologues modernes y ont vu une copie de l'original, d'autres ont soutenu qu'elle a été fabriquée de toutes pièces par quelque antiquaire des premiers temps de l'Empire et qu'elle n'a aucun rapport avec celle que portait la colonne rostrale érigée en l'honneur de Duilius à la suite de la bataille de Mylae. Le triomphe de cette dernière opinion semble avoir été consacré par l'intervention de M. Wackernagel, qui lui a prêté l'appui de son autorité dans une conférence faite à Bâle en 1918 à l'occasion de la cinquante-sixième assemblée de la Société suisse des professeurs de gymnases[1]; depuis lors, en effet, la discussion, très vive auparavant, sur l'authenticité de ce texte curieux n'a plus guère été poursuivie[2]. Si, néanmoins, je ne crains pas de rouvrir le débat, c'est que l'examen attentif et répété des preuves alléguées en faveur de la thèse d'un faux, loin d'ébranler ma conviction contraire, n'a fait que l'ancrer de plus en plus fortement. Ne pouvant pas songer à reprendre, dans le cadre de cette brève communication, tout l'ensemble du problème, je me bornerai essentiellement à examiner les faits invoqués par M. Wackernagel pour essayer d'en démontrer l'inconsistance.

L'inscription de la Colonne rostrale contient plusieurs graphies trop récentes pour avoir pu figurer dans un texte de l'an 260 av. J.-C. M. Wackernagel cite, à ce propos, *ae* et *oe* (*praesented* l. 9, *praeda* l. 14, *praedad* l. 17, *aes* l. 15, *Poenicas* l. 8) au lieu de *ai* et *oi*, et *eis* l. 8 au lieu de *eeis*. On peut ajouter encore *primos* (avec *i* longa) l. 6 et 7 et *maximos* l. 3, à la place desquels on attendrait *prismos* et *maxumos*. Mais à qui fera-t-on croire que, s'il s'agissait d'un pastiche, l'auteur aurait fait voisiner avec des archaïsmes du

1. J. Wackernagel, *Die Columna rostrata des Duilius*, dans 47. *Jahrbuch des Vereins schweizerischer Gymnasiallehrer*, Aarau, 1919, p. 162-170.

2. L'article de Tenney Frank, *The Columna rostrata of Duilius*, dans *Classical Philology*, t. XIV, p. 74-82, qui conclut à l'authenticité de notre inscription, mais cherche à établir qu'elle a été l'objet de deux restaurations, une première vers 150 av. J.-C. et une seconde sous le règne de Tibère, a paru en même temps que celui de M. Wackernagel, et Edwin W. Fay, *The Elogium Duilianum*, dans *Classical Philology*, t. XV, p. 176-183, qui, l'année suivante, s'est prononcé dans le même sens que M. Wackernagel, n'a pas eu connaissance non plus de l'étude de ce dernier.

meilleur aloi comme *clases navales* l. 7, *inaltod marid* l. 10, *olorom* l. 10, l'emploi constant de *que* comme conjonction copulative à l'exclusion de *et* et de *atque*, *ac* et la notation des consonnes géminées par le signe de la consonne simple, des graphies si grossièrement anachroniques que chacun se serait immédiatement aperçu de la supercherie? Si, au contraire, nous avons affaire à l'original de 260 av. J.-C., renouvelé sous l'Empire, on comprend fort bien que le restaurateur, dont l'intérêt devait se concentrer sur le fond plutôt que sur la forme, ait quelque peu modernisé l'orthographe. Toutefois, l'on peut et l'on doit se demander pourquoi il aurait, d'une part, remplacé tous les *ai* par *ae*, mais maintenu, d'autre part, *castreis* l. 4 et *socieis* l. 11 à côté de *eis* pour *eeis*. Pour expliquer cette anomalie, il suffirait, semble-t-il, de faire remarquer que, dans le sénatus-consulte des Bacchanales (*C. I. L.* I² 581), on relève une seule fois les graphies *ae* et *e* (*aedem* l. 1 et *conpromesise* l. 14), tandis que l'on a *ai* et *ei* partout ailleurs. Mais peut-être la graphie *eis* a-t-elle simplement échappé par inadvertance au lapicide et le rajeunissement de l'orthographe sur ce point n'est-il pas voulu. On notera, en effet, qu'à la ligne 8 celui qui a exécuté le travail avait d'abord gravé *navebus* et qu'il a ensuite corrigé le *u* en *o*. De même, il pourrait s'être trompé en substituant *eis* à *eeis*, les trois *e* consécutifs de *cumque eeis* prêtant à une omission haplographique. Enfin, il faut compter avec la possibilité que *eis* n'est pas pour *eeis*, mais que l'original portait réellement *eis*, l'existence d'un *eis* monosyllabique dans l'ancien latin étant garantie par l'ablatif pl. *ede* « eisdem » < *ē(s)de(m)*, *eisdem* dans une très ancienne inscription de Préneste, *C. I. L.* I² 62.

On a cru relever aussi, dans l'inscription de la Colonne rostrale, certains hyperarchaïsmes, c'est-à-dire des archaïsmes factices, portant à faux. Comme tels on a signalé *exfociont* l. 4, *navebos* l. 6 et 8, *claseis* l. 8, *naveis* l. 12, enfin les ablatifs sg. *dictatored* l. 10, *navaled* l. 17. Mais en ce qui concerne *exfociont* et *navebos*, que M. Ernout, *Recueil de textes latins archaïques* (Paris, 1916), p. 110, a qualifiés de véritables barbarismes sans existence réelle, ils sont mis à l'abri de tout soupçon, le premier par *Nome[ria]*[1] *C. I. L.* I² 380, *erodita C. I. L.* I² 1214 pour *Numeria*, *erudita*, le second par *Tempestatebus*, *hec C. I. L.* I² 9, *aidiles C. I. L.* I² 8 pour *Tempestatibus*, *hic*, *aidilis*

1. Voir K. Meister, *I. F.*, XXVI, 72 et 77.

et par *magester*, graphie archaïque pour *magister* d'après Quintilien, *Instit. orat.* 1, 4, 17, qui attestent que *u* et *i* avaient, dans le latin ancien, un timbre très ouvert et étaient dès lors quelquefois transcrits par *o* et *e*. C'est à tort, également, qu'on a suspecté les ablatifs *dictatored* et *navaled*, puisqu'un fragment d'inscription trouvé en 1900 et remontant sûrement au IIIe siècle av. J.-C. (*C. I. L.* I² 19) nous a livré l'ablatif *cosoled*[1]. Voilà donc des soi-disant pseudo-archaïsmes qui se sont révélés comme autant d'indices d'authenticité. Mais il reste *claseis* et *naveis* que M. Wackernagel déclare impossibles dans la copie d'un texte épigraphique du milieu du IIIe siècle av. J.-C. et qui, selon lui, dénonceraient la contrefaçon. Cet argument ne me paraît pas non plus avoir de force probante. Sans doute, *ei* n'a passé à *ī* que vers le milieu du IIe siècle av. J.-C., de sorte que des contrépels du type de *claseis*, *naveis* pour *clasīs*, *navīs* ne pouvaient pas se rencontrer déjà un siècle plus tôt. Mais il convient de ne pas perdre de vue que non seulement jusqu'à la fin de la République, mais encore sous l'Empire, on s'est souvent servi de *ei* pour noter *ī*, témoin, entre autres, *emeriteis*, *quadrigeis*, *Dalmateis* dans une inscription d'un caractère aussi strictement officiel que le *Monument d'Ancyre* (16, 2 ; 24, 2 ; 29, 1)[2]. Ainsi, rien n'empêche de ranger *claseis*, *naveis* pour *clasis*, *navis* dans l'inscription de la Colonne rostrale parmi les cas d'orthographe rajeunie mentionnés plus haut. Et si quelqu'un trouvait surprenant que le copiste eût rendu *ī* tantôt par *ei* et tantôt par le signe de l'*i* longa

1. Il est vrai que M. Leumann, dans la 5e édition de Stolz-Schmalz, *Latein. Grammatik*, p. 274, a cherché à infirmer la valeur de ce témoignage en prétendant que si le groupe de lettres *osoled* qui, sur la pierre mutilée, remplit une ligne, devait être complété en [*c*]*osoled*, le *d* pourrait avoir appartenu au mot suivant et que, d'autre part, il serait loisible de couper *o soled* et d'interpréter *soled* comme représentant un cas tronqué de l'adjectif *solidus*, anciennement *soledos*. Mais il suffit de jeter un regard sur le fac-similé de l'inscription en question, reproduit dans le *C. I. L.*, pour se convaincre aussitôt que les explications imaginées par M. Leumann sont en l'air. A la première ligne de ce fac-similé, on lit *osoled*, à la seconde *one captom*. Or, entre *one* et *captom* on distingue nettement un point marquant la séparation des mots, tandis que dans le groupe *osoled* il n'y a de point ni au commencement entre *o* et *s*, ni à la fin entre *e* et *d*, d'où il s'ensuit que toutes les lettres appartiennent à un seul et même mot qui ne saurait avoir été autre que [*c*]*osoled*.

2. A comparer aussi *idus Quinctileis C. I. L.* I² 756 de l'an 58 av. J.-C., *turreis C. I. L.* I² 1744 de l'an 32 av. J.-C., *erga civeis C. I. L.* VIII 2391 ; pour d'autres exemples, voir E. Lommatzsch, *Zur lateinischen Orthographie* : « *ei* für *i* auf lateinischen Inschriften der Kaiserzeit », dans l'*Archiv für lat. Lexikographie*, XV, p. 129 et suiv., et H. Dessau, *Inscriptiones Latinae selectae*, t. III, 2e partie, p. 814 et suiv.

(*marId*, *prImos*, *CartaciniensIs*, voir plus haut, p. 277), il suffirait, pour prévenir toute objection venant de ce côté, de renvoyer à des graphies telles que *ex summIs pereiculeis*, *C. I. L.* I² 2500, *colonIs SenvIsanIs et Caedicianeis C. I. L.* I² 1578, *heic* à côté de *suIs C. I. L.* I² 1366.

Est-il licite, enfin, comme le pense M. Wackernagel, de faire état, dans le sens de la thèse qu'il défend, de l'emploi constant du signe *C* pour désigner le son du *g* (par exemple dans *leciones* l. 2, *macistratos* l. 3, *exfociont* l. 4, *pucnandod* l. 5), en d'autres termes peut-on tenir pour improbable que le signe *G* ait été inconnu au temps de la première guerre punique? Selon Plutarque, l'introduction de la lettre *G* dans l'alphabet latin était due à Sp. Carvilius, qui ouvrit le premier à Rome une école, où les enfants apprenaient à lire et à écrire, et qui était un affranchi de Sp. Carvilius Maximus Ruga, consul en 234 et 228 av. J.-C., mort en 211 av. J.-C. (comp. Plutarque, *Quaest. Rom.* 54 ὀψὲ γὰρ ἐχρήσαντο τῷ γάμμα Καρβιλίου Σπορίου προσεξευρόντος). Louis Havet, *Revue de philologie* II, 16 et suiv., suppose que ce grammairien aurait été d'abord le précepteur de son maître, lequel devait avoir quarante et quelques années quand il devint consul pour la première fois, et qui aurait affranchi son esclave au moment, où lui-même prit la toge virile, si bien que l'affranchissement et l'ouverture du γραμματοδιδασκαλεῖον, qui en fut la conséquence, se placeraient vers 260 av. J.-C. L'innovation, par laquelle l'alphabet latin s'accrut du signe *G*, coïnciderait donc avec la date de la rédaction de l'inscription de la Colonne rostrale. J'avoue que l'hypothèse de l'affranchissement d'un esclave par un jeune homme de dix-sept ans me laisse sceptique et il resterait, d'ailleurs, toujours à prouver que l'affranchi eût inventé le nouveau signe alphabétique dès le début de sa carrière de γραμματοδιδάσκαλος. Et à supposer même que les conclusions de Louis Havet fussent justifiées, cela ne suffirait nullement à démontrer qu'une inscription officielle de l'an 260 av. J.-C. ne pouvait pas contenir des graphies comme *lecio*, car il devait se passer sans doute quelque temps avant que l'invention de Sp. Carvilius reçût sa consécration officielle.

Une autre remarque que M. Wackernagel a faite à ce propos, à savoir que, dans un texte authentique de 260 av. J.-C., on s'attendrait à trouver *Kartaciniensis* (ou plutôt *Kartaginiensis*) et non *Cartaciniensis*, échappe à la vérification, des termes de comparai-

son probants faisant défaut. Certes, les inscriptions, notamment celles du tome VIII du *C. I. L.*, offrent souvent *Kart(h)ago*, *Kart(h)aginiensis*, mais je constate, d'autre part, que précisément l'exemple épigraphique le plus ancien après celui de la Colonne rostrale, *Cartago* dans la loi agraire de l'an 111 av. J.-C., *C. I. L.* I² 585, 89, est écrit avec *C*.

J'arrive maintenant à une pièce à conviction à laquelle M. Wackernagel attache une importance particulière et qui, à l'en croire, fournirait la preuve irrécusable que l'inscription de la Colonne rostrale qui nous est parvenue est l'œuvre d'un pasticheur de l'Empire, habile à travestir les formes en usage de son temps de manière à leur donner un air de haute antiquité, mais qui, cependant, se serait parfois trahi par quelque inadvertance. C'est le passage l. 11 et suiv. *septer*[*esmom I quinqueresm*]*osque triresmosque naveis X*[*XX*]. Ayant pris pour point de départ les formes *trirēmis quinquerēmis septirēmis*, qui étaient celles de son époque, le prétendu faussaire les aurait tout d'abord affublées de la désinence de la deuxième déclinaison, sachant que, au lieu de *inermis*, *imberbis*, *elumbis*, le latin archaïque employait *inermus*, *imberbus*, *elumbus*. Ensuite, il aurait inséré devant l'*e* un *s* d'après un modèle comme *dusmos* pour *dūmus* (comp. Paul Diacre p. 59, 3 éd. Lindsay *dusmo in loco apud Livium significat dumosum locum*). Enfin, il aurait remplacé l'*i* de **septiresmom* par *e* parce qu'il avait remarqué que souvent les textes anciens offraient un *e* à la place d'un *i* du latin classique. Mais ce qui lui aurait échappé, c'est qu'il eût fallu écrire *septemresmom*, attendu que, dans les composés possessifs ayant pour premier terme le nom de nombre 7, ce premier terme apparaissait durant toute la période républicaine sous la forme *septem-*, par exemple dans *septempedalis* chez Plaute, *Curculio* 441, *septemgeminus* chez Catulle 11, 7 et chez Virgile, *En.* 6, 800, *septemplex* chez Virgile, *En.* 12, 925, et dans *Septempeda*, nom d'un vieux municipe du Picénum. Ce raisonnement est spécieux, mais il ne me paraît pas décisif. On sait que souvent un nom de nombre a subi l'influence analogique de celui qui le précède ou le suit dans la série ; comp. gr. πενταχόσιοι, ἑξακόσιοι, ὀκτακόσιοι d'après τετρακόσιοι, ἑπτακόσιοι, ἐννεακόσιοι ; ὀκτώ dans les Tables d'Héraclée (Schwyzer, *Dialectorum Graecarum exempla epigraphica potiora* no. 62, 34) et ὀπτώ dans une inscription éléenne (Schwyzer, *l. c.* no. 419) d'après ἑπτά ; *octuaginta* chez Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* 5, 15 et *octuagesi-*

*mus ibid.* 1, 8 d'après *septuaginta*, *septuagesimus;* lat. vulg. **october*, l'ancêtre de v. fr. *uitembre* et de prov. *octembre*, d'après *september* et *november*. Il est donc permis de penser que *septeresmos* au lieu de **septemresmos* a pu être créé par analogie de *quinqueresmos*. L'action analogique, dans ce cas, devait être facilitée par le fait qu'au début de la première guerre punique les termes techniques *quinqueresmos* et **septemresmos* étaient des créations récentes et, de ce fait, encore peu consolidées. Qu'on n'objecte pas que, dans la série des nombres, 5 et 7 ne se font pas suite. En effet, si *septem* ne suit pas immédiatement *quinque*, **septemresmos* suivait *quinqueresmos* parce que, s'il existait des vaisseaux à six rangs de rames, il n'y avait pas de mot **sexresmos* (ni plus tard **sērēmis*)[1], et, au surplus, les deux mots se trouvaient l'un à côté de l'autre dans notre inscription. La possibilité d'une action analogique, exercée par *quinqueresmos* sur **septemresmos*, ne saurait donc être mise en doute. *Septeresmos*, en tant qu'innovation analogique d'après *quinqueresmos*, serait exactement comparable à ἑξάπους « qui a six pattes », formé sur le modèle de τετράπους « quadrupède ». On a dit, il est vrai, que ἑξάπους est analogique non de τετράπους, mais de ἑπτάπους[2], mais c'est une erreur, car ἑπτάπους signifie « qui est long de sept pieds » et non « qui a sept pattes », des êtres à sept pattes n'existant pas dans la nature.

Si notre inscription reproduisait un original du IIIe siècle av. J.-C., poursuit M. Wackernagel, *naveis*, dans le groupe *septer*[*esmom I quinqueresm*]*osque triresmosque naveis*, devrait se lire en tête et non à la fin, parce que, dans le latin archaïque et même encore dans le latin classique, les adjectifs composés suivaient normalement le substantif auquel ils se rapportaient, comme c'était la règle en indo-européen. *Decem quinqueremes naves* chez Tite-Live 41, 9, 2 en face de *naves triremes duae* chez César, *De bello civ.* 2, 6, 4 et *navesque triremes duas ibid.* 3, 24, 1, tiendrait à la tendance de la latinité d'argent à intervertir l'ordre de mots usuel. Seul un grammairien de l'Empire aurait pu écrire *triresmos naveis* au lieu de

1. On se souviendra, à ce propos, d'une notice très instructive de Pline l'Ancien, *Hist. nat.* 7, 207 et suiv. : *biremem Damastes* (sous-entendu *auctor est*) *Erythraeos fecisse, triremem Thucydides Aminoclem Corinthium, quadriremem Aristoteles Carthaginienses, quinqueremem Mnesigiton Salaminios, sex ordinum Xenagoras Syracusios.*

2. Comparez A. Thumb et K. Marbe, *Experimentelle Untersuchungen über die psychologischen Grundlagen der sprachlichen Analogiebildung* (Leipzig, 1901), p. 55 : ἑξα- in ἑξάπους nach ἑπτάπους, nicht etwa nach τετράπους.

*naveis triresmos*. Cette conclusion est contredite par le fait que si, d'ordinaire, l'adjectif qualificatif composé était postposé dans le latin de la République, les exemples de l'ordre inverse ne manquent pas cependant ; comp. par exemple *Loi des Douze Tables* VII, 1 *sestertius pes* ; *Lex Aquilia de damnis* (Bruns, *Fontes iuris Romani antiqui*[5] p. 43) *quadrupedemve pecudem* ; Caton, *De agric.* 15 *sesquipedalem parietem* ; Varron, *r. r.* 2, 2, 13 *bimestri tempore* ; Varron, *l. l.* 5, 17 *bipertita divisione* ; Varron, *Sat. Men.* 422 *bisulcis ungulis*. En outre, *naveis*, dans l'inscription de la Colonne rostrale, est accompagné non pas d'un seul, mais de trois adjectifs qualificatifs, ce qui fait qu'on est en présence d'un cas spécial. Enfin, *naveis septeresmom I quinqueresmosque trisresmosque*, à la suite de *nave*[*is cepe*]*t cum socieis*, eût été choquant à cause de la répétition du mot *naveis* à si peu d'intervalle. Voilà plus de raisons qu'il n'en faut, me semble-t-il, pour légitimer l'ordre de mots critiqué par M. Wackernagel.

Une troisième anomalie, indéniable celle-là, consiste dans les désinences masculines des épithètes *quinqueresmosque triresmosque*, jointes au féminin *naveis*. On a reconnu depuis longtemps que cette construction insolite est un hellénisme, les adjectifs composés dont le second terme est un substantif ne comportant pas, en grec, pour le féminin de forme distincte de celle du masculin. Or, de l'avis de M. Wackernagel, l'hellénisme en question serait inexplicable dans une inscription du IIIe siècle av. J.-C. et ne pouvait figurer que dans l'élucubration d'un savantasse de l'Empire. Il est manifeste, pourtant, que le Romain qui le premier eut à rédiger une inscription honorifique importante dut chercher des modèles et que ces modèles il ne les trouvait que chez les Grecs. De fait, M. Tenney Frank, *Classical Philology* XIV, 75 et suiv., a observé avec juste raison que la teneur de l'inscription, par laquelle le peuple romain entendait perpétuer la mémoire de l'exploit du vainqueur de Mylae, rappelle sous plus d'un rapport celle qui décorait la stèle élevée peu de temps auparavant par les Athéniens en l'honneur de leur compatriote Phèdre, originaire du dème de Sphettos (voir Dittenberger, *Sylloge inscriptionum Graecarum* 3e éd. no. 409). Dans ces conditions, on ne saurait taxer d'arbitraire l'hypothèse que l'auteur romain de l'*elogium* de Duilius se sera assuré le concours d'un Grec, voire même que la rédaction de ce monument aura été confiée à quelque Grec bilingue et que le tour incriminé *quinqueresmosque*

*triresmosque naveis* reflète les habitudes linguistiques de ce collaborateur ou de ce rédacteur de nationalité grecque.

Où il faut approuver M. Wackernagel, c'est quand il conteste que *praesented Hanibaled*, dans la phrase [*max*]*umas copias Cartaciniensis praesente*[*d Hanibaled*]... *inaltod marid puc*[*nandod vicet*][1], soit synonyme de « Hannibale duce, ἡγουμένου τοῦ Ἀννίβα ». Si tel était le sens de cet ablatif absolu, comme avait cherché à l'établir le regretté Édouard Wölfflin, il y aurait là une preuve d'authenticité qui contre-balancerait tout l'ensemble des objections qu'on a pu soulever, car aucun antiquaire, si savant fût-il, n'aurait pu imaginer un archaïsme pareil. Mais cette interprétation doit être écartée. De toute origine, *praesens* n'a signifié autre chose que « présent, qui est là en personne, παρών ». C'est le sens avec lequel il apparaît non seulement déjà dans la loi des Douze Tables, mais aussi dans la loi osque de Bantia (l. 21 *toutad praesentid* « populo praesente, en présence du peuple ») et qui remonte donc à l'italique commun. Rien, d'autre part, ne nous autorise à admettre que *praesens* ait jamais servi de participe à *praeesse* dans l'acceptation de « être à la tête de, commander », dont il est toujours demeuré sémantiquement indépendant. Une seconde raison que M. Wackernagel a fait valoir contre l'interprétation défendue par Wölfflin se révèle, par contre, comme dénuée de fondement. *Praesented Hanibaled* équivalant à *Hannibale duce*, observe-t-il, ne se concevrait que dans une phrase relatant un fait accompli par ceux qui étaient placés sous le commandement d'Hannibal. Dire que Duilius vainquit les forces carthaginoises sous le commandement d'Hannibal serait un tour impossible. Ce à quoi on répondra qu'une telle manière de s'exprimer créerait, en effet, un faux rapport syntaxique, qu'elle pécherait contre la correction grammaticale, mais qu'il ne s'ensuivrait point qu'elle fût impossible, qu'elle n'eût pas pu exister. Qu'on veuille bien s'en convaincre par l'exemple suivant dont la ressemblance avec le tour déclaré impossible par M. Wackernagel est frappante. Dans l'édition allemande des Mémoires de Pierre Tchaïkovsky, on lit (je ne connais le passage reproduit ci-après que par une citation d'Ernest Isler dans sa nécrologie d'Arthur Nikisch, *Nouvelle Gazette de Zurich* du 25 janvier 1922) : « Die Leipziger Oper ist stolz auf ihren genialen jungen Kapellmeister Nikisch... Ich hörte unter seiner Leitung das « Rheingold » und die « Meister-

1. Ou bien *puc*[*nad devicet*] selon la restitution de Wölfflin.

singer von Nürnberg » (L'opéra de Leipzig est fier de son jeune chef d'orchestre génial Nikisch... J'ai entendu sous sa direction l'*Or du Rhin* et les *Maîtres chanteurs de Nuremberg*). Cette dernière phrase donne évidemment une entorse à la logique, car ce sont les musiciens qui sont placés sous la direction du chef d'orchestre, mais non le public qui les écoute. Pourtant, cette expression illogique a été employée et cela dans une langue qui est bien autrement cultivée que ne l'était le latin avant l'apparition des premières œuvres littéraires.

Néanmoins, il reste acquis que *praesented Hanibaled* ne peut être pris au sens de « sous le commandement d'Hannibal », mais veut dire « en présence d'Hannibal ». Du même coup, ce qui aurait pu être un argument décisif à l'appui de la thèse d'authenticité se transformerait, selon M. Wackernagel, en un grave motif de suspicion. L'auteur de l'inscription originale de la Colonne rostrale, affirme-t-il, n'aurait jamais recouru à un mode d'expression aussi impropre que celui qui consiste à dire que Duilius vainquit les forces carthaginoises en présence d'Hannibal, car celui-ci n'avait pas assisté en simple spectateur au combat naval de Mylae, mais avait exercé le commandement effectif et dirigé lui-même les opérations de sa flotte. *Praesented Hanibaled* ne s'expliquerait que si l'exemplaire de l'inscription de la Colonne rostrale que nous possédons était rédigé par quelqu'un qui avait sous les yeux l'inscription, dans laquelle étaient énumérés les titres de gloire de L. Aemilius Regillus et dont le texte nous a été conservé par Tite-Live 40, 52, 5. Dans cette dernière, on lit, à propos de la victoire navale remportée par Regillus en 190 av. J.-C. à Myonnesos sur Antiochus III le Grand, que la flotte du roi de Syrie avait été défaite *inspectante eopse Antiocho*. Ce serait par imitation de ce modèle que l'auteur de l'inscription de la Colonne rostrale aurait écrit *praesented Hanibaled*, sans réfléchir à la situation différente, Antiochus ayant assisté sur le littoral, en témoin passif, au combat qui se termina par l'anéantissement de sa flotte, tandis qu'Hannibal prit une part active à la bataille navale de Mylae en qualité de commandant en chef des forces carthaginoises.

Cet argument, lui aussi, résiste mal à l'examen. Comme l'a fait remarquer justement M. Lommatzsch, *C. I. L.* I², p. 385, *praesens* n'implique nullement une attitude purement passive. Lorsque, chez César, *De bello Gall.* 7, 62, 2, Labiénus exhorte ses soldats *ut... ipsum Caesarem, cuius ductu saepenumero hostes superassent, prae-*

*sentem adesse existimarent*, il est évident que si César avait été là en personne il ne se serait pas contenté du rôle passif de spectateur, mais aurait lui-même mené ses troupes à l'assaut. On peut ajouter encore que *adesse proelio, pugnae*, en parlant du chef d'une armée, ne signifie pas non plus simplement suivre des yeux les péripéties du combat, mais exprime une intervention active ; comp. par exemple Salluste, *Catil.* 59, 4 *at ex altera parte C. Antonius, pedibus aeger, quod proelio adesse nequibat, M. Petreio legato exercitum permittit*, ou bien Salluste, *Jug.* 74, 2 *qua in parte rex pugnae adfuit, ibi aliquamdiu certatum*[1]. *Praesented Hanibaled* est donc très différent de *inspectante eopse Antiocho*, et cette différence s'accentue encore considérablement quand on rapproche tout le contexte dont *inspectante eopse Antiocho* fait partie, à savoir *inspectante eopse Antiocho, exercitu omni, equitatu elephantisque.*

Après avoir passé en vue les principaux arguments qu'on a fait valoir contre l'authenticité de notre document, je signale, pour terminer, quelques difficultés auxquelles se heurte la thèse de ceux qui croient à un pastiche. Tout d'abord, à quel moment ce pastiche aurait-il été confectionné? M. Wackernagel l'attribue au commencement de l'Empire, sans préciser davantage. M. Lommatzsch, *C. I. L.* I², p. 386, en place la rédaction sous le règne d'Auguste ; Fay, *Classical Philology* XV, 176 et suiv., sous celui de Tibère ; Ritschl, *Opuscula philologica* IV, 204 et suiv., et avec lui Mommsen, *C. I. L.* I¹, p. 37 et suiv. et Dessau, *Inscriptiones Latinae selectae* I, p. 19, sous celui de Claude. L'époque d'Auguste me paraît exclue d'emblée par cette notice de Suétone, *Vie d'Auguste* chap. 31 *proximum a dis immortalibus honorem memoriae ducum praestitit qui imperium populi Romani ex minimo maximum reddidissent. itaque opera cuiusque manentibus titulis restituit.* Si Auguste restaura les édifices bâtis par les généraux, auxquels Rome était redevable de sa grandeur, en conservant les inscriptions primitives, il serait inadmissible qu'en faisant remettre en état par la même occasion la Colonne rostrale de Duilius il y eût fait apposer autre chose qu'une copie de l'inscription qu'elle portait jusqu'alors. Et si l'inscription de la stèle élevée à Duilius était renouvelée par ses soins, il n'y avait pas lieu d'en fabriquer une soit sous Tibère, soit sous

1. C'est ce qu'a bien vu M. J. Roman qui, dans l'édition de la collection des Universités de France, traduit *qua in parte rex pugnae adfuit* par « là où le roi commandait en personne ».

Claude. Mais peut-être la Colonne rostrale ne fut-elle pas comprise dans le nombre des monuments restaurés par ordre d'Auguste et ce travail fut-il exécuté sous un de ses successeurs, lequel, n'ayant pas les mêmes scrupules qu'Auguste, aurait fait remplacer l'inscription originale par une autre fictive. Le moins qu'on puisse dire d'une telle supposition, c'est qu'elle échapperait à la vérification. En outre, notre inscription, considérée comme une œuvre imaginaire, ne saurait, en tout cas, avoir été rédigée sous Claude, car il est notoire que cet empereur avait remis en honneur la graphie *ai* pour *ae* qui figure dans tous les textes épigraphiques officiels de son époque[1], alors que la Colonne rostrale offre partout *ae*, jamais *ai*. Quant à l'avis de Fay que l'inscription de la Colonne rostrale pourrait émaner du collège des *curatores tabularum publicarum*, institué selon une notice de Dion Cassius 57, 16, par Tibère en l'an 16 pour compléter la collection des actes publics et pour en restaurer ceux qui avaient souffert du temps, il doit être rejeté parce que les δημόσια γράμματα dont parle Dion étaient des pièces d'archives, déposées sous la garde des questeurs dans le temple de Saturne[2], et que la Colonne rostrale n'entrait en aucune façon dans cette catégorie.

Enfin, Quintilien se réfère au témoignage de la Colonne rostrale pour appuyer sa constatation que beaucoup de mots se terminaient, dans le latin archaïque, par un *d* qui, de son temps, n'existait plus (voir ci-dessus, p. 276). Or, il est de toute évidence qu'un grammairien aussi averti n'aurait jamais utilisé comme source un pastiche sans aucune valeur documentaire.

Au résumé, la réfutation que je viens de tenter, même si elle ne devait pas être sans réplique sur toute la ligne, aura suffi à démontrer, j'espère, qu'en dépit de la vaste érudition et de la science consommée déployées par M. Wackernagel pour nous persuader le contraire, il reste toujours permis de croire à l'authenticité de l'inscription honorifique de Duilius, découverte en 1565, dans le sens défini au début de cet article, c'est-à-dire en y voyant une copie de l'original perdu.

Max Niedermann.

1. Voir F. Buecheler, *De Ti. Claudio Caesare grammatico*, p. 20 et suiv. (= *Kleine Schriften von Franz Buecheler*, t. I, p. 17 et suiv.), et Dessau, *Inscriptiones Latinae selectae*, t. III, 2e partie, p. 808.

2. Voir Kornemann chez Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie der class. Altertumswissenschaft*, 2e série, t. IV, 1958.

## II

# LES MÉTHODES DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE
## CICÉRON ET SON ŒUVRE PHILOSOPHIQUE

PAR P. BOYANCÉ
Maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux

Parmi les divers genres qui constituent la littérature latine, la philosophie est avec le théâtre celui où l'étude des sources grecques est au premier plan. La majorité de ceux qui se sont occupés de Cicéron philosophe ne l'ont fait que pour retrouver en lui ceux dont il s'est inspiré : Panétius, Posidonius, Philon de Larisse, Antiochus d'Ascalon. De même que tel historien n'utilise la comédie de Plaute et de Térence que pour y retrouver la Comédie nouvelle, Diphile et Ménandre, de même Schmekel, Hirzel, M. Heinemann, M. Reinhardt et bien d'autres ne voient guère dans l'œuvre de Cicéron que des matériaux pour l'étude d'une période de la philosophie grecque, celle que domine l'histoire du Moyen Portique. On peut dire que leur but est, en ce qui concerne Cicéron, de l'éliminer dans la mesure du possible, et ils ne s'occupent de lui que parce que la connaissance de ses méthodes et de ses habitudes, disons surtout de ses maladresses et de ses inexpériences, est indispensable pour retrouver, à travers ses adaptations, les modèles dont il s'inspire. La part qu'ils lui reconnaissent le plus volontiers, ce sont ses contresens, et c'est là tout ce qu'il y aurait de cicéronien dans Cicéron. On est, en général, plus généreux pour l'autre philosophe latin : non qu'on s'efforce beaucoup de ressaisir les idées proprement philosophiques de Sénèque, de suivre le travail créateur de sa pensée. Mais le caractère tout concret, très peu systématique, le ton très personnel ne favorisent pas beaucoup l'emploi des méthodes habituelles aux « sourciers » : efforts pour retrouver un plan mal utilisé, pour découper l'œuvre latine en tranches de provenance diverse.

Il faut dire tout de suite que cette attitude ainsi prise à l'égard de Cicéron n'est pas sans raison et qu'elle n'a pas été sans utilité. Il est hors de doute que Cicéron a recouru très largement aux penseurs grecs. Quand il n'y aurait que les très nombreux passages où

il les cite, où il les traduit, où il analyse leurs doctrines, où il se réfère expressément à eux, on doit considérer son œuvre comme une source d'information de premier ordre sur une période très importante et mal connue de la philosophie grecque. L'histoire des deux systèmes alors dominants, celle du Stoïcisme et celle de l'Épicurisme, ne saurait s'en passer, et qui veut s'en rendre compte n'a qu'à feuilleter les *Stoicorum veterum fragmenta* de M. Von Arnim ou les *Epicurea* d'Usener. Mais l'histoire de la philosophie ne s'en est pas tenue là ; elle ne s'est pas contentée de ces passages dont la provenance était attestée et ne faisait pas de doute. Elle a prétendu tirer parti beaucoup plus largement de l'œuvre cicéronienne, et elle s'y est jugée autorisée par la nature même de celle-ci.

Cicéron, qui s'était toujours intéressé à la philosophie, n'a commencé à écrire des ouvrages qui y fussent consacrés que fort tard, quand la domination absolue de César lui eut créé des loisirs forcés[1]. Il y a été poussé, c'est lui-même qui nous le déclare, surtout par des intentions patriotiques[2]. Il semble moins préoccupé par la recherche de la vérité que par le désir de donner à Rome, ce qu'elle n'avait pas encore, une littérature philosophique. De surcroît ces ouvrages, qui ne semblent pas répondre aux besoins impérieux d'une pensée personnelle, ont été composés avec une extrême rapidité : en moins de deux ans, il publie coup sur coup l'*Hortensius*, perdu pour nous, le *Lucullus* et le *Catulus*, plus tard fondus dans les quatre livres des *Académiques*, le *De Finibus*, les *Tusculanes*, la traduction d'une partie du *Timée*, le *De Natura deorum*, le *De divinatione*, le *De fato*, le *De gloria*, perdu pour nous, le *De officiis*[3]. Une telle fécondité mérite, certes, l'admiration, mais non pas celle qui va à un Platon ou à un Thomas d'Aquin. Aussi bien lui-même ne nous dit-il pas, dans une déclaration dont on ne s'est pas fait faute d'user et même d'abuser :

« Ce ne sont que des transcriptions ; ils me coûtent peu de peine ; je n'ai qu'à apporter les mots, et j'en suis riche[4] ! »

1. Nous ne voulons parler ici que des écrits proprement philosophiques, en laissant de côté les traités rhétoriques et politiques.

2. *De officiis*, II, 2-4; *Académiques*, I, 11; *De natura deorum*, I, 7.

3. Schanz-Hosius, *Geschichte der römischen Litteratur*, t. I, 4e éd., Munich, 1927, p. 494; Ueberweg-Praechter, *Geschichte der Philosophie*, t. I (Das Altertum), 12e éd., Berlin, 1926, p. 472; Emanuele Ciaceri, *Cicerone e i suoi tempi*, t. II, Milan, 1930, p. 319 et suiv.

4. *Ad Atticum*, XII, 52, 3 (Tyrrell 599) : Ἀπόγραφα *sunt, minore labore fiunt;*

Par ailleurs, la position particulière que Cicéron a prise en philosophie peut contribuer à suggérer aux historiens l'attitude qu'ils ont souvent adoptée à son égard. Cicéron a fait profession de se rattacher à l'Académie, à l'école de Clitomaque et de Carnéade[1]. Ce qu'il a vu en elle, c'est à la fois le scepticisme et l'éclectisme[2]. Les académiciens ne croient pas qu'il soit possible d'atteindre à la certitude et, dans leur théorie de la connaissance, ils ont vivement combattu le dogmatisme stoïcien. Pour eux, il n'y a pas de critère de la vérité. Dans la pratique, très souvent, ils s'attachaient à montrer que le pour et le contre étaient également soutenables ou plutôt insoutenables. De là vient que Cicéron a souligné l'utilité de cette philosophie académique pour l'orateur : *Cum hoc genere philosophiae, quod nos sequimur, magnam habet orator societatem*[3]. Mais c'est ce qui fait aussi qu'un penseur de cette secte se devait d'avoir une connaissance étendue des autres systèmes, dont il se proposait de montrer l'inconsistance, et Cicéron aussi a insisté sur la vaste information philosophique, qui était exigée de ses adhérents : *Nam si singulas disciplinas percipere magnum est, quanto maius omnes? Quod facere iis necesse est, quibus propositum est ueri reperiendi causa et contra omnis philosophos et pro omnibus dicere. Cuius rei tantae tamque difficilis facultatem consecutum esse me non profiteor,*

*uerba tantum adfero, quibus abundo.* Cette lettre est du 21 mai 45. Le 13 mai (cf. *ad Atticum*, XXI, 45, 1 (Tyrrell 590), Cicéron a achevé *duo magna* συντάγματα où il faut reconnaître la première rédaction des *Académiques* (cf. Schanz-Hosius, *op. laud.*, p. 501). Le 29 mai (*ad Atticum*, XIII, 32, 3 (Tyrrell 610), nous savons que le « Torquatus », c'est-à-dire le premier ou les deux premiers livres du *De finibus* sont à Rome et que Cicéron a donné l'ordre qu'on les remît à Atticus.

1. Cf. notamment le début du *De natura deorum*, I, où Cicéron souligne qu'il adhère à une école depuis longtemps désertée et abandonnée (*desertae disciplinae et iam pridem relictae*). Désertion et abandon qui seraient dus à la paresse des esprits, peu désireux de fournir l'effort encyclopédique que réclamait une méthode fondée sur la connaissance préalable de tous les autres systèmes. Cette déclaration de Cicéron, que confirme l'étonnement éprouvé à son égard par la plupart, réfute l'idée soutenue jadis par Ernest Havet (dans le mémoire cité plus loin) qu'il avait obéi à la mode dans le choix de ses opinions philosophiques.

2. Le passage le plus explicite est peut-être *De diuinatione*, I, 72, 150 : ... *proprium sit Academiae iudicium suum nullum interponere, ea probare quae simillima ueri uideantur, conferre causas et quid in quamque sententiam dici possit expromere, nulla adhibita sua auctoritate iudicium audientium relinquere integrum ac liberum.* Sur la justesse relative de cette interprétation, cf. Pierre Couissin, *L'origine et l'évolution de l'*ἐποχή, dans la *Revue des Études grecques*, 1929, p. 396, et *Le stoïcisme de la Nouvelle Académie*, dans la *Revue d'histoire de la philosophie*, 1929, p. 241-276. Cicéron s'est expliqué aussi sur sa méthode *Tusculanes*, II, 3, 9; IV, 4, 7; V, 29, 82; *Acad. pr.*, II, 3, 7; *de Finibus*, I, 2, 6; *de Officiis*, II, 2, 8; III, 4, 20.

3. *De Fato*, 3.

*secutum esse pro me fero*[1]. Cicéron déclare donc qu'en tant qu'académicien il s'est cru tenu d'étudier dans la mesure qui lui a été possible les autres systèmes. De là vient que dans certaines de ses œuvres, particulièrement conformes à cette méthode, comme le *De natura deorum* ou le *De diuinatione*, il fait exposer tour à tour la thèse stoïcienne et la thèse épicurienne, et que, pour ce faire, il aurait suivi très étroitement des sources grecques[2]. Ainsi l'école même à laquelle il s'est rattaché l'aurait détourné de tout effort personnel de pensée.

La recherche de ses sources s'est inspirée de ces considérations. Une impulsion particulière lui fut donnée par la constatation des rapports très précis qui furent notés entre le traité de Philodème sur la piété et une partie du *De natura deorum*[3], et Madvig formula le principe qui présida ensuite à ce genre d'investigations. Il ressemble fort à la fameuse loi de Nissen que l'on a cru pouvoir établir en ce qui concerne les sources des historiens, de Tite-Live et de Tacite. Comme elle, il limite au minimum l'effort de l'auteur latin. « Comme il s'était mis à écrire avec une certaine hâte et une certaine précipitation, cherchant l'oubli de sa douleur et de ses peines, qu'il n'avait point à sa disposition d'autre fonds d'idées que celui qui lui venait d'une connaissance superficielle des penseurs et des ouvrages, et qu'il ne s'appliquait point à méditer longuement une matière qu'il n'avait pas travaillé à rassembler..., pour chaque point de la philosophie, pour chaque science qu'il se disposait à traiter, il fit choix d'un seul guide, qu'il suivrait et traduirait[4]. »

1. *De natura deorum*, I, 5, 11 et suiv.

2. Quand Cicéron ne dit pas explicitement vers quelle thèse il penche lui-même, il faut se souvenir de ce passage de la *Correspondance* (passage dont les historiens de sa philosophie ne semblent pas connaître l'existence) : *Ad Atticum*, II, 3, 3 (Constans XXIX) : *uenio nunc ad mensem Ianuarium et ad* ὑπόστασιν *nostram ac* πολιτείαν, *in qua* Σωκρατικῶς εἰς ἑκατέρον *sed tamen ad extremum, ut illi solebant,* τὴν ἀρέσκουσαν. Ce texte prouve que dès 60 Cicéron applique la méthode « socratique », *id est* académique, à ses propres réflexions et délibérations politiques.

3. Philodème, Περὶ εὐσεβείας; cf. B. Lengnick, *Ad emendandos explicandosque Ciceronis libros de natura deorum quid ex Philodemi scriptione* περὶ εὐσεβείας *redundet*, Halle, 1871.

4. Préface de son édition du *De finibus*, Copenhague, 1839, p. LXIV : *Cum igitur animum ad scribendum appulisset cum festinatione quadam et quasi aestu, doloris et molestiarum obliuionem quaerens, neque habebat praeparatam materiem nisi communi quadam a doctoribus et libris notitia neque eam studiose conquisitam diuturna meditatione uersabat, sed quod alio modo fidei et cautionis causa fortasse fecisset, in singulis partibus philosophiae singulisque disciplinis, quae erat tractaturus, unum fere aliquem sibi eligit ducem, quem sequeretur et exprimeret.*

Les réserves que déjà Hirzel lui-même[1], et plus complètement M. Lörcher[2], ont opposées à ce principe ne l'ont pas empêché en fait de prévaloir ; on en a assoupli la rigueur, on n'en a guère rejeté la sujétion.

Comment a-t-on procédé pour l'appliquer? On peut reconnaître deux règles chez ceux qui l'ont suivi : 1° On prend une œuvre de Cicéron ; on tâche de la confronter avec des fragments attestés de philosophes grecs. Si l'on constate, sur un point précis, une concordance que l'on juge caractéristique, on généralise : on suppose que tout ce qui est avec ce point précis dans un rapport nécessaire, que tout l'ensemble dont il est un détail doit remonter aussi à l'original grec. Un érudit germanique ne craint pas de déclarer : « Partout où il est possible dans l'exposé de Cicéron de reconnaître un ensemble construit, ayant une unité organique, celui-ci est issu d'une source grecque, ayant un caractère d'unité[3]. »

2° Le second principe est l'utilisation d'écrits parallèles. Si on découvre chez tel auteur, par exemple Sextus Empiricus, ou Plutarque, ou tout autre, des développements analogues à ceux que l'on trouve chez Cicéron, on suppose que ces ressemblances que l'on choisit aussi frappantes que possible ne peuvent s'expliquer que par l'hypothèse d'une source commune. Une objection pourrait être faite parfois à cette façon de procéder : c'est qu'on utilise pour ces confrontations des œuvres grecques postérieures le plus souvent à Cicéron et que parfois, comme c'est le cas, par exemple, pour Plutarque, il s'agit d'auteurs qui, selon toute vraisemblance, ont lu Cicéron et admirent même son œuvre philosophique[4]. Ici intervient un autre axiome qui préside à ce genre de recherches : c'est que les Grecs n'imitent jamais les Latins. Dans les rapports

1. R. Hirzel, *Untersuchungen zu Cicero's philosophischen Schriften*, Leipzig, 1877, préface, p. I : « Es werden dabei die verschiedenen möglichen aber unberechenbaren Ursachen ausser Acht gelassen, durch welche Cicero bestimmt werden konnte, eine Schrift mehr oder minder hastig auszuarbeiten und im Zusammenhange damit sich mehr oder minder enge an seine griechischen Quellen anzuschliessen. »

2. A. Lörcher, dans le *Bursians Jahresbericht*, 1913, p. 2 et suiv. (*Zur Methode der Quellenforschung in Ciceros philosophischen Schriften*); cf. le même, *ibid.*, 160 (1924), p. 71 et suiv.

3. Hans Uri, *Cicero und die epikureische Philosophie*, Münich, 1914, p. 3 : « überall, wo es uns möglich ist, aus der Darstellung Ciceros einem einheitlich gegliederten organischen Gesamtaufbau nachzuweisen, stammt dieser aus einer einheitlichen griechischen Quelle ».

4. Plutarque, *Cicéron*, 40.

des deux littératures, même à l'époque impériale, même après Cicéron, Virgile, Horace, l'influence ne s'est jamais fait sentir que dans un sens. Paul Lejay a présenté contre cet axiome les réserves que dicte le bon sens[1] ; il ne l'a pas empêché, lui non plus, d'être appliqué avec raison, reconnaissons-le, le plus souvent, mais sans doute aussi à tort quelquefois.

Le grand malheur, dans l'application de cette méthode d'apparence si sûre, est qu'elle n'a conduit presque nulle part à des résultats incontestés[2]. Si l'on prend l'ouvrage qui en a peut-être le mieux suivi les principes, que reste-t-il aujourd'hui du livre de Schmekel sur le Moyen Portique? Que reste-t-il notamment, après les travaux de M. Reinhardt, du Posidonius, qu'on y voyait constitué à l'aide de *membra disjecta* pour la plupart empruntés à Cicéron? C'est le mérite des philosophes comme M. Reinhardt, précisément parce qu'ils ont voulu ressaisir la personnalité des Posidonius et des Panétius, d'avoir compris qu'il fallait tenir plus de compte qu'on ne l'avait fait de la personnalité propre à Cicéron[3]. « A mesure qu'on a plus d'esprit, disait Pascal, on voit plus d'esprits originaux. »

On est plus éloigné de considérer le travail de Cicéron comme une simple mosaïque, plus ou moins réussie, de traductions. On s'efforce de mieux se rendre compte de ses réactions personnelles, des intentions qu'il a eues, de ses habitudes, de ses tendances, et on en est venu presque malgré soi à lui attribuer une autre part dans son œuvre que ses contresens.

Il nous semble qu'il ne serait pas inutile de rappeler un certain nombre de faits, qui, tout autant que ceux que nous mentionnions tantôt : intentions patriotiques et extraphilosophiques de l'auteur, rapidité extrême de son travail, mériteraient d'être toujours présents à l'esprit de ses historiens. Ils doivent contribuer à modifier très largement l'idée que nous nous faisons de l'activité philosophique de Cicéron.

1. Dans la préface de son édition des *Satires* d'Horace, p. XXVIII.

2. C'est la constatation faite par Lörcher, *Jahresbericht* de 1924, p. 71 : « Zur allgemeinen Orientierung wäre zweitens zu sagen, dass die Gesamtsituation in der Beantwortung der Quellenfragen sich insofern noch wenig geändert hat, als es noch immer fast keine allgemein anerkannten vollkommen gesicherten Resultate gibt. »

3. *Poseidonios*, Münich, 1921 ; *Kosmos und Sympathie*, Münich, 1926. Mais la personnalité de Cicéron est plutôt considérée comme un obstacle, comme un écran qui s'interpose entre Posidonius et nous.

D'abord, il ne faut pas se laisser trop impressionner par ce fait que Cicéron n'a mis que deux ans à composer une masse vraiment énorme de traités philosophiques. Il n'avait pas cessé durant toute sa vie de s'intéresser à la philosophie[1]. Dès sa jeunesse, il fréquente et apprécie l'épicurien Phédrus, non seulement comme penseur, mais aussi comme homme[2]. En 88, Athènes ayant été prise par Mithridate, celui qui était alors le chef de l'Académie, Philon de Larisse, vint à Rome, et Cicéron se fit son élève et son ami[3]. Il entre en rapports avec le stoïcien Diodote, et ces rapports deviendront si étroits qu'il finira par le recevoir dans sa maison, où il restera jusqu'à sa mort[4]. Cicéron l'aimait et l'admirait, et il rappellera avec émotion comment, devenu aveugle, il continua de se consacrer avec le même zèle à ses études, et même à la géométrie, qu'il enseignait[5]. Il avait donc des élèves chez Cicéron lui-même, et parmi eux n'eut-il pas souvent Cicéron? Parmi ceux qu'il forma, il y eut Apollonios, affranchi de Crassus[6]. Cet Apollonios devait tour à tour rendre des services comme secrétaire à Cicéron lui-même, à Crassus, et Cicéron le proposa un jour comme historiographe... à César, ce qui, il faut l'avouer, était un peu apporter des chouettes à Athènes. De Diodote, M. Pohlenz déclare en passant qu'on n'a pas l'impression qu'il ait exercé une influence sur la philosophie de Cicéron[7]. Est-ce vraisemblable? Se peut-il qu'un commerce de trente années n'ait laissé aucune marque chez un homme

1. *De officiis*, I, 4; *De natura deorum*, I, 3, 6. Cf. J. Martha, édition du *De finibus*, p. XVI et suiv. (*La culture philosophique de Cicéron*); Max Pohlenz, édition des *Tusculanes*, livre I, Berlin, 1912, p. 3 et suiv.

2. *Ad fam.*, XIII, 1, 2 : ... *a Phaedro, qui nobis, cum pueri essemus, antequam Philonem cognouimus, ualde ut philosophus, postea tamen ut uir bonus et suauis et officiosus probabatur.*

3. *Brutus*, 89, 306; Plutarque, *Cicéron*, 3, 1.

4. Dans le *Brutus* (composé en 46), cette mort est donnée comme récente (*nuper*, 90, 309). En réalité, elle est survenue treize ans auparavant (*ad Atticum*, II, 20, 6; Tyrrell 57; Constans XLVII) : ceci montre combien cette perte restait sensible à Cicéron, et vivant en lui le souvenir de son ami.

5. *Tusculanes*, V, 39, 113 : *Diodotus Stoicus caecus multos annos nostrae domi uixit. Is uero, quod credibile uix esset, cum in philosophia multo etiam magis assidue quam antea uersaretur et cum fidibus Pythagoreorum more uteretur, cumque ei libri noctes et dies legerentur, quibus in studiis oculis non egebat, tum quod sine oculis fieri posse non uidetur, geometriae munus tuebatur uerbis praecipiens discentibus unde quo quamque lineam scriberent.*

6. *Familières*, XIII, 16 (Tyrrell 544) : *Nam domi meae cum Diodoto stoico, homine meo iudicio eruditissimo, multum a puero fuit.*

7. *Op. laud.*, p. 3. Outre les raisons de vraisemblance que nous invoquons ici, on verra plus loin une preuve irrécusable du contraire.

aussi accessible à toutes les influences? N'oublions pas en quelle haute estime il tient Diodote : il le met sur le même rang d'honneur que Posidonius ou que Philon, il le désigne parmi ceux qui l'ont formé[1]. Le goût qu'il a pour la morale stoïcienne s'explique sans aucun doute en grande partie par les leçons et par l'exemple de Diodote. Cicéron nous conte de lui un trait curieux : il usait de la lyre à la manière pythagoricienne, c'est-à-dire qu'il s'en servait pour purifier ses passions, notamment le matin à son lever[2]. Un homme qui pratique ainsi un des plus singuliers usages de la vie pythagoricienne est un géomètre sans doute, mais un géomètre de l'espèce morale et religieuse. Il est curieux que nul, sauf M. Carcopino[3], n'ait songé à mettre en rapport le pythagorisme du *Songe de Scipion* et notamment la place qu'y joue l'harmonie des sphères, avec l'influence de Diodote. Cependant, Cicéron nous y rappelle lui-même que la musique humaine doit sa valeur purificatrice à l'imitation de la musique des cieux[4]. L'émotion que l'on sent dans le *Songe* vient du souvenir de Diodote : si on n'y a pas pensé davantage, c'est qu'on part de ce principe, qu'il faut toujours chercher dans les livres — si possible dans un livre — la source des idées de Cicéron. Or, tout ce que nous savons de sa vie fait de ce principe une erreur.

Ce besoin d'un contact vivant avec les maîtres nous apparaît dans la jeunesse de Cicéron, quand, en 79, il part pour la Grèce. Là il retrouve Phèdrus et fréquente un autre épicurien, Zénon[5]. A l'Académie, Antiochos d'Ascalon a le plus grand succès[6], et Cicéron nous dit que pendant les six mois de son séjour à Athènes il délaisse un peu les rhéteurs pour les philosophes[7]. Dans la suite de son voyage, il passe par Rhodes, où il rencontre le plus illustre penseur

1. *De natura deorum*, I, 3, 6-7 : *principes illi, Diodotus, Philo, Antiochus, Posidonius, a quibus instituti sumus.*

2. Cf. *supra*, p. 294, n. 5.

3. *La basilique pythagoricienne de la Porte Majeure*, Paris, 1926, p. 191.

4. 5, 18 : ... *quod* (l'harmonie des sphères) *docti homines neruis imitati atque cantibus, aperuerunt sibi reditum in hunc locum, sicut alii qui praestantibus ingeniis in uita humana diuina studia coluerunt.*

5. *De finibus*, I, 16.

6. *Brutus*, 315, 6; Cicéron en fait dans les *Académiques* un éloge pompeux (*Acad. prior.* 113) : *qui me ualde mouet, uel quod amaui hominem sicut ille me uel quod ita iudico politissimum et acutissimum omnium nostrae memoriae philosophorum.*

7. *De finibus*, V, préface; *Brutus*, 315.

de ce temps, Posidonius d'Apamée. Avec lui aussi il noue des liens d'amitié personnelle[1].

Pendant le cours de sa carrière politique, Cicéron n'aura guère le loisir de philosopher. On n'est pas sans remarquer un certain parallélisme avec la vie de Sénèque ; les écrits de ce dernier, pour la plus grande partie, sont de la fin de sa vie et de ses années de retraite ; cela est assez caractéristique de ces Romains : la philosophie est l'enthousiasme de la jeunesse et la consolation de la vieillesse. Mais Cicéron, même durant sa vie active, ne continue pas moins de fréquenter les philosophes[2]. Par exemple, en 51, à l'époque de son gouvernement de Cilicie, il s'arrête à l'aller et au retour à Athènes, et il y visite Aristos, successeur d'Antiochos à l'Académie, et l'épicurien Patron[3]. Mais on notera un fait essentiel, mal relevé par les historiens : c'est que ces deux noms sont à peu près absents de l'œuvre philosophique de Cicéron. Ce serait peut-être céder à une erreur de perspective que d'en conclure que leur enseignement était sans intérêt ; une interprétation plus correcte ne serait-elle point que Cicéron n'a pu les connaître beaucoup, qu'il a vécu sur les admirations et les enthousiasmes de sa jeunesse? Ceci déjà nous suggère, pour l'étude de ses « sources » d'inspiration, la part très grande à faire et à ses souvenirs les plus lointains, à sa culture, et pour l'idée que nous pouvons nous faire de cette culture elle-même, aux renseignements oraux, transmis directement par la conférence et par l'entretien, la « diatribe » et le « dialogue[4] ». Pendant les

1. *De natura deorum*, I, 3, 6; 44, 123; *De finibus*, I, 2, 6; *Tusculanes*, II, 25, 61; *ad Atticum*, I, 1, 2 (Constans X). — Pohlenz, *op. laud.*, p. 4, note justement que l'impression produite par Posidonius sur Cicéron n'est pas, prise dans l'ensemble, aussi forte que celle faite par Antiochus d'Ascalon. Si l'on veut un bon exemple des jugements aventurés des modernes sur le problème de ces rapports, on lira les lignes incroyables de P. Schubert dans sa dissertation, du reste estimable, sur l'eschatologie de Posidonius (Leipzig, 1927, p. 13) : « Cicéron se donnerait l'air « d'être bien avec Posidonius », à la manière de ces gens qui aiment se baigner dans la lumière de la gloire de grands hommes, parce qu'ils croient que cela pourra n'être pas inutile à l'importance de leur propre personne! » Cicéron! Posidonius!

2. *De natura deorum*, I, 6 : ... *et doctissimorum hominum familiaritates quibus semper domus nostra floruit.*

3. *Ad familiares*, XII, 1, 2, etc.

4. Cicéron, dans le début du *De finibus*, rapporte expressément sa connaissance des doctrines épicuriennes aux enseignements reçus dans sa jeunesse : *Nisi mihi Phaedrum, inquam, mentitum aut Zenonen putas, quorum utrumque audiui cum mihi nihil sane praeter sedulitatem probarent, omnes mihi Epicuri sententiae satis notae sunt. Atque eos, quos nominaui, cum Attico nostro frequenter audiui, cum miraretur*

années de sa vie politique, s'il ne peut écrire, du moins Cicéron n'en continue-t-il pas moins ses lectures. Il nous le déclare, et comment en douter quand on connaît son immense curiosité? Mais pouvons-nous nous faire quelque idée du sens dans lequel il les oriente et des moyens qu'il a à sa disposition?

Quel genre d'amour porte-t-il à la philosophie? On a parfois beaucoup exagéré l'intérêt qu'il y prend en tant qu'orateur et qu'homme politique[1]. Cicéron a goûté certainement la philosophie pour elle-même, non pas seulement comme une école où perfectionner son argumentation et où se munir de lieux communs. Certes, comme il est naturel, dans les écrits de rhétorique, il souligne les services qu'elle peut rendre, et, si l'on veut, elle y apparaît un peu comme l'*ancilla eloquentiae*[2]. Mais il ne manquerait pas de textes où le rapport, en ce qui concerne Cicéron lui-même, est renversé, où il se donnerait volontiers lui-même comme un philosophe qui fait de la politique. Dans le *De petitione consulatus*, où son frère n'exprime que des idées qui lui plaisent, Quintus ne craint pas de le montrer dans cette attitude, malgré les préjugés romains en la matière[3]. Dans cet écrit évidemment destiné à la publicité[4], à un moment décisif de la carrière de Cicéron, le fait est plein de sens. On ne s'étonnera donc pas que sous son consulat, dans le *Pro Murena*, il se place parmi les disciples de Platon et d'Aristote[5]; dans la lettre qu'il écrit à Caton et qui est destinée à appuyer sa demande d'un triomphe, il rappelle au sage, au philosophe par excellence, qu'il appartient en quelque sorte à la même profession[6]. Et plus tard, quand il s'agit de ses rapports avec César, c'est

*ille quidem utrumque, Phaedrum autem etiam amaret*, cotidieque inter nos, ea quae audieramus, conferebamus, *neque erat unquam controuersia quid ego intellegerem, sed quid probarem* (I, 5, 16).

1. Cf. par exemple Ernest Havet, *Pourquoi Cicéron a professé la philosophie académique*, dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences politiques et morales*, 121 (1884), p. 660-671.

2. *De oratore*, I, 54-59; *Orator*, 11-19, 113 et suiv.; *Partit. orator.*, 139, etc.

3. 46 (il s'agit de persuader Cicéron qu'il faut souvent promettre, même quand on n'a guère l'intention ou les moyens de tenir...) : *Verum, ... illud alterum subdurum tibi homini Platonico suadere, sed tamen tempori consulam.*

4. L.-A. Constans, édition de la *Correspondance de Cicéron*, t. I, Paris, 1934, p. 62.

5. *Pro Murena*, 63 : *nostri illi a Platone et Aristotele...* Cf., vers la même époque (trois ans après, 60), *ad Atticum*, I, 18, 3 (Constans XXIV) : *nemo praeter nos philosophos.*

6. *Ad familiares*, XV, 4, 16 (Tyrrell 238).

tout naturellement qu'il songe à ceux de Platon en face de Denys[1]. Ses discours sont-ils aussi nourris de philosophie qu'il l'a déclaré? On en peut sans doute discuter ; mais les travaux consacrés à cette question ont déjà mis en lumière plus d'un fait intéressant[2]. Relevons pour notre compte un trait assez caractéristique : à un moment où Cicéron songe à réconcilier César et Pompée, il demande à Atticus de lui adresser le Περὶ ὁμονοίας de Démétrius le Magnète[3]. On voit que, comme toute foi sincère, celle de Cicéron dans la philosophie n'allait pas sans quelque naïveté : espérait-il que, par les arguments du Magnète, la grâce philosophique toucherait les deux ennemis?

Diverses affaires le montrent dans le rôle d'une sorte de protecteur officiel de la philosophie. Déjà lors de son séjour en Sicile, avec cette curiosité universelle qui est un trait de sa nature, on le voit rechercher le tombeau d'Archimède et le découvrir, abandonné et délaissé par ses compatriotes syracusains. La manière même dont il fit sa découverte nous instruit de son érudition ; il se souvenait d'avoir lu les trimètres de l'inscription funéraire, où il était dit qu'une sphère et un cylindre étaient placés au-dessus de la tombe[4]. Cicéron avait, selon toute vraisemblance, lu quelque vie d'Archimède, où figurait l'épigramme, comme on en voit d'analogues se trouver dans les *Vies des philosophes* de Diogène Laërce.

Ce culte pour les souvenirs matériels des sages, pour les lieux où ils ont vécu, où ils sont morts, est très proche de certaines formes de sensibilité plutôt moderne. En passant à Métaponte, Cicéron ne manque pas d'aller faire un pèlerinage ému au sanctuaire où la tradition voulait qu'eût été le séjour de Pythagore[5]. On connaît aussi la belle page du *De finibus* où il évoque le souvenir d'une promenade faite une après-midi à l'Académie. Ce n'est point tant Pison, personnage du dialogue, que Cicéron lui-même qui s'écrie : « Est-ce un sentiment naturel, est-ce quelque illusion qui fait que quand

1. *Ad Atticum*, IX, 13, 4 (Tyrrell 369).

2. H. Ranft, *Quaestiones philosophicae ad orationes Ciceronis pertinentes*, dissertation de Leipzig, 1912.

3. *Ad Atticum*, VIII, 11, 7 (Tyrrell 342). Cf. *ad Atticum*, IV, 11 (Tyrrell 124). Cet ouvrage est inconnu par ailleurs.

4. *Tusculanes*, V, 24, 64-66. Cicéron conclut avec un juste orgueil : *Ita nobilissima Graeciae ciuitas, quondam uero etiam doctissima, sui ciuis unius acutissimi monumentum ignorasset, nisi ab homine Arpinate didicisset.*

5. *De finibus*, V, 2, 4.

nous voyons les lieux où nous avons appris que se sont souvent tenus les hommes dignes de mémoire, nous sommes plus touchés que s'il nous arrive d'entendre conter les actions de ces mêmes personnes, ou de lire quelqu'un de leurs écrits[1]? » Dans cette piété pour la philosophie et les philosophes, Cicéron ne fait pas de distinction entre les écoles, et c'est ce qu'on voit par l'affaire de la maison d'Épicure. A son passage à Athènes, alors qu'il se rendait dans son gouvernement de Cilicie, les sectateurs de l'école épicurienne, dont le scolarque était alors Patron, eurent recours à son entremise ; Caius Memmius (celui-là même que, par un paradoxe étonnant, immortalise la dédicace du *De natura rerum* !) voulait faire des constructions sur un lieu où se trouvaient les ruines d'une maison d'Épicure, *nescio quid illud Epicuri parietinarum*, dit Cicéron avec un dédain apparent dans la lettre où il adresse à Memmius une requête en faveur de Patron, désireux de voir respecter les grands souvenirs du Maître[2]. L'Aréopage, peu soucieux des monuments du passé, avait rendu un décret autorisant Memmius à ses profanations, et c'est Cicéron qui, en partie pour faire plaisir à Atticus, se fait le défenseur des épicuriens[3]. Une fois parvenu en Cilicie, il songe à faire une libéralité aux Athéniens, et il projette la construction d'un *propylum* pour l'Académie[4] : c'est évidemment en souvenir de Platon.

Il est injuste de vouloir réduire un goût si passionné, une foi si naïve aux dimensions étroites du fameux utilitarisme romain. Empruntons à la correspondance quelques expressions de l'amour que Cicéron porte à la philosophie. A Caton, il écrit que rien ne lui a jamais été plus cher dans sa vie, et que les dieux n'ont point accordé aux hommes de plus grand bienfait. Il se flatte d'avoir,

1. *De finibus*, V, 1, 2 ; *Naturane nobis hoc, inquit, datum dicam an errore quodam, ut, cum ea loca uideamus, in quibus memoria dignos uiros acceperimus multum esse uersatos, magis moueamur, quam si quando eorum ipsorum aut facta audiamus aut scriptum aliquod legamus ?*

2. *Ad familiares*, XIII, 1 (Tyrrell 199).

3. *Ad Atticum*, V, 11 (Tyrrell 200). Cf. encore V, 19 (Tyrrell 220).

4. Cicéron annonce son intention à Atticus dans une lettre écrite le 20 février 50 et datée de Laodicée en Cilicie (*ad Att.*, VI, 1, 26) : *Vnum etiam uelim cogites. Audio Appium* πρόπυλον *Eleusine facere. Num inepti nos fuerimus si nos quoque Academiae fecerimus ? Puto, inquies. Ergo id ipsum scribes ad me. Equidem ualde ipsas Athenas amo. Volo esse aliquod monumentum; odi falsas inscriptiones statuarum alienarum.* Mais il résulte de la lettre écrite vers le 10 août de Rhodes au même Atticus (VI, 6, 2; Tyrrell 276) que Cicéron abandonna son projet : *Me tamen de Academiae* προπύλῳ *iubes cogitare, cum iam Appius de Eleusine non cogitet ?*

avec son correspondant et ami, conduit jusque dans le forum, jusque dans les affaires publiques, presque jusque sur le champ de bataille cette philosophie, qui semble à certains chose de loisir et d'inaction[1]. D'autres fois (il n'écrit pas à un stoïcien !), il présente plutôt la philosophie comme une consolation aux revers et aux déboires de la politique. Au plus fort des luttes avec Clodius, il soupire, en s'adressant à Atticus : « Mais que vais-je chercher ces choses que mon désir est de laisser pour me donner de tout cœur à la philosophie? Oui, c'est mon intention; *je voudrais l'avoir eue dès le début...* » Déjà il a reconnu « combien inconsistant est ce qu'il avait cru éclatant[2] ». Bien avant la dictature de César, il songe à la vie studieuse qui sera alors la sienne.

Il n'a pas le loisir d'écrire, mais il lit ; nous venons de voir dans quel esprit. Il faut dire un mot des moyens qu'il a à sa disposition et sur lesquels la correspondance surtout nous renseigne. Nous voulons parler des bibliothèques[3].

A Rome même, Cicéron n'avait pas beaucoup de loisirs et on ne s'étonnera pas qu'il ne soit guère question de la bibliothèque qu'il y possédait sans doute, cependant[4]. Mais il en avait dans ses villas, où, selon l'usage de ce temps, il passait une bonne partie de l'année. C'est là surtout qu'il pouvait s'abandonner à son goût de la littérature et de la philosophie, et ce n'est pas un hasard si le titre même des *Tusculanes* nous le rappelle, si le dialogue du *De diuinatione* est censé se passer, lui aussi, dans le même domaine, si les *Académiques* se déroulent dans le *Cumanum*. Il n'y a pas seulement là le choix d'un décor à la manière des dialogues platoniciens, mais le souvenir de ce fait que la philosophie a été dans la vie de l'orateur liée à ses séjours à la campagne.

A Tusculum, Cicéron possédait une bibliothèque, que mentionnent les *Topiques*[5]. Nous sommes plus longuement renseignés

1. *Ad familiares*, XV, 4, 16 (Tyrrell 238).

2. *Ad Atticum*, II, 5, 2 (Constans XXXII) : *Sed quid ego haec, quae cupio deponere et toto animo atque omni cura* φιλοσοφεῖν? *Sic, inquam, in animost; uellem ab initio; nunc uero, quoniam quae putaui esse praeclara expertus sum quam essent inania, cum omnibus Musis rationem habere cogito.* Il caresse vers cette époque le projet d'écrire une géographie (*ad Atticum*, II, 13, 2 (Constans XL).

3. Th. Pütz, *De M. Tulli Ciceronis bibliotheca*, thèse de Münster en Westphalie, 1925.

4. Cf. *Ad familiares*, VII, 28. Récit d'une journée sous la dictature de César : *cum enim salutationi nos dedimus amicorum..., abdo me* in bibliothecam.

5. *Topiques*, I. Cf. *De finibus*, III, 3, 10.

sur celle qu'il avait à Antium. Elle comprenait beaucoup de livres, *festiuam copiam*[1]. Après son retour d'exil, il demande à l'affranchi Tyrannion d'y mettre de l'ordre, et il est très content du classement qu'il en a fait, *designationem... mirificam*[2]. D'un joli mot, il dit que sa maison semble en avoir reçu une âme[3]. A Astura, où il se réfugie après la mort de sa chère Tullia, il avait aussi des livres, comme il résulte des termes d'une lettre à Atticus[4].

Dans la correspondance avec ce même Atticus, il est question d'une bibliothèque appartenant à ce dernier ; Cicéron le prie de la lui réserver, de ne la promettre à nul autre, il y voit un secours pour sa vieillesse[5]. Selon la juste remarque de M. Pütz, il ne s'agit sans doute pas là de la bibliothèque personnelle de son ami, mais d'une collection, qu'il avait constituée en vue de la vente[6] : on n'ignore pas qu'il avait chez lui tout un atelier pour la fabrication des livres. Il ne semble du reste pas que Cicéron ait pu réaliser le projet de cet achat. Mais ses amis, à l'occasion, pouvaient lui faire don de livres. L. Papirius Paetus, ayant hérité d'une bibliothèque, la donne à Cicéron. Ce dernier se réjouit des ouvrages latins qu'il sait devoir y trouver et des œuvres grecques qu'il y suppose. Et, dans cette lettre datée de mai 60, il ajoute : « Je consacre chaque jour davantage le temps que me laissent mes travaux du forum à me reposer dans ce genre d'études[7]. »

Sa curiosité ne se contentait pas des ressources qu'il avait réunies chez lui. Son frère Quintus, qui était stoïcien, mettait sa bibliothèque à sa disposition[8]. De même, Varron[9]. Au début du troisième

1. *Ad Att.*, II, 6 1 : *Sic sum complexus otium, ut ab eo diuelli non queam, itaque aut libris me delecto, quorum habeo Antii festiuam copiam aut fluctus numero, nam ad lacertas captandas tempestates non sunt idoneae.*

2. *Ad Att.*, IV, 4*b* (Tyrell 107) : *Perbelle feceris, si ad nos ueneris; offendes designationem Tyrannionis mirificam librorum meorum, quorum reliquiae multo meliores sunt quam putaram.*

3. *Ad Att.*, IV, 8*a* (Tyrrell 112) : *Postea uero quam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita uidetur meis aedibus.*

4. XII, 13, 1 (Tyrrell 545) : *Te unum desidero, sed litteris non difficilius utor, quam si domi essem.*

5. *Ad. Att.*, I, 10, 4 (Constans VI); cf., sur cette affaire, *ibid.*, I, 4, 3 (Constans IX); I, 11, 3 (Constans VII).

6. Conclu par Th. Pütz, *op. laud.*, p. 17, de *ad. Att.*, I, 20, 7 (Constans XXVI).

7. *Ad Att.*, II, 1 (Constans XXVII), traduction Constans.

8. *Ad quintum fratrem.* III, 4, 5 (Tyrrell 152) : « *De bibliotheca tua Graeca supplenda, libris commutandis, latinis comparandis : ualde uelim ista confici,* praesertim cum ad meum quoque usum spectant. »

9. *Ad familiares*, IX, 1-8. Cf. Pütz, *op. laud.*, p. 8.

livre du *De finibus*, il se met en scène, allant à Tusculum, chez son voisin, le jeune Lucullus, consulter certains livres dont il avait besoin. Fils du vainqueur de Mithridate, ce dernier avait une riche bibliothèque[1]. Cicéron y rencontre son ami Caton, tout entouré d'une multitude d'œuvres stoïciennes[2]. Caton s'étonne qu'il ait besoin de venir chez Lucullus, « alors qu'il a lui-même tant de livres ». C'est, lui est-il répondu, que Cicéron a besoin de certains *commentarii* aristotéliciens, qu'il savait s'y trouver et qu'il veut lire, profitant de ses loisirs[3]. L'anecdote nous semble précieuse à plus d'un titre ; elle fait saisir sur le vif la vie intellectuelle de Cicéron. Elle le montre connaissant les bibliothèques de ses amis, y recourant à l'occasion et — contrairement à une opinion trop répandue — remontant aux œuvres mêmes, ne se contentant pas des dernières synthèses d'un Posidonius ou d'un Antiochus d'Ascalon. Quand Cicéron se mettra à l'œuvre sous la dictature de César, il sera déjà armé d'immenses lectures, dont sa mémoire prodigieuse[4], cultivée selon les méthodes exposées dans le *De oratore*[5], lui assurera le bénéfice.

La correspondance encore nous permet assez curieusement de mesurer le degré de cette culture. On reconnaît volontiers les gens du métier à une certaine façon de se jouer de leur profession elle-même, de faire servir à des plaisanteries leurs connaissances et leur vocabulaire spécialisés. Ce genre de badinage ne va pas aux yeux du profane — qui a tort, parce qu'il voit les choses du dehors — sans quelque pédantisme. Cette apparence ne manque pas à tels passages des *Lettres*. Écrivant à Gallus et parlant de son état de

1. D'après Plutarque, *Lucullus*, 42, Lucullus avait eu plus d'égard, en constituant sa bibliothèque à la qualité qu'au nombre des ouvrages. Isidore, *Origines*, VI, 5, 1, parle de bibliothèques fondées à Rome par Lucullus. Cf. Th. Pütz, *op. laud.*, p. 8.

2. *De finibus*, III, 2, 7 : « *Nam in Tusculano cum essem uellemque e bibliotheca pueri Luculli quibusdam libris uti, ueni in eius uillam, ut eos ipse,* ut solebam, *depromerem. Quo cum uenissem, M. Catonem, quem ibi esse nescieram uideo in bibliotheca sedentem multis circumfusum Stoicorum libris...* »

3. *Ibid.*, 3, 10 : *Tum ille :* « *Tu autem cum ipse tantum librorum habeas, quos hic tandem requiris ? Commentarios quosdam, inquam, Aristotelios, quos hic sciebam esse, ueni ut auferrem, quos legerem, dum essem otiosus, quod quidem nobis non saepe contingit.* » Ce qu'il faut entendre par ces *commentarii* nous est indiqué par *De finibus*, V, 5 : *Duo genera librorum sunt, unum populariter scriptum, quod* ἐξωτεριχόν *appellabant, alterum limatius, quod in commentariis reliquerunt.*

4. Cf. les détails rappelés par Plutarque, *Cicéron*, 7.

5. *De oratore*, II, 350-361.

santé, il fait allusion à des mots qu'Épicure employait pour désigner ses propres maladies : pour eux, les stoïciens l'avaient repris, voulant y découvrir la confession, faite par lui-même, de son intempérance[1]. Ces lignes montrent non seulement que Cicéron était au courant des critiques adressées par la Stoa aux mœurs d'Épicure — notamment par son ami Posidonius[2] — (rien n'est plus concevable, car rien ne frappait évidemment davantage l'auditeur, même superficiel), mais surtout que Cicéron a retenu un détail très précis, qui porte sur deux mots grecs.

La lettre qu'il écrit en 53 à Trébatius, sur la nouvelle que ce juriste s'est fait épicurien, est mi-sérieuse, mi-plaisante[3]. En faisant ressortir par ses questions la contradiction qu'il y a entre la profession de Trébatius et ses convictions nouvelles, Cicéron, à n'en pas douter, dit ce qu'il pense ; à n'en pas douter, il estime qu'une morale fondée sur l'intérêt ne peut se concilier avec la mission sociale d'un juriste romain. Mais Trébatius est un ami et un homme du monde, et Cicéron mêle le badinage à l'étonnement. Comment Trébatius osera-t-il jurer par *Jupiter Lapis*, alors qu'il saura que Jupiter n'est pas capable de concevoir de la colère contre personne? Le reproche est plaisant dans sa forme, mais nous savons par l'importance attachée ailleurs par les Épicuriens à répondre à des griefs de ce genre et à justifier les serments qu'il est sérieux dans le fond[4]. Cicéron est très au courant de cette polémique.

Puisqu'il est question de l'épicurisme, il faut mentionner ces lettres où Cicéron et son ami Cassius Longinus, tout en plaisan-

1. *Ad famil.*, VII, 26 1 (Tyrrell 94) : *Ego autem cum omnes morbos reformido tum quo Epicurum tuum Stoici male accipiunt, quia dicat* δυσουρικὰ καὶ δυσεντερικὰ πάθη *sibi molesta esse : quorum alterum morbum edacitatis esse putant, alterum etiam turpioris intemperantiae. Sane* δυσεντερίαν *pertimueram* (Usener, *Epicurea*, p. 144). Cf. Plutarque, *Contra Epicuri beatitudinem*, 5, p. 1089*e*.

2. Ap. Diogène Laërce, X, 4. Ces stoïciens l'accusaient surtout d'impudicité, lui attribuant des lettres obscènes (ἐπιστολὰς... πεντήκοντα ἀσελγεῖς).

3. *Ad famil.*, VII, 12 (Tyrrell 170) : ... *Sed quonam modo ius ciuile defendes, cum omnia tua causa facias, non ciuium? Ubi porro illa erit formula fiduciae, ut inter bonos bene agi oportet? Quis enim est qui facit nihil nisi sua causa? Quod ius statues communi diuidundo, cum commune nihil possit esse apud eos, qui omnia uoluptate sua metiuntur? Quomodo autem tibi placebit, Iouem Lapidem iurare, cum scias Iouem iratum esse nemini posse? Quid fiet porro populo Ulubrano si tu statueris* πολιτεύεσθαι *non oportere?*

4. Cf. H. Diels, *Ein epikureisches Fragment über Götterverehrung*, dans les *Sitzungsberichte d. Berl. Akad.*, 1916, p. 894.

tant, nous ont laissé un curieux témoignage sur les préoccupations de ces milieux qui adaptaient à Rome la doctrine d'Épicure et d'où Lucrèce est sorti. Cicéron pense à son ami éloigné de lui avec une telle attention de l'esprit qu'il lui semble le voir près de lui[1]. Et ce n'est point « selon les imaginations des simulacres » κατ' εἰδώλων φαντασίας ; et voilà Cicéron parti pour une digression érudite sur la doctrine épicurienne de ces images mentales, par quoi nous évoquons la représentation des choses absentes. Il critique la traduction d'εἴδωλα par *spectra*, telle que l'avait donnée l'épicurien Catius. Il s'en prend à la théorie elle-même, et il en fait une critique, qui ne paraît pas sans valeur. Ce passage de la *Correspondance*, qui n'est dans son principe qu'une plaisanterie, est ce que les éditeurs du *De natura rerum* trouvent de plus précieux pour être rapproché de l'exposé des mêmes conceptions par Lucrèce[2].

Nous ne voulons pas relever ici toutes les allusions de la *Correspondance* aux questions philosophiques ou aux lectures de Cicéron[3]. Il suffit de noter quelques faits précis, qui permettent de mesurer en quelque sorte le degré de sa culture : où peut-on mieux le voir que dans ces passages, qui ne sont pas d'intention didactique et sérieuse?

S'il s'agit plus spécialement des lectures, nombreuses sont les lettres où Cicéron mentionne les ouvrages qu'il réclame à Atticus pour la composition de ses propres traités. Au moment où il écrit le *De republica*, il lui demande la *constitution de Pellène* de Dicéarque et nous apprenons qu'il a déjà chez lui les *constitutions de Corinthe*

1. *Ad familiares*, XV, 16 (Tyrrell 539) : ... *Fit enim nescio qui ut quasi coram adesse uideare, cum scribo aliquid ad te : neque id* κατ' εἰδώλων φαντασίας *ut dicunt tui amici noui, qui putant etiam* διανοητικὰς φαντασίας *spectris Catianis excitari. Nam, ne te fugiat, Catius Insuber Epicureus, qui nuper est mortuus, quae ille Gargettius et iam ante Democritus* εἴδωλα, *hic spectra nominat. His autem spectris etiam si oculi possent feriri, quod uel iis ipsa occurrunt : animus qui possit, ego non uideo. Doceas tu me oportebit, cum saluus ueneris, in meane potestate sit spectrum tuum, ut simulac mihi collibitum sit de te cogitare, illud occurrat : neque solum de te, qui mihi haeres in medullis, sed si insulam Britanniam coepero cogitare, eius* εἴδωλον *mihi aduolabit ad pectus...*

2. Lucrèce, IV, v. 779 et suiv. Cf. le commentaire d'Ernout-Robin, t. 2, Paris, 1926, p. 256. Tyrrell rapproche de ce passage *ad Atticum*, II, 3, 2 (Constans XXIX) où Cicéron, à propos de fenêtres très étroites, fait allusion à une théorie de la vision : *Nam si* κατ' εἰδώλων ἐμπτώσεις *uideremus, ualde laborarent* εἴδωλα *in àngustiis.* L.-A. Constans estime que Cicéron s'inspire là de Théophraste (*Revue de philologie*, 1931, p. 231). Donc, en 60, Cicéron apparaît capable d'utiliser pour un détail de la vie pratique quelque chose d'aussi spécial qu'une théorie de la vision.

3. La thèse mentionnée plus haut de Pütz fournit le matériel pour les lectures.

*et d'Athènes* de ce même auteur[1]. Il a aussi besoin du traité de Théophraste sur l'ambition[2]. Si on note que ces lectures n'ont pu lui servir que pour de petites parties de son œuvre, ne doit-on pas en conclure qu'il y a à la base de celle-ci une documentation d'une extrême richesse, très éloignée du schématisme de la source quasi unique — Panétius — à laquelle on veut parfois la réduire? N'a-t-on pas le droit de faire la même déduction en ce qui concerne les *Tusculanes*? Incidemment, nous apprenons que Cicéron veut se procurer le περὶ ψυχῆς de Dicéarque[3]. Or, il n'y a sur les doctrines de ce dernier que quelques indications fort brèves dans le premier livre[4]. Qu'en conclure? Si on admet les thèses courantes d'après lesquelles Cicéron suit dans ce livre soit Posidonius, soit Philon, soit Antiochus ou tout autre[5], on ne s'explique pas que notre auteur éprouve le besoin des ouvrages originaux de Dicéarque pour en tirer ensuite un si faible parti. N'est-il pas plus logique de penser que dans ce premier livre Cicéron met en œuvre ses lectures — fort diverses — et que sur un point particulier — les thèses propres à Dicéarque — il éprouve le besoin de vérifier ses souvenirs? Ainsi s'explique un scrupule, inexplicable dans la théorie ordinaire de la « source » de ce livre. Et, de fait, nous croyons qu'une étude faite sans parti pris de cette œuvre, une des plus personnelles de Cicéron, composée sous le coup de l'émotion de la mort de sa fille, aboutirait à cette conclusion[6]. Il faudrait, pour rendre justice aux méthodes de Cicéron, comparer avec la véritable minutie des vérifications chronologiques, auxquelles il procède pour les exemples romains mis en œuvre dans sa *Consolation*. On sait qu'Atticus était une autorité en la matière. Cicéron lui demandera donc si le père de Cn. Caepius Claudius a fait naufrage du vivant de son propre père ou après sa mort[7]; si Rutilia est morte du vivant de son fils C. Cotta ou après sa mort. Atticus ne sait pas exacte-

1. *Ad Atticum*, II, 2 (Constans XXVIII).
2. *Ibid.*, II, 3 (Constans XXIX).
3. *Ad Atticum*, XIII, 31, 2 (Tyrrell 607); XIII, 32, 2 (Tyrrell 610). Dans XIII, 33, 2 (Tyrrell 617), nous voyons que Cicéron a reçu l'ouvrage.
4. *Tusculanes*, I, 10, 21; 11, 24.
5. Posidonius (Corssen, Schmekel, Pohlenz); Philon (Hirzel); Antiochus (Reinhardt).
6. Cf. l'étude de M. R. Jones, *Posidonius and Cicero's Tusculans*, dans la *Classical philology*, XVIII (1922), p. 202 et suiv., qui se place à ce point de vue très juste et très fructueux. Cicéron vante à Atticus la valeur morale de ce premier livre (*ad Atticum*, XV, 2, 4; Tyrrell 732) : *quod prima disputatio Tusculana te confirmat sane gaudeo; neque enim ullum est perfugium aut melius aut paratius.*
7. XII, 20, 2 (Tyrrell 553).

ment ce qu'il en est de Rutilia ; qu'il écrive dès qu'il sera mieux informé[1]. Ailleurs, il lui faut savoir pour quel motif Carnéade est venu en ambassade à Rome ; il lui semble bien que c'est au sujet d'Oropos, mais il veut en être sûr[2]. Ailleurs, il appelle *meas ineptias* ce souci d'exactitude qui est comme une manie[3]. On voudrait que ceux qui ont exploité contre lui telle déclaration faite en passant sur les mensonges permis à l'historien l'aient confrontée avec sa pratique, beaucoup plus scrupuleuse que sa théorie[4].

La connaissance de cette culture philosophique ne doit-elle pas intervenir parfois dans les discussions sur les « sources » de tel ou tel traité et permettre d'écarter certaines solutions? Il le semble bien. Dans l'édition remarquable du *De fato*, que l'on doit à M. Yon, cet auteur argumente de la manière suivante[5]. A la suite de M. Durand, il estime qu'on ne peut placer la composition du traité à une autre époque que la fin du mois de mai ou le début de juin 44[6]. Par ailleurs, il conclut de sa belle analyse[7] : « En ne faisant état que des parties conservées du traité, il nous semble que la discussion y est suffisamment serrée et se déroule d'une façon assez logique pour qu'il soit impossible d'y distinguer des sutures. » Cicéron se serait d'abord proposé de procéder comme dans le *De diuinatione* et le *De natura deorum*, d'exposer tour à tour les thèses contradictoires et donc de suivre plusieurs sources. Mais il fut pressé par le temps : « Amené par les événements politiques qui ont suivi le meurtre de César à faire passer au second plan son activité d'écrivain philosophique, il n'a donné une autre forme à l'ouvrage qu'il avait promis et qu'il tenait à écrire que pour simplifier sa tâche et s'en acquitter dans les délais les plus brefs. » Cicéron a donc suivi de très près une source et une seule.

M. Yon, pour définir cette source, est obligé de la supposer « d'inspiration académique », mais « l'attitude conciliante qui est prise à la fin du traité à l'égard des stoïciens ne paraît guère avoir

1. XII, 22, 2 (Tyrrell 558).
2. XII, 23 (Tyrrell 559).
3. XII, 24 (Tyrrell 560).
4. Pour les sources philosophiques de la *Consolation*, — souvent ramenées arbitrairement à la seule *Consolation* de Crantor —, M. Lörcher souligne l'importance de la déclaration faite *ad Atticum*, XII, 14, 21 : *nihil enim de maerore minuendo scriptum ab ullo est, quod ego non domi tuae legerim.*
5. Édition du *De fato*, dans la *Collection des Universités de France*, Paris, 1933, préface.
6. P. v.
7. P. xl et suiv.

été dans la manière de Carnéade ». On aura donc recours à Antiochus d'Ascalon, *x* qui permet de résoudre le problème et de trouver à Cicéron une source qui soit aussi près que possible de... Cicéron. Le raisonnement est d'une impeccable logique et il faudrait se tenir pour convaincu s'il ne reposait sur un postulat : c'est que Cicéron abordait dans le *De fato* une question singulièrement difficile dont il n'avait pu assimiler les données.

Or, il se trouve qu'un passage de la *Correspondance* atteste peut-être le contraire. S'il y a dans le *De fato* des pages d'une argumentation serrée, ce sont celles où figure le fameux raisonnement de Diodore Cronos sur les possibles[1]. Mais voici ce qu'on lit dans une lettre à Varron, datée par Tyrrell de 46, donc antérieure de deux ans au *De fato*[2] : « Sur les possibles sache que je partage l'avis de Diodore. C'est pourquoi, si tu dois venir, sache qu'il est nécessaire que tu viennes. Si tu ne le dois pas, la chose est au nombre des impossibles. Vois, dans ces conditions, laquelle des deux opinions te plaît le mieux, celle de Chrysippe, ou cette mienne, que notre ami Diodote ne digérait pas. Mais, de cela aussi, nous parlerons, quand nous serons de loisir ; cela même selon Chrysippe est possible... » Que prouve ce badinage un peu lourd, où Cicéron semble adopter pour parler à son savant ami la manière des *Satires Ménippées* de Varron lui-même? Il prouve que Cicéron était depuis bien longtemps familier avec le fameux dilemme. Il prouve qu'il en avait discuté bien des fois avec son ami Diodote. Nous avons ici l'écho unique, mais infiniment précieux, de ces conversations que Ciréron avait poursuivies pendant les années les plus occupées de sa vie. En 46, il y a treize ans déjà que Diodote est mort[3]. En 44, il y a donc déjà au moins quinze ans que Cicéron se préoccupe des problèmes qu'il traite dans le *De fato*, quinze ans aussi qu'il est favorable à Diodore Cronos et hostile à Chrysippe... Le passage prouve plus encore. Si Cicéron fait de ce problème la matière d'un badinage, c'est que son esprit en est en quelque mesure obsédé, c'est que la seule idée de la venue incertaine de Varron suffit à lui sug-

1. Sur ce raisonnement, voir l'analyse de M. Yon, p. 34-35.

2. *Ad familiares*, IX, 4, 1 (Tyrrell 466) : Περὶ δυνατῶν *me scito* κατὰ Διόδωρον κρίνειν. *Quapropter, si uenturus es, scito necesse esse te uenire; sin autem non es,* τῶν ἀδυνάτων (M : ἀδυνάτων; Tyrrell : ἀδύνατον) *est, te uenire. Nunc uide, utra te* κρίσις *magis delectat, Chrysippi an haec, quam noster Diodotus non concoquebat. Sed de his etiam rebus, otiosi cum erimus, loquemur : hoc etiam* κατὰ Χρύσιππον δυνατὸν *est...*

3. Cf. *supra*, p. 294, n. 4.

gérer la question de savoir si l'avenir est nécessaire ou non. Dès lors, le postulat qui préside à la détermination de la source suivie dans le *De fato* nous paraît s'écrouler par la base ; Cicéron n'aborde pas un problème tout nouveau pour lui et nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si l'*x* qui lui ressemble comme un frère pour sa position à l'égard du stoïcisme et de l'Académie n'est pas tout bonnement Cicéron lui-même. Ceci n'exclut point qu'il s'inspire dans la conduite et le détail de ses arguments de ce qu'il a lu et entendu, qu'il n'apporte peut-être même de ce point de vue rien de nouveau et de personnel. Mais ceci exclut qu'il ne fasse que traduire un Grec.

On ne voit pas pourquoi on refuserait d'écouter Cicéron lui-même sur le degré de son originalité. Il y a un cas où nous savons qu'il a suivi un modèle ; c'est le *De officiis*, et nous le savons par lui-même[1]. Or, on n'ignore pas que c'est un des traités les plus romains et les plus cicéroniens... Aussi bien nous dit-il « qu'il suivra les stoïciens, non comme un traducteur, mais qu'à *son habitude* il puisera à leur source selon son jugement et à son choix, dans la mesure et de la manière qui lui plairont[2]. » La dette est avouée, et elle est limitée. Par ailleurs reviendra maintes fois dans le cours de l'ouvrage le nom de Panétius, source principale (sauf du troisième livre)[3]. La franchise avec laquelle Cicéron a reconnu ici ses obligations nous oblige à ne pas lui en attribuer ailleurs d'imaginaires. Si nous ne voyons pas ailleurs revenir, comme dans le *De officiis*, le nom d'un penseur, l'indication, malgré son caractère négatif, vaut d'être retenue, et de ce qu'une source principale n'est pas nommée, la comparaison avec le *De officiis* nous autorise à conclure qu'il n'y a sans doute pas de source principale.

Les déclarations si précises qui sont faites au début du *De finibus* méritent donc toute notre confiance[4]. Cicéron y distingue nettement ses ouvrages des œuvres des tragiques et des comiques latins. Celles-ci, qu'il considère comme des traductions, ne manquent déjà pas d'intérêt. A plus forte raison les traités philosophiques de

1. *De officiis*, I, 2, 6. Cf. *ad Atticum*, XVI, 11, 4 (Tyrrell 799).

2. *De officiis, loc. laud. : Sequemur igitur hoc quidem tempore et hac in quaestione potissimum Stoicos non ut interpretes, sed ut solemus, e fontibus eorum iudicio arbitrioque nostro, quantum quoque modo uidebitur, hauriemus.* Comparer II, 17, 60 : *... hic ipse Panaetius, quem multum in his libris secutus sum, non interpretatus;* III, 2, 7 : *Panaetius igitur, qui sine controuersia de officiis accuratissime disputauit, quemque nos correctione quadam adhibita potissimum secuti sumus...*

3. I, 2, 7; 3, 9. II, 5, 10; 14, 51; 17, 60; 22, 76; 24, 86.

4. *De finibus*, I, 2, 6-7.

Cicéron, où « il ne fait pas fonction de traducteur, mais soutient la thèse de ceux qu'il approuve, en ajoutant à cette matière l'expression de son avis personnel et son ordre propre [1] ». La déclaration est claire ; si elle est sincère, elle condamne les procédés trop faciles des Corssen et des Schmekel. Or, on ne voit pas quelle raison il y a de suspecter cette sincérité. On ne croirait pas un Cicéron qui revendiquerait une originalité complète, mais un Cicéron qui précise si simplement ce qu'on est en droit d'attendre de lui, ajoutons un Cicéron que ses lecteurs pouvaient comparer avec les Grecs mérite toute notre confiance.

Cicéron se compare à un Théophraste écrivant après Aristote, aux nombreux stoïciens qui ont suivi Chrysippe, lequel pourtant « n'avait rien laissé de côté [2] ». Il revendique ainsi, non l'originalité du penseur, qui découvre des théories nouvelles, mais celle du disciple capable de les assimiler et de les présenter d'une manière personnelle. Cette manière consiste incontestablement dans le style, et, à propos des *Académiques*, Cicéron avoue lui-même, avec une charmante confiance en lui-même, qu'il croit avoir beaucoup ajouté à ses modèles grecs [3]. Et pour notre part, malgré les éloges parfois prodigués à un Posidonius, éloges d'autant plus faciles qu'il reste moins de fragments de ce grand écrivain, nous en croirions volontiers Cicéron. Mais, à côté du style, cette manière doit comprendre aussi la conduite des arguments et la disposition générale des ouvrages.

Les belles pages de M. Meillet dans son *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, celles de M. Yon dans sa thèse sur « *Ratio* » *et les mots de la famille de* « *reor* » ont mis en lumière les mérites éclatants de Cicéron dans la création d'une langue philosophique. On les comprendrait mal si Cicéron n'avait été qu'un traducteur. Le travail si souple et si heureux qu'il a fourni pour le vocabulaire ne s'explique que parce que sa pensée avait un degré d'indépendance et de vie personnelle qu'il ne faut pas sous-estimer ; les quelques remarques qui précèdent ont pour but de le rappeler.

Pierre Boyancé.

1. ... *Quid? si nos non interpretum fungimur munere, sed tuemur ea quae dicta sunt ab iis, quos probamus, eisque nostrum iudicium et nostrum scribendi ordinem adiungimus?*

2. *Ibid.*

3. *Ad Atticum*, XIII, 19, 5 (Tyrrell 631) : ... *quae diligenter a me expressa acumen habent Antiochi, nitorem orationis nostrum, si modo is est aliquis in nobis.*

## III

# A PROPOS DE LA COMPOSITION CHEZ LES ANCIENS

## LE PLAN D'UN DISCOURS DE CICÉRON (LA IIe CATILINAIRE)[1]

PAR A. YON
Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon

On ne saurait contester l'intérêt que nous trouverions à être exactement renseignés sur la façon dont les Anciens conçoivent et appliquent les règles de la composition : et ceci non seulement pour des considérations purement spéculatives, et en quelque sorte esthétiques, en ce sens que pareille connaissance nous met à même de mieux comprendre et goûter l'œuvre littéraire en tant qu'œuvre d'art, mais aussi dans un but immédiatement pratique et philologique. Des procédés de la composition, dans la mesure où ils se réclament de principes et de règles définis, comme aussi dans la mesure où ils traduisent des habitudes d'esprit, on peut, en effet, tirer un certain nombre de critères, qui viendront s'ajouter à ceux auxquels on a recours ordinairement pour orienter vers une solution probable nombre de problèmes où s'épuise la critique philologique. On peut prendre argument de la composition dans la vérification de la tradition manuscrite pour déceler l'existence de lacunes, apprécier l'importance et l'étendue de celles qui sont reconnues et présenter sur leur contenu des hypothèses vraisemblables. Dans les questions d'authenticité et tous les problèmes connexes — j'entends par là ceux qui concernent les retouches faites postérieurement par un auteur à une œuvre déjà publiée, et surtout les remaniements qu'entraîne la mise au point, en vue de l'édition, d'une œuvre d'abord émise oralement, un plaidoyer ou un discours — il ne sera pas indifférent d'avoir égard aux habitudes de composition et de rédaction. Enfin, il y a la recherche des sources, dans laquelle il faut tenir compte tout d'abord des idées très particulières des Anciens en ce qui concerne l'imitation litté-

1. Communication faite à la séance commune de la Société des études latines et du Groupe romand, à Lyon, le 31 mai 1936.

raire. Or, si l'originalité ne consiste le plus souvent qu'en une mise en œuvre nouvelle de matériaux déjà donnés, elle se manifeste dans la composition, aussi bien que dans la langue et le style. Il ne faut, d'ailleurs, pas oublier que des préoccupations toutes spéciales guident parfois les chercheurs dans l'étude des sources, lorsque l'objet de leur intérêt est moins l'œuvre même qu'ils étudient que le modèle perdu dont ils voudraient retrouver les linéaments essentiels. Ceci concerne surtout la littérature technique et, en particulier, les traités philosophiques, où l'étude de la pensée et de son développement historique présente pour nous un intérêt au moins égal à celle de la forme dont elle est revêtue, mais ne saurait pourtant s'en séparer sous peine de tomber dans l'arbitraire des reconstructions fantaisistes. Il est inutile d'insister : les observations qui précèdent suffisent à montrer que nombre de questions ne sauraient être discutées valablement sans un examen attentif des procédés de la composition. Mais cette étude est-elle toujours possible, et dans quelle mesure?

Notons tout d'abord qu'une technique de la composition est, pour l'antiquité, une chose assez difficile à saisir. C'est une remarque souvent faite qu'il ne faut pas juger de la composition d'une œuvre littéraire grecque ou latine avec nos idées modernes. Et il faut tenir le plus grand compte d'observations, d'ailleurs tout extérieures, comme celles que présente, par exemple, M. Albertini dans son étude sur la composition des traités de Sénèque [1] : il n'est pas douteux que la forme même du *uolumen* impose au lecteur ancien des habitudes, maintient davantage son attention sur le détail et le morceau et le rend moins sensible à l'agencement d'un ensemble que le lecteur moderne, plus enclin à parcourir et à feuilleter. Mais on voudrait pouvoir atteindre d'une manière plus précise et plus positive des traditions et une méthode qui devraient, semble-t-il, avoir existé à une époque où, par ailleurs, la technique et l'apprentissage du procédé ont été poussés jusqu'à une minutie extrême. Or, la *dispositio* constitue bien l'une des cinq parties de la technique de la parole. Mais elle ne traite en fait que du discours judiciaire, dont les grandes divisions sont toujours les mêmes et se présentent dans un ordre quasi immuable. Et l'on voit qu'au

1. *La composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque*, Paris, 1923, p. 314 et suiv., où l'on trouvera des références détaillées en ce qui concerne les observations de Diels, Norden, etc.

livre II du *de Oratore* Antoine est surtout préoccupé d'une juste répartition du *placere* et du *mouere* dans le corps du discours, dont le *docere* est le but, et qu'à part quelques observations judicieuses sur l'exorde, son attention n'est guère retenue que par la digression, dont le caractère est précisément, à nos yeux, de n'avoir pas sa place dans un schéma dont l'ordonnance est tout extérieure. Quelques réflexions générales, dont la portée ne dépasse pas celle du simple bon sens instruit par l'expérience ; un cadre rigide, où l'orateur déversera la masse des arguments et des lieux que l'*inuentio* a mis à sa disposition, voilà à quoi se borne l'enseignement de l'école[1]. Des genres délibératif et démonstratif, il n'est que fort peu question. Quant à tout ce qui n'est qu'ouvrage de prose, non destiné à être prononcé, on en chercherait vainement les règles[2]. Et ceci ne doit pas nous étonner dans une société où toute la technique littéraire se répartit entre une Rhétorique et une Poétique, l'art de parler et celui d'écrire en vers. Nous en sommes donc réduits, faute d'une théorie et d'un enseignement dogmatique, à analyser les œuvres elles-mêmes, pour essayer d'y saisir dans ses résultats la manière dont s'est exercé le travail de la composition. C'est cet examen que nous allons tenter sur un exemple précis, pour en tirer ensuite les observations qu'il nous paraît comporter.

* * *

Les Catilinaires ne sont pas des discours judiciaires. La Ire et la IVe ont été prononcées devant le Sénat, les IIe et IIIe devant le peuple réuni en *contio*. Théoriquement, elles appartiennent au genre délibératif. Mais, la *contio* n'étant pas une assemblée délibérante, les deux discours tenus devant elle ne visent qu'à créer un mouvement d'opinion, et nous voyons qu'en fait Cicéron y est surtout préoccupé de justifier sa conduite. Cette simple remarque suffira pour faire apparaître le caractère factice de la répartition en genres démonstratif, délibératif et judiciaire, malgré les distinc-

1. Cf. aussi Quintilien, livre VII. Il est remarquable qu'à propos de la disposition il ne fasse guère qu'une théorie du *status*, ce qui n'a rien à voir pour nous avec la composition, et qu'au moment d'aborder la question, dont il semble pourtant apercevoir toute l'importance, il se dérobe, comme s'il allait sortir de son sujet : 7, 10, 17, *uerum longius fortasse progredior fallente transitu*, etc.

2. Exception faite pour l'histoire : cf. Cicéron, *de Or.*, 2, 12, 51 et suiv., lequel ne voit d'ailleurs dans le genre historique qu'une subdivision de l'éloquence, ce qui est parfaitement conforme au point de vue que nous exposons.

tions posées par Aristote[1]. Quant à la IVe Catilinaire, son caractère indécis est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Il n'y a pas de pire manière de prétendre orienter un vote que de reconnaître, tout en les combattant, le bien-fondé des allégations de son adversaire. Donc, on peut poser en principe que Cicéron, quand il prononçait ces discours, n'avait pas en vue de se conformer à tel ou tel type défini et qu'il s'est avant tout inspiré des circonstances.

On remarquera qu'il a pu les remanier après coup. Il y a de fortes chances pour que les deux harangues sénatoriales, telles qu'elles ont été publiées par lui dans la suite[2], ne nous gardent qu'un reflet très imparfait des discours réellement prononcés. L'apostrophe du consul à Catilina, à la séance du 8 novembre, a dû avoir surtout l'allure d'une *altercatio*, dont le discours suivi que Cicéron lui a substitué garde d'ailleurs le mouvement et le caractère pressant. Aux nones de décembre, Cicéron a dû prendre la parole deux fois, une première fois en ouvrant la séance, une deuxième fois après le discours de César : et il est peut-être possible de retrouver dans le deuxième discours, le seul rédigé, des éléments empruntés du premier. Il n'est pas beaucoup plus sûr que les deux discours au peuple n'aient pas été, de leur côté, quelque peu remaniés. En tout cas, les conditions dans lesquelles ils ont été élaborés montrent qu'ils n'ont pu ni l'un ni l'autre faire l'objet d'une longue préparation. La IIe Catilinaire a été prononcée le lendemain de la Ire : Catilina ayant quitté Rome dans la nuit, le consul n'a pu disposer que de quelques heures et n'a pas dû avoir beaucoup de tranquillité d'esprit pour songer à ce qu'il allait dire. La même observation vaudra pour la IIIe, où Cicéron rend compte au peuple de ce qui s'est passé dans la séance du Sénat qui vient d'avoir lieu. Nous sommes donc en présence d'improvisations dont la remise sur le chantier en vue de l'édition n'a pas dû changer radicalement le caractère. On peut s'en fier à la mémoire de Cicéron, et aux notes de ses sténographes, pour croire qu'il lui était possible de les rédiger après coup sans y changer grand'chose. Du moins, les modifications qu'il a pu y introduire ont toutes chances d'avoir été vou-

1. *Rhétorique*, 1, 3 (1358 b) : le genre délibératif envisage l'avenir, le genre judiciaire le passé, le genre épidictique le présent.

2. Trois ans après : cf. la lettre à Atticus, 2, 1, 3 = Constans, 27. Voir toutefois *infra*, p. 324.

lues, soit pour épurer sa langue, soit pour corriger certaines disproportions. Dans ce cas, nous n'en saisirons que mieux l'idée qu'il se faisait de ce genre de discours et la manière dont il en concevait la présentation et l'agencement des parties.

Munis de ces quelques observations, nous pouvons aborder l'étude particulière de la IIe Catilinaire.

* * *

L'impression qu'on éprouve à la lecture de ce discours n'est pas douteuse : la IIe Catilinaire n'a pas de plan bien net. Les articulations ne se marquent pas ; si les grandes divisions sont suffisamment indiquées, c'est d'une manière toute factice et qui ne correspond pas au mouvement même de la pensée. Il y a, sinon des répétitions et des redites, du moins un retour sensible, à plusieurs reprises, sur la même idée. On peut en juger par l'embarras même des éditeurs et des commentateurs toutes les fois qu'ils ont essayé de faire précéder le texte du discours d'une analyse objective. Les plans proposés par l'un ou par l'autre ne se recouvrent pas exactement, comme s'il y avait dans la teneur même de cette harangue quelque chose qui nous échappe.

Sur un seul point, tout le monde est d'accord : le discours se répartit en deux grandes masses : §§ 1-16 et 17-29. L'équilibre entre les deux parties est à première vue satisfaisant ; même densité relative à peu de chose près : seize paragraphes contre quatorze, soit neuf pages contre huit dans l'édition Bornecque de la collection des Universités de France. L'auteur a, d'ailleurs, pris soin de marquer la suture d'une façon particulièrement nette : § 17 : *sed cur tam diu de uno hoste loquimur... de his qui dissimulant*, etc..., *nihil dicimus?* Son intention est clairement exprimée : après avoir parlé de Catilina, il va parler de ses complices. C'est à partir de ce moment que s'ouvre, en effet, l'énumération bien connue des six sortes de partisans du conspirateur : *unum genus* (§ 18), *alterum genus* (§ 19), etc., qui se conclut par un développement général sur le peu de poids que représente ce ramassis de gens vicieux et tarés, en face des forces organisées de la république (§ 24 et suiv.). Cette division était donc bien dans l'esprit de Cicéron, qui aurait conçu son discours en deux parties.

Mais il faudrait que la première partie fût, sinon symétrique de

la deuxième, du moins parallèle à elle et qu'elle lui répondît de quelque façon. Or, il suffit d'un examen superficiel pour s'apercevoir qu'il n'en est rien et qu'il n'y a entre ces deux parties qu'une symétrie apparente et que, par suite, la division en question est purement factice. Il n'est rien de ce qui fait l'objet de la deuxième partie qui n'ait déjà été dit dans la première plus ou moins explicitement. A propos de Catilina, la silhouette de ses complices réels ou supposés est plusieurs fois évoquée. Au § 4, aux trois ou quatre personnages insignifiants qu'il a emmenés avec lui (*Tongilium mihi eduxit*, etc.) sont opposés les gens de plus grande envergure qu'il a laissés à Rome (*reliquit quos uiros*, etc.). Le § 5 présente l'esquisse rapide des bandes d'Étrurie (*conlectum ex senibus desperatis, ex agresti luxuria, ex rusticis decoctoribus*, etc.), données comme moins redoutables que l'armée des conspirateurs qui n'ont quitté ni le forum, ni le Sénat (*hos, quos uideo uolitare in foro, quos stare ad curiam, quos etiam in senatum uenire*, etc.). L'observation du § 6 : *nisi uero si quis est qui Catilinae similis cum Catilina sentire non putet*, entraîne, aux §§ 7 et 8, l'énumération de tous les gens tarés, criminels et endettés, qui sont logiquement appelés à le suivre, et le § 10 en est une sorte de récapitulation (*hunc uero si secuti erunt sui comites*, etc.), terminée au § 11 par une menace (*quibus ego confido impendere fatum aliquod*, etc.). Il faut même remarquer que les traits qui peignent, les évocations pittoresques et les portraits rapides ne manquent pas dans la première partie, alors qu'on aurait pu les supposer à priori réservés pour la deuxième : § 5 : *qui nitent unguentis, qui fulgent purpura ;* § 10 : *quod si in uino et alea comissationes solum et scorta quaererent*, etc..., *qui mihi accubantes in conuiuiis, complexi mulieres impudicas, uino languidi*, etc. Quant au thème qu'il n'y a rien à redouter de pareils soldats, qui fait l'objet des §§ 24 et 25 servant de conclusion à l'énumération de la deuxième partie, il n'est pas explicitement indiqué dans la première ; mais l'idée de la guerre imminente est constamment présente à la pensée, et le § 5, opposant l'armée de Manlius aux forces gouvernementales (*illum exercitum prae Gallicanis legionibus*, etc.), est déjà une préfiguration de l'opposition antithétique qui précédera la péroraison. Il est donc clair que la deuxième partie n'apporte pas de données absolument différentes de ce qui se trouvait déjà dans la première et que, par conséquent, la répartition du discours en deux grands développements, dont l'un con-

cernerait Catilina et l'autre ses complices, ne répond pas à ce que nous y trouvons en réalité. La phrase du § 17 : *sed cur tam diu de uno hoste*, etc., n'est qu'une transition habile, destinée à rattacher le développement qui va venir à ce qui le précède immédiatement, et non à marquer une séparation entre deux divisions essentielles qu'on ne retrouve plus à l'examen. Comme toutes les transitions trop bien faites, elle ne sert qu'à marquer une suture là où, précisément, une suture n'eût pas été nécessaire si les idées qu'elle prétend réunir eussent été liées organiquement.

C'est le moment de faire remarquer que l'équilibre prétendu, dont nous avions précédemment fait état, ne résiste pas davantage à l'examen. Il faut tenir compte de l'exorde et de la péroraison, qu'il faut mettre à part dans le calcul de l'importance relative des parties composant le discours. L'exorde comporte deux paragraphes. Il est constitué par une explosion de joie sur ce thème : Catilina est parti (*abiit*, *excessit*, *euasit*, *erupit*), où le mouvement, la grandiloquence, la profusion des images, qui ne se donnent même pas toujours la peine d'être cohérentes, sont destinés à frapper l'imagination populaire. Aussitôt après, § 3, le raisonnement commence, coupant court à ce débordement de passion. L'exorde est donc relativement bref, d'une étendue cependant moyenne et tout à fait proportionnée à la longueur totale du discours. La péroraison est sensiblement plus longue. Il n'est pas douteux qu'il faille la faire commencer au § 26, où nous trouvons à la fois les recommandations générales du consul concernant le maintien de l'ordre dans la ville : *quem ad modum iam antea*, *uestra tecta uigiliis custodiisque defendite ; mihi*, etc., qui termineront de même la III^e^ Catilinaire : § 29 : *in uestra tecta discedite*, *et ea... aeque ac priore nocte custodiis uigiliisque defendite*, et la formule résumant le discours et en annonçant la conclusion : *quae cum ita sint*, formule, pourrait-on dire, stéréotypée, puisqu'elle se retrouve identique dans la IV^e^ Catilinaire, 23 : *quae cum ita sint*, et avec une légère variante dans les deux autres : I, 32 : *quare ;* III, 23 : *quam ob rem.* Donc, en déduisant respectivement de l'étendue des première et deuxième parties celle de l'exorde et de la péroraison, il ne reste plus que quinze paragraphes (3 à 16) pour la première et dix pour la deuxième (17 à 25). C'est-à-dire que l'équilibre prétendu est rompu et que, si l'on veut bien ne pas attacher à ces indications numériques plus d'importance qu'elles n'en comportent, le discours pourrait

se couper aussi bien de tout autre façon : en trois parties, par exemple, aussi bien qu'en deux.

Il faut, en effet, tenir compte des indications de l'exorde. On n'y trouve pas une division ; mais, dans une matière qui ne comporte pas de précautions oratoires particulières ni d'artifices de rhétorique du genre de ceux qu'on groupe sous le nom de *captatio beneuolentiae*, l'exorde est emprunté rigoureusement de la cause et introduit le sujet même qui va être développé. Or, l'attention de l'auditeur est tout de suite retenue par le groupement de trois verbes qui terminent la première phrase : *uel eiecimus*, *uel emisimus*, *uel ipsum egredientem uerbis prosecuti sumus*. On pense à la distinction subtile de l'apostrophe de la veille au Sénat : § 13 : *Quid est Catilina? Num dubitas id me imperante facere, quod iam tua sponte faciebas? Exire ex urbe iubet consul hostem. Interrogas me : num in exsilium? Non iubeo, sed si me consulis, suadeo.* Cicéron y pensait en présentant à son auditoire le choix entre ces trois termes. Et l'auditoire, qui n'était pas sans avoir pu faire déjà quelques réflexions sur les événements de la nuit, attendait de lui qu'il lui expliquât lequel de ces trois mots était le vrai, celui qui répondait le mieux à ce qui s'était passé exactement. Or, c'est bien à cette attente que le consul répond, en développant d'abord ce premier point : § 3 : *quod tam capitalem hostem non comprehenderim potius quam emiserim ;* en reprenant ensuite ce second : § 12 : *at etiam sunt qui dicant, Quirites, a me eiectum* [*in exsilium*] *esse Catilinam.* Et c'est à l'occasion de ce deuxième développement qu'il raconte l'altercation qui s'est déroulée la veille au Sénat, telle qu'on peut la suivre pas à pas tout au long de la I^re^ Catilinaire. C'est donc dans ces trois verbes qu'il a mis le principe d'une division, et sa préoccupation première, celle du moins qu'il affiche et qui va faire, au moins apparemment, le thème de son discours, est de justifier sa conduite à l'égard de Catilina. La suasoire devient un plaidoyer. Mais remarquons qu'alors la narration n'a pas l'air d'y être à sa place, car le récit de la séance du Sénat constitue bien une narration, et la narration précède logiquement l'argumentation. C'est que ce récit n'a rien à faire avec le premier point et n'intéresse que le second. En réalité, nous sommes en présence non d'un plaidoyer, mais de deux, l'attitude intermédiaire prise par le consul lui ayant attiré à la fois les critiques des partisans de l'ordre, qui peuvent juger sa conduite sans énergie, et celles des sympathi-

sants de Catilina, qui la considèrent comme arbitraire. Il y a donc, de toute évidence, une articulation très fortement marquée dans la première partie du discours, si fortement marquée même qu'il n'a pas paru nécessaire d'insérer entre les deux développements qu'elle sépare (§§ 3-11, §§ 12-16) la moindre transition. Un simple *at* a suffi à en exprimer l'opposition (§ 12 : *at etiam sunt qui dicant*).

Nous aboutissons donc, si l'on tient compte de l'étendue relative des développements en présence, à une division tripartite :

*a)* Pourquoi je n'ai pas fait arrêter Catilina, §§ 3-11 ;

*b)* Dans quelles conditions il est parti, §§ 12-16 ;

*c)* Ce que sont ses complices, §§ 17-25 ;

ou, si l'on préfère s'en tenir à ce fait que *a* et *b* constituent les deux éléments d'une même apologie personnelle, à une division bipartite avec subdivision du premier membre :

1° Justification de ma conduite à l'égard de Catilina, §§ 3-16 :

*a)* Pourquoi je ne l'ai pas fait arrêter, §§ 3-11 ;

*b)* Dans quelles conditions il est parti, §§ 12-16 ;

2° Description de ses complices, §§ 17-25.

Mais nous avons déjà fait observer le caractère factice d'une deuxième partie où il ne serait question que des complices de Catilina, par opposition à une première partie où le consul s'occupe de justifier sa conduite à l'égard du chef de la conjuration. Et ce caractère factice ne disparaît pas du fait de la subdivision de la première partie en deux développements bien distincts. Le plan d'ensemble du discours n'en reste pas moins conventionnel et conçu comme une simple classification que l'auteur ne s'est même pas astreint à observer. La question qui se posait à nous reste, en effet, entière et revêt même, désormais, une forme plus pressante : comment se fait-il que les complices de Catilina apparaissent dès le développement concernant la justification du consul à l'égard de leur chef? Et, s'il était nécessaire de parler d'eux dès ce moment, pourquoi revient-on encore sur eux si longuement dans la suite? Il semble qu'ici nous abordions désormais le problème véritable et que nous commencions d'apercevoir quelque chose de l'état d'esprit de Cicéron au moment où il songeait à son discours et, par conséquent, de la manière dont il l'a conçu.

Il faut, en effet, recourir encore à l'exorde. Dès les premiers mots, où le consul se félicite de sa victoire sur Catilina, il laisse transparaître une réserve : *Atque hunc* **quidem** *unum huius belli*

*domestici ducem sine controuersia uicimus.* Le chef, sans doute, est hors de cause, ayant perdu du fait de son départ le bénéfice du doute et des illusions qu'une partie de la population pouvait avoir encore sur lui, ce qui faisait sa force et qui le rendait particulièrement dangereux. Mais il y a les autres, ceux qui sont restés à Rome et qui vont continuer son action, aussi insaisissables que lui, aussi assurés de l'impunité qu'il l'était lui-même la veille, avant d'avoir courbé la tête sous l'apostrophe du consul et signé, dirions-nous, par son départ volontaire, l'aveu de sa culpabilité et de ses intentions criminelles. A l'égard de ceux-là, l'embarras de Cicéron est le même qu'à l'égard de Catilina avant qu'il eût quitté Rome. Il a beau leur montrer qu'il sait tout, qu'il est au courant de toutes leurs dispositions et de tous leurs projets (§ 6 : *Video cui sit Apulia attributa, qui habeat Etruriam*, etc.), il demeure dans l'impossibilité de sévir tant qu'il ne tient pas une preuve formelle, tant qu'une imprudence ou un commencement d'action ne lui aura pas permis d'établir des inculpations précises, et aussi, et surtout, tant qu'il ne sentira pas derrière lui une opinion publique enfin convaincue de la réalité d'un complot dont elle persiste à douter, si même elle ne le considère pas, pour une part du moins de la population, avec une certaine sympathie. Et l'on voit bien qu'une répression n'est devenue, en effet, possible que le jour où le loyalisme, ou l'intérêt bien entendu, de la députation des Allobroges a mis entre les mains du consul des preuves décisives. Nous pouvons donc nous imaginer les pensées qui assaillent Cicéron en ce matin du 9 novembre, où il vient d'apprendre, avec le départ de Catilina, le succès de sa manœuvre de la veille et où il s'apprête à parler au peuple. Joie de sa victoire, sentiment de ce que cette victoire comporte néanmoins de relatif, vision aiguë de la guerre civile, inévitable, désormais, lorsque Catilina aura pris la tête de ses bandes. Mais la guerre civile hors de Rome ne vaut-elle pas mieux que l'incendie et le massacre dans la ville? Il ne s'agit que d'ôter leur masque aux conjurés et de faire apparaître leur vrai visage ; d'obliger les incertains, les hésitants, à se déclarer dans un sens ou dans l'autre ; de débarrasser, enfin, le forum et le Sénat de toutes ces figures inquiétantes dont les projets criminels se dissimulent sous une apparente insouciance. Que n'ont-ils pris déjà le même chemin que leur chef ! Et ne pourrait-on recommencer avec eux la manœuvre qui a si bien réussi avec Catilina? Il est remarquable — et l'on de-

vait d'ailleurs s'y attendre — que la IIe Catilinaire ne soit, pour le mouvement et pour la conception générale, qu'une sorte de réplique et comme l'achèvement de la première.

On voit, dès lors, comment se dessine le discours dans la pensée de son auteur. Il ne s'agit, en apparence, que de mettre le peuple au courant des événements qui se sont déroulés depuis la veille. Le départ de Catilina peut être considéré, selon l'état des esprits, comme le résultat soit d'une faiblesse, soit d'un abus de pouvoir du consul. Ce sont là les deux points importants du discours, donc ses deux divisions essentielles, et il n'en comporte d'abord en réalité point d'autres. Mais le consul ne peut se justifier de ne s'être pas saisi de la personne de Catilina et de l'avoir laissé partir qu'en découvrant, comme il l'a fait la veille au Sénat, le fond de sa tactique : laisser la conspiration prendre corps, pour dévoiler du même coup le chef et ses complices[1]. C'est par ce biais que s'introduit dans le discours le développement capital sur les complices de Catilina, qui sont constamment présents à la pensée de Cicéron, mais qu'il ne lui est pas possible de prendre à partie directement, parce qu'il ne les a pas en quelque sorte devant lui, qu'il ne s'adresse pas à eux immédiatement et qu'il ne les saisit en réalité qu'à travers l'opinion publique. De là vient que toute l'orientation de cette première partie de la harangue est changée et que la constatation du départ de Catilina se transforme en une invitation pressante aux autres conjurés de le suivre, où se retrouve le mouvement et jusqu'aux propres expressions de la Ire Catilinaire (§§ 5-6). Il faut un artifice de style pour revenir désormais au seul Catilina (§ 7 : *uno mehercule Catilina exhausto...*) ; mais le balancement rigoureux de la pensée entraînera le retour aux conjurés (§ 10 : *hunc uero si secuti erunt sui comites...*) et le développement se terminera par une déclaration de guerre (§ 11), dans laquelle on n'aperçoit plus que de bien loin le point de départ du § 3 : *non est ista mea culpa, Quirites, sed temporum.*

Dans le développement suivant, il ne saurait plus être question des conjurés, puisqu'il ne s'agit maintenant que de démontrer que Catilina n'a pas été contraint à s'exiler par le consul, qu'il est parti tout seul. C'est même ce qui fait la disproportion entre ces deux

1. Comparer Cat. I, 12 : *nam si te interfici iussero, residebit in re publica coniuratorum manus*, etc..., et Cat. II, 4 : *si illum, ut erat meritus, morte multassem, fore ut eius socios inuidia oppressus persequi non possem.*

développements, le premier, largement gonflé de l'*altercatio* supposée avec les conjurés, dépassant l'étendue qui devait lui être normalement attribuée et rompant l'équilibre. Mais l'affirmation que Catilina ne s'en va pas réellement à Marseille, comme il en a fait insidieusement répandre le bruit, et qu'on le verra bientôt à la tête des bandes de Manlius, ramène l'évocation de la guerre civile. Par là, ce développement rejoint directement celui des §§ 24-25, qui est une comparaison entre les forces de Catilina et celles de la république, destinée à rassurer l'opinion, et aboutissant logiquement et de fait à la péroraison. Mais nous avons signalé précédemment que cette comparaison avait déjà été faite au § 5, en ce qui concerne du moins les bandes de Manlius opposées aux troupes gouvernementales. Donc, au § 16, le discours était complet en deux parties, et l'énumération des six sortes de partisans de Catilina qui s'ouvre au § 17 n'appartenait pas véritablement à la donnée primitive et n'était, par conséquent, pas nécessaire.

Il est d'ailleurs possible de voir comment cette énumération est venue s'introduire ici. En disant, au § 5, que les bandes de Manlius n'étaient pas redoutables, Cicéron avait surtout en vue de montrer que le véritable danger était à l'intérieur, ce qui introduisait habilement le développement sur les conjurés restés à Rome. En évoquant, au § 16, le spectre de la guerre civile, il était amené, par un mouvement inverse, à reprendre le thème des conjurés pour montrer quel faible appoint ils allaient être pour celui qui comptait se faire une armée d'un tel ramassis. Ainsi, il aboutissait logiquement à la conclusion voulue et cherchée, comportant à la fois un avertissement pour les conspirateurs, qu'il eût préféré voir suivre tout de suite le même chemin que leur chef, et des paroles rassurantes pour la population que la perspective de collisions sanglantes pouvait à juste titre inquiéter. C'était, de plus, un moyen de rétablir l'équilibre rompu entre les deux parties fondamentales du discours en introduisant dans la deuxième un élément de développement qui avait démesurément grossi la première. Mais l'auteur n'a pas résisté au plaisir d'étaler largement cette énumération et de s'attarder à des portraits où il excellait. Il y trouvait l'occasion de donner libre cours à son goût pour les peintures vivantes, l'accumulation des épithètes et l'interpellation directe, qui donnent à tout ce développement un mouvement particulier. Et toutes les critiques qu'on peut lui faire en se plaçant au strict point de vue de

la composition ne doivent pas nous faire oublier que c'est là que se trouvent précisément quelques-uns des passages les mieux venus de tout le discours. Mais, rompant maintenant délibérément l'équilibre en sens inverse, l'auteur a vu là le morceau de bravoure, quelque chose comme l'*amplificatio* ou la *digressio* dont la rhétorique enseigne l'importance pour agir sur l'esprit des auditeurs avant le mouvement final de la péroraison. Encore ne fallait-il pas vouloir nous laisser croire que c'était là un des éléments primordiaux dans la composition du discours, et, sous ce rapport, la trop subtile transition du § 17 : *sed cur tam diu de uno hoste loquimur...*, n'est, tout compte fait, qu'une maladresse. Et nous croirons volontiers que, si le discours a subi quelque retouche importante au moment de la publication, c'est sur toute cette partie en général et sur ce point en particulier qu'elle a dû porter.

Il nous semble maintenant que nous pouvons définir assez exactement non pas le plan même de la IIe Catilinaire, dont nous avons suffisamment montré qu'elle n'en comporte point de bien rigoureux, mais le travail au moins de la composition, comme il a dû s'effectuer dans l'esprit de son auteur. Le discours à prononcer s'est présenté à lui dans un cadre formel résultant de la donnée elle-même : le départ de Catilina. Ce départ pouvant donner lieu, selon l'état de l'opinion, à deux interprétations différentes, lui fournissait les deux grandes divisions de son développement. Mais il apportait également devant la *contio* une préoccupation et une arrière-pensée, et cette préoccupation se fait jour dès ses premiers mots : Catilina parti, rien n'est résolu si ses complices ne l'ont pas suivi. La caractère complexe du discours résulte de l'introduction de cette arrière-pensée dans un cadre qui n'était pas exactement conçu pour la recevoir. Ce qui n'était dans la donnée que l'accessoire passe tout de suite au premier plan, déborde les limites d'une division qui ne répond pas à l'intention profonde de l'orateur et s'étale finalement sans mesure dans une digression où rien ne laisse plus apercevoir le point de départ, qui est perdu de vue. La IIe Catilinaire nous offre, en somme, ce spectacle curieux d'un discours où, le but avoué de Cicéron étant d'exposer au peuple les raisons de son attitude dans les événements qui viennent de se dérouler, il s'adresse en réalité par-dessus lui à tous les éléments, affichés ou obscurs, de la conjuration pour leur renouveler l'apostrophe de la veille au Sénat, dont le succès a entraîné la mise hors de cause de

leur chef. Les deux choses sortent logiquement l'une de l'autre, et c'est ce qui garde au discours toute sa puissance, malgré la faiblesse de sa construction, qui n'apparaît véritablement qu'à l'analyse. C'est qu'une improvisation n'a pas nécessairement besoin d'être solidement charpentée à la façon d'un discours longuement mûri et préparé et qu'elle tire toute sa force de l'action. On peut critiquer les hésitations de Cicéron dans toute cette affaire de la conjuration de Catilina, et les historiens, en général, ne se sont pas fait faute d'insister sur sa tendance bien accusée à remplacer l'action par des discours. Mais, outre qu'on peut toujours se demander dans quelle mesure l'action véritable lui était possible dans une situation politique où tout se conjuguait pour le limiter et pour le brider, il faut toujours apercevoir en lui, derrière l'homme politique d'occasion, l'orateur prestigieux qui tire une légitime vanité d'avoir, au moins momentanément, ramené l'ordre dans l'État par la seule puissance de sa parole.

*
* *

On ne s'attend pas à ce que nous tirions de cette étude des conclusions générales qu'elle ne peut pas comporter et qui ne sauraient résulter que de la comparaison avec un certain nombre d'études parallèles dont la réunion en un seul faisceau pourrait peut-être nous permettre de renouveler nos vues sur les procédés de la composition chez les Anciens. Il nous paraît néanmoins nécessaire d'indiquer les points sur lesquels nous pouvons, au moins provisoirement, arrêter notre réflexion.

Et, d'abord, on voit l'intérêt que peuvent présenter les observations que nous avons faites dans la question, toujours ouverte, de savoir si le texte des Catilinaires, tel qu'il nous a été transmis, est conforme aux discours réellement prononcés. Nous n'allons pas reprendre ici la discussion de ce problème, qui n'était pas l'objet propre de notre étude et qui comporte, d'ailleurs, d'autres données que celles que nous venons d'examiner[1]. Le fait que la IIe Catilinaire présente la disproportion caractéristique et les flottements dans la construction que nous avons essayé d'élucider rend plau-

1. Nous renvoyons à ce sujet à l'exposé très nourri et encore actuel de L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron*, Paris, 1907, p. 1-17 (les discours prononcés par Cicéron et les discours publiés).

sible la thèse que ce discours et, sans doute, aussi les autres aient été remaniés en vue de l'édition, mais ne la démontre en aucune façon. Il se peut que la lettre à Atticus invoquée plus haut[1] n'ait pas le caractère probant qu'on lui prête d'ordinaire pour fixer la date de la publication des Catilinaires. Mais il faut surtout observer que les arguments qui militent le plus en faveur du remaniement des harangues consulaires sont ceux que l'on tire de la situation personnelle de Cicéron au milieu des intrigues politiques des années qui se sont écoulées entre son consulat et celui de César. Qu'il ait voulu, à ce moment, ressaisir une popularité qui lui avait échappé en publiant ses discours contre Catilina et, par là, mettre au point son rôle exact dans une affaire qui allait, en définitive, aboutir pour lui à une catastrophe dont la menace se précisait de plus en plus, c'est ce qui ne saurait faire de doute pour personne. Mais il faudrait aussi établir que les appréhensions que manifestent ces discours et la circonspection dont ils portent la marque, pour y avoir été introduites, au moins partiellement, après coup, ne faisaient pas partie de l'état d'esprit du consul au moment de la conjuration. Et il est bien hasardeux de dénier à Cicéron l'intelligence assez claire des difficultés de sa situation politique[2] et, par suite, de mettre uniquement au compte d'un manque de caractère des hésitations et des atermoiements dont les événements se sont chargés de montrer plus tard le bien-fondé. Nous nous contenterons donc d'ajouter une donnée au problème, en spécifiant à la fois que des considérations historiques ne suffisent pas à élucider une question qui est en même temps d'ordre littéraire et que, d'autre part, même de ce point de vue, la composition n'est pas seule en jeu. C'est dire que nous n'entendons pas prendre parti en vue d'une conclusion qui dépasserait par trop largement nos prémisses.

1. P. 313, note 2.

2. Sans entrer ici dans une discussion historique qui dépasserait à la fois notre sujet et notre compétence, nous nous bornerons à remarquer que toute la question paraît bien être dans la valeur du *senatus consultum ultimum*, si l'on observe que la dictature, subsistant en droit, est abolie de fait; que le *mos maiorum* ne sert qu'à invoquer des précédents, sans remplacer une constitution écrite dont il n'a ni la précision ni le caractère obligatoire, et qu'enfin les menées démocratiques lors du récent procès de Rabirius avaient bien fait sentir à Cicéron dans quelle voie il risquait de s'engager. Ajoutons que, *homo nouus* porté au consulat par une coalition momentanée d'intérêts, il n'avait ni l'assiette politique, ni l'assurance que donne une longue tradition familiale, pour essayer d'imprimer aux événements une impulsion délibérément personnelle.

Mais, en ne considérant même que la composition, il nous semble que le problème recule et nous fuit. Au moment de prendre la parole devant le peuple, Cicéron savait assurément ce qu'il allait lui dire et avait, par conséquent, fait son plan. Ce plan, il est possible qu'en parlant il ait été amené à le modifier suivant certaines réactions de son auditoire, ou, dans un entraînement très compréhensible, à le déborder. Il est possible aussi qu'écrivant son discours pour le publier il l'ait remanié encore, soit pour y introduire des développements nouveaux qu'il lui paraissait utile d'y voir figurer ou pour en supprimer de mal venus, soit pour l'améliorer et le rendre plus conforme à un certain idéal. Mais de toute façon, avant comme après, il travaillait selon une norme qu'il avait dans l'esprit. Quelle était cette norme? En d'autres termes, quelle idée Cicéron se faisait-il d'un plan? Telle est la question à laquelle on aboutit et que nous devons laisser provisoirement sans réponse. Il n'est, en effet, que de l'énoncer pour se rendre compte qu'on ne l'a pas encore assez examinée dans le sens que nous avons essayé d'indiquer, et qu'il ne suffit pas de pouvoir marquer dans un texte des divisions et une numérotation pour être assuré d'avoir exactement saisi la manière dont il a été conçu et élaboré.

Un plan n'est qu'un cadre dans lequel vient s'insérer une pensée. Mais, pour être autre chose qu'une division arbitraire, il doit être établi en fonction même de cette pensée. Une classification, d'autre part, n'est pas un plan, si elle ne s'inspire d'une idée générale par rapport à laquelle viennent s'ordonner tous les développements particuliers et qui constitue comme l'épine dorsale de l'œuvre. La rhétorique fournit un cadre tout prêt au discours judiciaire ; les techniciens enseignent, d'autre part, à classer les arguments en fonction du résultat à obtenir. L'orateur qui prend la parole devant un tribunal a donc dans la pensée un schéma et des directives, et, pour peu qu'il soit entraîné à réfléchir et à composer, il n'aura pas de peine à ordonner ses arguments selon une orientation définie. Mais, qu'il s'agisse d'autre chose que d'une plaidoirie, le cadre se disloque et l'abandonne. Il aurait alors besoin de principes, non de procédés, de vues générales, non de la routine stérile de l'école. Il n'y a que dans la *Poétique* d'Aristote[1], et à propos seulement de la tragédie, qu'on trouve une indication

1. *Poétique*, ch. VII et VIII, p. 1451 a.

féconde sur l'œuvre littéraire conçue comme un organisme vivant : mais cette indication même n'est pas exploitée. Et si l'on songe, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, qu'entre la rhétorique et la poétique l'ouvrage de prose ne comporte point de technique, on voit dans quel embarras peut se trouver, au moment d'écrire, un esprit habitué à se mouvoir par ailleurs dans les lisières étroites des formules apprises. Ce n'est pas que les Anciens n'aient pas su composer, mais ils ont eu de la composition des conceptions variables, résultant d'habitudes personnelles ou d'une forme d'esprit particulière, toutes les fois qu'ils sont sortis des genres définis. Ce sont donc ces habitudes qu'il nous faut étudier d'abord en lisant leurs œuvres, pour être assurés de les bien comprendre et, partant, pour élucider quelques-uns des nombreux problèmes que nous pouvons nous poser à leur sujet.

A. Yon.

---

## IV

## HISTOIRE ET RHÉTORIQUE DANS L'*AGRICOLA*

PAR J. Cousin
Chargé de cours à l'Université de Poitiers

Parmi les problèmes posés par les rapports de l'histoire et de la rhétorique dans l'*Agricola*, il y a celui de savoir si cet opuscule est une *laudatio*. Les commentateurs sont, en effet, en désaccord sur ce point, et, si les uns veulent y voir une biographie, d'autres y retrouvent appliquées les règles de l'oraison funèbre, ou du pamphlet, ou de l'apologie. L'un des derniers éditeurs, M. H. Goelzer, dans l'introduction du volume qu'il nous a procuré naguère[1], écrit les lignes suivantes :

« M. Gudeman a voulu montrer que l'*Agricola* rentrait tout à fait dans la catégorie du panégyrique (ἐγκώμιον) et qu'il avait été conçu en parfaite conformité aux règles et prescriptions des rhéteurs. Hermogène de Tarse, Aphthonios d'Antioche, Théon

1. H. Goelzer, H. Bornecque et G. Rabaud, *Tacite : Dialogue des orateurs, Vie d'Agricola, La Germanie*, Belles-Lettres, Paris, 1923, p. 81.

d'Alexandrie, Ménandre de Laodicée, qui vivaient au IIe et au IIIe siècle de notre ère, nous ont, en effet, laissé sur le genre de l'éloge des préceptes qu'ils ont tirés surtout d'Isocrate et de Xénophon. Ils s'accordent à dire qu'une biographie conçue de cette façon doit comprendre cinq parties : exorde (προοίμιον), origine, nature et éducation du personnage (γένεσις, φύσις, ἀνατροφή), mœurs, habitudes de vie (ἐπιτηδεύματα), actes ou exploits (πράξεις), parallèle (σύγκρισις) et enfin conclusion (ἐπίλογος). Je ne crois pas que sa démonstration soit convaincante. »

L'autorité du nom de Goelzer a pu ébranler plusieurs critiques ; en examinant à mon tour le texte de l'*Agricola*, il m'est apparu que l'étude de cet opuscule a été viciée par deux erreurs et ainsi s'explique l'hésitation des latinistes à y reconnaître un genre déterminé.

La première consiste à prendre comme base pour l'examen d'un texte vraisemblablement composé vers le début du règne de Trajan[1], et peut-être même vers l'année 100, des traités de rhétorique écrits bien plus tard, dont certains sont relatifs aux éloges de rois et donnent les préceptes du βασιλικὸς λόγος. Une telle méthode ne se justifie qu'en deux occasions : lorsque les textes antérieurs à celui qu'on étudie ont totalement disparu ou lorsqu'on veut montrer par des exemples postérieurs à une date de base la continuité d'une tradition.

Or, dans le cas présent, nous connaissons des préceptes exposés par Isocrate, Anaximène et Aristote, Denys d'Halicarnasse et Cécilius de Calé Acté, chez les Grecs, l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius*, Cicéron, Celse et Quintilien, chez les Latins[2] : le bon sens, fondement solide d'une méthode, ne nous incline-t-il pas à leur demander de préférence les éléments d'une étude de la rhétorique dans l'*Agricola*?

La seconde erreur est une erreur de fait : les prémisses posées par Gudeman étant fausses, la conclusion ne convainc pas et il n'y a pas lieu de s'étonner que M. H. Goelzer s'y montre incrédule[3].

Or, en fait, si l'on n'a pas la preuve décisive que Tacite fut l'élève

1. Cf. R. C. W. Zimmermann, *Die Einleitung von Tacitus' Agricola*, B. B. G., 1933, p. 83-92.

2. Cf. J. Cousin, *Études sur Quintilien*, t. I, Boivin, Paris, 1936, p. 194.

3. Nous suivons ici l'édition de l'*Agricola* par A. Gudeman (*Sammlung griech. und lat. Schriftsteller*), Weidmann, Berlin, 1902.

de Quintilien, on ne peut nier qu'il fut élève au moment où l'autre enseignait et qu'il subit son influence ou s'insurgea contre elle, qu'en tout état de cause on doit trouver dans l'*Agricola* une conception de la *laudatio* qui est en accord ou en opposition avec la théorie de Quintilien, mais qui, dans une hypothèse comme dans l'autre, doit être facile à analyser.

Suivons donc la méthode la plus simple : soumettons-nous au texte.

Par quoi débute l'*Agricola*? Par un bref développement où Tacite indique qu'il va raconter la vie d'un homme disparu[1], que son projet est identique à celui de ses prédécesseurs qui ont fait connaître à la postérité les actions et le caractère des hommes célèbres[2], qu'enfin Arulenus Rusticus et Hérennius Sénécion, pour avoir composé les éloges de Paetus Thraséa et d'Helvidius Priscus, furent condamnés à mort par l'empereur[3]. Et ces affirmations nous renseignent à la fois sur le but de l'ouvrage et l'esprit qui l'animera : ce sera un éloge (*laudatio*) inspiré par le respect d'un usage ancien, l'affection d'un gendre et la rancune d'un homme épris de liberté[4].

Le genre de la *laudatio* est étudié dans l'*Institution oratoire*[5], qui en définit les procédés : confrontons les textes.

Quintilien enseigne qu'un éloge doit commencer par des considérations sur le temps qui a précédé la naissance : *ante hominem, patria ac parentes maioresque erunt*[6].

Or, Tacite indique :

1° que Cn. Iulius Agricola est né à Fréjus[7] ;

2° que son père s'appelait Iulius Graecinus et sa mère Iulia Procilla, que l'un se distinguait par sa passion de l'éloquence et de la philosophie, l'autre par son culte de la vertu[8] ;

3° que ses aïeuls étaient procurateurs des Césars[9].

1. *Agr.*, I : *narraturo mihi uitam defuncti hominis.*
2. *Ibid.* : *Clarorum uirorum facta moresque posteris tradere, antiquitus usitatum.*
3. *Ibid.*, II : *cum Aruleno Rustico Paetus Thrasea, Herennio Senecioni Priscus Heluidius laudati essent...*
4. *Ibid.*, III : *Hic interim liber honori Agricolae soceri mei destinatus, professione pietatis aut laudatus erit aut excusatus.*
5. *Inst. orat.*, III, VII.
6. *Loc. cit.*, III, VII, 10.
7. *Agr.*, IV : *uetere et inlustri Foroiuliensium colonia ortus.*
8. *Ibid.* : *Pater illi Iulius Graecinus senatorii ordinis studio eloquentiae sapientiaeque notus... Mater Iulia Procilla fuit, rarae castitatis.*
9. *Ibid.* : *Utrumque auum procuratorem Caesarum habuit.*

Première identité entre la théorie et la pratique. Quintilien ajoute[1] qu'on peut traiter de deux manières le développement consacré aux *maiores* : on montre ou bien que le descendant a soutenu l'éclat de leur noblesse, ou bien qu'il a illustré par ses actes une origine plus humble ; or, Tacite rappelle qu'Agricola se serait attaché à la philosophie avec plus d'ardeur qu'il n'est permis à un Romain et à un personnage de rang sénatorial[2], si le sens avisé de sa mère ne l'avait modéré ; entendons bien : si elle ne lui avait fait saisir

Qu'il est de tout son sang comptable à sa patrie.

Enfin, poursuit Quintilien[3], parfois on pourra tirer certains développements des oracles et des augures qui ont annoncé la grandeur du personnage dont on parle. Sans doute n'y a-t-il aucun oracle, aucune réponse d'augure dans l'*Agricola* ; mais quelques indications paraissent suggérer une sorte de prédestination chez notre conquérant de la Grande-Bretagne[4] : une enfance et une adolescence employées à cultiver les arts libéraux, dont il inspirera le goût plus tard aux Bretons conquis, un naturel d'une invincible honnêteté qui le rend supérieur à ses devanciers, gouverneurs de Bretagne, un amour ardent de la philosophie, bref, une complexité d'éléments propres à former chez l'enfant et le jeune homme ce fonds de mesure, de sagesse et de vertu qui devaient plus tard le distinguer entre tous. Ajoutons que l'absence de considérations sur des témoignages oraculaires ou auguraux n'a rien d'étonnant : elles ne sont pas une des règles fondamentales du genre ; Quintilien est le seul à les indiquer et le contexte prouve qu'il songe surtout aux éloges des héros et des dieux, non des hommes ; en revanche, ce qui est conforme à son orientation, c'est l'attention portée aux dispositions morales : plusieurs passages de l'*Institution oratoire*[5] insistent sur une sorte de déterminisme psychologique, dont le professeur et l'éducateur doivent tirer parti pour développer les richesses spirituelles encloses dans l'âme d'un enfant. Au surplus, l'historiographie antique — et la *laudatio* en est une parcelle — est caractérisée

1. *Loc. cit.*
2. *Agr.*, IV : *ultraque quam concessum Romano* [*ac senatori*].
3. III, VII, 11.
4. *Agr.*, IV : *per omnem honestarum artium cultum pueritiam adulescentiamque transegit... sublime et erectum ingenium.*
5. *Inst. orat.*, notamment II, VIII.

par une sorte d'humanisme naturaliste, d'où la transcendance est absente, à moins qu'elle n'y figure sous la forme d'un aveugle destin, irrationnel et inflexible[1].

Le deuxième chapitre d'une *laudatio* doit être consacré aux qualités de l'esprit : *laus hominis ex animo peti debet*[2]. Il faut suivre la progression de l'âge (*aetatis gradus*) et l'ordre des actions (*gestarum rerum ordinem*), par exemple, louer dans les premières années le naturel (*indoles*), puis les études (*disciplinae*), enfin l'enchaînement des manifestations de l'activité (*operum, id est factorum dictorumque, contextus*), c'est-à-dire une réunion des procédés propres à la méthode annalistique, à l'analyse psychologique, au récit anecdotique et biographique.

L'*Agricola* ne nous offre-t-il pas un exposé chronologique de l'activité du général? Tacite ne s'est-il pas efforcé de mettre en lumière à chaque phase importante de sa carrière les qualités qui le distinguaient de ses prédécesseurs ou de ses rivaux? Il a suivi, en effet, d'année en année les étapes de la conquête et fidèlement rapporté les progrès des armées. Il a vanté son *indoles*[3] : *bonam integramque naturam, sublime et erectum ingenium.* Il a tracé rapidement une esquisse de son plan d'études : *per omnem honestarum artium cultum pueritiam adolescentiamque transegit; prima in iuuenta studium philosophiae... hausisse; prima castrorum rudimenta in Britannia... approbauit; noscere prouinciam, nosci exercitui, discere a peritis, sequi optimos, nihil appetere in iactationem, nihil ob formidinem recusare* ; car chez ce chef méticuleux et sage tout était une étude. Quant à l'enchaînement de ses diverses activités, tout l'ouvrage de Tacite démontre qu'il n'eut point de repos, et il faudrait ici résumer l'opuscule entier : au reste, il y a, dans l'*Agricola*, plus d'actes que de paroles[4], et nous n'avons qu'un seul discours du beau-père de Tacite pour juger de son éloquence, dont nous parlerons ailleurs.

Quintilien enseigne également[5] qu'il est préférable, en certains cas, de distinguer plusieurs vertus, le courage, le sentiment de la justice, la modération, d'autres encore, et de ranger sous chacune d'elles les actes qui s'y rapportent : cet ordre n'est d'ailleurs pas

1. Cf. S. Vismarar, *La storiografia nella cultura greco-romana...*, R. F. N., 1928, p. 261-278.
2. *Inst. orat.*, III, VII, 12.
3. *Agr.*, IV.
4. Les *facta* et les *dicta* sont un élément des éloges.
5. III, VII, 15.

obligatoire et il est souvent utile d'accommoder la méthode au sujet. Pour nous, il convient de noter que ce choix de trois vertus principales : *fortitudo*, *iustitia*, *continentia*, n'est pas une exception : nous le retrouvons en plusieurs endroits de l'*Institution oratoire*[1], identique ou accru d'une ou de deux autres vertus, et il nous rappelle des classifications analogues chères aux stoïciens : *fortitudo* et ἀνδρεία, *iustitia* et δικαιοσύνη, *continentia* et σωφροσύνη, avec leurs connexes, *pietas*, *abstinentia*, *constantia*, *frugalitas*, *contemptus doloris ac mortis*, qui sont au nombre de ces vertus stoïciennes dont Philon, Andronicus, Sextus Empiricus, Clément d'Alexandrie ou Stobée nous ont conservé le souvenir[2]. Étant donné que, par ses cadres et par son inspiration générale, la rhétorique de Quintilien et celle de son temps sont liées, consciemment ou non, à la philosophie du Portique, que, d'autre part, la pratique des chries et des suasoires, dont les thèmes sont à peu près uniquement stoïciens, eux aussi, introduit dans l'esprit des élèves des notions et des classifications issues de l'enseignement des stoïco-cyniques, il n'est pas surprenant qu'on rencontre dans l'*Institution oratoire* et dans l'*Agricola* des ressemblances de cet ordre.

Or, outre que dans son ouvrage, grâce à des développements suivis, Tacite met en lumière ces diverses qualités, il se sert de ces mots caractéristiques auxquels on reconnaît une influence scolaire et philosophique : *naturali prudentia*[3]... *iuste agebat ; retinuit... ex sapientia modum*[4] *; intrauit... militaris gloriae cupido*[5] *; ipse ante agmen*[6]... *; ratio et constantia ducis*[7], etc., et le portrait qu'il trace de son beau-père fait apparaître cette physionomie de sage et de brave, dont les écoles ont fait au Ier siècle l'idéal du grand général[8].

A côté des qualités morales, si nous en croyons Quintilien, doivent apparaître les qualités physiques : la beauté, la force, les

1. I, *pr.* 12; V, x, 157; XII, ii, 17; XII, ii, 29, 30.
2. Philon, *Leg. Alleg.*, I, § 93, vol. I, p. 77, 12, Wendl.; Andronicus, Περὶ παθῶν, p. 23, 17, Schuchardt; pour Sextus Empiricus, *Adu. math.* IX, 153; Clem. Al., *Strom.* II, p. 470 Pott.; Stobée *Ecl.*, II, 59, 4 W.
3. *Agr.*, IX.
4. *Agr.*, IV.
5. *Agr.*, V.
6. *Agr.*, XVIII.
7. *Agr.*, XVIII. — Il convient de remarquer que ces développements s'accordent parfaitement, quoi qu'en ait dit H. Goelzer, avec les préceptes d'Hermogène 138 (= II, 12), Theon I, 228 (= II, 110), Ménandre IX, 220 (= III, 372), invoqués par A. Gudeman à l'appui de sa thèse, *op. cit.*, p. 4 et 5.
8. III, vii, 12.

autres avantages. Tacite n'a garde de les oublier : il rappelle que sa taille d'Agricola était bien proportionnée, qu'il n'avait rien de terrible dans le regard et que la douceur était le trait dominant de sa physionomie[1]. Sans doute pourrait-on nous faire deux objections : l'une que ce portrait physique est dû à l'influence des genres littéraires, où se marque l'observation de la réalité plastique[2] ; l'autre qu'il est rangé à la fin de l'ouvrage de Tacite, non au début, comme les traités semblent conseiller de le placer. A quoi nous répondrons qu'une influence complémentaire ne détruit pas l'influence initiale, quand elle est de même sens, mais la confirme, et que le changement de place d'un développement ne suffit pas à démontrer que Tacite ne respecte pas l'esprit du genre de la *laudatio*.

D'ailleurs, si notre auteur s'écarte, sur un point, du plan-type, il y revient aussitôt et fait suivre cet éloge des qualités physiques de considérations favorables sur ce que Quintilien appelle *bona extra nos posita*[3], c'est-à-dire les avantages extérieurs à notre personne : ces avantages sont la richesse, le pouvoir, le crédit. Or, Tacite nous apprend qu'Agricola ne plaçait point son bonheur dans une excessive opulence, et qu'une richesse suffisante lui était échue[4] ; du point de vue des dignités, il a connu les honneurs militaires, la charge de gouverneur, il a reçu la dignité consulaire, les ornements des triomphateurs, une statue laurée, et, quoique enlevé en plein épanouissement de la vie, il a parcouru jusqu'au bout la carrière de la gloire[5]. Pour sa part, Quintilien ajoute que ces avantages extérieurs sont moins un sujet d'éloge, parce qu'on les a possédés que parce qu'on en a fait un noble usage[6], et Tacite de montrer qu'Agricola n'a jamais mésusé des biens que lui dispensa la fortune, mais, au contraire, qu'il se distingua par sa mesure, sa tempérance et sa sagesse.

S'il faut en croire, d'autre part, Quintilien, ce qui est le plus agréable à un auditoire qui écoute une *laudatio*, c'est le récit de ce que le héros a fait le premier, ou, du moins, presque seul[7].

N'est-ce point l'objet principal de Tacite? On s'est étonné que

1. *Agr.*, XLIV.
2. Cf. D. R. Stuart, *Epochs of Greek and Roman Biography*, 1928.
3. III, VII, 12 et 13 ; cf. 14 : *diuitiae, potentia, gratia.*
4. *Agr.*, XLIV : *opibus nimiis non gaudebat, speciosae non contigerant.*
5. *Ibid.*
6. *Inst. orat.*, III, VII, 13.
7. *Ibid.*, 16 : *quae solus quis aut primus aut certe cum paucis fecisse...*

l'*Agricola* contienne une telle série de chapitres consacrés à la Bretagne : digression, ont dit les uns, ἔκφρασις ont dit les autres. Quelle erreur ! Agricola n'est-il pas « l'homme de la Bretagne[1]? » Le regretté Paul Couissin[2] s'est attaché à commenter l'opposition qu'a faite Tacite entre l'*eloquentia* de ses prédécesseurs et la *rerum fides* qui est à la base de son histoire[3] : il a démontré que Tacite contredisait César d'une façon brutale, excessive, ironique, ostentatoire sur tous les points, qu'il s'agisse du relief du sol, du climat, du régime des jours et des nuits, des productions naturelles, de l'habitat, des mœurs, de l'organisation militaire ou de la tactique, et il en cherche l'explication dans plusieurs raisons : caractère chagrin de Tacite, rivalité littéraire d'auteurs, jalousie familiale, opposition de méthodes, conceptions divergentes sur le rôle de la Bretagne dans l'Empire.

Sans doute, cette fine argumentation n'est-elle point fausse, mais, si l'on se persuade que notre opuscule est une *laudatio*, d'après les éléments que nous avons déjà repérés, on comprend mieux l'attitude de Tacite : il s'agit, en effet, pour lui de célébrer son beau-père et de montrer qu'il surpasse ses devanciers.

Que doit-il donc faire? Passer sous silence les hauts faits de César, mettre en vedette ses erreurs, réduire l'importance de sa conquête ou ne rien faire pour l'amplifier et, par des allusions voilées ou des silences expressifs, instituer une comparaison implicite entre les deux hommes, qui tourne à l'avantage du second.

Nous apprenons donc qu'Agricola obtient la première place, dans l'histoire coloniale de Rome en Bretagne, par la date, par ses qualités de général, par ses dons de gouverneur, par ses mérites d'homme privé, par ses vues de grand politique.

1° C'est la première fois, écrit Tacite[4], que la Bretagne a été conquise complètement ; c'est la première fois qu'une flotte romaine en fit le tour et confirma qu'elle était une île[5] ; c'est la première fois que les Romains s'avancèrent jusqu'aux îles Orcades[6]. Et si cette

1. L'expression est de Goelzer lui-même, *op. cit.*, p. 82.
2. P. Couissin, *Tacite et César*, R. Ph., 1932, p. 97.
3. *Agr.*, X.
4. *Agr.*, X : *tum primum perdomita est.*
5. *Agr.*, X : *tunc primum Romana classis circumuecta insulam esse Britanniam adfirmauit.* — A l'époque de Quintilien, c'était un exercice d'école que de discuter sur la nature insulaire de la Bretagne (*Inst. orat.*, VII, IV, 2) ; la chose était connue depuis longtemps.
6. *Ibid.* : *incognitas ad id tempus insulas, quas Orcadas uocant, inuenit.*

idée de priorité est si fortement exprimée, c'est bien pour donner un fondement plus solide à la gloire du beau-père à qui certains envieux opposaient peut-être César ; la riposte n'est d'ailleurs pas équivoque ; Tacite n'écrit-il pas[1] : « Donc, le premier de tous les Romains, Jules César entra en Bretagne avec une armée. Bien que, par un heureux combat, il ait effrayé les habitants et pris possession de la côte, il peut paraître avoir montré le pays à ses successeurs, mais non pas le leur avoir remis » (*potest uideri ostendisse posteris, non tradidisse*).

2° Le général l'emporte sur ses devanciers : il choisit mieux que tout autre les positions avantageuses[2] ; il combine les mouvements de la flotte avec ceux de l'armée de terre[3] ; il a tiré parti mieux que personne du désarroi des Bretons ou il a eu les audaces les plus grandes et la prudence la plus sûre, et notre louangeur de signaler la négligence ou la dureté, l'esprit tracassier ou vindicatif des autres...

3° Le gouverneur surpasse ses prédécesseurs : il a remis tout en ordre, organisé, pacifié, civilisé ; au lieu de la parade et de la recherche des hommages, il a préféré le labeur et le danger[4] ; il a été, plus que tout autre, économe, indulgent, justement sévère, méthodique. Et si l'on a pu railler d'autres conquérants, comme César, pour leur cupidité, si Catulle ou Suétone ont stigmatisé la cupidité du proconsul, enrichissant ses favoris des dépouilles celtiques ou conquérant la Bretagne pour avoir des perles[5], Tacite s'empresse à vanter le désintéressement de son héros, qui ne songe qu'à la grandeur romaine.

4° L'homme privé, nous le savons déjà, a toutes les vertus, que Tacite a plus simplement ramenées à la classification des rhéteurs, mais dont le mirage resplendit à travers toute la biographie.

5° Le politique, enfin, est représenté comme plus avisé qu'Auguste, Tibère, Caligula, Claude, comme un continuateur de Vespasien, qui s'est taillé en quelque sorte un royaume en Bretagne, qui semble devoir être le sauveur de Rome lors des révoltes de Mésie, de Dacie, de Germanie et de Pannonie en 86[6] et est en passe de

1. *Agr.*, XIII.
2. *Ibid.*, XXII.
3. *Ibid.*, XXV.
4. *Ibid.*, XVIII.
5. Cf. P. Couissin, *op. cit.*, p. 105 ; Catulle, 29, 1-4 et 13 ; Suétone, *César*, LIV, 2.
6. *Agr.*, XLI.

faire de cette terre nouvellement conquise une sorte de prolongement de la Gaule.

Et, comme on n'est bien servi que par soi-même, il le présente faisant sa propre apologie dans le discours aux soldats romains, avant l'attaque de Galgacus ; le texte mérite d'être cité[1] :

« Voilà sept ans, compagnons d'armes, que, grâce à votre valeur et sous les auspices de l'Empire romain, grâce à *ma* loyale et active direction, vous avez vaincu la Bretagne. En tant d'expéditions, tant de combats, où il a fallu soit du courage contre les ennemis, soit de l'endurance et de résistance presque contre la nature elle-même *nous n'avons pas eu à nous plaindre*, moi de mes soldats, *vous de votre chef*. Donc, nous avons dépassé, *moi les anciens généraux*, vous les armées précédentes, et le fond de la Bretagne, ce n'est pas par la renommée, ni par ouï-dire, mais par notre camp et par nos armes que nous le tenons : *la Bretagne a été entièrement découverte et soumise.* »

Ce discours, dont l'existence n'a pas lieu de nous surprendre, mais dont le ton est si curieux pour notre étude, venant après les indications que nous avons déjà relevées, permet de conclure sans crainte que Tacite a institué une comparaison implicite entre César et Agricola — elle est parfois même directe — comme A. Gudeman[2] et P. Couissin l'ont fait déjà remarquer, et il nous amène à penser que ce procédé de la σύγκρισις, conseillé par les rhéteurs pour le genre de l'éloge, a brillamment servi dans l'occurrence les sentiments de Tacite.

Une *laudatio* se termine par des développements sur le temps qui suit la mort[3] : ainsi l'enseigne Quintilien, et Tacite consacre plusieurs paragraphes à cette question. Il insiste non seulement sur les circonstances inquiétantes qui ont entouré la disparition d'Agricola, mais sur ce qui se passa après sa mort et sur l'exemple qu'il laisse derrière lui. Sur ce dernier point, on constate un élargissement du genre de la *laudatio* en *laudatio funebris*, qui contient une consolation : les chapitres XLV et XLVI sont, en effet, une véritable élévation sur les misères de ce monde, une invocation à l'âme du mort, une exhortation à imiter ses vertus. Or, A. Gudeman a mon-

1. *Agr.*, XXXIII.
2. A. Gudeman, *op. cit.*, p. 11, emploie même l'expression : *implicite*.
3. *Instit. orat.*, III, VII, 17.

tré de manière irréfutable les rapports qui unissent ce développement au παραμυθητικὸς λόγος :

« La migration hors de cette vie est préférable, car elle nous débarrasse des injustices... ; si la vie est un avantage, le mort en a suffisamment joui... : il a échappé aux fléaux de l'existence qui l'attendait... Quelqu'un servira de conseil à la veuve..., et les enfants imiteront les vertus de leur père... Il ne faut pas s'affliger..., il occupe les Champs-Élysées[1]... » Ainsi s'exprime le rhéteur grec, et Tacite écrivait[2] : *festinatae mortis grande solatium tulit euasisse postremum illud tempus... Tu uero felix, Agricola, non uitae tantum claritate, sed etiam opportunitate uirtutis... Potest uideri etiam beatus... futura effugisse... Ad contemplationem uirtutum tuarum uoces... similitudine te colamus...* ; *id filiae quoque uxorique praeceperim, sic patris, etc... neque lugeri... fas est... si quis piorum manibus locus...*

Tels sont les éléments qui m'inclinent à voir dans l'*Agricola* une *laudatio* conforme aux principes traditionnels : les indications biographiques développées, la description de la Bretagne, le ton amer, agressif parfois, de Tacite, qui ont amené Andresen[3], Pauer[4], Hendrickson[5], Leo lui-même[6], à voir dans cet ouvrage un ensemble composite, n'introduisent pas une disparate. Tout est fondu, amalgamé, coulé dans le cadre habituel. A. Gudeman est de tous nos critiques celui qui est le plus proche de la vérité, semble-t-il : il lui manquait d'avoir marqué les rapports de cet éloge avec les théories de Quintilien, contemporain et peut-être maître de Tacite. Éloge relatif au temps qui a précédé la naissance, aux qualités de l'esprit et aux qualités du corps, aux avantages extérieurs et aux actions, au temps qui suit la mort et à la descendance, n'est-ce point le résumé de la doctrine de l'*Institution oratoire*, n'est-ce point le plan de l'*Agricola*[7]?

J. Cousin.

1. Cf. Ménandre, IX, 283 (= III, 414) et 294 (= III, 421).
2. *Agr.*, XLIV, XLV et XLVI.
3. G. Andresen, *Festschrift d. grauen Klosters.* Berlin, 1874, p. 302.
4. Ph. Pauer, *De rer. ab Agricola in Britannia gestarum narratione Tacitea*, Diss. Gött., 1881.
5. G. L. Hendrickson, *The proconsulate of Iulius Agricola in relation to history and to encomium* (Dec. Publications of the Univ. of Chicago, vol. 6), 1902.
6 F. Leo, *Die griech.-röm. Biographie*, Leipzig, 1901, p. 224.
7. Dans sa réédition de Boston, 1929, p. 322, il emploie même l'expression : *eulogistic biography*.

# V

# LES POÉSIES DE NÉRON

PAR H. BARDON
Professeur au lycée de Reims

Les jugements portés sur Néron ne se ressemblent point ; mais c'est peut-être sur la valeur de Néron homme de lettres et artiste qu'ils s'opposent le plus vigoureusement. Certains historiens[1] voient en lui un cabotin sanguinaire ; pour Arthur Weigall[2], au contraire, il est l'Inspiré, l'Apollon Empereur. Nous essaierons, en étudiant la poésie néronienne, d'apporter quelque lumière parmi des opinions si contradictoires.

* * *

La culture que Sénèque donna à son disciple ne fut pas profonde : « Liberales disciplinas omnes fere puer *attigit ;* sed a philosophia eum mater avertit, monens imperaturo contrariam esse, a cognitione veterum oratorum Seneca praeceptor, quo diutius in admiratione sui detineret[3]. » Par ailleurs, le terme *avertit* laisse entendre que Néron était porté vers la philosophie et l'éloquence, dont son maître et sa mère voulaient le détourner. Ceux-ci ont, semble-t-il, essayé de le former selon un idéal traditionnel et aristocratique[4], mais Néron réagit vite ; ses penchants hardiment novateurs, ses aspirations vers la peinture, la musique, la poésie[5] se renforcèrent au contact d'un groupe de jeunes gens à la tête duquel se trouvait Salvius Othon. L'on peut conjecturer, d'après le *Satiricon*, le ton de ces jeunes gens[6] : raffinés et narquois, railleurs et

1. Par exemple Renan, *L'antéchrist.*
2. A. Weigall, *Néron* (trad. française Payot, 1931). Même attitude chez H. Schiller, *Geschichte des römischen Kaiserreiches*, Berlin, 1872, et J. B. Bury, *History of the later Roman Empire from Arcadius to Irene*, London, 1889.
3. Suét., *Nero*, 52.
4. Pour plaire à l'aristocratie romaine, Agrippine, avant de supplanter Messaline, se donnait pour une femme de mœurs sévères (Tac., *Ann.*, XII, 6-7). Elle garda vraisemblablement cette attitude et Sénèque semble avoir eu à tâche de former Néron à ces principes (A. Weigall, *op. cit.*).
5. Suét., *loc. cit.*
6. Voir Tac., *Ann.*, XVI, 18-45 ; *Hist.*, I, 21.

frondeurs, ils soumettaient toutes les questions à la seule règle de leur jugement, sans souci des préjugés. A leur contact, Néron vit que les descendants d'illustres familles ne s'estimaient pas amoindris de s'adonner à des distractions d'artistes, et, à coup sûr, Othon cita au prince l'exemple de Germanicus, père d'Agrippine et grand poète.

La conviction qu'il était sur terre un second Apollon orienta Néron vers la musique et le chant — et vers la poésie. Il négligea les disciplines libérales de l'éducation traditionnelle ; elles avaient formé Auguste et Tibère ; Caligula et Claude ne les avaient point négligées [1]. Néron les remplaça par des occupations que Rome n'avait admises qu'à titre accessoire ; à l'ancien idéal l'on ne peut même pas rattacher son goût pour la poésie : car elle n'avait jamais constitué, pour Auguste, qu'un passe-temps. Pour Néron, la poésie fut un mode d'expression rare, qui, tel le chant, s'imposait à lui comme une nécessité intérieure [2]. En outre, au cours de sa vie troublée, l'Empereur eut besoin d'oubli, de consolations : la poésie fut la berceuse de ses angoisses, de ses remords, de ses souffrances [3]. Quand la dure réalité lui rappelait ses fautes et ses douleurs d'homme, Néron cherchait dans la poésie la certitude d'être un dieu : les lois morales, le possible humain s'estompaient alors et se désagrégeaient, et Néron oubliait — momentanément — que seuls les hommes sont empereurs.

Tacite, pourtant, ne voit qu'affectation dans ce zèle poétique : « carminum quoque studium affectavit [4] » ; il conteste même l'authenticité des poésies néroniennes : « contractis quibus aliqua pangendi facultas. Nec dum insignis artis gnari considere simul, et allatos, vel ibidem repertos, versus connectere, atque ipsius verba, quoquomodo prolata, supplere [5] ». Suétone oppose à Tacite le plus ferme démenti : « nec, *ut quidam putant*, aliena pro suis edidit. Venere in manus meas pugillares libellique cum quibusdam notissimis versibus, ipsius chirographo scriptis, ut facile apparet, *non translatos aut dictante aliquo exceptos*, sed plane quasi a cogitante

1. Cf. Suét., *Vies*, *passim*.
2. Tacite lui fait dire (*Ann.*, XIV, 14) : « Enimvero cantus Apollini sacros ; talique ornatu adstare, nomen praecipuum et praescium. »
3. Ainsi après la mort d'Agrippine, après la mort de la fille que Poppée lui donna, après la mort de Poppée.
4. Tac., *Ann.*, XIV, 16.
5. *Ibid.*

atque generante exaratos ; ita multa et deleta et inducta et superscripta inerant[1]. » La précision affirmative de Suétone nous porte à croire qu'il répond ici directement à Tacite, soit que les *Annales* aient été publiées avant les *Vies*, soit qu'il ait eu communication du manuscrit. Il faut donner raison à Suétone, qui a *vu* les documents originaux, et dont le jugement est motivé avec solidité[2].

*
* *

Des poésies érotiques et satiriques de Néron, il ne reste rien, non plus que de ses poèmes religieux. Il avait composé des vers lascifs, et Martial, peu farouche cependant, écrit :

Ipse tuas etiam veritus Nero dicitur aures
Lascivum juvenis cum tibi lusit opus[3].

Néron célébra encore les cheveux de Poppée : « Domitius Nero... capillos Poppaeae conjugis suae in hoc nomen adoptaverat quodam etiam carmine sucinos appellando[4] ». L'épithète *sucinus* (d'ambre jaune) appliquée à des cheveux affirme le goût de Néron pour le terme gracieux et peu commun.

L'Empereur écrivit aussi des vers insultants contre ses ennemis. Afranius Quinctianus entra dans la conjuration de Pison parce que Néron l'avait attaqué dans un poème satirique[5], antérieur, par conséquent, à l'année 64-65. D'autres vers furent dirigés contre Claudius Pollio : « Claudium Pollionem, praetorium virum, in quem est poema Neronis quod inscribitur *Luscio*[6]. » Le titre de l'œuvre donne à penser que l'Empereur s'en prenait aux défauts

1. Suét., *Nero*, 52.
2. Ajoutons que Néron avait une idée trop haute de soi pour s'abaisser à des supercheries; il ne fut pas un imposteur; cf. son attitude aux concours de chant (Suét., *op. cit.*, 22). — Les manuscrits qui sont venus aux mains de Suétone avaient été sans doute partiellement édités, car un recueil des poésies néroniennes fut publié sous le titre de *Dominicum*. Quand Vitellius entra à Rome, un de ses premiers soins fut de se faire chanter des fragments du recueil (Suét., *Vitell.*, 11). Pas de détail sur la publication ; nous croyons cependant que le *Dominicum*, poésies du maître, *dominus*, donc d'un vivant plutôt que d'un mort, fut publié par Néron même et non par Othon, empereur éphémère. Le recueil, édité avant la mort de Néron, n'aurait donc pas été complet, car il ne semble pas qu'à aucun moment Néron ait interrompu sa production poétique.
3. Martial, *Epigr.*, IX, 26, 9.
4. Pline l'Ancien, *Nat. Hist.*, 37, 50.
5. Tac., *op. cit.*, XIV, 19.
6. Suét., *Domit.*, 1.

physiques autant qu'aux tares morales[1]. Le terme *probrosus* employé par Tacite caractérise le ton de ces vers. Néron reprenait une tradition impériale : l'on connaît certaine épigramme d'Auguste, alors Octavien, contre Fulvie...

Faute de renseignements précis, rattachons au genre satirique le poème où Néron prenait à partie Mithridate : « aurigavit etiam decemjugen, quamvis id ipsum in rege Mithridate carmine quodam suo reprehendisset[2]. » Le vague de l'expression : *in rege Mithridate*, semble indiquer qu'il s'agit du grand Mithridate, plutôt que du Mithridate contemporain de Claude et de Néron, le roi des Ibériens, auquel Tacite fait allusion (*Annales*, XII, 44-7). Cependant, il serait étonnant que Néron eût consacré une poésie entière à un roi mort depuis si longtemps. Sans doute, le trait relevé par Suétone est-il seul à rattacher à la satire ce poème dont, autrement, nous ne savons rien.

Par ailleurs, Néron composa des poésies pour remercier les dieux de ce que le théâtre de Naples ne se soit écrasé, en 64, qu'après le départ des spectateurs. L'hémistiche conservé par Suétone dans sa *Vie de Lucain* : *sub terris tonuisse putes*, fait peut-être allusion au fracas du théâtre s'écroulant : simple supposition, gratuite, mais plausible[3].

* * *

L'effort de Néron porta surtout sur la poésie dramatique et la poésie épique. Nous lisons dans Dion[4] : ἐκιθαρῴδησέ τε Ἄττιν τινὰ ἢ Βάκχας ὁ Αὔγουστος. Il s'agit d'une tragédie, son œuvre, que l'Empereur chanta au théâtre en s'accompagnant de la cithare. Que reste-t-il de cette tragédie?

1. Lui-même était sensible à ces sortes de reproches; cf. l'attitude de Cornutus, éditant Perse (*S.* I.).

2. Suét., *Nero*, 24.

3. C. Pascal, dans son ouvrage, *Nerone, nella storia aneddotica e nella legenda*, Milano, 1923, pense que Néron écrivit aussi des poèmes cosmologiques, auxquels Sénèque ferait allusion quand il appelle son disciple : « veritatis in primis amator » (*N. Q.*, VI, 8, 3). Cette opinion ne s'appuie que sur l'Egl. *Einsid.*, I, 24 et suiv., où rien, à notre avis, ne peut lui donner une autorité suffisante :

24 « Et cytharae modulis primordia jungere mundi
25 (Carmine uti virgo furit et canit ore coacto,
Fas mihi sit vidisse deos, fas prodere mundo)
Seu caeli mens illa fuit, seu solis imago... »

4. Dion, LXI, 20.

Perse écrit dans la Sat. I :

« Claudere sic versum didici : *Berecynthius Attis*
Et : *qui caeruleum dirimebat Nerea delphin*
V. 95 Sic : *costam longo subduximus Appennino.*
Arma virum, nonne hoc spumosum et cortice pingui,
Ut ramale vetus vegrandi subere coctum? »
Quidnam igitur tenerum et laxa cervice legendum?
« *Torva Mimalloneis implerunt cornua bombis*
V. 100 *Et raptum vitulo caput ablatura superbo*
*Bassaris et lyncen Maenas flexura corymbis*
*Euhion ingeminat; reparabilis adsonat echo.* »

Une partie des scoliastes attribue les vers en italique à Néron. Dans l'ensemble des scolies, les opinions — contradictoires — se répartissent en trois groupes :

*a)* les uns attribuent ces vers à Perse ;

*b)* les autres à un poète inconnu ;

*c)* les autres à Néron.

O. Jahn[1] a pris parti pour les dernières scolies. Voici ses deux arguments : 1° les vers 99 et suiv. décrivent une scène bachique ; or, d'après Dion, ἐκιθαρῴδησέ τε Ἄττιν τινὰ ἢ Βάκχας.

2° Néron, très tolérant pour les attaques personnelles, n'eut pas à se choquer de la liberté excessive de Perse à son égard.

M. Camillo Morelli cherche à ruiner cette thèse en apportant les arguments suivants[2] :

1° Le scoliaste est obsédé par Néron ; il en fait le Polydamas du vers 4, rapporte aux poèmes de l'Empereur les *cirratorum dictata* (v. 29). Le v. 128 désigne, pour lui, les tragédies de Néron.

2° Néron n'eût pas souffert d'être outragé de la sorte. Cornutus n'a-t-il pas changé le v. 121 : *auriculas asini Midas rex habet*, en : *auriculas asini quis non habet*, pour ne pas déplaire à l'Empereur, qui avait de longues oreilles?

3° Coelius Bassus, éditeur des *Satires* de Perse, n'aurait pas toléré ces allusions offensantes, lui qui avait dédié un ouvrage à Néron (Rufin : Bassus ad Neronem de metro iambico sic dicit...).

4° Perse est un solitaire qui ne fait pas de personnalités. Il cherche des caractères généraux et non particuliers.

1. O. Jahn, cité par Morelli, *Nerone poeta e i poeti intorno a Nerone*, dans *Athenaeum*, 1914, p. 147.
2. C. Morelli, *op. cit.*

Les arguments de M. Morelli nous paraissent insuffisants et nous revenons à l'opinion d'O. Jahn. Reprenons les arguments de M. Morelli un à un :

1° Quand Perse se moque de ce que « Polydamas et les Troyennes » lui préfèrent Labéon (v. 4), le mot *Troiades* rappelle fort les *Troica* de Néron, ou au moins la tragédie de son maître Sénèque. — Si l'expression *cirratorum dictata* (v. 29) ne semble pas se rapporter plus à Néron qu'à un autre poète, le vers :

sordidus et lusco qui possit dicere : lusce (v. 128),

nous évoque le poème satirique : *Luscio*, composé par Néron contre Claudius Pollio.

2° O. Jahn a déjà signalé avec quelle facilité Néron admettait la critique. Le changement du vers 121 par Cornutus ne prouve rien : il s'agit d'une critique du type physique de Néron ; ici, c'est une attaque contre ses vers ; or, c'est seulement à cet égard que Néron se montrait tolérant[1].

3° Coelius Bassus, éditant un auteur mort, n'avait guère de risque à courir ; de plus, la conception de l'édition scrupuleuse n'est pas moderne (cf. l'*Énéide*).

4° Il était naturel que Perse visât celui que sa situation mettait en vedette et choisît dans l'œuvre de Néron un exemple des défauts qu'il reprochait aux novateurs.

D'autres arguments, à notre avis, renforcent la thèse de l'attribution des vers à Néron. Nous lisons, dans la *Vita Persi Flaci de Commentario Probi Valeri sublata* : « mox omnibus detracturus cum tanta recentium poetarum et oratorum insectatione, *ut etiam Neronem principem illius temporis inculpaverit.* » — Enfin, le v. 105 de la Sat. I est une allusion indiscutable à une tragédie de Néron et montre que Perse songe constamment à l'Empereur :

Summa delumbe saliva
Hoc natat in labris, et in udo est *Maenas* et *Attis* (v. 105).

Nous pensons donc que les vers cités par Perse sont de Néron. Précisons : ils appartenaient à l'*Attis* ou *Bacchantes*. Quand Perse

1. Suétone rapporte que toutes les épigrammes dirigées contre sa vie privée ou sa passion pour les arts, et plus spécialement la musique, le laissaient indifférent (*op. cit.*, ~~34~~ 39).

écrit : « in udo est Maenas et Attis », il écrit *et* parce qu'il fait allusion aux personnages de la tragédie et non à son titre. Notons que le mot Maenas (v. 105) est un rappel du v. 101 que nous croyons de Néron :

et lyncen *Maenas* flexura corymbis.

Dion précise dans le texte déjà cité : ἐκιθαρῴδησέ τε Ἄττιν τινὰ ἢ Βάκχας.

Quelle est la valeur littéraire des fragments que nous a transmis Perse?

Pour la métrique, nulle hardiesse spéciale. Le v. 95 est spondaïque : *subduximus Āppēnnīnō;* remarquons l'abondance des brèves, si heureuse dans le vers :

*Euhĭŏn ingĕmĭnat : rĕpărabĭlĭs adsŏnăt echŏ.*

Cette poésie est donc musicale ; témoin encore ce vers où l'harmonie imitative est obtenue par la répétition du son *u*, des liquides *r* et *l*, des nasales *m* et *n*, et de la labiale *p* :

*Torva Mimalloneis implerunt cornua bombis.*

Le *Berecynthius Attis*, expression critiquée par Perse, rappelle certaines trouvailles parnassiennes.

A la recherche du son, cette poésie joint le souci du relief : elle représente un dauphin qui traverse l'eau ou une scène de bacchanale. Elle est selon le goût alexandrin, selon le goût de Catulle, qui se plut à décrire dans ses vers quelque statue qu'il admirait : telle Ariane regardant le vaisseau de Thésée qui s'en va[1]. — De plus, dans ces vers, les mots sonores ou rares (*mimalloneis*, *bombis*, *Bassaris*, *lyncen*, *corymbi*, *Euhion*) fatiguent par leur accumulation. Cette recherche constante de l'effet ne nous étonne pas : l'Empereur disait certains de ses vers en s'accompagnant de la cithare et cherchait à mettre en valeur sa voix. Sans doute même les vers transmis par Perse étaient-ils les plus caractéristiques, choisis à dessein par un esprit railleur. Mais le choix se retourne contre lui : à notre avis, la beauté de la forme rachète la banalité du sujet.

Néron avait certainement composé d'autres tragédies. Quand un scoliaste de Perse voit dans Sat. I, 128, une allusion à *l'œuvre dra-*

1. Catulle, LXIV.

*matique* de Néron, il reflète une tradition qui attribuait à Néron plusieurs tragédies. Nous n'en connaissons ni les titres, ni le contenu.

*
* *

L'effort essentiel de Néron poète porta sur la poésie épique. Il avait projeté d'écrire une épopée sur l'histoire de Rome[1]. Cornutus l'en détourna avec une franchise qui lui valut l'exil. Retenons de cette velléité que Néron désira participer au mouvement qui poussait les poètes à prendre leurs sujets dans l'histoire (la *Pharsale*)[2]. Mais il préféra vite une légende qui lui tenait à cœur : les *Troica* furent son œuvre maîtresse.

Dès sa jeunesse, Néron s'intéressa à Troie. Enfant, il plaidait la cause d'Ilion devant le Sénat[3]. Le passé de sa famille le portait à s'intéresser à la vieille légende[4]. Son goût pour le grec et l'hellénisme[5], sa vive curiosité[6] ont renforcé l'intérêt qu'il lui portait.

L'influence de Sénèque fortifia les tendances de Néron. Deux tragédies de Sénèque se rapportent à Troie : *Agamemnon* et les *Troyennes*. Nous pensons que Néron a trouvé une indication pour son épopée dans les vers suivants, tirés des *Troyennes* :

Excisa ferro est ; Pergamum incubuit sibi.
15 En, alta muri decora congesti jacent
Tectis adustis. Regiam flammae ambiunt.
Omnisque late fumat Assaraci domus.
Non prohibet avidas flamma victoris manus ;
Diripitur ardens Troja. Nec caelum patet
20 Undante fumo : nube ceu densa obsitus,
Ater favilla squalet Iliaca dies.

1. Dion, LXII, 29.

2. Lucain se bornait à une période de l'histoire romaine; moins modeste, Néron voulait chanter Rome, des origines jusqu'à son règne. Peut-être son projet était-il dû au désir de rivaliser avec Lucain; cf. Pascal, *op. cit.*, p. 210, et Morelli, *op. cit.*, p. 143.

3. Vraisemblablement en 53.

4. César avait célébré le « ludus Troiae » (Suét., *Div. Julius*, 39; Dion, XLIII, 23; XLVIII, 20; XLIX, 43; LIX, 22) et fut suivi par Auguste (Suét., *Div. Aug.*, 43; Dion, LIV, 26; LIX, 11). Tibère participa à ces jeux (Suét., *Tib.*, 6); Caligula (Suét., *Cal.*, 18; Dion, LIV, 26; LIX, 11) et Claude (Suét., *Div. Claudius*, 21) les conservèrent.

5. Suét., *Nero*, 20; Dion, LXIII, 26; cf. son discours pour rendre la liberté aux Grecs.

6. Cf. Pascal, *op. cit.*, p. 85 et suiv. : *Velleità scientifiche ed artistiche.*

Stat avidus irae victor et lentum Ilium
Metitur oculis ac decem tandem ferus
Ignoscit annis[1]...

Sénèque a dû lire à Néron, disciple quotidien, les *Troyennes* lorsqu'il l'initia, à propos du discours sur Ilion, au passé tragique de la cité : les *Troyennes* datent du règne de Claude.

Dion reporte à 65 la composition du poème lorsqu'il écrit : ἐπὶ τὴν τοῦ θεάτρου ὀρχήστραν ἐν πανδήμῳ τινὶ θέᾳ κατέβη καὶ ἀνέγνῳ Τρωίκα τινὰ ἑαυτοῦ ποιήματα.

Ce texte appartient à un chapitre où Dion traite des événements de 65[2]. Mais la première Églogue du *Codex Einsidlensis* contient une allusion très nette aux *Troica ;* le poète s'adresse à Néron :

Tu quoque Troica sacros cineres ad sidera tolle
Atque Agamemnoniis opus hoc ostende Mycenis !
Jam tanti cecidisse fuit ! gaudete, ruinae,
Et laudate rogos : vester vos tollit alumnus[3].

Or, d'autres allusions de l'*Einsidl.*, I, permettent de la dater de 60 ou 61[4]. Les *Troica* étaient donc, à cette époque, en partie rédigées. En 65, elles devaient être terminées. Néron employa sans doute la méthode de travail qui fut celle de Virgile pour l'*Énéide ;* il entreprit ainsi son œuvre environ à vingt-deux ans et la termina à vingt-sept.

Sur le titre, pas de controverse. Servius écrit : « quem in *Troicis* suis Nero[5]... » et « secundum *Troica* Neronis[6] ». Juvénal enfin, comparant Néron à Oreste, dit :

... in scaena numquam cantavit Orestes,
*Troica* non scripsit[7].

Nous avons quelques détails sur l'œuvre même. Nous lisons dans

1. Sén., *Troades*, v. 14 et suiv.; cf. *Agamemnon*, v. 220-224, 421-425, 446-448, 611-648, 792-793. Pour l'influence que Sénèque pouvait avoir sur le mouvement littéraire, cf. Faider, *La vie littéraire à Rome sous le règne de Néron*, dans les *Études classiques*, janvier 1934.
2. Dion, LXII, 29.
3. *Egl. Einsidl.*, II, dans Baehrens, *Poetae latini minores*, t. III, Lipsiae, 1881.
4. Cf. Morelli, *op. cit.*, p. 126.
5. Serv., *ad. Georg.*, III, 36.
6. *Ad Aen.*, V, 370.
7. Juv., *Sat.*, VIII, 221.

Servius (*ad Aen.*, V, 370) : « sane hic Paris secundum Troica Neronis fortissimus fuit, adeo ut in Troiae agonali certamine superaret omnes, ipsum etiam Hectorem. Qui cum iratus in eum stringeret gladium, dixit se esse germanum ; quod adlatis crepundiis probavit ; quippe (qui *codd.*) habitu rustici latebat ». Néron reprenait donc la légende de Pâris, le plus courageux des Troyens (cf. Virg., V, 370 : « (Dares) Solus qui Paridem solitus contendere contra »). Le *Mythologus Vaticanus*, II, 197[1], écrit : « quem genitum pater cum interire jussisset, mater pastori furtim misit alendum. A quo nutritus adeo fortis fuit ut in Troiae... », et le texte reproduit mot pour mot le Commentaire de Servius. Le *Myt. Vat.*, III, 11, 24, écrit : « sane idem Paris, ut hoc paulo evagari videatur, secundum... », et c'est, mot pour mot encore, le Commentaire de Servius. M. Morelli affirme sans preuve que le passage du *Myth. Vat.*, II, 197 (de *quem genitum* à *fortis fuit*), se rapporte aux *Troica* de Néron. L'on peut seulement supposer que l'expression de Servius (*ad Aen.*, V, 370) *secundum Troica Neronis* porte sur l'ensemble de son texte, qui résumerait un épisode du poème. En ce cas, Néron aurait modifié la tradition selon laquelle c'est Déiphobe qui avait tiré l'épée contre Pâris.

A propos des *Georg.*, III, 36 (Trosque parens et Trojae Cynthius auctor), Servius note : « Cynthium, regem Troiae, quem in Troicis suis Nero commemorat. » D'après Ribbeck[2], Néron aurait mal compris Virgile et fait un véritable contre-sens sur Cynthius. Pour M. Morelli, Néron aurait puisé à une source obscure, ou aurait créé un roi Cynthius, afin d'opposer une interprétation savante à l'interprétation vulgaire[3]. Il serait difficile d'admettre, de la part de Néron, un contre-sens sur Cynthius, et l'hypothèse de M. Morelli est plausible. Pour nous, nous pensons que Servius a commis une erreur sur le texte de Virgile et sur celui de Néron : il a dû prendre le Cynthien pour un roi Cynthius. C'est d'autant plus probable que, dans sa note, il a l'air de considérer que Virgile, par les mots : *Troiae Cynthius auctor*, fait allusion à Cynthius, roi de Troie[4].

1. G. H. Bode, *Scriptores rerum mythicarum latini tres Romae nuper reperti*, Cellis, 1934. Voir F. Kieseling, *De mytographi vaticani secundi fontibus*, Halis Saxonum, 1908 ; Kieseling se contente de signaler (p. 97) le rapprochement à établir entre Serv. *ad Aen.*, V, 370, et *Myt. Vat.*, II, 197.

2. O. Ribbeck, *Geschichte der römischen Dichtung*, Stuttgart, III, 1892, p. 45.

3. Morelli, *op. cit.*, p. 135.

4. Autre hypothèse. Servius ne veut-il pas dire : « Le Cynthien, rex Troiae, au-

Du texte des *Troica* restent quelques vers. Le scoliaste de Lucain (III, 261) écrit : « Tigrin ; de hoc ait Nero in primo libro :

*Quique pererratam subductus Persida Tigris*
*deserit et longo terrarum tractus hiatu*
*reddit quaesitas jam non quaerentibus undas.* »

De tous les poèmes néroniens, seuls les *Troica* furent assez importants pour comprendre plusieurs livres ; d'où, scol. : « in primo libro. »

Avec quelque atténuation, ces trois vers présentent les mêmes qualités et les mêmes défauts que le fragment conservé par Perse. Néron se plaît aux mots sonores : *Persida Tigris*, aux artifices de la rhétorique : *quaesitas jam non quaerentibus*. La métrique est correcte. — Ces vers montrent que Néron situait son sujet dans son milieu, dans son décor, adhérait donc au mouvement qui poussait les poètes, comme Lucain, à utiliser pour l'épopée, comme éléments d'intérêt, le pittoresque joint à une précision à tendance scientifique[1].

Sénèque, enfin, écrit dans les *Naturales Quaestiones*, II, 5, 6 : « ut ait Neron Cesar disertissime :

*Colla Cytheriacae splendent agitata columbae.* »

Ce vers doit se rapporter à quelque apparition d'Aphrodite, protectrice des Troyens. Il est d'une harmonie recherchée, par l'abondance des brèves et le choix des sons (*c* et *a*) : c'est de l'art maniéré, mais c'est de l'art.

Outre les *Troica*, Néron est censé avoir composé une *Halosis Troiae* qu'il aurait chantée en 64, devant Rome en flammes, au triple témoignage de Dion[2], de Suétone[3] et de Tacite[4]. Cette

quel Néron fait allusion... » En ce cas Cynthius ne serait pas un nom propre, mais un qualificatif substantivé. Servius donnerait à *rex* un sens qu'il a souvent appliqué à des dieux : souverain maître de. Ainsi Neptune est *rex aquoreus*. Néanmoins, nous préférons à cette interprétation celle — plus simple — que nous avons présentée d'abord.

1. Ce goût pour la géographie se rencontre dans un autre vers de Néron : *costam longo subduximus Appennino*. Ce vers, qui n'appartient pas, semble-t-il, à l'*Attis*, non plus qu'aux *Troica* où la mention de l'Apennin serait tout aussi déplacée, est, lui, un chef-d'œuvre de mauvais goût.

2. Dion, LXII, 18.

3. Suét., *Nero*, 38.

4. Tac., *Ann.*, XV, 39.

déclamation n'est pas un fait historique. Ranke[1] et Schiller[2] l'ont démontré formellement.

Birt[3] se range à l'avis de Dion, Suétone et Tacite, pour considérer l'*Halosis* comme un poème indépendant, écrit, en vue du chant, dans un mètre spécial. Bücheler[4] a soutenu la thèse opposée, avec raison nous semble-t-il. L'*Halosis*, sujet épique, ne devait être traitée qu'en hexamètres. Néron put chanter l'*Halosis* dans un concours, car l'on chantait les hexamètres avec accompagnement de cithare ; mais, à notre avis, l'*Halosis* n'était pas plus distincte des *Troica* que l'Ἕκτορος λύτρα de l'*Iliade*. Il est naturel de penser que l'incendie de Troie, qui constituait la partie la plus pathétique du sujet, n'avait pas été séparé par Néron du reste de l'épopée.

Le caractère général du poème apparaît maintenant avec quelque netteté. Néron y prenait le parti des Troyens. Le poète de l'*Einsid.*, I, n'écrit-il pas :

*tu quoque sacros cineres ad sidera tolle.*

L'exaltation de la partie légendaire s'accordait au philhellénisme de Néron ; rappelons le discours prononcé par l'Empereur à Corinthe, curieux mélange de critiques perspicaces et d'amabilités fleuries. — Le héros des *Troica* n'était sans doute ni Énée, ni Hector : il fallait éviter la comparaison avec Virgile et avec Homère. Peut-être était-ce Pâris, « *secundum Troica Neronis fortissimus* ».

*
* *

Ainsi, l'art de Néron poète se révèle un peu à nous, grâce aux fragments des *Troica* et de l'*Attis*. Tacite y voyait l'œuvre de poètes à gages et il expliquait par là l'impression d'ensemble : « non impetu et instinctu nec ore uno fluens[5] ». Suétone, au contraire, écrit : « carmina libenter ac sine labore composuit », mais il se

1. Ranke, *Weltgeschichte*, t. III, Leipzig, 1883, p. 118.
2. Schiller, *op. cit.*, t. I, p. 359.
3. Th. Birt, *Was hat Seneca mit seinen Tragödien gewollt*, dans *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, 1911, p. 357.
4. F. Bücheler, *Zur höfischen Poesie unter Nero*, dans *Rheinisches Museum für Philologie*, 1871, p. 238.
5. Tac., *Ann.*, XIV, 16.

contredit quand il remarque les ratures multiples des manuscrits néroniens[1]. Néron a travaillé ses poèmes, et Tacite, parlant de sa *doctrina*[2], nous donne le caractère de cette poésie ; Néron est un *doctus* :

Nota carmina docti Neronis,

écrivait Martial[3]. Poète savant, il a trouvé son inspiration dans les antiques légendes ; mais, soucieux de montrer, comme tous les *docti*, son originalité, il a eu le souci du mot précis et pittoresque, peu commun et évocateur. Joaillier du vers, sertisseur de termes précieux et étincelants, Néron s'est préoccupé de la forme plus que du fond. Chanteur, il s'est inquiété avant tout de la phonétique du vers. En outre, élève des rhéteurs, élève de Sénèque, il a su la valeur d'une antithèse, de la place des mots. De la sorte, avec Néron le mot *doctus* a légèrement changé de sens ; du temps de Catulle, il désignait « la dextérité dans l'art de poésie[4] » ; à la *doctrina* traditionnelle s'intègre maintenant une autre discipline : la rhétorique. Comme Lucain, Néron fut rhéteur parce qu'il était poète.

Il est impossible de déterminer avec plus de précision la valeur des poèmes néroniens. Signalons que Suétone ne leur était pas hostile, ni Calpurnius, ni Martial, ni le poète de l'*Einsidlensis*. Et les vers qui subsistent, à notre avis, sont beaux. Ainsi se modifie le portrait traditionnel de Néron : le prétendu imposteur, l'histrion sans talent se révèle à nous artiste véritable. Néron poète n'eut que le tort d'avoir été empereur.

H. Bardon.

1. Suét., *op. cit.*, 52.
2. Tac., *loc. cit.*
3. Martial, *Epigr.*, VIII, 70, 7.
4. Plessis, *La poésie latine*, p. 165.

## VI

## COMMODE-HERCULE FONDATEUR DE ROME

PAR J. AYMARD
Professeur au lycée Chateaubriand (Rome)

La politique religieuse de l'empereur Commode est riche en manifestations théâtrales et tapageuses que l'histoire connaît bien. Il en est quelques-unes, cependant, qui passent plus inaperçues : telle est, par exemple, la volonté affirmée par Commode-Hercule de faire de Rome sa colonie, de transformer la ville en une *Urbs Nova.*

Le thème d'une nouvelle fondation de la ville est un thème nettement lié aux promesses séculaires, c'est, par conséquent, une idée assez courante dans la Rome des deux premiers siècles[1], elle fait partie à la fois du bagage littéraire des flatteurs du prince et des idées politico-religieuses des empereurs. Après Octave-Auguste, le nouveau Romulus, Caligula se plaît à se comparer au fondateur de Rome[2], mieux encore il décide de faire appeler Parilia le jour de son avènement à l'empire, jour qui marque une nouvelle fondation de la ville. « ... Parilia vocaretur, velut argumentum rursus conditae urbis[3]. » Néron eut les mêmes projets ; non content de donner son nom à un des mois de l'année, il se proposait de fonder une Rome nouvelle, qu'il eût nommée Neropolis[4]. L'incendie de Rome était peut-être une des causes de ces projets impériaux, à moins, comme l'ont supposé quelques Anciens, qu'il n'en fut la conséquence. Domitien se borne à faire le premier pas dans cette voie : deux mois, ceux de septembre et d'octobre, reçoivent ses noms de Germanicus et de Domitianus. Cette idée d'une Rome nouvelle reçoit un développement encore plus considérable au IIe siècle, au moment où l'idée séculaire relativement un peu oubliée depuis Au-

1. Déjà à l'époque républicaine Marius, après Verceil, est appelé le troisième fondateur de Rome (Plutarque, *Mar.*, 27, 9). Pour Cicéron, cf. aussi Plutarque, *Cic.*, 22.
2. Suétone, *Caligula*, 25.
3. Suétone, *Caligula*, 16.
4. Suétone, *Nero*, 56; Tac., *Ann.*, XV, 40; cf. Weber, *Gött G. Anz.*, 1908, p. 996.

guste reprend avec une force nouvelle. Hadrien est l'instigateur de ce nouvel élan ; les promesses séculaires se traduisent sous son règne par une richesse inouïe de symboles monétaires, son instinct de fondateur cherche inlassablement toutes les occasions de s'exprimer : ce sont toutes les cités qu'il établit au cours de ses pérégrinations[1] ; à Rome même, c'est l'institution de la fête du Natalis Urbis, l'érection du temple de Vénus et de Rome, le rappel sur les monnaies de Romulus Conditor. Hadrien s'affirme sinon déjà comme le nouveau fondateur, du moins comme le garant et l'auteur d'une époque nouvelle dans la vie de l'Urbs. Au reste, le mouvement du siècle tout entier se portait dans ce sens, siècle étrange où se mêlent d'une façon paradoxale des aspirations nouvelles et un constant souci d'archaïsme et de retour aux origines. Sur les monnaies romaines, le souvenir des anciens dieux revit avec celui des héros qui, de près ou de loin, ont présidé à la naissance de la cité. Jupiter Latin, Jupiter Stator, Ops, Romulus Conditor ou Romulus Augustus, les Hercules de l'Ara Maxima ou de la Porta Trigemina. Rome n'est d'ailleurs pas seule à ressusciter les cultes primitifs, le souvenir de son fondateur ; les monnaies impériales grecques prouvent qu'à la même époque le mouvement s'était généralisé en Orient : les villes d'Asie évoquent leurs héros, les montagnes ou les fleuves divinisés leurs antiques fondateurs[2]. Cet état d'esprit explique et légitime le désir des empereurs de faire revivre en eux les créateurs, les premiers artisans de la cité.

Commode n'a pas manqué de suivre ces exemples, qui étaient d'ailleurs conformes à sa politique de rénovation séculaire ; cette politique est affirmée par les textes de Dion Cassius de la *Vita Commodi* et plus encore par les nombreuses frappes monétaires qui se groupent autour de la célébration des Decennalia. Il suffit de rappeler à ce propos les revers au type et à la légende de Felicitas (Felicitas, Felicitas Augusta, Felicitas Perpetua, Temporum Felicitas, Saeculi Felicitas), les monnaies où figurent Mercure et Janus ou encore, dans le même ordre d'idées, les allusions à la Pax[3]. Par

1. Multas civitates Hadrianopolis appellavit ut ipsam Carthaginem et Athenarum partem, *Vita Hadr.*, 20, 4.

2. Par exemple Monnaies de la collection Waddington, nos 3834, 5435, 733, 1861, 544, 1632, 3835, 6657, etc.

3. Cass. Dio, 72, 15 ; *Vita Comm.*, 14, 3 ; 8, 2 ; on rappelle l'acclamation « Felici imperatori omnia felicia », *C. I. L.*, VI, 632, et la légende monétaire PIO IMP OMNIA FELICIA, Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire*

ailleurs, le rapprochement réalisé dès sa jeunesse entre Commode et Romulus ne pouvait manquer de faciliter cette tentative[1]. Mais Commode, et c'est le trait original de son expérience, a réalisé effectivement ce que ses prédécesseurs avaient laissé à l'état de projet : comme tout fondateur, il n'a pas manqué de remanier le calendrier en imposant aux mois ses propres noms[2] ; plus encore, il a donné son nom à la ville, qui est devenue une *Colonia Commodiana*, enfin sur quelques monnaies il s'est affirmé comme le fondateur de la ville nouvelle. C'est sur ce dernier point que nous voudrions insister.

Une frappe monétaire doit tout d'abord attirer notre attention.

M COMMOD ANT P FELIX AVG BRIT PP
tête laurée à dr.

R) COL L A N COM PM TR P XV IMP VIII COS VI SC de 190

M COMM ANT P FELIX AVG BRIT PP
tête laurée à dr.

R) COL L A N COM PM TR P XV IMP VIII COS VI SC de 190
« Commode voilé conduit deux bœufs à droite[3]. »

Cette scène, qui commémore une *deductio coloniae* ou une fondation de ville, n'apparaît, notons-le, que sur des monnaies portant la marque sénatoriale. La difficulté réelle commence avec le développement des sigles du revers. Des interprétations variées et parfois assez fantaisistes ont été avancées pour leur explication. On citera pour mémoire le développement proposé par Rénier : *COL*(*onia*) *L*(*anuvina*) *AN*(*toniniana*) *COM*(*modiana*)[4]. Une autre lecture a été proposée : *COL*(*onia*) *L*(*ucia*) *AN*(*toniniana*) *COM*-(*modiana*), cette *Colonia Commodiana* n'étant autre que Rome. La plupart des commentateurs adoptent cette hypothèse. Cependant

*romain*, III, p. 282, n° 412; de même, βασιλεύοντος Κομόδου ὁ κόσμος εὐτυχεῖ *sur des pièces de Nicée et de Césarée*, *Head Hist. Num.*, 2, éd. p. 443 et 633.

1. *Vita Comm.*, 2, 2; voir Heer, *Der historische Wert der Vita Commodi*, p. 17.

2. Sur ces questions, Heer, *op. cit.*, p. 95 et suiv. On pourrait aussi, en le rapprochant de celui de Néron, rappeler l'incendie ou les incendies qui dévastèrent Rome à la fin du règne de Commode. Fatalité ou dessein prémédité, ils n'ont pu que faciliter les projets de l'empereur; cf. Werner, *De incendiis Urbis Romae aetate imperatorum*, diss. 1906, p. 36 et suiv.

3. Cohen, III; Commode. n°s 39, 40; Mattingly-Sydenham, *Roman Imperial Coinage*, III, p. 430, n° 560; p. 431, n° 570, pl. XVI, 332.

4. Renier, *Leçons professées au Collège de France*, 1er semestre 1872.

Eckel[1], repris par Heer, avait signalé les graves difficultés auxquelles se heurtait ce développement des sigles. Supposer en 190 une *Colonia Lucia Antoniniana Commodiana*, c'est supposer l'existence à cette date d'un Lucius Antoninus Commodus ; or, Commode n'a porté le prénom de Lucius qu'au début de son règne jusqu'en 180 et à la fin de son règne, vraisemblablement dans les derniers mois de 191. D'autre part, Commode ne s'est jamais appelé officiellement Lucius Antoninus Commodus, car on ne saurait faire état sur ce point du témoignage d'Eutrope ou d'Orose[2]. La conclusion s'impose : la monnaie est fausse ou la titulature en est erronée, elle est en tout cas très sujette à caution. Mais les critiques d'Eckel et de Heer, pour intéressantes qu'elles soient, ne portent pas, car leur point de départ semble erroné, ce n'est pas la monnaie qu'il faut rejeter, mais l'interprétation que les numismates en donnent. Une colonie tire son nom du gentilice de son fondateur ; il est contraire aux règles strictes de l'onomastique romaine d'admettre qu'une colonie de Commode puisse être une *Colonia Antoniniana*.

M. Mattingly, sans s'expliquer davantage, propose la lecture suivante : *COL*(*onia*) *L*(*ucia*) *AN*(*nia*) *COM*(*modiana*)[3]. On peut admettre de sa part le raisonnement suivant : Marc-Aurèle, Aurelius par adoption, est un Annius d'origine ; Trajan, tout adopté qu'il soit par Nerva de la gens Cocceia, ne fonde-t-il pas des *Coloniae Ulpiae* et Hadrien, bien que fils adoptif d'Ulpius Trajan, ne fonde-t-il pas des *Coloniae Aeliae*? Commode, fils d'un empereur de la gens Annia adopté par un Aurelius, devrait fonder de la même manière des *Coloniae Anniae*. Mais cette conclusion est probablement une erreur : Trajan et Hadrien, malgré leur adoption, n'ont pas pris le gentilice de leur père adoptif ; Marc-Aurèle, par contre, est devenu un Aurelius ou un Aelius Aurelius. L'hypothèse de M. Mattingly apparaît donc comme peu vraisemblable.

Deux hypothèses, les dernières, restent maintenant en présence : on peut lire *COL*(*onia*) *L*(*ucia*) *A*(*elia*) *N*(*ova*) *COM*(*modiana*) ou *COL*(*onia*) *L*(*ucia*) *A*(*urelia*) *N*(*ova*) *COM*(*modiana*). La différence porte uniquement sur la lecture du sigle A. Faut-il lire *Aelius* ou *Aurelius*? Bien que l'argument ne soit pas décisif en numismatique,

1. Eckel, *Doctrina nummorum veterum*, VII, p. 122-123.
2. Eutrope, *Breviarium*, 15 ; Orose, *adv. Paganos*, VII, 16.
3. Mattingly-Sydenham, *Roman Coinage*, III, p. 361 et 365.

on peut noter que A est l'abréviation normale d'*Aurelius*. Mais une autre remarque est plus probante : la formule *Colonia Lucia Aelia Commodiana* supposerait une titulature L. Aelius Commodus qui, à notre connaissance, n'existe pas, alors que, au contraire, la titulature L. Aurelius Commodus est fréquente. Nous lirons donc sur notre revers *Colonia Lucia Aurelia Nova Commodiana*. Il resterait, enfin, à expliquer le terme *nova*. Le mot *novus* a deux sens dont l'un insiste sur l'idée de nouveauté, l'autre sur l'idée de renouvellement ; ce dernier sens s'impose ici. Sous le règne de Commode, au seuil de l'âge d'or, Rome renaît pour ainsi dire de ses cendres, elle est créée une seconde fois. Si l'emploi du terme *novus* est fréquent pour caractériser une colonie par rapport à sa métropole, il est rare, et pour cause, dans l'acception qu'il faut lui donner ici. On en pourrait cependant citer un autre exemple à peu près identique : l'expression *novae* est appliquée à Athènes, la ville d'Hadrien ; les textes ne cessent d'opposer les deux Athènes, celle de Thésée, le premier fondateur, et celle d'Hadrien, le rénovateur, la cité d'autrefois, ἡ πρίν πόλις, à la cité agrandie, la nouvelle Athènes, *novae Athenae*[1]. Commode, imitateur parfois servile d'Hadrien, ne pouvait manquer de se référer à ce précédent.

Nous n'avons tant insisté sur cette monnaie que parce qu'elle semble apporter une solution à ce petit point d'histoire que constituent les variations de la titulature de Commode[2] ; fondant une colonie, Commode, pour lui donner un nom, devait appliquer les règles strictes de l'onomastique romaine et était appelé ainsi à reprendre son gentilice originel. Mais cette monnaie présente également un autre intérêt : la comparaison de cette pièce avec des revers de 192 permet de saisir sur le vif le mécanisme de l'assimilation de l'empereur avec Hercule.

Alors que, durant les premières années de son règne jusqu'en 190, on assiste à la lente évolution qui tend à rapprocher l'empereur et le héros, à partir de cette idée, et tout particulièrement en 191-192, le culte rendu par Commode à Hercule se développe avec une rapidité et une ampleur remarquables : le prince s'identifie

1. Au vrai, la ville d'Hadrien est moins une nouvelle ville que l'incorporation d'un nouveau quartier dans l'enceinte de la cité. Graindor, *Athènes sous Hadrien*, p. 33-34.

2. Sur les textes officiels, on a le choix suivant : avant 180 L. Aurelius Commodus ou L. Aelius Aurelius Commodus, après 180 M. Antoninus Commodus ou M. Commodus Antoninus, et vers 191 L. Aelius Aurelius Commodus.

entièrement et ouvertement avec le héros. Sur les monnaies, sur les monuments, il est représenté revêtu des symboles héracléens ; dans les pompes triomphales de l'amphithéâtre, il apparaît en Hercule avec la massue et la leontè ; sur les actes officiels, il prend le nom d'Hercules Romanus et la flotte d'Afrique devient, s'il faut en croire Lampride, la *classis Africana Commodiana Herculea.* Ces faits sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'y insister plus longtemps. Mais un problème à la fois plus particulier et plus neuf consisterait à examiner les raisons qui ont amené Commode à franchir la dernière étape pour aboutir à cette identification totale. La recherche d'un âge d'or a dû être un des éléments déterminants de cette politique. Le processus est à deux degrés, annoncer l'âge d'or de Rome c'est s'affirmer comme le rénovateur, comme le nouveau fondateur de l'*Urbs ;* mais une ville doit être fondée par un héros, par un Romulus ou par un Auguste, réincarnation de Romulus. Pour respecter cette loi religieuse, Commode, nouveau Romulus, sera appelé à pousser aussi profondément que possible son identification avec Hercule, le héros dont le culte et l'influence n'avaient cessé de croître depuis le début de son règne.

L AEL AVREL COMM AVG P FEL
buste à dr. avec peau de lion — de 192

R) HER ROM COND COS VII PP

L AEL AVREL COMM AVG P FEL
buste radié à dr. avec la peau de lion — de 192

R) HERC ROM CONDITORI COS VII PP SC

L AEL AVREL COMM AVG P FEL
buste à dr. avec peau de lion — de 192

R) HERC ROM CONDITORI PM TR P XVII COS VII PP SC

L AEL AVRELIVS COMMODVS AVG PIVS FELIX
même buste — de 192 (après le 10 décembre)

R) HERC ROM CONDITORI PM TR P XVIII COS VII PP
« Hercule nu sous les traits de Commode, tenant une massue et la peau de lion, et conduisant deux bœufs attelés à une charrue[1]. »

1. Cohen, III ; Commode, nos 181, 182, 183, 184 ; Mattingly-Sydenham, III, p. 394, n° 247 ; p. 437, n° 629 ; p. 436, n° 616, et Mattingly ap. Rostovtseff, *Commodus Hercules in Britain*, *J. R. S.*, 1923, p. 109, n° 21, pl. VII, 7.

Les monnaies de 190, précédemment étudiées, représentaient Commode accomplissant le rite en vêtements sacerdotaux. Les revers de 192 montrent l'empereur accomplissant le même rite de fondation sous les traits d'Hercule. L'identification de Commode et d'Hercule a eu lieu dans le court espace de temps qui sépare les deux frappes monétaires : la seconde apparaît à la fois comme la rectification et la conséquence logique de la première. Le *sulcus primigenius* a son point de départ à l'endroit même marqué par le taureau de bronze venu d'Égine où Romulus avait enfoncé le soc de la charrue, c'est-à-dire à quelques mètres du sanctuaire du dieu de l'Ara Maxima. Il est normal qu'Hercule, profitant de cette localisation, soit devenu vers le premier siècle « le dieu du *pomerium* originel et de tous les accroissements successifs du *pomerium*[1] ». D'autre part, Hercule, vainqueur de Cacus, terreur de l'Aventin, époux d'une fille d'Évandre, pouvait, à certains égards, presque autant que Romulus être considéré comme un des fondateurs de la ville. Retrouvant ainsi et une fois de plus ce héros sur son chemin, Commode, fondateur de Rome, de l'*Urbs Nova*, fut amené à franchir la nouvelle étape de son rapprochement avec Hercule, à s'identifier ouvertement avec lui.

*Les statues du fondateur.* — Commode, devenu Hercule, ne manqua pas de chercher à éterniser dans le marbre et dans le bronze le souvenir de son héroïsation. Des statues s'élevèrent qui le représentaient muni des attributs héracléens[2] ; telles d'entre elles méritent de retenir un instant l'attention, elles peuvent apparaître comme intimement liées à la nouvelle fondation de Rome. Ce sont essentiellement les groupes de l'Ara Maxima et le Colosse de Rome.

*Le groupe de l'Ara Maxima.* — Parmi les monuments élevés à Commode figure un groupe mentionné par Xiphilin[3] : on y voyait une statue d'or de l'empereur avec un taureau et une vache, le tout d'un poids de 1,000 livres. En rapprochant ce texte des séries monétaires citées plus haut, M. Laffranchi croit reconnaître dans cet ensemble un groupe traditionnel que se feraient élever auprès de l'Ara Maxima les empereurs ayant accompli le rite de l'*auctio*

1. J. Bayet, *Origines de l'Hercule romain*, p. 354.
2. Par exemple *Vita Commodi*, 9 : « accepit statuas in Herculis habitu eique immolatum est ut deo ».
3. Xiphilin ap. Cass. Dio, 72, 15.

*pomerii*[1]. Les arguments sur lesquels M. Laffranchi fonde son raisonnement sont essentiellement un texte de Tacite, le texte de Xiphilin déjà cité, et quelques revers d'Auguste, de Trajan et de Commode. Le passage de Tacite est le suivant : « igitur a foro boario ubi aereum tauri simulacrum aspicimus quia id animalium genus aratro subditur sulcus designandi oppidi coeptus ut magnam Herculis aram amplecteretur[2] ». L'historien latin, on le voit, mentionne simplement l'existence d'un taureau de bronze auprès de l'Ara Maxima ; il est arbitraire de considérer cet animal comme le résidu d'un groupe tout entier. Un taureau de bronze identique pouvait se voir près de la Porta Trigemina, non loin du temple d'Hercule ; il s'agit très vraisemblablement dans les deux cas d'indication culturelle sur la nature du sacrifice[3]. D'autre part, le texte de Xiphilin ne fait aucune mention ni de l'Ara Maxima, ni d'une *auctio pomerii ;* le chapitre rapporte les faits qui ont marqué la transformation de Rome en colonie de Commode.

L'étude des revers monétaires ne confirme pas davantage les hypothèses de M. Laffranchi. Pour appuyer sa théorie, le numismate italien fait, en effet, état, outre les revers de Commode déjà cités, de frappes d'Octave-Auguste et de Trajan qui portent au revers un prêtre traçant le sillon sacré. Mais une grave difficulté se présente dès l'abord ; pour que la thèse de l'*auctio pomerii* fût pleinement satisfaisante, il faudrait retrouver des monnaies identiques chez tous les empereurs ayant accompli ce rite. Or, il n'en est rien. M. Laffranchi cherche à résoudre la difficulté en supposant que, pour une raison ou pour une autre, les monuments commémoratifs n'ont pas été érigés ; cette réponse, plusieurs fois répétée, n'entraîne pas la conviction. D'autre part, chacune des monnaies considérées en particulier peut recevoir une interprétation différente. La première représente au droit la tête laurée d'Octave Apollon et au revers Octave-Auguste en vêtements pontificaux guidant un taureau et une vache ; cette pièce a été frappée en Bithynie ; il semble normal de supposer que cette frappe commémore la fondation par Octave d'une colonie d'Asie Mineure[4]. La deuxième pièce

1. Laffranchi, *Gli ampliamenti del pomerio di Roma nelle testimonianze numismatiche, Bulletino communale*, 1919, p. 165.

2. Tac., *Ann.*, XII, 24.

3. Cf. J. Bayet, *op. cit.*

4. Sur cette monnaie, voir les opinions d'Eckel, *op. cit.*, VI, p. 57 ; Cavedoni,

offre au droit la tête nue d'Auguste et au revers, avec la marque de C. Marius Tromentina, « Auguste ou un prêtre guidant la charrue traînée par deux bœufs », dans le fond une porte de ville surmontée de trois tours. La monnaie date probablement de 13 a. C. A cette date, rien n'engage à admettre un accroissement pomérial. Cette frappe rappelle sans doute une fondation coloniale d'Auguste ou quelque événement cher à la famille du triumvir Marius Tromentina[1]. Enfin, le bronze de Trajan montre un prêtre ou l'empereur conduisant deux bœufs, allusion probable à la *deductio coloniae Sarmigethuza*[2]. Enfin, il est arbitraire de supposer que les frappes de Commode citées plus haut se rapportent à une *auctio pomerii;* aucun fait, aucun indice ne justifient semblable hypothèse. La date de 190-192 serait, du reste, particulièrement mal choisie, puisqu'elle correspond à une période de paix sur les frontières[3].

Il ne semble donc pas que le monument dont parle Xiphilin et la monnaie qui en est la reproduction correspondent à une *auctio pomerii* de Commode. Il s'agit moins ici d'un rite pomérial que d'un rite colonial. Dans ces conditions, les revers de Commode et le texte de Xiphilin prennent une valeur particulièrement significative. Il s'agit d'un événement marquant et original de la politique religieuse de l'empereur. Rome est vraiment fondée de nouveau par Commode, Rome est vraiment sa colonie[4]. En ce sens, on peut dire que le groupe représentant l'empereur guidant sa charrue est très nettement une des statues du fondateur de l'*Urbs Nova*. La localisation de ce groupe ne peut pas être déterminée avec une entière certitude ; toutefois, il est très logique d'admettre qu'il devait se trouver au Forum Boarium, non loin de l'Ara Maxima, dans ce site sacré où planait le souvenir de Romulus et d'Hercule, fondateurs et garants de la Ville éternelle.

*Annali Inst.*, 1850, p. 179; Cohen, *Monnaies impériales*, I, p. 81, n° 117; Babelon, *Monnaies de la République*; Mattingly, *Roman Coinage*, I, p. 60, n° 6; Grueber, *Roman Rep.*, II, p. 17; Laffranchi, *art. cit.*, p. 27; *Cat. Br. Mus.*, I, p. 104, n° 638, pl. XV, 17.

1. Cf. Cohen, *op. cit.*, I, p. 128, n° 460; Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, I, p. 76, n° 165; *Cat. Br. Mus.*, I, p. 22, note 1; Laffranchi, *art. cit.*, p. 29, l'auteur croit qu'il s'agit de la *profectio pomerii* devant la muraille servienne.

2. Cohen, *op. cit.*, II, p. 73, n° 539; Mattingly-Sydenham, *op. cit.*, II, p. 284, n°s 567, 568, pl. X, 184; Strack, *Reischspragung*, Trajan, I, p. 129.

3. Elle est pourtant reprise par Platner-Ashby, *Top. dict. of Rom.*, p. 396.

4. *Vita Commodi*, 8, 6 : « urbem Romanam coloniam Commodianam vocari »; Vita Commodi, 15, 7 : « urbem incendi jusserat utpote coloniam suam »; Cass. Dio, 72, 15.

*Le Colosse de Rome et Commode.* — Parmi les monuments élevés à la gloire de Commode-Hercule, fondateur de Rome, il faut également faire mention du Colosse de Rome et de ses transformations. Cette statue fameuse subit sous le règne de Commode de nouvelles vicissitudes : Néron l'avait voulue à son image ; Vespasien l'avait rendue à Apollon Hélios ; Hadrien, au prix de mille difficultés, l'avait dressée entre le Colisée et le temple de Vénus et de Rome ; Commode-Hercule, aux dernières années de son règne, probablement en 192[1], lui donna ses traits et quelques-uns de ses attributs héracléens. L'empereur se proposait ainsi d'exalter ses victoires comme gladiateur ; il voulait aussi, sans doute, par cette statue gigantesque dressée entre le Colisée et le *templum Urbis*, rappeler son caractère de fondateur et de garant de l'éternité de la cité. Cette dernière hypothèse est rendue vraisemblable par le caractère hautement symbolique du Colosse, traduction plastique de l'Aeternitas et de la Fortune de Rome[2].

Il peut être d'un certain intérêt de rechercher si cet événement n'a pas laissé de trace dans la numismatique impériale. Un médaillon de Gordien le Pieux, mal interprété par Cohen et surtout par Fröhner[3], permet de reconnaître, comme l'a démontré M. Gagé, la statue du Colosse pourvu des attributs de la Fortune. Derrière la Meta Sudans, le Colosse apparaît radié debout, de face, et appuyé de la main droite sur un gouvernail. Ce n'est assurément plus le Colosse du règne de Commode, les effets de la *damnatio memoriae* s'étant naturellement exercés sur l'idole impériale : on retiendra, cependant, ce détail déjà indiqué : le Colosse est appuyé de la main droite sur un gouvernail. Quelques textes permettent de préciser un peu mieux l'aspect de cette statue sous Commode. C'est d'abord le passage suivant de Lampride : « ornamenta sane quaedam Colosso addidit quae postea cuncta sublata sunt, Colossi autem caput dempsit quod Neronis esset ac suam imposuit ac titulum[4] ». Ces renseignements, on le voit, sont assez vagues, la tête de Commode a remplacé celle de Néron (en réalité celle de Sol) et quelques *ornamenta* ont été ajoutés. Le texte d'Hérodien, s'il est plus exact,

1. Heer, *op. cit.*, n'accepte pas avec raison la date de 189 fournie par le texte.
2. Pour l'importance religieuse du « templum Urbis », cf. Gagé, *Jeux séculaires;* de même J. Gagé, *Le colosse et la fortune de Rome*, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1928, p. 106 et suiv.
3. Cohen, *op. cit.*, V, p. 37, n° 165; Fröhner, *Médaillons romains*, p. 189.
4. *Vita Commodi*, 17, 9.

apporte encore moins de précisions[1] : τοῦ δὲ μεγίστου ἀγάλματος κολοσσιαίου, ὅπερ σέβουσι Ρωμαῖοι ... τὴν κεφαλὴν ἀποτεμὼν ἱδρύσατο ἑαυτοῦ...

Par contre, le témoignage de Dion Cassius offre beaucoup plus d'intérêt[2] : καὶ γὰρ τοῦ κολοσσοῦ τὴν κεφαλὴν ἀποτεμὼν καὶ ἑτέραν ἑαυτοῦ ἀντιθείς, καὶ ῥόπαλον δοὺς λέοντά τέ τινα χαλκοῦν ὑποθεὶς ὡς Ἡρακλεῖ ἐοικέναι.

Le texte de Xiphilin est clair ; il développe, en somme, les *ornamenta* de Lampride : pour transformer le Colosse en Commode-Hercule, on lui a donné la massue et on a placé à ses pieds ou sous ses pieds le lion de Némée vaincu.

Les *Excerpta Vaticana 124* fournissent un texte un peu différent : ὅτι τοῦ κολοσσοῦ τοῦ ἐν Ῥώμῃ Κόμοδος τὴν κεφαλὴν ἀφελόμενος καὶ ῥόπαλον αὐτῷ καὶ λέοντα ἐπιθεις...

Ce passage des *Excerpta* confirme les indications du texte précédent. Mais le terme λέοντα a paru suspect à certains commentateurs moins habitués à voir Hercule avec un lion qu'avec sa dépouille. Aussi la correction λεοντῆν a-t-elle été proposée. Mais la leçon des *Excerpta* doit être conservée ; le sens est évident, une massue et un lion ont été ajoutés au Colosse.

La présence de la massue et surtout celle du lion une fois admise comme attributs de la statue de Commode, le choix des revers monétaires qui répondent à ces conditions s'avère plus facile. Deux frappes en définitive restent seules en présence[3].

Sur la première, Hercule, vu par derrière, est nu avec la tête laurée à gauche ; sur un rocher s'étalent les cadavres du lion et du sanglier ; la massue est appuyée sur la cuisse droite du héros[4]. L'autre pièce montre Commode-Hercule nu, debout, de face, regardant à droite et appuyant la main droite sur la massue dont l'extrémité repose sur le sol ; de la main gauche, il tient par un des pieds de derrière le corps du lion de Némée[5]. La présence du san-

1. Herodian., I, 15, 9.

2. Cass. Dio, édit. Boissevain, III, p. 303. Les corrections proposées sont à juste titre repoussées.

3. On éliminera immédiatement un médaillon (Cohen, *op. cit.*, III, p. 256, n° 210) : le lion figure bien sous les pieds de Commode-Hercule, mais le héros est assis.

4. Cohen, *op. cit.*, III, p. 255, n° 209; variante Mattingly apud Rostovtseff, *art. cit.*, p. 109, n° 19, pl. VII, 4.

5. Au droit, L AEL AVREL COMM AVG P FEL, avec la tête laurée; à droite, au revers, HERCVLI ROMANO AUG, Cohen, III, p. 255, n° 206; Gnecchi, *I Medaglioni Romani*, III, p. 37, n° 194; ou encore, au droit, L AELIVS AVRELIVS COMMODVS AVG PIVS FELIX, buste, à droite, coiffé de la peau de lion; au revers, HERCVLI ROMANO AVG PM TR P XVIII COS VII PP, Cohen, III, p. 255, n° 207; Gnecchi, *op. cit.*, II, p. 55, n° 32, tav. 80, n° 4.

glier, non indiqué par les textes, engagerait dès l'abord à préférer la seconde monnaie à la première ; mais il est un détail plus important : sur le premier revers, la massue est posée contre la cuisse du héros, qui, par conséquent, ne s'appuie pas sur elle... La seconde frappe montre, au contraire, Hercule s'appuyant de la main droite sur sa massue ; il faut rappeler ici le Colosse de Gordien devenu la Fortune de Rome et s'appuyant sur un gouvernail : fait révélateur. La *damnatio memoriae* de Commode a entraîné la perte des attributs héracléens du Colosse ; elle n'a pas modifié son allure générale ; dans la main droite du héros, le gouvernail est venu remplacer la massue. Dans ces conditions, le choix s'impose ; on reconnaîtra dans le médaillon décrit par Cohen au numéro 207 l'image à peu près exacte du Colosse transformé par Commode[1].

Après avoir passé en revue quelques-unes des monnaies et quelques-uns des monuments qui semblent se rattacher à la création symbolique de l'*Urbs Nova*, il faut tenter de préciser la date de cette transformation, sinon l'année, qui, on l'a vu par les monnaies, doit être l'année 190, mais le mois. Le fameux buste de Commode-Hercule du Palazzo dei Conservatori[2] permettra un essai de réponse qui, on ne se le dissimule pas, est un peu aventuré. Le torse impérial, revêtu des attributs héracléens, est placé sur une pelta d'Amazone, elle-même flanquée par deux cornes d'abondance soutenues par deux Amazones agenouillées et reposant en équilibre sur le globe étoilé que traverse en diagonale la ligne du zodiaque. Trois signes du zodiaque apparaissent distinctement : ce sont respectivement le Taureau, le Capricorne et le Scorpion. Tout rappelle le souvenir de Commode-Hercule, de Commode maître du monde, de Commode garant du siècle d'or, de Commode fondateur

1. L'hypothèse a déjà été présentée par Weber, *Gött. Gel. Anz.*, 1908, p. 997, note 1. On peut rapprocher la curieuse série de sarcophages héracléens de la fin du IIe ou du début du IIIe siècle qui nous montrent le lion tenu de la même façon par la patte de derrière ; cf. Robert, *Die Antiken Sarkophagreliefs*. On retrouve la même attitude dans le groupe du Musée du Vatican, Amelung, *Sculptur. d. Vat. Museums*, II, n° 134, p. 341, taf. 33, 34, et *Röm. Mitt.*, 1905, p. 214 et suiv.

2. Le buste a été décrit ou commenté bien souvent ; on citera Visconti, *Bulletino communale*, 1875, p. 1-15, tav. 1, 2 ; Baumeister, *Denkm.*, I, p. 397-398 ; Bernoulli, *Röm. Ikon.*, II, 2, p. 243 ; Helbig, *Führer*, 3, p. 527 et suiv. ; E. Maas, *Die Tagesgötter*, in *Rom u. den Provinzen*, 1902, p. 145, n. 419 ; Stuart Jones, *Cat. of the Pal. Cons.*, p. 139-142. On a supposé que ce buste était postérieur à la mort de Commode et daterait du début du règne des Sévères ; cette constatation n'infirme pas notre raisonnement.

de la cité : c'est la massue, la léontè, la pelta, le globe, ce sont les pommes d'or, les Amazones, les cornes d'abondance ; tout a une signification symbolique nettement indiquée, les signes zodiacaux doivent donc jouer, eux aussi, leur rôle dans cet ensemble. Le premier fait qui s'impose à l'attention est que ces signes ne constituent ni un fragment continu du zodiaque, ni un groupe traditionnel : ils ne forment pas un trigone et ce ne sont pas non plus trois éléments d'un même tétragone[1]. Ces trois signes nettement indépendants les uns des autres doivent donc être considérés comme trois dates. En partant de la correspondance la plus usitée, celle qui donne le Verseau au mois de janvier, on trouvera que les trois mois désignés par les trois signes sont respectivement avril (Taureau), décembre (Capricorne), octobre (Scorpion). Ces trois signes ne sont donc pas rangés dans l'ordre chronologique ; l'hypothèse qu'il s'agit de dates délibérément recherchées sort encore renforcée de cette dernière constatation.

L'interprétation qu'il convient de donner à ces dates est certainement malaisée. Le Scorpion (octobre) plonge Visconti dans un embarras visible ; il y voit tour à tour un symbole de l'automne, un souvenir de Mithra, le rappel du mois où Commode fut déclaré César ou encore une allusion au caractère belliqueux du peuple romain en général et de Commode en particulier. Le Scorpion n'est-il pas sous la tutelle de Mars[2]? Le Capricorne (décembre) l'embarrasse moins : c'est le 23 de ce mois que Commode triomphe des Germains et des Sarmates en compagnie de son père, symbole de sa participation à l'empire. Il est vrai que Commode participait à l'empire depuis le 27 novembre 176, date de sa première puissance tribunitienne. Quant au Taureau (avril), Visconti est obligé d'admettre qu'il ne correspond à aucun des faits connus de la vie de Commode ; il le rapporte soit à la nouvelle fondation de Rome par Commode, soit à la fondation traditionnelle de la ville, soit enfin à un symbole quelconque de félicité. Bernoulli se contente de signaler l'invraisemblance des théories de Visconti. Baumeister ne se compromet pas davantage. Maas propose une solution étrange : le

1. Si le Capricorne et le Taureau font partie d'un même trigone, le Scorpion doit s'unir avec l'Écrevisse et les Poissons pour en constituer un autre. Le Taureau s'unit au Scorpion à l'intérieur d'un même tétragone, mais le Capricorne doit s'associer au Bélier, à l'Écrevisse et à la Balance. Cf. Manilius, *Astron.*, II, 265-279, 280-289.

2. « Pugnax Mavorti Scorpius haeret », *Manil. Astron.*, II, 443.

Capricorne est encore le signe qui marque l'accession de Commode à l'empire ; mais, remarquant que le Taureau et le Scorpion sont respectivement le deuxième et le huitième mois de l'année, Maas suppose que Commode était un ἑπταμηνος, comme Antiochus de Commagène, gage de bonheur et de félicité. S'il en était ainsi, le Taureau serait le signe de la conception et le Scorpion celui de la naissance. La fragilité de cette hypothèse est évidente. Stuart Jones n'aborde pas nettement la question ; il se borne à signaler que le Capricorne est le signe de Romulus et d'Auguste, le nouveau Romulus, détail que ses devanciers avaient omis de rappeler. Mais Stuart Jones n'insiste pas davantage ; le problème reste donc entier.

Pour le reprendre avec méthode, il faut tout d'abord passer rapidement en revue les dates principales de la vie de Commode. Commode est né le 31 août ; il devient César le 12 octobre ; il prend la toge virile le 7 juillet ; il reçoit la puissance tribunitienne le 27 novembre ; il triomphe pour la première fois le 23 décembre. Marc-Aurèle meurt le 17 mars, Commode meurt le 1er janvier. Le mois d'avril (Taureau) ne figure pas dans cette énumération ; l'accession au titre de César (octobre-Scorpion) n'offre aucun intérêt ; seul le Capricorne (décembre) pourrait à la rigueur recevoir une explication. En réalité, il faut chercher ailleurs ; ces signes zodiacaux ne semblent pas correspondre à des événements particuliers de la vie de Commode.

Or, Rome a été fondée le 21 avril sous le signe du Taureau, et Romulus comme Auguste ont été conçus sous le signe du Capricorne, le signe des fondateurs, le signe qui fait des rois. On est en droit de se demander alors si le Scorpion n'est pas, lui aussi, un signe de fondation, s'il ne marque pas le moment où Rome est devenue de par la volonté de Commode une *Colonia Commodiana*. L'hypothèse peut, dans une certaine mesure, être confirmée par une autre constatation. Obéissant au rituel de la fondation, Commode, à la fin de son règne, donne un de ses noms à chacun des mois de l'année. A partir du mois d'août, mois de sa naissance, qui est naturellement le mois Commodus, l'empereur dispose ses noms de la façon suivante de mai à avril : Lucius-Aelius-Aurelius-Commodus-Augustus-Herculeus-Romanus-Exsuperatorius-Amazonius-Invictus-Felix-Pius[1]. Le mois d'octobre, on le voit, correspond au mois Hercu-

1. Heer, *op. cit.*, p. 161.

leus. Cette titulature impériale n'est pas dans l'ordre normal. Quelques exemples le prouveront. On lit sur une inscription la titulature suivante : L. Aelius Aurelius Commodus Augustus Sarmaticus Germanicus Maximus Britanicus Pacator Orbis Felix Invictus Romanus Hercules[1]. Il en est à peu près de même pour la titulature fournie par une lettre adressée par l'empereur au Sénat : L. Aelius Aurelius Commodus Augustus Pius Felix Sarmaticus Germanicus Maximus Britanicus Pacator Orbis Invictus Romanus Hercules[2]. Une inscription de Volubilis donne également L. Aelius Aurelius Commodus Pius Invictus Felix Hercules Romanus[3].

Il est donc évident que la titulature du calendrier impérial est une titulature inversée depuis le mois d'octobre (Herculeus) jusqu'au mois d'avril (Pius). On attendrait, en effet, plutôt Herculeus pour avril et Pius pour octobre. L'empereur semble avoir voulu de propos délibéré réserver le mois d'octobre à Hercule. Fait qui donne à réfléchir ; n'est-ce pas, en effet, comme Hercule Romain que Commode a voulu fonder sa colonie? Par ailleurs, on notera qu'aucune des grandes fêtes héracléennes n'a lieu au mois d'octobre. La fête de l'Hercules Victor est célébrée le 3 avril, celle du Grand-Autel le 12 août, celle de la Porta Trigemina le 13 août, celle de Cérès et d'Hercule le 21 décembre, le Natalis Herculis a lieu le 1er février, la fête d'Hercules Musarum in Circo Flaminio le 30 juin et les Ludi in porticu Minucia le 4 juin. De ce côté, aucune raison religieuse n'incitait Commode à consacrer le mois d'octobre à Hercule.

Il nous paraît donc possible de conclure que les signes du zodiaque du buste de Commode sont des signes de fondation. L'un, le Taureau, rappelle la première fondation de Rome, celle du 21 avril ; le Scorpion se rapporterait à la nouvelle fondation de Rome par Commode, fondation qui daterait du mois d'octobre 190 ; enfin, au milieu, le Capricorne est le symbole traditionnel des fondateurs.

Jacques Aymard.

1. *C. I. L.*, XIV, 3449.
2. Cass. Dio, 72, 15.
3. Cagnat, Merlin, Chatelain, *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 612; cf. Rostovtseff, *art. cit.*, *J. R. S.*, 1923, p. 98, note 2.

# VII

# LE THÈME DE « LA FORCE QUI SE DÉTRUIT ELLE-MÊME » (Hor., *Epod.* 16, 2) ET SES VARIATIONS CHEZ QUELQUES AUTEURS LATINS

par M. l'Abbé E. Dutoit
Professeur au collège Saint-Michel, Fribourg

Dans ses célèbres imprécations, Camille, après avoir souhaité à Rome la guerre avec l'étranger, exprime le vœu — où éclatent plus terriblement sa colère et sa haine — que Rome soit elle-même, dans les guerres civiles, l'auteur de sa ruine :

> Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles,
> Et de ses propres mains déchire ses entrailles !

De ces deux images, très expressives, des malheurs de Rome, la seconde nous frappe moins. Nous sommes si habitués à l'expression de « guerres intestines » que sa hardiesse en est pour nous atténuée. Tandis que la première : « Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles ! » avec la vigoureuse évocation de cette cité qui met toute sa force à s'écraser sous ses murs, nous paraît plus originale et nous saisit plus.

Or, nous allons voir, en réunissant et commentant quelques textes, que Corneille a donné au vœu de Camille une couleur authentiquement romaine, qu'il a fait évoquer par son personnage les malheurs de Rome d'une façon qui était devenue familière aux auteurs latins. Ceux-ci, en effet, soit qu'ils parlent des guerres civiles, soit qu'ils tâchent de donner une idée saisissante de la décadence de Rome, répètent à l'envi, et sous des images diverses, que Rome est une force qui se détruit elle-même. Une telle conception, dira-t-on, s'imposait, elle était toute naturelle dans ces sortes de sujets. Mais encore faut-il, pour qu'une idée semblable finisse par être fidèlement éveillée par le même objet dans des esprits très divers, qu'elle ait été une fois fortement et heureusement formulée, au point de cristalliser autour d'elle les autres idées.

Le premier, à notre connaissance, qui ait conçu la formule-type, assez vigoureuse, assez nette pour frapper l'attention, c'est Horace, dans le deuxième vers de l'épode 16. « Voici, dit-il, qu'une seconde génération s'use dans les guerres civiles, *et Rome s'écroule d'elle-même par ses propres efforts.* »

... suis et ipsa Roma uiribus ruit.

Voilà, pour un patriote, un beau cri d'alarme et, pour un poète au début de sa carrière, une parfaite réussite. *Suis* est mis en relief par sa disjonction d'avec son substantif, par la postposition de la conjonction *et* et par le voisinage immédiat de *ipsa.* Placé ainsi en évidence, le réfléchi fait ressortir le paradoxe de l'écroulement de l'édifice romain provoqué non point par un choc extérieur, mais par une force qui agit du dedans, *suis uiribus.* A l'effet produit par la place de *suis* s'ajoute celui de l'allitération de la vibrante *r* : *R*oma ui*r*ibus *r*uit, qui évoque l'impression d'écroulement, de fracas. Mais ce qui donne encore du prix et du poids à la sentence, c'est le commentaire qui l'accompagne. Si Rome se détruit elle-même, pense Horace, c'est qu'une génération, celle de Pharsale, a commis une première faute ; la génération présente — *impia... deuoti sanguinis aetas* (v. 9) — en garde la souillure et en paie la rançon. Le crime appelle le crime, la violence — l'ὕβρις — entraîne la violence. Cette idée, très grecque[1], était familière à Horace. Elle est encore exprimée notamment dans l'épode 7 : *Quo, quo scelesti ruitis*? où il est fait mention d'une faute originelle, le meurtre de Rémus par Romulus.

Ainsi l'image de Rome qui se détruit elle-même n'a pas seulement, chez Horace, l'avantage d'être fortement exprimée, elle se charge d'une signification morale capable d'en faire une formule exemplaire, que d'autres auteurs s'exerceront dans la suite à varier et à renouveler.

Ce fut d'abord le cas, semble-t-il, de Properce dans l'élégie 15 du livre II. Cette élégie est une des plus hardiment épicuriennes du poète. « Oh ! s'écrie-t-il, en rappelant à Cynthie une *nox candida,* oh ! si nous n'avions tous d'autres désirs que de couler une pareille existence, que de rester étendus, accablés sous le poids du vin, il

1. Ἀντὶ δὲ πληγῆς φονίας φονίαν πληγὴν τινέτω (*Choeph.*, 312-313).

n'y aurait point d'armes cruelles ni de navires de guerre, les flots d'Actium ne rouleraient pas nos os (v. 41 et suiv.) :

nec totiens propriis circum oppugnata triumphis
lassa foret crinis soluere Roma suos. »

« Il est un mérite, certes, continue Properce, que la postérité pourra nous reconnaître : c'est que jamais nos orgies n'ont offensé un dieu[1] » (v. 47-48). « Rome, qu'assiègent de toutes parts, à coups répétés, ses propres triomphes » : « grande image, note M. Paganelli dans l'édition des Belles-Lettres, saisissante de relief et de justesse ; la guerre, la guerre civile est un suicide, et triompher, c'est mourir ». A vrai dire, le commentaire : « la guerre, la guerre civile... triompher, c'est mourir », généralise trop la pensée de Properce. La mention d'Actium, avec le *nostra ossa* d'un ton si personnel, le deuil de Rome, qui est celui d'une mère pleurant sur ses enfants, et enfin les vers 47 et 48 :

haec certe merito poterunt laudare minores :
laeserunt nullos pocula nostra deos,

tout nous dit que dans l'esprit du poète il ne s'agit ici que des guerres civiles, une impiété selon lui, comme pour Horace. C'est pour n'avoir pas assez nettement établi ce point que Rothstein, dans le commentaire de ce passage, se montre embarrassé à plus d'une reprise. Ainsi il néglige de faire une remarque — qui s'imposerait, pourtant — à propos du vers : *haec certe merito poterunt laudare minores* ; et au sujet du vers suivant : *laeserunt nullos pocula nostra deos*, il note que Properce fait allusion à Antoine, qui offensa les dieux romains en favorisant, par sa passion pour Cléopâtre, les dieux égyptiens. C'est aller chercher bien loin, assurément. Tandis que si nous nous rappelons ce qu'Horace dit des générations qui expient, dans les guerres civiles, le crime des générations précédentes — *impia perdemus deuoti sanguinis aetas* (*Epod.*, 16, 9) — on s'explique que Properce, en se tenant loin de la guerre, se flatte de ne pas offenser les dieux et de ne pas s'attirer les reproches de la postérité. Celle-ci n'aura pas à *expier* à cause de lui. Properce n'a fait que toucher au sujet de la guerre civile et cependant cela a suffi pour que sa pensée se révèle tout à fait conforme à celle

1. Traduction de Paganelli, *Properce, Élégies*, Paris, Les Belles-Lettres, 1929.

d'Horace. Nous savons, du reste, qu'au moment où il composait son deuxième livre d'élégies, il était entré dans le cercle de Mécène et partageait les préoccupations du poète des Odes et des Épodes[1].

Dès lors, pour revenir au vers qui nous intéresse : *nec totiens propriis circum oppugnata triumphis*, comment interpréter le mot *triumphi*? S'agit-il de triomphes comme celui par lequel Octave célébra, le 14 août 29, sa victoire d'Actium? Ou plutôt n'avons-nous pas là une de ces métonymies que Properce affectionne par recherche de la plus grande expressivité? Il dit, par exemple, dans le passage même qui nous occupe : *pocula nostra laeserunt*, pour *nos potando laesimus;* et ailleurs : *nec bibit e gemma diuite nostra sitis* (III, 5, 4) ; *nec sit in Attalico mors mea nixa toro* (II, 13, 22), où *mors* signifie *corpus mortuum; an poteris siccis mea fata reponere ocellis* (I, 17, 11), où *mea fata* signifie *cadauer*[2]. *Triumphi*, si notre interprétation est juste, équivaudrait donc à *triumphatores*. Marius, Sylla, Pompée, César, après avoir triomphé de l'ennemi du dehors, ont tourné leurs armes les uns contre les autres, mais c'est en réalité contre Rome qu'ils les ont tournées.

Il ne faut pas, cependant, que la découverte d'une métonymie nous fasse oublier d'admirer la beauté, la hardiesse de la formule trouvée par Properce. « Rome investie par ses propres triomphes » : il semble difficile de donner du malheur d'un État employant ses forces vives à se détruire une image plus évocatrice. Le vers se dégage même avec un tel éclat de l'élégie où il se trouve qu'on se demande si Properce n'aurait pas été amené par une réminiscence à faire plus brillant et plus frappant que le *suis et ipsa Roma uiribus ruit* d'Horace. On hésiterait à faire une telle supposition, si les deux vers, de sens si horatien, qui suivent immédiatement et de façon assez inattendue pour mettre les commentateurs dans l'embarras, ne donnaient à l'hypothèse une certaine vraisemblance.

Beaucoup moins personnelle, moins évocatrice est la variation que nous rencontrons plus tard chez Manilius, dans le livre I des *Astronomica*, achevé probablement entre les années 9 et 14 après J.-C.[3]. A la fin de ce livre, Manilius traite des comètes, annonciatrices de malheurs. « Elles présagent, dit-il, des révolutions, des invasions clandestines. Elles ont aussi annoncé les guerres civiles,

1. Voir Fr. Dornseiff, *Horaz und Properz*, *Philologus*, 87 (1932), p. 473-476.
2. Cf. Sven Lilliedahl, *Florusstudien*, Leipzig, 1928, p. 53 et suiv. : « abstractum pro concreto ».
3. Voir van Wageningen, art. *Manilius*, dans *Pauly-Wissowa*, XIV, 1116.

Pharsale, Philippes. » Et à propos des plaines de Philippes, confondues, comme il arrive fréquemment chez les poètes, avec celle de Pharsale[1], Manilius dit ceci (v. 910-913) :

> Vixque etiam sicca miles Romanus harena
> ossa uirum lacerosque prius superastitit artus,
> imperiumque suis conflixit uiribus ipsum,
> perque patris pater Augustus uestigia uicit.

Ce qui frappe ici, c'est que Manilius a glissé sa formule — *imperiumque suis conflixit uiribus ipsum* — dans un développement dont elle rompt l'unité. Dans les vers 910 et 911, en effet, il est dit que les Romains de Philippes ont combattu sur le sol où périrent les Romains de Pharsale, et, dans le vers 913, qu'Auguste a mis ses pas dans les pas de son père adoptif : cela fait évidemment un tout. Le vers 912 : *imperiumque suis...* s'insère dans le développement comme un cliché.

Mais voici, cette fois, un poème consacré exclusivement à la guerre civile. Il ne s'agit pas encore de la *Pharsale*, que nous citerons tout à l'heure, mais bien du *Bellum ciuile* inséré par Pétrone dans son *Satiricon*. Ce fragment d'épopée est une réplique à l'adresse de Lucain. Mais il semble qu'il n'y faille voir aucun dessein de parodie. C'est l'impression qu'on a en le lisant sans être prévenu, et Heinz Stubbe, dans un supplément du *Philologus* de 1933, sous le titre : *Die Verseinlagen im Petron*, a appuyé cette impression par de solides arguments. Ces vers ne visent qu'à présenter un essai de *Bellum ciuile* conforme aux exigences de l'épopée classique : interventions divines et récit évitant les précisions et l'aridité de l'histoire. Et si Pétrone imite Lucain en plus d'un endroit, il lui rend hommage et s'efforce de rivaliser avec un talent qu'il ne songe nullement à contester. Conformément à son principe, il s'abstient de toute précision historique en exposant les causes de la guerre civile. L'orgueil, l'ὕβρις romaine et la volonté de dieux jaloux : voilà, selon lui, l'origine du mal. C'est ce qui nous vaut ces deux vers prononcés par Pluton dans un discours à la Fortune ailée (v. 84 et 85) :

> Ipsa suas uires odit Romana iuuentus
> et quas struxit opes, male sustinet.

1. Cf. Lucain, VII, 860, édit. Bourgery et Ponchont, t. II (Paris, Les Belles-Lettres, 1929), avec la note.

C'est bien toujours le même thème, mais toute la force de la « sententia » est cette fois dans le mot *odit*. Pétrone enchérit : il ne s'agit plus seulement d'une force qui se détruit fatalement, les jeunes Romains détestent leur propre puissance. L'hyperbole, dépassant toute vraisemblance morale, rappelle celles que les rhéteurs inventaient dans leurs joutes oratoires. Le deuxième vers : *et quas struxit opes, male sustinet*, a été rapproché par Heinz Stubbe de Lucain, I, 81 : *in se magna ruunt*. Il eût été plus indiqué de rappeler la réponse que Lucain fait, dans les vers 70 et suivants du même chant, à la question : « Qui a arraché la paix à l'univers? » — « C'est l'enchaînement jaloux des destins, le droit refusé à ce qui s'élève de tenir longtemps, la lourde chute sous un poids excessif, Rome incapable de se soutenir : *nimioque graues sub pondere lapsus / nec se Roma ferens.* » Cette idée, si nous y prenons bien garde, enrichit notre thème d'un aspect nouveau. A l'image de la force qui se divise et se détruit en se divisant, se joint celle d'une grandeur qui ne peut plus se soutenir. Notre thème, dès lors, n'a plus seulement trait à la guerre civile, mais encore à la décadence de Rome. Extérieurement, la formule apparaît bien toujours comme une variation du vers d'Horace, mais au fond l'idée est nouvelle.

C'est ce qui apparaît déjà chez Tite-Live. On a dit justement que dans sa préface Tite-Live n'a pas encore, comme Ovide, le sentiment que la paix est assurée, il semble qu'il vive toujours dans une Rome déchirée par les guerres civiles[1]. Non seulement il observe que Rome souffre de sa propre grandeur — *ut iam magnitudine laboret sua* (§ 4) — mais, parlant de l'époque contemporaine, il constate que « les forces d'un peuple depuis longtemps souverain se détruisent elles-mêmes » — *haec noua, quibus iam pridem praeualentis populi uires se ipsae conficiunt* (ibid.). Même réflexion au livre VII, 29, 2 : *Quanta rerum moles ! quotiens in extrema periculorum uentum, ut in hanc magnitudinem, quae uix sustinetur, erigi imperium posset !* « *Erigi* », « *uix sustinetur* » : de nouveau l'image de l'édifice que l'écroulement menace.

A ces réflexions de Tite-Live, Florus fait écho et dans une forme où l'imitation est manifeste (III, 12) : *ac nescio an satius fuerit populo Romano Sicilia et Africa contento fuisse, aut his etiam ipsis carere dominanti in Italia sua, quam eo magnitudinis crescere, ut*

1. A. Klotz, art. *Livius*, dans *Pauly-Wissowa*, XIII, 819.

*uiribus suis conficeretur.* On pourrait encore citer le mot que Claudien fait prononcer par la Ville éternelle privée de ses approvisionnements de blé par Gildon : « *Felicior essem / angustis opibus... Ipsa nocet moles* (*de bel. Gildon.* I, 105 et 108), sentence qui atteint le maximum de concision.

Mais revenons à Properce, qui, sur ce point encore, se trouve avoir créé une des formules les plus riches. En guise de conclusion à une déclamation contre le luxe, il prédit la ruine de Rome en ces termes (III, 13, 60) :

frangitur ipsa suis Roma superba bonis.

« Rome, la fière Rome, est brisée par sa propre grandeur. » Cette traduction de R. Pichon[1] a le mérite de mettre l'accent, comme il convient, sur le mot *superba.* L'orgueil, la démesure, l'ὕβρις est cause de ruine. *Vis consilii expers mole ruit sua* (Od. III, 4, 65) : cette sentence appliquée par Horace, l'ennemi juré de toute ὕβρις[2], à l'orgueil des Géants, me semble le meilleur commentaire que l'on puisse joindre au vers de Properce.

Ainsi, au terme de cette étude, où nous ne prétendons nullement avoir relevé tous les textes capables de nous intéresser, nous retrouvons la maxime qui expliquait aux yeux des Romains qui réfléchissaient la décadence de Rome et le fléau héréditaire de la guerre civile : la force qui recourt à la violence ou s'accroît jusqu'à engendrer l'orgueil se détruit elle-même. La maxime, rappelons-le, est grecque. Toute la sagesse du μηδὲν ἄγαν, avec les graves notions de l'ἄτη et de la Némésis vengeresse, s'y exprime. Solon en faisait déjà l'application à la vie politique quand il disait aux Athéniens (fr. 5, 9-10) : « L'orgueil engendre la violence, dès qu'une grande prospérité s'attache à des hommes qui n'ont pas un esprit de mesure. » Et c'est l'enseignement qui se dégageait à chaque instant des odes de Pindare, des tragédies d'Eschyle et de Sophocle. Que l'histoire de Rome ait été éclairée à l'aide d'une telle maxime, et avec tant de constance, nous montre une fois de plus combien les Romains ont su s'approprier ce qu'il y avait de plus substantiel dans l'éthique grecque. Est-ce qu'Auguste lui-même, quand il

1. *Histoire de la littérature latine*, Paris, Hachette, 1919, p. 401.
2. Voir Fr. Klingner, *Gedanken über Horaz, Die Antike*, V (1929), p. 23-44, surtout p. 42.

recommandait de ne pas continuer à étendre les limites de l'empire, n'obéissait pas aussi au μηδὲν ἄγαν? (Tac., *Ann.*, I, 11).

Chez Horace et chez Properce, les sentences s'imposent à l'attention à la fois par la vigueur de l'expression et la richesse du contenu. Dans la suite, elles nous intéressent surtout comme variations littéraires d'un même motif. Tel est le sort de beaucoup de pensées une fois heureusement exprimées et qui se vident, à l'usage, de leur contenu, même quand l'expression est renouvelée. Dans cette sorte de dépouillement, la rhétorique et la déclamation jouent un rôle fatal.

A propos de Properce, les deux vers que nous avons cités de lui nous le montrent comme un véritable inventeur de formules denses et évocatrices. On parle beaucoup de l'influence exercée sur lui par la rhétorique : peut-être y aurait-il lieu d'insister tout autant sur l'émulation qu'a pu susciter chez les rhéteurs un poète qui trouvait si facilement les « sententiae » les plus heureuses.

Quant au fait que les auteurs latins ont si volontiers repris la formule de « la force qui se détruit elle-même » pour l'appliquer à l'histoire de Rome, il faut sans doute, pour une part, l'expliquer par la faveur qu'obtiennent les énoncés sous la forme de ce qu'on a appelé en stylistique l'oxymore. L'apparence contradictoire de ces énoncés, la sorte d'énigme qu'ils proposent à l'esprit sont bien faites pour frapper et les fixer dans la mémoire. Aurait-on tout oublié des vers de Victor Hugo, que l'on pourrait encore citer le fameux : « On était vaincu par sa conquête ». Or, on le sait, l'oxymore a fleuri dans les écoles de déclamation et dans la littérature influencée par la rhétorique. Un rhéteur, Musa, n'en vint-il pas un jour à parler du naufrage de la mer? (*Suas.*, I, 13). Pétrone, dans les 296 vers que comprend son *Bellum ciuile*, n'offre pas moins de douze exemples d'oxymore[1]. Notre thème lui-même appliqué, non plus, comme on l'a vu, à la destinée de Rome, mais aux héros des guerres civiles, a engendré encore toutes sortes d'oxymores. Lucain, par exemple, dit de César (III, 79) : *Perdidit o qualem uincendo plura triumphum* ! Il dit à Pompée et ses fils (VI, 817-818) : « *Europam, miseri, Libyamque Asiamque timete : / distribuit tumulos uestris Fortuna triumphis.* » Cette opposition *triumphus-tumulus* a eu du succès. Saint Ambroise, exaltant l'héroïsme d'Éléazar, l'ex-

1. Cf. H. Stubbe, *op. cit.*, p. 84.

primera un jour sous cette forme hardie : *suo est sepultus triumpho* (*De Off. ministr.*, I, 40, 198).

Il appartenait pourtant à un fervent admirateur de Rome, à Rutilius Namatianus, de trouver à notre thème la variation la plus ingénieuse, et sous la forme d'un oxymore qui pourrait nous faire penser au « Qui mortem nostram moriendo destruxit » de la liturgie pascale. « Tu reçois, dit Namatianus à l'Empire, tu reçois une force nouvelle de ce qui détruit les autres royaumes : la loi de la résurrection est de trouver dans ses malheurs un principe d'accroissement. »

Illud te reparat quod cetera regna resoluit :
ordo renascendi est crescere posse malis.
(*De reditu suo*, 139-140.)

Cette formule n'est-elle pas en quelque sorte l'envers de notre thème et ne représente-t-elle pas la revanche de l'optimisme romain contre la Némésis grecque?

E. Dutoit.

---

## VIII

## TIBÈRE ET LA GAULE

par Albert Grenier
Professeur au Collège de France

M. Tenney Frank a récemment attiré l'attention sur la crise financière qui a sévi en Italie sous le règne de Tibère[1] et obligé l'empereur à prendre, en l'année 33, certaines mesures destinées à en pallier les effets[2].

Les propriétaires italiens, vendant en masse leurs domaines, avaient déterminé un avilissement considérable de la propriété foncière. Ils préféraient conserver la majeure partie de leur fortune en argent liquide qu'ils prêtaient à gros intérêt. On remit

1. *The financial crisis of 33 A. D.*, dans *American Journal of Philology*, LVI, 4, 1935, p. 336-341.
2. Tac., *Ann.*, VI, 22 et suiv. (éd. Goelzer; autres éditions, 16).

donc en vigueur une vieille loi datant de la dictature de César qui fixait une proportion obligatoire de biens fonciers. Cette disposition ne fit qu'accentuer la crise : les créanciers réclament leur argent pour racheter des terres, les prêteurs se cachent ; il en résulte une extrême rareté du numéraire. Tibère met enfin à la disposition des banques cent millions de sesterces, sur lesquels on pourra emprunter sans intérêt, pour trois ans, moyennant une caution en terres double de la somme empruntée... Puis on abandonna peu à peu la stricte application de la loi. — M. Tenney Frank montre que tous ces phénomènes ont pour cause une raréfaction de l'argent qui remontait aux derniers temps du règne d'Auguste.

Cette pénurie de numéraire ne se trouva évidemment pas limitée à l'Italie. Les provinces durent en souffrir également et, parmi les provinces, tout particulièrement les pays neufs comme la Gaule, dont la mise en valeur exigeait des capitaux abondants et qui n'avait pas de réserves. Les quelques indications que nous possédons sur l'histoire de la Gaule sous Tibère nous laissent, semble-t-il, apercevoir cette crise plus tôt qu'en Italie. C'est elle, notamment, qui aurait été la cause principale et décisive de la révolte gauloise de l'année 21 de notre ère.

L'origine des faits remonte au règne d'Auguste. Il faut nous représenter l'essor extraordinairement rapide et ample que l'action personnelle du prince a suscité en Gaule. Cet essor apparaît après Actium. A diverses reprises, Auguste vient en Gaule et y séjourne, organisant la nouvelle province un peu délaissée au cours des guerres civiles, après le départ de César. Nous l'y trouvons en 27-26, en 25-24, de 16 à 13, en 10 et en 8 avant notre ère. Il faudrait, réclamait C. Jullian, étudier en détail ces voyages d'Auguste en Gaule, suivre ses itinéraires, déterminer quelles mesures et quels monuments ont, pour ainsi dire, levé sous ses pas. Quand Auguste lui-même n'est pas en Gaule, il s'y trouve représenté par son associé à l'organisation de l'empire, Agrippa, qui gouverne la Gaule en 39-38 et en 19. Ces deux chefs, dont les profils apparaissent affrontés sur les monnaies de Nimes, ont réellement créé la Gaule romaine.

L'action d'Auguste avait été singulièrement facilitée après Actium par les sommes énormes dont il disposait, les réserves accumulées de l'Égypte, le trésor de guerre de Cléopâtre et d'Antoine. Antoine comptait user de ces ressources pour ravir aux Parthes

les richesses encore plus grandes qu'on leur supposait. Auguste les utilisa en faveur de l'Occident, de Rome et de l'Italie, en première ligne, et aussi des provinces nouvelles, de la Gaule en particulier.

L'appendice 1 des *Res Gestae* récapitule le total de ses libéralités : *summa pecuniae quam dedit vel in aerarium vel plebei romanae vel demissis militibus : denarium sexiens milliens ;* six cents millions de deniers, soit deux milliards quatre cents millions de sesterces. « Ce total, remarque M. J. Gagé, qui vient d'éditer de façon si remarquable et si commode le Testament d'Auguste, dépasse un peu celui qui résulte des chiffres cités par Auguste[1] aux différents chapitres où il donne le détail de ses générosités. » — Mais il ne comprend pas toutes les libéralités autres que celles au trésor, à la plèbe ou aux vétérans. En réalité, les sommes mises en circulation par Auguste à de multiples occasions et, en particulier, lors de ses voyages en Gaule, durent dépasser et de beaucoup les six cents millions de deniers portés en compte.

A Nimes et à Vienne, par exemple, des inscriptions rappellent qu'Auguste a donné leurs remparts et leurs portes monumentales[2]. Ces deux villes ne furent évidemment pas les seules bénéficiaires de semblables cadeaux. Si la nouvelle capitale des Éduens, *Augustodunum*, Autun, remplaçant Bibracte, a pu s'entourer d'un immense rempart, d'un développement d'environ six kilomètres, précisément égal à celui des remparts de Nimes et de Vienne, il est fort probable qu'Auguste l'a donné également. Auguste a dû contribuer à l'édification du temple d'Auguste et de Livie à Vienne, Agrippa à celle de la Maison carrée de Nimes, qui lui avait été, semble-t-il, dédiée[3]. Ne parlons pas des *Forum*, des Amphithéâtres ou autres monuments qui, dans toutes les villes de Narbonnaise, paraissent dater du règne d'Auguste. Il nous faut renoncer à estimer les sommes qui durent être ainsi dépensées en Gaule.

Une indication des *Res Gestae* nous permet seulement d'apercevoir comment la Gaule avait pu bénéficier d'une partie des sommes versées aux vétérans. Contrairement à l'usage qui autorisait le vainqueur à prendre le terrain du vaincu pour y établir ses

1. *Res Gestae Divi Augusti*, Publ. de la Faculté des lettres de Strasbourg, textes d'étude, fasc. 5, Paris, Les Belles-Lettres, 1935.

2. *C. I. L.*, XII, 3151 ; Espérandieu, *Inscr. lat. de la Gaule Narbonnaise* (1929), n. 263 (à Vienne).

3. Espérandieu, *La Maison carrée à Nîmes* (Laurens, 1929), p. 8 ; cf. ci-dessous, p. 382, n. 2.

colons, Auguste, après Actium, avait payé les lots assignés à ses vieux soldats. Il avait dépensé, à cet effet, six cents millions de sesterces en Italie et deux cent soixante millions dans les provinces[1]. Une partie de cette dernière somme était revenue à la Gaule ; c'est Auguste, en effet, qui dut établir à Fréjus les vétérans de la VIII^e^ légion ; il envoya des colons à Nimes, à Valence, à Vienne. Il est possible que les anciennes colonies militaires de César, Béziers, Narbonne, Arles, Orange, aient reçu à ce moment un contingent supplémentaire de vétérans provenant des légions, dont chacune de ces colonies portait le numéro. Mais ce ne fut là que bien peu de chose, à côté des énormes dépenses qui durent favoriser la Gaule.

Qu'on imagine tout l'argent que dut diffuser dans l'ensemble du pays la création du réseau routier d'Agrippa, le transfert de villes comme Bibracte à Autun, de Gergovie à Clermont, la fondation de capitales comme *Augusta Treverorum*, Trèves, *Augusta Suessionum*, Soissons, etc., ou l'aménagement à la romaine de vieilles villes indigènes, comme Bourges ou Reims, sans parler de la création ou de l'agrandissement de centres de moindre importance. Partout en Gaule, en effet, on trouve trace de travaux que les tessons ou les monnaies conduisent à dater de l'époque d'Auguste.

Sans doute, toutes ces entreprises n'ont-elles pas été financées exclusivement par l'État romain. Les Cités indigènes ont dû contribuer largement à l'établissement des routes et aux constructions de leurs capitales. L'argent était abondant et à bon marché. Tous les historiens notent, après Actium, la baisse du taux de l'intérêt qui, de 12 % qui semblait, auparavant, le taux normal, était tombé à 4 %[2]. Les Cités trouvaient donc aisément à emprunter et dans la confiance du renouveau augustéen, de cet âge d'or revenu pour le monde romain, elles ne durent pas manquer de faire largement appel au crédit.

Les particuliers en usèrent certainement de même. Strabon nous montre les nobles allobroges quittant leurs campagnes et les vallées alpestres pour venir s'installer à Vienne, leur capitale[3]. Partout dut se produire le même mouvement. Abandonnant ses résidences anciennes entre rivière et forêt, l'aristocratie gauloise se

1. *Res Gestae*, 16, 1.
2. Dio Cass., LI, 21 ; Sueton., *Aug.*, 41.
3. IV, 1, 11.

construit dans les villes des maisons de type romain. On en trouve à Bibracte. Ces véritables villas urbaines occupent, dans toutes les villes gallo-romaines, la périphérie, largement installées au milieu de jardins. Les maîtres de ces maisons nobles forment la Curie sénatoriale. Les honneurs municipaux qu'ils briguent exigent de leur part des libéralités au peuple électeur. Comme le prouvent bon nombre de dédicaces ou décrets honorifiques, ils élèvent des monuments civils ou religieux. Ils trouvent l'argent nécessaire soit en vendant leurs terres, soit en empruntant.

L'administration romaine les pousse à construire, de même que Louis XIV invitait sa noblesse à quitter ses châteaux forts pour se construire des hôtels soit à Paris, soit dans les capitales de province. Tout ce que l'archéologie constate en Gaule accuse de la part d'Auguste exactement la même politique que celle dont, un siècle plus tard, Tacite fait honneur à Agricola en Bretagne[1] :

Ut homines dispersi ac rudes eoque in bella faciles quieti et otio per voluptates adsuescerent, hortari privatim, adiuvare publice ut templa, fora, domos exstruerent, laudando promptos et castigando segnis, ita honoris aemulatio pro necessitate erat.

A la Gaule, dont les écrivains du temps d'Auguste, Diodore, Strabon ou ceux qui utilisent, comme Pline, des documents de cette époque, vantent unanimement la richesse, les hommes d'affaires italiens s'empressent d'apporter, les uns leurs capitaux, les autres leur esprit d'entreprise et d'ingéniosité. Les travaux publics et les grandes exploitations industrielles, carrières et mines surtout, les attirent. La Gaule fut assurément le théâtre du même *rush* que Diodore signale en Espagne[2] : « Lorsque les Romains eurent conquis l'Ibérie, les mines furent envahies par une foule d'Italiens cupides qui se sont fort enrichis. » — Pline rapporte que de grands seigneurs romains s'étaient empressés d'acquérir des mines de cuivre dans les Alpes[3]. Dans le Gard, indique l'excellent archéologue qu'était Mazauric, « l'exploitation intensive des mines de cuivre, immédiatement après la bataille d'Actium, nous explique le développement exceptionnel pris par les ateliers monétaires de Nimes, développement qui eut pour conséquence de faire

1. *Agric.*, 21.
2. V, 36.
3. *N. H.*, 34, 3.

de nos as coloniaux la monnaie courante des Gaules[1] ». — La mise en train de ces entreprises exigeait de gros capitaux. Il ne semble pas que les résultats aient été, en Gaule, aussi rémunérateurs qu'en Espagne. Le cuivre gaulois, dit Pline, était de mauvaise qualité ; l'exploitation en fut laissée aux indigènes. Strabon relate les convoitises excitées par les laveries d'or des Salasses[2]. Mais, une fois que les publicains s'en sont emparés, faisant massacrer les Salasses et vendre les survivants comme esclaves, ces laveries d'or s'évanouissent et il n'en est plus question.

Un enthousiasme général fit investir en Gaule des sommes considérables, disproportionnées à la richesse véritable du pays. Auguste et son administration donnaient l'exemple. Pour les suivre, cités, nobles et même gens d'affaires, rivalisèrent dans l'endettement. Ce fut une belle période d'audace, d'entreprise et de prospérité.

* * *

Mais une prospérité forcée n'est généralement que passagère. La réaction commence, en effet, à s'accuser dès la seconde partie du règne d'Auguste, à partir de 10 avant notre ère, environ. Les trésors de Cléopâtre ont duré vingt ans.

La première indication est fournie par l'étude des émissions monétaires. Les émissions d'or et d'argent avaient été extrêmement abondantes au début du règne. La monnaie de Rome travaille à plein rendement entre 18 et 12 av. J.-C. ; celle de Lyon apparaît particulièrement active entre les années 15 et 10. Puis, les réserves de métaux précieux épuisées, les frappes semblent s'arrêter. « Si l'on compare, dit M. Tenney-Frank, d'après Mattingly, les émissions connues d'or et d'argent durant les vingt premières années du règne d'Auguste (de 30 à 10 av. J.-C.) à celles des quarante années suivantes (9 av. J.-C.-32 ap. J.-C.), on s'aperçoit que ces dernières tombent à environ 5 % des émissions du début de l'Empire ; étonnante contraction poursuivie durant une longue période[3]. »

A considérer attentivement le Testament d'Auguste, on s'aper-

1. *Nîmes et le Gard*, publié à l'occasion du *41e Congrès de l'A. F. A. S.*, 1912, I, p. 303 ; cf. p. 53.
2. IV, 6, 7.
3. *American Journ. of Philol.*, LVI, 1935, p. 338.

çoit que les grandes générosités aux vétérans s'arrêtent également au cours de la dernière décade avant notre ère. Au paragraphe 16, des libéralités sont encore mentionnées pour les années 7, 6, 4, 3 et 2. En 6 av. J.-C., Auguste verse cent soixante-dix millions de sesterces à l'*aerarium militare*, qui vient d'être constitué pour assurer le paiement de leur prime aux militaires libérés (§ 17, 2). C'est une sorte de versement de libération. Les paiements désormais ne seront plus financés par le prince. Des impôts nouveaux sont institués pour alimenter cette caisse militaire. C'est vraisemblablement parce que le rendement de ces impôts est insuffisant, qu'Auguste est obligé à de nouveaux versements au cours des années suivantes : 4, 3 et 2. Puis on avise à un expédient pour diminuer les dépenses : la durée du service militaire est prolongée ; en 13 av. J.-C., elle avait été fixée à douze ans pour les prétoriens et à seize ans pour les légionnaires. Nous voyons que, dès 6 av. J.-C., il s'agit de vingt ans et plus. Au début du règne de Tibère, les vingt ans sont largement dépassés. Ce retard des retraites est la raison des révoltes des légions de Pannonie et de Germanie. Il a pour raison, nous semble-t-il, la gêne de l'*aerarium* plus encore que la difficulté de trouver des recrues.

Cette gêne s'accuse même dans la politique générale de l'empire. On ne s'explique pas qu'Auguste, donnant le démenti à l'intention nettement affirmée dans son Testament, ait renoncé, après le désastre de Varus, à la conquête de la Germanie[1]. L'empire était-il donc incapable de recruter trois nouvelles légions pour remplacer celles qui avaient péri? Sans doute, Auguste est vieux ; depuis le début de notre ère, des deuils particulièrement douloureux, la mort de ses petits-fils, et des scandales familiaux, l'inconduite des deux Julie, ont pu entamer son énergie. Mais Tibère est accouru à ses côtés ; il connaît assez les Germains pour ne pas les craindre. C'est de propos délibéré que l'Empire se restreint sur le Rhin à une politique défensive. Et lorsque Auguste meurt, en 14 de notre ère, le prince, entre les mains de qui a passé la richesse du monde, s'excuse de ne laisser qu'un patrimoine modeste[2].

1. *Res Gestae*, 26, 2 : *Gallias et Hispanias provincias, item Germaniam qua includit Oceanus a Gadibus ad ostium Albis fluminis, pacavi.*
2. Sueton., *Aug.*, 101.

*
* *

Tibère a remplacé Auguste. L'un des premiers actes importants de sa politique est l'arrêt imposé aux expéditions de Germanicus au delà du Rhin. — Jalousie des succès de Germanicus, a-t-on dit, et avarice. Il est certain que Tibère reproche à son neveu des victoires qui coûtent beaucoup d'argent et qui ne payent pas. Et puis, la Germanie conquise, ce seront de nouvelles provinces à aménager ; des provinces, Tacite nous le dit, qui ne promettent ni or ni argent, des pays pauvres qui exigeront de grosses sommes, comme la Gaule, et qui rapporteront encore bien moins. C'est sans doute parce que l'État romain ne se trouve plus en état de faire face à de telles dépenses qu'Auguste a renoncé, en 9 ap. J.-C., à venger Varus. Tibère s'en tient à la politique défensive d'Auguste et s'en remet aux querelles des Barbares pour assurer la paix à l'Empire.

Avarice? — ou plutôt prudence et raison. Il s'agit désormais, pour l'État romain, de vivre sur ses revenus réguliers — pour l'État romain et pour tous ceux qui lui sont soumis[1].

Interrogeons la Gaule. Nous n'y trouvons aucun indice que Tibère ait lésiné sur les dépenses nécessaires. Les milliaires à son nom sont nombreux le long des routes de Narbonnaise, avec l'indication *refecit et restituit.* Ils sont datés de l'année 31-32. Les précédents étaient d'Auguste, en 3 avant notre ère. Une réfection au bout de trente-cinq ans, tel semble bien être le rythme normal des travaux sur les grandes routes antiques. Il est vrai que la Narbonnaise est province sénatoriale, mais, dès ce moment, la distinction n'apparaît pas très nette entre le trésor de l'État et celui de l'empereur. Si les Trois-Gaules, qui dépendent directement de l'empereur, n'ont fourni aucun milliaire de Tibère, on ne saurait s'en étonner ; les bornes milliaires, pour une raison qui nous échappe, ne commencent, dans ces provinces, qu'avec Claude.

Dans l'ensemble de la Gaule, les inscriptions au nom de Tibère, autres que les milliaires, ne font pas défaut. Elles paraissent indiquer, d'une façon générale, le loyalisme des Gaulois, mais sans aucune signification particulière. La plus ancienne est celle de Bavai, dédicace d'un monument assez important, semble-t-il, élevé en l'honneur de Tibère, alors qu'il n'était encore que l'héri-

1. Cf. Sueton., *Tib.*, 48, les mesures d'économie de Tibère.

tier présomptif de l'Empire, lors d'un de ses passages dans la ville, en 4 ou en 10 de notre ère[1]. Diverses autres s'adressent à l'empereur, mais la plupart ne comportent pas de date précise[2]. L'une émane de *negotiatores* établis dans un modeste *vicus* du confin des Mediomatrices et des Trévires[3]. Une autre, à Périgueux, est dédiée par la corporation des bouchers[4]. Le monument le plus intéressant est l'autel des *Nautae parisiaci*, trouvé, au début du XVIIIe siècle, sous le chœur de Notre-Dame[5]. L'inscription est de nouveau celle d'une corporation. Il est possible que Tibère ait favorisé, dans toute la Gaule, les groupements de commerçants et d'artisans qui contribuaient à la prospérité des villes. Rien n'autorise, cependant, à supposer qu'il l'ait fait contre la noblesse locale, maîtresse des cités.

La face antérieure de l'autel porte l'inscription ; les trois autres sont ornées de reliefs dont l'interprétation demeure énigmatique. Six personnages, trois imberbes, les *juniores*, sans doute, et trois barbus — les anciens de la corporation — se présentent de front, armés à la gauloise, couverts d'un vaste bouclier hexagonal et portant le javelot. Le premier d'entre eux tient, en outre, un grand cercle qu'il semble présenter à un autre groupe de trois personnages, groupe fort mutilé, mais dans lequel un profil tourné vers les gens armés paraît représenter l'empereur. Les *nautae* offriraient à Tibère un collier gigantesque, comme jadis les Gaulois avaient offert à Auguste un torques d'or de cent livres[6], comme, plus tard, ils offriront à Claude une couronne d'or de neuf cents livres[7]. Mais quelle aurait été l'occasion de cette offrande et pourquoi les *nautae* apparaissent-ils armés? Auraient-ils pris les armes, en faveur de Rome, lors de l'insurrection de 21? Est-ce un collier

1. *C. I. L.*, XIII, 3570 : *Ti. Caesari Augusti f(ilio), divi nepoti, adventu ejus sacrum. Cn. Licini[us] C(ai) f(ilius) Vol(tinia tribu) Navos.*

2. *C. I. L.*, XIII, 4635, de Naix, dans la région de Bar-le-Duc : *Tib(erio) Caesar[i Aug(usti)] f(ilio) Augusto et pro perpetua salute divinae domus.*

3. *C. I. L.*, 4481, du Héraple, près de Sarreguemines, datée de l'année 20-21 : *Tib. Caes[ari] divi Aug. f., divi Iuli n, Aug., Pontif. max., cos. III, imp. VIII, trib. potest XXII neg(otiatores) qui Covico... Covico* serait le nom antique, à moins qu'il ne faille lire *qui co(nsistunt) vico...*

4. *C. I. L.*, XIII, 941 : *Iovi O. M. Genio Ti. Augusti sacrum, laniones.*

5. *C. I. L.*, XIII, 3026 a; Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs*, IV, 3132 : *Tib. Caesare Aug., Iovi Optumo Maximo, nautae parisiaci publice posierun[t].* — *Caesare* doit être un datif; les *nautae* écrivent un latin peu correct, comme l'indique le verbe *posierunt.*

6. Quintil., VI, 3, 79; cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 89, n. 3.

7. Plin., *N. H.*, 33, 54; cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 172, n. 3.

de victoire qu'ils offrent à Tibère? L'inscription n'est pas datée ; rien n'autorise à la rapporter à un événement précis. Toutes les conjectures — et elles n'ont pas manqué — demeurent également incertaines. Contentons-nous donc de constater que la corporation des *nautae parisiaci* apparaît puissante et riche sous le règne de Tibère.

Deux arcs monumentaux portent le nom de cet empereur. L'un est celui de la colonie romaine d'Orange. La dédicace en a pu être lue, approximativement, grâce aux trous de scellement qui fixaient dans la pierre les lettres de bronze depuis longtemps disparues[1]. Le début, au moins, paraît sûr : *Ti. Caesari Divi Augusti fil(io) Divi Juli nep.* Il s'agit bien de Tibère. Mais, plus avant, nous nous trouvons en présence de deux lectures différentes. De Saulcy, en 1866, complétait *nep(oti)* et continuait : *cos. IIII, imp. VIII, trib. pot. XXII, pont(ifici) max(imo)*, ce qui donnerait la date de 21. Plus récemment, M. Bondurand a lu le mot *nepoti* en entier, immédiatement suivi de *pontifici maxumo*, puis *tribunicia potestate XXVI, imp. VIII, cos. IIII*, ce qui donne l'année 24-25. Cette divergence, d'ailleurs, n'atteint pas le sens de l'inscription. « Je croirais assez, dit Espérandieu, que l'inscription rappelle les succès de Tibère sur les révoltés de l'année 21, Florus et Sacrovir. »

Mais s'ensuit-il que les citoyens d'Orange ont élevé ce grand monument après la victoire de Tibère? On remarque que l'inscription empiétait sur le listel ; elle paraît, par conséquent, une adjonction. Les lettres de bronze ont été fixées sur un monument qui existait déjà. L'arc a été dédié à Tibère, mais, de l'avis à peu près unanime, il est beaucoup plus ancien. Les trophées marins qui figurent dans sa décoration rappelleraient la victoire de César sur Marseille. L'arc pourrait même n'être qu'un monument municipal commémorant l'établissement de la colonie, un arc primitivement sans inscription que les citoyens romains d'Orange ont dédié à la gloire de Tibère à la suite de sa victoire sur les Gaulois[2].

Si l'inscription de l'arc d'Orange témoigne seulement, de la part de la colonie, d'un loyalisme à bon marché, l'arc de Saintes, au

1. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs...*, I, p. 201.

2. On sait que des changements de dédicaces sur des monuments anciens ne sont pas sans exemple même à l'époque d'Auguste. Les trous de scellement de la Maison carrée de Nimes ont permis de reconnaître deux dédicaces successives : la première à Agrippa, donc antérieure à sa mort survenue en 12 av. J.-C.; la seconde à ses fils Caius et Lucius Caesar, de la fin de l'an 1 ou du début de l'an 2 de notre ère.

contraire, est bien un monument d'apparat élevé ou du moins achevé sous le règne de Tibère.

L'attique portait trois statues, sous lesquelles se lisaient, à gauche, une inscription en l'honneur de Germanicus ; au centre, en l'honneur de Tibère, à droite, en l'honneur de Drusus, fils de Tibère. Les chiffres des consulats et des puissances tribunices de Tibère étaient effacés[1]. La réunion de Tibère, de Germanicus et de Drusus porte à penser que le monument est antérieur à la mort de Germanicus, le 10 octobre 19. Tel n'est pas l'avis de Hirschfeld, l'éditeur du *Corpus*. C'est après la mort du prince que la piété de ses admirateurs lui éleva le plus de monuments[2]. Hirschfeld restitue donc : *cos IIII*, *trib. pot. XXII*, ce qui date l'arc de 21. L'arc triomphal de Saintes, en tout cas, n'a aucun rapport avec la révolte de 21 ; il date du début du règne de Tibère, même si la dédicace n'est que de l'année 21, et montre qu'à ce moment des nobles gaulois se trouvaient encore assez riches pour offrir à leurs concitoyens de semblables monuments.

Il a été élevé, en effet, par un grand seigneur santon, descendant d'une famille ralliée à César, comme l'indique son gentilice de *Julius*[3], prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel de Lyon et *praefectus fabrum*. Cet arc est le seul monument important que l'on puisse, en Gaule, attribuer au règne de Tibère. L'amphithéâtre de Saintes, d'après un fragment d'inscription, semble ne dater que de Claude. L'architecture, sous Tibère, marque dans toute la Gaule un temps d'arrêt. L'arc de Saintes apparaît comme un retardataire de la grande période augustéenne.

Reconnaissons, toutefois, que cette revue de l'épigraphie tibérienne de Gaule ne nous apprend rien de décisif, ni sur l'état économique du pays, qui semble normal, ni sur les sentiments des Gaulois à l'égard de Tibère, qui semblent loyaux.

1. *C. I. L.*, XIII, 1036 : *Ti. Caesar*[*i divi Au*]*gusti f.* [*Aug*] *auguri, pontif. maxs.* [*cos ?*] *imp. VII* [*tri*]*b. pot.* [*?*].

2. Il cite un texte de Tac., *Ann.*, II, 83 : *statuarum locorumve in quis coleretur* (*Germanicus*) *haud facile quis numerum inierit.*

3. L'inscription figure sur la frise : *C. Iulius, C. Iuli Otuaneuni f., Rufus, C. Iuli Gedemonis nepos, Epotsorovidi pronep*(*os*), *sacerdos Romae et Augusti ad aram quae est ad Confluentem, praefectus fabrum d*(*at*). Nous avons tenu à donner cette belle généalogie qui remonte jusqu'à l'époque antérieure à César. Les *praefecti fabrum* sont, la plupart du temps, des fils de grande famille qui, sans exercer la fonction dont ils portent le titre, font une sorte de stage à l'état-major d'une armée romaine. Notre Santon avait probablement servi à ce titre sous Germanicus. Cf. Daremberg-Saglio-Pottier, *Dict. Antiq.*, s. v. *Fabri*, p. 953.

*
* *

Par bonheur, le chapitre consacré par Tacite aux origines de la révolte de 21 est assez explicite : *Ann.*, III, 40, 41 :

Eodem anno Galliarum civitates ob magnitudinem aeris alieni rebellionem coeptavere, cujus extimulator acerrimus inter Treveros Julius Florus, apud Aeduos Julius Sacrovir... (3) Ii secretis colloquiis, ferocissimo quoque adsumpto aut quibus ob egestatem ac metum ex flagitiis maxima peccandi necessitudo, componunt Florus Belgas, Sacrovir propiores Gallos concire. (4) Igitur per conciliabula et coetus seditiosa disserebant de continuatione tributorum, gravitate faenoris, saevitia ac superbia praesidentium et discordare militem audito Germanici exitio. (5) Egregium resumendae libertati tempus, si ipsi florentes, quam inops Italia, quam imbellis urbana plebes, nihil validum in exercitibus nisi quod externum, cogitarent.

41. Haud ferme ulla civitas intacta seminibus ejus motus fuit ; sed erupere primi Andecavi et Turoni...

Il faut distinguer, dans ce chapitre, la raison qu'indique Tacite comme cause du soulèvement et les griefs que, dans leurs conciliabules, développent les conjurés. La cause aurait été le poids des dettes qui pèsent sur les cités. Elle reparaît parmi les griefs : *gravitas faenoris.* Après l'essor provoqué par les libéralités d'Auguste et les emprunts des cités aussi bien que des particuliers pour intensifier et prolonger le développement du pays, puis les restrictions de la fin du règne, un tel état de gêne n'étonnera pas. Il semble, cependant, contredit par l'indication du paragraphe 5 : *ipsi florentes.* Mais il s'agit là d'une comparaison avec l'Italie : *inops Italia;* il y a, dans cette conclusion des conjurés, un peu de vanité gauloise. Il est vraisemblable, d'ailleurs, qu'après tous les investissements qui y furent faits, la Gaule parût prospère tout en se trouvant embarrassée pour rétribuer et surtout pour rembourser les investissements. Il s'agit d'une crise monétaire plutôt qu'économique. L'argent s'était raréfié et le taux de l'intérêt avait dû atteindre de nouveau les 12 % considérés comme normaux sous la République.

Qu'était devenu tout l'or prodigué sous Auguste? Il serait excessif de prétendre que le luxe romain, les achats de soieries ou de parfums l'aient fait fuir vers l'Orient. Ces sorties durent, en réalité, se

réduire à assez peu de chose. L'or et l'argent s'étaient divisés à l'infini. Des millions de provinciaux, en Gaule, en Espagne, en Afrique, en Pannonie, en Thrace, se l'étaient partagé. Et si le démon de l'épargne s'était emparé d'eux, il suffisait à immobiliser, pièce d'or par pièce d'or et denier par denier, tous les trésors de Cléopâtre. Le peuple de Gaule était certainement plus riche et plus prospère, il jouissait de plus de bien-être qu'au début du règne d'Auguste, mais les cités et même les grands propriétaires fonciers pouvaient se trouver insolvables.

Julius Florus et Julius Sacrovir sont précisément de ces grands seigneurs que doit écraser le poids des dettes. Avouons que l'on ne voit pas très clairement quels furent leurs complices : *ferocissimo quoque adsumpto ;* il semble bien s'agir d'aristocrates orgueilleux. La suite de la phrase : *aut quibus ob egestatem et metum...*, paraît une sorte de poncif ; il rappelle les *egentes ac perditi homines* qui reviennent à l'occasion de chaque révolte et parmi lesquels Vercingétorix, d'après César, aurait trouvé ses premiers partisans, à moins que les mêmes ne fussent à la fois orgueilleux et ruinés et que l'*egestas* ne s'alliât à la *ferocitas* aristocratique.

Parmi les griefs développés par Florus, Sacrovir et leurs amis, il en est qui sont de style et qui peuvent néanmoins répondre à quelque réalité : le souvenir de l'indépendance nationale : *tempus resumendae libertati ;* il en est d'autres que leur exagération rend complètement faux : la discorde et la faiblesse de l'armée, la méchanceté des gouverneurs : *saevitia ac superbia praesidentium.* Tacite, un peu plus tard, reconnaît, au contraire, que les provinces furent, sous Tibère, très sagement gouvernées : *et ne provinciae novis oneribus turbarentur, utque vetera sine avaritia aut crudelitate magistratuum tolerarent, providebat*[1].

Mais il faut, nous semble-t-il, attribuer une précision particulière au premier des griefs que formulent les conjurés. Avant même la *gravitas foenoris*, ils incriminent la *continuatio tributorum.* De quoi se plaignent-ils? De payer le tribut tous les ans? Peuvent-ils prétendre que l'impôt se paye une fois pour toutes?

Florus est un Éduen, le peuple qui se prétend frère du peuple romain, l'un des quatre des Trois-Gaules, qui jouit du titre d'allié : *foederatus.* Sacrovir et un Trévire. Sa cité est l'une des dix qui jouissent du titre de *libera.* Sur les soixante et quelques cités gau-

1. *Ann.*, IV, 6, 7.

loises, quatorze, soit environ le quart, se trouvent ainsi mises à part au titre de *foederatae* ou de *liberae*[1]. En quoi consistait leur privilège? On ne sait. Mais on a supposé, non sans vraisemblance, qu'au début de l'empire elles avaient dû être dispensées de payer le tribut imposé à la Gaule. Elles ont perdu cette exemption sous Tibère. La plainte de l'Éduen et du Trévire le prouve ; Suétone le confirme : *plurimis etiam civitatibus... veteres immunitates... ademptae*[2]. En 70, le Batave Civilis rappelle qu'il y a encore en Gaule bien des gens nés avant l'institution du tribut[3]. On peut donc admettre que Tibère, vers le début de son règne, aurait imposé le tribut, à titre précaire et provisoire, aux peuples libres et fédérés, puis que le provisoire se serait prolongé ; c'est ce que signifierait la plainte *continuatio tributorum* et qu'enfin, après la révolte, ces anciennes immunités auraient été définitivement supprimées. Mais, si ce grief pouvait porter chez les Éduens, les Trévires et les autres privilégiés, il ne devait être d'aucun effet dans le reste de la Gaule et notamment chez les *Andecavi* (Angers) et les *Turoni* (Tours), qui ne sont ni fédérés, ni libres et se révoltent les premiers.

Il reste donc, en définitive, comme cause essentielle de cette révolte qui touche à peu près toutes les cités de la Gaule, l'endettement des cités et des particuliers, spécialement de l'aristocratie, car ne s'endette pas qui veut. La Gaule, comme les autres provinces, souffre de la même crise financière qui, douze ans plus tard, provoquera à Rome les troubles étudiés par M. Tenney-Frank. Elle a profité tout particulièrement de l'euphorie augustéenne et ressent plus vivement la gêne des restrictions ; plus impatiente et se souvenant de son indépendance, elle cherche un remède dans la révolte.

Le fait apparaît évident si, du chapitre dans lequel Tacite décrit la crise romaine, on rapproche celui de Suétone sur les mesures financières prises par Tibère[4] :

Praeterea Galliarum et Hispaniarum, Syriaeque et Graeciae principes

1. La liste nous est donnée par Pline, *N. H.*, IV, 17 (31), 105-109. Cf. Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 65; E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, III, p. 51. — Sueton., *Caes.*, 25 : *omnem Galliam praeter socias ac bene meritas civitates in provinciae formam redegit.*

2. *Tib.*, 49.

3. Tacit., *Hist.*, IV, 17, 4.

4. *Tib.*, 49; cf. Tacit., *Ann.*, VI, 22 (16) : *interea magna vis accusatorum in eos inrupit qui pecunias foenore auctitabant, adversum legem dictatoris Caesaris qua de modo credendi possidendique intra Italiam cavetur...*

confiscatos ob tam leve et impudens calumniarum genus ut quibusdam non aliud sit objectum quam quod partem rei familiaris in pecunia haberent. Plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates et jus metallorum ac vectigalium adempta. Sed et Vononem regem Parthorum qui, pulsus a suis, quasi in fidem populi romani cum ingenti gaza Antiochiam se receperat, spoliatum perfidia et occisum.

Suétone, malheureusement, ne précise pas la date de ces mesures et l'on ne peut déterminer si celles qui frappèrent la Gaule furent antérieures ou postérieures à la révolte de 21. Le meurtre du roi des Parthes, Vonones, qu'il cite en dernier lieu, est du début du règne, en 19[1]. Nous comprenons aujourd'hui qu'il était destiné à procurer quelque aisance à la trésorerie de Tibère. Les confiscations de fortunes mises en argent liquide ont, en outre, pour but d'arrêter la vente et la baisse des biens-fonds. L'objet en est exactement le même que celui du vieux décret de César remis en vigueur en Italie. Les anciennes immunités enlevées à des particuliers en même temps qu'à plusieurs cités frappent peut-être ces très nombreux *Julii*, descendants de ceux à qui César a si largement concédé le droit de cité qui devait les exempter de l'impôt. Une telle mesure, s'ajoutant à plusieurs confiscations, expliquerait le mécontentement des Julius Florus et des Julius Sacrovir.

Pourquoi Tibère enlève-t-il également à plusieurs cités le droit de posséder des mines et de lever des impôts?

Enlever aux cités obérées le droit de lever des impôts à leur propre bénéfice, c'est évidemment leur enlever le moyen de payer leurs dettes, et par conséquent, dans une certaine mesure, les en décharger ou faire peser ces dettes sur l'aristocratie qui compose les curies locales. C'est, en tout cas, leur interdire d'en contracter de nouvelles et de pressurer leurs contribuables.

Est-ce simplement pour assurer à l'État le produit des mines que Tibère enlève l'exploitation d'un certain nombre d'entre elles aux cités[2]? Il était facile pour l'administration romaine de se faire

1. Tacit., *Ann.*, II, 68, 2.

2. Nous possédons une inscription se référant à l'exploitation par le fisc impérial, sous Tibère, d'une des mines d'argent de la Gaule, près de Villefranche, dans l'Aveyron : *C. I. L.*, XIII, 1550 : *Zmaragdo vil(l)ico quae(s)t(ori), magistro ex decurion(um) decr(eto) familiae Ti. Caesaris quae est in m[etal]lis.* On ne saurait préciser de quel moment du règne de Tibère date cette inscription ni si cette mine de Villefranche appartenait précédemment à la cité des Rutènes. Zmaragdus, esclave impérial, grec ou asiatique, est le régisseur comptable de la mine et chef du personnel (*magister familiae*). Il a été nommé à cet emploi par les décurions, ad-

céder par les cités les métaux dont elle avait besoin. Si elle prend elle-même en main l'exploitation, ce ne peut être que pour l'intensifier et remédier à une pénurie due au manque de moyens financiers des cités. Rien ne prouve que ces diverses mesures aient été des sanctions de la révolte de 21. Elles peuvent tout aussi bien l'avoir précédée et, en partie, provoquée. Avarice, dit Suétone, en notant, sous le règne de Tibère, l'absence des prodigalités qui avaient marqué celui d'Auguste (chap. 48) ; rapines, affirme-t-il, en énumérant les mesures que nous venons d'examiner (chap. 49). En ce qui concerne la Gaule, il s'agit plutôt d'une suppression de privilèges peu justifiés et de réformes de sage administration.

L'empire qui a consommé les dépouilles de tous les vaincus doit vivre désormais de ses propres ressources. La parcimonie est raison. L'Italie a besoin de l'aide des provinces. Auguste a largement semé dans ces provinces, en particulier en Gaule. A Tibère le soin ingrat de récolter et de porter au maximum le rendement dont profitera l'empire. Tacite lui fait exprimer clairement ce souci peu après la révolte des Gaulois[1] : *At hercule nemo refert quod Italia externae opis indiget... ac nisi provinciarum copiae et dominis et servitiis et agris subvenerint, nostra nos scilicet nemora nostraeque villae tuebuntur? Hanc, patres conscripti, curam sustinet princeps...*

L'histoire du règne de Tibère, en Gaule tout particulièrement, est l'histoire d'une crise monétaire, résultant du passage d'un moment exceptionnellement favorisé à un état normal plus modeste. Administrateur prudent et avisé, Tibère cherche à y remédier courageusement, *per fas et nefas*, sans hésiter devant l'impopularité à Rome ni les troubles dans la province. Aucune des mesures qu'il a prises en Gaule n'apparaît condamnable ; aucune ne semble avoir atteint la vie économique du pays dont le développement, comme le reconnaissent les révoltés eux-mêmes, demeure florissant. Son grand tort, évidemment, est d'avoir été le successeur pauvre d'Auguste trop riche.

A. Grenier.

ministrateurs du domaine impérial constitué par le territoire minier. Strabon, IV, 2, 2, mentionne les mines d'argent des Rutènes, mais sans indiquer si elles appartiennent à l'empereur ou à la Cité.

1. *Ann.*, III, 54, 7-9.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## LISTE DES MÉMOIRES DE DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

### AGRÉÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS EN 1936[1]

AUBERT. La composition dans les trois premiers livres de Properce (10[2]).

AUSSIBAL. L'emploi du grec dans les *Lettres* de Cicéron à Atticus (12).

BAILLARGEAT. Les épithètes dans Properce (11).

BARON. La langue des affaires dans les œuvres d'Horace (11).

P.-A. BERTRAND. Le stoïcisme et l'épicurisme dans l'*Énéide* (16).

BLOCH. Les prodiges de l'origine de Rome à la fin de la République ; étude religieuse et littéraire (17).

BORLE. Les conceptions politiques de Cicéron (17).

CARRÉ. Le mot *philanthropia* et ses succédanés latins (11).

CHAVY. L'invective dans les écrits de polémique de saint Jérôme (13).

DORIVAL. L'iconographie de saint Jérôme (18).

DUBOURDIEU. Étude syntaxique et stylistique des formes de raisonnement dans le premier chant de Lucrèce (16).

FAUROUX. L'évolution dogmatique de l'eucharistie dans l'Église latine jusqu'à saint Augustin (16).

FROMILHAGUE. César historien de la guerre civile (13).

GODICHET. L'intention satirique et le point de vue du moraliste dans la *Germanie* de Tacite (11).

GOLDSCHMIDT. Syntaxe et style chez Salluste (11).

HEBREARD. L'ellipse et la brièveté d'expression dans les *Histoires* de Tacite (15).

HUGUET. L'histoire racontée par les responsables des faits au dernier siècle de la République romaine (15).

1. Les mémoires, en général manuscrits, sont après l'examen remis à leurs auteurs, dont l'adresse peut être obtenue au Secrétariat de la Faculté des lettres, à la Sorbonne.

2. Le chiffre entre parenthèses est celui de la note obtenue à l'examen (sur maximum de 20).

Jurblum (Mlle). L'hellénisme dans les *Annales* de Tacite (11).

Lemaire. La syntaxe de Lucain comparée à celle de la prose classique (11).

Loir. Cicéron homme politique d'après sa correspondance des années 65 à 54 (14).

Marache. Recherches sur la Diane italique (16).

Menez (Mlle). La légende d'Énée dans Virgile et dans Ovide (13).

Momet. La querelle des Anciens et des Modernes au Ier siècle de notre ère (13).

Papeloux. L'antiquité dans la *Légende des siècles* (12).

A.-M. Petit (Mlle). L'histoire romaine au théâtre de 1840 à 1870 (10).

Prigent. Une contribution de Cicéron à l'histoire et à la critique littéraire : le *Brutus* (15).

Probst. Les éléments cicéroniens dans le *De officiis* de s. Ambroise (10).

Raimbault (Mlle). Récits et anecdotes dans les œuvres en prose de Sénèque (11).

Richard. Archaïsmes et rajeunissements dans les anciens textes et formules chez Tite-Live (14).

Riquet (Mlle). L'alexandrinisme dans les *Métamorphoses* d'Ovide (11).

Thiron. Les éléments de style tragique dans les comédies de Plaute (18).

Tranchand. Le groupe « honos, honestus, honestas » jusqu'au début de notre ère (14).

Tuchais. Le vocabulaire philosophique de Cicéron dans le *De amicitia*, le *De Senectute*, les fragments de l'*Hortensius* et de la *Consolation* (11).

Villoutreix. Les mots à signification religieuse dans les cinq premiers livres de Tite-Live (15).

Weber. La préciosité de pensée et d'expression dans les *Silves* de Stace (14).

Woirhaye. L'ascétisme littéraire de Sénèque (12).

---

# BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront analysées ou mentionnées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

## Linguistique et philologie.

E. Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, I : Paris, Adrien Maisonneuve, 1935, 224 pages.

L'indo-européen de Brugmann est dépassé. Il ne s'agit plus d'un « répertoire de symboles immuables », mais d'une « langue en devenir offrant dans ses formes la même diversité d'origine et de date qu'une langue historique et permettant à son tour, quoique restituée, une analyse génétique » (p. 2). Le point de départ de cette analyse sera fourni par la flexion nominale hétéroclitique (lat. *femur*, *feminis*, etc.), dont le caractère archaïque est depuis longtemps reconnu (cf. en dernier lieu l'article de G. Bonfante au tome III de *Emerita*), mais dont la genèse demeurait obscure. L'analyse, de proche en proche, se poursuit jusqu'à l'esquisse d'une théorie de la racine (ch. ix) : la racine indo-européenne est trilitère et comprend toujours, de part et d'autre de la voyelle *e/o*, un élément consonantique (ou sonantique) et un seul. Suit un chapitre de synthèse (x), restituant les premières étapes de la dérivation et de la flexion nominales. Enfin, l'auteur, qui jusque-là a négligé, de parti pris, les problèmes de valeur pour se consacrer aux problèmes de structure, étudie, à titre d'exemple, le rôle fonctionnel et sémantique du morphème **-dh-*, qu'il définit comme exprimant l'état, et spécialement l'état achevé (ch. xi). Au terme de cette recherche, à laquelle M. Benveniste fait assister et comme participer son lecteur, et où tous les principes de la morphologie indo-européenne ont été remis en question, les études indo-européennes se trouvent enrichies et renouvelées comme elles ne l'avaient plus été depuis la publication du *Mémoire* de Ferdinand de Saussure. Aussi bien est-il peu de travaux d'une hardiesse aussi rigoureuse, d'une originalité aussi féconde.

De la flexion en *r/n*, d'où est partie la recherche de M. Benveniste et

où elle revient aboutir (p. 184 et suiv.), le latin a conservé très peu de témoignages : *iecur/iecin(or)is*, *iter/itin(er)is* et *femur/feminis* (qui n'a pas d'étymologie) ; il a étendu soit *n* (*glūten/glūtinis*), soit, plus souvent, *r* (*uēr/uēris*, *ūber/ūberis*, *fulgur/fulguris*, etc.) ; de témoignages indirects, fournis par la dérivation (jeu des suffixes thématiques *-ro-* et *-no-*, etc.), pas davantage. Il est remarquable qu'à cet égard la morphologie latine soit moins archaïque — de beaucoup — que la morphologie grecque. Du moins l'infinitif latin conserve-t-il trace de ces neutres en *r/n* dans deux formations que M. Benveniste aura été le premier à rapprocher et à expliquer : l'infinitif passif en *-ier* et le gérondif. L'adjectif en *-ndus* a pour fonction d'indiquer très généralement qu'un substantif est l'objet ou le siège d'un procès ; il marque une dépendance à l'égard du nom verbal ; il est donc l'équivalent d'une forme fléchie du nom verbal ; l'adjectif et le gérondif sortent simultanément du nom verbal (discussion p. 135-144). Or, on peut isoler dans *-endo-* le suffixe italique *-do-* marquant l'état ; dans *tepidus*, *timidus*, l'adjectif procède directement de la racine ; dans *uoluendus*, *timendus*, il procède d'un thème verbal élargi par *-en-* ; ce nom verbal en *-en-* répond à l'infinitif grec en -εν. Mais en regard de ce dérivé en *-en-* apparaît dans *loquier*, *dīcier*, un dérivé en *-er ;* il faut partir de **fīer* désignant le fait de devenir et alternant avec **fīen* (d'où *fīendus*, « qui a rapport au fait de devenir ») ; la finale *-er* y apparaissant comme spécifiquement moyenne ou intransitive, le latin l'aurait étendue aux infinitifs en *-ī*, puis aux infinitifs en *-rī*, tandis que **fīer* était normalisé en *fīerī* ou *fīere*. On voit tout ce qu'une telle hypothèse a de séduisant (bien qu'elle doive faire à l'action du seul verbe *fīō* une place peut-être excessive).

D'une démarche « lente et parfois irrégulière » (préface), mais sûre, avec une rigueur quasi mathématique, M. Benveniste nous fait remonter jusqu'à une époque antérieure au genre grammatical (ainsi le cas direct du nom du « bovin », **g$^{w}$ōw*, n'est pas neutre, mais encore indifférent au genre et destiné à se différencier ultérieurement en un nominatif et un accusatif de genre animé, cf. p. 58) — jusqu'à une époque antérieure à la déclinaison, et où flexion et dérivation demeurent indifférenciées (cf. p. ex., p. 177-178, ce qui concerne le rôle de **-en-*). On se demande, d'ailleurs, quelle syntaxe mettait en œuvre une morphologie aussi rudimentaire. « La fixation d'une chronologie, écrit M. Benveniste dans sa préface, devra être la préoccupation dominante des comparatistes. » Peut-être, attendant trop de son lecteur, n'a-t-il pas toujours marqué avec autant de détail qu'on le voudrait les rapports entre les états de langue successifs qu'il définit. Au chapitre x, p. 178 et suiv., il « s'établit dans l'état primitif de l'indo-européen auquel la théorie de la racine nous reporte » et envisage l'opposition des thèmes tels que (I) **dérw-* et (II) **dréu-*, l'un et l'autre dérivés de la racine **der-* ; lorsque

les noms du type I reçoivent *-es- (qui leur fournira notamment un génitif-ablatif sg.), le suffixe s'ajoute au thème sans en modifier le vocalisme : *dorw-/*dorw-os, cf. gr. δόρυ/δουρός ; au contraire, lorsque *-es, au degré plein, s'ajoute à un thème de type II, le suffixe du thème passe au degré zéro, où la racine se trouvait déjà : *dréu-/*drw-ós, cf. gr. gén. δρυός ; de même, à partir d'un thème II, chaque addition ultérieure d'un suffixe au degré plein entraînera le degré zéro de toute la partie du nom qui précède. Le chapitre IV envisageait un état de langue plus récent, la flexion instituée, les désinences *-e/os et *-s de génétif-ablatif sg. se répartissant selon la nature consonantique ou vocalique de l'élément précédent ; aussi marquait-il avec netteté, dans les thèmes « en -u- », l'opposition de thèmes consonantiques (neutres intonés sur la racine) tels que *dórw-, gén. abl. *dorw-ós (gr. δουρός), et de thèmes à diphtongue (de genre animé et intonés sur le suffixe), tels que *dréu-, gén. abl. *dréu-s (skr. *dróh*). Mais quel rapport existe entre *dréus et *drwós, qui, formellement, semblent être à *dréu- ce que *dérw- et *dréu- sont à *der- et qui, historiquement, sont donnés comme ayant, à des moments différents, fourni à *dréu- un génitif-ablatif singulier? L'indication donnée à ce sujet p. 179 manque de netteté.

Parmi les thèmes « en -u- », le nom du « jour », divinisé ou non, pose des problèmes difficiles, qu'aborde M. Benveniste p. 59 et 60. La racine *deɪ-, dont dépend l'ensemble des formes, est pareille, par sa structure, à la racine *der-, dont il vient d'être question. On attend, dès lors, à un stade ancien de l'indo-européen, deux dérivés *déiw-/deiwós et *dyéu-/diwós — et, à un stade plus récent, *déiw-/*déiwos et *dyéu-/*dyéus ; mais, à ce stade, le génitif-ablatif de *déiw- apparaît sous la forme *diwós. Y a-t-il eu intrication de deux types flexionnels? Pourquoi, d'autre part, pour expliquer le nominatif *dyēus (lat. *nu-diūs*), l'accusatif *dyēm (lat. *diem*), le datif *dyewei (lat. *Iouī*), etc., M. Benveniste part-il d'un thème *dyēw-, élargissement par -w- de la forme « radicale dissyllabique » *dyē- (laquelle alterne avec *deyə-)? S'il s'agit d'un *ē phonétique, c'est-à-dire de *eə, on ne s'explique pas la brève des cas obliques ; les abrègements dont il est donné des exemples p. 181 (bas) portent sur des longues apophoniques, ainsi dans le cas de hitt. *wātar*, gén. *wetenaš*, soit *(ə)wēdr/*(ə)wednos ; mais de quel abrègement est susceptible *dyēw, c'est-à-dire *dyeəw? Ajoutons que l'accusatif *dyē(u)m ne s'explique pas lui-même dans le cas où *ē représente *eə, car la consonne ə, comme l'enseigne M. J. Kurylowicz, devrait s'amuir dans *dyeəum [qui aboutirait à lat. *dium]. Il ne peut donc s'agir que d'une longue apophonique (comme l'auteur l'indique lui-même p. 177) et le recours à une forme « dissyllabique » *dyē- élargie par -w- n'apparaît pas justifié.

L'ouvrage est d'une lecture difficile et ne s'adresse qu'à des comparatistes formés ; mais ceux-là éprouveront à le lire un plaisir intellectuel

que peu d'ouvrages de grammaire comparée sont capables de donner ; et ils seront émus de retrouver chez M. Benveniste cette clarté, cette puissance, cette maîtrise en un mot, qu'ils admiraient chez Antoine Meillet. A tous ceux, d'autre part, qui, sans être comparatistes, s'intéressent à l'histoire et à la préhistoire du latin, il n'est pas permis d'ignorer l'existence d'un travail destiné à dominer, pendant de longues années, les études indo-européennes.

Michel Lejeune.

*Lateinisches Etymologisches Wörterbuch*, von A. Walde, 3e Aufl. von J. B. Hofmann : Heidelberg, Winter, 1930-1936, fascicules 1-9 d'ensemble 720 pages ; le fasc. 1,50 Mk.

Cette troisième édition de l'illustre Dictionnaire de Walde en est, après six années, à la lettre *i* : n'attendons pas qu'elle arrive à la fin de l'alphabet pour la présenter aux lecteurs de cette Revue.

On sait que le Dictionnaire de Walde est, en ce qui concerne le latin, la somme de la science des néo-grammairiens ; le mérite incomparable de l'auteur a été de faire passer dans un répertoire étymologique tout ce qu'une grande génération de linguistes avait apporté d'enrichissements à l'étude du matériel latin.

Le caractère essentiel de l'ouvrage est de présenter pour chaque mot la totalité des explications et des possibilités étymologiques, y compris les plus hypothétiques et les plus contestables, mais soumises à une critique vigilante. Dans l'ensemble, le Dictionnaire constitue une véritable histoire de la science étymologique latine depuis Curtius.

Le réviseur, M. J. B. Hofmann, réviseur aussi, on le sait, de la grande Grammaire de Stolz et Schmalz, apporte à ces tâches ingrates tant de personnalité qu'il fait de l'œuvre confiée à ses soins une œuvre nouvelle. On avait pu reprocher à l'édition originale d'une part de traiter le mot comme une entité qui poursuivrait son existence pour ainsi dire en dehors de la langue sur la table d'épreuve du linguiste, d'autre part de regarder surtout la matérialité du vocabulaire en négligeant les formations et les significations. M. J. B. Hofmann est précisément un linguiste soucieux d'observer la langue en fonction des réalités et de la vie, comme il l'a montré par ses recherches personnelles (cf. sa *Lateinische Umgangssprache*) ; grâce à lui, les articles du dictionnaire non seulement se sont amplifiés, mais ont pris vie pour ainsi dire, les mots se revêtant des formations qui les portent à travers l'histoire, les significations portant la trace des rapports culturels : on voit, dans les derniers fascicules surtout, apparaître l'esprit qui a inspiré si magnifiquement le Dictionnaire étymologique d'Ernout-Meillet.

Les enrichissements sont considérables : les 720 pages publiées ne nous

conduisent qu'à la lettre *i*, tandis que la première édition était complète avec moins de 900 pages. Tel article, comme celui de *duim*, avait dix-sept lignes ; il occupe maintenant presque deux pages compactes. Est-il besoin de dire qu'un tel apport vient encombrer un peu plus les articles de Walde, qui étaient déjà d'un aspect massif et touffu à décourager parfois le consultant? Combinaisons de parenthèses, de crochets, de guillemets et de tirets, accumulation de chiffres, de numéros, d'abréviations, à travers lesquels il faut se faufiler pour suivre le développement d'une phrase schématique à subordonnées enchevêtrées, sans alinéas, sans repos... La rédaction de chaque article est un tour de force de la part de l'auteur, mais elle demande aussi un tour de force au consultant.

Pour qui sait la conscience et la richesse d'information de M. J. B. Hofmann, on doit s'attendre à ce que l'ouvrage soit strictement tenu à jour des publications courantes : je vois par le dernier fascicule (ainsi p. 705, sous *instar*) que la thèse de M. Benveniste, à peine parue, a déjà été utilisée.

Un scrupule vient seulement au consultant qui range les fascicules dans sa bibliothèque à mesure qu'ils paraissent : six années jusqu'à la lettre *i ;* à cette allure, il faudra bien encore dix ans pour arriver à *z*, et *a* aura vieilli, et la science étymologique se sera peut-être — il faut même l'espérer — encore une fois renouvelée. Un livre qui prolonge ainsi sa vie risque de traîner avec lui bien des choses mortes et prend un peu l'aspect d'un testament ; or, la linguistique est une science jeune, à qui convient la célérité.

J. Marouzeau.

J. Safarewicz, *Études de phonétique et de métrique latines* : Vilna, Nauk, 1936, 130 pages.

Plus que du courage, il faut de l'audace pour se lancer aujourd'hui dans le domaine de la phonétique latine, qui a connu depuis une génération plus de faillites que de découvertes.

M. Safarewicz, de toutes les questions que pose la phonétique latine, a choisi les plus difficiles peut-être, en tout cas les plus controversées : nature de l'initiale et de la finale ; syncope, apophonie et amuissement ; variations de la quantité et rôle du rythme ; rapports de la métrique avec la langue réelle. Questions connexes entre elles, mais telles que d'ordinaire la solution proposée pour l'une est contredite par les données de l'autre. M. Safarewicz a réussi à les grouper en un ensemble cohérent pour les résoudre par une formule qui suppose et fonde un système.

Donnons tout de suite les solutions, qui fixent les traits généraux du système phonétique latin :

Le latin possédait dans la période prélittéraire une tendance, peut-être héritée de l'indo-européen commun, à allonger l'articulation de la fin de mot. Il possède une autre tendance, exclusivement latine, à marquer l'indépendance phonétique du mot et à donner ainsi une valeur particulière à l'initiale. Une troisième tendance est de réaliser un rythme binaire en groupant les syllabes par tranches de deux mores à partir du début du mot.

On voit tout de suite que la tendance n° 1 explique l'interdiction de situer la fin de mot à certaines places du vers, par exemple de constituer une monnaie de longue avec la finale d'un mot (brève allongée) et l'initiale du mot suivant (brève réelle). La tendance n° 2 explique le changement de timbre des voyelles brèves en syllabe intérieure. La tendance n° 3 explique le processus de l'abrègement iambique, qui se produit là où le pyrrhique réalise un groupe de deux mores à compter de l'initiale.

Voilà du coup bien des difficultés expliquées.

Faut-il des autorités et des analogies pour appuyer ces tendances? L'allongement de l'articulation finale se constate dans diverses langues modernes, comme le tchèque et le polonais. L'indépendance phonétique du mot latin a été érigée en système par M. W. de Groot dans cette *Revue* même. La tendance au rythme binaire a été établie par M. A. Burger dans ses *Études de phonétique et de morphologie.*

Ce n'est pas qu'il n'y ait entre ces diverses tendances des contradictions, au moins apparentes. La plus forte est sans doute entre la tendance alléguée à renforcer les finales et la tendance souvent observée, par ailleurs, à les affaiblir. C'est affaire de chronologie, dit M. Safarewicz. Et d'établir que la première tendance n'agit que jusqu'au IIIe siècle avant notre ère, époque où apparaissent les premiers effets de la deuxième tendance. Comment a-t-on pu passer de l'une à l'autre, d'une tendance à la tendance contraire? Par l'effet, en particulier, de l'abrègement iambique, qui apparaît justement au IIIe siècle et qui détermine un abrègement des finales en commençant par certains mots dissyllabiques.

Le système, une fois établi, est exploité par M. Safarewicz jusqu'à ses extrêmes conséquences. Les faits que révèle la métrique s'expliquent par la seule considération de la phonétique : donc, la métrique n'est que le reflet des lois de la langue parlée ; donc, l'appel à l'influence grecque est superflu, ou du moins secondaire, et le fondement du vers latin doit se chercher à Rome, avant même les emprunts d'Ennius et de ses contemporains[1]. Enfin, tout s'explique indépendamment de la considéra-

1. Dirai-je qu'ici M. Safarewicz me paraît faire trop bon marché de l'adaptation d'une métrique étrangère à une langue pour laquelle elle n'était pas exactement faite?

tion de l'accent : voilà donc ruinées, ou du moins inutiles, toutes les théories échafaudées en particulier par les métriciens allemands sur la nature et le rôle de l'accent de mot ou de phrase, sur les rapports de l'accent et de l'ictus, sur le rôle de la « Drucksilbe », etc.

La théorie a pour elle d'être simple, conséquente, et de se fonder sur l'observation directe de la langue, sans faire intervenir les emprunts indiscrets, les exceptions littéraires, les fantaisies et les licences.

Elle a contre elle, à mon avis, la nécessité et en même temps la difficulté d'établir une chronologie rigoureuse pour des faits qui remontent à une époque où les documents font défaut ; certaines lois sont fondées sur l'interprétation d'un mot, d'une forme, quelquefois d'une forme restituée (cf. l'utilisation des composés à premier terme *bene-*) ; des témoignages gênants sont éliminés par l'appel à l'analogie. Bref, M. Safarewicz se heurte aux difficultés que connaissent bien les phonéticiens latins.

Ceux-ci, sans doute, défendront leurs systèmes ; je ne devancerai pas leurs objections, qui du reste, j'en suis pour ma part convaincu, ne ruineront pas l'essentiel de la thèse présentée ici. Depuis l'essai de systématisation proposé par M. Juret (*Dominance et résistance*), j'estime que la tentative de M. Safarewicz est celle qui aura le plus de portée dans le domaine de la phonétique.

En ce qui concerne les rapports de la phonétique et de la métrique, l'entreprise de M. Safarewicz est, me semble-t-il, encore plus méritoire et plus digne d'examen. Dans cet ordre d'idées, L. Havet avait systématisé les observations qui tendaient à constituer une « métrique verbale » ; les règles qu'il avait énoncées manquaient de justification linguistique ; les explications tentées depuis émanaient surtout de philologues ; fondées sur les textes et non sur l'observation de la langue réelle, elles restaient pour ainsi dire « en l'air », orientées « ad libitum », et donnaient, surtout chez les métriciens allemands, l'impression d'une casuistique arbitraire ; la voix autorisée de M. Lindsay proclamait en vain la nécessité de traiter la métrique en considération de la langue parlée ; la métrique grecque s'était éclairée récemment, grâce à A. Meillet, à la lumière de la linguistique ; mais, comme le dit M. Safarewicz dans son Avant-propos, la métrique latine était la partie de la philologie classique dont les linguistes s'étaient le moins occupés. Grâce à M. Safarewicz et à quelques savants de la nouvelle école, parmi lesquels je me plais à nommer MM. W. de Groot, A. Burger, M. Nicolau, de nouveaux horizons sont ouverts à cette science. Dans un article que j'intitulais « Tâches du latiniste d'aujourd'hui » (*Revue des Études latines*, t. XI, p. 50 et suiv.), je signalais les lacunes de notre connaissance en ces termes : « Nous n'avons pas à proprement parler une *Métrique latine*... On dispute encore sur l'adaptation de la métrique grecque à la langue

latine, sur la rigueur des lois prosodiques et des licences métriques, sur le mécanisme de l'abrègement iambique, sur la constitution des groupes... La nouveauté et l'intérêt de ces recherches réside peut-être moins dans la nature des choses que dans la méthode. Si les faits, dont la plupart sont connus, peuvent s'éclairer d'un jour nouveau, c'est à condition qu'on les examine à la lumière des conceptions de la linguistique moderne... et en élargissant les cadres de la philologie de tradition gréco-romaine. » Je me réjouis de voir les jeunes latinistes entrer dans la voie que je recommandais.

J. Marouzeau.

R. Pfister, *Zum Aspekt der Verba des Sehens bei Plautus*, Inaugural-Dissertation : München, 1936, viii-64 pages.

M. Pfister se déclare adepte des thèses proposées par M. van der Heyde. C'est dire qu'il est assez sceptique sur le rôle de l'aspect verbal en latin. Il pense que les termes « Aktionsart, aspect perfectif et imperfectif » ne doivent pas s'employer en dehors des langues slaves. Il se défie de la grammaire comparée. Il est persuadé que le préverbe latin n'a en aucune façon le rôle grammatical qu'on tente de lui reconnaître. Cette prudence n'est pas blâmable en soi, et M. van der Heyde a su montrer dans son excellent exposé des théories, publié ici même, combien nous manquons de bases solides et de terminologie dans ce domaine. On ne peut donc en vouloir à M. Pfister de son attitude négative. Cependant, on s'étonne de plusieurs jugements sommaires, notamment contre K. H. Meyer. Il est singulier de citer le grec βαίνειν-βῆναι pour soutenir qu'un verbe ne saurait avoir d'aspect qui lui soit propre : remarque hors de propos, ou superflue, car l'auteur semble méconnaître ce qu'écrit Meillet dans l'*Esquisse* sur le système de l'*infectum* et du *perfectum*.

Quoi qu'il en soit, M. Pfister apporte du neuf sur le verbe *uidēre*. Tout d'abord, il remarque que, dans une subordonnée temporelle, *uideō* s'emploie presque toujours au présent (*ubi uidet*), ce qui le range dans une série connue : *abīre*, *exīre*, *redīre*, *uenīre*, *dare*, *emere*, *inuocāre*, *intellegere* et quelques autres. En outre, *uidēbam* n'existe pas chez Plaute. Il observe ensuite que, dans une subordonnée temporelle, le parfait *uīdī* ne se rencontre guère, alors que *conspexī*, *aspexī* sont de règle (jamais *postquam uidit* chez Plaute). Il y a contradiction apparente entre la première et la deuxième observation. D'après la première, *uidēre* serait perfectif. D'après la seconde, *uidēre* s'opposerait à *aspicere* comme un duratif à un momentané, et c'est pourquoi Lange et le *Dictionnaire étymologique* de Ernout-Meillet considèrent *uidēre* comme imperfectif ou indéterminé. M. Pfister pense lever la contradiction en déclarant que *uidēre* a une valeur résultative, ce qui ne veut pas dire perfective. Il y aurait dans

*uidēre* non pas l'achèvement d'une action, mais un aboutissement et un état. Ce qui différencierait essentiellement *uideō* de *conspiciō*, ce serait que le second exprime une action positive, tandis que le premier décrirait un état de conscience plus ou moins « subi » (cf. sur ce point J. Vendryes, *C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, 1932, p. 192.)

M. Pfister tient beaucoup au terme de « résultatif ». Mais qu'entend-il par là, sinon l'idée d'achèvement? Il montre avec justesse que *uidēre*, « s'apercevoir », exprime le choc d'un fait sur la conscience et non l'opération des yeux. En réalité, M. Pfister nous semble avoir montré simplement que *uidēre* était perfectif. Et de cela nous lui savons gré.

Le parfait *uīdī* est bien mis en évidence ; c'est un parfait de « constatation ». Mais pourquoi ne pas reconnaître là une valeur analogue à celle de l'ancien parfait? Notons, du reste, avec amusement, que, sur l'emploi des futurs I et II, M. Pfister trouve tout de même que M. van der Heyde est trop sceptique, et il se rallie purement et simplement à la thèse qui fut celle de Varron avant d'être celle de Meillet.

En somme, cette thèse, par son contenu... et d'ailleurs par son titre, justifie mal le scepticisme de l'auteur. Malgré une méthode peu sûre et une information sommaire, elle apporte de bonnes remarques confirmatives sur l'aspect verbal en latin.

P. Meile.

L. Brunner, *Entwicklung der Funktionen der lat. Konjunktion* dum : Diss. Zurich, Tübingen, Laupp, 110 pages.

Cette dissertation, fondée sur le matériel encore en fiches du *Thesaurus*, dirigée par M. Leumann, est ce que nous avons de plus complet à l'heure actuelle sur les problèmes que pose la conjonction *dum*. Même après la publication dans le *Thesaurus* de l'article dont elle est en quelque sorte un développement, elle reste indispensable à consulter.

L'identification de *dum* particule enclitique et de *dum* conjonction ne fait pas de difficulté. Le sens de la particule se dégage d'expressions comme *manedum*, *tacedum* (*agedum* serait postérieur) et des particules composées, *interdum* par exemple ; ce sens est « un instant » ou « en attendant » (*eine Weile*), plutôt que celui proposé par M. Löfstedt de « à présent ». Le lien entre la particule et la conjonction, déjà expliqué par M. van der Heyde, est clairement exposé. On part de phrases comme *Pers.* 605 : *iube dum ea huc accedat ad me* ; parataxe qu'il faut couper entre *dum* et *ea*. Quand on lit *Mil.* 1403 : *mane dum narro*, on peut comprendre « reste un peu, je raconte » ou « reste pendant que je raconte ». Quant aux divers emplois de *dum* en tant que conjonction, c'est la théorie de l'aspect, seule, qui peut en rendre compte. M. Brunner, après M. Leumann (*Thes.*, p. 2202), l'affirme avec force et emporte facilement

la conviction ; *dum* prend des sens différents, « pendant que » ou « jusqu'à ce que », suivant l'aspect des verbes et de la principale et de la subordonnée. C'est parce que *redeō* est perfectif qu'on doit interpréter *mane dum redeo* par « reste *jusqu'à ce que* je revienne ».

La distinction que l'auteur introduit entre *dum* contemporel, « cependant que », et *dum* conterminatif, « aussi longtemps que », « jusqu'à tant que », est féconde. Elle rend compte, entre autres, des imparfaits après *dum*. On semble croire parfois que l'emploi de *dum* est incompatible avec l'imparfait ; certes, le tour est rare, mais M. Brunner montre que, impossible dans la phrase conterminative, il est très naturel dans la phrase contemporelle. Ainsi *Eun.* 728 : *at dum accubabam, quam uidebar mi esse pulchre sobrius* ; s'il y avait, au lieu de *uidēbar*, une forme verbale exprimant une décision ou une action aboutissant à un terme, l'imparfait *accubābam* ne serait pas de mise.

Le subjonctif est spécialement étudié : employé après *dum*, il conserve ses valeurs propres et se combine, sans la détruire, avec la notion d'aspect. Ainsi, après *dum* conterminatif, le verbe se met au subjonctif dans le cas où le résultat de l'action, qui se trouve dépendre d'une tierce personne ou des circonstances, ne peut être donné comme sûr : *mane dum redeat* fait pendant à *mane dum redeo* ; l'aspect, encore une fois, donne à M. Brunner la clé d'un mécanisme qui reste fermé à tant d'autres[1].

Après *dum* contemporel, le subjonctif est dû souvent à une finalité ; on observe aussi des contaminations de *dum* et de *cum*.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage, consacrée aux « fonctions logiques » de *dum*, esquisse, de main de maître, un tableau du subjonctif qui emporte la réflexion bien au delà de *dum*.

On ne saurait donner ici qu'un aperçu très incomplet de ce livre. C'est un travail riche et savoureux, une collection de faits bien appréciés, enchaînés par une pensée vigoureuse.

P. Meile.

O. W. Heick, *The « ab Vrbe condita » construction in latin* : Thèse Univ. Nebraska, Lincoln, 1936, 81 pages, 1 Dollar.

Bonne monographie, d'un type excellent et à recommander. Chaque fois qu'on prend la peine de réviser une règle, un usage, un procédé, on découvre que la doctrine courante laisse à désirer. Le tour dont il s'agit ici est fort bien analysé dans la Syntaxe de Riemann-Lejay-Ernout ; mais le cadre de cet ouvrage ne comportait pas de développement his-

1. Il va de soi que M. Brunner se réfère à la thèse de M. Barbelenet sur *L'aspect verbal en latin ancien* ; l'examen de ses théories sur ce sujet a conduit M. Barbelenet à diverses observations qui feront l'objet d'un article à paraître dans le prochain fascicule de cette *Revue* [Note de la Rédaction].

torique ; par contre, la Syntaxe de Stolz-Schmalz, qui fait l'histoire de la construction, contient des erreurs en ce qui concerne l'usage des poètes. Enfin, aucune étude jusqu'ici ne permettait de prendre une vue d'ensemble du phénomène et d'en tenter l'explication.

Les relevés de M. Heick portent sur tous les textes essentiels jusqu'à la fin de « l'âge d'argent » ; une statistique chiffrée, p. 71-72, est assez peu parlante, faute de données sur l'étendue des textes dépouillés : M. Heick en tire seulement l'impression 1° que la fréquence est à peu près la même chez les prosateurs et les poètes, 2° que les écrivains anciens se montrent plutôt conservateurs, tandis qu'à partir de Cicéron la construction prend une notable extension. Un relevé méthodique des différents aspects que comporte la formule fait apparaître, en outre, que son emploi est fonction de certaines conditions favorables : expressions juridiques, formules de datation, tours prépositionnels, locutions composées de certains verbes...

Peut-on, de ces conditions d'emploi, tirer des conclusions sur l'origine et la valeur de la formule? M. Heick s'y essaie, et son impression est qu'il y a là une manière d'expression concrète, analytique, élémentaire, substituée à l'expression synthétique par l'abstrait : par rapport à « après la prise de la ville », le tour « après la ville prise » représenterait une façon de parler simpliste, qui nous reporte au temps de la civilisation rudimentaire du Latium agricole.

Ce n'est pas mon impression. Que dirait-on, pour prendre un exemple dans notre langue, de celui qui voudrait considérer comme indice d'une mentalité rudimentaire la tournure adoptée par Racine dans *Athalie :*

« ... Faut-il vous rappeler le cours
Des prodiges fameux accomplis en nos jours?
Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces,
Et *Dieu trouvé fidèle* en toutes ses menaces :
*L'impie Achab détruit*, et *de son sang trempé*
*Le champ* que par le meurtre il avait usurpé... »

Je rapprocherais volontiers la tournure latine d'abord, comme le fait déjà Riemann, de l'emploi du neutre « consulto » et aussi de la proposition infinitive. Il y a là quelques usages qui paraissent avoir été caractéristiques à l'origine de certaine langue savante, soucieuse de l'analytique et de l'explicite, dont les écrivains, surtout à partir de la fructification inaugurée par Cicéron, se sont avisés de tirer parti, jusqu'à en faire une élégance qui avait l'intérêt d'être à la fois une rareté, un archaïsme et un idiotisme.

Quoi qu'il en soit, nous avons désormais entre les mains, grâce à M. Heick, les données du problème. Notre connaissance de la langue

s'accroît chaque fois que, comme il l'a fait, au lieu d'étudier en bloc la langue d'un auteur, on se limite à l'étude d'un fait de langue en étendant la recherche à toute une époque.

J. Marouzeau.

## Histoire littéraire.

*Publications du bimillénaire horatien* :

Parmi les publications qu'a suscitées la commémoration horatienne, il faut faire une place d'honneur à celle qui constitue le tome IV, fascicule 1, de la Revue espagnole *Emerita.*

Ce volume nous arrive de Madrid en octobre, au moment où plus d'un des collaborateurs a pris son fusil pour défendre la capitale menacée, et ce monument de science sereine mérite d'être accueilli avec émotion, comme le message de ceux qui avaient profité de la récente ère de liberté pour entreprendre la renaissance spirituelle de l'Espagne.

On trouvera dans ce volume, outre une contribution de l'auteur de ces lignes, qui avait été invité en mars dernier à venir parler d'Horace à Madrid, des articles de haute valeur de J. M. Pabón sur Épode IX, de A. Tovar sur Horace et les Ménippées varroniennes, de A. Magariños sur l'Ode I, 15, de P. U. Gonzáles de la Calle sur la métrique horatienne, de C. Hernando Balmori sur l'emploi que fait Horace du mot illyrien *lāma*, et de G. Bonfante sur les éléments populaires dans la langue d'Horace.

— Par une rencontre singulière, c'est d'Espagne encore que nous arrivent deux autres publications commémoratives.

D'abord un numéro extraordinaire de la revue *Palaestra latina*, publiée à Cervera (Lérida) par le R. P. E. Jové, et qui contient, outre une adresse à Horace en vers de M. H. Martija, une douzaine de communications importantes : J. Llobera, Q. Horatius Flaccus et A. Legionensis ; A. Avenarius, De Horatii operibus poeticis ; H. Martija, Horatii vestigia in Prudentio ; R. Ríos, Versiones Horatianae tres ; J. M. Jiménez, In Carmen saeculare commentarium ; D. Ruiz, De artificiosae harmoniae principio in Arte poetica ; G. Martínez Cabello, Horatius fabularum scriptor ; E. Nebreda, Horatius poeta philosophus ; A. Espinosa Pòlit, Horatius et Vergilius in Epodo xvi et Ecloga iv ; E. Jové, Horatius doctis viris crebrius est in ore ; L. Fanlo, Laudes Horatianae ; C. Frank, Annales Carminum Horatianorum.

— L'autre ouvrage : *Horacio, el hombre, el artista, el filósofo, el ciudadano*, a pour auteur un membre dévoué de notre Société, M. Socorro Perez, « catedratico de lengua y literatura latina à l'Instituto nacional de sec. enseñanza de Las Palmas » (Canaries). Ouvrage sans références biblio-

graphiques, sans appareil pédant, destiné au public des écoles espagnoles qui a besoin d'initiations et de récapitulations ; mais œuvre d'un homme qui connaît bien Horace, qui s'attache à le comprendre sous tous les aspects de son talent multiforme, « dans son atticisme et sa romanité », et qui le goûte avec le désir de communiquer sa passion à ses lecteurs.

De ce livre aussi, arrivé à Paris en juillet 1936, se dégage une impression de tragique actualité, lorsque l'auteur, par exemple, évoque les visions prophétiques de I, 2, 21 et suiv. :

« Audiet ciues acuisse ferrum...
Audiet pugnas uitio parentum
Rara iuuentus. »

— Nous voici loin de cette gravité avec l'adresse présentée par le professeur W. Hardy Alexander à l'Université d'Alberta à l'occasion du bimillénaire.

L'auteur, un peu agacé par le ton compassé des éloges traditionnels qui ne trouvent chez Horace qu'à louer pompeusement, se divertit à évoquer sous le titre symbolique de « Aurea mediocritas » le bonhomme épicurien, ventru, grisonnant, chassieux, gourmand de bon vin et de belles filles, qui réalisa ce tour de force, en faisant toutes choses, même la poésie, moyennement, de s'acquérir une gloire deux fois millénaire. Discours de bonne humeur et d'humour, rafraîchissant, en effet, après tant de panégyriques à verres déformants, et qui, sous une apparence un peu paradoxale, contient bien des vérités de bon sens.

— Le tort de l'auteur est seulement de simplifier Horace. Si l'on veut savoir à quel point ce poète moyen peut être compliqué et artificieux, il faut entendre M. W. Theiler, qui, devant la *Königsberger Gelehrten Gesellschaft*, a présenté une savante étude de l'Ode III, 4 : *Das Musengedicht des Horaz* (*Schriften der Königsb. Gel. Ges.*, Geisteswiss. Klasse, XII, 4, 1935, Halle, Niemeyer, p. 252-282).

Analyse pénétrante de toutes les parties de cette Ode difficile, d'où il ressort que rien n'y est spontané ni fortuit ni d'inspiration, mais que chaque idée, chaque mot répond à un antécédent qu'il faut aller chercher soit chez Apollodore, représentant de la symbolique du λόγος, soit surtout, plus qu'on ne l'a dit, chez Pindare. D'intéressantes considérations conduisent l'auteur à dégager l'une des caractéristiques essentielles de la lyrique horatienne et peut-être de la poésie augustéenne, à savoir le procédé de l'allusion, qui demande au lecteur une sorte de collaboration et qui, surtout, exige du commentateur moderne une exégèse d'allure encyclopédique. De cette exégèse l'étude de M. Theiler est un fort bon exemple, et elle mérite d'être retenue en bonne place parmi celles dont le bimillénaire horatien aura enrichi l'interprétation horatienne.

— L'*Istituto di studi romani* vient de faire paraître sous le titre *Orazio nella letteratura mondiale* (Rome, 1936, 234 pages, 20 lires) le recueil des conférences faites à Rome, à l'occasion du bi-millénaire horatien, par des savants de différents pays sur la survie d'Horace dans leurs littératures respectives : États-Unis (A. W. van Buren), Autriche (E. Castle), Danemark (W. Norwin), France[1] (J. Marouzeau), Allemagne (R. Newald), Angleterre (H. M. Oliver White), Italie (L. Pietrobono), Hollande (H. Wagenvoort), Pologne (L. Sternbach), Roumanie (J. H. Herescu), Espagne (C. Riba), Suède (A. Forsström), Hongrie (J. Huszti).

Ces treize conférences n'ont peut-être de commun que d'avoir été prononcées en italien et dans des circonstances identiques ; pour le reste, elles sont aussi différentes que peut le faire attendre la diversité des auteurs, de leur origine et de leur formation. Et, cependant, il s'en dégage une image d'Horace sans disparates, sans autres heurts que ceux qui caractérisent précisément sa figure complexe et mobile. Recueil original et combien éloquent, qui constituera un précieux chapitre de l'histoire, encore à peine ébauchée, de l'humanisme latin.

— L'historique de la célébration du bi-millénaire horatien vient d'être mis au point par M. Roy C. Flickinger dans un article du *Classical Journal* (t. XXXII, p. 65-91) publié en tirage à part, sous le titre prometteur de *Horace's first bimillenium ;* prometteur, puisque le rapporteur numérote cette commémoration millénaire (*first*) en exprimant la confiance qu'elle ne sera pas la dernière ; répétons l' « omen » dont il accompagne son anticipation : « quod felix faustumque sit ! »

J. Marouzeau.

E. K. Rand, *Les esprits souverains dans la littérature romaine* : Revue des cours et conférences, Paris, Boivin, 1936, 79 pages.

Ces six conférences ont été données à la Sorbonne en 1933-1934 par le distingué professeur de l'Université Harvard, M. E. K. Rand. Leur titre semble destiné à piquer l'attention du lecteur, qui n'est pas peu surpris, après l'avoir lu, des noms qu'il rencontre dans cette glorieuse théorie : Térence, Lucrèce, Horace, Tacite, Boèce et Dante ; Térence et non Plaute ; Lucrèce et non Virgile ; Ovide et non Catulle ; comment de tels choix ont-ils été inspirés? Qu'un dessein de mystification, conscient ou non, n'y ait pas été étranger, c'est un soupçon que n'écarteront pas tout à fait ceux qui ont entendu M. E. K. Rand, à une séance de

1. Sur la survie d'Horace en France a paru depuis une étude de M. R. Lebègue : *Horace en France pendant la Renaissance*, dans : *Humanisme et Renaissance*, t. III, 1936.

la Société des études latines, exposer avec un sourire mélangé de bienveillance et d'ironie les intentions du *Pervigilium Veneris*. Mais si le savant américain se donne à lui-même et nous donne du même coup la joie d'une pensée légèrement paradoxale, c'est qu'il sait que le paradoxe mène à l'originalité et souvent à la profondeur. Pour lui, les « esprits souverains » ne sont pas les plus grands génies de la latinité, car Plaute et Virgile n'auraient pu être absents de ce cénacle ; ce ne sont pas ses plus parfaits écrivains, parmi lesquels aurait figuré Tite-Live ; ce ne sont pas ses plus puissants penseurs, car Ovide n'aurait eu aucun droit à tenir sa place dans l'assemblée. Ce sont bien plutôt les esprits qui, envahis par quelque puissant courant de la vie antique, l'ont assimilé, vécu et finalement incarné dans quelque œuvre maîtresse, qui ont ainsi conservé, immobilisé pour l'éternité, l'un des aspects essentiels de l'évolution de la pensée, de la morale et du goût littéraire.

Ces six études sont inégales. Celle qui concerne Térence est d'une psychologie fine et charmante, mais le système de l'auteur s'y accuse moins nettement et souvent par des remarques moins originales. Les trois suivantes sont de petits chefs-d'œuvre, dans lesquels on salue, ressuscitée, la délicatesse d'un Boissier associée à un piquant humour. Lucrèce n'est point le sombre athée, le sceptique destructeur qui a encouru les foudres des Églises chrétiennes, et M. E. K. Rand n'est pas le premier, du reste, à le relever de ces anathèmes. Il montre magnifiquement dans ce poète l'apôtre d'une religion positive et bienveillante, le constructeur d'un cosmos intelligible et bon, dans lequel la vie de l'humanité sera heureuse, si elle renonce aux chimères qu'elle s'entête à poursuivre. Ce bienfait, dont il est l'annonciateur, le poète le paye non pas de son sang, mais de sa raison. Car, si l'histoire ne peut garantir la folie de Lucrèce, la légende, plus vraie que l'histoire, a besoin de voir cette pensée, effarée par les visions prophétiques, sombrer dans la déraison et le suicide. Esprit souverain, Lucrèce l'a été sans conteste.

En est-il de même d'Horace? Oui, parce que, incarnant un aspect moins grandiose de la pensée antique, il l'a fait si excellemment que son nom même est devenu synonyme de morale moyenne et d'imperturbable bon sens. Esprit indépendant entre tous, ne relevant que de lui-même, il a réalisé ce chef-d'œuvre d'intégrer « sans l'aide d'une église ni d'un texte sacré... dans sa vie les vérités morales qu'il a rimées ». Cette construction d'une morale le rend digne de figurer à côté de Lucrèce, constructeur d'un univers.

A quel titre maintenant le charmant Ovide, ce mondain, ce courtisan, vient-il prendre place parmi les « esprits souverains »? Lui aussi représente l'un des aspects de l'âme humaine tel que l'a connu le monde antique. M. E. K. Rand entreprend ici une réhabilitation plus imprévue

certes que celle de Lucrèce. La critique, qui a condamné les premières œuvres du poète et les *Métamorphoses* qui en sont le couronnement, est, à son sens, aussi inintelligente que dépourvue de finesse. Non seulement Ovide ne doit point figurer parmi les âmes ravagées par l'amour, auprès d'un Tibulle et d'un Catulle, en dépit de la forme métrique qu'il a adoptée — et on sait que dans l'antiquité une forme métrique était la caractéristique essentielle d'un genre. Mais, s'il est poète érotique, il ne l'est ni plus ni moins que Boileau n'est poète épique dans le *Lutrin*. *Amours*, *Art d'aimer*, *Remèdes de l'amour* ne sont que des parodies et, pour un peu, M. E. K. Rand dirait des satires ; il n'est pas loin de nous proposer un Ovide châtiant en se jouant les vices de ses contemporains, comme Juvénal les châtia en s'indignant. Nous n'aurons donc plus qu'à ranger Auguste parmi les grossiers esprits qui n'ont pas compris. L'auteur évite cette extrémité par une concession : c'est Julie qui n'a pas su ou qui n'a pas voulu comprendre, et finalement le procédé mis par Ovide au service de la morale s'est révélé dépourvu d'infaillibilité. Tout cela, sans doute, n'est pas présenté sous cette forme lourde et dogmatique. L'esprit de l'auteur se joue parmi les gageures et affirme les demi-vérités avec une ironie sereine qui enfante la joie, sinon la conviction. Ainsi peu à peu se dégage un Ovide, « esprit souverain » du monde de l'amour et, aussi bien que Lucrèce et Horace, constructeur d'un univers.

Ce compte-rendu est sans doute plus propre à déflorer la charmante pensée de M. E. K. Rand qu'à la représenter. Du moins donnera-t-il peut-être l'envie de lire ces pages dans lesquelles s'épanouit un esprit tout pénétré de la moelle des écrivains romains et qui a assez longuement conversé avec eux dans une intimité tout amicale pour s'être pénétré de leur âme, de leur cœur et même de leur conscience.

A. Guillemin.

E. de Saint-Denis, *Le rôle de la mer dans la poésie latine* : Thèse de Paris, Lyon, Bosc. 1935, 516 pages.

Ce que M. de Saint-Denis a voulu faire dans cette thèse, qui résume une vaste enquête où coopèrent l'archéologie, l'histoire militaire, l'art de la navigation, la stylistique même, c'est montrer comment les poètes latins ont développé les thèmes connexes à la mer et dans quelle mesure ils se sont approprié la technique nautique.

D'Ennius à Silius Italicus et à Stace, M. de Saint-Denis détermine l'apport de chaque poète et son originalité propre (quand il en a une) dans le domaine des choses maritimes.

Sa conclusion, c'est que les Romains ont vraiment aimé la mer, qu'ils

ont beaucoup goûté les villégiatures de plages, mais que la poésie du large les dépasse quelque peu.

En même temps que je lisais ce savant ouvrage, j'en lisais aussi un autre pour élargir les perspectives du sujet et me procurer d'utiles éléments de comparaison.

Je fais allusion au beau livre de Jules Douady intitulé : *La mer et les poètes anglais*. A la page 67 et suivantes, M. Douady, arrivant à l'époque de la Renaissance, est amené à se demander dans quelle mesure les modèles antiques — en un temps où des océans et des continents nouveaux étaient découverts et où ressuscitaient aussi tant d'œuvres grecques et latines — ont pu influencer les premiers poètes anglais qui essayèrent de décrire les divers aspects de la mer. Sa réponse c'est que l'héritage grec ou latin représentait fort peu de chose et que l'originalité des poètes anglais ne risquait pas d'être intimidée ou compromise par ce legs médiocrement substantiel, par la « petite pacotille maritime » qu'avaient léguée aux modernes les ouvrages des Anciens. Il y a là deux ou trois pages fort spirituelles sur le caractère assez chétif des visions marines de nos poètes latins.

M. de Saint-Denis a repris la question avec une méthode très sagace et un louable souci de présenter les faits selon un ordre historique, en évoquant les causes qui en peuvent expliquer le développement.

Mais, quand on a terminé la lecture de cet attachant volume, on est, malgré tout, un peu peiné de constater que les ironies de M. Douady sont en partie justifiées et que s'il est un point où la supériorité des modernes soit difficilement contestable, c'est dans le domaine de la description marine. Pour qui a lu la tempête du livre XIX des *Martyrs* de Chateaubriand ou celle des *Natchez*, la tempête d'octobre 1859 dans Michelet, les *Travailleurs de la mer* de Victor Hugo, certaines pages merveilleuses de Pierre Loti, certains tableaux frappants de Joseph Conrad dans *Typhon*, dans le *Nègre du Narcisse*, etc., il faut avouer que les essais des poètes latins, même les plus grands, paraissent incolores et bien secs. Ceux qui se sont inspirés d'eux (par exemple Fénelon, au V^e^ livre du *Télémaque*) ont abouti à des résultats qui font peine.

La plupart de ces poètes, M. de Saint-Denis l'a démontré, ont connu la mer. Donc, ils n'ont même pas l'excuse dont se prévaudra, au XVIII^e^ siècle, le poète Roucher, quand il confessait l'insuffisance de ses coups de vent. « Je serais sans doute resté moins au-dessous de mes devanciers, écrivait-il, si j'avais pu jouir du spectacle de la mer ; mais, *ne l'ayant vue que dans les livres*, il m'a été impossible de donner à cette peinture certains traits de vérité qui ne se laissent surprendre que par des yeux observateurs. » Eux, ils l'ont vue de leurs yeux, mais on se demande parfois s'ils l'ont regardée. M. de Saint-Denis a relevé un vers

significatif d'Ovide dans *Les Amours*, II, XI, 12. Désolé du départ que projette Corinne, le poète lui montre quel ennui elle se prépare. « Sur ta route, lui dit-il, tu n'auras à admirer ni ville ni forêt : *toujours uniforme* est l'aspect bleuâtre de la mer perfide. » Et, plus loin : « Comme il est plus sûr (au lieu de se risquer sur les flots) de rester étendu dans la tiédeur d'un lit, de lire des livres, de faire résonner sous ses doigts la lyre de Thrace ! » Le *una est injusti caerula forma maris* en dit long sur l'aptitude du poète à observer les flots et leurs apparences multiformes.

Cela n'est point la faute de M. de Saint-Denis. Ce que pour ma part je regrette — et c'est une critique qui porte sur l'ensemble de l'œuvre — c'est qu'il n'ait pas détaché en un relief plus expressif les principales causes de la demi-incuriosité ou même de l'hostilité des poètes latins à l'égard de la mer. Ces causes, il les a vues, mais j'aurais voulu qu'il les ramassât en un chapitre spécial au lieu d'en disperser les éléments dans un long travail d'analyse.

En substance, les voici : 1° D'abord, le mythe de l'âge d'or, qui représentait l'humanité primitive comme meilleure et plus heureuse que les générations des âges suivants. Or, l'un des privilèges de ce bonheur perdu, c'était justement qu'en ces temps bénis la terre n'était pas encore sillonnée de routes ; nul ne tentait les hasards de la mer ; chacun restait chez soi pour jouir en paix des biens que prodiguait la nature. L'histoire de cette croyance en un passé meilleur que le présent a été retracée tout au long par Graf dans un article des *Leipziger Studien* de 1885. On rencontre déjà la croyance à l'âge d'or au VIIIe siècle avant notre ère dans *Les travaux et les jours* d'Hésiode, vers 109 et suivants. Et elle avait trouvé bon accueil non pas seulement chez les poètes, mais aussi chez des philosophes tels qu'Empédocle, Platon (*Polit.* 271 E.) et Posidonius, chez des historiens, chez des romanciers. Il est manifeste qu'une tradition littéraire aussi fortement étayée s'est imposée à des poètes qui se piquaient d'être *docti*, c'est-à-dire à des poètes nourris de lectures, et parfois prisonniers de leurs lectures, comme l'étaient les poètes latins.

De là tous ces lieux communs sur la navigation qui constituerait une sorte de violation des lois de la nature et des dieux, un outrage à la mer même, dont la mer parfois se venge, une entreprise dictée par des mobiles sans noblesse (appât du gain, avidité de s'enrichir), enfin, une sinistre menace de mort pour qui en affronte le péril. Heureux celui qui sait vivre dans son cadre et se contenter des horizons prochains !

2° M. de Saint-Denis aurait peut-être pu insister davantage aussi sur l'obnubilation que la mythologie même a dû apporter quelquefois aux poètes océanographes. Il était tentant et il était facile d'évoquer Néréides et dieux marins, Neptune, tritons, etc., au lieu de chercher laborieusement des mots et des tours pour rendre les multiples aspects de

la mer et l'aventure des flots. Nous rencontrons ici la théorie fameuse de Chateaubriand sur la mythologie, qui aurait voilé la nature et brouillé la vue des artistes. Au surplus, M. de Saint-Denis y a fait allusion (p. 110), mais sans pousser à bout la discussion et sans même en esquisser les linéaments.

3° A côté de cette tradition littéraire, une tradition scolaire a exercé aussi son influence à partir d'un certain moment. Parmi les exercices usités dans les écoles de rhéteurs — exercices fort attrayants pour des jeunes gens, si l'on en juge par la profondeur de l'empreinte que beaucoup parmi eux en gardaient toute leur vie — figuraient certaines descriptions de la nature, en particulier des tempêtes. Un bon étudiant savait « faire » sa tempête, stylisée, codifiée d'après le modèle virgilien, lequel n'était pas non plus de première main.

M. de Saint-Denis a dressé lui-même (p. 354) le tableau des clichés qui composaient ces *ecphraseis* passe-partout, qui dispensaient d'ouvrir les yeux sur le détail vivant et concret.

4° Enfin, il faut bien dire que, si les Anciens n'égalaient pas les Modernes au point de vue où M. de Saint-Denis s'est spécialement placé, ils ne sont pas entièrement responsables de ce que nous serions tentés d'appeler leurs insuffisances. Une mer presque insensible aux marées, telle que la Méditerranée — celle qu'ils connaissaient le mieux — n'offrait pas à leur observation la vie puissante de l'océan, si remarquable par la diversité de ses états. Ils avaient à un moindre degré que nous ne l'avons nous-mêmes, depuis les grandes découvertes, l'idée de la mer universelle baignant et unissant les continents ; sauf exceptions, leur navigation était timide ; elle redoutait plutôt le grand large et était ordinairement suspendue pendant les mois d'hiver.

Peut-être M. de Saint-Denis aurait-il pu déterminer d'une façon plus cohérente et plus didactique les données traditionnelles, le fond commun sur lequel ces poètes ont opéré. Le mérite de ceux qui ont su s'en affranchir quelquefois aurait paru encore plus frappant et plus digne d'estime.

Je crois inutile de multiplier ici les observations de détail[1]. J'ai été surpris que M. de Saint-Denis ait paru citer avec honneur (p. 135) un jugement obscur et contradictoire de certain « penseur » contemporain qui ne mérite assurément pas la vogue dont il jouit.

On pourrait aussi lui reprocher les chiffres et références dont ses pages sont hérissées : ils coupent désagréablement le texte et, quand ils usurpent jusqu'à huit lignes et davantage (p. 344, par exemple), un tel excès dépasse un peu les bornes. Le système des notes a ses inconvé-

1. Volontiers chicanerais-je M. de Saint-Denis sur l'interprétation qu'il donne des vers de Lucrèce (p. 127 et suiv.) : je ne crois pas que Lucrèce se soit infligé à lui-même aucun démenti.

nients, certes, mais il est encore moins désobligeant pour le lecteur que celui auquel M. de Saint-Denis s'est arrêté.

Au surplus, cette thèse est un modèle de conscience ; elle repose sur une connaissance profonde du sujet ; c'est l'œuvre d'un véritable *maître*, comme l'a dit avec raison, dans un article des plus flatteurs, un excellent connaisseur de la poésie antique, M. André Bellessort.

P. de Labriolle.

W. E. J. Kuiper, *Grieksche Origineelen en latijnsche Navolgingen zes komedies van Menander bij Terentius en Plautus* : Verhand. d. k. Akademie v. Wetensch. te. Amsterdam, Afd. Letterkunde, Nieuwe Reeks, XXXVIII, 2 : Amsterdam, Noord-Hollandsche Uitgevers-Maatschappij, Amsterdam, 1936, 300 pages.

Véritable travail de reconstruction architecturale, cet ouvrage, à l'aide des ruines de Ménandre et des arrangements de Plaute et Térence, parvient à nous donner une idée de ce qu'a pu être la comédie grecque transportée sur le sol latin.

Il s'agit de six comédies : Eunuque, Heautoutimoroumenos, Andrienne, Adelphes, Cistellaria et Bacchides, pour lesquelles les fragments de papyrus trouvés depuis les dernières décades nous fournissent le moyen de remonter à Ménandre.

La donnée essentielle fournie par les trois comédies de Ménandre dont nous avons le début, c'est que l'exposition faite par un ou plusieurs acteurs dans leur rôle est complétée et couronnée par l'apparition d'un dieu, particularité conservée dans la Cistellaria. La suppression de ce « surprologue » a entraîné pour la composition des pièces de Térence des conséquences que M. Tenney Frank a déjà mises en lumière ; M. Kuiper les développe avec plus de rigueur encore et les met en relation avec diverses difficultés d'adaptation des modèles grecs.

En effet, le but du « surprologue » était de révéler le secret de l'intrigue ; ce secret consistait d'ordinaire dans le motif de la reconnaissance qui devait permettre le mariage entre deux ὁμοπάτριοι, demi-frère et demi-sœur ; or, la loi romaine n'autorisait pas ce mariage. L'argument n'est pas convaincant, car l'auteur latin pouvait modifier les conditions et les données de la reconnaissance sans pour cela supprimer le prologue qui en faisait état.

Mais Térence avait d'autres préoccupations : ne pas importuner le spectateur par un trop long monologue, corriger ce que pouvait avoir de banal et d'usé le procédé de la reconnaissance, enfin réhabiliter le personnage moral de la jeune fille destinée au mariage... M. Kuiper montre assez bien comment Térence, par exemple, a pu être amené par

ces raisons à introduire dans l'Eunuque le personnage du Miles, à modifier les personnages de Chremes et de Chrysis, etc. D'une façon générale, le principe et le mécanisme de la contamination se trouvent éclairés par l'analyse extrêmement ingénieuse à laquelle se livre M. Kuiper.

On se défierait moins peut-être s'il n'allait jusqu'au bout de ses démonstrations avec une rigueur que n'autorise pas toujours l'état fragmentaire de nos documents. Alors que nous sommes déjà embarrassés parfois pour fixer chez Plaute et Térence même la limite des actes, on admirera que M. Kuiper réussisse (dans les pages d'Appendices) à reconstituer à travers le texte latin les cinq actes de chaque pièce de Ménandre. Mais le détail importe peu ; le réel mérite du travail si approfondi de M. Kuiper est de ne négliger aucun des deux aspects de l'adaptation dramatique : considérations techniques et données culturelles, dont la combinaison explique la plupart des particularités du théâtre latin.

J. Marouzeau.

Philip Whaley Harsh, *Studies in dramatic « preparation » in roman comedy* : The University of Chicago Press, Chicago, 1935, 103 pages.

Cette excellente dissertation, précise, méthodique et vigoureusement menée, a pour objet l'étude d'une partie intéressante de la technique dramatique : les procédés de « préparation » chez Plaute et chez Térence. Les termes bien connus de παρασκευή et προπαρασκευή désignent, dans la langue de la rhétorique grecque, les moyens employés par l'orateur pour « préparer » l'esprit de l'auditeur à admettre sa thèse ou sa version des faits. Les Latins traduisent ces termes techniques par des équivalents exacts, dont les plus usités sont *praeparatio* et *praestructio*. Or, Donat, dans son commentaire de Térence, se sert couramment de ces mots pour désigner non des procédés de rhétorique, mais des procédés de technique dramatique visant à un but analogue : « préparer » le spectateur à l'intelligence des faits de la pièce. Tantôt il s'agit de suggérer véritablement au public la prévision des événements, tantôt de l'influencer, presque à son insu, de manière à lui faire accepter comme naturels, le moment venu, des faits qui auraient risqué de l'étonner.

M. Harsh a pris pour point de départ de ses recherches les observations de Donat sur les cas de « préparation » dans les comédies de Térence ; puis il a relevé chez Térence lui-même les cas similaires ou analogues, non signalés dans le commentaire ; enfin, il a fait la même étude sur les comédies de Plaute et les fragments de Ménandre. Il exclut, bien entendu, les cas où il y a non « préparation » dramatique, mais annonce pure et simple de l'action aux spectateurs (par exemple dans les *prologues* explicatifs).

Les faits recueillis sont présentés avec le maximum de clarté et de simplicité, groupés en trois catégories principales : la préparation vise tantôt l'intervention dans la pièce d'un personnage important (de nature à nouer ou à dénouer l'intrigue), tantôt une phase importante de l'action (comme, par exemple, la « reconnaissance », si fréquente en matière de dénouements comiques), tantôt même une phase secondaire de l'action. Pour chaque groupe ou sous-groupe de faits constatés dans cette triple revue, l'auteur examine, naturellement, le petit nombre des exemples négatifs : passages où la préparation fait défaut, passages où elle est trompeuse.

On ne saurait résumer valablement une telle étude, à cause de l'abondance et de la variété des observations de détail. En voici du moins les principaux résultats : M. Harsh constate la valeur de la critique des commentateurs antiques sur ce point important de la structure des comédies ; les procédés ont été reconnus et exactement définis par Donat pour Térence. En outre, l'on peut conclure à la solidité, à la cohérence de la technique dramatique à laquelle nous devons les comédies de Plaute et de Térence ; les procédés de préparation sont bien connus, habilement mis en œuvre, employés avec une logique et une régularité rarement en défaut. Ce théâtre n'est donc pas livré à la fantaisie négligente des auteurs. C'est aux originaux grecs que M. Harsh attribue tout le mérite de la préparation dramatique ; il parvient même à discerner (avec prudence) quelques particularités techniques de Ménandre ou de Diphile. Car, on le pense bien, la question des originaux grecs et de l'adaptation latine, la question de la contamination aussi, surgissent constamment au cours de l'exposé. Mais les discussions qu'elles soulèvent, rejetées dans des notes nombreuses et intéressantes, ne peuvent engendrer ici aucun scepticisme sur les procédés mis en lumière : les faits sont bien établis, relevés dans des textes sûrs. En revanche (et ce n'est pas le moindre mérite de ce travail), elles contribuent à faire apparaître la fragilité de tant d'hypothèses, aussi ingénieuses que contradictoires, sur l'indépendance des adaptateurs latins et sur l'emploi plus ou moins étendu de la contamination.

A. Freté.

*Les Catilinaires de Cicéron.* Étude et analyse, par H. Bornecque (« Les chefs-d'œuvre de la littérature expliqués ») : Paris, Mellottée, s. d. (1936), 348 pages.

Cet ouvrage, livré au public après la mort de son auteur, est le fruit d'une longue pratique de l'enseignement, et apparaîtra comme une sorte de testament où le regretté professeur de la Faculté des lettres de Lille a mis tout son amour pour un de ses auteurs de prédilection. Étant

donné le cadre de la collection pour laquelle il écrivait, l'auteur ne s'est pas borné à l'examen des Catilinaires pour elles-mêmes, mais il en a fait le centre d'une étude sur les caractères de l'éloquence de Cicéron : aussi nous fait-il remonter en quelques pages rapides à sa formation littéraire et à ses débuts au forum, pour nous conduire dans le chapitre final jusqu'aux dernières manifestations de son activité et à sa mort. L'écueil à éviter était de refaire l'ouvrage magistral de G. Boissier ; M. Bornecque s'en est tiré en donnant à son travail un caractère plus scolaire. Les discours, soigneusement replacés dans leur cadre historique par une étude chronologique des événements, sont analysés en détail avec le souci constant d'en démêler la construction et le mouvement ; de longues citations (en traduction française) cherchent à donner au lecteur une impression directe de cette éloquence chaude et colorée. La masse des allusions aux autres œuvres de Cicéron, le soin qu'a pris l'auteur d'étayer son jugement d'appréciations diverses prises de toutes mains, la curiosité avec laquelle il nous promène à travers toute la littérature à laquelle a donné lieu la conjuration de Catilina, sans oublier la *Rome sauvée* de Voltaire, font de ce livre un bon ouvrage de vulgarisation, qui du reste ne sera pas seulement utile au grand public. On regrette, toutefois, que la bibliographie mise en appendice soit un peu sommaire et que la traduction de la collection G. Budé y soit donnée comme la meilleure qui existe des Catilinaires. A signaler aussi quelques négligences ou fautes d'impression : p. 43, l. 3, P. Sulpicius Gallus (lire Galba) ; p. 11, l. 15, supprimer dans une citation une virgule malencontreuse, qui rend la phrase inintelligible (leurs occasions d'apprendre et de vouloir) ; p. 117, l. 18, Catilina est seule (seul) ; p. 180, les consuls l'exclurent du Sénat (les censeurs) ; p. 208, les bout de fil (bouts) ; p. 264, καὶ ; p. 270, tribunal de la plèbe (tribunat) ; p. 292, rédaction de taxe (réduction).

A. Yon.

E. E. Sikes, *Lucretius poet and philosopher* : Cambridge, University Press, 1936, x & 187 pages.

L'auteur se demande pourquoi Lucrèce a moins inspiré les savants qui se consacrent à l'antiquité que Virgile, Horace ou Catulle. Son livre est la réponse à une telle question. Cette indifférence ne s'adresse à coup sûr ni au poète, l'un des plus grands qu'aucune littérature ait produits, ni à l'écrivain, si curieux et si puissant, ni même au philosophe qui représente presque à lui seul la pensée philosophique romaine. Si l'on n'écrit pas sur Lucrèce, ce n'est pas parce qu'il n'y a rien à dire, c'est qu'il pose à l'esprit des points d'interrogation bien plutôt qu'il n'éveille des notions précises. La matière du livre définitif ou seulement riche sur ce

poète est encore à trouver. C'est ce que fait toucher du doigt le livre de M. E. E. Sikes, bon manuel de nos connaissances actuelles, mais qui fait précisément désirer que l'avenir les approfondisse et les développe.

L'auteur apporte quelques remarques intéressantes sur le génie et l'art de Lucrèce, l'épicurisme, les théories cosmologiques et anthropologiques de l'école. Il apparente la morale épicurienne à l'*aurea mediocritas*, et du même coup explique les sympathies d'Horace pour la secte ; il distingue dans la partie scientifique du poème ce qu'a conservé la pensée moderne et ce dont elle s'est débarrassée ; il souligne les inconséquences du système ; il montre comment en Lucrèce le poète a partout le pas sur le philosophe et se trahit dans les parties les plus abstruses par la fraîcheur directe d'un détail. Tout cela est bon et l'on ne peut qu'applaudir à la tendance manifestée actuellement pour la mise en valeur de l'art et de la facture. Mais il n'en reste pas moins vrai que le premier devoir de celui qui étudie l'antiquité est la pénétration scientifique de ses milieux. Bon livre de vulgarisation, ce petit volume apporte vraiment assez peu de nouveau.

A. Guillemin.

W. F. J. Knight, *Vergil's Troy, Essai on the second book of the Aeneid* : Oxford, Blackwell, 1932, x & 158 pages.

Cette étude sur le second livre de l'*Énéide* a été préparée par une série d'articles parus dans différentes revues anglaises et continuée dans d'autres articles plus spéciaux encore, qu'on pourra lire en particulier dans le *Folk-Lore*. Elle envisage le texte de Virgile sous des aspects fort originaux. L'abondance de sa matière et de ses références ne me permet d'en donner ici qu'un aperçu sommaire.

Un premier chapitre est consacré à la « Poésie » et se limite à la considération du jeu des sons, valeur suggestive des voyelles et des consonnes, à laquelle les rhétoriques contemporaines de Virgile attachaient une si grande importance, allitération, rime, assonance, place de l'ictus et de l'accent. Ce dernier point est traité d'une manière très détaillée ; sous la dénomination de vers « homodyne » et de vers « hétérodyne », l'auteur envisage longuement les formes d'hexamètres dans lesquelles ictus et accent coïncident ou ne coïncident pas, leur répartition dans les tirades et les effets d'art auxquels elles se prêtent.

Un second chapitre est consacré à la « Tragédie épique ». L'auteur y montre l'influence exercée sur le livre II par la tragédie grecque, comment il en a conservé la matière, beaucoup des légendes mises en œuvre en cet endroit adoptant la tradition des pièces perdues ou conservées de Sophocle ou d'Euripide ; les traditions, soit dans l'ordonnance de l'action, soit dans la conception des caractères ; la morale, plus raffinée

et plus haute que celle de la vieille épopée ; il insiste surtout sur l'ascension progressive qui amène le livre à son point culminant, la mort de Priam, dans laquelle il met en évidence un chef-d'œuvre de pathétique et de richesse psychologique.

Le chapitre suivant, intitulé « Légendes », reprend la discussion jamais close des sources de Virgile ou, pour mieux dire, de ses relations avec les poètes de basse époque, Quintus, Tryphiodore et Tzetzès : ces poètes se sont-ils inspirés de Virgile ou ont-ils puisé leurs légendes à la même source où il avait puisé les siennes? La question est loin d'être oiseuse ; car, s'ils dépendent de Virgile, il faut considérer comme invention pure ce qu'ils lui ajoutent ; si, au contraire, ils dépendent d'auteurs dont lui-même dépend, la comparaison des choix faits ouvre un jour précieux sur la méthode de l'auteur de l'*Énéide*.

Le dernier chapitre, le plus suggestif de tous, recherche les croyances primitives dont la trace se laisse surprendre dans l'intrigue du second livre. L'auteur estime que la déesse Athéna ne tire pas son nom d'Athènes, mais qu'au contraire Athènes a reçu le sien d'une déesse guerrière, adorée à l'époque minoenne et mycénienne comme gardienne des citadelles et des remparts, surtout en Asie. D'où le rôle prépondérant joué par son homonyme Pallas ou Minerve dans le second livre, le rappel de l'enlèvement du Palladium, la prétendue consécration du cheval de bois à cette déesse comme expiation du sacrilège. Ce cheval lui-même, regardé à une époque de plus basse civilisation comme une machine de guerre, a été dans la tradition primitive une offrande magique, destinée à détruire le pouvoir, magique aussi, des remparts sacrés construits par Apollon et Poséidon. Ses dimensions ont obligé les Troyens à porter la main sur l'ouvrage des dieux et cette hardiesse impie a mis en fuite les protecteurs célestes. L'auteur groupe autour de ces données les principales notions que nous possédons sur le pouvoir magique des remparts, le tracé de la charrue sacrée, son soulèvement à l'accès des voies qui doivent demeurer profanes, le sacrilège du « saut » des remparts, point essentiel de la fondation de Rome par les jumeaux nourrissons de la Louve ; avant Rémus, le « saut » a été commis par le cheval de bois et la notion de ce saut, *salire*, *saltus*, est devenue inséparable de son souvenir jusque chez Ennius, jusque chez Virgile. La corde mentionnée par Virgile au vers 239 a rapport aussi à la magie, comme M. W. F. J. Knight l'explique dans un article du *Folk-Lore* (juin 1935) intitulé *Myth and legend at Troy*. Il montre enfin que le procédé de l'introduction du cheval à Troie offre un curieux parallélisme avec l'*evocatio deorum*, telle que la raconte Tite-Live à l'occasion de la prise de Véies. La sonnerie de trompette entendue par Énée à son réveil lui donne l'occasion de rappeler le rôle magique de cet instrument dans les prises de villes.

Ce résumé incomplet montrera peut-être l'importance du volume de M. W. F. J. Knight et des articles par lesquels il poursuit son travail sur les restes des croyances primitives conservées dans nos textes classiques. Qu'on accepte ou qu'on repousse ses conclusions, on ne saurait ni les ignorer ni les négliger.

A. Guillemin.

W. Aly, *Livius und Ennius : von römischer Art* (*Neue Wege zur Antike*, II. Reihe : Interpretationen, Heft 5) : Leipzig-Berlin, 1936, 1 vol. in-8°, 52 pages.

Quelques phrases à effet ou teintées de « racisme » n'enlèvent à ce travail rien d'essentiel : solidement fondé et d'une grande finesse d'interprétation littéraire, il ajoute bien des précisions à notre connaissance d'Ennius, et même de Tite-Live. Son développement est un peu sinueux. M. Aly s'arrête d'abord à l'organisation de l'Histoire livienne, groupement des livres, équilibre d'un livre donné, avant de déceler, dans certaines de ses parties (Camille, Appius Claudius, batailles des livres VII à IX), une combinaison très méditée de sources diverses, mais surtout, au-dessus du détail des faits remontant à l'annalistique, l'utilisation de la couleur épique d'Ennius pour produire sur le lecteur un effet psychologique. Après quoi il aborde Ennius. Commandant d'une cohorte messapienne pendant douze ans en Sardaigne, celui-ci n'a pas dû vivre héroïquement la deuxième guerre punique. Il a formé sa langue dans l'imitation très serrée des tragédies d'Euripide, avant de passer à la prétexte et à l'épopée. Une correction (possible, mais qui ne s'impose pas) du texte d'Aulu-Gelle lui donne soixante-sept ans pendant la composition du dix-huitième chant des *Annales* (le texte dit « le douzième ») : la première partie du poème, comprenant neuf chants et nommée, à l'imitation de l'*Iliade*, *Romais*, aurait été composée entre 187 et 177. L'influence d'Homère était nette particulièrement dans les « aristies » successives, d'ailleurs concevables en un temps où de fortes personnalités s'imposaient et où les exploits individuels des chefs n'étaient pas encore oubliés (on songera à Marcellus, enlevant des « dépouilles opimes » en 222). On sait avec quelle vigueur Caton, dans le groupe opposé à celui que fréquentait et soutenait Ennius, s'éleva dans ses *Origines* contre une telle conception de l'histoire ; mais Ennius avait donné une forme, et une forme romaine, à tout l'héroïsme d'une époque ; et c'est cet « esprit » dont a usé Tite-Live, non pour déformer les faits, mais pour atteindre « une vérité d'un ordre plus haut ».

Jean Bayet.

Jean Cousin, *Études sur Quintilien*, t. I : *Contribution à la recherche des*

*sources de l'* « *Institution oratoire* » : Thèse de Paris, Boivin, 1936, 870 pages.

En présence d'un ouvrage de cette ampleur et de cette information, le premier devoir du critique qui l'a lu et étudié de près, c'est de rendre hommage à l'énorme somme de travail que l'auteur a dépensée pour l'écrire. M. Jean Cousin a foncé au plus épais des articles érudits, des thèses, des notules et des scolies ; et l'on ne saurait l'accuser d'avoir épargné sa peine pour dégager des résultats positifs sur les sources de Quintilien. A elle seule, sa bibliographie, qui s'étend sur 29 pages, témoigne de l'ampleur de ses recherches ; et, si, réellement, il a vu de ses yeux, ou atteint en certains cas par des analyses critiques, tous les auteurs qui y sont cités — il l'affirme, donc cela est — une enquête aussi étendue appelle un sérieux éloge.

Éloge d'autant plus mérité que l'ordre de sujets, le monde de pensées où il s'est si allègrement engagé et enfermé si longtemps, offre un attrait médiocre à nos esprits. Non, certes, que la critique gréco-latine soit insignifiante ou inhabile. Sainte-Beuve, qui s'y connaissait, la jugeait très favorablement : « En critique, remarquait-il, les Anciens ont trouvé toutes les grandes lois ; les Modernes n'ont fait le plus souvent que raffiner sur les détails. » J'ajoute qu'à ne considérer que la critique latine, on pourrait former avec des extraits de Cicéron, d'Horace, de Sénèque, de Pline le Jeune, de Quintilien lui-même, un florilège de préceptes littéraires dont la valeur resterait permanente, et qui s'imposent pratiquement à quiconque veut écrire en restant dans la ligne du classicisme.

Mais il faut bien avouer aussi que, là où elle prétend établir des principes et des règles, là où elle se fait didactique, la critique ancienne nous accable un peu par les excès de son formalisme. Voyez, par exemple, sa façon d'analyser les diverses espèces de style, comme si le style était quelque chose d'indépendant de la pensée, de la sensibilité de celui qui en use, comme s'il formait plusieurs couches superposées et qu'on passât mécaniquement de l'une à l'autre, rien qu'à dépenser plus ou moins de « figures », plus ou moins d'ornements, plus ou moins de pathétique. Nous autres, nous avons peine à concevoir que le problème du style puisse être résolu de cette façon, au moyen d'une série d'étiquettes qui s'ajusteraient d'elles-mêmes aux divers modes de l'expression. Nous tenons le style pour quelque chose d'infiniment plus ondoyant et nuancé, et les classifications couramment admises par les Anciens nous paraissent bien conventionnelles.

Or, son sujet même a obligé M. Cousin à évoluer parmi cette dogmatique si sèche qui a communiqué à beaucoup de ses développements quelque chose de son aridité un peu fastidieuse.

Mais voici qui est plus grave et qui compromet davantage la portée effective de son ouvrage.

M. Cousin a donc essayé de retrouver les sources de l'*Institution oratoire* de Quintilien : tel est le sujet même de ce gros livre. Il a reçu, dit-il, son impulsion première d'une indication de MM. Gercke et Norden, au gré desquels une recherche approfondie de ces sources serait un *grosses Desiderium*. Il est fâcheux, en un sens, qu'il n'ait pas laissé à ces messieurs le soin de satisfaire ce *grosses Desiderium* et de combler cette lacune. Les conseilleurs ne sont pas les payeurs ; et il serait intéressant de voir comment, avec toute leur science et leur savoir-faire, ils s'en seraient tirés.

La critique des sources est un exercice très en faveur et dont la légitimité, l'utilité, ne sont pas contestables. Même quand il s'agit d'un véritable créateur — d'un poète de génie, par exemple — celui-ci ne tire pas tout de son propre fond : il importe de savoir ce qu'il a pris aux autres et comment il s'est approprié ce qu'il a pris. On peut donc essayer, par un effort contraire au sien, de dissocier tout ce qui est entré dans la fonte de sa création. Mais il y faut un goût, un tact infinis ; car, à vouloir dépister sous chaque vers, sous chaque strophe, l'imitation ou la réminiscence, on risque de fausser les perspectives d'une œuvre bien plus qu'on n'en retrouve les lignes. Nous avons entendu naguère sur ce point les protestations de Cartault contre certaines méthodes allemandes à propos des élégiaques latins, dans un article de la *Revue de philologie* de 1912, celles de M. Hubaux, dans ses intéressantes études sur les *Bucoliques*. Les procès en détournement d'expression et de pensée ont besoin d'être instruits avec une grande prudence ; et l'abus est tout proche, même quand les modèles supposés sont encore là et se prêtent à une confrontation.

Mais que sera-ce quand il s'agit d'un pédagogue comme Quintilien? Qu'il n'ait point composé son grand manuel à l'aide de sa seule expérience, encore qu'elle l'ait beaucoup servi, cela va de soi ; et il avoue lui-même, au seuil de son œuvre, que ses *auctores* sont « innombrables ». Il en nomme plus de trente au début du livre III. Mais si brillante a été la fortune de l'*Institution oratoire* qu'elle a refoulé dans l'oubli la plupart des *artes*, des manuels, dont elle avait utilisé la substance. Il nous reste, assurément, les ouvrages ou les fragments d'un bon nombre de rhéteurs grecs et latins. Seulement, si l'on consulte l'édition Halm des *Rhetores latini minores*, on s'aperçoit que, sur vingt noms d'auteurs, il n'y en a que deux qui soient antérieurs à Quintilien ; si l'on consulte l'édition Hamer (encore incomplète) des *Rhetores graeci* et celle de Spengel, on se rend compte qu'ils appartiennent à peu près tous aux derniers siècles de l'Empire ; si l'on consulte, enfin, les *Grammatici latini* édités dans les sept volumes de Keil, on constate qu'il n'en est que deux, Palaemon et Caesius Bassus, qui appartiennent au Ier siècle de notre ère : tous les

autres sont postérieurs à cette époque. Il en va de même pour les grammairiens grecs, sauf Denys de Thrace.

M. Jean Cousin ne pouvait donc opérer que sur une faible partie des textes réellement utilisés par Quintilien. Or, rien n'est plus délicat que de retrouver des dépendances et de marquer des filiations, quand les modèles supposés se dérobent. Naturellement, il a pu les dépister quelquefois, là surtout où Quintilien s'inspire de Cicéron. En plus d'un cas aussi, il a eu la bonne foi de conclure par un *non liquet*. Mais il lui était difficile de résister à la tentation d'en dire un peu plus qu'il n'en savait vraiment et de substituer de doctes à-peu-près à l'aveu de toutes naturelles incertitudes. Le sol où il évolue est rarement ferme et rassurant. Grâce à une certaine virtuosité, qui lui est naturelle, il semble prendre une sorte de plaisir à ces tours d'adresse : nous avons quelque peine à suivre le même train. En un mot, la part de l'hypothèse, de la discussion épineuse et subtile tient dans ce volume une place excessive ; et il ne pouvait guère en être autrement. Il y a un contraste curieux entre l'énormité de l'ouvrage et le petit nombre de résultats certains que M. Cousin a été en mesure de dégager. Il arrive bien à faire l'histoire de certains courants, de certaines conceptions techniques, à en tracer la ligne générale — et cela, certes, a son prix ; mais, quand il s'agit de montrer chez qui Quintilien a rencontré ces thèses pour se les approprier ou pour les rejeter, c'est alors que souvent son embarras commence, et le nôtre aussi en le lisant.

Aussi bien n'a-t-il pas voulu avoir l'air de se perdre dans le maquis des emprunts dont Quintilien aurait alimenté sa doctrine. A un moment donné, il a senti le besoin de se dégager de ces exégèses embroussaillées, trop souvent décevantes, et de définir l'esprit général de l'œuvre, après en avoir regardé à la loupe presque chaque paragraphe.

Il a ainsi abouti à une définition générale de l'*Institution oratoire* : « L'*Institution oratoire*, écrit-il, est l'œuvre d'un grammairien stoïco-pergaménien, d'un juriste réaliste, d'un critique néo-classique, restaurateur néo-stoïcien d'une rhétorique philosophique. »

Il est un mot qui, dans cette définition, revient deux fois ; c'est le mot « stoïcien » ou « néo-stoïcien ». M. Cousin va jusqu'à dire (p. 770) : « Toute la trame de la plus grande partie de l'*Institution oratoire* est stoïcienne. »

Il faut avouer que cette interprétation soulève dans l'esprit de celui qui a lu l'*Institution oratoire* une certaine surprise, une sorte de malaise. Que Quintilien se soit plus ou moins embrigadé dans la milice philosophique, cela est quelque chose d'inattendu. En effet, il nourrit à l'égard des philosophes de son temps, sans spécification d'école, une sorte de mauvaise humeur, de rancune, j'allais dire de rogne, qui contraste cu-

rieusement avec sa sérénité et sa modération habituelles. Il leur reproche de la façon la plus acerbe d'avoir usurpé l'enseignement de la morale, qui devrait légitimement ressortir à la rhétorique ; il va plus loin : il cherche à les disqualifier pour leur servilité intellectuelle, pour leur mépris de la vie civique, pour leur affectation de gravité qui dissimulerait des mœurs suspectes. Plus l'ouvrage avance et plus son ton s'aigrit. Il serait curieux qu'avec cet état d'esprit, il ait personnellement adhéré à l'une ou l'autre des écoles qu'il englobait dans son antipathie.

Au moins manifeste-t-il une certaine inclination pour les stoïciens? Leur crée-t-il un privilège qui les excepte de cette réprobation si souvent affirmée?

Il parle d'eux à diverses reprises ; il mentionne leurs opinions — par exemple sur la terminologie grammaticale, sur l'utilité de la musique dans l'éducation, sur la providence, sur le mensonge, etc. Mais, à part une louange rapide à propos de la noblesse de leur morale, *pas un mot*, ce me semble, ne trahit de sa part une préférence décidée, une adhésion sans réserve ni même une simple dilection.

Cela ne surprend qu'à moitié, car nous savons à quel point Quintilien est obsédé par sa préoccupation de former le futur orateur, de choisir ce qui peut coopérer à cette formation, en éliminant de sa perspective ce qui ne saurait la servir. Or, il constate que les stoïciens n'ont qu'un médiocre souci du style (XI, 84), que l'éloquence de leurs maîtres manque d'abondance et d'éclat (II, 24) ; et, tout en maintenant, conformément au principe cicéronien, le devoir pour l'orateur d'étudier la philosophie, il ajoute (XII, II, 26) que celui-ci ne doit jurer obéissance à personne ni se lier à aucun système.

Voilà un néo-stoïcien bien tiède et qui ne paraît guère préoccupé de faire des recrues pour la doctrine qui lui serait chère.

En fait, M. Cousin tire, croyons-nous, au stoïcisme des notions qui sont de simple bon sens et qui n'ont jamais eu besoin de s'étayer sur la discipline particulière d'une école[1]. Il n'est pas douteux que Quintilien ne se rencontre parfois avec les stoïciens pour certaines vues très générales, plus ou moins passées dans le courant de la pensée latine. Mais de simples parallélismes d'idées ne sont pas la preuve qu'une influence ait été acceptée ou subie, ni qu'une adhésion quelconque se soit affirmée. Quintilien a gardé, en matière philosophique, la même indépendance dont il se targue dans l'ordre de la rhétorique (III, I, 22).

1. Ainsi p. 16, là où Quintilien affirme que, par élan spontané, l'enfant aimerait apprendre; p. 17, sur la nécessité de trouver pour lui une nourrice qui soit honnête et ait une bonne prononciation; p. 745, la prétendue foi de Quintilien aux oracles; p. 754, l'idée de conformité à la nature (norme ployable à tous sens!); et encore la *notion* du *vir bonus dicendi peritus*, etc...

Cette thèse contient, au surplus, de trèe utiles éléments pour l'histoire des théories grammaticales et littéraires de l'antiquité. On sent qu'à force de vivre parmi cette liturgie souvent artificielle, M. Cousin en connaît à fond les formules et les rites, et qu'elle est devenue pour lui chose familière, presque sympathique. Cela même est une condition favorable quand on veut en comprendre les méthodes et l'esprit. Il est un mérite qu'on ne saurait lui ôter : c'est d'avoir pénétré avec courage dans ces arcanes de la rhétorique antique que peu d'érudits peuvent se flatter de vraiment connaître. De ces longues accointances avec tant de textes difficiles, il a tiré une expérience et des conclusions fort précieuses.

J'ajoute que M. Cousin nous a obligés à relire Quintilien et, le relisant, nous avons mieux compris le prestige durable dont l'illustre rhéteur a joui. Ce qu'il dit est presque toujours si raisonnable, si pondéré, si juste ! C'est de la sève. La technique est excellente, d'ordinaire, encore que trop pointilleuse ; et, en même temps, l'esprit qui la pénètre et l'anime est d'une naturelle élévation qui rehausse et magnifie le *métier*. A quoi s'ajoute un bon sens presque infaillible qui élimine tout ce qui n'est pas vraiment pas d'usage, tout ce qui ne fait que nuire sous couleur d'aider. M. Cousin a très vivement senti ces hauts mérites. Ses vues sur le caractère propre de la rhétorique de Quintilien, sur le souci qu'a eu le vieux maître de la culture et de la tenue, sur sa préoccupation de toujours lier ses principes à la vie romaine en un temps où le formalisme régnait dans l'école, tout cela est parfaitement juste. Ce technicien avait une largeur d'esprit qui n'était pas commune alors et qui fait honneur à son intelligence et à son caractère. Il renoue, comme l'a si bien indiqué M. Cousin, la grande tradition cicéronienne. Puisse ce copieux et savant ouvrage lui ramener quelques lecteurs !

Pierre DE LABRIOLLE.

J. COUSIN, *Études sur Quintilien*, t. II : *Vocabulaire grec de la terminologie rhétorique dans l'Institution oratoire* : Thèse complémentaire, Paris, Boivin, 1936, 148 pages.

Ayant, dans sa thèse principale, étudié les sources de Quintilien, M. Cousin recherche dans cette thèse complémentaire les origines grecques de son vocabulaire technique. C'est une manière, et la meilleure peut-être, de vérifier les apports et les influences, à condition toutefois de ne pas systématiser à outrance ; ainsi on n'admettra pas sans réserve les données du *stemma* rigoureux de la page 22, qui prétend ranger les rhéteurs selon un ordre de descendance généalogique, sans croisements et sans interférences ; la réalité est plus complexe, comme le voit bien M. Cousin lui-même, qui, par exemple à la page 34, nous montre Try-

phon et Démétrius inspirés par Aristote, alors que dans le *stemma* ils appartiennent à trois descendances différentes.

Dans le détail, on pourra faire à M. Cousin des objections et des critiques : il n'a pas tranché la question délicate des transcriptions (faut-il relever ἔλλειψις I, 5, 40, et non *ellipsis* VIII, 6, 21? si l'on néglige *allegoriam* et *tropus* comme latins, ne faut-il pas retenir *allegorian et tropos* comme grecs?) ; le classement alphabétique comportait des inconvénients qui devaient être palliés par un usage systématique des renvois (pas de renvoi de μεγαλοπρέπεια, ni de δείνωσις, ni de ἰσχνότης, à ἀνθηρόν, où est pourtant exposée la distinction des styles ; pas de renvoi de ἀστεισμός à ἀττικισμός) ; l'interprétation des termes est parfois contestable (μεγαλοπρέπεια n'est une qualité de la « narration » que dans le passage cité de Quintilien ; ἐπίλογος n'est pas « un discours venant après un autre » ; ἀλληγορία n'a pas pour correspondant latin *inuersio*, mais *tralatio*, ainsi dans Cic., *Orat.* 94) ; les explications linguistiques sont parfois discutables (ainsi la définition de l'ἰωτακισμός, p. 91-92 ; l'attribution à la langue commune, p. 6 et 29, de termes techniques comme ἀδιανόητον, φαντασία) ; l'usage de Quintilien même n'est pas toujours nettement défini (n'y aurait-il pas lieu de distinguer les cas où il prend le mot grec à son compte, à titre d'emprunt, et ceux où il ne fait que le citer avec la formule *quod uocant*? cf., par exemple, le cas de εἰρωνεία, ἐπιδεικτίκον).

Mais le travail de M. Cousin a surtout le mérite d'être de déblaiement ; les recherches antérieures sur la langue de la rhétorique ont été en partie viciées parce qu'on n'a pas commencé par fixer la terminologie grecque d'importation. D'autre part, la tâche de M. Cousin était ingrate, étant donné l'état dispersé et fragmentaire des textes grecs : des recherches longues et difficiles ne le conduisaient, dans plus d'un cas, qu'à constater sur un point essentiel une lacune irrémédiable.

Ce travail représente une pierre d'attente ; il demanderait à être complété, par exemple en ce qui concerne Cicéron et la Rhétorique à Herennius ; après cela, on comprendra mieux l'élaboration de la langue technique des rhéteurs latins et, du même coup, la formation de leur doctrine.

J. Marouzeau.

G. Sörbom, *Variatio sermonis Tacitei aliaeque apud eundem quaestiones selectae* : Uppsala, 1935, Almqvist & Wiksell, 190 pages.

Ce travail se présente comme une modeste « Commentatio academica » qui ne prétend pas au mérite de la nouveauté, mais qui répond sur un point précis à un souhait formulé par d'illustres tacitisants, Dressler et Per Persson, de voir compléter les relevés déjà faits des exemples de « variatio » chez Tacite.

Sur le sens de ce terme et de ces relevés, il faut d'abord s'entendre : on a souvent noté des différences de langue et de style dans les divers ouvrages de Tacite, ou même dans le cours d'un de ses ouvrages, et des variations constatées on a tiré argument pour établir ou modifier la chronologie de ses écrits.

Ce n'est pas de cela qu'il s'agit : M. Sörbom ne considère que les variations à brefs intervalles, et pose une définition préalable : « variatio est studium scriptoris parvo interiecto intervallo idem verbum, idem genus dicendi, eamdem verborum collocationem evitandi ». Il ne s'agit donc que du souci d'éviter la monotonie qui peut résulter des répétitions, parallélismes et analogies. Procédé de style connu et catalogué, dont j'ai parlé sommairement dans mon *Traité de stylistique*, p. 247 et suiv., et dont Tacite fait un usage extraordinairement complaisant.

Le soin qu'il met à ne pas répéter un mot une fois énoncé le conduit à multiplier les synonymes : *mors*, *nex*, *exitus*, *exitium*, *finis uitae ;* — *aedes*, *templum*, *fanum*, *delubrum*, *sacra sedes ;* — *flumen*, *amnis*, *fluuius*..., au point qu'il serait vain le plus souvent de chercher entre eux une différence de sens, ou même de nuance et de valeur. Nous savons que *mortales* est un doublet solennel de *homines*, que *proelium* est un synonyme littéraire de *pugna ;* qu'il y a une différence de qualité entre *muri* et *moenia*, entre *officia* et *munia*, entre *uetus* et *priscus*, entre le pluriel *milites* et le singulier collectif *miles*, etc. Et pourtant Tacite semble employer l'un pour l'autre par seul souci de varier l'expression.

Je dis « semble », parce que M. Sörbom nous donne les faits d'ordinaire sans interprétation : on aimerait quelques observations sur le sens usuel ou exceptionnel, sur la valeur, la qualité des termes et des tours alternés ; une étude de « variatio » doit se compléter et s'éclairer par une étude de synonymie.

De savoir dans quelle mesure Tacite fait jouer la synonymie et force le sens nous aiderait, en outre, à décider jusqu'à quel point le procédé de la « variatio » est instinctif ou conscient. C'est une question que ne paraît pas non plus se poser M. Sörbom. Il répondra sans doute qu'il met à notre disposition un matériel de faits et d'exemples et qu'il laisse à d'autres l'interprétation.

En tout cas, le matériel qu'il nous offre est aussi exhaustif que possible. On trouvera même peut-être que parfois M. Sörbom va trop loin ; ainsi quand il tient compte de variations telles que *apud-aput*, *conuulsis-conuolsis* (p. 66), qui ne sont évidemment que des variantes orthographiques.

Le grand intérêt d'un relevé comme celui-ci est de nous mettre en garde, quand nous étudions un texte, contre l'interprétation interne, celle qui se limite à la considération d'un mot, d'une locution, d'une

construction ; l'examen préalable du contexte, en nous fournissant parfois une explication élémentaire du type de celles qui sont présentées ici, nous dispensera de bien des subtilités.

J. Marouzeau.

J. H. Louise Wetmore, *Seneca's conception of the stoic sage as shown in his prose works* : Thèse Univ. Alberta, 1936, 65 pages.

Il était difficile d'écrire un ouvrage sur le « sage stoïcien » sans tomber dans les redites banales. Or, Mme Wetmore a réussi ce tour de force ; elle a repris le vieux thème du sage stoïcien, mais d'un nouveau point de vue, en utilisant les travaux de la sociologie contemporaine.

L'Introduction, des plus vivantes, nous fait revivre l'époque de Sénèque ; puis viennent six chapitres concernant : 1° la notion du sage dans la tradition stoïcienne ; 2° les conseils à suivre par le novice pour atteindre à la sagesse ; 3° l'état de perfection auquel parvient le sage ; 4° le portrait du sage chez Aristote et dans l'humanisme grec ; 5° Sénèque, l'homme : conflit entre l'idéal et les actes ; 6° les valeurs permanentes de l'idéal stoïcien.

C'est surtout dans les deux derniers chapitres qu'elle fait œuvre originale de psychologue. Je relève, à titre d'exemple, l'excellente analyse des causes pour lesquelles on a souvent méconnu la personnalité de Sénèque. On se fonde sur des textes peu sûrs ; en effet, même Tacite est sujet à caution, ne nous citant jamais ses sources et cédant à son imagination ; on oublie parfois que Sénèque était homme d'État et, comme tel, obligé d'admettre des mesures auxquelles, simple particulier, il aurait répugné ; enfin, on a été égaré par la mystique démocratique, en ne voyant en Sénèque que le serviteur du tyran. L'expérience des dictatures contemporaines nous rend plus équitables vis-à-vis de l'homme qui a voulu et a pu, durant cinq années, restaurer l'âge d'or d'Auguste.

La documentation de cet opuscule est sérieuse, bien que discrète (je signalerai pourtant à Mme Wetmore le chapitre que M. Bréhier a consacré à la notion du sage stoïcien : *Chrysippe*, Paris, Alcan, 1910, p. 215 et suiv., et quelques pages de M. Robin dans *La pensée grecque*, p. 424-425). Parfois quelque flottement, sinon dans la pensée, du moins dans l'expression. Ainsi, après avoir rappelé le dogme stoïcien de la corporéité de l'âme (p. 20), qui supprime le dualisme entre âme et corps, Mme Wetmore, un peu plus loin (p. 31), considère l'homme et le sage comme composé d'âme et de corps, ce qui équivaut à réintroduire le dualisme. La contradiction est-elle déjà chez Sénèque? Est-elle le résultat d'une transformation apportée par lui à la doctrine stoïcienne? Mme Wetmore pourrait être plus explicite sur ce point.

Si Mme Wetmore avait poussé plus loin l'analyse du conflit existant

entre l'homme d'État et le moraliste chez Sénèque, elle aurait vu que l'opposition n'était pas seulement entre théorie et pratique, mais aussi entre deux morales, toutes deux contenues dans le stoïcisme, qui s'affrontent dès les origines du Portique : l'une, provenant de l'école cynique, est une morale individualiste, qui pousse le sage à mépriser ostensiblement les puissants, à se détourner des affaires publiques et à ne s'occuper que de son salut ; l'autre est une morale collectiviste, qui incite le sage à s'immiscer dans les affaires de l'État pour deux raisons : 1° la mission pédagogique d'éduquer autrui, incombant au sage, doit lui faire accepter des places en vue pour que ses leçons portent mieux leurs fruits ; 2° le sage doit conduire le navire de l'État loin des écueils pour l'amener au Bien suprême. Or, pour mieux influencer la politique, le sage, tout en affirmant les principes traditionnels de l'École, doit faire quelques concessions (cf. Robin, *op. cit.*, p. 411) en vue du plus grand bien qu'il poursuit. La complaisance occasionnelle de Sénèque pour Néron se trouve donc, en quelque sorte, justifiée par la tradition même du Portique. Et c'est un argument que Mme Wetmore a négligé dans son plaidoyer en faveur de Sénèque. Quoi qu'il en soit, il y a dans ce petit livre un effort de sympathie et de compréhension envers Sénèque, avec le mérite de faire appel à des arguments objectifs.

Antoinette Reymond.

Jos. Schrijnen & Christine Mohrmann, *Studien zur Syntax der Briefe des hl. Cyprian*, Erster Teil : Latinitas christianorum primaeva ; Studia ad sermonem latinum christianum pertinentia, ed. Jos. Schrijnen, fasc. V : Nimègue, Dekkler & Van de Vegt, 1936, 191 pages.

Ouvrage d'attente, puisqu'il ne constitue que la première partie d'une étude d'ensemble et que, pour cette raison, les conclusions en sont absentes. Mais ouvrage à signaler dès maintenant, parce que ces conclusions, nous les connaissons : Mgr Schrijnen nous a exposé dans cette *Revue* même ses vues sur l'existence d'une langue spéciale de la communauté chrétienne (*altchristliche Sondersprache*) ; les particularités de cette langue, pense-t-il, se marquent dans la syntaxe aussi bien que dans le vocabulaire, et il se propose dans cet ouvrage de relever chez saint Cyprien « les tendances syntaxiques que devait nécessairement déterminer l'unité sociale de la communauté chrétienne, reposant sur une différenciation spirituelle ».

J'ai parcouru attentivement tous les paragraphes de cette étude, qui comprend : la constitution de la phrase (construction et emploi des termes), l'emploi des cas, les particularités relatives à l'adverbe, aux prépositions, aux pronoms... ; j'y relève nombre d'observations fines,

éclairées à la lumière des récentes recherches et illustrées par une connaissance approfondie de la langue du temps ; j'ai peine à y reconnaître des « christianismes syntaxiques » (cf. p. 66, à propos du pluriel collectif) ; j'ai peine à y voir autre chose, comme il est dit expressément p. 95, qu' « une langue des écrivains chrétiens dans le cadre du développement général de la langue » ; j'ai peine à me représenter qu'un écrivain païen de la même époque aurait pu employer une syntaxe sensiblement différente ; et je n'arrive pas à dépasser l'adhésion réticente que j'ai donnée à la thèse des auteurs (cf. cette *Revue*, t. X, p. 486) : « considère-t-on les aspects généraux de cette langue des chrétiens..., on aura peut-être l'impression qu'il s'agit des caractéristiques d'un style, d'une forme, plutôt que d'une langue spéciale ».

Mais la démonstration n'est qu'amorcée : attendons la suite de cette étude, et aussi les deux volumes promis par Mlle Mohrmann comme complément de son ouvrage *Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des hl. Augustin*, en particulier le troisième volume, qui sera consacré à la syntaxe.

En attendant, félicitons-nous qu'une équipe de savants, sous une direction aussi éclairée que celle de Mgr Schrijnen, aborde l'étude des faits de langue dans une période difficile avec un parti-pris, au sens le plus noble du mot, c'est-à-dire avec une idée directrice qui, n'eût-elle que la valeur d'une hypothèse, et puisqu'elle est scientifiquement exploitée, doit être inspiratrice de découvertes.

J. Marouzeau.

G. B. Pighi, *Studia Ammianea. Annotationes criticae et grammaticae in Ammianum Marcellinum* : Milano, « Vita e pensiero » (Pubblic. d. Univ. cattol. d. Sacro Cuore, t. XVIII), 1935, 195 pages, 15 lires.

Ammien est un auteur heureux. On peut voir, par la Bibliographie de W. A. Baehrens dans le *Jahresbericht* de Bursian CCIII, 1, p. 45-90, de quelle littérature abondante il a été l'objet jusqu'à 1925 ; depuis cette date, je relève une Dissertation sur la langue de H. Fesser, les *Studia* de H. Hagendahl, les *Adnotationes* de G. Thörnell... Ce Syrien grand seigneur, courtisan et militaire, grec de langue et de culture, et qui trouva le moyen d'être le dernier grand historien latin de Rome, mérite en effet de fixer l'attention et des historiens et des littérateurs et des philologues.

M. Pighi, spécialiste d'Ammien Marcellin, nous annonce deux ouvrages, l'un sur les discours insérés dans les *Rerum gestarum libri*, l'autre sur la langue et le style. Le présent ouvrage est un recueil de notes critiques tendant à établir le texte pour des passages importants et qui intéressent particulièrement la langue de l'auteur ou de son temps. Le texte de base est celui de l'édition Clark-Traube-Heraeus (Weidmann, 1910-

1915). Les propositions de M. Pighi sont souvent dans le sens conservateur et selon l'autorité du principal manuscrit *V* ; elles s'inspirent, en général, d'une saine méthode critique (je ferais quelques réserves en ce qui concerne certaines conjectures, qui supposent des omissions insuffisamment justifiées).

Mais le principal intérêt de ces notes critiques est de mettre en cause à chaque instant les particularités de la langue de l'auteur : emploi de *aut* (p. 27), emploi du verbe simple pour le composé (p. 54-63 : neuf pages de références !), traces du « sermo castrensis » (p. 69-74 : cinq pages d'exemples !), emploi de *-que* dans l'apodose, équivalence de *post* = *per*, de *ne* = *ni*, usage des formules du type *dum haec geruntur*, disjonction des termes d'une énumération (type *armis multiplicatis et viribus*), usage de la prose métrique ou rythmique... Si bien qu'il est impossible de rendre compte de cet ouvrage sans préjuger de l'étude que M. Pighi nous annonce sur la langue de l'auteur. Les présentes notes nous en donnent un avant-goût et nous font espérer une riche contribution à notre connaissance si imparfaite de la langue de cette époque.

J. Marouzeau.

E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae. Untersuchung zur Geschichte der lateinischen Sprache* : Uppsala, Almqvist, 1936, 359 pages, 14 couronnes. [Reproduction anastatique de l'édition de 1911.]

C'est une rude épreuve, pour un livre qui à sa première publication était riche en nouveautés, d'être reproduit après un quart de siècle sans qu'y soit changé un mot ou une virgule. L'ouvrage de M. Löfstedt subit victorieusement l'épreuve. Les idées essentielles qui s'en dégagent, à savoir : 1° qu'il n'y a pas nécessairement identité entre bas-latin et latin vulgaire ; 2° qu'une œuvre de demi-cultivé peut être à certains égards hyper-littéraire [1], ont reçu depuis la première édition mainte application et confirmation ; le travail de M. Löfstedt, quoique limité à l'examen d'un texte restreint, a puissamment contribué à éliminer des études de bas-latin le matériel des pseudo-vulgarismes et a éclairé la voie à ceux qui ont étudié la littérature des bas siècles. Maintes fois, dans cette *Revue*, l'occasion s'est présentée de signaler les travaux accomplis dans ce domaine par de jeunes savants scandinaves, et surtout suédois : ils doivent beaucoup à l'exemple et à la direction de M. Löfstedt. L'éloge

1. Examinant sur mon conseil un point qui n'avait pas été signalé, je crois, par M. Löfstedt : la disposition des éléments dans la périphrase verbale du type *factum est* — *est factum*, M. V. Buescu a montré (*Revista clasica*, Bucarest, 1934-1935, p. 160 et suiv.) que l'auteur de la Peregrination s'en tient presque servilement à l'ordre *est factum*, en prenant le contre-pied de l'usage vulgaire de son temps.

qu'on peut faire de son livre est comparable à celui qu'on a fait de l'ouvrage célèbre de Max Bonnet sur Grégoire de Tours : c'est une étude dont la portée dépasse singulièrement l'objet auquel elle s'applique. Mieux que le titre, trop modeste, c'est le sous-titre, « Recherche sur l'histoire de la langue latine », qui indique le sens et la valeur de l'ouvrage. A ceux qui ont trouvé dans les *Syntactica* de M. Löfstedt tant de vues larges et nouvelles il convient de signaler cette réimpression d'un ouvrage dont les années n'ont atténué ni la valeur ni l'utilité [1].

J. Marouzeau.

J. Svennung, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache* : Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1935, 698 pages, 25 couronnes.

Il y a une parenté entre cet ouvrage et le précédent, publiés l'un et l'autre avec l'aide du fonds universitaire suédois Vilhelm Ekman. Parenté jusque dans le titre, qui indique que l'étude d'un auteur de basse époque a été l'occasion d'une enquête sur l'histoire de la langue.

Palladius est un de ces auteurs techniques dont le catalogue a été dressé par M. E. Löfstedt dans ses *Syntactica* (t. II, p. 359 et suiv.), comme pouvant le mieux fournir la matière des recherches sur le latin dit « vulgaire ». Malheureusement, l'étude de ces auteurs pose un problème double : ils ne représentent la langue vulgaire que parce que leur technicité les tient à l'écart de la littérature, si bien que la première chose à faire est de distinguer chez eux ce qui est non-littéraire, parce qu'expression des « realia », et ce qui est réellement de nature vulgaire. Le départ n'est pas facile, et, tout au long de ces 700 pages compactes, M. Svennung met en œuvre toute sa finesse d'analyse et toute sa science du bas-latin pour déceler le vrai caractère des faits de langue relevés.

Quel est le résultat et le profit de cet effort énorme? Il est de nous offrir une masse de matériaux impressionnante, une foule de questions posées, un point de départ pour des solutions ou des synthèses à venir, plutôt que de satisfaire notre curiosité sur le problème envisagé. Après comme avant, nous sommes embarrassés de savoir exactement ce que représente la langue de notre auteur, quel mélange, quel dosage, quelle qualité ; après comme avant nous échappe le rapport exact entre langue littéraire, langue savante, langue technique, langue courante, langue vulgaire. L'avantage acquis, c'est que le dépouillement est fait, et bien

1. Il faut noter que depuis la première édition le Commentaire de M. Löfstedt a été enrichi d'utiles observations par M. W. Heraeus (*Götting. Gel. Anz.*, 1915, p. 471 et suiv.), et pourvu d'un *Index* par les soins de M. W. van Oorde, Amsterdam, 1930.

fait, pour un auteur déterminé. Mais combien faudra-t-il d'ouvrages massifs de ce genre pour faire avancer notre science du latin vulgaire? N'est-ce pas un peu là le genre de travail qui consiste à traiter des tonnes de minerai pour en extraire des parcelles de métal? N'y a-t-il pas une autre méthode, qui consisterait à partir non d'un auteur, mais d'un fait de langue, pour en poursuivre l'étude à travers toute une époque, tout un genre, toute une littérature? Je conseille, par exemple, à de jeunes travailleurs de relever dans l'*Index* établi par M. Svennung des notions telles que : Bedeutungsverschiebung, Deklinationswechsel, Dichtersprache, Erstarrung, Griechische Parallelen, Hyperurbanismus, Kontamination, Romanische Parallelen, Variation, etc., etc., ou de prendre tel chapitre de la Table des matières et d'en faire le sujet d'une monographie poursuivie soit à travers tout le latin de basse époque, soit justement à travers les auteurs qui représentent ce latin technique-vulgaire ; et la synthèse de ces monographies de faits ou d'emplois sera plus facile que la synthèse de monographies d'écrivains.

Il reste qu'à ces chercheurs éventuels M. Svennung aura singulièrement facilité la tâche en posant, à propos d'un auteur qu'il connaît bien (et qu'il a du reste réhabilité dans son authenticité ; cf. la polémique avec M. Widstrand, p. 23-102), toutes les questions essentielles.

J. Marouzeau.

## Éditions de textes.

### Collection Guillaume Budé.

— *Plaute*, t. IV : *Menaechmi*, *Mercator*, *Miles Gloriosus*, texte établi et traduit par A. Ernout : 1936, 280 pages doubles, 30 francs.

Le hasard de l'ordre alphabétique a réuni dans ce volume trois pièces très différentes, même par la forme extérieure : la première est remarquable par l'abondance des parties lyriques, « le parlé n'y dépassant guère le tiers du chiffre total des vers » ; les deux autres sont d'une grande pauvreté de rythmes, « le *Miles*, par exemple, n'ayant qu'un seul *canticum*, et celui-ci d'une écriture uniforme, tout entier en septénaires anapestiques ».

Je ne reprendrai pas ici ce que j'ai dit des trois volumes précédents (cf. cette *Revue*, X, p. 491 ; XII, p. 436 ; XIII, p. 376). Je mets seulement les lecteurs en garde contre la tentation qu'ils pourraient avoir de juger cette édition d'après ce qui s'y voit. Le commentaire en est nécessairement absent ; c'est la loi des volumes de cette Collection ; les rares notes qui ont pu trouver place au bas des pages ne sont qu'un avant-goût de ce que pourrait — de ce que pourra — être le commentaire que nous doit M. Ernout. Mais il faut dire que la traduction y supplée dans toute

la mesure du possible, soit par les indications scéniques ajoutées entre parenthèses, soit par les menues libertés qui permettent au traducteur de dégager les nuances de sens et de mettre en valeur les procédés d'expression. Et surtout c'est dans l'apparat critique qu'il faut chercher le matériel du commentaire, parfois à demi élaboré, en tout cas prêt à se dégager du classement méthodique des leçons, conjectures et *testimonia*. Aux éditeurs de la Collection on ne saurait trop recommander de prendre exemple sur la rédaction et la disposition de cet apparat.

J. Marouzeau.

— *Virgile, Énéide*, livres VII-XII, texte établi par R. Durand et traduit par A. Bellessort : Paris, Les Belles-Lettres, 1935, 255 pages.

Ce volume fait suite à celui qu'a publié en 1925 Henri Goelzer, dont M. A. Bellessort avait été le traducteur et M. R. Durand le réviseur. La mort du regretté Goelzer ayant interrompu la publication, M. R. Durand la continue en passant du rôle de réviseur à celui d'éditeur.

Pendant ces dernières années, l'édition des auteurs anciens est entrée dans une nouvelle phase : un très grand respect à l'égard du texte traditionnel en est la consigne. Les éditeurs n'invoquent plus la règle si souvent arbitraire de « convenance », qui a trop longtemps présidé à la critique textuelle, et du coup des vers, des tirades, des épisodes retrouvent la dignité que leur avait enlevée des crochets audacieux. Ils ne suspectent plus une leçon sans raisons objectives et évitent de faire trop large dans les corrections la part de l'imagination. Même en présence de ce qui gêne notre science actuelle du latin, ils aiment mieux expliquer que remplacer.

Cette modestie, M. R. Durand ne l'a ni apprise ni récemment acquise ; il l'a toujours portée en lui-même, dans sa science de la langue, dans sa connaissance des antiquités, dans sa prudence et sa mesure qu'avant ses lecteurs ont connues ses élèves.

Son édition est éminemment conservatrice. Je choisis au hasard quelques passages du livre VIII qui le prouvent. Sur les vers 40-41, il déclare très satisfaisant le *concessere* critiqué par Servius et le justifie par des arguments empruntés à M. J. Carcopino ; le style prophétique, employé dans ce passage, qui si souvent présente l'avenir dans le présent ou même dans le passé, milite évidemment dans le même sens. Dans le vers 65, non seulement il tient à l'écart l'archaïsme *escit*, soupçonné par L. Havet, mais il retourne pour *caput* au sens de « source », écarté par ce philologue, motivant ingénieusement sa réserve par le parallélisme du vers 75, où reparaît *exit* et où *fonte* semble une variante de *caput*. Peut-être pourrait-on contester l'équivalence *fonte-caput* et expli-

quer le retour de *exit* par l'obsession du mot, phénomène étudié par le P. Roiron. Au vers 90, il écarte la leçon *Rumone* de M, expliquée par Servius, et en faveur de laquelle a plaidé M. J. Carcopino, pour donner son adhésion à la concordance des autres manuscrits. Au vers 268 — *totum locum*, dit-il, *videtur poeta imperfectum reliquisse* — il écarte la ponctuation de M. A. Piganiol, qui fait de *domus* le sujet de *statuit*.

La réserve de M. R. Durand est d'autant plus impressionnante que l'apparat critique met en relief à chaque page, non seulement le soin et la conscience, mais aussi la pleine connaissance des difficultés et des solutions qui leur ont été données. Sur un point seul, l'éditeur, comme il le dit dans la préface, a eu les mains liées : il a dû, pour maintenir l'unité de l'ouvrage, conserver, sans l'approuver pleinement, la méthode d'orthographe adoptée par son prédécesseur.

Sur ce point en effet on pourrait formuler quelques réserves. Pour tout le reste, on peut dire que le texte de ce second livre de l'*Énéide* représente ce qu'au regard de la science actuelle nous possédons de plus sûr, de plus sage et de mieux informé parmi les éditions des poèmes virgiliens.

Quant à la traduction, le nom même de celui qui l'a signée est une garantie de son élégance. Son exactitude appelle quelques réserves. Mais il va de soi qu'une interprétation destinée au grand public ne peut avoir la rigueur de celle qu'on exige des étudiants. L'auteur peut d'autant mieux se donner les coudées franches que, quoi qu'il fasse, il ne satisfera pas tous ses lecteurs. Rien de variable, en effet, comme les goûts du public en fait de traduction ; quel que soit le système adopté, il y a des mécontents. Les uns se plaindront que la saveur latine soit encore trop proche de l'expression française, qu'on ne sente pas sous le doigt ce poli de la *iunctura* que les Anciens contrôlaient par le passage de l'ongle, *ad unguem* ; les autres estimeront que le caractère spécifique du texte a été trop peu conservé et qu'une traduction à la manière de Leconte de Lisle ferait bien mieux l'affaire.

Faut-il quelques exemples des points sur lesquels peuvent s'élever des contestations? Je les prends encore au livre VIII. Aux vers 13-14, *uiro Dardanio* est rendu par « l'homme dardanien » ; or *uiro* est amené ici à la fois par une habitude stylistique, la poésie épique remplaçant presque toujours *is* par *uir*, si bien que « le dardanien » aurait été une traduction suffisante. Au vers 15, *quid struat his coeptis*, expression employée dans VI, 235 et 271, ne contient aucun élément correspondant au verbe « cacher » ; c'est l'équivalent noble de notre expression vulgaire : « que fabrique-t-il? ». Au vers 133, *volentem* signifie « consentant » (grec : ἐθέλω) bien plutôt que « voulant » ; selon l'habitude de Virgile, c'est un équivalent de *libentem*, *non inuitum* ; la traduction par le verbe

« vouloir » a entraîné une périphrase assez éloignée du texte. Au vers 423, *Ignipotens*, beau mot appartenant à la série des adjectifs ennianiques, est rendu par « l'Ignipotent », qui n'est pas une traduction et qui est de plus un mot laid : pourquoi pas « le Maître du feu »? Aux vers 411-412, les « longs écheveaux » sont inattendus : il s'agit de fileuses qui reçoivent le poids de laine, *penso*, tâche de la journée ; ce qui est long ici, *longo*, c'est la durée du travail ; cet adjectif explique la circonstance, *noctem addens operi.*

Les notes justificatives, comme toutes celles qu'appellent les nécessités de l'impression, sont fragmentaires et incomplètes. Mais elles ont le mérite, qui n'est pas petit au milieu des difficultés matérielles du travail, de s'attacher aux bons endroits et de mêler aux renseignements d'érudition de fines remarques littéraires. Pour ne pas contrevenir à la tradition des recensions, je ferais une légère réserve : pourquoi, après avoir signalé (p. 184, n. 2) le trait essentiel de la Camille de Virgile, un mélange de virilité et de grâce féminine, oublier de relever dans sa mort (p. 186, n. 2) la même réunion, plus réussie encore, de traits opposés qui caractérisent ce passage si populaire de Virgile?

A. Guillemin.

**Collection des Classiques Garnier.**

Moisson abondante et variée dans cette Collection, dont le fonds sera bientôt entièrement renouvelé.

Les dernières éditions nous ramènent des représentants de l'équipe que nous avons déjà souvent rencontrée ici : M. M. Rat avec l'*Abrégé de l'histoire romaine d'Eutrope* et un volume où l'on trouvera réunis, pour la première fois en France depuis Scaliger, les petits poèmes dits virgiliens : *Copa*, *Moretum*, *Ciris*, *Culex*, *Etna*, *Épigrammes*, *Priapées*, *Dirae*, *Élégies et inscriptions ;* M. H. Clouard avec les *Silves de Stace ;* M. M. Mignon avec un premier volume des *Tragédies de Sénèque* (*Hercule furieux*, *Troyennes*, *Médée*, *Hippolyte*, *Œdipe*) ; M. E. Chambry et Mme L. Thély-Chambry avec *Justin*, *Abrégé des Histoires philippiques de Trogue-Pompée et Prologues de Trogue-Pompée* (2 volumes).

Je ne crois pas avoir encore relevé parmi les éditeurs de cette Collection les noms de M. P. Constant, qui nous donne en deux volumes les *Actions et paroles mémorables de Valère Maxime*, et de M. J. Chamonard, qui, ancien membre de l'École française d'Athènes, doit à sa connaissance approfondie des choses de la Grèce d'avoir pu pénétrer très avant dans l'interprétation de l'exotisme hellénique des *Métamorphoses d'Ovide* (deux volumes pourvus d'une assez abondante Introduction et de notes peut-être un peu trop exclusivement grecques).

Débordant de l'antiquité classique, la Collection nous offre en outre

une édition de *L'imitation de Jésus-Christ* de M. l'abbé F. Martin avec une assez copieuse Notice sur la vie et les œuvres de Thomas a Kempis, et un *Éloge de la folie d'Érasme*, par M. M. Rat, avec la délicate et « humaniste » traduction de P. de Nolhac. Avant-goût de ce que pourrait être une traduction, qui nous manque déplorablement, du corpus érasmien.

J. Marouzeau.

**Clásicos « Emerita ».**

— *Virgilio, Eglogas*, anotadas por Antonio Tovar : Madrid, Centro de estudios históricos, 1936, 137 pages, 3 pesetas.

Afin de donner à la réorganisation des études latines dans l'enseignement secondaire et supérieur de l'Espagne la base nécessaire à sa réussite, le Centro de estudios históricos a entrepris de constituer une collection de classiques latins avec commentaire en espagnol ; à cet égard, en effet, l'Espagne était jusqu'ici tributaire de l'étranger.

M. Tovar inaugure la collection par les *Bucoliques* et nous sommes heureux de saluer ici la réussite que constitue ce coup d'essai. Sans prétendre faire œuvre à proprement parler scientifique — cette sorte d'ouvrages ne visant à remplacer aucune des grandes collections étrangères et, d'autre part, s'adressant autant aux élèves du secondaire qu'aux étudiants du supérieur — M. Tovar a pourtant réussi à faire tenir sous une forme très dense l'état actuel des problèmes littéraires, philosophiques, biographiques, que posent les *Églogues*. La bibliographie est particulièrement soignée et mise à jour. De plus, ce qui donne à cette collection son caractère original, c'est l'utilisation fréquente des plus anciens commentaires espagnols des *Bucoliques*, ceux du jésuite Juan Luis de la Cerda et de Luis Vives, chez qui l'on trouve bien des notations à glaner et qui mériteraient d'être mieux connus et étudiés en vue de l'histoire de l'humanisme européen.

Les critiques que l'on serait amené à formuler se réduisent à peu de chose. Au lieu de relever les élisions qui sont monnaie courante dans la versification latine, mieux aurait valu, par exemple, noter le traitement différent de *Sĭculis* II, 21, et *Sīcelides* IV, 1, ou attirer l'attention des élèves sur l'abondance des coupes bucoliques, qui semble bien être l'une des caractéristiques de la technique du vers de Virgile à ses débuts. Surtout, le vers III, 49, méritait une note avec son quatrième pied exceptionnellement constitué par un spondée.

Souhaitons un franc succès à la présente édition et à la collection tout entière, si heureusement commencée dans des circonstances difficiles.

Cl. Zeppa de Nolva.

**Les classiques de l'histoire de France au moyen âge :**

— *Loup de Ferrières, Correspondance*, éditée et traduite par L. Levillain, t. II. Paris, Les Belles-Lettres, 1935, 254 pages, 20 francs.

Je veux seulement ici prendre occasion de l'apparition de ce second volume (le premier a paru en 1927 à la librairie Éd. Champion), pour signaler que cette Collection de textes, dirigée par M. L. Halphen, est publiée désormais, sous les auspices de l'Association Guillaume Budé, à la librairie des Belles-Lettres (c'est déjà là qu'a paru la remarquable édition de Thomas Basin par M. Ch. Samaran), et pour rappeler l'appoint précieux qu'elle apporte non seulement à notre matériel de sources historiques, mais aussi à notre connaissance philologique du latin médiéval.

L'intérêt du texte transmis sous le nom de Lupus est d'abord de constituer « une des sources les plus vives où s'alimente l'histoire du IXe siècle » (un Index complet des noms propres et partiel des matières facilite la consultation ; le classement chronologique des lettres, entreprise périlleuse, résout ou pose des problèmes délicats). L'intérêt du texte est aussi de nous faire connaître un auteur de bonne lignée, car Loup appartient à la génération qui se forma dans les écoles nées du grand mouvement de la renaissance carolingienne. Il est enfin, accessoirement, de nous permettre la comparaison avec la langue et le style de divers correspondants dont les lettres sont insérées dans le recueil.

La traduction est la première qu'on ait tentée pour l'ensemble du recueil, et ce n'est pas le moindre mérite de M. Levillain d'avoir tranché les nombreux problèmes que pose cette langue composite, à la fois traditionnelle et novatrice, dont les ressemblances avec le latin classique, loin d'être un secours certain, constituent un piège perpétuel.

J. Marouzeau.

**Collection de la « Mediaeval Academy of America » :**

— J. C. Russell & J. P. Heironimus, *The shorter latin poems of master Henry of Avranches relating to England* : Cambridge, Massachusetts, 1935, 162 pages.

Henri d'Avranches a subi le sort de bien des poètes latins de son époque. Ses œuvres, sinon son nom, sont tombées dans un oubli total, injuste en somme, si l'on considère qu'un Marbode ou un Hildebert, dont le mérite n'est ni plus ni moins grand que le sien, ont été imprimés depuis longtemps et ont finalement trouvé dans la Patrologie un asile

sûr contre les accidents de la fortune littéraire. Pour avoir attendu davantage, Henri d'Avranches a rencontré, du moins, des éditeurs mieux informés quant aux ressources des dépôts de manuscrits et mieux armés au point de vue critique contre les attributions erronées et les fautes de copistes. Mais son œuvre reste encore à l'état de *membra disiecta* : sur les 166 pièces qui lui sont attribuées, plus de la moitié demeurent inédites ; vingt-cinq environ sont dispersées dans diverses publications ; les Bollandistes doivent publier sous peu quatre pièces hagiographiques ; quant au présent recueil, il comprend plus de quarante poèmes, dont quelques-uns, il est vrai, ne sont représentés que par leur prologue. Ce qui est surtout discutable, c'est le principe même d'un choix qui écarte les poèmes d'une certaine étendue et ceux qui ne se rapportent pas à l'Angleterre. MM. Russell et Heironimus ont adopté là un point de vue d'historien, mais ils ont négligé celui de l'éditeur de textes littéraires. C'est en historiens aussi qu'ils se sont attachés à retracer les étapes de la carrière d'Henri d'Avranches, en insérant ses poèmes dans cet exposé chronologique, appuyé d'ailleurs sur une documentation abondante et mise en œuvre avec une méthode très prudente. Seulement, l'intérêt proprement littéraire des poèmes se trouve sacrifié : de la langue, du style, de la versification, des sources de notre auteur, il n'est pour ainsi dire pas question. On s'en étonne d'autant plus que MM. Russell et Heironimus ont édité, ailleurs, hélas ! — qui dira les entraves apportées aux progrès d'une discipline encore jeune par l'excessive dispersion des travaux? — le *Donatus versificatus* et, en partie, la *Grammatica metrica* de maître Henri ! Nous espérons que, s'ils poursuivent l'édition de ses œuvres, ils lui adjoindront une étude de la grammaire, de la langue et du style du poète. Pour ce qui est des sources, je note, dans la première partie du n° 27 : *Versus de sancto Thoma archiepiscopo* (et les autres œuvres hagiographiques comportent des développements analogues ; cf. p. 34), des similitudes d'expression avec le *De tonsura et vestimentis et vita clericorum* (éd. in *Musée belge*, 1930, p. 146 et suiv.) ; le poème de Gobert de Laon aurait-il fourni à notre hagiographe des lieux communs sur les vertus cléricales?

M. Hélin.

## Éditions diverses.

— *Catulli Carmina.* Foesie di Catullo, testo e versione metrica a cura di G. Bonazzi : Roma, Signorelli, 1936, 273 pages, 15 lires.

Il n'y a que peu de chose à dire ici de cette édition, qui, même pour les Italiens, venant après celle de M. Lenchantin de Gubernatis, n'offre guère que l'intérêt de présenter une traduction en vers (soumise, cela

va sans dire quand il s'agit de Catulle, aux exigences de la pudeur moderne). Le commentaire est à peu près limité aux passages qui présentent des difficultés de lecture, et le texte établi soit d'après la vraisemblance des altérations paléographiques, soit d'après les suggestions du sens, de la logique, de la grammaire ou du style, dans la mesure où elles permettent de faire un choix entre les conjectures proposées.

J. Marouzeau.

*Vergili Maronis Aeneidos liber quartus*, ed. by A. Stanley Pease : Cambridge Mass., Harvard University Press, & London, Milford, 1935. IX & 568 pages, 6 doll.

Combien compte-t-on, rien que pour ces deux ou trois dernières années, d'éditions spéciales du quatrième Chant de l'*Énéide*? Buscaroli, Pasoli, Olivieri, Rapisarda, Butler, Guillemin... Et en voici une de plus, et qui les dépasse toutes en étendue, car c'est une édition du type encyclopédique.

M. Stanley Pease nous avait déjà donné une édition de ce genre pour le *De diuinatione* de Cicéron : monument d'érudition qui, plutôt qu'un commentaire, nous offrait une véritable collection de monographies à propos du texte. Valable pour un ouvrage qui, comme le traité de Cicéron, forme un tout à peu près autonome, cette conception présente quelques inconvénients pour un texte qui n'est que partie d'un ensemble, et il va de soi que M. Pease a été amené à nous présenter, à propos du quatrième Chant, un commentaire presque total de Virgile.

Ce commentaire est une synthèse de tout ce qui a été accumulé d'essentiel par la critique et l'interprétation virgilienne : établissement du texte, questions littéraires, procédés poétiques, sources et influences, histoire, archéologie, religion... Certaines notes ont un tel développement qu'elles ne laissent même pas place dans la page à une ligne de texte ; je relève, p. 184-186, un véritable traité, avec innombrables références, sur l'emploi de la pourpre ; p. 153-154, une collection incroyablement riche de passages où le rythme est expressif de l'idée ; p. 483-485, une étude sur la conception du soleil-témoin ; p. 426-429, un article encyclopédique sur l'hippomanes, etc., etc. Ce n'est pas assez de recommander cet ouvrage à ceux qui cherchent une explication du livre de Didon ; il rendra des services éminents à quiconque travaille sur le texte de Virgile : l'Index est un véritable répertoire encyclopédique qui fournit sur tout sujet les renvois au texte et aux notes ; pour le seul Énée, je relève 129 renvois, pour Didon davantage encore !

Une des originalités de cette édition est de présenter à la suite de l'apparat critique le matériel des citations de grammairiens, gloses et

scolies de basse époque, qui permettent de se représenter la survie du texte virgilien.

Enfin, l'Introduction, qui ne comprend pas moins de 80 pages, propose, à grand renfort de bibliographie, des solutions aux problèmes essentiels, historiques et mythographiques, que soulève le quatrième Chant.

On ne peut reprocher à une pareille édition que d'avoir coûté un effort démesuré et qui dépasse parfois son objet ; mais ceci est l'affaire de l'auteur ; pour les virgilianisants, elle constitue un secours dont ils ne pourront plus se passer.

J. Marouzeau.

*The Letters of Pliny the Younger*, edited by H. H. Tanzer : New-York, Stechert and C°, 1936, xxiv & 292 pages.

Mlle H. Tanzer, après avoir exploré, dans un ouvrage paru il y a quelques années, les habitations de Pline, en vient maintenant au propriétaire lui-même. Elle édite, à l'intention de ses élèves, les lettres de l'ami de Trajan, avec un choix et dans un ordre propres à mettre en évidence les *realia* : amitiés de Pline, honneurs, tribunaux, emploi du temps, études, costume, etc... Une seconde partie contient des développements sur ces *realia*, un court abrégé de Friedländer et d'ouvrages analogues. On peut se demander si ces éditions formées de plusieurs parties juxtaposées dans lesquelles les idées apparaissent sous plusieurs formes successives, faites de fins et de recommencements, représentent l'idéal de la disposition d'un ouvrage scolaire. On s'attristera aussi peut-être de voir un auteur si joliment précieux, qui a dépensé tant d'art à offrir au public le plus charmant de son esprit et y a réussi, réduit au rôle de dictionnaire des antiquités classiques. Ce travesti est-il vraiment le plus propre à le faire comprendre de la jeunesse dans les écoles américaines?

A. Guillemin.

*The Germania of Tacitus*, a critical edition by R. P. Robinson : Philological Monographs publ. by the American Philological Association, N° 5, Middleton, Connecticut, 388 pages.

La *Germanie* de Tacite nous présente le cas curieux d'un archétype qui n'est pas un mythe, qui a été à une date donnée entre les mains de gens que nous connaissons, et qui a disparu après avoir laissé une nombreuse descendance. La tâche était tentante de le restituer. Nombre de philologues s'y sont essayés, utilisant plus ou moins méthodiquement, plus ou moins complètement les ressources de la tradition manuscrite.

Ils ont été du reste en général plutôt gênés par l'abondance des matériaux, si bien que le dernier *stemma*, généralement adopté, celui de Schönemann, est établi sur un tiers seulement des manuscrits connus.

M. Robinson a été amené à s'occuper de cette famille de manuscrits par son édition du *De grammaticis et rhetoribus* de Suétone, dont le texte repose sur le même archétype. Il n'a pas consacré moins de vingt ans à examiner les nombreux problèmes que pose une généalogie de manuscrits étrangement enchevêtrée, et son édition de la *Germania* est le fruit de douze années de travail.

Pour quel bénéfice? se demandera-t-on. M. Robinson s'est posé la question tout le premier. Du texte de la Germanie nous avons de bonnes éditions : il n'y avait pas lieu d'espérer y apporter de sensibles améliorations. Mais, si le texte n'est guère amendé par ce nouvel effort, il est en tout cas plus sûrement établi.

Qui voudra se faire une idée des fondements sur lesquels le fait reposer M. Robinson sera certainement émerveillé — peut-être inquiété — par le *stemma* de la p. 388, où il verra se scinder, se multiplier, mais aussi se ressouder d'innombrables rameaux ; sa confusion augmentera quand il étudiera l'apparat critique, où les sigles représentent tantôt des manuscrits réels, tantôt des archétypes hypothétiques, tantôt des groupes partiels ou totaux, et je le défie bien de voir clair dans le tableau de la p. 270, où W représente un manuscrit, w une édition, X l'accord de Wmh, Y l'accord de tout le reste, w l'accord de tous les manuscrits moins ceux qui sont nommément désignés, où X, Y, $\alpha$, $\xi$, $\chi$, $\beta$, $\lambda$, $\tau$, $\varphi$, $\pi$, $\psi$ désignent des groupes de 2, 3, 6, 9 manuscrits...

Aussi cette édition n'est-elle pas destinée à la consultation. Elle représente la figuration concrète du travail critique auquel s'est livré l'auteur. Et, pour l'apprécier, il faut suivre le détail de son enquête extraordinairement scrupuleuse, ingénieuse, convaincante.

Le service qu'il a rendu à la critique de Tacite, c'est d'abord d'avoir poussé aussi loin que possible la restitution de l'archétype de Hersfeld, puis d'avoir procuré une collation rigoureuse de tous les manuscrits existants, d'avoir rétabli dans sa valeur le manuscrit jusqu'ici négligé *Vindobonensis* 711, d'avoir, en revanche, remis à sa place le *Aesinas* E, que le dernier reviseur Schönemann voulait considérer comme le représentant d'une descendance Z, parallèle à X et Y.

Au point de vue pratique, on discutera peut-être certaines des restitutions de M. Robinson ; mais on reconnaîtra qu'il a plus d'une fois rétabli avec raison des leçons qui avaient été bannies faute d'une juste appréciation de la parenté entre les sources, qu'ailleurs il a apporté les éléments d'un choix judicieux entre les variantes. Enfin et surtout peut-être, il a donné l'exemple d'une application méthodique des principes

les plus sains de la critique des textes, leçon qui ne doit pas être perdue dans un temps où les éditeurs recommencent à croire que la critique est un art qui s'improvise.

J. Marouzeau.

*The Invective in Rufinum of Claudius Claudianus*, ed. with Introd. and textual commentary by Harry L. Levy : Thèse de Columbia University, Geneva (N. Y.), Humphrey Press, 1935, 103 pages, 1,75 doll.

Cette édition du *In Rufinum* vient s'ajouter à celle du *In Eutropium* que nous a donnée en 1933 M. P. Fargues. Elle est uniquement critique, avec un apparat abondamment commenté, mais réduit à noter les divergences entre les divers éditeurs et fondé uniquement sur les ressources que fournit l'édition Birt. Pas de manuscrits nouveaux, pas de collations nouvelles. C'est dire que le profit de l'édition est assez maigre.

On y voudrait un commentaire, que souvent, du reste, M. Levy a dû amorcer pour fournir matière à ses notes critiques. Claudien est un auteur difficile, et nombre de ses vers appellent des éclaircissements. D'autre part, il est un auteur « doctus », qui utilise abondamment les classiques : Virgile, Horace, Ovide, Lucain, Juvénal, Stace..., et qui nous suggère sans cesse des réminiscences : l'indication des passages imités ou parallèles eût été bien instructive.

Enfin, le principe même du commentaire critique de M. Levy est un peu inquiétant : il reconnaît qu'il fonde le choix des lectures adoptées sur la vraisemblance psychologique et littéraire, sur ce qu'on sait de la manière, de la pensée et du style de Claudien plus que sur les données paléographiques (p. 50). M. Fargues aussi, pour le *In Eutropium*, avait pris pour règle la vraisemblance telle qu'elle résulte du contexte et des habitudes du style de Claudien (p. 30 de son Introduction). Principe dangereux, qui conduit, d'une part, à l'élimination de la « lectio difficilior » et, d'autre part, aux abus du cercle vicieux.

Dans le détail, il faut reconnaître que les propositions de M. Levy ne manquent pas d'ingéniosité, soit qu'il choisisse entre des variantes ou conjectures antérieures (I, 91 refluis), soit qu'il ose des conjectures nouvelles (II, 160 Pontum) ; le choix qu'il fait entre les variantes est appuyé sur une connaissance profonde de l'auteur et de ses modèles (II, 437 fraudes persoluit autorisé par Stat. *Theb.* fraudes luam)...

Quel est le bénéfice d'un travail comme celui-ci? Faible pour ce qui concerne le progrès de nos études, la connaissance de l'auteur, de son œuvre et de la tradition manuscrite. Très honorable en ce qui regarde l'activité d'un jeune philologue dont l'apport personnel à la constitution d'un texte difficile n'est pas négligeable et qui fera bien de mettre à pro-

fit l'expérience acquise pour des études ultérieures sur l'auteur qu'il a choisi.

J. Marouzeau.

*Passio sanctarum Perpetuae et Felicitatis*, vol. I : textum graecum et latinum ad fidem cod. ed. C. J. M. J. van Beek. Accedunt Breuia SS. P. et F. : Nimègue, Dekker & van de Vegt, 1936, 159 pages, 9 reproductions phototypiques, 6 florins.

Amené par la lecture de Tertullien à prendre connaissance de cette *Passio* qui lui a été attribuée, M. van Beek a décidé d'en entreprendre l'édition critique qui nous manquait. Il a eu la bonne fortune de pouvoir mener à bien les recherches de von Gebhardt, interrompues par la mort, et a mis au jour plusieurs manuscrits nouveaux, dont il a tiré un apparat critique imposant. La valeur et l'utilité de cette réédition a été reconnue par les précédents éditeurs eux-mêmes, P. Franchi de' Cavalieri et W. H. Shewring : désormais, nous avons un texte sinon définitif, vu la nature particulière de la tradition, du moins assez bien établi pour servir de base à des études méthodiques.

Un problème curieux posé par ce texte est celui de la rédaction originale : nous possédons, en effet, un texte grec, que M. van Beek fait figurer en regard du latin, et il est piquant qu'aucun des philologues qui ont confronté les deux versions : Harris et Gifford, L. Duchesne, Krüger, Harnack, Robinson, Zahn, Lejay, Franchi de' Cavalieri, Salonius... n'a pu décider quel était le texte original ; M. van Beek nous annonce pour un second volume une solution originale : c'est le même auteur qui aurait écrit les deux textes. Attendons sa démonstration.

Une autre question est celle des rapports entre le texte dit *Passio* et le texte dit *Acta*, qui se suivent dans la présente édition. M. van Beek réserve aussi l'étude de cette question pour un second volume.

L'intérêt de ce premier volume n'est pas seulement dans la présentation du texte ; M. van Beek, soucieux des besoins maintes fois signalés par les latino-médiévistes, a composé un *Index uerborum* qui met à la disposition de l'historien de la langue un matériel nouveau. Exemple de bon travail et de bonne méthode.

J. Marouzeau.

*Saxonis Gesta Danorum*, tomus II ; *Indicem uerborum* conf. Fr. Blatt ; fasc. 1 : Copenhague, Levin & Munksgaard, 1936, 251 pages.

La publication de ce texte a été signalée dans un précédent fascicule de notre *Revue*. L'auteur de l'édition, M. F. Blatt, à qui nous devions déjà une belle édition avec commentaire des *Acta Andreae et Mathiae*,

s'est astreint à pourvoir ce texte d'un Index, dont il nous donne dans ce volume la première partie (*a-dissideo*). Or, on sait que le manque d'Index, déjà notable pour l'époque classique, se fait particulièrement sentir pour les textes de latin médiéval, et, en attendant que nous possédions le nouveau Du Cange, il faut saluer avec reconnaissance des relevés comme celui que nous offre ici M. Blatt.

D'autant plus que cet Index est composé sur le modèle du Thesaurus, avec dépouillements complets, citation du contexte et classification des formes ou emplois. Si bien qu'on y trouve non seulement le matériel lexicographique, mais les éléments d'une morphologie, d'une syntaxe (et même d'une stylistique, grâce à l'indication des synonymes, des contraires et des cas d'espèce).

Le profit est moindre peut-être pour cet auteur qu'il ne le serait pour tel autre, car Saxo, qui mérita la surnom de « Grammaticus », écrivait à une époque de goût et de culture classique, où l'on bannissait les vulgarismes pour se rattacher à la tradition de l'antiquité. Mais nous n'avons pas à préjuger de ce que peut donner la documentation présentée. L'essentiel est qu'elle offre à ceux qui voudront en tirer parti toutes les garanties d'exactitude et de méthode. C'est un bel exemple que donne là M. Blatt aux latino-médiévistes.

J. Marouzeau.

## Sciences historiques.

*Histoire générale*, publiée sous la direction de G. Glotz. *Histoire ancienne*, 3e partie : *Histoire romaine*, t. II : *La République romaine de 133 à 44 av. J.-C.*, 1 : *Des Gracques à Sulla*, par G. Bloch & J. Carcopino, 1935, p. 1-488, 45 francs ; 2 : *César*, par J. Carcopino, p. 449-1059, 60 francs : Paris, Les Presses Universitaires, 1935-1936.

Les historiens ont eu loisir de présenter dans les Revues spéciales la critique de ces deux volumes considérables. Qu'il soit permis ici d'en signaler sommairement l'intérêt à des lecteurs non spécialisés.

Il faut savoir d'abord que le partage n'a pas été égal entre les auteurs : G. Bloch a été enlevé par la mort au moment où, des vingt chapitres qui constituent l'ensemble, seuls étaient rédigés I-II et IV-V ; prendre la suite ne pouvait se faire sans remanier et compléter même ce qui était déjà prêt, si bien que la personnalité de M. Carcopino domine l'ouvrage tout entier.

Un millier de pages sur la période cruciale de l'histoire romaine, d'un historien qui depuis de nombreuses années a suivi jour par jour la production scientifique, qui a refait pour son compte la critique des sources, qui sur tous les problèmes a pris position, sans dédain, mais sans condescendance pour les thèses adverses (la critique figure généralement,

sans interrompre le cours de l'exposé, dans les notes compactes de bas de page) : il y a là pour la science un tel profit que, même en présence des nombreuses histoires de cette période qui ont vu le jour en différents pays depuis un quart de siècle, il ne viendra à l'esprit de personne que la présente synthèse puisse à aucun moment faire double emploi.

Je n'ai pas qualité pour parler des conceptions historiques et des interprétations personnelles de l'auteur ; on sait, du reste, que M. Carcopino a fait l'épreuve de la plupart de ses thèses, à mesure qu'il les établissait, dans divers ouvrages et articles, depuis *Autour des Gracques* et *Sylla ou la monarchie manquée* jusqu'aux *Points de vue sur l'impérialisme romain*, en passant par les enquêtes de détail (ainsi sur la naissance de César), les points de vue hors cadre (ainsi sur l'appoint fourni à Rome par la Gaule), les orientations générales (ainsi sur le développement et l'influence du pythagorisme). Études qui ont eu un si grand retentissement et ont si bien remué le monde des historiens que pour telle d'entre elles, comme le *Sylla*, on peut compter, dans les trois ou quatre années qui en ont suivi la publication, jusqu'à une trentaine de comptes-rendus.

L'idée maîtresse de cette histoire si compacte et si complexe est tout naturellement la préparation et l'explication de l'expérience césarienne ; préparation prise de très loin, puisque l'amorce en est dans la tentative des Gracques, poursuivie à travers les convulsions du siècle qui a suivi, aboutissant, par une convergence de conjonctures et de volontés, le plus souvent « par la force des événements et la faiblesse des hommes », à la grande réussite de la dictature perpétuelle de 44, « qui renfermait l'autocratie dans le présent et l'hérédité de l'autocratie dans l'avenir » (p. 1002). Réussite que la tragédie des ides de mars devait différer, mais non pas anéantir, s'il est vrai que, comme dit l'auteur à la fin de son ouvrage dans une formule saisissante, « les conjurés avaient sauvé la Perse..., mais rien de plus » (p. 1007).

Dans cette longue incubation de l'empire, nous suivons, à travers une critique serrée des sources, souvent méconnues par l'étourderie des modernes (p. 998, note 372), le déroulement des événements remis à leur place par une chronologie impitoyable (cf. la longue note de la p. 696 et l'exposé du chapitre xx), l'action des hommes dirigeants (cf. avant tout, à la fin du second volume, le portrait de César, complétant celui qui est amorcé p. 602 et suiv.). L'impression dominante, c'est que M. Carcopino a le don de repenser l'histoire et de revivre avec les hommes. Il scrute l'antiquité non pas du haut de l'observatoire élevé par la science des modernes, mais du dedans pour ainsi dire, en se transportant au milieu des acteurs et des victimes des événements, avec l'avantage sur eux de discerner parmi les forces qui les mènent celles qui sont créatrices d'avenir.

Sachant la méthode de travail de l'auteur et comment il a réussi ce tour de force d'être spécialiste de plusieurs disciplines considérables, on ne s'étonnera pas de la place que tiennent dans son œuvre l'histoire des idées et de la culture, l'histoire des religions et de la philosophie, l'archéologie (cf. en particulier, p. 968 et suiv., le sens prêté au forum de César), et toute la science des documents.

L'histoire littéraire elle-même s'y présente tantôt comme une auxiliaire, en ce qu'elle reflète les courants d'idées, tantôt comme une bénéficiaire, en ce qu'elle s'éclaire par l'histoire (cf. le joli rappel du pirate assagi dont la colonisation de Pompée a fait le débonnaire apiculteur de Virgile, p. 566). La conjugaison avec l'histoire conduit parfois à des vues larges, comme celle qui (p. 978), fondée sur une habile utilisation de l'*Esquisse de la langue latine* de Meillet, fait de façon paradoxale en apparence collaborer Cicéron, par son œuvre littéraire et culturelle, à l'accomplissement des volontés du dictateur (parfois, l'interprétation étonnera au point de provoquer quelques réserves, comme celle qui montre Lucrèce et Catulle reflétant une même conception de la vie, p. 599).

M'adressant ici à un public de lecteurs qui ne sont pas spécialement historiens, mais cherchent dans l'histoire l'appoint et la lumière nécessaires à leurs études, je ne me retiens pas de leur donner un avant-goût du plaisir qu'ils auront à la lecture de ce beau livre.

M. Carcopino a renouvelé une tradition un peu périmée, celle d' « écrire » l'histoire. Au lieu d'une certaine affectation de sécheresse qui a été à la mode après la grande période des historiens du XIXe siècle, nous trouvons dans ces deux volumes un « style ». Seulement, ce n'est plus le style obligatoirement pompeux, ou rhétorique, ou romantique, qui a été longtemps la marque du genre. Ainsi la familiarité n'en est pas exclue : César « grignote le Sénat » (p. 590) ; à Cicéron manque « le cran » (p. 640) ; la disparition d'Orgétorix « attire sur le pays des Helvètes la fringale germanique » (p. 704) ; les Patres se servent du « bagout » de Lépide (p. 492) ; Fadius « rengaine sa rogatio » (p. 729) ; à Artaxata, « Tigrane avait déménagé ses femmes et ses lingots » (p. 552). Comme ressortiront, à côté de ces familiarismes, les formules soutenues, qui, du reste, empruntent leur qualité moins au choix des mots qu'à la densité des idées : « Cette colossale démonstration (les obsèques de Sylla)... tendait à intimider Lépide en mobilisant contre lui les légions des vivants et la plus terrible des grandes ombres » (p. 404) ; « Pompée sera contraint d'abord de partager avec César, puis de lui céder la force que par deux fois... ce débutant de génie avait contribué à faire jaillir de la nécessité et à graver déjà dans l'airain des lois » (p. 590) ; « grâce à Cicéron, César, qui avait déjà fixé dans sa patrie le centre du classicisme artistique,

créa dans les lettres l'humanisme gréco-romain qui nous éclaire encore, et put passer à Rome le flambeau de la civilisation comme pour se justifier de lui remettre le sceptre de l'Univers » (p. 978).

Tel est le cadre où les latinistes, quelle que soit leur spécialité, auront à venir chercher leur orientation pour une période où leurs recherches les conduisent presque infailliblement.

J. Marouzeau.

G. Cozzo, *Il luogo primitivo di Roma* : Roma, Cremonese editore, 1935, 198 pages, 56 figures.

M. Cozzo ne s'occupe pas d'histoire romaine par métier, mais par goût. Architecte, il s'est spécialisé dans la restauration des monuments anciens (c'est lui qui a mené à bien les travaux dont le Panthéon de Rome a été l'objet de 1928 à 1930). Nous lui devons un livre sur l'architecture romaine (*Ingegneria Romana*, Rome, 1928), un article sur le Panthéon (dans *Boll. d'Arte*, VIII, 1929, p. 291-309), un opuscule (*I Caterizi ed i bolli doliari*, Rome, 1929) augmenté depuis jusqu'aux proportions d'un important ouvrage sur les marques doliaires (*La Corporazione dei figuli ed i bolli doliari*, dans les *Mem. Acc. dei Lincei*, série VI, vol. V, fasc. IV, p. 233-366, Rome, 1936).

M. Cozzo s'est aussi attaqué à la délicate question des origines de Rome dans un ouvrage très bien présenté, luxueusement édité et illustré. Que Rome primitive ait été essentiellement une étape sur la route d'Étrurie en Campanie et en Grande-Grèce — plus précisément, grâce à l'île du Tibre, un point de passage —, telle est la thèse que défend M. Cozzo, et l'auteur nous donne de ce transit, un transit de minerai, à son avis, une image concrète et vivante, dans les chapitres où il étudie : *I pozzi del Fozo Romano*, *l'Isola Tiberina ed i primi ponti in legno*, *le strade primordiali del luogo di Roma.*

A l'appui de sa démonstration, M. Cozzo interprète les types monétaires[1] (peut-être ne tient-il pas assez compte du symbolisme religieux), les cultes primitifs de Rome et les données de la légende : les Sabins de *Cures* (que M. Cozzo identifie avec *Passo Corese*, autre passage du Tibre) auraient combattu et annexé Rome, devenue menaçante pour leur primauté commerciale. Victorieux, ils auraient développé à leur profit le commerce romain.

Cet ouvrage, comme les précédents du même auteur, clair, aventureux parfois[2], est toujours intéressnt : M. Cozzo s'y montre curieux de

1. Les étymologies proposées ne semblent pas toutes indiscutables.

2. A cause de certaines lacunes dans la bibliographie : on regrette particulièrement de ne lire nulle part le nom de M. Piganiol.

toute sorte de problèmes et sait les poser dans leur concrète réalité.

J. Guey.

A. Nordh, *Prolegomena till den Romerska Regionskatalogen* (Doktorsavhandlingar i Latinsk Filologi vid Göteborgs Högskola, Serie Fr. O. M., 1926, XI) : Göteborg, Elander (Eranos Forlag), 1936, viii & 144 pages, 4 couronnes.

Cette dissertation inaugurale d'un élève du professeur Lundström reprend à la base la question des « régionaires » : le *Curiosum* et celui qu'on nomme traditionnellement la *Notitia*. Étude successivement philologique et topographique ; l'auteur vise notamment à reconstituer la filiation des manuscrits, remontant autant que possible à l'archétype, cherchant à déterminer lesquels dérivent des deux sources, ainsi que la valeur des données au point de vue périégétique et les additions successives. Les tableaux des pages 15 et 51 aident un peu à se reconnaître dans le texte, assez souvent confus. Pour le rendre plus clair, l'auteur aurait bien dû nous offrir un résumé dans un des idiomes de la science internationale (allemand, anglais ou français).

Victor Chapot.

B. Pace, *Arte e civiltà della Sicilia antica*, vol. I (*I fattori etnici e sociali*) : Milano-Genova-Roma-Napoli, Società Dante Alighieri, 1935, 1 vol. in-4°, 503 pages, avec gravures et planches hors texte.

C'est avec la joie la plus vive qu'on accueillera ce premier volume, assises d'un monument nécessaire. Car, depuis les Histoires de la Sicile antique qu'ont procurées Holm et Freemann (et il n'est pas question de les reléguer au second rayon), la prodigieuse activité d'un savant tel qu'Orsi, la multiplicité des fouilles poursuivies dans l'île obligent à poser de nouveau tous les problèmes « de culture » et permettent d'apprécier autrement les actions et réactions artistiques. La situation est ici inverse de ce qu'elle était pour la Grande-Grèce, sur laquelle M. Ciaceri a dû mener une enquête de caractère politique général, au défaut d'une documentation archéologique suffisante et avant que la Société Magna Grecia eût fait naître nos espoirs ; M. B. Pace, n'usant des faits politiques qu'en manière de références nécessaires et sans éprouver le besoin de les reclasser, soit du point de vue proprement sicilien, soit dans le cadre de l'histoire méditerranéenne, s'est donné pour tâche la civilisation même de la Sicile, et en son expression la plus haute : mais, en véritable historien, il en a établi d'abord les bases ethnographiques et économiques.

Sa position est connue, depuis qu'a paru, dans les *Rendiconti dei Lincei* de 1917, un copieux mémoire, qui visait à trouver des éléments ori-

ginaux dans ce que l'on considérait jusque-là surtout comme un reflet de la Grèce. Et l'auteur a raison de se féliciter que ce premier travail mette hors de doute la sincérité de ses convictions, en dehors de toute poussée de nationalisme. Aussi bien suffit-il de lire pour reconnaître en ce gros volume l'étendue d'information, la prudence critique, l'objectivité dans les conclusions qui recommandent toute œuvre vraiment scientifique. Si la longue introduction (p. 1-96), qui passe en revue depuis l'origine les études dont a été l'objet la Sicile antique, insiste avec complaisance sur les savants du terroir (en ignorant, semble-t-il, la véritable personnalité de l'abbé de Saint-Nom et le rôle initiateur du duc de Luynes, ne serait-ce que dans l'identification du splendide Démaréteion), il n'y a point à s'en étonner lorsqu'il s'agit d'un pays si fortement individualisé et qui marque autant les esprits par l'accumulation des témoignages du passé ; il faut surtout en remercier l'auteur pour les moyens qu'il nous donne de suivre les lents progrès de la science archéologique, et même de retrouver à leur source les traces de monuments ou de survivances aujourd'hui disparus.

Deux « livres » traitent : 1° des « races » (*genti*, en italien, vaut mieux que ce mot-là) et du pays ; 2° de la vie économique et sociale. Les données historiques apparaissent dans l'une et l'autre de ces parties, non sans répétition ni apparence de désordre chronologique. Mais, encore une fois, ce n'est pas là l'essentiel. On regretterait plutôt que M. Pace n'ait pas jugé utile au début de marquer fortement les caractères physiques du pays en les appuyant d'une carte où le relief fût bien indiqué et où il aurait reporté discrètement les voies de communications telles qu'il les reconstitue vers la fin de son livre. La carte générale qui le termine ne porte que les fleuves et les villes : ce qui est singulièrement insuffisant.

L'ethnologie sicilienne s'est forcément fondée sur les textes antiques : Thucydide, Diodore, Strabon, Denys (dont l'essentiel est traduit en fin de l'ouvrage) nous font distinguer Sicanes, Sicules, Élymes, Phéniciens et Grecs. Dans ces cadres s'organise l'apport des sciences modernes : anthropologie, phonétique, archéologie préhistorique. Mais avec une telle diversité de conclusions que chaque système contredit les autres (cf. p. 137-139). M. Pace a décelé à la base d'une telle confusion la volonté aprioristique de faire se succéder rigoureusement les diverses formes de civilisation préhistorique, alors que selon lui, à une même date, les différents groupements humains pouvaient être à des stades fort divers : si bien que, par exemple, les formes paléolithiques pouvaient par place survivre dans le néolithique (p. 116 et suiv.) ; que le néolithique était, à un moment donné, inégalement supplanté par la pénétration sicule et le sicule inégalement pénétré par les influences égéo-mycé-

niennes (p. 145 et suiv.). Toutes les dates peuvent être ainsi abaissées : le sicule I ne remontant pas beaucoup plus haut que 1300-1000, comme le prouvent, vers sa fin, les importations de submycénien tardif ; le sicule III correspond à la précolonisation grecque (vers le VIIIe siècle), avec importation du style géométrique. Ainsi des prémisses fort légitimes (dans l'île de Pantelleria, la civilisation néolithique s'est perpétuée jusqu'à la fin des guerres puniques !), et que paraît justifier le report sur la carte des localités préhistoriques sous leur indice convenu (pl. I, p. 144), permettent de résoudre à peu de frais des difficultés considérables. D'autre part, toponomastique et phonétique confirment aux Sicanes et aux Élymes (?) une origine méditerranéenne (mais le basque est-il une langue « méditerranéenne »?) : les périodes sicanes II-IV se rattachent plus directement au néolithique que les périodes sicules correspondantes. Les Sicules représenteraient un reflux de Méditerranéens de langue « aryanisée » ou même un premier flux « aryen » : de toutes façons, ils venaient de la péninsule italique. Et il n'y a point à s'étonner que la tradition, orale pendant des siècles, ait pourtant conservé le souvenir exact de pareilles migrations (cf. p. 102 et suiv.).

Que l'auteur nous permette ici de bien marquer — en vue du volume suivant — un trait important et grave, qui, ressortant des faits, n'est pas ici dégagé comme il importerait : c'est l'extrême réceptivité des Sicules et (accord ou contre-partie?) la constante décadence de leur céramique proprement indigène de la période I à la période IV. Ce n'est point là l'indice d'une personnalité vraiment créatrice.

Viennent les Grecs et les Phéniciens. M. B. Pace a suivi de près ce mouvement de « colonisation historique », sans ajouter une foi excessive aux indications chronologiques des anciens, en notant plutôt avec exactitude les indices de précolonisation, les traces des pionniers ; en montrant l'existence de foyers mixtes gréco-sicules, la pénétration en profondeur de noyaux grecs (voir p. 191 et suiv., 202). Ceci tout à fait essentiel pour expliquer le rôle actif joué, d'assez bonne heure, par les Sicules dans la vie politique grecque, l'activité de Doukétios, révolté qui finit par fonder une colonie grecque, la politique de collaboration poursuivie par Denys l'Ancien. Il ne faudrait pourtant pas, à notre sens, parler prématurément de « fusion » (on notera, d'ailleurs, à ce propos, quelque flottement dans les pages 246-258). Et, dans cette fusion, il faudrait tâcher de faire plus exactement la part des « plèbes » (par exemple celle des gens de mer à Syracuse), des Grecs nouvellement immigrés, des mercenaires domiciliés : les troubles politiques sous Dion, Timoléon, Agathocle, s'ils n'intéressent pas directement le projet de M. Pace, donnent pourtant quelques lumières sur l'instabilité des équilibres ethniques et sociaux aux IVe et IIIe siècles. Et n'est-il pas, en ces

conditions, un peu tendancieux de mettre en doute « une renaissance des arts sous Hiéron II » (p. 282), quand s'était rétabli, avec l'ordre, le bien-être sous l'hégémonie de la plus puissante cité *grecque*? Si, d'ailleurs, il est vrai que la conquête romaine fut facilitée par la bonne volonté (atavique?) des Sicules, en même temps que par les mercenaires campaniens (p. 298), tandis que, par ailleurs, maints peuplements fort hellénisés vivaient sans difficulté sous l'hégémonie punique, il conviendra de ne pas accorder une valeur trop absolue à cette fusion siculo-hellénique.

Si nous avons moins à insister sur la seconde partie d'un ouvrage si important, ce n'est pas qu'elle manque d'intérêt. Tout au contraire : par une adroite et pénétrante utilisation d'un matériel très dispersé et fort déficient du point de vue épigraphique, M. Pace a su tracer un riche tableau, d'abord de l'organisation civile et de l'activité économique des indigènes, puis du commerce, des voies de communication et d'échange, des moyens financiers de la Sicile grecque et gréco-romaine. Il analyse avec une compréhension pleine de sympathie toutes les traces laissées par les Sicules : architecture des *Ddieri* (nécropoles à cavernes alignées en flanc de falaise), lignes fortifiées, céramique (où technique et dessin se contredisent si curieusement de l'est à l'ouest de l'île : voir p. 358 et suiv.) ; leur vie économique était fondée, avant l'arrivée des Grecs, sur une grande culture de blé, peut-être déjà de l'olivier, sur l'élevage et la chasse ; une statistique (avec tous les risques que comporte une telle entreprise relative à la fin du second millénaire !) ferait monter leur nombre à 90,000 dans la région de Syracuse. Quant à l'économie des cités grecques, elle n'est close (p. 408) qu'en apparence et du point de vue alimentaire. Aussi bien l'auteur donne-t-il plutôt l'idée, en décrivant les divers clients de la Sicile, d'une immense place de commerce maritime : il faut tenir compte (c'est lui qui y insiste) des facilités d'ancrage que trouvaient sur ces côtes des navires de tonnage réduit et tenter les rapprochements non avec notre époque, mais surtout avec le XVI^e siècle, où les conditions étaient analogues. Les routes maritimes s'établissent assez aisément ; les voies terrestres sont beaucoup plus difficiles à déterminer avec exactitude : M. Pace l'a tenté avec une méthode très souple, qui fait état, à côté des documents romains, de la *Cosmographia* de l'anonyme de Ravenne, de la *Géographie* de Guido, d'Édrisi et même de la carte de Schmettau (1719-1721). Résultats forcément incertains, mais parfois intéressants. Il faut pourtant songer que, si la conformation physique du pays n'a pas changé, les types de peuplement ont pu considérablement varier : ne serait-ce que par l'extension des *latifundia* en période romaine, puis la concentration de la population paysanne en bourgs considérables. De ces aspects successifs, l'auteur

donne d'ailleurs les exemples les plus probants et les plus finement commentés (p. 455 et suiv., 459...). Quant au chiffre de la population au v^e siècle avant notre ère, l'appréciation de Beloch (800,000) est admise, avec une large marge (de 600,000 à 1,200,000 !).

Ce riche volume se clôt sur une étude précise et complète de l'organisation économique et financière pendant la période grecque : Denys l'Ancien y apparaît presque comme un précurseur de l'économie dirigée. La double dévaluation de la monnaie syracusaine au IV^e siècle méritait peut-être un supplément de recherches, au moins du point de vue des incidences internationales : nous croyons avoir montré (*Herclé*, p. 64 et suiv.) qu'elle avait réagi sur la monnaie étrusque. Mais ceci est secondaire. Une description aussi ample et détaillée sur toute la Sicile antique, populations, histoire et ressources, est précieuse en elle-même ; comme introduction, elle témoigne de la plus haute conscience et de l'esprit le plus largement ouvert à l'expérience humaine. Il faut ajouter que l'illustration est de premier ordre.

Jean Bayet.

S. Borzsach, *Die Kenntnisse des Altertums über das Karpatenbecken* (Dissertationes Pannonicae, series I, fasc. 6) : Budapest, Institut für Münzkunde und Archäologie an der Universität, 1936, 53 pages, 5 pengö.

On croit trop aisément au progrès continu des connaissances géographiques à travers les siècles. L'exemple de la Hongrie, restée longtemps en dehors de la sphère d'intérêts méditerranéenne, en est une preuve.

On recueille chez Hérodote quelques données sommaires sur les régions situées même au nord de la péninsule des Balkans ; il devait tenir d'Hécatée les noms qu'il cite de quelques affluents du Danube ; les gens d'Olbia, en rapports commerciaux avec la Transylvanie, lui auront, en outre, parlé avec exactitude des Agathyrses « riches en or ». Le VI^e siècle est une période de large colonisation grecque et de grande curiosité scientifique ; mais la venue des Celtes et des Scythes a barré toute expansion de ce côté. A la place des notions oubliées surgissent alors des mythes géographiques : la « bifurcation du Danube » sur l'Euxin et sur l'Adriatique ; l'existence, sur un isthme rétréci, d'un haut sommet donnant vue sur les deux mers. Ces aberrations sont combattues lorsque, d'Aquilée, les marchands romains s'enfoncent dans l'intérieur ; elles finissent par disparaître.

Mais, après la conquête de la Pannonie par Auguste, un lieu commun, déjà dans Strabon, apparaît et s'impose : contrée glaciale, par suite très infertile, peuplée de races guerrières et sauvages. A ce « cliché » simpliste se bornent les appréciations portées, durant plusieurs siècles, sur le bas-

sin des Carpathes. Non seulement les poètes ou les philosophes, les historiens pareillement et les périégètes s'en contentent, mais même ceux qui ont séjourné en Pannonie, comme Dion et Ammien ! Pline citait au moins des noms de localités flanqués d'épithètes banales ; les autres n'ajoutent rien de nouveau ; les guerres, sous Claude et sous Marc-Aurèle, n'ont aucunement complété cette information mesquine. Et les Agathyrses, depuis longtemps sans existence distincte, continuent d'être mentionnés.

Victor Chapot.

Charlotte E. Goodfellow, *Roman citizenship* : Diss. Bryn Mawr College, Lancaster Press, 1935, 125 pages.

Le sujet n'est pas essentiellement renouvelé par ce travail, et ne pouvait guère l'être, puisque le matériel documentaire ne s'est pas sensiblement accru depuis les grands ouvrages du XIXe siècle. Le livre est simplement une utile mise au point.

A mon avis, l'auteur n'aborde pas assez vigoureusement la question essentielle : la différence énorme entre le chiffre du cens de 70 av. J.-C. (910,000 citoyens) et ceux des cens d'Auguste (plus de quatre millions). Cet écart est-il dû avant tout à une conception différente du cens, comme l'a dit Beloch, et comme je le crois (avec une modification que j'ai indiquée ailleurs)[1]? L'auteur ne semble pas de cet avis (p. 31), mais sans s'expliquer nettement sur ce point essentiel. Si l'on estime que le bond prodigieux est l'effet des causes qui sont analysées dans les différents chapitres du livre (affranchissements, accession des Transpadans, distribution du droit de cité à des soldats et à des civils provinciaux, etc.), il en résulte une série de conséquences graves, dont il faut, en tout cas, se faire une idée précise.

E. Cavaignac.

## Latin médiéval et néo-latin.

P.-W. Hoogterp, *Les Vies des Pères du Jura, Étude sur la langue* (extrait du *Bulletin Du Cange*, t. IX, 1934) : Bruxelles, 1935,124 pages.

M. Hoogterp — dont on a déjà signalé ici même (12e année, 1934, p. 245) l'édition du *Paraclitus* et du *Synodus* de Garnier de Bâle, et qu'une *Étude sur le latin du codex Bobiensis des Évangiles* avait préparé à celle qu'il nous offre aujourd'hui — a entrepris un examen systématique de la langue des *Vies des Pères du Jura* (éd. Br. Krusch, *M. G. H., SS. Rerum merovingicarum*, III, 125-166). Sur la date de ces Vies, on ne parvenait pas à s'accorder. Les uns se prononçaient pour le

1. *Journal de la Soc. de statist. de Paris*, 1935, p. 8-9.

IXe siècle, d'autres pour le début du VIe. M. Hoogterp se range à ce dernier avis : « La langue, conclut-il, est celle des auteurs ecclésiastiques du Ve siècle et du commencement du VIe siècle. » Mais ce serait méconnaître gravement la portée de ce travail que de n'en consigner que le seul résultat, qui se formule en une ligne.

Quand bien même d'autres témoignages viendraient contredire cette conclusion, il resterait une solide étude, toute nourrie d'exemples, sur la langue d'un auteur d'une période particulièrement intéressante. Le vocabulaire (mots grecs, généralement empruntés à la latinité chrétienne ; mots employés avec un sens spécial ; mots nouveaux ; dérivés), la morphologie, la syntaxe et le style (notamment l'emploi du cursus rythmique) y sont étudiés en détail, avec renvoi constant aux travaux des Bonnet, des Goelzer, des Löfstedt, des Rönsch et de bien d'autres. Un *Index des mots et des noms* et un *Index grammatical* rendent la consultation de l'ouvrage aisée.

En résumé, cette étude peut servir de modèle. Nous souhaitons que l'intérêt même des résultats obtenus ici et l'évidente utilité de recherches portant sur la langue des écrivains du haut moyen âge suscitent à M. Hoogterp de nombreux émules.

M. Hélin.

A. Labhardt, *Contributions à la critique et à l'explication des Gloses de Reichenau* : Thèse de Neuchâtel, 1936, 108 pages.

Les gloses de Reichenau sont un de ces textes difficiles, mais importants, que leur importance même a fait solliciter imprudemment dans l'un et dans l'autre sens. Les pages que M. Labhardt consacre aux travaux antérieurs sont, à cet égard, bien édifiantes ; à voir les argumentations scientifiques les plus solides en apparence aboutir à des conclusions diamétralement opposées, on risquerait de tomber dans le scepticisme, si l'on ne concluait plutôt que l'érudition la plus minutieuse n'est rien si elle est desservie par l'apriorisme et le manque de méthode. Instruit par l'échec — partiel, car la question avait tout de même fait quelques progrès — de ses prédécesseurs, M. Labhardt s'est d'abord livré à la collation complète de l'édition de Stalzer : cette partie de son travail, il nous serait difficile de la juger, faute d'avoir sous les yeux un fac-similé du manuscrit ; les lectures fautives de Stalzer, qui n'était vraisemblablement pas un novice en matière de paléographie, ne peuvent s'expliquer que par la réelle difficulté du déchiffrement. Cela fait, M. Labhardt reprend un à un les points litigieux : avec Foerster, il conclut que le manuscrit est une copie et ajoute que c'est même une copie au second degré ; il le date de la fin du VIIIe siècle, ou du début du IXe, et le croit originaire de la région de Corbie. Enfin, il se livre à un classement des

fautes : elles sont nombreuses et assez variées pour fournir d'exemples toutes les rubriques d'un manuel de critique verbale ! M. Labhardt les décèle et les corrige avec un égal bonheur ; nous aurions voulu, cependant, voir rassemblées et soumises à un examen d'ensemble toutes les fautes qui permettent des conclusions relatives à la personnalité des copistes. La négligence n'explique des contaminations du lemme par l'interprétament et vice-versa, des suggestions de flexions, etc., que si elle se double d'une ignorance quasi totale du latin.

La seconde partie de l'étude est consacrée plus spécialement au glossaire biblique : on a pu en déterminer les sources (*Abauus maior*, Isidore de Séville, etc. ; notons comme particulièrement intéressantes les *uariae lectiones*, tantôt de l'*Itala*, provenant de la Vulgate, une fois une *varia lectio* de la Vulgate provenant de l'*Itala*). On entrevoit les comparaisons et les conclusions auxquelles de pareilles constatations donnent lieu. Il nous serait difficile ici de suivre M. Labhardt dans tous les cheminements de son argumentation, comme aussi dans ses essais d'explication et de restitution. La tâche était extrêmement délicate : ni le style ni la langue ne peuvent guider les conjectures, comme il arrive pour les textes littéraires de l'époque classique. D'autre part, il n'y a pas de particularité, si minime soit-elle, qu'on puisse tenir pour négligeable. La prudence et la minutie dont M. Labhardt fait preuve, son information et sa méthode semblent le qualifier pour établir la nouvelle édition des gloses de Reichenau, dont Foerster signalait la nécessité.

M. Hélin.

*Anthologia poeseos Bohemicae latinis numeris aptata. Appendix : Alienigenarum poetarum carmina latine reddita*, ed. Fr. Palata : Třebič en Moravie, H. Lorenz, 1936, 115 pages.

Il convient de signaler ici le tour de force par lequel M. Palata a réussi à mettre en vers latins une anthologie de la poésie tchèque, qu'il nous rend ainsi à demi accessible. Distiques élégiaques, vers d'épigrammes, mètres lyriques, dont beaucoup ne manquent pas d'allure :

— Mystica nox caeli medium prope pergit ad axem...

— Bruma riget ; niuei uoluuntur in aere flocci...

— Ostium pulsabat Amor modeste ;
Excipi blande rogitabat a me.
Trux ego excludens puerum : « Venito
Serior », inquam.
Fluxit annorum series. Amoris
Ipse nunc exspes, cupiens inire,

Ostium pulso ; puer ast : « Venis iam
Serior », inquit.

En appendice, un choix de poésies étrangères : « Die zwei Grenadiere » de Heine :

Fert captus Caesar uincula Napoleo ;

Le « Nearer, my God, to Thee » :

Ad te ferre gradum fas mihi sit, Deus !

Et notre *Marseillaise* :

Eia age, Gallorum suboles, consurge !

Quoi qu'on puisse penser en principe de ce genre d'exercices, la réussite est méritoire : « Valeat latinus poeta Palata ! »

J. Marouzeau.

## Ouvrages scolaires et pédagogiques.

Manuel Socorro, *La nomenclatura grammatical* : Las Palmas (Canaries), Esc. tipogr. Salesiana, 1936, 50 pages.

La question de la nomenclature grammaticale a été discutée dans le cadre de notre Société et a fait l'objet de plusieurs articles dans cette *Revue*. Elle se présente d'une part sous un aspect international que j'ai essayé de fixer dans la Préface de mon *Lexique de la terminologie linguistique*, mais aussi en chaque pays sous un aspect particulier.

En Espagne comme chez nous, il y a conflit, d'une part, entre la terminologie des langues anciennes et celle des langues modernes ; d'autre part, entre la nomenclature officielle, qui a fait l'objet d'un décret ministériel en 1934, calqué sur les instructions rédigées chez nous en 1910, et diverses initiatives privées.

M. Socorro, après un historique de la question où il veut bien suivre les directives que j'ai proposées, demande très sagement non pas qu'on impose tyranniquement telle ou telle nomenclature, mais qu'on s'efforce d'atténuer par une entente entre membres du personnel enseignant les différences les plus dommageables.

Du point de vue espagnol, la question échappe naturellement à notre critique et à notre compétence ; mais je suis heureux de l'adhésion donnée par M. Socorro aux efforts que j'ai poursuivis dans le sens d'une entente internationale.

J. Marouzeau.

L. Laurand, *Pour mieux comprendre l'antiquité classique* (*Histoire et méthode historique ; Pédagogie ; Linguistique*) : Supplément au Manuel des études grecques et latines. Paris, Picard, 1936, 215 pages.

Le Manuel de M. Laurand comportait déjà des Appendices ; il est

pourvu désormais de Suppléments. La matière en est, en effet, si riche qu'on ne saurait jamais l'épuiser. M. Laurand se défend dans sa Préface de vouloir la développer en dehors des limites du Manuel ; il « s'est borné à toucher certaines questions à propos desquelles il croyait utile d'émettre quelques idées ou de signaler quelques faits », et il « a parlé seulement quand il a eu quelque chose à dire ». C'est un programme qui, quand on a l'érudition de M. Laurand, peut conduire loin. En fait, le livre se compose essentiellement d'articles parus çà et là, qu'il est instructif et commode de trouver réunis dans un volume maniable.

Ce procédé de reprise n'est pas sans inconvénient : plus d'une question, comme celle du « cursus », comme celle de l'enseignement linguistique, comporte aujourd'hui des données nouvelles, et il est dommage en ces matières de s'en tenir au déjà dit, c'est-à-dire de revenir en arrière ; quelques additions bibliographiques ou arrangements de phrases ne suffisent pas à mettre les choses au point. D'autre part, le décousu de l'ouvrage a quelque chose de déconcertant : « Remarques sur la critique. — Une phrase de Napoléon sur César. — Cinq minutes en Grèce. — Le latin de la liturgie. — Εἴησαν et l'ionisme de Thucydide. — Le cursus dans Végèce. — Lactem. » Voilà quelques-uns des sujets à travers lesquels M. Laurand promène le lecteur. Est-il besoin de dire que la richesse de son information, son sens de la vie et du pittoresque, son habileté à tirer du détail des enseignements généraux, le caractère souriant et prime-sautier de son exposé font de ce livre un Recueil de récréations gréco-latines dont la lecture sera pour les élèves comme une récompense de l'austère étude du Manuel.

J. Marouzeau.

R. Guastalla & J. Lescale, *La vie antique*, série latine, classes de seconde et première : Paris, Hachette, 1936, 2 vol. de 92 pages.

E. & Y. Soufflet, *La vie romaine*, I : *Rome*, *Vie intime*, *Vie sociale*, recueil de textes pour les classes de 3e, 2e et 1re : Paris, Vuibert, 1936, 166 pages.

La mode est décidément cette année aux recueils de textes sur la civilisation antique. Profitant de l'impulsion donnée au *Latin vivant* par M. Gastinel et de la faveur dont jouit cette méthode, trois petits volumes viennent de paraître simultanément. Les uns et les autres tentent de favoriser la « résurrection » de la vie romaine. Pour mener à bien une tâche de ce genre, on ne pouvait éviter de faire appel aux recueils déjà existants. On ne s'en est pas fait faute, puisque, dans la série *La vie antique*, destinée à la classe de seconde, un examen rapide montre qu'au moins quatorze textes sur soixante-et-onze figuraient dans le vieux

recueil d'Arnaud et cinq dans le *Roma* de la collection Hachette. Cependant, même pour ces textes, on remarque un réel effort pour rajeunir les titres : *Quelques grands crus*, *Contre l'abus des sports*, *Une entrée de music-hall dans une pantomime mythologique*. En général, les textes sont judicieusement choisis. On se plaît, par exemple, à trouver dans les volumes de MM. Guastalla et Lescale tel texte de Pomponius Mela sur *la forme générale de la terre*, tel autre de Macrobe sur *le syncrétisme universel*[1]. De même, les textes réunis par M. et Mme Soufflet sur *l'approvisionnement de Rome en pain et en eau* (textes de Pline l'Ancien, Suétone et Frontin) et sur *la mesure du temps*[2] doivent contribuer à rapprocher de nos élèves toute cette civilisation qu'on rendait à plaisir jusqu'ici si abstraite et si morte.

Nous ferons cependant aux recueils de MM. Guastalla et Lescale quelques reproches de détail. Les versions nous semblent souvent trop longues (certaines atteignent trente vers) et la ponctuation d'une excessive sobriété. D'autre part, y a-t-il un intérêt véritable à donner aux élèves des textes détachables qui iront se perdre dans un cahier de textes rarement ouvert, au lieu de rester groupés comme une vivante image de la civilisation romaine? Par ailleurs, il nous paraît que de semblables textes ne retrouveront une vie réelle qu'avec d'abondantes illustrations. Du moins la présentation matérielle des deux volumes est-elle parfaite ; les versions sont accompagnées de commentaires utiles et soignés[3], et nous n'avons relevé aucune erreur d'impression.

Le volume publié par la librairie Vuibert, s'il est d'une présentation moins agréable, offre un texte correct dans l'ensemble[4]. Ces ouvrages, tels qu'ils sont, conçus dans un esprit éclairé, peuvent rendre les plus grands services et constituent un effort méritoire vers l'enseignement d'une Rome plus familière et plus vivante.

Guy Michaud.

N. Terzaghi, *Storia della letteratura latina* : Torino, Paravia, 1936, 2 vol. de 484 & 332 pages.

M. Terzaghi, qui est déjà l'auteur d'une *Letteratura latina da Tiberio*

1. Quelques lacunes sensibles, comme celle du texte indispensable de Tacite sur les *insulae* (*Ann.* XV, 43), ou l'utilisation insuffisante de Pétrone, si riche en détails sur la vie familière.

2. Le texte de Vitruve n'était-il pas intéressant à citer?

3. Cl. de Seconde, version n° 10 : peut-on vraiment conseiller de traduire *vitrum* par *vitraux ?*

4. Notons, à la page 8, ligne 13, *miseraberis*, pour *misereberis*, qui seul peut être construit classiquement avec le génitif; p. 70, l. 26 : corr. *pariete*. — Les notes sont souvent un peu trop concises. Page 95 : *quibus* = *quos*. Pourquoi ?

*a Giustiniano*, nous donne ici un manuel d'ensemble de la littérature latine.

C'est un ouvrage de lecture et non de référence, très au courant des derniers travaux, dense et chargé de matière, critique autant que didactique, mais sans appareil scientifique extérieur, sans bibliographie, sans documentation étalée ; il est conçu de façon à se suffire à lui-même et, s'il s'adresse aux étudiants et au public cultivé, c'est essentiellement et symboliquement à la fille de l'auteur, Bianca Maria, qu'il est dédié comme une initiation et une leçon ; en outre, l'auteur le présente en considération des temps présents, où, dit-il, « riacquistata interamente la coscienza del nostro destino, ci volgiamo al passato per attingerne forza e luce, che ci guidino al nostro avvenire ».

Ce point de vue nous dispense de faire pour un public non italien la critique du livre ; il nous suffira de l'avoir signalé comme l'œuvre d'un savant éprouvé et comme une de ces synthèses où de temps en temps se résume utilement la science d'une époque.

J. Marouzeau.

G. Cayrou, Mme A. Prévot et E. Contoux, *Le latin en 5e*, Méthode moderne d'humanités latines, Paris, Colin, 1936, IV & 604 pages.

Ce volume continue la série si brillamment commencée l'an dernier par *Le latin en 6e*. Il est, comme son devancier, riche et un peu touffu, conséquence de sa richesse même. L'objet que se sont assigné les auteurs n'a pas changé : élargir l'enseignement du latin en joignant à l'indispensable science grammaticale des notions de toute nature concernant la vie antique. Le petit roman de Marcus et Cécilia continue à se développer, servant de cadre à une histoire de la civilisation romaine. Une section intitulée « La vie pratique » et consacrée aux *realia* se distingue par une illustration originale, utilisant des documents antiques, dont beaucoup peu connus de l'enseignement secondaire, soit tels quels, soit restaurés ; elle est destinée à montrer aux jeunes élèves que les Latins ne vivaient pas exclusivement de discours et de batailles. Les légendes de l'histoire ancienne, dont l'intérêt historique peut être bien secondaire, mais dont l'intérêt philologique a été attesté par maint échec aux examens, même supérieurs, trouvent place dans des textes de versions empruntés, souvent avec retouches, aux auteurs antiques et dans de petits thèmes. Enfin, comme son prédécesseur, ce volume apporte avec lui les textes d'explication traditionnels dans la classe de 5e : pages choisies du *De viris illustribus*, de Phèdre et de Cornélius Népos, accompagnées, elles aussi, d'intéressantes illustrations. La part de joie est représentée ici par des saynètes de source anglaise dans lesquelles se déroulent

des aventures de la vie familière ou de la légende. Ulysse y figure, ainsi que le farceur *Noctuinus*, un fantaisiste joueur de mauvais tours qui répand autour de lui le bien et le mal.

Ce livre tient les promesses du précédent et fait souhaiter la prompte apparition du volume promis à la classe de 4e.

A. Guillemin.

K. Van der Heyde, *Latijnse grammatica*, Deel I, *Vormleer* : Groningen, Wolters, 1936, 208 pages.

Id., *Oefeningen bij de latijnse grammatica*, Deel I, *Vormleer* : Groningen, Wolters, 1936, 106 pages.

Ces deux ouvrages rentrent dans une série connue : ils forment un couple composé d'une grammaire et d'exercices correspondants. Dans la grammaire, je remarque la symétrie de la conjugaison obtenue par l'insertion de formes périphrasiques ; innovation discutable, car si l'élève emploie *auditurus sim* dans toutes les subordonnées au subjonctif contenant l'idée d'un futur, il commettra plus d'un solécisme. En revanche, on ne saurait qu'approuver le développement donné à l'étude des formes verbales que l'enseignement secondaire qualifie d'irrégulières et aux composés verbaux. Quant aux exercices qui suivent parallèlement le développement de l'enseignement grammatical, ils sont faits pour donner la plus haute idée du sérieux et de l'abnégation des petits élèves de Hollande.

A. Guillemin.

José Albiñana Mompó, *Grammatica latina completa* (*Ia parte*) : Madrid, Sucesores de Rivadeneyra, 1935, xvi & 263 pages.

Cette grammaire est la seconde édition d'un ouvrage qui, depuis plusieurs années, a fait ses preuves dans l'enseignement espagnol. La préface montre à quel point l'auteur s'est rendu maître des récentes acquisitions de la philologie et de la pédagogie, et combien il s'est, en particulier, inspiré des travaux français. Mais il y a joint sa science et surtout son expérience personnelle. C'est ainsi qu'instruit par les succès et les besoins de l'enseignement. il développe d'une façon intéressante, sous le titre de *fraseologia*, une rubrique qui se présente sous différents noms dans nos grammaires françaises, principalement celles de H. Goelzer et de M. P. Crouzet. Cette partie, négligée pendant la seconde partie du xixe siècle, par excès d'analyse logique, tend à prendre à notre époque une extension justifiée : il s'agit de conformer les emplois de termes et de tournures non pas à la logique, mais à l'usage, vrai maître de la

langue ; enseigner à l'élève que « la nouvelle du désastre de Cannes » se dit : *audita Cannensis clades*, que *velle aliquem* signifie « avoir à parler à quelqu'un », etc..., lui épargne combien de contre-sens et de barbarismes ! A cette *fraseologia*, l'auteur fait avec raison une large place dans sa grammaire. C'est une idée heureuse aussi d'avoir précisé les sens des particules en composition, présenté l'usage des cas dans des tableaux d'ensemble, etc... Bref, ce livre est à la fois bien compris et au courant des tendances de la philologie actuelle. Et nous savons que son auteur est un maître ardent, dévoué, curieux.

A. Guillemin.

Ugo Enrico Paoli, *Primus liber*, con illustrazioni di P. Bernardini : Firenze, Sansoni, 1936, II & 285 pages.

La première et la dernière page de ce petit livre, qui s'annonce comme destiné à passionner les débutants pour l'étude du latin, leur présente deux petits Romulus et Rémus, tout noirs, tablettes blanches en main, attentifs à une leçon de la louve leur nourrice, toute noire aussi avec une paire de lunettes blanches. La gaîté du titre se continue dans les images suivantes, toutes faites de fraîcheur, d'humour et d'originalité. Le choix des textes vise à n'être pas moins moderne : Cicéron, César, Sénèque apparaissent de-ci de-là, mais ils ont été dépossédés ou tout au moins relégués par Pline l'Ancien, Aulu-Gelle, Servius, Lampride, Népotien, Symphosius, Pétrarque, Politien, etc... La matière est disposée en huit sections : les *narratiunculae* et les *fabellae* amuseront les élèves ; les *facete dicta* et les *aenigmata* leur aiguiseront les dents, mais risqueront de les casser si le maître n'intervient opportunément ; quant aux *sententiae* et aux *praeclarae voces*, elles ont la charge de développer de bonne heure le sérieux et les graves pensées : les pages 16-17 mettent sous les yeux des petits la Mort drapée dans son linceul, sa faux sur l'épaule, frappant du pied à une porte qu'accompagne l'inscription : *aequo pulsat pede ;* cette vision d'outre-tombe sert de centre de cristallisation aux chapitres *De necessitate mortis*, *Hominum vita quam tristis sit*, *Hominum vitam fluxam esse fortunaeque obnoxiam.* On ne saurait être plus fidèle au précepte antique : *utile dulci.*

A. Guillemin.

A.-M. Guillemin, *Je parle latin ;* I : *Lucius et Quintus.* Classe de sixième : Paris, Hatier, 1936, 149 pages.

Soucieuse de rendre le latin vivant, Mlle Guillemin, après tant d'autres, offre aux jeunes élèves l'occasion d'apprendre la langue sans passer par le français, à l'aide de petits récits élémentaires qui forment

une suite et dont chacun est un prétexte à questions, exercices oraux et jeux.

Je suis sûr qu'en effet les enfants seront reconnaissants d'être dès le début mis en contact avec des textes, et des textes relatifs à la vie ; je suis sûr que le maître aura du succès s'il sait mettre à profit les indications multipliées de divertissements instructifs ; les textes, s'ils sont fabriqués, le sont par quelqu'un qui est en commerce incessant avec les auteurs (chicanerai-je sur le tour *in eo tempore*, p. 18 ; *in ultimis diebus*, p. 50?) ; les « realia » sont rigoureusement contrôlés (j'ai quelque scrupule à admettre l'usage courant de volumes de parchemin reliés, p. 14) ; les illustrations (dont, du reste, Mlle Guillemin n'est pas responsable) ne sont pas particulièrement évocatrices ni plaisantes à l'œil, mais au moins sont-elles exemptes d'anachronismes. Ce petit livre aura certainement le succès qu'il mérite, et les partisans du « latin direct » marqueront un point.

Dans la Préface, pour justifier sa tentative, Mlle Guillemin fait appel à diverses considérations pédagogiques, dont la principale concerne la mise à profit et la culture du réflexe : phrases à tiroirs, phrases à répliques, rappels et jeux ont pour utilité de rendre familiers et bientôt instinctifs les modes d'expression. Personne ne niera l'avantage de cette méthode, à un âge où l'acquisition par automatisme est facile. Personne ne contestera non plus l'utilité et l'intérêt de l'accès aux réalités par le récit et par l'image dès les débuts de l'enseignement. Passé ce stade, Mlle Guillemin serait la première à exiger qu'on ne néglige pas l'apprentissage raisonné et explicatif de la langue, et, en dépit d'une phrase de la Préface dont on pourrait abuser, Mlle Guillemin n'est pas de ceux qui croient qu'on pourrait revivifier l'étude du latin par un retour aux vers latins et au discours latin : « Une décadence rapide des études latines a suivi la disparition de ces exercices dits inutiles », dit-elle ; — « Post hoc? » ou « Propter hoc? » demanderai-je. Ces exercices — je ne dirai pas, moi, inutiles, mais funestes — ont en effet été abandonnés à une époque où l'étude du latin — du moins certaine façon d'étudier le latin — subissait un déclin ; mais faut-il rendre leur suppression responsable de ce déclin, qui, selon des avis autorisés, s'expliquerait bien plus directement par un changement d'orientation des esprits, l'accession de nouvelles classes à la culture, la surcharge des programmes, la concurrence d'autres enseignements, sciences et langues vivantes?

Mais ne nous posons pas de si graves questions à propos d'un livre qui se présente avec un objet limité, celui d'assurer avec le moins de peine possible le plus de profit possible, et qui ne manquera pas son but.

J. Marouzeau.

M. Rat, *Comment faire une version latine* : Paris, Nathan, 1935, 84 pages.

Je serais bien embarrassé pour parler soit en bien soit en mal de ce petit livre, tant il est semblable à celui que j'ai publié moi-même sous le titre *La traduction du latin.* Même plan, même esprit, parfois mêmes formules : cf., par exemple, dans mon livre, p. 14 :

*Allons tout de suite au verbe... Du sujet il nous indique la personne, le nombre, parfois le genre... Du régime il nous indique le cas.*

Et dans le livre de M. Rat, p. 9 :

*Aller tout de suite au verbe... Du sujet, le verbe nous indique le nombre, la personne, parfois le genre. De l'objet il nous indique le cas...*

L'accord est touchant. Espérons qu'il est une garantie pour les usagers.

La troisième partie prête à objections ; ainsi, quand M. Rat, après avoir demandé l'exactitude, qui s'apprend, croit pouvoir réclamer l'aisance et l'adresse, qui ne se communiquent guère. Cette partie contient, en revanche, un exercice excellent, qui consiste à présenter des corrigés de traductions, avec les remarques nécessaires.

Un des avantages de ce livre est d'être menu, ce qui lui assure d'être, mieux qu'un livre de chevet, un livre de poche.

Au reste, plus qu'un théoricien de la traduction, M. Rat est un traducteur pratiquant, et j'ai signalé plus d'une fois dans ce Bulletin les éditions qu'il a procurées dans la Collection Garnier.

J. Marouzeau.

## Ouvrages « in honorem ».

*Apophoreta Gotoburgensia*, V. Lundström oblata : Göteborg, Elander, 1936, 449 pages.

L'hommage de ce beau volume s'adresse au professeur qui, pendant presque trente années d'enseignement, a inspiré, dirigé et réalisé d'innombrables travaux de philologie, de littérature, d'archéologie et d'épigraphie.

Parmi les nombreux articles de ses amis, collègues et élèves, je relèverai seulement ici ceux qui ont trait aux choses latines : H. Armini, *Quelques observations sur la Copa ;* A. Boëthius, *Ardeatina ;* H. Hagendahl, *Rhetorica* [à propos de Sénèque et des Déclamations du Pseudo-Quintilien] ; C. Lindsten, *Lat. (h)arena, sab. fasena ;* H. Lyngby, *Les murailles de Rome républicaine ;* A. Röding-Molin, *De codicibus aliquot Petri de Crescentiis ;* R. Sobel, *Une conjecture sur Columelle ;* G. Tingdal, *Un manuscrit d'humaniste contenant des Discours de Cicéron ;* B. Wijkström, *Clarorum uirorum facta moresque* [sur certaines formules

stéréotypées de débuts d'ouvrages] ; G. Wiman, *Corrections au texte de Perse ;* E. Wistrand, *De Vitruuii sermone.*

La plupart de ces contributions se rattachent étroitement aux domaines explorés par le professeur Lundström et sont comme un prolongement de son œuvre propre. Elles font le plus grand honneur à sa personne, mais aussi à ce centre éminent d'études classiques qu'est la Högskola de Göteborg, d'où sont sorties tant d'œuvres remarquables touchant surtout des écrivains négligés ou de basse époque, et qui met la Suède au rang des pays les plus représentatifs de la tradition classique.

J. Marouzeau.

A. E. Housman, *A sketch together with a list of his writings and indexes to his classical papers*, by A. S. F. Gow : Cambridge Univ. Press, 1936, 137 pages.

Ce volume est un hommage au savant qui a rempli de son activité plus d'un demi-siècle. A. E. Housman avait formellement demandé qu'on ne réimprimât pas après sa mort les articles qu'il avait disséminés dans maints périodiques : la « pietas » de ceux qui ont voué un culte à sa mémoire leur a suggéré de publier au moins une liste bibliographique qui donne accès à cette science éparse. Hommage discret et éloquent à la fois, qui nous permet d'apprécier la valeur d'une œuvre immense : Housman était helléniste en même temps que latiniste, littérateur autant que philologue, humaniste, poète à ses heures, et amoureux de la vie autant que de la science. Dans le domaine du latin, c'est aux poètes surtout qu'il s'est consacré, et la grande œuvre de sa vie a été l'édition de Manilius, qui a paru de 1903 à 1932. Après la publication de l'édition *minor* de cet auteur, comme s'il eût senti que sa tâche était terminée, sa santé déclina jusqu'à ce que s'endormît, comme il disait, « the kind and foolish comrade that breathes all night for me ». Belle vie, et belle œuvre, digne du monument qu'on vient de lui dédier.

J. Marouzeau.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME XIV

## (14e ANNÉE)

---


**Documents relatifs à la Société des Études latines :**

Pages

Programme de la Société des Études latines . . . . 5

Liste des membres de la Société . . . . . 7

Comptes-rendus des séances de la Société en 1935 :

Séance du 11 janvier 1936. . . . . 23

Séance du 8 février 1936 . . . . . 25

Séance du 14 mars 1936. . . . . 27

Séance du 9 mai 1936. . . . . 30

Séance du 14 novembre 1936. . . . . 225

Séance du 12 décembre 1936. . . . . 227

Assemblée générale annuelle. . . . . 232

Comptes-rendus des séances du Groupe romand :

Séance du 29 novembre 1936. . . . . 236

Compte-rendu d'une réunion à Lyon de la Société des Études latines et du Groupe romand . . . . . 239

**Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine.** 242

**Chronique,** par J. Marouzeau :

Vie de la Société . . . . . 32, 249

Collaboration . . . . . 35

Réunions, Congrès, Instituts. . . . . 33, 250

Travaux en cours et en projet . . . . . 253

Suggestions de travaux . . . . . 37, 253

**Nécrologie.**

A. Meillet, par J. Marouzeau . . . . . 257

L.-A. Constans, par J. Bayet . . . . . 261

**Initiatives et projets :**

J. Marouzeau, Pour un Musée du Paris gallo-romain. 264

Ch. Samaran, Un catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale . . . . . 265

**Notes et communications :**

V. Buescu, Les phénomènes météorologiques et la littérature . . . . . 39
P. Perrochat, L'évolution d'un procédé de style chez Tacite . . . . . 43
F. Préchac, Au dossier de la IVe Églogue . . . . . 48
G. Bonfante, Addenda ; 1 : Le latin langue de paysans ; 2 : Encore lat. *ae* . . . . . 267
Ch. Picard, Virgile et l' « Ilioupersis » du Parthénon. 269
A. Boutemy, Un nouveau manuscrit de l'*Ars Amatoria* d'Ovide au British Museum . . . . . 271
F. Préchac, Date du manuscrit de Sénèque Vat. lat. 4086 . . . . . 273

**Études et Mémoires :**

E. Benveniste, *Liber* et *liberi* . . . . . 51
J. Marouzeau, Le leçon par l'exemple . . . . . 58
A. Guillemin, Le public et la vie littéraire à Rome. 65
A. Bourgery, Le mariage de Sénèque . . . . . 90
J. Boussard, Un manuscrit inédit de la *Thébaïde* de Stace . . . . . 95
F. Préchac, Quelques animaux dans la littérature et dans l'art . . . . . 102
J. Heurgon, « Voltur » . . . . . 109
A. Hoepffner, La mort du « magister militum » Théodose . . . . . 119
F. de Visscher, « Abalienatio » . . . . . 131
M. Niedermann, L'inscription de la colonne rostrale. 276
P. Boyancé, Cicéron et son œuvre philosophique . . 288
A. Yon, Le plan de la 2e Catilinaire . . . . . 310
J. Cousin, Histoire et rhétorique dans l'Agricola . . 326
H. Bardon, Les poésies de Néron . . . . . 337
J. Aymard, Commode-Hercule fondateur de Rome . 354
E. Dutoit, Le thème de la force qui se détruit elle-même . . . . . 365
A. Grenier, Tibère et la Gaule . . . . . 373

**Bulletin bibliographique :**

Mémoires de diplôme d'études supérieures . . . . . 389

**Bulletin archéologique :**

Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard . . . . . 135

**Bulletin critique :**

*Linguistique et philologie :*

Th. Fitz Hugh, Ἴαμβος [M. Nicolau] ; E. de Saint-Denis, Le vocabulaire des manœuvres nautiques ; J. M. Brinkhoff, Woordspeling bij Plautus ; Chr. Mohrmann, Das Wortspiel in den Augustinischen Sermones [J. Marouzeau]. . . . . 177

E. Benveniste, Formation des noms en indo-européen [M. Lejeune] ; A. Walde, Lateinisches Etymologisches Wörterbuch ; J. Safarewicz, Phonétique et métrique latines [J. Marouzeau] ; R. Pfister, Aspekt der Verba des Sehens bei Plautus ; L. Brunner, Lat. Konjunkion « dum » [P. Meile] ; O. W. Heick, The « ab Vrbe condita » construction [J. Marouzeau] . . . . . 391

*Histoire littéraire et études sur les textes :*

Publications du bimillénaire horatien : « Non omnis moriar » ; Odes, by L. van Gundy ; Odas, per B. Chamorro ; Mélanges publiés par les Revues Emerita, Palaestra latina ; Recueil de l'Istituto di studi romani ; ouvrages de M. Socorro Perez, W. H. Alexander, W. Theiler, Roy C. Flickinger [Marouzeau] . . . . . 188, 402

L. Strzelecki, De Naeviano Belli Punici carmine [J. Bayet] ; J. C. Plumpe, Auctoritas maiorum bei Cicero ; J. Vogt, Ciceros Glaube an Rom [L.-A. Constans] ; L. Bozzi, Ideali e corrente letterarie nell'Eneide [A. Guillemin] ; N. Eriksson, Religiositet hos Tacitus [L.-A. Constans] . . . . . 182

E. K. Rand, Les esprits souverains dans la littérature romaine [A. Guillemin] ; E. de Saint-Denis, Le rôle de la mer dans la poésie [P. de Labriolle] ; W. J. Kuiper, Grieksche Origineelen bij Terentius en Plautus [Marouzeau] ; Ph. Wh. Harsh, Preparation in roman comedy [A. Freté] ; H. Bornecque, Les Catilinaires [A. Yon] ; E. Sikes, Lu-

cretius ; W. J. Knight, Vergil's Troy [A. Guillemin] ; W. Aly, Livius und Ennius [J. Bayet) ; J. Cousin, Études sur Quintilien, I : Recherche des sources [P. de Labriolle] ; II : Vocabulaire grec de la rhétorique [Marouzeau] ; G. Sörbom, Variatio sermonis Tacitei [Marouzeau] ; J. H. L. Wetmore, Seneca's conception of the stoic sage [A. Reymond] ; J. Schrijnen & Chr. Mohrmann, Syntax der Briefe des hl. Cyprian ; G. B. Pighi, Studia Ammianea ; E. Löfstedt, Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae ; J. Svennung, Zu Palladius und zur Volkssprache [Marouzeau] . . . . . 404

*Éditions de textes :*

Collection Teubner : Tacitus, ed. Halm-Andresen [L.-A.Constans] ; Augustini Confessiones, ed. Knoell-Skutella [P. de Labriolle] ; Iustini Epitoma, ed. Ruehl-Seel ; Ampelius, ed. E. Assmann [Constans] . . . . . 190

Collection d'Oxford : Livius, ed. Conway-Johnson [J. Bayet] . . . . . 198

Collection Budé : Plaute, Bacchides, par A. Ernout ; Id., t. IV : Menaechmi, Mercator, Miles [Marouzeau] ; Virgile, Énéide VII-XII, par R. Durand et A. Bellessort [A. Guillemin] . . . . . 201 et 429

Collection Garnier : Plaute, par Clouard ; Tite-Live, par Lasserre ; Sénèque, Traités, par Richard ; Cicéron, De natura deorum, par Appuhn [Marouzeau] ; Divers [Marouzeau] . . . . . 202 et 432

Collection Delalain : Les auteurs de la classe de seconde, par Sausy-Simon [Guillemin] . . . . . 204

Collection Hatier : Cicéron, Lettres choisies, par A. Bourgery [Guillemin] . . . . . 205

Clásicos « Emerita » : Virgilio, Eglogas, par A. Tovar [Zeppa de Nolva] . . . . . 433

Les classiques de l'histoire de France : Loup de Ferrières, par L. Levillain [Marouzeau] . . . . . 434

Collection de la « Mediaeval Academy of America » : Henry of Avranches, ed. by J. C. Russell [M. Helin] . . . . . 434

Éditions de scholies : The scholia Bembina, ed. by J. F. Mountford ; Scholia in Horatium, ed. H. J.

Botschuyver [J. Marouzeau] . . . . . 206
Éditions diverses : Cicero's Milo. A rhetorical commentary, by F. Donnelly ; Caesaris Augusti Res gestae, by R. S. Rogers, etc. [Marouzeau] . . . 209
Catulli Carmina, par G. Bonazzi ; Virgile, Énéide, IV, par A. Stanley Pease [Marouzeau] ; The Letters of Pliny, by H. H. Tanzer [A. Guillemin] ; The Germania of Tacitus, by R. P. Robinson ; In Rufinum of Claudianus, by H. L. Levy ; Passio Perpetuae et Felicitatis, ed. J. van Beek ; Saxonis Gesta Danorum, Indicem conf. F. Blatt [Marouzeau] . 435

*Sciences historiques :*

E. Duprat, Tauroentum [Boyancé] ; G. Wolters, Notes on antique folklore [J. Bayet] . . . . . 210
Histoire romaine, par G. Bloch et J. Carcopino [Marouzeau] ; G. Cozzo, Il luogo di Roma [J. Guey] ; A. Nordh, Romerska Regionskatalogen [V. Chapot] ; B. Pace, Sicilia antica [J. Bayet] ; S. Borzsach, Das Karpathenbecken [V. Chapot] ; Ch. Goodfellow, Roman citizenship [E. Cavaignac]. 441

*Droit :*

Ch. Coster, The Judicium quinquevirale [Hoepffner] ; A. Bernard, La rémunération des professions libérales [J. Gagé]. . . . . 213

*Latin médiéval et néo-latin :*

J. Descroix, Les épigrammes de Guillaume Paradin [E. de Saint-Denis] ; Chartes du Forez, par G. Guichard, etc. [Marouzeau] . . . . . 217
P. W. Hoogterp, Les Vies des Pères du Jura [H. Helin] ; A. Labhardt, Les Gloses de Reichenau [M. Helin] ; Poesis Bohemica, ed. F. Palata [Marouzeau]. . . . . 450

*Ouvrages scolaires :*

L. R. Lind, What Rome has left us ; C. Bione, La scuola di latino ; H. Bornecque, La classe en latin ; Dictionnaire latin-français [Marouzeau]. . . . . 220
M. Socorro, La nomenclatura grammatical ; L. Laurand, Pour mieux comprendre l'antiquité clas-

sique [MAROUZEAU] ; R. GUASTALLA, La vie antique ; E. SOUFFLET, La vie romaine [G. MICHAUD] ; N. TERZAGHI, Letteratura latina [MAROUZEAU] ; G. CAYROU, Le latin en 5e ; K. VAN DER HEYDE, Latijnse grammatica ; J. ALBIÑANA MOMPÓ, Grammatica latina ; U. PAOLI, Primus liber [A. GUILLEMIN] ; A. GUILLEMIN, Je parle latin ; M. RAT, Comment faire une version latine [MAROUZEAU] . . . . 453

*Ouvrages « in honorem » :*

Apophoreta Gotoburgensia V. LUNDSTRÖM ; A. E. HOUSMAN, Classical papers [MAROUZEAU] . . . . 460

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1936.

# REVUE
# DES ÉTUDES LATINES

# REVUE
DES
# ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

## SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

15e ANNÉE — 1937 — TOME XV

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)
1937

PROGRAMME

DE LA

# SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

---

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 par M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1937 :

*Président :* P. de Labriolle, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut.

*Vice-présidents :* E. Michon, conservateur des Musées nationaux, professeur honoraire à l'École du Louvre, membre de l'Institut.

Ch. Picard, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut.

*Administrateur de la Société et directeur de la Revue :* J. Marouzeau, professeur à la Sorbonne, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

*Trésorière :* M^lle^ Jeanne Wuilleumier, agrégée des lettres, professeur au lycée de Colmar.

La Société travaille en collaboration avec un grand nombre de Sociétés et de Revues de France et de l'étranger. Les membres de la Suisse romande ont constitué en 1932 un *Groupe romand,* qui a pour président M. A. Oltramare, doyen de la Faculté des lettres de Genève. Des relations étroites ont été établies avec la *Society for the promotion of roman studies*, que préside le professeur d'Oxford Hugh Last, et avec le Comité belge de la *Revue d'études latines* « *Latomus* ». Enfin, la Société se tient en contact avec les *Groupements d'étudiants* constitués dans diverses Universités : *Groupe d'études anciennes* de la Sorbonne, *Groupes et Instituts* des Facultés de Lyon, Grenoble, Caen, Poitiers, Lille.

Les **séances** de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disci-

plines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La Société organise chaque année des **excursions-congrès**, destinées particulièrement à établir le contact entre latinistes de France et de l'étranger.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en deux fascicules, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Mémoires*, *Notes et communications*, *Initiatives et projets*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement à diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus.

Une **Collection d'études latines,** dont treize volumes ont été publiés jusqu'à ce jour, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 40 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 1,000 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 65 francs l'année pour la France, 75 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
*4, rue Schœlcher*, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mlle Jeanne Wuilleumier, trésorière, *46, rue Lepic*, Paris, XVIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :
Société des Belles Lettres, *95, boulevard Raspail*, Paris, VIe.

---

# LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

## Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer. — A. Meillet. — J. Carcopino. — A. Ernout. — D. Barbelenet. — Eug. Albertini. — J. Bayet.

## Membres donateurs

R. Accioli. — P. Collinet. — D. Dias de Moraes. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — H. Philippart. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

## Membre d'honneur

Édouard Herriot.

## Adhérents inscrits au 1er juin 1937[1]

Accioli (R.), assistant à l'Université du District fédéral — 500, avenida Epitacio Pessoa, Rio de Janeiro, Brésil.

Albertini (E.), professeur au Collège de France — 4, rue de Louvois, Paris, IIe

Amatucci (A. G.), professeur à l'Università cattolica del S. Cuore — Hôtel Titanus, Milano, Italie.

Ameuille (P.), médecin des hôpitaux — 55, rue de Varenne, Paris, VIIe.

5 Andurand (Mlle), professeur au Collège de jeunes filles — rue Damrémont, Oudjda, Maroc.

Arnoux (G.) — 127, avenue Jean-Jaurès, Paris, XIXe.

Athané (Mlle), professeur libre — 52, rue Victor-Hugo, Bayonne, Basses-Pyrénées.

Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, membre de l'Institut — 5, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

Aymard (J.), professeur au lycée Chateaubriand — 270, viale Regina Margherita, Roma, Italie.

10 Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 49, Calle Bruck, 3er 1a, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), maître de conférences à l'Université de Jasi — 20, strada L. Catargiu, Jasi, Roumanie.

Baran (N. V.), professeur au lycée Aurel Vlaicu — Orăstie-Hunedoara, Roumanie.

Bardon (H.), professeur au lycée — 32, rue Cérès, Reims, Marne.

Bardon (Mme), professeur au lycée de jeunes filles de Reims, Marne.

15 Barrera (Emilio de la), sargento mayor de veterinaria — 5, calle de Arica, Chorrillos, Lima, Pérou.

Bartalini (E.), professeur à l'Université — 18, Tomtom Sokak, Beyöglu, Istambul, Turquie.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

N'ont été maintenus dans cette liste, après un contrôle rigoureux, que les membres à jour de leurs cotisations. Il est rappelé que les cotisations doivent être réglées dans les trois premiers mois de l'année courante.

Les membres ne résidant pas à Paris qui désireraient recevoir régulièrement les convocations aux séances mensuelles de la Société sont priés d'en aviser l'Administrateur.

Baumgartner (R.), professeur au progymnase — Chemin du Granit, Bienne, canton de Berne, Suisse.

Bayard (Chanoine L.), professeur à l'Institut catholique — 60, boulevard Vauban, Lille, Nord.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 135, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

20 Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de la Pompe, Paris, xvi^e^.

Becker (M.), professeur au collège de Bertigny — Fribourg, Suisse.

Beek (C. J. M. J. van), professeur au Séminaire « Beekvliet », S^t^ Michiels-Gestel, Hollande.

Béguin, licencié ès lettres — 41, rue des Vieux-Patriotes, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

25 Benveniste (E.), professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 17, rue Méchain, Paris, xiv^e^.

Béranger (J.), professeur au Collège classique cantonal — Rond-Point, La Sallaz, Lausanne, Suisse.

Berchem (D. van), licencié ès lettres — 16, rue des Granges, Genève.

Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Berthaut (H.), professeur au collège Stanislas — 6, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris, iv^e^.

30 Biancani (M^me^ A.), licenciée ès lettres — 88, boulevard de Saint-Cloud, Garches, Seine-et-Oise.

Billioud (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

Binet (L.), professeur au lycée Lakanal — Sceaux, Seine.

Birscheid (Abbé J.) — Collège Sainte-Marie, Sierck, Moselle.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur honoraire — 51, avenue Joffre, Saint-Omer, Pas-de-Calais.

35 Bloch (Jules), professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

Boisserie (A.), professeur au lycée Buffon — avenue Clemenceau, Massy (Seine-et-Oise).

Boiton, professeur au collège de Sète, Hérault.

Bonfante (G.), professeur au « Centro de estudios históricos » — 4, Medinaceli, Madrid, Espagne [actuell^t^ : Avenida del xiv de Abril, 49, 6^a^ puerta, Valencia].

Bonneau (abbé E.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

40 Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 52, rue de Vaugirard, Paris, vi^e^.

Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borel (J.), professeur au Collège classique — 4, avenue de la Gare, Neuchâtel, Suisse.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 25, Neuchâtel, Suisse.

Borle (J. P.), licencié ès lettres — 8, rue de Lausanne, Vevey, Suisse.

45 Bossu (Abbé C.), professeur à l'Institution Victor-de-Laprade — 12, rue du Collège, Montbrison, Loire.

Botschuyver (H. J.), docteur ès lettres de l'Université libre d'Amsterdam — 108, Valeriussttraat, Amsterdam, Hollande.

Boulanger (A.), professeur à la Sorbonne — 131, boulevard de Grenelle, Paris, xv^e^.

Boulanger (P.), inspecteur principal des contributions directes — 65, rue de Turbigo, Paris, iii^e^.

Boulfard (F.), professeur de lettres — 55, rue Nau, Marseille.

50 Boulinguier (Abbé P.), professeur au petit séminaire de Saint-Riquier, Somme.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, iv^e^.

Boussineau (G. de), professeur au Collège secondaire, 6, rue des Arbalétriers, Saint-Quentin, Aisne.

Boussineau (L. de), professeur à l'Externat des Enfants nantais — 21, rue Colbert, Nantes, Loire-Inférieure.

Bouvier (Mlle M.), professeur au pensionnat Jeanne-d'Arc — 194, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Marseille.

55 Boyancé (P.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 14, rue Huguerde, Bordeaux, Gironde.

Boyer (P.), administrateur honoraire de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Brauen (A.), notaire, docteur en droit — 28, Ermitage, Neuchâtel, Suisse.

Bréguet (Mlle E.), professeur à l'École secondaire de jeunes filles — 14, boulevard de la Tour, Genève, Suisse.

Breitmeyer (J. H.), docteur ès lettres de l'Université de Genève — La Capite de Vésenaz, Collonge-Bellerive, Genève, Suisse.

60 Brok (M. F.), professeur au lycée Notre-Dame — 66, Nassaulaan, Ginneken, Hollande.

Bröndal (V.), professeur à l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

Brouwer (P. de), professeur au lycée catholique — 292, Bredascheweg, Tilburg, Hollande.

Broye (Mlle M.), professeur à l'École supérieure et au gymnase de jeunes filles de Lausanne — 4, Préfleuri, Ouchy, Suisse.

Bruhl (A.), ancien membre de l'École de Rome — 18, rue Théodule Ribot, Paris, xvii^e^.

65 Brunel (Cl.), directeur de l'École des chartes, professeur à l'École des Hautes Études — 11, rue Cassette, Paris, vi^e^.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xiv^e^.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Buescu (V.), élève de l'École des Hautes Études — 1 *bis*, rue Lacépède, Paris, v^e^.

Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 10, rue des Chanoines, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

70 Burger (A.), chargé de cours à l'Université de Neuchâtel — Cortaillod, Neuchâtel, Suisse.

Burnier (E.), professeur à l'École supérieure et au gymnase de jeunes filles — 30, avenue du Léman, Lausanne, Suisse.

Buscail (Mlle F.), étudiante à la Faculté — 15, rue Rousselet, Paris, vii^e^.

Buscaroli (C.), Preside Liceo classico Pareggiato — Imola, Italie.

Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

75 Cahen (J.-G.), professeur au lycée Buffon — 44, avenue de Suffren, Paris, xv^e^.

Camelot (abbé P.), maître de conférences aux Facultés catholiques — 74, rue Royale, Lille, Nord.

Capua (Fr. P. di), preside del Liceo Pareggiato — 8, via Alvino, Castellamare di Stabia, Napoli, Italie.

Carcopino (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, xiv^e^.

Carraz (P.), professeur au collège Saint-Louis — 14, rue de l'École-de-Médecine, Genève, Suisse.

80 Carrette (E.), ex-chef du Secrétariat technique de la Cie Gle Transatlantique — 131, rue du Ranelagh, Paris, xvi^e^.

Cassart (J.), professeur au petit séminaire, Bonne-Espérance, Belgique.

Cauët, professseur au lycée Charlemagne — 1, rue Boulard, Paris, xiv^e^.

Cayrou (G.), inspecteur général, secrétaire de la rédaction de la Revue Universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Cayx, notaire — 9, cours Pasteur, Bordeaux, Gironde.

85 Champendal (E.), professeur au collège de Vallorbe, Vaud, Suisse.

Chantraine (P.), directeur d'études et secrétaire de l'École pratique des Hautes Études — 3, allée Claude-Debussy, Le Vésinet, Seine-et-Oise.

Chantre (abbé A.), professeur de littérature latine au Séminaire des Missions — Iseure, Allier.

Charlesworth (M. P.), professeur au St. Johns College — Cambridge, Angleterre.

Chassagnol (M.), professeur au lycée Rollin — 51, rue des Martyrs, Paris, IXe.

90 Chatelain (J.), étudiant à la Sorbonne — 55, rue du Cherche-Midi, Paris, VIe.

Chavanou (Mlle), professeur au lycée Molière — 24, rue La Fontaine, Paris, XVIe.

Chennevelle (O.), professeur au lycée de Chartres — 10, rue des Carmes, Paris, Ve.

Chessex (P.), professeur au Collège — La Riollaz, Payerne, Vaud, Suisse.

Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

95 Chevalier (P.), principal de collège honoraire — villa Aurore, rue Jeausoulin, Menton.

Chevallier (M.), professeur à l'École secondaire de jeunes filles — 20, route de Chêne, Genève, Suisse.

Chicharro de Leon (J.), professeur à l'Instituto nacional de seg. enseñanza « Goya » — 507, Arturo Soria, Ciudad Lineal, Madrid, Espagne.

Clémence (abbé) — 4, montée de Fourvière, Lyon.

Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

100 Colin (J.), conservateur de la bibliothèque publique — 43, rue Stanislas, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Collart (P.), ancien membre étranger de l'École française d'Athènes — La Vigie, Cologny, Genève, Suisse.

Collin (M.), professeur au Collège théologique — 11, rue des Récollets, Louvain, Belgique.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, VIe. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 38, rue Bautain, Strasbourg.

105 Colomb (E.). professeur au Collège de Dreux, directeur du « Journal des Collèges » — Rieuville, par Dreux, Eure-et-Loir.

Cordier (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 7, Grand-Place, Armentières, Nord.

Cornelio v. d. Broek (Fr.), Ord. Carm., Convento do Carmo, Itú (E. S. P ), Brésil.

Cornu (P.), licencié ès lettres, élève de la Faculté — 35, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

Corvisy (H.), rédacteur principal au Ministère de la Justice — 84, rue Saint-Louis en l'Ile, Paris, XIVe.

110 Cotard (R.), rédacteur en chef de la Revue Humanités (Grammaire), professeur au lycée Montaigne, 9, rue du Sommerard, Paris, Ve.

Cousin (J.), professeur de première supérieure au lycée de Poitiers — Pavillon du Coq, 4, avenue du Coq, Paris, IXe.

Craig (J.-D.), professeur à l'Université de Sheffield, Angleterre.

Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

Cross (Ephraïm), professeur au City College — 1840, Andrews Avenue, New-York.

115 Crouzet (P.), inspecteur général de l'enseignement — 15, rue de Tocqueville, Paris, XVIIe.

Cuenca (Fr.), professeur au colegio Gonzaga — Boa Vista, Loulé, Portugal.

Cuendet (G.), privat-docent à l'Université de Genève — Les Rosiers, route de Trélex, Nyon, Suisse.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

Curiel (R.), licencié en droit, élève à l'École des Hautes Études — 59, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

120 Cypriani (J.), professeur au lycée — 21, rue Thérèse, Montpellier, Hérault.

Daguerre (Mlle S.), étudiante — 37, boulevard de la Chapelle, Paris.

Daicoviciu (C.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 2, rue Gherescu, Cluj, Roumanie.

DAIN (A.), professeur à l'Institut catholique, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 42, rue de Dantzig, Paris, XVI^e.

DAIRIANADIN (Cajandé), avocat stagiaire — 31, rue Rangapillai, Pondichéry, Inde française.

125 DAMAS (P.), licencié ès lettres, avocat à la cour — 24, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux, Gironde.

DAUPELEY (P.), imprimeur de la Revue des Études latines — Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir.

DEBEAUVAIS (L.), professeur à la Maison S^t Ignace — Florennes, Belgique.

DEBOUXHTAY (P.), docteur en philosophie et lettres, membre de l'Institut archéologique de Liége — 11, place des Nations, Liége, Belgique.

DÉCRÉAU (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

130 DEFAGO (V.), avocat à Monthey, Valais, Suisse.

DELACROIX (P.), professeur au lycée Voltaire — 39, avenue Ernest-Reyer, Paris, XIV^e.

DELACROIX (abbé S.), professeur à l'Institut catholique — 56 *bis*, rue Desnouettes, Paris, XV^e.

DE LAET (M^lle Chr.), professeur à l'Institut du Sacré-Cœur — 393, chaussée de Namur, Héverlé, Belgique.

DELARUE (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 4, rue Imbert-Galloix, Genève, Suisse.

135 DELARUELLE (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 22, rue du Printemps, Toulouse.

DELGADO (J. Alvarez), catedratico de lingua latina, Instituto nacional, Santa Cruz de la Palma, Canaries.

DELHOUSIÈRE (O.) — Manage, Belgique.

DELISLE (E.), professeur au collège — Maison Berney, Rolle, Vaud, Suisse.

DESGRANGES (H.), élève de première supérieure au lycée Louis-le-Grand — hôtel Saint-Michel, 19, rue Cujas, Paris, V^e.

140 DESJARDINS (J.), professeur de première supérieure au lycée Louis-le-Grand — 87, rue de Rennes, Paris, VI^e.

DESROUSSEAUX (A.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 14, rue Paul-Appell, Paris, XIV^e.

DIAS DE MORAES (D.), professeur au gymnase d'État, membre de l'Académie des lettres de Bahia — 68, Larga de S. Raymunda, Bahia, Brésil. — Membre donateur.

DIRAT (M^me L.), professeur au lycée — 89, rue Riquet, Toulouse, Haute-Garonne.

DOR (Léopold), avocat à la Cour d'appel, licencié ès lettres — 39, rue Scheffer, Paris, XVI^e.

145 DORADO (M^lle M. L. Garcia), professeur à l'Instituto Escuela, Valencia, Espagne.

DUCEL (M^lle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

DUCOURNAU (C.), professeur au lycée de Ben-Aknoun (Alger) — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

DUFRESNE (G.) — chez M. M. Bensa, villa Incultivado, Nha-Rang, Sud-Annam, Indochine française.

DUMOULIN (J.), archiviste-paléographe — 5, rue des Grands-Augustins, Paris, VI^e.

150 DUPOUEY (R.), directeur de l'Alliance française — 6, avenue Paul-Appell, Paris, XIV^e.

DURAND (Abbé G.), professeur à l'Institut Frémont — 12, rue Paul-Banaston, Lisieux, Calvados.

DURAND (R.), professeur honoraire de la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

DURBAN (J.-R.-M.), professeur au lycée — 4, rue de Bellegarde, Toulouse, Haute-Garonne.

DURRY (M.), professeur à la Faculté des lettres — 40, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen, Calvados.

155 Dutoit (Abbé E.), professeur au collège Saint-Michel, lecteur de latin à l'Université, Fribourg, Suisse.

Ernout (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Jourdan, Paris, xiv^e^.

Ernst (M^lle^ J.), chargée de cours à l'Université de Lausanne, rédactrice de l' « Année philologique » — Le Télemly, La Rosiaz-sur-Lausanne, Suisse.

Espinosa Pólit (A.), préfet des études au collège de Cotocollao, Quito, Équateur.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

160 Evolceanu (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

Fabry — Villerot, par Hautrage, Belgique.

Faider (P.), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Gand, conservateur des collections Warocqué — château de Mariemont, par Morlanwelz, Belgique.

Faivre (J.), proviseur du lycée Wallon, Valenciennes, Nord.

165 Faral (E.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général-Foy, Paris, viii^e^.

Fargues (P.), professeur à la Faculté des lettres — Clos Cangina, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône.

Faria (E.), professeur au lycée français — 194, rua Rocha Miranda, Rio de Janeiro, Brésil.

Favez (Ch.), privat-docent à l'Université — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.

Fécherolle (abbé P.), professeur au Séminaire de Bastogne, Belgique.

170 Fedel (A.), professeur au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, xiv^e^.

Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 93, Koninginnenweg, Amsterdam, Hollande.

Ferrero (G.), professeur à l'Université — 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

Ferté (L.), docteur en médecine — 204, boulevard Raspail, Paris, vi^e^.

Fitz Gerald (W. E.), professeur au Boston College — Chesnut Hill, Massachusetts, États-Unis.

175 Flandin (M.), professeur au lycée Carnot — 1, avenue de la Porte-d'Asnières, Paris, xvii^e^.

Florian (J.) — Stará Riše, Morava, Thécoslovaquie.

Fohalle (R.), chargé de cours à l'Université — 154, rue Fraichamps, Grivegnée, Belgique.

Fontan (A.), docteur en droit, juge au Tribunal civil — Guelma, Algérie.

Fordyce (G. J.), professeur à l'Université de Glasgow, Écosse.

180 Forget (M.), professeur au lycée — 22, rue Carnot, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Fouilhé (A.), professeur au lycée Pasteur — 6, rue Dévès, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Fournier (M^lle^ R.), professeur au lycée — Hôtel de la Tour-Hassan, rue de Chellah, Rabat, Maroc.

Fraccaro (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

France (R.), étudiant à la Faculté des lettres — Maison des provinces de France, 55, boulevard Jourdan, Paris, xiv^e^.

185 Frankfurter (E.), libraire-éditeur — 8, rue du Grand-Chêne, Lausanne, Suisse.

Fredet (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, viii^e^. — Membre donateur.

Frère (H.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

Freté (Mlle A.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 46, avenue Bosquet, Paris, VIIe.

Froidevaux (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

190 Fromentin (F.) — 13, rue Joseph-Gaillard, Vincennes (Seine).

Gachet (abbé J.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

Gagé (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 73, boulevard d'Anvers, Strasbourg.

Gaïffier d'Hestroy (Baudoin de) — Société des Bollandistes, 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

Galletier (E.), doyen de la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

195 Galtier (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

Garcia (J. Feo), professeur à l'Université — 19, Sorni, Valencia, Espagne.

Garnier-Duquesne (Mme G.), licenciée ès lettres — 25, avenue de la Gare, Lausanne, Suisse.

Garreau (E.), licencié ès lettres — 2, rue Coypel, Paris, XIIIe.

Gastinel (G.), inspecteur général honoraire — 9, rue Brown-Sequard, Paris, XVe.

200 Gaudu (F.), professeur au lycée — 41, rue Haldot, Caen, Calvados.

Gauthier (Mlle), professeur à l'Institut de la Madeleine — 6, rue Saint-Martin, Villeneuve-le-Roi, Seine-et-Oise.

Gautreau (M.), professeur au lycée Henri IV — 9, square Charles-Laurent, Paris, XVe.

Ghellinck (le P. de), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

Giffard (A.), professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue de l'Indépendance américaine, Versailles, Seine-et-Oise.

205 Gillart (Mlle O.), professeur au lycée de jeunes filles — 91, rue Bonneterie, Avignon, Vaucluse.

Ginnel (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 5, rue des Parcs, Neuchâtel, Suisse.

Giraud (C.), licencié ès lettres, ancien directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine — 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Belleville-sur-Saône, Rhône.

Gonçalves (F. Rebêlo), professeur à la Faculté des lettres — 3e-4e avenue de la République, Lisbonne, Portugal.

Gonzalez de la Calle (P. U.), professeur à l'Université de Madrid — Collège d'Espagne, Cité universitaire, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

210 Gougenheim (G.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Gouttesoulard (abbé), curé de Saint-Alban-les-Eaux, Loire.

Grat (F.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy, chargé d'enseignement auxiliaire à la Faculté des lettres de Paris — 43, avenue Foch, Vincennes, Seine.

Grenier (A.), professeur au Collège de France — 11, rue Monticelli, Paris, XIVe.

Grisard (A.), docteur en philosophie et lettres — 127, rue des Coteaux, Verviers, Belgique.

215 Grivel (B.), professeur au Collège classique — 5, avenue Davel, Lausanne, Suisse.

Groot (A. W. de), doyen de la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

Guastalla (R.), professeur au lycée Lakanal — 1, rue Monticelli, Paris, XIVe.

Guichard (G.), éditeur des Chartes du Forez. — 19, avenue de la Gare, Feurs, Loire.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Émile-Faguet, Paris, XIVe.

220 Guilland (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Janson-de-Sailly — 15, rue de Poissy, Paris.

Guillaumé, professeur au lycée Condorcet, Paris.

Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Guillet (E.), professeur au Collège — avenue de la Gare, Vic-en-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Guittet (Mlle M.), licenciée ès lettres — 18, rue des Lisses, Chartres, Eure-et-Loir.

225 Gunning (W.), directeur de l'Institut Monnier, Versoix, canton de Genève, Suisse.

Hagenauer (C.), professeur au lycée — 32, boulevard Raymond-Poincaré, Bar-le-Duc, Meuse.

Haliste, professeur au Séminaire de philologie classique de l'Université de Tartu, Esthonie.

Halkin (L.), professeur à l'Université — 59, boulevard de Laveleye, Liége, Belgique.

Handrick (F.), administrateur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, Fribourg, Suisse.

230 Hanoteau (Mlle C.) — 30, rue des Moutons, Louvain, Belgique.

Haury (A.), professeur au lycée Ampère — 1, avenue des Platanes, Calvire, Rhône.

Haussaire — 11, avenue de Grasse, Cannes, Alpes-Maritimes.

Heeckeren (G. de) — 60, rue Pierre-Charron, Paris.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Seraing — 358, rue Saint-Gilles, Liége, Belgique.

235 Henné (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

Herescu (N. J.), professeur à l'Université, directeur de la « Revista clasica » — 17, str. Armeneasca, Bucarest, Roumanie.

Hermies (R. d'), professeur au lycée — 9, rue de Maubeuge, Lille, Nord.

Herriot (Édouard), président de la Chambre des Députés.

Herrmann (L.), professeur à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

240 Herrouet (J.-M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Hersch (Mlle J.), licenciée ès lettres — 18, avenue P. Odier, Genève, Suisse.

Heurgon (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 220, rue Michelet, Alger.

Heyde (K. van der), recteur du gymnase d'Apeldoorn — 31, Valkenberglaan, Apeldoorn, Hollande.

Hoepffner (A.), professeur d'histoire — 9, allée Spach, Strasbourg.

245 Hoogterp, docteur ès lettres — 8, Rosengracht, Harlingen, Hollande.

Hubaux (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Batty, Sclessin, Belgique.

Hubert (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres — 11, rue Jules-Picault, Poitiers, Vienne.

Jacquier, répétiteur au lycée Carnot — 145, boulevard Malesherbes, Paris, xvii^e.

250 Jalifier (Mme), docteur en médecine — 18, rue de Grenelle, Paris, vii^e.

Jalinoux (R.), licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures, professeur de l'Université — 31, rue du Chemin de fer, Vincennes, Seine.

Jamault — 35, rue Faidherbe, Paris, xi^e.

James (Mlle Y.), professeur libre — 17, rue Rousselet, Paris, vii^e.

Jannot (H.), licencié ès lettres — 8, rue de Marseille, Le Creusot, Saône-et-Loire.

255 Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

Jeanmaire (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 177, route Nationale, Viroflay, Seine-et-Oise.

Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jordanescu (F.), professeur au lycée — 8, Str. Mântuleasa, Bucarest, Roumanie.

260 Joron (M.) — 16, rue du Sommerard, Paris, v^e.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

Jové (E.), directeur de « Palestra Latina » — Universidad, Cervera (Lérida), Espagne.

Jullion (M^lle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 9, rue du Général-Niox, Paris, xvi^e.

265 Jumeau (R.), professeur au lycée Fustel-de-Coulanges — 11, boulevard d'Anvers, Strasbourg.

Junod (L.), sous-archiviste cantonal — Romanel-sur-Lausanne, Suisse.

Juret (A.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Granddidier, Strasbourg.

Jurgensen (J.-D.), étudiant — 28 *bis*, avenue Daumesnil, Paris, xii^e.

Kaden (H.), professeur à la Faculté de droit — 35, avenue de Miremont, Genève, Suisse.

270 Kent (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Kersbergen (M^lle A. W.), Buy's Jacoblaan, 19, Bussum, Hollande.

Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, vii^e.

Krier (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbruck, Luxembourg.

Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

275 Labhardt (A.), docteur ès lettres, professeur au gymnase — 15, Angensteinerstrasse, Bâle, Suisse.

Laborderie (R.), professeur au lycée Hoche — 34, avenue de Picardie, Versailles, Seine-et-Oise.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 50 *bis*, rue Boileau, Paris, xvi^e.

Lacroix (M.), professeur au lycée Henri IV — 6, rue Quatrefages, Paris, v^e.

Lafaix (D^r) — 76, rue de la Voie-Verte, Paris, xiv^e.

280 Laforgue (F.), professeur de lycée honoraire — 12, avenue du Petit-Chambord, Bourg-la-Reine, Seine.

Laherre (J.-A.), professeur au grand lycée — 11, rue Auber, Alger.

Lainey (abbé P.), professeur à l'Institut libre de Saint-Lô, Manche.

Lamborot (M^lle G.), professeur au lycée Victor-Duruy — 33, boulevard des Invalides, Paris, vii^e.

Lambrino (S.), professeur à la Faculté des lettres, directeur de la Revue « Istros » — 9, Str. Tokio (Parc Bonaparte), Bucarest, Roumanie.

285 Last (Hugh), président de la Society for the promotion of roman studies — Brasenose College, Oxford, Angleterre.

Latil, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xiv^e.

Laurent-Schwob (M^me P.), diplômée d'études supérieures — 8, rue Cannebière, Paris, xii^e.

290 Lavanchy (M^lle E.), licenciée ès lettres — 2, place des Halles, Lutry, canton de Vaud, Suisse.

Lavarenne (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Condorcet — 43, rue Chauveau, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Lebègue (H.), directeur d'études honoraire à l'École pratique des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e.

Le Bras (G.), professeur à la Faculté de droit — 20, avenue Paul-Appell, Paris, xiv^e.

Le Cam — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris, xiii^e.

295 Léger (J.), professeur au lycée de Longchamps, Bordeaux, Gironde.

Lejeune (M.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 86, Chemin haut-des-sables, Poitiers.

Lelièvre (R.), étudiant à la Sorbonne — 37, rue Château-Landon, Paris, xe.

Lemaire (abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

Lemmens (Mme M.), professeur à l'Institut supérieur Sainte-Véronique — 96, rue Louvrex, Liége, Belgique.

300 Lenchantin de Gubernatis (M.), professeur à l'Université — 63, corso Vittorio Emanuele, Pavie, Italie.

Leneveu, professeur au lycée Henri IV — 19, place du Panthéon, Paris, ve.

Leroy (Maxime), assistant à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 19, rue de Chênée, Angleur, Belgique.

Leroy (Maurice), professeur — 89, avenue des Rogations, Bruxelles, Belgique.

Leschi (M.-L.), directeur des antiquités d'Algérie — 87, boulevard Camille Saint-Saens, Alger.

305 Lévy (P.), professeur au lycée Charlemagne — 30, rue Ch. Baudelaire, Paris, xiie.

Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Écosse.

Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

310 Liscu (M.), docteur de l'Université de Paris — 23, rue Aviator Fetrat, Bucarest, Roumanie.

Lochner (E.), étudiant de l'Université de Berlin, diplômé d'études supérieures de l'Université de Paris — 15, rue Georges-Guynemer, Asnières, Seine.

Löfstedt (E.), vice-recteur de l'Université de Lund, Suède.

Loyen (A.), professeur au lycée — 9, rue Jules-Lemaître, Orléans, Loiret.

Luchaire (J.), docteur ès lettres, directeur honoraire de l'Institut international de coopération intellectuelle — 96, avenue des Ternes, Paris.

315 Lucot (R.), professeur au lycée — 6, rue Clemenceau, Toulouse, Haute-Garonne.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Magos (Mlle H.), professeur à l'Institut Paridaens — place Saint-Antoine, Louvain, Belgique.

Maille (E.), professeur au lycée Henri-IV — 11, rue de Cluny, Paris, ve.

Malingrey (Mlle), professeur au lycée Lamartine — 1, rue de l'Abbé-Rousselot, Paris, xvie.

320 Mallein, licencié ès lettres — 21, rue des Moines, Paris, xvie.

Mantoux (Ch.), élève de première supérieure au lycée Henri-IV — 1, place du Panthéon, Paris, ve.

Maréchal (A.-Ch.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 32, boulevard de Metz, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Marguerat (H.), professeur au Collège classique — Clair-Joli, chemin de la Batelière, Lausanne, Suisse.

Mariée (M.), proviseur du Lycée — 1, rue Gambetta, Toulouse, Haute-Garonne.

325 Marin (A.), professeur au Collège national Saint-Sava, 4, str. D. Lister, Parcul Principesa Elina, Bucarest, Roumanie.

Marouzeau (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Marrou (H.), professeur à l'Institut français de Naples — 86, via Francesco-Crispi, Napoli, Italie.

Massiéra (P.), principal du Collège de Sétif, Constantine.

Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, xxe.

330 Masson (Mlle), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Mauger (G.), professeur au lycée Condorcet — 3, rue Bellevue, Saint-Germain-en-Laye.

Mauris (L.), professeur au collège, Aubonne, Vaud, Suisse.

Maury (P.), agrégé des lettres — 27, rue Duméril, Paris, XIIIe.

Mayol de Lupé (Mgr. J. de) — 2, avenue Émile-Acollas, Paris, VIIe.

335 McCormick (J. P.), professeur à Saint-Charles Collège, Catonsville, Maryland, États-Unis.

McCracken (G.), professeur à Otterbein College, Westerville, Ohio, États-Unis.

McDaniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, 264 South 44th st., Philadelphia, États-Unis.

Meile (P.), agrégé de l'Université — 96, rue Jean-Jaurès, Bois-Colombes, Seine.

Mellot (J.), étudiant à la Faculté — 11, rue de la Fraternité, Saint-Mandé, Seine.

340 Mercier (Mlle M. J.), licenciée ès lettres — 2 *bis*, chemin des Artichauts, Genève, Suisse.

Méridier (Mlle H.), professeur de cours secondaire — 2, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Merkx (P.) — 145, Baronielaan, Breda, Hollande.

Merlin (A.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — 5, villa de Villiers, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Mertz (L.), professeur honoraire, directeur de Cours secondaire — 10, rue Joseph-Gaillard, Vincennes, Seine.

345 Messent (Mme), professeur — 42, rue Emmanuel-Liais, Cherbourg, Manche.

Meylan (Ph.), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue de Florimont, Lausanne, Suisse.

Michaud (G.), professeur au lycée d'Évreux — 18, route de Croissy, Le Pecq, Seine-et-Oise.

Michel (Pierre), professeur au lycée — 17, rue Linguet, Reims, Marne.

Michelland (E.), élève de l'École des Hautes Études — 1, rue Royer-Collard, Paris, Ve.

350 Michon (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Minard (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 10, place Jean-Macé, Lyon.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 47, rue de Verrières, Antony, Seine.

Monsuez (R.), professeur au lycée de Tourcoing — 48, rue de la Vignette, Lille, Nord.

Moreno (Fernando Maria), préfet des études au Colegio Gonzaga — Loulé, Portugal.

355 Morgenthaler (A.), professeur au lycée Fustel-de-Coulanges — 16, rue du Faubourg-de-Pierres, Strasbourg.

Mountford (J. F.) — 42, Park Road West, Birkenhead, Angleterre.

Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

Muller (H. F.), professeur à l'Université Columbia, New-York, U. S. A.

Naef (Mme H.), Musée Gruérien, Bulle, canton de Fribourg, Suisse.

360 Naum (Th. A.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Gherescu, Cluj, Roumanie.

Navrátil (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

Nelson (A. H.), docteur ès lettres, bibliothécaire de l'Université — 41, Ostre Agatan, Uppsala, Suède.

Nery (D.), professeur de cours secondaire — 22, rue Docteur-Escat, Marseille.

Nicolau (M. G.), docteur en droit, diplômé de l'École des Hautes Études, assistant à la Faculté des lettres de Bucarest, Roumanie.

365 Niedermann (M.), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des lettres — 15, chemin des Pavés, Neuchâtel, Suisse.

Nitti-Dolci (Mme L.), diplômée de l'École des Hautes Études — 26, rue Vavin, Paris, vie.

Noailles (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, vie.

Noblot (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 3, rue des Boers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Noiville (J.), professeur au lycée Pasteur — 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, Neuilly-sur-Seine.

370 Noiville (R.), professeur au lycée Charlemagne — 60, rue Monge, Paris, ve.

Nougaret (L.), professeur au lycée Rollin — 174, avenue de Clichy, Paris, xvie.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

Nussbaum (J.), professeur au gymnase — 63, rue A.-M. Piaget, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Oltramare (A.), doyen de la Faculté des lettres — 36, rue Carteret, Genève, Suisse.

375 Ooteghem (J. van), S. J., professeur aux Facultés N.-D.-de-la-Paix, secrétaire de la revue « Les Études classiques » — 59, rue de Bruxelles, Namur, Belgique.

Pabon S. de Urbina (J. M.), Colegio Scientiae — 25, Ferraz, Madrid, Espagne.

Pagis (M.), élève de l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, ve.

Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 7, rue Vital, Paris, xvie.

Palanque (J.-R.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 26, rue de l'Aiguillerie, Montpellier, Hérault.

380 Paoli (J.), professeur à la Faculté de droit — 30, boulevard Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

Parain (Ch.), professeur au lycée Henri-IV — 39, rue Claude-Bernard, Paris, ve.

Parker (H. M. D.), professeur au Magdalen College, Oxford, Angleterre.

Parvu (L.), licencié ès lettres — 7, rue Vornicul Sturza, Berlad (Roumanie).

Pasoli (A.), professeur au r. liceo-ginnasio — 21, via S. Paolo, Verona, Italie.

385 Patois (Ch.), professeur au Collège — 92, rue du Rhône, Genève, Suisse.

Peeters (F.), docteur en philosophie et lettres, assistant à l'Université — 209, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

Pegon (P.), professeur de première supérieure au lycée — 34, rue Philippe-le-Hardi, Dijon, Côte-d'Or.

Perelmann (Mlle M.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — La Villette, Yverdon, canton de Vaud, Suisse.

Perrenoud (A.), professeur au Collège classique — 13, Maillefer, Neuchâtel.

390 Perrenoud (J.-L.), professeur au gymnase — 9, faubourg du Château, Neuchâtel, Suisse.

Perret (Jacques), maître de conférences à la Faculté des lettres — impasse Fontenille, Montpellier, Hérault.

Perret (Jean), professeur au lycée de Bourg, Ain.

Perrochat (P.), professeur à la Faculté des lettres — 3, square des Postes, Grenoble, Isère.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

395 Petré (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 198, avenue du Maine, Paris, xive.

Philippart (H.), professeur à l'Université — 19, rue Jean-Chapelié, Ixelles-Bruxelles, Belgique. — Membre donateur.

Picard (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres — 16, avenue de l'Observatoire, Paris, vie.

Pichard (L.), professeur à l'Institut catholique — 116, boulevard Exelmans, Paris, xvie.

Piganiol (A.), professeur à la Faculté des lettres — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, xvie.

400 Pighi (G. B.), assistente nella Scuola orientale dell'Università cattolica, incaricato di lingua e letteratura latina nell'Istituto di magistero — 15, viale Coni Zugna, Milano, Italie.

Piguet (D.), professeur au Collège — 12, rue des Jordils, Yverdon, Suisse.

Pinaud (A.) — 85, rue Blomet, Paris, xv^e^.

Pippidi (D. M.), assistant à la Faculté des lettres — 28, rue Rogalniceanu, Jassy, Roumanie.

Pittet (Abbé A.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

405 Plinval (G. de), professeur au lycée Voltaire — 15, rue Ernest-Cresson, Paris, xiv^e^.

Poëte (Marcel), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 22, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris, v^e^.

Pointeau (M.), étudiant à la Sorbonne — 4, avenue Herbillon, Saint-Mandé, Seine.

Pokrowski (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand et à l'École normale de Sèvres — 2, rue G. de-Porto-Riche, Paris, xiv^e^.

410 Pons, proviseur du lycée Henri IV, Béziers, Hérault.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, vii^e^.

Préchac (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 1, rue Alain Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

Quéré (P.), professeur au lycée — 12, rue de Châteaudun, Chartres, Eure-et-Loir.

Rabouam (R.), professeur au collège — 2, rue Manuel, Barcelonnette, Basses-Alpes.

415 Ramain (G.), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier, 18, rue Vallon, Thonon-les-Bains, Haute-Savoie.

Rand (E. K.), professeur à l'Université Harvard, Cambridge, Massachusetts, États-Unis.

Raynaud de Lage (G.), professeur au lycée — 12, rue Demouilles, Toulouse, Haute-Garonne.

Reiring (abbé W.) — Collège Saint-Alphonse, Berg Nebo, Nimègue, Hollande.

Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

420 Respino (A. Diaz), cathedratico d. Instituto nacional de sec. enseñanza — O. Contina 41, Lugo, Espagne.

Révil (J.), professeur au lycée Champollion — 1, avenue Félix-Viallet, Grenoble, Isère.

Reymond (M^lle^ A.), licenciée ès lettres — 10, avenue des Cerisiers, Pully près Lausanne, Suisse.

Reymond (E.), directeur de l'École nouvelle de Chailly-sur-Lausanne, Suisse.

Rickatson-Hatt (Bernard) — 39, Orchard Court, Portman Square, London W. 1, Angleterre.

425 Riedlinger (A.), professeur au collège de Genève — Collonge-Bellerive, près Genève, Suisse.

Robitaille (abbé G.) — maison Saint-Joseph, Sault-au-Récollet, Montréal, Canada.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.), licencié ès lettres — 30, rue Edouard Delanglade, Marseille.

Rodriguez (P. I.) — St Bonaventure College, Alleghany, N. Y., États-Unis.

430 Roman (O.) — 70, rue Botzaris, Paris, xix^e^.

Roques (M.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4^e^ section de l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

Rose (H. J.), professeur à l'Université — Edgecliff East, The Scores, St Andrews, Fife, Angleterre.

Roume, inspecteur d'Académie, Montauban, Tarn-et-Garonne.

Roux (A.), licencié ès lettres — collège de Porto-Novo, Dahomey.

435 Roux (R.) — 26, rue Lafayette, Versailles, Seine-et-Oise.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster of Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ruffel (P.), professeur au lycée — villa Bon-Encontre, allée des Mûriers, Montauban, Tarn-et-Garonne.

Rumpf (P.), sous-directeur du collège — 27, rue de Lausanne, Morges, Vaud, Suisse.

Ryba (B.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université Charles, Smetanovo nám., Praha I, Tchécoslovaquie.

440 Saco (D. J.), catedratico de sec. enseñanza — 28, avenue de Buenos-Aires, Orense, Espagne.

Safarewicz (J.), professeur à l'Université — Pilsudskiego 4[1], Cracovie, Pologne.

Saint-Denis (E. de), maître de conférences à la Faculté des lettres de Dijon, Côte-d'Or.

Salmon (D. P.), Monasterio Pontificio di S. Girolamo — via di Torre Rossa, Roma, 44, Italie.

Salmon (E. T.), professeur à McMaster University, Hamilton, Ontario, Canada.

445 Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, xvii^e^.

Sance (M^lle^ Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

Sausy (L.), professeur de première supérieure au lycée Louis-le-Grand — 39, rue des Ecoles, Paris, v^e^.

Schmitz (dom Ph.), directeur de la Revue Bénédictine — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

Schouterden (G.) — 28, rue Hippolyte-Fenoux, Le Havre.

450 Schrijnen (Mgr J.), professeur à l'Université — 17, Saint-Annastraat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

Schuler (L.), proviseur du lycée de Nevers, Nièvre.

Ségalen (A. P.), professeur au lycée — 20, rue de Vincennes, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Seston (W.), maître de conférences à la Faculté — 20, cours Pasteur, Bordeaux.

Simon — 16, rue Tahère, Saint-Cloud, Seine.

455 Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

Sindou (R.), diplômé d'études supérieures — 14, Hameau Boileau, Paris, xvi^e^.

Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sneyders de Vogel, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

Socorro Pérez (M.), cathedratico del Instituto nacional de sec. enseñanza, Las Palmas, Canaries.

460 Sommerfelt (A.), professeur à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

Soustre (M^lle^ M.-L.), inspectrice de l'enseignement primaire — Corbigny, Nièvre.

Stavro-Stavri (M^me^ A. Brenot-), docteur ès lettres — 16, rue des Marronniers, Paris, xvi^e^.

Stchoupak (M^me^ N.), diplômée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, xiv^e^.

Stehlé (H.), professeur au Collège — 5, rue E. Jung, Genève, Suisse.

465 Strycker (E. de), Ancienne Abbaye, Tronchiennes, Belgique.

Stubbe (L.), professeur au Collège de Montreux — 51, avenue Ruchonnet, Lausanne, Suisse.

Svoboda (Ch.), professeur à l'Université — Smetanovo u., Prague I, Tchécoslovaquie.

Tachauer (M^lle^ A.), élève de l'école des Hautes Études — Banque Hoskier et C^ie^, 15, rue des Mathurins, Paris.

Taylor (H. M.) — 64, Brockhurst Road, Ward End, Birmingham, Angleterre.

470 Ters (Fr.), licencié ès lettres, étudiant à la Sorbonne — 72, rue Henri-Regnault, Saint-Cloud, Seine.

Thévenaz (P.), licencié ès lettres — 14, rue Bachelin, Neuchâtel, Suisse.

Thomas (François), maître de conférences à la Faculté des lettres — 20, cours Pasteur, Bordeaux.

Thuillard (D^r^) — 1, avenue Lamartine, Vincennes, Seine.

Tissot (A.), professeur au Gymnase — 70, Chemin du Haut, Bienne, canton de Berne, Suisse.

475 Toberer (Mlle A.), étudiante — Les Moulins, 84, Yverdon, Suisse.

Toussaint (R.), trésorier de l'Association pour l'encouragement des études grecques — 14, rue Paul-Déroulède, Bois-Colombes, Seine.

Toutain (J.), directeur d'études et secrétaire honoraire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, VIe.

Treyvaud (J.), professeur au gymnase classique — Sur-Lac, Mont-Choisi, Lausanne.

Twietmeyer — 14, Gellerstrasse, Leipzig, Allemagne.

480 Twombly (P. Neil), professeur au Collège Saint-Joseph, Philadelphie — 9, rue Raynouard, Paris, XVIe.

Vaganay — 134, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

Vallette (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.

Vegezzi (A.), doctenr ès lettres — 84, via Savoia, Roma, 134, Italie.

Veil (Mlle H.), professeur au lycée de jeunes filles de Moulins, Allier.

485 Vendryes (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

Vieillefond (J.-R.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 10, rue Barrème, Lyon, VIe.

Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — villa Courteline, avenue Lepic, Montpellier.

Visscher (F. de), professeur à la Faculté de droit — 157, avenue de Longchamps, Bruxelles, Belgique.

Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

490 Wiblé-Gaillard (R.), professeur au collège — 10, rue des Granges, Genève, Suisse.

Woltjer (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.

Wuilleumier (J.-P.), professeur à la Faculté des lettres — 33, rue Constant, Lyon.

Wuilleumier (Mlle J.), agrégée des lettres — 46, rue Lepic, Paris, XVIIIe.

Yon (A.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon — 26, boulevard Eugène-Réguillon, Villeurbanne, Rhône.

495 Yvon (H.), professeur honoraire — 2, rue du Puits-des-Champs, Dourdan, Seine-et-Oise.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 6, avenue de la Grenade, Genève.

Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, VIe.

Zeppa de Nolva (C.), professeur au lycée — 10, rue Duquesne, Lyon.

Salle de travail de l'École des Hautes Études — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.

500 Institut d'études latines — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.

Groupe d'études anciennes — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.

École normale libre de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Section de latin de la Faculté des lettres de Grenoble, Isère.

Institut de latin de la Faculté des lettres de Caen, Calvados.

505 Institut de langues et littératures anciennes de la Faculté des lettres de Poitiers, Vienne.

Groupe d'études latines de la Faculté des lettres de Lille — 9, rue Auguste-Angellier.

## BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTS ABONNÉS

### France et Colonies.

Aix, Université.
— Bibliothèque publique.
Alger, Université.
510 — Grand lycée.
Angers, Lycée David-d'Angers.
Beauvais, Lycée Jeanne-Hachette.
Besançon, Université.
Bordeaux, Université.
515 Caen, Université.
Casablanca, Lycée Lyautey.
— Petit lycée.
Cette, Collège.
Dijon, Université.
520 Fontainebleau, Collège Carnot.
Grenoble, Bibliothèque universitaire.
Hazebrouck, Collège.
La Flèche, Prytanée.
Lille, Université.
525 — Facultés catholiques.
Lyon, Université.
Mâcon, Lycée de jeunes filles.
Marseille, Bibliothèque municipale.
Mazagan (Maroc), Collège.
530 Nancy, Université.
Nantes, Bibliothèque municipale.
Orléans, Bibliothèque municipale.
Paris, Bibliothèque de la Sorbonne.
— Bibliothèque Sainte-Geneviève.
535 — École pratique des Hautes Études.
— École normale supérieure.
— Institut catholique.
— Association Guillaume Budé.
— École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
540 — Lycée Janson-de-Sailly.
Poitiers, Université.
Pontivy, Lycée de garçons.
Rabat, Lycée Gouraud.
Rennes, Université.
545 Saint-Omer, Lycée de garçons.
Sèvres, École normale de jeunes filles.
Strasbourg, Bibliothèque universitaire.
Toulouse, Université.
— Lycée de garçons.
550 — Lycée de jeunes filles.
Tulle, Lycée Ed. Perrier.
Tunis, Bibliothèque publique.
Verneuil, École des Roches.

### Étranger.

Aberdeen, Université.
555 Abo, Académie.
Amsterdam, Université.
— Université libre.
Ann Arbor (Michigan), Université.
Athènes, École française.
560 Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
Beirout, Université.
565 Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
Bruxelles, Université libre.
— Ministère des Sciences et Arts.
— Société des Bollandistes.
570 Bucarest, Séminaire pédagogique.
— Séminaire de philologie classique.
Budapest, Université.
Buenos-Ayres, Institut de littérature classique, Université.
Caceres, Institut national d'enseignement secondaire.
575 Cagliari, Faculté des lettres.
Cambridge (Angleterre), Philological Society.
Cambridge (États-Unis), Université Harvard.
Chapel-Hill, University of North Carolina.
Cincinnati (Ohio), Université.
580 Cleveland, Western Reserve University Libraries.
Cluj, Institut d'études classiques.
Coïmbre, Institut français.
— Faculté des lettres.
Copenhague, Bibliothèque royale.
585 Cracovie, Université.
Dublin, Bibliothèque nationale d'Irlande.

Florence, Bibliothèque nationale.
Fribourg (Allemagne), Literarische Anstalt.
Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
590 — Pensionnat de Bertigny.
Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
Gênes, Université.
Giessen, Université.
595 Glasgow, Université.
Göttingen, Université.
Graz, Université.
Greifswald, Faculté de philosophie et lettres.
Grenade, Faculté des lettres.
600 Haarlem, Gymnase.
Hamburg, Université.
Hanover, Darmouth College.
Helsinki, Université.
Irun, Lycée Lecaroz.
605 Jérusalem, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
Lausanne, Collège classique cantonal.
Le Caire, Université.
Leeuwarden, Bibliothèque Buma.
610 Leipzig, Université.
Leningrad, Université.
— Bibliothèque publique.
Lérida, Institut national d'enseignement secondaire.
Liége, Université.
615 Lisbonne, Institut français.
Liverpool, Université.
Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
Los Angeles, Université de Californie.
Louvain, Bibliothèque de l'Université.
620 — Collège théologique.
Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseign. secondaire.
— Bibliothèque nationale.
— Faculté de philosophie.
625 — Centro de estudios historicos.
Marburg, Université.
Milan, Université.
Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
630 — Bibliothèque publique.
— Inst. Litter. Im. Gorjkogo.
Munich, Bibliothèque nationale.
Neuchâtel, Université.
Newcastle, Armstrong College.
635 New Haven (Connecticut), Yale University.
New York, Columbia University.
Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
— Bodleian Library.
640 — Society for the promotion of roman studies.
Philadelphie, American philosophical Society.
Princeton (New Jersey), Université.
Québec, Université Laval.
— École normale supérieure.
645 Rome, Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque Vaticane.
— École française.
— American Academy.
Saint-Laurent, Collège Saint-Laurent.
650 Salamanque, Faculté de philosophie et lettres.
Santiago, Université.
Séville, Faculté de philosophie.
Swansea, University College.
Swarthmore College, Pensylvanie.
655 Targoviste, Lycée Vacarescu.
Tartu, Institut d'antiquités classiques.
Tokio, Université.
Turin, Université.
Upsala, Université.
660 Utrecht, Université.
Venise, Istituto di scienze e lettere.
Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

# COMPTE-RENDU DES SÉANCES
## DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

### SÉANCE DU 9 JANVIER 1937.

Président : M. P. de Labriolle.

**Membres présents.** — MM. E. Albertini, J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, A. Boulanger, A. Bourgery, V. Buescu, J. Carcopino, E. Carrette, F. Cauët, M. Chassagnol, P. Delacroix, H. Desgranges, M. Durry, A. Ernout, A.-J. Fehr, Dr L. Ferté, R. France, Mlle A. Freté, MM. M. Gautreau, A. Giffard, Gonzalez de la Calle, R. Guastalla, Mlle A. Guillemin, Mme Jalifier, Mlle Y. James, MM. P. de Labriolle, Dr Lafaix, Mlle Lamborot, MM. H. Lebègue, R. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, Mlle Malingrey, MM. J. Marouzeau, G. Mauger, P. Noailles, J. Noiville, R. Noiville, G. de Plinval, M. L. Sausy, Mlle A. Tachauer, M. R. Toussaint, Mlle H. Wuilleumier.

**Communications du Bureau.**

M. P. de Labriolle, en inaugurant sa présidence, adresse quelques paroles de cordiale sympathie à son prédécesseur, M. J. Bayet, et à l'administrateur, M. Marouzeau, aux côtés de qui il se félicite de pouvoir suivre de près pendant cette année les travaux de la Société.

Il souhaite la bienvenue à M. A. J. Fehr, professeur hollandais, qui a profité d'un séjour à Paris pour assister à cette séance.

M. J. Marouzeau met les assistants au courant de l'état des publications de la Société.

Il annonce que pour la prochaine séance il a adressé une invitation à la Société pour l'encouragement des études grecques. Cette séance aura lieu dans un amphithéâtre de la Sorbonne et sera consacrée à des communications de membres communs aux deux Sociétés sur des sujets intéressant à la fois les domaines grec et latin.

A une question posée sur le sens de cette initiative, M. Marouzeau répond que pour l'instant il n'y voit qu'une manifestation de confraternité entre deux Sociétés qui ne peuvent s'ignorer, mais qu'il se prê-

tera avec empressement à tout essai de collaboration qui en pourrait résulter.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. A. E. Giffard donne raison aux philologues (Bréal-Bailly, Ernout-Meillet) qui, dans la loi des XII Tables (3, 6 : « adversus hostem aeterna auctoritas esto »), voient une interdiction d'usucaper portée contre les pérégrins et traduisent le mot *auctoritas* par « droit de revendication en propriété ». Il repousse l'interprétation des romanistes (Girard, de Visscher, etc.) qui rattachent cette *auctoritas* à la mancipation et traduisent le mot par « garantie » du *mancipio dans.*

Il faut partir de la loi Atinia (Aulu-Gelle, *N. A.* 17, 7 ; *D.* 41, 3, 4, 6 ; 50, 16, 215) qui, pour prohiber l'usucapion des choses volées, édicte que l'*auctoritas* du volé sur la chose dont il a été dépossédé subrepticement durera indéfiniment : « quod subruptum erit ejus rei aeterna auctoritas esto ».

Si l'*auctoritas* qui fait obstacle à l'usucapion de la *res furtiva* était fondée, comme le prétendent les romanistes, sur la mancipation, seul le propriétaire d'une *res mancipi*, acquise par ce mode, serait protégé, en cas de vol, contre l'usucapion. Pourquoi le propriétaire qui a acquis par succession, par tradition ou par usucapion serait-il moins bien traité? On ne le voit pas.

D'autre part, logiquement, dans le système des romanistes, le voleur et ses ayants cause devraient pouvoir usucaper les *res nec mancipi* (par exemple la *patera aurea*), parce que le volé ne jouit pas sur ces choses de l'*auctoritas* résultant de la mancipation, mode d'acquisition réservé aux *res mancipi.* Or, il est certain que la prohibition de l'usucapion des *res furtivae* est générale. Il faut donc que l'*auctoritas aeterna* du volé, qui est à la base de cette imprescriptibilité, soit elle-même générale. — L'*auctoritas rei*, c'est l' « autorité » juridique ou pouvoir de droit sur la chose dont on a été dépossédé, par opposition à la *potestas*, qui est pouvoir de droit et de fait (Gaius, II, 90 ; XII T. 5, 7 a) et à l'*usus*, qui n'est qu'un fait. *L'auctoritas rei* appartient à celui qui a un droit sur la chose volée, résultant d'un titre quelconque : succession, tutelle (Gaius, I, 47), vente, tradition, usucapion, aussi bien que mancipation.

Tel est le sens technique du mot *auctoritas* dans tous les textes des XII Tables relatifs à l'usucapion (VI, 3 ; V, 2) ou à sa prohibition portée « adversus hostem » (II, 7 ; Gaius, II, 45, 65). Tel est encore le sens du mot dans Cicéron (*De har. resp.*, 7, 14 ; *Pro Caecina*, 26, 74) et dans Boëce (*ad Top.*, 4, 23) : c'est une *juris auctoritas* qui vient se joindre à l'*usus* au bout du délai légal.

Ces textes permettent d'écarter le système traditionnel de Girard. Il

suffira de marquer discrètement que le maître s'est laissé entraîner par l'étymologie (*augeo* = j'augmente) et qu'il a négligé un fait historique certain : c'est que le formulaire des *legis actiones* cité dans le *Pro Murena* (12, 26) et par Valerius Probus est relativement récent et jugé « inepte » par Cicéron.

— M. P. de Labriolle souligne l'accueil chaleureux fait par l'assistance à cette communication, dont la technicité se dissimule sous l'agrément et la vivacité de la forme. Il se félicite de voir une fois de plus un juriste apporter aux séances de la Société des éléments de fructueuse collaboration. Il prend acte de quelques questions posées par les assistants pour souhaiter que soit présenté si possible à une prochaine séance un complément d'information.

Au cours de conversations particulières provoquées par sa communication, M. Giffard se déclare tout disposé à collaborer avec les éditeurs de textes pour étudier avec eux les formules juridiques, qui font si souvent difficulté chez les auteurs latins.

II. — M. A. Bazouin apporte quelques observations sur *les quatre derniers vers et la composition de la IVe Églogue*, en s'excusant de revenir sur ce sujet si souvent traité, qui nous a valu en particulier la belle démonstration de M. Carcopino.

La fin de l'Églogue laisse une impression de rallonge, de post-scriptum : alors que les cinquante-neuf premiers vers s'achèvent sur un souhait personnel qui semble clore le poème, celui-ci rebondit par un développement sur le *risus* de l'enfant. Un détail analogue dans l'*Épithalame* de Catulle est à sa place ordinaire dans le récit de la première enfance.

Comment concilier, en outre, ce doute de mauvais augure avec l'enthousiasme, avec le sentiment général du reste de l'Églogue et, en particulier, avec l'invocation à Lucine? L'expression même, ailleurs fort claire, semble ici embarrassée. Si les vers 60 et 61 s'expliquent assez facilement, les deux derniers demeurent une énigme. Ils s'opposent même aux vers 15 et 16. L'obscurité est-elle volontaire?

Quand on étudie cette Églogue, on néglige peut-être trop un élément essentiel, la durée de la composition. Virgile travaillait très lentement, et un mois a bien pu s'écouler entre le début et la fin. Or, les Anciens, d'après Censorinus, fixaient au quarantième jour après la naissance le premier *risus* de l'enfant. On peut donc supposer que les quatre derniers vers auraient été composés une quarantaine de jours après les vers 8 à 10, par exemple, qui se rapportent à la naissance prochaine.

Que se passa-t-il dans l'intervalle? L'enfant, maladif ou disgracié (il mourut jeune), ne répondait-il pas aux illusions du poète, ou un événement extérieur, politique, par exemple, aurait-il changé brusque-

ment sa destinée? Nous sommes malheureusement réduits à des conjectures. L'Églogue aurait été commencée sous le signe de la Vierge (fin septembre?). Le jeune Saloninus (d'après M. Carcopino) serait né au début d'octobre et aurait, par conséquent, atteint l'âge du *risus* fin novembre. Cette date coïnciderait justement avec celle du remplacement de Pollion par un suffect. Sans doute, il triompha l'année suivante, mais n'y aurait-il pas eu, à ce moment, une demi-disgrâce tout au moins, une mésintelligence avec Octave? Virgile, on le sait, manquait de dévouement pour les politiciens malchanceux : le changement de ton s'expliquerait par cet événement.

Dans tous les cas, deux hypothèses semblent devoir être résolument écartées : le *puer* (vers 60) ne saurait être ni Julia, puisque le sexe de l'enfant était alors déterminé, ni Marcellus, dont rien, de sa naissance à sa mort prématurée, ne semble avoir contrarié le brillant horoscope. La seule identification possible est donc celle des anciens éditeurs de Virgile, si brillamment reprise et soutenue par M. Carcopino.

Reste la forme bizarre, embarrassée, semble-t-il, des quatre derniers vers : ne vaut-il pas mieux, pour la gloire de Virgile, l'expliquer par une gêne politique, plutôt que... poétique?

— Après quelques mots de M. P. de Labriolle, qui souligne le caractère ambigu de cette Églogue, à la fois banale par l'acceptation de thèmes traditionnels et mystérieuse par les questions qu'elle soulève, diverses observations sont présentées, en particulier par M. A. J. Fehr, qui provoquent une mise au point de M. J. Carcopino.

— M. Jérôme Carcopino remercie vivement M. Bazouin d'avoir acquiescé : 1° à son interprétation des rapports de la IVe Églogue avec la paix de Brindes ; 2° à la date qu'il a proposée pour la conclusion de celle-ci (5 ou 6 octobre 40), et d'avoir incliné à admettre pareillement l'identification du *puer nascens* avec Saloninus, fils par ailleurs inconnu de Pollion.

Il se défend, pour son compte, d'avoir négligé la chronologie, s'étant efforcé, au contraire, dans son livre, de jalonner l'élaboration du poème par les allusions historiques dont il est rempli ; en plaçant peu après le 10 octobre 40 la naissance de Saloninus (p. 181), il a essayé de démontrer que l'Églogue n'avait guère pu être publiée après le 15 novembre (p. 189).

Sur le temps qu'aurait mis Virgile à composer les soixante-quatre vers de la IVe Églogue, il est tout prêt à adhérer à l'ingénieuse exégèse de M. Bazouin. Mais n'est-ce pas du même coup supprimer le problème posé? Si le poème, commencé aussitôt après la naissance de l'enfant, n'a été achevé qu'à la veille du premier sourire, ce « sourire rituel » dont le bon augure était attendu à date fixe et qu'ont si bien étudié Roscher,

Salomon Reinach et Lejay, il n'y a pas plus de mystère dans la composition de l'Églogue que dans sa signification : il est naturel que, près de conclure, Virgile nous ait reconduit de l'éther sur le sol et qu'il ait « apaisé soudain le tumulte de ses images prophétiques dans la douceur chantante d'une berceuse familière » (p. 93).

II.

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1937.

A cette séance a été conviée l'*Association pour l'encouragement des études grecques*, et de nombreux invités, professeurs et étudiants, se sont joints aux membres des deux Sociétés, si bien qu'en raison de l'affluence la réunion a eu lieu dans la Sorbonne à l'amphithéâtre Turgot.

Présidents de séance :

M. Ch. Picard, vice-président de la Société latine.
M. H. Lebègue, président de la Société grecque.

**Membres présents.** — M. E. Andriantsilaniarivo, Mlle Th. Bainville, MM. J. Bayet, A. Bazouin, E. Benveniste, H. Bernès, L. Bizard, J. Bloch, L. Blum, L. Bodin, A. Boulanger, A. Bourgery, M. Brillant, R. Cadiou, J.-G. Cahen, J. Carcopino, A. Carlier, E. Carrette, J. Cassart, F. Cauët, P. Chantraine, M. Chassagnol, J. Chatelain, Mlle Chavanou, Mme Chevallier-Vérel, MM. P. Collart, P. Couissin, J. Cousin, V. Crépin, A. Dain, V. Daumer, Mlle J. David, MM. P. Delacroix, J. Desjardins, R. Dreyfus, R. Durand, M. Durry, A. Ernout, L. Ferté, J. Festugière, R. France, Mlle A. Freté, M. A. Froidevaux, Mlle G. Gauthier, MM. M. Gautreau, A. Giffard, Gonzalez de la Calle, R. Guastalla, Mlles A. Guillemin, E. Guittet, M. A. Hoepffner, Mme Jalifier, Mlle Y. James, MM. G. Kolleris, M. Lacroix, Lafaix, Mme P. Laurent-Schwob, MM. M. Laurey, H. Lebègue, E. Le Cam, Leneveu, M. Leroy, Mlle A.-M. Malingrey, M. J. Marouzeau, Mme Massoul, MM. G. Mathieu, R. Maunier, Mgr J. de Mayol de Lupé, Mme Michel-Lévy, MM. É. Michon, G. Moulinier, P. Noailles, H. Noblot, J. Noiville, R. Noiville, L. Oeconomos, Ch. Parain, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, A. Pinaud, E. des Places, Plassart, G. de Plinval, H.-Ch. Puech, E. Renoir, L. Robert, O. Roman, P. Roussel, R. Roux, Ch. Samaran, F. Sartiaux, G. de Sinçay, Mme Sjoestedt-Jonval, M. J. Sottas, Mlle A. Tachauer, MM. R. Toussaint, P. Wolkowitsch, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

En outre, assistent à la séance une soixantaine d'invités des deux Sociétés.

**Communications du Bureau.**

M. Ch. Picard, vice-président de la Société latine, présente les excuses de M. P. de Labriolle, président, qui est retenu à la Faculté par une soutenance de doctorat.

Il souhaite la bienvenue à l'Association pour l'encouragement des études grecques, qui a accueilli avec faveur l'initiative de M. Marouzeau, et se félicite de voir réunis pour une manifestation de solidarité scientifique les représentants des deux principales disciplines de l'antiquité classique.

— M. H. Lebègue, président de la Société grecque, remercie M. Marouzeau « de l'heureuse pensée qu'il a eue de réunir pour une séance commune les deux Sociétés sœurs ». Il s'étonne que l'aînée de ces deux Sociétés ne paraisse jamais s'être préoccupée des rapports qui unissent le grec et le latin, pas même sous la triple présidence d'Émile Egger, qui avait pourtant traité dans un mémoire important de l'étude du latin chez les Grecs de l'antiquité. L'ordre du jour de la présente séance vient heureusement amorcer l'étude de ces rapports.

— M. J. Marouzeau croit devoir en quelques mots justifier l'initiative qu'il a prise.

L'occasion lui en a été fournie par une communication récente de M. Ch. Picard, membre de l'une et l'autre Société, qui touchait à la fois à l'archéologie grecque et à la poésie latine. Il lui a paru qu'il était impossible à deux Sociétés classiques de vivre côte à côte en paraissant s'ignorer, d'autant que les domaines sur lesquels s'étend leur activité sont exposés à une interpénétration constante.

A vrai dire, les récents progrès de la grammaire comparée ont conduit à éloigner l'une de l'autre les deux langues, du moins par leurs origines, en les assignant à deux groupes dialectaux différents. Mais cet éloignement originel ne fait que rendre plus nécessaire l'explication de la parenté visible, et conduit le philologue à préciser les circonstances historiques qui ont créé entre les deux langues, comme entre les deux littératures et les deux cultures, la communauté de développement par laquelle s'expliquent le monde et l'esprit modernes.

Pratiquement, dans le domaine du grec comme dans celui du latin, la somme du travail fourni par les savants est si énorme, l'accroissement de la production tel, que la science ne peut plus progresser que par une spécialisation poussée jusqu'à l'extrême. Nécessité inéluctable, mais danger certain, auquel il faut parer dans la mesure du possible par une collaboration vigilante, qui permette aux représentants d'une discipline de jeter à chaque instant un regard sur la discipline voisine.

Faut-il ajouter que la collaboration a été inscrite au programme de la Société des Études latines dès sa fondation? L'Administrateur estime

qu'il est de son rôle d'être attentif à tout ce qui pourra en assurer le bénéfice à nos études.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. P. Chantraine étudie *quelques emprunts du grec tardif au latin.*

Le grec a surtout emprunté au latin des termes techniques : militaires, juridiques, mots relatifs à des objets familiers (ainsi σουδάριον « mouchoir »). Les mots s'empruntent surtout lorsqu'ils constituent un type morphologique défini et lorsque, d'autre part, ils peuvent s'associer dans la langue qui emprunte à une catégorie déjà constituée. C'est ainsi que le grec a emprunté au latin un nombre considérable de dérivés en -τωρ, appartenant surtout au vocabulaire juridique ou militaire.

Ces emprunts sont le plus souvent des sortes de calques, mais quelques exemples paraissent particulièrement instructifs. Du latin *custōs*, malaisé à adapter en grec, on a fait κούστωρ, de *magister*, à côté de μαγιστήρ, μαγίστωρ. Le suffixe -τωρ a été senti comme caractéristique de termes juridiques pris au latin. Un dérivé comme ἐμβολάτωρ, qui désigne le fonctionnaire chargé de percevoir l'impôt appelé εμβολή, est une formation hybride qui montre bien comment le latin a pu influer sur le vocabulaire grec.

— M. A. Ernout note que la plupart des termes cités par M. Chantraine sont plutôt des transcriptions que des emprunts véritables, et qu'ils n'affectent pas le fond du vocabulaire grec. Peut-être y aurait-il lieu de rechercher si, à côté de ces formes qui n'ont pas eu d'existence véritable en grec, il n'y aurait pas, chez les auteurs grecs du Moyen et du Bas-Empire, des calques sémantiques, qui démontreraient l'influence véritable de la pensée et de la civilisation latine sur la constitution du vocabulaire hellénique.

— M. J. Marouzeau signale l'intérêt que présentent plusieurs des transcriptions fournies par M. Chantraine pour la reconstitution de la prononciation latine, spécialement en ce qui concerne le timbre de *e*, *o*, la nasalisation des voyelles, le traitement des consonnes aspirées et éventuellement la quantité des voyelles.

— M. Jérôme Carcopino s'excuse d'intervenir en un domaine qui n'est pas le sien. Mais il tient à dire avec quel intérêt et quel profit il a écouté la communication de M. Chantraine. Il croit, comme celui-ci vient de l'affirmer, qu'il y a lieu de distinguer entre la période républicaine, où les Grecs ont traduit les termes latins par des équivalents dont cet emploi a modifié le sens, et la période impériale, où l'autorité souveraine a superposé à la langue grecque, dont elle respectait l'usage, de pures et simples transpositions. Il y a même des cas où les Césars se sont servis du grec pour déguiser leur propagande ou leur mainmise :

ainsi dans le cas de Palmyre, dont le nom grec n'a pu rendre le sens du toponyme sémitique de Tadmor, la palmeraie, que par la transposition du latin *palmula* dans le grec *Palmyra* (cf. la transposition citée par M. Chantraine de *flagellum* en *fragellion*).

II. — M. André Boulanger s'efforce de définir, en la réduisant à ses justes limites, *l'influence que l'orphisme a exercée sur la religion, la littérature et l'art de Rome.* L'orphisme, religion purement livresque, sans rites proprement dits, sans mystères, enseignait un ascétisme individuel destiné à libérer l'âme de son élément « titanique » et à lui assurer un sort bienheureux dans l'au-delà. Il paraît avoir disparu en tant que religion dès le IVe siècle avant J.-C., mais a persisté sous forme de libre spéculation philosophico-religieuse. Rome n'a pas connu la religion orphique, mais seulement les formes orgiastiques de la religion dionysiaque ; d'autre part, c'est le pythagorisme, dont la doctrine religieuse coïncide pour l'essentiel avec celle de l'orphisme, qui a exercé une influence dominante sur la pensée philosophique et religieuse des Romains. Partout où l'on a cru discerner de l'orphisme à Rome, c'est de pythagorisme qu'il s'agit en réalité. Cicéron n'a connu que par ouï-dire les poèmes pseudo-orphiques. Si Orphée occupe une place considérable chez les poètes latins, il ne s'agit que du citharède au chant divin et de l'époux infortuné d'Eurydice, mais non du hiérophante qui a révélé aux hommes les secrets des théogonies et les a initiés aux mystères. Le symbolisme des représentations d'Orphée dans l'art romain ne s'inspire nullement de la doctrine orphique. C'est seulement vers la fin du IVe siècle après J.-C. que l'on peut constater à Rome une connaissance de la littérature orphique, sous sa forme la plus tardive.

— M. P. de Labriolle souligne la force démonstrative de cet exposé, qui présente l'intérêt d'être à la fois critique et constructif ; vu l'heure avancée, il n'ajoute que quelques mots pour se féliciter de l'intérêt que les assistants, par leurs applaudissements répétés, ont témoigné au programme de cette séance.

III.

## SÉANCE DU 13 MARS 1937.

Président : M. P. de Labriolle.

**Membres présents.** — MM. E. Albertini, H. Bernès, A. Bourgery, J. Carcopino, E. Carrette, F. Cauët, P. Collinet, J. Cousin, P. Crouzet, A. Dain, S. Delacroix, R. Durand, A. Ernout, L. Ferté, A. Froidevaux, E. Garreau, G. Gastinel, M. Gautreau, R. Guastalla, Mlles A. Guillemin,

E. Guittet, Mme Jalifier, Mlle Y. James, M. R. Laborderie, Mme Laurent-Schwob, MM. M. Lavarenne, Leneveu, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, Mlle A.-M. Malingrey, M. J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. É. Michon, P. Noailles, Ch. Parain, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, A. Pinaud, G. de Plinval, Ch. Samaran, L. Sausy, Mme A. Stavro-Stavri, Mlles A. Tachauer, J. Wuilleumier, MM. A. Yon, J. Zeiller.

**Communications du Bureau.**

M. P. de Labriolle, président, présente les excuses de plusieurs membres qui sont retenus par un Conseil de la Faculté et par une réception de M. le Recteur. Il se félicite de la présence à cette séance de deux inspecteurs généraux, M. G. Gastinel et M. P. Crouzet, dont la collaboration à nos travaux est un gage de l'intérêt que notre Société rencontre auprès de l'enseignement du second degré.

M. J. Marouzeau rappelle la faveur avec laquelle a été accueillie à la séance de février la réunion de notre Société avec l'Association des études grecques. Encouragé par le succès, il a décidé d'inviter à la séance d'avril une autre Société sœur, la Société de linguistique, dont le Bureau a accepté avec empressement cette proposition.

Il rend compte brièvement de l'activité de la Société et de l'état de ses publications. Il signale qu'il faut prévoir une augmentation des charges de la Société, du fait que les tarifs d'impression vont être assez considérablement relevés. La Société aura à envisager les mesures qu'il convient de prendre pour parer à cette situation nouvelle.

Il rappelle le projet, élaboré en liaison avec le Groupe romand, d'une excursion-congrès à Bâle et Augst pour les vacances de la Pentecôte, et fournit les indications préliminaires indispensables.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. Gastinel, inspecteur général, présente une communication relative à *l'emploi de la radio pour la pédagogie du latin.*

Président de la Commission de la radiophonie scolaire pour les enseignements du second degré, il résume les travaux de cette Commission en ce qui concerne le latin.

Trois séries ont été organisées : I, classes de 6e et 5e ; II, classes de 4e et 3e ; III, classes de 2e et 1re, avec, pour chaque série, une émission de dix minutes par semaine, soit onze émissions pour le trimestre qui s'achève.

On s'est efforcé de ne jamais doubler ni troubler l'action des professeurs, mais, au contraire, de seconder leur effort personnel, en leur fournissant l'occasion ou le moyen d'illustrer et d'animer l'enseignement. Hâter et faciliter la connaissance de la langue, surtout dans les années d'initiation ; compléter et éclairer la lecture des textes par la

présentation aussi vivante que possible des lieux, des choses et des hommes de l'antiquité ; rendre aux œuvres trop souvent éliminées par les morceaux choisis l'importance qui convient : tels sont les principes qui ont présidé à l'élaboration des programmes.

Vingt-six universitaires ont assuré les émissions et, parmi eux, six professeurs de l'enseignement supérieur.

Il est souhaitable de voir continuer cette collaboration très utile à la cause des humanités classiques, et la Commission de la radiophonie scolaire se félicite du concours éclairé que la Société des Études latines veut bien lui accorder.

— M. Marouzeau demande quelques renseignements complémentaires, et M. P. Crouzet présente quelques remarques sur l'organisation pratique des auditions. M. Gastinel précise : 1° qu'à partir du mois d'avril le poste de la Tour Eiffel sera relayé et les ondes transmises à tous les départements ; 2° que la Commission spéciale ayant déposé son rapport technique, les chefs d'établissement vont pouvoir se procurer sans retard un équipement définitif.

II. — M. P. Noailles apporte quelques observations relatives à la belle communication présentée par M. Giffard à la séance de janvier sur *le sens du mot « auctoritas »* dans les XII Tables et dans la loi Atinia.

Les quatre textes de Cicéron et Aulu-Gelle ne nous fournissent que des fragments et ne sont pas cités pour le sens de « auctoritas », qu'ils ne sauraient éclairer. En tout cas, la formule « usus auctoritas » ne peut pas être entendue, comme le suggère le *Thesaurus linguae latinae*, au sens de « auctoritas usu capta » ; elle doit, comme il résulte de la comparaison entre deux citations de Cicéron, être considérée comme une formule asyndétique : « usus et auctoritas ». Rien dans ces textes ne permet de décider si « auctoritas » est le droit de revendication conservé par le propriétaire dépossédé contre celui qui accomplit l' « usus », ou la protection due par l'aliénateur à son acquéreur.

Dans deux textes de Cicéron où le mot est employé dans son sens juridique, le mot ne peut signifier ni droit de propriété ni droit de revendication, mais seulement titre, fondement de droit. Où se trouve ce fondement de droit? C'est un résultat acquis, semble-t-il, par les études des romanistes, que l' « auctor » dans la mancipation est obligé à garantie pour avoir renoncé à son droit sur la « res mancipi » et avoir adhéré au droit créé par l'acquéreur. Mais il ne s'ensuit pas que l' « auctoritas » soit l'obligation de garantie ; elle est un état, non un acte. On peut trouver une notion commune fondant l' « auctoritas » du vendeur dans la mancipation du tuteur, du père, du sénat, etc. ; dans tous ces cas, il y a une situation de droit créée par l' « auctoritas » des personnes ; le fondement du droit se trouve dans la personne même de l' « auctor » ;

c'est là une notion primitive et très répandue dans le droit romain ancien (cf. le cas des « vades », du « vindex », des « praedes litis et vindiciarum », des « sponsores »). En somme, l' « auctoritas » est l'*autorité* qu'on invoque pour soutenir une prétention, autorité d'une personne, d'un corps, de la loi, ou même de la divinité (cas du « fulgur auctoritatis »).

— M. P. Collinet partage l'avis de M. Noailles sur le sens de « usus auctoritas ». Mais il se demande si dans le texte de Cicéron, qui parle bien, comme le dit M. Noailles, des fondements de droit, l'expression « jure auctoritatis » ne signifierait pas le fondement de l'usucapion, tandis que « jure mancipi » indiquerait le fondement de la mancipation, et s'il ne faudrait pas alors rapprocher l'institution romaine du droit grec et de la δίκη βεβαιώσεως.

— M. H. Lévy-Bruhl demande aux philologues s'ils admettent comme prouvé le rapport quelquefois soutenu par les juristes entre « auctor » et « augere » et qui conduirait à voir dans « auctor » celui « qui augmente, qui accroît ».

— M. A. Ernout fait observer que l'évolution sémantique de « auctor » a tellement éloigné le mot de son sens étymologique qu'il serait vain de vouloir rappeler la notion de « augere » pour fonder le sens de « auctoritas » ; mais le rapport direct entre « auctoritas » et « auctor » peut être invoqué en faveur de l'interprétation proposée par M. Noailles.

— M. J. Carcopino sait gré à M. Noailles non seulement d'avoir ramené l' « auctoritas » à la notion d'autorité, c'est-à-dire d'avoir traduit le terme par l'équivalent le plus général possible, mais d'avoir justifié cette traduction par le recours à l'idée qui est commune à toutes les formes d' « auctoritas » transmises par les textes : « patris, tutoris, patrum, senatus, principis ». Il croit, en effet, pour sa part, que les juristes auraient tort de vouloir limiter la signification du vocable soit à la protection, soit à la revendication. L' « auctoritas » peut être l'une et l'autre, et bien autre chose encore. Elle n'est point la « potestas », mais elle peut faire que la « potestas » soit. Elle est la capacité qui légitime les pouvoirs et réalise les droits, ainsi qu'il résulte des exemples qui ont été cités, et plus encore peut-être de la condition d'une catégorie d'individus auxquels on n'a pas songé et dont l'existence est instructive : les « auctorati ». Ceux-ci, nés libres et ingénus, sont frappés provisoirement de mort civile par le pacte qu'ils ont souscrit au « lanista », et qui a mis *ipso facto* tous leurs droits en sommeil, en les transférant à la volonté du « lanista », devenu leur « auctor ».

— Quelques observations de M. Albertini, qui incline à voir dans la formule « usus auctoritas » une construction au génitif, et de M. Marouzeau, qui invoque le rapprochement avec de nombreuses formules de la langue juridique pour y voir une construction asyndétique, ra-

mènent sur le terrain grammatical une discussion dont deux communications importantes n'ont pas épuisé la matière.

IV.

## SÉANCE DU 10 AVRIL 1937.

La *Société de linguistique de Paris* a été conviée à cette séance, qui a eu lieu dans l'amphithéâtre Turgot, obligeamment prêté par la Sorbonne.

La séance est présidée par M. P. de Labriolle, assisté des administrateurs des deux Sociétés : MM. J. Marouzeau et A. Mirambel.

**Membres présents.** — MM. E. Albertini, Andriantsilaniarivo, J. Bayet, Mme E. Bazin-Foucher, MM. A. Bazouin, E. Benveniste, H. Bernès, H. Berthaut, J. Bloch, A. Boulanger, A. Bourgery, P. Boyancé, Ch. Bruneau, V. Buescu, J.-G. Cahen, E. Carrette, F. Cauët, P. Chantraine, M. Chassagnol, M. Cohen, P. Collinet, P. Cornu, J. Cousin, R. Curiel, A. Dain, J. Damourette, S. Delacroix, H. Desgranges, J. Desjardins, N. Dupire, R. Durand, M. Durry, A. Ernout, L. Ferté, A. Fouilhé, Mlle A. Freté, MM. A. Froidevaux, J. Gagé, E. Garreau, M. Gautreau, A. Giffard, U. Gonzalez de la Calle, Mlles A. Guillemin, E. Guittet, Mme Jalifier, Mlle Y. James, MM. R. Laborderie, P. de Labriolle, Lafaix, Mme P. Laurent-Schwob, MM. M. Lavarenne, H. Leneveu, J.-Ph. Lévy, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, A. Loyen, D. Macréa, Mlle A.-M. Malingrey, MM. J. Marouzeau, J. de Mayol de Lupé, E. Mossé, P. Noailles, R. Noiville, Ch. Parain, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, E. Pichon, A. Piganiol, A. Pinaud, G. de Plinval, O. Roman, R. Roux, M. de Saint-Genès, Ch. Samaran, A. Sauvageot, Mmes M.-L. Sjœstedt-Jonval, N. Stchoupak, Mlle A. Tachauer, MM. R. Toussaint, J. Vendryes, Mlle H. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Assistent en outre à la séance une soixantaine d'invités des deux Sociétés.

**Communications du Bureau.**

M. P. de Labriolle, président, souhaite en quelques mots la bienvenue à la Société de linguistique, en remerciant ses membres d'être venus si nombreux à l'appel de la Société des Études latines.

M. A. Mirambel présente les excuses de M. Colin, président de la Société de linguistique, empêché, et remercie la Société des Études latines de l'accueil fait aux linguistes, qui se réjouissent de voir que les tâches énormes de la philologie ne détournent pas de la linguistique les représentants du latin.

M. J. Marouzeau expose brièvement les raisons qui l'ont amené à prendre l'initiative de cette réunion.

La linguistique doit beaucoup au latin, qui, tant par le rôle qu'il a joué dans l'histoire de l'indo-européen que par sa situation à l'origine de la descendance romane, a largement contribué à fonder la méthode comparative ; le latin ne doit pas moins à la linguistique, dont le développement a conduit à renouveler les études grammaticales et les conceptions mêmes de la philologie. Depuis une génération, les meilleurs travaux de philologie latine ont été inspirés par la linguistique, sinon réalisés par des linguistes. Le nom et l'œuvre d'Antoine Meillet, qui fut l'animateur de la Société de linguistique, et qui encouragea la fondation de la Société des Études latines, dont il a été le président, symbolisent l'union bienfaisante des deux disciplines et la confraternité des deux Sociétés. La réunion d'aujourd'hui serait selon son cœur.

— Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit de cette séance, M. Marouzeau invite la Société à évoquer la mémoire de trois de ses membres les plus éminents qui ont été récemment frappés par la mort : René Cagnat, Paul Thomas, Daniel Barbelenet. A chacun d'eux une notice sera consacrée dans la *Revue*.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. E. Benveniste analyse *la notion d'* « *héritier* », telle qu'elle est exprimée en latin par le terme *heres*. Entre lat. *heres* et gr. χῆρος « privé (d'un parent) », de même que entre got. *arbi* « héritage » et lat. *orbus*, gr. ὀρφανός, on a depuis longtemps relevé — sans l'interpréter correctement — une correspondance qui associe l'état d' « orphelin » à celui d' « héritier ». Pour comprendre cette relation, il faut penser à la structure de la « grande famille » patriarcale. Tant que cette structure subsiste, il ne peut y avoir d'héritage : le fils qui a perdu son père n'est qu'un « orphelin » voué à un sort misérable. Mais, quand la grande famille se scinde en familles séparées, la mort du père fait de l' « orphelin » un « héritier ».

— M. J. Vendryes insiste sur le témoignage du celtique (irl. *orbe*), dont l'accord avec celui du germanique (got. *arbi*) signale une évolution qui serait caractéristique de l'indo-européen occidental.

— M. Giffard fait remarquer que le texte de la Loi des XII Tables (5, 4 : si intestato moritur, cui heres suus nec escit, adgnatus proximus familiam habeto) ne donne pas le titre de *heres* à l'*agnatus proximus*, c'est-à-dire au frère consanguin du mort, et qu'elle lui reconnaît seulement le droit de se mettre en possession (*habere*) de la *familia*. Il note, de plus, que le texte parle de la *familia*, et non de l'*heredium*, terme qu'employait la Loi pour désigner l'*hortus* ou les *bina jugera* concédés par Romulus à ses hommes et à leurs hoirs. La Loi ne donne expressément le

nom de *heres* qu'au *suus* du mort, c'est-à-dire à chacun des orphelins qui ont vécu sous sa puissance, dans sa maison, et qui peuvent continuer à y vivre après son décès (*consortium*).

Ainsi le sens du mot *heres*, dans le seul passage de la Loi des XII Tables où il se trouve, est en accord avec le sens primitif du mot tel qu'il a été dégagé par M. Benveniste. Cette démonstration d'un linguiste ouvre aux historiens du droit des perspectives nouvelles, notamment sur la nature de l'*heredium*.

II. — M. A. Ernout établit que, à l'origine, le latin ne possédait pas de termes propres pour désigner les notions d'*allaiter* et de *sevrer*. Les premiers termes qui apparaissent sont des adjectifs à forme de participes présents : *lactans* et *lactens*, ayant même sens et même valeur, et qui se disent aussi bien de l'enfant qui tette que de la mère qui allaite. Sur ces participes ont été créés ensuite des verbes : *lactō*, *-ās*, transitif, et *lacteō*, *-ēs*, intransitifs. Sur *lactō*, les traducteurs de la Bible ont créé un composé *ablactō* pour traduire ἀπογαλακτίζω ; et l'on voit apparaître également à basse époque *dēlacto* et *allactō* (ce dernier attesté par un exemple unique). Ni *dēlacto* ni *allactō* n'ont survécu, malgré leur emploi fréquent dans la langue de l'Église, le peuple continuant à employer pour désigner la notion de « sevrer » des expressions composées, comme *a lacte depellere*, *separare*, *auferre ;* par contre, *allactō*, qui rentrait dans une catégorie florissante en bas-latin, celle des composés en *all-* (type *allentāre*, *allevāre*, *alleviāre*, *alligāre*, *allumināre*, etc.), est bien attesté dans les langues romanes. En français, sur le domaine occupé par les Francs, s'est d'abord implanté un substitut germanique de *separare* (*seperare*), *espanir*, issu du francique *spannjan*. Ce n'est qu'au moment où ce verbe, pour des raisons qui nous échappent, est sorti de l'usage que l'on voit se répandre des formes comme *sevrer*, ou *trier*, *détrier*, *étrier*.

L'histoire de ces formes met en lumière le caractère artificiel du vocabulaire des traductions — surtout des traductions de textes sacrés, et par conséquent intangibles ; et la substitution de *sevrer* à *espanir* n'est pas non plus sans intérêt pour la théorie des « substrats ».

— M. Giffard se demande si la pratique de sevrer comportait chez les Romains une intervention caractéristique, à un âge fixé et dans des conditions déterminées, ou si, comme il arrive dans certains pays, il y avait passage insensible de l'allaitement à l'alimentation commune.

— M. E. Pichon, médecin et linguiste, se plaît à poursuivre jusque dans les temps modernes l'histoire des notions et des mots tracée si magistralement par M. Ernout.

Chez nous, il y a quelque quarante ans, *sevrer* était une opération brusque et radicale. Avant le sevrage, l'enfant, au sein, ne s'alimentait que de lait ; sevré, il était mis brusquement à une alimentation toute

différente. Aujourd'hui, d'une part, on passe moins brusquement d'un régime à l'autre ; d'autre part, avec la progression des allaitements artificiels, il arrive souvent que le passage du sein au biberon soit bien antérieur à l'introduction dans le régime d'aliments autres que le lait, que les médecins appellent *ablactation*. Il en résulte que le mot *sevrer* ne répond plus à une notion nette, et que les mères et soignantes en arrivent à l'employer dans des sens variés. Menacé dans sa vitalité, en ce qui concerne la puériculture, il est tout prêt à subir une sorte de glissement sémantique, qui l'amène à exprimer l'idée de ces séparations affectives qui tiennent une si grande place dans les conceptions psychologiques d'aujourd'hui.

— M. J. Marouzeau ajoute quelques considérations générales sur l'indigence du vocabulaire que présentent certaines langues spéciales. En français même, *allaiter* est un mot savant, et dans le parler courant, même dans les milieux où la pratique du sevrage s'est conservée, c'est à des périphrases qu'on a recours d'ordinaire pour exprimer les notions dont M. Ernout a montré qu'elles étaient dépourvues en latin même d'expression directe.

V.

## SÉANCE COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE ROMAND

La séance du mois de mai a été fixée au 15 mai de façon à coïncider avec la séance semestrielle du *Groupe Romand* et avec une excursion-congrès organisée en Suisse allemande.

Le programme de la réunion comportait la visite de la ville de Bâle et du site romain d'Augst (Augusta Rauricorum), avec une séance commune aux deux Sociétés, à laquelle ont été présentées des communications de M. F. Stähelin sur *l'histoire de la colonie d'Augst*, et de Mlle E. Bréguet sur *les élégies de Sulpicia*.

Participaient à l'excursion, du côté français, une quarantaine de membres de la Société, auxquels s'étaient joints une trentaine d'étudiants de la Sorbonne, invités grâce à une libéralité du Recteur de l'Académie et du Doyen de la Faculté, ainsi qu'une dizaine d'étudiants lyonnais ; du côté suisse, vingt-cinq membres et une trentaine d'étudiants des Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel.

Le compte-rendu détaillé de l'excursion figurera dans le prochain fascicule de cette *Revue*.

# CHRONIQUE
## DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

---

### I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ.

Au cours du semestre écoulé, notre Société a pris diverses initiatives qui ont renouvelé l'intérêt de ses séances : elle a reçu le professeur Hugh Last, président de la *Society for the promotion of roman studies*, et lui a donné l'occasion d'une conférence devant un large auditoire. Deux autres séances ont été consacrées à la réception de la *Société pour l'encouragement des études grecques* et de la *Société de linguistique*. Ainsi a été affirmée la liaison, aujourd'hui plus étroite et plus nécessaire que jamais, entre des disciplines qui se sont parfois complu dans leur isolement et entre des Sociétés qui ont un égal souci de collaboration cordiale.

Diverses initiatives prises ou encouragées par nous sont en voie de développement : d'une part, la Société a manifesté son intérêt pour l'application de la radiophonie à l'enseignement du latin ; d'autre part, elle a amorcé l'organisation d'un musée du Paris gallo-romain, dont la première ébauche sera sans doute une présentation de documents dans le cadre de l'Exposition en cours.

### II. — COMMÉMORATIONS.

Les derniers échos des commémorations horatiennes nous parviennent au moment où nous mettons sous presse, avec un recueil d'*Études horatiennes* publié par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles et l'annonce d'un volume édité par la *Revista clasica* de Bucarest. M. Roy C. Flickinger, de l'Université d'Iowa, qui a si heureusement contribué à organiser la célébration du bi-millénaire, nous donne, dans le *Classical Journal* (t. XXXII, 1936, nº 2, p. 65-91), un ample rapport sur la participation des divers pays : publications, voyages, fêtes, expositions. Ce compte-rendu clôt très heureusement la

série des manifestations horatiennes, auxquelles notre Société s'est associée dans une large mesure.

Il faut dire qu'une initiative que nous avions encouragée, celle de M. M. Halberstadt, qui avait entrepris, à l'occasion du bi-millénaire, une *Bibliographie horatienne*, n'a pu être menée à bien, faute de subsides, malgré l'appui généreusement offert par le comité américain de la *Classical League*. Sera-t-il possible de réaliser au moins un dépouillement méthodique des publications du bi-millénaire, qui équivaudrait à une sorte de mise à jour de la bibliographie horatienne?

— Au bi-millénaire horatien va succéder le bi-millénaire augustéen. Déjà, l'Italie, à l'instigation de l'*Istituto di Studi Romani* et du *Museo dell'Impero*, a préparé l'organisation d'une grandiose « Mostra Augustea della romanità » sous la direction de M. C. Q. Giglioli. Une vaste collection de publications, sous le titre *Italia Romana*, est également prévue pour marquer cette commémoration, ainsi qu'un cycle de conférences faites à Rome par des savants de divers pays sur des sujets touchant à l'organisation de l'empire augustéen (nos confrères MM. J. Gagé et P. Faidér ont été invités à traiter respectivement *des études françaises et des études belges sur la figure et l'œuvre d'Auguste*). Enfin se poursuit à Rome le dégagement du *Mausolée* d'Auguste, en rapport avec la réalisation d'un grandiose plan d'urbanisme dont on trouvera l'exposé dans la Revue *Capitolium*.

Moins nationalement intéressés que les Italiens à cette commémoration, nous en avons cependant marqué l'échéance à l'occasion de l'excursion-congrès organisée en liaison avec nos collègues suisses sur le site de Augst, près Bâle, dont le nom perpétue le souvenir d'Auguste.

## III. — Sociétés et périodiques.

Le *Warburg Institute*, qui a été fondé « pour observer et assurer la survie de l'antiquité classique dans le domaine de l'art, de la vie et de la religion », et qui a déjà comme moyens d'action une riche bibliothèque, une collection de documents et de publications, et une bibliographie, publiera à partir de juillet 1937 un périodique trimestriel, le *Journal of the Warburg Institute*, édité par E. Wind et R. Wittkower : 3, Thames House, Millbank, London, S. W. 1 ; abonnement : 30 Sh.

— J'ai annoncé dans la dernière Chronique de cette *Revue* (1937, p. 252) l'apparition d'un nouveau périodique belge consacré à l'antiquité ; voici que j'en ai encore un à signaler : *Latomus*, placé sous l'invocation du savant humaniste d'Arlon, collègue de Guillaume Budé au Collège de France, qui latinisa sous cette forme son nom de « Steinmetz » ou « Le Maçon ». *Latomus* sera une *Revue d'études latines*, qui paraîtra tous les trois mois. Le premier numéro se présente comme une sorte de mani-

feste des latinistes bruxellois, et le Comité de fondation se réclame des Amis de l'Université de Bruxelles, mais son premier geste a été de se mettre en rapports avec notre Société pour affirmer son désir de travailler en étroite collaboration avec nous. Nous souhaitons succès et prospérité à cette nouvelle publication, dont les promoteurs sauront certainement éviter l'écueil qui menace la production scientifique actuelle, à savoir la dispersion des efforts.

Les communications peuvent être envoyées à MM. L. Herrmann et A. Kugener, directeurs, professeurs à l'Université libre de Bruxelles, les articles à M. A. Boutemy, secrétaire, 110, rue de Savoie, Bruxelles, et le montant des abonnements (12 belgas) à M. G. Heuten, 23, rue Arnold Delvaux, Uccle.

— Notre confrère belge, M. P. Faider, vient d'être chargé par l'Union académique internationale de reprendre, conjointement avec M. F. Lot, le secrétariat du *Bulletin Du Cange*, dont le prochain fascicule ne tardera pas à sortir de presse.

## IV. — Travaux en cours et en projet.

M. P. Guberina, de l'Université de Zagreb, vient, après un séjour à Paris, d'entreprendre une étude sur la *caractérisation de la langue parlée* par rapport à la langue écrite. Cette étude, suggérée par une enquête sur l'ancien français, conduit l'auteur à aborder un des chapitres les plus importants de la stylistique latine.

— M. F. Thomas, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, a choisi comme sujet de thèse complémentaire une *enquête sur le préverbe ad-*, particulièrement dans le bas-latin.

M. H. Frère, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, présentera comme thèse complémentaire un *commentaire des Silves de Stace.*

— M. V. Pöschl, docteur de l'Université de Heidelberg, a entrepris une édition des fragments du *De uita populi romani* de Varron, et se mettrait volontiers en rapports à ce sujet avec les varronisants.

— M. Raynaud de Lage, professeur au lycée de Toulouse, prépare une thèse de doctorat sur *Alain de Lille*, et serait reconnaissant à qui lui signalerait des études en cours sur cet auteur.

— Il m'est toujours agréable de signaler les efforts poursuivis pour nous doter de la série des Lexiques et Index d'auteurs dont nous sentons chaque jour davantage le besoin.

M. J. W. Fuchs, auteur d'un *Index uerborum in Ciceronis de inuentione libros*, nous annonce qu'il a entrepris la préparation d'un *lexique de Tite-Live.* C'est peut-être bien, entre tous ceux qu'on attend, celui

qui nous fait le plus défaut. M. Fuchs se propose d'y faire figurer tous les mots, avec exemples et relevé des formes et des liaisons syntaxiques, sans indication de sens, sauf exception. Toutes communications concernant la méthode, les détails, propositions de collaboration et conseils, seront reçues avec reconnaissance par l'auteur : 11, Billitonstraat, La Haye, Hollande.

M. A. Cordier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille, prépare comme sujet de thèse complémentaire un *Lexique des textes épiques et tragiques antérieurs à l'époque classique.*

## V. — Suggestions de travaux.

Dans la mesure du possible, je m'applique, au cours de ces Chroniques, à grouper les suggestions qui se réfèrent à un même ordre de recherches, de façon à offrir aux travailleurs une orientation systématique. Or, il est un sujet sur lequel les auteurs de suggestions reviennent sans cesse ; c'est celui du latin médiéval, domaine vaste, peu défriché, où les spécialistes sont rares.

Dès la fondation de cette *Revue*, en 1923, M. E. Faral a dressé un plan de travaux et formulé des directives pour le philologue et pour l'historien de la littérature (t. I, p. 26) ; en 1925, il en a développé et précisé certains points dans sa *Leçon d'ouverture au Collège de France* (cf. cette *Revue*, t. VI, p. 29). La même année, M. Cl. Brunel a présenté ici un rapport sur le latin des chartes (t. III, p. 129). Puis j'ai signalé (t. V, p. 126) des périodiques et publications de Sociétés qui ouvraient un nouveau champ d'études aux médiévistes, et, à diverses reprises, j'ai appelé l'attention sur les ouvrages ou rapports de MM. H. F. Muller, F. Lot, J. S. P. Tatlock, E. C. Hills, K. Vossler, F. Ermini, P. Rumpf, M. Hélin, H. Delehaye (t. IX, p. 33 ; X, p. 42 ; XI, p. 306 ; XIII, p. 35).

En Allemagne, l'impulsion est venue de L. Traube, qui a posé les problèmes dans son *Einleitung in die lateinische Philologie des Mittelalters* (1911), suivi par P. Lehmann, dont j'ai analysé ici (t. V, p. 128) l'important rapport : *Aufgaben und Anregungen der lateinischen Philologie des Mittelalters* (1918), puis par K. Strecker, *Forschungsberichte über Mittellatein* (*Jahresb. für deutsche Geschichte*, I, 1927) et *Einführung in das Mittellatein* (1928), ouvrage traduit en français par P. van de Woestijne (cf. cette *Revue*, t. XII, p. 244).

En 1931, la *Historische Vierteljahrschrift* a inauguré une rubrique nouvelle sous le sous-titre : *Lateinische Philologie des Mittelalters.* Pour préparer le nouveau programme ainsi annoncé, M. W. Stach a présenté un rapport intitulé *Mittellateinische Philologie und Geschichtswissenschaft* (t. XXVI, p. 1-12), où il esquisse un plan de travail qui exige la collaboration de l'historien et du philologue.

Il faudrait commencer, dit-il, par une « histoire génétique et chronologique de l'écriture, élargie jusqu'à l'étude des écoles de scribes, du livre et des bibliothèques ». Pour les œuvres littéraires, l'enquête serait « une véritable tâche de pionnier ; c'est par centaines qu'il y aurait des œuvres à éditer pour la première fois, à présenter sous une forme critique acceptable, à interpréter, à relier entre elles, à ranger dans les cadres des genres, à classer par origine, par région ». L'historiographie, en particulier, serait à étudier dans ses méthodes, dans son esprit, dans ses formes littéraires. Quant à l'étude de la langue proprement dite, elle demande non pas seulement la constitution de vastes dictionnaires, comme le nouveau Du Cange, mais des index d'auteurs, comme on les a pour Jordanes, Cassiodore, Hrotsvita ; des monographies comme on en possède pour Grégoire de Tours, Cyprien ; des analyses de formes littéraires (langue de la Vulgate, du droit canonique, de l'hagiographie) ; des études de formes et de procédés, comme sur la rime et sur le rythme de la prose..., en tenant le plus grand compte des réalisations individuelles, car pour cette période, où le latin est langue de littérature plus que langue vivante, il arrive que chaque auteur pose un problème particulier (p. 10).

Dans un récent fascicule de la même Revue (t. XXIX, 1935, p. 625), M. S. Hellmann reprend ce qu'il appelle *Das Problem der mittellateinischen Philologie*, en se réclamant lui aussi de L. Traube. Il définit d'abord complaisamment ce qu'il faut entendre par « philologie » et par « latin médiéval », pour tirer de cette mise au point l'indication des travaux à entreprendre.

La tâche initiale, dit-il, est de préparer des éditions critiques ; mais, étant donnée la masse de textes existants, il importe de faire un choix : la publication des textes historiques a déjà été entreprise sur d'assez larges bases ; le plus urgent serait de s'attaquer à la littérature philosophique et théologique : Guillaume d'Occam, Jean Scot, dont Traube déjà réclamait une édition.

Puis la langue demande des études méthodiques, en particulier le latin pré-carolingien, surtout en ce qui concerne le vocalisme et la flexion ; une tâche attrayante serait l'étude du style pendant le haut et tardif moyen âge, étendue aux lettres des papes et aux documents de la chancellerie ; de même se recommande l'étude des néologismes dans chacune des deux grandes époques : mérovingienne-carolingienne et scholastique.

Une histoire de la littérature du moyen âge, dit M. Hellmann, n'est pas encore possible de longtemps ; mais on peut s'attaquer soit à des monographies d'écrivains, soit, comme l'a fait P. Lehmann pour la parodie, à des monographies de genres : la littérature épistolaire n'a guère été touchée jusqu'ici, et l'historiographie à peine davantage.

Il y aurait à observer et à définir les particularités régionales : com-

ment se comportent entre elles chez les Anglo-Saxons les écoles qui aboutissent à Aldhelm et à Bède? Quels sont les caractéristiques de la latinité « gothique occidentale »? Quel est l'apport des Anglo-Saxons dans la formation de la latinité carolingienne? Comment se développe et s'explique la résistance opposée par le latin d'Italie à la régénération carolingienne?

La question des influences reste entière : quelle est l'influence du romanisme et du germanisme sur la latin médiéval? Quel est le rôle de la survie du classicisme? Où en est la tradition de chaque auteur latin? Comment se présente l'exploitation des thèmes et motifs antiques?

Bon nombre de ces questions vont rejoindre celles qu'on a vu poser dans des rapports antérieurs. D'autres sont nouvelles ou formulées différemment. Toutes sont à reconsidérer. Les médiévistes, embarrassés devant leurs immenses tâches, mettent leurs disciples dans un embarras plus grand encore. Il y aurait maintenant, après toutes ces suggestions, à les grouper et à sérier les problèmes. C'est ce qu'avait fait M. E. Faral dans cette *Revue* même il y a quinze ans : le moment ne serait-il pas venu de refaire le point? Qui s'en chargera? Je puis bien signaler, avec toute la discrétion nécessaire, qu'une Revue du latin médiéval est en gestation : une de ses premières tâches ne pourrait-elle être celle que j'indique ici?

— A la question du latin médiéval, peut-on joindre celle du néo-latin? Une des sections du huitième *Congrès international des sciences historiques*, qui se tiendra à Zurich du 28 août au 4 septembre 1938, fait figurer à son programme la place de la poésie latine dans les littératures modernes. A ce sujet, M. R. Lebègue, secrétaire de la *Commission internationale d'histoire littéraire moderne*, qui a élaboré ce programme, présente les suggestions suivantes : la poésie néo-latine n'a pas encore été l'objet d'une étude d'ensemble, et on connaît mal l'influence que ce genre international a exercée, conjointement avec la poésie antique, sur le développement de la poésie moderne en langue « vulgaire ». Voici quelques-uns des problèmes qui pourraient être examinés : l'évolution de la poésie néo-latine, son influence sur tel écrivain en langue « vulgaire », l'influence de l'ode, de l'élégie, de l'églogue, de l'épigramme, de l'épître, de la tragédie, de la comédie néo-latine sur l'ode, l'élégie, en langue allemande, anglaise, espagnole, etc.

Indépendamment des recherches qui pourraient être poursuivies individuellement, les personnes qui désireraient présenter au Congrès de Zurich des communications sur ce sujet sont priées d'en aviser M. R. Lebègue, 80, boulevard Duchesse-Anne, Rennes, Ille-et-Vilaine.

---

# NÉCROLOGIES

## I

## RENÉ CAGNAT
(1852-1937)

Les études latines viennent de perdre un de leurs doyens dans la personne du grand épigraphiste René Cagnat, professeur honoraire au Collège de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, mort dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Cagnat s'était senti de bonne heure la vocation de l'épigraphie latine, et c'est vers cette discipline qu'il se tourna dès sa sortie de l'École normale, en 1876. C'était le moment où les grands travaux épigraphiques qui sont l'honneur du XIXe siècle étaient en cours d'exécution ; les volumes du *Corpus Inscriptionum Latinarum* paraissaient l'un après l'autre ; le rôle d'initiateur qu'avaient joué Borghesi en Italie, Mommsen en Allemagne, était tenu en France par Léon Renier. Les historiens savaient tout ce que l'épigraphie peut introduire de précision et de réalité vivante dans notre connaissance de l'antiquité ; elle restait cependant une nouvelle venue parmi les sciences, une étude de spécialistes, et n'était pas comprise dans les programmes normaux d'enseignement.

Cagnat fut au premier rang parmi ceux qui conquirent pour l'épigraphie la place à laquelle elle avait droit. En 1880, ses thèses, l'une sur le portorium (élargie en 1882 dans son *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains*), l'autre sur les milices provinciales et municipales dans l'Empire romain, montraient par deux exemples probants de quel secours est l'épigraphie pour l'histoire des institutions et des faits économiques et sociaux. L'exploration scientifique de la Tunisie, qui lui fut confiée par une décision ministérielle au début de 1881, fournit à Cagnat une magnifique occasion de faire de l'épigraphie et de l'archéologie sur le terrain : il parcourut le pays pendant trois ans, en compagnie de l'architecte Saladin, « avant, pendant et aussitôt après l'expédition française qui y amena l'établissement du protectorat » (*Avant-propos* de son *Voyage en Tunisie*) ; il en rapporta une riche moisson de documents, et de là date son attachement fidèle aux choses de l'Afrique romaine.

A son retour de Tunisie, Cagnat enseigna d'abord à la Faculté de

Douai. Il y resta peu de temps. La chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines, créée au Collège de France en 1861 pour Renier, avait passé, après la mort de Renier (1885), à Ernest Desjardins, mais redevint vacante, par la mort de Desjardins, dès 1886. Cagnat y fut nommé en 1887 ; il devait occuper cette chaire du Collège de France jusqu'à sa retraite, en 1931.

Quelle a été la portée et l'efficacité de son enseignement, tous ceux-là peuvent le dire qui, au cours de ces quarante-quatre années, se sont assis dans la petite salle du Collège, autour de la table à laquelle le maître avait sa place, au même niveau que les auditeurs. Dans la simplicité de cet appareil il y avait déjà une leçon ; elle enseignait que l'épigraphie et l'archéologie se font par la coopération de tous les chercheurs, confondus sans distinction d'âge dans une même docilité au document, dans un même goût de critique loyale et de vérité. Le dénombrement serait long des épigraphistes qui ont reçu de Cagnat leurs premières leçons de lecture, de restitution et d'interprétation, qui ont tenu de lui le premier estampage qu'ils aient eu entre les mains, qui sous sa conduite se sont exercés pour la première fois à déchiffrer des pierres, au Louvre, dans la salle d'Afrique. Ses cours d' « antiquités » n'étaient pas moins suivis que ses cours strictement épigraphiques : la topographie de Rome et de la campagne romaine, les fouilles d'Italie et d'Afrique, les ruines de Pompéi et d'Herculanum, les différentes sortes de monuments romains, bien d'autres sujets encore ont été la matière de ses leçons claires et solides.

Il ne se contentait pas de former des disciples. Il savait aussi intéresser le grand public cultivé et lui présenter les résultats de la recherche scientifique, dans des articles de revue ou des conférences. On lira longtemps les recueils où il a réuni ces travaux de belle et utile vulgarisation, *A travers le monde romain* (1912), *En pays romain* (1927), ainsi que son livre sur *Carthage, Timgad, Tébessa et les villes antiques de l'Afrique du Nord* (1909), dans la collection Laurens. Mais la partie la plus durable de son œuvre, ce sont les ouvrages bâtis de première main, sur les textes et les monuments, où la sûreté du détail se concilie avec la largeur des vues et l'ampleur des conclusions : son *Armée romaine d'Afrique* (1892 ; 2e édition, 1912), son *Manuel d'archéologie romaine* (2 volumes, 1917-1920, écrits avec la collaboration de M. Chapot), son *Timgad* (1892-1905, avec la collaboration des architectes Boeswillwald et Ballu), l'infinie série de mémoires et d'articles qu'on ne saurait énumérer ici. Comment toutefois ne pas citer au moins son *Cours d'épigraphie latine*, dont quatre éditions ont paru, de 1885 à 1914, chacune enrichissant et perfectionnant la précédente, jusqu'à justifier pleinement l'enseigne de marbrier antique que reproduit la couverture du livre : « *Titulos scribendos vel si quid operis marmorari opus fuerit, hic habes* »?

Cagnat avait d'exceptionnelles qualités d'animateur et d'organisateur. Elles le désignaient pour s'associer aux entreprises collectives, et plus encore pour les diriger. Il collabora au tome VIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, le tome qui concerne l'Afrique, d'une collaboration à laquelle la guerre seule mit fin, et il y a, grâce à lui, le nom d'un Français parmi les noms dont ces volumes sont signés. L'*Atlas archéologique de la Tunisie*, la série des *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie* — dont il dirigea l'ensemble et où lui-même décrivit les musées de Lambèse et de Timgad —, les *Inscriptions latines d'Afrique* — recueil des textes tripolitains, tunisiens et marocains découverts postérieurement à la publication du *Corpus* —, les *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, l'*Année épigraphique*, indispensable instrument qui résume chaque année en un fascicule aisément maniable la production épigraphique des douze mois écoulés, tous ces travaux ont bénéficié de sa direction et de sa participation active. Au Comité des Travaux historiques, il était président de la Section d'archéologie et secrétaire de la Commission de l'Afrique du Nord ; son influence était grande à la Commission des Monuments historiques, à la Société des fouilles archéologiques, dans les Congrès des Sociétés savantes. Enfin le secrétariat perpétuel de l'Académie des Inscriptions, qu'il a occupé pendant plus de vingt ans, avec une infatigable activité, multiplia pour lui les occasions d'organiser le travail, d'orienter et d'aider les travailleurs.

Ses élèves répondaient par une respectueuse et reconnaissante affection à la bienveillance qu'il ne cessait de leur témoigner, les suivant dans leur carrière, leur confiant ou leur conseillant des travaux. Un volume de *Mélanges Cagnat* lui fut offert par eux en 1912, pour le vingt-cinquième anniversaire de sa nomination au Collège de France, dans une cérémonie dont l'émouvante et cordiale simplicité est restée dans la mémoire de ceux qui y participèrent. La même affection fidèle, vingt-cinq ans après, entoure d'un chagrin sincère sa disparition. On peut graver sur sa tombe la formule gauche et touchante des lapicides africains : *vixit sed bene vixit.*

Eugène Albertini.

---

## II

## D. BARBELENET
(1868-1937)

D. Barbelenet est mort le 13 mars dernier. Son collègue au lycéeLakanal, M. H. Boivin, a bien voulu communiquer à la Rédaction le sommaire de l'allocution qu'il a prononcée à ses obsèques :

Daniel Barbelenet, né en 1868, finissait ses études secondaires en 1886, puis, après une année de mathématiques spéciales, car il était également doué pour les lettres et pour les sciences, il s'engageait définitivement dans la voie des études grammaticales et, tout en gagnant sa vie comme répétiteur dans différents lycées, notamment à Orléans, il obtenait le grade de licencié en 1890 et celui d'agrégé en 1893. C'est dès lors la vie de professeur, d'abord en province, notamment à Rouen, d'où il est nommé en 1919 au lycée Lakanal. En 1933, il prenait sa retraite, après quatorze ans d'enseignement consciencieux et dévoué dans ce dernier lycée. Malgré tout le travail qu'il consacrait à ses élèves, Barbelenet avait réussi à mettre sur pied une thèse considérable qui lui valait le grade de docteur en 1913.

M. Boivin a rappelé les qualités qui avaient valu à Barbelenet le respect et l'affection de tous ; le sens profond qu'il avait de sa tâche de professeur, l'intérêt qu'il prodiguait à ses élèves et le soin qu'il mettait à adapter à leur âge sa grande érudition, son profond altruisme et son dévouement aux questions de solidarité professionnelle, la grande simplicité de son caractère, sa bonhomie enjouée, qui tempérait le sérieux de son intelligence et l'élévation de sa conscience d'une sorte de candeur juvénile et d'aimable sérénité.

— Après M. Boivin, M. Marouzeau a pris la parole pour apporter à D. Barbelenet l'hommage de ses amis de l'enseignement supérieur. Il a rappelé sa carrière scientifique, commencée aux côtés d'A. Meillet, dont il avait été le camarade d'études avant d'être son disciple.

D. Barbelenet appartenait à la génération de ceux qui ont appris, à l'école de Meillet, qu'il n'y a pas de philologie ni même d'enseignement des langues anciennes sans linguistique, et, dès le temps où, jeune professeur en congé, il suivait les cours de l'École des hautes études et du Collège de France, il étonnait ses camarades et ses collègues par l'étendue de sa science comparative et la virtuosité avec laquelle il maniait la grammaire de l'indo-européen.

Sa thèse, sur l'une des questions les plus neuves et les plus difficiles

que pose l'étude du latin, celle de l'aspect verbal, lui a donné l'occasion d'appliquer à l'interprétation des formes et des textes sa vaste formation linguistique. Il a fait sienne cette question de l'aspect ; il lui a assuré sa place dans la science du latin ; il a suivi et arbitré les controverses qu'elle a suscitées en France et à l'étranger ; il s'est appliqué sans relâche à expérimenter les règles qu'il avait lui-même proposées, et, dans les derniers mois d'une maladie extraordinairement pénible, il réussissait, par un véritable héroïsme, à rédiger sur cette question une abondante étude complémentaire, dont on trouvera le résumé dans ce fascicule même.

En 1932, D. Barbelenet était devenu le président de notre Société ; personne mieux que lui n'était qualifié pour représenter à nos séances à la fois la science et l'enseignement. Mais il apportait aussi à sa présidence des qualités de cœur que nous n'oublierons pas, une disposition inlassable à la bienveillance, une joie généreuse à accorder l'estime et la louange, une bonté qui se traduisait dans son visage ouvert, dans son regard franc, dans sa voix aux intonations émues. Barbelenet restera dans notre souvenir comme un de ceux qui ont le mieux représenté la tradition de cordialité et de franche camaraderie qui fait le prix de nos réunions.

J. Marouzeau.

---

## III

## PAUL THOMAS
## (1852-1937)

Paul Thomas s'est éteint le 15 mars 1937, âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans, dans la paisible retraite qu'il s'était ménagée à Etterbeek, faubourg de Bruxelles. Il était, sans que nul ait jamais songé à le contester, le plus éminent des latinistes belges. Cependant, en dépit d'une carrière à laquelle les honneurs n'ont pas manqué, il était un modeste et, par rapport à maint collègue de l'Académie et de l'Université, un effacé volontaire[1]. D'autre part, bien que sa bibliographie comporte plus de

1. Le *curriculum vitae* et le *cursus honorum* de Paul Thomas s'établissent comme suit : né à Mons le 11 janvier 1852; docteur-agrégé de l'Université de Bruxelles en 1873; professeur dans cette même université de 1875 à 1878; professeur d'histoire et de littératures anciennes, puis de latin, à l'Université de Gand de 1878 à 1922; recteur pour la période 1903-1906; déclaré émérite et élevé à la dignité de grand officier de l'Ordre de Léopold en 1922; correspondant, puis membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1893; correspondant de l'Institut de France depuis

400 numéros [1], il n'a pas fait paraître le grand et gros ouvrage, indispensable à toute une catégorie de travailleurs, qui, devenu classique, assure pour un demi-siècle la renommée de son auteur. Confiné dans les devoirs de sa charge (il fut un professeur et un interrogateur admirable) et les joies d'une nombreuse famille, redoutant les longs voyages, bibliophile discret et très fin lettré, cultivant l'amitié sous sa forme la plus aimable à la fois et la plus généreuse, humaniste sans manifestes, Paul Thomas a dû sa grande réputation à sa valeur seule : le fait est si rare qu'il mérite d'être noté et expliqué.

D'abord, Paul Thomas avait une connaissance rare du latin : non seulement des auteurs, qu'il avait tous lus en fonction d'eux-mêmes (et non à l'occasion de recherches), mais aussi de la langue : son dernier cours, professé à Gand en 1923, alors qu'il était déjà émérite, porte sur les finesses de la lexicographie et de la syntaxe latines, étudiées en fonction du mécanisme psychologique du langage, selon la méthode de Ferd. Brunot [2]. D'autre part, une probité scientifique qui s'était intégrée à sa nature morale poussait Thomas à ne laisser dans le clair-obscur de l'à peu près aucune parcelle des textes dont il entreprenait l'édition [3], ou dont il faisait l'objet de ses cours d'explication [4], ou dont il examinait aux fins de compte-rendu des éditions nouvellement parues [5]. Cette connaissance approfondie de la matière même de la philologie latine lui évita de jamais commettre une seule de ces bévues dont on eût pu se

1928. — Thomas, qui était sans orgueil, attachait du prix aux honneurs qui marquent les étapes d'une brillante carrière d'homme public, mais il n'en tirait aucune vanité, et les distinctions purement décoratives ne le touchèrent jamais.

1. Cette bibliographie a été publiée en tête des *Mélanges Paul Thomas* (Bruges, Paris et New-York, 1930), auxquels collaborèrent près de quatre-vingts philologues de la Belgique et de l'étranger. La collaboration française fut particulièrement importante et remarquée. Thomas fut très sensible à cet hommage, mais son grand âge et sa modestie l'incitèrent à se dérober à toute manifestation publique.

2. Les notes ayant servi à la préparation de ce cours sont restées inédites. Elles constituent l'esquisse d'un travail, profondément original, issu tout entier des lectures et de l'expérience personnelle de l'auteur.

3. Thomas a édité partiellement Térence (*Hécyre*, en 1887), Cicéron (*Pro Archia*, en 1882), Salluste (*Jugurtha*, en 1877, et *Catilina*, en 1884), Sénèque (*Morceaux choisis*, en 1896), Apulée (*De philosophia libri*, en 1908, dans la *Teubnariana*). Il a, de plus, publié d'excellents *Morceaux choisis de prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes* (1902).

4. Il eut soin de varier chaque année le choix des auteurs à expliquer. Il préparait ses cours minutieusement et par écrit, sans laisser rien à l'improvisation du moment. Il expliquait lui-même les textes, se refusant à user du truchement facile de bons élèves sous couleur d' « exercices ». Il fut, à tous égards, un professeur exemplaire.

5. Le plus souvent, il épluchait entièrement, le crayon à la main, le texte, les notes critiques et le commentaire, se bornant à un examen sommaire seulement s'il s'agissait de tirages « revus » ou de réimpressions.

gausser sous le manteau. Elle explique aussi l'extrême rigueur de ses comptes-rendus critiques[1], si redoutés des éditeurs pressés et des traducteurs distraits, et qui étonnent parfois ceux qui n'ont connu de Thomas que l'abord paternel et le cœur sensible.

A ces qualités de fond, acquises ou perfectionnées par l'étude, s'ajoutaient chez Thomas le jugement littéraire, appuyé sur des lectures extrêmement étendues, et un sens exquis de la langue française, sens rare chez les Belges, tout au moins de sa génération : son style est si exact et si coulant que la pensée s'y laisse entraîner sans effort jusqu'à la formule définitive, toujours heureuse. Sa petite *Histoire de la littérature latine jusqu'aux Antonins* (1894) est, à cet égard, un chef-d'œuvre.

Servi par tant de science et tant de finesse, Paul Thomas aborda la critique des textes dans un esprit qui tranchait à la fois sur les procédés allemands, trop étroitement tributaires de la paléographie, et sur les systèmes français, qui faisaient la part trop grande aux déductions de la logique et aux conceptions abstraites. Thomas, qui s'était formé à Strasbourg, sous Studemund, et qui était, de tempérament, si délicieusement français, se rattache, du point de vue philologique, à l'école hollandaise. Il se plaisait, en manière de badinage, à rappeler que l'ascendance de sa chaire de Gand, occupée par Mahne au début du siècle dernier, le faisait remonter, par Wyttenbach, puis par Ruhnkeen, au fameux Hemsterhuyse. Il avait pour Bentley et pour Madvig, dont l'influence fut si forte aux Pays-Bas, une admiration sans bornes. Il niait avoir jamais adopté pour lui-même une méthode dont il put faire l'exposé théorique, reconnaissant la part très grande qui revenait, en philologie, à l'intuition, comme, en médecine, au diagnostic. Collaborateur de *Mnemosyne*, ami très cher des Hartman et des Brakman, il fut invité, en 1921, à résumer en une publication collective les meilleures de ses observations critiques. Il opéra parmi celles-ci un choix sévère, les rédigea en un latin impeccable et, de ce recueil de conjectures, il fit comme son testament philologique[2]. Aucune de ces *Observationes* n'est négligeable ; or, elles touchent, on peut le dire, à tous les auteurs de la latinité, à l'exception des grands classiques de l'âge d'Auguste. C'est que,

1. Les meilleurs ont paru dans la *Revue critique*, dont il était un des collaborateurs attitrés, et dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, qu'il dirigea pendant de nombreuses années, conjointement avec son ami Ch. Michel. Les comptes-rendus de Thomas, dont la sévérité n'excluait pas une extrême courtoisie, constituent l'une des parties les plus originales et les plus piquantes de son œuvre. Ils ont été soigneusement relevés dans sa bibliographie, contrairement à une erreur trop courante.

2. *Observationes ad scriptores latinos. Mnemosyne*, t. XLIX, 1921, p. 1-75, et à part. Son épître dédicatoire à Hartman est charmante de simplicité et de modestie : *plurima omisi, quae aut iam satis nota aut minus probabilia viderentur.*

sans négliger les grands auteurs, il répugnait à en ressasser l'exégèse. Il redoutait un certain aspect de la philologie qu'il estimait être une simple scolastique ; il n'aimait ni les complications hasardeuses, ni les hypothèses gratuites. Dès lors, s'il s'agissait d'y appliquer sa critique, ses préférences allaient à des auteurs sur lesquels on pouvait encore formuler des jugements neufs, ou tout au moins nuancés, et dont le texte se prêtait non aux virtuosités de l'hypercritique, mais à des corrections motivées et plausibles. Toute sa vie, il s'intéressa à Apulée, qu'il finit par éditer d'une façon magistrale[1]. L'exemple est caractéristique.

Tel fut Paul Thomas aux yeux des latinistes : une force tranquille, singulièrement équilibrée et laissant une impression de sécurité, du fait que son érudition était approfondie plutôt que spécialisée. Il ne fut jamais l'homme d'un seul auteur, ni d'un seul sujet, et sa générosité de cœur rejetait cette sorte d'égoïsme scientifique qui est parfois la tare des meilleurs.

Je n'ai garde d'oublier les services qu'il a rendus à l'enseignement public, en se faisant le champion de réformes heureuses[2], en dirigeant une Revue de premier plan[3], en encourageant, chez les jeunes et les nouveaux venus, toutes les bonnes volontés. Sur tous ceux qui l'ont approché, son influence directe et personnelle fut profonde, car Paul Thomas n'était pas un enseignement, mais un exemple.

Paul Faider.

— Paul Thomas avait été pressenti des premiers, lors de la fondation de notre Société, et le signataire de ces lignes lui avait demandé pour le premier numéro de la *Revue* un exposé de sa méthode critique. Il s'était excusé sur son âge (il avait déjà reçu l'éméritat), sur sa fatigue (« omnia fert aetas, animum quoque », écrivait-il) et sur la conviction qu'il avait, dans sa modestie, qu'il ne pratiquait pas d'autre méthode que celle de ses devanciers ; mais il ajoutait : « La création de la Société des Études latines est une œuvre excellente et digne de tous les encouragements. Je m'empresse d'y adhérer. Une pareille initiative fait honneur à la science française. »

J. Marouzeau.

1. Son tout premier article, publié en 1871 (Thomas avait dix-neuf ans), est intitulé : *Dans quel but Apulée a écrit les « Métamorphoses »*, et l'une de ses toutes dernières lectures à l'Académie royale, en 1928 : *Quelques notes sur les « Métamorphoses » d'Apulée.*

2. Réforme du doctorat en philosophie et lettres (1891) ; mode de nomination des professeurs dans les Universités de l'État, etc., etc.

3. *Revue de l'Instruction publique en Belgique.*

# LES ÉTUDES LATINES DANS LE MONDE[1]

## AU BRÉSIL

Lorsque, en 1500, les premières caravelles portugaises abordèrent en Amérique, et que Pedro Alvarez Cabral prit possession du pays au nom du roi de Portugal, le premier acte des dévots navigateurs fut de célébrer une messe sur le continent nouveau. Le latin venait d'arriver à l'Amérique portugaise et sur le navire même de ceux qui l'avaient découverte.

Moins d'un demi-siècle plus tard, les Jésuites (auxquels D. João III avait, en 1539, concédé le quasi-monopole de l'instruction au Portugal et dans ses colonies) avaient fondé au Brésil une demi-douzaine de collèges où fréquentaient les petits Indiens et les fils des colons. On y apprenait à lire, à écrire, à compter ; mais on y enseignait aussi, à côté du chant et de la doctrine chrétienne, les premiers rudiments de la langue latine. Un des fondateurs du collège de Piratininga, le P. Joseph Anchieta, a laissé une œuvre assez importante en latin : hymnes et cantiques religieux, dialogues, mystères, sans parler d'une abondante correspondance et d'une histoire de la Compagnie de Jésus au Brésil. Il fut le premier humaniste de l'Amérique.

Bientôt même fut créé, et toujours par les Jésuites, une sorte d'enseignement secondaire appelé « curso intermediario » ou « curso de artes », équivalent colonial du baccalauréat ès lettres. La matière principale de ce cours était le latin, langue internationale de la science d'alors, aussi bien que langue liturgique de l'Église. Au sortir de ce cours, les étudiants les mieux doués suivaient en théologie, entrant dans les séminaires, seuls établissements d'enseignement supérieur qui existassent alors au Brésil et où les cours, selon la tradition des Pères, se donnaient en latin.

C'est seulement avec l'indépendance du Brésil, en 1822, qu'un enseignement secondaire proprement dit commença à se constituer peu à peu. Même alors, il était donné presque uniquement dans des collèges religieux où le latin conservait la situation privilégiée que lui avait con-

1. Suite. Cf. cette *Revue :* 1924, p. 266; 1925, p. 65 et 220; 1928, p. 127; 1929, p. 34; 1932, p. 315; 1933, p. 308; 1934, p. 40; 1935, p. 37 et 259.

férée l'antique « ratio studiorum ». Dès cette époque, cependant, quelques voix commençaient ici et là à s'élever contre les études classiques, écho affaibli de la vieille querelle des Anciens et des Modernes, tant de fois renouvelée en Europe. Ainsi, dans le Plan d'éducation nationale de Martim Francisco Ribeiro de Andrada, présenté en 1825 à la Chambre des députés, le latin (et le grec) n'avaient leur place que dans l'enseignement supérieur, et Martim Francisco justifiait son point de vue en ces termes : « Autant la connaissance de ces deux langues est inutile à la classe moyenne, destinée au commerce et aux métiers, autant elle est nécessaire au législateur, au philosophe et au raffiné qui se flatte de connaître la bonne littérature. » Mais ce projet fut repoussé par la Chambre et le latin garda sa suprématie : la loi du 3 octobre 1832, qui règle les conditions d'entrée dans les quelques grandes Écoles que possédait alors le pays, exige, entre autres, de l'aspirant un certificat d'études latines. Et lorsque par décret du 2 décembre 1837, fut créé le Collège impérial D. Pedro II, le premier établissement officiel du pays entretenu et dirigé par l'État, le latin figurait au programme de cinq années sur les sept qui constituaient le cours secondaire.

Une réforme de l'enseignement secondaire consécutive à la proclamation de la République, en 1889, eut pour effet d'introduire le latin dans toute la durée des sept années du cours secondaire. C'est le régime qui demeura en vigueur jusqu'en 1901. Ce fut l'extrême pointe des succès du latin. Les réformes ultérieures devaient le faire continuellement reculer.

Réforme Rocha Vaz, en 1925, qui réduit à quatre ans la durée des cours de latin. Réforme Francisco de Campos (1931), qui disloque l'ancien système et divise le cours secondaire en un cours fondamental de cinq ans (avec deux ans de latin, à raison de trois heures par semaine), suivi d'un cours complémentaire de deux ans subdivisé en trois sections qui préparent plus directement aux grandes Écoles : droit, médecine, polytechnique. Une de ces sections, celle de droit, comporte du latin à raison de trois heures par semaine.

En recul dans l'enseignement secondaire, le latin gagnait par ailleurs des positions qu'il n'avait jamais auparavant occupées. Une chaire de latin a été créée dans presque toutes les Écoles normales de l'enseignement primaire. La municipalité de Rio-de-Janeiro a introduit l'étude du latin dans ses écoles professionnelles. Le Brésil, un des rares pays sud-américains où le latin soit demeuré matière obligatoire pour tous les élèves de l'enseignement secondaire, est peut-être un des pays du monde où le latin est enseigné au plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes.

Et, malgré cela, il y a chez nous une crise du latin. C'est d'abord une question de programme. La plupart de nos élèves n'abordent le latin que pendant deux ans et à raison de trois heures par semaine. Ils quittent

le latin au moment où, surmontées les premières difficultés matérielles, ils commençaient à s'y intéresser et à en profiter pour leur formation. Ou plutôt ils n'y trouvent de ce fait, bien souvent, dès le début, ni intérêt ni profit. C'est encore une question de méthodologie et de formation des maîtres. La plupart de nos professeurs en cette matière étant membres des ordres religieux ou formés dans les séminaires en sont encore demeurés aux vieilles méthodes du temps où l'étude du latin constituait pendant sept ans le centre de la formation du jeune homme. On voit ce que cela peut donner avec les programmes actuels, alors que les très rares professeurs formés aux méthodes modernes ont déjà tant de mal à rendre leur enseignement utile. Parfois même s'opèrent des conjonctions monstrueuses : la nostalgie réactionnaire du temps où l'on parlait latin s'unit à un engouement inconsidéré pour les procédés « scientifiques » de la méthode directe. On parle latin à des enfants qui ne savent même pas les déclinaisons.

Enfin, le plus grave est peut-être la question du milieu social. Le latin est desservi auprès des familles par tous les courants d'utilitarisme immédiat qui s'exercent dans notre pays comme dans le reste du monde. Il est desservi plus encore par les latinistes ou l'idée qu'on s'en fait : le latiniste, pour trop de nos concitoyens, c'est encore l'homme qui écrit et parle en latin (un de nos journaux publie assez souvent des vers latins) ; c'est celui qui peut réciter un chant de l'*Énéide* à reculons, en commençant par le dernier mot. On sourit devant ces anachronismes grotesques ; quelques-uns même admirent de loin ou font semblant. Mais le latin n'y gagne rien.

Deux faits, cependant, permettent d'espérer un avenir meilleur : la création de la Faculté des lettres de Saint-Paul (1934) et la fondation de l'Université du District fédéral à Rio-de-Janeiro, avec une École de philosophie et lettres (1935) ; à lui seul, cet acte de patriotisme éclairé suffirait à couronner de lauriers l'administration de M. Anisio Teixeira. Autour de ces Facultés, où des professeurs français sont venus apporter, aux côtés de leurs collègues brésiliens, toutes les ressources de leur science et de leur dévouement, se crée peu à peu un mouvement d'opinion dont bénéficie la culture et le vrai latin. De leur sein sortiront bientôt pour notre enseignement des maîtres bien formés, les premiers parmi nous qui n'auront pas eu à gravir seuls et toujours à l'aventure les sentiers ardus de l'autodidactisme.

Je ne puis terminer cet article sans rendre un juste hommage à la mémoire du grand latiniste brésilien, professeur du collège Pedro II, le docteur Vicente de Souza, champion du renouvellement des études latines au Brésil. Il fut le premier parmi nous à donner à son enseignement une orientation philologique, enseignant à ses élèves la pronon-

ciation classique du latin, sujet sur lequel il publia en 1902 un remarquable opuscule : *Restitution de la prononciation latine.*

On aura vu par cet exposé qu'au Brésil, pays latin de langue et de civilisation, le latin n'a jamais cessé d'avoir ses fidèles : il a formé, depuis les temps coloniaux jusqu'à aujourd'hui, le meilleur de notre jeunesse. Et nous espérons voir encore chez nous des jours meilleurs pour les études latines quand notre magistère secondaire sera constitué en totalité de professeurs munis d'une solide préparation technique qu'ils auront acquise dans les Facultés de lettres de notre pays.

Ernesto Faria,
Professeur aux Écoles secondaires
de la Municipalité de Rio-de-Janeiro.

---

# INITIATIVES ET PROJETS

## I

## POUR UN MUSÉE DU PARIS GALLO-ROMAIN

La Société des Études latines avait bien voulu me charger de suivre le vœu qu'elle avait émis au sujet de la constitution d'un Musée du Paris gallo-romain [1].

Sur le conseil de MM. Michon et Marcel Poëte, j'ai communiqué le vœu de la Société à M. de Fontenay, membre et ancien président du Conseil municipal de Paris, qui m'a répondu, le 21 décembre 1936, en m'annonçant son intention de soumettre cette suggestion à la plus prochaine réunion de la Commission du Vieux-Paris, afin qu'elle soit étudiée par la sous-commission compétente et mise ensuite à l'ordre du jour de la Commission. « Il y aura évidemment », remarquait M. de Fontenay, « une question matérielle à résoudre ; quant à celle qui a trait à l'archéologie et à l'histoire, elle présente un grand intérêt. Je serai donc heureux de la faire aboutir en souvenir du si regretté Camille Jullian dont vous évoquez le nom. »

J'ai pris ensuite rendez-vous avec M. J.-L. Vaudoyer, directeur du Musée Carnavalet. Très aimablement, le directeur m'a fait les honneurs du Musée lapidaire de la Ville où se trouvent rassemblés la plupart des monuments gallo-romains et du haut moyen âge trouvés dans le sous-sol de Paris. Ce Musée lapidaire est installé un peu à l'écart du Musée Carnavalet, dans l'ancienne Orangerie de l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau. Le cadre est beau et assez vaste. Surtout en été, il pourrait séduire les visiteurs. M. J.-L. Vaudoyer m'a conduit ensuite à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, séparée par quelques immeubles du Musée Carnavalet et de la galerie lapidaire. Il m'y a fait ouvrir une douzaine de vitrines et d'armoires, renfermant pêle-mêle bon nombre de vases, de tessons, de statuettes de bronze et de terre cuite, d'objets divers préhistoriques et gallo-romains, provenant de trouvailles parisiennes. On sait, d'autre part, que la Bibliothèque du Musée Carnavalet

1. Cf. cette *Revue*, t. XIV, 1936, p. 264-265.

conserve les papiers et les plans de Vacquer, qui ont servi de point de départ, avant la guerre, à la précieuse étude de de Pachtere : *Paris gallo-romain.* Il y a encore, nous rappelle M. Marcel Poëte, l'entrepôt Saint-Bernard qui sert de magasin et conserve une certaine quantité de restes gallo-romains. Les éléments d'un Musée existent donc ; il n'y aurait qu'à les réunir.

Actuellement, l'entreprise se trouve comme en sommeil.

Le Musée lapidaire est bien à la disposition du public, mais ne peut être ouvert de façon permanente, faute de gardiens. Reconnaissons d'ailleurs que son existence est à peu près complètement ignorée, et que bien rares sont les visiteurs qui viennent en troubler la solitude. A la Bibliothèque, les vitrines et les armoires sont soigneusement protégées de la poussière ; le contenu n'en semble pas inventorié, et n'est pas visible. Ici encore il n'y a pas de Musée, faute de personnel. Une seule personne, un savant extrêmement compétent, actif et dévoué, M. Grimaud, inspecteur général des fouilles de la Ville de Paris, est chargé à la fois de la surveillance des fouilles et de la conservation de leur produit ; on comprend qu'il se trouve débordé. Ce ne sont pas les antiquités qui manquent à Paris, c'est le personnel qui fait défaut aux antiquités.

C'est là, probablement, ce que voulait indiquer M. de Fontenay, parlant d'une question matérielle qui sera à résoudre ; il s'agit de personnel qualifié, d'hommes encore plus que de locaux.

Une première tâche consisterait à éveiller l'intérêt du public pour le passé romain de Paris et d'aiguiller sa curiosité vers ces monuments d'un abord un peu austère. Peut-être la prochaine Exposition va-t-elle en fournir l'occasion.

La Ville de Paris se propose, en effet, de réserver à ses antiquités une partie des locaux dont elle disposera à l'Exposition. Il ne saurait s'agir, évidemment, d'un Musée, mais seulement d'une présentation séduisante de quelques pièces choisies. Le directeur du Musée Carnavalet a bien voulu me demander des suggestions à ce sujet. Je lui ai adressé un plan d'organisation ; les lecteurs de cette *Revue* seront tenus au courant de ce qui pourra être fait.

Une fois l'Exposition close, les maquettes, les vitrines et les moulages qui y auraient figuré devraient être transportés dans une ou plusieurs salles du Musée Carnavalet même, le tout avec de bonnes étiquettes explicatives, renvoyant à la galerie lapidaire de l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau et, si possible, à un musée gallo-romain plus complètement organisé.

L'essentiel sera d'ailleurs le regroupement, le classement et l'étude des nombreux monuments archéologiques que possède la Ville de Paris. Il faudra un aménagement de locaux et un personnel, non seulement de gardiens, mais surtout d'archéologues, qui seront peut-être plus difficiles

à trouver ; il est vrai que des jeunes gens pourvus d'une bonne instruction générale pourraient assez rapidement, sous la direction de M. Grimaud, acquérir au contact des monuments la pratique de l'archéologie.

La Ville de Paris se doit de montrer la voie aux autres villes de France et de consacrer à son patrimoine gallo-romain les soins qui lui sont dus.

A. Grenier.

---

## II

## RADIOPHONIE SCOLAIRE

Une très importante innovation a marqué les premiers jours de l'année 1937 : le mardi 5 janvier, la radiophonie scolaire a été inaugurée par un discours de M. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale ; et dès lors le poste d'État de la Tour Eiffel mettait ses ondes au service des divers enseignements publics, à raison de douze heures environ par semaine. En ce qui concerne les études proprement secondaires (lycées et collèges de garçons et de filles), c'est le personnel lui-même qui avait reçu la charge d'organiser les émissions par spécialités, et presque toutes les disciplines s'empressèrent d'utiliser le moyen pédagogique nouveau qui leur était si largement offert. Les professeurs des langues vivantes, accoutumés depuis longtemps à se servir du phonographe ou de la T. S. F., furent naturellement les premiers prêts et les plus experts à mettre au point leurs programmes. Mais ceux des langues anciennes ne méconnurent pas la nécessité ni l'urgence de l'initiative qu'on les invitait à prendre. Pour nous en tenir au latin, qui intéresse de façon spéciale les lecteurs de cette *Revue*, trois séries d'émissions hebdomadaires de dix minutes chacune furent instituées à l'intention des élèves : 1° de sixième et de cinquième ; 2° de quatrième et de troisième ; 3° de seconde et de première.

L'idée dont on s'inspira et qu'exprimait déjà le discours inaugural du ministre est que la radiophonie scolaire doit être soigneusement adaptée aux besoins des diverses classes qu'elle intéresse, sans pourtant venir doubler le travail qui s'y fait. Il ne s'agit pas de substituer au maître présent et agissant la voix d'un autre professeur semblable à lui, mais invisible ; il ne s'agit pas davantage d'infliger à des élèves, parfois encore très jeunes, soit des conférences de basse vulgarisation, soit des communications de haute science ; ce qu'on se propose, c'est d'apporter à la pédagogie secondaire actuelle des ressources qui lui manquent dans la majorité des cas, aux élèves des occasions de s'approprier personnelle-

ment la matière qu'ils étudient, parce qu'ils en pourront mieux apprécier l'importance ou l'intérêt. Récréative, l'audition de radiophonie scolaire doit encore servir à illustrer l'enseignement ; instructive, elle doit être assez attrayante, assez riche en impressions et en suggestions pour que le professeur qui l'écoute en même temps que son équipe y trouve, avec plaisir, un moyen de compléter ou d'approfondir, d'animer ou d'élargir ses propres leçons. S'il arrive, et la chose est légitime, que l'émission diffuse quelque exercice scolaire de langage, de lecture ou de récitation, il faut que cet exercice se recommande par son originalité, sa qualité, son intérêt. C'est le cas normal pour les langues vivantes dont toutes les auditions font intervenir un liseur ou un diseur étranger. Il a paru bon d'étendre parfois, mais avec discrétion, cette pratique au latin, car on sait de reste que beaucoup de nos élèves quittent le lycée sans avoir jamais entendu prononcer de façon convenable un vers de Virgile ou une phrase de Cicéron. Ce n'est pas doubler le professeur dans sa classe que de lire ou de parler le latin en marquant soit la quantité, soit l'accent, soit l'une et l'autre. Dans une causerie préliminaire, M. J. Marouzeau a montré par des exemples clairs et probants ce qu'on peut faire dans ce sens. On ne se dissimule pas les difficultés que rencontre une tentative de ce genre, mais on a pensé qu'il valait mieux les affronter, et risquer même de justes critiques, que de laisser les élèves dans une méconnaissance totale des caractères essentiels de la langue qu'ils étudient. Au reste, de tels exercices ne sont donnés qu'à titre de spécimens, ou même, si l'on veut, de curiosités instructives, non de modèles pédagogiques, et, d'autre part, les maîtres que la musique du latin laisse indifférents ou ceux qui se savent en possession d'une méthode définitive et parfaite peuvent éluder sur ce point les séductions dangereuses de la radiophonie ; plus simplement que l'ingénieux Ulysse qui, dans les parages des Sirènes, dut bourrer de cire les oreilles de ses matelots, il leur suffira de ne pas mettre leurs élèves à l'écoute.

A ces émissions qui, dans la première série, ont pour objet de faire sentir aux enfants l'intérêt des études latines et l'utilité du dressage grammatical plutôt fastidieux auquel ils doivent se soumettre, on a joint quelques causeries-promenades sur le site de Rome, sur la campagne romaine et sur l'Italie, telle que les voyageurs anciens pouvaient la voir quand ils roulaient ou chevauchaient sur les longues voies dallées. Inutile d'ajouter que ces causeries ont été confiées à un universitaire qu'un séjour prolongé au palais Farnèse avait familiarisé avec la lumière italienne comme avec les paysages ou les monuments dont il devait parler.

Pour la deuxième série, les mêmes principes ont été adaptés à l'âge des élèves, à leur progrès en latin, au programme des classes de qua-

trième et de troisième. On a donc choisi deux centres d'intérêt : d'abord Rome et la Gaule, afin de rendre plus attachante la lecture des Commentaires, puis la Rome de César et d'Auguste, pour éclairer la pensée de Virgile dans l'*Énéide*, et voici les sujets qui ont été traités : Les Romains et nous (M. J. Carcopino), Rome et les Gaulois (M. Grenier), La bataille de Lutèce dans César (Mlle Guément), Alésia (M. Toutain), Paris gallo-romain (M. Grenier), Une visite au Musée de Saint-Germain (M. Mauger), Le Forum de César et le Forum d'Auguste (M. Chevallier), Le Palatin d'Auguste (M. Toutain), La Carthage de Virgile (M. Gastinel), etc.

Quant à la troisième série, la pensée qui l'organisa fut d'élargir l'horizon des études en encadrant la civilisation romaine entre la culture hellénique et le monde barbare. M. Maynial se chargea de montrer à l'aide du *De Signis* la splendeur de la colonisation grecque en Sicile ; M. Jean Bayet présenta un tableau d'ensemble de la Grande-Grèce ; l'influence de la littérature hellénique à Rome fut illustrée par la récitation d'une scène du *Phormion* de Térence et par une déclamation collective du *Carmen Saeculare* d'Horace. Les élèves furent dans ces deux cas utilisés comme exécutants, et la récitation du *Carmen* fut confiée à la Première supérieure du lycée Fustel de Coulanges à Strasbourg, classe mixte, qui pouvait faire alterner les voix masculines et féminines. Quelques causeries permirent de comparer la pensée antique et la pensée moderne (La mort de César vue par Suétone et par M. Carcopino) (Néron vu par Tacite et par Renan), etc... Une dernière causerie, dont M. Faral voulut bien se charger, ramena les auditeurs aux rapports des langues latine et française.

Ces quelques indications permettent, je pense, de caractériser l'esprit dans lequel la radiophonie scolaire concourt à l'enseignement secondaire du latin. Elles suffisent aussi pour montrer que des spécialistes qui font autorité ont accueilli avec un empressement dont nous sommes très heureux l'appel que leur adressaient les professeurs de lycées. Il importe, en effet, que le désir d'adapter les auditions à l'âge des élèves ne fasse jamais perdre de vue le rôle de culture désintéressée et d'éducation intellectuelle qui fait la valeur de notre enseignement secondaire. La Société des Études latines, qui suit de près ou inspire les travaux de la linguistique, de l'histoire ou de l'archéologie, peut rendre, sur ce point, des services précieux aux maîtres des lycées, soit en leur prêtant le concours des compétences les plus sûres, soit en leur signalant des sujets actuels et suggestifs, soit en secondant directement leurs efforts par des critiques et des conseils.

G. Gastinel.

---

## III

## UN GROUPE THÉATRAL ANTIQUE A LA SORBONNE

La formule d'un théâtre universitaire organisé exclusivement par des étudiants a été plusieurs fois déjà appliquée à l'étranger, notamment en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Espagne, où ce théâtre avait pris la forme d'une véritable vulgarisation populaire des chefs-d'œuvre nationaux. En France, grâce à l'initiative de M. Gustave Cohen, professeur de littérature du moyen âge à la Sorbonne, l'Université de Paris possède depuis cinq ans déjà une troupe théâtrale, les « Théophiliens », qui représente des mystères et des pièces profanes du moyen âge. Le succès remporté par les Théophiliens auprès de leurs camarades étudiants, de leurs professeurs, des lettrés, et même du grand public, a démontré l'excellence d'une entreprise qui a un double intérêt : permettre au public de connaître dans leur vrai cadre, la scène, des œuvres qui ont été conçues pour la scène ; aux étudiants, de retirer un bénéfice à la fois scientifique et humain du contact vivant avec les œuvres inscrites au programme de leurs examens. Une section de théâtre moderne a été fondée, à l'exemple de la section médiévale. Enfin, l'année dernière, le *Groupe théâtral antique* de la Sorbonne est né, grâce à l'appui bienveillant de M. Paul Mazon pour le grec, de MM. A. Ernout et J. Marouzeau pour le latin.

En mai 1936, le groupe a donné sa première représentation des *Perses* d'Eschyle, en français, avec un essai de reconstitution de musique grecque due à un étudiant en lettres, M. Jacques Chailley. Cette représentation, donnée dans la cour d'honneur de la Sorbonne, a été suivie de plusieurs autres, notamment à Bruxelles, à Liége, à Gand, de nouveau à Paris, puis dernièrement à Menton et à Lyon.

En février dernier, le Groupe a poursuivi son effort en représentant dans le Grand Amphithéâtre de l'Institut d'Art et d'Archéologie l'*Amphitryon* de Plaute, avec musique de M. Maurice Emmanuel. Depuis, l'*Amphitryon* a été joué à Menton et à Lyon.

Pour ces représentations, les étudiants ont assuré par eux-mêmes et la documentation scientifique nécessaire et la réalisation pratique du spectacle. Ils se sont faits acteurs, chanteurs, peintres, menuisiers, électriciens, etc., attachant le plus grand prix à ce que la préparation et l'exécution reste autant que possible universitaire, sans toutefois que ce travail dépasse la limite du temps laissé libre par leurs études.

Le texte utilisé est celui de la collection Guillaume Budé, traduit par

M. A. Ernout. L'ordre et la proportion des scènes ont été scrupuleusement observés. Seules, quelques coupures indispensables ont été faites, quelques dialogues légèrement condensés. La lacune de l'acte IV a été comblée par un texte du xv^e siècle, écrit par Hermolaus Barbarus en vue d'une représentation de la pièce, et donné par la plupart des éditions anciennes, jusqu'à celle de Naudet.

La musique d'*Amphitryon* a été écrite par M. Maurice Emmanuel, d'après les rythmes mêmes que fournit l'analyse métrique du texte, et en tenant compte des nécessités scéniques ; par exemple, un intermède entre les actes I et II évite une rencontre entre Sosie et Amphitryon entrant en scène, et Mercure et Jupiter qui sortent.

Enfin, les décors et les costumes ont été étudiés d'après les articles de Daremberg-Saglio et de Pauly-Wissowa, et à l'aide de nombreux documents : vases, fresques, statues ou monnaies.

Tel est l'effort qui a été tenté par le Groupe théâtral antique. Il a pu être parfois jugé téméraire. L'expérience a montré qu'il obtenait l'approbation de nombreux maîtres et de publics très divers. Le Groupe se sent encouragé par le succès obtenu à poursuivre une tâche où il trouve plaisir et profit scientifique. Il accueille comme un nouvel encouragement l'offre que lui a faite M. Marouzeau d'insérer cette note dans la *Revue des Études latines*.

Le Comité.

---

# NOTES ET COMMUNICATIONS

## I

## CÉSAR A BOURGES

PAR L. LAURAND
Docteur ès lettres

On est certain que le camp de César à Bourges se trouvait placé au sud-est de la ville, en face du seul point d'accès par où il y avait chance de faire réussir un assaut.

Mais quel était l'emplacement exact des fossés? Il eût été bien facile de le savoir quand la ville était moins étendue qu'aujourd'hui. Si Napoléon III avait fait exécuter par le colonel Stoffel des fouilles comme celles d'Alésia, on serait fixé depuis longtemps. La méthode est connue et elle est devenue banale aujourd'hui. Stoffel l'a exposée très clairement dans une lettre à Rice Holmes [1] : il creusait une tranchée perpendiculaire à la direction supposée du fossé, et, quand il le rencontrait, il le reconnaissait facilement : les terres autrefois enlevées, puis remises en place, se distinguaient encore par leur coloration différente.

Le cas est particulièrement facile quand il s'agit d'un terrain crayeux comme celui de Bourges : la terre rejetée, de couleur sombre, est très visible sur le fond blanchâtre.

Mais il y avait tant de fouilles à exécuter qu'on ne pouvait tout faire à la fois. Il fallait résoudre le problème d'Alésia et celui de Gergovie, tandis qu'à Bourges il ne se fût agi que de fixer exactement les limites d'un camp dont l'emplacement approximatif est d'ailleurs indubitable [2]. On s'en tint donc à l'essentiel et l'on en est resté là.

Vers 1887, un Anglais parcourait la France, préparant une édition de

1. T. Rice Holmes, *Caesar's conquest of Gaul.*, 2e éd., p. XXV-XXVII.

2. On s'est beaucoup occupé de l'*agger* construit par César devant Bourges : voir, entre autres, Napoléon III, *Histoire de Jules César* (édition in-8°), II, p. 289, n. 1; Jullian, *Histoire de la Gaule*, III, p. 447-453, et surtout R. Holmes, *Caesar's conquest of Gaul*, 2e éd., p. 599-607. Mais, sur le camp lui-même de César, on s'est toujours, semble-t-il, contenté de données générales : Napoléon III, p. 288; Jul-

César. Il allait, venait, prenait des croquis, dessinait en quelques traits Sens, Gien, Sancerre... ; il devait venir à Bourges et il y vint.

Il eut l'idée de monter à la tour de la cathédrale pour admirer le paysage. Or, voici qu'il aperçut une route en construction entre l'Yèvre et l'Auron ; il se rend compte aussitôt qu'elle doit couper les anciens retranchements de César. Il descend, n'a pas de peine à remarquer le point où le double fossé était parfaitement visible ; il tire de sa poche son album et son crayon, ne manque pas de tracer un croquis ; ce sera le plus instructif de la collection[1].

Par malheur, au lieu d'annoncer sa découverte à grand fracas, comme font tant d'autres, il se contente de la consigner très modestement dans la petite édition scolaire qu'il publie en 1889.

Beaucoup de savants ne lisent pas les éditions scolaires ; en quoi, souvent, ils ont tort. Rice Holmes et Jullian, scrutateurs si consciencieux de la bibliographie césarienne, ont ignoré le petit volume brun qui les eût pourtant vivement intéressés.

Peut-on retrouver aujourd'hui ce que Compton avait découvert?

J'ai essayé, en 1932 ; mais la « route » est devenue rue, et l'on était précisément en train d'y construire une quantité de maisons nouvelles ; je pense cependant y avoir vu encore l'un des fossés de César. Ce serait dans le prolongement du boulevard Auger, au lieu dit autrefois « la tranchée ».

Autant qu'on en peut juger par cette indication isolée, l'opinion de Napoléon III serait plutôt confirmée : il plaçait le camp à environ 700 mètres de la cité gauloise[2] ; Jullian, au contraire, à 300 mètres[3]. Mais, pour résoudre la question d'une manière définitive, il faudrait retrouver les traces des fossés sur d'autres points. Peut-être en est-il encore temps.

Plus les constructions se multiplient, plus les recherches deviennent difficiles. Mais les traces des fossés dans la craie sont tellement visibles qu'on peut les reconnaître partout où le sol n'a pas été complètement bouleversé ou couvert de maisons.

Comme les retranchements s'étendaient probablement en ligne droite sur les côtés d'un vaste rectangle, il ne devrait pas être impossible d'en

lian, III, p. 447, n. 6. Le tracé indiqué dans l'atlas de Napoléon III (planche 20) et reproduit dans une multitude d'éditions classiques est évidemment conjectural. — On a beaucoup discuté l'emplacement du camp de Vercingétorix, mais nous n'avons pas à nous en occuper ici.

1. W. C. Compton, *Caesar's seventh campaign in Gaul* (1889), 8e éd., Londres, Bell, 1922, p. 79.

2. Napoléon III, *Histoire de Jules César* (édition in-8°), p. 288.

3. Jullian, *Histoire de la Gaule*, III, p. 447, n. 6.

retrouver les traces sur assez de points pour en reconstituer l'ensemble.

En tout cas, le petit livre de Compton doit être pris en considération dans toute recherche sur le camp de César à Bourges.

L. LAURAND.

---

## II

## DEUX NOTES SUR SÉNÈQUE

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

### A. — DATE DE SA NAISSANCE

Quelques personnes ont bien voulu m'écrire que mon article[1] concernant cette date emportait leur adhésion. A plusieurs autres mon argumentation a semblé « fragile ».

Je n'insisterai pas ici sur la valeur des mots *incidere in* (*Ep.* 108, 22) : ils marquent évidemment coïncidence entre le moment — ou, tout au plus, l'année — de la *iuuenta* de Sénèque et le début du principat de Tibère[2].

Le sens, étroitement lié à l'hebdomade, que j'ai dû donner à *iuuenta*, se retrouve ailleurs que dans les textes annéens ou autres que j'ai cités : ce mot désigne ingénieusement la quatorzième année dans l'inscription funéraire de Narcissus[3] : *quintum annum decimum* (scil. *agens*) *Narcissus flore iuuentae.* L' « hebdomade » entre elle-même dans les notations épigraphiques de l'âge[4] : ... *qui tulit heb*[*domada annorum non amplius unam*][5], *mensem unum.* Une défunte nous dira qu'elle avait franchi par ses anniversaires soixante-dix moissons lorsqu'elle fut portée sur le bûcher, et qu'elle se trouve avoir connu dans toute leur plénitude les avan-

1. *Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 360-375.

N. B. — P. 370, n. 4, l. 1 de l'article précité, on voudra bien lire : « de La Grange ». — Dans notre récent article sur « Quelques animaux dans la littérature... », 1936, p. 102, 1re ligne, on voudra bien suppléer ces mots qui sont tombés dans la mise au net après « Ofellus » : « estimant les gens, les choses à leur valeur, un gourmand ».

2. Cf. les coïncidences précises qu'ils expriment ailleurs : Cic., *Verr.* II, 139; *In Pis.* 8; *Ad Att.* 6, 1, 26; Plin., *H. N.*, 18, 283; 286; 287; 288...

3. Bücheler 1119.

4. Bücheler 1227, v. 2.

5. La restitution est de Mommsen.

tages de la *senectus*[1]. — Il est bien entendu que, dans le style administratif, dans les formules de l'armée, par exemple, *iuuentae flos* désignera le plus beau moment de la *iuuentus*, l'âge du service militaire[2] ; de même que chez les écrivains, et quelquefois chez Sénèque lui-même, *senex* désignera le *sexagenarius* ou *depontanus*. Mais ceci n'infirme en rien notre thèse. — Il est bien entendu aussi qu'au temps de Sénèque l'astrologie exerçait une influence sur le calcul de l'âge climatérique et que les rédacteurs d'inscriptions, sous cette influence, tenaient à préciser le nombre d'années, de mois, de jours dont les défunts avaient été gratifiés[3] ; mais rien ne prouve que Sénèque ait jamais soumis son âge à un autre calcul que celui de la simple *hebdomas annorum*[4], et nous tenons de lui qu'il préférait croire aux conclusions des astrologues que s'associer à leurs recherches[5].

Les critiques ont porté principalement sur notre interprétation des mots de Sen., *Ep.* 108, 22 : *alienigena tum sacra mouebantur*, que l'on veut continuer à entendre : « Les rites exotiques étaient bannis (ou poursuivis) alors », comme si l'expression *sacra mouere* se trouvait ailleurs dans ce sens. Aux textes de Valérius Flaccus qui évoquent un défilé métroaque, dionysiaque, d'objets sacrés[6], ajoutons-en un autre du même poète présentant l' « expression toute faite » : 5, 398, *sacra — supplex mouet — Nocti* : « Médée suppliante accomplit les rites en l'honneur d'Hécate. » Textes d'un seul auteur, dira-t-on ! Et celui, presque contemporain, de Sénèque? Et Stat., *Th.* 3, 450 et suiv. : (*sententia tandem*) | — *placet* —, *prouida ueri* — | *Sacra mouere deum* : « Adraste se décide enfin à célébrer les rites sacrés de la divination. » Je ne puis pas ne pas penser, comme M. Gaffiot, que l'expression de Sénèque n'est que la reprise de l'expression virgilienne (*Aen.* 4, 301) : *commouere sacra*, « déplacer les objets sacrés pour les porter en procession », étendue à la célébration du culte lui-même.

1. Bücheler 1127, v. 5 et suiv. : *septuaginta super messes natalibus ego* | *summa senectutis praemia passa cremor.*

2. Bücheler 472 : *iuuenis primo qui flore iuuentae* | *impauidus Martis dumque au-⟨den⟩s iret in hostis...*

3. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, VII, p. 240 et suiv.; cf. Galletier, *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*, p. 102 et n. 2.

4. *(Licet nescias,) — quare septimus quisque annus aetati signum imprimat—; (non multum tibi nocebit transisse, quae nec licet scire nec prodest), De benef.* VII, 1, 5.

5. *Ibid.* et *Q. N.* 2, 32, 8 : *non magis — facile est scire quid possint (sidera) quam dubitare an possint.*

6. *Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 372, n. 1 : *Arg.* 3, 232, *motis — sacris;* 3, 540, *thiasos et sacra moueret* (Bacchus).

### B. — Au dossier du « De Clementia », I, 3, 1 : Un éclaircissement érasmien

La composition du *De Clem.* divise les philologues. Érasme, qui donna le branle à leurs discussions en notant qu'au « livre II » il semble recommencer, fournit peut-être un argument à ceux qui en veulent renverser l'ordre ; car il conserve le texte traditionnel du sommaire (*I*ª *pars erit*) *manu missionis*, et il entend ces mots à peu près comme eux : non pas « la liberté des esclaves » (trad. de De Pressac, éd. 1614), mais « la grâce octroyée d'en haut à des coupables » (*R. É. L.*, 1933, II, p. 368 et suiv.). Son « Cicéronien », en effet (éd. Schönberger, Augsbourg, 1919, p. 36), « substituera » le terme « classique » *manumissio* à la chrétienne *absolutio*. Il reste à voir dans *manu* l'autographe du César qui gracie en présence de Burrhus — la « main divine » —, *missio* étant la grâce, la rémission totale ou partielle (*R. É. L.*, ibid.).

F. Préchac.

---

## III

## ENCORE « LE LATIN LANGUE DE PAYSANS »

par G. Bonfante
Professeur au « Centro de estudios históricos » de Madrid

A propos de l'excellente étude de M. Marouzeau sur *Le latin langue de paysans* (*Mélanges Vendryes*), je crois opportun de signaler encore *locuplēs*, c'est-à-dire **loco-plē-s* (cf. le *Dictionnaire* de Ernout-Meillet, s. u., p. 531) ; *locus* signifie ici évidemment « bien rustique », comme il résulte du passage de Pline (*N. H.*, XVIII, 11) : *locupletes dicebant loci, i. e. agri, plenos.* Le simple bon sens empêche, d'ailleurs, de penser à la richesse immobilière « urbaine » pour l'époque éloignée où le mot (qui a un aspect ancien) nous fait remonter.

Les deux types de richesse des Romains étaient les terres et l'argent liquide qu'on donnait à prêt ; cf. le passage d'Horace :

*Sat.* I, 2, 13 : Diues agris, diues positis in faenore nummis.

Ainsi, comme le mot qui désigne la pauvreté, *pauper*, examiné par moi dans le dernier fascicule de la *Revue des Études latines*, le mot qui

désigne la richesse nous reporte aussi à une civilisation campagnarde. On trouvera naturel que les deux mots soient associés chez Horace :

*Ep.* I, 1, 25 : Aeque pauperibus nocet, locupletibus aeque
— 91 : Quid paûper? Ride : mutat cenacula, lectos
... conducto nauigio aeque
Nauseat ac locuples.

G. Bonfante.

Valence, 1937.

---

## IV

## NOTE ADDITIONNELLE SUR L'ASPECT VERBAL DANS LES PROPOSITIONS TEMPORELLES

par D. Barbelenet

[Le regretté D. Barbelenet, à la fin d'un article sur *donec* publié dans cette *Revue* (1935, p. 48 et suiv.), se promettait d'aborder l'étude de *dum* en utilisant le fascicule du *Thesaurus* contenant l'article consacré à cette conjonction par M. Hey. L'exécution de cette promesse a été retardée par sa maladie, et pendant ce temps a paru la thèse de M. L. Brunner (*Entwicklung der Funktionen der lateinischen Konjunction dum*, Tübingen, 1936), dont le compte-rendu a paru ici même (1936, p. 399). Ni cette thèse ni l'article du *Thesaurus* ne font double emploi avec les recherches de Barbelenet, car M. Hey et M. Brunner examinent les faits surtout d'après des principes morphologiques et psychologiques, tandis que, pour *dum* comme pour *donec*, Barbelenet n'admet d'autre principe de répartition que l'aspect défini par la forme.

Quand la mort, dont il avait presque prévu le terme, est survenue, il avait rédigé sur ce sujet, en pleine crise de maladie, un travail considérable, auquel il ne manquait que la dernière main. De ce travail, Barbelenet avait tiré lui-même le résumé suivant, que nous nous faisons un pieux devoir de publier tel quel.]

La Rédaction.

A toutes les époques de la langue, *dum* cumule :

1° les deux sens limitatifs de *donec* : « jusqu'à ce que » et « pendant que » ;

2° un sens de délimitation hypothétique : « du moment que », d'où « pourvu que » ;

de plus, et presque uniquement aux périodes tardives, un sens où l'idée délimitative s'atténue considérablement, si bien que *dum* arrive à ne plus se distinguer de *cum*.

Les amphibologies, qui, théoriquement, seraient très souvent possibles, disparaissent presque toujours, au moins aux périodes anciennes, si, au lieu de s'abandonner à des interprétations subjectives, on reste fidèle à celles qui découlent de la théorie des aspects. On donnera donc à la conjonction le sens de « jusqu'à ce que » chaque fois qu'elle sera suivie d'un perfectif et que la proposition principale contiendra un duratif. Dans ce sens, *dum* ne se fait jamais suivre d'une négation, ce qui veut dire que l'acte produisant un nouvel état est considéré toujours comme une force active, jamais comme une déficience ou une cessation.

Cet acte est si bien saisi au moment même de sa production qu'il est presque toujours exprimé sous une forme d'*infectum*, d'indicatif ou de subjonctif. Lorsqu'il doit être envisagé dans son accomplissement entier, c'est à *donec* que l'on a recours.

L'imparfait et le plus-que-parfait de l'indicatif ne se rencontrent jamais après *dum* pris dans ce sens ; le perfectum du subjonctif à peu près jamais.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, très rarement d'ailleurs, le latin peut exprimer, après *dum* comme après *donec*, au moyen d'un futur duratif, l'idée de « jusqu'à ce qu'une chose soit (et dure) » et non « jusqu'à ce qu'une chose arrive ».

Quelquefois, on pourra avoir un perfectif dans les deux propositions ; mais c'est que par ellipse on omettra l'expression d'une période de stabilité entre les deux actions.

Lorsque *dum* est suivi d'un duratif, il signifie « pendant que ». Il peut alors être accompagné d'une négation, mais très rarement et presque uniquement à des époques tardives ; le latin répugne à délimiter des périodes caractérisées par une absence, et cela d'autant plus que le sens purement temporel est assez souvent accompagné de sens psychologiques, notamment un sens causal.

Une subdivision s'impose immédiatement suivant que le verbe de la proposition principale est duratif ou momentané.

C'est quand il est momentané qu'il y a lieu d'appliquer la règle *Gallus dum margaritam quaerit...*, autrement dit que *dum* se fait suivre du présent de l'indicatif. J'ai essayé de justifier cette règle par des considérations *a priori* sur la nature même de l'imperfectif. Mais elle est tellement en contradiction avec le système général de la conjugaison latine qu'elle a subi forcément des restrictions et surtout des extensions ; peu comprise, elle a passé pour une élégance, et les maniéristes n'ont jamais manqué parmi les écrivains latins.

Une autre cause perturbatrice a été la difficulté de placer dans une période bien limitée des imparfaits, surtout fréquentatifs.

Enfin parfois la constatation d'un présent momentané nous amène à jeter un coup d'œil rétrospectif, et *dum* peut arriver à avoir le sens de « depuis que », non indiqué par les dictionnaires.

Si, après tant d'analyses, nous cherchons à concentrer dans une définition unique les diverses valeurs de *dum*, nous n'y arriverons, en français du moins, que sous une forme mathématique : *dum* délimite la période de temps, réelle ou imaginaire (sens de « pourvu que »), supérieure ou égale à zéro, nécessaire à la réalisation de l'action — rarement des actions — qu'exprime la principale.

Si bizarre que soit cette conception, nous sommes bien forcés de reconnaître que le latin est loin d'être la seule langue à exprimer par un même mot des notions aussi distinctes que « pendant que » et « jusqu'à ce que ». Les jeunes Allemands qui apprennent le français doivent être surpris, peut-être choqués, de voir que cette langue, possédant « quand » et « lorsque », n'ait pas spécialisé une de ces conjonctions au sens de *wenn* et l'autre à celui de *als*.

La troisième partie de cette étude, partie qui n'apporterait probablement pas beaucoup de nouveau, devrait être consacrée à la troisième conjonction du groupe, à savoir *quoad*. Cette étude ne sera guère possible qu'après l'apparition du fascicule correspondant du *Thesaurus*. Il se trouvera bien un jeune membre de notre Société pour s'en occuper.

D. Barbelenet.

---

# ÉTUDES ET MÉMOIRES

## I

## ÉTUDES DE MORPHOLOGIE ET D'ÉTYMOLOGIE LATINES

PAR A. JURET
Professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg

Le verbe *posse*, sauf au parfait, est considéré comme un composé de *sum* avec *potis*. Mais quelle forme de cet adjectif entre en ce composé? Il est clair qu'il faut éliminer *potis ;* aucune forme ne le contient : *potis est* existe, mais, s'il s'altérait, ne pouvait être continué que par **potisst* > **potist* et non *potest*. Avec *pote*, indéclinable, on peut expliquer *potes*, *potest*, *potestis*, *poteram*, *poterō*, mais non *possum*, *possumus*, *possunt*, *possim*, *possem*, *posse*. Ces dernières formes exigent *pot-*, indéclinable, qui, d'ailleurs, explique, aussi bien que *pote* : *potes*, *potest*, *potestis*, *poteram*, *poterō* ; de plus, il est attesté dans *com* + *po(t)s*, *im* + *po(t)s* et dans *possidēre* < **pot* + *sed-*. Cependant, pour rendre compte de *possem* et de *posse*, on ne peut invoquer la périphrase *pot* + *essem*, *pot* + *esse*, qui a existé, mais ne pouvait phonétiquement que se maintenir. Il faut donc interpréter *pot-* comme un thème non seulement nominal, mais aussi verbal. Si l'on se règle sur le verbe *volō*, qui fait couple sémantiquement avec *possum*, on voit s'expliquer toutes les formes qui résistent à la périphrase : *voluī* : *potuī*, *volēns* : *potēns* ; *velle* < **wel-se* : *posse* < **pot-se* ; *vellem* < **welsem* : *possem* < **pot-sem*. Mais le thème *pot-* était impossible à plusieurs personnes du présent de l'indicatif : *vīs* < **wel-s*, *fer-s* : **pot-s* > **poss* > **pos* ; *vult* < **wel-t* : **pot-t* ; *vultis* < **wel-tis* : **pot-tis* > **possis*. Ces formes impossibles ont été nécessairement remplacées par la périphrase *pot* + *es*, *pot* + *est*, *pot* + *estis*. De là, par analogie : **pot* +

*som* > *possum*, **pot-somos* > *possumus* ; **pot-sont* > *possunt*, et *pot* + *eram* et même *pot* + *esse*. Naturellement, la périphrase a pu être parfois formée avec *potis* : *potis sum*, *es*, *est* ; *potisit* (*S. C. Bacch.*) < *potis* + *sit* ; mais cette forme, étant plus éloignée du reste du paradigme, a eu peu de succès.

Le parfait *potuī*, l'infinitif *posse* prouvent que *pot-* pouvait tout aussi bien être muni des éléments de formation verbale que nominale. Ce fait était général en indo-européen pour tous les thèmes dont le sens s'y prêtait, comme on le voit, par exemple, par le thème **reg-*, qui, décliné, donne *rēx*, *rēgis*, et qui, conjugué, donne *regō*, etc. — *Posse* et *possem* prouvent que le thème du présent était du type de *volō*, *ferō*, *edō*, donc *pot-*, et non **poteō*, qu'on pose ordinairement à cause de osque *pútíad*, *pútíans* ; ceux-ci[1] correspondent à lat. *potio*(*r*) et non à *possum*. Quant à la forme du thème nominal, *potis* est non primitif, mais issu de *pot-*, augmenté de l'élargissement *-i-* ; la forme primitive est continuée par *compos*, *impos*. Pour le montrer pleinement, il faudrait d'ailleurs considérer l'ensemble des thèmes latins dans lesquels paraît l'élément *-i-*. Mais nous devons remettre à plus tard cette étude générale.

*Pōnō*. — Le rapprochement de *pōnō* avec *posuī*, *positus* ou *postus* prouve qu'il s'explique par **posnō* ; celui-ci se décompose évidemment en *po* (particule à laquelle correspondent hitt. *pa*, v. slave *pa*) + **snō*. Comme, d'autre part, des formes de ce verbe coïncident avec celles de *sinō* : *sīvī* : v. lat. *po* + *seivei* (*C. I. L.*, I², 6383, en 132) ; *situs* : *po* + *situs*, il est naturel, du point de vue morphologique, d'expliquer *pōnō* par **po* + *sinō*, et c'est ce que font tous les dictionnaires étymologiques. Mais, du point de vue de la phonétique, il y a une difficulté absolue, que, je ne sais pourquoi, on néglige de signaler, comme si en phonétique latine l'incohérence était naturelle. En admettant que **posinō* deviendrait **posnō* > *pōnō*, on suppose qu'un *ĭ* disparaîtrait ici en des conditions où il se maintient ailleurs : *dēsinō* ne devient pas **dēsnō*, et pourtant, au sens de « cesser », il était bien éloigné de *sinō* au sens de « placer » et surtout de « laisser, permettre », tandis que *pōnō*, ayant gardé le sens de « placer », était très près de *sinō* « placer ». Ces deux verbes étant si proches l'un de l'autre, il est naturel que certaines formes de *pōnō* s'expliquent par le modèle de *sinō* ; ainsi

1. Ils sont aussi écrits *pútiiad*, *pútiians*.

*sīvī* et *siī* expliquent *posīvi* (Plaute, Caton, *inscr.*) et *posiī*, tandis que *posuī* reste à part, de même que *pōnō* < **po* + *snō*, *postus*. Or, ces trois formes postulent une racine **s-* « placer ». Celle-ci est bien attestée en hittite : *es-* dans *es-zi* < **es-ti* « il place », *asanzi* < **as-anti* « ils placent », et, avec allongement, dans gr. ἧσται « il est placé assis », skr. *āste* « il est assis ». En indo-européen, cette racine, comme M. Benveniste l'a montré dans sa thèse sur *Les origines de la formation des noms en indo-européen*, de toute racine ayant en apparence une initiale vocalique, commençait par un *ə* ; celui-ci devait être en cette racine $ə_1$, puisqu'il a disparu en hittite, comme dans les autres langues i.-e. Cependant, le grec semble avoir conservé une trace de ce $ə_1$ initial de la racine *$ə_1$*es-*. En effet, ἧσται est un parfait. Or, M. Kurylowicz (*Études indo-européennes*, p. 31, et *Eos*, XXX, 1927) a montré comment se formait en indo-européen le parfait d'une racine commençant par un *ə* : ὄλωλα < *$ə_3$*le-*$ə_3$*l-a*, ὄπωπα < *$ə_3$*k*$^w$*e-*$ə_3$*k*$^w$*-a*. Le parfait de *$ə_1$*es-* sera donc $ə_1$*se-*$ə_1$*s-*, qui est continué en grec par *εἡσ- > ἡσ- (ε est la continuation de $ə_1$ devant consonne ; *e*$ə_1$ > η). L'esprit rude, jusqu'ici énigmatique, de ἧσται s'expliquerait immédiatement. Le skr. *ās-te* ne peut s'expliquer de même ; il semble avoir remplacé le redoublement i.-e. par une forme de parfait normale en sanskrit[1].

La racine *$ə_1$*es-*, dont l'existence est certaine, explique toutes les formes de *pōnō* qui sont indépendantes de *sinō*. D'abord *pōnō* < **po* + *s-nō* : l'élargissement *-n-* suppose toujours que la racine est au degré zéro, donc *$ə_1$*s-* > lat. *s-*. De plus, *posuī* < **po* + *s-uai*, comme *voluī* < **wel-uai* ; *postus*, forme archaïque (Lucrèce, I, 1059 ; *repostus* Lucrèce, Virgile ; *impostus* Lucrèce, Virgile ; *compostus* Lucrèce, Virgile, etc.) < *po* + *s-tos*. De même les dérivés *impōmenta* « desserts » (Festus), *impostor* et *impostūra* (termes de droit : Ulpien), *compostūra* (Caton, *Agr.* 22, 3), *repostor* (Ovide, *Fastes*, II, 63). — Les autres formes du verbe : *posīvī*, *posiī*, *positus*, s'expliquent facilement par l'analogie du synonyme *sinō*.

On comprend qu'à côté de **snō* contenu dans *pōnō* existe un doublet *sinō*. En effet, **snō* étant si court, il y avait intérêt à lui substituer soit un composé tel que *pōnō*, soit un dérivé de la même

1. Skr. *sam-as-* « componere » contient aussi la racine *$ə_1$*es-*.

racine. Or, l'indo-européen avait un type de présent formé de la racine au degré zéro, avec l'élargissement composé *-in-*, c'est-à-dire *-n-* précédé de l'élargissement *-i-*. Ce type est représenté en latin

α) par *sinō* < **ə₁s-inō* ;

β) par *linō* < **ə₂l-inō* : ἀλίνω (Hésychius) : *linō* se conjugue comme *sinō* : *lēvī* ou *līvī*, *litus*, et a aussi, à côté de lui, un composé avec préverbe *po* : *po-liō*.

γ) *cernō* < **kr-in-* ; *crēvī* ; *certus* < **kr-i-tos* ;

δ) *spernō* < **spr-in-* ; *sprēvī*, *sprētus* ;

ε) *sternō* < **str-in-* ; *strāvī* ; *strātus*.

Dans ces trois derniers verbes, le groupe *-rin-*, placé après consonne, est devenu phonétiquement *-ern-*. Ce résultat, reconnu depuis toujours pour *cernō*, était resté inaperçu pour *spernō* et *sternō*, où l'on croyait voir, dans *-er-*, un degré *-e-*, contredit cependant par la présence de l'élargissement *-n-*. Même explication de *-ern-* < **-rin-* dans *sternuō* < **str-inuō* ; πτάρνυμαι (aussi avec degré zéro).

En grec, ce type est représenté par ἀλίνω, κρῖνω, éol. κρίννω < **kr-in-yō*, πῖνω < **pə₃-in-* : πότος < **pə₃-tos* ; κλίνω, éol. κλίννω. De même en sanskrit, *krīṇāti* « il achète » < **kʷr-ə-in-*, où la racine est enrichie d'un *ə*, comme dans πιπράσκω ; *çrīṇāti* « il mélange » ; *prīṇāti* « il réjouit ». En grec, on rencontre même un élargissement composé analogue *-un-* dans : πλύνω < **pl-un-yō*, ἀμύνω.

Ce type en *-in-*, n'étant plus représenté en sanskrit, en latin et en grec que par quelques verbes, est donc la continuation d'un type i.-e., quoi qu'en dise M. Benveniste dans ses *Origines de la formation*. Cet élargissement est d'ailleurs une caractéristique de présent. La formation des autres thèmes temporels en est donc indépendante, et, par suite, la variété des parfaits *sīvī*, *lēvī*, *crēvī*, *sprēvī*, *strāvī* n'a rien d'étonnant.

*Soror* et ses correspondants skr. *svásā* (thème *svasar-*), v. irl. *siur*, etc., sont issus de **swe* + *sor*. Le thème **sor-* paraît au degré vocalique zéro dans le got. *swistar* < **swe* + *sr-* et dans les formes féminines de noms de nombre skr. *tisráḥ* « trois » < **tri* + *sr-*, *catasraḥ* « quatre ». Le premier terme de ce composé est évidemment, d'après le sens et la forme, le pronom personnel *swe*. Le

deuxième terme **sor-*, on l'a vu depuis longtemps, signifie « être féminin ». A. Meillet l'a reconnu dans *uxor* < **uk-sōr* (*Dict. étym. lat.*, Ernout-Meillet). M. Benveniste a montré, d'autre part, qu'il était très vraisemblablement continué par avest. *hāiriśi* = **hārisi* (v. *B. S. L.* 35, p. 104-105).

**Sōr*, « fēmina », rentrant dans la catégorie des noms en *-r* qui désignent des membres de la famille : *vir*, *gener*, *pater*, etc., il s'analyse : **s-ōr*. Il paraît ainsi dérivé de la racine *ə₂es-*, attestée en hittite : *has-* « procréer, enfanter », *hassa-* « descendant, petit-fils », *hassanti-* « famille », *hastar* « postérité ». On sait qu'en hittite *ə₂* est continué par *h* devant *a* < i.-e. *o*, *a* : hitt. *hanti* « en face » : ἄντι ; *hastai* « os » : ὀστέον, lat. *os*, et qu'en latin *ə* disparaît sans laisser de trace à l'initiale devant consonne. Donc lat. **sōr* < i.-e. **ə₂s-ōr* « fēmina ». Le même degré vocalique zéro se retrouve dans skr. *strī*, pour lequel les dictionnaires n'ont pas d'étymologie, et qui est évidemment un doublet de **sōr*, soit *s-tr-ī*, où *-trī* est le suffixe d'agent *-tr-* au féminin, contenu dans lat. *genetrī-x*. Le *ə* initial disparaît en sanskrit dans les mêmes conditions qu'en latin.

*Soror* est donc l' « être féminin » qui est membre de notre famille[1]. Son opposé est *uxor*, car l'épouse était prise en dehors de la famille, selon des rites consacrés. C'est le sens que l'on obtient en identifiant le premier thème du composé *uxor* < **uk* + *sōr* avec le thème **weg^w^h-* de *vovēre* au degré zéro ; on sait que dans un composé le degré zéro du premier thème est normal : *tri* + *pes*, *tri* + *plex*, etc. Le sens étymologique serait donc « la femme promise » selon des paroles consacrées, soit à peu près le sens de *spōnsa*. Le correspondant de lat. *voveō* est en grec εὔχομαι « dire des paroles consacrées ou solennelles ». L'ε- est soit la continuation de *ə₁* indo-européen devant consonne, soit celle i.-e.- *ə₁e* : le grec est, avec l'arménien, la seule langue i.-e. qui continue par une voyelle brève un schwa devant consonne : *ə₁* > ε, *ə₂* > α, *ə₃* > ο ; εὔχομαι continue donc i.-e. **əew-g^w^h-* (ou moins probablement **əu-g^w^h-*), tandis que lat. *voveō* suppose i.-e. **əw-eg^w^h-*.

*Seges*, *-etis*, désigne une terre productive ensemencée : *pars agri quae arata et consita est* (Festus, 460, 22), d'où la récolte, la moisson. Ce mot s'analyse nécessairement *seg-et-*, avec le suffixe *-et-*

1. Le sens de **swe* se retrouve dans *heredes sui* « les heredes membres de la famille » et dans *sui* « les siens ».

de sens actif qu'on constate, par exemple, dans *tudes* « marteau » : *tundō*. Le thème qui reste **seg-* signifie donc « produire, faire naître » ; il n'est pas au degré zéro, malgré le degré plein de *-et-*, parce que **sg-* serait insolite en latin comme initiale.

Ce thème **seg-* se retrouve dans *ϙirgō*, qui peut se décomposer en **ϙi* + *sg-on-*, où **ϙi-* est la particule qui signifie « sans, dépourvu de », quand elle précède un thème nominal, et qui est fréquente en sanskrit : *ϙi* + *kaca-* « chauve, sans cheveux », *ϙi* + *karṇa-* « sans oreilles, sourd », *ϙi* + *kala-* « qui manque d'une partie, mutilé », etc. En latin, *-sg-*, placé entre voyelles, devient *-rg-* : *mergō* < i.-e. *mezg-* : skr. *májjati* « il plonge », lit. *mazgóti* (itératif « laver »). Par conséquent, **ϙi* + *sg-on-* « qui est sans semence, sans procréation » : *terra ϙirgō* « terre non ensemencée, non productive ». *Virgō* est un parasynthétique formé comme *praedō*, *praecō* avec le suffixe *-on-*. — Le sens de *seges* et de *ϙirgō* invite à considérer le thème **seg-* non comme une racine, mais comme un dérivé de la racine i.-e. **$ə_2$es-* « produire, procréer », qu'on vient de rencontrer dans *soror*, *uxor* ; le suffixe *-eg-* est le même que dans *regō* < i.-e. **$ə_3$r-eg-* : ὀρέγω ; l'*o-* initial de ce verbe grec démontre l'existence d'un $ə_3$ initial et montre du même coup que la racine est **$ə_3$er-*.

*Cerϙīx* « nuque » est évidemment un composé de **ker(s)* « tête », attesté en grec : κάρᾱ, en sanskrit : *çiraḥ*, en latin : *cerebrum* < **ker-es-rom*. Il reste pour le second thème **ϙīc-*, où Bréal voyait un nom correspondant à *ϙinciō* ; M. Marouzeau, faisant observer que le mot est d'ordinaire au pluriel, propose de partir du sens de « vertèbres » = attache de la tête. Mais cette étymologie ne rend pas compte de la longue de *ϙīc-*. Toutes ces difficultés disparaissent si l'on considère *ϙīc-* comme un dérivé du thème **ϙī-*, attesté dans gr. (F)ἶνες « muscles de la nuque », (F)ἴνιον « nuque », où *-ν-* est nécessairement un suffixe.

Il paraît naturel de voir aussi un composé de **ker(s)* « tête » dans *cernuus* « qui penche la tête » ; le deuxième thème serait la racine **neϙ-* « pencher la tête » : νεύω, *annuō*, *renuō*, *nūmen*, skr. *naϙate* « il se tourne vers ». Dans *cernulāre* « culbuter », le sens s'est développé à peu près comme dans *praecipitāre*, issu de *praeceps*.

*Conϙīcium* « reproche violent » s'analyse *con* + *ϙīc-*. Si l'on

explique *vīc-* par **wīkʷ-*, on peut retrouver ce thème dans hom. ἴψαο « tu as réprimandé » A 454, Π 237, ἴψεται B 193, ἐνῖπή « blâme, punition ». Comme le texte homérique n'a pas trace de F-, le latin *vīc-* s'analyserait en **wi + īkʷ-*, où *wi-* serait le préverbe bien connu en sanskrit, où il signifie « fortement » : *vi + kamp-* « trembler violemment », *vi + kas-* « s'épanouir ». En latin, **wi + īkʷ-* > **vīkʷ-* > *vīc-*, avec la même dissimilation que dans *wokʷ-* > *voc-āre.*

*Pulcer* continue *polcer* avec *o* selon Priscien et l'inscription 640, *C. I. L.*, I². Cicéron, *Or.* 160, attribue l'*h* de la graphie *pulcher* à une mode récente, ignorée des anciens. Si l'on rapproche le comparatif *pulcrior* < **-kr-iyōs* de skr. *çreyān*, thème *creyas-* < **kr-eiyos-*, on voit qu'il est naturel d'expliquer *pulcer* comme un composé : **pl̥ + ker* ; en effet, skr. *çreyān* « meilleur, plus beau » se rattache au substantif *çrī* « excellence, beauté ». Le premier thème ne peut être que *pel-*, *pol-*, *pl-* « plénitude ». Sans doute cette racine apparaît généralement avec *-ē-*, selon le type des « racines dissyllabiques ». Mais, poussant à son achèvement la doctrine de F. de Saussure, M. Benveniste a montré que la deuxième syllabe de ces racines est un suffixe ; d'ailleurs, on savait aussi qu'après le degré *o* de la première syllabe, cette deuxième syllabe fait généralement défaut. L'étymologie proposée donne comme sens : *pol + cer* « qui a beaucoup d'excellence ou de beauté », ce qui est la valeur exacte. Le *Dict. étym. lat.* Ernout-Meillet montre qu'en effet ce mot signifie aussi bien « fort, excellent » que « beau ». Quand Cicéron parle de la *pulcritudo oratoris perfecti* (*De or.* 3, 71), il entend l'excellence d'où résulte la beauté de l'orateur parfait. De même, quand, dans le *Pro Mur.* 26, il dit : *praetor ne pulcrum se ac beatum putaret*, il veut dire : « pour empêcher que le préteur ne se crût doué de l'excellence et du bonheur [du sage stoïcien] ». Dans la langue religieuse, *pulcer* se dit d'une victime sans défaut ; dans la langue des paysans, un bœuf était *pulcer* « excellent », quand il était, comme dit le gloss. de Festus, *ad eximiam pinguetudinem perductus.*

*Veterīnae*, f. pl., ou *veterīna*, n. pl., « bêtes de somme » ; de là, *veterīnārius* « vétérinaire ». — *Veterīnus* est un adjectif qui signifie « relatif aux bêtes de somme » et suppose un substantif **veter-*. Celui-ci ne peut s'expliquer par *vetus* : les bêtes qu'emploie le pay-

san et, à plus forte raison, celles qu'il élève ne sont pas caractérisées par la vieillesse. Le sens et la forme permettent de l'identifier à hitt. *huitar*, gén. *huitnas* « bétail » < **əw-et-r*. L'*i* de la forme hittite est une graphie, assez fréquente pour *e*, à moins que ce ne soit un timbre nouveau pris par un ancien *e*. La racine **əu-* se trouve aussi dans *huis-* ou *huwes-* « vivre », *huisu-* ou *huesu-* « vivant », où l'on observe l'équivalence de *e* /*i*. Le substantif *huitar* est évidemment un dérivé de cette racine et signifie étymologiquement « l'animé, les animaux », ce qui coïncide avec le sens de lat. **veter-*, substantif dont *veterīnus* est formé.

J'ai rapproché *ēbrius* de hittite *eku-* « boire » en les dérivant de la racine i.-e. *ə₁eg^wh-* (v. *Revue hitt. et asian.*, 1934, p. 251 et suiv.) ; il serait l'adjectif d'un substantif neutre en *-r* : **ə₁ēg^wh-r* « boisson », avec l'allongement normal que présente gr. ἧπαρ < **yēk^w-r* (tandis que lat. *jecur* et skr. *yakṛt* continuent i.-e. **yek^w-rt*). *Sōbrius* « qui n'a pas bu » continue **se* + *ōbr-* avec le degré *o*, qui est normal dans un composé : *terra* : *extorris*. Cette explication est confirmée par les correspondants grecs : νήφω (Théognis) « s'abstenir de vin », que j'explique par **ne* + *ə₁eg^wh-*, cf. νῆστις « qui n'a pas mangé » < **ne* + *ed-tis*, νήνεμος, νημερτής « infaillible ». On emploie νήφων comme équivalent de ἄοινος et comme contraire de μεθύων « ivre ». Le dorien νᾱ́φω a νᾱ- emprunté à d'autres composés (v. Boisacq, *Dict. étym.*). L'adjectif νηφάλιος « à jeun, sans vin » dérive d'un subst. (**ne* +) *ĕg^wh-l-*, qui correspond exactement à **ēg^wh-r*, point de départ d'*ēbrius*, car *-r-* et *-l-* sont deux formes équivalentes du même suffixe. On peut encore comparer une dérivation analogue dans αὔριον « demain », qui continue **αὐσ-ριον* et dans ἄγχ-αυρος « proche du matin », adverbe et adjectif dérivés de ***αὐσ-ρ-*, dérivé lui-même, moyennant le suffixe *-r-*, du thème **αὐσ-* de ἕως, éol. αὔως, lat. *aurōra* < **aus-ōs-a*. — En ce qui concerne la phonétique, à **ēg^wh-r-* > *ēbr-*, on peut comparer *nebrundinēs* < *neg^whr-* : νεφρός « rein ».

*Servus*. — Tout en admettant que *servus* serait dérivé de la racine **ser-* de *servāre* et signifierait primitivement « gardien », le *Dict. étym.* Ernout-Meillet notait déjà que rien n'explique le passage du sens de « gardien » au sens d' « esclave », seul attesté. A cause de cette grave difficulté et d'autres encore, M. Benveniste, *Rev. des Ét. lat.*, X, p. 429 et suiv., a séparé *servus* de *servāre* et admis

que ce mot, désignant un état social non indo-européen, aurait été emprunté, avec la chose, à une langue étrangère, sans doute l'étrusque. M. Vendryes, *B. S. L.*, XXXVI, p. 124 et suiv., a repris le rapprochement, déjà fait par J. Loth, de *servus* avec gall. *herw* « état d'un outlaw dénué de droits », et posé un italo-celtique **serv-*, qui pourrait remonter à un substrat occidental antérieur à l'entrée des Indo-Européens en Italie et que l'étrusque aurait emprunté, puis transmis au latin. Tout cela paraît assez compliqué et en tout cas ne s'impose pas, et il est permis de se demander si *servus* peut s'expliquer autrement. Le mot *mancipium* signifie aussi « esclave », et il est purement latin. Le sens étymologique de ce mot est « action de prendre en main pour affirmer la propriété, objet affecté du droit de propriété » ; appliqué à un être humain, *mancipium* signifie donc « être humain en la possession d'un maître ». Voyons si *servus* pourrait s'expliquer d'une manière analogue. En grec, l'esclave est désigné non seulement par δοῦλος, mais par ὑποχείριος, ὑπὸ χεῖρα (ou χειρός) ὤν, ἐν χειρί (ou χερσί) ὤν, où le sens d' « esclave » est, comme dans *mancipium*, une spécialisation du sens « qui est sous la main ou puissance ». Or, χείρ continue *χεσρ, comme le montre le hitt. *kessar* « main » < **ghes-r*. Mais dans un thème dissyllabique, la première syllabe est normalement au degré zéro de la voyelle, si le suffixe (ici *-r-*) est au degré *e*. On doit donc poser **ghs-er*, attesté par tokh. A. *tsar* « main », comme un état possible du thème **ghes-r*, et seul **ghs-er* est légitime si l'on ajoute *-u-*, car un thème ne se termine pas normalement par deux degrés zéro. En latin, **ghs-er* « main, puissance » serait continué par *ser-* ; *servus* indique qu'un *-u-* a été ajouté : **ser-u* ou **ser-vom*, comme dans *pec-u* ou *ar-vum* (*arāre*), d'où, à cause du neutre, le sens de « chose affectée de main ou de puissance, de propriété ». En passant au genre animé, **ser-u-* devient *servus*, *serva*. Le thème **ghes-r* ou **ghs-er*, faisant double emploi avec *manus*, a été éliminé comme mot, mais il est assez naturel qu'il ait été conservé dans un mot qui, comme *servus*, désigne une condition sociale, sinon indo-européenne, du moins fort ancienne chez les Latins : selon les XII Tables, les créanciers avaient le droit de vendre comme esclave au delà du Tibre le débiteur insolvable que les siens n'avaient pas racheté. De plus, *līberī* « les enfants » du *pater familias*, n'a pu se spécialiser en ce sens qu'en s'opposant aux *servi*, aux « non-libres » ; or, ce sens paraît très ancien.

*Hērēs.* — Il peut sembler téméraire d'essayer de rattacher à ce même thème **ghes-r* « main » (χείρ) le mot *hērēs*, si obscur. Avec grande vraisemblance on le rapproche de χηρωστής « collatéral qui hérite à défaut du plus proche parent » (Homère, Hésiode), dérivé de *χηρωδ- ; celui-ci s'analyse en χηρ-ωδ-, où -ωδ- équivaut à *-ēd-* de *hērēs*, avec un degré vocalique différent, mais rentrant dans un type d'alternance normal. Dans les deux mots, les thèmes χηρ- et *hēr-* coïncident, et, si on les explique par **ghēs-r-*, ils rentrent dans la famille de χείρ, hitt. *kessar* « main ». Or, en latin, un mot **ghēsr* serait, en effet, continué par **hēr*[1], comme **wēsr* l'est par *vēr* « printemps » ; en grec, **ghēsr* > χήρ n'offre aucune difficulté phonétique. Quant au deuxième élément *-ēd-/-ōd-*, il serait naturel d'y voir un thème verbal, mais le seul *ed-* que nous connaissions signifie « manger », ce qui est absurde ici. Il s'agit donc probablement du même suffixe que dans *mercēs*, *-ēdis*, *cuppēs*, *-ēdis*, *custōs*, *-ōdis* ; sous cette forme, le suffixe est très rare, mais il rentre dans la catégorie de suffixes en *ed/od/d*, qui expriment normalement un caractère actif. Le sens étymologique serait « être caractérisé par la puissance de la main ». Or, *hērēs*, en effet, ne signifie pas d'abord « héritier », mais « propriétaire ». Gaius, II, 157 : *Sui heredes appellantur, quia domestici heredes sunt et vivo quoque parente quodammodo domini existimantur.* Selon le jurisconsulte Paul, la succession des *hērēdēs suī* est une *continuātiō dominiī.* Ces *heredes* étaient d'ailleurs, du vivant du père, associés au culte familial, partie essentielle de la succession ; ils succèdent au père en vertu non d'un testament de celui-ci, mais en vertu de leur droit personnel et sans pouvoir se soustraire à un *dominium* qui est déjà le leur. On comprend que Festus affirme (*P. F.* 88, 28) : *heres apud antiquos pro domino ponebatur* ; que Plaute, *Mén.* 476-477, écrive : *abstuli hanc quojus heres nunquam erit post hunc diem* « j'ai emporté cette mante, dont elle ne sera plus jamais propriétaire ». De plus, *hērēdium* signifie d'abord le petit domaine familial, la *domus* rustique et l'enclos de deux arpents de terre qui l'entourent. Sans doute le *pater familiās* l'administre pendant sa vie comme sa propriété, mais, à son décès, les *heredes sui* lui succèdent[2] en cette administration en tant que copropriétaires

1. L'élément *-ēd-* n'aurait été ajouté qu'après que *-s-* de **ghēsr*, se serait amui.
2. Les *Textes de droit romain* de Girard, 6e édition, contiennent un supplément

(d'après P. Collinet et A. Giffard, *Précis dr. rom.*, I, 2e éd., p. 282). On attribuait à Romulus l'institution de ces deux arpents *quae heredem sequerentur* (Varron, *R. R.* 1, 10, 2). Les *heredes* étaient donc des membres de la famille ayant le droit de propriété ; mais un seul d'entre eux, le *pater familias*, en avait l'exercice actuel. La propriété appartenait à la famille patriarcale, c'est-à-dire placée sous l'autorité du père. Quand un fils détournait quelque partie de cette propriété, il ne commettait pas un vol, mais un délit contre l'autorité du père ; or, il aurait commis un vol, s'il s'était en ce cas emparé d'un bien qui ne lui eût pas appartenu.

Pour tenter d'expliquer la formation de *parricīda*, il est naturel de se guider sur *homicīda*. Ce dernier mot est clair en tous ses détails morphologiques et sémantiques ; il est certainement d'une haute antiquité, garantie par la forme de son premier thème. En effet, *homi-* de ce composé ne peut être le thème *hom-* de *humus*, puisqu'il ne signifie pas « qui taille la terre », mais il est un remplaçant de *hom-en-* « homme, être terrestre » : c'est une règle indo-européenne et non latine que, si le premier terme d'un composé est un dérivé en *-er-*, *-en-*, *-es-*, ce suffixe est ou peut être remplacé par *-i-* : *terri-ficus* pour **ters-os-* (*tērror*), *tābificus* (*tābēs-*), *foedifragus* (**foedos-*), *vulnificus* (**volnos-*), *nuncupō* < **nōm-i-cap-* (*nōmen-*), κυδι-άνειρα (κυδρο-). L'exemple grec montre bien qu'il s'agit d'un *-i-* primitif et non d'un *-o-* ; c'est pourtant *-o-* qu'on a l'habitude d'inférer (v., par exemple, le *Dict. étym.* Ernout-Meillet) ; il y a d'ailleurs bien d'autres raisons décisives pour écarter cet *-o-* des thèmes latins. C'est donc en vertu d'un type extrêmement archaïque que *homi-cīda* est mis pour **homencīda*.

Il est tout naturel d'interpréter *parricīda* comme rentrant dans ce type. *Pari-* ou *parri-* peut remplacer un dérivé de **par-* : **par-es-* (ou **par-s-*), **par-en* (ou **par-n-*), **par-er-* (ou **par-r-*). Or, *par-* est attesté en hittite dans *parna-* « maison, propriété bâtie » ; en latin on peut soupçonner sa présence dans *paries* « mur de maison ». Le sens donné par cette étymologie est « meurtrier d'un membre de sa maison ». L'idée de maison et celle de famille sont nécessairement associées, puisque la maison est essentielle-

au texte de Gaïus, trouvé, en 1933, chez un antiquaire du Caire. On y lit : « Olim mortuo patre familias inter suos heredes quaedam erat legitima simul et naturalis societas, quae appell... » (lacune). — Ce texte m'a été signalé par M. Duquesne, doyen de la Faculté de droit de Strasbourg.

ment le lieu où séjourne la famille, composée non seulement d'une génération, mais aussi de plusieurs. Le concept de la famille se confond plus ou moins avec celui de la *gens*, et finalement de l'association de *gentes* qui composent la *cīvitās*. Comme seuls les patriciens avaient des *gentes*, la catégorie du délit de *parricīdium* ne s'appliquait sans doute d'abord qu'à eux. Mais quand peu à peu les plébéiens eurent acquis l'égalité juridique avec les patriciens, la catégorie du *parricīdium* a dû leur être étendue. Naturellement, le meurtre d'un esclave ou d'un étranger n'a jamais été considéré comme un parricide ; mais ce concept s'est étendu au meurtre de tout membre de la *cīvitās*. On trouve plusieurs cas de cet emploi chez Cicéron et ailleurs. C'est sans doute cette extension du sens de *parricīda* qu'il faut reconnaître dans la *Lex Numae Pompili* citée par P. Festus, 247, 19 : *Si qui hominem liberum dolo sciens morti duit, parricidas esto.*

Quant à la forme *pari-* ou *parri-*, il est probable que l'*r* géminée est due à la valeur expressive de ce mot. Il est cependant possible que l'*r* géminée soit primitive, et en ce cas on pourrait l'expliquer par **par-s-* ; l'*r* simple serait une graphie archaïsante, assez naturelle dans un terme de droit.

Je me suis abstenu de discuter les étymologies proposées par d'autres. Sur ce point et sur le développement du sens, je renvoie à l'article de M. Gernet sur *parricida*, publié récemment dans la *Revue de philologie* (1936).

A. Juret.

---

## II

## LES ACCUSATIFS EN *-IM*

PAR G. Bonfante
Professeur au « Centro de Estudios históricos » de Madrid

La grammaire latine enseigne que quelques substantifs de la troisième déclinaison font l'accusatif en *-im* : *puppis*, *sitis*, *turris*, etc.

Quelle est la raison de cette étrange « irrégularité »?

La théorie courante (voir, par ex., le *Manuel* de Sommer, p. 375) enseigne que *-im* est la désinence « régulière » des anciens thèmes en *-i-* : gr. ὄϊν, véd. *áuiṃ*. La désinence *-em* de lat. *ouem*, nom. *ouis* (et aussi de *hostis*, v. sl. *gostĭ; ignis*, véd. *agní-ḥ*, v. sl. *ognĭ*, lit. *ugnĭs*, etc.) serait la désinence des thèmes en consonne (*pedem*, gr. πόδ-α) qui se serait étendue aux thèmes en *-i-*.

Mais il y a un fait qui, à mon avis, interdit d'accepter cette explication. Aucun des noms qui font l'accusatif en *-im* ne représente un ancien thème en *-i-* (voir la liste plus bas) ; les thèmes en *-i-* du latin ont tous l'accusatif en *-em*, sans exception[1], tandis que plusieurs d'entre eux forment l'ablatif en *-ī(d)* (*auī*, *ouī*, *ignī*, etc.), le gén. plur. en *-ium* (*auium*, *ouium*, *hostium*, etc.), l'acc. plur. en *-īs* (*hostīs*, *ignīs*, etc.). En particulier, les adjectifs en *-i-*, qui conservent fidèlement les formes de la déclinaison en *-i-* (nom. *omnis*, *grandis*, *commūnis*, abl. *omnī*, nom. plur. neutre *omnia*, gén. *omnium*, acc. masc. fém. *omnīs*), ne connaissent que *-em* à l'accusatif : *omnem* (déjà *C. I. L.*, I², 7, IIIe siècle av. J.-C.), *grandem*, etc. Ils sont cependant nombreux et en grande partie sûrement indo-européens.

Ces faits ont conduit notre cher et regretté maître, Antoine Meillet, dans son étude *De quelques innovations de la déclinaison latine*, p. 30 et suiv., à émettre une hypothèse attrayante : les noms qui ont l'accusatif en *-im* seraient d'anciens thèmes indo-européens en *-ī* ; en latin, *-*ĭm* final aurait passé phonétiquement à *-ĕm* : **ouim* > *ouem*, **quim* (gr. τίν-α) > *quem*. Sa thèse a été repoussée : voir, par ex., Sommer, *K. E.*, p. 109 ; je crois cependant que, pour les monosyllabes au moins, Meillet a raison : nous avons *quĕm* de **quĭm*, nom. *quĭs*, mais *uim*, nom. *uīs*, gr. Fῖς, acc. Fῖν. Pour les polysyllabes, auxquels s'appliquent, comme on sait, des règles phonétiques parfois très différentes, l'explication me paraît moins sûre : il n'y a qu'une seule correspondance directe : *peluim* (d'ailleurs isolé, dans Stace 134), cf. skr. *pālavī* ; on peut ajouter *cutis*, acc. *cutim* (mais abl. *cute* ; cf. Ernout-Meillet, s. u.) sur la base de *cutīcula* ; mais *neptis* (véd. *naptī-ḥ*) fait à l'accusatif *neptem*[2]. En tout cas, son explication ne vaut que pour *peluis* et *cutis*.

Je crois que, pour résoudre ce problème, il faut avant tout clas-

1. Sur le *piscim* de Préneste, voir plus bas.

2. Il est vrai que *pālavī* et *naptīḥ* appartiennent à deux paradigmes différents : *pālavī* fait à l'acc. *pālauīm* (comme *peluis*, *peluim*) tandis que *naptīḥ* fait *naptīyam* ;

ser et examiner le matériel des exemples (en laissant de côté *peluis* et *cutis*, dont j'ai parlé ci-dessus) :

*A) pars, piscis.*

*B) amussis, turris, Tiberis.*

*C) nāuis, puppis, prōris, restis.*

*D) sitis, rauis, tussis, febris.*

Je commencerai par observer que les exemples de la catégorie *A* ne comptent pas : *piscim* n'apparaît que dans une inscription dialectale, de Préneste, *C. I. L.*, I², 560 ; c'est d'ailleurs un exemple unique, et l'on ne peut rien fonder là-dessus ; *parti(m)*, *C. I. L.*, I², 37, est de lecture douteuse ; dans Lucrèce, VI, 384, les manuscrits donnent *partim*, mais M. Ernout, dans son édition de 1924 (Belles-Lettres), corrige avec raison *partem* ; *i* et *e* se distinguent fort mal dans la tradition manuscrite.

*turris* est un nom étranger (voir Ernout-Meillet, s. u.) ; cf. gr. τύρρις. Les Indo-Européens ne connaissaient ni le nom ni la chose. Cela vaut aussi pour *amussis* 'équerre', 'règle de charpentier'. *Tiberis*, acc. *Tiberim*, n'est pas indo-européen non plus.

*C* est une catégorie bien définie : il s'agit de termes techniques de la navigation. Aucun de ces noms — à l'exception de *nāuis* — n'a de chances sérieuses d'être indo-européen (voir Ernout-Meillet, s. u.) ; quelques-uns, comme *puppis*, *prōris*, sont sûrement d'origine étrangère. Les Indo-Européens étaient sans doute de pauvres navigateurs : même ceux d'entre eux qui touchaient à la mer — et les ancêtres des Latins n'étaient pas de ceux-là[1] — ne se hasar-

mais j'ai de la peine à croire que cette différence soit la cause de l'opposition latine *peluim : neptem*.

Si l'on admet — contre Sommer, *Handb.*³, p. 370, 381, 453 — que dans les adjectifs du type *ācer, ācris, ācre, equester, equestris, equestre*, le féminin *ācrī-s, equestri-s* continue d'anciennes formes « à motion » en -ī, cf. skr. *pāpa-ḥ papī*, c'est encore un argument contre Meillet. — D'ailleurs, son explication n'est pas du tout inconciliable avec celle que je propose plus bas.

1. Le nom latin de la 'mer' — *mārĕ*, plur. *maria* — a un *a*, tandis que le nom indo-européen, représenté par got. *marei*, v. h. all. *meri*, all. *meer*, v. irl. *muir*, gén. *mora*, gall. *mor* (gaul. *Are-morici*), lit. *mãrès*, v. sl. *morje*, présente un **ŏ;* on ne peut pas supposer un vocalisme 'réduit' de l'*ŏ*, car dans i.-e. **móri* (formé comme gr. γόνυ, δόρυ) l'*o* devait absolument être tonique, et l'on n'a jamais de vocalisme réduit dans une syllabe tonique. Stolz (*Gesch. der lat. Sprache*, Sammlung Göschen) a donc supposé avec raison qu'il s'agit d'un mot appartenant à une autre langue indo-européenne qui changeait *ŏ* en *ă* et qui aurait pénétré en latin à une époque préhistorique; il nomme le ligure; mais je crois que le ligure conservait l'*ŏ* indo-européen, et je pense plutôt à l'illyrien. Jusque vers 500 av. J.-C. au moins, les Illyriens ont vécu sur les bords de la mer Baltique, qui leur doit son nom (voir *B. S. L.*, XXXVII, 1936, p. 7 et suiv.).

daient probablement qu'à une modeste navigation fluviale, sur des barques chétives creusées dans des troncs d'arbres (*nāuis*, gr. ναῦς, véd. *náuḥ*, etc.), poussées par des rames (lat. *rēmus*, gr. ἐρετμός, etc.) et affublées parfois d'un mât (lat. *mālus*, dont l'*l* est cependant obscure, all. *mast*, etc.). Les autres termes de la navigation (hormis *prōris*, qui est grec) sont sans doute empruntés à une population méditerranéenne plus experte que les Latins dans cet art, dans lequel les Romains progressèrent si lentement. En grec aussi, presque tous les mots de ce genre sont étrangers, comme l'a observé M. Chantraine ; *nāuis* a naturellement suivi les autres mots par analogie ; on trouve aussi *nāuem*, beaucoup plus fréquent.

Le fait lui-même que le latin a fait *prōris*, *prōrim* sur le grec πρῶρα démontre que cette classe nom. *-is*, acc. *-im*, était considérée comme typique des termes de la navigation.

Reste la classe *D*, qui comprend des noms de maladies. Aucun d'entre eux n'a d'étymologie indo-européenne (voir Ernout-Meillet). La chose est parfaitement explicable. Par un *tabou* évident, les peuples indo-européens évitaient de nommer la mauvaise santé, la « fièvre » et les différentes « maladies » : nous ne connaissons aucun terme indo-européen pour ces notions (voir Ernout-Meillet, s. u. *morbus* et *febris*) ; *sitis* « la soif » rentre dans le même ensemble sémantique.

* * *

Je prévois une objection. On considère généralement les adverbes en *-tim* du type *raptim*, *partim*, *confestim*, *uirītim* comme d'anciens accusatifs de noms abstraits en *-ti-*. Rien n'est moins sûr. Même en admettant qu'il s'agisse de noms abstraits en *-ti-* — ce qui n'est pas évident non plus — on peut chercher, par exemple dans le *-m* final, un ancien *-mĭ*, qui pourrait être la désinence d'instrumental singulier qui se retrouve en baltique et en slave (lit. *vandeni-mī*, v. sl. *ogne-mĭ*). L'instrumental sert dans toutes les langues à former des adverbes ; qu'on pense surtout aux formes grecques en -φι. — Je crois avoir démontré, dans le tome LXII, 1934-1935, de la *Kuhns Zeitschrift*, p. 265 sqq., que *-ĭ* final en latin tombe en principe dans les formes polysyllabiques et se conserve dans les formes dissyllabiques ; on comparera surtout *undecim*, *duōdecim*, etc., qui ont probablement aussi perdu un -**ĭ* final (voir Meil-

let, *Mém. de la Soc. de ling.*, XIII, p. 207 et suiv. ; Sommer, *Handb.*[3], p. 467 : cf. arm. *me tasan* '11' vis-à-vis de *tasn* '10').

* * *

Ma conclusion est donc que les Latins ont emprunté à un peuple méditerranéen une série de mots indiquant des maladies ou des indispositions, de termes techniques de la construction et de la navigation. Ce peuple était donc un peuple supérieur aux Latins par la civilisation ; c'était un peuple de navigateurs. Était-ce le peuple du 'cyprès' (*cupressus*, κυπάρισσος), de la 'menthe' (*menta*, μίνθη), de la 'mauve' (*malua*, μαλάχη), du 'vaciet' (*uaccīnium*, ὑάκινθος), du 'figuier' (*fīcus*, σῦκον), du 'laurier' (*laurus*, δάφνη), de la 'rose' (*rosa*, Fρόδον[1]), de la 'violette' (*uiola*, Fίον), du 'lis' (*līlium*, λείριον), du 'pois' (*pisum*, πίσος), du 'sapin' (*abies*, ἄβιν · ἐλάτην, Hésychius), du 'vin' (*uīnum*, Foῖνος)[2]? Faut-il parler d'étrusque, d'égéen? Ce ne seraient que des noms ; nous ne savons là-dessus rien de précis. Mais je veux une fois de plus mettre en garde contre l'erreur — heureusement en train de se dissiper — qui consiste à affirmer que tout ce qui est 'prélatin' ou 'prégrec' est nécessairement 'pré-indo-européen', c'est-à-dire non indo-européen. La découverte du hittite et du luvite et les recherches de M. Kretschmer sur la 'protindogermanische Schicht' devraient avoir éliminé pour toujours ce préjugé encore courant.

G. Bonfante.

Valence (Espagne), février 1937.

1. Du point de vue phonétique, ces mots permettent quelques conclusions. J'en veux noter deux : 1) *rosa :* Fρόδον et *fīcus :* σῦκον semblent indiquer que cette langue possédait des fricatives soit sourdes (lat. *f*-, gr. σ-), soit sonores (lat. *s* intervocalique (!), gr. δ). Ces sons manquaient à l'indo-européen, mais le latin préhistorique les a possédés (cf. lat. *fūmus* = gr. δῦμός) : il les devait probablement à ce substrat dont nous parlons. 2) *fīcus :* σῦκον permet de conclure que la langue (ou les langues?) en question connaissait un son intermédiaire entre *ū* et *ī*, semblable au *u* français (*ü* allemand) ou bien au *y* russe de *byt'* 'être', *mýlo* 'savon'. 3) *menta :* μίνθη et *cupressus :* κυπάρισσος font soupçonner un *ĭ* très ouvert ou un *ĕ* très fermé que le latin rendait par *e*, le grec par ι. — κυπάρισσος semble avoir le suffixe de 'Ιλισσός, ὑάκινθος de Κόρινθος.

2. Le cas de la 'pomme' (*mālum*, μᾶλον) et celui de l' 'olivier' (*olīuom*, ἔλαιFον) semblent être différents : il s'agit là de mots empruntés au grec à une époque très reculée.

# III

# QUELQUES EMPRUNTS DU GREC AU LATIN

PAR P. CHANTRAINE
Directeur d'études à l'École des Hautes Études

La conquête romaine, malgré la longue durée de son empire et la puissance de son administration, n'a pas réussi à évincer le grec dans le bassin oriental de la Méditerranée. C'est que le grec était défendu par son prestige de grande langue de civilisation que les Romains eux-mêmes tenaient à apprendre. En grec, l'influence du latin s'est surtout exercée sur le vocabulaire, particulièrement sur certaines aires du vocabulaire. Une administration fortement organisée comme l'était l'administration romaine a d'abord imposé ses termes techniques. L'usage s'est introduit de bonne heure de publier des décrets officiels en grec et en latin.

On a d'abord tenté de traduire les noms des magistrats romains. La thèse magistrale de Maurice Holleaux Στρατηγὸς ὕπατος montre comment, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, ces traductions ont été opérées. Στρατηγός a d'abord servi à désigner les chefs d'armées romaines, consuls, proconsuls ou propréteurs, puis la formule στρατηγὸς ὕπατος, enfin ὕπατος seul ont été réservés à la dignité consulaire. On a, de même, utilisé ἀνθύπατος pour le proconsul, ou ἡγεμών pour traduire *prōcūrātor*. L'empereur lui-même a été souvent désigné par le terme proprement grec αὐτοκράτωρ (Plutarque, *Galba* 1, etc...).

Pourtant, les emprunts et les calques purs et simples sont devenus de plus en plus nombreux. Ils appartiennent essentiellement au vocabulaire administratif et juridique, à celui de l'armée ; enfin, ils comportent quelques termes plus ou moins isolés qui concernent des objets ou des pratiques de la vie familière. L'examen des faits confirme précisément ce que nous aurions pu d'abord prévoir. On n'a emprunté ni verbe, ni adjectif, ni même des termes généraux ou philosophiques. Rien de comparable, semble-t-il, avec ce que fait Cicéron lorsqu'il constitue *quālitās* sur ποιότης[1]. Nous rencon-

1. On pourrait trouver pourtant, dans la syntaxe par exemple, quelques calques

trons déjà ces divers types de mots techniques dans le *Nouveau Testament* : termes militaires, πραιτώριον, λεγιών, κεντυρίων, etc... ; — termes juridiques, κῆνσος, κολωνία, λιβερτῖνος, φραγέλλιον (de *fragellum*, dissimilé de *flagellum*), etc... ; — noms de mesures, μόδιος, ξέστης (= *sextārius*), δηνάριον, κοδράντης, etc... ; — autres termes de la vie pratique, λέντιον (de *lenteum*), σουδάριον (de *sūdārium*), etc...

Ces emprunts appartiennent, dans une large mesure, au grec populaire, comme il ressort, par exemple, des évangiles synoptiques ; Luc, le plus puriste des évangélistes, substitue ἑκατοντάρχης (XXIII, 47) à κεντυρίων de Marc (XV, 39), ou φόρος (XX, 22) à κῆνσος (Mathieu, XXII, 17 = Marc, XII, 14), λεπτόν (XII, 59) à κοδράντης de Mathieu (V, 26).

Ces quelques traits caractéristiques marqués, il n'est pas sans intérêt d'observer, pour une catégorie précise de noms, comment se pratique l'emprunt et quelles sont les conditions qui le favorisent. Les mots s'empruntent surtout lorsqu'ils constituent un type morphologiquement et sémantiquement défini et lorsque, d'autre part, ils peuvent s'associer dans la langue qui emprunte à une catégorie déjà constituée. Le grec a possédé des noms d'agents en -τωρ, -τορος, suffixe alternant avec -τήρ, -τῆρος. L'ionien-attique les a presque complètement perdus et, dans la κοινή, il n'en reste à peu près rien. Dans sa *Grammatik der ptolemäischen Papyri* (I, 3², p. 86), Mayser ne cite guère que ἀντιλήμπτωρ et φράτωρ (vocabulaire religieux), ἐγλήμπτωρ, κλήτωρ, πράκτωρ (vocabulaire juridique), enfin ἀλέκτωρ, « coq », mot de paysan qui a survécu.

Si l'on examine la langue des papyrus romains et byzantins, on y retrouve les mêmes mots et quelques termes nouveaux comme οἰκήτωρ, « paysan qui occupe un bien sans en être propriétaire », ou κτήτωρ, « propriétaire d'un bien qu'il ne cultive pas lui-même ». D'autre part, on relève un grand nombre de mots que le grec a pris au latin. Le latin possédait un système cohérent de dérivés en *-tor*, *-tōris*, où la quantité de la voyelle, par suite d'accidents propres au latin, s'op-

d'expression. C'est ainsi que, dans le *Nouveau Testament* (Marc X, 33 = Mathieu XX, 18), le tour κατακρινοῦσιν αὐτὸν θανάτῳ peut être influencé par le latin *capite damnāre* et que, lorsque Polybe écrit ὑπ' ἐξουσίαν τινὸς ἄγειν, il doit avoir dans l'esprit *in potestātem redigere*. La question serait à reprendre en critiquant les faits et en prenant garde que, dans les inscriptions et les papyrus, certains latinismes ne sont que des gaucheries de personnages qui ne sont pas Grecs et savent mal la langue (voir Thumb, *Die griechische Sprache im Zeitalter des Hellenismus*, p. 152 et suiv.; Salonius, *Zur Sprache der griechischen Papyrusbriefe*, p. 23 et suiv.).

pose à celle du grec -τωρ, -τόρος (et de l'indo-européen). Au moment où les emprunts ont été réalisés, la quantité des voyelles commençait à s'altérer dans les deux langues. Mais le grec a généralement introduit dans les mots latins qu'il adoptait la graphie -τωρ, -τορος, leur conférant ainsi un aspect grec.

Dans le *Heidelberger Konträrindex der griechischen Papyrusurkunden*, ou dans l'utile lexique de Meinersmann, *Die lateinischen Namen und Wörter in den griechischen Papyri*, on relève environ vingt-cinq emprunts de ce type dont quelques-uns ont été très employés. Il suffira de citer les plus caractéristiques. Beaucoup de termes se rapportent à l'administration ou au droit : ἐξάκτωρ (*Pap. Oxyrrh.* 1428, 2, IVe siècle, etc...) désigne le même fonctionnaire que le latin *exāctor;* le mot est emprunté, mais vient s'insérer parmi les dérivés du verbe ἄγω ; κουράτωρ (*I. G. Rom.* IV, 243 ; *Pap. Oxyrrh.* 1120, IIIe siècle) répond au latin *cūrātor;* ἰουράτωρ (*Pap. Amherst* 83, 10, IVe siècle), « témoin qui a prêté serment », répond au latin *iūrātor;* κηνσίτωρ (*Pap. Amherst* 83, 4, IVe siècle), dont on remarquera la graphie savante, répond au latin *censitor.*

Les termes militaires sont également nombreux : σπεκουλάτωρ (*Pap. Oxyrrh.* 1193, IVe siècle, etc...) est calqué sur le latin *speculātor;* πρωτήκτωρ, au IIIe et au IVe siècle (*Pap. Oxyrrh.* 1253, 17, etc...), désigne un garde et répond au latin *prōtēctor;* citons encore δησέρτωρ (*Pap. de Florence* 362, IVe siècle).

Autres termes techniques : καϐάτωρ (Wessely, *Griech. Pap. kl. Formats* 607, VIe siècle) désigne un tailleur de pierres précieuses (latin *cauātor*) ; βανιάτωρ (*ib.* 980, VIe siècle), un garçon de bain (*balneātor*), alors que la langue disposait du mot βαλανεύς ; le grec a ainsi réemprunté sous une forme latine un mot que le latin lui avait pris. De même ὀψωνάτωρ, « marchand de poisson » (*ib.* 976, Ve siècle), est un calque du vieux mot latin *opsōnātor*, le groupe latin *opsōnium*, *opsōnāre*, etc..., provenant lui-même du grec ὀψώνιον.

Les exemples doivent être critiqués. On lit dans un papyrus du IIe siècle (*Pap. Hambourg* 39) le terme militaire κιτάτωρ τούρμης, mais le texte (ce sont des quittances) ne contient qu'une suite de titres romains et ne prouve donc pas grand'chose. C'est également dans un papyrus de Hambourg (23, 7, VIe siècle) que se trouve employé le terme juridique hybride ἀλληλομανδάτορες, mais ce texte est rempli de calques de syntaxe ou de vocabulaire tout à fait

étrangers à l'usage hellénique : ῥεων προμιττεντων, par exemple, transcrit le latin *reōrum prōmittendī*.

Des formes aussi artificielles mises à part, il subsiste quelques cas qui méritent d'être examinés de près. Le grec a volontiers intégré dans la catégorie des noms en -τωρ, -τορος, des mots qui n'entraient pas aisément dans les cadres de ses formes nominales. En empruntant le latin *magister*, le grec a utilisé le calque μαγίστερ (*Pap. Maspero* 67003, 4, VI^e siècle) et μάγιστρος (*Pap. de Berlin* 927, 5, IV^e siècle), mais on éprouvait le sentiment qu'un terme pris au latin appartenait normalement à la catégorie des noms en -τωρ, -τορος. On a créé μαγίστωρ, fréquemment attesté (*Papyrus de Londres*, V, 1790, V^e siècle, etc...), qui semble, en particulier, désigner un titre de la τάξις (voir G. Rouillard, *Administration civile de l'Égypte byzantine*, p. 151). Le mot est glosé par ἐπιστάτης, διδάσκαλος, par Hésychius, il est attesté dans la littérature byzantine (Théophane 282, 20). Sous la forme μαΐστωρ, il est recueilli dans le lexique de Suidas et employé, par exemple, par Porphyre, *Cérém.* 26, 21. Le grec moderne, enfin, possède encore μαστόρης. On voit la fortune du mot latin sous l'aspect nouveau que le grec lui a donné pour le faire entrer dans la série des noms en -τωρ, -τορος.

Il était également malaisé de transcrire en grec le latin *custōs* utilisé en particulier dans l'expression militaire *armōrum custōs*. On lit chez Lydus 152, 2, κούστως et dans le lexique de Suidas κοῦστος. Mais les papyrus byzantins fournissent normalement la forme κούστωρ (Preisigke, *Sammelbuch* 6961, etc...).

Enfin, on relève des formations hybrides et caractéristiques. L'inspecteur de l'impôt appelé ἐμβολή est nommé ἐμβολάρχης, même dans des textes tardifs (*Papyrus de Londres* 1457, 117, VIII^e siècle). Mais on rencontre aussi un mot latinisé ἐμβολάτωρ (*Pap. Oxyrrh.* 126, 15, VI^e siècle, etc...). Un terme proprement grec, ἐμβολή, a été affecté d'une finale -άτωρ. C'est que, sous l'influence du latin, -άτωρ est devenu un suffixe typique pour constituer des noms de fonctionnaires[1].

P. Chantraine.

1. Sur le suffixe -ατορας en grec moderne, voir Dieterich, *Balkan-Archiv*, IV, 112.

## IV

# UNE COPIE DE L'*ARS AMATORIA* AU BRITISH MUSEUM

PAR A. BOUTEMY
Assistant à l'Université de Bruxelles

En lisant la courte note parue dans le dernier numéro de cette revue, où je signalais à l'attention des latinistes une copie de l'*Ars Amatoria* du XIe siècle (vers 1100) conservée au British Museum, on aura pu s'étonner qu'un manuscrit aussi ancien n'ait jamais suscité la curiosité d'un philologue. Figurant depuis près d'un siècle dans une des plus célèbres bibliothèques, comment est-il ainsi resté dans l'ombre?

Cette situation surprenante est due probablement à une cause insignifiante : une erreur dans la table des matières du catalogue. Notre manuscrit y est rangé parmi les copies des *Amores ;* on lit, en effet, p. 221, col. 1 : « *Amorum libri, cum glossis*, 11975, 14086. » Le ms. 11975, du XIIIe siècle, contient bien les *Amours*, mais il n'en est pas de même du no 14086. Il est donc permis de supposer que les éditeurs des *Amores*, ayant reconnu l'erreur de la table, ont négligé le manuscrit de l'*Ars Amatoria*, tandis que les érudits qui s'occupaient de ce dernier ouvrage l'ont ignoré par suite de la même erreur.

J'aurais aimé, puisqu'il s'agit d'un manuscrit inconnu, en faire la présentation avec toute la précision désirable ; mais, ne le connaissant moi-même que par des reproductions en blanc sur noir et par des indications que je dois à l'obligeance de M. Flower, conservateur adjoint des manuscrits du British Museum, je ne dispose encore à son sujet que d'une information imparfaite.

L'origine du manuscrit ne peut être établie avec certitude. Il reste bien sur le recto du fol. 42 des traces d'une note de propriétaire qui pourrait remonter au XIIIe siècle : *Iste liber est Jacobi* (?)... Mais la fin de l'inscription est illisible sur la reproduction, et M. Flower n'a pu davantage la déchiffrer sous les rayons ultraviolets. (C'est d'ailleurs ce procédé qui a permis la lecture du mot

*Jacobi.*) Il s'agit probablement d'un personnage et non, comme on serait tenté de le supposer au premier abord, d'un établissement religieux, puisqu'il n'y a pas de trace d'un mot tel que *Sancti* devant *Jacobi.*

Le verso du deuxième feuillet de garde porte une autre inscription, du XVIIe-XVIIIe siècle, « *Marci Foscari* (?), nº 11 (?) », qui a été raturée, et au-dessous de laquelle on lit encore : « nº 490 ». Les lectures sont douteuses. S'agirait-il, comme le suppose M. Flower, de Marco Foscarini (1696-1763), qui fut historiographe de Venise, écrivit l'histoire littéraire de sa ville, collectionna les manuscrits et fut élu doge quelques mois avant sa mort? Je ne puis l'affirmer encore. Enfin, une note du premier feuillet de garde rappelle le souvenir du dernier propriétaire : Saibante. C'est, en effet, à la vente Saibante et Gianfilippi (Paris, 1843), où il figurait sous le nº 362, que le manuscrit fut acquis par le British Museum. Il y a là des arguments en faveur d'une origine italienne, mais on ne peut s'avancer davantage.

Notre volume comporte deux feuillets de garde en tête et quarante et un feuillets de parchemin couverts de texte, de 195 sur 125 mm. environ. La numérotation, primitivement correcte, des feuillets, de 1 à 43, qui tenait compte des pages de garde, a été barrée et remplacée par une autre qui donne au premier feuillet du texte le chiffre 2 et au dernier 42. Mais les pages de garde ont conservé leur numéro primitif, si bien que deux folios portent en même temps le chiffre 2.

Les pages de texte se répartissent en cinq cahiers : fol. 2 à 9, 10 à 17, 18 à 25, 26 à 33, 34 à 42. Sur les feuillets 36 et suivants, on voit des traces d'un texte en écriture plus ancienne (XIe siècle?), qui a été effacé pour faire place à l'*Ars Amatoria* et dont seize lignes remplissaient la page.

L'écriture du *Additional* 14086 est une minuscule caroline assez ronde dans le style du XIe siècle, mais certains traits paraissent moins anciens : ainsi, la diphtongue *ae* est rarement écrite complètement ; généralement rendue par un *e* cédillé, elle est néanmoins assez souvent remplacée par un *e* simple. Ceci nous fait plutôt songer aux confins du XIe et du XIIe siècle qu'au milieu du XIe. De plus, les lettrines sont déjà dans le style du XIIe siècle, elles aussi. On peut évidemment invoquer ici que les lettrines sont, le plus souvent, — et je crois que la règle s'applique dans le cas pré-

sent, — l'œuvre d'un rubricator postérieur au copiste. Mais on concevrait malaisément qu'il se soit écoulé un grand laps de temps entre la transcription d'un texte et l'addition de ses lettrines. C'est encore une raison de situer le travail le plus près possible du XIIe siècle, sinon au début même de celui-ci ; disons, pour être prudent, que le manuscrit date des environs de 1100.

N'étaient les scholies marginales et surtout les gloses interlinéaires qui l'étouffent parfois, le texte se présenterait avec quelque élégance. Chaque page, réglée à la pointe sèche, comporte de vingt-huit à trente vers, en une colonne.

Pour des raisons impossibles à déterminer par le seul examen d'une reproduction en blanc sur noir comme celle que j'ai sous les yeux, l'ouvrage d'Ovide est dépourvu de titre, mais cette omission est réparée par la note d'*explicit* :

*Explicit liber de arte amatoria.*
*Egregii liber hic Nasonis finit amoris,*

que suivent deux lignes où les lettres latines et grecques et les chiffres se combinent en une sorte de cryptogramme, dont je n'ai pas encore trouvé la clé.

Cependant, le livre II et le livre III sont précédés chacun d'un *incipit.* En outre, le copiste a créé à l'intérieur du poème un certain nombre de subdivisions qui correspondent aux principaux paragraphes et sont marquées dans le manuscrit par des lettrines, généralement rouges (j'en note, dans le livre I, aux vers 171, 263, 523, 563, 585 et 645 ; aux vers 97 et 639 du l. II, et au vers 451 du l. III), ou par des sous-titres tels que : *An corrumpendae sint ancillae* (I, 375), *Qualis color deceat* (I, 721), *Multa ferenda sunt in amore puellarum* (II, 511), *Saepius falli quam fallere puellas* (III, 30), etc.

Ces sous-titres, assez nombreux dans les deux premiers livres, plus rares dans le troisième, sont écrits partiellement en capitales rustiques, partiellement en minuscules, ce qui marque aussi l'abandon des usages en vigueur au XIe siècle. Ces inscriptions sont de la même encre que le texte, mais elles sont barrées d'un trait rouge.

La copie du codex *Londinensis* a été exécutée d'une manière assez soignée, car le manuscrit présente peu de corrections tex-

tuelles et il n'y a eu que quelques vers à ajouter en marge pour réparer des omissions du scribe.

TEXTE.

Pour le texte, notre manuscrit se rattache beaucoup plus aux *deteriores*, qui constituent la vulgate de l'*Ars Amatoria*, qu'aux manuscrits de Paris et d'Oxford. D'abord, on y relève la présence des interpolations d'un distique qui se lisent dans les *deteriores* et dont une main du XIIe siècle ($R^2$) a inséré une copie dans les marges du *Parisinus*. Ces interpolations se placent après les vers 331 et 394 du livre I. A côté de ces additions, il faut encore mentionner la présence dans le manuscrit de Londres de six vers (464 à 469) qui figurent aussi dans les *deteriores*, mais ne se trouvent pas dans la transcription originale de O et de R.

L'accord du *Londinensis* avec les *deteriores* est confirmé par une étude plus approfondie du texte. Cependant, notre codex s'éloigne moins qu'eux de la tradition représentée par le *Parisinus*. En voici quelques exemples empruntés au livre III, où l'absence de l'*Oxoniensis* met le manuscrit de Paris seul en face de la vulgate :

Vers 151 : *Positos* RA[1].
202 : *Cygne* RA.
248 : *Pharias* RA.
270 : *Pharii ... piscis* RA.
288 : *lata* R, *leta* A, contre les autres manuscrits.
332 : *cumue* RA.
335 : *Varronis* RA.
360 : *recurrat* RA.
409 : *hortos* RA.
440 : *sui* RA.
483 : *uitae* RA.
487 : *fallentis* R, *fallentes* A.
575 : *grauis* RA.
617 : *uoluptas* RA.
647 : *faciunt* RA.
682 : *credit* RA.
799 : *puellae* RA.

1. Je désigne ici par A le manuscrit de Londres, pour éviter la confusion avec les manuscrits de la Laurentienne (L) étudiés par Marchesi.

Dans les livres I et II, on constate aussi de semblables accords avec R contre les autres *deteriores* et même contre $R^2$ — c'est-à-dire les variantes notées dans R par son second reviseur, au XIIe siècle — variantes qui sont manifestement inspirées par la vulgate.

Tout cela confère au *Additional* 14086 une situation assez particulière dans le classement des manuscrits, mais il offre encore plus d'un aspect intéressant et peut-être original. Quelques-unes de ses leçons mériteraient un examen sérieux, ainsi :

L. III, 327 : *naplia* A, très proche de la correction d'Ange Politien : *nablia*, dont les autres manuscrits sont beaucoup plus éloignés.

L. III, 430 : *Priami* A et N. Heinsius, tandis que R et la plupart des manuscrits donnent *Priame*. — *Priami* a été adopté par les éditeurs à la suite de Nicolas Heinsius, qui déclare tirer cette leçon de « sept ou huit vieux manuscrits ».

L. III, 574 : *locis* A[1] et Bornecque, contre *lucis* R et *iugis*, alibi.

L. III, 740 : *Positam* A, aussi acceptable que *Positae*, leçon de la vulgate adoptée par les éditeurs.

L. III, 752 : *Veneris* A, *venies* vulg., *veniens* R. Il est à remarquer que *Veneris* avait déjà été proposé par R. Merkel, tandis que P. Burmann et N. Heinsius (ce dernier d'après deux manuscrits italiens) lisaient : *Veneri*.

Au surplus, le distique III, 745-746 précède, dans notre codex, les vers 743-744. Merkel et d'autres avaient déjà fait ce déplacement, mais l'autorité de N. Heinsius, imité par Ehwald, a ramené les éditeurs modernes au respect de la tradition. Le *Additional* 14086 présente d'ailleurs, comme le texte de Merkel : *Dixit et*, au début du vers 745.

Toujours dans le livre III, je signalerai encore une version nouvelle du vers 85 :

*Vt taceam de te quem nunc quoque luget, Adoni,*

tandis que les autres manuscrits contiennent le vers sous la forme :

*Vt Veneri, quem luget adhuc, donetur* (*ponetur* : vulg.) *Adonis.*

Cependant, une seconde main, à laquelle nous devons aussi,

1. Il s'agit, dans ce cas, d'une addition faite au texte incomplet du vers 574, dans le *Londinensis*, par une seconde main.

probablement, la transcription du commentaire du *Londinensis*, a noté, parmi les gloses interlinéaires, un certain nombre de variantes introduites par le mot : *uel* (c'est encore au même reviseur que j'attribuerais les autres versions des interpolations déjà citées (livre I, après 331 et 394), que nous lisons dans les marges du codex). Les variantes ainsi ajoutées se rapprochent le plus souvent de la vulgate, dans les cas où le texte primitif s'en éloignait et donnait la leçon de R ou une leçon apparentée.

Exemples :

L. II, 294 : *Potentis* AR : *petentis* $A^1$ vulg.

L. II, 327 : *uoce* A, *uoces* R : *uoue* $A^1$ vulg.

L. III, 288 : *leta* A, *lata* R : *usa* $A^1$ vulg.

L. III, 290 : *ridit* AR : *rudit* $A^1$ vulg.

On pourrait en déduire que le manuscrit *Additional* 14086 avait été transcrit d'après un modèle sans commentaire et qu'un reviseur l'a doté d'une annotation tirée d'un autre codex, dont le texte était plus conforme à la vulgate, et qu'il en a retenu un certain nombre de variantes comme dignes de figurer dans le manuscrit qu'il corrigeait.

De cet examen rapide, il résulte que le manuscrit de Londres peut être considéré comme le plus ancien représentant connu de la vulgate ; on aurait pu souhaiter de trouver plutôt en lui un témoin d'une tradition nouvelle ou un texte étroitement apparenté à O, dont on déplore l'absence pour les livres II et III de l'*Ars Amatoria*. Mais la connaissance de notre codex est de nature à simplifier singulièrement la tâche des éditeurs futurs, puisque, dans la majorité des cas, il leur suffira de confronter les leçons du *Londinensis* avec celles du *Parisinus* et de l'*Oxoniensis*, et ils pourront négliger les variantes d'une foule de manuscrits tardifs, dont la faible ancienneté réduisait le crédit.

La mention du *Additional* 14086, à côté de R et O, montrera aussi combien la vulgate a souffert jusqu'ici du caractère tardif de ses représentants. Car il ne faut pas s'y tromper, là où les éditeurs ont adopté (notamment dans le premier livre) la leçon de R ou de O, ils omettent généralement de signaler que cette leçon est aussi celle des *deteriores*, qui fournissent ainsi, peut-être dans la majorité des cas, le texte le plus acceptable.

On a pu constater, par l'étude du texte du *Londinensis* et par les déductions que permet celle de son commentaire, que la vul-

gate repose sur une tradition fort ancienne — en tout cas bien antérieure à l'époque de notre codex — et dérive peut-être d'un des premiers exemplaires importés d'Espagne, dont S. Tafel a tenté de retracer l'histoire.

### Scholies.

Les gloses et les scholies du manuscrit *Additional* 14086 doivent, elles aussi, retenir toute notre attention, puisque des deux manuscrits plus anciens, l'un, le *Parisinus*, est dénué de tout commentaire, et l'autre, l'*Oxoniensis*, ne renferme que des gloses, dont les plus intéressantes sont encore celles en anglo-saxon, qui constituent un document précieux pour l'histoire de cette langue.

Quels que soient donc l'âge et l'origine du commentaire joint au texte de l'*Ars Amatoria* dans le manuscrit de Londres, il nous apporte, de toute façon, quelque chose de nouveau.

Comme il fallait s'y attendre, les scholies de notre codex sont presque exclusivement mythologiques, car le poète s'est livré, dans son manuel de l'amour, à une débauche d'allusions aux aventures de dieux et de héros qu'il ne considérait cependant pas autrement que nos poètes de la Renaissance, c'est-à-dire comme de simples ornements littéraires. L'usage exclusif des « blanc sur noir » ne m'a pas encore permis de prendre connaissance du commentaire dans son intégrité. Dans certains cas — c'est ce qui se produit notamment dans les fol. 2 r° et v°, 3 r° — l'encre a fort pâli ou s'est effacée par suite du maniement du volume, si bien que dans la reproduction le texte se détache à peine du fond noir et que sa lecture est presque impossible. Ailleurs, la courbure de la page dans la partie qui est serrée dans la reliure détermine une vue en raccourci ou une disparition partielle des notes marginales et vient entraver à son tour le déchiffrement des scholies. Un examen de l'original, auquel je compte procéder sous peu, s'impose donc dans tous ces cas.

Toutefois, la lecture partielle que j'ai faite permet déjà de fournir quelques indications.

Nous l'avons vu plus haut, le manuscrit qui servit de modèle pour la copie du poème d'Ovide était probablement dépourvu lui-même de notes explicatives[1], mais cette lacune fut comblée rapi-

1. Ainsi, au vers 405 du livre Ier, on lit dans le manuscrit de Londres : *tapetis*, mais la note qui s'y rattache explique entre autres le mot *sigillis;* cela montre

dement au moyen d'un autre codex, car l'écriture des gloses et des scholies est à peu près contemporaine de celle du texte : je signalerai, par exemple, que les *e* cédillés y figurent avec la même fréquence que dans le poème.

Nous ne nous trouvons pas ici en présence d'un commentaire composé en une fois et adapté *ne varietur* au texte de l'*Ars*, car on y relève parfois des contradictions évidentes. Ainsi les vers :

*Vim passa est Phoebe, uis est allata sorori :*
*Et gratus raptae raptor uterque fuit.*

« Phœbé fut violée, sa sœur fut victime d'un viol, l'une et l'autre n'en aimèrent pas moins celui qui les avait prises » (I, 677-678)[1], sont expliqués dans une première scholie par :

*Castor et Pollux rapuerunt duas filias Leucipi quarum una uocata est Phebe* — (l'autre était Hilaïra) — tandis qu'une seconde dit :

*Endimion pastor ouium erat qui, cum seruaret oues, Phebe ad eum uenit, tunc secum Endimion iacuit.* L'auteur de cette note a été victime de la similitude des noms de la fille de Leucippe et de la sœur d'Apollon, mais il est certainement différent de l'auteur de la première explication. Le copiste, ou celui de l'archétype du manuscrit de Londres, impressionné par la mention d'Endymion, qu'il ne trouvait pas dans le texte d'Ovide, et peu compétent lui-même en la matière, s'est tenu sur une prudente réserve et a reproduit deux scholies qui cependant s'excluent !

S'il me fallait émettre une opinion sur la date où fut rédigé ce commentaire, du moins dans sa partie principale, je n'oserais remonter à l'antiquité, et cela pour diverses raisons. Le développement donné aux scholies mythologiques, qui contiennent souvent un récit complet de la fable qu'évoque le nom du personnage cité, n'était justifié que si l'on s'adressait à un auditoire vraiment ignorant. Ceux qui pouvaient lire encore les poèmes d'Ausone ou de Claudien n'auraient certes pas réclamé pareilles explications. Ensuite, le — ou les — scholiaste témoigne parfois d'une très médiocre culture dans le domaine de l'histoire littéraire. Selon lui, Cynthie et Némésis (III, 536) furent les maîtresses de Gallus ; quant à Corinne, citée au vers 538 du livre III, il n'y a pas un mot

bien l'indépendance des scholies du *Additional* 14086 par rapport au texte qu'il renferme.

1. Texte et traduction de H. Bornecque.

d'explication ! Les noms de Gallus, Tibulle (III, 334) et Varron (III, 335) n'entraînent pas davantage de commentaire dans notre manuscrit[1], mais l'omission était peut-être volontaire, le scholiaste étant sans doute persuadé que chacun le connaissait. Même silence lorsque Ovide fait allusion à son œuvre (exemple : *Amores*, dans III, 343) ou lorsqu'il cite un personnage qui y joue un rôle : Cydippe (I, 455), Phyllis (II, 353 ; III, 38, 460) et Démophoon (II, 353 ; III, 459) : héros de trois épîtres ! Il fait de l'Allia (I, 411)[2] le lieu d'un combat entre les Romains et Annibal et de Miron (III, 219) un peintre.

Mais on peut invoquer en faveur du scholiaste des notes historiques vraiment intéressantes et qui montrent une information honorable. Ainsi, il a pu expliquer l'allusion des vers 171 et suiv. du livre I à la naumachie organisée sur le Tibre pour commémorer la victoire d'Actium ; comme le ferait un éditeur moderne, il commente le *tristis harena* du livre I, vers 164 : *tristis ideo quia gladiatores pugnando ibi interficiebantur.* De nouvelles allusions au triomphe d'Actium et à ses suites (III, 389-91) sont parfaitement élucidées, à cela près qu'il situe Paraetonium en Égypte, ce qui n'est pas grave ! Il connaît Livie, Octavie et Agrippa. A propos de l'enlèvement des Sabines (I, 101 et suiv.), nous trouvons une longue scholie sur l'œuvre de Romulus :

*Historiam narrat. Romulus fecit Romae asylum, id est domum refugii, ad quam fugiebant omnes nequam et ignobiles, et ideo quia omnes tales Romam confugerant et erant ignobiles, uoluit Romulus eos nobilitare, et ut nobilitaret fecit ludum et ad illum ludum inuitauit Sabinos, qui dum ludebant precepit suis ut raperent filias Sabinorum qui cum patribus ad spectandum ludum uenerant et ita factum fuit.*

Cependant, notre commentateur est dans l'erreur à propos du jeune chef d'armée qui doit triompher des Parthes (I, 177 et suiv.), en qui il voit Auguste lui-même, alors qu'il s'agit de son petit-fils (*Augustus puer tractabat bella non agenda puero*).

Mais le domaine où excelle le scholiaste, c'est la mythologie, qui constitue son principal souci. Ses commentaires n'offrent pas de rapports avec les travaux des mythographes tels que Hygin

1. Si ce n'est la glose banale : « proprium nomen », dont il faut rendre responsable un simple copiste plutôt que l'auteur du commentaire.
2. *Locus ubi Hannibal pugnavit cum Romanis.*

ou les mythographes du Vatican. Même indépendance vis-à-vis des commentaires composés pour les *Métamorphoses* et attribués à Lactantius Placidius (cf. éd. Hugo Magnus), mais une conception assez analogue.

Pour donner un aperçu de l'ensemble, je citerai la scholie sur Io (I, 319) :

*Io pelex Iunonis, concubina Iouis, cum qua cum Iuno inuenisset Iouem coeuntem petiit ut ab eo eius potestati daretur illa Io facta uacca; quod cum Iupiter annuisset Iunoni, adhibuit ei custodem Argum omni parte oculatum, quem Mercurius missus a Ioue patre suo arte peremit; item Iuno indignata illi oestrum adhibuit quo stimularetur; sicque fugit per diuersas regiones usque in Egyptum; ubi in Ysidem conuersa a Ioue ut dea ab Egyptiis colitur.*

Et voici encore le commentaire sur Danaé (III, 415) :

*Acrisius rex filiam nomine Danaen habuit quam, ob castitatem seruandam in turri aenea clausit adhibens intus puellas et foris suos milites custodes. Sed frustra, cum a Ioue et Venere irritus sit. Vertit enim se Iupiter in imbrem aureum et per tegulas in eius sinum se immisit. Veritas talis est : custodes corrupti auro et illa auiditate auri capta a quodam iuueni per tegulas corrupta est, et ob hoc a turri detrusa est.*

La fin de cette scholie dénote chez son auteur un esprit peu enclin à accueillir les fables trop invraisemblables que renferme la mythologie païenne. Sans doute, la note qu'on vient de lire porte-t-elle une marque chrétienne, mais on ne saurait dire si elle est due à l'auteur des scholies ou à un de ceux qui les ont transcrites. Cependant, la forme même dans laquelle cette critique est rédigée l'apparente nettement au reste du commentaire.

Si le scholiaste est chrétien, nous ne constatons pas sans embarras que les vers 645 et suiv. du livre I, où il est question d'une sécheresse qui sévit en Égypte pendant neuf ans, ne sont pas commentés ! Il est peu probable, pourtant, que la personnalité d'un homme auquel la *Bible* aurait été familière ne se fût pas trahie en cette occasion, et que cet auteur eût omis ici de faire allusion au Joseph de l'Ancien Testament.

Il y a bien un certain nombre d'explications interlinéaires : *septima sacra Iudeo* (I, 76) = *sabbata*, *septima festa Syro* (414) = *quia nihil operabantur in Sabbato*, et enfin : *Et si quis male uir querit habere uirum* = *Sodomita*, qui sont d'origine chrétienne,

mais je suis très peu enclin à faire remonter à la même source les scholies et les gloses interlinéaires qui les doublent souvent et les contredisent parfois.

Dans ces conditions, je serais tenté de fixer la date de la majeure partie de nos scholies à une période du moyen âge, où les auteurs classiques, et surtout les poètes, connurent un grand regain de faveur, c'est-à-dire aux VIe-VIIe siècles, période où certains érudits avaient conservé de l'antiquité une connaissance suffisante pour commenter encore décemment des textes devenus obscurs pour beaucoup de leurs contemporains[1], mais où le christianisme et sa littérature n'avaient pas encore submergé en eux la culture classique, comme il arriva par la suite.

A. Boutemy.

---

## V

## LA CULTURE DU PUBLIC ROMAIN A L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

par Mlle A. Guillemin
Docteur ès lettres
Professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly

Les révolutions politiques et sociales qui amenèrent l'empire romain à remplacer la république accaparent à tel point la curiosité de ceux qui lisent l'histoire qu'ils ont peine à se représenter que sous les remous de ces graves événements la vie quotidienne ait pu aller son train sans se laisser troubler par leurs secousses. Ainsi hésitons-nous à croire qu'au cours de la Révolution française le calme et la régularité aient pu régner dans presque tous les foyers provinciaux et dans beaucoup de ceux de Paris. Cependant, après

1. Je songe notamment aux éditeurs d'Horace et d'autres auteurs : Mavortius et Félix (VIe siècle) et aux commentaires d'Horace composés vers leur époque ou peu après, que nous ont conservés quelques manuscrits (*Parisinus* 7971, *Parisinus* 7972, *Parisinus* 7974, *Bruxellensis* 9776-9778, etc.), et qui présentent bien des traits communs avec le commentaire du *Additional* 14086 (cf. A.-J. Botschuyver, *Scholia in Horatium* λφψ). Celui-ci s'oppose d'ailleurs nettement aux scholies du XIe et du XIIe siècle que l'on rencontre d'habitude.

le rétablissement de la paix civile, le public que nous avons appris à connaître dans l'entourage de Scipion et dans celui de Cicéron (cf. cette *Revue*, 1934, p. 52 et 329) reparaît à nos yeux, semblablement divisé et groupé, possédant, ou peu s'en faut, le même genre de culture. Seulement sur certains points les circonstances ont modifié ses goûts et imprimé de nouvelles directions à ses tendances.

*
* *

Si nous envisageons d'abord le petit peuple, la première question qui se pose est celle du nombre des illettrés. Mais ici, les statistiques n'existant pas encore, il nous faudra user d'inductions et n'aboutir qu'à des approximations.

Il faut tenir compte d'abord de ceux qui savaient écrire. La découverte d'écrits privés serait précieuse pour nous. Malheureusement, l'Égypte, la terre féconde en papyrus, ne nous a guère rendu que des documents grecs. M. P. Jouguet en a donné la raison : « Il est certain, dit-il, que les Romains de Rome et les Italiens dont le latin était la langue maternelle ne sont jamais venus qu'en tout petit nombre dans la vallée du Nil[1]. » Le régime spécial auquel était soumise l'Égypte en rendait l'accès très difficile. C'est sur des papyrus grecs que se fonde M. W. A. Oldfather pour évaluer très généreusement la pénétration de la culture antique et affirmer qu'il existait dans l'antiquité peu d'illettrés, même parmi les esclaves[2]. L'unité du monde ancien était à ce moment réalisée sous l'hégémonie de l'empire romain, le goût des voyages très répandu, les expatriations faciles, en particulier pour les petites gens que la recherche d'un métier lucratif faisait souvent changer de pays, si bien qu'on peut escompter sans grandes chances d'erreur un nivellement de toutes les civilisations et transporter au public romain ce que nous savons du public grec.

D'ailleurs, bien des faits confirment cette supposition. On a donné pour preuve de l'extension de la connaissance de la lecture que Polybe, avant l'époque de Cicéron, rapportait que dans l'armée le mot d'ordre passait de main en main, écrit sur une tessère[3].

1. *Les papyrus latins d'Égypte*, Rev. Ét. lat., 1925, p. 37.
2. *Levels of culture*, Ohio State University Bull., september 15, 1932, p. 300 et 301.
3. Mommsen et Marquardt, *Manuel*, XI : *Organisation militaire*, traduction J. Brissaud, 1891, p. 130.

A ce témoignage, joignons celui des affiches pompéiennes. C'était à coup sûr au petit peuple que s'adressait l'annonce que « la *familia gladiatoria* de l'édile Suettius Certus combattrait à Pompéi la veille des kalendes de juin, qu'il y aurait chasse et velarium[1] ». Et pour qui étaient écrites les adresses : *Circinaeus hic habitat*[2], *M. Iuni insula sum*[3], etc..., les affiches de victuailles ou autres denrées, fromage, huile, paille, foin, farine, bois, moutarde, bette[4], etc..., les annonces de boutiques et de mansardes à louer[5], sinon pour les petites gens en quête de logis, les esclaves envoyés à l'*obsonium* ou à d'autres missions? Certaines salutations : *Eulale, bene ualeas cum Vera tua conjuge*, que termine une grossièreté[6], des malédictions : *in cruce figarus*[7], sans parler d'une foule d'indécences[8], ne peuvent émaner que du petit peuple qui, à la manière du poète de carrefour dont Martial fait le portrait[9], griffonne sur le mur de méchants caractères avec le morceau de charbon ou de craie qu'il vient de ramasser. Ajoutons ces invitations qui s'étalent sur les murailles des cabarets : *da fridam pusillum*[10], *adde calicem Setinum*[11]. Ces inscriptions étaient nombreuses, au point d'émerveiller leurs écrivains eux-mêmes :

*admiror, pariens, te non cecidisse ruinis,*
*qui tot scriptorum taedia sustineas*[12],

et par leur orthographe, qui conserve souvent la trace d'une prononciation défectueuse, autant que par leur syntaxe, elles dénoncent des auteurs médiocrement lettrés.

Au moment où Caligula multiplia les impôts et en inventa de toute sorte, le public, ignorant le texte de l'édit (*per ignorantiam scripturae*), le réclama (*flagitante populo*) ; mais l'empereur, qui avait intérêt à ne pas le livrer, le fit afficher en très petits caractères et en un lieu étroit[13]. Les détails de cette anecdote ne se comprendraient pas s'il y eût eu beaucoup d'illettrés dans le *populus* dont il s'agit.

Parmi ce petit peuple, il ne faut pas ranger les esclaves, dont

1. E. Diehl, *Pompeianische Wandinschriften und Verwandtes*, Bonn, 1900, n° 246.
2. *Id.* 318.
3. *Id.* 320.
4. *Id.* 390 et suiv.
5. *Id.* 435.
6. *Id.* 486.
7. *Id.* 490.
8. *Id.* 500 et suiv.
9. 12, 61.
10. Diehl, 631.
11. *Id.* 632.
12. *Id.* 668.
13. Suet. *Cal.* 41.

l'éducation était souvent plus complète que celle des hommes libres. Et il ne s'agit pas ici de ceux que le maître avait choisis parmi les plus intelligents et qu'il avait voués au travail intellectuel pour se les associer dans ses études personnelles, le Tiron de Cicéron, le Zosime de Pline le Jeune[1], l'Épicadus de Sylla[2], sans parler des innombrables rhéteurs dont Suétone atteste l'origine servile, Stabérius Éros[3], Valérius Caton[4], Voltacilius Pitholaus[5], etc... Dans les grandes maisons, il existait une sorte de pensionnat pour les jeunes esclaves, le *paedagogium*[6], qui a même donné son nom à l'ensemble de ceux qui y étaient réunis[7]. C'était là qu'ils faisaient leurs études. Trimalchion et son ami le chiffonnier Échion, singes du grand monde, sont représentés par Pétrone comme vivement intéressés par les progrès des petits esclaves[8].

Le paysan semble, au contraire, avoir été le type de l'*indoctus*. Quintilien le range au même niveau que le barbare[9]. Sénèque, voulant donner l'exemple d'un cadeau mal choisi, ne trouve mieux que celui d'un livre à un paysan[10]. Mais s'il ne lit guère, comme autrefois beaucoup d'habitants de nos campagnes, comme eux aussi il connaît le grand livre de la nature et sa contemplation développe en lui des habitudes de réflexion qui suppléent à la culture acquise au moyen des livres : *quis non etiam rusticorum aliqua de causis naturalibus quaerit*[11].

La culture du bas peuple ne dépassait guère, d'ailleurs, la connaissance de la lecture et de l'écriture. Il ne possédait pas cette correction du langage, si largement répandue, qui faisait l'orgueil du Romain. Quintilien le lui reproche : *nam, ut transeam quemadmodum uulgo imperiti loquantur, tota saepe theatra et omnem circi turbam exclamasse barbare scimus*[12]. Les *graffiti* de Pompéi ne sont pas pour le contredire. D'ailleurs, Pétrone nous a rendu le service de reproduire d'une façon transparente le langage de ces illettrés avec quelques fautes de langue, mais surtout avec l'absence de subordination, la fréquence des maximes générales et des proverbes, avec les métaphores expressives et savoureuses qui le

1. *Ep.* 5, 19.
2. Suet. *Gramm.* 12.
3. *Id.* 13.
4. *Id.* 11.
5. *Id.* 27.
6. Pl. *Ep.* 7, 27, 13.
7. Sen. *Vit. beat.* 17; *Ep.* 123, 7, etc...
8. Petr. 46, 3 et suiv.; 75, 4.
9. 2, 20, 6.
10. *Ben.* 1, 11, 6.
11. Quint. 1, pr. 16.
12. 1, 6, 45.

caractérisent[1]. C'est sans doute quelque Trimalchion ou quelque Échion que Juvénal a en vue lorsqu'il représente le Grec toujours prêt à louer la conversation d'un ami sans culture[2].

Nous avons à nous demander maintenant si ce peuple avait quelque forme de goût littéraire et quelque conception des plaisirs de l'esprit. La réponse de Juvénal, *panem et circenses*, a trop souvent suffi aux moralistes en quête de déclamation et parfois aux historiens. Elle émane d'un satirique, d'un *laudator temporis acti*, et cette circonstance doit nous mettre en défiance. Le cirque a tenu sans doute une grande place parmi les divertissements de l'empire et les courses n'y étaient pas plus coupables qu'elles ne le sont aujourd'hui à Chantilly et à Longchamp. Les autres jeux appellent, il est vrai, de bien graves réserves. Mais le cirque n'était pas tout. A côté de lui s'offrait le mime, qui a été l'une des passions du monde ancien. Il ne nous est guère connu que par les patientes recherches de H. Reich[3], par quelques échantillons d'une allure toute littéraire, représentant inexactement le genre, qui nous sont venus de Théocrite et d'Hérondas, et par un passage du *Satiricon* qui nous introduit, pour ainsi dire, dans la loge même des acteurs[4]. Au moment où la bande d'Eumolpe arrive à Crotone, elle décide d'exploiter la situation en trompant les habitants par une comédie bien organisée. Eumolpe est à la fois l'impresario et le premier rôle du mime (*mimum componere*) ; nous assistons à la composition du libretto (*formulam*) et aux indications de jeux de scènes données aux acteurs. Nulle part on ne comprend mieux ce qu'était le mime, véritable *commedia dell' arte*, qui attendait son existence de l'improvisation des acteurs. Le peuple aimait ce genre. Il y voyait reparaître, comme chez nous sur les tréteaux du Pont-Neuf, de vieilles connaissances dont il savait par cœur les mœurs et les ridicules : *Dossenus*, *Pappus*, le *scurra*, le *parasitus*, le *morio*, le *sannio*, l'*ardalio*, le *bucco*, le *mimus calvus*, etc... La preuve de la popularité de ces héros, c'est que Rome, au triomphe qui suivit la guerre des Gaules, ne trouve pas de plus grand honneur à faire à César, dans la licence des propos fescennins, que de le comparer à l'un d'entre eux : *moechum caluum adducimus*[5], chantaient les soldats autour du char. L'intérêt porté au mime par le

1. Cf. en particulier les propos des affranchis, 42 et suiv.
2. 3, 86-87.
3. *Der Mimus*, Berlin, 1903.
4. 117.
5. Suet. *Iul.* 51 ; cf. H. Reich, I, p. 195.

public, dit H. Reich, avait fait de ce genre dramatique un quasi-instrument de gouvernement[1]. L'acteur Pylade répondit un jour à une observation d'Auguste : « Vous avez intérêt, César, à ce que le peuple (τὸν δῆμον) s'occupe de ce qui nous concerne[2]. » Les vers d'atellanes servaient au public à exprimer son mécontentement avec ensemble[3]. Bref, rien n'était changé depuis le temps où Cicéron, pour prendre la température de l'opinion romaine, demandait à être informé des *mimorum dicta*[4].

Si le mime plaisait au public, c'est qu'avec le réalisme inné à la race il mettait sous ses yeux la vie de tous les jours, principalement dans les milieux de petites gens. On ne saurait douter qu'il l'ait fait souvent avec grossièreté, souvent aussi avec cette cruauté et ce goût du sang qui ont été si longtemps dans les mœurs de l'humanité et dont on se demande parfois si de nos jours ils ont pleinement disparu. Martial nous apprend que dans le mime de Laureolus un condamné à mort était vraiment crucifié[5]. Mais ces brutalités n'étaient pas la forme essentielle du mime. L'un des monuments les plus étendus qui nous soient restés de ce genre est le beau recueil de sentences de Publilius Syrus, parmi lesquelles se lisent les pensées les plus délicates. Sénèque leur a rendu hommage dans le *De tranquillitate animi* en disant que plusieurs ne seraient pas déplacées sur le cothurne[6]. Ces maximes, dit-il encore, alternaient avec de grosses plaisanteries, lancées vers le sommet de la *cauea*, où siégeait le petit peuple, et le petit peuple en faisait son profit, dit-il ailleurs, car lui-même (*ille sordidissimus*) applaudissait à l'unanimité les vers de ce genre et se réjouissait de voir faire le procès de ses propres défauts[7]. Certains aspects de la culture intellectuelle lui parvenaient aussi par la voie du théâtre. En parcourant les épigrammes de Martial, on se convainc aisément que souvent les spectacles du cirque ne se comprenaient que si l'auditeur était initié à ce système de légendes sur lequel reposait tout l'art et toute la poésie antique. Et dès le temps de Plaute il en était ainsi. Une pièce comme *Amphitryon*, le fragment des *Bacchides*[8], dans lequel tant de jeux de mots roulent sur les récits concernant la prise de Troie que Virgile n'avait pas encore popu-

1. I, p. 187.
2. Dio. Cass., 54, 17.
3. Suet. *Galba, 13.*
4. *Att.* 13, 3, 2.
5. *Spect.* 7, 4.
6. 11, 8.
7. Sen. *Ep.* 108, 10.
8. Pl. *Bacch.* 925 et suiv.

larisés, montrent que les petites gens même étaient capables de saisir la finesse de ces plaisanteries et d'en rire : Plaute eût été en grande partie inintelligible sans une connaissance élémentaire de ces légendes.

Des divertissements plus sérieux s'offraient aussi aux basses classes. Depuis le règne de Tibère, il est vrai, les comices gardaient le silence. Mais les basiliques et les tribunaux du forum s'ouvraient à tous et les humbles s'y laissent entrevoir. Pline parle des auditeurs en haillons qui l'intimident à ses heures : *illos quoque sordidos pullatosque reveremur*[1]. Quintilien explique que quand l'action de l'orateur s'exagère, s'il bat des mains, s'il frappe du pied, se donne des coups sur la cuisse, la poitrine ou le front, les cercles de petites gens sont ravis : *mire ad pullatum circulum facit*[2]. Si cette remarque n'atteste pas le bon goût du peuple, elle atteste sa présence. D'ailleurs, on ne s'expliquerait pas que Domitien eût choisi pour les concours capitolins des locaux énormes, le théâtre de Pompée, l'Odéon, le Stade, s'il n'eût prévu des foules qui ne pouvaient se former sans l'assistance des basses classes. Et ces foules étaient là le jour où elles adressèrent à l'empereur, *ingenti consensu*, « avec une énorme unanimité », une prière pour Palfurius Sura[3].

*
* *

Au-dessus de ces masses dont la capacité ne s'étendait pas au delà de la lecture et de l'écriture et dont les goûts intellectuels atteignent le niveau du mime, nous rencontrons un public cultivé, dans lequel persiste la discrimination établie par Lucilius entre Persius et Laelius Decimus[4]. Horace nous prévient que son public de choix, ce sont les chevaliers[5] ; aux chevaliers, qui n'appartenaient pas nécessairement à l'ordre social de ce nom, il accordait un bon goût infaillible, tandis que le *populus*, le grand public qu'il leur oppose, n'en a que des éclairs[6]. Pline distingue aussi les *docti* ou raffinés, des *imperiti* ou *indocti*, le grand public de jugement peu sûr[7]. Les limites de ces classes ne pouvaient être que flottantes,

1. *Ep.* 7, 17, 9.
2. 2, 12, 10.
3. Suet. *Dom.* 13, 1.
4. A. Guillemin, *Le public et la vie littéraire à Rome au temps de la République*, Rev. Ét. lat., 1934, p. 65.
5. *A. P.* 113, 248; *Sat.* 1, 10, 76.
6. *Ep.* 2, 1, 63.
7. *Ep.* 2, 19, 8.

elles se perdaient l'une dans l'autre par une dégradation insensible. Nous nous en tiendrons donc en gros aux indications des anciens, et dans le cadre qu'ils nous offrent nous allons essayer de définir le niveau et les tendances intellectuelles du grand public.

Un premier fait nous frappe dès que nous l'abordons : c'est celui des souvenirs persistants et vivants qu'il emportait de l'explication des poètes. Le meilleur témoignage que nous en ayons est la littérature funéraire. M. E. Galletier a très bien mis en évidence l'intérêt de cette littérature[1]. En face du pessimisme conventionnel de la satire, les épitaphes nous révèlent des aspects bien plus attrayants de la population antique. Mais à qui devons-nous cette révélation? Autrement dit, dans quel milieu faut-il chercher les auteurs de ces épitaphes? On a parlé d'un manuel dont le lapicide aurait tiré ses textes. M. E. Galletier ne juge pas concluants les arguments par lesquels on a cherché à en prouver l'existence. Il croit bien plutôt que les épitaphes sont composées par la famille, soit qu'elle rédige elle-même son petit poème, soit qu'elle glane l'expression de ses regrets sur l'inscription d'autres tombeaux[2]. L'on se sent incliné vers cette opinion, non seulement par le contenu si personnel de beaucoup d'épitaphes, mais par les innombrables fautes de grammaire et de métrique qui les caractérisent. L'existence d'un texte passe-partout, même utilisé avec des combinaisons variées, ne saurait rendre compte de ces deux circonstances.

Les incorrections s'expliquent, au contraire, par l'humilité de ceux auxquels sont consacrées un grand nombre d'épitaphes : des affranchis, des esclaves, une bouchère, de petits commerçants[3], etc... M. E. Galletier a même montré que les confidences posthumes émanaient presque sans exception du petit peuple, les grands se contentant de quelques lignes sobres et hautaines[4].

Cependant, malgré les gaucheries et les fautes de toute sorte, les souvenirs classiques affluent. C'est avec des débris de Virgile, d'Ovide, de Properce, de Lucrèce, de Tibulle, etc..., que les vivants

1. *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*, Paris, 1922, p. 118, etc...

2. *Poésie funéraire*, p. 226 et suiv.

3. *C. I. L.*, 1, 1194; 6, 12652; F. Plessis, *Épitaphes*, Paris, 1905, n° 26; E. Galletier, *Poésie funéraire*, p. 269.

4. *Id.*, p. 52.

pleurent leurs morts[1]. Deux vers de l'*Énéide* sont gravés sur la tombe d'une esclave[2]. Les inscriptions de Pompéi regorgent aussi des citations des poètes. Elles sont si nombreuses qu'il est même impossible d'en donner un inventaire dans cette étude[3].

D'ailleurs, l'incorrection est loin d'y régner partout. La valeur littéraire de ces épitaphes reflète vraisemblablement celle des divers publics auxquels on les doit. Deux faits attireront notre attention. Le premier, c'est la place énorme que les élégiaques tiennent dans cette littérature, soit sur les tombes, soit sur les murs de Pompéi[4]; le second, c'est que ces élégiaques, nous l'avons vu, n'étaient pas ou étaient peu utilisés dans l'enseignement[5]. Le public moyen les a certainement, au sortir de l'école, lus et relus pour son plaisir et conservés dans sa mémoire, tenace comme elle l'était dans l'antiquité. Leur pénétration dans les couches inférieures de la population s'explique probablement, comme la connaissance qu'en possédait Trimalchion, par des citations répétées de ceux qui les connaissaient directement, par le mélange intime de ces souvenirs à tous les événements de la vie. C'étaient quelques vers qui étaient familiers, les plus célèbres, les plus répétés, et non pas le poète entier.

Le public moyen était donc de culture inégale, et cette circonstance nous invite à essayer d'en déterminer la composition.

On y rencontre d'abord de petits bourgeois, comme le père d'Horace, qui, n'ayant pas joui eux-mêmes de la culture, la voulaient pour leurs enfants et la leur procuraient même au prix de sacrifices[6]. On y rencontre aussi des hommes du monde, parlant bien, mais sans la recherche des *scholastici* ou grammairiens voués à l'enseignement et qui s'efforcent de se distinguer de ces derniers par un certain laisser-aller dans le choix du vocabulaire[7]. Il y avait aussi les officiers, dont les allures n'ont pas beaucoup changé depuis le temps de Lucilius. A la colonie militaire de Venusia, ils sont rois[8], mais ne ressentent pas pour leurs descendants le besoin d'une culture supérieure à celle que donne le maître

1. Cf. E. Lissberger, *Das Fortleben der römischen Elegiker in den Carmina epigraphica*, Tübingen, 1934, *passim*.
2. Bücheler, *Carm. lat. epigr.* 816.
3. *C. I. L.*, 4, 1237; 1893; 1894; 3072; 1896; 3155, etc...
4. Cf. E. Lissberger, *passim*.
5. Quint. 1, 8, 6.
6. Hor. *Sat.* 1, 6, 76 et suiv.
7. Sen. *Contr.* 7, Praef. 3.
8. *Magnis et centurionibus*, Hor. *Sat.* 1, 6, 72.

d'école Flavius. Les historiens s'accordent sur l'indifférence de ces soldats à l'égard des plaisirs de l'étude. Perse leur prête un grand mépris de la philosophie[1]. Martial témoigne qu'ils lisaient son livre au pays des Gètes[2]. Mais sans doute y cherchaient-ils d'autres plaisirs que ceux des lettres. C'est dans les bagages d'un officier que furent trouvés les contes milésiaques d'Aristide, avec lesquels bien des épigrammes peuvent rivaliser[3].

Ce public moyen comprenait aussi beaucoup de femmes. L'école du *ludi magister* recevait souvent les deux sexes[4]. Au sortir de ces éléments, il semble que la plupart des jeunes filles aient continué leurs études chez elles. Pline fait l'éloge des goûts studieux de la petite Minicia Marcella, qui mourut fiancée, n'ayant pas encore treize ans[5]. Les épitaphes attestent sans cesse, même pour de très jeunes filles, que leurs études étaient pleines de promesses[6]. L'un des passages qui nous renseignent le mieux sur les disciplines et les exercices qui en faisaient l'objet est celui que Juvénal leur consacre dans les vers 434-456 de la satire VI. Ils ne sont certes pas à leur honneur, mais outre qu'ils émanent d'un satirique, outre que l'espèce des pédants et des pédantes a existé dans tous les temps et dans tous les lieux et que sa présence à Rome ne doit rien faire préjuger pour l'ensemble des femmes, Th. Birt a expliqué que le poète désapprouve beaucoup moins les connaissances possédées par celle qu'il met en scène que l'abus qu'elle en fait, de manière à se rendre insupportable à la société qu'elle préside[7]. Dans cette critique, nous retrouvons les exercices pratiqués à l'école : parallèles de poètes (434-437), exercices de style faisant probablement partie d'une déclamation (448-450), connaissance de l'histoire, dont Quintilien recommande la lecture aux élèves du rhéteur[8] (450), science de la grammaire (451-456) et des poètes (454).

Les femmes ont même souvent dépassé ce niveau moyen et laissé un nom dans la littérature. Ce fut le cas de Périlla, d'Agrippine, mère de Néron, dont on a connu des mémoires, de Cécilia Trébulla et de Julia Balbilla, dont les poèmes furent écrits sur le

1. 3, 77 et suiv.
2. 11, 3, 3-4.
3. Plut. *Crass.* 32.
4. Mart. 9, 68, 1-2; 8, 3, 15-16.
5. *Ep.* 5, 16, 3.
6. E. Galletier, *Poésie funéraire*, p. 142.
7. *Der Aufbau der sechsten und vierten Satire Juvenals*, Rh. Mus., 1915, p. 537.
8. 2, 5, 1.

colosse de Memnon, de Sulpicia, l'un des auteurs du *Corpus Tibullianum*, d'une seconde Sulpicia vivant sous Domitien[1], etc...

Mais laissons là les talents exceptionnels et tenons-nous-en à la culture de la femme moyenne. L'épithète de *docta* lui est appliquée en mainte circonstance, ce qui marque moins, comme nous l'avons dit, l'érudition que le bon goût littéraire[2]. Elle se rencontre surtout dans l'élégie et pour Properce le don qu'elle représente est le meilleur assaisonnement de l'amour[3]. Voici comment il s'explique sur ce don et la culture qui le confère :

*uni si qua placet, culta puella sat est,*
*cum tibi praesertim Phoebus sua carmina donet*
*Aoniamque libens Calliopea lyram*
*unica nec desit iocondis gratia verbis*[4].

Cynthie faisait donc des vers (27), elle jouait de la lyre (28) et parlait agréablement (29). *Docta* se lit souvent sur les épitaphes[5]. Dans le résumé en prose qui commence l'inscription funéraire de la petite danseuse Eucharis, actrice de mime, morte à quatorze ans, à l'époque républicaine, on lit : *docta erodita omnes artes*, et, au cours du petit poème qui suit :

*docta erodita paene Musarum manu*[6].

Avec Eucharis comme avec Cynthie, nous sommes en plein demi-monde et nous avons lieu de nous demander s'il en était à Rome comme en Grèce, où la culture intellectuelle était l'apanage de la courtisane, mais non de la femme de la société. Or, les talents prêtés par Properce à Cynthie sont attribués par d'autres écrivains aux femmes les plus distinguées. Déjà l'épitaphe de Claudia, une contemporaine des Gracques et de Cornélia, vantait le charme de la conversation de la morte : *sermone lepido*[7]. Plus proche par les temps de Cynthie, la femme de Pline a les mêmes talents : elle est connaisseuse en belles-lettres, chante les vers de son mari et les accompagne sur la cithare[8]. Certaines n'ont même pas reculé devant des études plus graves. Le rhéteur Sénèque, d'une austé-

1. Cf. C. Bader, *La femme romaine*, Paris, 1877; beaucoup d'autres lettrées sont énumérées dans cet ouvrage.
2. A. Guillemin, *Le public et la vie littéraire*, Rev. Ét. lat., 1934, p. 330.
3. 2, 13, 11.
4. 1, 2,26-29.
5. *C. I. L.*, 6, 33898; 6, 21846, etc...; Büchel. 1136.
6. *C. I. L.*, 1, 1009 et 6, 10096.
7. *C. I. L.*, 1, 1007 et 6, 15346.
8. Pl. *Ep.* 4, 19, 2-4.

rité digne des *barbati*, a interdit à sa femme Helvia l'accès de la philosophie. Mais son fils, beaucoup plus moderne, lui conseille d'y chercher la consolation de ses chagrins[1] et applique à sa mère les principes qu'il a posés dans le *De constantia sapientis*[2] : *imprudens animal est et, nisi scientia accessit ac multa eruditio, ferum*, « la femme est un être irréfléchi et, quand son intelligence n'a pas été améliorée par la connaissance et une grande culture, tout impulsif ». L'étude de la philosophie est signalée, d'ailleurs, dans l'éloge funèbre de femmes qui ne sont pas autrement connues[3]. Cornelia, femme de Pompée, avait approfondi la plupart des disciplines en vigueur de son temps[4]. Les femmes prenaient aussi largement part aux manifestations littéraires du pays. Pour n'en pas citer d'autre exemple, elles remplissaient les galeries de la basilique Julia les jours de grands procès[5]. Seule la langue grecque semble leur avoir été déconseillée, et encore s'agit-il moins de son acquisition que de son usage. Pour Juvénal[6] et pour Martial, c'est celle des amours condamnées ; Martial s'exprime énergiquement sur ce point :

*tu licet ediscas totam referasque Corinthon,*
*non tamen omnino, Laelia, Lais eris*[7].

A côté des femmes, n'oublions pas les enfants. Certaines habitudes de l'époque ne tendirent que trop à en faire des personnages. Non seulement les parents se rendaient fréquemment à l'école du rhéteur pour applaudir des travaux de tout jeunes gens qu'il aurait mieux valu corriger[8], mais les empereurs appelèrent les enfants à concourir dans les jeux publics. Le hasard nous a conservé le nom de quelques petits prodiges qui se révélèrent à cette occasion[9]. On a découvert en 1871 le tombeau de l'un d'eux, qui concourut avec un poème grec de quarante-trois vers, ayant pour sujet les reproches adressés par Jupiter au Soleil pour avoir confié son char à Phaéton. Le pauvre petit mourut à onze ans, épuisé peut-être par cet effort prématuré[10]. P. Annius Florus et L. Valérius Pudens eurent la même gloire et la même fin vers l'âge de

1. Sen. *Helv.* 16.
2. 14, 1.
3. E. Galletier, *Poésie funéraire*, p. 128.
4. Plut. *Pomp.* 55.
5. Pl. *Ep.* 6, 33, 4.
6. 6, 184 et suiv.
7. 10, 68, 11-12.
8. Pers. 3, 44-47.
9. G. Lafaye, *De poetarum et oratorum certaminibus apud ueteres*, Paris, 1883, p. 79 et suiv.
10. *Id.*, p. 71 et suiv.

treize ans[1]. A cette phalange appartenait sans doute le « jeune poète » dont le petit sarcophage est conservé au musée du Louvre.

Dans le monde de la culture, Rome jouissait assurément d'un rang privilégié. Non seulement les écoles y étaient plus nombreuses, les maîtres meilleurs, mais de plus elle possédait le don qu'ont eu certaines capitales intellectuelles de stimuler les esprits et d'offrir le milieu rêvé pour l'épanouissement d'œuvres plus parfaites et plus délicates. Martial a rendu plus d'une fois ce témoignage à la grande cité[2] ; dans le prologue du livre XII, il en regrette les bibliothèques, les théâtres, les cercles. A cela près, les provinces suivaient l'impulsion de Rome ; les livres, nous l'avons vu précédemment, y parvenaient nombreux, bien qu'avec un certain retard[3] ; le nom des grands hommes y soulevait le désir de les connaître[4] ; des cercles de lettrés existaient dans de petites villes comme Herculanum[5]. Sans doute y a-t-il quelque exagération dans la promesse que se font les poètes d'atteindre par leurs œuvres la Colchide, le pays des Gétules, celui des Daces, des Gélons, le monde entier[6]. Mais les goûts du reste de l'empire différaient assurément de ceux de la capitale moins en nature qu'en degré.

* * *

Nous avons à parler maintenant de la partie du public qui, beaucoup moins nombreuse que les deux précédentes, a suffi cependant, par son éclat et son activité, à leur faire écran. Bien souvent, elle représente à elle seule le public romain, et sa fécondité et son originalité ont fait oublier qu'elle n'en est, à tout prendre, que l'élite, c'est-à-dire la minorité.

Il ne peut être question de faire ici l'histoire des cercles littéraires de l'époque impériale. Les noms seuls des personnalités autour desquelles ils se sont groupés, Auguste, Mécène, Asinius Pollion, Messala, Denys d'Halicarnasse, Tibère, Pison, Sénèque, Cotta, Pline le Jeune, Arruntius Stella, Rutilius Gallicus, Manilius

1. G. Lafaye, *De poetarum et oratorum certaminibus apud ueteres*, p. 72.
2. 3, 1, 5-6; 12, pr. 9 et suiv.
3. Hor. *Ep.* 1, 20, 13.
4. Pl. *Ep.* 2, 3, 8; 9, 23.
5. Cercle de Pison, dont Philodème fut l'hôte.
6. Hor. *Carm.* 2, 20, 17 et suiv.; Or. *Tr.* 4, 10, 128; Mart. 8, 61, 5 et 10, 9, 3, etc...

Vopiscus[1], etc..., exigeraient déjà une longue énumération. J'essayerai seulement de mettre en évidence les traits spéciaux par lesquels ces hautes sphères littéraires se distinguaient de celles que nous venons de parcourir.

A l'époque de Cicéron, il était rare que la carrière d'un Romain appartenant à une famille distinguée ne le conduisît pas directement à la politique. Qui disait alors politique disait parole publique. Le sénateur, le magistrat et même le général devaient être orateurs et sentaient le besoin de s'entraîner à l'éloquence par des exercices journaliers de déclamation. Ils avaient en même temps conscience que la vie intellectuelle de la nation reposait sur eux et qu'ils se devaient de faire honneur à ce fardeau. Ces besoins avaient développé des tendances studieuses, s'exprimant en toute circonstance par le verbe *studere* et le substantif *studium*, dont la fréquence chez les écrivains reflète leur état d'esprit. On croyait déchoir si chaque journée n'avait pas, par quelque effort ou quelque travail, contribué à la souplesse ou à l'enrichissement d'un esprit qu'il fallait toujours tenir en éveil. Les lettres de Cicéron entretiennent ses correspondants de cette bonne volonté et montrent qu'un Romain ne s'estimait jamais en possession définitive de sa culture.

A l'époque impériale, cette disposition ne fit que s'exagérer et eut pour conséquence la conservation indéfinie des habitudes scolaires. Lorsque, pour répondre au désir de son jeune ami Fuscus Salinator, Pline le Jeune se met à lui tracer un programme d'études, ce sont les exercices pratiqués chez le grammairien et chez le rhéteur qu'il recommande : traduction grecque, thème et version ; imitation d'un morceau dont on a fait la lecture ; développement d'un sujet traité par un écrivain, puis comparaison du modèle et de l'imitation ; réfection d'un discours déjà composé en en modifiant les parties, rédaction historique ou épistolaire, composition d'un petit poème[2].

1. Ces Romains, souvent en vue à la fois dans le monde politique et dans le monde littéraire, ont été l'objet de monographies nombreuses : P. S. Frandsen, *C. Cilnius Maecenas*, Altona, 1843; M. Lenchantin de Gubernatis, *Quid Asinius Pollio de quibusdam aetatis suae scriptoribus senserit*, Riv. d. Fil., 1908, p. 261 et suiv.; L. Fontaine, *De Valerio Messala Corvino*, Versailles, 1878; J. Hammer, *Prologomena to an edition of the Panegyricus Messalae, The military and political career of M. Valerius Messala Corvinus*, Columbia, 1925; cf. aussi M. Egger, *Denys d'Halicarnasse*, Paris, 1902, etc...

2. *Ep.* 7, 9.

Et ce n'était pas à huis clos seulement que s'exécutait ce programme élémentaire. Les Romains aimaient à retourner pour tout de bon à l'école, à s'asseoir de nouveau sur les bancs, à entendre une leçon de grammaire ou de rhétorique. Pline explique à son ami Mauricus qu'en lui confiant la recherche d'un professeur pour ses pupilles il a été pour lui l'occasion de ce plaisir[1]. Les empereurs trouvaient eux aussi le temps d'en jouir. Sénèque raconte comment Auguste, accompagné d'Agrippa et de Mécène, assistait aux déclamations, et il est aisé de deviner que ce haut exemple était suivi[2].

Le fruit de ce labeur était en général une médiocre production littéraire dont rien ou presque rien n'est venu jusqu'à nous. Les genres cultivés dans les cercles de lettrés n'ont pas beaucoup changé depuis l'époque républicaine. Mais ce qui est nouveau à l'époque impériale, c'est l'intensité et le mode des corrections. Des écrivains comme Pline et ses amis veulent que l'œuvre soit sans défaut et y intéressent tout leur cercle. J'ai décrit ailleurs la minutie de ces corrections et la torture que s'infligeait l'escouade qui s'y appliquait[3].

Par ce travail, les hautes classes ne doutaient pas qu'elles n'accomplissent leur devoir social en sauvegardant la culture dont le monde antique était si fier. Et ici apparaît un second trait de leur mentalité, qui s'est associé au premier et l'a renforcé. On n'a peut-être pas attaché, dans l'étude des opinions littéraires, une attention suffisante à l'orgueil de caste intellectuel qui, depuis Lucilius, s'applique à trier les lecteurs et à en dédaigner la majeure partie. Nous avons vu cette superbe s'exprimer plus d'une fois par la bouche d'Horace ; Perse parle de même dans des vers obscurs que M. F. Villeneuve interprète ainsi : « Il nous laisse entendre lui-même qu'il n'écrit ni pour les ignorants ni pour les simples[4]. » Martial donne une excellente formule de ce choix :

*scribat carmina circulis Palaemon,*
*me raris iuuat auribus placere*[5].

1. *Ep.* 2, 18, 1.
2. *Contr.* 2, 4, 12; cf. 1, 3, 11; Tac. *Dial.* 14, etc...
3. A. Guillemin, *Pline le Jeune et la vie littéraire de son temps*, Paris, 1929, p. 43 et suiv.
4. *Essai sur Perse*, p. 161.
5. 2, 86, 11-12; ce qui n'empêche pas Martial de se vanter que ses livres vont

Ce dédain des masses eut son retentissement dans la vie littéraire. Quand on y regarde de près, on s'aperçoit que si les lettrés des cercles côtoient le reste du public et même le peuple dans les plaisirs et manifestations intellectuelles, au théâtre, au forum, dans les basiliques, ils se sont fait de certains genres des jardins fermés dans lesquels ils n'admettent pas la foule. La satire semble bien être l'un de ces jardins. L'indifférence du public pour Horace nous est apparue frappante ; il est facile de se rendre compte que le petit livre de Perse a été peu lu, et de la popularité de Juvénal nous n'avons aucune trace. Pline même ne le nomme pas. Il est bien vraisemblable que le *Satiricon*, avec son élégante imitation des milieux populaires, n'a pas atteint le grand public. Et cette sorte de crevasse séparant les hautes sphères littéraires de ce que beaucoup appellent le *populus* est la meilleure explication que nous ayons de la transformation que subit la tragédie à l'époque impériale. Passée de la scène à l'auditorium, c'est-à-dire du grand public aux raffinés des sociétés littéraires, elle devint une forme de la satire.

La faille nous apparaîtra plus profonde encore si nous envisageons les théories. Elles ne se discutaient guère dans le grand public, mal préparé à discerner consciemment les nuances et peu entraîné aux débats subtils. Dans les cercles de lettrés régnaient, au contraire, des opinions. C'est là que l'asianisme rencontra son irréductible adversaire, l'atticisme. Ces deux systèmes, qu'on lie trop souvent en un couple de contraires, ont en réalité des ressorts très inégaux. Nous avons vu plus haut que l'asianisme n'est autre chose que la réponse à l'appel des instincts littéraires d'un public moyen, tantôt basse et épaisse, tantôt fine et délicate, mais toujours vivante. L'atticisme fut, au contraire, une théorie éclose dans des milieux de lettrés boudeurs, dédaigneux de la vie du grand public et cultivant des œuvres artificielles, dépouillées à dessein de toute passion et de toute image. Des atticistes de stricte observance, comme Asinius Pollion, le temps n'a respecté aucun écrit.

A côté des exagérés se forma un tiers parti représenté surtout par Auguste, dont l'influence modératrice maintint, tant qu'il vécut, le contact entre les grandes productions littéraires et la vie

jusqu'au bout du monde et tombent dans les mains des centurions ; cette gloire venue par surcroît ne lui semble pas à dédaigner.

de la nation[1], et Denys d'Halicarnasse qui, après une charge vigoureuse contre l'asianisme[2], revint à des sentiments plus sages et eut une action heureuse sur le milieu qu'atteignirent ses écrits et son enseignement.

D'autres issues s'offraient à ceux qui voulaient à tout prix fuir l'asianisme. Au siècle précédent, le parti des anciens avait eu pour mot d'ordre de s'opposer aux nouveautés venues de la Grèce. Comme les modèles grecs avaient maintenant droit de cité non seulement dans les genres littéraires, mais dans le vocabulaire et la syntaxe de la langue, le rôle de ce parti était terminé sous sa forme primitive. Cependant il durait et son ardeur belliqueuse n'était pas calmée. Non seulement il s'efforçait de maintenir en honneur des auteurs que le grand public avait cessé de lire, mais il rompait des lances en leur faveur avec les plus délicats parmi les lettrés, Horace, par exemple[3]. Des esprits justes et droits, Tacite[4], Juvénal[5], Pline le Jeune[6], protestaient contre une telle attitude et s'efforçaient d'en montrer le ridicule, demandaient quelle date formait la délimitation entre anciens et modernes, pourquoi, avant cette date, tous les écrits étaient excellents et après tous condamnables. Leur raison ne triompha pas et le culte inconsidéré des anciens alla se développant à mesure qu'on s'éloignait d'eux.

Ce sont aussi des ennemis de l'asianisme que met aux prises la querelle des Apollodoriens et des Théodoriens, dont les griefs réciproques sont encore mal connus. Mais deux notions sont acquises à leur sujet ; la première, c'est que des deux adversaires, Apollodore de Pergame, maître d'Auguste[7], et Théodore de Gadara, maître de Tibère, aucun n'appartenait au parti asianiste ; la seconde, c'est que les Apollodoriens se réclamaient des modèles antiques[8].

Ces considérations nous mettent en présence d'une petite répu-

1. Suet. *Aug.* 86.
2. *De ueteribus oratoribus*, 446; Denys devint par la suite beaucoup plus tolérant, cf. M. Egger, *Denys*, p. 40.
3. Hor. *Sat.* 4, 1 et suiv.; 10, 1 et suiv., etc...
4. *Dial.* 16.
5. 7, 38.
6. *Ep.* 1, 16, 8.
7. Cf. M. Schanz, *Die Apollodoreer und die Theodoreer*, Herm. 1890, et en particulier p. 37 et suiv.; F. Blass, *Die griechische Beredsamkeit in dem Zeitraum von Alexander bis auf Augustus*, Berlin, 1865, p. 155 et suiv.
8. Anonyme de Séguier, L. Spengel, *Rhet. Graec.* I, II, p. 358, 15 et 16.

blique des lettres, toujours prête à faire front contre l'ennemi commun, l'asianisme, mais infiniment divisée lorsqu'il s'agit des aspects positifs de son programme, et, tendance plus fâcheuse encore, n'en cherchant la réalisation que par le recours à quelque idéal périmé que pouvait atteindre seulement un effort laborieux ou un tour de force du génie. L'ensemble des cercles littéraires regardait obstinément en arrière.

Certains esprits entrevirent cependant les inconvénients d'une telle situation et en même temps les issues qui permettaient d'y échapper. A l'intérieur même des cercles de lettrés se dessinèrent plusieurs mouvements tendant vers une sorte de renouveau. Malheureusement ils avortèrent, faute de trouver l'atmosphère dont ils avaient besoin et d'être nourris par une sève assez forte.

Le premier pourrait être appelé « la querelle du livre égal ». L'auteur du Περὶ ὕψους se demande s'il est plus avantageux à l'œuvre littéraire que la correction y soit partout respectée ou qu'une beauté plus hardie vienne compenser les fautes de goût. « Homère, dit-il, est bien loin d'être exempt d'erreurs (ἁμαρτήματα καὶ Ὁμήρου καὶ τῶν ἄλλων), et cependant ne préférerait-on pas être Homère plutôt que tel autre petit poète auquel rien ne peut être reproché[1]? » Que nous ayons là un écho des discussions de l'époque, nous ne saurions en douter en entendant Martial exprimer son dédain pour le « livre égal » :

*aequalis liber est, Cretice, qui malus est*[2].

L'épithète n'est pas choisie à l'aventure. Elle signifie moins « égal à lui-même en toutes ses parties » que « conservant le niveau de la plaine ». Cicéron[3] et Horace[4] se jouent déjà au milieu d'images dérivant de la conception des trois styles représentés le premier comme « élevé » et le dernier comme « bas » ; ce dernier assure à celui qui l'emploie la sécurité du terrain plat, tandis que si l'on monte haut avec le premier, on s'expose au danger d'une chute. L'idée de « danger », *praeceps*, *abrupta*, *periculosa*, παράβολα, etc..., a fini par former antithèse avec celle du *liber aequalis*[5]. Cette doctrine est copieusement exposée dans la lettre 9, 26, de Pline, qui

1. Éd. Vahlen, 33.
2. 7, 90, 4.
3. *Or.* 98.
4. *A. P.* 28.
5. Sen. *Contr.* 10, praef. 15; Sen. *Ep.* 59, 5; 114, 11; Quint. 8, 6, 11; 2, 11, 13, etc...

commence par une sorte de maxime : *nihil peccat nisi quod nihil peccat.* Après cela viennent de nombreux exemples de passages « risqués », dont quelques-uns sont communs à Pline et au Περὶ ὕψους. Cet accord d'auteurs appartenant à des âges différents indique clairement qu'une protestation contre la tendance stérile à la perfection a traversé toute la petite république des raffinés. Cicéron n'a pu contenir son génie dans les cadres de l'atticisme et l'a expié en se voyant marqué du signe de l' « asianisme ». Et n'est-ce pas précisément cet état d'esprit qui nous a donné Juvénal et Tacite? C'est à ce niveau qu'aurait dû se produire, si elle eût été possible, la soudure des cercles littéraires et du grand public. Elle a échoué vraisemblablement parce que, après Tacite, aucun génie de premier ordre, arrachant les lettrés à leurs minces querelles, le grand public à ses goûts trop faciles, n'est venu refaire autour de lui dans l'admiration l'unanimité qui avait accueilli Virgile et Tacite.

Une vue pénétrante aurait distingué dans les controverses de l'époque d'autres promesses de renouvellement. On admet d'ordinaire aujourd'hui que l'opposition des Apollodoriens aux Théodoriens ne portait guère que sur un point : le premier tenait pour la rigidité du schéma oratoire, le second pour la liberté ; il s'agissait donc de savoir si la liberté de l'art devait oui ou non être entravée par des « règles[1] ». La même question semble s'être discutée dans le cercle de Pison, aux réunions d'Herculanum, et on a pu montrer que Philodème, discutant si âprement les théories de Néoptolème de Parion, le modèle d'Horace[2], avait été amené par les doctrines épicuriennes à un état d'esprit plus aigu encore que celui de Théodore. Dans plusieurs articles[3], parus dans la revue *Atene e Roma*, M. A. Rostagni s'est attaché à mettre en lumière ce que contenait de nouveau la doctrine de ce philosophe : liberté de l'art, surtout vis-à-vis de la morale, union étroite du fond et de la forme, recherche d'une matière vivante, etc...

Si ce mouvement eût été viable, peut-être eût-il réalisé ses promesses. Mais on ne peut envisager des conséquences qui ne se sont pas produites. Je ne le rappelle que pour n'oublier aucune des ten-

1. Anonyme de Séguier, Spengel, I, II, 370, 14; 375, 9.
2. Ch. Jensen, *Philodemos. Über die Gedichte fünftes Buch*, Berlin, 1923, *passim.*
3. *Sulle trace di un' estetica dell'intuizione*, 1920, p. 46 et suiv., etc... Cf., du même auteur, *Filodemo contro l'estetica classica*, Riv. fil. e istr. class., 1924, p. 2.

dances qui s'agitaient alors et montrer que si les sphères de la haute culture vivaient volontiers toutes fenêtres closes, certains y sentaient cependant le besoin d'un renouvellement.

A. GUILLEMIN.

---

## VI

## L'ORPHISME A ROME

PAR A. BOULANGER
Professeur à la Sorbonne

« L'orphisme est à la mode ! » déclarait Erwin Rohde en 1895. Or, il ne semble pas que, depuis cette époque, l'orphisme se soit démodé. On continue à lui consacrer des livres, qui, le plus souvent,sont à côté de la question qu'ils prétendent traiter ; on le fait intervenir à tout propos et surtout hors de propos. C'est, en effet, une méthode aisée que de crier à l'orphisme dès qu'il s'agit de purifications, de migration des âmes, de châtiments infernaux, enfin de tout ce qui semble ne pas s'accorder avec l'idée qu'on s'est faite une fois pour toutes de la religion hellénique. C'est ainsi qu'on a déclaré orphique la généalogie divine qui se trouve au XIVe chant de l'*Iliade*[1], sinon l'épisode entier de la Διὸς ἀπατή ; une bonne partie de la *Nekuia* odysséenne ; divers mythes de la *Théogonie* hésiodique ; toutes les traces de mysticisme qu'on trouve chez les philosophes présocratiques ; l'inscription célèbre du thiase des Iobacchoi ; toute une série d'inscriptions funéraires ; la christologie de saint Paul, voire même le christianisme tout entier ; l'ascétisme des Esséniens ; les sculptures à sujets helléniques du Sarapeion de Memphis, en attendant qu'on interprète de façon semblable l'énigme du tableau du Titien dit « l'Amour sacré et l'Amour profane ».

De même on a identifié avec l'orphisme tous les mystères dionysiaques et spécialement ceux de Dionysos chthonien, par exemple le rituel des Anthestéries. On a prétendu le retrouver

1. Ξ 302 « Ὠκεανόν τε Θεῶν γένεσιν ».

chez les Cabires de Samothrace ; on lui a attribué une influence prépondérante sur les mystères d'Agra et sur le développement de la doctrine eschatologique d'Éleusis.

On ne saurait trop déplorer les méfaits de ce « panorphisme ». Fort heureusement une réaction se manifeste, à laquelle se sont associés des savants de premier ordre, tels que Wilamowitz et O. Kern, jadis fort ingénieux à découvrir l'orphisme partout. Mais il y a fort à faire pour détruire des préjugés depuis longtemps enracinés, pour démentir une doctrine quasi officielle qu'on se passait de main en main, avec le respect qu'ont les croyants pour un dogme. Il faut avoir le courage de faire un inventaire exact de ce que nous croyons savoir sur l'orphisme et de dénoncer ingénument nos ignorances. C'est ce que je voudrais essayer de faire ici pour une question restreinte : quelle connaissance les Romains ont-ils eue de l'orphisme? Ce mouvement religieux a-t-il laissé des traces à Rome dans la religion, dans l'art, dans la littérature?

Mais il est évident que la réponse à cette question dépend essentiellement de l'idée qu'on se fait de l'orphisme et de l'importance qu'on lui reconnaît dans le temps et dans l'espace. Je ne puis donc me dispenser de résumer tout d'abord les conclusions auxquelles m'ont amené une quinzaine d'années d'études sur ce sujet. Je suis persuadé que l'orphisme est surtout une invention des modernes. Jamais les Anciens n'ont connu une « église » orphique, dépositaire d'une doctrine dont les origines se perdraient dans la nuit des temps et qui aurait persisté, inchangée, jusqu'aux premiers siècles chrétiens — une église qui aurait eu ses communautés, ses édifices de culte, son clergé hiérarchisé, son « hieros logos », sa liturgie et ses mystères. Une telle conception, pour répandue qu'elle soit et bien qu'on lui ait donné une sorte de consécration officielle, est radicalement fausse. Ce qui, en réalité, a existé dans l'antiquité hellénique, c'est une littérature, très vaste et très diverse, mise sous le nom d'Orphée et qui s'est plusieurs fois renouvelée au cours des siècles. Orphée lui-même n'est pas, comme on l'a prétendu trop ingénieusement, une expression, une matérialisation de la religion orphique ; c'est une figure légendaire, qui a sa vie propre et indépendante. A l'origine, c'est une sorte de Muse du sexe masculin, dont la spécialité est la poésie religieuse. Il appartient au cycle apollinien, mais avec le temps, par une évolution toute naturelle, il passe pour un prophète inspiré, un hiéro-

phante. On lui attribue l'institution de tous les cultes à mystères, ceux d'Éleusis, aussi bien que ceux de Dionysos. C'est à ce titre qu'il sera finalement entraîné dans le cycle de ce dieu. Il a donc servi de patron à une série de manifestations religieuses ou « para-religieuses », qui toutes ont pour base des écrits dits « orphiques ». C'est à l'aide de ces morceaux disparates qu'on a bâti arbitrairement un vaste système qu'on a baptisé du nom d'orphisme.

Il y a de tout dans cette littérature orphique. Des hymnes aux dieux tels que ceux que chantaient les Lycomides dans leur sanctuaire de Phlia. Des recueils de formules magiques, comme en colportaient à Athènes ces orphéotélestes, que Platon traite d'ἀγύρται, et qui ne sont pas les hiérophantes de l'orphisme, mais de simples marchands d'orviétan, ou encore comme ces « bonnes recettes d'Orphée » dont parle Euripide. — Citons pour mémoire des poèmes et des écrits divers de caractère pseudo-scientifique, et que d'ailleurs on attribue tantôt à Orphée, tantôt à Hermès Trismégiste. — Enfin — et ce sont ceux-là les écrits orphiques par excellence — une ample littérature théogonique et théologique, fatras de doctrines parfois contradictoires, qui apparaît pour la première fois au VIe siècle av. J.-C., se renouvelle complètement vers le IIIe siècle avant notre ère et a été considérablement enrichie dans la suite.

Aristophane, Platon, Eudème, Aristote ont connu une théogonie orphique de type hésiodique et qui n'a presque rien de commun avec celle que citent et interprètent les néo-platoniciens du Ve et du VIe siècle après J.-C. Cette théogonie tardive, en vingt-quatre rapsodies, est pleine d'abstractions, de figures monstrueuses et de mythes étranges qui dénoncent l'influence profonde de l'Orient. Il serait absurde de considérer ces poèmes de basse époque comme les livres sacrés d'une secte. Ce sont de libres spéculations qu'on a pu, aisément et sans tromper personne, attribuer à Orphée. Leurs auteurs ne se souciaient guère d'unité de doctrine ni d'orthodoxie. Par surcroît, nous ne connaissons guère ces poèmes que par les témoignages plus que suspects des néo-platoniciens, qui tous sont possédés de l'idée fixe de faire coïncider le pseudo-orphisme avec leur propre doctrine et celle de Platon. Pour cela, ils ne reculent devant aucune inexactitude et aucun contresens. L'exemple leur venait du maître lui-même, de Platon, qui déjà transposait les mythes en philosophie. Quand il s'agit

de doctrines comme celle du salut, les néo-platoniciens, qui connaissaient le christianisme, ont prêté à Orphée des idées chrétiennes.

Or, c'est précisément de ces interprétations néo-platoniciennes que des orphéotélestes modernes ont tiré la doctrine qu'ils ont baptisée du nom d'orphisme. Ils n'ont pas eu de peine ensuite à démontrer que l'orphisme était la source principale de la christologie et de la sotériologie de saint Paul.

Est-ce à dire qu'il faille renoncer à connaître un orphisme religieux, j'entends une religion pratiquée par des fidèles qui méritent le nom d'orphiques? Non, certes ! à condition de ne pas admettre de témoignages postérieurs au IVe siècle avant notre ère. Nos sources principales, sinon uniques, seront donc Hérodote, Platon et Euripide. De leurs témoignages, on est autorisé à conclure que dans la deuxième moitié du VIe siècle furent mis en circulation des poèmes religieux attribués à Orphée, rédigés très probablement en Italie méridionale, quelques-uns peut-être à Athènes. Ces poèmes prétendaient apporter une révélation particulière et, comme les cultes à mystères, promettaient à ceux qui adopteraient leur doctrine un sort bienheureux dans l'au-delà.

L'orphisme appartient donc à cette catégorie de mystères qu'on a appelés « littéraires » pour les distinguer des mystères cultuels. Ceux-ci réclament l'accomplissement de toute une série d'actes religieux, tandis qu'une simple lecture suffit à initier aux mystères littéraires, qui ressortissent ainsi à la gnose. Ce caractère essentiellement livresque de l'orphisme est mis en lumière par Euripide, lorsqu'il fait dire par Thésée à son fils :

> Et maintenant, fais l'orgueilleux ! Vante en charlatan ta nourriture végétarienne, avec Orphée pour maître, fais le bacchant, tenant en honneur la fumée de tous ces livres[1].

De même une série de témoignages postérieurs opposent les livres orphiques aux mystères cultuels[2].

Que trouvaient donc les âmes pieuses dans les livres orphiques? Des révélations sur l'origine du monde et des dieux, sur la nature de l'homme et surtout — ce qui, je le répète, est le but de tous les

1. *Hippol.*, 952-954.
2. Notamment Diodore, III, 62, 8; Pausanias, I, 37, 4; Plutarque, *Quaest. conviv.*, II, 2, 636 d.

mystères antiques — les moyens de faire son salut. L'orphisme est une gnose, une connaissance qui procure la délivrance, complétée par un ascétisme.

Il professait au sujet de la vie une opinion singulièrement pessimiste, qui allait jusqu'au renversement des valeurs vie et mort. Il enseignait que la vie terrestre, si misérable et si douloureuse, était pour l'homme le châtiment de fautes anciennes, qu'il y a dans l'âme un élément héréditaire, dit « titanique », symbolisant les instincts pervers qui entraînent irrésistiblement au mal. Après la mort, les âmes impures sont soumises à de nouvelles incarnations, sans préjudice de châtiments terribles dans l'Hadès.

Le remède qu'offrait l'orphisme aux misères de l'existence terrestre et aux souffrances de l'au-delà était un « chemin de vie », comme dit Platon, un ensemble d'interdictions alimentaires, vestimentaires, funéraires, ainsi que, sans nul doute, l'obligation de la chasteté et d'une vie parfaitement innocente. C'est la pratique de cet ascétisme que les Anciens appelaient la « vie orphique ». Ainsi l'âme se dégageait du corps, où elle est enfermée comme dans une prison, et se libérait peu à peu de l'élément titanique ; elle échappait au « cycle des renaissances » et aux châtiments infernaux. La secte orphique — si l'on peut employer cette appellation — était probablement composée, non pas de petites communautés, mais plutôt d'ascètes isolés qui menaient une vie pure, lisant les livres sacrés et se flattant de pratiquer l'imitation de leur seigneur Orphée, l'ascète et le purificateur type. Il est très probable que c'est d'après des modèles contemporains qu'Euripide a tracé la curieuse figure de son Hippolyte, jeune prince adonné à la chasse et aux exercices violents, et qui n'en est pas moins, par une étrange contradiction, un orphique de stricte observance, qui se vante de vivre en familiarité avec les dieux et de pratiquer une vie pure et ascétique.

C'est à cela que se limitait l'orphisme qui, quoi qu'on en ait dit, ne comportait pas d'autre initiation que celle qui s'acquiert par la lecture des livres sacrés, pas de mystères ni de culte proprement dit. Notamment, l'omophagie lui était absolument étrangère. Car, comme on peut le voir notamment dans les *Bacchantes* d'Euripide, l'omophagie n'est pas un sacrement des mystères, mais, comme d'autres actes violents caractéristiques des bacchanales, simplement un effet de l'excitation orgiastique. L'orphisme n'a que faire

de ces rites grossiers qui procurent une union avec la divinité, immédiate mais momentanée ; il prétend, en effet, assurer un retour au divin, lent mais définitif.

Ajoutons qu'il est fort difficile, sinon impossible en bien des cas, de distinguer l'orphisme du pythagorisme primitif. Hérodote, dans un texte d'ailleurs très discuté[1], semble ne faire aucune différence entre les deux sectes. Il y avait, en effet, une « vie pythagorique », dont les prescriptions paraissent avoir été en grande partie identiques à celles de la « vie orphique ». Des traits de doctrine essentiels, tels que le rapport de l'âme et du corps, la métempsychose, sont attribués indifféremment aux orphiques ou aux pythagoriciens. Il convient, du reste, de rappeler que le pythagorisme primitif est essentiellement un mouvement religieux et que la personnalité de Pythagore n'a aucun lien avec la science pythagoricienne, postérieure d'un demi-siècle. Cette étroite solidarité de l'orphisme et du pythagorisme est affirmée par une tradition datant au moins de l'époque hellénistique, qui désigne comme auteurs d'écrits orphiques des pythagoriciens de l'Italie méridionale appartenant à la première génération de l'école.

*
* *

Ici se pose un problème capital pour notre recherche, mais dont la solution est fort incertaine. Comment l'orphisme s'est-il transmis jusqu'à l'époque romaine? De l'orphisme religieux on ne relève nulle trace après le IVe siècle. Pas la moindre allusion dans les inscriptions religieuses ou funéraires. Je ne fais pas d'exception pour les fameuses inscriptions sur feuilles d'or où l'on a voulu voir une preuve irréfutable de la persistance de l'orphisme religieux à l'époque hellénistique[2]. On sait que ces précieux documents ont été découverts dans des tombes de Thurii et de Petelia en Italie méridionale, d'Éleutherne en Crète et qu'enfin on indique la nécropole de la Via Ostiense comme provenance de l'un d'eux. Les premières de ces inscriptions peuvent être attribuées avec vraisemblance à la fin du IVe siècle ou au début du IIIe ; les crétoises au IIe siècle ; enfin, la romaine serait du temps des Antonins. Elles nous ont conservé des extraits d'un « Livre des Morts »

1. II, 81.
2. Voir en dernier lieu O. Kern, *Orphicorum fragmenta* (1922), p. 104-109.

à l'usage d'une secte à mystères. Mais de quelle secte s'agit-il? Bien entendu, dès la découverte, on n'a pas manqué de crier à l'orphisme. Mais l'exactitude de cette attribution reste à démontrer. Pour ma part, je ne réussis pas à reconnaître là rien de spécifiquement orphique : ni les noms des divinités invoquées : Perséphone, Eubouleus, Euklès, qui appartiennent plutôt au cycle éleusinien, ni la prairie de Perséphone, désignée comme le séjour des bienheureux, ni les formules que prononce l'initié : « Je suis fils de la Terre et du Ciel étoilé ; j'ai échappé au cercle douloureux et j'ai atteint d'un pied rapide la couronne désirée... Je me suis glissé sous le *kolpos* de la reine des Enfers... Chevreau je suis tombé dans le lait. »

Les textes littéraires ne renseignent nullement sur la destinée de l'orphisme. On a cru trouver une indication précieuse dans un passage célèbre de la vie d'Alexandre par Plutarque[1], où il est dit qu'Olympias, « comme toutes les femmes de son pays, était adonnée aux pratiques orphiques et aux cérémonies orgiastiques du culte de Dionysos » (« ἔνοχοι τοῖς Ὀρφικοῖς οὖσαι καὶ τοῖς περὶ τὸν Διόνυσον ὀργιασμοῖς »). Or, dans la suite de ce texte, il n'est question que du Dionysos thrace plus ou moins assimilé à Sabazios. D'autre part, il ne faut pas oublier que Plutarque écrivait aux environs de 100 après J.-C. et qu'à son époque Orphée était universellement considéré comme le fondateur des mystères de Dionysos et qu'on ne faisait pas de distinction entre les ὀρφικά et les βακχικά. C'est pourquoi le même Plutarque, dans sa vie de César[2], dit, à propos des mystères de Bona Dea, que plusieurs de ses rites sont en accord avec les ὀρφικά.

Il n'y a rien à tirer non plus de l' « affaire des Bacchanales », de 186 av. J.-C. Certes, il n'est pas contestable qu'à cette époque, dans tout le monde méditerranéen, le culte de Dionysos n'ait été en grande faveur, au point de provoquer de la part des autorités — nous le savons pour l'Égypte et pour Rome — de sévères mesures de contrôle et de répression. Mais le témoignage de Tite-Live établit de façon certaine que cet engouement pour les mystères dionysiaques, qui, par l'Étrurie et la Campanie, avait gagné le Latium comme une contagion, concernait les formes les plus violentes du culte de Dionysos et que, par conséquent, les baccha-

1. *Alex.*, 2.
2. *Caes.*, 9.

nales italiennes n'ont rien de commun avec l'ascétisme orphique. Répétons-le : ce qui a donné lieu à d'inextricables confusions, c'est qu'à l'époque romaine les Διονύσου μύστηρια, les *Bacchanalia*, les *sacra Liberi Patris* sont expressément rapportés à Orphée, en vertu de cette tradition de l'époque hellénistique qui veut que le citharède thrace ait été le fondateur de toutes les religions à mystères.

J'ai parlé du rôle de l'Étrurie comme intermédiaire entre la Grèce et Rome pour la propagation des cultes dionysiaques. Mais c'est en vain qu'on a voulu démontrer que les motifs eschatologiques des peintures funéraires étrusques révélaient une influence orphique. Au reste, la doctrine de l'orphisme sur l'outre-tombe paraît avoir été dénuée de toute originalité. Ce qui lui appartient en propre, ce n'est pas la description des enfers, mais les moyens de parvenir à la béatitude éternelle.

Il semble donc qu'après le IVe siècle l'orphisme religieux ait complètement disparu en Grèce propre. On a supposé, sans preuve aucune, qu'il avait prolongé son existence en Grande-Grèce, que les pythagoriciens, après leur dispersion violente, se seraient réfugiés dans les communautés orphiques et qu'ainsi la tradition religieuse du pythagorisme aurait persisté jusqu'à la renaissance de l'école, au Ier siècle avant J.-C. Mieux vaudrait renverser les termes de cette affirmation et admettre que quelque chose de l'orphisme a été sauvegardé dans la vie secrète des cercles religieux pythagoriciens. D'ailleurs, l'orphisme persiste sous forme de libre spéculation. Il est légitime, en effet, de distinguer un orphisme proprement dit et un néo-orphisme ; le premier a été une religion, toute livresque d'ailleurs ; le second n'est plus qu'une littérature. Toutes les conditions favorables au renouvellement de cette littérature se sont trouvées réalisées après la conquête d'Alexandre. A cette époque, semble-t-il, les vieux poèmes orphiques étaient tombés dans un oubli complet. Car lorsque, vers le milieu du IIIe siècle, Apollonios de Rhodes, dans ses *Argonautiques*[1], fait chanter par Orphée l'origine du monde et des dieux, il fabrique une théogonie qui n'a rien d'orphique à l'aide d'éléments empruntés, comme au hasard, à Hésiode, à Phérécyde, à Empédocle. C'est donc au plus tôt vers la fin du IIIe siècle que se produit ce renouvellement de la

1. I, 494-511.

littérature orphique, attesté par la théogonie dite « selon Hiéronymos et Hellanicos » et par le vaste poème en vingt-quatre chants, bien postérieur sans doute, qu'ont utilisé les néo-platoniciens.

* * *

Il paraît donc certain que Rome n'a pu recueillir l'héritage de l'orphisme religieux. D'ailleurs, elle n'en avait que faire, car les esprits portés au mysticisme ou curieux de spéculation religieuse ont pu trouver dans le pythagorisme la pleine satisfaction de leurs besoins. Sur ce point, on peut tenir pour définitive la démonstration qu'a donnée M. Carcopino dans son beau livre sur la Basilique de la porte Majeure. Il a montré que le pythagorisme s'était propagé, dès la fin du IVe siècle av. J.-C., « à travers la Messapie, la Lucanie, le Picenum et jusqu'à Rome même ». Les plus anciens témoignages qu'on possède sur la vie intellectuelle et morale montrent combien y fut puissante la séduction du pythagorisme. Ensuite la tradition est ininterrompue jusqu'au temps où fut construite la fameuse basilique, c'est-à-dire jusqu'au règne de Claude. Il y eut à Rome des pythagoriciens de stricte observance qui se conformaient à toutes les pratiques d'un ascétisme et d'un culte minutieux. D'autre part, l'éclectisme philosophique où se complurent les Romains contient une forte part de pythagorisme. Dès qu'il y eut une philosophie romaine, peut-on dire, elle pythagorisa.

Naturellement on a parlé d'orphisme au sujet des manifestations du pythagorisme romain, notamment à propos de l'extraordinaire Nigidius Figulus et lors de la découverte de la basilique. Certes, la confusion est justifiée par les ressemblances des deux doctrines qui, nées dans le même milieu, ont eu un fond religieux commun et ont exercé l'une sur l'autre une forte influence. Mais, à Rome, il n'est pas douteux qu'il s'agit bien de pythagorisme et non d'orphisme.

Toutefois, puisque l'orphisme est avant tout une littérature, on pourrait supposer à priori que les Romains, s'ils ont ignoré les pratiques de l'orphisme religieux, ont connu du moins, en même temps que la littérature hellénistique, ces pseudo-livres sacrés que recommandait à leur curiosité le nom de l'antique citharède. En fait, il n'en est rien.

La seule mention des livres orphiques qu'on trouve chez Cicéron ne donne nullement à croire qu'il les connaisse personnellement. Il se contente, en effet, de reproduire l'opinion d'autrui. « Orpheum poetam », dit-il (*N. D.*, I, 38, 108), « docet Aristoteles non fuisse et hoc orphicum carmen Pythagorei ferunt cuiusdam fuisse Cercopis. » La même attribution est mentionnée par Clément d'Alexandrie, qui invoque pour autorité l'écrivain hellénistique Épigénès. Cicéron semble, d'ailleurs, s'être désintéressé de la religion d'Orphée autant que de sa littérature. Il n'en fait pas mention lorsque, dans le *De legibus* (II, 9 et 14-15), traçant l'esquisse d'une législation religieuse idéale, il proscrit tous les cultes mystiques, sauf ceux de Cérès. Il est vrai qu'il cite une fois les « orphica », dans le *De natura deorum* (III, 23, 58), en énumérant les différents Dionysos de la religion hellénique. « Le quatrième, dit-il, pour lequel se célèbrent, croit-on, les *orphica*, était né de Jupiter et de la Lune[1]. » La même énumération des divers Dionysos se retrouve, avec quelques variantes, chez Diodore de Sicile (III, 63) et presque identique chez Johannes Lydus (*De mensibus*, IV, 51) — dont le texte donne à croire que la Lune, chez Cicéron, provient d'une confusion entre Sémélé et Séléné. — La source commune est, évidemment, un écrivain hellénistique que Cicéron n'a fait qu'adapter, sans exprimer d'opinion personnelle. D'une autre mention d'Orphée (*N. D.*, III, 18, 45), il n'y a rien à tirer quant à la connaissance que Cicéron pouvait avoir de l'orphisme, car il se contente de remarquer qu'Orphée, en dépit de son origine divine, n'a de culte nulle part.

Si la littérature orphique avait été répandue à Rome, il est un auteur chez qui son influence n'aurait pu manquer de laisser des traces évidentes. Je veux parler de Virgile, dont toute l'œuvre témoigne d'un goût si vif pour les antiquités religieuses. Notons d'abord qu'Orphée apparaît souvent dans ses poèmes. Quatre fois les *Bucoliques* évoquent le pouvoir irrésistible de son chant[2]. Dans le livre IV des *Géorgiques*, la légende d'Eurydice, deux fois perdue, a trouvé sa forme définitive[3]. Enfin, dans le livre VI de l'*Énéide*, Énée fait allusion à la descente aux enfers d'Orphée ; puis, lors-

1. « Quartum Ioue et Luna, cui sacra Orphica putantur confici. »
2. III, 46 ; IV, 55 ; VI, 30 ; VIII, 56.
3. *Georg.*, IV, 453-527.

qu'il parcourt les Champs-Élysées, à la recherche d'Anchise, il aperçoit le « prêtre thrace » qui accompagne son chant des accords de sa cithare[1]. En dépit de cette appellation, Orphée n'est pas chez Virgile le divin prophète qui a révélé aux hommes les secrets de la théogonie et leur a enseigné les cultes qui procurent le salut, mais seulement le musicien au pouvoir magique et, avant tout, l'époux désespéré d'Eurydice, *miserabilis Orpheus*. Pour pénétrer aux enfers, l'Orphée virgilien n'use pas de ses pouvoirs divins, comme fait la Sibylle de Cumes ; il ne se fie qu'à sa cithare et à son chant. C'est le héros d'une légende qui est l'œuvre de poètes et non de théologiens.

Toutefois, ce n'est pas une raison suffisante pour affirmer avant tout examen que le plus savant des poètes latins a complètement ignoré l'orphisme. Il n'est nullement invraisemblable, au contraire, que les poèmes orphiques, si peu connus qu'ils aient été à Rome, aient pu, à l'occasion, fournir un élément à sa philosophie si éclectique. On l'a affirmé notamment pour la IVe Églogue et pour le livre VI de l'*Énéide*.

Mais, s'il y a une énigme dans la IVe Églogue, ce n'est pas de l'orphisme qu'on peut en attendre l'explication, en dépit de l'excellent article que S. Reinach intitula : *L'orphisme dans la IVe Églogue de Virgile*[2]. M. Carcopino a montré que le prétendu orphisme qu'on avait cru y reconnaître, sur la foi d'un texte de Nigidius Figulus, était en réalité du néo-pythagorisme. Telle paraît bien être la contexture de la IVe Églogue : un oracle de source sibylline compliqué de mysticisme néo-pythagoricien[3].

Quant à la descente aux Enfers d'Énée, il était infaillible qu'on voulût la faire dériver de sources orphiques, tant pour la topographie du monde infernal que pour la doctrine sur la destinée de l'âme, en vertu de ce principe qu'il ne peut rien y avoir dans les idées helléniques sur l'outre-tombe qui ne soit orphique. Telle est notamment l'attitude de Norden dans son commentaire du livre VI de l'*Énéide*, qui, tout en reconnaissant à la « katabasis » virgilienne des sources multiples, tend à donner à l'élément orphique une place prépondérante. Certes, on trouve dans le cata-

1. *Aen.*, VI, 119 ; 645.
2. *Rev. hist. relig.*, 1900, p. 365-383.
3. *Virgile et le mystère de la IVe Églogue* (1930), p. 52 et suiv.

logue des poèmes orphiques une Κατάβασις εἰς Ἅιδου attribuée dans l'antiquité à Prodicos de Samos ou au pythagoricien Cercops, et dont l'expansion fut sans doute favorisée par le succès de la légende d'Eurydice, tout à fait étrangère à l'orphisme, comme je l'ai indiqué. Il est possible que dans son commentaire Servius fasse allusion à ce poème quand il évoque l'autorité d'Orphée. Mais il est incontestable que la descente d'Énée aux Enfers appartient à un type de katabasis tout différent, caractérisé par la présence d'un guide qui révèle à son compagnon les mystères de l'au-delà. M. Isidore Lévy[1] a naguère mis en lumière l'identité complète du récit de Virgile avec celui de Lucien dans la *Nekyomancie*, pour la topographie de l'Hadès tripartite, les étapes et les incidents du voyage dans le monde infernal. D'après lui, la source commune serait l'*Abaris* d'Héraclide le Pontique, contemporain d'Aristote, qui contait dans cet ouvrage une descente aux Enfers de Pythagore.

De même, il n'y a pas de raison pour admettre, comme le fait Norden, que la doctrine sur la destinée de l'âme qu'Anchise expose à Énée soit inspirée d'un modèle philosophique distinct des sources narratives. Tous les traits semblent nous ramener au pythagorisme. Notamment, M. P. Boyancé a démontré que la formule longtemps mystérieuse « suos quisque patimur manis » (v. 743), qui désigne les deux démons personnels attachés à chaque individu, se réfère à une doctrine pythagoricienne[2]. S'il y a de l'orphisme dans le discours d'Anchise, c'est que certains traits sont communs à cette doctrine et au pythagorisme. Ainsi, chaque fois que nous cherchons l'orphisme, c'est au pythagorisme que nous aboutissons[3].

Si nous soumettons les autres poètes augustéens à la même enquête, nous aboutirons à des conclusions analogues.

Horace, dans des vers célèbres de l'*Épître aux Pisons* (v. 391 et suiv.) :

> Siluestris homines sacer interpresque deorum
> caedibus et uictu foedo deterruit Orpheus,

1. *La légende de Pythagore* (1927), p. 93 et suiv.
2. *Rev. de philologie*, 61, 1905, p. 189 et suiv.
3. Les Enfers du *Culex* pseudo-virgilien représentent une tradition purement littéraire.

représente Orphée comme le premier des héros civilisateurs et, selon un thème déjà indiqué par Aristophane (*Gren.* 1032), il lui attribue le mérite d'avoir tiré les hommes de leur barbarie primitive. Ailleurs, il rappelle la puissance magique de son chant. Mais rien, chez lui, ne peut passer pour une allusion à l'orphisme.

Dans les *Métamorphoses* d'Ovide, Orphée est le héros du chant X et du début du chant XI. On trouve là le récit de sa descente aux Enfers et de sa mort tragique. Par un de ces artifices dont il est coutumier, Ovide fait chanter par Orphée une foule de légendes assemblées par des transitions artificieuses. Mais son Orphée ne diffère en rien de celui de Virgile, l'époux inconsolable d'Eurydice et le citharède sans égal. Ovide indique, il est vrai (*Métam.*, XI, 92-93), que, de concert avec l'Athénien Eumolpe, le Thrace Orphée a initié Midas aux mystères de Dionysos :

cui Thracius Orpheus
Orgia tradiderat cum Cecropio Eumolpo,

Ce trait isolé est en plein accord avec la tradition hellénistique que j'ai signalée : Orphée initiateur de tous les mystères et particulièrement de ceux d'Éleusis. Mais, dans les *Métamorphoses*, l'hiérophante des mystères, le prophète du salut, ce n'est pas Orphée, mais Pythagore, dont Ovide, reprenant une légende qui repose sur un anachronisme grossier, a fait l'initiateur de Numa à la philosophie mystique. Il est superflu de rappeler le long discours que tient Pythagore au XV^e livre des *Métamorphoses*.

Dans la suite, les allusions à l'art magique d'Orphée sont fréquentes chez les poètes latins, notamment dans les tragédies de Sénèque[1]. Lucain avait écrit un épyllion intitulé *Orphée*, où il contait après Virgile et Ovide la descente aux Enfers de l'époux d'Eurydice. A la même époque et durant les siècles suivants, le motif d'Orphée charmant les animaux est traité avec prédilection par les peintres de fresque et les mosaïstes, et l'on sait qu'il tient une place privilégiée dans l'art chrétien primitif. Mais point n'est besoin de faire appel à l'orphisme pour expliquer le sens de ces représentations. Leur symbolisme a sa source non dans la doctrine, mais dans la légende d'Orphée. Pour les païens, il s'agit de la puissance infinie de la musique qui subjugue jusqu'aux animaux et à la nature

1. *Herc. fur.*, 572; *Med.*, 228; 626; *Herc. Oet.*, 1036.

inanimée. Peut-être y pourrait-on voir aussi un rappel nostalgique de l'âge d'or. Quant aux chrétiens, ils assimilaient la vertu magique du chant d'Orphée à l'action souveraine de la parole et de la révélation de Jésus. Dans le fameux *Lacus Orphei*, qui avait donné son nom à un quartier de Rome et dont le souvenir persiste aujourd'hui dans l'appellation des églises San Martino, Santa Agata, Santa Lucia in Orfea, certains ont voulu reconnaître des fonts baptismaux, ou du moins une piscine de purification destinée au culte orphique[1]. Mais la description qu'en a donnée Martial (X, 19, 6) montre qu'il s'agit d'une fontaine à gradins, ornée d'un groupe d'Orphée parmi les animaux, d'une sorte de théâtre où les bêtes sauvages figurent les spectateurs.

Si l'on veut reconnaître dans la littérature latine des témoignages authentiques de la connaissance des poèmes orphiques, il faut descendre jusqu'au temps où Macrobe rédige ses *Saturnales*, c'est-à-dire jusqu'au début du v^e^ siècle. Les abondantes citations d'un poème orphique que contiennent les *Saturnales* et les allusions qu'on trouve dans le *Commentaire du Songe de Scipion* donnent à croire que ce genre de littérature était en grande faveur dans ce cercle de païens irréductibles qui s'étaient fait une religion du néo-platonisme et où figuraient des personnages tels que Symmaque et Prétextatus, haut dignitaire de l'Empire et savant théologien, qui collectionnait les initiations et les dignités sacerdotales. Ce poème orphique ne saurait être identifié avec certitude et l'on a supposé que Macrobe en avait eu connaissance par l'intermédiaire du mystérieux Cornélius Labéo. Ce qui est sûr, c'est qu'il appartient à la couche la plus récente de la spéculation théologique qui se réclame d'Orphée. La doctrine qui s'y affirme est, en effet, le monothéisme solaire, syncrétisme radical qui confond avec le Soleil toutes les divinités du paganisme. C'est le temps où l'orphisme fournit une contribution à maint syncrétisme philosophique ou religieux, sans exister nulle part à l'état libre. C'est le temps où les néo-platoniciens de Grèce citent et interprètent la grande théogonie orphique en rapsodies.

Il est donc fort tentant de retrouver de l'orphisme chez le plus grand poète de l'époque, Claudien, dont les sympathies pour le

1. R. Eisler, *Orpheus the Fisher* (1921). Cf. A. Boulanger, *Orphée* (1925), p. 108, n. 3.

paganisme ne sont pas douteuses, encore qu'il ne soit guère enclin au mysticisme. En fait, il connaît au moins l'existence des poèmes d'Orphée. A l'en croire, Marie, fille de Stilichon et épouse d'Honorius, durant son adolescence studieuse « ne cessait de lire les livres grecs et latins, sous la direction de sa mère : les poèmes du vieillard de Méonie et ceux du Thrace Orphée » (*De nupt. Hon. Aug.*, 233). Ailleurs (*Carm. min.*, 23, 11), pour s'excuser d'avoir critiqué un poète contemporain, il rappelle que certains « s'attaquent impunément aux poèmes d'Orphée ». Il serait imprudent de conclure de là que Claudien avait une connaissance précise de l'orphisme ! O. Kern a admis[1] que, dans le *De raptu Proserpinae*, il s'inspirait d'un poème orphique de sujet analogue. Mais la preuve serait difficile à administrer, car ledit poème orphique est presque complètement inconnu. Il en est de même de la description de l'antre d'Aevum, le Temps éternel, « immensi spelunca Aeui », qui se trouve dans le poème sur le consulat de Stilichon (II, 426) et qui, d'après une hypothèse audacieuse, emprunterait plus d'un trait à l'antre de la Nuit, tel que le représente la Théogonie orphique en rapsodies. Quant à ses descriptions des Enfers, où il serait aisé de découvrir plus d'un élément pythagoricien, elles s'inspirent de modèles poétiques, surtout de Virgile, et sont de tout point, comme les Enfers du *Culex*, conformes à la tradition littéraire.

Nous voilà parvenus aux limites de la littérature latine profane. Il faut donc terminer ici une enquête qui, bien que ses résultats soient surtout négatifs, n'a pas été, peut-être, sans utilité.

Rome, qui n'a pu être touchée par l'orphisme religieux, ne paraît pas s'être beaucoup souciée de la littérature orphique avant l'époque du grand syncrétisme. Si elle a connu les traits essentiels de la doctrine, c'est grâce à l'action profonde et continue du pythagorisme sur sa pensée philosophique et religieuse.

A. Boulanger.

1. *Orphicorum fragmenta*, p. 116.

# VII

# L'EXERCICE DE LA PROPRIÉTÉ A LA FIN DE L'ÉPOQUE CLASSIQUE DU DROIT ROMAIN[1]

PAR E.-H. KADEN
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

## I

1. — Les interprètes du droit romain s'efforcent depuis la renaissance des études juridiques en Europe de trouver une formule adéquate pour décrire et définir la propriété individuelle des Romains. Depuis lors, le nombre des *définitions de la propriété* est devenu légion et leur variété est presque déconcertante[2]. Il existe, cependant, un élément qui leur est commun : c'est le principe qui affirme, d'une part, le caractère absolu et individualiste de la propriété et qui nie, d'autre part, tout devoir social du propriétaire.

Les auteurs — anciens ou contemporains — partent en effet de l'idée que c'est le *pouvoir théoriquement non restreint* du propriétaire sur sa chose qui marque l'essence même de notre notion. C'est là le point cardinal de leurs définitions. Imitant ou s'inspirant de la fameuse définition de Bartolus (1314-1357)[3], on déclare en effet que la propriété est la « domination illimitée et exclusive d'une personne sur une chose[4] ». Elle aurait conféré à son titulaire le « jus utendi, fruendi et abutendi », le droit d'user, de jouir ou de disposer de sa chose de la façon la plus absolue. On ajoute volontiers « que le droit du propriétaire d'agir à sa guise implique celui de ne pas agir, de négliger la chose, de la laisser périr ou se détériorer faute de soins[5] ». On lui reconnaît ainsi un pouvoir vraiment arbitraire, et

1. Communication présentée à la séance du Groupe romand de la Société des études latines, à Morges, le 29 novembre 1936.

2. Comp. Bonfante, *Corso*, II, 1, p. 196 et suiv.

3. *Opera omnia* (Venise, 1615), V, 84 ad D., 41, 2, 7, 1.

4. Voir notamment : Savigny, *System*, I, p. 367; Windscheid, *Pand.*[9], I, p. 857; Vangerow, *Pand.*[7], I, p. 540; Rabel, *Grdz.*, p. 432; Sohm, *Inst.*[15], p. 381; Jörs-Kunkel, *Röm. R.*, p. 120; Schulz, *Prinzipien*, p. 102, n. 55. — Perozzi, *Ist.*, I, p. 382; Bonfante, *loc. cit.*, II, p. 207; Arangio-Ruiz, *Ist.*[3], p. 173. — Girard, *Manuel*[7], p. 267; Huvelin, *Cours*, I, p. 443 et suiv.; Monier, *Manuel*, I, p. 431.

5. Girard, *loc. cit.*, p. 267.

ceci sans distinguer le moins du monde la propriété mobilière et la propriété immobilière [1].

Partant de cette conception fondamentale, la doctrine se trouve fort embarrassée par les *restrictions* auxquelles la propriété romaine a été soumise indiscutablement depuis la loi des XII tables. Le pouvoir illimité du propriétaire semble si essentiel à la plupart des auteurs que toute restriction à cet égard paraît porter à la propriété une atteinte inconciliable avec l'esprit même de l'institution [2].

On cherche, par conséquent, les moyens d'atténuer la portée de ces restrictions : on les déclare étrangères à la notion même de la propriété — notion de droit privé — vu que les plus importantes d'entre elles sont de droit public [3]. On les trouve contraires à l'esprit romain, qui aurait admis que le propriétaire « pouvait traiter sa chose à sa guise [4] », et on n'y voit que l'expression de la mentalité collectiviste et antilibérale du Bas-Empire [5]. On les juge encore exceptionnelles : « Régulièrement, déclare Bonfante, le propriétaire a sur sa chose tous les pouvoirs possibles et imaginables [6] ». Et, enfin, on affirme que la maîtrise absolue de la propriété existe tout au moins virtuellement, la propriété étant une notion élastique [7].

2. — La conception de la propriété, telle que je viens de l'esquisser, est celle de l'opinion quasi unanime. Il n'y a que quelques dissidents, tout à fait isolés, qui ont exprimé un *avis contraire* : c'est surtout Jhering, le fameux pandectiste allemand du XIXe siècle, qui a combattu l'opinion traditionnelle. Je tiens cependant à relever que Jhering fait valoir presque exclusivement des arguments sociologiques et qu'il ne fait pas appel aux principes généraux du droit [8]. Son opinion est suivie, semble-t-il, par Dernburg, qui, lui aussi,

1. Voir notamment dans ce sens : Pernice, *Labeo*, II, 1, p. 50 et suiv.; *SZ.*, 19 (1898), p. 104 et suiv. — Comp. Bonfante, *loc. cit.*, II, 1, p. 183 et suiv.

2. Constatation faite déjà par Jhering, *Der Zweck im Recht* (trad. Meulenaere, p. 342).

3. C'est le point de vue adopté généralement par les pandectistes allemands du XIXe siècle; voir Hedemann, *Fortschritte d. Zivilrechtes*, II, 1, p. 127. — Comp. dans le même sens le *Manuel* de Jörs, qui ne traite même pas des limitations de la propriété qui sont dues à l'intérêt public; voir Jörs-Kunkel, *loc. cit.*, p. 120 et 124, n. 2.

4. C'est le mot bien connu de Gierke, *Deutsches Privatrecht*, II, p. 384, n. 2.

5. Voir Bonfante, *Storia*[4], I, p. 180.

6. Voir Bonfante, *Corso*, II, 1, p. 199, 296.

7. Voir Ferrini, *Pand.*, p. 349 et suiv.

8. Voir Jhering, *loc. cit.* (trad. Meulenaere, p. 342 et suiv.); *Geist d. röm. Rechts* (trad. Meulenaere, I, p. 7; II, p. 222 et suiv.; IV, p. 307).

n'apporte pas de justification juridique[1], et tout dernièrement M. Simonius, de Bâle, a soutenu le même point de vue : il se borne, pour justifier sa pensée, à rappeler le sens réaliste des Romains[2].

## II

1. — Si nous passons maintenant à l'examen des sources, une première constatation s'impose : c'est que ni la conception de l'opinion dominante ni celle de l'opinion adverse ne peuvent s'appuyer sur une définition romaine de la propriété. Toutes les définitions de la propriété sont dues aux *constructions* des auteurs *modernes*[3]. Nos sources ne définissent pas la propriété et il est même peu vraisemblable que les jurisconsultes romains l'aient définie, vu leur hostilité marquée contre toute définition abstraite[4].

On cite, il est vrai, à l'appui de l'opinion dominante, plusieurs passages tirés du *Corpus Juris Civilis*. Ces passages, cependant, ne sont pas probants. Les uns visent des situations juridiques étrangères aux droits du propriétaire[5]. Les autres contiennent des déclarations tout à fait générales et ne s'expliquent pas sur le contenu de la propriété[6]. Et ceux qui restent encore ne parlent que du droit du propriétaire de consommer sa chose, sans lui accorder le droit d'en abuser[7].

Les périphrases enfin de la propriété, que nous retrouvons dans certains documents, ne justifient pas non plus l'opinion dominante. Il s'agit là de clauses traditionnelles qui décrivent d'une façon concrète le contenu de la propriété : « uti, frui, habere, possidere » sont les termes que l'on emploie[8]. Ils ne visent que l'usage normal de la

1. Voir Dernburg, *Pand.*[5], I, p. 451, n. 7; comp. I, p. 472, n. 6.

2. Voir Simonius, *Z. f. schweiz. Recht*, 53 (1934), p. 26 et suiv.

3. Voir Scialoja, *Teoria della proprietà*, I, p. 263; Bonfante, *loc. cit.*, II, 1, p. 195; Schulz, *loc. cit.*, p. 30, 103.

4. Voir D., 50, 17, 202 (Jav.) : « Omnis definitio in jure civili periculosa est. »

5. Voir D., 1, 5, 4, pr. (se rapporte à la liberté); D., 50, 16, 25, pr. (division); C., 4, 35, 21 (mandat). — Comp. Bonfante, *loc. cit.*, p. 195 et suiv.; voir aussi Hedemann, *loc. cit.*, p. 119, n. 41.

6. Voir *Inst.*, 2, 4, 4, qui parle de la « plena in re potestas » par opposition à la « nuda proprietas ».

7. Voir D., 5, 3, 25, 11; comp. Pernice, *loc. cit.*, p. 51, n. 1; Bonfante, *loc. cit.*, p. 195; il paraît, du reste, que les mots décisifs de ce passage « si quid perdiderunt » sont interpolés, voir von Beseler, *Kritik*, 2, 72; 4, 39. — D., 26, 7, 54 : les mots « licentia abuti » ont certainement le sens indiqué *supra* dans le texte.

8. Voir Pernice, *SZ.*, 5 (1884), 62, et surtout Jörs-Kunkel, *loc. cit.*, p. 123. Comp. les actes de mancipation dans Bruns *Fontes*[7], nr. 130 (a° 142 p.C.), l. 10; nr. 132 (a° 160),

propriété et ils ne laissent prévoir aucun pouvoir arbitraire du propriétaire.

2. — La théorie de l'opinion dominante manque donc d'un appui direct dans nos sources. C'est un fait reconnu[1], et certes fâcheux. Mais, ce qui est plus fâcheux encore, c'est que cette théorie se trouve contredite, à mon avis, par certains principes d'ordre général, que nous allons aborder dès à présent.

## III

1. — Le premier de ces principes, c'est la règle que *tout excès dans l'exercice d'un droit est prohibé.* Il y a excès si un acte, extérieurement conforme à une règle juridique, ne peut pas être approuvé ni toléré dans les circonstances particulières de son exécution, vu le défaut d'un intérêt raisonnable de son auteur. On parle dans des cas pareils de « l'exercice abusif des droits », ou plus simplement de « l'abus des droits[2] ». Le langage juridique des Romains se sert alors des mots « abusus » ou « malitia[3] ».

Ce principe constitue une des règles fondamentales du droit romain classique. On l'a admis jusqu'à ces derniers temps. Aujour-

l. 9; comp. nr. 131, l. 11 et nr. 133, l. 9. — L'emploi de ces termes est fort ancien; comp. la Lex agraria de 111 av. J.-C. (Bruns, *loc. cit.*, nr. 11), l. 9, 10, 52, 81, 82; Lex Antonia de Termessibus de 71 av. J.-C. (Bruns, *loc. cit.*, nr. 14), l. 17, 18, 35. Voir, enfin, les documents gréco-romains qui usent du même langage : l'arbitrium inter Itanios et Hierapytnios de 139 av. J.-C. (Dittenberger, *Syll.*³, nr. 685), l. 54; SC. de Aphrodisiensibus de 42 av. J.-C. (Bruns, *loc. cit.*, nr. 43), col. II, l. 15; cf. Partsch, *Schriftformel*, p. 17 et suiv.

1. Voir Pernice, *loc. cit.*, p. 50 et suiv.

2. Sur la distinction de l'abus des droits ainsi compris et de la « chicane » qui se caractérise par l'intention de nuire et par l'absence de tout profit personnel du commettant, comp. surtout Mario Rotondi, *L'abuso di diritto*, p. 211; voir également Stoll, *SZ.*, 47 (1927), 430 et suiv.

3. Le mot *abusus* est employé assez fréquemment dans ce sens; voir D.; 3, 5, 37 (Tryphonin : « licentia abuti »); D., 7, 1, 15, 1 (Ulpien : « legato abuti »; le « proprietate abuti », du même texte est probablement interpolé, comp. *Index Interpolationum* ad h. l.); comp. les nombreux passages du Codex, indiqués par Stoll, *loc. cit.*, p. 426, n. 1. — Le mot « malitia » est employé dans le même sens par Térence, *Heaut.*, v. 796, et par Celse, D., 6, 1, 38, voir *infra* dans le texte. — Remarquons, cependant, que les deux mots ne sont pas des termes techniques pour désigner l'abus des droits : « abusus », « abuti » signifie d'une façon générale « usus qui consumit rem » ou « male vel usque ad consumptionem uti »; voir *Voc. jur. rom.*, I, p. 74. Le mot « malitia » désigne le plus souvent une attitude méchante, perfide ou autrement réprouvable, parfois une attitude maligne et frauduleuse qui cherche, dans un but spéculatif, à nuire à autrui; voir Seckel-Heumann, *s. v.* « malitia ».

d'hui on le conteste. On déclare que notre règle ne s'appliquait que dans des cas isolés et exceptionnels[1]. On ne lui reconnaît qu'une portée purement morale[2]. On la déclare même étrangère à l'esprit du droit classique, et on affirme qu'elle est due à l'influence des idées chrétiennes du Bas-Empire[3]. On réduit ainsi notre principe à néant ou à peu de chose.

Pour le dire d'emblée : je ne crois pas, pour ma part, que l'on puisse contester le caractère classique et l'importance pratique de notre règle, sans vouloir nier cependant que celle-ci ait reçu une application plus ample à l'époque du Bas-Empire.

2. — L'idée que l'abus du droit est interdit correspond, en effet, parfaitement à un courant d'opinion traditionnel et général, qui se manifeste à Rome bien avant le christianisme, et dont on n'a pas toujours tenu compte suffisamment.

*a)* A cet égard, on peut rappeler un passage de *Térence* : un esclave, qui cherche à tromper son maître, demande de l'argent pour payer une dette que la fille de son maître aurait faite. Sans doute, le père n'est pas obligé ; il a le droit de refuser le paiement. L'esclave le sait. Mais, dit-il, un tel refus est inadmissible. Ce serait un abus : « ius summum saepe summa est malitia », contraire à l'honnêteté : « aliis si licet, tibi non licet, omnes te in lauta et bene acta parte putant[4] ».

L'idée qui est exprimée dans ce passage se retrouve plus tard chez *Cicéron*, qui insiste sur la règle : « hominem hominis incommodo suum commodum augere... est contra naturam[5] », et ajoute : « suum cuique incommodum ferendum est potius quam de alterius commodis detrahendum[6] ». On ne doit donc pas causer un dommage à autrui pour en tirer un avantage personnel ; mieux vaut supporter une situation désavantageuse. Cette pensée limite l'activité de l'homme et implique, me semble-t-il, l'interdiction de l'abus des droits ; car l'acte abusif est précisément un acte qui à la fois profite à son auteur et porte préjudice à autrui.

1. Voir Riccobono, *Atti del congresso internazionale di diritto Romano*, Roma (= *Atti*), I, p. 69, 77.
2. Voir Bonfante, *loc. cit.*, p. 297 et suiv.
3. Voir Solazzi, *Stud. Riccobono*, I, p. 120 et suiv.; comp. Riccobono, *loc. cit.*
4. Voir Térence, *Heaut.*, v. 790 et suiv. — Comp. Stroux, *Summum ius summa injuria*, p. 9.
5. *De off.*, 3, 5, 21; comp. § 23 et § 27.
6. *De off.*, 3, 6, 30.

Le même concept se retrouve encore dans un passage de *Columelle.* Il étudie les rapports d'un propriétaire avec son fermier : celui-ci n'a pas payé son dû ; le propriétaire pourrait le poursuivre ; Columelle, cependant, le lui déconseille, pour des raisons utilitaires sans doute, mais aussi pour des raisons morales : « nec sane est vindicandum nobis quicquid licet, nam summum ius antiqui summam putabant crucem[1] ».

*Denys d'Halicarnasse*, enfin, blâme, dans sa caractéristique du fameux Gnaeus Marcus Coriolanus, la « ὑπερβάλλουσα δικαιοσύνη » de ce dernier, c'est-à-dire une attitude envers la justice qui dépasse la juste mesure, qui n'est plus, par conséquent, une vertu et qui cesse alors d'être conforme au droit[2].

Ce qui caractérise tous ces passages, c'est l'idée — toujours maintenue[3] — que dans certaines circonstances l'exercice d'un droit peut être considéré comme abusif. Je ne crois pas me tromper si je mets cette conception en rapport avec celle de l'*humanitas*, dont le rôle immense dans l'évolution du droit romain classique est bien connu[4]. Ce terme, en l'une de ses acceptions, signifie « philantropia », « benevolentia erga omnes homines[5] ». « Humanus » est celui qui est « facilis », « tractabilis » et « benivolus », celui qui prend égard aux autres, qui ne poursuit pas brutalement son avantage, celui enfin qui n'exerce pas rigoureusement un droit qui lui appartient[6].

*b)* L'idée que l'exercice abusif des droits n'est pas permis est ainsi bien assise dans la mentalité romaine. Quoi de plus naturel, par conséquent, que de retrouver la même pensée dans les écrits des jurisconsultes de l'époque classique?

Ils la rappellent, en effet, à plusieurs reprises, dans des termes catégoriques. *Celse* affirme : « neque malitiis indulgendum est[7] » ;

1. *De re rustica*, I, 7, 2. — Comp. Stroux, *loc. cit.*, p. 13 et suiv.; voir également Pernice, *SZ.*, 19 (1898), 90 et suiv

2. *Ant. Rom.*, VIII, 61. — Comp. Hirzel, Ἄγραφος Νόμος, p. 57, n. 6.

3. Comp., pour l'époque du christianisme, Beck, *Atti*, *loc. cit.*, II, p. 115, n. 1. Voir également Balogh, *Stud. Bonfante*, IV, p. 654 et suiv.

4. Comp., en dernier lieu, Simonius, *Z. f. schweiz. Recht*, 53 (1934), 8.

5. Voir Aulu-Gelle, *N. A.*, 13, 17, 1. — Comp. Reitzenstein, *Humanität im Altertum* (1907), p. 4 et suiv., 13 et suiv., 23 et suiv.

6. Voir Aulu-Gelle, *N. A.*, 13, 17, 4. — Voir également Columelle, *loc. cit.* — Comp. Schulz, *Prinzipien*, p. 129.

7. Voir D., 6, 1, 38. — Ce passage a été suspecté fort souvent; on a admis, notamment, l'interpolation de la phrase qui nous intéresse ici; voir *Index Interpolationum, ad hunc locum.* Nous croyons, cependant, à l'authenticité du « neque-est »,

*Gaius* déclare : « male enim nostro jure uti non debemus[1] », et *Ulpien* écrit dans le même sens : « prodesse enim sibi unus quisque, dum alii non nocet, non prohibetur[2] ». Ils ne se contentent d'ail-

d'abord parce que l'idée qui y est exprimée correspond parfaitement aux idées générales de cette époque (voir notre texte), et ensuite parce que les *Institutes* de Gaius (I, 53), dont le classicisme ne saurait être mis en doute, contiennent une formule analogue. Comp., dans ce sens, Faber, *Rationalia in Pandectas*, II, 1, p. 401; Kalb, *Jagd nach Interpolationen*, p. 28; *Jahresbericht d. klass. Alt. Wiss.*, 109, p. 69; Erman, *SZ.*, 25 (1904), 352; Rabel, *Grdz.*, p. 409; Riccobono, *Dal dir. rom. class. al dir. mod.*, p. 452; *Atti, loc. cit.*, I, p. 77; Bonfante, *loc. cit.*, II, 2, p. 308, n. 1; Balogh, *Studi Bonfante*, IV, p. 636 et suiv.; Simonius, *loc. cit.*, p. 27; Kübler, *Atti, loc. cit.*, I, p. 88, n. 6; voir encore Stoll, *SZ.*, 47 (1927), 432 et suiv., qui rejette l'idée d'une interpolation, mais qui admet une glose postclassique, en mettant le « neque-est » en rapport avec les mots certainement interpolés « dum ita ne deterior sit fundus quam si initio non foret aedificatum ». Cette relation, cependant, ne s'impose pas, me paraît-il. On peut établir aussi une relation avec les mots (non interpolés) « sufficit tibi permitti tollere ex his rebus quae possis ». Or, dans ce cas, le fragment signifie que le « jus separationis », accordé exceptionnellement au possesseur contre le propriétaire, ne doit être pratiqué malicieusement; cf. Bonfante, *loc. cit.*, II, 1, p. 298; II, 2, p. 307. Il y avait même une raison particulière d'insister sur ce fait, puisque ce « jus separationis » est contraire au but législatif (non pas de l' « action de tigno iuncto », mais des SC. Hosidianum et Volusianum); cf. von Beseler, *Beiträge*, 3, p. 124; Riccobono, *loc. cit.*, p. 124. — Celse a-t-il ajouté des exemples? C'est douteux; ceux qui suivent (« si tectorium officias ») ne sont pas de sa main puisqu'on ne peut pas enlever et emporter (« tollere ») ni le « tectorium » (dans le sens de « fresque ») ni les « picturae ». — Ainsi compris, notre texte se rapporte bien à la question de l'abus des droits. Le critère subjectif de la « chicane » (voir *supra*, p. 139, n. 2) fait défaut : le fragment ne parle pas de l'intention de nuire et ne permet pas de supposer qu'il y ait absence d'un intérêt personnel. — Voir encore Stroux, *loc. cit.*, p. 9, qui ne doute pas de l'authenticité de notre passage, et les pages pleines de sagesse que Jhering (*Scherz und Ernst*[12], p. 303 et suiv.) consacre au problème de notre fragment.

1. Voir Gaius, *Inst.*, I, 53; comp. *Inst. Just.*, I, 8, 2 : « expedit enim rei publicae ne quis re sua male utatur ». — Le passage gaien n'a pas échappé non plus aux critiques interpolationnistes, quoiqu'il se trouve dans le manuscrit de Vérone; comp. Kniep, *Gaius*, p. 40 (sans preuve à l'appui), Solazzi, *loc. cit.*, p. 120 et suiv., et von Beseler, *Beiträge*, 5, p. 2. L'argument décisif de Solazzi a été réfuté déjà par Schulz, *loc. cit.*, p. 108, n. 97. L'argument de von Beseler ne me paraît pas convaincant, car rien ne nous autorise à ne voir dans notre passage qu'une règle purement morale (*sic* von Beseler) et non pas une règle de droit. Le fait qu'elle se trouve insérée dans les *Institutes* de Gaius milite, au contraire, à mon avis, pour son caractère juridique. — Relevons, en outre, la concordance parfaite de ce passage avec les idées générales de la même époque telles que nous les avons exposées dans notre texte. Ajoutons encore qu'il est, pour des raisons de principe, extrêmement fâcheux de suspecter le classicisme du texte de Vérone (comp. Arangio-Ruiz, *Frammenti di Gaio* (*P. S. I.*, 1182), p. 29 et suiv.; Kreller, *SZ.*, 55 (1935), 159 et suiv.), surtout si celui-ci concorde avec un passage des *Institutes* de Justinien (ce qui est ici le cas) (comp. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. Dir. Rom.*, 30 (1921), 199). — Pour l'authenticité de notre texte se sont prononcés surtout : Rabel, *loc. cit.*, p. 409; Stoll, *loc. cit.*, p. 429, n. 2; Siber, *Röm. Recht*, II, p. 12; Bonfante, *loc. cit.*, II, 1, p. 297; Balogh, *loc. cit.*, p. 638; Riccobono, *Atti, loc. cit.*, I, p. 77.

2. D., 39, 3, 1, 11; voir *infra*, p. 152, note 8. — Voir encore le « honeste vivere », « alterum non laedere » du D., 1, 1, 10, 1 (Ulpien?).

leurs pas de formuler ce principe général. Ils l'appliquent à la solution de cas d'espèce et ils en tirent de nombreuses conséquences, que je ne peux pas exposer ici[1].

*c)* Ce principe, enfin, est loin d'être une règle purement morale, dépourvue de sanction juridique. Et voici nos raisons.

L'acte abusif est un acte réprouvable et nuisible qui profite à son auteur. C'est un acte qu'un citoyen honorable, qui se respecte, ne commet pas : « Aliis si licet, tibi non licet », dit l'esclave de Térence à son patron[2]. C'est souvent un acte contraire à la « fides », un acte perfide[3]. C'est encore un acte insocial et de pur égoïsme, qui exploite brutalement les services d'un esclave, par exemple[4], et qui ne ménage ni les justes intérêts d'autrui[5] ni ceux de la collectivité des citoyens[6].

L'acte abusif se rapproche ainsi du dol. Le dol, en effet, vise — à

1. Voici une liste des cas d'espèce que je crois classiques :

*a)* Q. Mucius (D., 9, 2, 39, pr.), déjà, s'est dressé contre l'exercice excessif (donc abusif) de la propriété : le propriétaire a, certes, le droit de chasser les bêtes appartenant à autrui qu'il trouve dans son pâturage. Il faut, cependant, qu'il exerce ce droit avec modération, surtout s'il s'agit d'une jument prégnante; sans cela il s'expose à une action en dommages-intérêts. Le classicisme du texte n'est pas mis en doute (voir *Ind. Itp.* ad h. l.).

*b)* Celse (D., 6, 1, 38) applique notre règle pour limiter le « jus separationis » du possesseur de bonne foi envers le propriétaire. Voir notre essai de reconstitution du texte, *supra*, p. 141, n. 7.

*c)* Pomponius (D., 9, 2, 39, 1) a commenté le cas traité par Q. Mucius. Le texte est sans doute corrompu (voir *Ind. Itp.* ad h. l.; ajouter Haymann, *SZ.*, 42 (1921), 369, n. 3). Néanmoins, il est admis, me paraît-il, de croire que Pomponius ait approuvé l'ancien jurisconsulte.

*d)* Gaius (*Inst.*, I, 53) appuie l'ordonnance d'Antonin le Pieux en faveur des esclaves en faisant valoir expressément notre principe. Le texte est classique, voir *supra*, p. 142, n. 1.

*e)* Ulpien (D., 39, 2, 24, 12) approuve l'opinion de Trebatius quant aux puits, qu'il est permis de creuser, même si on coupe l'eau à son voisin. C'est le droit du propriétaire. Son exercice, cependant, ne doit pas aller jusqu'à mettre en danger un mur du voisin. Il faut, en d'autres termes, exercer son droit raisonnablement. Cette décision, qui n'est que pur bon sens (on peut toujours s'approvisionner d'eau, surtout en Italie; mais on ne peut pas construire un mur sans soutien), est attaquée surtout par Pernice qui nie son caractère juridique. Cet argument ne me paraît pas convaincant, d'autant moins que notre texte est grammaticalement en excellent état; voir Pernice, *Labeo*, II, I, p. 58, 65. — Comp. aussi D., 7, 1, 15, 1, et D., 20, 1, 27 (in fine), où Ulpien exprime un point de vue analogue.

2. Voir *supra*, p. 140, n. 4.

3. Voir D., 3, 5, 37; 44, 4, 4, 13. Comp. Cic., *Pro Rosc. Com.*, 16, 46, et *De off.*, 3, 14, 60, qui rapproche les termes « malitia » et « perfidia ».

4. Voir Gaius, *Inst.*, I, 53; D., 7, 1, 15, 1.

5. Voir D., 6, 1, 38; 9, 2, 39, pr., § 1; 39, 2, 24, 12. Comp. le passage de Columelle, cité *supra*, p. 141, n. 1.

6. Voir Cic., *De off.*, 3, 5, 21 et suiv.

part les actes frauduleux — le préjudice causé par un acte contraire à la « fides ». Toute lésion de l'honnêteté ou de la probité, toute perfidie qui cause un dommage à autrui est considérée comme dolosive par les jurisconsultes du Haut-Empire[1].

Cette parenté nous autorise à admettre qu'il y eut — à défaut d'une sanction particulière[2] — une sanction générale de l'abus des droits, et que cette sanction fut la même que celle du dol. Celui qui est visé par l'acte abusif aura donc à sa disposition l' « exceptio doli », qui a précisément pour fonction de faire triompher la « bona fides » des rigueurs du droit strict[3], et il disposera également de l' « actio de dolo malo », peu importe que l'abus ait été commis intentionnellement[4] ou non[5].

3. — L'interdiction de l'abus des droits est ainsi un principe de nature générale, dont la valeur pour le droit romain classique ne peut pas être mise en doute. Les conséquences qui en découlent pour la propriété sont particulièrement importantes. La règle « male enim nostro jure uti non debemus » s'oppose, en effet, à l'exercice illimité et arbitraire de ce droit. Il trouve sa limite là où son exercice serait abusif.

## IV

1. — Un autre principe nous conduit au même résultat : c'est le principe de la *primauté des intérêts collectifs par rapport aux intérêts individuels*. Il caractérise la prédominance que l'on attribue aux intérêts généraux dans l'ensemble des intérêts sociaux. Il s'agit là d'une des marques les plus distinctes de l'État antique. Quelle que soit la forme du gouvernement, il est toujours entendu que chaque citoyen doit subordonner, voire même sacrifier

1. Voir, dans ce sens, notamment Mitteis, *Röm. Privatrecht*, p. 316 et suiv.; Jörs-Kunkel, *loc. cit.*, p. 174, 210; Collinet et Giffard, *Précis*², II, nr. 324.

2. Voir, par exemple, Gaius, *Inst.*, I, 53; D., 3, 5, 37; D., 9, 2, 39, pr.

3. Voir Jörs-Kunkel, *loc. cit.*, p. 261; Schulz, *loc. cit.*, p. 107.

4. Dans ce cas, on prétend fallacieusement exercer un droit, sachant que l'on dépasse ses limites. On le fait pour nuire. Il y a là ce que Cicéron appelle une « versuta et fallax ratio nocendi », qui est le signe de la « malitia ». Or, le « judicium de dolo malo » est l' « everriculum malitiarum omnium ». Voir Cic., *De nat. deorum*, 3, 30, 74, 75.

5. C'est la conséquence de ce que l' « actio de dolo malo » sanctionne toute lésion à la « fides ». Voir Mitteis, *loc. cit.*, p. 318 et suiv.

ses intérêts particuliers à l'intérêt public[1]. On l'oblige à mettre son travail et ses ressources à la disposition de l'État et de le secourir dans maints domaines. C'est ce principe qui est à la base du système bien connu des « liturgies » (au sens large) ou des « munera civilia », qui comprennent à la fois des corvées de toute espèce et l'obligation des citoyens fortunés d'assurer sous leur propre responsabilité les services de l'État[2].

*a)* La théorie et la pratique de ce principe sont fort anciennes. Il n'y a pas de doute qu'il ait été toujours observé à Rome, dès les temps les plus reculés[3]. Les corvées imposées à l'époque royale à tous les citoyens romains[4], celles prévues par la loi des XII tables[5] et par d'autres lois de la république[6] en sont la preuve certaine.

Cependant, ce n'est que sous l'empire que notre principe triomphe complètement. Dès le premier siècle de notre ère, il trouve des applications de plus en plus nombreuses. Il s'imposera rapidement à toutes les entreprises et à toutes les activités importantes pour l'État et pour l'accomplissement des devoirs qui lui incombent. Le régime de contrainte, qui est sa plus claire manifestation, est en effet appliqué, dès cette période, dans une mesure inaccoutumée jusqu'alors : on a eu recours à ce système des corvées pour l'organisation des transports publics par terre[7] et par mer[8],

1. Voir Rostovtzeff, *Gesellschaft und Wirtschaft*, II, p. 89 et suiv.; Schönbauer, *SZ.*, 54 (1924), p. 233 et suiv., et ses renvois à la p. 234, n. 1; de Francisci, *Atti del congresso internazionale di diritto romano*, Roma, I, p. 6 et suiv.

2. Voir Mitteis-Wilcken, *Papyruskunde*, I, 1, p. 329; Oertel, *Die Liturgie*, p. 3 et suiv.; Rostovtzeff, *Gesellschaft u. Wirtschaft*, II, p. 93. — Comp. D., 50, 4, 1 (Hermogenianus), pr. et § 3.

3. Voir Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, III, 1, p. 224 et suiv.; Pernice, *SZ.*, 5 (1884), p. 6 et suiv., 81 et suiv.

4. Voir Liv., I, 56, 1, et Cic., *Verr.*, 5, 19, 48, sur la construction du Capitole; Cic., *De rep.*, 5, 2, 3, sur la culture des terres royales; Liv., 1, 59, 9, et Dion., 4, 44, sur les travaux excessifs imposés par Tarquin le Superbe aux patriciens et aux plébéiens. — Comp. Plin., *N. H.*, 36, 15, 107.

5. Voir Tab., 7, 7 (Bruns, *Fontes*[7], p. 27); comp. *Festus*, p. 371, *s. v.* « via », et Cic., *Pro Caec.*, 19, 54.

6. Voir L. Acilia repetundarum (Bruns, *loc. cit.*, nr. 10), l. 79 (= 86); L. Urs. (Bruns, *loc. cit.*, nr. 28), c. 66 et 98; L. Jul. mun. (Bruns, *loc. cit.*, nr. 18), l. 20 et suiv., l. 33 et suiv., l. 53 et suiv.

7. Voir *C. I. L.*, III, 7251, un édit de Claude, de l'année 49 ou 50, qui suppose la pratique des corvées.

8. Les associations des « navicularii » reçoivent à l'époque d'Hadrien des privilèges, confirmés plus tard par Antoninus et les « divi fratres », manifestement en compensation des corvées qu'on leur imposait. Voir D., 50, 6, 6, 3 et suiv.; comp. D., 50, 5, 9, 1.

pour l'approvisionnement de Rome[1] et pour le « cursus publicus[2] ». Dès l'époque de l'empereur Vespasien, la perception des impôts devient un « munus publicum », dont l'exécution sera garantie par les premiers citoyens de chaque ville[3]. La bourgeoisie en général, enfin, n'est pas exemptée des corvées ; c'est ce qui résulte des nombreux privilèges qui lui furent accordés par Hadrien[4], Antonin le Pieux[5], les « divi fratres[6] » et par Septime-Sévère et Caracalla[7].

*b)* La doctrine qui se dégage de ces faits correspond d'ailleurs parfaitement aux conceptions morales telles qu'elles furent enseignées par certains hommes d'État qui étaient en même temps des philosophes : Cicéron et Marc-Aurèle.

*Cicéron* ne se lasse jamais de combattre l'égoïsme qui ne cherche que l'avantage purement individuel et qui méconnaît les intérêts collectifs : « (Qui) pugnat non pro salute communi, sed pro suis commodis, in vitio est[8] ». Il estime qu'il faut toujours chercher à contribuer à la « communis utilitas[9] » et que cette recherche doit être le centre de nos efforts[10].

*Marc-Aurèle* rappelle les mêmes principes : chacune des actions de l'homme doit « parachever la vie sociale ». « Toute action... qui ne se rapporterait pas, de près ou de loin, au bien social, désorganise la vie de la communauté..., elle est séditieuse[11]. » « L'homme, dit-il encore, qui fait quelque action contraire à l'intérêt commun... se rejette hors de l'union daturelle[12]. Il exige, par conséquent, une

1. Les associations des « negotiatores qui annonam urbis adiuvant » sont traitées à l'instar des « navicularii », voir p. 145, n. 8.

2. Il suppose des corvées imposées à la population habitant en proximité des routes servant aux transports; comp. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*[2], p. 190 et suiv.; Rostovtzeff, *Gesellschaft und Wirtschaft*, II, p. 99.

3. Voir Seeck, *Klio*, 1 (1901), 147 et suiv.; Rostovtzeff, *loc. cit.*, p. 101 et suiv.

4. Voir D., 27, 1, 6, 8; 27, 1, 17, 2; 50, 5, 9, 1; 50, 6, 6, 3 et suiv.; comp. *Pap. Oxy.*, VIII, 1119, 1, 15 et suiv.

5. Voir D., 50, 6, 6, 12.

6. Voir D., 50, 6, 6, 10; Bruns, *Fontes*[7], nr. 63 (« SC. de sumptibus ludorum gladiatorum minuendis », de 176/177).

7. Voir *C. I. L.*, III, 14165 (de 201); *Inscr. de Solva* (de 205), *Ann. épigr.*, 1920, nr. 69/70; comp. Schnorr v. Carolsfeld. *Jur. Pers.*, I, p. 346.

8. *De off.*, 1, 19, 62. Comp. *De off.*, 3, 5, 21 et suiv. et notamment 3, 6, 30 : « communis utilitatis derelictio contra naturam est; est enim injusta ».

9. *De off.*, 1, 16, 52.

10. *De off.*, 1, 7, 22. — Comp. dans le même sens les passages suivants de Sénèque : *De clementia*, 2, 6, 3; *Epist.*, 48, § 2; *Epist.*, 95; § 54; voir également : *De vita beata*, 7, 24, 3; *De otio*, 8, 3, 5; *Epist.*, 60, § 4.

11. *Pensées*, 9, 23. — Comp. 2, 16; 5, 3; 4, 12; 6, 44; 7, 55.

12. *Pensées*, 8, 34.

« conduite réglée par le bien social »[1] et il flétrit celui qui se dérobe à la raison sociale : c'est un « exilé », un « abcès du monde », un renégat, un « ἀπόσχισμα πόλεως[2] ».

*c) Le principe de la primauté des intérêts publics* a pénétré ainsi profondément et il domine la vie sociale et économique de Rome, dès *le IIe siècle de notre ère*, à l'époque donc du droit classique[3].

2. — La reconnaissance théorique et l'application pratique du principe dont nous parlons se reflète naturellement dans les travaux des jurisconsultes classiques. Il a surtout exercé, cela va sans dire, son influence dans le domaine du droit administratif[4]. C'est en tout premier lieu un principe du droit public, tel qu'il est défini par Ulpien : « publicum ius est quod ad statum rei Romanae spectat », et ceci d'autant plus que ses réalisations sont « publice utilia[5] ».

Cette constatation, cependant, n'empêche nullement qu'il n'ait eu des répercussions importantes sur le droit privé. Nous pouvons l'admettre malgré le silence des jurisconsultes romains sur ce point, puisque ceux-ci séparent régulièrement le droit privé et le droit public, sans étudier leur rapport éventuel[6]. Nous devons même l'admettre logiquement, parce que le principe de la primauté des intérêts publics domine, comme nous l'avons vu, la vie sociale entière de Rome. Or, il me paraît évident que ce principe s'*oppose strictement* à toute théorie d'après laquelle la propriété romaine aurait eu un caractère essentiellement individualiste, voire même arbitraire. Un droit qui exige à l'instar du droit romain du IIe siècle

1. *Pensées*, 4, 33.

2. *Pensées*, 4, 29.

3. Voir, dans ce sens, Rostovtzeff, *loc. cit.*, II, p. 89 et suiv., 120. Comp. Oertel, *loc. cit.*, p. 202, approuvé par Kreller, *SZ.*, 41 (1920), 303. L'opinion dominante, qui n'accepte la généralisation du régime de contrainte que pour l'époque du Bas-Empire (voir, par exemple, Homo, *Les institutions politiques romaines*, p. 387; Schönbauer, *SZ.*, 46 (1926), 213; Schulz, *loc. cit.*, p. 109), sous-estime l'importance des mesures impériales antérieures et méconnaît, me semble-t-il, que les juristes classiques déjà se sont occupés de la systématisation théorique et de l'ordonnance pratique de ce régime (voir *infra*).

4. Voir D., 50, 1, 38; 50, 8, 11-13 (de Papirius Justus); D., 50, 13, 5, pr.; 50, 4, 14; 50, 1, 37; 50, 6, 6; 50, 2, 11 (de Callistrate); D., 50, 1, 23; 50, 4, 1; 50, 4, 17; 50, 5, 11 (d'Hermogénien, dernier juriste de l'époque classique). Comp. également les ouvrages d'Ulpien : *De officio consulis* (Lenel, nr. 2069-2070), *De officio proconsulis* (Lenel, nr. 2163-2174), et ses *Opiniones* (Lenel, nr. 2310-2321).

5. Voir D., 1, 1, 1, 2. — Comp. Pernice, *SZ.*, 5 (1884), 16.

6. Voir Pernice, *loc. cit.*, p. 2 et suiv.; Koschaker, *SZ.*, 30 (1909), 463 et suiv.; Schulz, *loc. cit.*, p. 18 et suiv., 103.

sur une échelle aussi large le sacrifice des intérêts privés au profit des intérêts collectifs, *ne peut pas admettre*, à mon avis, même pas en théorie, la « domination illimitée » d'un propriétaire, dès qu'il s'agit de biens qui importent à la collectivité tout entière. C'est le cas notamment pour les immeubles urbains et ruraux, dont l'exploitation ne peut pas laisser l'État indifférent. On ne voit pas de propriétaire, obligé de plier sa volonté et de sacrifier ses intérêts personnels, qui soit en même temps autorisé à contrecarrer l'économie politique de l'État, en laissant « périr ou se détériorer faute de soins » un bien qui intéresse la « chose publique ».

Le rapport que nous avons ainsi établi entre le principe de la primauté des intérêts publics et la propriété a été méconnu jusqu'ici. Cependant, les normes juridiques qui régissent l'organisation de l'économie privée de Rome vont justifier encore, je pense, notre manière de voir.

## V

Les normes juridiques qui visent *l'organisation de la vie économique privée* et qui limitent les droits des propriétaires urbains ou ruraux sont considérées par la théorie traditionnelle et dominante comme des limitations exceptionnelles d'un droit de propriété normalement plus étendu. On ne reconnaît pas que ces dispositions ne sont que l'expression d'un principe général, du principe de la primauté des intérêts publics par rapport aux intérêts privés.

1. — L'exactitude de cette affirmation résulte immédiatement, je pense, de certains *règlements urbains*. Ils interdisent, comme on le sait, la démolition partielle ou totale des maisons [1], leur vente dans une intention spéculative [2], le legs des choses jointes à un édifice [3]. Ils obligent, en outre, les propriétaires à réparer les maisons [4] ou à les rebâtir, si elles se sont écroulées [5], et enfin il n'est pas exclu

1. Voir Lex Tarentina (Bruns, *loc. cit.*, nr. 27), 1, 32 et suiv.; Lex Ursonensis (Bruns, *loc. cit.*, nr. 28), c. 75; Lex Malacitana (Bruns, *loc. cit.*, nr. 30 *b*), c. 62 et suiv. Comp. C., 8, 10, 2.

2. Voir SCC. Hosidianum et Volusianum, Bruns, *loc. cit.*, nr. 54. Comp. l'édit de Vespasien mentionné au Codex, C. 8, 10, 2.

3. Voir SC. Acilianum de 122; D., 30, 41, 1 (Ulp.).

4. Voir la « Epistula Hadriani ad Hadrianopolitas Stratonicenses » *Bull. corr. hell.*, 11 (1887), 111 (Bruns, *loc. cit.*, p. 200); D., 1, 18, 7 (Ulp.).

5. Voir Suét., *Vesp.*, VIII, 5; D., 39, 2, 7, 2 (Jul.); D., 39, 2, 6 (Gaius); D., 39, 2, 9, pr. (Ulp.); D., 39, 2, 46, pr. (Paul). Voir encore C., 8, 10, 5; C., 11, 30, 4.

que l'on ait permis l'occupation par qui le voulait des maisons inhabitées qui menaçaient ruine[1].

Il est évident que toutes ces mesures ont été édictées dans l'intérêt public. Elles s'expliquent sans autre par le désir de sauvegarder l'ordre dans les villes et de combattre la ruine et le dépeuplement. C'est pour ces raisons d'utilité publique qu'on limite le pouvoir arbitraire des propriétaires ; ils n'ont qu'à subordonner leurs intérêts particuliers aux buts généraux reconnus et poursuivis par l'État. Certaines de ces mesures insistent au surplus « expressis verbis » sur l'intérêt public qui est en jeu. Le SC. Hosidianum de 44/46 et le SC. Volusianum de 56 déclarent, en effet, que les citoyens doivent s'abstenir des ventes spéculatives de leurs maisons, car c'est là une pratique qui risque d'enlaidir et de déformer l'aspect florissant de l'Italie[2].

2. — Les dispositions qui concernent *le régime juridique de l'agriculture* confirment également notre point de vue. Là aussi il s'agit de mesures qui sont tout à fait conformes au principe général dont nous parlons. Il est d'ailleurs indispensable de les étudier soigneusement, vu l'importance primordiale bien connue de la propriété rurale pour toute l'antiquité et pour le monde romain en particulier[3].

*a)* Parmi ces dispositions, les plus importantes sont celles qui consacrent l'obligation des propriétaires ruraux de *cultiver* leurs terrains.

A ce propos, je rappellerai tout d'abord un passage d'Aulu-Gelle, dont il résulte que déjà, sous la République, le paysan romain était tenu de maintenir en bon état sa propriété ; il devait labourer son champ, soigner ses arbres et ses vignes. S'il les laissait dépérir, le censeur le frappait d'une amende[4]. Sous l'*Empire*, cette obliga-

1. Voir Meyer-Collings, *Derelictio*, p. 94.

2. Voir SC. Hos., 1, 8 et suiv.; SC. Vol., 1, 41 et suiv.; comp. D., 18, 1, 52 (Paul); D., 39, 2, 48 (Marc.). — Voir Grupe, *SZ.*, 48 (1922), 572 et suiv.; May, *RHD.*, 14 (1935), 1 et suiv.; Arangio-Ruiz, *Stud. et Doc. Juris*, 1936, p. 518. — Voir, enfin, D., 43, 8, 7 (Jul.), et D., 43, 8, 2, 17 (Ulp.), où l'on insiste sur le principe « ne ruinis urbs deformetur ».

3. Voir, par exemple, Weber, *Röm. Agrargeschichte* (1891), *passim* ; Pernice, *Labeo*, I, p. 329; *SZ.*, 19 (1898), 120 et suiv.; von Schilling, *Stud. aus d. röm. Agrargeschichte* (1926); Rostovtzeff, *loc. cit.*, I, p. 16; II, p. 60.

4. Voir Aulu-Gelle, IV, 12 : « Si quis agrum suum passus fuerat sordescere eumque indiligenter curabat ac neque araverat neque purgaverat, sive quis arborem suam vineamque habuerat derelictui, non id sine poena fuit, sed erat opus

tion fut renforcée par de nouvelles mesures destinées à combattre l'insuffisance de l'exploitation du sol et l'abandon des terres. Ces faits menaçaient en effet, pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher ici[1], l'économie entière et les finances impériales en particulier.

Le point de départ de ces nouvelles mesures est la « Lex Manciana », de l'époque de Domitien (81-96) ou de Trajan (98-117)[2]. Elle se rapporte à l'organisation et à l'exploitation des grands domaines privés[3] situés dans l'Afrique proconsulaire. Elle autorise, à l'instar de mesures hellénistiques analogues[4], l'occupation des terres incultes ou en friche qui n'étaient ni louées à des fermiers ni exploitées directement par leurs propriétaires[5]. L'occupant qui les a mises en valeur en acquiert l' « usus proprius[6] », c'est-à-dire un droit de jouissance transmissible à ses héritiers, une sorte de propriété de fait[7].

La « Lex Manciana » n'a eu qu'un caractère local. Il convient cependant de constater qu'elle a inauguré, semble-t-il, une série de

censorium, censoresque aerarium faciebant..... et M. Cato id saepenumero adtestatus est. » Voir également Pline, 18, 3, 11; 18, 6, 32. — Comp. Mommsen, *loc. cit.*, II, p. 353; Scialoja, *Teoria della proprietà*, I, p. 314.

1. Voir, par exemple, Rostovtzeff, *loc. cit.*, I, p. 16 et suiv. et *passim*.

2. Voir, dans ce sens, notamment Cuq, *Colonat partiaire*, p. 64; Schulten, *Berl. phil. Wochenschrift*, 1898, p. 850; Beaudouin, *NRH.*, 1898, p. 49 et suiv.; Rostovtzeff, *Kolonat*, p. 323; *Gesellschaft und Wirtschaft*, I, p. 166; II, p. 81; Eger, *SZ.*, 32 (1911), p. 439.

3. Elle ne se rapporte pas à un domaine impérial; comp. Toutain, *NRH.*, 1899, p. 143 et suiv.; *Économie antique* (1927), p. 356, où, tout au moins, elle a été élaborée lorsque le domaine de la « villa Magna » appartenait encore à des particuliers, comp. Kübler, *SZ.*, 22 (1901), 209 et suiv. et les auteurs cités par lui. Cette opinion est, cependant, vivement combattue, voir par ex. Rostovtzeff, *Gesellschaft u. Wirtschaft*, II, p. 81.

4. Voir Kübler, *SZ.*, 22 (1901), 211; Rostovtzeff, *Kolonat*, p. 359; Eger, *SZ.*, 32 (1911), p. 439. — Comp. les mesures analogues du droit babylonien, voir Koschaker, *SZ.*, 41 (1920), 283.

5. C'est à ces terres-là que se rapportent, me paraît-il, les mots suivants de l'inscription d'Henchir-Mettich (Bruns, *Fontes*[7], nr. 114) relative à la « Lex Manciana » : « eos agros qui subcesiva sunt » (I, 7/8). Le terme « subcesiva » montre bien qu'il s'agit de terres restées en dehors de la limitation du domaine; elles ne furent donc pas louées. Comp. Krüger, *SZ.*, 20 (1899), 268). Il faut supposer, en outre, qu'elles ne furent pas exploitées par leurs propriétaires, car sans cela l'occupation, dont il s'agit (voir Krüger, *loc. cit.*, p. 271), ne serait guère admissible.

6. Voir l'inscription d'Henchir-Mettich (Bruns, *loc. cit.*, nr. 114, col.), I, 7-10 : « eis eos agros qui subcesiva sunt excolere permittitur lege Manciana ita ut eas qui excoluerit usum proprium habeat ».

7. Voir Krüger, *loc. cit.*, p. 272; Schulten, *loc. cit.*, p. 849; Kübler, *loc. cit.*, p. 212; Cuq, *Colonat partiaire*, p. 13; *Manuel*[2], p. 248.

mesures analogues, prises tout d'abord en vue des grands domaines fiscaux ou impériaux. A l'instar de la « Lex Manciana », la « Lex Hadriana » autorise, dans l'intérêt de tous, « pro humanis utilitatibus », l'occupation des terres en friche ou restées incultes, qu'elles fussent louées ou non à des fermiers[1]. Une autre loi, la « Lex metalli Vipascensis », qui règle la situation juridique des mines et qui date, semble-t-il, de la même époque, contient des dispositions analogues[2].

Ce mouvement « législatif », qui marque encore l'importance que l'on attribue dans la vie économique aux intérêts publics, a abouti à des mesures tout à fait générales. Une disposition de l'empereur *Pertinax* (193) permit à tous les intéressés d'occuper en Italie ou dans les provinces toutes les terres privées ou impériales qui étaient incultes ou en friche, et il leur en attribua la « propriété perpétuelle », exempte de tout impôt, à charge de les cultiver[3].

Ces dispositions, édictées manifestement pour assurer dans l'intérêt de tous une meilleure exploitation du sol, ont une portée générale : dorénavant, tout propriétaire qui laisse sa terre en friche court le risque de voir contester son droit ; en d'autres termes, chaque propriétaire rural a, dans l'intérêt de la collectivité dont il fait partie, l'obligation de cultiver sa propriété, sous peine de la perdre.

Cette obligation n'est d'ailleurs pas la seule qui lui soit imposée. Une autre, tout aussi importante, découle du régime des eaux.

*b)* L'importance capitale du *régime des eaux* pour l'économie romaine est bien connue. Le grand problème dont il s'agit pour l'Italie n'est pas, on le sait, le manque d'eau, mais sa surabondance passagère et la défense des cultures agricoles contre les pluies torrentielles[4]. Leur danger est particulièrement grand si quelqu'un

1. Voir l'inscription d'Ain-Ouassel, Bruns, *loc. cit.*, nr. 115, col. 2 et 3; comp. l'inscription d'Ain-Dschemala, Bruns, *loc. cit.*, nr. 116, col. 2 et 3. — Comp. le discours (*Or.*, VII) de Dion de Pruse, rappelé par Kübler, *loc. cit.*, p. 211.

2. Voir la table de bronze d'Aljustrel trouvée en 1906, Bruns, *loc. cit.*, nr. 113, 1, 7 et suiv.; comp. Schönbauer, *Beitr. z. Gesch. d. Bergbaurechtes*, p. 54 et suiv.; *SZ.*, 55 (1935), 211 et suiv.; Kübler, *SZ.*, 49 (1929), 571.

3. Voir Herod., II, 4, 6. — Comp. Cuq, *Inst.*, II, p. 193 et suiv.; Guyet, *Arch. f. d. ziv. Praxis*, XVII, p. 59. — Comp. les mesures analogues du Bas-Empire : C., 11, 59, 8 = C. Theod., 5, 12, 2 (a° 388/392); C., 11, 59, 11 (a° = 400); C., 8, 4, 11, pr., § 1 (a° = 532). — Voir également C., 11, 7, 3 = C. Theod., 10, 19, 10 (a° = 382), concernant le droit minier; comp. Kübler, *loc. cit.*, p. 574; Schönbauer, *SZ.*, 55 (1935), 223.

4. Voir sur leur danger, par ex., Virgile, *Georg.*, I, 115 et suiv., 311 et suiv.;

provoque par un ouvrage construit arbitrairement un changement dans l'écoulement naturel des eaux, qui risquerait de modifier la culture habituelle des terres [1]. Il faut donc assurer, dans l'intérêt de tous, le maintien de l'état naturel. C'est dans ce but qu'a été créée l' « actio aquae pluviae arcendae », qui se retrouve déjà dans la loi des XII tables [2]. Elle tend à sauvegarder les intérêts de la collectivité, dans la mesure où celle-ci est intéressée à l'agriculture [3], et elle charge de cette mission non pas un juge, mais un arbitre qui édictera librement les mesures jugées nécessaires par lui [4]. Les jurisconsultes républicains déjà [5] et ceux de l'époque classique cherchent à fixer les principes que l'arbitre devra appliquer. Leur but principal est la délimitation des intérêts privés et publics. C'est dans l'intérêt public qu'ils affirment l'obligation de chacun de tolérer l'écoulement naturel des eaux et qu'ils interdisent en principe tout « opus manu factum » qui, en le modifiant, causerait un dommage au voisin [6]. Ils autorisent cependant, de nouveau dans l'intérêt public, les ouvrages qui tendent à améliorer l'exploitation du sol, les « opera agri colendi causa [7] ». Mais, là encore, l'amélioration qu'un paysan pourra obtenir pour son propre terrain ne doit pas se faire au détriment des autres : « Sic enim debere quem meliorem agrum suum facere, ni vicini deteriorem faciat [8]. »

Varron, *De re rustica*, I, 12, 4; Columelle, *De re rustica*, I, 4, 10; I, 4, 4; Caton, *De agricultura*, c. 155.

1. Voir *Corp. agrim. rom.* (ed. Thulin), p. 24, 1, 5 et suiv.; p. 49, 1, 5 et suiv. (Ces passages sont attribués à Agennius Urbicus par Thulin, tandis que Lachmann, *Schriften d. römischen Feldmesser*, I, p. 36 et 57, les avait attribués à Frontin.)

2. Voir Tab., VII, 8 (Bruns, *loc. cit.*, p. 27); comp. D., 40, 7, 21, pr.; 43, 8, 5; voir également D., 39, 3, 22, 2.

3. Voir Cicéron, *Top.*, 4, 10, sur le caractère agraire de l'a°. a. p. a.

4. Voir Cicéron, *Top.*, 4, 10; 9, 39; D., 39, 3, 23, 2 (Paulus); D. eod. 24, pr.-§ 2 (Paulus/Alfenus). — Comp. Schönbauer, *SZ.*, 54 (1934), 239, 250 et suiv.

5. Voir Schönbauer, *loc. cit.*, p. 238 et suiv.

6. Voir D., 39, 3, 1, 1 : « haec autem actio... totiusque locum habet, quotiens manu facto opere agro aqua nocitura est » ... « quod si natura aqua noceret, ea actione non continentur ». Voir, dans le même sens, D. eod., 1, 10; 1, 13; 1, 15; 1, 22; 2, 5; 2, 6; 2, 7; 3, pr.

7. Voir D., 39, 3, 1, 3 (Q. M. Scaevola); D. eod. (Trebatius); D. eod., 1, 7 (Labeo); D. eod., 1, 8 (Sabinus et Cassius); D. eod., 1, 15 (Ulpianus). — Exemples : « fossae agrorum siccandorum causa » (D. eod., 1, 4); « sulci aquarīī » (D. eod., 1, 5); « opera frugum fructumque recipiendorum causa » (D. eod., 1, 7); « adsidua irrigatio » (D. eod., 3, 2).

8. Voir D., 39, 3, 1, 4. — Comp. D. eod., 1, 2; 1, 5; 1, 6. — Voir encore D. eod., 1, 21; 23, 2; 24, pr.-§ 2. — Rattachée à cette série de textes, la phrase bien connue du D. eod., 1, 11 : « prodesse enim sibi unusquisque, dum alii non nocet, non

Il résulte de tout cela que le propriétaire rural doit soumettre ses intérêts individuels aux intérêts publics. Il doit exercer son droit de propriété non pas comme il l'entend, mais en respectant les intérêts de la collectivité. Celui qui « in alienum agrum aquam immittat » commet une « injuria non exigua[1] ». Il manque à un devoir envers la société.

## VI

1. — Ainsi le principe de la primauté des intérêts publics et ses applications en matière immobilière nous conduisent au même résultat que le principe « malitiis non est indulgendum ». Les deux principes limitent et restreignent l'exercice arbitraire des droits du propriétaire et lui imposent même certains devoirs : en exigeant l'entretien des immeubles urbains et la culture des terres agraires, ils obligent les propriétaires à respecter les intérêts vitaux de la collectivité des citoyens et de l'État.

Ces principes ont d'ailleurs un caractère général. Ils ne sont pas établis dans l'intérêt de certaines personnes, mais dans l'intérêt de la société entière. Ils ne chargent pas non plus certains propriétaires seulement, mais tous les propriétaires. Ils contribuent puissamment à l'organisation de la vie sociale. Ils garantissent même cette organisation. Ils empêchent les propriétaires de se détourner des intérêts communs et de se détacher de la collectivité en lui nuisant par l'exercice égoïste et abusif de leur droit.

La fonction et la portée de ces principes sont, par conséquent, d'une telle ampleur qu'il me paraît extrêmement difficile, sinon

prohibetur », semble classique; voir, dans ce sens, Kalb, *Jahresbericht d. klass. Alt. Wiss.*, 89 (1897), 273; Costa, *Le acque nel dir. rom.*, p. 81; Bonfante, *loc. cit.*, II, 2, p. 444 (en sens contraire : p. 301). C'est d'autant plus vraisemblable que certains textes de Cicéron (*De off.*, 1, 7, 20; 3, 5, 21 et suiv.; 3, 6, 30; voir *supra*, p. 140) s'expriment d'une façon tout à fait analogue. Il faut reconnaître, cependant, que cette phrase souvent suspectée (voir *Ind. Itp.* ad h. l.) n'est pas du tout à sa place : l'a. a. p. a. ne s'applique pas dans le cas du fr. 11 parce que l'*opus* dont il s'agit ne nuit pas à autrui, mais parce qu'elle ne vise pas la rétention des eaux; voir Dig. eod., 1, 1; 1, 12; 1, 21; 2, 5; 2, 9; comp. Bonfante, *loc. cit.*, p. 443; Schönbauer, *loc. cit.*, p. 243. Il faut donc admettre, me semble-t-il, ou une transposition malheureuse de notre phrase ou son insertion maladroite au fr. 11 par un glossateur du Bas-Empire. L'idée qu'elle exprime n'en est pas moins classique. Similiter : Stoll, *SZ.*, 47 (1927), 433. — Comp. encore D., 39, 2, 24, pr., d'un contenu analogue.

1. Voir *Corp. agrim. rom.*, p. 49, 1, 5 et suiv. (comp. *supra*, p. 152, n. 1).

impossible, de se rallier à la conception traditionnelle de la propriété. Affirmer que la propriété ait conféré à son titulaire un pouvoir théoriquement illimité et que ses restrictions dans la pratique soient par principe étrangères à sa nature, c'est, à mon avis, aller à l'encontre des réalités, c'est méconnaître la portée et la puissance des principes mis par nous en évidence, c'est pousser l'abstraction à un degré inadmissible, parce que la notion à laquelle on aboutit ne correspond plus aux données de la vie [1].

2. — Les limites qui sont fixées ainsi à la propriété et les devoirs qu'elle implique ne sont pas toujours les mêmes. Ils varient suivant les objets de la propriété. Une distinction de la propriété immobilière et de la propriété mobilière me paraît s'imposer. Les limites dans l'exercice de la propriété immobilière sont beaucoup plus étroites que celles de la propriété mobilière. Ce que l'individu fait de son meuble sera le plus souvent indifférent pour l'ordre social ; s'il s'agit au contraire d'un immeuble, tout acte abusif menace les intérêts de la collectivité, soit que le propriétaire néglige sa maison, soit qu'il ne cultive pas comme il faut les terres qui lui appartiennent.

3. — Si l'on tient compte de ces remarques, on peut dire, en conclusion, que la propriété romaine confère à son titulaire, dès la fin de la période classique, le droit de disposer de sa chose conformément à l'intérêt social qu'il doit respecter. Sa domination ne pourra être absolue et arbitraire que dans le cas où aucun intérêt social ne s'y oppose.

E.-H. KADEN.

1. Voir Kant, *Kritik d. reinen Vernunft*, p. 74 et suiv. (éd. de 1794), où il explique qu'il est indispensable d'accorder les notions aux données réelles. — Comp. Chamberlain, *Immanuel Kant*, p. 197 et suiv.

# VIII

# TRADUIRE[1]

PAR J. MAROUZEAU
Professeur à la Sorbonne

Comment traduire? La question est de celles qui ne comportent pas de solution idéale, vu qu'il est impossible de faire passer d'une langue dans une autre tous les éléments de l'énoncé, sens et style. On ne peut rendre tel aspect de l'original qu'en sacrifiant tel autre : que faut-il respecter? que peut-on sacrifier?

Le débat se poursuit depuis qu'il y a des traducteurs : Ennius ne rend pas Euripide comme Livius Andronicus Homère ; saint Jérôme a une méthode qui n'est pas celle de Cicéron, l'un ayant la préoccupation d'éclairer son lecteur et l'autre celle de respecter les textes sacrés[2] ; les premières traductions françaises du latin, au xe siècle, sont des décalques où se trahit l'effort imposé à une langue encore inapte ; dans les siècles qui suivent apparaît la traduction scolaire, intégrale, servile, conçue comme une sorte d'explication grammaticale ; puis les humanistes de la Renaissance veulent tirer des textes anciens de quoi enrichir et illustrer la langue française ; Amyot aborde son texte en auteur original plus qu'en traducteur... C'est seulement à partir du xvie siècle, avec le *Manifeste* de Du Bellay, le traité d'Étienne Dolet sur *La manière de traduire* et l'*Art poétique* de Jacques Peletier du Mans, que le problème de la traduction se trouve envisagé dans sa complexité.

Ce problème, le xviie siècle ne le résoudra pas. Il l'esquivera plutôt. Le traducteur habillera son auteur comme le metteur en scène habille ses personnages, à la moderne : Segrais se vante d'avoir donné l'*Énéide* en français « comme il a conçu que Virgile

1. Cet article est le développement d'un Rapport présenté au Congrès Guillaume Budé à Nice en 1935, et résumé dans les *Actes du Congrès* (Les Belles-Lettres, 1935, p. 45 et suiv.). Parallèlement à ces considérations théoriques, j'ai formulé quelques conseils pratiques en vue de la version latine dans *La traduction du latin* (*Collection d'études latines*, Les Belles-Lettres, 2e édition, 1937).

2. G. Cuendet, *Cicéron et saint Jérôme traducteurs* (*Revue des Études latines*, 1933, p. 380 et suiv.).

l'eût donnée lui-même s'il fût né sujet de Louis XIV »; Perrot d'Ablancourt, auteur des traductions que Ménage qualifiait de « belles infidèles », estime qu'il faut surtout se préoccuper de réaliser l'agrément : « Comme l'auteur a été agréable en sa langue, il faut qu'il le soit encore en la nôtre, et, d'autant que les beautés et les grâces sont différentes, nous ne devons point craindre de lui donner celles de notre pays, puisque nous lui ravissons les siennes. » Pour tout ce siècle, ou peu s'en faut, traduire, c'est conquérir l'original, c'est transporter chez nous les dépouilles des anciens et franciser le butin conquis ; méthode d'adaptation de l'antiquité au goût moderne et de transposition plutôt que de traduction véritable. Aussi ne tirerons-nous pas grand'chose du *Manuel de la traduction* dans lequel De l'Estang, en 1670, expose les règles qu'on peut tirer des traductions publiées de son temps[1].

Le XVIIIe siècle va plus loin encore dans la voie de la traduction-trahison. Ce siècle nous a donné deux versions d'Homère, celle de Mme Dacier et celle de La Motte ; Voltaire dit de l'une : « Qui a lu Mme Dacier n'a pas lu Homère », et de l'autre : « La Motte a ôté beaucoup de défauts à Homère, mais il n'a conservé aucune de ses beautés. » C'est pourtant au XVIIIe siècle que va apparaître la théorie de la traduction rigoureuse : D'Alembert estime que « la langue de la traduction doit... porter l'empreinte du génie de l'original et de la teinture étrangère ». « Que les traducteurs se persuadent, dit l'abbé Grosier, que ce n'est pas leur esprit que nous cherchons dans une traduction, mais celui des écrivains originaux dont ils sont les interprètes. »

Le XIXe siècle affirmera ce point de vue : « En traduisant, dit Mme de Staël, il ne faut pas donner à tout ce qu'on traduit la couleur française. » Ces idées se répandront chez les traducteurs de la période romantique, après avoir été codifiées par les Allemands : Novalis, Schlegel, Tieck, Voss, Schleiermacher, Gœthe lui-même, et ce dernier pousse si loin le scrupule de la fidélité au texte qu'il ne craint pas de demander « qu'on traduise jusqu'à l'intraduisible[2] ».

Les progrès extraordinaires de la philologie depuis une centaine

1. Cf. H. Hennebert, *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant le XVIe et le XVIIe siècle*, Gand, 1858.

2. Cf. J. Bellanger, *Histoire de la traduction en France*, Paris, Lemerre, 1892 et 1903; Mlle M. Chandibine, *Humanités (Lettres)*, 1932, p. 237 et suiv., 280 et suiv.

d'années, les besoins du public lettré, la diffusion de la culture classique, le développement de l'organisation scolaire ont fait qu'en notre temps la traduction est devenue l'exercice-type de la formation humaniste, et qu'il est impossible de s'y livrer sans prendre parti sur la méthode.

Peut-on se mettre d'accord sur certains points essentiels?

Au moment de rechercher ce que peut être la traduction idéale, on pourrait faire dévier le problème en alléguant qu'il n'y a pas à définir *une* traduction, mais bien *des* traductions, et que telle qualité convient à l'une, telle à l'autre, sans que nécessairement on doive tenter la tâche impossible d'assurer à une traduction toutes les qualités réunies.

Ainsi, à un élève qui prépare une version d'examen, nous demandons essentiellement de montrer par sa traduction qu'il comprend le sens et les nuances du texte ; un philologue qui accompagne d'une traduction son commentaire s'attache à faire ressortir ce qu'il y a dans l'original de typique et de notable ; celui qui traduit pour un public de non-spécialistes a le souci de présenter un texte « lisible » et qui ne sente pas la traduction ; d'autre part, on ne rend pas un texte technique comme un texte littéraire, un texte de poésie comme un texte de prose, un développement oratoire comme un résumé historique... Mais le traducteur, quels que soient les aspects particuliers de sa tâche, reste soumis à des obligations générales sur lesquelles il est possible, et nécessaire, de s'entendre en principe. Il y a des qualités qui, en plus ou moins grand nombre et à des degrés variables, peuvent être exigées de toute espèce de traduction.

Pour sérier les difficultés, je considérerai d'abord ici le mot, puis les groupements de mots, la construction syntaxique, enfin la disposition des mots dans la phrase et l'arrangement des phrases dans l'énoncé.

I. — Il est banal de dire que le mot doit être traduit par un correspondant qui rende exactement non seulement son contenu, mais aussi sa nuance. La réalisation est difficile, mais le principe n'est pas contesté.

Il y a pourtant dans cet ordre d'idées des défauts contre lesquels on n'est pas assez en garde.

Il y a la suggestion ou plutôt la tyrannie de ce qu'on peut appe-

ler le vocabulaire traditionnel de la version latine. Je ne parle même pas de la fâcheuse tendance qu'on a à employer pour la traduction du latin un vocabulaire suranné, qui nous montre le « prince » à la tête de ses « guerriers », dressant des « embûches » et répandant le « carnage », puis regagnant sa « cité » pour célébrer avec son « épouse » par des « festins » la « vertu » de ses « légions », prêt à récompenser « les bons » et punir « les méchants ». Mais il y a des traductions stéréotypées qui, sans dater comme celles-là, marquent presque autant et bannissent des textes quantité de bons et beaux mots français : on rend *itaque* par « c'est pourquoi », sans penser à « aussi » ; *parum* par « trop peu », sans penser à « guère » ; *quidem* par « certes », sans penser à « bien » ; *locus* par « le lieu », sans penser à « l'endroit » ; *onus* par « le fardeau », sans penser à « la charge »... Or, entre deux mots possibles, il me paraît bon de choisir en principe celui auquel on ne pense pas d'ordinaire ; cela seul suffira souvent à enlever à la traduction l'allure d'une traduction.

Autre suggestion dont on ne se défend pas assez : celle des ressemblances du latin au français. Il ne s'agit pas ici de reprendre les fautes élémentaires qui consistent à traduire *crimen* par « crime » et *auarus* par « avare ». Mais que de bons traducteurs ne surprend-on pas à rendre automatiquement *uoluptas* par « la volupté », *amicitia* par « l'amitié », quand il s'agit là d'un banal plaisir et ici de relations de société plutôt que de sentiment !

Autre tentation encore dont il faut se défier : celle de la traduction dite « étymologique ». Non certes qu'il faille la proscrire en principe ; elle est, au contraire, une coquetterie recommandable, et il pourra être ingénieux, par exemple, de traduire *humilis* par « terre à terre » ; mais souvent l'étymologie est trompeuse et nous détourne du sens actuel, donc réel, du mot : à l'époque classique, *mortales* signifie « les humains » par opposition aux animaux bien plutôt que « les mortels » par opposition aux dieux ; il n'y a pas plus dans *abhorrere* l'idée de l'horreur ou du hérissement qu'il n'y a dans le français « étonner » l'idée du tonnerre... Ici les traducteurs pèchent plus d'une fois par excès de scrupule.

En revanche, ils n'ont pas toujours assez de scrupule vis-à-vis de la « qualité » des mots. On les voit rendre indifféremment *filius* ou *natus* par « fils » ou « enfant », *gelidus* ou *frigidus* par « froid » ou « frais » ou « glacé », sans remarquer qu'il y a en français comme en

latin des mots qui ne font que nommer l'objet et d'autres qui le présentent avec sa qualité, plaisante ou déplaisante, avec une « couleur », une « affectivité »...

Mais, sans descendre jusqu'à ces subtilités, on rencontre, en ce qui concerne le vocabulaire, deux difficultés presque insurmontables.

L'une qui consiste à trouver, pour rendre un mot unique, un mot unique. La chose est parfois impossible : comment traduire par un mot unique le latin *iubetur* = « il reçoit l'ordre de », *solere* = « avoir l'habitude de », *multa* = « bien des choses ». Souvent même la chose est à éviter : à *cognoscere* ne répond pas un mot « connaître », mais une périphrase « prendre connaissance de ». Mais trop souvent le traducteur se laisse aller sans nécessité à délayer en une périphrase ce qu'un mot unique exprimerait excellemment, rendant, par exemple, *ardens* par « plein d'ardeur », *quaestus* par « des motifs intéressés ». Faut-il dire aussi qu'il n'hésite pas, le cas échéant, à resserrer en un mot ce que le latin exprime par un complexe : *spes futuri* = « l'espoir », *honorum cupido* = « l'ambition »? Ce procédé de substitution n'est admissible que là où la langue se refuse absolument à fournir la correspondance attendue.

On peut formuler comme suit quelques règles essentielles[1] :

1° Ne pas ajouter, traduisant, par exemple, *nouus* par « nouveau et étrange » ;

2° Ne pas retrancher, traduisant *uiuus ac superstes* par « survivant » ;

3° Ne pas décomposer : *stupens* n'est pas « profondément étonné » ;

4° Ne pas recomposer : *cupidus habendi* n'est pas l'équivalent pur et simple de « avare » ;

5° Ne pas répéter ce qui ne l'est pas : *uirtutem militum ciuium fortitudine metiri* sera mal traduit par « mesurer le courage des soldats au courage des citoyens » ;

6° Ne pas manquer de répéter ce qui l'est : *animus excelsus excelsa petit* sera mal rendu par « un esprit élevé cherche les grandeurs ».

1. Je les emprunte aux *Conseils pour la version latine* que j'ai publiés sur la demande du Groupe d'études anciennes de la Sorbonne dans son *Bulletin bibliographique*.

II. — Une autre difficulté, plus grave, est celle de conserver au mot sa catégorie grammaticale. Ici encore il y a souvent impossibilité absolue : le latin, au contraire du français, emploie le participe de préférence au gérondif, le génitif du substantif plutôt que l'adjectif d'appartenance ; il possède l'adjectif neutre substantivé, le passif, qui nous sont presque étrangers ; comment traduire *urbs capta* autrement que « la prise de la ville », *est mihi liber* par « j'ai un livre », *ordo dicendi* par « le tour de parole », etc.? Mais en dehors des cas où l'on est tenu par la nécessité, il est bon que le lecteur puisse retrouver dans la traduction, en même temps que la correspondance verbale, autant que possible la correspondance grammaticale.

Que surtout on ne pratique pas vis-à-vis de la forme grammaticale cette désinvolture qui fait sans cesse à la subordination substituer la coordination : *amica silentia lunae* = « le silence et la complicité du clair de lune », et inversement : *nobilis et uolgatus* = « de notoriété publique », *admiratio et studium* = « une admiration passionnée ».

A plus forte raison convient-il de ne pas pratiquer cette espèce de système des équivalences qui, faisant dire qu'une double négation équivaut à une affirmation, que l'énoncé d'une notion équivaut à la négation du contraire, conduit à traduire *animo non infirmo* par « d'un cœur courageux », ou inversement *liberaliter* par « non sans noblesse ». Les équivalences mathématiques n'ont pas cours dans le langage. Entre l'expression simple et l'expression indirecte il y a des différences de nuance et de style, deux éléments essentiels dont la considération caractérise la bonne traduction.

En ce qui regarde la syntaxe, une question se pose sans cesse : le traducteur doit-il — ou peut-il — à une syntaxe latine substituer une syntaxe dite française? Ici encore, il y a souvent difficulté insurmontable. Nous n'avons aucun moyen, étant donnée une phrase : *uenit ut uideret*, de conserver la subordination personnelle (= « pour qu'il vît ») et de ne pas adopter la traduction « afin de voir » ou « pour voir » ou simplement « voir ». On n'hésitera donc pas à dire : *si summam respicies* = « à regarder l'ensemble », *cum proficisceretur* = « en partant », etc. Mais ici encore il ne faut pas s'autoriser des nécessités éventuelles pour en tirer un prétendu droit. Dans la mesure où la syntaxe est commune au

latin et au français, il faut en respecter les formes. Dans ses *Règles pour éditions critiques*, publiées à l'usage des traducteurs de la Collection G. Budé, L. Havet a écrit : « D'une façon générale, et pour mieux atteindre la fidélité vraie, le traducteur sacrifiera délibérément la grammaire au style. » Principe, à mon sens, révoltant, car qu'est-ce que le style, sinon l'usage personnel que fait l'écrivain des éléments et des règles fournies par la grammaire? Sacrifier la grammaire, c'est sacrifier un élément essentiel du style. Pour le traducteur, comme pour l'écrivain original, vaut la sommation de Victor Hugo : « Paix à la syntaxe ! »

III. — Seulement le respect des formes syntaxiques a une conséquence importante : il conduit à conserver la forme et par suite le développement de la phrase latine. C'est ici que se pose la fameuse question du latin langue à syntaxe complexe et phrases longues, et du français langue à syntaxe simplifiée et phrases courtes. Étant donnée une phrase latine telle que :

*Cum perustus ardentissima febre tandem remissus unctusque accepissem a medico potionem, porrexi manum utque tangeret dixi admotumque iam labris poculum reddidi* (Pline le Jeune, *Epist.*, VII, 1), il paraît qu'il serait conforme au génie de la langue française de traduire :

« J'avais souffert d'une fièvre ardente qui me consumait. Enfin, j'éprouvais du soulagement et on m'avait frictionné. Le médecin m'offre à boire. Je lui présente ma main ; je lui demande de la tâter. La coupe touchait déjà mes lèvres : je la rendis au médecin. »

Ici je me séparerai catégoriquement de ceux qui représentent peut-être la majorité des traducteurs. Je veux bien admettre que si l'on prend la moyenne des écrivains on en trouvera peut-être plus en latin qu'en français qui se plaisent aux complexités de la syntaxe et aux phrases à hypotaxes multiples. Question de plus ou de moins. Différence de degré, non de nature. En tout cas, personne ne contestera que le latin, comme le français, trouve dans l'alternance des phrases simples et courtes et des phrases longues et complexes, de la parataxe et de l'hypotaxe, un moyen d'expression des plus efficaces, la construction par juxtaposition convenant à un énoncé de nature familière, spontané, émotif, au dialogue rapide, au portrait esquissé, à la désinvolture ou, au contraire, à la vigueur incisive, et l'énoncé par subordination tradui-

sant une attitude plus intellectuelle, supposant une vue des choses réfléchie, médiate, propre aux circonstances où l'on demande au lecteur de suivre un raisonnement, d'embrasser un ensemble, de prendre intérêt aux rapports plus qu'aux notions. Que reste-t-il de cette discrimination si l'on se livre au jeu facile de couper sans cesse, si l'on pratique le système de « diviser pour traduire »? Qu'on n'objecte pas qu'à suivre le latin dans ses jeux syntaxiques on alourdit et défigure le français ; j'en appelle à Montaigne, et Balzac, et Bossuet, et Montesquieu, et Buffon, et Rousseau, et Chateaubriand, et même aux amateurs de brièveté pris communément pour garants, La Bruyère, Voltaire..., qui ont su le cas échéant d'autant mieux tirer parti des deux modes d'expression que, leur instinct les orientant vers l'un, ils employaient l'autre avec réflexion et par art.

IV. — Une autre question délicate est celle que pose l'arrangement non plus syntaxique, mais syntactique, comme on dit quelquefois, des mots dans la phrase[1].

Il règne à ce sujet un préjugé qui inspire depuis longtemps l'enseignement scolaire : c'est qu'on doit s'attacher à reproduire en français l'ordre de la phrase latine. Aucune règle n'est plus séduisante, parce qu'elle satisfait notre besoin inné de logique et de parallélisme ; ni plus propre à donner confiance, parce qu'elle paraît s'autoriser de principes formulés par d'illustres maîtres : H. Weil, A. Bergaigne, L. Havet ; aucune règle, peut-être, n'est plus trompeuse, parce qu'elle suppose entre la phrase française et la phrase latine une identité de structure que démentent les faits, et conduit en définitive à méconnaître les principes mêmes dont elle se réclame. La recommandation formulée par L. Havet dans les *Règles pour éditions critiques* est la suivante : « Dans la mesure du possible, le traducteur conservera l'ordre antique des mots, sauf à modifier la construction : *Dareum uicit Alexander* = « Darius fut vaincu par Alexandre », la tournure active devenant passive. Dans l'original, en effet, l'ordre des mots a été dicté par la marche de la pensée ; il est personnel, il vient de l'auteur, tandis que la construction vient de la langue. »

1. Sur cette question, cf. les observations que j'ai présentées dans un article de la *Revue des Études latines*, t. II, 1924, p. 189 et suiv. : *La traduction et l'ordre des mots; phrase latine et phrase française.*

A mon avis, tout est à reprendre dans ces prescriptions. D'abord, à supposer qu'on doive sacrifier ce qui vient de la langue à ce qui vient de l'auteur (or, c'est là un principe contestable), il est inexact que l'ordre des mots appartienne en propre à l'écrivain. Il est déterminé essentiellement par la structure fondamentale de la langue, qui veut, par exemple, que le verbe se place normalement à la fin, les mots accessoires à la seconde place, l'adjectif déterminatif après son substantif et le qualificatif avant, etc. Le français possède aussi une construction fondamentale, qui fait, par exemple, que le verbe se place au milieu, le possessif devant son substantif, etc. Ce qui répond à la construction fondamentale du latin, c'est la construction fondamentale du français, qui n'est pas nécessairement la même. Ce qui traduit *patrem meum diligo*, c'est : « j'aime mon père », ce n'est pas : « le père qui est le mien, je l'aime ». On pensera que je choisis un exemple trop élémentaire, qui résout la question par l'absurde? L. Havet, dans l'*Introduction* à son édition de l'*Asinaria*, explique qu'il se croit obligé de traduire, pour respecter l'ordre des mots : *me esse dicit* = « je suis, dit-il ». Un de ses disciples, de la phrase latine : *causam apud regem... iussus est dicere*, tire la phrase française : « Son procès ayant été soumis au roi..., il reçut l'ordre de comparaître. » Un traducteur de Phèdre, qui se vante en sous-titre de présenter une traduction « dans l'ordre des mots latins », va jusqu'à écrire des monstruosités telles que : « Pourquoi, dit-il, troublée, as-tu fait l'eau pour moi buvant? » Monstruosité, aurait dit L. Havet, parce que le traducteur s'est astreint à conserver non pas seulement l'ordre, mais les catégories grammaticales. Pour respecter l'ordre, dit-il, on adoptera « force modifications de tournures, passif pour actif, interrogation pour négation, nom pour verbe, régissant pour complément, complément pour régissant... ». Après toutes ces substitutions, on peut se demander ce qui restera et de la langue, et du style, et de la pensée. Suivre ces principes avec conséquence conduirait, selon moi, à une caricature de traduction. En veut-on un exemple, entre cent? Je l'emprunte à une autre traduction de Phèdre : « *Asellus apro cum tulisset se obuius, — Salue, inquit, frater!* » = « L'âne, le sanglier se trouvant sur son chemin : Bonjour, lui dit-il, mon frère ! » Est-ce que je me rends ma tâche facile, en choisissant des exemples visiblement ratés? En voici un, qui m'a été proposé précisément pour justifier la méthode que je

combats. Il s'agit du vers 430 de l'*Asinaria* : « *atque erus in hara, haud aedibus habet* » = « et le maître a un toit à porcs, non une maison, pour abri ». Quel est l'effet de la construction choisie? De substituer à *habet*, verbe banal, laissé à une place banale, qui est en latin pour le verbe la dernière, un complément de forme rare « pour abri », contenant un substantif expressif et qu'on loge à la place significative, en français la dernière. C'est fausser comme à plaisir et le sens, et la forme, et le style.

Reproduire l'ordre du latin, sous prétexte de rendre les intentions de l'auteur, c'est supposer que les intentions de l'auteur s'expriment par les mêmes procédés dans une langue et dans l'autre. Or, il n'en est rien. Des deux procédés essentiels du latin, l'un, la disjonction, est inconnu au français, l'autre, l'inversion, a d'ordinaire dans notre langue une valeur toute différente. Même dans une phrase simple, et lorsque apparaît un parallélisme entre la construction latine et la construction française, ce parallélisme n'est d'ordinaire qu'extérieur et formel. Voici une phrase élémentaire : *cum libebit, loquar*, qui, littéralement traduite, devient : « quand il me plaira, je parlerai ». Or, une telle traduction, dans certains cas, constituera un véritable faux-sens, et le sens vrai ne sera obtenu que si l'on prend le contre-pied de la construction latine : « je parlerai quand il me plaira », avec le sens de : « je ne parlerai que quand il me plaira ».

Ceci tient au fait que, sauf l'emploi de procédés spéciaux, le point culminant de l'énoncé n'est pas à la même place dans la phrase française et dans la phrase latine. En général, s'il n'y a aucune indication contraire, la phrase française comporte une intensité croissante, la phrase latine une intensité décroissante. Une phrase française prend deux sens opposés suivant qu'on en intervertit les termes ; comparez : « je travaille *pour passer le temps* », avec : « pour passer le temps, *je travaille* » ; — « il s'instruit *en jouant* », avec : « en jouant, *il s'instruit* ». La phrase latine aussi pourra prendre deux sens différents, suivant la disposition des termes, mais justement en sens inverse du français. Si bien que, pour traduire correctement, il faudra souvent renverser l'ordre latin. Ainsi dans ces deux passages de Plaute :

*Aul.* 153 : *Hoc face quod te iubet soror. — Si lubeat faciam.*
= « je le ferai *si ça me plaît* ».

*Asin.* 201 : *Si aes habent, dant mercem.*

= « ils donnent la marchandise *quand ils ont l'argent* » (et seulement alors).

C'est le lieu de répéter qu'une traduction ne saurait se contenter, à plus forte raison se vanter, d'être un calque. A un procédé d'ordre répond un français non pas nécessairement un procédé d'ordre, mais, suivant les cas, une addition, une périphrase, une reprise, un changement de construction... Depuis que l'attention a été attirée sur cette question si importante de l'ordre des mots, on s'est habitué à dire : l'ordre des mots joue en latin un rôle considérable : il faut le reproduire dans la traduction. Ce n'est pas revenir en arrière, c'est faire un pas de plus en avant que de dire : l'ordre des mots joue en latin un rôle considérable : il faut, non pas le reproduire, mais l'interpréter et le traduire.

Est-il besoin de dire que je mets ici en garde contre un abus, et qu'il n'est pas dans ma pensée de recommander en principe le bouleversement et la désagrégation de la phrase latine? Ce serait contraire à toutes les règles que j'ai proposées jusqu'ici. Indépendamment des cas où le latin pratique un ordre des mots qui n'a pas de correspondant en français, il reste que dans l'une et l'autre langue la construction de la phrase répond à des intentions et préoccupations analogues : démarche naturelle de la pensée ou au contraire présentation orientée en vue d'un effet, raisonnement guidé par un fil conducteur ou disposition dramatique propre à ménager l'attente, la surprise, à exprimer l'insistance... Étant donnée une phrase aussi délibérément construite que celle de Virgile (*Aen.*, VIII, 81 et suiv.) :

*Ecce autem, subitum atque oculis mirabile monstrum,*
*Candida per siluam cum fetu concolor albo*
*Procubuit uiridique in litore conspicitur sus!*

dont la disposition, avec le coup de théâtre du monosyllabe final, plaît tellement au poète qu'il l'a reprise par trois fois dans son poème, ce serait une trahison évidente que de prétendre conserver l'ordre grammatical stéréotypé de la phrase française : sujet — verbe — régimes, et nous devons nous arranger pour ne faire apparaître la laie mystérieuse (*sus*), en français comme en latin, qu'à l'extrême limite de la longue phrase qui l'annonce.

Il en sera ainsi, quoique avec moins de rigueur, dans nombre de cas. J'irai même plus loin. Si forte est la tendance du traducteur, déjà chargé de maintes obligations contradictoires, à négliger cette exigence supplémentaire de l'ordre des mots, si fréquente est la faute qui consiste à traiter la phrase moins comme un système organisé que comme une somme d'éléments interchangeables, que la recommandation de respecter l'ordre des mots est utile, même si elle dépasse le but. Et en ce sens il faut dire que les règles proposées par L. Havet, quels qu'aient été pendant un temps les abus auxquels elles ont donné lieu, n'auront pas été sans profit.

V. — On n'est pas au bout de sa peine quand on a rendu le sens des mots, respecté tant bien que mal les tours syntaxiques, tenu compte de la succession et de la disposition des termes ; reste à savoir si l'on a rendu ce à quoi l'auteur souvent tient par-dessus tout, son style, c'est-à-dire ce je ne sais quoi qui fait la personnalité de l'écrivain, l'originalité d'une œuvre, la couleur d'un passage, effet de procédés d'ordinaire inconscients ou du moins inanalysés, d'autant plus difficiles à faire passer d'une langue dans une autre.

Le souci de satisfaire aux exigences du style trouve en lui-même son pire ennemi : j'entends que ce qui détourne le traducteur de rendre le style de son auteur, c'est la peine qu'il se donne lui-même pour « faire du style ». Nous croyons avoir tout fait quand, en traduisant un texte latin, nous l'avons mis « en bon français ». Mais qu'appelle-t-on d'ordinaire traduire « en bon français »? C'est réaliser ce type de langue littéraire passe-partout qui ne ressemble à rien parce qu'elle est à tout le monde, synthèse de tout ce qu'il y a dans la langue de termes et de tours traditionnels, de formules toutes faites, d'alliances de mots attendues, de clichés, d'élégances à bon marché : « je ne saurais dire à quel point..., n'est-il pas vrai que..., il n'est personne qui..., c'est ainsi qu'on voit..., encore que d'ordinaire..., puisque aussi bien..., il est d'un honnête homme..., il sied à chacun... ».

Bien heureux quand on ne descend pas plus bas pour adopter cette langue traditionnelle dont j'ai parlé plus haut, qui a ramassé au cours des siècles tout un attirail de termes et de tours d'une élégance aujourd'hui désuète, et qui constitue un véritable jargon de la version latine.

Traditionalisme facile ou recherche irréfléchie, on en arrive à

enrober dans une langue stéréotypée les auteurs les plus divers, traduisant un dialogue comique comme une tirade de tragédie, une lettre familière comme un discours de consul, traitant l'égal Térence comme le Plaute bigarré, l'élégant Pline comme le nerveux Tacite, le Virgile nuancé comme le violent Lucain...

Tous les styles sont à interpréter, et tous sont à rendre ; il faut pour chaque texte chercher dans notre langue les procédés susceptibles d'en reproduire le ton, la couleur, l'originalité ; il arrivera même qu'on doive, pour certains écrivains qui ont été amateurs d'élégante banalité (et Dieu sait si Rome en a produit), avoir recours précisément à cette langue traditionnelle que nous proscrivons en principe. La marque d'une traduction excellente, c'est qu'elle permette de porter sur le texte traduit un jugement de style, tel qu'on le porterait sur le texte original.

VI. — Faut-il, en terminant, poser encore une question d'importance, qui n'est pas sans lien avec les précédentes, puisqu'elle a trait à la correspondance formelle d'une langue à l'autre — je veux dire la question de la traduction des poètes?

Devons-nous traduire les vers latins en vers français? Faisant abstraction de tout ce qu'on peut dire — et qui a été dit — en faveur de l'une ou l'autre solution, je ne retiendrai qu'une seule considération, qui, à mon sens, est dirimante.

L'argument essentiel des partisans des vers, c'est que, puisque l'idéal est de traduire intégralement un texte, on fait tort au poète en négligeant le rythme et la mesure, qui constituent une bonne partie de son art. Cet argument vaut exactement en sens contraire de ce qu'on en attend. C'est un fait que, lorsqu'on traduit un poète en vers, on n'arrive, à grand renfort d'arrangements, d'omissions, de chevilles, de transpositions, qu'à écrire des vers qui ne sont pas de la poésie. L'obligation de réaliser l'égalité des membres métriques et d'assurer le retour de la rime sans faire tort au sens conduit fatalement à renoncer au rythme, qui est l'essentiel des vers. Aussi, quand un vrai poète s'attaque à un poète, il le traduit volontiers en prose, comme a fait Leconte de Lisle pour Horace. C'est en se libérant des contraintes formelles, mesure des syllabes et rime, qu'on acquiert la liberté de réaliser le rythme, et ainsi, en y joignant les autres éléments de la poésie, harmonie, qualité des mots, etc., de rendre l'impression du texte original.

Une traduction en prose est quelquefois poétique ; une traduction en vers ne l'est presque jamais. Et comment le serait-elle? On demande d'être poète, sous la pression de mille contraintes impératives et contradictoires, à un homme qui, même maître de son inspiration, s'en avouerait incapable.

* * *

Faut-il me résumer? Pour le faire efficacement, j'imagine qu'il convient de définir ce qui doit être le critère essentiel de la bonne traduction. Laissant de côté tous ceux qu'on invoque d'ordinaire et sur lesquels on n'aurait pas de peine à s'entendre : exactitude, élégance, etc., je n'en retiendrai qu'un, qui me paraît concilier toutes les exigences : la traduction doit être telle qu'elle puisse servir de base à un commentaire, au moins approximatif, du texte original. C'est-à-dire que le lecteur doit y trouver non seulement le contenu exact du texte, notions et raisonnements avec leurs nuances, mais, dans la mesure du possible, la forme que revêt ce contenu : qualité du vocabulaire, aspect grammatical, forme syntaxique, particularités du style...

Telle est bien, me semble-t-il, la conclusion des études les plus judicieuses qui aient paru en ces derniers temps sur ce problème de la traduction : « rendre exactement toutes les idées du texte, dit M^lle^ A. Guillemin (*Sur quelques difficultés de la traduction*, dans la *Revue des Études latines*, 1924, p. 182), mais aussi rendre l'impression faite sur le lecteur par le texte » ; « être fidèle, dit M. Marcel Prévost dans l'*Introduction* à sa traduction des *Héroïdes* (Collection G. Budé, p. XXII), mais rendre aussi l'allure du style..., égaler en français la valeur littéraire du texte original..., mettre le lecteur français, en face du texte français, dans l'état où se trouvait le lecteur latin en face du texte latin ». Quadrature du cercle? se demande M. Marcel Prévost. Évidemment. « Rendre en français une phrase latine, dit-il, constitue un de ces problèmes dont les géomètres disent qu'ils sont à trop de conditions, par exemple de vouloir faire passer un cercle par quatre points donnés au hasard... Dans la plupart des cas, le mieux qu'on puisse tenter, ce sera de faire passer le cercle par trois de ces points et au plus près du quatrième. » Fort bien : proposons-nous comme but cette approximation de la quadrature.

Le pire serait, en tout cas, d'accepter le principe des compromissions. Il faut que la traduction soit et demeure une lutte. Si l'on accepte dès l'abord de renoncer à une partie de la tâche, c'en est fait de l'effort, et par conséquent de la tâche tout entière. Le traducteur est à chaque instant pris entre deux obligations contradictoires ; il ne se dérobera ni à l'une ni à l'autre, quitte à rester à mi-chemin et de l'une et de l'autre ; cette demi-réussite vaudra mieux que l'espèce de ruse paresseuse qui consiste à compenser l'abandon d'une obligation par la fidélité à l'autre. C'est à cette condition que, mieux qu'un exercice de latin et qu'un exercice de français, la traduction sera un fructueux exercice de méthode et un acte de probité intellectuelle.

J. Marouzeau.

---

# BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

## CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE (1936)

PAR CH. PICARD
Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

A la mémoire de Joseph Chamonard, explorateur des maisons gréco-latines de Délos, et traducteur d'Ovide, † 1936.

Sur le travail archéologique fait en 1936 en Italie et dans les régions méditerranéennes où s'est implantée la civilisation latine, nous disposons, cette année encore, des sources d'information traditionnelles. La chronique soigneuse et précise de M. O. Brendel a paru, comme à l'ordinaire, dans l'*Arch. Jahrbuch* de Berlin[1]. Mme E. Strong a publié en Angleterre, à propos des fouilles récentes à Rome et en Italie, une importante notice documentaire[2]. M. G. Lugli a commenté les fouilles des Forums impériaux[3].

Sur l'état des études concernant l'Italie, M. F. de Ruyt a apporté des aperçus et des renseignements à la fois topographiques et bibliographiques[4].

C'est en Italie, naturellement, que les travaux ont été, avec le plus d'intérêt, signalés et suivis. Les *Notizie dei Scavi*, les *Studi etruschi* ont fourni la plupart des indications utilisées ci-après. Pour l'Étrurie, cf. notamment p. 175 sqq.

Parmi les publications de documents, signalons le régulier progrès des *Griech. u. römische Porträts*[5]. Les dernières livraisons contiennent presque exclusivement des portraits latins : 1171-1172, tête du Caligula de la Glyptothèque Ny-Carlsberg ; 1175-1176, tête du même prince au Musée de Braunschweig ; portrait 1173-1174, considéré comme d'un prince claudien ; nos 1177-1178, tête de Néron de la Glyptothèque de Munich ; nos 1179-1180, tête de Vespasien du Musée des Thermes à Rome. Dans la livraison suivante, six effigies de Romains, non identifiables, sont reproduites : le buste de Venise (Cà d'Oro, no 1182), deux autres du Musée des Thermes (nos 1183, 1186), celui de Buda-

1. 50, 1935, *Anz.*, col. 519-595 ; carte, col. 524.
2. *The Times literary supplement*, 18 et 25 avr. 1936, I-II.
3. *Rev. hist.*, janvier-mars 1937, p. 122-134.
4. *Bull. Inst. hist. belge de Rome*, XVII, 1936, p. 233 sqq. ; cf., du même auteur, *Rev. générale*, 15 sept. 1936, p. 257-265.
5. F. Bruckmann, Munich.

pest, Musée des Beaux-Arts (n° 1184) ; en outre, une tête du Musée du Prado à Madrid (n° 1188), une autre de Naples, Musée national (n° 1189). Le n° 1190 correspond à la tête colossale de Gallien (260-268) de la Glyptothèque Ny-Carlsberg à Copenhague. — Il a paru deux catalogues nouveaux : celui de D. Levi, pour le *Mus. di Chiusi*, Rome, 1935 ; celui de S. Aurigemma, *Rimini*, Bologne, 1934.

Diverses études générales seront utiles aux historiens de l'art latin. M. E. Garger, en recherchant les lois régissant la perspective et la représentation de l'espace dans l'art romain des premiers siècles, a examiné surtout les peintures, mais aussi les reliefs [1]. M. G. Rodenwaldt s'est occupé en passant de la représentation du lion chez les Romains [2].

Sur la symbolique funéraire du lion, cf. aussi les recherches de F. de Ruyt [3], qui concernent, en général, le symbolisme *funéraire*. A propos d'un sarcophage Borghèse, provenant de Pantano, nouvellement entré au Musée du Cinquantenaire (n° A. 3286) — sarcophage décoré, aux côtés incurvés, de grandes représentations léonines — l'auteur a marqué les raisons d'adoption du « lion ravisseur », dans le décor du ληνός, où il y a eu aussi d'abord de simples « gargouilles » en têtes de félins. Le motif angulaire du fauve dévorant une proie, note justement l'auteur, devint ici une allégorie de la brutalité de la mort. La littérature sacrée et l'art chrétien primitif ont fait, par suite, du lion un symbole de l'esprit mauvais ; naturellement, les raisons profondes de cette iconographie n'excluent pas l'idée de chasse, ni certaines confusions avec le thème d'Orphée charmant les animaux. — A propos du même sarcophage, M. F. de Ruyt a consacré d'autres études à la représentation du *volumen* et des doigts tendus (cf. H. Marrou, *Rev. archéol.*, 1933, I, p. 163-176). Le *volumen* a d'abord symbolisé la vie intellectuelle, entendue comme promesse d'immortalité bienheureuse [4] ; mais comme il arrive pour d'autres symbolismes, l'usage qu'on en fit devint une mode sans valeur implicite ; le christianisme transfigure les « philosophes », sur les sarcophages, en docteurs de la foi nouvelle. Intéressantes observations : 1° sur la boule couronnant un socle, devant les bustes de défunts (sarc. n° 37 du Latran, pl. III) : sphère céleste d'Uranie ou parfois *grenade* (cf. ci-après, De Agostino), offrande chthonienne ; 2° sur la draperie et les génies ailés accostant le buste funéraire ; 3° sur les paons.

Les *Probleme der römischen Ikonographie* de M. Fr. Poulsen [5], suite de nombreuses enquêtes orientées dans le même domaine, apportent les résultats d'une riche expérience. L'auteur a étudié ici successivement un groupe de portraits d'époque romaine primitive ; la représentation du Camée du Cabinet des Médailles à Paris ; un buste cuirassé de Caligula, de la Glyptothèque Ny-Carlsberg à Copenhague. Ces recherches seront analysées ci-après à leur place. Du point de vue de la méthode, et dès les premières pages, M. Fr. Poulsen ne manque pas de signaler les difficultés persistantes de l'iconographie romaine, les larges

1. *Österr. Jahresh.*, 29, 1935, p. 128, 2 fig., 2 pl.
2. *Critica d'arte*, 1936 (giugno), p. 225-228, pl. 152-157 (*Rœmische Lœwen*).
3. *Bull. Inst. hist. belge de Rome*, XVII, 1936, p. 143 sqq.
4. Au passage, réserves sur la théorie de C. Kerényi : *Bull.*, VIII, 1936, p. 156.
5. *Det kgl. Danske Videnskabernes Selskab, Archaeol.-kunsthist. Meddelelser*, II, 1, 1937, in-8°, 47 p. et 79 fig. sur 67 pl., Copenhague.

incertitudes de la chronologie pour certaines pièces, la nécessité de procéder avec prudence dans tous les classements.

Sur la question toujours discutée de l'origine des arcs de triomphe (ci-après, Arc de Titus), on consultera l'étude de Heinz Kähler, relative à la Porta Aurea de Ravenne (détruite en 1582). D'après les monuments littéraires et artistiques où l'on en trouve le souvenir, l'auteur pense que cette Porte a pu influencer d'autres arcs de triomphe romains (p. ex., les monuments de Vérone, Saint-Rémy) [1].

Mme E. Strong a publié dans l'*Enciclopedia italiana*, en 1935, une courte histoire synthétique, accompagnée d'une bibliographie, du portrait dans l'Antiquité : la place faite au portrait romain y est considérable [2].

I. *Les origines italiques. — La sculpture étrusque.* — Le guerrier de Capestrano (*Bull.*, VIII, 1936, p. 140) est exposé désormais au Musée des Thermes ; il a trouvé rapidement une présentation digne de lui, par les soins de M. G. Moretti et dans la collection *Opere d'arte*, de l'Institut d'art et d'archéologie romain [3]. Une carte (fig. 1) des anciennes populations de l'Italie centrale montre, avec la position de Capestrano, au Sud d'Aufinum, dans le territoire des Vestini, les relations instructives du pays, au Nord avec le Picenum, au Sud avec le pays des Æqui et Marsi (région du lac Fucin), des Paeligni et Marrucini. La statue est en calcaire tendre local. On a procédé, au Musée des Thermes, à la restauration des jambes et du bas des piliers latéraux (inscription à droite ; deux lances figurées sur la tranche). En outre, M. G. Moretti a fait connaître, pl. IV, le torse de femme (?) acéphale qui provient de la nouvelle nécropole, décrivant aussi cette nécropole même (p. 16, observations sur l'évolution des rites funéraires). P. 9 sqq., l'auteur replace le Guerrier dans le cadre des civilisations italiques de la Péninsule (Apennin central), rapprochant la tête casquée de Numana au Musée d'Ancône (pl. V, 4) et, du côté de l'Étrurie, les figures du tumulus « della Pietrera ». Le type est celui du Couros grec, mais avec une individualité fortement marquée (hanches et fesses féminines, pas d'indication des *virilia*, etc.). Pour l'armement, on peut évoquer la cuirasse samnite de Sulmona ; le *torques* se rencontre dans les tombes samnites du Nord et dans le Picenum ; on a recueilli un type plus simple dans une tombe d'Aufidena (pl. V, 5) ; à Aufidena aussi, une tombe où le squelette armé subsistait (pl. V, 7), montre la présence du disque-cuirasse. Pour la *mitra* protectrice du ventre, des comparaisons s'établissent avec des monuments du Musée d'Ancône (fig. 9) et de la Villa Giulia (*mitra* de Veii). Le buste acéphale féminin permet d'évoquer la statue celtico-orientale, assise, de Velaux au Musée de Marseille (fig. 11). L'œuvre serait une *sacra imago* (cf., p. 17 et

1. *Röm. Mitt.*, 50, 1935, p. 172-224, 23 fig.
2. Vol. XXIX, p. 469-476.
3. *Il guerriero italico di Capestrano*, gr. in-folio, 1936, 20 p., pl. I-VI (pl. I en couleurs). Roma, Inst. poligraf. dello Stato. — Les planches, excellentes, permettent de bien voir notamment la forme du casque, avec cimier (restauré) imitant des plumes (fig. 7), et décor de méandres sur le timbre ; pour l'inscription, cf. p. 8, fig. 5. — Pour l'appareil de protection des oreilles, cf. p. 9, fig. 6. — Bibliographie à la fin. — Cf. aussi *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, Anz., col. 572 sqq.

fig. 12, l'appendice linguistique de Fr. Ribezzo), représentative de la civilisation sabellico-picénienne vers le milieu du VIe siècle (sur les conclusions de P. Marconi quant au Picenum, cf. *Bull.*, VIII, 1936, p. 140)[1].

M. N. Putorti a publié seulement en 1936[2] sa communication présentée au premier Congrès international d'étruscologie, sur les couples demi-couchés des sarcophages étrusques, auxquels il a eu raison de comparer les représentations réduites des terres-cuites de Calabre. Les rapprochements eussent pu être étendus plus à l'Orient (cf., à propos des thèses de R. Herbig, *Bull.*, VIII, 1936, p. 146).

Feu A. A. Blakeway venait de publier, lorsqu'il a été enlevé si subitement, ses premières enquêtes sur le commerce grec à travers le monde occidental[3], avec une étude détaillée sur Démaratos de Corinthe, comme propagateur en Étrurie et chez les Italiotes de l'influence hellénique[4]. Dans l'histoire de l'influence grecque en Italie, il faudrait distinguer, selon A. A. Blakeway, deux périodes : l'une antérieure à la fondation de Cumes (entre 775 et 750), l'autre allant jusqu'à la fin du VIIe siècle. — Au début, l'importation étrangère vient de divers points de Grèce ; après la fin du VIIIe siècle, c'est, grâce à Démaratos, l'influence corinthienne qui prédomine. Rome primitive, alors forteresse surveillant contre les Sabins la route Étrurie-Campanie, s'imprègne des mêmes influences que la Syracuse des Gamores.

M. P. Laviosa Zambotti a publié une étude sur *Le origini della civilta di Golasecca*, contribution de détail à l'ethnographie ligure dans les Alpes durant l'âge du Fer[5] ; cf. les statues-menhirs de Lagundo ; et *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, Anz., col. 524.

L'intéressant ouvrage synthétique de M. B. Pace, *Arte e civiltà nella Sicilia antica, I, Fattori etnici e sociali*[6], s'il apporte une importante contribution à l'étude des industries indigènes dans la Sicile primitive des Sicules, Sicanes et Elymes, ne donne encore que peu de place à la sculpture : p. 352, idoles subnéolithiques du Musée de Palerme (fig. 144).

Dans un volume publié à la mémoire de *Paolo Orsi*[7], sont signalés de petits bronzes sicules très primitifs de S. Agata di Militello, de Centuripe et de Vizzini[8]. M. Doro Levi a étudié les traces de la civilisation mycénienne en Sicile[9], signalant un petit éphèbe en bronze de Sélinonte, un sphinx en bronze visiblement imité d'un ex-voto crétois. Dans l'étude de P. Ducati sur l'art figuré de la Sicile et du Bruttium[10] sont recensées les découvertes de P. Orsi en Sicile et Grande-Grèce. M. P. Marconi[11] a traité dans le même recueil des temples

1. Cf. U. Rellini, *Sulla civiltà dell'età Enea in Italia, B. P. I.*, 54, 1934, p. 65 sqq.
2. *Italia antichissima*, fasc. III, p. 141-169.
3. *B. S. A.*, XXXIII, 1932-1933, p. 170-208.
4. *J. Rom. Stud.*, 1935, p. 129-149, 3 pl., 2 fig.
5. *Stud. etr.*, IX, 1935, p. 365-397.
6. 1935, in-8°, 503 p. Un compte-rendu détaillé en a été donné ici même par M. J. Bayet.
7. *Paolo Orsi*, 1935, in-8°, 492 p. (publ. de l'*Archivio storico*).
8. P. 88, pl. VI (C. et I. Caficci, *Sicilia preistorica ;* cf. p. 51 sqq.).
9. *Ibid.*, p. 93 sqq.
10. *Ibid.*, p. 149 sqq.
11. P. 169 sqq.

découverts par l'illustre archéologue, auquel avait été dédié le précédent *Bulletin*. M. S. Fuchs, appréciant la contribution apportée par P. Orsi à la connaissance des arts mineurs en Grande-Grèce [1], a appelé l'attention sur la *situla* vénète de Watsch (pl. XV, p. 224) et sur certains manches de miroirs de Locres (pl. XVI, p. 232). Mme Zancani-Montuoro a reconstitué et interprété [2] une des tablettes de Locres [3] : lot de documents si souvent mis en cause déjà, en attendant qu'une étude synthétique et critique les fasse tous connaître : les tablettes sont maintenant en grande partie réunies au Musée de Reggio (il y en avait jusqu'ici aux Musées de Tarente, de Syracuse, etc.) ; il en reste d'ailleurs en Allemagne, parmi celles qui ont été achetées les premières. En août 1936, on en signalait au *Museo Civico* de Locres (ex. Coll. Gaetáno Scaglione, Coll. Giuseppe Polito).

M. P. E. Arias a présenté une étude de diverses statuettes en terre-cuite, grecques et italiotes, faisant partie d'une collection privée athénienne [4]. On a trouvé à Pompéi les traces d'un temple grec du VIe siècle sous le temple d'Apollon, de là, divers objets, des vases à figures noires et rouges [5], etc.

M. J. Bérard a repris l'étude des temples de Métaponte (identification de l'Héraeon au *Tavole Paladine*) d'après les ruines, mettant à profit toutes les fouilles antérieures [6] ; de Métaponte proviendraient certaines métopes conservées (?) dans les dépôts du Musée de Naples [7]. On annonce la découverte, capitale, de toute la frise sculptée du petit temple primitif (vers 600 av. J.-C.), au Sanctuaire d'Héra Argôa, près de l'embouchure du Silaris [8]. En outre, on a trouvé deux très belles métopes en haut-relief du Ve siècle (sur l'une, deux femmes courant) ; puis une autre, d'un édifice inconnu. — Sur une de ces figurations, un personnage (divin?) est accroupi sur une grande tortue, bizarre figuration nouvelle, semble-t-il.

M. P. Marconi [9] a justement relevé l'importance de certaines découvertes faites au sanctuaire de l'Apollon Alæos de Crimisa, pour la détermination du degré d' « italicité » de l'art de Grande-Grèce ; plusieurs ex-voto d'un style assez particulier, publiés par P. Orsi, sont attribuables à une production indigène dont les œuvres contrastent avec les documents grecs (p. ex. : acrolithe du dieu). Tarente a fourni maintes terres-cuites architectoniques nouvelles, parmi lesquelles ont été signalés des acrotères archaïques d'un petit temple ou édi-

1. P. 219 sqq.
2. P. 195 sqq. Cf. *R. E. G.*, L, 1937, p. 122 sqq., pour les observations que j'ai présentées à ce sujet ; et aussi, sur l'existence d'un Rapt de Coré, même série, à Gaggera (Sélinonte).
3. Sur les fouilles de Locres, cf. W. A. Oldfather, *P. Orsi*, p. 187-193
4. *Historia*, 1936, p. 471-484, 25 fig.
5. *Times liter. suppl.*, 25 avr. 1936, p. 352.
6. *Archivio storico Calabria e Lucania*, VI, 1936 (I-II).
7. Cf. É. Michon, *C. R. A. I.*, 1937. Combien il serait souhaitable que de tels documents fussent retrouvés et publiés, s'ils existent bien encore !
8. Renseignement de M. Zanotti-Bianco, fin déc. 1936. Dans le *J. H. S.*, LVI, 1936, p. 216 sqq. (cf. p. 232, fig. 12), est reproduite la Dispute du Trépied (même série). Sur la métope de Tityos et Léto, cf. *R. É. G.*, 49, 1936, p. 192, n. 7 ; et surtout Mme P. Zancani-Montuoro, *Critica d'arte*, I, 1935, p. 27-29, 2 pl.
9. *Historia*, 1935, p. 574-585

cule funéraire[1] : le goût italique y serait perceptible à certaines maladresses de pose (traitement des jambes et des pieds).

Pour la région Crotone-Sybaris, est signalé (Musée de Crotone) un fragment d'*arula* en terre-cuite trouvé près San-Lorenzo del Valle, et témoin, comme tous les autres de Grande-Grèce, de l'art ionien des VIIe-VIe siècles[2].

L'étude générale de M. B. Ashmole sur l'art de Grande-Grèce[3] concerne tour à tour Locres, Tarente, Syracuse, Agrigente, Sélinonte, pour la période archaïque et le Ve siècle. — M. B. Ashmole pense que les principaux sculpteurs dont les œuvres sont connues en Sicile ou dans la Grande-Grèce venaient de Grèce ; il vise à restreindre la production locale, plus ou moins, aux arts mineurs, et, pour les grandes œuvres, il s'ingénie à chercher des affinités avec celles des ateliers de Grèce propre (Égine, Péloponnèse, etc.). — Sur ces tendances, cf. *Bullet. R. É. G.*, L, 1937, p. 117, 120 sqq.

M. A. K. Neugebauer a esquissé une histoire générale des arts à Tarente[4].

M. Georg Hanfmann a publié sous le titre *Altetruskische Plastik*, I[5], et avec le sous-titre *Die menschliche Gestalt in der Rundplastik bis zum Ausgang der orientalisierenden Kunst*, d'intéressantes recherches, malheureusement trop peu illustrées. L'auteur n'a pas pu poursuivre ses enquêtes en Italie et il a dû détacher ici du premier état de son travail deux *excursus*, l'un sur la petite plastique importée d'Égypte (inédit), l'autre sur une statuette syrienne de Berlin, reproduit à part (*Arch. Jahrb.*, 1935, *Anz.*, p. 49-58). Certaines parties ont été abrégées (p. ex., sur les importations orientales, et dans les conclusions). Après avoir brièvement étudié la plastique pré-étrusque en Italie (qui n'aurait pas eu de suites immédiates) et notamment les idoles du Latium (rien sur le Guerrier de Capestrano, ni la figure casquée de Numana), l'auteur aborde la plastique étrusque proprement dite ; il montre au passage l'importance des importations venues d'Égypte : deux curieuses statuettes féminines d'acrobates (fig. 1-2) sont à ce sujet étudiées. Puis l'auteur passe à l'Orient asiatique ; on reconnaîtra volontiers avec lui combien cette influence sur l'Étrurie a été prépondérante. Le livre anlyse « die verschiedenen Stufen » de cette influence, commentant les types démoniaques (mi-oiseaux, mi-hommes) des « attaches d'Assur », trouvées à Praeneste et Vetulonia, notamment, et dont on peut suivre en Étrurie les imitations locales (p. 15 sqq.). Il y a eu aussi docilité aux modèles d'art phénicien (représentations féminines des fig. 3-5 : à Caere, ville maritime). M. G. Hanfmann étudie, à ce sujet, diverses têtes, des appliques en métal précieux, des attaches à décor double, et ces vases de *bucchero* qu'il appelle des « Straussen? reiter », où les formes humaines se mé-

1. A. W. Van Buren, *A. J. A.*, XL, 1936, p. 386, fig. 10 : haut. 0m615 et 0m67. Surtout, R. Bartoccini, *Not. scav.*, 1936, p. 107-232, pl. VIII-XVI.

2. G. Pesce, *Bollett. arte*, 29, 1935, p. 228-238, 7 fig. Autres documents recueillis sur le territoire de Sybaris.

3. *Proceedings British Academy*, XX, 1934, p. 91-122, 20 pl. : *Late archaic a. early classica Greek sculpture in Sicily a. South Italy.*

4. *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, *Anz.*, col. 716 sqq.

5. Würzburg, 1936, 135 p., 20 fig. (nos 1 à 15 b.). Diss. inaugurale de l'Univ. de Berlin, présentée en 1934 (bon index).

langent, à l'orientale, à celles de la monture chevauchée. — Sous l'influence syrienne se sont principalement développés les ivoires, d'après leur type et leur technique : combats de fauves, représentations d'hommes nus, têtes barbues, etc. — Des bronzes ont subi aussi en Étrurie une action de même origine.

Mais on noterait les réactions grandissantes de l'esprit italique sur l'art orientalisant, d'après certains bustes (p. 35) ; déjà, à propos des sculptures du tumulus « della Pietrera » à Vetulonia, l'auteur peut faire envisager l'association d'un « contenu italique » à des formes orientalisantes : ce mélange est minutieusement examiné (p. 37-51). Ensuite, l'auteur examine successivement les motifs orientalisants restés traditionnels dans le style italique : femmes nues portant des vases, ce qui est appelé ici les « Topfgucker », les motifs d'anses, les vases plastiques ; les types de femmes vêtues (position des bras, arrangement des chevelures, des draperies) ; les figures masculines (guerriers, cavaliers, centaures, hommes debout dans la position des figures hittites, sagittaires) ; à cette enquête appartiennent aussi les *protomés*, les têtes, les représentations de chars, les figures ailées, l'homme entre deux *protomés ;* en outre, un motif chypriote (?) : les paires de lutteurs (p. 84 : Chiusi, Tarquinii). Au compte de l'influence grecque, M. G. Hanfmann ferait entrer certaines appliques, les figures d'hommes entre des animaux, quelques représentations acrobatiques, celles de porteurs d'épées. Puis l'ouvrage dégage, pour conclure, les motifs purement *italiques* et le style *italique*, dans le groupe des vases de Tarquinia, p. ex., où l'utilisation décorative des figures est caractéristique, non moins que sur les poteries d'argile de Chiusi.

Après ces analyses très poussées, de brèves conclusions sont données sur les circonstances et les dates[1] de la production étrusque primitive, sur le développement des influences étrangères, sur le passage progressif d'un art orientalisant à un art plus italique : contribution très méritoire à l'étude des rapports de la civilisation étrusque avec les civilisations orientales et plus proprement italiques ; on trouvera marqués aussi à la fin quelques rapports avec les bronzes sardes (p. 117-118).

*L'arte etrusca* de M. G. Q. Giglioli ne comporte qu'une courte introduction générale (52 p.) à un riche album de planches (1-420)[2]. Les historiens de l'art auront à bénéficier souvent des études de Carl Clemen, *Die Religion d. Etrusker*, dernière enquête d'ensemble sur ce sujet, parue dans les *Untersuchungen zur allgem. Religionsgesch.*, fasc. VII[3].

Les *Studi etruschi* ont donné, comme à l'ordinaire, des renseignements détaillés sur le travail cartographique et topographique fait en Étrurie[4] ; là même, on s'informera, en général, sur les fouilles et découvertes, du 1er juillet 1935 au 30 juin 1936[5].

1. Celles de Mac Iver sont, en général, reconnues exactes et adoptées.
2. Milan, Frat. Treves, 1935 ; cf. un compte-rendu de A. Minto, *St. etr.*, X, 1936, p. 479-480.
3. Bonn, 1936, 60 p. ; cf. le compte-rendu de G. Furlani, *St. etr.*, X, 1936, p. 481-483 ; et, de l'auteur même, sa communication au VIe Congrès international de l'histoire des religions, Bruxelles, 1934 : *Das Verhältniss d. Etrusk. zu den vorderasiatischen Religionen.*
4. X, 1936, p. 373-374 (carte archéologique au 1/100 000e).
5. P. 375-377.

Rendant compte du livre de B. Nogara sur la civilisation étrusque (*Bull.*, VIII, 1936, p. 139), M. A. Grenier a présenté dans la *Revue historique*[1] maintes vues personnelles, notamment sur l'état actuel de la question des origines, et pour les problèmes d'art. Sur les travaux de A. Åkerström concernant les tombeaux étrusques (Upsala, 1934), on lira avec profit le compte-rendu de Randall Mac-Iver[2]. M. Fr. de Ruyt a publié sa communication présentée au VIe Congrès international de l'histoire des religions, à Bruxelles (1935), sur les traditions orientales dans la démonologie étrusque[3] : il y maintient ses idées de dérivation, sur lesquelles certains savants (A. Grenier, notamment) avaient fait quelques réserves ; il faudrait ainsi rapprocher Charun de Pazouzou, de Nergal (?). L'auteur montre que la Grèce a refoulé plus vite que l'Étrurie toutes manifestations violentes de terreur religieuse devant la mort : on en trouverait encore exprimées, toutefois, au Tombeau dit des Harpyes à Xanthos.

M. M. Buffa a pu identifier une divinité phallique étrusque[4], d'après un petit bronze inscrit de Paterno (nº 141, Musée de Florence).

M. A. De Agostino[5] a consacré une courte étude aux types de statues et statuettes étrusques, bronze ou pierre, qui ont été représentés tenant la grenade en mains : c'est l'attribut de Phersipnai, « celle qui apporte la mort ». Deux de ces statues de la déesse funéraire sont à Florence : *a)* pl. XXXI, 1-2, nº 5595, style développé, rappelant des modèles grecs hellénistiques ; *b)* la statue XXXI, 3, de San Martino alla Palma, représentant en Coré funéraire une morte étrusque, Larthia Numthra (ép. hellénistique), dont le nom est inscrit sur la draperie transversale, au-dessus des genoux. Ces porteuses de grenades tiennent encore toutes le fruit symbolique : follicules en haut, *au-dessus de la main*, comme à l'époque archaïque (Couros de bronze, naxien : W. Roscher, *Lexic.*, I, p. 452 = *Arch. Zeit.*, 1879, pl. VII). Il n'en va pas de même des bronzes (tardifs) de Florence : cf., p. ex., nº 553 (pl. XXX, 3).

L'Académie des Lincei annonce la prochaine publication dans les *Monum. antichi*, XXXVI, 1, du *Tarquinia*, de M. M. Pallottino[6]. Sur Orvieto a paru une courte monographie de M. G. Buccolini, *Il problema archeologico di Orvieto antica*[7].

M. Ch. Picard a montré[8] que le geste de la prière *funéraire* en Étrurie, tel qu'on peut le constater d'après les statuettes archaïques de Couroi et de Corés de la favissa de Fiesole publiées par M. P. Mingazzini, expliquait aussi une

1. Nov.-déc. 1936, p. 502 sqq.
2. *Antiquity*, 1935, p. 57-61.
3. *L'Antiquité classique*, t. V, I, 1936, p. 137-146.
4. *St. etr.*, X, 1936, p. 465-469, pl. LI. On y avait vu un haruspice, à cause du *foie* (?) tenu à la main gauche (plutôt : *virilia*).
5. *St. etr.*, X, 1936, p. 87-95, pl. XXX-XXXI.
6. Milan, U. Hoepli. L'ouvrage comprendra encore 560 p. de texte, 130 fig., 5 pl. de grand format et 6 phototypies.
7. Orvieto, 1935, 120 p., 3 pl. topographiques ; cf. le compte-rendu paru dans *St. etr.*, IX, 1935, p. 445-446. Sur une fabrique de vases étrusques à figures noires à Orvieto, cf. A. L. Calò, *St. etr.*, X, 1936, p. 429-439, pl. XLV.
8. *Rev. hist. relig.*, CXIV, 1936, p. 138 sqq.

statuette de bronze de Sparte, *orante*, et non conductrice de chœurs, comme on avait cru. — Autres observations, *ibid.*, sur la prière aux dieux chthoniens, les rites de battement du sol, le geste de l'Arringatore (orant? cf. le Polybe de Cleitor), la statue d'Auguste de Primaporta.

Sur Heba etrusca, identifiée grâce à une stèle inscrite (territoire de Magliano, en Toscane), sur les fouilles exécutées là récemment (neuf nécropoles, avec tombes à chambre, ont été identifiées à l'entour), des indications précises ont été données par M. A. Minto[1]. Un plan de Pérouse a été publié avec les restes des murs d'enceinte étrusques et les portes (dont la Porta Marzia, décorée)[2]. Sur l'histoire et la topographie de la ville ou du territoire environnant s'ajoute, avec une bibliographie des sites, des fouilles et une carte, l'étude plus récente de Mme L. Banti[3]. Au lieu dit Colle Arsiccio (Magione, province de Pérouse), ont été dégagés les restes d'un petit temple rural, avec des terres-cuites de diverses époques, et quelques bronzes figurés archaïques qui sont entrés dans les collections du Musée de Pérouse[4]. Sur Ferentum, qui, à l'époque étrusque, dépendait de Volsinii (9 km. Nord de Viterbo), un « guide » a été publié par M. A. Gargana[5]. M. C. Bucatti s'est occupé de Tutere (aujourd'hui Todi) et des confins umbro-étrusques[6], M. N. Lamboglia des limites de l'expansion étrusque dans le territoire des Ligures[7]. Sur les nécropoles étrusques de San Gimignano, un second rapport préliminaire a paru[8].

A propos du foie de Piacenza, M. G. Furlani discute quelques points de vue de M. Boissier sur les rapports des mantiques hittite et étrusque. Il critique notamment l'idée que les ressemblances justement constatées puissent provenir de l'action de missionnaires asiatiques passés en Italie (Boissier, *Mantique babyl. et mantique hittite*, p. 10) ; il croirait plutôt à des influences originelles[9].

M. G. Libertini a publié divers petits bronzes étrusques du Musée Biscari, à Catane : Bacchus (?), Hercule, Mars, Vénus, Couroi et Corés, orants et orantes[10], etc.

Une bonne étude de Mme E. Hall Dohan est consacrée au « *xoanon* » de Narce, conservé depuis 1897 au Musée de l'Université de Philadelphie[11] ; c'est un grand fragment de tête archaïque, mesurant 0m43, et qui est à rapprocher d'un autre « *xoanon* » de Chiusi. Ce serait une des plus anciennes images sacrées d'Italie, à dater du dernier quart du VIIe siècle, probablement peu après 625.

Mme M. Guarducci a tenté un classement des bronzes de Vulci[12]. Après une étude consacrée au trépied du Vatican (Mus. Gregoriano, pl. III-IV), si magni-

1. *St. etr.*, IX, 1935, p. 11-59 ; la note de feu L. Ugolini, *Nazione*, 26 mars 1935, n'était, à ce sujet, qu'une simple relation de voyageur.
2. Vera Campelli, *Rivista Istit. d'archeol. e storia dell'arte*, 1935, p. 7-36.
3. *St. etr.*, X, 1936, p. 97-127.
4. *St. etr.*, IX, 1935, p. 285.
5. *Ferento, Guida degli scavi*, in-16, 48 p., pl. Viterbo, 1935.
6. *St. etr.*, X, 1936, p. 129-136.
7. *Ibid.*, 1936, p. 137-152.
8. J. A. Spranger, *St. etr.*, X, 1936, p. 440-445, pl. XLVI-XLVIII.
9. *St. etr.*, 1936, p. 153-162.
10. *Ibid.*, p. 379-385, pl. XXXIX-XLI.
11. *St. etr.*, X, 1936, p. 9-13, pl. I.
12. *St. etr.*, X, 1936, p. 15-53, pl. III-XV.

fiquement décoré de groupes humains et animaux[1], l'auteur vise à compléter l'ancien catalogue de L. Savignoni (*Mon. ant.*, 1897, p. 280-375, pl. 8-9) ; on a maintenant quatorze exemplaires, avec celui, incomplet, de Valle Treba, près de Comachio-Spina (Aurigemma, pl. 99 ; ici, pl. 5)[2]. M. A. K. Neugebauer a distingué trois groupes parmi ces trépieds (*Arch. Jahrb.*, 1924, *Anz.*, p. 302 sqq., fig. 1). Mme M. Guarducci part de ce classement (elle ne mentionne pas les *Greek Bronzes* de W. Lamb). Pl. VII est reproduit le célèbre trépied de Métaponte à Berlin. — Après les trépieds, les pieds de cistes : l'un d'eux, au Mus. Gregoriano (pl. VII, 2), montre une dispute d'Apollon et d'Héraclès (autour d'un lébès?) ; sur un autre (Mus. Gregoriano, pl. VI, 1), on voit le sujet interprété traditionnellement comme un groupe d'Héraclès et Iolaos attaquant l'hydre. Mme Guarducci propose ici à tort, pour le « Iolaos », en raison de l'ampleur de la chevelure, de reconnaître une femme ; mais c'est là un usage ionien (Couros Heilbuth, Ghyptothèque de Copenhague), et il n'y a pas lieu de parler d'une Héra (!), Héra et Héraclès n'ayant nulle part lutté *ensemble*, comme ici, contre l'hydre[3]. Le pied de ciste de Felsina (Mus. Bologne), qui a une réplique à Paris à la Bibliothèque nationale, représente un aurige en char (et non « Ulysse » : Babelon). L'auteur étudie aussi les appliques à sujets figurés (cf. ci-dessus : Hanfmann), décorées de motifs gréco-orientalisants : hippocampes, Sirènes, Tritons, hippalectryons ; puis les anses, horizontales ou verticales, Vulci apparaissant à l'auteur comme l'atelier producteur des « Bronzeschnabel-Kannen ». Viennent ensuite les *thymiateria* ; un, de Vulci : ou candélabre (?), Musée de Berlin, pl. XI, 1, a un danseur équilibriste comme soutien ; cf. un autre, de l'ancien Musée Kircher (Villa Giulia), pl. XI, 2 ; l'auteur rapproche (pl. XI, 3) divers documents de Munich, de Berlin. On notera la fréquence de la représentation des Silènes ; pl. XIII, 2, « candélabre » de Spina, avec danseuses aux crotales. Vulci a aussi produit des casques décorés, dont un, très beau, à la Bibliothèque nationale de Paris (pl. XIV, no 3), représentant le sujet traité en grande ronde-bosse à Veii : la dispute de la biche entre Apollon et Héraclès. Mme M. Guarducci, qui n'a malheureusement pas fait état de l'*Hercle* de M. J. Bayet, a noté la fréquence du cycle d'Héraclès (une représentation de la scène, si rare, du pithos d'Eurysthée) ; elle relève (p. 46) les autres mythes les plus traditionnels dans cette imagerie (Persée et Méduse, Borée et Orithyie, etc.).

M. Savignoni appelait *ioniques* les trépieds « de Vulci » : avec sagesse, probablement. Mais Mme G. veut qu'on puisse préciser davantage, en attribuant la production à Vulci même ; elle concède (p. 50) qu'il n'y a pas de tradition littéraire à ce sujet, mais du moins, dit-elle, *des indices*. Elle signale à juste titre une matrice de Vulci, *pour plaquette de bronze* (pl. XV) : joueur de lyre et joueur de crotales, dans un cadre décoré de palmettes, avec, entre eux, le

1. Il eût fallu rapprocher celui de Trebenischte, *Rev. archéol.*, 1934, I, p. 26 sqq., pl. VII (influences corinthiennes?).

2. Sur les trouvailles de Comacchio, cf. A. Merlin, *Journ. Sav.*, 1936, p. 241 sqq. Du trépied de Spina reste un groupe d'animaux (lion dévorant un taureau) et deux paires de personnages, les uns coiffés du *tutulus* à l'étrusque, les autres esquissant la danse orgiaque des antéfixes de Satricum, du relief de Gaggera, etc.

3. Pour Mlaenkh, cf., ci-après, la patère de la Coll. Brassinne.

lébès qui figurait déjà sur un pied de ciste, pl. VII, 2, entre Héraclès et Apollon.

La fabrique de bronzes de Vulci aurait duré du VII^e siècle à 280 av. J.-C.

M. U. Ferraguti a recueilli divers monuments nouveaux de Vulci[1] : une matrice archaïque d'antéfixe : tête de femme disposée dans un cadre de palmette ; tête de femme décorative, pour l'axe d'une architrave ou d'un arc ; petit tympan de nenfro (long. 2^m30 ; larg. 0^m385 ; ép. 0^m55), ayant appartenu au fronton de la porte d'un sépulcre étrusque de Vulci, III^e siècle av. J.-C. : deux personnages bachiques avec thyrse, à demi couchés, encadrant un grand cratère (Banquet de Bienheureux). Le banqueteur placé à g. pour le spectateur est voisin d'une panthère bachique (pl. 18-19) ; près de celui de droite et vers l'angle, un *putto* et un cygne (?). Les figures sont taillées dans le bloc originel. Nous avons là un bon document sur l'art tympanal étrusque à Vulci dans la seconde moitié du III^e siècle av. J.-C.

M. Doro Levi[2] a signalé l'entrée au Musée de Chiusi d'une abondante collection d'objets trouvés à travers la région. La pièce capitale est une urne-canope, à tête de bronze et à corps de terre-cuite, que l'auteur rapproche d'autres, au Musée de Florence et ailleurs. D'après ces documents, M. Doro Levi a pu esquisser l'évolution des canopes étrusques, du VIII^e siècle au VI^e.

Le temple d'Héra à Caere a fourni un abondant matériel d'étude, que M. L. Mengarelli publie, avec une étude sur le site[3]. La ville était riche en sanctuaires, dont un grand nombre déjà repérés (cf. *St. etr.*, IX, p. 83 sqq.). Le temple de Héra (VI^e siècle), identifié grâce aux dédicaces inscrites sur des fragments de vases trouvés là, était au Sud-Est de celui dit de Manganello (fig. 1) ; de type grec, il est fort détruit (plan : pl. XXIV). On y a trouvé un beau fragment de moule, pour une tête (III^e siècle av. J.-C., fig. 4) ; des *arulae* de terre-cuite, fig. 5 : Gorgone ; fig. 6 : Néréide (?) nue sur le col d'un taureau nageant : une partie des antéfixes est d'époque archaïque (têtes féminines, pl. XXV, XXVI, 1-2). Sur une tuile peinte (XXVI, 3), deux guerriers dont le haut du corps manque, avec leurs boucliers, côte à côte : tête de fauve en épisème ; pl. XXVI, 4 : statue de terre-cuite, acéphale, mouvementée : femme à *peplos*, avec ceinture et *apoptygma*. Pl. XVII-XVIII : antéfixes : femmes, hommes barbus (Silènes), *potnia* aux lionceaux.

M. Bianchi-Bandinelli[4] a publié une statuette étrusque en bronze du Musée de Leyde. Ce « putto cortonese » mélangerait des tendances d'art apulo-tarentines à celles de l'Étrurie. M. Delatte a signalé une patère de la Collection Brassinne, à Liége, comme un nouveau monument dans la série d'Hercle[5]. — On y voit la lutte de l'Héraclès étrusque avec Mlaenkh, déesse étrusque dont la personnalité est mal définie : l'auteur a marqué la comparaison avec certains miroirs étrusques. — M. M. Pallottino a signalé les documents (Tomba Golini, cippe de Chiusi) où la légende de Tarchôn peut être retrouvée[6].

M. R. Noll a publié quatre miroirs étrusques inédits du Musée de Vienne

1. *St. etr.*, X, 1936, p. 55-59, pl. XVI-XIX.
2. *Critica d'arte*, I, 1935, p. 18-26, 82-89, 42 fig. sur 12 pl.
3. *St. etr.*, X, 1936, p. 67-86, pl. XXIV-XXIX.
4. *Critica d'arte*, I, 1935, p. 90-93, 4 pl.
5. *Inst. phil. et hist. orientale*, III, 1935, p. 113-132, 12 fig. sur 8 pl.
6. *St. etr.*, X, 1936, p. 463, pl. L (et *Rendiconti Lincei*, VI, 6, 1930, p. 49 sqq.).

(Autriche)[1], rapprochant les décors gravés de peintures de vases. Le même savant[2] nous fait connaître deux autres miroirs étrusques, d'Athènes et de New-York, qui sont — comme un exemplaire déjà signalé au Musée de Genève — l'œuvre de faussaires ayant imité un miroir étrusque en argent de Florence.

M. M. Pallottino[3] signale, au Louvre, d'intéressants bas-reliefs d'ivoire qui ont recouvert un coffret de bois (?) trouvé dans une tombe de Tarquinia. Ils semblent antérieurs d'une centaine d'années aux autres objets trouvés dans la même tombe ; ils représenteraient un travail ionico-étrusque exécuté entre 530 et 510 environ av. J.-C.[4].

M. F. N. Pryce[5] a mentionné cinq plaques de bronze du British Museum, avec décor animal au repoussé, qui auraient fait partie, semble-t-il, d'un trône funéraire étrusque, à dater du VIIe siècle av. J.-C. Miss G. M. A. Richter[6] a commenté le décor d'une agate gravée portant l'image d'un satyre, travail étrusque du Ve siècle. Une passoire étrusque avait été décorée d'une tête de Gorgone[7]. M. E. von Mercklin, étudiant la céramique étrusque du Musée d'Hambourg[8], a signalé au passage des têtes et autres motifs (coqs) d'applique. Pl. XLII, un coq de bucchero, de l'Akad. Kunstmuseum de Bonn.

Sur la date de certains portraits étrusques ornant les sarcophages de tuf de la fin du IIe siècle et de la première moitié du Ier siècle av. J.-C., cf., ci-après, les *Probleme* de M. Fr. Poulsen ; *ibid.*, pour l'*Arringatore*.

Les antiquités étrusques de Misa (Marzabotto), terres-cuites, bronzes, ont été publiées par P. Ducati, *La città di Misa*, 1934 (*ibid.*, Coll. Aria).

M. A. Minto a rendu compte, avec des observations personnelles, du *Malta* de M. L. Ugolini[9]. Ont paru quelques observations de M. A. Taramelli sur le nuraghe Santu Antine de Torralba[10].

Ch. Picard.

*(A suivre dans le prochain fascicule.)*

1. *Oesterr. Jahresh.*, XXIX, 1935, p. 155-166, 6 fig.
2. *Ibid.*, *Beibl.*, 29, 1935, col. 203-208.
3. *Rivista Ist. arch. e storia d'arte*, V, 1935, p. 37-49, 1 pl. et 4 fig.
4. On trouve maintenant en Bulgarie, dans la région de Varna, des ivoires hellénistiques ayant décoré des *klinai* funéraires.
5. *B. Mus.*, X, 1935, p. 59-61, 5 fig. sur une pl.
6. *Bull. N. York*, 1935, p. 256, 1 fig. Sur les inscriptions de gemmes étrusques de Boston, E. Fiesel, *St. etr.*, X, 1936, p. 399-405.
7. F. Magi, *Historia*, 1935, p. 595-605, 6 fig.
8. *St. etr.*, X, 1936, p. 387-398, pl. XLI-XLIV.
9. *St. etr.*, IX, 1935, p. 441-443.
10. *Bollett. d'arte*, avr. 1935.

# BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront analysées ou mentionnées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

## Linguistique et philologie.

J. Svennung, *Kleine Beiträge zur lateinischen Lautlehre* (Uppsala Universitets Årsskrift 1936 : 7) : Uppsala, Lundeqvist, 71 pages, 2,25 kr.

Si notre connaissance du latin vulgaire n'est pas encore suffisamment étendue, il faudrait en voir la cause principale dans l'absence de matériaux dûment recueillis et classés, illustrant les nombreux phénomènes phonétiques de la période tardive de l'évolution du latin. Depuis Schuchardt, en effet, les matériaux et observations en question n'ont pas encore été réunis en une étude complète.

Le nouveau livre de M. Svennung, qui nous présente des faits jusqu'ici inconnus, comprend quatre études. Dans la première (p. 7-29), il est question du traitement de *i* en hiatus après une consonne : dans certains dialectes, dans ces conditions, l'*i* pouvait disparaître. Cette modification a laissé des traces dans les langues romanes ; notamment, la chute de *i* après *r* y est fréquente.

Dans le second chapitre (p. 30-40), M. Svennung tâche de démontrer qu'au cours du IVe siècle après J.-C. il y a eu, en latin, confusion des sons *oe* et *y* dans les mots empruntés au grec. A l'appui de sa thèse, M. Svennung allègue des preuves irréfutables, à savoir des témoignages de grammairiens et d'auteurs latins (Hieron., *Epist.*, 106, 86 ; *CSEL*, 55, p. 289, 12 ; Agroec., *Gramm.*, VII, 114, 7 : *Agroecius cum latine scribis, per diphthongon scribendum, non ut quidam putant per y, Agrycius ;* Beda, *Gramm.*, VII, 265, 25 : *sed similitudine soni per incuriam contigisse, ut ‘ cynomia ’ pro ‘ coenomia ’ scriberetur*) ; viennent ensuite les exemples de confusion tirés des inscriptions et des manuscrits d'auteurs postclassiques (p. ex. *cymeterium*, Diehl, *Inscr. chr.*, 2149 ; *Agrycius*, *CIL*, V, 5766 ; *cyliacus* = κοιλιακός, Marcell., *Med.*, etc.). L'orthographe hyper-

correcte *oe* à la place du *y* normal corrobore aussi la thèse que dans la prononciation ces deux sons étaient confondus (p. ex. *goerus* = γῦρος, Non., 20, 23, et 190, 24). La présentation systématique de ces faits avance sans nul doute notre connaissance dans ce domaine. Malheureusement, l'étude de M. Svennung laisse tout de même dans l'ombre certains points importants. La chronologie même du phénomène en question donne lieu à certains doutes. M. Svennung affirme que l'uniformisation de *oe* et *y* n'a pu s'accomplir en latin plus tôt que dans le grec attique, où la confusion de υ et οι n'apparaît qu'au IIIe siècle après J.-C. Pour soutenir sa thèse, M. Svennung est obligé d'expliquer par une influence analogique le fait que dans l'inscription *CIL*, XIV, 252, 10, de l'an 200 après J.-C., on rencontre *Clylius* à côté de *Cloelius*. N'est pas clair non plus le rapport de l'alternance *œ* : *y* à l'alternance *œ* : *o*, qui apparaît également dans le latin du Bas-Empire (*aconomitus* = *acoen.*, *conix* = *choenix* dans les gloses, *dioceseos*, *CIL*, II, 4510, déjà au IIe siècle après J.-C., etc.). En tout cas, ici l'exemple *lagona* = *lagoena*, *CIL*, XV, 4536 ; 4858 n'est pas à sa place, car on trouve cette même alternance déjà à l'époque archaïque : on lit *lagoena* chez Plaute et *lagona* chez Caton (agr. 122 ; 123) ; Horace écrit *lagōna* (avec une voyelle longue au milieu), *Sat.*, 2, 8, 41 ; *Epist.*, 2, 2, 134. Par contre, c'est avec raison que M. Svennung exclut complètement de son analyse le rapport du *lagoena* de Plaute au mot grec λάγυνος. L'explication la plus vraisemblable de ce mot est celle que donne M. Ernout (Ernout-Meillet, *s. v.*) : c'est peut-être une forme archaïsante créée à côté de *lagūna*. Cette hypothèse serait appuyée, semble-t-il, par l'existence du diminutif *laguncula* (Plin., *Ep.*, 1, 6, 3 ; 2, 6, 2 ; Colum., 12, 38, 6), qui n'apparaît guère en variante avec diphtongue.

Deux phénomènes sont par conséquent à distinguer : la confusion essentiellement latine et très ancienne de *ū* et *oe* (*mūrus* : *moerus*, *CIL*, I², 770, an 51 av. J.-C.), qui pouvait dans des conditions favorables aboutir à l'alternance *lagūna* : *lagoena*, et la confusion tardive υ : οι en grec, qui a trouvé son reflet dans le latin du Bas-Empire et qui a provoqué l'alternance *oe* : *y*. Il est clair que le flottement *ū* : *oe*, maintenu dans la langue littéraire et surtout chez les auteurs archaïsants, ne pouvait que faciliter la propagation de la confusion ultérieure *oe* : *y*.

M. Svennung présente à part le traitement du groupe κοι = κυ, qui apparaît dans le latin tardif sous la forme de *qui* : *quimesis* = κοίμησις (Diehl, *Inscr. chr.*, 4928), etc. Dans ce cas pourtant des précautions particulières sont indispensables, car déjà à l'époque d'Auguste le *qui* latin était rendu en grec tantôt par κοι, tantôt par κυ : dans *Mon. Ancyr.*, à côté de Κοΐντος = *Quĭntus*, nous trouvons aussi Κυρῖνος = *Quirīnus*. Donc, seule l'orthographe *ci*, *chi*, *cy* = κοι, qu'on rencontre effective-

ment dans les monuments postclassiques, peut témoigner de la prononciation de οι comme υ.

Les considérations de M. Svennung sur la valeur des sources manuscrites pour établir la chronologie des phénomènes phonétiques (p. 34, 1) ne sont pas sans intérêt pour la théorie de la critique verbale. L'auteur fait observer que la confusion *oe* : *y* est inconnue dans les manuscrits des auteurs classiques, quoique ces manuscrits datent d'une époque où cette confusion était certainement répandue dans la langue parlée. Toutefois, malgré les observations de M. Svennung et les remarques faites à cet égard par d'autres auteurs (Graur, *Les consonnes géminées en latin*, Paris, 1929, p. 137 et suiv.), il est clair que le témoignage des manuscrits médiévaux n'a de valeur que s'il est corroboré par l'orthographe des inscriptions.

Dans le chapitre III (p. 41-46), M. Svennung démontre que l'échange *g* : *φ*, dont il y a des traces dans les langues romanes, est un phénomène phonétique et non le résultat d'une confusion des suffixes. L'origine en remonte à l'antiquité.

Enfin, la quatrième partie (p. 47-58) traite de la « dittologie ». Si dans un mot deux groupes de sons semblables se suivent, la personne qui parle ressent comme une certaine difficulté. Normalement, cette difficulté entraîne à sa suite un phénomène d'haplologie ou de dissimilation. Comme réaction contre l'haplologie peut alors apparaître la dittologie, c'est-à-dire une répétition superflue du son ou du groupe de sons qui crée la difficulté. Ainsi, par exemple, la forme *Octrobres* = *Octobres*, *CIL.*, X, 4531 ; XI, 2872, etc., serait une réaction contre la dissimilation des liquides. M. Svennung présente de nombreux exemples de ce changement tirés des inscriptions.

Je me garderais bien de nier la fréquence de la dittologie dans la langue parlée. Je me vois pourtant obligé de contester plusieurs exemples cités par M. Svennung. A la p. 53, il se demande lui-même si l'on ne devrait pas classer tous ces cas dans le chapitre du « Verschreiben » plutôt que dans celui du « Versprechen ». Il me semble qu'il s'agit ici, en vérité, de fautes d'écriture et non de prononciation. C'est ce qui résulte du fait que la dittologie ne se répète que très rarement dans les mêmes mots (dans les exemples de M. Svennung, on rencontre deux fois seulement *fililius*, deux fois *pientisissimus*, etc.). Ensuite, M. Svennung l'a remarqué lui-même, cette faute apparaît souvent quand le mot est divisé dans l'inscription entre deux lignes : *Quintili|liano*, *CIL.*, III, 15159 ; *fil|iliae*, *CIL.*, XII, 5844 ; *princi|ncibus* (sic ! = *principibus*), *CIL.*, III, 15106 ; *Sextilian|ani*, Audollent, *Defix. tab.*, 218. Dans tous ces cas, il faudrait certainement voir plutôt dittographie que dittologie, tout comme dans l'archaïque *pococolom*, *CIL.*, I², 440, omis par M. Svennung.

L'interprétation des adjectifs en *-ararius* et en *-ariarius* (*argentararius...*, *calcariarius...*) ne paraît pas plus heureuse : les exemples réunis par l'auteur peuvent être expliqués par la dittographie ; on pourrait y voir aussi des formes dérivées de noms en *-arius*, *-arium*.

A la fin du livre, on trouve quelques suppléments et index très utiles.

Les restrictions que j'ai cru devoir apporter ici à l'interprétation de certains faits ne doivent pas tendre à diminuer le mérite de l'auteur : son livre nous fournit des matériaux inutilisés jusqu'ici ; il pose certains problèmes complètement nouveaux, et il contribuera sans nul doute au progrès de l'étude du latin vulgaire.

Jean Safarewicz.

E. Löfstedt, *Vermischte Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax* : Paris, Droz, 232 pages, 50 fr.

Ce livre étudie des points spéciaux de sémantique et de syntaxe, parfois de style, et ainsi complète les deux volumes, signalés ici en leur temps, des *Syntactica*, qui ont tant contribué à bien poser et à résoudre beaucoup de problèmes. De plus, il reprend, en les approfondissant, les études sur le bas-latin publiées autrefois par l'auteur.

Une 1re section contient des contributions à l'histoire de l'emploi des particules *neque* (*nec*), *ut*, *ubi*, *quod*, *quam*, *nisi*, *-que* stéréotypé, d'adverbes et d'expressions adverbiales fonctionnant comme conjonctions, et du pléonasme par accumulation de particules. Dans la 2e section sont rassemblées des notes, très nombreuses, souvent assez courtes, mais substantielles, sur des sujets très particuliers tels que *loqui* (*dicere*) au sens péjoratif de « dire du mal », *secretum* « relation secrète », *horae* = *aliquot horae*. Un assez grand nombre de questions générales sont aussi envisagées : verbes simples remplaçant des composés, abstraits en *-tus*, impersonnels en bas-latin, propositions relatives en fonction libre, verbes construits avec deux accusatifs, infinitif en valeur d'impératif, gérondif en *-ndum* au sens final (par exemple : *aliquid facere amplificandam memoriam*).

Je ne saurais dire combien cet ouvrage est intéressant et instructif et combien j'ai éprouvé de plaisir à suivre un guide dont la méthode est si sûre et la compétence si manifeste. Un tel livre doit intéresser tous ceux qui aiment les problèmes bien posés et résolus avec élégance au moyen de faits choisis de telle sorte qu'ils emportent presque toujours la conviction ; souvent d'ailleurs ces faits sont peu ou pas connus et témoignent de la merveilleuse érudition de l'auteur. Comme ces faits appartiennent tantôt au latin archaïque, tantôt au bas-latin et parfois à la meilleure époque, tous les latinistes peuvent y trouver leur compte, surtout s'ils aiment reviser leurs formules au contact de l'histoire réelle. Le roma-

niste y trouvera aussi beaucoup d'indications utiles. Même un appendice amorce l'étude des rapports encore si peu connus entre le latin et le grec des bas siècles. Partout le lecteur est mis au courant de l'état des questions et nettement averti, lorsque l'auteur, d'un esprit critique affiné, ne trouve pas de fait suffisamment décisif pour conclure. Presque chaque page contient une excellente leçon de critique textuelle : jamais M. Löfstedt ne présente de « correction » ; mais il montre qu'un nombre infini de conjectures présentées, en vue d' « améliorer » le texte, même par des philologues réputés, se révèlent fausses ou inutiles, quand on les contrôle au moyen d'une connaissance approfondie du latin et qu'au lieu de s'ingénier à trouver des difficultés, on s'efforce de comprendre. Ainsi l'on voit que la vertu principale d'un éditeur de texte latin doit être de tâcher de connaître la langue avec précision et, puisque tous nous avons des lacunes, de se garder de rejeter, au nom de notre savoir, tout ce qui nous surprend dans un texte bien attesté.

Passons maintenant à quelques menues remarques. P. 7, *id ut supra scriptum est tempus* (Vitruve, *Arch.*, II, 9, 1) n'est pas très loin de Cic., *Leg.*, II, 14 : *Ut fecit Plato, id mihi credo esse faciendum*, que je cite dans mon *Syst. de la Synt. lat.*², p. 353.

P. 33, *nisi* « mais en particulier » serait dû au développement du sens de la subordination. Il me paraît plus naturel d'y voir la continuation d'un archaïsme où *si* n'avait pas encore de valeur subordonnante, mais le sens maintenu dans son doublet *sic*. Comparez en grec οὐ μὴν ἀλλά. *Nisi* a dû signifier d'abord « je nie que ce qui précède concerne le cas suivant ». En tout cas, ce sens doit être très ancien, puisqu'on le trouve en des locutions telles que *nescio nisi* « je ne sais pas, mais... » (ma *Synt.*², p. 344) ; de même en des cas tels que : *Non loquar nisi pace facta* (Pl., *Amph.*, 390), ou dans les groupes *nisi quod, nisi quia, nisi si* : *Cum Patrone epicureo mihi omnia sunt, nisi quod in philosophia vehementer ab eo dissentio* (Cic., *Fam.*, 13, 1, 2) : « mais non en ce point que... ».

P. 103, M. Löfstedt maintient la leçon d'Apulée, *Met.*, V, 1 : *mirus prorsum homo, immo semideus vel certe deus.* Il aurait pu faire valoir des textes tels que Cic., *Tusc.*, 2, 33 : *Pungit dolor, vel fodiat sane*, où l'on voit que *vel* s'emploie couramment, avec ou sans un mot tel que *sane*, etc., en des cas où il y a gradation (voir ma *Syntaxe*², p. 158).

P. 106. Tert., *De Pallio*, 4 : *Refert inter honorem temporis et religionem* : « il importe de distinguer entre... », n'est pas loin de Cicéron, *Tusc.*, I, 33, 80 : *refert quali in corpore locati sint* : « il importe de distinguer en quel corps... » (*Syntaxe*², p. 413).

P. 139. Parmi les « ancêtres » de l'emploi impersonnel d'un verbe ordinairement personnel, tel que *dicit* « on dit », *debet* « on doit », M. Löfstedt cite *potest* « on peut ». Mais rien ne prouve que le sens impersonnel soit

dans *potest* moins primitif que l'emploi personnel ; en effet, *pot* + *est* signifie aussi bien « il est possible » que « il est capable ». De plus, il eût été bon de citer Varron, *R. R.*, I, 49, 1 : *manipulos fieri debet.*

P. 150. *Signavit eum episcopus signaculum Christi.* J'aurais rapproché ce double accusatif de Virg., *Egl.*, 3, 106 : *Dic quibus in terris inscripti nomina regum nascuntur flores*, qui correspond à *inscribere* avec deux accusatifs à l'actif (*Syntaxe*², p. 190). *Ditare* construit avec deux accusatifs correspond à *condonare* construit de même chez Térence, *Phorm.*, 947 : *argentum condonamus te.*

P. 192. M. Löfstedt cite des constructions telles que Oribase, *Syn.*, 3, 187 : *rafanos plurimos comedendum dabis.* Il aurait pu montrer qu'elles continuent des tours tels que Térence, *Ad.*, 270 : *Ne id adsentandi* (« pour me ranger à ton sentiment ») *facere existumes.* La seule différence est que le génitif du gérondif a été remplacé par l'accusatif ; mais, dans les deux constructions, c'est bien la conception du but qui amène l'un et l'autre cas.

P. 121. L'expression *longe esse* « être éloigné » n'est pas seulement attestée en bas-latin au lieu de *longe abesse.* Dans ma *Syntaxe*², p. 142, je cite Tacite, *Hist.*, 2, 16, 6. Et même Cicéron, *Phil.*, 12, 23, dit : *domi est aut non longe a domo*, qui est intermédiaire entre les deux constructions.

A. Juret.

A. Lombard, *L'infinitif de narration dans les langues romanes. Étude de syntaxe historique* : Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1936, 10 couronnes.

Quoique cet ouvrage soit consacré aux langues romanes, il est indiqué d'en rendre compte ici après l'ouvrage de M. P. Perrochat sur *L'infinitif de narration en latin* (cf. le compte-rendu publié dans cette *Revue*, 1932, p. 483).

M. Lombard était bien préparé à cette étude par ses travaux de syntaxe et de stylistique (cf. en particulier sa thèse publiée en 1930 sur *Les constructions nominales dans le français moderne*). De son dernier ouvrage, je ne retiendrai que ce qui peut intéresser le latin.

C'est d'abord, à propos de diverses explications qui ont été proposées de l'infinitif de narration, une mise en garde de principe contre le recours à trois mystiques : celle de l'ellipse, celle de l'explétif, celle de la faute. « On s'attend à trouver un mot dans une phrase ; il manque : c'est une ellipse. Et tout est dit. Ou un mot s'y trouve qu'on s'attendrait à ne pas y voir : il est explétif ! Quant aux fautes, on peut poser le principe que nul individu n'en commet dans sa langue maternelle ; ce que l'observateur croit en être, ce sont des formes ou expressions aberrantes qui ont leurs raisons. » Le passage (p. 187) est à méditer. Le latiniste, plus que

quiconque, peut en faire son profit, vu certaines habitudes de la grammaire traditionnelle.

M. Lombard rejette donc l'explication de l'infinitif de narration par l'ellipse. Suivant une suggestion déjà ancienne de Kretschmer et Haas, il cherche l'origine de la tournure dans la phrase nominale, en posant l'équivalence : « La porte s'ouvre : tous de fuir » = « La porte s'ouvre : soudain un cri. » Cette équivalence n'est peut-être pas probante quand on considère l'état actuel du français ; mais il faut dire qu'elle prend une singulière vraisemblance quand on suit M. Lombard dans sa démonstration historique, appuyée sur un grand nombre d'exemples.

Elle se rattache du reste à un principe général d'explication auquel j'attache le plus grand prix : le transfert d'une catégorie grammaticale de son emploi propre à un emploi secondaire (p. 195 et suiv.). L'immutabilité des fonctions grammaticales est un dogme suranné ; il faut y substituer la notion de l'adaptation et de ce que j'appelle volontiers le décalage ; procédé de style ou du moins d'expression qui conduit incessamment à des innovations grammaticales.

De ce principe aussi les latinistes peuvent faire leur profit, et je conseille vivement à M. Perrochat d'en tenter l'application à l'infinitif latin, en orientant dans ce sens ce qu'il a dit fort justement de l'expression rudimentaire et esquissée. Ce ne sera pas la première fois que l'étude du latin aura bénéficié du sens plus aigu que nous pouvons avoir d'une langue aujourd'hui vivante.

J. Marouzeau.

Maria Deinhardt, *Die Temporalsätze bei Caesar* : Inaugural Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde, 1936, in-8°, 69 pages.

Le sujet traité était dangereux pour un début : les faits étant généralement bien connus, pour le renouveler il eût fallu trouver des points de vue nouveaux. Au lieu de disposer les matériaux de manière à faire ressortir les aspects dominants, l'auteur donne l'impression de l'émiettement en étudiant l'une après l'autre les particules et les propositions qu'elles introduisent. On n'est pas peu surpris de voir qu'elle a cru devoir résumer les opinions courantes sur l'origine de ces particules et le « sens primitif » qu'elles ont pu avoir. Ne distinguant pas nettement l'étude diachronique, qui était en dehors de son sujet, de l'étude synchronique, elle s'est laissé entraîner à affirmer entre les diverses propositions des différences qui viendraient de leurs origines, lors même que les textes semblent ne plus les accuser. Particulièrement décevante est la manière dont la question des modes est traitée. Il semble qu'il eût fallu par une interprétation précise établir les raisons pour lesquelles César a opté chaque fois pour l'indicatif ou pour le subjonctif. C'est surtout dans la

proposition *cum* que la question du mode a été posée avec quelque détail. Mais l'auteur s'est bornée à résumer les opinions de E. Hoffmann, de J. Schlicher, de Hale, de Kroll, de Dittmar, etc. ; à noter que le *B. Gall.* a une proportion de un indicatif pour huit subjonctifs, que l'indicatif se trouve dans la proposition *cum inversum*, dans les descriptions, etc. Finalement, elle se demande « si dans le *cum*- Satz le subjonctif ne doit pas être ramené à l'imparfait du subjonctif », et elle laisse cette question sans réponse.

L'auteur montre cependant certaines qualités estimables : elle recherche la précision, car elle nous donne des tableaux statistiques résumant l'emploi des particules, des temps, des modes selon les livres du *B. Gall.* ; elle s'efforce d'apprécier les caractères qui différencient les divers types des propositions étudiées. Appliqués à un sujet mieux choisi, ces dons auraient sans doute ménagé des résultats plus intéressants.

A. Juret.

## Histoire littéraire.

*Commémoration horatienne.*

Le dernier hommage horatien qui nous arrive est celui de l'Université de Bruxelles. Il forme le volume VII des *Travaux de la Faculté de philosophie et lettres* (1937, 265 pages, 40 francs) et contient, sous le titre *Études horatiennes*, des contributions de : Ch. Beckenhaupt, *Horatius travestitus ;* E. Boisacq, *La poire et le poirier* (à propos de *Ep.* I, 7, 14) ; A. Boutemy, *Le codex Bruxellensis* 9776-9778 ; A. Brouwers, *Horace et Albius ;* G. Charlier, *L'Horace de Florian ;* R. Goossens, *Horace et Sapho ;* H. Grégoire, *L'étymologie de caballus ;* L. Herrmann, *Horace et le libre examen ;* G. Heuten, *Le culte de Cybèle dans les poésies d'Horace ;* H. Janne, *L'épode XVI et le second triumvirat ;* M. A. Kugener, *Fanum Vacunae ;* Marie-Thérèse Lebon, *La « vera virtus » chez Horace ;* I. Lévy, *Horace, le Deutéronome et l'Évangile de Marc ;* E. Liénard, *Horace et l'armée ;* F. Peeters, *La structure de l'hexamètre dans l'Art poétique ;* M. Renard, *Horace et Cléopâtre ;* M. Sabbe, *Les éditions d'Horace publiées par Plantin et ses successeurs ;* Ch. Sobry, *De cantiunculis in Horatii carmina selectis ;* R. Sulzberger, *Horace et le cycle épique ;* L.-P. Thomas, *L'art horatien de Gongora ;* Ch. van den Borren, *Horace et la musique ;* M. Wilmotte, *Un centon d'Horace au X^e siècle.*

G. Carlsson, *Eine Denkschrift an Cäsar über den Staat, historisch-philologisch untersucht* : Skr. utg. av Vetensk. Societ. Lund, XIX, 129 pages.

Exposé dense, documenté, presque exclusivement consacré à la déter-

mination de la date de la deuxième des Épîtres intitulées *Ad Caesarem senem de republica.* M. Carlsson tente d'établir que cette date ne peut être que l'an 51, et non l'an 19 comme on l'a cru jusqu'ici, et de cette chronologie il déduit l'attribution à Salluste, nul autre que l'historien, à son avis, ne pouvant s'exprimer à cette date dans le sens et sous la forme que revêt le document.

On ne souscrira peut-être pas si aisément à la « zwingende Notwendigkeit » de cette conclusion. N'oublions pas que Ed. Hauler a vu dans les coïncidences de style et du contenu entre les œuvres sallustiennes et l'Épître précisément un indice de suspicion (cf. A. Kurfess, *Philol. Wochenschr.*, 1922, p. 165-167).

Dans la copieuse bibliographie qu'il joint à sa monographie, M. Carlsson omet la curieuse tentative de Novotny (*Listy Filologicke*, XLV, p. 257 et suiv.) d'examiner la question de l'authenticité à la lumière des indications fournies par la prose métrique. C'est un point sur lequel nous nous proposons de revenir.

U. Gonzalez de la Calle.

E. Dutoit, *Le thème de l'adynaton dans la poésie antique* : Paris, Belles-Lettres, 1936 (coll. d'Ét. anc. publiées sous le patronage de l'Ass. G. Budé), vii & 177 pages.

Cette étude a été présentée à la Faculté des lettres de Fribourg (Suisse) pour l'obtention du grade de docteur. Elle concerne le thème — peut-être vaudrait-il mieux dire le « cliché » — de l'adynaton. C'est un excellent exemple de ce qu'ajoute à notre connaissance de la littérature ancienne la considération attentive de ces moules dans lesquels l'antiquité aimait à couler sa pensée. Ces réapparitions continues des mêmes formes, dès longtemps remarquées, ont fait tort dans l'opinion des modernes à l'originalité des anciens. Mais ce sentiment est une erreur. Un regard plus attentif nous montre au contraire que c'est à l'intérieur même de ces formes qu'elle s'est installée et que ces cadres, comme de tout temps l'ont été les mots d'une langue, étaient alors le patrimoine commun auquel tous puisaient pour traiter ensuite, chacun à sa guise, les éléments qu'il avait empruntés.

C'est ce traitement personnel qu'étudie M. E. Dutoit. Il montre quelle richesse peut s'enfermer dans des moules, et comment la variété de cette richesse dépend des circonstances, de l'époque et de l'esprit de celui qui écrit.

Envisageant l'adynaton dans la littérature grecque, il montre que son origine est essentiellement populaire et qu'il émane du besoin d'expressivité propre aux classes inférieures de la société. Pendant toute la littérature hellénique, il conserve ce caractère attesté à la fois par la li-

berté du traitement et par le jaillissement de sève auquel il donne lieu.

Chez les Latins, l'adynaton, stylisé par la rhétorique, devient l'asile d'une foule de procédés poétiques et se transforme lui-même en un petit poème. Toutes les matières y pénètrent, astronomie, géographie, paysage, histoire naturelle, etc... Les figures oratoires y jouent à qui mieux mieux et le poète oublie le sens premier de l'adynaton pour ne plus y trouver que l'occasion d'une de ces digressions, parure recherchée de la poésie antique, toujours en quête de quelque saillie où s'accrocher.

Cependant, la marque personnelle du poète demeure, non seulement dans la manière dont est traité le genre, plus poétique chez Tibulle, plus déclamatoire chez Ovide, plus adaptée chez Stace, mais aussi dans le choix de la matière où se reflètent les goûts, les habitudes, le milieu de l'écrivain.

Les faits se rapportant à l'adynaton ont été soigneusement relevés et classés, chacun d'eux est accompagné d'une fine interprétation qui annonce et prépare la conclusion finale, avec sûreté et solidité. Un tel travail ajoute plus à notre connaissance de l'histoire littéraire que beaucoup d'études d'ensemble, destinées, par leur étendue même, à demeurer superficielles.

A. Guillemin.

C. Opheim, *The Aristaeus episode of Vergil's fourth Georgic* (Iowa Studies in Classical Philology, IV), 1936, 49 pages.

Partie de ce mémoire a été présentée comme thèse à l'Université d'Iowa en 1927. Il vise à dater la composition de l'épisode d'Aristée, au IVe chant des *Géorgiques* (v. 315-558), entre celle des livres VII-XII et celle des livres I-VI de l'*Énéide*, probablement en l'an 26. La méthode est purement statistique : soit les reprises d'expression, de l'épisode d'Aristée d'une part, du reste de *Georg.* IV de l'autre, dans le groupe *Én.* I-VI et le groupe *Én.* VII-XII ; il en résulte, nous dit-on, plus forte proportion de similitudes formelles entre l'épisode et *Én.* I-VI qu'entre lui et *Én.* VII-XII (proportion : 15 à 3), tandis que la proportion est inverse entre le reste de *Géorg.* IV et les deux moitiés de l'*Énéide* (proportion : 9 à 11). Il est vrai qu'il en est tout autrement quand on considère les analogies moins formelles (proportions : 7 à 10 et 16 à 8) ! Dans ces conditions, doit-on, sur cette seule base, adopter une conclusion qui n'intéresse pas seulement une « rajoute » évidente des *Géorgiques*, mais tout l'ordre de composition de l'*Énéide*? Il est vrai qu'en quelques pages, préliminaires à sa démonstration (p. 16-23), l'auteur groupe certains arguments d'ordres divers en faveur de la priorité des six derniers chants de l'*Énéide ;* mais on en trouverait aisément d'autres en sens inverse. En fait, les inégalités savoureuses des

chants I-VI sont-elles dues à l'inexpérience du style homérisant et à la survivance d'habitudes alexandrines, ou à l'inachèvement seul du travail d'élaboration? Si les statistiques de M. Opheim apparaissent probantes, on aura une raison supplémentaire pour se décider en faveur de la seconde hypothèse ; mais elles ne nous semblent pas assez convaincantes pour se suffire à elles-mêmes : au travail complexe de Virgile doit répondre une investigation scientifique plus diverse et plus nuancée. L'auteur ignore l'ouvrage fondamental de F. Roiron (*Études sur l'imagination auditive de Virgile.* Paris, 1908) et ne fait point de part à la relecture du poète par lui-même ; il n'insiste pas sur tels faits troublants, comme l'absence totale de parallélismes entre l'épisode d'Aristée et *Én.* VII, sur le nombre au contraire relativement considérable de parallélismes entre l'épisode et *Én.* VI. Malgré tout, son enquête, par sa rigueur même, rendra service aux études virgiliennes.

Jean Bayet.

W. Theiler, *Das Musengedicht des Horaz* (*Schriften der Königsberger Gelehrten Gesellschaft*, XII, 4, p. 253-282) : Halle, Niemeyer, 1935.

M. Willy Theiler, qui s'était fait connaître il y a quatre ans par une intéressante étude sur Porphyrius et Augustin, commente ici la quatrième des Odes romaines d'Horace et se propose non seulement de compléter nos connaissances sur les sources littéraires et philosophiques de ce chef-d'œuvre de la poésie latine, mais d'en préciser la date de composition et la signification profonde.

On peut le suivre avec profit dans les comparaisons qu'il fait avec Pindare, en particulier avec la huitième ode Pythique ; tel le démiurge platonicien, Horace met de l'ordre, de la mesure et de l'harmonie dans le chaos d'idées et de mythes qui lui est fourni par le génie grec. Un texte de Plutarque (*Coriolan*, I, 4) sur les Muses inspiratrices d'une politique pleine de sagesse nous offre un ensemble de pensées de la même origine que la partie de l'ode qui célèbre la modération efficace d'Octavien. La source commune est-elle l'œuvre du stoïcien Apollodore d'Athènes, comme l'affirme l'exégète? Il est plus vraisemblable de supposer que cette doctrine, qui fait du grand homme d'État et du poète des êtres divinement dirigés et protégés, dérive du courant de néo-platonisme éclectique que les maîtres athéniens d'Horace s'efforçaient de répandre.

L'auteur date l'ensemble des quatre premières Odes romaines de l'an 27 av. J.-C. ; il le considère comme un groupe ayant une forte unité et destiné à célébrer les quatre vertus cardinales : continence, courage, justice, raison. Les trois premières doivent devenir les qualités de tous les vrais Romains. La raison (φρόνησις) est, au contraire, l'apanage des âmes d'élite qu'éclairent les révélations des Muses.

Cette hypothèse, si séduisante soit-elle, se heurte à plusieurs objections. Ce sont les six odes romaines qui forment un tout harmonieusement assemblé, où deux pièces sur la continence (1 et 6) et deux sur le courage (2 et 5) encadrent les deux grandes œuvres centrales sur l'apothéose d'Auguste (3) et sur la victoire de la raison dans tous les domaines, poésie, État, univers (4). Ces compositions essentielles offrent une richesse de thèmes qui rend dangereux tout schématisme d'interprétation. On ne peut réduire la troisième en particulier à un éloge de la justice. Elle rejoint les révélations de Jupiter (au XIIe livre de l'*Énéide*) sur le destin civilisateur de Rome, qui doit rester fidèle à ses traditions morales. La sixième ode est évidemment plus ancienne que les autres. Mais la quatrième, dont il s'agit ici, semble également antérieure au 16 janvier 27. Nous y voyons Octavien *finire quaerentem labores*. Les Muses doivent le réconforter, mais, malgré les obstacles, sa claire intelligence aura la victoire sur les puissances des ténèbres, comme Jupiter aidé de Minerve, de Vulcain, de Junon et d'Apollon put abattre Titans et Géants.

C'est nettement la situation de l'an 28, lors des premiers échecs de la législation morale, au moment où s'achevait l'établissement des vétérans d'Actium dans les colonies (v. 37 : *militia simul fessas cohortes abdidit oppidis*) et où l'on pouvait prévoir le triomphe de la sagesse politique sur les dernières résistances de l'opposition (v. 65 : *vis consili expers mole ruit sua*).

Malgré ces réserves, on ne peut que féliciter M. Theiler d'avoir rendu, à l'occasion du bimillénaire d'Horace, un hommage délicat à l'art de composition du grand poète et d'avoir fait réfléchir ses lecteurs à un bon nombre de problèmes importants pour la juste appréciation de l'art classique latin.

A. Oltramare.

P. N. M. Dragićević, *Essai sur le caractère des lettres de Pline le Jeune* : Mostar, 1936 (Thèse présentée à la Faculté de Fribourg, Suisse, pour l'obtention du grade de docteur), 126 pages.

L'auteur se propose de prouver que la correspondance de Pline est une véritable correspondance d'ordre privé. Cette tâche est à vrai dire beaucoup moins facile non seulement à exécuter, mais même à concevoir qu'elle ne le paraît dès l'abord. Lorsqu'on dit que ces lettres sont des « essais », qu'elles sont « dédiées », non « adressées », on n'entend pas précisément qu'elles ont été seulement livrées au public revêtues du nom du dédicataire, mais bien qu'elles ont été envoyées à ce dernier lui-même, comme l'était d'ailleurs tout ouvrage dédié, *missus*. Nous avons donc sur ce point à discerner non des couleurs, mais des nuances. Mêmes res-

semblances subtiles entre le contenu de la lettre « dédiée » et celui de la lettre « adressée ». Destinée au public sous le nom d'un correspondant, la lettre, pour que sa dédicace ait un sens, doit contenir une matière concernant ou pouvant concerner le correspondant. Qu'invoquera-t-on pour discerner la valeur d'intimité de ce contenu et reconnaître si l'adresse est une feinte ou une réalité? Ici encore, il faut distinguer des nuances, et bien fin sera celui qui ne s'y trompera pas. C'est pourquoi, après un persévérant effort pour établir sa thèse, l'auteur finit par avouer qu'il apporte des probabilités plutôt que des preuves.

Aussi bien a-t-il pour contradicteur Pline lui-même, qui nous avertit que toutes les lettres de son recueil sont *curatius scriptae*, variante de l'expression habituelle *accurate scriptae*, et chacun sait que les lettres ainsi qualifiées étaient destinées à passer de main en main, c'est-à-dire écrites pour le public. L'imitation de Cicéron, la ressemblance du recueil de Pline avec les écrits auxquels la vie de société servait d'occasion ne sont guère moins gênantes pour la thèse à laquelle est consacré ce travail.

Mais, s'il ne convainc pas le lecteur, du moins l'intéresse-t-il. L'auteur y met en évidence à la fois la connaissance de l'œuvre de Pline et la sympathie qu'elle lui inspire. Ces deux qualités le rendent clairvoyant et sur la méthode de composition de l'écrivain et sur la psychologie de ses héros. Certains de ces derniers, en particulier ceux qui touchent de plus près à Pline, nous apparaissent après la lecture de cet ouvrage à la fois plus vivants et plus proches de nous.

A. Guillemin.

S. A. Cazzaniga, *Elementi retorici nella composizione delle lettere dal Ponto di Ovidio* : Varese, 1937, xii & 136 pages.

Cet ouvrage établit la concordance entre les poèmes pontiques d'Ovide et les préceptes de la rhétorique recueillis chez tous les écrivains grecs qui se sont consacrés à cette discipline depuis Aristote jusqu'à Hermogène et à Ménandre le Rhéteur. Une telle entreprise déconcerte au premier abord le lecteur. Car la rhétorique d'Aristote ne ressemble que de loin à celle de ses successeurs du second siècle après J.-C., et comment cette dernière a-t-elle pu avoir une influence sur les écrits d'Ovide? D'ailleurs, il est difficile de porter un jugement sur le succès de ce travail, dans lequel l'auteur a catalogué ses fiches sans en tirer aucune conclusion. Espérons qu'un second volume mettra en évidence les fruits de cette collecte. Attendons-le pour constater les bénéfices qu'ils apportent à la science du latin.

A. Guillemin.

**Éditions de textes.**

**Collection Teubner.**

*Cornelius Tacitus*, edd. Halm-Andresen, denuo curavit E. Köstermann : I, 2, *Annales*, lib. XI-XVI : 1936, 186 pages, 2 M. ; — II, 2, *Germania*, *Agricola*, *Dialogus* : 1936, 105 pages, 1,60 M.

Cette nouvelle édition a été présentée l'an dernier aux lecteurs de la *Revue* par le regretté L.-A. Constans (*R. É. L.*, 1936, p. 190-194). Commode par la condensation des renseignements critiques qu'elle procure, sous une forme, il est vrai, assez déconcertante à force d'être succincte sans beaucoup d'unité de méthode, elle mérite aussi l'attention du lecteur à cause de l'apport personnel de M. E. Köstermann. Cet apport ne paraît sans doute pas très considérable dans le texte même, et les corrections proposées ne s'imposent pas toujours. Ainsi :

*Annales*, XI, 14, 2 : *inuectum* au lieu de *uectum*. Le rapprochement avec *Germ.*, 40, 2, n'est point valable : ni du point de vue de l'idée exprimée ni de celui du groupement des mots (*rudibus ... populis* dépendant de *auctorem fuisse*).

XI, 23, 4 : *perissent prostrati* est bien audacieux. Le *prostrati sint* de Halm est encore meilleur, sans qu'on puisse lui accorder une adhésion enthousiaste.

XII, 63, 1 : l'adjonction de *parte* pour sauvegarder *Europae* (si facile à corriger en *Europa*) paraît dispendieuse.

XIII, 41, 2 : M. Köstermann corrige ce passage difficile en écrivant *quia nec teneri* ⟨*quiuere*⟩ (Halm : *poterant*). Si l'ajoute est indispensable, ne ferait-on pas mieux de lire : quia *ne* ⟨*quiuere*⟩ *teneri*?

XIV, 42, 2 : ⟨*ideo uocatus*⟩, en soi incertain, est au surplus inutilement long.

XIV, 43, 1 : ⟨*ad*⟩, au lieu de ⟨*in*⟩ *deterius*, ne s'impose pas.

XV, 36, 3 : à supposer qu'il faille ajouter, avant *populum Romanum*, un membre parallèle répondant à *in priuatis necessitudinibus*, on attendra certes moins ⟨*in summa fortuna*⟩ que ⟨*in re publica*⟩, symétrie attendue, et dont la chute, paléographiquement, serait bien plus explicable.

XV, 42, 1 : ⟨*per*⟩*temptare*, au lieu de *temptare*, n'est ni nécessaire ni économique.

Il nous semble, en contre-partie, que M. E. Köstermann a fait progresser le texte sur quelques points. Nous avons noté :

*Annales*, XII, 18, 1 : ⟨*haud sibi*⟩, possible au lieu de ⟨*non*⟩ avant *infensum*.

XIII, 2, 1 : *perrarum*, au lieu de *rarum* : le ms. portant *parum*.

XIII, 25, 3 : *metu intentior*, plutôt que *metuentior*.

XIII, 53, 3 : *neue studia* : du ms. *nstudiaque.*

Il donne, par ailleurs, dans l'apparat, sans les introduire dans le texte, bon nombre de suggestions personnelles, qui tendraient peut-être exagérément à éclaircir et allonger Tacite, mais dont quelques-unes méritent intérêt et réflexion, comme *dominum* au lieu de *deum* (XIV, 22, 2), ou *angore* au lieu de *amore* (XV, 63, 2).

L'apparat des « Œuvres Mineures » est riche et précieux par la variété des sources où il puise. Là encore, il y a des suggestions non négligeables : *inde et animum* (*Germ.*, 20, 3. Mss. : *et in animum*) ; *uelut ins⟨uper⟩ urgerent* (*Agr.*, 35, 4 : mais le texte des mss. *uelut insurgerent* peut être maintenu) ; *spirant* (*Dial.*, 25, 4 : mss. *serunt*).

Il n'y a que deux corrections introduites dans le texte, et qui sont possibles, sans s'imposer : *Agr.*, 44, 3 : *animi ore ;* — *Dial.*, 27, 1 : *paulo ante ⟨aisti⟩.*

Ainsi, une bonne édition de travail, et qui fait réfléchir sur la langue et le style de Tacite. Qu'attendre de mieux?

Jean Bayet.

**Collection G. Budé.**

— *César, La guerre civile*, t. I : livres I-II ; t. III, livre III, par P. Fabre, 2 vol. de 100 et 150 pages, le vol. : 20 francs.

M. Fabre ne s'est pas contenté pour cette édition de mettre au point les travaux antérieurs ; dans une Introduction de 62 pages, il a repris à son compte la critique de l'œuvre et du texte. Pour l'établissement du texte en particulier, il a pour la première fois utilisé le *Neapolitanus*, qui aide notablement à la reconstitution de l'archétype ς ; il a collationné ce manuscrit ainsi que l'*Ursinianus* sur des photographies, l'*Asburnhamianus* et le *Thuaneus* sur l'original, et pour le reste il a utilisé aussi bien les collations spéciales que les apparats critiques[1].

L'étude minutieuse de ces divers témoins ne saurait conduire très loin, puisque même la reconstitution de l'archétype commun à nos deux classes de manuscrits ne nous fait remonter qu'au IXe ou VIIIe siècle. Est-ce une raison pour se montrer réservé dans le recours à la conjecture? Oui, pense M. Fabre ; et il n'a fait pour l'établissement du texte que très peu d'hypothèses personnelles, un peu gêné, quand il rencontre par exemple pour un passage (III, 48, 1) jusqu'à dix-huit conjectures proposées, d'en accepter une dix-neuvième (p. LIX).

On ne peut trop louer pareille prudence, mais il faut bien dire pour-

1. Pour la désignation des manuscrits, M. Fabre a malheureusement été victime, comme les autres éditeurs du *De bello ciuili*, de la discordance entre les sigles utilisés; au moins a-t-il suivi, sauf pour les deux *Medicei*, l'usage autorisé par Klotz et Constans.

tant que le texte du *De bello ciuili* est de ceux qui appellent et justifient le plus la critique, puisqu'il n'est fondé que sur l'autorité d'un archétype récent, manifestement très altéré, et copié lui-même sur un modèle de basse date. Il y a des cas où, comme le montrait L. Havet, la pire hardiesse, et la moins défendable, consiste à être conservateur. Sans se complaire au jeu tentant et vain de la conjecture, on a le droit, pour le texte qui nous occupe, de se livrer à un travail de suspicion systématique.

Le caractère de la tradition manuscrite pour cet ouvrage est tel qu'il eût mérité d'être analysé avec quelque développement dans la préface ; si nous ne sommes pas en état, comme le montre bien M. Fabre, de reconstituer le format et l'état matériel de l'archétype, nous pouvons au moins déterminer la nature de ses erreurs habituelles, la mentalité et la formation de son copiste ; nous savons que le scribe n'était pas difficile sur le chapitre des additions et omissions, qu'il était dans l'ignorance totale des faits et des noms historiques, qu'il usait immodérément des abréviations en fin de mot... ; ce dernier trait est peut-être le plus caractéristique (cf. les fautes du type III, 39, 1 *caninius*, *caninianus*, *caninus ;* I, 18, 2 *legionis*, *legione*, *legionibus ;* I, 3, 2 *committum*, *comitum*, *commitium comitium*, *comitio*, *comitiorum ;* I, 30, 3 *brutiis*, *briciis*, *brut*, *brat ;* I, 32, 7 *hortatur*, *hortat*, *orat*). Les corrections de finales dans ce texte sont donc particulièrement autorisées.

Ce n'est pas à dire qu'il faille généraliser la « licentia corrigendi ». La plus médiocre tradition manuscrite exige la même méthode que la meilleure ; en particulier, en cas de correction, l'explication de la faute supposée n'est pas moins exigible que la justification de la conjecture : je vois bien la vraisemblance de la faute supposée I, 64, 6 *in flumine*, et de la correction *in fluminis* ; je vois déjà moins bien comment, III, 38, 4, *in his fugit* aurait pu sortir de *unus fugit* (j'aimerais mieux *unus effugit*, qui répond mieux et à l'usage de César — le rapprochement avec *B. G.*, I, 53, 3, n'est pas probant — et à la vraisemblance paléographique) ; et je ne vois pas du tout comment, I, 48, 5, *hibernis* aurait pu naître de *aceruis*, ni comment s'explique, I, 1, 1, l'addition de *a Fabio* ou III, 11, 1, celle de *Corcyrae*.

M. Fabre, dans sa réserve et sa modestie, a renoncé à corriger les « loci desperati », ainsi celui de II, 29, 3 ; il n'a pas manqué, quand il renonçait à corriger, de manifester ses scrupules (parfois excessifs, comme à I, 71, 3, où *sui timoris* s'explique, à mon sens, parfaitement : la peur qu'ils avaient, *eux*, à la différence des soldats désignés précédemment, qui avaient *paratissimos animos*).

On n'en finirait pas si on se laissait aller à toutes les remarques qu'appellent un texte si mal transmis et une édition si scrupuleuse. J'aime mieux prendre exemple sur la réserve de M. Fabre lui-même et laisser

aux spécialistes de César le soin de poursuivre une exégèse qui n'est encore qu'amorcée.

— Le troisième volume de la *Correspondance de Cicéron* est comme un message d'outre-tombe ; L.-A. Constans nous a été enlevé avant d'avoir pu achever l'édition des Lettres, mais non sans avoir dominé l'ensemble de son travail, puisque son plan chronologique le conduisait à traiter toute sa matière avant de la répartir : il est émouvant de noter tel renvoi, comme celui de la p. 245, qui nous invite à nous reporter au tome IV, que l'auteur préparait sous la menace même du mal qui devait l'emporter.

Le présent volume contient les lettres de 55 à juillet 51, avec quatre Notices concernant les années 55, 54, 53, 52, et en Appendice les Notes qui n'ont pu trouver place au bas des pages. Le quatrième volume est à moitié prêt, texte et traduction. Pour le reste, M. J. Bayet a bien voulu accepter la lourde tâche d'achever l'œuvre de Constans ; ce seront encore près d'une dizaine de volumes à faire paraître, concurremment avec l'édition de Tite-Live, dont M. Bayet nous donnera prochainement le début.

J. Marouzeau.

**Classiques Garnier.**

— M. E. Lasserre poursuit son *édition de Tite-Live*, dont j'ai dit ici les mérites réels. Le troisième volume (575 pages, 18 francs) comprend les livres VI à IX.

Pour plus de 250 pages de texte, il présente 20 pages de notes ; on imagine à quel point l'auteur a dû les condenser, parfois jusqu'à l'obscurité (note 118 : « préteur a été le titre des plus hauts magistrats de Rome (cf. praetorium) ». Elles sont presque exclusivement historiques (à peine quelques sommaires justifications du sens ou du texte adopté), mais attestent que l'auteur s'est tenu au courant du travail des historiens et commentateurs : Pais, Piganiol, Weissenborn, Luterbacher...

— M. M. Rat apporte à la collection deux volumes d'*Anthologie des poètes latins* (des origines au vi^e siècle après J.-C.). C'est peut-être le genre d'ouvrage qui se justifie le mieux dans une collection de vulgarisation. Déjà dans des journaux « littéraires » on a loué M. Rat de donner ainsi au public averti l'occasion de lectures peu accessibles : où trouver sans cela le moyen de faire connaissance avec Calvus, Varius, Varron de l'Aude, Pentadius, Juvencus, Caton de Cordoue, Orientius, Paulin de Nole et Paulin de Pella et Paulin de Périgueux...? Ce n'est pas que seuls les oubliés et méconnus figurent dans ce recueil : les grands auteurs y sont à leur place, quoiqu'ils aient dans la collection l'honneur de volumes individuels, dont plusieurs sont dus à M. Rat lui-même.

Peu de lacunes importantes. On regrettera peut-être tout au plus que M. Rat n'ait pas fait place à certaines formes particulières de poésie, comme celle des « Carmina epigraphica », celle des dictons, proverbes, formules, spécimens du vieux « carmen » national, celle des citations d'anonymes, celle des auteurs occasionnels, comme les poètes hommes d'État : Mécène, Hadrien, Néron...

On notera des innovations heureuses, comme celle de donner, outre des extraits suivis, un choix de citations et de mots empruntés à d'autres passages ; celle de fournir pour chaque poète une liste de « Testimonia », passages d'auteurs anciens le concernant, et à l'occasion des citations épigraphes, dont plusieurs sont habilement choisies, comme celle de Tacite sur Cicéron : « Fecerunt [Caesar et Brutus]... carmina... non melius quam Cicero, sed felicius, quia illos fecisse pauciores sciunt » [et non pas « sunt », comme M. Rat l'écrit].

Dans le texte latin, des lapsus fâcheux : M. Rat appelle « Parmenio » l'esclave de Phédria dans l'Eunuque de Térence, « Termus » le dieu Terme (t. I, p. 704) ; il écrit « solaecismum » (t. II, p. 362) au mépris et de l'orthographe et de la prononciation et de l'étymologie...

La traduction est souvent aisée et alerte ; on ne s'étonnera pas que, devant le tour de force que M. Rat s'est imposé de retraduire à son compte des textes si divers, souvent difficiles, il offre prise à la critique : qu'est-ce que (t. I, p. 559) « plonger dans les os torches sur torches[1] »? que (p. 705) « caresser de la queue les tendres nourrissons » et de même (t. II, p. 329) « me caressant de ton visage trompeur » (il s'agit dans l'un et l'autre cas de *blandiri*)? Qu'est-ce que « les souffles d'en haut » et « des yeux flottants » (t. I, p. 397)? Quel rapport entre « tranquillo minor » (t. II, p. 387) et « l'onde qui se creuse »?

On saura gré à M. Rat des *Notices* dont il fait précéder le texte de chaque auteur, et en particulier de ses *Bibliographies ;* dirai-je cependant que celles-ci semblent souvent le fruit de compilations hâtives, sans considération de la valeur des ouvrages? Pour Plaute, je vois indiqués neuf titres qui pour une bonne moitié nous font remonter à 1879, 1875, 1862, 1859, 1857, alors que n'est même pas mentionné un ouvrage aussi considérable que celui de M. Michaut, et qu'il n'est fait aucune allusion à la production étrangère récente (quand les étrangers sont cités, il arrive que leurs noms soient estropiés : reconnaîtra-t-on sous « Buckeler » (t. II, p. 387) l'illustre Bücheler?).

Quelques jugements littéraires sont incorporés aux Notices ; ils ont parfois de quoi étonner : qui aura lu sans idée préconçue les fragments de la « Prise de Troie » insérée dans le roman de Pétrone (t. II, p. 387),

1. Que cette traduction soit de M. Paganelli (Properce, éd. G. Budé, p. 142), ce n'est pas une excuse.

ce modèle de poésie alambiquée, de style concentré, de langue artificielle, n'aura guère l'impression « qu'en vers comme en prose l'auteur du *Satiricon* était un écrivain délicat, élégant, ironique et précis, de goût classique et pur ». M. Rat a peut-être été influencé parfois dans ses jugements par l'amour qu'il professe (cf. sa Préface) « pour cette poésie latine, mère de la nôtre, qui nous a transmis tous les sucs de la Grèce et qu'on ne saurait juger avec rigueur sans céder à une mode d'importation germanique » (!?).

J. Marouzeau.

**Collections Hatier.**

— *Virgile, Énéide, livre II*, par A.-M. Guillemin, 104 pages, 3 fr. 75.

Mlle Guillemin a déjà publié dans cette petite collection les livres IV, VI et VIII de l'*Énéide*. Comme dans les volumes précédents, elle fait précéder le texte d'une Notice développée sur l'art, la langue et la métrique de Virgile. Secours précieux pour les élèves et mémento utile pour les maîtres, qui trouveront dans cette trentaine de pages, avec les explications, maints exemples et rapprochements.

Quelques articles seraient à revoir : p. 15, sous le titre « Syncope » sont rangés des faits d'origine diverse et qui ne sont pas, comme il est dit, caractéristiques de la langue parlée ; p. 17, l'indication que « le nominatif et le vocatif sont loin de régler leurs emplois sur les exigences de la logique » est sibylline ; p. 19, le datif de but est donné, semble-t-il, comme un trait de la langue familière, alors que la plupart des historiens de la langue invoquent pour l'expliquer un développement savant ; p. 25, l'interprétation de l'infinitif passé par le sens du parfait (plutôt que par l'emploi aoristique) est douteuse ; p. 25-26, l'insertion du subordonnant après le premier mot autonome de la phrase est une survivance plutôt qu'une innovation, et je rattacherais à ce procédé celui qui intéresse les conjonctions p. 27 ; p. 29-30, je ferais l'économie de ces monstruosités terminologiques qu'on appelle épéxégèse, hendiadys et hysteron proteron (cette dernière dénomination en particulier n'a pas de raison d'être si l'on substitue à la chronologie l'analyse : *moriamur et ruamus* = prenons la décision de mourir et (pour cela) précipitons-nous.

Si l'auteur reprend un jour sa Notice pour une édition complète de l'*Énéide*, quelques remaniements la rendront encore plus précieuse qu'elle n'est dans son état actuel.

— A la même librairie, dans la collection des *Classiques pour tous* (nº 557), M. A. Bourgery publie des *Lettres choisies de Cicéron* (80 pages).

Ce petit livre doit être selon le cœur de M. Laurand, qui a tant plaidé pour qu'on lise Cicéron en fonction de sa vie et de l'histoire de son temps.

Les Lettres sont classées chronologiquement, de 61 à 44, et reliées entre elles par de courtes notices de façon à donner au lecteur l'impression d'une vie de l'auteur illustrée par les textes. Elles sont choisies en vue de fournir des échantillons des différentes manières de Cicéron : lettres officielles, familières, dramatiques, enjouées, politiques... On regrettera peut-être le peu de place fait aux préoccupations littéraires quand il s'agit d'un homme qui domine la littérature de son temps et de son pays.

J. Marouzeau.

## Éditions diverses.

W. W. Ewbank, B. A., Ph. D., *The poems of Cicero*, edited with introduction and notes : University of London Press, 1933, ix & 267 pages, 8 sh. 6 d.

Thèse de doctorat de l'Université de Londres, ce travail n'est point ce que son titre laisserait présumer : une édition critique. L'auteur nous avertit, d'ailleurs[1], qu'il a voulu donner une collection « moderne » des poèmes de Cicéron, à l'usage des étudiants ; ainsi pris, l'ouvrage de M. Ewbank est une probe réimpression, rien de plus. Encore faut-il ajouter que le considérant « moderne » ne joue que pour les *Aratea*, avec leur édition bientôt sexagénaire[2], — car, pour ce qui est du reste des poèmes cicéroniens, ils ont été récemment réédités[3].

Il est difficile de parler d'originalité dans ce genre de travaux, et nous ne ferons pas un grief à M. Ewbank d'avoir un peu trop utilisé, dans son introduction (p. 1-74) et surtout dans son commentaire (p. 109-263), les notes de la savante édition du *De Diuinatione* de M. Pease[4]. Néanmoins, aux réserves que M. J. D. Duff a émises là-dessus[5], nous en ajouterons quelques-unes, avant de regarder de plus près l'élément essentiel de toute édition : le texte.

A la liste des traducteurs d'Aratos donnée par M. Ewbank à la page 22, on pourrait ajouter sous bénéfice d'inventaire le père de Stace[6] ; d'autre part, il ne faut pas manquer de mentionner Manilius parmi les écrivains latins qui se sont inspirés d'Aratos, sinon parmi les traducteurs de celui-ci.

L'auteur commet une erreur regrettable en écrivant, à propos des

1. Préf., p. vii.
2. Aem. Baehrens, *Poetae Latini minores*, t. I, p. 3 et suiv. : Teubner, 1879.
3. *Fragmenta poetarum Latinorum epicorum et lyricorum praeter Ennium et Lucilium*, post Baehrens iterum ed. Morel : Teubner, 1927.
4. A. St. Pease, *M. Tulli De diuinatione*, with comm., 2 vol. : Urbana, Univ. of Illinois Studies in language and literature, 1920-1923, 462 p.
5. *Class. Rev.*, XLVI (1933), 242-243.
6. *Silu.*, V, 3, 23.

*Aratea* : « Whether Cicero ever wrote a complete translation is doubtful » (p. 22). Or, ceci ne se discute même pas — et personne n'y a songé — du moment que, dans ses traités philosophiques, Cicéron lui-même nous a légué des fragments de tous les *Aratea*, en commençant par l'invocation du début[1] et en continuant avec des fragments épars qui précèdent, doublent ou suivent le grand fragment de 480 vers, le seul qui nous soit transmis séparément par les manuscrits en tant qu'*Aratea* cicéroniens. Du reste, Cicéron lui-même prend soin de dissiper le doute de M. Ewbank : « Utar, inquit (*sc.* Balbus) *carminibus Arateis* quae a te admodum adulescentulo conuersa... »[2] — pluriel par lequel il faut entendre les Φαινόμενα et les Διοσημεῖαι d'Aratos. — L'erreur de M. Ewbank s'explique facilement si on lit la note 2, même page, à laquelle l'auteur nous renvoie : Max. Grollmus[3] —, après avoir rappelé la lettre de l'abbé Loup de Ferrières demandant au moine Ansbald de Prüm un manuscrit complet des *Aratea* cicéroniens pour compléter le sien, — concluait (p. 12) par cette phrase que M. Ewbank transcrit : « Verisimile igitur est Prumii in monasterio (apud Augustam Treuirorum sito) etiam saeculo nono integrum exemplar Ciceronis Arateorum fuisse : fortasse autem id quoque fieri potuit ut Lupus erraret. » D'où il ressort que Grollmus est sceptique quant au fait, bien secondaire après tout, que tel monastère possédait à tel moment tel manuscrit ; comprendre comme M. Ewbank, c'est, pour le moins, trahir la pensée de Grollmus.

Dans l'exposé sur la datation des *Aratea*, M. Ewbank attribue à M. Pease (*o. c.*) la réfutation de l'hypothèse qui met entre la traduction des *Phaenomena* et celle des *Prognostica* un écart de quelque vingt-six ans ; or, cette réfutation a été émise trente-quatre ans plus tôt, par G. Sieg[4] — et, chose amusante, c'est M. Pease lui-même qui le rappelle[5].

La rédaction, comme l'a déjà remarqué M. Duff[6], n'est pas sans laisser à désirer : ainsi, le rapprochement νεώτεροι-Parnassiens (p. 2) et le « goût catholique » de Cicéron (p. 8) nous semblent d'un goût plutôt discutable.

Nous en arrivons au texte, sans nous attarder, évidemment, à la partie empruntée « without deviation » (p. 72) par M. Ewbank à d'autres éditions — et c'est le cas pour tous les poèmes, sauf les *Aratea* ! Là

1. *De Legg.*, II, 3, 7.
2. *De Nat. Deor.*, II, 41, 104.
3. *De M. Tullio Cicerone poeta* : Diss. Königsberg, 1887, 56 p., in-8°.
4. *De Cicerone Germanico Auieno Arati interpretibus* (Diss. Halle, 1886, 52 p., in-8°), p. 6-7.
5. *Were there two versions of Cicero's Prognostica?* (*Class. Philol.*, XII (1917), p. 302-304), p. 302, n. 6.
6. *O. c.*, p. 243 : « This book is a thesis which obtained a degree. The authorities who conferred the degree might have suggested some rearrangement of the matter and some revision of the English. »

encore, notons en passant la préférence par deux fois témoignée à de vieilles éditions : pour les fragments des tragédiens grecs inclus dans les *Tusculanes*, M. Ewbank utilise l'édition Dougan (1905) et non pas Pohlenz (1918) ; pour les fragments des *Aratea* cités dans le *De Natura Deorum*, M. Ewbank s'adresse à l'édition Mayor (1891 !) et non pas à Plasberg[2]-Ax (1932).

Venons aux *Aratea*, le seul texte accompagné d'apparat dans l'édition de M. Ewbank, du fait que l'auteur voulait « mettre au point » l'ancienne édition Baehrens. Disons tout de suite qu'il n'y a point réussi — et ce, pour plusieurs raisons :

1° M. Ewbank n'a procédé à *aucune* collation de manuscrits, quoique trois des cinq mentionnés par l'édition Baehrens fussent, pour ainsi dire, à sa portée, au British Museum[1].

2° M. Ewbank s'est fié trop à l'apparat présenté par Baehrens, apparat qui — comme nous espérons pouvoir le montrer dans notre édition des *Aratea* cicéroniens — est non seulement lacunaire, mais souvent fautif même. De plus, Baehrens avait cru bon de rejeter « sine mora » trois manuscrits, dont deux du XI^e siècle, comme étant des copies trop fidèles de H ; or, ils s'avèrent utiles en plus d'un endroit, et Baehrens lui-même avait été bien obligé de les consulter sur certains points. M. Ewbank, comme Baehrens, base son édition seulement sur H et D, qu'il cite de deuxième main, en perpétuant de la sorte mainte mélecture ou omission du maître allemand.

Quelques exemples, d'abord sur l'inexactitude de la paternité des corrections : v. 44 « *in cunis* Grotius » (non : « Turnèbe », qui l'avait devancé d'un an) ; 74 « *tum nimis* Lambin. » (non : « Turnèbe ») ; 136 « *cum lumine clara* Grotius » (non : « editio princeps » (1488), suivie par Aldus (1499), Perionius (1540), Morelius (1559) et Grotius (1600) ; 372 « *simul uis magna Aquilai* Turneb. », alors que ce sont H D qui donnent cette leçon ! De même pour 422 (= 423 Ewb.) « *Chius* Grotius » (au lieu de « *Chius* H D »). — D'autre part, au v. 138, Baehrens, et avec lui M. Ewbank, lit et adopte « *condit* D » : or, D porte nettement « *candit* » ; 176 « *magni* Aldus » disent Baehrens-Ewbank — sauf... Aldus, qui offre « *magnis* » (comme H D). — A la page 73, M. Ewbank attribue, toujours d'après Baehrens, cet incipit à H : « *Inc. Ciceronis de Astronomica* » ( !) ; or, à regarder le manuscrit[2], on s'aperçoit qu'il porte, en belles capitales : « EX OPERE CICERONIS DE ASTRONOMIA. » Nous tenons là un bon exemple de superposition de fautes : mélecture

1. *Harleianus 647* (= H), *Harleianus 2506* et *Cottonianus Tib. B. 5.* — M. Ewbank ne fait même pas mention des deux derniers.

2. Ou bien la reproduction qu'en a donnée W. Y. Ottley, dans *Archaeologia*, XXVI (1835), 149, pl. VII, n. 1.

de Baehrens (*o. c.*, p. 2 : « *Inc⟨ipit⟩* » pour « *Ex opere* »), et faute d'impression[1] imputable à M. Ewbank (« *Astronomica* » pour « *-mia* »).

3° M. Ewbank, cela va sans dire, n'apporte aucun manuscrit nouveau : « Since... no new mss. have come to light during the last fifty years, so far as I have been able to ascertain... » (p. 73) ; or, il en existe bien d'autres, dont quelques-uns déjà signalés. Ce n'est pas ici le lieu d'insister, nous le ferons dans notre édition.

4° M. Ewbank, qui ne connaît pas l'édition princeps, tient, par contre, en haute estime la vulgate et préfère ses leçons, comme s'il s'agissait de vénérables manuscrits antérieurs à H D, qui, eux, appartiennent respectivement aux IX^e^ et X^e^ siècles ; or, assez souvent, la vulgate s'éloigne gratuitement de la tradition manuscrite. — Ainsi, au v. 15, M. Ewbank adopte « *dicuntur*, *sua diuersae* », sans rien noter dans l'apparat. H^corr^ a « *dicesqu*e diu**uersae* », H² « *Discessuque diu uersae* », D « *Dices quę diu diuerse* » ; M. Ewbank rejette donc la leçon acceptable de H² (adoptée par Baehrens), pour préférer celle offerte par la vulgate, savoir une correction de Morelius (1559) du temps où H n'était pas encore connu !

5° L'apparat trop réduit de l'éd. Ewbank le rend souvent inexact : pour toute bonne édition, là où il n'y a pas de variantes dans l'apparat, on peut déduire que les manuscrits offrent le texte adopté ; or, M. Ewbank adopte des leçons de la vulgate ou diverses corrections sans en préciser toujours la source dans l'apparat — ce qui fait que l'on ne peut jamais être sûr quant aux leçons des manuscrits, pour les distinguer des corrections. Il serait inexact, par exemple, d'attribuer à H D des leçons comme : 62 *te ponto*, 68 *fixum*, 70 *Nec cui*, 82 *ante*, 116 *stirpes*, 173 *spiniferam*, 206 *Ad — obitum*, 209 *praeportans*, 214 *inf. de p.*, 246 *detersit*, 247 *superauit*, 335 *tantumdem ille patens*, 367 *errat*, etc. ; elles appartiennent, généralement, à l'éditeur Morelius.

6° M. Ewbank se garde soigneusement de toute conjecture personnelle.

A ces observations, on pourrait en ajouter d'autres d'une portée moins générale :

*Phaen.*, Frg. I : M. Ewbank aurait pu signaler une paraphrase de ce fragment dans le *De Rep.*, I, 36.

*Phaen.*, Frg. VII : dans les *Acad. Prior.*, II, 20 on ne trouve que les vers 1 et 5, et non pas les cinq vers du fragment, comme l'affirme M. Ewbank (p. 79).

*Phaen.*, Frg. XIII : *propter caput Anguitenentis* ne doit pas être imprimé, car c'est de la prose dont Cicéron se sert pour introduire la citation des vers aratéens dans le *De Nat. Deor.* ; ou bien alors il faut être

1. Qui, hélas ! n'est pas la seule : *anguens* pour *anguem* (p. 35), *arcam* pour *aram* (p. 36), *flexens* pour *flexus* (texte, v. 282, p. 92), γσνάτων pour γονάτων, etc.

conséquent et faire précéder tous les fragments de leurs introductions (et pourquoi pas de leurs suites aussi?), ce qui serait bien encombrant. — Il est vrai que Grotius a admis ces trois mots comme étant un final d'hexamètre, mais il l'a fait en négligeant les manuscrits, qui donnent *propter caput autem anguitenens.*

La rédaction de l'apparat laisse à désirer :

— parfois il est trop long :

*Phaen.*, Frg. XXVI : « Helicae *editors after* Grot. » (au lieu de : « Helicae *Grot.* ») ; Frg. XXXII : « ... *by corr. in* A-B » (pour : « $A^{corr}$ $B^{corr}$ », ou mieux encore « $A^c$ $B^c$ »).

— parfois M. Ewbank cite d'abord l'éditeur et ensuite les manuscrits :

13 « horrisonis Grot. *and* Morel. *supported by* H » (p. 84).

— ou bien comprend mal Baehrens : au v. 77, D donne *ostendat'*, avec une sorte de tilde finale que Baehrens a tort de noter (« *-datʹ* »), car il est fréquent, et surtout aux semi-onciales (cf. 81 *condit'* D) ; et M. Ewbank d'interpréter, avec un doute et un scrupule en apparence très scientifiques : « -dat? D »...

Au v. 42, *posita et leuiter conuexa* n'est pas le moins du monde une correction de Baehrens, mais une variante offerte par tous les manuscrits du *De Nat. Deor.*

Au v. 419 (= 420 de l'éd. Ewbank, car, chose inadmissible, M. Ewbank change sans raison la numérotation traditionnelle), *haec* est à supprimer — et ce sont à la fois les manuscrits et la métrique qui l'exigent : de cinq vers que Lambin avait proposés pour combler une lacune à cet endroit, M. Ewbank ne retient que *haec*, et l'explication est amusante : par erreur, Lambin l'avait fait imprimer en italique, comme le texte de Cicéron lui-même, et non pas en romain, comme le reste des cinq vers conjecturés ; M. Ewbank rejette les vers de Lambin sans penser à ce malencontreux *haec* en romain...

Au v. 213, M. Ewbank préfère *caedit*, la leçon des manuscrits du *De Nat. Deor.*, à *cedit* de H D. Sans parler de la préférence due aux manuscrits des *Aratea* eux-mêmes, plusieurs passages similaires des *Aratea* (où M. Ewbank adopte cette fois-ci *ced-*) nous assurent que ce sont H D qui ont la bonne leçon : cf. *cedit*, vv. 210, 351, 356, 374, 381, 437, 462, 475 ; *cedunt*, vv. 70, 182, 336, 372 ; *cedens*, vv. 281, 766.

Le « *Vossianus* » *Lat.* 118, dont parle à la page 72 M. Ewbank, est en réalité un *Heinsianus*, comme il l'a été pour tous les éditeurs et comme, d'ailleurs, il ressort de la propre signature de Heinsius apposée au bas de la première page.

M. Ewbank aurait dû insérer parmi les fragments des *Pronostics* le vers fourni par Isidore[1], vraisemblablement inconnu à Baehrens et si-

1. *Etym.*, XII, 7, 37.

gnalé récemment par M. Pease[1]. Ce vers, beaucoup plus proche de l'original grec et plus « cicéronien » que le fragment VI connu, nous l'avons également trouvé cité par Rabanus Maurus[2], — ce qui rend encore plus séduisante l'hypothèse reprise par M. Pease suivant laquelle Cicéron aurait donné deux versions des *Pronostics*, l'une étant encore jeune, l'autre vers l'année 60 p. Chr.

L'édition Ewbank n'a pas de liste des *testimonia*. Aussi, rien n'y est-il dit des douze vers des *Aratea* (320-331) donnés par beaucoup de manuscrits de Bède et publiés parmi les *incerta* dudit ecclésiastique sous le titre : *Hymnus* (!) *primus. De duodecim signis*[3].

Un bref exposé des éditions aratéennes aurait été souhaitable. Ainsi, M. Ewbank ne risque pas un mot sur les éditions de Morelius et de Grotius, bien qu'il ne fasse, en somme, que de les rééditer (étrange réaction par rapport à la bonne édition de Baehrens, dont M. Ewbank ne retient pas une seule correction !). — Non moins souhaitable, un *Index uerborum* fait également défaut.

L'orthographe est inconstante : v. 65 *querelis*, Progn. Frg. VI, 3 *querellas ;* vv. 65, 327, etc. *humidus*, Progn. Frg. VII, 2 *umiferum ;* 48 *pennis*, 54, 88, etc. *pinn- ;* 287 *auctumna*, etc.

La bibliographie de la fin est beaucoup trop réduite, et nous n'insisterons pas. Disons seulement que l'auteur paraît ne pas avoir connu ni l'édition manuscrite des *Aratea* établie par Schaubach[4] (et utilisée par Orelli pour les *Aratea* de Cicéron et par Breysig dans ses éditions des *Aratea* de Germanicus Caesar et d'Avienus), ni, entre autres, celle publiée par Pingré (1786), ni les quelques judicieuses corrections proposées par Housman[5].

Pour conclure : l'édition de M. Ewbank témoigne, à quelques réserves près, d'une honnête diligence en ce qui concerne l'introduction et le commentaire. — Pour ce qui est du texte, il faut distinguer :

1° Une partie impersonnelle, empruntée telle quelle à d'autres éditions, dont certaines périmées ;

2° Une seconde partie, les *Aratea*, dont le texte recule avec M. Ewbank de quatre siècles, — les manuscrits, utilisés indirectement et arbitrairement, étant sacrifiés à la vulgate.

Il y a là tout un travail à refaire.

Victor Buescu.

1. *There were...*, etc. (vol. *supra*). — M. Pease s'y étonne que pareille trouvaille ait pu si longtemps attendre le jour. Or, ce fragment était cité et mis à profit dès 1599 par Turnèbe (*Aduersaria*, XIX, 19) et, une année après, par Grotius (*Notae*, p. 82) qui, à son tour, ignorait la découverte de Turnèbe.

2. *De Universo*, VIII, 6 (Migne, CXI, 247).

3. Migne, XCIV, 637.

4. Bibl. de l'Univ. de Leipzig, ms. 0421.

5. A. E. Housman, *Emendations in the Aratea of Cicero and Avienus :* Class. Rev., XVI (1902), 102-107.

*Rutilius Claudius Namatianus De reditu suo*, édition critique par P. VAN DE WOESTIJNE : Gent, « De Sikkel », 1936, 103 pages.

Rutilius Namatianus est un auteur heureux ; pour ne parler que des éditeurs de langue française, il en aura eu trois en peu de temps : J. Vessereau, dont l'édition critique est de 1904 ; M. F. Préchac, reviseur de la nouvelle édition préparée par Vessereau en 1933, et M. P. van de Woestijne, qui, comme M. Vessereau, nous donne une édition critique avec un « Index verborum » destiné à corriger celui de Vessereau. Entre temps, nous avions eu les éditions de Keene (1907), Heidrich (1911), Helm (1933), sans compter maintes études, dont les articles importants de MM. P. de Labriolle et J. Carcopino publiés dans cette *Revue* (1928).

L'apport de cette édition est une collation soigneuse des particularités du manuscrit *V* et des erreurs de l'édition princeps, et une revision des données de l'apparat critique.

Cet apparat critique est curieusement divisé (sans nécessité évidente) en deux parties : l'une contient, à côté des leçons de manuscrits, les leçons qui s'écartent du texte adopté, avec le nom de ceux qui les ont défendues depuis la découverte du *Vindobonensis* (1836), de façon à présenter une sorte d'histoire du texte imprimé ; l'autre section donne les conjectures proposées par les modernes, de Zumpt (1840) à Helm (1933). Les variantes des manuscrits se trouvent réparties dans les deux sections. J'avoue ne pas saisir l'avantage de cette disposition, et le consultant en éprouvera une gêne considérable.

J'ajoute que l'apparat, même ainsi compliqué, ne présente qu'un choix de variantes ; l'éditeur n'a pas opté nettement entre deux systèmes, celui de « ne citer que les leçons à considérer pour l'établissement du texte » (système au reste bien contestable et qui nous oblige à faire confiance aveuglément à l'éditeur), et celui qui offre toutes les variantes propres à donner une idée exacte de chaque manuscrit. Même après cette édition, si savante et si consciencieuse, le critique aurait à se reporter aux apparats antérieurs — si les manuscrits en valaient la peine (mais on sait que le texte repose essentiellement sur un manuscrit *V* avec recours accessoire à *R*). En présence d'une tradition manuscrite rudimentaire, M. van de Woestijne a cru mieux faire de consacrer son effort à nous présenter l'histoire de la tradition critique, si l'on peut dire ; et c'est là le réel mérite de son édition.

J. MAROUZEAU.

## Études critiques.

B. JUNEL, *In Cassium Felicem Studia* : Uppsala Univers. Arsskr. 1936, 6 : Uppsala, Lundeqvist, 1936, 156 pages.

Cette dissertation, issue de l'enseignement de H. Sjögren et G. Thör-

nell, est une nouvelle contribution à l'étude des auteurs de basse époque, qui doit tant aux savants suédois ; un coup d'œil jeté sur la Bibliographie, qui emplit sept pages compactes, fera apparaître l'importance des travaux issus d'Upsal, Lund et Göteborg.

L'auteur a été bien inspiré (il a eu pour guide M. J. Svennung) en prenant pour sujet de thèse un texte dont l'édition princeps ne remonte qu'à 1879 et qui, depuis l'ouvrage important de E. Wölfflin en 1880, n'a été l'objet d'aucune étude approfondie. Depuis l'édition de V. Rose, deux nouveaux manuscrits, un Vaticanus *v* et un Monacensis *m*, ont été mis au jour ; mais ce n'est pas cet appoint qui fait la principale valeur du travail de M. Junel ; son mérite est d'abord d'avoir collationné sur les originaux ou sur des photographies les manuscrits qu'il utilise, et cette enquête l'a conduit à constater dans le texte et dans l'apparat de Rose une quantité d'erreurs, d'omissions, de négligences telle qu'il est impossible désormais de se fier à cette édition, pourtant si réputée. Conclusion : l'édition de Cassius Felix est à refaire ; peut-on espérer que M. Junel, bien préparé par ce travail préliminaire, entreprendra cette tâche?

En attendant, il nous propose, pour un grand nombre de passages, une revision du texte adopté par Rose. Suivant les indications fournies par Sittl et Heeg, il établit que les variantes « inélégantes » des manuscrits *g*, *c* (et *m*) offrent, plus d'intérêt et ont plus de chance d'être proches de l'original que les arrangements fréquents dans *p* (et *v*). Le texte de Cassius Felix est en effet un texte « vivant », qui, du fait qu'il était consulté et utilisé par les médecins, se trouvait exposé à toutes sortes de corrections et additions. Il est impossible de n'être pas frappé du bénéfice que le texte retire de la revision de M. Junel, même si çà et là ses interprétations sont discutables.

Mais le comble, c'est que Rose lui-même a trahi son auteur, en ajoutant ses arrangements à ceux des copistes et lecteurs anciens ; ainsi, quand il efface de son texte l'adjectif *argentalis* (24, 17), le substantif *folium* (54, 2), la construction de *similis* avec le datif (10, 8), etc., etc.

Le bilan de la revision que nous offre M. Junel est considérable ; il est rare qu'une étude critique conduise à des résultats aussi substantiels.

J. Marouzeau.

H. Linde, *Studier till Columellas Nionde Bok* : Göteborg, Eranos Förlag, 1936, 82 pages.

Les savants de Göteborg ont l'esprit de suite ; quand ils s'attaquent à un auteur, ils organisent volontiers le travail en collaboration et pour ainsi dire par équipes : pour Columelle, les travaux de M. V. Lundström ont déjà inspiré les thèses de R. Pomoell et de N. Dahllöf (cf. cette *Revue*, t. IX, p. 378 et 379). Le travail de M. Linde fait pendant à celui

que M. Pomoell avait consacré au livre V ; c'est un recueil d'études approfondies (en suédois, hélas !) sur une centaine de passages du livre IX, qui constitue une sorte de supplément critique à l'édition Lundström. La liste d'ouvrages qui précède l'Introduction est une véritable bibliographie de la question des abeilles dans l'antiquité.

J. Marouzeau.

Robert J. Getty, *The lost St. Gall ms. of Valerius Flaccus* : Aberdeen Univ. Studies, nº 110, 1934, 33 pages.

Le manuscrit *S* de Valérius Flaccus, découvert à Saint-Gall en 1416, perdu depuis, était-il une copie ou un congénère du Vaticanus *V*, qui est notre principale source pour l'établissement du texte? La question est posée depuis la première édition scientifique publiée par G. Thilo en 1863. Pour la résoudre, B. L. Ullman recommandait en 1931 une étude méthodique des six manuscrits qui sont dérivés de *S* directement ou par intermédiaires. C'est à cette étude que s'est livré M. Getty. Après un travail minutieux soit sur les originaux, soit sur rotographes, il a pu établir un stemma rigoureux, en tenant compte des causes de perturbation introduites par des corrections de savants ; sa conclusion est que *S* est un jumeau de *V*, de moindre valeur parce qu'il est l'œuvre d'un copiste lettré, trop enclin à corriger.

Le bénéfice de cette étude sera pour un éditeur de Valérius Flaccus surtout négatif ; nous n'en devons que plus de reconnaissance à M. Getty pour s'être attaqué à une tâche ingrate, surtout dans un temps où les études de paléographie souffrent, chez nous du moins, d'une défaveur qui menace de ruiner la technique de l'édition.

J. Marouzeau.

## Sciences historiques.

*The Cambridge Ancient History*, vol. XI : *The Imperial Peace*, a. d. 70-192 : Cambridge University Press, 1936, 997 pages, 35 sh.

Le nouveau régime imposé et organisé par l'habile autorité d'Auguste est solide, et peut-être d'autant plus qu'il a subi sa première crise politique et en a triomphé avec la réaction flavienne. L'empire est florissant ; durant une centaine d'années, il va vivre — et, qui mieux est, il s'en rendra compte ! — une des périodes qui sont demeurées dans la mémoire des hommes comme une période heureuse. Rome est toujours reine du monde, mais elle n'absorbe point tout en elle. Les provinces jouissent d'une civilisation tout ensemble uniforme et diverse ; les pays modernes nés d'elles en gardent des vestiges magnifiques et une empreinte ineffaçable. Il s'agit donc non seulement d'une histoire, mais d'une descrip-

tion de l'*Imperium* entier et même de ses voisins. Voici le plan suivi, non sans des accommodements bienvenus : histoire de chaque règne ; théories politiques ; vie de l'empire décrite région par région ; récapitulation et vue d'ensemble : littérature, art, vie sociale, droit.

L'ouvrage est d'une étonnante richesse. Il fallait donc réunir, puisque telle est la formule de la *Cambridge*, une nombreuse équipe de collaborateurs éminents. C'est ce qu'ont su faire les *editors*, MM. Cook, Adcock et Charlesworth, qui lui-même ouvre le feu avec la dynastie flavienne ; il réhabilite Titus, car, après certains travaux récents, il était nécessaire de réhabiliter « les délices du genre humain », et il sait être équitable pour Domitien. Les Anglais ont, ainsi qu'il était naturel, assumé la charge la plus lourde, les deux tiers au moins du volume. Nous retrouvons ou trouvons MM. Ronald Syme : armée et politique extérieure des Flaviens ; — Longden : Nerva et aussi Trajan, auprès de qui il fait une place prépondérante à Sura ; — Streeter, que ses travaux sur l'église primitive et l'Évangile préparaient à écrire un bon chapitre sur le christianisme, encore que sa bibliographie soit trop exclusivement anglaise ; — Collingwood, qui continue ses mises au point en marge de sa fameuse *Roman Britain ;* — Idris Bell : Égypte ; — Sandback et Sikes : littératures grecque et latine ; — Wight Duff : vie sociale ; — Buckland : droit. A M. Hugh Last ont été réservés deux chapitres sur l'administration et sur le rôle de Rome ; la sûreté et la clarté de ses analyses, à propos du mot *auctoritas* ou de la *lex de imperio Vespasiani*, n'étonneront aucun des auditeurs qui, en décembre dernier, ont applaudi la conférence qu'a faite devant la Société des Études latines le professeur d'Oxford.

La part des savants étrangers a été plus large que jamais. A M. Ekholm, professeur à Upsala, les peuples nordiques et les Germains non soumis ; à M. Alföldi, professeur à Budapest, les Gètes, les Daces, les provinces danubiennes, et il ne pouvait être fait meilleur choix après la mort prématurée de notre ami V. Parvan. Les pages sur les Sarmates et les Parthes sont dues à M. Rostovtzeff ; c'est dire qu'elles profitent d'une expérience de plus de trente années et d'une production où la qualité le dispute à la quantité. Sans tenir compte de l'ordre du livre, on ne peut pas ne pas rapprocher aussitôt de cette contribution celle de M. Franz Cumont, dont il serait inconvenant de faire l'éloge ; toutes les acquisitions réalisées dans le Proche-Orient depuis la guerre sont ici mises en œuvre et grâce à toutes les découvertes — celles de Doura en particulier — l'histoire de ces contrées sort renouvelée. M. W. Weber s'est souvenu qu'il avait dû ses premiers succès à ses recherches sur Hadrien, qu'il étudie ainsi que ses successeurs ; d'Hadrien il fait un mystique, non sans quelque exagération, mais ses portraits d'Antonin — ce Louis-Philippe pieux ! — de Marc-Aurèle et de Commode sont de premier ordre.

M. Stade décrit les Germains, M. J. Keil les provinces grecques, M. Romanelli, directeur des fouilles italiennes d'Afrique, la Crète et la Cyrénaïque. Mme Strong a passé la main à M. Rodenwaldt, le professeur de Berlin. Enfin, dans un article publié sur le volume X par le *Supplément critique Budé*, j'exprimais le très vif regret que la France fût absente de la distribution. Elle est cette fois représentée, et d'une façon qui lui fait grand honneur, par M. Albertini ; l'auteur des *Divisions administratives de l'Espagne* — chef-d'œuvre en son genre —, l'ancien directeur des Antiquités de l'Algérie, fait un tableau de l'Afrique, de l'Espagne et de la Gaule sous les Antonins, et il le fait avec autant de compétence que de talent.

L'ouvrage est si dense qu'il suffit, pour dépasser les limites ordinaires d'un compte-rendu, de citer les noms des collaborateurs. J'ai tenu à n'y pas renoncer pour deux raisons. D'abord, la plupart de ces noms constituent par eux seuls un attrait et une garantie. Ensuite parce que le travail en équipe entraîne trop souvent un injuste anonymat, comme il arrive pour tant d'articles du *Pauly-Wissowa* qui forment de vrais livres, originaux et essentiels, définition qui conviendrait à nombre de chapitres de ce tome XI. Mais, puisque la liste des savants qui ont, en bons Européens, contribué à élever ce monument tient déjà tant de place, on ne sera pas surpris qu'il ne soit pas question d'analyser dans le détail un pareil volume. Il suffit de signaler qu'il existe et les spécialistes comprendront aussitôt qu'il est indispensable, que désormais il servira de base à toutes les études touchant cette période — celle de l'*immensa Romanae pacis maiestas* —, période pour laquelle il n'existe en aucun pays d'ouvrage qui soit digne de lui être comparé.

Marcel Durry.

G. Ferrero, *Nouvelle Histoire romaine*, Paris, Hachette, 1936, 334 p.

Une bibliographie de G. Ferrero montrerait à l'évidence que ce grand esprit ne s'est pas laissé emprisonner dans un compartiment. A ses débuts, il signait avec son beau-père Lumbroso un livre sur la *Femme criminelle ;* dernièrement, il a composé des romans où revit l'Italie de la fin du XIXe siècle ; même comme savant, il n'a pas craint le changement, et les nécessités de l'exil ont fait de l'historien de l'antiquité un historien des temps modernes ; de son enseignement à l'Université de Genève est né ce retentissant ouvrage sur la politique du Directoire, *l'Aventure*, qui éclaire d'un jour neuf la campagne d'Italie ; d'après des documents autrichiens inédits, elle ne serait qu'une demi-victoire, et involontaire. Mais, sa notoriété mondiale, G. Ferrero la doit aux six volumes de sa *Grandeur et Décadence*, traduits en toutes langues ; certains ont pu repro-

cher à ce fin psychologue une tendance à « romancer », mais non sans reconnaître qu'il a maintes fois touché plus juste que les érudits professionnels. C'est dire que le présent volume où G. Ferrero expose sa vue d'ensemble ne saurait être indifférent.

Après « quarante ans de méditation », G. Ferrero donne forme définitive à une thèse. Il n'y a, d'après lui, jamais eu de lutte à Rome entre deux formes opposées de gouvernement, monarchie et république, mais des variations dans l'étendue du pouvoir exécutif ; il est plus large pour les rois et les empereurs, qui sont des présidents de la république uniques et à vie ; il est plus étroit pour les consuls, qui sont des présidents de la république couplés et annuels. A travers toute son histoire, Rome n'a jamais connu qu'un seul régime, n'a jamais été qu'une république aristocratique. La théorie était en germe dans *Grandeur et Décadence*, dont le tome V avait pour titre « La République d'Auguste », qui devient ici celui du chapitre XI. Mais le cercle s'est fermé. Et le titre du chapitre XI répond désormais à celui du chapitre Ier, « La République des *Reges* ».

Ce premier chapitre est juste, dans la mesure où il est permis de conclure sur une période pour laquelle on possède si peu de données vraiment solides. Quant à cette conception du pouvoir impérial, elle appelle des réserves. Si Auguste se targuait d'avoir « restitué la république », peut-il faire encore illusion aux modernes? Non, et ses successeurs moins encore. La suppression des comices, l'insignifiance du Sénat ne laissent plus régner qu'un seul maître tout-puissant, qui nomme lui-même ceux qui devraient contrôler son action. Les survivances républicaines ne sont plus que des ombres, et l'historien ne peut se satisfaire d'apparences.

Mais dans un livre ainsi conçu il y a toujours à prendre. Les habiles synthèses, consciencieuses et dosées, les livres des *non seulement*, *mais encore*, des *peut-être*, *sans doute*, s'engloutissent sans laisser de traces. Les thèses seules demeurent dans les mémoires : Bossuet déterministe, Montesquieu vertueux, Michelet romantique, Mommsen libéral, chacun portant la marque de son temps. Et notre temps est riche, car une autre histoire de Rome a paru chez nous il y a un an, partielle, mais qui traite la partie centrale du sujet, constituant un monument neuf et durable ; et notre temps est double, car la thèse de J. Carcopino, à laquelle pour ma part je me rallie, est à l'opposé de celle de G. Ferrero. Par l'effet de la belle conviction qui l'anime, G. Ferrero avance que la vraie histoire de Rome n'a jamais été écrite avant lui ; loin de moi l'idée de sourire d'une telle prétention ! On a le droit d'avoir pareille foi en *sa* vérité, quand on a souffert pour elle.

Marcel Durry.

W. Weber, *Princeps. Studien zur Geschichte des Augustus*, Band I : Stuttgart-Berlin, Kohlhammer, 1936, 240 & 266 pages, 24 M.

Premier volume d'un ouvrage dont le second est annoncé pour septembre prochain. L'auteur, ayant pour but lointain une histoire de la monarchie[1], étudie le type romain du « princeps » et son représentant Auguste. S'il est prématuré de porter un jugement sur une œuvre inachevée, on n'éprouvera cependant aucun scrupule, en en signalant la parution, dé formuler quelque appréciation : les trois chapitres — surtout le dernier — qui composent ce volume ont des sujets délimités et forment en eux-mêmes un tout. Ce sont : I : *Der Sommer 14 n. Chr.*, étude des sources (Velléius, Suétone, Tacite, Dion Cassius) et des événements qui précédèrent la mort du « princeps ». II : *Der Tod*, examen minutieux des problèmes que posent l'avènement de Tibère, les funérailles et la déification d'Auguste ; reconstitution de l'ambiance et interprétation des courants d'idées qui sont à l'origine du principat. III : *Res gestae*, chapitre, par son sujet et par l'ampleur des recherches sur place de M. Weber, de beaucoup le plus important. A défaut d'un texte *in extenso*[2], l'auteur donne, outre une analyse littéraire, une sorte d'apparat critique très développé qui, pour la partie grecque tout au moins, a la valeur d'une nouvelle édition[3]. Aussi quelles que soient les objections aux théories[4] de M. Weber et les réserves que l'on fera sur plus d'un point, on ne lui contestera pas le mérite d'avoir, avant qu'il soit trop tard, apporté une contribution aussi efficace et quasi définitive à un texte historique pareil. Aucun éditeur nouveau des « Res gestae » ne pourra se passer de la recension de M. Weber : cela dispense de tout éloge.

P. 7. Il semble déplacé de recourir aux présages racontés avec complaisance par Suétone pour expliquer les actes d'Auguste dans l'été 14. Les vies de César (81), de Tibère (74), Caligula (57), Claude (46), Néron (46), où les listes d' « omina » reviennent avec une régularité constante, décèlent le cliché et la loi du genre.

1. Ses travaux d'approche, *Zur Geschichte der Monarchie* (Tubingue, 1919) et *Der Prophet und sein Gott* (Leipzig, 1924), sont connus des exégètes de la IVe Églogue de Virgile.

2. La remarquable édition des *Res gestae Divi Augusti* de M. Gagé a, en partie, bénéficié du travail de M. Weber.

3. Le texte latin et sa traduction grecque sont *superposés*. Ce procédé a l'avantage de faire apparaître sans effort toutes les difficultés. Il est préférable à la juxtaposition adoptée par les éditeurs modernes.

4. M. Weber est un « messianiste » (cf. p. 216, 260*). Avec lui la vague de mysticisme de Virgile déferle sur Auguste et son œuvre ; après les interprétations rationalistes d'autrefois, c'est tomber dans l'excès contraire.

P. 13. Commentant le premier chapitre des *Annales*, M. Weber suit Tacite à la lettre et définit le pouvoir d'Auguste « dominatio »[1], qu'il oppose (note 75) à « regnum » et dont il fait l'équivalent du grec τυραννίς. Le sens le plus fréquent de « dominatio » est, il est vrai, celui de tyrannie. Mais s'en tenir à cette acception équivaut à mettre le mot artificiellement en opposition avec « principatus », ce qui soulève passablement de difficultés[2]. L'impression à laquelle on ne peut échapper est que Tacite, avec raffinement, joue sur les mots et que sa pensée est à dessein ondoyante. Son art, M. Weber l'accorde lui-même, fait de réticences et de partialités, ne devait-il pas s'accommoder à merveille d'équivoques aussi pertinentes?

Notes 135 et 611. Il conviendrait de relever combien la notion de royauté telle que nous la voyons chez Sénèque (*De benef.*, II, 20, et ailleurs) est différente de celle de la tradition romaine. C'est la notion philosophique, le juste-roi, empruntée au stoïcisme, donc grecque d'origine. Ainsi, on conçoit que les philosophes pouvaient sans peine se rallier à la monarchie romaine, pour eux symbole d'une supériorité morale. Le tact politique d'Auguste et de ses successeurs se manifeste par le choix génial du mot « princeps ». Vague à souhait, il ne froissait aucune conviction et répondait aux aspirations des milieux, romains et étrangers, les plus divers. Il s'en suit des divergences dans le portrait du princeps : idéalisé chez les uns, il sera réaliste chez d'autres, comme Suétone, à la maladresse duquel M. Weber (note 73) attribue à tort d'apparentes contradictions. — Note 74 a : « Libertas ist nach Tacitus' Anschauung der legitime status... » C'est le sens traditionnel.

Non content d'avoir établi un texte par d'innombrables analyses et comparaisons avec la littérature contemporaine et historique, M. Weber a fait des recherches sur le style, qui aboutissent à la conclusion suivante : les « Res gestae », loin d'être une froide énumération, sont l'expression d'une forte individualité, donc une œuvre d'art. Une division des phrases en *côla* fait apparaître d'un bout à l'autre le sens de l'harmonie et des proportions. Nous nous permettrons d'ajouter qu'une étude du *cursus* corrobore ses résultats. En effet, on retrouve dans les « Res gestae » la plupart des clausules cicéroniennes : spondées, dichorées, crétiques et leurs combinaisons. On peut souvent de leur irrégularité inférer l'état du texte (par exemple au chap. 34).

Dans un livre si touffu, dont les trois quarts consistent en notes du plus haut intérêt, bourrées de références, des erreurs sont inévitables.

1. P. 13 : « Diese (= Befehlsgewalt) ist dauernd (wie das Königtum), ist aber dominatio. »

2. Cf. *Annales*, I, 3, et I, 1. Suétone César 76; Tibère 24 : *dominatio* n'a pas le même sens.

Toutefois, pour un ouvrage de ce prix et fait sans doute pour longtemps, on aurait voulu plus de soin matériel. La liste des « Versehen » (p. 266*) se serait passablement allongée si le texte avait été soumis à une revision indispensable, approfondie et digne de lui. Coquilles, accidents typographiques, références erronées ou sans objet[1] que nous renonçons à citer à cause de leur nombre (quelque cent cinquante !) empêchent d'utiliser le volume sans un contrôle incessant et fastidieux, rappelant l'établissement d'un texte antique, y compris la reconstitution de l'archétype. Ces considérations sont d'autant plus pénibles que la science allemande, d'ordinaire si consciencieuse, nous a rendus elle-même exigeants. Souhaitons que le deuxième volume, que nous attendons avec impatience, nous satisfasse aussi sur ce point-là !

J. Béranger.

K. Bilz, *Die Politik des P. Cornelius Scipio Aemilianus* (Würzburger Studien zur Altertumswissenschaft, herausgeg. von K. Hosius, Fr. Pfister, J. Vogt. VII. Heft) : Stuttgart, Kohlhammer, 1936, in-8°, 81 pages.

L'auteur de cette étude — un élève de M. Vogt, semble-t-il, à qui l'ouvrage est dédié — s'est proposé de soumettre à un examen minutieux le comportement du destructeur de Carthage, tout au long de sa carrière, dans les domaines de la politique intérieure et extérieure, avec le dessein d'en découvrir — pour autant qu'elles se laisseraient surprendre — les justifications immédiates et les visées idéales.

Il prélude par un chapitre consacré aux rapports d'Émilien et de Polybe, qui est en quelque sorte la clef de l'ouvrage, et qui pose en principe que l'historien grec aurait insufflé à son aristocratique disciple, en même temps que la fierté du rôle joué par sa caste dans l'épanouissement de la force romaine, l'amère conscience de la précarité de cette force, destinée, en vertu d'une loi biologique, à s'étioler et à se perdre. Le résultat de cette éducation aurait été, selon M. Bilz, de créer dans l'âme d'Émilien « une triste résignation, en même temps qu'une hostilité déclarée contre tout ce qui, à ses yeux, apparaissait capable de hâter

1. Voici quelques échantillons : ils ne nous rassurent pas pour les passages qu'il nous a été impossible de vérifier. P. 224, l. 4-6 du paragraphe, il faut restituer : « Da mit grösserer, dort mit geringerer Sicherheit konnten Fehler... » — P. 10*, l. 3 : « et ipsum mox... est » (au lieu de « post mortem... ist »). — N. 218, l. 17 : Tibull., I, 8, 68 (9, 72) — n. 250 : il manque un terme : καὶ τῷ δήμῳ τάς τε πέντε και εἴκοσι καὶ ἑκατόν..., sinon les calculs sont faux. — P. 153*, n. 574, l. 15 : *ad Att.* 9, 7 *c* (9, 76) — p. 154*, l. 20 : Liv. 21, 19, 1 (29...) — p. 232*, l. 7 : in Pisonem (Caecin) — n. 456, l. 4 : RE V 1950 (X 1950) — p. 122*, l. 15 : Cic., *Off.* II, 60 (*Or.* III, 60!) — p. 224*, l. 7 : Aug. 43, 2 (?) (139, 4) — p. 191*, dernière ligne : Dio 56, 32 (?) — p. 57*, l. 28 : Cal. 47 (?) et Vesp. 23, 1 (?), etc., etc.

cette évolution fatale ». Comme son amour pour le passé, cette crainte du changement aurait caractérisé tous les agissements du vainqueur de Numance, depuis les préliminaires de la troisième guerre punique jusqu'aux troubles fomentés par les Gracques ; elle expliquerait ses initiatives (de timides essais de réforme dans le cadre de la constitution traditionnelle) et suffirait à absoudre sa mémoire des accusations selon lesquelles — *princeps* avant la lettre — il aurait visé à se créer dans l'État une situation quasi monarchique.

Si la thèse défendue par M. Bilz est certainement vraie, sa manière de la présenter apparaîtra un peu sommaire. L'examen des textes est trop souvent circonscrit à la seule personne d'Émilien, même lorsque, pour l'intelligence des événements, une étude approfondie de la situation politique eût été nécessaire. Pour ne citer qu'un exemple, les intentions sincèrement favorables à l'application de la *lex Sempronia*, que M. Bilz prête à son héros, sembleront pour le moins douteuses à quiconque se souviendra de l'inimitié déclarée qui opposait celui-ci à Caius Gracchus, depuis la *rogatio Papiria de tribunis reficiendis*, et aussi de sa proposition de soustraire les Italiens aux effets de la loi qu'il était censé défendre.

D.-M. Pippidi.

R. S. Rogers, *Criminal trials and criminal legislation under Tiberius* (Philological Monographs published by the American philological Association, VI) : Middletown (Connecticut), 1935, in-8°, viii-216 pages.

Le péché de cruauté ayant été — avec ceux de luxure et de perfidie — le grief le plus souvent proféré contre la mémoire de Tibère, il est naturel que l'attention des historiens modernes se soit arrêtée avec une complaisance particulière sur l'aspect judiciaire d'un règne qui soulève chaque jour un peu plus de compréhensive sympathie. Ainsi, sans plus parler des études de Dürr et de Schott, datant de la fin du siècle dernier et d'un intérêt plutôt médiocre, disposions-nous sur ce sujet d'un long et substantiel mémoire de M. Ciaceri, publié vers 1909 et réimprimé depuis dans ses *Processi politici e relazioni internazionali* (Rome, 1918). Cependant, comme l'étude de Dürr, celle de M. Ciaceri concerne uniquement les procès de lèse-majesté. Il manquait à notre documentation une monographie sur l'ensemble des procès criminels sous le règne du troisième César, et c'est cette lacune que M. Rogers s'est proposé de combler, avec une application et une richesse d'information qui feront de son livre l'auxiliaire indispensable de tout futur historien de Tibère.

Il est difficile d'exposer brièvement les conclusions d'un ouvrage dont la substance consiste en une foule de recherches particulières, dans

l'éclaircissement de toute une série de cas obscurs et de points de détail. Je citerai cependant, parmi les découvertes les plus riches en conséquences de M. Rogers, la constatation que le terme *maiestas* a été employé par les sources pour désigner indifféremment les procès de lèse-majesté (qui sont en petit nombre) et ceux de *perduellio* (qui sont les plus fréquents) ; sa démonstration que la torture des esclaves, lors des poursuites exercées contre leurs maîtres, loin d'avoir été inventée par Tibère, comme l'affirme Tacite, a été décrétée par Auguste lui-même (*Dig.*, XLVIII, 18, 8 pr.) ; enfin, la datation plausible de plusieurs mesures législatives, dont un sénatus-consulte de l'an 20 ap. J.-C. instituant la responsabilité pénale du légat pour les fautes commises par sa femme au cours d'une mission provinciale[1], et un autre, de l'an 21, interdisant « ne quis imaginem imperatoris in invidiam alterius portaret » (*Dig.*, XLVII, 10, 38).

Ces quelques résultats suffiraient pour témoigner de l'intérêt d'une étude qui allie la sûre connaissance des textes du juriste et la largeur de vues de l'historien : ce qui ne peut être qu'indiqué, mais qui vaudra à M. Rogers la reconnaissance de tous ses lecteurs, c'est le soin minutieux avec lequel il a étudié chaque cas particulier, la pénétration qui, presque chaque fois, lui a permis de retracer le cadre légal des procès.

Que, dans ce travail de reconstitution, la part de l'élément conjectural soit considérable, qui s'en étonnerait? Du moins M. Rogers n'a-t-il émis que des hypothèses ingénieuses, capables de nourrir la réflexion, sinon d'emporter la conviction. A titre d'exemple, je citerai la relation qu'il croit pouvoir établir entre la tentative de révolte de l'esclave Clemens et le complot de Scribonius Libo, découvert au cours de la même année (p. 21-23). Ou la prétendue complicité d'Asinius Gallus dans la conspiration d'Agrippine (p. 104 et suiv.). Ou encore l'interprétation des faits ayant motivé l'expulsion des Juifs d'Italie, en l'an 19, et l'interdiction du culte d'Isis, décrétée aussitôt après (pour M. Rogers, les deux Paulines du récit de Josèphe seraient une seule personne, victime — à quelques mois de distance — d'habiles propagandistes de la foi d'Israël et de l'entreprenant Decius Mundus).

Ce qui me paraît moins plausible que ces suppositions pourtant discutables, ce sont les explications que M. Rogers donne du conflit de Germanicus et de Pison (pour le savant américain, ce dernier aurait poursuivi des fins révolutionnaires, l'Empire peut-être) et de la conspiration de Séjan (le ministre félon aurait conspiré contre son vieux maître, et non pas contre l'héritier Gaius, comme c'est l'opinion de Gelzer et de Marsh,

1. Cette date avait été déjà défendue par Hirschfeld, dans un article que M. Rogers ne semble pas connaître : *Ueber ein Senatusconsultum vom Jahre 20 n. Chr.*, *Kleine Schriften*, Berlin, 1913, p. 405-406.

à laquelle j'ai eu l'occasion de me rallier moi-même : cf. cette *Revue*, 1932, p. 283 et suiv.).

L'espace me manque pour reprendre ces problèmes passionnants et pour insister sur tous les points où l'exposé de notre auteur me paraît susceptible de discussion. Je me permettrai seulement de signaler à M. Rogers que l'explication qu'il propose de la condamnation de Laco et d'Argolicus, à savoir leur implication dans les troubles fomentés par le faux Drusus, a été déjà proposée par Victor Duruy, *De Tiberio imperatore*. Paris, 1853, p. 75, note 5 ; que les allusions sur la foi desquelles on admet généralement la persécution du fabuliste Phèdre par Séjan ont été récemment interprétées différemment par M. Vollmer, *Sitzber. d. bayer. Akad. der Wiss.*, 1919, 5. Abh., p. 9-24 (cf. N. I. Herescu, *Revista Clasica*, VI-VII, p. 23 et suiv.) ; enfin que, pour expliquer la rétention d'Arruntius à Rome pendant la durée de sa légation espagnole, j'ai soutenu, en me fondant sur un texte de Dion (LVIII, 8, 3), l'hypothèse selon laquelle, poursuivi *dès l'an 25* à l'instigation de Séjan, qui voulait de la sorte s'assurer de sa personne, le fameux consulaire n'aurait été jugé (et acquitté) qu'en 31, sur l'intervention de Tibère (*Tibère et Arruntius*, *Athenaeum*, I, 1935, p. 96, 103).

D.-M. Pippidi.

P. Lambrechts, *La composition du Sénat romain, de l'accession au trône d'Hadrien à la mort de Commode (117-192)* : fasc. 79 des publications de l'Université de Gand, Faculté de philologie et lettres, Anvers-Paris-S'Gravenhage, 1936, in-8°, 234 pages.

Le jeune érudit belge, auteur de ce travail, s'était déjà fait connaître par quelques études sur l'époque des Antonins : notamment par un essai de réhabilitation de Lucius Vérus et par un article sur *Trajan et le recrutement du Sénat* (dans l'*Antiquité classique*, 1936), qui posait les premières assises de l'ouvrage plus ample d'aujourd'hui. Une étude systématique et *statistique* du Sénat du IIe siècle était certes souhaitable ; on sait que les travaux de Willems, compatriote et devancier de M. Lambrechts, concernent avant tout le Sénat de la République ; et, pour l'Empire, entre les tableaux méritoires, mais partiels, dressés il y a quelques dizaines d'années par Stech pour les règnes des Flaviens et de Trajan, par Mlle Sintenis pour celui de Septime-Sévère, il restait une grosse lacune. C'est elle que M. Lambrechts s'applique à combler ; et de là les limites chronologiques entre lesquelles s'enferme son étude, limites en soi un peu artificielles, puisque, comme on va le voir, la thèse qu'il défend est précisément qu'en matière de recrutement du Sénat le véritable innovateur — celui qui a assuré une large place aux provinciaux,

voire, parmi eux, aux Gréco-Orientaux — ne fut pas Hadrien, mais précisément Trajan. Cette réserve faite, il faut dire que les conditions étaient particulièrement favorables pour dresser l'*album* sénatorial des règnes d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle et de Commode : non seulement la densité des *cursus* épigraphiques y est, pour nous modernes, à son maximum ; les découvertes faites à plusieurs reprises à Ostie, depuis quelques années, de fragments de Fastes municipaux, nommant pour chaque année conservée les consuls, ordinaires et suffects, ont réduit à peu de chose la marge d'ignorance ou d'incertitude en ce qui concerne les fastes consulaires du IIe siècle. M. Lambrechts, qui a préparé son étude avec grand soin, a utilisé comme il convenait ces documents récents (même ceux qui n'ont été publiés qu'en 1935) ; il a pu profiter aussi de toute la richesse des deux premiers volumes de la nouvelle *Prosopographia imperii Romani* établie par MM. Groag et Stein.

Son livre est fait de deux parties : la première comprend la série des albums sénatoriaux reconstitués pour les différents règnes, chaque album distinguant aussi nettement que possible entre les sénateurs d'identité et de grade connus, classés par échelon, et les *incerti*, parfois nombreux.

Ces tableaux m'ont paru, dans l'ensemble, exacts et complets[1] ; sans prétendre faire œuvre prosopographique, l'auteur a réuni sous chaque nom les indications biographiques et politiques essentielles ; il lui est même arrivé en plus d'un endroit de faire des suggestions nouvelles pour l'identification d'un personnage ou pour la restitution de son *cursus*[2]. La deuxième partie tire les « conclusions » des examens statistiques rendus possibles par les tableaux : le problème qui a retenu principalement l'attention de M. Lambrechts est naturellement celui de la « patrie des sénateurs » (titre d'une étude de Lully que l'auteur juge avec quelque raison « négligeable »). Sur les « principes » — si principes il y a — suivis par les différents empereurs pour le recrutement de nouveaux sénateurs (il s'agit donc surtout de l' « adlection »), les opinions sont loin de s'accorder : tel historien (Domaszewski) rapportait à l'initiative de Septime-Sévère l'entrée en nombre de provinciaux, et notamment d'Africains et d'Orientaux, dans le corps du Sénat ; tel autre penchait pour attribuer l'origine du mouvement au « philhellénisme » et au « cosmopolitisme » d'Hadrien, etc. M. Lambrechts croit pouvoir établir, par la preuve des chiffres :

1° Que la moyenne des provinciaux par rapport aux Italiens s'est

1. Est-ce à dessein que Tacite a été omis, parmi les sénateurs du Sénat de Trajan ayant survécu (quelques années) sous Hadrien ? — Cette omission m'a été signalée par M. E. Cavaignac.

2. Voir, par exemple, p. 26, n° 29, sur le *cursus* de T. Caesernius Statius Quinctius Macedo.

maintenue avec une singulière constance, d'Hadrien à Commode, à raison d'environ 43 % contre 57 % (il va sans dire que le calcul ne porte que sur le nombre des sénateurs dont l'origine peut être établie avec certitude ou avec sérieuse probabilité, et que ce nombre n'atteint pas, tant s'en faut, la moitié des effectifs du Sénat) ;

2° Que, au sein de cette « grosse minorité » de provinciaux, la proportion des Gréco-Orientaux grandit nettement dès le début en face des Occidentaux (Espagnols et Gaulois de Narbonnaise) ;

3° Que ce double mouvement a son point de départ véritable sous le règne de Trajan : Hadrien se serait montré plutôt « conservateur » en cette matière ; et de même, bien loin de pratiquer une « Rassenpolitik » systématique, Septime-Sévère aurait plutôt ralenti qu'accéléré le progrès des sénateurs provinciaux, orientaux, et même africains[1] !

Pourquoi cette politique des Antonins? M. Lambrechts aime à y reconnaître une raison précise : le désir de confier de plus en plus à des sénateurs indigènes l'administration des provinces gréco-orientales, où les gouverneurs « occidentaux » apparaissent alors peu souhaitables (on sait qu'à la suite de la révolte d'Avidius Cassius en Syrie, Marc-Aurèle sera amené, en sens inverse, à interdire le gouvernement d'une province par un fonctionnaire du pays) ; il y aura même quelques-uns de ces Gréco-Orientaux, au IIe siècle, à la tête d'importants gouvernements d'Occident. La raison plus générale, sur laquelle M. Lambrechts n'a eu qu'à faire siennes les vues admirables de M. Rostovtzeff, c'est la prépondérance, économique et culturelle à la fois, que la moitié gréco-orientale de l'empire a reconquise de toute évidence au cours du IIe siècle. Si les provinciaux d'Orient (particulièrement les Asiates) ont été si recherchés alors, c'est pour la culture et la fortune qu'ils apportaient en renfort à la noblesse sénatoriale et au service de l'empire ; et c'est, inversement, parce qu'elle ne participait que très médiocrement à cette floraison que la Grèce continentale est restée presque entièrement à l'écart du recrutement, comme au Ier siècle. Tout cela est parfaitement intelligible, et l'on saura gré à M. Lambrechts d'avoir donné à ces larges vues d'histoire le support solide des dépouillements statistiques.

L'auteur a poursuivi son étude par d'intéressantes observations sur le rôle des *patricii* dans ce Sénat du IIe siècle. En ce qui concerne l'origine de ces patriciens, ses dépouillements confirment aussi ce que l'on supposait : presque toutes les familles patriciennes de l'époque doivent leur noblesse, récente, à une promotion impériale. On sera plus surpris de l'importance des privilèges *positifs* que M. Lambrechts croit reconnaître

1. L'examen des noms de sénateurs révélés (directement ou indirectement) par les nouveaux fragments sévériens des *Acta* séculaires de 204 semble confirmer qu'il y avait encore beaucoup d' « Italiens ».

dans la carrière de ces patriciens, encore qu'il se soit gardé avec raison de suivre une théorie trop absolue de M. Groag, d'après laquelle les sénateurs patriciens, détenant presque le monopole des grands proconsulats (d'Asie et d'Afrique), auraient été par contre systématiquement écartés du gouvernement des provinces impériales : il y a trop d'exceptions à cette pseudo-règle.

Si l'exposé de M. Lambrechts, à ce sujet, ne laisse point une impression pleinement satisfaisante, c'est probablement parce que, renvoyant au livre de Stein sur la classe équestre, il s'est dispensé non seulement d'inscrire à part sur ses tableaux les noms des sénateurs promus par « adlectio », mais même de consacrer un paragraphe de ses « Conclusions » à la question de l'adlection sénatoriale, en général. Je ne songe pas seulement à l'adlection du chevalier dans la carrière sénatoriale (il serait difficile, en l'état de nos sources, de faire là-dessus des statistiques), mais à cette forme spéciale d'adlection interne par laquelle les empereurs ont assez souvent fait sauter quelque échelon du *cursus* sénatorial à tel personnage qu'ils voulaient pousser plus haut : les plébéiens n'ont-ils pas été au moins autant que les patriciens les bénéficiaires de ces promotions exceptionnelles; et par suite les avantages de carrière des seconds sur les premiers ont-ils joué aussi sérieusement que le croit M. Lambrechts?

Autre remarque, peut-être plus importante : en lisant l'ouvrage de M. Lambrechts, et sans prétendre en rien diminuer son mérite, on prend plus nettement conscience de cette évidence, que la composition *sociale* du Sénat du IIe siècle, comme celle du Sénat des derniers siècles de la République, ou comme celle encore du Sénat romain du Bas-Empire, est définie par sa plus ou moins grande cohésion interne plus encore que par l'origine et l'état civil de ses différents membres ; et que ce qui nous manque le plus, pour cette époque, c'est l'équivalent du beau livre que Fr. Münzer a écrit sur les « partis et familles nobiliaires » de Rome républicaine. Il semble bien que la nouvelle noblesse sénatoriale du IIe siècle, toute cosmopolite qu'elle soit par le recrutement, ait senti le besoin — ou cédé à l'instinct — de resserrer ses liens sociaux par les méthodes traditionnelles : alliances de famille, adoption, etc... Si l'on parcourait dans cet esprit les tableaux de M. Lambrechts, je crois qu'on s'apercevrait que la qualification d'origine attachée à chaque nom est parfois un peu illusoire, en ce sens que plus d'un sénateur considéré comme d'origine italienne a dans son ascendance des provinciaux (le cas typique est celui d'Antonin le Pieux, parfait représentant de la noblesse sénatoriale *italienne* du IIe siècle, et petit-fils d'un Gallo-Romain de Nîmes), et qu'inversement plus d'un provincial, d'apparence étrangère, se trouve à demi Italien avant d'entrer au Sénat[1].

1. La « polyonymie » qui se développe de façon déjà si marquée dans les *cur-*

Cette réserve faite, l'ouvrage de M. Lambrechts nous paraît utile et bien fait ; et l'étude même, plus profonde, que nous souhaitons pour l'avenir, sur la classe sénatoriale du IIe siècle et sa véritable structure sociale, devra y prendre son point de départ et ses matériaux essentiels.

Jean Gagé.

A. Graf, *Uebersicht der antiken Geographie von Pannonien* (*Dissertationes Pannonicae ex Instituto numismatico et archaeologico Universitatis de Petro Pázmány nominatae Budapestinensis provenientes*, Ser. I, fasc. 5) : Budapest, Institut, etc. (et Leipzig, Harrassowitz), 1936, 156 pages, 1 carte pliante, 5 pengö.

L'auteur a sagement accepté ce sacrifice de recourir à une autre langue que la sienne, car — il le dit lui-même — les résultats des recherches magyares demeurent lettre morte pour la plupart des pays ; celles des Croates et des Slovènes ont été généralement consignées dans des publications allemandes, mais ces informations sont très éparpillées et peu accessibles. On aura satisfaction à trouver la substance des unes et des autres dans cette dissertation, qui semble à première vue abondamment documentée.

On sait que la Pannonie, région de très grande importance militaire sous l'Empire, répond aux territoires situés entre la Save et deux tronçons coudés du Danube, autrement dit à la Slavonie et à la moitié occidentale de la plaine hongroise. Il est heureux que cet ouvrage soit pourvu de deux copieux index et d'une carte à grande échelle, sans quoi on ne s'y reconnaîtrait pas sans peine ; car il est bien compact et l'on n'y remarque aucune distribution méthodique des matières. Pour toute division, deux chiffres nus. P. 5 : I (localisation des peuplades : données historiques à partir de l'occupation romaine ; les corps de troupes cantonnés dans le pays). P. 42 : II (les routes et les localités qu'elles desservent, révélées par l'onomastique, les textes d'auteurs et les itinéraires anciens, les milliaires et autres inscriptions. Ce sont les sources essentielles. Les explorations et fouilles modernes ont permis une certaine connaissance des ruines ; il n'en faut pas chercher la description détaillée dans ce livre, qui ne contient ni plans ni figures). L'auteur a

*sus* du IIe siècle rend très délicate toute recherche sur les filiations, adoptions, mariages, etc., l'accumulation des noms se faisant, semble-t-il, en dehors de toute règle (et l'adoption, en particulier, ne s'exprimant plus dans la transformation des noms). Quel rapport y a-t-il, par exemple, entre le *Julius Eurycles Herculanus*... (n° 161), descendant du riche Spartiate du temps d'Auguste, et le *Q. Roscius Coelius Murena*, etc... (n° 107), qui siège avec lui dans le Sénat d'Hadrien, et que M. Lambrechts croit, avec M. Groag, appartenir à une famille italienne, mais qui, dans la suite de ses noms, porte aussi ceux de *Julius Eurycles Herculanus ?*

jugé que son travail ne se prêtait guère à un résumé ; un simple compte-rendu y prétendra moins encore.

Victor Chapot.

A. Weirich, *Histoire d'une vieille demeure à l'époque gallo-romaine* : Port autonome de Strasbourg, 1936, gr. in-8° carré, 73 pages, 19 planches.

Qu'on ne se trompe pas au titre ; il s'agit d'un excellent travail de céramographie gallo-romaine. M. Weirich est ingénieur, chef d'exploitation au port autonome de Strasbourg. En cette qualité, il a présidé à la restauration de l'hôtel de la rue de la Nuée-Bleue, près de la place de Broglie et de la sortie du camp romain de Strasbourg, la vieille demeure, qui est devenue le siège de l'administration du Port. La reprise en sous-œuvre des murs anciens a fait retrouver les soubassements d'habitations gallo-romaines avec d'anciens puits bouchés depuis la fin du IIe siècle de notre ère. Dans ces puits et dans les couches profondes qui les entouraient a été recueillie une masse de vases et de tessons gallo-romains dont M. Weirich a constitué une précieuse collection. C'est cette collection qu'il publie de façon d'autant plus excellente qu'il est devenu céramographe non par les livres, mais par ses trouvailles même.

Ce qu'il apporte de nouveau, c'est qu'il n'a rien méprisé ; il n'a pas limité son choix aux tessons ornés ni même à la céramique rouge du type d'Arezzo. La poterie gallo-romaine apparaît ainsi extrêmement variée ; elle manifeste à la fois de longues survivances de la tradition celtique : pâte, coloris, motifs ornementaux, et de recherches extrêmement variées. C'est une industrie très vivante. Une longue patience, une attention subtile a permis à M. Weyrich de tout classer, de saisir les filiations non moins que les familles diverses ; il ne se contente pas de décrire, il dessine ; son livre nous montre vraiment sa collection. Les céramographes y trouveront beaucoup à apprendre. Ils devront savoir que cette *Histoire d'une vieille demeure* est appelée à devenir l'un des livres classiques et primordiaux de l'histoire de la céramique gallo-romaine.

A. Grenier.

*Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, publiée sous la direction de Augustin Fliche et Victor Martin ; t. I : *L'Église primitive*, par L. Lebreton et Jacques Zeiller : Paris, Bloud et Gay, s. d. ; — t. II : *De la fin du IIe siècle à la paix constantinienne*, par les mêmes : 2 vol. in-4°, 474 pages et 511 pages.

Les Histoires de l'Église se ramènent à deux types. Le « Manuel », comme les Allemands excellent à en rédiger, avec des résumés fort

sobres, étayés sur une abondante bibliographie : à ce genre se ramènent des *Handbücher* comme celui de Funk, revu par Biehlmeyer (Paderborn, 1911), celui de Preuschen et G. Krüger (2e éd. Leipzig, 1923), ceux de F. X. Kraus, de A. Knöpfer, de J.-P. Kirsch, etc. Et puis les vastes exposés, en plusieurs volumes, où l'auteur se donne le temps de tout dire : chez nous, par exemple, l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, de R.-F. Rohrbacher, qui parut à Paris, en vingt-neuf tomes, de 1842 à 1849 ; la désolante *Histoire de l'Église*, de Darras, Bareille et Fèvre (Paris, 1861-1907, en quarante-quatre volumes), où le P. de Smedt chercha les plus caractéristiques spécimens de fâcheuse méthode cités dans sa remarquable *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, Gand, 1876 (qui fut traduite en français, en 1883, sous le titre de *Principes de la critique historique*). — L'*Histoire ancienne de l'Église*, de Mgr Duchesne, est à mettre à part : elle représente l'effort incomparable d'un savant qui possédait une extraordinaire maîtrise des sources, et un style aisé jusqu'à paraître quelquefois désinvolte.

Les directeurs de la nouvelle *Histoire* sont partis de ce principe qu'aucun érudit ne peut avoir une information assez large pour traiter avec compétence de la vie de l'Église durant toute une suite de siècles. Ils se sont donc adressés à une trentaine de spécialistes, qualifiés par leurs travaux antérieurs, et ils ont réparti entre eux la tâche, chaque volume étant confié à deux, trois, quatre collaborateurs, et l'ensemble de cette vaste collection marchant d'un même train. — Il a été entendu que toutes les affirmations seraient munies de leurs références ; que les bibliographies excluraient les ouvrages et articles dénués de valeur ; enfin, que les « sources », soigneusement indiquées, seraient évaluées aussi à leur juste prix. Méthode vraiment « scientifique », qui exige de la souplesse chez les exécutants, de la fermeté chez les directeurs chargés d'ajuster les exposés et de ne point permettre qu'ils usurpent l'un sur l'autre.

Les deux premiers volumes ont été confiés au R. P. Lebreton et à M. Jacques Zeiller. Choix excellent. Les ouvrages et récensions du P. Lebreton sont de tout premier ordre. Et nous ne devons pas oublier ici qu'il fut philologue avant de devenir historien. Vieille de bien plus de trente ans, son *Étude sur la langue et la grammaire de Cicéron* (Paris, 1901) garde tout son prix ; pareillement, sa thèse latine sur les différences entre la syntaxe de César et celle de Cicéron. — Quant à M. Zeiller, il a renouvelé par une série d'importants travaux l'histoire du christianisme dans les pays danubiens ; et son mémoire sur le mot *Paganus* décèle l'aisance avec laquelle il manie les textes et sait les organiser pour une démonstration convaincante.

Le lecteur peut donc espérer n'être pas déçu, à parcourir ces pages si

denses et si pleines de choses. En fait, il ne l'est point. Ce n'est pas seulement l'histoire extérieure de l'Église qui y est retracée, ses rapports avec le milieu plus ou moins hostile où elle se développe ; c'est aussi sa vie intime ; le progrès de ses institutions ; la fortune diverse des groupements épars à travers le monde méditerranéen ; les grandes figures qui en sont l'honneur ; la littérature prodigieusement riche que suscitent les controverses dogmatiques et la prédication morale. Qui ne ferait son butin dans ces exposés si nourris, si loyaux, d'un ton toujours si modéré et si juste? — Le seul regret qu'on puisse exprimer, c'est qu'au lieu de reléguer les *tables* dans le dernier tome, le vingt-quatrième — lequel n'est pas pour demain — on n'en ait pas établi pour chaque groupe de volumes formant un ensemble, par exemple pour ces deux-ci, qui conduisent jusqu'à la veille de la paix constantinienne. On voit bien ce qu'une telle initiative eût ajouté d'un peu accablant au travail déjà si lourd des rédacteurs et à l'épaisseur des volumes. Mais quelle mise en valeur pour une *Histoire* de cette qualité !

P. DE LABRIOLLE.

## Latin médiéval.

*Othloni Libellus proverbiorum*, ed. G. C. KORFMACHER : Chicago, Loyola University Press, 1936, XLII-132 pages, 2 dollars.

Les proverbes sont extrêmement nombreux dans les manuscrits du Moyen Age. Plus d'un recueil en a déjà été imprimé ; cependant, l'activité des éditeurs semblait s'être détournée de ce genre de textes. Les publications des Bartsch, des Huemer, des Voigt, des Wattenbach se placent entre 1873 et 1890 ; le seul travail important publié depuis est celui où J. Werner, sous le titre de *Lateinische Sprichwörter und Sinnsprüche des Mittelalters* (Heidelberg, Carl Winter, 1912), a réuni sept collections de proverbes datant du XI^e^ au XV^e^ siècle. On a l'impression que les efforts se sont découragés devant la masse énorme de documents à explorer. Si un jour on se remet à éditer les proverbes, non plus au hasard des découvertes ou en raison de l'intérêt particulier de tel ou tel recueil, mais avec un plan d'ensemble et en essayant d'établir des filiations, il faudra partir de données sûres. Peu de textes de cette espèce en offrent autant que le *Libellus proverbiorum* d'Otloh de Saint-Emmeran. A ce titre déjà, il méritait une édition plus satisfaisante que celles de la *Patrologie* (t. XC, 1089-1114, parmi les *opera dubia et spuria* de Bède ; t. CXLVI, 299-338). Les écrits d'Otloh abondent en renseignements autobiographiques. Il nous dit notamment dans quel but il a composé (entre 1062 et 1066) son recueil de proverbes. Le plan qu'il a adopté est parfaitement clair : classement par ordre alphabétique ; sous chaque

lettre figurent d'abord des sentences tirées de l'Écriture (surtout de l'Ancien Testament) ; puis des sentences en prose extraites d'œuvres d'auteurs profanes ou ecclésiastiques — y compris les siennes — ; enfin, des vers ou des distiques, parfois d'auteurs anciens, parfois de sa composition.

Nous sommes sur un terrain tout aussi solide quand nous abordons le texte ; nous possédons, en effet, le manuscrit autographe du *Libellus proverbiorum* : le *Monacensis* 14490. Et même, selon M. P. Lehmann, le *Monacensis* 18937 serait, lui aussi, autographe : mais c'est moins sûr, et le texte des proverbes y est incomplet. M. Korfmacher nous dit tout cela dans sa préface. Son apparat critique était assez facile à constituer ; le gros travail a été d'identifier les proverbes. Un *index nominum et rerum* complète le volume et en facilite la consultation. C'est désormais d'après cette édition qu'il conviendra de citer les proverbes d'Otloh de Saint-Emmeran.

M. Hélin.

*De latinska Lunaria*, text och studier, av Em. Svenberg (Doktorsavhandlingar i Latinsk Filologi vid Göteborgs Högskola, serie Fr. O. M. 1926, XIII) : Göteborg, Eranos Förlag, 1936, vi-175 pages.

Dans un article de l'*Antiquité classique* (t. II, 1933, p. 259 et suiv.), M. Fr. Cumont constatait que les lunaires latins n'avaient jamais été sérieusement étudiés. L'ouvrage de M. Svenberg comble donc une lacune. Il décrit dix-sept manuscrits, datant du ix^e^ au xvi^e^ siècle, et classe les textes en trois catégories, selon la teneur de leurs pronostics : classification difficile à établir, parce que ces lunaires réunissent des prédictions de différentes espèces (indication sur la valeur des songes ; pronostics d'après le jour de naissance ; pronostics sur l'issue des maladies ; opportunité de la saignée, etc.) : furent-elles à l'origine isolées? Quoi qu'il en soit, tout cela se prête particulièrement aux altérations et aux contaminations. C'est ainsi que l'on voit des textes de catégories différentes apparentés par leur terminologie.

Il eût été vain de songer à ramener à l'unité les différentes versions de chaque catégorie. Aussi M. Svenberg a-t-il édité ensemble, à raison de deux pages se faisant face pour chacun des jours de la lunaison, deux textes du type I (mss. de Göteborg X, et Lond. Titus D XXVII) ; trois du type II (mss. Lond. Tiberius A III, Vat. lat. 3101 et Lond. Sloane 475) ; trois du type III (mss. Lond. Sloane 2461 ; Flor. Med. Ashburnh. 204 ; Berlin Elect. 968). En outre, deux textes du type I (ms. de Paris, nouv. acq. lat. 1616 — le plus ancien du lot : il est du ix^e^ siècle — et ms. Vat. lat. 642) et un du type III (ms. Venet. Marc. 106) ont été édités séparément.

Un important commentaire (p. 103-139) porte sur la lexicographie et sur la grammaire d'une langue riche en vulgarismes, et où les collaborateurs du nouveau Du Cange relèveront plus d'un vocable curieux. Enfin, M. Svenberg étudie l'histoire des *lunaria* latins, et notamment leurs rapports avec les *selenodromia* grecs, remontant à une haute antiquité, mais christianisés par la suite : ce fut aussi le cas des *Somnia Danielis*. — L'article de Cumont, que nous avons cité au début de ce compte-rendu, a précisément pour but d'établir que Virgile, écrivant les vers 276-286 du livre I des *Géorgiques*, aurait eu sous les yeux un *lunarium* gréco-égyptien. Ce n'est là que le plus fameux des témoignages antiques, et M. Svenberg cite aussi Juvénal, Varron, Pline et d'autres encore. On voit qu'on aurait tort de dédaigner les *lunaria* sous prétexte qu'ils sont de basse époque et d'une langue fruste, et l'on regrette d'autant plus que le présent mémoire ne soit pas accompagné d'un résumé en une langue destinée à lui assurer une plus large audience. Si M. Svenberg poursuit son enquête jusque dans les textes imprimés, nous lui signalons que certains *Somnia Danielis* incunables sont précédés de *Dies lunae*. L'édition de Barthélémi Guldinbeck (Rome, 1470), ainsi que diverses autres (Pellechet-Polain, nos 4093-4096) donnent un texte identique, dont voici l'*incipit* : *Prima die videlicet Lune creatus est Adam ; si quis illa die infirmabitur, longo tempore jacebit in infirmitate : tamen liberabitur. Sompnia que videris in gaudium revertentur. Infans si ea die natus fuerit vitalis erit.*

Ajoutons, enfin, que le *Somnium Danielis* du ms. de Chartres no 90 (39) — fol. 16, de la seconde moitié du XIIIe siècle, inséré dans un ms. plus ancien — est en réalité un *lunarium* très sommaire, et groupant même fréquemment plusieurs jours pour un même pronostic : *Somnium Danielis prophete. Luna I. Quidquid videris ad gaudium pertinet. Luna II et III, et IIII. Bonus affectus erit...*

M. Hélin.

A. Delatte, *Herbarius. Recherches sur le cérémonial usité chez les anciens pour la cueillette des simples et des plantes magiques* (Collection d'Études anciennes) : Paris, les Belles-Lettres, 1936, 126 pages (= *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres*, t. XXII, p. 227-348).

Les rites usités pour la cueillette des simples sont vieux comme le monde. Un passage de l'*Odyssée* fait allusion à des prescriptions de ce genre, et M. Delatte a poursuivi leur étude dans des textes dont certains ne remontent qu'au XVIIIe siècle ; il a recueilli en outre des témoignages de folkloristes quasi contemporains. Dans cette tradition, les textes latins, antiques ou médiévaux, occupent une bonne place : Pline,

naturellement, mais aussi le pseudo-Apulée et ses interpolateurs, Albert le Grand et, indirectement, les décrets de conciles et les ouvrages de droit ecclésiastique du IXe au XIIIe siècle, etc., etc.

Suivons les différentes prescriptions contenues dans nos herbiers : époque et moment précis de la récolte, personne de l'herboriste, rites cathartiques et apotropaïques, paroles à prononcer, offrandes à présenter, cueillette proprement dite, traitement de la plante cueillie. Dans cette reconstitution, on admirera moins encore la vaste information du savant professeur de l'Université de Liége que la maîtrise avec laquelle il utilise des sources disparates, complétant les données insuffisantes d'un texte par le témoignage d'un autre, les éclairant par leur rapprochement, montrant comment des pratiques étranges et qu'on croirait à jamais ensevelies dans de vieux grimoires sont encore vivantes dans nos provinces, ou du moins l'étaient encore hier.

Mais, surtout, M. Delatte sait, à travers une christianisation — qui n'est souvent que superficielle — et même au delà des conceptions contemporaines de nos textes, retrouver la signification primitive d'un rite. « Souvent, écrit-il (p. 58), les rites de consécration et de bénédiction ne sont que des rites de purification ou de préservation dont le sens a été transformé. »

Les latinistes liront avec un intérêt particulier les pages relatives à l'*ambitus* et aux pratiques analogues : *circumitio*, *circumscriptio*, *circumambulatio* (p. 45 et suiv.) ; à l'*ululatus* (p. 64), à l'*incantatio* et à la *precatio* (p. 66). Quant aux lumières que les textes ici étudiés peuvent jeter sur des auteurs moins oubliés, il suffit de rappeler que des commentateurs d'Ovide ont pu écrire que les rites décrits dans l'épisode de Médée, au VIIe livre des *Métamorphoses*, étaient le produit de l'imagination du poète. Le livre de M. Delatte dissipe à jamais de pareilles erreurs.

M. Hélin.

## Ouvrages scolaires.

L. Debeauvais, *Cours de langue latine. Exercices : classe de Troisième* : Paris, Belin, 1936, 353 pages.

Si je signale ici ce volume par lequel se clôt le *Cours de latin* de M. Debeauvais, c'est en raison de l'*Appendice* qu'il contient, sous le titre *Notions de stylistique*, et surtout du chapitre de cet Appendice qui s'intitule *Ordre des mots dans la proposition*, pour lequel l'auteur a bien voulu s'inspirer de ce que j'ai publié sur la question.

Les règles posées par M. Debeauvais appellent les remarques suivantes :

Par. 404 : On ne peut pas dire que le latin plus que le français cherche

ou réussit à modeler sa phrase sur « l'ordre chronologique des faits ou l'ordre logique des idées » ; en fait, aucune des règles observées dans la suite par M. Debeauvais ne vient confirmer ce principe.

Par. 404, 1 : Ni la place initiale ni la finale ne conditionnent par elles-mêmes le relief d'un mot ; dans les deux exemples cités, *sua* est en relief non parce qu'il est en tête de la phrase, mais parce qu'il précède son substantif (cf. par. 377), *nullum* appelle l'attention non parce qu'il est final, mais parce qu'il est détaché de son substantif et en postposition.

Par. 408 : Il est contradictoire de dire que le verbe placé en tête de la phrase ou bien reçoit lui-même un relief ou bien en confère un au sujet postposé.

Par. 416 et suiv. : Il est encore plus contradictoire, si possible, ou mieux il est incohérent de dire que : 1° l'attention peut se porter sur l'adverbe s'il est en seconde place, 2° l'adverbe est intensif aussi quand il précède le verbe avec disjonction, et il l'est encore : 1° s'il ouvre, 2° s'il termine la phrase. Quand donc ne l'est-il pas?

Par. 421 : La règle relative à la construction des noms géographiques *flumen*, *mons*, etc., est controuvée à chaque instant : tel auteur dira avec conséquence *Garumna flumen* et inversement *mons Vosegus*.

Par. 447 : L'exemple d'inversion eût dû être emprunté au groupe adjectif-substantif. En ce qui concerne le verbe, il n'y a pas inversion, parce qu'il n'y a pas *un* ordre fondamental, et le sens de la phrase *Mouet me oratio tua* n'est pas du tout nécessairement : « *profonde est l'impression* que fait sur moi ton discours ».

Mais ce n'est pas la faute de M. Debeauvais si la question de l'ordre des mots n'est pas encore au point, surtout en ce qui concerne le verbe. En revanche, son mérite certain, c'est d'une part d'avoir sur beaucoup de points fourni de justes et précieuses indications, et c'est surtout d'avoir dans un ouvrage scolaire attiré l'attention sur un ordre d'idées d'ordinaire systématiquement négligé, ou, ce qui est pis, présenté d'une façon tendancieuse et inexacte, au mépris des faits acquis.

J. Marouzeau.

A. Gandiglio, *Corso di lingua latina ;* I : *Morfologia regolare ;* II : *Morfologia irregolare* (Ad uso delle scuole medie inferiori) : 1936, xvi & 295 pages ; xv & 374 pages.

Ces deux volumes ne sont pas sans dérouter le lecteur français. Le classement de la matière est surprenant : la conjugaison du verbe *lego* est donnée dans le premier, parce qu'il appartient à la morphologie régulière ; les verbes *capio* et *patior* sont rejetés dans le second, comme faisant partie de la morphologie irrégulière ; pourquoi cette différence de

traitement? Le niveau des élèves auxquels il s'adresse se détermine difficilement : dans le volume II, il leur est proposé, à titre d'exercice, de traduire *tot et tantae civitates*, *aliquot saecula*, etc..., et moins de vingt pages plus loin se lisent des explications concernant les aspects verbaux que suivent des thèmes corrélatifs. Sont-ce bien les mêmes écoliers qui s'acquitteront de tâches aussi inégales? L'ouvrage est marqué du signe des temps ; il se termine par quelques dialogues, que l'auteur a composés à tête reposée, se proposant d'entraîner les élèves à l'exercice de la conversation. Mais la lecture de ces dix pages de demandes et de réponses suffira-t-elle à transformer un enfant en contemporain de Cicéron? Partout se fait sentir le besoin du professeur qui aura beaucoup à payer de sa personne ; sans doute ne se plaindra-t-il pas. Mais alors pourquoi deux si gros volumes?

A. Guillemin.

Plinio il Giovane, *Lettere scelte con commento archeologico*, éd. Lehmann-Hartleben : Firenze, Sansoni, 1936 (Testi della scuola superiore di Pisa), xiv & 76 pages.

L'idée dont s'inspire ce petit livre témoigne de l'effort de renouvellement des études latines qui se fait sentir aujourd'hui dans la plupart des pays. Le professeur Lehmann-Hartleben a voulu tirer de l'œuvre de Pline, si riche en points de vue et détails précis concernant les choses romaines, les données archéologiques qu'elles peuvent contenir. Il a donc choisi dans les dix livres de ses lettres celles qui se rapportent à quelque passage, quelque monument ou construction, quelque œuvre d'art de l'époque de Trajan, et il termine son recueil par quelques passages ayant trait aux vues esthétiques de l'auteur. On ne saurait contester l'opportunité d'une telle conception à l'heure où les *realia* de l'histoire antique prennent dans l'enseignement une place de plus en plus grande. Mais un Français, insuffisamment au courant des méthodes et programmes d'au delà des Alpes, se sent insuffisant à juger du niveau visé par l'éditeur et du bonheur de sa réussite. Le commentaire se compose d'une bibliographie sommaire des questions soulevées à l'occasion du texte. Si cette bibliographie s'adresse à des étudiants de l'enseignement supérieur, elle est, à notre gré, trop élémentaire ; si c'est l'enseignement secondaire qu'elle vise, elle semble bien dépasser ses ambitions et ses possibilités. Ajoutons que le choix des références n'est pas absolument sûr. On lit à la page xi : « Pour la personne et la vie de Pline sont fondamentaux les ouvrages d'Allain et d'Otto. » Allain ne mérite nullement le double honneur qui lui est fait ici, d'abord d'être estimé « fondamental », ensuite de figurer sur la même ligne qu'Otto. Il est surprenant que les historiens de Pline n'aient pas encore apprécié tout ce

que la compilation de cet auteur renferme d'incompréhension de son sujet, pour ne rien dire de plus. Ces réserves faites, le choix des textes ne saurait qu'être approuvé, et un homme cultivé, ayant sous la main ce petit manuel et une bibliothèque contenant les ouvrages auxquels il renvoie, pourra satisfaire agréablement une intelligente curiosité.

A. Guillemin.

M. Rat, *Comment faire la version latine* : Paris, Nathan, 1935.

Rendant compte brièvement de ce petit ouvrage dans le dernier fascicule de cette *Revue* (t. XIV, 1936, p. 460), et le recommandant du reste comme un livre de chevet, je relevais, entre les conseils formulés par l'auteur et ceux que j'ai moi-même proposés dans ma *Traduction du latin*, de telles analogies de forme que le lecteur pouvait en conclure, comme j'étais tenté de le faire moi-même, à l'utilisation d'un ouvrage par l'autre (ce qui au reste n'est pas un crime, surtout quand il s'agit d'un ouvrage pédagogique). Je citais le parallélisme :

*Mar., par. 21-23.*

Allons tout de suite au verbe...
Du sujet il nous indique la personne, le nombre, parfois le genre...
Du régime il nous indique le cas.

*Rat, p. 9.*

Aller tout de suite au verbe...
Du sujet, le verbe nous indique le nombre, la personne, parfois le genre.
De l'objet il nous indique le cas.

J'aurais pu en citer d'autres :

*Mar., par. 64.*

On pourra rendre... iudicum potestas = le pouvoir judiciaire ; ... timor hostilis = la crainte de l'ennemi ; ... imprudens feci = je l'ai fait sans le vouloir.

*Rat, p. 66.*

On traduit... ... judicum potestas « le pouvoir judiciaire » ; ... timor hostilis « la crainte de l'ennemi »... ; prudens feci « je l'ai fait avec intention ».

*Mar., par. 69.*

Le latin a une préférence pour les périphrases avec « être », le français pour les périphrases avec « avoir ».

*Rat, p. 66.*

On traduit... le verbe sum, cher au latin, par le verbe avoir, cher au français.

*Mar., par. 92.*

On évitera de détruire l'allure de la phrase latine...
Mais on n'ira pas jusqu'à calquer...

*Rat, p. 68.*

On respectera l'agencement de la phrase latine...
Mais on n'ira pas jusqu'à calquer...

*Mar., par. 95-97.*

Le latin répète un mot..., observons la répétition...

*Rat, p. 67-68.*

Si le latin répète des mots, on observera cette répétition...

| | |
|---|---|
| Un mot doit se traduire par un mot, une périphrase par une périphrase... | On traduira un mot latin par un mot français..., une périphrase latine par une périphrase latine. |

Je m'étais interdit le pédantisme de poursuivre cette confrontation, me bornant à un exemple qui me semblait probant. Il paraît qu'il ne l'était pas. M. Rat m'écrit pour m'en donner la preuve : cette preuve, c'est que ces phrases figuraient déjà dans des *Conseils pour traduire* imprimés par lui « à l'usage de ses seuls élèves » en 1916. C'est jouer de malheur, car je suis obligé de lui répondre qu'elles étaient aussi pour l'essentiel dans mes *Conseils pour la traduction du latin*, publiés à la librairie Klincksieck en 1914. C'est le type même de la preuve qui ne prouve rien. Mais est-il besoin de preuve? Ne suffisait-il pas de l'affirmation de M. Rat, qui me dit avoir ignoré mon livre jusqu'au jour où je lui en ai parlé? Si invraisemblables que soient en principe pareilles coïncidences, cependant il y a en nous latinistes des habitudes communes de penser, de parler, de travailler et d'enseigner telles qu'à l'occasion des sujets semblables peuvent appeler des expressions semblables.

Voilà ce que, en restant dans le domaine de la bonne foi, j'avais à dire à M. Rat ; mais M. Rat, après m'avoir, par lettre recommandée, communiqué les renseignements que je viens de fournir, trouve bon d'ajouter : « Je viens de signer un nouveau bon à tirer pour un nouveau tirage à plusieurs milliers d'exemplaires de mon livre... On me dit, je n'ose le croire, que le succès de cet ouvrage n'est peut-être pas sans rapport — « *rapport touchant* » (c'est moi qui souligne) — vous en conviendrez, avec les assertions de votre « compte rendu ». Je vous requiers de publier cette réponse. »

Je la publie, *malgré* cette sommation. Mais cela nous change, n'est-ce pas, du ton de notre *Revue* et de notre Société.

J. Marouzeau.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1937.

# COMPTE-RENDU DES SÉANCES
## DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

### SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1937.

La séance a lieu dans le local de l'Exposition des arts et techniques où a été exposé le *plan monumental en relief de Rome au IVe siècle*, établi par M. l'architecte P. Bigot, membre de l'Institut.

M. Marouzeau, qui avait demandé à l'auteur du plan de vouloir bien le présenter lui-même aux membres de la Société, lui adresse les remerciements les plus chaleureux et lui exprime l'admiration qu'éprouvent tous les représentants de l'antiquité latine pour cette splendide réalisation, fruit de longues et savantes recherches. Aucune des reconstitutions tentées parallèlement (cf. celles qui ont été présentées dans un fascicule récent de la Revue *Capitolium*, t. XII, août 1937 : Marcelliani, Buhlmann, Walcot) ne peut faire oublier l'extraordinaire construction de M. P. Bigot, qui, du reste, est tenue à jour de toutes les modifications suggérées par les fouilles et découvertes successives.

M. P. Bigot, devant un auditoire nombreux, explique, règle en main, les détails du plan, en s'arrêtant particulièrement à ceux qui peuvent prêter à controverse ou à hypothèse, et signalant les points sur lesquels des corrections ont paru nécessaires. Circulant dans l'espace laissé libre entre le pourtour du plan et l'auditoire, il se fait un guide complaisant et inépuisable, allant de colline en colline, des temples aux forums, de Subure au Transtévère, du Colisée au Panthéon, et, à travers la Rome de Constantin, faisant apparaître celle qu'ont édifiée peu à peu les siècles de la République et de l'Empire.

M. Marouzeau, après avoir traduit en quelques mots la gratitude de l'auditoire, demande à M. Ch. Picard, qui arrive d'Italie, de vouloir bien résumer ce qu'il a pu voir à Rome des fouilles et découvertes récentes.

M. Ch. Picard s'excuse de prendre la parole devant un auditoire qui compte les meilleurs spécialistes de l'archéologie et de l'histoire ro-

maine ; il veut, lui aussi, témoigner d'abord, dit-il, son admiration à l'œuvre de M. P. Bigot, à ce merveilleux plan dont l'Institut d'art de l'Université de Paris a été le premier bénéficiaire.

Revenu de Rome où il a passé tout un mois, M. Ch. Picard explique comment il a pu apprécier à nouveau, sur place, la valeur artistique et la solidité du travail réalisé par M. P. Bigot, travail sans cesse remanié par l'artiste lui-même, qui a le mérite extrême de tenir son plan au courant, dans les moindres détails, des rapides modifications dues aux fouilles en cours.

Les informations que peut apporter un voyageur au retour de l'Urbs sont les suivantes : il y a en ce moment à Rome, pour un an, depuis le 23 septembre, une *Mostra Augustea della romanità*, qui offre un tableau historique complet de la civilisation latine, à Rome, dans l'Empire et à l'extérieur, des temps primitifs à l'époque chrétienne. C'est une magnifique aubaine pour les pèlerins de la cité antique, qui ont aussi l'avantage de voir terminées les fouilles de la Via del Impero, et des nouveaux forums. Ni le charme de la ville médiévale et moderne, ni la commodité des touristes n'ont eu à souffrir de ces transformations, qui ne sont pas des démolitions. Sur quelques points, M. P. Bigot aura à tenir son magnifique relief au courant des travaux les plus actuels. — Les quatre temples du Largo Argentina, malgré leurs « énigmes », nous apportent pour la première fois un curieux ensemble architectural du temps même de la République. — Si l'on travaille toujours, et difficilement, au Palais Fiano (Ottoboni Almagiá) et à la Via in Lucina, afin de dégager l'*Ara Pacis* — qui n'a pu être « remontée » à l'occasion du bimillénaire de la naissance d'Auguste, cette année — du moins progressent, au Palatin, les fouilles de la *Domus Augustiana*, que le professeur Bartoli s'efforce de reconstituer, en la dégageant — salles de réception, appartements privés — des suites flaviennes, dues à l'architecte Rabirius, plus complexes et orientalisantes. L'exploration des sous-sols de la Villa Mills a beaucoup profité déjà à la *Domus Flavia;* on espère, à l'arrière de ce complexe de bâtiments, et dans la direction du *Circus maximus* maintenant dégagé, rencontrer bientôt les ruines vénérables du *Lupercal.*

Un musée nouveau a été créé au Palatin, et on y rassemble les documents trouvés sur place, si anciennement que ce soit.

Des travaux très heureux ont été réalisés dans le Forum même : notamment la restauration architecturale du temple de Vesta a fait découvrir une *favissa* archaïque, incluse dans l'établissement des Vestales, avec nombre d'objets d'importation grecque, visibles au musée de Sainte-Françoise Romaine (musée du Forum). On a récupéré à la Basilique Æmilia environ vingt mètres d'une frise sculptée, encore influencée par l'art hellénistique, et qui raconte, en belles scènes animées, les pre-

miers temps « mythiques » de l'histoire romaine : batailles, sièges, châtiment de Tarpeia, enlèvement des Sabines, etc. (musée du Forum). — Près de là, on restaure activement la Curie (église Saint-Adrien), où ont reparu les gradins et les niches, et où il sera possible d'évoquer directement les séances du Sénat impérial.

Au Forum de César, le temple de Vénus genitrix — sous son deuxième état reconstruit —, au Forum d'Auguste, celui de Mars Ultor méritent autant d'études que les curieux Marchés de Trajan, si orientalisants. Ce n'est là que l'essentiel. On a dégagé le Mausolée d'Auguste, travaillé à la Plazza Navone. L'architecture privée n'a pas moins bénéficié que l'architecture publique des fouilles et études nouvelles. On peut maintenant bien connaître, grâce aux *Monumenti della pittura* de G. E. Rizzo, deux ensembles d'habitations d'époque pré-augustéenne au Palatin : la *Casa dei Grifi*, et la prétendue *Casa di Livia* ; par ailleurs, l'*Isieion* du Palatin (fondation sans doute de Caligula), et le *Dolichenum* de l'Aventin (époque tardive) nous renseignent sur les apports successifs des religions étrangères, que les salles de la *Mostra Augustea* mettent en évidence. A la *Domus Aurea*, où il reste encore beaucoup à dégager, la décoration murale apporte déjà sur l'art du peintre Fabulus de précieuses informations : l'histoire de la peinture romaine se précise ainsi.

En somme, la *Rome antique* n'a cessé de s'enrichir, et son plan complexe est en perpétuel « devenir » ; M. P. Bigot saura suivre le mouvement de l'archéologie italienne, qui n'a jamais été plus active et constructive.

M. Ch. Picard signale en terminant l'intérêt des fouilles d'Ostie, près Rome ; là, grâce à M. G. Calza, nous sont rendus des témoignages saisissants de la vie et de l'habitation latines. Non loin, la Nécropole de Porto, déjà célèbre par la découverte de la statue de l'Archigalle, est un lieu de pèlerinage émouvant, dans la paix, sensible plus que partout ailleurs, d'une nécropole latine, la plus évocatrice qui soit pour ceux qu'intéressent les croyances sur l'au-delà.

Des applaudissements chaleureux témoignent de l'intérêt suscité par cet exposé, préface engageante au voyage à Rome que tout latiniste plus que jamais se propose en ce temps de découvertes.

En conclusion de cette séance, M. Marouzeau associe la Société des Études latines au vœu formulé par un des assistants, que le plan établi par M. Bigot soit fixé en une matière plus résistante que le plâtre, selon un projet depuis longtemps approuvé, et dont seule la guerre, avec les crises qui l'ont suivie, a empêché la réalisation.

II.

## SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1937.

Président : M. A. Giffard.

**Membres présents.** — MM. A. Audollent, A. Bazouin, Boucoiran, A. Boulanger, A. Bourgery, Mlle H. Boyer, MM. V. Buescu, E. Carrette, Cauët, M. Chassagnol, P. Collinet, J. Cousin, P. Delacroix, L. Dor, Étienne, L. Ferté, A. Fouilhé, A. Froidevaux, G. Gastinel, M. Gautreau, A. Giffard, A. Grenier, R. Guastalla, Mlles A. Guillemin, M. Guittet, M. L. Herrmann, Mme Jalifier, Mlles Y. James, G. Lamborot, MM. A. Laurent, P. Laurent, Leneveu, E. Lochner, A. Loyen, Mlle Malingrey, MM. Ch. Mantoux, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, G. Michaud, É. Michon, J. Noiville, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, A. Piganiol, A. Pinaud, G. de Plinval, M. Poète, Ch. Samaran, Mlles A. Tachauer, H. Veil, J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

**Communications du Bureau.**

M. Marouzeau rend compte du voyage qu'il vient de faire en Suisse pour assister à la séance du Groupe romand qui a réuni à Moudon un grand nombre de participants. Il fait connaître qu'il est invité pour une série de conférences par les Universités et Sociétés scientifiques de Bucarest, Cluj, Budapest, et qu'il aura à étudier avec les membres roumains de la Société le projet d'organisation d'un groupe affilié à la Société.

Il annonce qu'il a reçu de M. J. Cousin, d'accord avec le recteur de Besançon, M. Galletier, l'offre d'organiser une excursion-congrès dans cette ville. La proposition, accueillie avec reconnaissance, doit être subordonnée à un projet d'excursion en Belgique, depuis longtemps envisagé et sur lequel M. L. Herrmann vient à cette séance même apporter des précisions.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. L. Herrmann, qui de sa chaire de l'Université de Bruxelles vient de passer à celle de Rennes, soucieux d'assurer la liaison entre la France et la Belgique, présente de la part de plusieurs de ses collègues belges un projet d'excursion-congrès qui pourrait avoir lieu en 1938, à l'occasion des congés de Pentecôte. L'excursion comporterait essentiellement une séance de travail à Bruxelles, une excursion au site archéologique de Tongres et une visite des collections d'antiques du Musée de Mariemont.

L'Administrateur accueille avec empressement cette proposition et sera heureux d'en étudier la réalisation d'accord avec les Belges qui en ont pris l'initiative.

II. — M. A. Bourgery signale les difficultés d'interprétation que présentent *les premiers textes païens relatifs aux persécutions chrétiennes*, quand on les confronte avec les thèses les plus généralement adoptées. L'attitude de Pline en Bithynie apparaît étrange, et la réponse de Trajan imprécise et incomplète. Quant au texte de Tacite, loin de prouver une hostilité systématique du gouvernement impérial à l'égard des chrétiens, il présenterait plutôt la première persécution comme une série de mesures policières et administratives prises pour donner satisfaction à l'opinion publique. Une pareille interprétation lève les difficultés que présentent non seulement les lettres de Pline et de Trajan, mais aussi l'existence de propriétés chrétiennes à la fin du IIe siècle. Enfin, s'il n'est même pas certain qu'une loi ait existé au temps de Tertullien, on ne peut pas tirer de l'Apologétique la preuve qu'elle remontait à Néron.

A la suite de cette communication, dont M. Giffard souligne l'intérêt, en rappelant la nécessité de pratiquer sans relâche le contrôle des textes, une longue discussion s'engage.

M. L. Herrmann rappelle les témoignages qui attestent des persécutions contre les chrétiens avant Néron et signale le fait que saint Paul a été inquiété dans sa tournée de Macédoine pour avoir contrevenu aux « lois de César ».

M. J. Zeiller se déclare d'accord avec M. Bourgery sur la tolérance naturelle de l'État romain, qui ne prend pas l'initiative de persécutions et qui, cependant, dans le cas du christianisme, a bien vite su à quoi s'en tenir. Mais il estime difficile de révoquer en doute l'existence d'une loi — et d'une loi néronienne (*institutum Neronianum*, *Ad nat.* VII) — spécifique contre les chrétiens. Toute l'apologétique du IIe siècle suppose le *non licet esse christianos*. Et la réponse de Trajan à Pline a tous les caractères d'un texte *interprétatif* d'un instrument législatif préexistant.

Pour Mgr de Mayol de Lupé, la loi contre les chrétiens semble certaine. Si l'affirmation de Sulpice-Sévère, toute nette qu'elle soit, peut être mise en doute (vu l'époque et l'auteur), l'affirmation de Tertullien ne doit pas être suspectée, d'autant que Tertullien l'apologiste est en même temps Tertullien le jurisconsulte. La lettre de Pline prouve que la législation contre les chrétiens était en sommeil, mais elle atteste que le seul nom de chrétien était punissable, ce qui ne peut avoir de sens que si une loi existait. Et c'est ce que confirme la réponse de Trajan. La loi de majesté sous le coup de laquelle tombaient les chrétiens ne suffit pas à expliquer la possibilité de les condamner sur leur seul nom de chrétiens.

M. Piganiol pense que la réponse de Trajan établit sans conteste la réalité du délit de christianisme. Mais il faut noter, d'abord, l'ignorance d'Eusèbe, qui ne connaît point de loi de Néron, puis le rescrit d'Hadrien, qui ne punit pas un délit bien défini, mais fixe des gradations de peine d'après la gravité des fautes. Le christianisme mettait réellement en danger la société impériale. Il est vraisemblable qu'il a été mis hors la loi. Peut-être l'acte qui le frappait n'était-il pas rédigé en termes d'une précision juridique absolue. Mais cet acte existait, sans doute, dès le règne de Néron.

M. Audollent s'attache à montrer, d'après Tertullien, que l'application des lois contre les chrétiens dépendait souvent du caractère dur ou bienveillant des magistrats qui devaient apprécier la faute de ces opposants au pouvoir. Il indique aussi que les chrétiens auraient parfaitement pu trouver dans l'organisation de corporations professionnelles le moyen d'éviter les poursuites du gouvernement.

M. Bourgery se félicite d'avoir provoqué un échange de vues propre à nuancer ou rectifier dans le détail l'interprétation qu'il a suggérée ; les difficultés que la discussion a contribué à mettre en lumière semblent provenir de ce que les gouverneurs chargés de surveiller l'application de la loi sont fréquemment, comme Pline, des personnes éclairées et soucieuses d'équité.

M. Giffard lève la séance en remerciant M. Bourgery de cette communication dont l'intérêt peut se mesurer à l'abondance des discussions qu'elle a provoquées.

III.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(11 décembre 1936).

Président : M. A. Giffard.

**Membres présents.** — Les mêmes qu'à la séance précédente.

**Rapport de l'Administrateur.**

M. Marouzeau présente, avec les explications utiles, son Rapport sur l'activité de la Société pendant l'année écoulée :

— L'activité scientifique de la Société a été multiple et féconde. Outre les séances ordinaires, deux réunions mensuelles ont été consacrées à recevoir des Sociétés sœurs : l'Association pour l'encouragement

des études grecques et la Société de linguistique de Paris. Une excursion-congrès à Bâle et Augst a fourni l'occasion de poursuivre la collaboration si heureusement inaugurée avec les latinistes de la Suisse romande et de l'étendre à ceux de la Suisse alémanique. Sur le modèle du Groupe romand, si prospère, sont en voie de constitution d'autres Groupes rattachés à notre Société dans divers pays de langue française ou de tradition classique : Belgique, Roumanie, Amérique latine. Les relations avec l'étranger ont été assurées par des voyages et conférences de plusieurs de nos membres : MM. J. Carcopino et P. Collinet en Angleterre, M. E. Albertini au Brésil, M. Ch. Picard en Italie, M. A. Ernout au Canada, M. J. Marouzeau en Hongrie et Roumanie.

La Société a pris ou encouragé diverses initiatives intéressant la recherche scientifique, l'enseignement ou la diffusion de la culture classique : fondation d'un Institut d'histoire des textes (M. F. Grat), projet d'un Musée du Paris gallo-romain (M. A. Grenier), organisation de l'enseignement par la radio (M. G. Gastinel), représentations de théâtre antique par les étudiants.

La Société s'est préoccupée d'associer les jeunes à son activité ; des groupes d'étudiants ont participé non seulement à ses séances, mais aussi à des réceptions d'étudiants étrangers et aux réunions internationales.

La Collection d'études latines se sera accrue cette année d'un volume important, dû à M^lle^ A. Guillemin ; un autre, de M. Marouzeau, est en cours d'impression ; plusieurs autres sont en préparation, malheureusement retardés par la difficulté de trouver les fonds nécessaires à l'impression.

L'action de la Société a été encouragée et facilitée par des subventions et dons de la Caisse des recherches et de divers membres.

Ses ressources demeurent cependant insuffisantes pour faire face aux dépenses de publication, accrues par la hausse considérable des prix d'impression. Pour le volume de la collection qui vient de paraître, la Société n'a pu prendre à sa charge qu'une partie des frais d'impression ; un autre volume en cours d'impression sera à la charge de l'auteur. Il a fallu, pour maintenir le budget en équilibre, réduire légèrement le volume de la Revue et, en dépit de toutes les mesures d'économie, les devis établis par l'imprimeur pour l'année à venir dépassent les disponibilités prévisibles ; il a donc fallu envisager un relèvement de la cotisation, que le Bureau propose de fixer désormais à 50 francs. Ce relèvement de 20 % reste très inférieur et à l'accroissement général des prix et au taux des dévaluations subies par le franc. Le Bureau espère qu'il permettra de parer aux difficultés immédiates, mais il rappelle aux membres la nécessité de s'acquitter sans délai de leurs cotisations (au-

tant que possible dans les deux premiers mois de l'année), de façon à éviter les frais de rappel et de recouvrement, et il fait un appel pressant à tous ceux qui pourraient, en apportant un soutien matériel à la Société, la mettre en mesure de poursuivre sa tâche et d'être de plus en plus ce qu'elle s'honore d'être devenue, un centre d'attraction mondial pour les études latines.

**Présentation des comptes.**

M. Marouzeau présente, avec toutes explications utiles, les comptes établis comme suit par la Trésorière :

*Recettes :*

| | | |
|---|---|---|
| Report d'exercice | 159 fr. | 41 |
| Cotisations annuelles | 17,962 | 70 |
| Cotisation forfaitaire | 1,000 | » » |
| Intérêt de cotisations forfaitaires | 253 | 32 |
| Bénéfice sur la vente de la Revue | 7,265 | 40 |
| Bénéfice sur la vente de la Collection | 888 | 80 |
| Subvention de la Caisse des recherches | 5,000 | » » |
| Subventions pour publication de la Collection | 5,500 | » » |
| Contribution volontaire | 288 | » » |
| Total | 38,317 fr. | 63 |

*Dépenses :*

| | | |
|---|---|---|
| Impression de la Revue 1936, fasc. 2 (solde) | 3,036 fr. | 25 |
| — — 1937, fasc. 1 (totalité) | 12,981 | 35 |
| — — 1937, fasc. 2 (provision) | 4,000 | » » |
| Tirages spéciaux | 1,764 | 80 |
| Rétributions d'auteurs | 2,420 | » » |
| Secrétariat de la Société (indemnité forfaitaire) | 1,500 | » » |
| Direction et rédaction de la Revue (id.) | 2,000 | » » |
| Trésorerie (id.) | 1,000 | » » |
| Relations avec l'étranger | 680 | » » |
| Congrès et cotisations | 490 | » » |
| Frais de séances et gratifications | 744 | 85 |
| Frais de poste et papeterie | 1,204 | » » |
| Frais de banque et de compte postal | 13 | 60 |
| Achat de rente pour cotisation forfaitaire | 883 | 95 |
| Provision pour volumes de la Collection | 5,500 | » » |
| Total | 38,218 fr. | 80 |

*Avoir :*

| | |
|---|---|
| Compte en banque | 49 fr. 35 |
| Compte de chèques postaux | 18 08 |
| Caisse de la Trésorière | 31 40 |
| Total | 98 fr. 83 |

*Balance :*

Recettes : 38,317 fr. 63 — Dépenses : 38,218 fr. 80 = 98 fr. 83.

— La Commission des comptes, après examen des livres et pièces comptables, approuve les comptes ci-dessus :

A. Giffard, Ch. Samaran, A. Grenier.

**Élections.**

Le Président devant, aux termes du règlement, être renouvelé à la fin de l'exercice, l'Administrateur propose de transmettre à M. P. de Labriolle l'expression de la plus affectueuse gratitude pour le dévouement et l'autorité qu'il a apportés à présider les séances de la Société. La maladie l'a tenu éloigné de nos dernières réunions, mais l'Administrateur est heureux d'annoncer qu'il est désormais en état de reprendre son activité. La Société lui adresse ses meilleurs vœux.

Il est procédé aux élections, qui constituent le Bureau pour 1938 de la manière suivante :

*Président :* M. Étienne Michon ;
*Vice-présidents :* MM. Ch. Picard et A. Giffard ;
*Administrateur :* M. J. Marouzeau ;
*Trésorière :* M^lle^ J. Wuilleumier ;
*Commissaires aux comptes :* MM. Ch. Samaran, A. Grenier, A. Bourgéry.

# EXCURSION-CONGRÈS

## A BÂLE-AUGST

(15-17 MAI 1937)

## SÉANCE COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES ET DU GROUPE ROMAND

La tradition se poursuit des excursions annuelles qui permettent aux membres de la Société de se réunir dans un lieu propre à l'évocation de l'antiquité romaine. Cette année, grâce à une initiative du Groupe romand, la réunion a pu se faire en Suisse allemande, sur le site archéologique d'Augst (Augusta Raurica). Elle a occupé le dimanche et le lundi de Pentecôte, deux journées favorisées par un temps splendide.

Étaient présents, de la Société des études latines : Mme et M. H. Bardon, MM. J. Bazouin, G. de Boussineau, M. Chassagnol, S. Delacroix, A. Ernout, A. J. Fehr, L. Ferté, A. Froidevaux, J. Gagé, G. Guichard, A. Hoeppfner, P. de Labriolle, Mme et M. Lafaix, M. Leneveu, Mlle Malingrey, MM. J. Marouzeau, J. Mellot, L. Mertz, L. Pichard, M. Pointeau, F. Préchac, Mlle H. Veil, Mlles J. et H. Wuilleumier, M. P. Wuilleumier, M. A. Yon.

Du Groupe romand : MM. R. Baumgartner, J. Béranger, J. Borel, H. Borle, J.-P. Borle, Mlle E. Bréguet, MM. P. Chessex, E. Dutoit, P. Fabre, Ch. Favez, J. Gachet, A. Ginnel, M. Jeanneret, H. Kaden, A. Labhardt, M. Niedermann, A. Oltramare, Mlle M. Perelmann, MM. D. Piguet, A. Pittet, E. Reymond, L. Stubbe, J. Treyvaud ; auxquels s'étaient joints Mmes P. Fabre, H. Kaden, M. H. Marguerat, Mlle Niedermann, Mmes A. Oltramare, E. Reymond, M. P. Thévenaz.

La Suisse allemande était représentée par les professeurs P. Ganz, F. Staehelin, Liechtenhan (Bâle), F. Busigny, M. et Mme Meyer (Zurich), E. Maeder (Aarau), H. Staehelin (Rheinfelden).

De nombreux étudiants et étudiantes s'étaient joints aux deux groupes français et suisse : vingt-quatre de Paris, dix de Lyon et dix de chacune des Universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel.

Une séance de travail eut lieu le dimanche à Augst, de 10 heures à midi.

M. A. Oltramare, président du Groupe romand, ouvre la séance en souhaitant au nom du Groupe une affectueuse bienvenue aux membres français de la Société et aux latinistes suisses alémaniques qui ont accepté l'invitation des organisateurs. Il rappelle les belles journées antérieures d'Alésia, de Genève et de Lyon, remercie M. J. Marouzeau, à qui l'on doit le bénéfice de ces rencontres cordiales, salue M. P. de Labriolle, président de la Société, dont les années d'enseignement à Fribourg ont laissé aux Suisses un vivant souvenir, et M. F. Staehelin, qui a bien voulu accepter de guider les congressistes sur le site choisi.

Il se félicite de voir assemblés avec leurs maîtres de nombreux étudiants, qui trouvent dans ces réunions l'occasion de créer dans l'élite de la jeunesse universitaire un esprit de camaraderie internationale.

Il rappelle que les fouilles d'Augst, qu'il convenait particulièrement de visiter en cette année du bimillénaire d'Auguste, ont été effectuées grâce à des crédits destinés à fournir du travail aux chômeurs. Cette organisation, dont profitera grandement notre connaissance de l'Helvétie romaine, doit s'étendre, dit-il, à la Suisse romande, et pourrait être appelée en particulier à favoriser les fouilles dans la plaine d'Avenches, qui recèle encore tant de richesses archéologiques. L'Assemblée unanime émet un vœu dans ce sens.

M. Oltramare termine son allocution de bienvenue en souhaitant que le rayonnement de la Société s'accroisse encore, et qu'en particulier l'organisation depuis longtemps projetée d'un Groupe wallon permette à Français et Suisses de se donner rendez-vous l'an prochain en Belgique, où abondent aussi les souvenirs de Rome.

M. P. de Labriolle, président de la séance, remercie au nom des participants français les organisateurs suisses de cette belle réunion, le Département bâlois de l'instruction publique et le Bureau du Groupe romand, qui ont ménagé aux congressistes une hospitalité généreuse, M. A. Oltramare, président, et M. Ch. Favez, secrétaire du Groupe, qui se sont dépensés sans compter pour établir et réaliser le programme de cette réunion, enfin le professeur F. Staehelin, dont il rappelle les beaux travaux sur la Suisse romaine.

M. J. Marouzeau présente les excuses de plusieurs membres éminents de la Société qui ont été empêchés par diverses obligations de prendre part au voyage.

Il met l'Assemblée au courant de la vie de la Société pendant l'année écoulée : relations avec des Sociétés françaises (Société de linguistique, Association pour l'encouragement des études grecques) ou étrangères (Society for the promotion of roman studies, Comité belge de la Revue d'études latines « Latomus »), réunions et consultations, initiatives dans

l'ordre de la recherche scientifique et de l'organisation des études, projets et vues d'avenir.

Il s'associe au vœu de M. Oltramare en ce qui regarde la prochaine réunion annuelle ; il indique qu'il a déjà fait l'accueil le plus empressé à une initiative prise dans ce sens par plusieurs membres belges, et se félicite qu'il se soit créé désormais, grâce à l'empressement de tous, une tradition de « voyages latins ».

Le programme de la séance comportait deux communications, relatives l'une à l'histoire littéraire, l'autre à l'archéologie.

I. — Mlle E. Bréguet, professeur à l'École secondaire de jeunes filles de Genève, propose une interprétation des *élégies du « Corpus Tibullianum » relatives à Sulpicia et Cerinthus.*

Indépendamment des problèmes littéraires qu'ils soulèvent, les courts poèmes du « Corpus Tibullianum », IV, 2-12, qui nous transmettent le roman de Sulpicia et de Cerinthus, méritent de retenir l'attention, comme document psychologique d'abord, et parce qu'ils donnent un aperçu de la vie mondaine à Rome vers l'an 15 av. J.-C. Les cinq premiers ont été composés par un poète du cercle de Messalla, sur les thèmes que lui fournissaient les billets qui suivent, écrits par Sulpicia elle-même.

L'identité de Cerinthus reste un mystère. Personnage d'arrière-plan, il apparaît comme un jeune homme riche, mais de naissance inférieure à celle de Sulpicia ; il mène une vie facile et brillante, où prennent place avant tout les parties de chasse, les aventures galantes et les plaisirs mondains.

Sulpicia, en revanche, grâce à ses billets, qui constituent une sorte de journal intime, nous est fort bien connue. Fille d'un Ser. Sulpicius et vraisemblablement nièce de Valerius Messalla Corvinus, élevée dans ce milieu intellectuel et patricien où le sérieux ne va pas sans quelque raideur, Sulpicia s'affranchit avec désinvolture de toutes les traditions de sa famille et de sa classe : elle aime un jeune homme qui n'est pas de son rang et mène en toute liberté son aventure fort loin. Orgueilleuse, volontaire, passionnée, combative, elle paraîtrait d'un tempérament peu féminin, si elle ne manifestait çà et là une coquetterie souriante, de la timidité, de la tendresse, de l'humilité même. Il faut suivre dans ses vers la mobilité, la diversité et la complexité de ses sentiments : elle réussit à les exprimer avec une sincérité et une spontanéité qui font penser à Catulle, avec tant de fraîcheur et de vie qu'après plus de dix-neuf siècles cette jeune Romaine semble être des nôtres.

M. P. de Labriolle loue la finesse de l'exégèse qui a permis à Mlle Bréguet de tirer plus de parti qu'on n'avait jamais fait d'un texte

trop négligé, et donne la parole à M. F. Staehelin, qu'il remercie par avance de vouloir bien présenter sa communication en français.

II. — M. F. Staehelin, professeur à l'Université de Bâle, souhaite d'abord la bienvenue aux latinistes sur le territoire de la vieille cité romaine d'Augst, et leur transmet les vœux de M. le conseiller d'État Hauser, chef du Département de l'instruction publique du canton de Bâle-Ville.

La *Colonia Raurica* a été fondée en 44 (plutôt que 43) av. J.-C., par L. Munatius Plancus. Son nom ancien de *Raurica*, dérivé du nom de la tribu celtique des Rauriques, a disparu pour faire place à celui de *Augusta*, en qui survit le souvenir de l'empereur. C'est, en effet, sous le règne d'Auguste (probablement entre 16 et 13 av. J.-C.) que la colonie a subi une promotion titulaire, peut-être un agrandissement, sans changer pourtant sa situation juridique qui fut celle d'une vraie colonie de citoyens romains.

Vu la valeur stratégique de ce point situé à l'extrême périphérie de l'empire et au carrefour de deux grandes routes, on a toute raison de supposer que les colons étaient, en partie au moins, des vétérans qui furent obligés d'accomplir des devoirs militaires. Ce qui est sûr, c'est que, dès le commencement, la ville fut pourvue d'un théâtre, que les citoyens faisaient partie de la *Quirina tribus*, qu'ils avaient à leur tête des *duoviri* et un *ordo decurionum*, et qu'il existait une classe des *seviri Augustales* ici comme dans tous les centres de vie urbaine. En 73/74 après J.-C., des détachements des légions *I Adiutrix* et *VII Gemina Felix* furent mis en garnison à Augst pour prendre part à la conquête de la Forêt-Noire sous le commandement de Cn. Pinarius Cornelius Clemens, et c'était alors que le théâtre fut transformé en amphithéâtre, le goût des soldats préférant aux mimes les spectacles sanglants de l'arène. Mais, en 100, toutes les troupes romaines quittent leurs garnisons d'Helvétie pour être disposées sur les nouvelles frontières au delà du Rhin, en particulier sur l'emplacement du *limes* qui traverse l'Allemagne actuelle. Depuis ce temps, le pays des Helvètes et des Rauriques jouit d'une paix parfaite. La plupart des beaux édifices, sacrés et profanes, semblent avoir été érigés pendant cette période ; l'amphithéâtre cède la place à un nouveau théâtre, plus grand que celui de Plancus et d'Auguste. Cet état des choses dure jusqu'aux premières invasions des Alamans, vers 200. La nécessité de fortifier la frontière du Rhin s'imposa alors, et vers 300 Dioclétien et Maximien firent ériger tout près d'Augusta, au bord du fleuve même, une nouvelle forteresse nommée *Castrum Rauracense*, reliée par un pont à la rive droite. Pour construire le castrum on a utilisé les matériaux de la vieille cité, dont une partie au moins devait être en ruines depuis les invasions. Malgré cette spoliation, Augusta

n'a point cessé d'exister ; protégée, au contraire, par la forteresse voisine, elle recouvra de nouvelles forces, de sorte qu'Ammien Marcellin peut affirmer (15, 11, 11), vers le milieu du IVe siècle, que, dans le pays des Sequani, il n'y avait pas de cités plus grandes que Augst (et Besançon). Le même historien nous apprend (21, 8, 1) que Julien l'Apostat a commencé sa guerre envers Constance II en s'acheminant à Augst en 361. La vie de la cité romaine put se prolonger encore jusque vers 454, année de la mort d'Aétius. Alors, ce fut la fin, causée d'abord par l'invasion définitive des Alamans en Suisse, puis par l'accroissement d'une nouvelle cité située à sept ou huit kilomètres en aval d'Augst, au coude du Rhin, celle qui fut la ville épiscopale de *Basilia* (Bâle) et qui a quelque droit de se dire la fille d'Augusta Raurica.

M. Staehelin donne quelques explications sur les résultats des fouilles qui ont été entreprises à Augst depuis le XVIe siècle et qui se font actuellement sous la direction de la Société d'histoire et d'archéologie de Bâle. A l'aide de projections, il montre d'abord des plans et des reconstructions de ce qui n'est plus visible sur le site : le temple, le grand *forum*, la *basilique*, rangés derrière le théâtre tout comme à Alésia ; ensuite la *curia*, deux autres temples et deux autres *fora*, les thermes et les fragments d'une enceinte qui ne fut jamais achevée. Puis il présente avec quelque détail les ruines du théâtre, qui sont encore aujourd'hui les plus imposantes parmi ceux des théâtres romains connus au nord des Alpes. On peut se rendre compte des développements subis par la ville en consultant l'excellent ouvrage de M. R. Laur-Belart, directeur actuel des fouilles, intitulé *Führer durch Augusta Raurica* (Bâle, 1937).

En terminant, M. Staehelin remercie vivement la Société des études latines d'avoir honoré de sa présence cette cité qui fut le premier foyer de la civilisation latine dans la contrée. Il évoque la mémoire de son fondateur Munatius Plancus, à qui la ville de Bâle, au temps de l'humanisme florissant, a rendu hommage « pour avoir le premier illustré cette région » (« vetustissimo tractus huius illustratori »). C'est lui qui fait le lien entre la France et la Suisse, puisqu'il est aussi le fondateur de Lyon (« in Gallia colonias deduxit Lugudunum et Rauricam », dit l'inscription de son monument funéraire à Gaète) ; son souvenir mérite de présider à cette réunion où Français et Suisses fraternisent dans le souvenir de Rome.

M. P. de Labriolle interprète les chaleureux applaudissements qui accueillent la belle conférence de M. F. Staehelin en soulignant l'intérêt exceptionnel d'une reconstitution historique qui posait tant de problèmes à la fois : archéologiques, techniques, politiques, culturels.

M. P. Wuilleumier insiste sur les particularités du théâtre-amphi-

théâtre que M. Staehelin a si heureusement présenté : seul monument romain qui ait subi une double métamorphose, car, si le théâtre de Cherchell a été transformé aussi en amphithéâtre, il n'a pas repris ensuite l'aspect d'un théâtre. Puis, M. P. Wuilleumier évoque les liens « fraternels » qui unissent Augst à Lyon, et il rappelle que, avant d'entreprendre les fouilles actuelles de Lyon, M. le président Herriot avait tenu à visiter les ruines d'Augst ; dues à un même fondateur, Augusta et Lugudunum illustrent la politique du Sénat romain : l'une devait monter la garde au Rhin, tandis que l'autre jouerait le rôle de capitale administrative.

Après la séance, un pique-nique offert par le Département bâlois de l'instruction publique et par le Groupe romand était servi dans les ruines mêmes du théâtre romain, si bien qu'on se trouva sur place pour visiter ensuite l'ensemble des ruines et des fouilles, sous la direction de M. Staehelin, guide infatigable.

La journée du lendemain lundi fut consacrée à la visite de la ville de Bâle, sous la direction de M. P. Ganz, professeur à l'Université de Bâle, qui dépensa dans l'explication des richesses archéologiques des deux Musées, d'histoire et des beaux-arts, ainsi que de la cathédrale, des trésors d'érudition pittoresque.

Les congressistes s'étaient retrouvés le dimanche soir en groupes amicaux sur la terrasse d'une brasserie, au bord du Rhin, sous un clair de lune romantique. Un dernier déjeuner les réunit le lundi, au cours duquel toasts et chants d'étudiants donnèrent à l'adieu un ton de bonne et réconfortante camaraderie.

---

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU

# GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

## LE 28 NOVEMBRE 1937, A MOUDON (VAUD).

Présidents : MM. A. Oltramare et M. Niedermann.

**Membres présents.** — MM. J. Béranger, D. van Berchem, J. Borel, J.-P. Borle, A. Brauen, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. A. Burger, P. Chessex, P. Collart, G. Cuendet, l'abbé E. Dutoit, Mlle J. Ernst, MM. P. Fabre, Ch. Favez, l'abbé J. Gachet, A. Ginnel, Mlle J. Hersch, MM. M. Jeanneret, L. Junod, H. Kaden, Mlle M.-J. Mercier, MM. R. Monnard, M. Niedermann, A. Oltramare, A. Perrenoud, l'abbé A. Pittet, E. Reymond, H. Stehlé, L. Stubbe, Mme A. Virieux-Reymond, M. R. Wiblé.

A ces membres s'étaient joints : MM. P. Aubert, R. Delacrausaz, Mmes P. Fabre, Ch. Favez, MM. J. Lerch, J. Marouzeau, Mme E. Raymond, MM. E. Rogivue, Virieux-Reymond.

**Séance administrative.**

M. A. Oltramare rappelle avec regret le décès de M. E. Frankfurter et énumère les récentes admissions qui assurent un accroissement du Groupe. Le rapport du Président, ceux du Trésorier et des vérificateurs des comptes sur l'exercice 1936-1937, ainsi que le procès-verbal de la dernière séance, sont approuvés.

A l'ordre du jour figure l'élection du Comité pour les années 1938 et 1939. L'un de ses membres, M. P. Fabre, appelé à l'Université de Strasbourg, est démissionnaire. M. Oltramare le félicite de sa nomination et lui exprime les sincères regrets du Groupe romand, qui perd en lui un collègue aimé. A sa place, l'Assemblée élit M. l'abbé Dutoit, lecteur à l'Université de Fribourg. M. Oltramare demande instamment à être relevé de ses fonctions de président et propose la nomination de M. Niedermann, qui se récuse. Après une longue discussion, M. Oltramare déclare céder pour la dernière fois aux pressantes sollicitations du Groupe. Le Comité est ainsi constitué : MM. A. Oltramare, président ; M. Niedermann, vice-président ; Ch. Favez, secrétaire-trésorier ; l'abbé Dutoit, membre suppléant.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. D. van Berchem, licencié ès lettres, présente une communication sur *Auguste et la plèbe frumentaire*, où, s'appuyant sur des textes nombreux, il renouvelle une question que les historiens modernes avaient crue résolue. Le système de distributions gratuites de blé à Rome a été jugé diversement de l'antiquité à nos jours. L'étude qu'en a faite M. van Berchem l'amène à considérer le droit au *frumentum publicum* comme un droit politique et la plèbe frumentaire comme l'ensemble des citoyens romains opposés aux non-citoyens.

M. Oltramare souligne le grand intérêt et l'originalité des vues de M. van Berchem et se déclare convaincu par ses arguments. Une discussion s'engage, au cours de laquelle prennent la parole MM. Stubbe, Favez, Niedermann, Kaden, et qui fournit l'occasion à M. van Berchem, en répondant aux questions posées, de préciser plusieurs points de sa remarquable communication.

II. — M. Oltramare passe la présidence à M. Niedermann pour entretenir ses auditeurs de la *question d'Orient sous le principat d'Auguste et des réactions de l'opinion publique.* Il rend un hommage de circonstance à la personnalité de celui qui sut maintenir la paix entre Rome et les Parthes en dépit de toutes les difficultés. Il esquisse l'histoire des relations entre les deux grands États depuis Actium jusqu'à la reddition des enseignes de l'armée de Crassus, en étudiant toutes les allusions qu'on trouve aux événements d'Orient dans les œuvres de Virgile, d'Horace et de Properce. Ces poètes n'adoptèrent pas, comme on l'affirme, une attitude d'opposition en annonçant d'avance une guerre de revanche avec le roi des Parthes. Leurs campagnes devant l'opinion faisaient partie du plan d'action diplomatique grâce auquel, tout en désarmant effectivement, Auguste put intimider et faire céder les adversaires de Rome sans courir le risque d'une expédition militaire. C'est là un chef-d'œuvre d'action politique qui fait pendant à celui que réalisa le fondateur du principat dans le domaine de l'organisation intérieure.

Cette belle communication, qui met en lumière un des côtés les plus remarquables de l'activité politique d'Auguste, ne put pas, faute de temps, être suivie de discussion. M. Niedermann exprima le vœu qu'on pût la lire dans un des prochains numéros de la *Revue des Études latines.*

— Les derniers instants de la matinée furent consacrés à évoquer des souvenirs de l'excursion-congrès d'Augst au moyen de projections cinématographiques, extrêmement divertissantes, que fit passer sur l'écran M. J. Borel, professeur au Collège classique de Neuchâtel.

— Au cours du déjeuner qui suivit, on applaudit une causerie de

M. Oltramare, suivie d'un toast chaleureux ; M. J. Marouzeau, administrateur de la Société des Études latines, qui avait tenu à rejoindre pour cette réunion ses amis du Groupe romand, fit la Chronique de la Société et évoqua quelques-unes des tâches qui s'offrent aujourd'hui aux latinistes.

**Visite de collections et de monuments.**

Après le déjeuner, sous la direction de M. Meyer, conservateur du Musée, et de M. P. Aubert, professeur au Collège, les assistants visitèrent le Musée, la belle église ancienne et la pittoresque ville de Moudon.

---

# TABLEAU

DES

# ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1937-1938.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
C. S. = *Collège Sévigné*, 28, rue Pierre-Nicole.
E. Ch. = *École des Chartes*, rue de la Sorbonne.
E. N. S. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.
I. A. A. = *Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, avenue de l'Observatoire.

---

## Linguistique générale et indo-européenne.

| | | |
|---|---|---|
| VENDRYES | Exposés de linguistique générale. | E. N. S. Mercredi 11 h. |
| BENVENISTE | Flexion nominale de l'indo-européen. | C. F. Lundi 10 h. 30. |
| — | Théorie de la négation. | C. F. Mardi 16 h. 30. |

## Linguistique et philologie latine.

| | | |
|---|---|---|
| J. BAYET | Introduction à la philologie latine. | E. N. S. Lundi 8 h. 45. |
| MAROUZEAU | Analyse de la phrase latine. | H. E. H. Lundi 16 h. |
| ERNOUT | Explication de textes bas-latins. | H. E. H. Jeudi 16 h. 15. |
| FARAL | Questions diverses de philologie. | H. E. H. Jeudi 10 h. |

**Méthodologie.**

| | | |
|---|---|---|
| De Labriolle | Exercices pratiques de bibliographie. | F. L. *salle G.* Mardi 15 h. 15. |
| Samaran | Bibliographie. Histoire et technique du livre. | E. Ch. Jeudi 10 h. |
| J. Bayet | Introduction à la philologie latine. | E. N. S. Lundi 8 h. 45. |
| Marouzeau | Travail préparatoire d'une édition de Térence. | H. E. H. Jeudi 15 h. |
| Ernout | Critique de textes et direction de travaux. | H. E. H. Jeudi 17 h. 30. |
| Picard | Archéologie classique : bibliographie, méthodologie, explications de textes et de monuments nouveaux. | E. N. S. Mercredi 17 h. (2e semestre). |

**Histoire littéraire.**

| | | |
|---|---|---|
| De Labriolle | Histoire de la littérature latine; la période des origines. | F. L. *amph. Guizot.* Vendredi 10 h. |
| Faral | Questions diverses d'histoire littéraire. | H. E. H. Jeudi 10 h. |
| — | La poésie réaliste au XIIe siècle. | C. F. *salle 4.* Vendredi 14 h. |

**Explication de textes et préparation aux examens.**

| | | |
|---|---|---|
| Ernout | Direction d'études (réception des étudiants). | I. E. L. Mardi 17 h. |
| Vallette | Exercices pratiques. | F. L. *amph. Turgot.* Samedi 9 h. 30. |
| Marouzeau | Leçons d'initiation et explications d'élèves, correction de versions latines pour le certificat d'études latines. | F. L. *amph. Turgot.* Lundi 15 h. |
| J. Bayet | Explications de textes et correction de versions | F. L. *salle C.* Samedi 10 h. |

| | | |
|---|---|---|
| | latines pour la licence de philosophie. | |
| J. Bayet | Exercices pratiques et correction de versions avec commentaire historique (licence d'histoire). | F. L. *salle G.* Lundi 16 h. |
| Boulanger | Explication de textes pour la licence. | F. L. *amph. Turgot.* Lundi 16 h. |
| De Labriolle | Correction de travaux écrits pour la licence. | F. L. *amph. Turgot.* Mardi 11 h. |
| Billod | Version latine pour le certificat d'études littéraires classiques. | F. L. *salle H.* Lundi 17 h. |
| Sausy | Version latine pour le certificat d'études latines. | F. L. *salle H.* Jeudi 17 h. |
| Bazouin | Thème latin pour le certificat d'études latines. | F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h. |
| Ernout | Préparation au certificat de philologie. Exercices pratiques. | F. L. *amph. Guizot.* Mardi 16 h. |
| Boulanger | Explication d'auteurs du programme de licence (César, *De bello civili*, l. III, et Tacite, *Annales*, l. XV). | F. L. *amph. Descartes.* Mercredi 14 h. |
| De Labriolle | Explication d'auteurs du programme de licence (saint Augustin, *Confessions*, l. X). | F. L. *amph. Turgot.* Mardi 11 h. |
| Marouzeau | Explication d'auteurs du programme de licence (Lucrèce, l. V, et Properce, l. IV). | F. L. *amph. Turgot.* Jeudi 9 h. |
| Vallette | Explication d'auteurs du programme de licence (Virgile, *Énéide*, VIII, et Properce, IV). | F. L. *salle* 7. Vendredi 15 h. 15. |
| Ernout | Explication de textes du programme d'agréga- | F. L. *amph. Turgot.* Lundi 9 h. |

| | | |
|---|---|---|
| | tion de grammaire et correction de devoirs. | |
| ERNOUT | Explication de textes bas-latins. | H. E. H. Jeudi 16 h. 15. |
| J. BAYET | Explication de textes du programme d'agrégation (Virgile, *Géorgiques*, I-II) et thème latin pour l'agrégation de grammaire. | F. L. *amph. Guizot.* Samedi 8 h. 15. |
| BOULANGER | Explication de textes, leçons et correction de thèmes pour l'agrégation des lettres. | E. N. S. Lundi 14 h. |
| MAROUZEAU | Explication de textes (Térence, *Heautontimoroumenos*) et version pour l'agrégation de grammaire. | F. L. *amph. Turgot.* Jeudi 10 h. |
| VALLETTE | Explication de textes pour l'agrégation (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, I-XXXI). | F. L. *amph. Descartes.* Vendredi 9 h. 30. |
| FEDEL | Thème et version pour l'École des chartes et l'agrégation féminine; explications de textes. | C. S. Lundi 17 h., Vendredi 16 h. et Samedi 14 h. 30, 15 h. 30 et 16 h. 30. |
| DESJARDINS | Commentaire littéraire et philologique et leçons pour l'agrégation féminine. | C. S. Vendredi 16 h. |
| J. BAYET | Explication de textes pour l'agrégation féminine. | C. S. Mercredi 18 h. |
| SAUSY | Préparation à l'École normale supérieure. | C. S. Mardi 17 h., Mercredi 18 h. et Vendredi 18 h. |
| Mlle DAVID | Explication de textes latins pour l'agrégation d'histoire. | C. S. Mardi 16 h. |
| FARAL | Explication de textes latins du moyen âge. | C. F. *salle* 4. Samedi 10 h. et H. E. H. Jeudi 11 h. |

### Archéologie.

| | | |
|---|---|---|
| ZEILLER | Questions d'archéologie. | H. E. H. Mardi 9 h. |
| CH. PICARD | Travaux pratiques et méthodologie. | E. N. S. (2e semestre). Mercredi 17 h. |

### Épigraphie.

| | | |
|---|---|---|
| PIGANIOL | Travaux pratiques d'épigraphie romaine. | F. L. *amph. Michelet.* Mercredi 14 h. 30. |
| ZEILLER | Choix d'inscriptions de Gaule et d'inscriptions chrétiennes. | H. E. H. Lundi 9 h. |

### Paléographie et histoire des textes.

| | | |
|---|---|---|
| DE BOÜARD | Paléographie. | E. Ch. Mardi et Samedi 10 h. |
| SAMARAN | Exercices pratiques de lecture et de description de manuscrits du XIVe siècle. | H. E. H. Mardi 15 h. 30. |
| — | Questions paléographiques. | H. E. H. Mardi 17 h. |
| ERNOUT | Critique de textes latins et travaux pratiques. | H. E. H. Jeudi 17 h. 30. |
| MAROUZEAU | Préparation d'une édition de Térence. | H. E. H. Jeudi 15 h. |

### Histoire.

| | | |
|---|---|---|
| PIGANIOL | Introduction à l'histoire romaine. | E. N. S. Mercredi 10 h. |
| — | Le Bas-Empire depuis la mort de Julien. | F. L. *amph. Quinet.* Lundi 15 h. |
| — | Rome au IIe siècle av. J.-C. | F. L. *salle d'histoire n° 1.* Lundi 9 h. |
| — | Exercices pratiques en vue du certificat d'histoire ancienne. | F. L. *salle d'histoire n° 2.* Lundi 14 h. (2e semestre). |
| J. BAYET | Exercices pratiques et versions latines avec | F. L. *salle G.* Lundi 16 h. |

| | | |
|---|---|---|
| | commentaire historique. | |
| ALBERTINI | La crise de l'Empire romain au IIIe siècle. | C. F. *salle* 5. Lundi 14 h. |
| — | Recherches sur les mouvements de population à l'intérieur de l'Empire. | C. F. *salle* 5. Mardi 14 h. |
| GRENIER | La vie économique de la Gaule romaine. | C. F. *salle* 5. Mardi 17 h. |
| — | Étude analytique et critique de l'œuvre de C. Jullian : la Gaule romaine. | C. F. *salle* 4. Vendredi 9 h. 45. |

**Droit.**

| | | |
|---|---|---|
| GIFFARD | Droit romain. 1re année. | F. D. *amph. II.* Lundi, mardi, mercr. 16 h. 50. |
| COLLINET | Cours de 1re année. | F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, samedi 9 h. 50. |
| LÉVY-BRUHL | Cours de 2e année. | F. D. *amph. I.* Jeudi, vendredi, samedi 9 h. 50. |
| NOAILLES | Doctorat : droit romain approfondi. | F. D. *amph. V.* Mardi et mercredi 11 h. |
| LE BRAS | Doctorat : histoire du droit canonique. | F. D. *amph. V.* Mercredi et vendredi 17 h. 30. |
| GRAND | Histoire du droit civil et du droit canonique. | E. Ch. Jeudi et vendredi 14 h. 30. |

**Philosophie et histoire religieuse.**

| | | |
|---|---|---|
| BASANOFF | Le templum du Palatin et le culte primitif de Janus. | H. E. R. Lundi 15 h. 30. |
| A. BAYET | Le conflit de la morale païenne et de la morale chrétienne au lendemain de la victoire de l'Église. | H. E. R. Jeudi 10 h. |
| GRAND | Histoire du droit civil et du droit canonique. | E. Ch. Jeudi et Vendredi 14 h. 30. |

| | | |
|---|---|---|
| LE BRAS | La conception canonique des rapports avec l'au-delà. Formulaires et sentences d'officialités. | F. D. *amph. F.* Mercredi et vendredi 14 h. 30. H. E. R. Vendredi 15 h. et 16 h. 15. |
| GOGUEL | Le christianisme hellénique et le paulinisme. | H. E. R. Mercredi 13 h. 50. |
| — | L'apôtre Pierre dans l'histoire et la tradition de l'ancienne Église. | F. L. *salle 6.* Mercredi 15 h. |
| ZEILLER | Épigraphie chrétienne. | H. E. H. Lundi 9 h. |
| — | Questions relatives à l'histoire religieuse au IVe siècle. | H. E. H. Mardi 9 h. |

---

## SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances auront lieu à l'École des Hautes Études, Sorbonne, escalier E, le deuxième samedi de chaque mois (réunion libre à partir de 16 h. 30, séance à 17 heures) — les 8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 12 novembre, 10 décembre 1938.

L'*Assemblée générale annuelle* précédera la séance de décembre.

La séance de mai sera remplacée par une excursion-congrès organisée en Belgique à l'occasion des vacances de Pentecôte.

---

# CHRONIQUE
## DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

---

### I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ.

Notre Société avait fêté en 1932 son deuxième lustre. Elle achève cette année son troisième. Sans chercher dans cette date prétexte à une nouvelle fête commémorative, je demande à mes lecteurs d'en prendre occasion pour une consultation et une sorte d'examen de conscience scientifique.

Il est bon que, périodiquement, les responsables d'une entreprise s'interrogent sur ce qu'ils ont fait et sur ce qu'ils pourraient faire désormais. Je prie les lecteurs de la *Revue*, d'ordinaire collaborateurs passifs et muets, de se poser aujourd'hui avec moi quelques questions et de m'adresser les réponses qu'ils jugeront utiles :

1) Quelles observations auriez-vous à présenter sur le rôle joué par la Société et par la *Revue* depuis leur fondation?
2) Quelles améliorations envisageriez-vous en ce qui concerne :
   *a)* la tenue générale et l'inspiration de la *Revue*?
   *b)* sa composition et ses rubriques?
3) Quels moyens proposeriez-vous pour accroître ses moyens d'action, sa diffusion, ses ressources?
4) Quelles autres réflexions et suggestions, indépendamment de celles que peut provoquer ce questionnaire, auriez-vous à présenter?

— Au cours du semestre écoulé, la vie internationale de la Société a été particulièrement active.

D'abord, un bon nombre de ses membres a rencontré à Bâle et à Augst les représentants du Groupe romand pour une séance et diverses manifestations de confraternité scientifique, dont le compte-rendu a été donné ci-dessus (p. 242). D'autres manifestations de cet ordre sont projetées : plusieurs membres des Universités belges ont exprimé le désir de voir notre Société organiser en 1938 une excursion-congrès dans

leur pays, et une autre suggestion a été accueillie favorablement pour une réunion ultérieure à Besançon.

Dans les derniers mois, la Société a été représentée à l'étranger par plusieurs de ses membres chargés de missions ou de conférences.

M. E. Albertini a continué au Brésil l'œuvre qu'il avait inaugurée lors d'un précédent séjour en collaboration avec M. Jacques Perret. Il a réuni un nombreux public pour un cycle de conférences et amorcé, avec notre confrère M. E. Faria, si dévoué à la cause des études latines, l'organisation d'un Groupe qui se présenterait comme une filiale de notre Société.

— M. Ch. Picard a mis à profit un séjour à Rome pour se mettre au courant des récents travaux archéologiques (fouilles, reconstitutions, dégagements, préparation de l'exposition dite « Mostra Augustea ») dont il nous a donné un compte-rendu sommaire à notre séance de novembre.

— La *Society for the promotion of latin studies* a reçu à sa séance du 1er juin 1937 notre ancien président, M. J. Carcopino.

La séance avait pour objet spécial de rendre hommage à Sir Henry Stuart Jones, à qui était offert, à l'occasion de son 70e anniversaire, un volume de Mélanges (cf. ci-dessous, p. 399, le compte-rendu de cet ouvrage).

« Le président sortant, nous écrivait M. Carcopino à la suite de cette réception, le professeur Hugh Last, rappela d'abord l'hospitalité que lui avait offerte notre Société en décembre dernier, salua ma présence en termes de sympathie chaleureux et adressa un souvenir amical à tous nos confrères, en particulier à notre administrateur M. Marouzeau. Il se félicita, en terminant, des liens qui unissent nos deux associations pour leur avantage commun et le mieux de nos disciplines. J'ai émis dans ma réponse le vœu que l'avenir resserre toujours plus ces liens, et les deux allocutions ont été couvertes d'applaudissements par une assistance où j'ai remarqué Sir Frederic Kenyon, MM. Adcock, de Cambridge, Norman Baynes, Butler et Cary, de Londres, Syme, d'Oxford, etc. Le lendemain 2 juin, le *Times*, dans un entrefilet de sa page politique, soulignait cette heureuse rencontre qu'il attribuait à de « bons Européens », et associait dans un même éloge Sir Henri Stuart Jones et le représentant de la Société des Études latines de France. J'ai là-bas exprimé ma gratitude à mes hôtes anglais. Il convient que je dise aussi ma reconnaissance à notre Société, sur laquelle je reporte tout l'honneur de cette journée. »

— M. Ernout est allé, sur l'invitation de l'Institut scientifique franco-canadien, faire neuf conférences de philologie latine à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal. Un public assidu, composé d'étu-

diants et de professeurs de l'enseignement secondaire, a suivi ces conférences. M. le chanoine Chartier, doyen de la Faculté des lettres, ancien élève de notre École pratique des Hautes-Études et grand ami de la France, s'emploie là-bas de toutes ses forces à maintenir et à développer l'enseignement des langues anciennes ; il se propose de demander la création de deux postes de professeurs de philologie grecque et latine quand l'Université de Montréal, ayant surmonté la crise financière dont elle souffre, sera installée dans ses nouveaux et splendides locaux.

M. Ernout a également parlé à Québec, où dans la vieille Université Laval fleurit une École normale supérieure de latin (abonnée à notre *Revue* !) ; à Toronto, où, grâce à M. Ét. Gilson, les études de latin médiéval sont prospères ; il a, enfin, été l'hôte du Harvard Classical Club à Cambridge, où il a pu apprécier l'activité féconde de notre confrère M. E. K. Rand, si dévoué à notre Société.

— Enfin, le signataire de ces lignes a été appelé en différents pays étrangers. Il a assisté, le 28 novembre, à la séance semestrielle du *Groupe romand*, dont le compte-rendu figure d'autre part (ci-dessus, p. 248). Il a été invité pour une série de conférences en Roumanie, où une réception chaleureuse lui a été réservée par l'Université et par les représentants roumains des études latines, en particulier MM. Herescu, Lambrino, Naum, etc. Il a été appelé à prendre la parole à Bucarest et à Cluj, soit devant les étudiants, soit pour un public plus large. Il a pu visiter, sous la conduite de M. Lambrino, les extraordinaires fouilles d'Histria, et, sous la conduite de M. Barcacila, celles de Drbueta (Turnu-Severin). Il a eu la satisfaction de voir s'organiser à Bucarest une collaboration entre philologues et historiens en vue de fonder un Institut d'études latines qui serait étroitement rattaché à notre Société.

A l'aller, M. Marouzeau avait été invité à Budapest, où il a été cordialement accueilli par M. J. Huszti, professeur de latin à l'Université, et où il a fait deux conférences pour les étudiants et pour la Société des Études philologiques.

Partout l'accueil a été tel que, indépendamment des impressions personnelles recueillies par M. Marouzeau, la Société des Études latines peut se féliciter du prestige et de l'influence dont elle jouit à l'étranger.

## II. — Congrès et Commémorations.

Un *Congrès mondial de la documentation universelle* a tenu ses assises cet été, du 16 au 21 août, au centre Marcelin Berthelot, dans le cadre de l'Exposition internationale des arts et techniques. Pour ce qui concerne la documentation sur le domaine latin, un Rapport suivi de discussion a été présenté par l'auteur de ces lignes, et le Congrès a pris acte des réali-

sations dues à la Société de bibliographie classique : *Bibliographie* des années 1896-1914, rédigée par M. S. Lambrino, actuellement en cours d'impression ; *Dix années de bibliographie classique* 1914-1924, par M. J. Marouzeau ; *Année philologique*, rédigée annuellement par Mlle J. Ernst. Le Congrès a pris acte de ce que désormais sur notre domaine aucun instrument bibliographique essentiel ne fait défaut et a enregistré le vœu que soient assurés à la Société de bibliographie classique les moyens matériels de tenir à jour la documentation.

Un Rapport sur l'activite de la Société de bibliographie classique doit être présenté par Mlle J. Ernst au High School of Librarianship de Londres, dirigé par M. John D. Cowley, en janvier 1938.

— Le troisième *Congrès de l'Association Guillaume Budé* aura lieu à Strasbourg du 19 au 21 avril 1938.

Les cinq sections qui avaient été établies aux Congrès de Nîmes et de Nice seront maintenues : philologie, archéologie, études byzantines, enseignement, humanisme, et il y sera ajouté une section de « religion et philosophie de la Grèce et de Rome ».

Les demandes de renseignements d'ordre scientifique et les projets de communications doivent être adressés à M. A. Boulanger, secrétaire général du Congrès, *131, boulevard de Grenelle, Paris, XVe.*

— Le troisième *Congrès international des sciences phonétiques* aura lieu du 18 au 22 juillet 1938, dans les bâtiments de l'Université de Gand. A la même occasion seront tenues des séances de la *Gesellschaft für Phonetik* et de la *Phonologische Arbeitsgemeinschaft.*

La cotisation est fixée à 25 belgas. Les adhésions et les offres de communications doivent être adressées au Secrétaire du Congrès : Dr Willem Pée, *52, Tentoonstellinglaan, Gand, Belgique.*

— Le huitième *Congrès international des sciences historiques* aura lieu à Zurich du 23 août au 4 septembre 1938.

Les communications relatives au domaine des études latines trouveront place particulièrement dans les sections II et III : histoire ancienne, archéologie classique, sciences auxiliaires, organisation du travail historique. Dans ces sections, les sujets généraux suivants ont été proposés par les Comités nationaux : nouvelles conceptions sur la méthode de l'histoire économique de l'antiquité ; la transition du monde antique au monde médiéval.

Les demandes d'inscription (25 francs suisses) doivent être adressées au Dr G. Hoffmann, *145, Susenbergstrasse, Zürich, Suisse.*

— Du 23 septembre 1937 au 23 septembre 1938, Rome célèbre le *bimillénaire de la naissance d'Auguste.*

Le principal élément de cette commémoration est l'installation dans le Palais des Expositions de la Via Nazionale d'une « Mostra Augustea della romanità », sous la direction du professeur G. Q. Giglioli.

L'Exposition dispose d'une riche documentation concernant les différentes phases de l'expansion romaine à l'époque d'Auguste. Chaque salle réunit un ensemble de documents classés d'après le sujet, mais de provenances très diverses. Grâce au concours des Musées nationaux et des collections particulières de tous pays, on a pu réunir plus de 3,000 moulages, environ 200 maquettes, un nombre considérable de photographies, dessins, copies, d'après les peintures et les mosaïques, de reproductions galvanoplastiques, etc.

L'*Istituto di studi romani*, à titre de participation à la célébration du bimillénaire, annonce pour l'année scolaire 1937-1938 : 1° un cycle de conférences sur la figure et l'œuvre d'Auguste ; 2° une série de conférences présentées par des savants de dix-sept pays sur Auguste et la fondation de l'empire, faisant suite à celles qui ont été tenues l'année dernière ; 3° la publication de *Quaderni Augustei* et de *Quaderni dell' impero* qui recueilleront, outre les conférences augustéennes, des conférences sur l'organisation de l'empire et du monde romain.

## III. — La vie du latin.

La question du latin langue internationale ne cesse d'être reprise par des zélateurs passionnés, et j'en ai entretenu plus d'une fois mes lecteurs (cf., en particulier, t. XI, 1933, p. 23, 45, 301).

Dans les *Entretiens* publiés cette année par l'Institut international de coopération intellectuelle, sous le titre *Vers un nouvel humanisme*, plusieurs des participants ont recommandé la pratique du latin comme langue d'entente et en ont donné l'exemple en séance publique. Je doute, du reste, qu'ils en aient été mieux compris de leurs interlocuteurs, pourtant humanisants. Je crois avoir déjà confessé que je n'étais guère partisan de ce truchement, difficile à manier et à comprendre, inapte à rendre les notions modernes. Mais je dois à l'impartialité scientifique de signaler deux appels nouveaux : l'un de M. J. Rapnouil, directeur de la Revue *Latina Ephemeris* (cf. cette *Revue*, 1936, p. 252), qui m'écrit : « Fateor majora me consilia jamjam agitare mente et moliri ; quibus cogitatis exsequendis ac perficiendis admodum timeo ne par non sim, mihique egomet, si solus relinquar, miserrime deficiam, quippe cum nunc non tantum de eodem jamjam incepto opere plane similiter persequendo, sed de eodem amplificando ac perpoliendo agatur. Plures enim ex his, qui *Latinae Ephemeridis* studiosos semper sese ostenderunt, codices nostros multo majorem lectoribus delectationem esse adlaturos mihi saepius signifi-

caverunt, si typographice ederentur ac picturis linearibus quibusdam ditarentur : quod quidem ut verissimum est, ita ad exsequendum difficillimum. Utinam igitur nobis subsidio atque auxilio veniatur ! Ceterum nonne id effici possit, ut Lutetiae Parisiorum altera quoque majoris molis propagationisque *Latina Ephemeris* fundetur, cujus non tantum Universitatis magistri, sed etiam omnium Gymnasiorum latine doctiores discipuli benevoli atque adsidui fiant conscriptores? Persuasum enim ego habeo, atque experimentis meis deprehensum, talem consociatam operam et omnibus gratissimam, nec sane plerisque inutilem fore. » Je rappelle que l'adresse de M. J. Rapnouil, professeur au lycée du Caire, est : *13, rue Mariette-Pacha, Le Caire, Égypte.*

Un appel parallèle nous vient de M. C. Galassi Paluzzi, président de l'*Istituto di studi romani* : « Il est de notre intention, m'écrit-il, de réunir le plus possible de données bibliographiques sur la publication de lexiques ou dictionnaires édités dans chaque pays pour donner la traduction en latin des termes relatifs à la terminologie scientifique contemporaine, et aussi d'être renseignés sur les ouvrages scientifiques écrits en latin dans les temps modernes. L'Istituto di studi romani, qui se prépare à publier un Bulletin d'information international sur les tentatives propres à répandre l'usage du latin comme moyen de correspondance internationale entre les savants, fera connaître prochainement les détails du programme projeté. » Avis à ceux qu'un tel projet intéresse et qui pourraient répondre à l'appel de M. Galassi Paluzzi, *Palazzo dei Filippini, Piazza della Chiesa nuova, Roma.*

## IV. — Travaux en cours.

J'ai signalé dans une Chronique précédente (cf. ci-dessus, p. 41) qu'une édition du *De uita populi romani* de Varron était en cours de préparation par les soins de M. V. Pöschl, docteur de l'Université de Heidelberg. J'apprends aujourd'hui qu'une édition du même texte a été préparée en Italie par M. B. Riposati et est en cours d'impression dans la collection de l'*Università cattolica* de Milan (9, Piazza S. Ambrogio).

— Notre confrère M. G. B. Pighi, professeur à ladite Université (15, Viale Coni Zugna, Milan), est chargé de préparer pour la Collection des classiques grecs et latins, éditée par les soins de l'Académie des Lincei, une édition d'Ammien Marcellin, et me fait connaître qu'il recevra avec reconnaissance toutes communications relatives aux travaux entrepris sur cet auteur.

— M. E. K. Rand, de l'Université Harvard, dont l'activité infati-

gable s'exerce aussi bien dans le domaine de l'édition que dans celui de l'histoire littéraire et de la transmission des textes, prépare une édition de Servius destinée à remplacer celle de Thilo et Hagen.

— Dans une Chronique de cette *Revue* (t. IX, 1931, p. 362), à propos de la 2e édition de l'*Esquisse d'une histoire de la langue latine* de A. Meillet, je posais la question suivante : « Qui développera la théorie du *perfectum*, en montrant, à l'aide des indications fournies par Meillet, comment sa valeur ancienne est encore reconnaissable dans le latin de l'époque républicaine? » M. R. Lucot, professeur au lycée de Toulouse, a entrepris de répondre à cette question dans un ouvrage qui fera l'objet de sa thèse de doctorat ; il rencontrera dans son enquête les préoccupations de M. K. van der Heyde qui, après plusieurs articles publiés dans cette *Revue* même, a annoncé le projet d'une étude d'ensemble sur l'aspect.

— M. R. Lucot a entrepris, à titre de thèse complémentaire, une édition des passages de Pline l'Ancien qui concernent l'Inde, complément aux textes de Ptolémée et d'Arrien, qui ont été édités par MM. Renou et Chantraine. M. Lucot, qui a été l'élève de M. J. Bloch pour la linguistique indienne, est qualifié pour assurer la collaboration, si précieuse, entre philologues classiques et orientalistes.

— M. H. Bardon a amorcé, également à titre de thèse complémentaire, une étude sur la langue et le style de la critique littéraire chez Sénèque le rhéteur.

— C'est la collaboration entre historiens et philologues que représentera une étude projetée, à titre de thèse de doctorat, par M. Th. Hastrup, professeur au lycée d'Aalborg (Danemark), sur la géographie césarienne de Gaule et de Bretagne. Est-il besoin de dire que ce travail posera une fois de plus les questions importantes des sources de César et des interpolations, sans parler du problème si attachant des erreurs géographiques de l'antiquité?

— M. Fr. Kretschmer, disciple de E. Norden et vivement recommandé par lui, a composé, selon la méthode définie par L. Traube et pratiquée pour Apulée par W. A. Oldfather, un Index de Sidoine Apollinaire. L'intérêt d'un tel ouvrage tient à ce que l'œuvre composite de Sidoine permet la comparaison entre la langue de la prose et celle de la poésie dans la littérature tardive. Malheureusement, l'origine « non aryenne » de M. Kretschmer lui interdit de publier son ouvrage en Allemagne ! Ne serait-il pas possible de trouver les fonds nécessaires pour assurer la publication de cet Index, dont il serait fâcheux que le bénéfice fût perdu et pour la science et pour son auteur?

## V. — Suggestions de travaux.

Il n'est pas mauvais, de temps en temps, pour apprécier le sens dans lequel on doit orienter la recherche, de faire le point en prenant un repère dans le passé.

Il y a trente ans, un philologue notable, R. Heinze, cherchait à définir « les tâches de l'histoire littéraire » (*Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, 1907, p. 161-175). Cette discipline lui paraissait très en retard par rapport aux autres disciplines classiques, et nombreuses étaient, selon lui, les lacunes à combler. Tout au plus admettait-il que le travail préparatoire était fait, les générations du siècle précédent s'étant consacrées à l'établissement des textes et des faits. Ce qui restait à faire, c'était l'histoire proprement dite, et il donnait quelques directives pour l'aborder.

Il faut bien dire que, depuis trente ans, nous en sommes encore à attendre l'ouvrage de systématisation et de refonte que demandait R. Heinze : nous avons vu grossir et rajeunir d'édition en édition les ouvrages de Schanz, Teuffel, qui ont fait leurs preuves et un peu leur temps ; mais les entreprises plus jeunes de F. Leo, Martini, Lejay, par une fatalité, sont restées inachevées ; celle de W. Duff ne nous conduit qu'à mi-chemin ; une récente est en bonne voie, celle de P. J. Enk, mais elle n'a pas encore dépassé Plaute. Peut-être le temps est-il passé des grandes synthèses, que du reste les lacunes de la tradition condamnent à n'être jamais définitives.

C'est dans un autre sens qu'oriente R. Heinze : il attend de l'étude de la langue un renouvellement de l'histoire littéraire ; c'est à lui que nous devons la formule : « l'histoire de la littérature doit être en même temps une histoire du style ». Sur ce point, le travail des trente dernières années a répondu à l'attente de R. Heinze : sans entrer dans le détail, il faut bien reconnaître que l'étude des formes, des thèmes et des procédés littéraires, aidée depuis peu par les efforts faits pour doter la stylistique d'une méthode, a renouvelé notre connaissance de la littérature. Il ne reste peut-être à satisfaire, des desiderata que formulait R. Heinze, qu'un seul, mais qui peut être générateur de bien des travaux : étudier la technique de chaque auteur méthodiquement, comme l'a fait R. Heinze lui-même pour Virgile, au lieu de se borner à de vagues appréciations esthétiques (p. 166).

En particulier, il y aurait à considérer les auteurs qui ont créé une « manière », et par là déterminé les courants littéraires dans une littérature qui a été surtout d'imitation ; cette notion de courants littéraires pourrait fournir à l'historien de la littérature latine une idée directrice

comparable à celle que Brunetière a suggérée pour la littérature française par sa théorie de l'évolution des genres.

En ce qui concerne les différents genres, il y a encore à glaner dans les suggestions de R. Heinze : on n'a pas fait beaucoup pour analyser la technique de la comédie : procédés d'exposition et de dénouement, motivation et caractérisation, traitement des « unités », obligations imposées par l'absence de scènes « intérieures », etc. Dans cet ordre d'idées, vu l'ignorance où nous sommes des modèles grecs, c'est la comparaison entre Plaute et Térence qui surtout pourrait nous éclairer.

Pour l'éloquence, les travaux n'ont pas manqué depuis trente ans ; pour l'histoire non plus (ici pourtant il y aurait une étude curieuse à faire sur la technique du récit).

Mais, dépassant les considérations de personnes et de genres, c'est à une révision générale de nos concepts qu'invite R. Heinze. Notre connaissance des auteurs et des œuvres gagnerait à une sorte de confrontation permanente avec la réalité, avec le milieu. Ce n'est plus là une idée neuve, et maint travailleur s'en est inspiré ; néanmoins il y aurait encore beaucoup à faire dans ce sens : étudier l'auteur dans l'histoire de son temps, comme M. Palanque l'a fait pour saint Ambroise, déterminer les courants d'idées, les influences reçues des événements, les goûts et les modes, définir, comme M^lle^ Guillemin vient de le tenter, le public, auditeur et lecteur, faire sans cesse la liaison avec l'histoire, et, faisant abstraction des comparaisons avec nos littératures modernes, voir les Latins en fonction du monde antique et non à travers nous ; ce sont là des idées que ne méconnaissent pas les vétérans de la science, mais qui devraient, aujourd'hui comme il y a trente ans, inspirer plus qu'elles ne le font les débutants en quête de sujets.

— R. Heinze s'abstient dans son exposé de toucher au domaine immense de la littérature chrétienne ; il faudra pourtant bien qu'un jour un spécialiste de cette littérature fasse aussi le point (qu'en pense M. de Labriolle?) et oriente les recherches des travailleurs dans un domaine où tant de sujets sont à traiter qu'on est souvent arrêté par l'embarras de choisir. En attendant, voici quelques notes recueillies au hasard de lectures.

— M. N. Baynes, dans une *Note on the fifteenth centenary of the death of S. Augustine* (*History*, t. XVI, 1931, p. 194-201), remarque que jusqu'ici « l'étude de la pensée de saint Augustin a été concentrée sur certains moments de son évolution considérés isolément ; le temps est venu d'une synthèse, non pour proposer un nouvel augustinisme, non pour réaliser une conciliation hors du temps entre des éléments de la pensée augustinienne qui sont en conflit évident, mais pour relier les unes aux

autres les étapes de cette pensée multiple, dans son pèlerinage vers la vérité. Une « Vie de saint Augustin » conçue sous cet aspect serait le digne couronnement des travaux qui ont été consacrés à la récente commémoration. »

— Relativement au même auteur, M. K. Jax, dans un article des *Wiener Studien*, t. LIII, 1935, p. 133, note que l' « Indiculus » des écrits de saint Augustin, reconnu désormais comme l'œuvre indiscutable de Possidius, reste, même après la mise au jour de nombreux ouvrages de saint Augustin, un point de départ indispensable pour l'inventaire de cette énorme production... Une édition critique de ce texte, enrichie d'indications relatives à la publication des différents écrits, apparaît comme indispensable. M. K. Jax montre par des exemples l'insuffisance de l'édition de Migne (*Patrologie*, t. XLVI) et signale le profit qu'il y aurait à tirer de l'étude de Kalinka sur le *Codex Veronensis*.

— Pour finir par un autre auteur de basse époque, M. B. Junel, dans un ouvrage dont le compte-rendu a été présenté ci-dessus, p. 207 (*In Cassium Felicem Studia*, Upsal, Lundeqvist, 1936), signale (p. 22) le besoin d'une édition nouvelle de Cassius Felix, enrichie d'une nouvelle collation des manuscrits et pourvue d'index détaillés.

J. Marouzeau.

---

# INITIATIVES ET PROJETS

## FONDATION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE ET D'HISTOIRE DES TEXTES

Un Institut de recherche et d'histoire des textes vient d'être fondé à Paris, sur l'initiative de M. Félix Grat et sous les auspices de la Caisse nationale de la recherche scientifique, avec pour objet d'étudier l'histoire de la transmission écrite de la pensée humaine.

Les premiers travaux qu'il entreprend ont pour but de répertorier tous les manuscrits des auteurs classiques latins actuellement conservés et de rechercher la façon dont les textes de ces auteurs sont parvenus jusqu'à nous ; dans cette intention, les collaborateurs de cet Institut commencent à réunir les matériaux qui leur permettront de dresser le catalogue critique complet de tous les manuscrits des auteurs classiques latins des bibliothèques du monde. Les manuscrits antérieurs au XIIIe siècle ainsi que tous les manuscrits importants seront photographiés in-extenso ; pour les autres, on se bornera à photographier les passages caractéristiques (comportant des additions, lacunes, interpolations, etc.) qui permettent d'étudier les filiations ; toutes les mentions susceptibles d'aider à dater les manuscrits, à retrouver où et par qui ils furent copiés et entre quelles mains ils passèrent, seront recherchées et reproduites avec le plus grand soin.

Le même travail sera également entrepris par la suite pour les autres textes anciens (textes latins et romans du moyen âge, textes grecs, celtiques, arabes, etc.), et petit à petit l'Institut de recherche et d'histoire des textes constituera de nouvelles sections d'études dans le même esprit.

D'ores et déjà, cet Institut a réuni plus de 4,000 clichés pris dans les bibliothèques d'Espagne et d'Autriche et sa documentation s'accroît rapidement ; dès que le travail concernant les auteurs latins sera suffisamment avancé, ce qui ne saurait tarder, l'Institut ouvrira ses collections aux érudits, mettant à la disposition des éditeurs de textes, des historiens de *scriptoria*, des bibliophiles, un matériel d'étude dont l'équivalent ne se trouve nulle part ailleurs.

# NOTES ET COMMUNICATIONS

## I.

## A PROPOS DE CÉSAR, *DE BELLO GALLICO*, I, LIII, 1

PAR A. DAIN
Professeur à l'École des Hautes-Études et à l'Institut Catholique

Dans une remarquable communication faite le 14 mars 1936 devant notre Société, exposé dont un résumé a été publié ici-même (14e année, p. 28), M. A. Bazouin a repris à son tour l'examen du problème posé par la topographie de la bataille de 58 entre César et Arioviste. On sait à quel point les questions d'identification des lieux décrits par César sont difficiles à résoudre : ici, le problème est particulièrement délicat. Les lignes qui suivent n'ont pas l'intention de contester la nouvelle solution que M. A. Bazouin a présentée fort ingénieusement et avec beaucoup de talent, et qui, du reste, a recueilli l'approbation unanime. C'est, au contraire, pour l'aider à sortir d'une difficulté, à dire vrai accessoire, que je me permets d'apporter ma modeste collaboration.

Quelle que soit, en effet, la solution adoptée, il restera toujours une difficulté, qui tient à la contradiction inéluctable qu'il y a entre le texte de César et celui de deux écrivains postérieurs, Plutarque et Orose. Il s'agit de la distance qui sépare le lieu de la bataille du Rhin, où s'arrêta la fuite d'Arioviste. C'est 5 milles environ pour César (7 km. 400) : *omnes hostes terga uerterunt neque prius fugere desisterunt quam ad flumen Rhenum milia passuum ex eo loco circiter quinque peruenerunt.* Plutarque (*Caesar*, XIX, 5) parle, au contraire, d'une poursuite de 400 stades (71 kilomètres) : ἐπὶ σταδίους τετρακοσίους ἄχρι τοῦ Ῥήνου διώξας[1]. Orose, enfin (VI, 7, 10), avance un chiffre comparable de 50 milles (74 kilomètres). Comment sortir de cette contradiction?

Voici la solution proposée par M. A. Bazouin, que je cite textuellement : « Reste un problème : 5 milles (César) = 50 milles (Orose) ou

1. Une famille secondaire de manuscrits de Plutarque donne τριακοσίους, tant il est vrai que partout où il y a chiffre, il y a chance d'erreur dans la tradition manuscrite.

400 stades (Plutarque), dont la solution est facile. César a mesuré la distance sur le terrain et les autres sur la carte : or, les cartes du temps, négligeant le coude de Bâle, font passer le Rhin beaucoup plus à l'est, comme s'il se dirigeait en droite ligne du lac de Constance vers Strasbourg. » — J'éprouve, pour ma part, quelque peine à me ranger à cette solution. Je ne vois pas Plutarque, dont l'indifférence en matière de chiffres et de noms propres d'hommes ou de lieux est notoire, prenant ses cartes et mesurant la distance du lieu de la bataille au Rhin, alors que rien, pas plus dans l'antiquité que de nos jours, ne désignait nommément ce lieu. Je vois encore moins Orose, plus de trois siècles après, prenant à son tour son compas et retrouvant sur la carte *la même mesure.*

En réalité, la question doit être abordée dans l'autre sens. Tout problème de topographie, et même simplement toute question de lecture de carte, consiste à fixer par rapport à un point connu et facilement reconnaissable un autre point non encore déterminé. Ici, ce qui est la donnée connue, c'est le Rhin. Et, dans l'hypothèse (que je récuse) où l'on voudrait voir Plutarque, puis Orose, faire des calculs sur une carte où le cours du Rhin serait mal placé, la seule donnée connue, *même inexacte*, c'est toujours le Rhin, et l'inconnue, ce sont les emplacements que César lui-même, faute de pouvoir faire mieux, qualifie ici de *planities magna*, là de *sub monte* : tant il y a que, pour ne s'en tenir qu'aux solutions les plus modérées, les savants modernes, usant de cartes précises, ne sont pas sans faire des écarts d'une centaine de kilomètres pour la seule fixation du lieu de la bataille[1].

Disons mieux : *les cartes* du temps ne pouvaient être d'aucun secours à Plutarque, pour la bonne raison qu'elles n'existaient pas pour la région rhénane. Le premier tracé cartographique des pays rhénans, postérieur de cent ans à Plutarque, est celui de Ptolémée, qui utilisait les relevés au gnomon exécutés par le Marseillais Pythéas. Dans son exposé oral, M. A. Bazouin a parlé en réalité de la *table de Peutinger*. Sans doute, l'original lointain de cette table peut remonter jusqu'au temps d'Auguste. Mais la *table de Peutinger* n'est pas une carte : c'est un *tracé d'iti-*

1. Pour César, le fait d'avancer un chiffre marquant la distance du lieu de bataille au fleuve ne suppose pas un calcul sur une carte. Il n'y a pas, de sa part, mesure topographique sur un relevé (et comment l'eût-il fait!), mais estimation à l'œil ou à la marche de la courte distance qui sépare du Rhin le lieu de la bataille. Encore n'avance-t-il qu'un chiffre rond, et cela approximativement (*environ 5.000 pas*).

Qu'on se mette dans la peau de César et qu'on songe que, le plus souvent et surtout dans les régions excentriques et dépourvues d'agglomérations, il ne sait lui-même pas *exactement* où il est. Il ne donne alors que des indications toujours vagues, par rapport à un point de repère important, réservant ainsi bien de la tablature aux philologues et historiens à venir.

*néraires*[1], et c'est pour cette raison que les fleuves et les routes y sont pratiquement rectilignes et parallèles, sauf le cas des bretelles. Document précieux à certains égards, la *table de Peutinger* n'a même pas ce qui est le minimum que l'on demande à une carte, c'est-à-dire non pas même des latitudes et des longitudes, fussent-elles erronées, mais simplement une orientation quelconque. Je demande au lecteur de se reporter, à défaut du fac-similé de la *table de Peutinger* qu'on peut voir à la Bibliothèque nationale, section des cartes et plans, à la reproduction réduite des segments 1 et 2 qui est donnée dans l'atlas Vidal-Lablache (p. 16, carton)[2]. Je demande instamment au lecteur d'essayer de faire lui-même sur la *table de Peutinger* un calcul topographique du genre de celui que notre confrère prête à Plutarque et à Orose.

Reste à proposer une nouvelle solution à la difficulté résultant de la contradiction relevée entre César et ses successeurs. Celle que je me permets de présenter, à titre d'*hypothèse*, est d'ordre purement paléographique et fondée sur un fait d'expérience. On sait, et c'est l'avis de tous les philologues, que les noms de nombre dans la tradition du *De bello Gallico* ont été, dans les éditions romaines et prémédiévales, écrits en chiffres et non en toutes lettres : or, une des erreurs les plus communes dans cet ordre d'écriture, même quand le *ductus* est peu penché, consiste à confondre le chiffre *V* (cinq) avec le chiffre *L* (cinquante) : cette faute se fait encore de nos jours. Si l'on imagine que la source commune à laquelle ont dû recourir Plutarque et Orose[3] (édition fautive de César ou autre compilation tributaire de César)[4] ait présenté

1. On doit admirer l'habileté avec laquelle l'auteur de la *table de Peutinger* a trouvé la solution de certains problèmes de tracés d'itinéraires. Certaines gares modernes et certains horaires imprimés offrent aux voyageurs des tracés d'itinéraires dont la solution rappelle exactement celle adoptée par l'auteur de la *table de Peutinger*.

2. Les tracés qui intéressent la plaine d'Alsace sont malheureusement dans le segment 3, non reproduit dans Vidal-Lablache.

3. Quelle que soit l'hypothèse par laquelle on voudra expliquer la différence entre le chiffre de César et celui de Plutarque et Orose, on arrivera toujours, à mon sens, à une source commune à ces deux derniers auteurs. Prêter à Plutarque des calculs difficilement acceptables et vouloir que, trois siècles après, Orose fasse la même opération et retrouve le *même* résultat, c'est demander l'impossible. — Cela n'implique pas nécessairement que, pour le reste du récit, Plutarque et Orose doivent être toujours d'accord. Il n'est pas impossible, à tout prendre, qu'Orose ait emprunté à Plutarque même le chiffre qu'il avance.

4. En dernier ressort, par des intermédiaires ou non, on remonte toujours à César, l'ultime source historique. Ce qu'on ne saurait dire, dans l'hypothèse que je propose, c'est si la confusion présumée de *V* et de *L* a été faite dans le texte de César ou dans une compilation intermédiaire. — Notons-le, faire intervenir une autre édition de César est une hypothèse (je suis, je le répète, dans le domaine de l'hypothèse, et il en est ainsi chaque fois qu'il y a un problème), mais ce n'est pas une hypothèse gratuite pour qui sait que, de nos classiques grecs ou latins, connus de nous le plus souvent par une seule recension, il a existé dans l'anti-

cette faute, on s'explique qu'Orose ait tout simplement reproduit le *L* qui s'était substitué au *V* et que Plutarque ait adopté la transcription en chiffres arrondis de 400 stades (71 kilomètres au lieu de 74)[1]. Notons en passant l'indifférence avec laquelle Plutarque accepte qu'en fin de combat César ait pu poursuivre son adversaire sur une distance de plus de 70 kilomètres, dans un terrain qui naguère encore était en majeure partie forêts et marécages. Et que dire du chiffre qu'il avance de 80,000 morts du seul côté des Germains? Mais ceci est une autre histoire. Le premier problème suffit[2]. *Lis ad forum defertur!*

A. Dain.

---

## II

## SUR LE SENS DU MOT *TYPVS*

PAR L. LAURAND
Docteur ès lettres

Après avoir consulté un bon nombre de dictionnaires anciens et récents, il ne semble pas inutile d'écrire quelques lignes au sujet du mot *typus*.

quité des éditions fort diverses. Les chiffres sont d'ordinaire l'élément qui s'altère en premier lieu (voir ci-dessous la note 2).

1. H. Estienne, bon philologue s'il en fut, avait bien vu l'erreur de Plutarque; mais il faut laisser à Plutarque la responsabilité de ses bévues et éviter de corriger *dans le texte*, comme le fait H. Estienne, τριακοσίους en τετταράκοντα. Par un singulier retour, — quelle n'est pas la malchance qui accable le philologue dont les yeux sont fermés aux réalités matérielles! — certains éditeurs, corrigeant César par Plutarque, changent le latin *quinque* en *quinquaginta*.

2. Si l'on compare, dans le même livre I du *De bello Gallico*, le dénombrement des Helvètes, au chapitre XIX, on voit que les chiffres avancés par César ne correspondent pas à ceux fournis par Plutarque, Polyen, Appien, Strabon, Orose. Se référant à C. Jullian (*Hist. de la Gaule*, III, 197, n. 8), L.-A. Constans (p. 22, n. 2 de son édition) estime que les chiffres nouveaux « doivent provenir, en dernière analyse, de la corruption de ceux de César ».

*Note additionnelle.* — A ma connaissance, la plus ancienne mention, dans un traité militaire, je ne dis pas d'une carte, mais simplement d'un croquis, se trouve seulement dans un travail anonyme de la fin du VIe siècle : Καλὸν δὲ καὶ τοὺς ἐπικινδυνοτέρους τῶν τόπων ἀπογράφειν, οὐ μὴν δὲ ἀλλὰ καὶ ὅσοι εἰς ἐνέδρας εἰσὶν ἐπιτήδειοι, κ. τ. λ. (Περὶ στρατηγικῆς, XX, 8). Ce passage a été paraphrasé par Nicéphore Ouranos (Τακτ., LXXXIII, 6). — Chose curieuse, quand Constantin Porphyrogénète indique ce que le général qui part en campagne doit mettre dans sa cantine, il mentionne, entre autres choses, des livres de stratégie et de poliorcétique, les manuels de Polyen et de Syrien, le *Livre des Songes* d'Artémidore, des recueils de pronostics à tirer des phénomènes naturels, et mille autres objets inattendus, mais il n'est jamais question de cartes ni de traités géographiques.

Les exemples en sont rares en latin ; on en cite de Cicéron, de Pline l'Ancien et de l'*Histoire Auguste.*

Le sens paraît assez vague : « figure, image, moulure » (Freund) ; « image, bas-relief » (Gœlzer) ; « figure, image, statue » (Gaffiot)[1].

Mais il existe un texte que les dictionnaires ne citent pas et qui présente un avantage sur les autres : c'est que le sens du mot *typus* y est absolument certain.

Il se trouve dans une inscription découverte par M. Forrer à Königshofen : TYPVM REPINXIT[2].

L'inscription existe en double exemplaire et les fragments se complètent les uns les autres, de sorte que le texte n'est pas douteux le moins du monde.

Le sens précis ne l'est pas non plus : il s'agit certainement ici du grand bas-relief mithriaque découvert en même temps et conservé aujourd'hui au Musée de Strasbourg. Il a d'ailleurs été *repeint*, une fois de plus, après avoir été restauré ou même reconstitué : car il avait été trouvé brisé en plusieurs centaines de fragments.

Le texte de Cicéron cité dans les dictionnaires (*Ad Atticum*, 1, 10, 3) désigne très probablement des bas-reliefs en terre cuite : le sens originaire du mot τύπος y est plus sensible.

On pourrait faire diverses réflexions sur les autres exemples ; mais ce qui est certain, c'est que le texte découvert par M. Forrer mérite d'être connu et que le mot *typus* s'y applique, sans doute possible, à un *bas-relief*.

L. LAURAND.

---

## III

## LE COLOSSE DE NÉRON

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

Il s'élevait, dit-on, finalement dans la 4e région, non loin de la *Meta sudans* et du Colisée : là où Hadrien l'avait transporté. Localisation peu croyable à mon avis. En 1920 (*Rev. num.*, 1921), je n'eus pas de peine à

1. Je ne parle pas ici du sens dérivé : « période de la fièvre ».
2. Voir les deux ouvrages de R. Forrer : *L'Alsace romaine*, Paris, Leroux, 1935, p. 179-181, et surtout *Das Mithra-Heiligtum von Königshofen*, Stuttgart, Kohlhammer, 1915, p. 69-72.

démontrer que le médaillon de Gordien le Pieux où l'on pensait le voir derrière la *Meta* montre ou un prince tardif déifié ou un dieu-panthée (la figure porte des rayons et tient un gouvernail). « C'est un Bélus, répliqua-t-on (Gagé, *Mél. Éc. de Rome*, 1927, p. 106-122), un *Fortunae rector* » : « donc l'ancien Colosse de Néron transformé sous Élagabal ou Sévère-Alexandre ». L'ancien Colosse... : apparemment parce que, à une place plus distante de la Vélie (le lieu primitif), le transport du géant *stans atque suspensus* (Spart., *Hadr.* 19) eût été inconcevable : n'avait-il pas 30 mètres de haut? Mais, à cette place même, c'est un « grande ardimento meccanico »[1] qui dut le tirer ! Tillemont n'en souffle mot : n'y croyait-il pas? Ce tour de force et la transformation postérieure ne sont signalés par aucun texte. Le *Chron. Pasch. s. a.* 130 porte « 1er déplacement » (πρῶτον ἐκινήθη), sans plus. Et Spartien appelle le technicien (un Décrianus d'ailleurs inconnu) *architectus* et non *mechanicus* ! Or, les mots *st. a. susp.* peuvent viser l'assiette définitive du Colosse de Néron — porté d'ailleurs pièce à pièce assez loin — (ces notations accessoires, indépendantes du temps du verbe principal *transtulit*, se retrouvent dans les inventaires : Plin. 16, 201 : [*nauis*] *ex Aegypto — obeliscum in Vaticano circo* statutum—*adduxit ;* cf. Dion Cass. 51, 22, 1 : ἐνέστησε δὲ [*in curiam*] τὸ ἄγαλμα τὸ τῆς Νίκης τὸ καὶ νῦν ὄν) ; ou bien l'assiette précédente du Colosse — « reconstruit » (Dion Cass. 66, 15, 1 ; Suét., *Vesp.* 18) par Décrianus, peu après Néron, sur la Vélie : ce (*transtulit*) stantem — (*de eo loco ubi nunc templum Vrbis est*) se rencontre chez Spart., *Seu.* 22, 3 : (*Victoriola*) *de podio* stans *decidit ;* cf. Dion Cass. 42, 18, 2 : τὰς εἰκόνας τὰς — ἑστώσας ἀνεῖλον.

Le Bélus du médaillon n'est pas Néron ; et nul texte ne suggère positivement une métamorphose. Il y aurait peut-être lieu de localiser autrement le Colosse de Néron déplacé sous Hadrien.

F. Préchac.

1. A. Profumo, *Le fonti... dello incendio neroniano*, Rome, 1905, p. 426, n. 1.

## ADDENDUM

Même si la statue après ce 1er déplacement surmontait la base en briques — proche du Colisée — que nous vîmes tous autrefois, 1° nous ne pouvons affirmer qu'elle y fut tirée debout, à l'égyptienne ; 2° nous ignorons totalement si elle y était encore quand fut frappé le médaillon de Gordien le P. ou même si elle y était sous les derniers Sévères, puisqu'il ressort du *Chr. Pasch.*, *l. l.*, qu'il y eut après le règne d'Hadrien quelque autre déplacement. En fait, cette base, dont Mr Antonio M. Colini examine à présent les matériaux, « pourrait », comme il a eu l'obligeance de me l'écrire, avoir subi, depuis Hadrien, un « remaniement ».

F. Préchac.

# ÉTUDES ET MÉMOIRES

## I

## LA PHRASE A VERBE INITIAL EN LATIN[1]

PAR J. MAROUZEAU
Professeur à la Sorbonne

Le verbe occupe normalement dans la phrase latine la place finale. Cette construction, fréquente et banale, se passe de justification et n'offre qu'un intérêt de statistique[1].

Le verbe peut être déplacé vers l'intérieur de la phrase : les conditions de ce déplacement doivent et peuvent être déterminées. Qu'il suffise de noter, pour l'instant, qu'elles sont sans rapport avec la valeur propre du verbe et la nature de l'énoncé[2].

Enfin, le verbe peut occuper la place initiale. Cette construction est fonction du rôle qu'il joue dans l'énoncé, et elle constitue un élément important de l'interprétation de la phrase.

D'une façon générale, la position initiale est l'indice d'un rôle éminent attribué au verbe, soit en vertu de sa valeur propre, soit en tant que support de l'énoncé.

### I. — Relief de la fonction verbale

Le verbe peut devoir sa valeur prééminente à sa forme grammaticale ou à sa fonction syntaxique.

Porteur des notions de temps, de voix, de mode, il est mis en vedette si telle de ces notions doit être soulignée, par exemple pour faire apparaître une opposition.

1. Extrait d'un ouvrage en préparation, qui sera publié incessamment dans la Collection d'études latines.

2. Les positions intérieure et finale seront étudiées dans l'ouvrage annoncé ci-dessus.

Opposition entre passé et présent :

Tér., *Heaut.* 93-5 : ... Filium unicum adulescentulum
**Habeo**. Ah, quid dixi **habere** me? Immo **habui**...
Nunc **habeam** necne incertumst.
*Ph.* 242-8 : **Meditari** secum oportet quomodo...
— **Meditata** mihi sunt omnia.
Luc., *Ph.* I, 693-4 : ... Noua da **cernere** litora ponti
Telluremque nouam. **Vidi** iam, Phoebe, Philippos.

— entre passé et futur :

Tér. *Eun.* 13-14 : ... **Factum** hic esse id non negat,
... et deinde **facturum** autumat.
Laber., *Com.* 130 (Ribb.) : **Cecidi** ego ; **cadet** qui sequitur.

— entre mode indicatif et mode potentiel ou injonctif :

Tér., *Eun.* 1078 : ... Et habet quod **det**, et **dat** nemo largius.
Ov., *A. amat.* I, 200 : **Vincuntur** causa Parthi ; **uincantur** et armis.

— entre actif et passif :

Pl., *Trin.* 706 : ... Hic **uictust** ; **uicit** tua comoedia.
Cic., *Phil.* II, 22, 55 : Doletis tres exercitus populi Romani **interfectos** : **interfecit** Antonius. Desideratis clarissimos uiros : eos quoque eripuit Antonius. Auctoritas huius ordinis **afflicta est** : **afflixit** Antonius.
*De rep.* 2, 45 : Cum **metueret** ipse poenam sceleris sui summam, **metui** se uolebat.
T. Liv. II, 51, 5 : **Capti** deinde eadem arte sunt qua **ceperant** Fabios.

Certains temps du verbe sont pourvus d'une valeur en quelque sorte prégnante, qui demande à être dégagée, et justifie la mise en relief :
— valeur « propositive » du futur simple :

*Rhet. Her.* IV, 26, 36 : **Dicet** aliquis...
Hor., *Od.* I, 7, 1 : **Laudabunt** alii claram Rhodon...

— valeur « anticipative » du futur antérieur :

Tér., *Ad.* 232-3 : Nunc si hoc omitto ac tum agam...,
Nihil est, **refrixerit** res.
= la chose aura vite fait de se réduire à rien.
*Eun.* 379 : Quo tendis? **Perculeris** iam tu me.
= tu vas du coup me faire tomber.

— valeur « perfective » des temps du passé :

T. L. II, 50, 10 : **Vincebat**que auxilio loci paucitas, ni iugo circummissus Veiens... euasisset.
= était en passe de l'emporter.
Tér., *Eun.* 341 : Dum haec dicit, **abiit** hora.
= l'heure était déjà passée.
*Ph.* 100-1 : ... Quid uerbis opust?
**Commorat** omnis nos.
= il avait eu tôt fait de nous retourner.

Le mode injonctif jouit à cet égard d'une espèce de privilège. Un ordre doit être immédiatement reconnu comme tel ; il est utile, pour éviter au destinataire de l'énoncé une fausse orientation, d'énoncer dès l'abord le terme qui l'éclaire sur la nature de la proposition.

Dans le dialogue familier des comiques, les formules d'impératif présentent normalement le verbe antéposé :

*dic* mihi (*Eun.* 349, 360, 978) ; *explana* mihi (*Ph.* 380) ; *responde* mihi (*Ph.* 1042) ; *dic* nomen (*Ph.* 385) ; *ora* me (*Eun.* 715) ; *loquimini* mecum (*Ph.* 549) ;

*sequere* me (*Ph.* 765) ; *rape* me (*Ph.* 882) ; *rape* hunc (*Ph.* 985) ; *abduce* hanc (*Ph.* 410) ; *duc* me ad eum (*Ph.* 718) ;

*sine* me (*Ad.* 321), *mitte* me (*Ad.* 710), *mitte* ista (*Ad.* 185) ; *omitte* me (*Ph.* 485) ; *omitte* mulierem (*Ad.* 172) ; *amitte* quaeso hunc (*Ph.* 141) ;

*da* ueniam (*Ad.* 942) ; *da* hoc Dorcio (*Ph.* 152) ; *da* locum melioribus (*Ph.* 522) ;

*abi* domum (*Ph.* 563) ; *abi* prae (*Ph.* 777) ; *concede* hinc (*Ph.* 841) ;

*transi* sodes ad forum (*Ph.* 921) ; *transito* ad uxorem meam (*Ph.* 719) ; *accede* ad iguem hunc (*Eun.* 85) ; *aufer* te (*Ad.* 937, *Ph.* 559) ; *apage* te (*Eun.* 904) ;

*orna me* (*Eun.* 377) ; *muta* uestem (*Eun.* 609) ; *attolle* pallium (*Eun.* 769) ; *fer* opem (*Ad.* 487) ; *quaere* rem (*Ad.* 482) ; *respice* aetatem tuam (*Ph.* 434) ; *redige* in memoriam (*Ph.* 383) ; *contemplamini* me (*Ph.* 549)...

Naturellement, le subjonctif injonctif est traité comme l'impératif lui-même :

*Eun.* 612 : *eamus* ad me.
*Ph.* 809 : *eamus* ad ipsam.
— 1054 : *eamus* intro hinc.
— 195 : *reuocemus* hominem.
— 562 : *eamus* ergo ad eum ocius.

*Ph.*, 1029 : *Redeat* sane in gratiam iam ; supplici satis est mihi.
— 299-300 : ... Argentum deerat. — *Sumeret*
Alicunde.
= il n'avait qu'à en prendre...
Pétr., *Sat.* 34 : *Viuamus*, dum licet esse, bene.
Cf. les formules du type : *Viderint* alii... = que d'autres voient...

Le verbe injonctif n'abandonne la place initiale que lorsqu'il y a une raison majeure de la réserver à un autre terme de la phrase, par exemple à un mot qu'on répète avec insistance ou qu'on met en relief par opposition :

*Ad.* 417-8 : **Hoc** *facito*... **Hoc** *fugito*...
**Hoc** laudist... **Hoc** uitio datur.

Chacun des deux ordres a sa justification dans :

*Amph.* 743 : **Tace** tu. — **Tu** *dic.*

On trouve encore le verbe hors de la place initiale dans les faux impératifs, en réalité des exclamatifs, quand le terme à mettre en relief est celui sur lequel porte l'exclamation :

*Eun.* 994 : **Audaciam** meretricum *specta* !
*Ad.* 228-9 : ... O scelera ! **Illud** *uide*
Vt in ipso articulo oppressit !

Lorsqu'un ordre fait suite à un ordre antérieur, l'interlocuteur, prévenu dès le début de l'énoncé de la forme impérative, n'a pas besoin d'un nouvel avertissement, et le verbe de la seconde proposition peut sans inconvénient être différé jusqu'à la place finale. C'est le type même de l'exception qui, comme on dit, confirme la règle :

*Ad.* 167 : *Abi* prae strenue ac fores *aperi*...
— 168-9 : ... *Accede* illuc, Parmeno,
... hic propter hinc *adsiste*...
— 354 : *Curre*, obstetricem *accerse*...

Dans le début du *De agricultura*, Caton énonce ses prescriptions et recettes en commençant par le verbe : *Caueto*..., *Scito*..., *Videto*... ; mais, dans toute la suite du traité, la forme de l'impératif étant donnée une fois pour toutes et pour ainsi dire présupposée, il n'y a plus d'utilité à indiquer par l'antéposition du verbe la nature de l'énoncé : la première place est alors occupée par tels

autres termes de la phrase qu'il y a lieu de mettre en valeur :

*Agr.* 5, 6 : Boues maxima diligentia curatos *habeto.*
— 7 : Scabiem pecori et iumentis *caueto.*
— 8 : Frondem iligneam *legito*..., stercus sedulo *conserua*..., pabulum lupinumque *serito.*

Support syntaxique de l'énoncé, le verbe joue un rôle particulièrement notable lorsqu'il est exprimé dans une proposition pour être ensuite sous-entendu dans une ou plusieurs propositions parallèles.

L'antéposition apparaît alors comme un moyen de signaler le verbe à l'attention, pour qu'il demeure présent à l'esprit jusqu'à ce que soient élucidées toutes les constructions qu'il commande :

Cic., *Pro Clu.* 15 : **Vicit** pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia.
Pl., *Rud.* 68 : **Tetuli** et ei auxilium et lenoni exitium simul.
Sall., *Cat.* 21, 4 : **Admonebat** alium egestatis, alium cupiditatis suae, compluris periculi aut ignominiae, multos uictoriae Sullanae.
Cés., *B. G.* VII, 42, 2 : **Impellit** alios auaritia, alios iracundia et temeritas.
— VII, 75, 2 : **Imperant** Haeduis... milia XXXV, parem numerum Aruernis.
— V, 12, 4 : **Nascitur** ibi plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum.
*B. C.* III, 5, 3 : **Praeerat** Aegyptiis nauibus Pompeius filius, Asiaticis D. Laelius et C. Triarius, Syriacis C. Cassius, Rhodiis C. Marcellus cum C. Coponio.
Virg., *Buc.* X, 13 : Illum etiam lauri, etiam **fleuere** myricae.

De cette construction peut être rapprochée celle où le verbe introduit une série de termes soit groupés dans une énumération :

Tér., *Ad.* 470 : **Persuasit** nox, amor, uinum, adulescentia.
*Eun.* 255 : **Concurrunt** laeti mi obuiam cuppedenarii omnes, Cetarii, lanii, coqui, fartores, piscatores.
Cés., *B. C.* I, 71, 2 : **Concurrebant** legati centuriones tribunique militum.

— soit distingués par une opposition :

Cic., *Pro Mil.* 27, 72 : **Occidi occidi** non Sp. Maelium..., sed eum... cuius...

Tér., *And.* 333 : ... Si quid **potes** aut tu aut hic Byrria.

Les propositions dépendant d'un même verbe, au lieu d'être anaphoriques, peuvent être liées entre elles par un rapport de comparaison ou de consécution :

Tér., *Ad.* 29-31 : ... **Euenire** ea satius est
Quae in te uxor dicit...
Irata quam illa quae parentes propitii.
*And.* 967-8 : ... Euenit ut...
Prius **rescisceres** tu quam ego
*Ph.* 1041 : ... Si **habet** unam amicam, tu uxores duas.
*Eun.* 440 : Vbi **nominabit** Phaedriam, tu Pamphilam.
— 443-4 : ... Si **laudabit** haec
Illius formam, tu huius contra.

## II. — Relief de la notion verbale

Le verbe peut avoir en vertu de son sens propre une valeur éminente qui le prédestine à occuper dans l'énoncé la place initiale.

Ainsi sont fréquemment antéposés les verbes qui expriment :
— la volonté, le désir :

Tér., *Eun.* 813 : ... ubi nolis, **cupiunt** ultro
Cés., *B. C.* I, 22, 1 : **Velle** se, si sibi fiat potestas, Caesarem conuenire.
— I, 72, 4 : Etiam cum **uellet** Caesar, sese non esse pugnaturos.

— la certitude :

*Eun.* 761 : **Scio** istuc.
— 1056 : **Noui** te.
— 812 : **Noui** ingenium mulierum.
*Ph.* 1032 : **Noui**... omnia
— 278 : Ni **nossem** causam, crederem...
Cic., *Pro Lig.* 12 : **Noui** enim te, **noui** partem, **noui** domum nomenque uestrum..., **nota** mi sunt omnia.

— un sentiment intense :

*Ad.* 633 : **Horresco** semper ubi...
Hor., *Od.* III, 1, 1 : **Odi** profanum uolgus...
Tér., *Eun.* 297 : **Taedet** cotidianarum harum formarum.
*Ph.* 491 : **Metuo** hominem.

Les verbes de ces diverses catégories sont prédestinés à être rapportés à la première personne, celle qui affirme volontiers son

attitude en face des événements. Plus de la moitié des exemples de verbes antéposés au pronom de première personne *ego* sont de verbes de sentiment : vouloir, croire, savoir :

Pl., *St.* 1 : **Credo** ego miseram fuisse Penelopam.
*Per.* 617 : **Scio** ego officium meum.
Tér., *Hec.* 243 : Etsi **scio** ego...

Très fréquente est, chez les comiques, la formule de refus :

**Nolo** ego istuc (*Poen.* 1005, 1267, *Per.* 619, *St.* 48, 718, etc.).

Dans ce cas particulier, on peut dire que l'antéposition du verbe est de règle ; l'antéposition du pronom personnel sujet fait figure d'exception et ne se présente que s'il y a une raison particulière de mettre en relief l'idée de personne, par exemple pour ménager une opposition :

Pl., *Poen.* 1330 : Credo. — **Et ego** *credo.*
*Bacch.* 473 : Erras, Lyde ; **ego** omnem rem *scio.*
Tér., *Ph.* 980 : ... quid agam cum illo nesciam... — **Ego** *scio.*
*Hec.* 850-1 : Nescio. — At **ego** *scio.*

Un verbe quelconque peut être affecté d'une intensité notable en vertu d'une intention du sujet parlant.

Il y a lieu ici de mettre en lumière une distinction essentielle entre l'énoncé objectif et l'énoncé subjectif ; entre celui qui présente le procès verbal tel quel et celui qui le fait apparaître comme accompagné d'une interprétation, d'une intention, d'une émotion. L'antéposition du verbe est comme le signe de l'intérêt que prend l'auteur de l'énoncé à l'action verbale et de la valeur qu'il lui attribue.

L'énoncé subjectif par excellence est l'énoncé pathétique, dans lequel le sentiment du sujet parlant se traduit par l'emploi d'une formule exclamative ou assévérative :

*Ph.* 1001 : ... *Ohe* tu, **factumst** abs te sedulo !
— 302 : *Hui*, **dixti** pulcre.
*Ad.* 486 : *Miseram me* ! **Differor** doloribus !
*Eun.* 397 : **Aduorti** *hercle* animum !
*Eun.* 296 : *O faciem pulcram* ! **Deleo** omnis dehinc ex animo mulieres !
*Ph.* 1029 : **Redeat** *sane* in gratiam iam...
*Ad.* 147 : **Insaniam** *profecto* cum illo...
*Eun.* 508 : *Nimirum* **dabit** haec Thaïs mihi magnum malum.
*Ad.* 65 : Et **errat** longe *mea quidem sententia...*

*Ph.* 494 : *Crede mi*, **gaudebis** facto...
— 700 : **Ducendast** uxor, ut ais, *concedo*...
— 137-8 : ... *Vnum hoc scio :*
Quod fors feret, **feremur** aeque animo.
*Ad.* 360 : **Persuasit** ille inpurus, *sat scio.*
Cic., *Cat.* II, 1, 1 : *Sine dubio* **perdidimus** hominem.
T. Liv. II, 2, 6 : **Meminimus**, *fatemur*, eiecisti reges.
— I, 4, 1 : Sed **debebatur**, *ut opinor*, fatis tantae origo urbis.

Mais la valeur assévérative peut n'être révélée par rien d'autre que par l'antéposition même :

Pl., *Ep.* 132 : **Perdidisti** omnem operam !
*Ps.* 698 : ... **Seruas** imperium probe !
Tér., *Ad.* 979 : Syre, **processisti** hodie pulcre !
— 26 : **Non rediit** hac nocte a cena Aeschinus !
*Ad.* 548 : **Rideo** hunc !
*Ph.* 954 : **Inieci** scrupulum !
*Eun.* 273 : **Vro** hominem !
*Ph.* 997-8 : **Delirat** miser | Timore.
*Eun.* 178 : **Labascit** uictus uno uerbo... !
— 433 : **Metuebant** omnes iam me !

Une variété d'exclamation est celle qui s'exprime par une interrogation oratoire, en particulier pour énoncer une protestation :

*Ad.* 395-6 : ... **Sineres** uero illum tu tuom
Facere haec ! — **Sinerem** illum?...
*Ad.* 665 ; *Eun.* 653 : **Rogas** me?
*Ad.* 924 : **Iubet** pater?
*Ph.* 970-3 : Ain tu? Vbi quae lubitum fuerit... feceris,
**Venias** nunc precibus lautum peccatum tuom?
*Ph.* 352 : **Negat** Phanium esse hanc sibi cognatam Demipho?
— 805 : Non **norat** patrem?
Cic., *Verr.* II, 5, 121 : Feriuntur securi : **laetaris** tu in omnium gemitu?

Sans aller jusqu'à donner à la phrase une forme et une intonation exclamatives, l'auteur de l'énoncé peut avoir intérêt à faire du procès verbal l'objet d'une affirmation catégorique.

Cette valeur de l'énoncé apparaît avec évidence lorsqu'un procès est présenté successivement sous ses deux aspects, positif et négatif :

Cat., *Agr.* 110 : Odorem deteriorem **demere** uino... Si **demptus erit** odor deterior, id optime ; **si non**, saepius facito.

Pl., *Aul.* 741 : ... **Factumst** illud ; **fieri infectum** non poterat.
Tér., *And.* 349 : Id paues **ne ducas** tu illam ; tu autem **ut ducas**.
— *Eun.* 968 : **Dicam** huic **an non**? Ei **dicam** hercle.
*Ph.* 445 : Abi, uise **redieritne** iam **an nondum** domum.
Lucr. III, 18 ss. : **Apparet** diuum numen sedesque quietae,
... At contra **nusquam apparent** Acherusia templa.
Sén., *Ep.* 123 : **Non habet** panem meus pistor, sed **habet** uilicus, sed **habet** atriensis, sed **habet** colonus.

— ou lorsqu'on oppose la réalité à l'apparence :

Cic., *De diu.* II, 68, 141 : Non enim **audiuit** ille draconem loquentem, sed **est uisus** audire.

— ou lorsqu'on met en opposition deux aspects de l'action :

Hor., *A. poet.* 179 : Aut **agitur** res in scaenis aut **acta refertur**.

La valeur assévérative apparaît avec une netteté particulière dans les négatives. L'antéposition du verbe est un moyen de prêter à une négation la valeur d'une « dénégation », avec le sens de : « il n'est pas vrai que ». L'insistance sur l'idée négative est souvent marquée par une répétition :

Tér., *Ad.* 84-6 : ... Quid ille fecerit? Quem *neque* **pudet**
Quicquam *nec* **metuit** quemquam...
Sén., *Ep.* 2, 3 : *Non* **prodest** cibus... qui statim sumptus emittitur ;
... *non* **uenit** uulnus ad cicatricem in quae...; *non* **conualescit** planta quae...

— par l'adjonction d'un terme intensif, adverbe ou conjonction :

Tér., *Eun.* 530 : *Non hercle* **ueniam** tertio.
T. Liv. I, 14, 11 : *Non tamen* **eripuere** se hosti.

— enfin par l'emploi d'une forme intensive de la négation :

Tér., *Ph.* 714 : Hoc temere *numquam* **amittam** ego a me...
*Eun.* 390 : *Numquam* **defugiam** auctoritatem...
*Ad.* 362-3 : ... Si me senserit
Eum quaeritare, *numquam* **dicet** carnufex !
*Ad.* 373 : Ehem, Demea, *haud* **aspexeram** te.

L'antéposition équivaut à donner à certaines formules négatives la valeur d'une litote (sens de : « qu'on n'aille pas croire que... ») :

Cés., *B. C.* II, 41, 3 : *Non* **deest** negotio Curio.
— *B. G.* I, 42, 2 : *Non* **respuit** condicionem Caesar.

Cés., *B. C.* III, 45, 6 : *Non* **recusare** se quin...
— *B. G.* VIII, 13, 1 : *Non* **intermittunt** interim cotidiana proelia.
— *B. C.* I, 10, 4 : *Non* **intermissuros** consules Pompeiumque dilectus.
Pétr., *Sat.* 10, 6 : *Non* **recusauit** Ascyltos.
— 94, 3 : *Nec* **fefellit** hoc Gitona.
Tac., *Ann.* XV, 2 : *Non* **ibo** infitias.

Le soin que met l'auteur de l'énoncé à présenter avec insistance le procès verbal peut répondre à des intentions très diverses.

Certaines affirmations répondent à un doute implicite :

Tér., *Eun.* 224 : **Stat** sententia.
= ne croyez pas que mon idée ne soit pas arrêtée.
Virg., *En.* VIII, 352 : Quis deus incertum est : **habitat** deus.
= ce qui est certain, c'est qu'il y réside un dieu.

Appliquée au présent, l'insistance convient à une déclaration ferme, à une prétention, à une mise en garde :

Pl., *Epid.* 668 : **Dico** ego tibi nunc ut scias.
= si je te le dis, c'est pour que...
*Per.* 284 : **Video** ego te
= je ne suis pas sans voir...
*Cas.* 685 : **Ludo** ego hunc facete.
= ce que je le berne !

Appliquée à un fait passé, l'insistance donne à l'énoncé le caractère d'une constatation complaisante :

Hor., *Od.* III, 30, 1 : **Exegi** monumentum aere perennius.

— indignée :

Tér., *Ph.* 672 : **Occidisti** me tuis fallaciis.

— ironique :

*Eun.* 416-7 : Papae ! | **Iugularas** hominem.

Quand il s'agit de l'avenir, l'insistance convient à une annonce pompeuse, prophétique :

Enn., *Ann.* 464 (Vahl.) : **Auersabuntur** semper uos uestraque uolta.
Pl., *Asin.* 623 : ... **Dabunt** di quae uelitis uobis.
Cic., *Pro Mil.* 26, 69 : ... **Illuscescet** ille aliquando dies cum...
Ov., *A. amat.* I, 217 : **Spectabunt** laeti iuuenes mixtaeque puellae,
**Diffundetque** animos omnibus ista dies.

Luc., *Ph.* VIII, 865 ss. : **Proderit** hoc olim quod...
... **Veniet** felicior aetas...

— à l'énoncé d'une promesse, d'un engagement ferme, d'une décision catégorique :

Pl., *Merc.* 472 : Certumst : **ibo** ad medicum...
Tér., *Eun.* 363-4 : ... **Faciam** sedulo,
**Dabo** operam, **adiuuabo**.
*Ad.* 510 : **Ibo** ac **requiram** fratrem.
*Ph.* 419-20 : ... Haud desinam
Donec **perfecero** hoc.
Cic., *Verr.* II, 4, 81 : Sin istius amicitia te impedit, ... **succedam** ego uicarius tuo muneri.

— d'une menace :

Pomponius 33 (Ribb.) : **Eliminabo** extra aedis coniugem.
Pl., *Tri.* 896 : ... **Ludam** hominem probe.
*Ps.* 614 : ... **Procudam** ego hodie hinc multos dolos.
*Per.* 382 : **Exossabo** ego illum... ut muraenam quoquos.
Tér., *Eun.* 803 : **Diminuam** ego tibi caput hodie, nisi abis.
*Ad.* 571 : **Diminuetur** tibi quidem iam cerebrum.
*Eun.* 358 : ... **Quatietur** homo certe cum dono foras.
— 507-8 : Profecto quanto magis magisque cogito,
Nimium **dabit** haec Thais mihi magnum malum.
— 898-9 : ... Crede hoc meae fidei :
**Dabit** hic pugnam aliquam denuo.
*Ad.* 401 : **Abigam** hunc rus.

Une affirmation forte a parfois la valeur d'une correction, présentée avec le sens de : « ce qui n'empêche pas que ». Cette nuance peut être soulignée par l'emploi d'une particule :

Cés., *B. C.* I, 64, 6 : Pauci ex his militibus ablati flumine ab equitatu excipiuntur ac subleuantur ; **interit** *tamen* nemo.
— III, 19, 6 : Quae (tela) ille obiectus armis militum uitauit ; **uulnerantur** *tamen* complures.
— *B. G.* VIII, 41, 3 : Oppidani... multos pertinaciter succedentes uulnerant ; non **deterrentur** *tamen* milites nostri uineas proferre.
Cic., *De orat.* II, 54 : Sicut potuit dolauit ; **uicit** *tamen*, ut dicis, superiores.
Virg., *Buc.* 10, 31-2 : Tristis at ille : « *Tamen* **cantabitis**, Arcades, inquit, Montibus haec uestris...

— ou par un énoncé joint :

Cic., *De diu.* II, 8, 21 : *Quoquo enim modo nos gesserimus*, **fiet** *tamen* illud quod futurum est.
Tér., *Ph.* 903-4 : Heus *quanta quanta haec mea paupertas est, tamen* Adhuc **curaui** unum hoc quidem ut mi esset fides.
— 428-9 : ... **Metuit** hic nos, *tametsi sedulo Dissimulat.*
*Eun.* 400-1 : ... qui **habet** salem, *Quod in te est.*
— 833-4 : ... *Saluae sumus* : **Habemus** hominum...

La valeur éminente de la notion verbale apparaît avec une netteté particulière dans les cas de répétition, de renchérissement, d'opposition.

Se met volontiers en tête de la proposition un verbe répété dans plusieurs énoncés successifs :

Pl., *Amph.* 939 : **Capiunt** uoluptates, **capiunt** rursum miserias.
Tér., *Eun.* 251 : Quicquid dicunt, **laudo** ; ... si negant, **laudo** id quoque.
Cés., *B. G.* I, 40, 5 : **Factum** eius hostis iam periculum patrum nostrorum memoria, **factum** etiam nuper in Italia seruili tumultu.
— VII, 32, 5 : Ciuitatem esse omnem in armis, **diuisum** senatum, **diuisum** populum.
— *B. C.* I, 84, 4 : Nunc uero... **prohiberi** aqua, **prohiberi** ingressu.
Cic., *Pro Mil.* 7, 18 : **Caruit** foro postea Pompeius, **caruit** senatu, **caruit** publico.
— 13, 35 : At... **fecit** iratus, **fecit** inimicus.
*Verr.* II, 5, 11, 27 : Eo **ueniebant** Siculorum magistratus, **ueniebant** equites Romani.
*Catil.* III, 10 : **Erepti** enim estis ex crudelissimo ac miserrimo interitu, et **erepti** sine caede...
Pl., *Ep.* VIII, 8, 6 : Balineum publice **praebent**, **praebent** et hospitium.
T. Liv., I, 13, 1 : Tum Sabinae mulieres... **dirimere** infestas acies, **dirimere** iras.
Sén., *Epist.* 14, 3 : **Timetur** inopia, **timentur** morbi, **timentur** quae per uim potentioris eueniunt.

Cette disposition plaît aux poètes quand ils ont à présenter les éléments symétriques d'une description ou d'un tableau :

Virg., *Buc.* X, 19 ss. : **Venit** et upilio...
... **Venit** Apollo...

Virg., *Buc.* X, 19 ss. : **Venit** et agresti capitis Siluanus honore.
*Aen.* IX, 394 : **Audit** equos, **audit** strepitus et signa sequentum.
— XI, 818 : **Labitur** exsanguis, **labuntur** frigida leto | Lumina
— XII, 446-7 : **Vidit** ab aduerso uenientes aggere Turnus,
**Videre** Ausonii...
Ov., *Met.* II, 28-9 : **Stabat** nuda Aestas et spica serta gerebat,
**Stabat** et Autumnus calcatis sordidus uuis.

La répétition, au lieu d'être anaphorique, peut être réalisée par la reprise du verbe dans une construction et sous une forme nouvelle :

Cat., *De agric.* 110 : Odorem deteriorem **demere** uino... Si **demptus erit** odor deterior...
— 111 : Vinum id quod putabis aquam **habere**... Si **habebit** aquam...
— 148, 2 : Dominus uinum **admetietur**. Quod **admensus erit** dominus...
— 112 : Infundito in idem dolium usque dum **impleueris**... Vbi **impleueris** dolium...
Naev., *Epigr.* : Immortales mortales si foret fas **flere**,
**Flerent** diuae Camenae Naeuium poetam.
Tér., *Eun.* 1056-8 : ... Hoc si **effeceris**,
Quoduis... a me optato, id optatum auferes.
— ... Si **efficio** hoc, postulo ut...
— 185-7 : Vbi illic dies est compluris, **accersi** iubet.
... Postquam **accersunt** saepius...
— 678-86 : ... An tu hunc credidisti esse, obsecro,
Ad nos **deductum**?...
Ad nos **deductus est** hodie adulescentulus...
*Ad.* 129-30 : **Curae est** mihi. — Et mihi **curae est**. Verum, Demea,
**Curemus** aequam uterque partem.
Cés., *B. G.* VIII, 36, 5 : Omnibus... aut interfectis aut **captis** magna praeda potiuntur. **Capitur** ipse eo proelio Drappes.
*B. Alex.* 70, 8 : Tunc sibi **mitteret** munera ac dona... **Miserat** enim ei Pharnaces coronam auream.
Cic., *De diu.* I, 18, 34 : Duo genera diuinationum esse dixerunt, unum quod particeps erat artis, alterum quod arte **careret**... **Carent** autem arte ii qui...
Hor., *Sat.* II, 3, 185 : Scilicet ut plausus quos **fert** Agrippa **feras** tu.
Petr., *Sat.* 72, 1 : Haec ut dixit Trimalchio, **flere** coepit ubertim ; **flebat** et Fortunata, **flebat** et Habinnas.

La répétition peut n'être pas littérale ; il suffit qu'elle soit réalisée par une synonymie approximative :

Tér., *Ad.* 761-2 : ... quod cauere possis stultum **admittere** est.
Malo ... prospicere quam hunc ulcisci **accepta** iniuria.
*Ph.* 357-8 : ... **Ignoratur** parens,
**Neglegitur** ipsa.
Cés., *B. C.* I, 64, 3 : ... ea **transire** flumen qua **traductus erat** equitatus.
Cic., *Brut.* 127 : **Laudabant** hunc patres nostri ; **fauebant** etiam propter patris memoriam.
T. L. II, 20, 12 : Equiti **admoti** equi..., **secuta** et pedestris acies.

Quand la répétition n'est pas textuelle, le choix d'un équivalent approximatif répond souvent au désir d'exprimer un renchérissement :

Pac., *Trag.* 365 : **Solatur auxiliatur hortatur**que me.
Pl., *Amph.* 645-6 : ... **Feram** et **perferam** usque
Abitum eius animo forti atque offirmato.
Tér., *Eun.* 750 : Et **habetur** et **referetur** ... tibi ita ut merita es gratia.
Cés., *B. G.* VIII, 22, 2 : ... **scire** atque **intellegere** se...
— VIII, 12, 6 : **Inflantur** atque **incitantur** hostium animi secundo proelio.
— V, 22, 7 : ... **monere orare** Titurium pro hospitio ut...
— IV, 2, 6 : ... **remollescere** homines atque **effeminari** arbitrantur.
— II, 15, 5 : ... **increpitare** atque **incusare** reliquos Belgas.
Cés., *B. C.* II, 32, 7 : **Desertos** enim se ac **proditos** a uobis dicunt.
— III, 73, 5 : ... **expulisse** ac **superasse** pugnantes.
Cic., *Pro Clu.* 15 : **Perfregit** ac **prostrauit** omnia cupiditate ac furore.
*Tusc.* III, 15 : **Impellit** rursum et **incitat** ad conspiciendas... uoluptates.

Si, dans le cas d'une reprise, le verbe cède la place initiale à un autre terme, c'est que ce terme réclame impérieusement pour son compte une mise en relief. Ainsi, lorsque la question se pose de savoir quel sujet, à l'exclusion de tous autres, doit être envisagé dans une circonstance donnée :

*Ad.* 924-5 : *Iubet* frater?... **Tun** *iubes* hoc, Demea?
— **Ego** uero *iubeo.*
— 933-4 : Hanc te aequomst *ducere*...
— **Me** *ducere*? — **Te** ! — **Me**? — **Te** inquam.
*Ph.* 924-6 : ... Si uis mi uxorem dare

Quam despondisti, ducam. Sin est ut uelis
*Manere* **illam** apud te, **dos** hic *maneat...*

Quand il y a opposition, elle est assez naturellement entre verbes de sens contraire :

Tér., *Eun.* 813 : **Nolunt** ubi uelis ; ubi nolis, **cupiunt** ultro.
*Ph.* 583-4 : Tacebit dum **intercedet** familiaritas ;
Sin **spreuerit** me...
Cic., *Mil.* 13, 35 : Non modo... nihil **prodest**, sed **obest** etiam Clodi mors Miloni.
*De amic.* 11, 37 : Non enim **paruit** ille Ti. Gracchi temeritati, sed **praefuit**.
*Tusc.* I, 34 : Prudentia..., quam, ut cetera **auferat, adfert** certe senectus.
*Fam.* II, 5, 2 : Siue **habes** aliquam **spem** de republica siue **desperas**.
Caes., *B. C.* II, 21, 3 : Quae ex fano Herculis **conlata erant** in priuatam domum, **referri** in templum iubet.
— *B. G.* I, 18, 8 : **Fauere et cupere** Heluetiis..., **odisse**... Caesarem et Romanos.
— VI, 39, 4 : **Redisse** primo legiones credunt, quas longius **discessisse** ex captiuis cognouerant.

L'opposition peut être réduite à une distinction ou à une correction :

Caes., *B. G.* II, 12, 5 : Quae neque **uiderant** ante Galli neque **audierant**.
— VIII, 12, 2 : Equites... mittunt, qui primum **elicerent** nostros, deinde... **adgrederentur**.
*B. Alex.* 11, 4 : **Capta est** una hostium quadriremis, **depressa est** altera.
Cic., *Att.* XV, 4, 2 : **Excisa est** enim arbor, **non euulsa**.
*Pro Cael.* 11, 27 : Tametsi **probabam** eius eloquentiam, tamen **non pertimescebam**.
Caes., *B. G.* VIII, 53, 2 : Quibus **non frangebantur** animi inimicorum Caesaris, sed **admonebantur**.
Luc., *Ph.* VIII, 273-4 : ... **Sparsit** potius Pharsalia nostras
Quam **subuertit** opes.

## III. — Relief de l'énoncé

Le verbe peut être redevable de sa mise en relief moins à son sens propre ou à la valeur que lui prête l'auteur de l'énoncé qu'aux circonstances dans lesquelles se présente l'action qu'il exprime.

Un énoncé qui fait un effet de surprise, qui constitue un coup de

théâtre, une révélation, comporte d'ordinaire l'antéposition du verbe.

L'effet produit est souvent celui que le français rend par l'emploi de la périphrase : « Voici que... » Il est, du reste, parfois marqué en latin même par l'emploi d'une particule telle que *ecce* :

Virg., *En.* II, 403 : *Ecce* **trahebatur** passis Priameia uirgo
Crinibus...

— d'un adverbe exprimant la soudaineté :

Tér., *Eun.* 335 : *Continuo* **accurrit** ad me...
Cés., *B. C.* I, 5, 5 : **Profugiunt** *statim* ex urbe tribuni plebis.
— *B. G.* VII, 88, 6 : **Fit** *protinus* hac re audita ex castris Gallorum fuga.
Cic., *Pro Clu.* 12 : *Repente* **est exorta** mulieris inportunae nefaria libido.
— 27 : **Arcessit** *subito* sine causa puerum Teano.
Virg., *En.* VIII, 585 : *Iamque adeo* **exierat** portis equitatus apertis.
— III, 521 : *Iamque* **rubescebat** stellis Aurora fugatis.
— VII, 25 : *Iamque* **rubescebat** radiis mare et aethere ab alto...
— II, 250 : **Vertitur** *interea* caelum et ruit Oceano nox.
— X, 1 : **Panditur** *interea* domus omnipotentis Olympi.
— VI, 703 : *Interea* **uidet** Aeneas in ualle reducta...

Cette construction caractérise la narration vive, où l'écrivain est attentif à présenter les événements avec leur relief expressif :

Cic., *Phil.* II, 58 : **Vehebatur** in essedo tribunus plebis..., **sequebatur** raeda cum lenonibus.

Les poètes y recourent volontiers pour mettre en valeur des évocations grandioses ou pittoresques.

Hor., *Od.* I, 4, 1 : **Soluitur** acris hiems grata uice ueris et Fauoni.
— IV, 7, 1 : **Diffugere** niues, **redeunt** iam gramina campis.
Luc., *Ph.* I, 135 : ... **Stat** magni nominis umbra...

C'est le secret de beaucoup de grands vers d'Ennius :

*Ann.* (Vahl.) 253 : **Deducunt** habiles gladios filo gracilento
— 263 : **Stant** rectis foliis et amaro corpore buxum
— 285 : **Densantur** campis horrentia tela uirorum
— 343 : **Aspectabat** uirtutem legionis suai
— 386 : **Labitur** uncta carina, uolat super impetus undas
— 393 : **Horrescit** telis exercitus asper utrimque
— 398 : **Occumbunt** multi letum ferroque lapique
— 401 : Vndique **conueniunt** uelut imber tela tribuno ;
**Configunt** parmam, **tinnit** hastilibus umbo.

*Ann.* (Vahl.) 439 : **It** eques et plausu caua concutit ungula terram
— 443 : **Concurrunt** ueluti uenti cum spiritus austri
— 472 : **Oscitat** in campis caput a ceruice reuulsum
— 478 : **Labitur** uncta carina per aequora cana celocis
— 527 : Tum **tonuit** laeuum bene tempestate serena
— 540 : **Effudit** uoces proprio cum pectore sancto
— 557 : Interea **fugit** albus iubar Hyperionis cursum
— 558 : Inde **patefecit** radiis rota candida caelum.

— et de Virgile :

*En.* I, 118 : **Apparent** rari nantes in gurgite uasto
— I, 187 : **Constitit** hic arcumque manu celeresque sagittas | Corripuit
— I, 423 : **Instant** ardentes Tyrii
— IX, 197 : **Obstipuit** magno laudum percussus amore
— I, 612 : **Obstipuit** primo aspectu Sidonia Dido
— XII, 665 : **Obstipuit** uaria confusus imagine rerum
— II, 1 : **Conticuere** omnes intentique ora tenebant
— V, 575 : **Excipiunt** plausu pauidos gaudentque tuentes
— VI, 268 : **Ibant** obscuri sola sub nocte per umbram
— VII, 761 : **Ibat** et Hippolyti proles pulcherrima bello
— VI, 313-4 : **Stabant** orantes primi transmittere cursum
**Tendebant**que manus ripae ulterioris amore
— XII, 398 : **Stabat** acerba fremens ingentem nixus in hastam
— IX, 581 : **Stabat** in egregiis Arcentis filius armis
— X, 453 : **Desiluit** Turnus biiugis, pedes apparat ire
— X, 719 : **Venerat** antiquis Corythi de finibus Acron
— X, 896 : **Aduolat** Aeneas uaginaque eripit ensem
— XI, 486 : **Cingitur** ipse furens certatim in proelia Turnus
— XI, 699 : **Incidit** huic subitoque aspectu territus haesit
— XII, 446 : **Vidit** ab aduerso uenientes aggere Turnus.

Lorsqu'on introduit par ce moyen une péripétie notable, on interrompt volontiers la chronologie des événements pour présenter l'action comme actuelle, en recourant au présent dit historique ou de narration :

Tér., *Ph.* 859-60 : Vt modo argentum tibi dedimus..., recta domum
Sumus profecti ; interea **mittit** erus me ad uxorem.
= nous partîmes (énoncé banal) ; là-dessus, voici que mon maître m'envoie (énoncé dramatique).

Le tour est fréquent chez les historiens, quand il s'agit d'une intervention inopinée :

Cés., *B. C.* I, 2, 7 : **Refertur** confertim de internecione tribunorum

— I, 1, 2 : **Referunt** consules de re publica
— I, 2, 8 : **Dicuntur** sententiae graues
— I, 3, 7 : **Dicuntur** etiam ab nonnullis sententiae
*B. G.* V, 25, 4 : **Defertur** ea res ad Caesarem
— VI, 7, 5 : **Loquitur** in consilio palam.

— d'une mission soudainement décidée :

*B. G.* II, 2, 2 : **Dat** negotium Senonibus reliquisque Gallis
— I, 23, 3 : **Mittuntur** etiam ad eas ciuitates legati
— V, 27, 1 : **Mittitur** ad eos colloquendi causa G. Arpinius
— V, 40, 1 : **Mittuntur** ad Caesarem confestim... litterae
— VII, 87, 1 : **Mittit** primo Brutum adulescentem
— VI, 24, 8 : **Dimittit** ad finitimas ciuitates nuntios Caesar
— VII, 4, 4 : **Dimittit** quoque uersus legationes
— V, 58, 5 : **Submittit** cohortes equitibus subsidio.

— d'un mouvement de troupes :

*B. G.* VI, 37, 4 : **Circumfunduntur** ex reliquis hostes partibus
— VI, 35, 6 : **Transeunt** Rhenum nauibus ratibusque
— VII, 87, 5 : **Accelerat** Caesar, ut proelio intersit
*B. G.* I, 76, 3 : **Subsequuntur** tribuni militum centurionesque
*B. Alex.* 75, 3 : **Insequitur** hos acies hostium.

— d'une manifestation de foule :

*B. G.* VII, 21, 1 : **Conclamat** omnis multitudo
— VII, 66, 7 : **Conclamant** equites
— VII, 38, 6 : **Conclamant** Haedui
— I, 69, 4 : **Conclamatur** ad arma.

Dans la comédie, lorsque l'entrée en scène d'un personnage est inattendue, constitue une péripétie, elle est d'ordinaire notée par l'emploi d'un verbe antéposé, souvent accompagné d'une interjection :

Tér., *Ph.* 797 : *Ei* ! **uideo** uxorem !...
*Eun.* 967 : ... *Ecce* autem **uideo** rure redeuntem senem.
— 289 : *Sed* **uideo** erilem filium...
— 905 : **Adest** optime ipse frater...
*Ad.* 635 : **Prodit** nescio quis...

De même, lorsqu'un personnage en interpelle un autre pour lui communiquer une nouvelle importante :

Tér., *Ad.* 776 : Heus, Syre, **rogat** te Ctesipho ut redeas.
— 882 : Heus, Demea, **rogat** frater ne abeas longius.

Un des caractères du style narratif est qu'une péripétie notable soit conjuguée avec d'autres, fasse partie d'un ensemble de faits ou d'actions dont l'accumulation même donne au récit son intérêt et sa valeur. Le verbe est alors si bien l'essentiel de l'énoncé qu'il constitue souvent à lui seul toute la phrase :

*Ph.* 103-4 : ... **Imus, uenimus,**
**Videmus.**
— 135 : **Persuasumst** homini : **factumst**, **uentumst**, **uincimur**,
**Duxit.**

S'il est accompagné d'autres termes, il les précède généralement :

Tér., *Eun.* 593 ss. : **Iit**, **lauit**, **rediit**...
**Sto** exspectans... **Venit** una...
... **Accipio** tristis.
**Abeunt** lauatum, **perstrepunt**...
Pl., *Aul.* 166-7 : **Adeunt**, **consistunt**, **copulantur** dextras,
**Rogitant** me ut ualeam...
Tér., *Eun.* 134 ss. : ... Forte fortuna **adfuit**
Hic meus amicus : **emit** eam dono mihi.
... Postquam **sensit** me tecum quoque
Rem habere, **fingit** causas ne det sedulo ;
**Ait**, si fidem habeat...
*Eun.* 570 ss. : ... **Summonuit** me Parmeno
Ibi seruos quod ego arripui...
... **Traditus sum** mulieri...
**Commendat** uirginem...
**Edicit** ne uir quisquam ad eam adeat...
... **Adnuo**
— Terram intuens modeste...
**Abducit** secum ancillas...
... **Arcessitur** lauatum interea uirgo.
... **Venit** una : Heus tu, inquit...
Cape hoc flabellum...
... **Accipio** tristis.
**Abeunt** lauatum...

Cette construction est fréquente chez les historiens, soucieux de rendre de façon imagée la précipitation des événements :

Cael. Antip., *Fragm.* 44 : Ipse regis eminus equo ferit pectus aduorsum,
**congenuclat** percussus, **deiecit** dominum.
Caton ap. Gell., X, 3, 14 : **Dixit** a decemuiris parum bene sibi cibaria

curata esse ; **iussit** uestimenta detrahi..., **uidere** multi mortales...

Nepos, *Eum.* 9, 1 : **Conueniunt** duces, **quaeritur** quid opus sit facto. **Intellegebant** omnes...

— 9, 6 : **Mutat** consilium et... **flectit** iter suum.

Cés., *B. G.* V, 46 : **Iubet** media nocte legionem proficisci... **Exit** cum nuntio Crassus... **Scribit** Labieno...

— VI, 38, 2 : Hic... ex tabernaculo prodit, **uidet** imminere hostes..., **capit** arma... **Sequuntur** hunc centuriones... **Relinquit** animus Sextium grauibus acceptis uulneribus...

— V, 44, 7 ss. : **Transfigitur** scutum Pulloni et uerutum in balteo defigitur. **Auertit** hic casus uaginam... **Succurrit** inimicus illi Vorenus...

*B. G.* V, 31 1 : **Consurgitur** ex consilio ; **comprehendunt** utrumque et orant... Tandem **dat** Cotta permotus manus, **superat** sententia Sabini. **Pronuntiatur** prima luce ituros. **Consumitur** uigiliis reliqua pars noctis.

*B. C.* I, 1 ss. : **Referunt** consules... **Dixerat** aliquis... **Intercedit** M. Antonius... **Refertur** confestim... **Dicuntur** sententiae... **Laudat** Pompeius... **Completur** urbs... **Pollicetur** L. Piso... **Dicuntur** etiam... **Decurritur**... **Profugiunt** statim... (Cf. encore *B. C.* I, 60 et 61).

Tac., *Hist.* III, 23, 1 : **Sustinuit** labantem aciem Antonius accitis praetorianis. Qui ubi **excepere** pugnam, **pellunt** hostem.

Elle sert à l'orateur pour rendre expressives les péripéties de sa narration :

Cic., *Catil.* I, 1, 2 : Immo uero in senatum uenit, **fit** publici consilii particeps, **notat** et **designat** oculis ad caedem unumquemque nostrum.

— I, 3, 10 : **Introductus est** Statilius, **cognouit** et signum et manum suam, **recitatae sunt** tabellae..., tum **ostendit** tabellas Lentulo.

— au poète pour mettre en valeur ses évocations :

Enn., *Ann.* 401 (Vahl.) : Vndique **conueniunt** uelut imber tela tribuno ;
**Configunt** parmam, **tinnit** hastilibus umbo
Aeratus, **sonit** aes galeae...

De même que les péripéties d'une action, peuvent être détaillés les éléments notables d'un exposé, d'une description, d'un tableau :

Tér., *Ph.* 248-9 : Meditata mihi sunt omnia... :
**Molendum esse** in pistrino..., **habendae** compedes.

Cés., *B. G.* V, 29, 3 : Titurius fugiendi consilium probauit his argumentis : **subesse** Rhenum..., **ardere** Galliam...

— VI, 66, 3 : Vercingetorix... **uenisse** tempus uictoriae demonstrat, **fugere** in prouinciam Romanos...

— II, 15, 4 : Caesar... sic reperiebat... **esse** homines feros magnaeque uirtutis, **increpitare** atque incusare reliquos Belgas..., **confirmare** sese...

— I, 1, 5-7 : **Initium capit** a flumine Rhodano, **continetur** Garumna flumine..., **attingit** etiam... flumen Rhenum, **uergit** ad septemtriones.

Cic., *Pro Arch.* 3, 6 : Erat temporibus illis iucundus Q. Metello... ; **audiebatur** a M. Aemilio, **uiuebat** cum Q. Catulo, **afficiebatur** summo honore.

*Pro Cael.* 4, 10 ss. : **Fuit** adsiduus mecum praetore me ; **non nouerat** Catilinam... **Secutus est** tum annus... Deinceps **fuit** annus quo ego consulatuni petiui. **Petebat** Catilina mecum.

— 5, 12 ss. : **Habuit** enim ille... permulta... signa uirtutum. **Vtebatur** hominibus improbis multis... **Erant** apud illum inlecebrae libidinum multae. **Erant** etiam industriae quidam stimuli ac laboris. **Flagrabant** uitia libidinis apud illum ; **uigebant** etiam studia rei militaris.

Le passage éventuel d'un ordre à l'autre demande à être interprété, et apparaît comme l'indice d'un changement de ton qui est un élément important du style narratif :

Dans l'*Heautontimoroumenos*, Ménédème fait un long récit qui dure du vers 93 au vers 150. La première partie constitue une exposition nécessaire à l'intelligence de l'intrigue ; elle est faite posément, les faits sont présentés avec le seul souci de mettre au courant l'interlocuteur ; tous les verbes sont à la place finale :

... Filium unicum adulescentulum
*Habeo*...
... ille *amare coepit*...
Vbi rem *resciui*...

Cotidie *accusabam*...
Ego istuc aetatis non amori operam *dabam*,
Sed in Asiam hinc *abii*... atque ibi
Simul rem et gloriam armis belli *repperi*.
Postremo adeo res *rediit* : adulescentulus
Saepe eadem et grauiter audiendo *uictus est*...
In Asiam ad regem militatum *abiit*...
... Clam me profectus mensis tris *abest*.

Jusqu'ici, il ne s'agit que d'une préparation à la catastrophe qui va suivre. Mais voici que le père apprend le départ de son fils : désespoir et agitation ; les événements se précipitent et les verbes prennent la tête de la phrase :

Vbi comperi...,
**Adsido** ; **accurrunt** serui...
**Video** alios festinare...
... **Nihil relinquo** in aedibus
... **Conrasi** omnia.
... **Inscripsi** ilico
Aedis mercede...
**Decreui** tantisper me minus iniuriae
... meo gnato facere dum fiam miser.

Aulu-Gelle (X, 3) cite deux récits parallèles d'événements analogues ; l'un est de Gracchus, écrit dans le ton des chroniqueurs, sans emphase, sans effets dramatiques (« breuitas et uenustas et mundities orationis », dit Aulu-Gelle) : les verbes sont à une place inexpressive :

Palus *destitutus* est in foro, eoque *adductus*... M. Marius ; uestimenta *detracta sunt*, uirgis *caesus est*...

Et encore :

Praetor noster quaestores *arripi iussit* ; alter se de muro *deiecit*, alter *prehensus est* et uirgis *caesus est*.

L'autre récit est de Cicéron ; c'est la mise en scène pathétique du supplice de Gavius : cette fois les verbes sont jetés dramatiquement en tête de phrase :

Ipse... in forum uenit ; **ardebant** oculi... **Exspectabant** omnes quo tandem progressurus... esset, cum repente...

Et Aulu-Gelle interrompt sa citation pour nous faire observer

comment Cicéron, pour prolonger à nos yeux l'horreur du supplice, emploie soudain l'imparfait au lieu du passé narratif :

Non « caesus est », sed : « *Caedebatur*, inquit, uirgis in medio foro Messanae ciuis Romanus. »

Ce n'est pas seulement le changement du temps, c'est surtout la place du verbe qui doit nous apparaître comme expressive.

Le cas est assez fréquent où, une péripétie notable ayant été énoncée avec le relief qui lui est dû, les actions subséquentes ne méritent pas la même mise en valeur. Le parallélisme entre les phrases successives n'est alors qu'apparent ; en réalité, seule l'initiale est destinée à faire un effet de surprise ; dans les suivantes, le verbe, dépourvu de valeur spéciale, reprend sa place inexpressive, à la finale :

Cés., *B. C.* I, 5, 5 : **Profugiunt** statim ex urbe tribuni plebis seque ad Caesarem *conferunt.*

— I, 69, 4 : **Conclamatur** ad arma atque omnes copiae... *exeunt* rectoque... itinere *contendunt.*

— I, 83, 3 : **Producitur** tum res aciesque ad solis occasum *continentur.*

Petr., *Sat.* 9 : **Consedit** puer super lectum et manantes lacrimas pollice *extersit.*

— 28, 6 : **Sequimur** nos admiratione iam salui et cum Agamem none ad ianuam *peruenimus.*

— 36, 4 : **Damus** omnes plausum... et res electissimas ridentes *aggredimur.*

La fréquence de cette disposition a pu faire croire (A. W. Ahlberg, *De latini uerbi finiti collocatione*, p. 10) qu'elle était fondée sur la recherche du chiasme. L'explication présentée ci-dessus montre qu'elle est dans la nature des choses.

## IV. — Énoncé « fonction »

L'antéposition du verbe est parfois l'indice d'une fonction particulière de l'énoncé verbal.

Il y a, en un certain sens, deux manières de présenter un énoncé, suivant qu'il est donné comme exprimant, sans plus, ce qui résulte de la combinaison des termes composants :

Mon ami est arrivé à sept heures.
Je ne sais pas ce que je ferais sans vous.

— ou comme ne prenant tout son sens qu'en fonction d'un autre énoncé, soit précédent :

*Voulez-vous que je vous dise ce qui m'a retardé?* Mon ami est arrivé à sept heures.

— soit subséquent :

Je ne sais pas ce que je ferais sans vous : *vous êtes le seul en qui j'aie confiance.*

L'un peut être dit autonome ou absolu, l'autre relatif ou fonctionnel.

Le rapport de l'énoncé dit relatif à celui dont il est fonction se marque normalement par un procédé syntaxique, la subordination :

Vous vous taisez, *alors que* j'attendais de vous une explication ;

— quelquefois par la coordination :

Cinna, tu t'en souviens, *et* veux m'assassiner ;

— souvent, dans la langue parlée, par une intonation que, dans l'écriture, on suggère par un artifice de ponctuation :

Calomniez : il en restera toujours quelque chose.

Les deux-points invitent à un effet de voix montante sur la finale qui précède et de voix descendante sur l'énoncé qui suit.

En latin, l'ordre des mots, et précisément la place prééminente donnée au verbe, est un moyen de faire apparaître le caractère de l'énoncé « fonction ».

Lorsque la phrase est conditionnante, c'est-à-dire conçue en fonction de ce qui va suivre, l'énoncé se présente assez normalement comme répondant à une question schématique telle que : « Quelle action étant donnée telle chose s'ensuit-elle? » Le verbe antéposé énonce la condition en faisant prévoir l'énoncé de la conséquence.

Soit un énoncé normal, venant à sa place parmi d'autres et parallèle à celui qui l'a précédé ; le verbe y est à sa place normale :

Tér., *Ad.* 45-6 : Vxorem numquam habui. Ille contra...
... *uxorem duxit.*

Mais que le même énoncé soit présenté en fonction d'un énoncé

subséquent donné comme une résultante, le verbe prendra la place initiale :

Tér., *Ad.* 867 : *Duxi* uxorem : quam ibi miseriam uidi !

Exemples analogues :

*Eun.* 252 : *Negat* quis : Nego.
*Ad.* 867-8 : ... *Nati* filii :
Alia cura.
— 46-7 : ... *Nati* filii
Duo : inde ego hunc maiorem adoptaui mihi.
— 117 : ... *Olet* unguenta : de meo.
— 119-20 : ... *Discidit*
Vestem : resarcietur.
*Ph.* 135 : *Persuasit* homini : factumst.
*Eun.* 542 : *Praeteriit* tempus : ... parati nihil est.
*Ph.* 186 : *Purgem* me? Laterem lauem.
— 592-4 : ... *Venio* ad hominem ut dicerem...
... Vixdum... dixeram, intellexerat.
*B. Alex.* 13, 2 : *Deerant* remi : porticus, gymnasia, publica aedificia detegebant.

Le cas de la phrase conditionnée, qui présente un énoncé subséquent en fonction de celui qui précède, est plus fréquent. La question implicitement posée est alors du type : « Telles circonstances étant données, telles conditions réalisées, telles prémisses posées, qu'en résulte-t-il? » Le verbe mis en vedette introduit la réponse attendue.

Les rapports exprimés par cet artifice de construction peuvent être de nature très diverse. Il y a parfois réponse à une question explicitement formulée :

Tér., *Ph.* 478 : Quid is fecit? — *Confutauit* uerbis ... iratum senem.
— 682 : ... Quid egisti? — *Emunxi* argento senes.
— 835 : ... Partis tuas acturust. — Quas? — Vt *fugitet* patrem.

— ou à une simple annonce :

*Eun.* 233-4 : ... Hoc adeo ex hac re uenit in mentem mihi :
*Conueni* hodie adueniens quemdam mei loci...
*Ph.* 705 ss. : Quot res... euenerunt mihi :
*Introiit* in aedis ater alienus canis,
... *interdixit* hariolus.

*Ph.* 757-8 : ... Quam saepe forte temere
Eueniunt quae non audeas optare : *offendi* adueniens
Quicum uolebam...

Souvent la phrase contient l'explication de faits antérieurement présentés ; dans ce cas, le verbe est normalement accompagné d'une particule explicative :

Tér., *Ph.* 830 : Curaui... ut Phaedria poteretur ; *nam emissast* manu.
— 836 : Te suas (partis) rogauit rursum ut ageres...
*Nam potaturust* apud me.

Nombreuses sont les phrases de ce type chez les historiens, soucieux de faire apparaître les causes des événements ; ainsi chez César et les Césariens :

*B. G.* I, 14, 5 : *Consuesse enim* deos immortales...
— VIII, 52, 4 : *Iudicabat enim*... causam suam facile obtineri.
*B. C.* III, 47, 6 : *Recordabantur enim* eadem se... perpessos.
*B. Alex.* 69, 2 : *Facturum enim* omnia Pharnacem quae...
— 70, 8 : *Miserat enim* ei Pharnaces coronam auream.

La relation entre les deux énoncés peut être du type conditionnel :

Tér., *Ad.* 178 : Tetigin tui ...? — *Si* attigisses, *ferres* infortunium.
— 232-3 : ... *Si* hoc omitto ac tum agam,
... *refrixerit* res.
*Eun.* 315 : *Si* quae est habitior paulo, *deducunt* cibum.
*Ad.* 103-4 : ... Haec si neque ego neque tu fecimus,
*Non siit* egestas facere nos.
Cic., *De rep.* I, 22, 35 : *Si* ut dicis animum quoque contulisti in istam...
artem, *habeo* maximam gratiam Laelio.

Dans les fragments historiques de Caton, le verbe se trouve une seule fois à l'initiale ; c'est précisément dans une phrase de ce type :

*Fragm.* 128 : *Si* quis strenue fecerat, *donabam* honeste.

La relation peut être temporelle-causale :

Pl., *Aul.* 382 : *Postquam* hanc rationem uentri cordique edidi,
*Accessit* animus ad meam sententiam.
*Poen.* 68 : *Quoniam* periisse sibi uidet gratum unicum,
*Conicitur* ipse in morbum ex aegritudine.

*Trin.* 14 : *Quoniam* ei qui me aleret nihil uideo esse relicui,
*Dedi* ei meam gnatam...
Tér., *Ph.* 91-2 : Interea *dum* sedemus illi, *interuenit*
Adulescens quidam lacrimans...
*Ad.* 868 : ... *Dum* studeo illis ut quam plurimum
Facerem, *contriui* in quaerundo uitam atque aetatem meam.
— 526-7 : ... Nunc *ubi* me illic non uidebit,
*Rogitabit* me ubi fuerim.
Varr., *R. R.* I, 69, 2 : *Cum* haec diceret, *uenit* libertus aeditumi ad nos.
— II, 8, 1 : *Cum* haec loqueremur, *uenit* a Menate libertus.
— III, 5, 18 : *Cum*... scire uellemus quid esset, *uenit* ad nos Pantuleius Parra, *narrat* ad tabulam... quemdam deprensum.
Cés., *B. G.* V, 18, 2 : Eo *cum* uenisset, *animaduertit* ad alteram fluminis ripam magnas esse copias hostium instructas.
— VII, 44, 1 : Nam *cum* in minora castra operis perspiciendi causa uenisset, *animaduertit* collem qui...
*B. C.* I, 31, 2 : Tubero *cum* in Africam uenisset, *inuenit* in prouincia cum imperio Atticum Varum.
— III, 16, 3 : Eo cum uenisset, *euocantur* illi ad colloquium.
*B. G.* I, 7, 1 : Caesari cum id nuntiatum esset..., *maturat* ab urbe proficisci.
Cic., *Ad Att.* 5, 16 : *Cum* abessent consulares, *factum est* senatus consultum.
*Pro Clu.* 55 : *Cum* in consilium iri oporteret, *quaesiuit* ab reo C. Iunius.
Petr., *Sat.* 34, 7 : *Dum* titulos perlegimus, *complosit* Trimalchio manus.

Les phrases à verbe initial se présentent parfois en série, lorsque, une situation étant donnée, on énumère les multiples actions qui y sont liées :

Catulle 64, 31 ss. : Quae *simul* optatae finito tempore luces
Aduenere, ...
... *oppletur* laetanti regia coetu,
... *declarant* gaudia uultu,
*Deseritur* Scyros, *linquont* Phtiotica Tempe,
... *mollescunt* colla iuuencis ;
*Candet* ebur soliis, *collucent* pocula mensae.
Lucr. III, 14 ss. : Nam *simul ac* ratio coepit uociferari
Naturam rerum, ...
*Diffugiunt* animi terrores...,
*Apparet* diuum numen sedesque quietae.
At contra nusquam *apparent* Acherusia templa...

Il est fréquent que rien ne nous avertisse du rapport établi entre les deux énoncés, si ce n'est précisément l'antéposition du verbe. Il y a là une espèce de subordination implicite, que, dans la traduction française, nous rendons volontiers par une conjonction (en effet), une périphrase (c'est que), souvent surtout un signe de ponctuation (deux-points) :

Tér., *Ph.* 851 : Familiarem oportet esse hunc : *minitatur* malum.
= en effet, il me menace...
— 267 : Quom illest, hic praestost : *tradunt* operas mutuas.
— 802 : Non temere dico : *redii* mecum in memoriam.
*Eun.* 727 : Attat data hercle uerba mihi sunt : *uicit* uinum quod bibi.
*Ad.* 480-1 : ... Non malus
Neque iners : *alit* illas...
*Eun.* 448-9 : ... Iamdudum illi facile fit
Quod doleat : *metuit* semper...
— 569 : Erat quidam eunuchus...
Neque is deductus... ad eam : *summonuit* me Parmeno
Ibi seruos quod ego arripui.
*Ph.* 879-80 : Haud multo post cum patre idem recepit se intro... :
*Ait* uterque tibi...
*Ad.* 118 : Amat : *dabitur* a me argentum...
*Eun.* 424 : Forte habui scortum : *coepit* ad id adludere.
*Ph.* 297 : Dotem daretis : *quaereret* alium uirum.
— 326 : Non ita est : *factumst* periclum...
— 321 : Cedo senem : iam *instructa sunt*... omnia.
— 615-20 : Visumst mihi ut eius temptarem sententiam :
*Prendo* hominem solum.
— 690-2 : Quid minus utibile fuit quam...
... nominare uxorem? *Iniectast* spes patri...
Cés., *B. G.* I, 18, 2 : Quaerit ex solo ea quae in conuentu dixerat : *dicit* liberius atque audacius. Eadem secreto ab aliis quaerit : *aperit* esse uera.
— V, 26, 4 : Aliqui ex nostris ad conloquium prodiret : *habere* sese quae de re communi dicere uellet.
— V, 46, 2 : Nuntium... ad M. Crassum mittit..., iubet... ad se uenire : *exit* cum nuntio Crassus.
— V, 48, 1-2 : Auxilium in celeritate ponebat : *uenit* magnis itineribus in Neruiorum fines.
— I, 18, 2 : Quaerit ex solo ea quae in conuentu dixerat : *dicit* liberius atque audacius.

Cés., *B. G.* V, 31, 3 : Tandem dat Cotta permotus manus : *superat* sententia Sabini.

Cic., *Pro Caec.* 16 : Adest ad tabulam : *licetur* Aebutius, *deterrentur* emptores multi.

— 17 : Mulier moritur : *facit* heredem... Caecinam.

— 20 : Aebutius in castellum uenit : *denuntiat* Caecinae...

*Ad Att.* I, 16, 5 : Grauissime ornatissimeque decernitur : *laudantur* iudices, *datur* negotium magistratibus.

*Catil.* III, 10 : Introductus est Statilius : *cognouit* et signum et manum suam.

— I, 6 : Exeant... : *demonstrabo* iter.

Virg., *Buc.* 10, 75 : Surgamus : *solet* esse grauis cantantibus umbra.

Petr., *Sat.* 49, 6 : Non fit mora : *despoliatur* cocus.

— 76, 9 : Manum de tabula : *sustuli* me de negotiatione.

T. L. II, 23, 8 : Se undique in publicum proripiunt : *implorant* Quiritium fidem.

Tac., *Hist.* III, 10, 9 : Inici catenas Flauiano iubet : *sensit* ludibriam miles.

Un type d'énoncé fréquent chez César est celui où, après mention des préparatifs d'un combat, l'action qui en résulte est exprimée par un verbe antéposé :

*B. G.* III, 21, 1 : ... proelium renouauerunt : *pugnatum est* diu atque acriter.

— IV, 26, 1 : ... hostibus adpropinquauerunt : *pugnatum est* ab utrisque acriter.

— VIII, 19, 3 : constanter proeliantur : *pugnatum est* aliquandiu pari contentione.

*B. C.* I, 57, 3 : ... confligunt : *pugnatum est*...

*B. G.* VII, 67, 2 : Caesar... contra hostem ire iubet : *pugnatur* una omnibus in partibus.

— VII, 84, 2 : Vercingetorix ex arce... egreditur... : *pugnatur* uno tempore omnibus locis.

Cette disposition est particulièrement recherchée lorsque l'action qui fait l'objet de l'énoncé conséquent est soudaine, propre à réaliser un effet d'émotion ou de surprise (cf. ci-dessus, p. 289).

Souvent le verbe même est de ceux qui expriment une péripétie pittoresque ou dramatique :

Cés., *B. G.* VIII, 19, 1 : Cum... rari proeliarentur..., *erumpunt* ceteri Correo proeliante ex siluis.

Cés., *B. G.* VII, 87, 5 : Labienus... Caesarem... facit certiorem quid faciendum existimet : *accelerat* Caesar.
Cic., *Ad Att.* I, 14, 5 : Cum dies uenisset..., *concursabant* barbatuli.
Hor., *Sat.* I, 9, 1 ss. : Ibam forte Via Sacra... :
*Accurrit* quidam notus mihi nomine tantum.

Ou bien il est accompagné d'un mot qui souligne l'intérêt, l'étrangeté, la soudaineté de l'action :

Tér., *Ad.* 406-7 : Nam ut numerabatur forte argentum, *interuenit* Homo *de inprouiso.*
Cic., *Pro Cl.* 12 : Cum essent eae nuptiae plenae concordiae, *repente est exorta* mulieris inportunae nefaria libido.
Cés., *B. C.* I, 5, 4 : Decernitur : *profugiunt statim* ex urbe tribuni plebis.

Ou bien, comme dans ce dernier exemple, le verbe apparaît sous la forme d'un présent historique faisant suite à des temps passés, ce qui est la construction propre à présenter l'action sous un aspect dramatique (cf. ci-dessus, p. 291) :

Tér., *Ph.* 617 : Vt abii abs te, *fit* forte obuiam mihi Phormio.
*Eun.* 973 : Vbi satias coepit fieri, *commuto* locum.
— 137-8 : ... Postquam sensit me tecum quoque Rem habere, *fingit* causas ne dem...
Cic., *Pro Rosc. Am.* 18 : Cum... frequens Romae esset, *occiditur*... rediens a cena S. Roscius.
— *Catil.* III, 6 : Cum... legati Allobrogum ingredi inciperent..., *fit* in eos impetus.
Cés., *B. C.* II, 11, 2 : Id ubi uident, *mutant* consilium.
— III, 15, 6 : Cum *essent* in... angustiis ac si Libo cum Bibulo coniunxisset, *loquuntur* ambo ex nauibus...
— I, 84, 2 : Vbi id a Caesare negatum est..., *datur* obsidis loco Caesari filius Afranii.
Cés., *B. G.* VIII, 43, 2 : Cum quid ageretur in locis reliquis *essent suspensi*, *reuocant* ab impugnandis operibus armatos.
Petr., *Sat.* 27, 4 : Cum has ergo miraremur lautitias, *accurrit* Menelaus.
— 97, 1 : Dum Eumolpus cum Bargate in secreto loquitur, *intrat* stabulum praeco.
— 34, 7 : Dum titulos perlegimus, *complosit* Trimalchio manus.
T. L. II, 65, 3 : Dum cunctatur consul, ... *conclamant* se ituros.

Une construction plus propre encore à présenter sous un aspect

dramatique une action consécutive à des circonstances précédemment énoncées est celle de l'infinitif de narration :

Tér., *Eun.* 407-10 : Tum me conuiuam solum abducebat sibi : ...
*Inuidere* omnes mihi...
*Mordere* clauculum...

Les exemples de cette construction, recueillis indépendamment des considérations présentées ici par M. P. Perrochat dans son ouvrage sur *L'infinitif de narration en latin*, offrent en très grand nombre le verbe en tête de la proposition :

Sall., *Jug.* 66, 1 : Iugurtha postquam omissa deditione bellum incipit, cum magna cura *parare* omnia, festinare, *cogere* exercitum...

*B. G.* II, 30, 3 : Vbi... uiderunt, primum *inridere* ex muro atque *increpitare* uocibus.

Cic., *Verr.* II, 187 : Quaerere incipimus de Carpinatio... : *haerere* homo, uersari, rubere.

— II, 188 : Postulo ut mihi respondeat... : *clamare* omnes in conuentu neminem unquam in Sicilia fuisse.

— IV, 52 : Qui uideret, ... urbem captam diceret : *efferri* sine thecis uasa, *extorqueri* alia e manibus mulierum, *effringi* multorum fores, *reuelli* claustra.

T. L. XXV, 37, 9 : Ceterum postquam Hasdrubalem... uenientem... adlatum est, ... *flere* omnes repente et *offensare* capita.

Dans cette construction de l'énoncé « fonction » d'un énoncé antérieur, on pourrait voir l'explication d'un type de phrase abondamment représenté dans certaines langues comme le grec ancien, le vieux français, normal dans l'allemand moderne, dans lequel le verbe se trouve attiré vers le début de la phrase, immédiatement après une détermination adverbiale initiale.

Il semble qu'on trouve le prototype de cette construction dans les phrases où le verbe suit un ablatif absolu :

Cés., *B. G.* VII, 37, 9 : Tali timore omnibus perterritis, *confirmatur* opinio barbaris... nullum esse intus praesidium.

— VII, 2, 1 : His rebus agitatis, *profitentur* Carnutes se nullum periculum... recusare.

— VII, 88, 2 : Vtrimque clamore sublato, *excipit* rursus ex uallo... clamor.

Cés., *B. C.* I, 13, 4 : Commisso proelio, *deseritur* a suis Varus.
— *B. G.* V, 4, 2 : His adductis, ... *consolatus* Indutiomarum hortatusque est uti...
— V, 52, 2 : Producta legione, *cognoscit* non decimum quemque esse reliquum militum sine uulnere.

Elle se présente aussi à la suite d'un ablatif de circonstance :

Cés., *B. C.* I, 5, 1 : His de causis *aguntur* omnia raptim atque turbate.

— après une apposition explicative au sujet :

*B. C.* III, 59, 3 : Freti amicitia Caesaris et... arrogantia elati *despiciebant* suos...

De cette construction peut être rapprochée aussi celle des verbes « dire » employés en incise pour introduire un énoncé qu'on reproduit en discours direct. L'énoncé étant amorcé par quelques mots préliminaires, on attend l'indication qui le situera en l'attribuant à une personne donnée ; cette indication fait ainsi l'objet d'un énoncé « fonction » :

Cic., *Orat.* 36 : *inquit* alius ; Liu. XXII, 32 : *ait* Romanus ; Hor., *Sat.* II, 7, 37 : *dixerit* ille ; Ov., *Met.* III, 636 : *ait* Liber ; V, 182 : *dixit* Thescelus ; *Fast.* VI, 467 : *dixit* dea ; *Met.* IV, 31 : *rogant* Ismenides, etc.

Si, dans ce type de phrase, l'ordre est renversé, c'est qu'il y a un besoin impératif de mettre en relief le sujet :

Ov., *Met.* V, 214 : Adiectura preces erat his **Latona** relatis :
« Desine, **Phoebus** ait, poenae mora longa querela est ».
= « Latone allait ajouter..., mais c'est Phébus qui prend la parole ».

Peut-être doit-on enfin chercher dans les considérations ici présentées l'explication de la place donnée au verbe dans les formules introductrices de contes. Dans ce type de narration, en dépit des apparences, la formule initiale ne représente pas un début absolu. L'auditeur est supposé en liaison anticipée avec le narrateur ; il attend de lui pour ainsi dire la réponse à une question muette : « Qu'allez-vous nous raconter? » Les formules du type « Or donc... » par lesquelles commence fréquemment le narrateur indiquent bien que le récit est présenté comme une suite à quelque chose qui n'est pas exprimé, mais qui est dans la pensée. Ainsi s'expliqueraient les constructions bien connues :

Lucilius, *Sat.* XVI, 534 : *Ibat* forte aries...

Lucilius, *Sat. Inc.* 1142 : *Ibat* forte domum...
Hor., *Sat.* I, 9, 1 : *Ibam* forte Via Sacra...
*Phèdre*, III, fab. 52, 2 : *Habebat* quidam filiam turpissimam.
— V, fab. 99, 1 : *Inuenit* caluus forte in triuio pectinem.
Tér., *Eun.* 134-5 : ... Forte fortuna *adfuit*
Hic meus amicus.
Varr., *R. R.* I, 2, 24 : *Suscipit* Stolo...
— I, 23, 1 : *Suscipit* Agrasius...
— II, 11, 11 : *Suscipit* Cosinius...

* * *

Arrivés à ce point de l'exposé, il nous faut reconnaître que la plupart des explications invoquées ici comportent une large part d'interprétation et d'hypothèse. Aucune des règles ne se prête à une application mécanique ; toutes souffrent exception, parce qu'elles sont fonction de facteurs souvent insaisissables, et de nature subjective : de l'attitude du sujet parlant, de sa disposition d'esprit, des nuances de sa pensée.

L'essentiel, c'est de constater que la position initiale du verbe fait figure d'exception. A ce titre, elle fixe l'attention du destinataire de l'énoncé, elle provoque de sa part une interprétation.

Dans les cas les plus nets, l'impression qu'il reçoit de cette construction exceptionnelle est celle d'une valeur prééminente conférée au verbe et à la notion verbale, donc d'une mise en relief.

Mais il ne faudrait pas croire qu'il en soit toujours ainsi. Une erreur commune de ceux qui se sont occupés de l'ordre des mots, c'est de prêter à la place initiale le privilège de conférer automatiquement un relief notable au terme qui l'occupe. L'antéposition du verbe, en tant qu'infraction à l'ordre banal, apparaît dans nombre de cas comme un moyen de rompre l'équilibre de l'énoncé et de signaler par cette rupture le caractère exceptionnel de la phrase à laquelle le verbe sert de support syntaxique : valeur de prémisse ou de résultante, de cause ou de conséquence, de condition ou de dépendance ; valeur subjective, en tout cas, qui ne peut être reconnue que par une interprétation à laquelle sont appelés à collaborer et l'auteur et le destinataire de l'énoncé.

J. Marouzeau.

## II

# A PROPOS DU *CHANT SÉCULAIRE* D'HORACE

PAR LÉON HERRMANN
Chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes

Une importante étude de M. J. Gagé sur le *Chant séculaire* d'Horace[1] conclut à une perpétuelle et consciente confusion des prières adressées à Jupiter et aux autres dieux avec les invocations à Apollon et à Diane considérés en tant qu'intercesseurs. Elle explique aussi la double exécution de l'hymne au Palatin et au Capitole[2] par l'entrelacement du thème des dieux du Palatin à celui des dieux capitolins.

I. — Au contraire, cet article-ci est destiné à montrer que le *Chant séculaire* d'Horace est *exclusivement* destiné au couple d'Apollon et de Diane et à leur suite, le couple n'ayant pas de rôle d'intermédiaire et étant toujours invoqué comme capable d'exaucer par ses seules forces les vœux et les prières.

Une précieuse indication nous est déjà fournie à cet égard par l'ode 6 du livre IV d'Horace, que les exégètes du *Chant séculaire* auraient grand tort de négliger, puisque le poète s'y représente dirigeant les répétitions du *Chant séculaire.* Dans l'ode 6 du livre IV, il n'est question que d'Apollon et de Diane, à l'*exclusion* des autres dieux[3].

Une autre indication nous est fournie par Ovide, qui, à l'occasion du *Chant séculaire*, ne parle que de *Phébus*[4].

1. *Observations sur le « Carmen saeculare » d'Horace, Rev. Ét. lat.*, 1930, p. 290 (voir *Recherches sur les Jeux séculaires*, Paris, 1934, p. 26 et surtout p. 43).

2. Attestée par la phrase des *Acta* « sacrificioque perfecto pueri ⟨x⟩XVII quibus denuntiatum est patrimi et matrimi et puellae totidem carmen cecinerunt eo-⟨de⟩mque modo in Capitolio. Carmen composuit Q. Horatius Flaccus ». Contre l'hypothèse de T. Mommsen sur une exécution ambulante et les hypothèses connexes, voir J. Gagé, *Recherches...*, p. 26-27.

3. V. 37-38 : « rite *Latonae puerum* canentes,
rite crescentem face *Noctilucam.* »

4. *Tristes*, II, v. 25-26 : « iusserat et *Phoebo* dici quo tempore ludos
fecit quos actas aspicit una semel. »

L'analyse même du *Chant séculaire* montre que le poète invoque d'abord Phébus et Diane (v. 1), puis le Soleil (v. 9). Les Parques ne sont implorées qu'en tant qu'accomplissant les destins prévus dans les livres sibyllins et en tant que participant au groupe apollinien[1], puisqu'elles sont, en somme, les sœurs du dieu[2]. Si Lucina est mentionnée au v. 13, c'est qu'Ilithya ou Lucina Genitalis se confond depuis longtemps avec Diane[3]. Dans les vers 29-32, Cérès et Jupiter n'interviennent qu'accessoirement et indirectement, *sans être invoqués*. Aux vers 33 et suivants, nouvelles invocations à Apollon et à la *Lune* (Diane). Nous verrons plus loin quels sont les *dieux* des vers 45-48. Au vers 50, Vénus n'est nommée qu'accessoirement, *sans être invoquée ;* aux vers 56 et suivants, Fides, Pax, Honor, Pudor, Virtus et Copia ne constituent, avec les Camènes, que le cortège de Phébus et Diane. Et, si la strophe finale présume l'acquiescement de Jupiter et de tous les autres dieux aux souhaits du chœur (v. 73), Horace a bien soin de terminer par :

doctus et *Phoebi* chorus et *Dianae*
dicere laudes.

Il semble donc qu'aucune confusion n'existe entre le couple divin du Palatin et les autres dieux et que *tout* le chant est consacré aux louanges de Phébus et de Diane, puisque les autres dieux sont réduits à la portion congrue de deux vers (v. 73-74), où leur consentement est escompté sans même être demandé. Écartons une objection possible. Selon certains[4], l'invocation aux *dieux qui aiment les sept collines* (v. 7 et 45-48) aurait un caractère général. Mais le vers 7 ne peut s'expliquer qu'à l'aide des vers 36 à 44 sur la fondation de Rome par les Troyens fugitifs. Or ce sont Apollon et Diane qui ont, par leurs oracles, poussé Énée vers l'Italie[5], tandis que

1. Voir A. Adriaensen, *Une transposition de la strophe des Parques dans le « Chant séculaire »*, *Latomus*, I (1937), p. 31-36, où est proposé le transfert des v. 25-28 entre les v. 12-13.

2. Voir, dans l'*Apocoloquintose*, le tableau d'Apollon et des Parques.

3. Déjà dans Catulle, poème 34 (« Tu Lucina dolentibus luno dicta puerperis »), et, d'autre part, dans Horace lui-même (*Ode* III, 2). Les rapports entre le poème 34 de Catulle et le *Chant séculaire* ou l'*Ode* IV, 6, sont frappants.

4. F. Villeneuve, *edit.*, Paris, 1927, p. 190, n. 2; Plessis-Lejay, *edit. sc.*, Paris, 1906, p. 231, n. 12 (voir p. 234, n. 3), et surtout J. Gagé, *Recherches...*, p. 37 et n. 1, et p. 41, n. 3, selon qui ces vers prouveraient à eux seuls que le *Chant séculaire* n'est pas adressé seulement à Apollon et à Diane.

5. Virgile, *Énéide*, III, v. 73, 182, 251, 257, 395, 479; IV, v. 345; VI, v. 346; VII, v. 241.

Junon et d'autres dieux essayaient de l'en écarter. Donc, ce sont *Apollon et Diane seuls* qui sont invoqués au vers 7 et aux vers 45 et suivants.

Autre objection à écarter. On a prétendu que les vers 49 et suivants feraient allusion aux sacrifices de l'avant-veille et de la veille, à savoir celui d'un taureau blanc destiné à Jupiter Capitolin et d'une génisse blanche destinée à Juno Regina[1].

Mais il n'est nullement sûr qu'au vers 49 *bobus albis* désigne les victimes offertes à Junon et à Jupiter plutôt que celles à Apollon et Diane. Le cérémonial de 204 ap. J.-C. nous apprend qu'il y eut cette fois-là un sacrifice devant l'autel d'Apollon au tétrastyle d'Auguste et un sacrifice à Diane suivi de l'exécution du *Chant séculaire* d'alors au pronaos d'Apollon. Pour 17 av. J.-C., les Actes font allusion à un sacrifice fait le troisième jour immédiatement avant la double exécution du chant d'Horace. Or on sacrifiait à Apollon des taureaux et il suffit de rappeler le sacrifice d'Anchise et d'Énée[2] pour établir au moins la possibilité que le sacrifice du troisième jour, consécutif à l'offrande de gâteaux sacrés[3] et précédant l'exécution du *Chant séculaire*, ait été le sacrifice d'un taureau blanc à Apollon et d'une génisse blanche à Diane[4]. Mais, grâce à l'oracle sibyllin conservé par Zozime, cette possibilité se change en certitude, car il y est dit que Phébus Apollon y recevra des sacrifices *égaux*[5], et il faut entendre *égaux* à ceux de Jupiter et Héra, précédemment indiqués. Il s'agit donc d'un taureau blanc pour Apollon (et d'une génisse blanche pour Diane). Même la strophe du vers 49, etc., est apollinienne !

On ne voit d'ailleurs pas pourquoi le *Chant séculaire* invoquerait

1. J. Gagé, *loc. cit.*, p. 35-36, selon qui Apollon et Diane n'auraient reçu que des gâteaux (voir, p. 28, sur la strophe qui serait exclusivement capitoline).

2. Virgile, *Énéide*, III, v. 118-120.

3. Offrande substituée à celle d'un taureau noir à Diespiter et d'une génisse noire à Proserpine (voir P. Wuilleumier, *Tarente et le Tarentum*, *Rev. Ét. lat.*, 1932, p. 142).

4. M. Gagé, *Recherches...*, p. 36, reconnaît que le texte de l'oracle, tel qu'il nous est parvenu, ne prescrivait pas pour Apollon et Diane de gâteaux sacrés. J'ajoute que le dit oracle prévoit, aux v. 12 et suivants, taureau blanc et génisse blanche pour Jupiter et Junon.

5. V. 16-17 : καὶ Φοῖβος Ἀπόλλων
ὅστε καὶ Ἥλιος κικλήσκεται ἶσα δεδέχθω
θύματα Λητοίδης

(où on n'a pas le droit de remplacer Λητοίδης par Εἰλειθύησιν pour les besoins de la cause).

d'autres dieux qu'Apollon et Diane, puisqu'ils donnent *directement* de bonnes moissons, grâce au fait que le dieu du *soleil* les fait mûrir[1], et une progéniture nombreuse, parce que Diane se confond avec Lucine[2]. Au vers 46, c'est le couple du Palatin qui est *seul* invoqué pour l'accroissement de la race de Romulus et sa prospérité :

Romulae genti date remque prolemque :

Et les vers de pure politesse (73-74) :

Haec Iouem sentire deosque cunctos
spem bonam *certamque* domum reporto[3],

où Horace se déclare *certain* d'avance de l'opinion du reste des dieux, ne font que confirmer que *tout* le chant est en l'honneur du couple du Palatin.

II. — Mais, dans ces conditions, comment expliquer qu'en 17 av. J.-C. le chant ait été répété au Capitole?

Le rituel de 204 ap. J.-C. comporta trois exécutions d'un chant séculaire, une au Palatin, une au Capitole, une ailleurs[4], tandis que le rituel de 17 av. J.-C. ne comporte qu'une exécution au Palatin et une au Capitole. S'il y a eu une innovation en 204 ap. J.-C.[5], il y en a peut-être eu une en 17 av. J.-C. aussi, et elle a pu consister dans l'exécution au Palatin. Celle au Capitole aura été maintenue, quoique le chant n'intéressât pas les divinités capitolines mais les divinités palatines, d'abord pour éviter une rupture brusque avec la tradition, ensuite parce que les *Chants sibyllins* étaient encore au Capitole. Sans doute, le transfert de leur collection soigneusement triée était prévu depuis longtemps, mais, si Dion Cassius le date de 18 av. J.-C.[6], Suétone le date formellement d'après la mort

1. Contre M. Gagé, *loc. cit.*, p. 23 et 37-39, sur Apollon « intercesseur » auprès de Tellus, voir Catulle, poème 34, et Horace, *Odes* IV, 6, v. 39 : « prosperam frugem ». M. Gagé fait appel, p. 57, aux fragments des *Actes* de 204 mentionnant Bacchus et Neptune, mais le chant a pu changer de caractère en 204 comme en 17 av. J.-C.

2. *Chant séculaire*, v. 12-20.

3. Vu la correspondance entre les v. 65-71 et 34-37, les v. 61-72 auraient été mieux placés après le v. 36 (la strophe finale restant en place).

4. Sans doute au Terentum (voir J. Gagé, *Recherches...*, p. 58 et 114-115).

5. M. P. Romanelli, *Notizie degli Scavi*, VII, 6, 1930, p. 313-345, fait de la troisième exécution une innovation de Septime-Sévère.

6. LIV, 17, 2.

de Lépide, soit 12 av. J.-C.[1]. M. J. Gagé a bien essayé de combattre le texte de Suétone[2]. Mais la déclaration de Dion Cassius ne le contredit pas et n'indique qu'un *récolement* des livres (qui, vu leur nombre, dura longtemps) et non un *transfert*. Aucun texte contemporain[3] n'indique, d'ailleurs, que les livres sibyllins aient été placés avant 12 dans le temple d'Apollon Palatin, quoique les vers 69-74 du VIe livre de l'*Énéide* (écrit avant 23 av. J.-C.) prévoient déjà leur dépôt auprès du dieu.

Le transfert fut comme le dénouement d'une entreprise de longue haleine, celle de la dérivation des jeux séculaires de la gens Valeria vers la gens Julia, dérivation parallèle à celle du *Chant séculaire* passant des dieux du Capitole aux dieux du Palatin.

III. — L'histoire primitive des *jeux séculaires* reste obscure. Nous ne savons pas si les prétentions de la gens Valeria concernant leur création étaient fondées ou non, mais elles se sont maintenues même après Auguste, car Valère-Maxime s'en est encore fait l'écho.

A supposer que le Sabin Manius Valesius soit un être purement mythique et que Valerius Publicola n'ait pas célébré les premiers jeux séculaires en 245 U. C. (509 av. J.-C.), il paraît du moins sûr que les Valerii ont joué longtemps dans les jeux séculaires un rôle primordial. Les quindécemvirs (dont M. Gagé pense avec raison qu'ils ont été chargés de justifier à une année près la date de 17 av. J.-C. pour les jeux d'Auguste) ont eux-mêmes fixé les premiers jeux séculaires, auxquels ils faisaient remonter leurs calculs, à l'an 298 U. C. (456 av. J.-C.), où un M. Valerius était consul. Pour aboutir à 738 U. C. (16 av. J.-C.) en se basant sur des siècles de 110 ans, ils prenaient comme dates intermédiaires entre 298 U. C. (456 av. J.-C.) et 738 U. C. (16 av. J.-C.) les années 408 U. C. (346 av. J.-C.), 518 U. C. (236 av. J.-C.), 628 U. C. (126 av. J.-C.), et l'oracle conservé par Zozime datait précisément de 628 U. C. (126 av. J.-C.).

Mais la date de 738 U. C. (16 av. J.-C.) n'était qu'un pis aller. Au fond, les jeux d'Auguste auraient été célébrés en 731 U. C.

1. *Div. Aug.*, XXXI.

2. *Les sacerdoces d'Auguste et ses réformes religieuses*, *Mél. arch. et hist. de l'Éc. fr. de Rome*, XLVIII, 1931, p. 100-101, et *Recherches...*, p. 29 (voir déjà Wissowa, *Rel. u. Kult. der Römer*[2], Munich, 1912, p. 76, n.1).

3. Properce, *El.*, II, 31, est muet. Tibulle, II, 5, v. 17-18, annonce seulement que le fils de Messala pourra toucher aux livres.

(23 av. J.-C.) pour 732 U. C. (22 av. J.-C.), au lieu de 737 U. C. (17 av. J.-C.) pour 738 U. C. (16 av. J.-C.), sans la mort soudaine du jeune Marcellus[1]. Dans ce cas, un autre calcul quindécemviral, également basé sur des siècles de 110 ans, aurait permis d'aboutir à la date désirée. En effet, les *Periochae* de Tite-Live (livre XLIX) attestent qu'il y eut des jeux en 502 U. C. (252 av. J.-C.), 602 U. C. (152 av. J.-C.)[2], et il suffisait de considérer les premiers comme célébrés par erreur dix ans trop tôt pour reconstituer une série 402 U. C. (352 av. J.-C.), 512 U. C. (242 av. J.-C.), 622 U. C. (132 av. J.-C.), aboutissant à 732 U. C. (22 av. J.-C.). En face de ces deux computations quindécemvirales, l'une effective, l'autre demeurée éventuelle, il y avait la tradition des annalistes Piso Frugi, Cn. Gellius, Cassius Hemina, qui fixaient les derniers jeux connus par eux à l'an 608 U. C. (146 av. J.-C.).

Ainsi, les *Periochae* de Tite-Live attestent une série *centennale* 402 U. C. (352 av. J.-C.), 502 U. C. (252 av. J.-C.), 602 U. C. (152 av. J.-C.), à laquelle les quindécemvirs durent tenter de substituer une série de *cent dix ans* 402 U. C. (352 av. J.-C.), 512 U. C. (242 av. J.-C.), 622 U. C. (132 av. J.-C.), pour aboutir à 722 U. C. (22 av. J.-C.), tandis que les annalistes attestent le dernier terme d'une série *centennale* 608 U. C. (146 av. J.-C.), qui serait la suivante :

308 U. C. (446 av. J.-C.), 408 U. C. (346 av. J.-C.), 508 U. C. (246 av. J.-C.), 608 U. C. (146 av. J.-C.),

et à laquelle les quindécemvirs réussirent à substituer une série 298 U. C. (456 av. J.-C.), 408 U. C. (346 av. J.-C.), 518 U. C. (236 av. J.-C.), 628 U. C. (126 av. J.-C.), 738 U. C. (16 av. J.-C.).

Soit en 23, soit en 17, les quindécemvirs eurent soin d'inclure dans leurs systèmes des *dates* communes aux traditions centen-

1. Voir *Énéide*, VI, v. 792-793. Ajoutons que les *Jeux séculaires* de Domitien auraient dû avoir lieu en 847 U. C. (94 ap. J.-C.) puisque ceux de Septime-Sévère eurent lieu en 957 U. C. (204 ap. J.-C.). En fait, ils eurent lieu en 841 U. C. (88 ap. J.-C.), ce qui correspond (avec le comput de 110 ans) à 731 U. C. (23 av. J.-C.).

2. « Tertio Punici belli initium altero et sescentesimo ab U. C. anno ; ludi Diti patri ad Tarentum ex praecepto librorum facti qui <ante> annum centesimum primo Punico bello quingentesimo et altero anno ab U. C. facti erant. » Il ne s'agit pas des années 505 U. C. (249 av. J.-C.) et 605 U. C. (149 av. J.-C.) comme l'ont cru Cichorius, *Röm. St.*, Leipzig, 1922, p. 1-7, Carter dans Roscher, p. 3143, et P. Wuilleumier, *Tarente et le Tarentum*, *Rev. Ét. lat.*, 1932, p. 141, mais des années 502 U. C. (252 av. J.-C.) et 602 U. C. (152 av. J.-C.).

nales et aux traditions fondées sur des siècles de cent dix ans, par exemple 402 U. C. (352 av. J.-C.) en 23 et 408 U. C. (346 av. J.-C.) en 17.

Le point important est que, si des *jeux centennaux* avaient eu lieu pour 608 U. C. (146 av. J.-C.), les suivants auraient dû avoir lieu pour 708 U. C. (46 av. J.-C.). D'autre part, la *série centennale* des guerres puniques attestée par les *Periochae* de Tite-Live aurait dû aboutir à une célébration des *jeux séculaires* en 703 U. C. (53 av. J.-C.) pour 702 U. C. (52 av. J.-C.).

Ainsi, les jeux *centennaux* auraient dû normalement être célébrés soit en 53 av. J.-C. pour 52, soit en 47 av. J.-C. pour 46.

Entre ces deux dates, un calcul fort simple va nous permettre d'opter.

On sait que l'empereur Claude célébra en l'an 47 ap. J.-C. ses propres jeux séculaires. Hirschfeld, rappelant que, dans ses *Histoires*, Claude louait son devancier Auguste d'avoir rétabli les jeux après avoir fait très exactement le compte des années, tirait de là la conclusion fausse que Claude ne pouvait répudier ce même compte pour ses propres jeux[1].

En effet, Claude, dont l'esprit n'était pas logique et cohérent[2], s'est contredit, et Suétone le souligne formellement en ces termes[3] : « Il célébra aussi les jeux séculaires, sous prétexte qu'Auguste les avait donnés trop tôt, avant leur date normale, et pourtant lui-même déclare, dans son histoire, qu'Auguste rétablit le cours régulier de cette tradition interrompue pendant longtemps, après avoir fait très exactement le compte des années. »

M. J. Gagé ayant établi irréfutablement que les jeux de Claude étaient bien des *jeux séculaires* et non des jeux pour les *huit cents ans de Rome*, il résulte du texte de Suétone que Claude prétendait célébrer ses jeux à *leur date normale*.

Mais il résulte aussi du texte de Suétone qu'il ne peut s'agir que de la date normale *selon un système centennal*, vu qu'entre 17 av. J.-C. et 47 ap. J.-C. il n'y a que soixante-trois ans. Si Claude a célébré ses jeux en 47 ap. J.-C. (pour 48 ap. J.-C.), c'est parce que, selon lui, les précédents auraient dû avoir lieu en 53 av. J.-C. (pour 52 av. J.-C.).

1. O. Hirschfeld, *Das Neujahr des tribun. Kaiserjahren*, *Wien. Stud.*, 1888, p. 99 = *Kleine Schriften*, p. 438-448 (voir J. Gagé, *Recherches...*, p. 83).
2. Suétone, *Div. Cl.*, XXXIX.
3. Suétone, *Div. Cl.*, XXI.

Il est évident qu'en 53 l'absence de Jules César, grand pontife, empêcha la célébration.

Si elle avait eu lieu, c'est sans aucun doute *Valerius* Catulle qui aurait composé le chant séculaire, car il s'était réconcilié en temps opportun avec Jules César[1] et avait écrit le poème XXXIV.

On ne peut savoir si César avait déjà projeté de déposséder le Capitole au profit du Palatin.

Mais, ce qui est certain, c'est que, quand Auguste put enfin réaliser le dessein de César en célébrant les *jeux séculaires*, la gens Valeria et le Capitole ne jouèrent plus qu'un rôle secondaire. Auguste avait bien fait de Messala un augure surnuméraire[2] au moment (36 av. J.-C.) où il projetait déjà un temple à Apollon[3]. Il avait bien fait entrer Messalinus, vers 23 av. J.-C., dans le collège quindécemviral, où il jouait lui-même le rôle prépondérant[4]. Mais ce fut Horace qui, composant le chant séculaire, interpréta les desseins officiels du prince en détournant le poème à la fois du vieux culte chthonien des Valerii et des divinités capitolines. En 12, le transfert des collections sibyllines ordonné par le nouveau grand pontife acheva l'évolution. Désormais, le Palatin devenait le centre incontesté des jeux.

Le *Chant séculaire* d'Horace représente un moment de cette évolution. Encore répété au Capitole, parce que le transfert n'avait encore pu être réalisé pour les *Chants sibyllins* du vivant de Lépide, il préparait l'opinion à ce transfert. D'autre part, au détriment des divinités du Terentum, trop « valériennes », et des divinités du Capitole, il grossissait démesurément la part d'Apollon et de Diane, c'est-à-dire du couple du Palatin qui protégeait spécialement Auguste.

Léon Herrmann.

1. Catulle, poème XI.
2. Dion Cassius, XLIX, 16.
3. Dion Cassius, XLIX, 45.
4. Tibulle, II, 5, 17.

## III

# *HAERESIS, SCHISMA* ET LEURS SYNONYMES LATINS

PAR Mlle H. PÉTRÉ
Professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly

Les deux mots « hérésie » et « schisme », qui désignent dans la langue des chrétiens deux formes différentes de divisions dans l'Église, ont été transmis au français par le latin, qui les a empruntés au grec.

Les deux termes sont scripturaires. Αἵρεσις apparaît six fois dans les *Actes des Apôtres*, deux fois dans les *Épîtres* pauliniennes, une fois dans la seconde *Épître* de Pierre[1]. Ce mot, dont le sens primitif est « choix », avait été employé dans la langue profane pour désigner une « école » philosophique, littéraire, un « parti » politique. Josèphe l'applique à une secte religieuse, mais sans idée de désapprobation ou de blâme. C'est à peu près ce dernier sens qu'on trouve dans les *Actes*, parfois avec une arrière-pensée défavorable plus ou moins accusée[2]. Dans les *Épîtres*, la valeur péjorative est plus nette encore : il s'agit toujours d'une chose qu'on réprouve et condamne. Saint Paul (*Gal.* 5, 20) la range parmi les *opera carnis*, c'est-à-dire les œuvres mauvaises.

Comment les Latins ont-ils compris et essayé de rendre ce mot αἵρεσις? Si nous nous reportons à la Vulgate, nous y trouvons αἵρεσις tantôt simplement transcrit *haeresis* (*Act.* 5, 17 ; 15, 5 ; 24, 14 ; 1 *Cor.* 11, 19), tantôt traduit par *secta* (*Act.* 24, 5 ; 26, 5 ; 28, 22 ;

1. *Act.* 5, 17; 15, 5; 24, 5 et 14; 26, 5; 28, 22. 1 *Cor.* 11, 19; *Gal.* 5, 20; 2 *Pet.* 2, 1.

Sur ce mot, voir G. Kittel, *Theologische Wörterbuch zum Neuen Testament*, Stuttgart, 1932, p. 179-184, art. αἵρεσις (Schlier); *Dict. de la Bible*, t. III, col. 607-609, art. *Hérésie* (F. Prat).

2. *Act.* 5, 17 : la secte des Sadducéens; 15, 5 : la secte des Pharisiens; 24, 5 : la secte des Nazaréens (expression par laquelle les adversaires des chrétiens désignent ces derniers); 24, 14 (reprise de la même expression par saint Paul) : la religion qu'ils appellent une secte; 26, 5 : la secte la plus austère de notre religion (les Pharisiens); 28, 22 : le terme est encore employé par les Juifs pour désigner les chrétiens.

*Gal.* 5, 20 ; 2 *Pet.* 2, 1). Mais, dans les plus anciennes traductions, il semble que le mot grec ait été plus habituellement gardé. Pour *Gal.* 5, 20, par exemple, tous les textes antérieurs à la Vulgate, ceux des vieilles versions[1], celui de Cyprien, de l'Irénée latin, de l'Ambrosiaster, celui même que commente saint Jérôme, ont *haereses* et non *sectae.*

Il est donc bien certain que, dès la fin du IIe siècle, le terme grec *haeresis* avait acquis droit de cité parmi les chrétiens de langue latine. Ce n'est pas seulement dans les traductions bibliques qu'on le rencontre, c'est aussi dans les ouvrages de Tertullien, qui a fait entrer l'adjectif dérivé *haereticus* dans le titre de l'un de ses traités les plus célèbres, le *De praescriptione haereticorum*, où *haeresis* et *haereticus* se retrouvent à toutes les pages. Il y a là des textes qui nous renseignent clairement sur la valeur que les Latins donnaient alors à ce mot. Le polémiste a pris soin de le définir en rattachant au sens primitif du grec, celui de « choix », le sens dérivé : choix de doctrines fausses, contraires à l'enseignement de l'Église : « Dans presque toute la lettre, écrit-il, Paul insiste sur le devoir de fuir les fausses doctrines et par là même il blâme les hérésies dont ces fausses doctrines sont l'œuvre ; les « hérésies » sont ainsi appelées en grec dans le sens de choix, le choix par où on se met à les enseigner ou à les apprendre » (*De praescr.* 6, 2)[2]. C'est encore l'idée de « choix » qui apparaît dans cette autre formule par laquelle il exprime, dans le même traité, le caractère propre de l'hérésie : *de arbitrio suo fidem innouare* (42, 8)[3].

Saint Jérôme reprendra — est-ce souvenir ou coïncidence? — l'étymologie et la définition dans son *Commentaire de l'Épître aux Galates*, 5, 20 : « αἵρεσις en grec vient de « choix » (*ab electione*) parce que, apparemment, chacun choisit (*eligat*) pour lui la règle qu'il croit être la meilleure. Donc, quiconque entend l'Écriture autrement que ne le demande le sens de l'Esprit Saint, sous l'ins-

1. Cf. l'apparat de l'édition Wordsworth-White à *Gal.* 5, 20 : *sectae :* « correctio ut uidetur Hieronymiana » ; *hereses :* « d, e, g, patres latt. fere semper ».

2. Sed et in omni paene epistula de adulterinis doctrinis fugiendis inculcans haereses taxat, quarum opera sunt adulterae doctrinae : haereses dictae graeca uoce ex interpretatione electionis, qua quis maxime ad instituendas siue ad suscipiendas eas utitur.

3. On notera encore les textes suivants dans lesquels Tertullien considère l'*haeresis* comme ce qui s'oppose à la vérité : « quodcumque aduersus ueritatem sapit, hoc erit haeresis » (*De uirg. uel.* 1); et comme résultant d'une compréhension erronée des Écritures : « quae (haereses) esse non possent, si non et perperam Scripturae intellegi possent » (*De res. carn.* 40).

piration de qui elle a été écrite, a beau ne pas s'être séparé de l'Église, il peut cependant être appelé hérétique (*haereticus*) et il participe aux œuvres de la chair en choisissant (*eligens*) ce qu'il y a de plus mauvais[1]. » Dans les lignes précédentes, l'exégète, déjà, avait présenté l'hérésie comme une *dissensio in expositionibus scripturarum* et en avait rapproché l'expression *dogmata falsitatis*. De Tertullien à Jérôme, il n'y a donc pas eu évolution du sens, et l'on peut dire que, dès la fin du IIe siècle, la signification du mot était fixée pour les Latins : il désigne une divergence de doctrine. Il est possible, d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, que le mot n'ait pas toujours été employé avec ce sens, pour ainsi dire technique, par tous les auteurs chrétiens et que, dans la langue courante, il ait parfois été confondu avec *schisma*, mais, néanmoins, la valeur précise du terme est bien attestée depuis Tertullien.

Dans les traductions bibliques, *haeresis* avait, nous l'avons constaté, un concurrent dans le mot latin *secta*. Ce dernier terme, qui signifiait « parti, secte », et, dans la langue philosophique, « école », aurait pu suivre dans son évolution sémantique αἵρεσις, dont il était à peu près l'équivalent, et lui emprunter le sens spécial que les chrétiens avaient donné au mot grec. Il n'a pas réussi, cependant, à supplanter le terme étranger. Pourquoi? Il est probable que αἵρεσις s'est très tôt spécifié pour les chrétiens avec une valeur précise et péjorative[2]. Mis en présence de ce mot, les Latins ont mal vu le rapport qui unissait son sens à celui d' « école philosophique ». Il s'agissait, en effet, d'une notion bien déterminée et nouvelle : la présence dans le christianisme d'une *regula fidei*, à laquelle, précisément, Tertullien oppose l'*haeresis* (*De praescr.* 13, 6), conférait à ce dernier mot une valeur différente de celle du latin *secta;* il désigne l' « erreur » par opposition à la « vérité[3] ».

1. « αἵρεσις autem graece ab electione dicitur quod scilicet eam sibi unusquisque eligat disciplinam quam putat esse meliorem. Quicumque igitur aliter scripturam intellegit quam sensus spiritus sancti flagitat quo conscripta est, licet de ecclesia non recesserit, tamen haereticus appellari potest et de carnis operibus est eligens quae peiora sunt. »

2. Cette valeur apparaît, par exemple, assez nettement dans les *Épîtres* d'Ignace d'Antioche (vers 110) : *Eph.* 6, 2; *Tral.* 6, 1. Dans le Nouveau Testament, le sens est déjà péjoratif, mais il semble encore peu précis.

3. Après avoir défini l'hérésie comme un « choix », Tertullien ajoute : « Pour nous, il ne nous est pas permis de rien introduire de notre chef, ni de choisir ce qu'un autre a introduit de son chef. Nous avons l'exemple des apôtres du Seigneur qui n'ont eux-mêmes choisi aucune doctrine pour l'introduire de leur chef » (*De praescr.* 6, 3-4).

En fait, mises à part les traductions bibliques, on voit dans les textes chrétiens le mot *secta* appliqué plutôt à l'Église chrétienne elle-même qu'à l'hérésie[1]. S'ils emploient, au contraire, le mot *haeresis*, c'est uniquement pour désigner les différences de doctrines qui séparent de l'Église. Tertullien parle une fois, il est vrai, des « hérésies » de la philosophie, mais c'est d'une manière exceptionnelle et lorsqu'il veut montrer dans cette philosophie même la source de toutes les erreurs qui surgissent au sein du christianisme[2]. On imagine mal, en latin, un développement analogue à cette curieuse réponse de Clément d'Alexandrie et d'Origène aux adversaires du christianisme qui reprochent à l'Église ses αἱρέσεις. Il y a bien, disent-ils en substance, des αἱρέσεις parmi les Juifs, il y en a parmi les philosophes, il y en a parmi les médecins : est-ce là ce qui condamne le judaïsme, la philosophie ou la médecine[3]? Le latin n'eût pu jouer de la même façon sur le sens du mot *haeresis*, nettement distingué de *secta*, et auquel s'appliquent les remarques de A. Meillet au sujet d'un mot adopté dans des conditions analogues, le mot *ecclesia* : « isolé de toutes ses connexions linguistiques par l'emprunt..., pur terme de langue particulière », et dont seuls les sens chrétiens « se sont fixés sans aucun mélange et... transmis aux langues romanes[4] ».

Un petit problème se pose cependant : si *haeresis*, dans le langage des chrétiens, l'emporte sur *secta*, si, d'un autre côté, la majorité des traductions anciennes de *Gal.* 5, 20, avaient *haereses* et non *sectae*, pourquoi Jérôme, après avoir, dans son commentaire de l'*Épître*, attribué au mot son sens précis et technique, a-t-il finalement, dans ce passage, substitué *sectae* à *haereses* dans la Vulgate? Sans doute ne faut-il pas chercher d'intentions là où un simple hasard suffit à expliquer la chose. Le manuscrit latin que l'éditeur du texte sacré soumettait à la révision a pu avoir *sectae*, et Jérôme, tout en ayant ailleurs lu et commenté *haereses*, n'a pas cru nécessaire de changer un mot qui, après tout, pouvait convenir, bien que le sens en soit certainement moins précis.

1. Tert., *Apol.* 21, 1; 39, 6; 50, 13; *De spect.* 2 (cf. St. Teeuwen, *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, p. 120); Cypr., *De bon. pat.* 1; *Test.* 3, pr. Clément d'Alexandrie appelle lui aussi l'Église : ἡ τῷ ὄντι ἀρίστη αἵρεσις (*Strom.* 7, 15).

2. *De praescr.* 7, 8 : « istam sapientiam humanam... ipsam quoque in suas haereses multipartitam uarietate sectarum inuicem repugnantium ».

3. Clem. Al., *Strom.* 7, 15; Orig., *Contra Cels.* 3, 12-13; 5, 63.

4. *Linguistique historique et linguistique générale*, p. 270-271.

* * *

Le mot σχίσμα a, dans la sainte Écriture, des significations plus variées que αἵρεσις. Dans les textes parallèles des Synoptiques (*Matt.* 9, 16 ; *Marc.* 2, 21), il est employé au sens propre de « déchirure » dans un vêtement. L'auteur du 4e Évangile s'en sert pour désigner les dissensions entre les Juifs, en particulier au Sanhédrin (7, 43 ; 9, 16 ; 10, 19). Enfin, σχίσμα est trois fois dans la 1re *Épître aux Corinthiens* (1, 10 ; 11, 18 ; 12, 25), où il exprime l'idée de division, de désunion dans la communauté chrétienne.

Il semble qu'il y ait eu un peu plus d'hésitation pour la traduction en latin de σχίσμα que pour celle d'αἵρεσις. Dans le texte des Synoptiques, σχίσμα au sens propre a toujours été rendu par *scissura*. Mais, pour le 4e Évangile, nous trouvons dans la Vulgate deux fois *dissensio* (7, 43, et 10, 19) et une fois *schisma* (9, 16). Pour la 1re *Épître aux Corinthiens*, la Vulgate donne soit *schisma* (1, 10, et 12, 25), soit *scissura* (11, 18). De plus, plusieurs divergences apparaissent entre les versions anciennes et la Vulgate. Un manuscrit ancien (e) a *schisma* au lieu de *dissensio* (*Io.* 7, 45) et, inversement, un autre manuscrit (b) a *dissensio* au lieu de *schisma* (*Io.* 9, 16). Pour les trois textes de 1 *Cor.*, les traducteurs se sont partagés entre *schisma*, *scissura* et *dissensio*[1], autrement dit entre le mot grec et des essais d'équivalents latins.

Quel était, à la même époque, l'usage des écrivains chrétiens? De *schisma*, comme d'*haeresis*, on peut dire que le mot était compris et employé par les chrétiens de langue latine à la fin du IIe siècle. Tertullien le coordonne souvent à *dissensio*[2]. Y a-t-il là seulement redoublement d'expression, les deux termes étant pour l'auteur d'exacts synonymes? Ou bien s'agit-il de deux variétés légèrement différentes d'un même mal : la désunion entre les chrétiens? La première hypothèse paraît plus vraisemblable ; il faut voir sans doute dans cette formule un procédé semblable à celui

1. 1 *Cor.* 1, 10. Vulg. : *schismata;* Mss. : *scissurae.* — 1 *Cor.* 11, 18. Vulg. : *scissuras;* Mss. : *schismata;* Ambrst. : *dissensiones.* — 1 *Cor.* 12, 25. Vulg. : *schisma;* Mss. : *scissura.*

2. *De praescr.* 5, 1; 3; 4 (deux fois); 26, 11; *De bapt.* 14; *De pud.* 14, 5. Ces textes sont des allusions à 1 *Cor.* 1, 10 ou 11, 18. On trouve encore *schisma*, sans *dissensio : De praescr.* 42, 6; *De bapt.* 17. Dans *Adu. Marc.* 4, 35, le mot est employé en parlant du schisme des dix tribus dans l'Ancien Testament.

qui fait écrire à Cyprien comme titre de ses ouvrages : *De zelo et liuore*, *De opere et eleemosynis*... Malgré cette concurrence, *schisma* n'a pas été éliminé du latin des chrétiens. Toutefois, comme le concept qu'il exprime était moins précis, moins nettement déterminé que celui d'hérésie[1], il semble que les Latins se soient efforcés de le rendre dans leur langue en termes plus variés.

Pour *schisma*, « Cyprien essaya plusieurs substituts latins, mais, apparemment, ne fut satisfait d'aucun ». La remarque est de E. W. Watson[2], qui a relevé en grand nombre ces mots latins. M. L. Bayard en a également signalé plusieurs[3]. A leur suite, nous les indiquerons brièvement en essayant de les classer.

Celui qui se rapproche le plus de *schisma* par son étymologie[4], c'est *scissura*, que nous avons trouvé dans quelques traductions bibliques. Ce mot n'apparaît dans les textes qu'à l'époque impériale, et toujours au sens propre de « déchirure ». Cyprien l'emploie peu, seulement (*De un.* 7) pour commenter 3 *Reg.* 11, 31, texte que l'auteur applique symboliquement à l'unité de l'Église, mais où le mot est pris au sens concret, comme dans les Synoptiques[5]. A la même racine appartient *discidium*, exprimant lui aussi l'idée de déchirement (*De un.* 23 : *discidio compaginis ; Ep.* 59, 5, 2 : *discidio unitatis*)[6]. Les composés en *dis-* formés de différentes racines et exprimant l'idée de division sont nombreux[7]. Ce sont, par exemple, *diuortium* (*De un.* 6), *discretio* (*Ep.* 45, 3, 2) et surtout *discordia* et *dissensio*[8], qui sont particulièrement importants et fréquents,

1. On peut noter que Tertullien, qui emploie très souvent l'adjectif *haereticus*, n'offre pas d'exemple de *schismaticus*. Mais ce dernier adjectif sera assez fréquent chez Cyprien pour qui la notion de « schisme » a beaucoup plus d'importance que pour Tertullien.

2. *The style and language of St Cyprian*, p. 294.

3. *Le latin de saint Cyprien*, p. 182.

4. Voir Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 865-866.

5. C'est, sans doute, l'apparente ressemblance de *scissura* avec σχίσμα qui lui vaut d'avoir été choisi pour traduire le σχίσμα de 1 *Cor.*, où le mot est employé au sens figuré.

6. A ces substantifs, il faut rattacher les verbes très fréquents : *scindere* (*Ep.* 45, 1, 1; 46, 2, 2; 51, 2, 1; 52, 2, 3; 59, 5, 2; 66, 8, 3; 69, 4, 1; *De un.* 3; 6; 7; 12; 15; 21; 23) et *discindere* (*Ep.* 46, 1, 2). La même idée a suggéré à Cyprien le verbe *lacerare* (*Ep.* 46, 1, 2); une idée toute voisine, celle de « briser », le verbe *rumpere* (*Ep.* 43, 2, 2; *De un.* 6; 11).

7. Pour les verbes, notons : *diuidere* (*Ep.* 51, 2, 1; 66, 8, 3; 69, 4, 1; *De un.* 7; 10; 12); *discerpere* (*De un.* 23); *discedere* (*De un.* 9; 22); *discordare* (*De un.* 8); *discrepare* (*Ep.* 11, 3, 1; 45, 3, 1; 48, 2, 2); *dissidere* (*De laps.* 6; *De un.* 12).

8. *Discordia* (*Ep.* 14, 3, 2; 45, 1, 2; 52, 2, 2; 60, 4, 1; 72, 2, 2; *De un.* 8; 12; 13; 15; 16); *dissensio* (*Ep.* 44, 3, 2; 60, 2, 1; 73, 14, 2; *De un.* 13; 23).

comme leurs contraires *concordia* et *consensio*. L'idée de « séparation » a donné *separatio* (*Ep.* 45, 3, 2)[1].

Ces différents mots ne sont pas, en réalité, des équivalents parfaitement exacts de *schisma*. Ils n'ont tout à fait ni le même emploi, ni le même sens. Un substantif comme *discidium*, par exemple, a besoin d'être complété par un génitif : *discidium compaginis*, *discidium unitatis*. Un terme comme *dissensio* ou *discordia* est trop général : les divisions qu'il désigne pourraient avoir une origine autre que religieuse. *Schisma*, au contraire, depuis la 1re Épître aux Corinthiens, reste associé, pour des chrétiens, à l'idée de ces coteries qui, au sein de la communauté, groupent les membres autour de telles ou telles personnes qu'on oppose les unes aux autres : « Moi, je suis à Paul ! — Et moi, à Apollos ! — Et moi, à Céphas ! — Et moi, au Christ ! » (1 *Cor.* 1, 12). La rébellion des prêtres Novatus et Felicissimus, que combattait Cyprien au moment où il écrivait le *De unitate*, et plus tard la constitution de ce parti donatiste, qui eut en Afrique une si longue et puissante vitalité, devait contribuer à préciser en le particularisant le sens de *schisma* et à en développer l'emploi. Si Augustin a encore assez souvent des synonymes tels que *dissensio*, *diuisio*, ou encore *praecisio*[2], il use avec une abondance beaucoup plus grande de *schisma*.

* * *

Il reste à examiner une question : quel est le rapport de sens entre les deux mots *haeresis* et *schisma*, qu'on trouve si souvent associés dans les textes? Ce problème a été étudié à propos de Cyprien par E. W. Watson et M. L. Bayard, à propos d'Augustin par Mlle Chr. Mohrmann. Nous reprendrons brièvement leurs conclusions, en ajoutant quelques remarques.

Pour E. W. Watson, « *haeresis* et *schisma* sont des termes identiques chez Cyprien, quoique constamment employés ensemble par pléonasme[3] ». M. L. Bayard, moins affirmatif, tout en reconnais-

1. Cf. *secernere* (*De un.* 17); *segregare* (*De un.* 6; 19; 22); *separare* (*De un.* 6; 9; 10; 12; 17).

2. Chr. Mohrmann, *Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des hl. Augustin*, p. 153. Sur le dernier mot *praecisio*, Augustin a même formé le nom *praecisor* (*In Ep. Io.* 1, 8) au sens de « schismatique » : *noli sequi falsos iustificatores, ueros praecisores*. La création du mot semble appelée ici par une raison de style.

3. E. W. Watson, *The style and language of St Cyprian*, p. 294.

sant que les deux mots « sont quelquefois employés l'un pour l'autre », maintient entre eux une différence : « l'hérésie intéresse la foi ; le schisme, pas[1] ». C'est aussi l'opinion adoptée par M. A. d'Alès[2]. Près de deux siècles plus tard, l'usage d'Augustin semble présenter une incertitude analogue. Mlle Chr. Mohrmann a rappelé à ce sujet les deux définitions que nous a conservées le *Contra Cresconium*. Tandis que le donatiste Cresconius (qui veut bien être schismatique, mais se défend d'être hérétique) distingue les deux notions à peu près comme nous le ferions aujourd'hui : *si quidem haeresis est diuersa sequentium secta, schisma uero eadem sequentium separatio* (2, 3, 4), Augustin voit dans l'hérésie un « schisme invétéré », tout schisme comportant déjà une certaine *sententiarum diuersitas : schisma... recens congregationis ex aliqua sententiarum diuersitate dissensio (neque enim et schisma fieri potest nisi diuersum aliquid sequantur qui faciunt), haeresis autem schisma inueteratum* (2, 7, 9)[3].

De ce passage et des exemples des deux mots qu'elle a relevés dans les *Sermons*, Mlle Chr. Mohrmann conclut qu'il existe bien pour l'évêque une différence entre les deux termes, mais que cette différence n'est nullement claire et que, dans la pratique, tantôt il les distingue, tantôt il les emploie indifféremment l'un pour l'autre. Peut-être ne faut-il pas exagérer la valeur du texte du *Contra Cresconium*. Un bon juge en la matière, M. P. Monceaux[4], n'y voit qu'une « ingénieuse définition », une « explication curieuse, mais de circonstance et dont Augustin lui-même ne pouvait être satisfait ». L'évêque, après avoir traité les donatistes seulement de schismatiques, les avait ensuite assimilés aux hérétiques, ce qui les faisait tomber sous le coup des lois impériales. La définition qu'il donne paraît avoir été imaginée pour justifier son attitude. Celle de Cresconius, qui devait être assez communément admise[5],

1. L. Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, p. 182.

2. A. d'Alès, *La théologie de saint Cyprien*, p. 358. L'auteur cite en note plusieurs textes de Cyprien où schisme et hérésie semblent bien distingués, entre autres *Test.* 3, 86 ; *Ep.* 51, 1.

3. Chr. Mohrmann, *Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des hl. Augustin*, p. 150-153.

4. Cf. P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. VII, p. 219 à 222, où la question est soigneusement étudiée du point de vue historique.

5. Jérôme mentionne une distinction analogue, *In Ep. ad Tit.* 3, 11 : « inter haeresim et schisma hoc esse arbitrantur quod haeresis peruersum dogma habeat, schisma propter episcopalem dissensionem ab ecclesia separetur ».

correspond mieux à l'usage qui était déjà celui de Tertullien et de Cyprien[1].

Cependant, ce cas particulier mis à part, la conclusion de Mlle Chr. Mohrmann traduit assez exactement non seulement la situation d'Augustin, mais encore celle de l'ensemble des chrétiens. Sur l'interprétation du texte fondamental 1 *Cor.* 11, 18-19, qui rapproche les deux termes, les commentateurs anciens se sont partagés[2]. Pour nous en tenir aux Latins, il est certain que Tertullien, qui a utilisé ce texte dans le *De praescr.* 5, distingue nettement *schismata* et *dissensiones* d'une part, *haereses* de l'autre : *haereses uero non minus ab unitate diuellunt quam schismata et dissensiones* (5, 4). Dans ce chapitre, il insiste surtout, il est vrai, sur une différence de degré ; des hérésies, il dit : « En les adjoignant à des choses mauvaises (les dissensions et les schismes), il (c'est-à-dire Paul) montre par le fait même qu'elles sont mauvaises et même pires... Il montre qu'en face d'un mal plus grand (l'hérésie), il a cru facilement à la réalité d'un mal moindre (le schisme) » (5, 2 et 3). Mais nous savons qu'il donne ailleurs, dans le même traité, une définition très précise de l'hérésie, et tout son ouvrage prouve bien qu'elle consiste pour lui en une erreur de doctrine. Il est donc certain que, théoriquement, dès la fin du IIe siècle, les chrétiens n'attachent pas le même sens aux mots *haeresis* et *schisma*, et ni

1. Le choix que fait Augustin entre l'un et l'autre terme peut être dans bien des cas une question d'opportunité, et on ne saurait lui en faire grief car les deux termes sont exacts. En réalité, le Donatisme, qui est principalement un schisme, peut aussi être considéré comme participant à l'hérésie, certaines de ses revendications ou de ses pratiques, par exemple celle de renouveler le baptême, supposant des erreurs de doctrine, en particulier sur la notion de sacrement.

2. Voici ce texte : « πρῶτον μὲν γὰρ συνερχομένων ὑμῶν ἐν ἐκκλησίᾳ ἀκούω σχίσματα ἐν ὑμῖν ὑπάρχειν, καὶ μέρος τι πιστεύω. Δεῖ γὰρ καὶ αἱρέσεις ἐν ὑμῖν εἶναι, ἵνα καὶ οἱ δόκιμοι φανεροὶ γένωνται ἐν ὑμῖν. » « Et, d'abord, j'apprends que, lorsque vous vous réunissez en assemblée, il y a des scissions parmi vous, et je le crois en partie ; car il faut qu'il y ait parmi vous même des sectes, afin que les frères d'une vertu éprouvée soient manifestés parmi vous. » Il semble bien qu'il y ait ici une gradation — que soulignerait le καὶ — entre les σχίσματα, simples divisions contraires à la charité, et les αἱρέσεις, sectes opposées. De l'aveu d'un exégète moderne, « il est difficile, du reste, de bien fixer ce que Paul entend ici par ces αἱρέσεις. Ce sont des divisions pires que les *schismata* actuels, mais auxquels ceux-ci pourraient acheminer. L'apôtre prévoit-il les « hérésies » proprement dites de l'avenir qui détruiront l'unité de la foi ? ... ou bien seulement des ruptures affichées de la communauté, ce que nous appelons des « schismes », aboutissement naturel des factions qui sont déjà à l'œuvre ? Pour l'intelligence du présent chapitre, il ne paraît pas nécessaire de bien préciser. » M.-J. Lagrange, *Première Épître aux Corinthiens*, p. 271-272.

Cyprien, ni Augustin ne peuvent ignorer cette distinction. Ce qui explique la confusion qu'en pratique ils font souvent entre ces deux termes, c'est d'abord qu'en fait hérésie et schisme sont à peu près inséparables[1]. C'est ensuite que du point de vue qui les intéresse, celui de l'unité de l'Église, il importe assez peu de les distinguer. Si l'on prend le mot *schisma* au sens de « division dans la communauté chrétienne, dans l'Église » — sens qui est déjà spécialement chrétien, mais comporte encore une certaine généralité — on peut dire que l'*haeresis* est une forme de *schisma*. Mais, si l'on donne à *schisma* son sens plus particulier et en quelque sorte technique : « constitution d'une Église dissidente séparée non par sa doctrine, mais par sa hiérarchie », alors les *schismata* et les *haereses* sont bien deux formes différentes de divisions dans l'Église.

* * *

Termes empruntés au grec pour exprimer deux notions bien déterminées et assez nouvelles, *haeresis* et *schisma* se sont conservés dans le latin des chrétiens comme mots techniques. Le mot étranger l'a emporté, dans ces deux cas, sur les mots latins par lesquels on a essayé parfois de le remplacer. C'est avec leur valeur spécialement chrétienne, seule adoptée par le latin, que les deux termes ont été transmis au français. D'ailleurs, par suite d'un phénomène linguistique bien connu, ces mots, ainsi passés de la langue générale à une langue particulière lors de leur adoption par le christianisme, ont retrouvé en français une place dans la langue générale, où, par extension, l'on parlera, par exemple, d'une « hérésie » en grammaire ou en médecine, d'un « schisme » dans un groupement quelconque[2].

H. Pétré.

1. Cf. L. Bayard, *op. cit.*, p. 182 : « On ne peut aller à l'hérésie sans rompre (*scindere*) le lien de l'unité, sans faire scission (*discidium*, *schisma*) ; de même le schismatique ne rompt avec l'Église que pour suivre ses préférences personnelles, se recruter un parti ; il peut donc être dit *haeresim facere*. »

2. Littré donne pour *hérésie :* « par extension et familièrement, doctrine, maxime en opposition avec les idées reçues : une hérésie en littérature, en médecine ». Pour *schisme :* « par analogie, il se dit en matière de politique, de morale, de littérature, d'usages ». Il cite un exemple de Saint-Simon : « La révérence en mante, que les dames de Lorraine vinrent faire au roi sur la mort de la reine-duchesse, mère de M. de Lorraine, fit schisme entre elles. »

# IV

# *OPORTERE* DANS LES TEXTES JURIDIQUES

PAR J. PAOLI
Professeur à la Faculté de droit de Dijon

L'impersonnel *oportet, -uit, -ere* a eu deux sens, d'après le *Dictionnaire étymologique de la langue latine* de Ernout-Meillet : un sens faible à l'origine, pour marquer la convenance, le devoir moral plutôt que la nécessité, puis un sens fort, ce verbe ayant ensuite servi à rendre l'idée de devoir, d'obligation. On trouve ces deux sens chez Cicéron, qui, d'une part, semble opposer *oportet* à *necesse est*[1] et à *opus est*[2] et, d'autre part, écrit qu'*oportere* exprime la notion du devoir absolu[3].

Dans son savant commentaire des *Bacchides*, M. Ernout a signalé, en outre, la fréquence du sens affaibli d'*oportere* chez Plaute[4], d'où il semble juste de conclure, avec le *Dictionnaire étymologique*, que ce sens a été le plus ancien.

Heumann et Seckel, dans leur *Handlexikon zu den Quellen des röm. Rechts*[5], *u°* *oportere*, ont, eux aussi, classé avec méthode les divers sens de ce verbe. Leur remarquable travail, fait d'après les sources juridiques, permet de retrouver, dans les textes du droit romain, les deux sens principaux définis, surtout selon les textes littéraires, par MM. Ernout et Meillet. Tantôt *oportere* désigne, à leurs yeux, *ce qui est obligatoire, nécessaire, ordonné* (*müssen, notwendig sein, geboten sein*), tantôt il marque *ce qui est recommandé, conforme à la règle, ce qui convient* (*sollen, dürfen, sich gebühren*).

Un tel accord doit être souligné. Cependant, Heumann et Sec-

1. Verr., II, 3, 39, § 84 : *tamquam ita fieri non solum oporteret, sed etiam necesse esset.*

2. Att., XIII, 25, 1 : *hoc fieri oportet et opus est.*

3. Or., XXII, 74 : *oportere enim perfectionem declarat officii, quo et semper utendum est, et omnibus.*

4. Paris, Les Belles-Lettres, 1935, p. 82, *ad u.* 552 : « *oportet :* comme *debeo*, et le français *devoir*, allemand *sollen*, marque souvent moins une nécessité qu'une possibilité », cf. *u.* 602, et Asin., 381 : *hasce aedis esse oportet*, « ce doit être cette maison-ci »; Mil., 47 : *tantum esse oportet*, « ce doit être le compte ».

5. 9e éd. (Iéna, Gustave Fischer, éditeur, 1907).

kel, à la différence de MM. Ernout et Meillet, n'ont pas recherché lequel des deux sens d'*oportere* était le plus ancien. Il nous a paru utile, au contraire, d'essayer de résoudre cette question, afin de dire si les sources juridiques confirment ou non la leçon qui semble se dégager des textes littéraires. Tel est l'objet de cet article.

*
* *

Il est possible de citer tous les textes juridiques antérieurs à Justinien — ils sont extrêmement nombreux — et même la plupart de ceux des compilations justiniennes où l'on rencontre le verbe *oportere*. Nous en avons fait le relevé, que nous ne croyons ni pouvoir ni devoir reproduire ici. Il nous suffit en note d'indiquer les ouvrages qui nous ont permis de le faire et que le lecteur pourra aisément consulter comme nous [1].

Certes, des documents nouveaux ont été découverts postérieurement à ces divers ouvrages. Parmi eux, il faut citer, en premier lieu, les fragments des *Institutiones* de Gaius, parchemins achetés en février 1933 au Caire, dans la boutique d'un antiquaire, par une érudite florentine et publiés depuis par M. Arangio-Ruiz [2].

1. La liste de tous les textes juridiques antérieurs à Justinien est très facile à dresser grâce à : 1° l'*Index ad fontium partem priorem*, de Bruns-Gradenwitz, t. III (*additamentum*) des *Fontes iuris Romani*, de Bruns, p. 54; 2° le *Vocabolario delle Istituzioni di Gaio*, de Zanzucchi, *u° oportet;* 3° l'*Ergänzungsindex zu lus und Leges*, de M. Ernst Levy. Ces trois ouvrages permettent de relever tous les emplois des mots figurant dans le tome I^er^ des *Fontes* de Bruns, les *Textes* de Girard et les *Fontes iuris Romani* de Riccobono, Baviera et Ferrini. On doit encore utiliser, pour l'étude des sources antérieures à Justinien : 4° l'*Heidelberger Index zum Theodosianus* et son *Ergänzungsindex*, de Gradenwitz. Enfin, pour les textes des compilations justiniennes, on doit recourir aux : 5° *Vocabularium Iurisprudentiae Romanae*, t. IV, 2, Berlin, 1936; 6° *Vocabularium Codicis Iustiniani (pars latina)*, de von Mayr, col. 1731 à 1733; 7° *Vocabolario delle costituzioni Latine di Giustiniano*, de Longo, *Bull. dell'Istituto d. dir. rom.*, 10. De nombreux emplois du mot au Digeste ont été aussi relevés par Heumann-Seckel, *loc. cit.* De tous ces instruments de travail, forgés par le patient et minutieux effort des sciences allemande et italienne, les trois plus précieux pour nous ici sont l'*Index* de Bruns, le *Vocabolario* de Zanzucchi et le *Vocabularium Iurisprudentiae Romanae*. Les autres ont été établis pour les textes postclassiques dont l'intérêt, dans la recherche que nous entreprenons, est nécessairement bien moindre que celui des textes cités dans les *Fontes* de Bruns ou des *Institutiones* de Gaius. On en jugera, d'ailleurs, par nos développements au texte ci-dessus.

2. *Pubbl. d. soc. ital. per l. r. d. pap. in Egitto*, n° 1182, 1933. Parmi les autres éditions et commentaires dont ce texte a été depuis l'objet, nous ne citerons ici que le travail de M. E. Levy, *Z. S. S.*, 54 (1934), p. 258 à 311, qui demeure fondamental.

Nous trouverons en eux un renseignement de première importance sur le sens ancien de notre verbe. Il faut donc ajouter quelque peu à la liste « officielle » dressée d'après nos *Indices* et nos *Vocabularia*.

Il ne convient pas de méconnaître, d'autre part, que les œuvres d'écrivains et historiens latins, demeurées en dehors des dépouillements, peuvent fournir au juriste de précieuses indications. Nous aurons l'occasion de le constater en étudiant plus loin une formule juridique citée par Tite-Live[1].

Notre liste ainsi établie et complétée, nous avons entendu choisir les textes les plus anciens ou ceux qui nous donnaient le sens le plus ancien d'*oportere*. Nous avons posé en principe que ceux de l'époque de Cicéron ou postérieurs à elle ne pouvaient nous intéresser que dans la mesure où ils nous permettaient de remonter plus haut dans le temps. Aussi cette méthode nous a-t-elle conduit à ne retenir qu'un très petit nombre de textes.

*
* *

Nos recherches nous ont montré que la plus importante de nos sources, malgré sa date tardive, était les *Institutiones* de Gaius. Gaius a été, parmi les commentateurs des XII Tables, le dernier en date. Sans doute, sa connaissance de la vieille législation décemvirale n'était-elle pas parfaite[2]. Mais il reste vrai de dire qu'il a

1. *Ab u. c.*, éd. Seymour Conway et Flamstead Walters, dans *Scriptorum classicorum bibliotheca oxoniensis*, I, 32, 11. La présence du verbe *oportere* dans ce texte nous a été rappelée par M. Giffard.

2. Voy. Schoell, *Legis duodecim tabularum reliquiae* (1866), p. 42-46; Krueger, *Z. S. S.*, 5 (1884), p. 221; Krueger, *Sources*, trad. Brissaud, p. 246-247; Riccobono, *Fontes* (1909), p. 49 (Tab. VIII, 15 *a*); Huvelin, *Furtum*, p. 53; Kübler, article *Gaius*, dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*. Il ne convient cependant pas de pousser la critique trop loin. Bien des obscurités apparentes, voire des contradictions de Gaius, s'expliquent par l'histoire. Cf. Kübler, *op. cit.*, sur *Inst.*, II, 64, réfutant Krueger, *Quellen*, 185, 19 (à propos du *pignus*), de même que sur d'autres paragraphes. Quant à soutenir, comme on le fait souvent (voy., par ex., Riccobono, *loc. cit.*), que Gaius n'a pas utilisé le texte même de la loi des XII Tables, mais seulement d'anciens commentaires, rien ne nous semble moins vraisemblable. Les auteurs qui le font ont composé leurs ouvrages à une époque où l'on admettait très généralement que Gaius avait vécu et écrit ses œuvres dans une province, tandis que l'on pense aujourd'hui plutôt que la vie et l'activité juridique de Gaius ont eu Rome pour théâtre. Voy. Kübler, *loc. cit.*, et préface latine de l'édition Teubner (1935), *Geschichte* (1925), p. 269; Martin Fehr, *Z. S. S.*, 32, 1911, p. 390 à 401; Kipp, *Quellen* (1919), p. 127; Jörs-Kunkel-Wenger (1935), § 19, 4; Longo e Scherillo, *Storia del dir. rom.* (1935), p. 296, etc... En sens contraire

été le seul jurisconsulte postérieur à Auguste qui ait écrit un tel commentaire, qu'il avait donc étudié le droit ancien[1] et qu'il est toujours grave de lui imputer une erreur. Nous pourrons même admettre dans notre démonstration, comme on le verra, qu'il n'a pas cité les termes mêmes de la loi des XII Tables dans l'un des textes les plus importants que nous devrons étudier. Enfin, il n'est aucune raison de suspecter son témoignage sur les points précis qui nous intéressent. Bien mieux, nous trouverons dans les *Notae iuris* de Valerius Probus une confirmation au moins partielle de ses dires.

Le verbe *oportere* se trouve dix fois seulement[2] dans les trois premiers commentaires de Gaius. On doit passer rapidement sur ces textes, en signalant cependant la phrase suivante (III, 180) :

Apud ueteres scriptum est ante litem contestatam dare debitorem OPORTERE, post litem contestatam condemnari OPORTERE, post condemnationem iudicatum facere OPORTERE.

Il n'est pas besoin d'insister ici sur le sens d'*oportere*. Mais quels sont les *ueteres* dont parle notre jurisconsulte? Sont-ils les jurisconsultes de la fin de la République et du début de l'Empire, qu'il désigne ailleurs de la même façon[3]? On peut en douter, à la lecture du § 11 du commentaire IV[4], où les *ueteres* sont les contem-

cependant encore Arangio-Ruiz, *Bull. d. Ist. rom.*, outre Kniep, *Der Rechtsgelehrte Gaius und die Ediktskommentare*, Iena, et *Gai Institutionum Commentarius Primus, Text mit Vorwort...*, Iena (1910 et 1911), dont les conclusions ont été généralement rejetées. Cf. Martin Fehr, *loc. cit.* Les manuels français suivent cependant l'ancienne opinion de Mommsen (*Iahrb. des gem. R.*, III, 1859, p. 1 et suiv.), combattue par Huschke dans sa préface latine toujours reproduite de l'édition Teubner et par bien d'autres. L'argument le plus sûr est à déduire, nous semble-t-il, du fait que Gaius se représente lui-même comme un zélé Sabinien et démontre par là qu'il devait sa formation de jurisconsulte à l'école romaine des Sabiniens.

1. Il est peut-être vrai de dire, avec Kübler, *Realencyclopädie, loc. cit.*, que Gaius n'avait pas le sens de l'histoire, mais il est faux de soutenir qu'il n'en avait pas le goût. Le contraire est démontré par son introduction au Commentaire des XII Tables (D., I, 2, 1), où il compare l'interprétation qui ne tient pas compte de l'histoire à un « travail accompli avec des mains non lavées ». Ses *Institutiones* contiennent, en outre, nombre de développements historiques : sur la pluralité de cautions, les testaments, le *furtum*, la procédure,.. Et cette énumération est loin d'être limitative.

2. II, 204, 213, 244. — III, 91, 137, 155, 174, 179, 180, 181.

3. I, 188, où sont cités Q. Mucius, Seruius Sulpicius et Labéon. Voy., sur la question en général des *ueteres* et la littérature de seconde main qui les concerne, Huvelin, *Furtum*, p. 359-360.

4. *Actiones, quas in usu ueteres habuerunt, legis actiones appellabantur.* Nous étudierons plus loin ce texte.

porains des XII Tables. Ce doute est néanmoins très loin de la certitude. Il convient donc de citer ce texte, non de s'y arrêter.

En continuant nos investigations, nous rencontrons des emplois beaucoup plus nombreux du verbe *oportere* dans le commentaire IV des *Institutiones*. Ce livre est, on le sait, consacré à l'étude de la procédure, surtout des formules, l'auteur reproduisant textuellement les phrases de leur contenu. Nous pouvons citer trente-cinq paragraphes dans lesquels on rencontre, souvent plusieurs fois, notre mot[1]. Choisissons parmi eux :

IV, 2. In personam actio est, qua agimus, quotiens *litigamus* cum aliquo, qui nobis uel ex contractu uel ex delicto obligatus est, id est, cum intendimus DARE FACERE PRAESTARE OPORTERE.

IV, 5. Appellantur... in personam uero actiones, quibus DARI FIERIVE OPORTERE intendimus, condictiones.

IV, 17 b. Per condictionem ita agebatur : aio te mihi sestertiorum X milia DARE OPORTERE...

IV, 18. ... Nunc uero non proprie condictionem dicimus actionem in personam *esse*, *qua* intendimus DARI nobis OPORTERE.

IV, 20. ... quod nobis DARI OPORTET...

IV, 33. ... DARI nobis OPORTERE intendimus...

IV, 47. ... quidquid ob eam rem Numerium Negidium Aulo Agerio DARE FACERE OPORTET ex fide bona...

Nous pourrions multiplier les citations. Mais il est d'ores et déjà bien évident — et d'ailleurs reconnu par tous les romanistes du monde entier — que les mots *dari fieri oportere* formaient une expression juridique toute précise, technique, dans les formules de procédure : elle permettait de reconnaître, dans l'*intentio* d'une formule, une demande personnelle conforme au *ius*. L'action, dont l'*intentio* contenait le verbe *oportere*, était dite *in ius concepta*, par opposition aux actions *in factum*, où il n'était question que de faits et non d'un droit. *Oportere* symbolisait ainsi, dans la

1. Nous complétons ici le *Vocabolario* de Zanzucchi par le relevé des emplois du mot dans les nouveaux fragments de Gaius et nous obtenons ainsi la liste suivante : IV, 2, 4, 5, 17 a, 17 b, 18, 20, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 45, 47, 53, 54, 55, 57, 60, 61, 64, 67, 87, 93, 116 a, 116 b, 131, 131 a, 134, 135, 163, 183. La fréquence même de l'emploi d'*oportere*, dans le livre consacré par Gaius à l'étude de la procédure, suffirait, à elle seule, à prouver que ce mot était un terme technique de procédure. La comparaison du nombre total de ces emplois, avec celui relevé dans les trois premiers commentaires, est édifiante.

technique procédurale, le droit que les juristes modernes nomment droit personnel parce qu'il est celui qui permet à une personne d'exiger une certaine prestation d'une autre personne. Et comme, juridiquement, la notion du droit personnel se confond avec celle de l'obligation, il en résultait qu'à Rome, dans cette technique procédurale qui était par excellence la technique du droit, *oportere* exprimait l'idée du devoir juridique reconnu et sanctionné par le droit civil[1].

*Oportere* appartenait donc, en droit classique romain, à la langue de ce droit. Il avait dans les formules de procédure une valeur presque symbolique, en tous les cas bien précise, technique. Et son sens était le plus fort que l'on puisse concevoir.

Mais depuis quand en était-il ainsi? Était-ce depuis l'époque des *ueteres* contemporains des XII Tables?

Nous le pensons. Et voici nos preuves :

1° Le § 17 a du commentaire IV de Gaius (nouveaux fragments du Caire) est ainsi rédigé :

P*er* iudici*s* *p*ostulati*o*nem ageba*tur*, *si* q*u*a de re ut ita agere*t*ur lex iuss*i*sset sicu*ti* lex XII *t*abularum de *eo* q*uod* ex stipu*la*ti*o*ne petitur. ea*que* res talis fere erat. qui agebat sic dicebat : EX SPONSIONE TE MI*H*I X MI*LIA* S*ESTERTIORVM* DARE OPORTERE AIO : ID POSTVLO AIAS AN NEGES. adu*er*sarius dicebat N*ON* O*POR*TERE. Actor dicebat...

De toute évidence, Gaius cite ici textuellement une formule de

1. Cette traduction a pour elle l'unanimité des romanistes. Voy., par exemple, Heumann-Seckel, *loc. cit. :* « in den Klagformeln bedeutet *oportere :* aa) die im Zivilrecht gegründete Verpflichtung, Schuld des Beklagten; in dieser Bedeutung steht *oportere* oder *oportet* in der *intentio* aller *formulae in ius conceptae* für *actiones in personam*, und nur in solchen Formeln... »; Riccobono, *Corso*, II, p. 72 : « *In ius concepta* è la formula in cui la *intentio*, ossia la parte in cui si conclude la domanda dell'attore, è fondata su di una norma, un principio di *ius ciuile*. In questo tipo è caratteristica la frase *dare oportere*, che sta ad indicare l'obbligo conforme al *ius* su cui la lite verte... »; Girard, *Man.*, p. 1080; Giffard, *Précis*, n° 240; Wenger, *Institutionen des röm. Zivilprozessrechts*, p. 153 (sur la distinction des actions *in ius* et *in factum*); Jörs-Kunkel-Wenger, *Röm. Recht*, éd. 1935, p. 61, n. 3, qui introduisent ici la distinction allemande de la *Schuld* et de la *Haftung* et pour qui *oportere* exprime l'idée de la *Schuld;* enfin — et sans pouvoir citer tous les auteurs — M. E. Levy, *Z. S. S.* (1934), p. 298 et p. 301, traduisant *dare oportere* par « ein Leistensollen ». Quant aux juristes romains eux-mêmes, voy. Gaius, IV, 45 : *Sed eas quidem formulas, in quibus de iure quaeritur, in ius conceptae uocamus, quales sunt, in quibus intendimus... nobis dari oportere...* Voy. aussi les paragraphes suivants et, au paragraphe 47, un exemple d'action *in ius* et un autre d'action *in factum*.

procédure, celle de la vieille *legis actio per iudicis arbitriue postulationem.* L'adverbe *fere* s'explique par l'exemple choisi, qui est celui d'une *sponsio* (sorte de stipulation) ayant pour objet une somme d'argent. Telle devait être, en effet, l'hypothèse la plus générale, la plus courante, dans laquelle la *i. a. p.* servait de sanction à la stipulation. Quant au sens d'*oportere*, il est impossible de ne pas reconnaître en lui celui que nous venons de définir pour l'époque classique[1].

Mais il nous faut dater cette formule. Gaius nous dit que c'était la loi des XII Tables qui ordonnait d'agir par *i. a. p.* lorsqu'une stipulation (la *sponsio* était la stipulation des citoyens) avait été faite. Il semble logique d'en conclure que la formule avait été rédigée par les décemvirs eux-mêmes[2].

Nous ne l'affirmons cependant pas. Deux objections viennent à l'esprit, en effet, contre une telle opinion : tout d'abord, il faut remarquer que la formule parle de sesterces, monnaie inconnue à l'époque des XII Tables[3] ; ensuite, il convient de retenir que, très vraisemblablement, la loi des XII Tables ne contenait pas les formules des *legis actiones :* elle pouvait créer, donner des actions, elle n'était pas un formulaire de procédure, puisque les Romains durent attendre la publication par Cn. Flavius de celui d'Appius Claudius pour connaître, bien plus tard, les formules jalousement tenues secrètes par les pontifes. Ces deux objections méritent d'être examinées.

Gaius ne nous dit pas que la formule citée par lui était dans les

1. Sur ce dernier point, croyons-nous, et à la suite d'une communication faite par M. J. Carcopino aux *Journées d'histoire du droit* de juin 1937, M. le doyen Duquesne a exprimé en notre absence et peu avant nous la même opinion. Nous avons été heureux d'apprendre, lors de notre rapide retour au congrès dont une vérification de texte nous avait éloigné quelques instants, que notre éminent collègue nous avait précédé et couvrait ainsi cette interprétation de son autorité.

2. C'est l'avis de M. Ernst Levy, *Z. S. S.*, 54 (1934), p. 299, qui parle de *dezemviralen Spruchformel.*

3. Selon Pline, *N. H.*, 33, 46, le monnayage de l'argent n'a commencé à Rome qu'en 269 av. J.-C. Mais nous savons qu'il faut entendre par là que les Romains, en cette année ou dans les années qui suivirent, instituèrent un atelier de monnayage à Rome sur le Capitole, dans le temple de *Iuno Moneta*, la Conseillère, et s'y mirent à frapper de l'argent. En réalité, la frappe de ce métal avait déjà commencé pour eux lors de la conquête de la Campanie. Elle se faisait, il est vrai, selon des mesures très différentes. Voy. sur tout cela Kübler, *Geschichte,* p. 355, dont nous nous contentons de reproduire l'opinion ici ; de même, Païs, dans Glotz, *Hist. anc.*, p. 205, p. 403 et suiv. Il nous est impossible de consacrer à cette place un examen plus approfondi à cette question.

XII Tables. Il écrit que les XII Tables ordonnaient d'agir par *i. a. p. de eo quod ex stipulatione petitur.* Il résume, rapporte la disposition des XII Tables, disposition qui ne pouvait être rédigée qu'en termes généraux. La formule reproduite, au contraire, convenait au cas, certes le plus fréquent, mais non le seul, où l'on agissait par *i. a. p.*, c'est-à-dire celui d'une stipulation de somme d'argent. Mais la stipulation pouvait porter sur une chose autre qu'une *pecunia.* Gaius lui-même nous l'indique par le mot *fere.* Il cite donc un exemple concret : celui de la formule donnée dans le cas ordinaire d'une stipulation pécuniaire. Le législateur, quant à lui, ne pouvait pas prévoir toutes les hypothèses différentes dans lesquelles la stipulation aurait à jouer. Il n'a donc pas eu à parler de sesterces ou d'une autre monnaie quelconque : il a entendu ordonner la *i. a. p.* dans tous les cas où une chose, quelle qu'elle fût, était réclamée en vertu d'une stipulation (*de eo quod ex stipulatione petitur*) et, si l'on devait penser qu'il a lui-même établi la formule de cette *legis actio*, il faudrait nécessairement admettre qu'il l'a fait en termes très généraux également. Ajoutons que, seule, une disposition aussi large et imprécise a pu permettre d'agir par *i. a. p.* pour réclamer une créance de 10,000 sesterces, selon l'exemple choisi par Gaius, le jour où le sesterce a été connu. Nous allons le démontrer en étudiant un autre texte dans lequel nous trouverons, en même temps, la preuve que le verbe *oportere* se trouvait cependant, avec son sens fort, dans la loi des XII Tables.

Il s'agit encore d'un fragment de Gaius :

IV, 11. Actiones, quas in usu ueteres habuerunt, legis actiones appellabantur uel ideo, quod legibus proditae erant, quippe tunc edicta praetoris, quibus conplures actiones introductae sunt, nondum in usu habebantur, uel ideo, quia ipsarum legum uerbis accommodatae erant et ideo immutabiles proinde atque leges obseruabantur. unde eum, qui de uitibus succisis ita egisset, ut in actione uites nominaret, responsum est rem perdidisse, quia debuisset arbores nominare, eo quod lex XII tabularum, ex qua de uitibus succisis actio competeret, generaliter de arboribus succisis loqueretur.

Ce texte nous apprend que les actions de la loi étaient ainsi appelées, soit parce qu'elles avaient été établies par des lois (entendons par là que leurs formules avaient été rédigées par le législateur lui-même) à une époque où les édits du préteur, qui devaient plus

tard contenir les formules de procédure, n'existaient pas encore, soit parce qu'elles avaient été calquées sur les termes employés par le législateur, c'est-à-dire parce que leurs formules reproduisaient les mots des textes législatifs. Gaius ajoute qu'il n'était même pas permis de remplacer le mot *arbores* par celui de *uites* dans l'*actio de arboribus succisis*, parce que la loi des XII Tables, en vertu de laquelle cette action était donnée, avait parlé *en général* des arbres coupés. D'où il ressort que, si la loi des XII Tables avait parlé, à propos de la *i. a. p.*, d'une stipulation ayant pour objet une somme d'argent exprimée dans la monnaie de l'époque, il eût été impossible par la suite d'utiliser cette procédure pour réclamer les 10,000 sesterces qui figurent dans l'exemple de Gaius.

Ce n'est pas le seul enseignement de ce texte. Gaius y définit une double alternative : les lois anciennes, nous dit-il, donnaient elles-mêmes les formules des *legis actiones* ou ces formules étaient établies en reproduisant mot pour mot les expressions du législateur. Il est légitime d'en conclure que, la loi des XII Tables ordonnant d'agir par la *legis actio per i. a. p. de eo quod ex stipulatione petitur* et la formule de cette action contenant l'expression technique *dare oportere*, ces deux mots devaient nécessairement se trouver dans la vieille législation décemvirale. Il est impossible de sortir de ce dilemme : ou la loi des XII Tables donnait elle-même la formule de la *i. a. p.* dans la forme *ex sponsione te mihi DARE OPORTERE aio*[1], ce qui nous paraît peu vraisemblable, ou les *uerba* de la *i. a. p.* étaient, dans la même forme, *ipsius XII tabularum legis uerbis accommodata*, et les mots DARE OPORTERE se trouvaient déjà dans la loi des XII Tables également. En admettant la seconde alternative, il faut même dire que, de tous les *uerba* de la formule, celui dont la présence était la plus nécessaire et, à nos yeux, est la mieux démontrée dans la loi des XII Tables, est celui que nous étudions. En effet, par la phrase *aduersarius dicebat non oportere*, Gaius nous montre qu'*oportere* était le mot principal, essentiel, de la formule calquée (*accommodata*) sur les *uerba* de la loi, car c'était sur lui que portait la négation du défendeur et que se fondait la contestation. A l'*oportere* du demandeur, affirmation du devoir juridique mis en œuvre par la contrainte judiciaire, répondait le *non oportere* du défendeur. Et nous savons que décla-

1. Nous écartons de cette formule toute mention d'une somme d'argent pour les raisons qui ont été déjà exposées.

rations et défenses étaient également formalistes dans les *legis actiones*, les deux plaideurs devant employer des locutions choisies par le législateur ou empruntées au texte des lois[1].

Les deux alternatives définies par Gaius conduisent donc à une conclusion inébranlable. Le rapprochement des deux fragments ci-dessus nous donne la certitude que le verbe *oportere* était déjà dans le texte des XII Tables, sans nous obliger à admettre que Gaius, en nous conservant la formule de la *i. a. p.*, a reproduit un modèle procédural imaginé par les décemvirs eux-mêmes. Il devient difficile, de ce fait, d'accuser Gaius d'une erreur. Pour concevoir un soupçon sérieux, il faudrait ici, comme on a pu le faire ailleurs[2], trouver, avec un autre fragment des *Institutiones* ou avec un autre auteur, une contradiction. Or, non seulement il n'en existe pas, à notre connaissance, mais encore les deux fragments étudiés s'expliquent à merveille l'un par l'autre et, enfin, il faut trouver dans les *Fragmenta de iuris notis*[3] de Valerius Probus, contemporain de Néron et de Domitien, qui cependant a pu, comme on l'admet généralement, emprunter ses citations des *legis actiones*, par l'intermédiaire de quelque auteur, au *Ius Flauianum* antérieur de trois siècles à notre ère, une confirmation expresse du renseignement de Gaius. Nous savons, en effet, par ce grammairien, que le verbe *oportere* était employé dans les formules des actions de la loi[4]. Et voici, selon Valerius Probus, la phrase dans laquelle on le rencontrait :

4. In legis actionibus haec : I. A. T. M. D. O. aio te mihi DARE OPORTERE.

Moins les mots *ex sponsione*, cette phrase est exactement celle de la formule de la *i. a. p.* citée par Gaius. Elle était certainement

1. Il suffit de lire la description du *sacramentum in rem* par Gaius, IV, 16, pour en être convaincu.

2. Ainsi Gaius, *Inst.*, II, 45, attribue aux lois *Iulia* et *Plautia* la prohibition d'usucaper les *res ui possessae* et affirme, *Inst.*, II, 49, que cette interdiction remonte aux XII Tables. Voy. aussi, à propos d'une autre erreur commise par Gaius au sujet des XII Tables, Huvelin, *Furtum*, p. 53.

3. Girard, *Textes*, éd. 1937 (Félix Senn), p. 212 et suiv.; Riccobono, *Fontes*, II, p. 363 et suiv. Cf., sur le titre « de iuris notarum », l'édition de Th. Mommsen, dans H. Keil, *Gramm. lat.*, t. IV, Leipzig, 1864, p. 268. Sur l'emprunt possible de Probus au *Ius Flauianum*, voy. Mommsen, *Philolog. schr.*, 213, et Krüger, *Quellen*², p. 33, n. 32. Litt. chez Jörs-Kunkel, *op. cit.*, § 14, n. 6.

4. *Oportere* se trouve aussi dans les *Excerpta Probiana ex Codice Einsidlensi* (Riccobono, *Fontes*), sous les n^os^ 6, 7 et 13 (Girard, *Textes*, n^os^ 42, 41 et 69).

d'un usage général dans les *legis actiones in personam*[1]. On comprend par là que Valerius Probus n'ait pas eu à reproduire le *ex sponsione* de la *i. a. p.*, usité seulement dans les hypothèses où cette *legis actio* servait de sanction à la stipulation. Sans doute Valerius Probus ne nous dit-il pas que cette phrase était dans les XII Tables. Peu nous importe, d'ailleurs. Mais il résulte de ses propos qu'elle était déjà, au vieux temps des actions de la loi, d'un usage traditionnel et, par conséquent, si ancien[2] que l'on pouvait, sans craindre de la rendre inintelligible, en abréger tous les mots en les représentant par leurs lettres initiales.

En résumé, nous pouvons affirmer qu'*oportere* marquait déjà, à l'époque des XII Tables, le devoir juridique, l'obligation au sens technique et précis du droit romain.

2° Les nouveaux fragments de Gaius ne nous fournissent pas seulement des renseignements précieux sur la *i. a. p.* Ils nous font connaître aussi la formule de la *legis actio per condictionem*, procédure moins ancienne que la *i. a. p.*, car elle n'a été créée que par deux lois de dates imprécises, mais certainement toutes deux du VIe siècle de Rome : les lois *Silia* et *Calpurnia*[3]. L'expression technique *dari oportere*, que nous retrouvons dans la formule de la *condictio*[4], ne prouve donc que la coexistence du sens fort et du sens affaibli de notre verbe au siècle de Plaute. Mais, si la *condictio*,

1. Voy., par exemple, la formule de la *legis actio per condictionem*, ci-dessous n. 26. La *i. a. p.* a aussi été donnée par des lois dans des cas où il n'y avait aucune stipulation, cf. Gaius, IV, 17 a.

2. Voy. la préface de Valerius Probus : *Est etiam circa perscribendas uel paucioribus litteris notandas uoces studium necessarium. Quod partim pro uoluntate cuiusque fit, partim pro usu publico et obseruatione communi. Namque apud ueteres cum usus notarum nullus esset...*

3. Gaius, IV, 19.

4. Gaius, IV, 17 b. *Per condictionem ita agebatur : aio te mihi sestertiorum X milia dare oportere : id postulo, aias aut neges. aduersarius dicebat non oportere. actor dicebat : quando tu negas, in diem trigensimum tibi iudicis capiendi causa condico. deinde die tricensimo ad iudicem capiendum praesto esse debebant. condicere autem denuntiare est prisca lingua. 18. Itaque haec quidem actio proprie condictio uocabatur. nam actor aduersario denuntiabat, ut ad iudicem capiendum die XXX adesset; nunc uero non proprie condictionem dicimus actionem in personam esse, qua intendimus dari nobis oportere. nulla enim hoc tempore eo nomine denuntiatio fit.* C'est donc la survivance du *dari oportere* qui a fait conserver à cette procédure son nom de *condictio*, lorsque l'ancienne *denuntiatio* eut disparu. L'importance de ces mots, tant dans la *legis actio per condictionem* que dans la *condictio* classique, est ainsi mise en pleine lumière. Voy. aussi la phrase *actor dicebat non oportere*. La *legis actio p. c.*, procédure plus perfectionnée, a certainement dû entraîner de bonne heure la désuétude de la *i. a. p.* ou sa transformation dans le genre classique.

dont nous parle Gaius et qui fut celle du droit privé, n'est pas aussi ancienne que la loi des XII Tables, elle a été précédée dans le temps d'une autre procédure appartenant au droit international public, qui présentait avec elle certaines ressemblances impressionnantes. Cette procédure était celle de la très vieille et très obscure[1] *clarigatio.*

Avant de pénétrer, avec Tite-Live, dans les détails de cette curieuse institution, il faut bien retenir que la *condictio* du droit privé servait à assurer surtout la restitution des choses détenues sans droit. Les Romains parlaient de *condictio furtiua,* de *condictio indebiti.* Quelle que soit l'époque à laquelle ils ont commencé à tenir ce langage, il est intéressant de rapprocher ces expressions, quant au sens, de celui du verbe *clarigare.* Dans la langue rituelle, écrivent MM. Ernout et Meillet (*Dict.*, *u*° *clarus*), *clarigare* signifie « réclamer à haute voix à l'ennemi ce qu'il a pris ». La *clarigatio* du droit international public avait donc la même nature juridique que la *condictio* du droit privé : toutes deux servaient à la répétition de tout ce qui était possédé injustement au regard du droit romain[2].

Lisons maintenant Tite-Live, *ab u. c.*, I, 32, 11 :

Confestim rex his ferme uerbis patres consulebat : « Quarum rerum litium causarum CONDIXIT pater patratus populi Romani Quiritium patri patrato Priscorum Latinorum hominibusque Priscis Latinis, quas res nec dederunt [nec soluerunt] nec fecerunt, quas res DARI FIERI [solui] OPORTVIT... »

De toute évidence, le roi rapporte aux *patres* le langage qui a été tenu par le *pater patratus* du peuple romain à celui des anciens Latins et aux anciens Latins eux-mêmes, langage auquel Tite-Live a fait allusion très brièvement un peu plus haut dans la phrase *Peragit deinde postulata*, I, 32, 6. En d'autres termes, le roi reproduit la formule elle-même de la *clarigatio.* Le verbe *condixit* nous montre que celle-ci était une véritable *condictio.* En outre, depuis

1. Quint., *Inst.*, VII, 3, 13, rangeant le mot *clarigatio* parmi les *uerba obscuriora et ignotiora.* — Voy. aussi, sur les rapports de la *clarigatio* et de la *condictio*, Giffard, *R. H. D.*, 1937, p. 771, n. 2.

2. Voy. chez Tite-Live, I, 32, 5 : *ius... quod nunc fetiales habent descripsit, quo RES REPETVNTVR. 6. Legatus ubi ad fines eorum uenit unde RES REPETVNTVR...* Voy. aussi Pline, *N. H.*, 2, 3 : *clarigatumque mitterentur, id est res raptas clare repetitum...*

la découverte de 1933 (Gaius du Caire), il est devenu possible de rapprocher les mots DARI FIERI OPORTVIT de la formule prononcée par le héraut sacré de celle de la plus ancienne *condictio* du droit privé : *Aio te mihi... dare oportere.* Ajoutons aussi, pour continuer la comparaison, que le même délai de trente jours[1] était accordé par les Féciaux dans la *condictio* internationale et par le droit privé au défendeur dans la *condictio* étudiée par Gaius[2].

Ainsi, le nouveau Gaius nous permet de préciser le rapprochement de la *clarigatio* et de la *condictio* de l'ancien droit privé. Et ceci nous révèle clairement le sens du verbe *condicere : in diem trigensimum tibi iudicis capiendi causa condico.* Il ne nous semble plus possible désormais de voir dans ce mot l'idée d'un accord, d'un arrangement entre les parties, conclu à propos de leur comparution devant le juge[3]. *Condicere* marque ici incontestablement la sommation d'avoir à prendre juge dans le délai fixé. Son équivalent est bien le verbe *denuntiare* employé par Festus et par Gaius[4]. La *condictio* était donc, comme la *clarigatio*, une affirmation du devoir juridique de l'adversaire (*aio te... dare oportere*), suivie, pour le cas où cet adversaire refusait de s'exécuter (*quando tu negas* chez Gaius, *quas res nec dederunt nec fecerunt* chez Tite-Live), d'une sommation (*condictio* au sens étroit, qui a donné son nom à toute

1. Trente-trois jours, selon Tite-Live, I, 32, 9, mais les trois jours supplémentaires se trouvaient aussi dans la *comperendinatio* (Gaius, IV, 15) qui faisait suite à la nomination du juge dans la *condictio* privée comme dans les autres *legis actiones.* Cf. Wenger, *Institutionen*, p. 183.

2. Nous n'entendons cependant pas résoudre ici la question des origines de la *condictio* du droit privé et nous nous dispensons d'examiner, à ce sujet, les textes et les opinions émises. Il nous est impossible d'étudier à cette place un problème d'histoire juridique aussi important et difficile, qui nous conduirait à tenter d'éclaircir les très obscures notions du *condictus dies cum hoste* et du *status dies cum hoste.* Cf. Aulu-Gelle, *N. A.*, XVI, 4, 4; Plaute, *Curculio*, I, 5, et litt. citée par Wenger, *Institutionen*, p. 123, n. 20.

3. Ernout et Meillet, *Dictionnaire étym.*, *u° dix, dicis*, édition 1932. Les nouveaux fragments de Gaius ayant été découverts en 1933, aucune édition nouvelle n'a paru depuis.

4. Il nous semble que, selon le grammairien dont nous avons l'abrégé doublement réduit chez Paul Diacre (Bruns, *Fontes*, II, Scriptores, p. 5), *condicere* a eu deux sens : 1° P. 64, *condicere est dicendo denuntiare* (comp. Gaius, IV, 17 b), et P. 66, *condictio in diem certum eius rei, quae agitur, denuntiatio.* Il paraît bien difficile ici de ne pas traduire *condicere* par *sommer*, *inviter à*, et *condictio* par *sommation*, non cependant par *citation*, car la *denuntiatio* qui donna, à l'origine, son nom à la *legis actio per condictionem*, n'était pas une citation en justice. Elle n'est pas à l'origine de la *litis denuntiatio* du droit postclassique. Cf. Boyé, *La denuntiatio introductive d'instance sous le Principat*, Bordeaux, 1922, p. 131. — 2° P. 39, *condictum est, quod in commune est dictum.*

la procédure) d'avoir à prendre juge au bout des trente jours. Ces trente jours, suivis des trois autres de la *comperendinatio*, précédaient la contrainte finale résultant du jugement en droit privé et de la guerre en droit international.

Si frappants que soient ces rapprochements, nous n'entendons cependant pas soutenir que les lois *Calpurnia* et *Silia* n'ont fait que transposer, en la laïcisant et en la simplifiant, une procédure du droit international public dans le droit privé. Mais ils nous montrent que celui-ci a emprunté, en créant la *legis actio per condictionem*, certaines choses à la très vieille procédure du *ius fetiale*, parmi lesquelles les mots solennels et symboliques, expression du devoir juridique le plus rigoureux : DARE OPORTERE. En d'autres termes, nous retrouvons le verbe *oportere* dans le très ancien rituel des Féciaux avec le même sens juridique que dans la loi des XII Tables et la formule de la *iudicis arbitriue postulatio.*

3° On nous permettra sans doute de passer plus rapidement, désormais, sur des textes que nous avons cru devoir retenir et qui, à la vérité, présentent un intérêt moindre, car ils sont d'une époque moins ancienne que celui des XII Tables et du rituel du *ius fetiale.*

Parmi les emplois d'*oportere* au sens fort, Heumann et Seckel ont relevé certains textes où ce verbe sert à marquer la force obligatoire des règles du droit public qui s'imposent aux magistrats dans l'accomplissement de leurs fonctions. Ils n'ont, cependant, pas cité le plus ancien de ces textes, facile à retrouver néanmoins, grâce à l'*Index* de Bruns. Ce texte est celui, d'après Festus[1], de la *lex Papiria de sacramentis.* Cette loi, en même temps qu'elle rendait les triumvirs capitaux électifs, décidait qu'ils auraient à accomplir les divers actes de leurs fonctions *uti ex legibus plebeique scitis exigere iudicareque esseque oportet.* Il est malheureusement impossible de dater cette loi avec précision. On doit seulement penser, avec Mommsen et Girard, qu'elle fut postérieure à la création de la préture pérégrine en 512 de Rome et antérieure à la loi latine de Bantia et à la *lex Acilia repetundarum* (*Seruilia* de Glaucia, selon M. Carcopino)[2]. Néanmoins, il semble que les devoirs

1. Cf. Bruns, *Fontes*, I, n° 4; Fest. 344.

2. Sur la date (108) proposée par M. Carcopino, voy. *Autour des Gracques*, p. 205 et suiv., et, du même auteur, *La République romaine*, dans Glotz, *Histoire ancienne*, 3e partie, p. 311, n. 18 En sens différent encore l'édition 1937 des *Textes* de Girard, qui ne fait état que des anciennes opinions.

(*oportere*) des triumvirs capitaux avaient été définis par des lois et des sénatus-consultes dès la seconde moitié du v^e siècle[1] de Rome. On peut tenir pour vraisemblable — mais non pour démontré — que notre verbe se trouvait déjà dans ces textes.

Ajoutons aussi que ce verbe se trouvait certainement au sens fort dans la formule donnée par le préteur Rutilius Rufus[2] au *bonorum emptor* agissant par l'action à transposition de personnes (*actio Rutiliana*). Or, Publius Rufus a été consul en 105 av. J.-C. et préteur au plus tard en 118[3].

Nous ne pousserons pas plus loin notre examen des textes juridiques concernant l'ancien droit[4].

* * *

Ceux-ci ne nous ont permis de reconnaître à *oportere* qu'un seul sens, ce verbe marquant toujours l'obligation au sens juridique. Il n'existe pas, à notre connaissance, un seul texte qui, pour l'époque des origines et jusqu'à Plaute, puisse attester une autre signification.

Nous n'avons cité que ceux dont l'authenticité ne pouvait être mise en doute. Nous avons entendu, au contraire, nous abstenir d'invoquer le témoignage des *leges regiae*[5], dont les rares citations

1. Voy., sur la date de la loi *Papiria*, Mommsen, *Staatsrecht*, 2, 580, et surtout Girard, *Organisation judiciaire*, I, p. 178, n. 2. Sur la date de la création des triumvirs capitaux, voy. aussi ces mêmes auteurs et notamment le second, *op. cit.*, p. 178, n. 1.

2. Gaius, *Inst.*, IV, 35.

3. Girard, *Man.*, p. 1111, n. 4, et *Mélanges*, I, p. 91-94.

4. Nous pensons que, dans le *de agri cultura* de Caton, *oportere* se traduit par *il est nécessaire de*, *il est indispensable de*, et non par *il convient de* (144, 1; 145, 1; 146, 1; 147, 1; 148, 1; 149, 1; 150, 1). Le sens est donc encore celui d'obligation, il marque la nécessité et non la convenance. On peut, toutefois, en discuter, car l'interprétation n'est pas aussi évidente que dans les textes précités.

5. L'impressionnante démonstration apportée par M. J. Carcopino aux *Journées d'histoire du droit* de Paris (juin 1937) ne nous permet pas de croire à leur authenticité. — Voy. cependant dans des sens différents sur les *leges regiae :* Westrup, *On the antiquarian-Historiographical activities of the Roman pontifical College. Danske Videnskabernes Selskab*, *Hist.-filol. Meddelelser*, 16, H. 3, p. 19 et suiv.; Baviera, *Scritti Giur.*, 1909, p. 37 et suiv., réfutant Hirschfeld, *Berl. Sitzungsberichten*, 1903, p. 1 et suiv., et *Kleinen Schriften*, 1913, p. 239, où l'auteur a abandonné l'opinion critiquée par Baviera; Bremer, *Iurisprud. Antehadr.*, I, p. 132 et suiv. Nous ne croyons pas devoir citer ici les travaux anciens de Glück, Dirksen et Voigt, et nous renvoyons, pour le surplus, aux *Textes* de Girard, p. 3-5, en croyant cependant devoir ajouter que l'opinion dominante aujourd'hui est exposée dans les ouvrages plus ou moins scolaires de Bruns-Lenel, *Geschichte und Quellen*

textuelles contiennent cependant deux fois (Numa, *Ius sacrum*, 3 et 4) notre verbe, la seconde fois, notamment, dans la forme *aeris CCC darier oporteat*, à propos du bénéfice pécuniaire qui accompagne et compense sans doute le sacrifice à Jupiter Férétrien, conséquences, tous deux, de la capture des *prima spolia opima*. Nous sommes en présence de dispositions du *ius sacrum*, comme pour la *clarigatio*, institution liée au culte de Jupiter Férétrien aussi, et dans la formule de laquelle nous avons également rencontré l'expression technique *dari oportere*. Personne ne croit plus, certes, à l'authenticité des *leges regiae*. Mais il ne semble pas possible de s'appuyer sur le sens qu'elles prêtent à notre verbe pour donner adhésion à cette *communis opinio*.

Mais, si les textes examinés ne donnent à *oportere* qu'un seul sens, par contre, dans les sources de basse époque et même les compilations de Justinien, *oportere* a différentes significations. On y rencontre d'abord l'emploi de ce verbe pour désigner ce qui est exigé non par le droit, mais par l'équité. Nous touchons ici à la notion du devoir moral. Or, il est de première importance, dans notre étude, de remarquer que ces textes sont ou interpolés ou douteux, ainsi que le signale le *Handlexikon* de Heumann et Seckel[1]. Voudrait-on même écarter le soupçon qui pèse sur l'un d'eux et soutiendrait-on que, par l'intermédiaire d'Ulpien (l. 23 ad ed., D., 9, 3, 5, 12 : *Seruius respondit ad exemplum huius actionis dari oportere actionem*), il permet de remonter jusqu'à une affirmation de Servius Sulpicius, consul en 51 et mort en 43, on n'en pourrait rien conclure que nous ne sachions déjà, puisque le sens affaibli

*des röm. Rechts*, dans *Enzyklopädie d. Rechtswissenschaft* de Holtzendorff et Kohler, Band I, H. 1 (1913), pp. 318-319; Kübler, *Geschichte* (1925), p. 9-10; Longo e Scherillo, *Storia* (1935), p. 46 à 49; de Francisci, *Storia*, I, p. 340-341, et la litt. cit. n. 9; Giffard, *Précis*, I, n$^{os}$ 36-37, n. 5. Parmi toutes les études, une place spéciale doit être faite à Païs, *Ricerche*, I, p. 243 et suiv. Voy. enfin, sur le choix des des textes, Zocco-Rosa, *Annuario Ist. di Storia del dir. rom.*, Catânia, 11-12, 390 et suiv.

1. Ulp. l., 66 ad ed., D., 42, 8, 1, pr. *Ait praetor :* « *Quae fraudationis causa gesta erunt cum eo, qui fraudem non ignorauerit, de his curatori bonorum uel* [*ei, cui de ea re actionem dare oportebit*]... » L'interpolation est admise ici par tout le monde. Elle est moins évidente dans les autres textes cités par Heumann-Seckel : C., 4, 10, 2, *utilem marito actionem ad similitudinem eius, qui nomen emerit, dari oportere saepe rescriptum est*, mais cette constitution est de l'an 260 de notre ère; D., 24, 3, 31, 2 (Julien, l. 18 des *Digesta*); *iudicati actionem filiae potius quam heredibus patri dari oportebit*, mais nous sommes, avec Julien, à l'époque d'Hadrien déjà; D., 9, 3, 5, 12, voy. ci-dessus au texte.

d'*oportere* se rencontre chez Plaute bien avant l'époque de ce jurisconsulte.

Dans les compilations de Justinien, *oportere* marque également la convenance, le devoir inspiré par la conscience[1]. Il est fréquent aussi d'y retrouver le premier sens défini plus haut. Celui-ci n'a jamais disparu de la langue du droit : on le rencontre à toutes les époques et dans toutes les œuvres des jurisconsultes et du législateur[2].

*
* *

Il nous est désormais possible d'affirmer qu'*oportere* rendait seulement à l'origine, dans la langue du droit, l'idée du devoir juridiquement obligatoire, de l'obligation dans toute sa rigueur romaine.

Que faut-il en conclure? Doit-on dire que, de ce sens, est sortie, à une époque encore ancienne et difficile à préciser, la signification plus faible de *devoir moral*, *convenance?* Peut-on affirmer qu'une évolution sémantique s'est accomplie? On concevrait facilement un tel affaiblissement. Mais il est bien difficile de le prouver[3].

1. Nous nous bornons à reproduire ici les indications du *Handlexikon :* D., 4, 4, 27, 1, *pluris, quam oportuit, uendere;* D., 3, 5, 7, 1, *ampliores, quam oportuit uendere; — non oportet, il ne faut pas, on ne peut pas :* D., 1, 16, 9, 5; 1, 3, 21; 3, 2, 21; 13, 6, 13, 1; 31, 52; 38, 1, 39, 1; 48, 19, 8, 3; 50, 16, 79, 1. Nous jugeons inutile de rechercher si ces textes sont interpolés ou non. Une pareille recherche serait sans intérêt ici.

2. Il nous faudrait citer à cette place la plupart des textes que nos *Indices* et nos *Vocabularia* nous ont permis d'examiner. Voy. à titre d'exemples : *Fragmenta Vaticana*, 35, 6; 92; *Collatio*, VII, 3, 1; Paul, *Sent.*, IV, 2; V, 4, 18; V, 12, 7; *Édit de Théodoric*, 130; *Code Théodosien* (éd. Krueger), 1, 1, 5, 8; 1, 2, 3; 1, 2, 6; 1, 5, 8; 1, 5, 13; 1, 6, 9; 1, 7, 1; 1, 10, 8, 2, etc...; D., *de Justinien*, 48, 5, 16, pr., où ce sens est particulièrement marqué : *si maritus sit in magistratu, potest praeueniri a patre : atquin non oportet* (Ulp., L, 2, *de adulteriis*); 38, 14, 1, 2; 50, 16, 227, pr.; 45, 1, 76, 1; 45, 1, 89 et 125; 50, 16, 8, pr.; 37; *Code de Justinien*, 1, 2, 22, 1; 2, 3, 10; 3, 1, 9; 4, 1, 12, 5; 5, 3, 20, 5, etc... Ces exemples ont été arbitrairement choisis, pour la plupart, dans le nombre considérable de textes que nous avons examinés. On ne doit donc pas conclure du fait qu'un texte n'est pas cité ici que nous avons reconnu en lui l'emploi d'*oportere* en un sens différent. Nous avons même jugé inutile de dresser la liste de toutes les œuvres juridiques dans lesquelles on rencontre ce verbe dans un sens ou dans un autre. L'*Ergänzungsindex* de M. E. Levy, d'une inappréciable valeur pour les sources postclassiques qui nous sont parvenues en dehors des compilations de Justinien, permettra, aisément d'ailleurs, au lecteur de compléter cette énumération.

3. On pourrait penser à tirer argument de la rédaction des formules d'actions de bonne foi : *quidquid ob eam rem Numerium Negidium Aulo Agerio dare facere oportet ex fide bona.* L'expression *oportere ex fide bona* mérite de retenir l'attention. L'obligation inspirée par la bonne foi perd, en effet, de sa rigueur. Elle est plus souple, elle répond beaucoup plus peut-être à un ensemble de devoirs moraux et de convenances qu'à une exigence strictement juridique. On nous dispen-

Ne doit-on pas penser plutôt que, parallèlement à son sens fort et proprement juridique, *oportere* a eu de bonne heure, dans la langue courante, un emploi moins rigoureux? Cet usage déjà connu de Plaute a fini, nous l'avons vu, par s'introduire tardivement dans les œuvres des jurisconsultes et du législateur. N'est-ce pas la preuve qu'il est issu d'une tradition populaire, générale, à laquelle les juristes ont sans doute opposé une certaine résistance, mais qu'ils ont, en définitive, adoptée par habitude courante dans les cas où ils ne se proposaient pas d'exprimer la notion technique et toujours conservée de l'*oportere* primitif?

Peut-on expliquer l'usage second de notre mot, retrouver l'origine de cette tradition? On ne saurait répondre affirmativement, toute hypothèse étant ici beaucoup plus fragile encore. Mais notre but principal est atteint, croyons-nous. Nous avons pu retrouver le sens le plus ancien du verbe *oportere* dans les sources juridiques et, second résultat, nous convaincre du désaccord apparent entre la leçon des textes étudiés par nous et celle des sources littéraires. Nous pouvons ajouter qu'à suivre celles-ci il n'est pas permis de remonter dans le temps aussi haut que nous avons pu le faire en examinant celles-là. Dès lors, nous sommes autorisés à dire que, des deux sens de notre verbe, le plus fort doit être tenu pour son sens premier et propre. La vraisemblance ne permet pas d'admettre qu'un emploi plus nuancé ait appartenu à la langue des très anciens Romains et nous manquons pour cela de témoignages. L'*oportere* primitif n'a pu rendre que l'idée du devoir dans la conception impérative de la vieille Rome, c'est-à-dire dans celle de l'obligation juridique.

Jules Paoli.

sera d'invoquer à l'appui de ces remarques des textes bien connus. Mais faut-il dire que l'expression *oportere ex fide bona* a marqué l'affaiblissement constaté du sens d'*oportere ?* Il nous paraît douteux que la clause *ex fide bona* ait pu s'entendre tout d'abord dans le sens qu'elle a eu à l'époque classique et que nous lui attribuons aujourd'hui. La *bona fides*, à laquelle elle renvoyait, a été, en premier lieu, le respect le plus strict de la parole donnée et l'*oportere ex fide bona* une obligation rigoureuse. Voy. Jörs-Kunkel, *R. R.*, § 101, n. 12. Et il semble bien que le sens affaibli d'*oportere* était connu longtemps avant l'apparition des actions où la notion de bonne foi au sens moderne était prise en considération. Nous ne faisons aucune difficulté, cependant, pour reconnaître que certaines obscurités demeurent encore dans cette matière. La question est celle des origines de l'action de bonne foi. Elle ne peut être résolue que dans une étude générale des *iudicia bonae fidei*.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## LISTE DES MÉMOIRES DE DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

### AGRÉÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS EN 1937[1]

ANDRIEU. Le rôle des sons dans la poésie d'Horace (15[2]).

AUBRETON. Le suicide à Rome au Ier siècle de notre ère (13).

BERNASCONI. Influence de la première décade de Tite-Live sur Plutarque, *Vies parallèles* (15).

BERTHON (Mlle). Examen des Préfaces des Commentaires de saint Jérôme sur l'Écriture sainte (12).

BESLAIS (Mlle). Style technique et présentation littéraire dans le traité du *De re rustica* de Varron (16).

BESSOU. La rhétorique et la composition des discours dans la *Pharsale* (12).

BOLLE. Quintus Cicéron : L'homme et l'écrivain (13).

BRESSON (Mlle). Tacite et Suétone, historiens de Tibère, Néron, Galba, Othon, Vitellius (16).

COLLON (Mlle). La colonie juive de Rome, des origines au IIIe siècle (17).

DANEZ. La « variatio sermonis » chez Salluste (12).

DEGUEURCE. La morale de Sénèque dans ses applications aux relations sociales et à la vie publique (12).

DUMONT. Les procédés poétiques de Catulle dans la construction de la phrase et l'agencement de l'énoncé (10).

GOURSON (Mlle). Tacite au moment de l'*Agricola* et des *Histoires*. Essai sur sa formation intellectuelle et morale (13).

GRAND. Étude des emplois des conjonctions *quom* et *quod* dans la langue de Plaute (12).

1. Les mémoires, en général manuscrits, sont, après l'examen, remis à leurs auteurs, dont l'adresse peut être obtenue au Secrétariat de la Faculté des lettres, à la Sorbonne.

2. Le chiffre entre parenthèses est celui de la note obtenue à l'examen (sur maximum de 20).

Gruel (Mlle). Quintus Tullius Cicéron (10).

Kapps. La mission de Pline en Bithynie et Pont (15).

Klein. Le culte d'Isis dans le Roman d'Apulée (12).

Koenig. Témoignage de Cicéron sur la guerre civile entre César et Pompée (13).

Lamy. Emploi et rôle du subjonctif chez Tite-Live (18).

Lardillon (Mlle). L'imitation d'Aratos par Virgile (13).

Laurent (Mlle F.). L'hellénisme des odes d'Horace (13).

Le Bonniec. Les thèmes religieux dans la poésie élégiaque latine (15).

Mailharrou (Mlle). Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de Salvien dans le *De gubernatione Dei*, l. I et II (8).

Maillard (François). L'élément poétique dans le vocabulaire des *Annales* de Tacite (14).

Marquèze. La notion de *fatum* et son expression dans la littérature au Ier siècle de notre ère (17).

Nougaro (Mlle). L'éducation romaine au temps de Sénèque le Père d'après les *Controverses* et les *Suasoires* (10).

Pflaum. Essai sur le « cursus publicus » sous le haut Empire romain (16).

Poincignon (Mlle). La rhétorique d'Ammien Marcellin (10).

Poncelet. Cicéron traducteur de Platon dans les traités philosophiques (15).

Regnot (Mme). Le rôle des particules logiques dans l'argumentation lucrétienne (13).

Rollet (Mlle). Les caractères dans les livres XIV à XXV d'Ammien Marcellin (11).

Ronnet (Mlle). Doctrine et attitude politiques de Salluste dans le *Catilina* et le *Jugurtha* (15).

Santerre (Mlle). L'emploi de l'adjectif chez Juvénal (14).

Schilling. Hercule et Mars : relations et contaminations de leur culte sous l'Empire romain (18).

Stcherbatcheff (Mlle). Étude sur l'expression du temps chez Salluste (10).

---

# BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

## CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE (1936)

*(Suite et fin*[1]*)*

PAR CH. PICARD
Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

II. *La sculpture latine jusqu'à l'ère d'Auguste.* — Pour les travaux et les découvertes à Rome, on se reportera aux notes de Mme E. A. Strong, ci-dessus signalées [2]. On a trouvé sous l'abside du temple de Venus Genitrix reconstruit par Trajan les restes d'un état antérieur, remontant vraisemblablement à l'époque césarienne. Les travaux de M. R. Bartoli ont continué à la Curia et à la Basilique Æmilia (pour la frise retrouvée là, cf., ci-après : époque julio-claudienne). M. Fr. E. Brown [3] a consacré un travail à l'histoire de la Regia, dont les ruines, dans le Forum, prouvent que l'état le plus ancien ne peut remonter à la période de la royauté ; il ne faut pas dépasser le milieu du IVe siècle. Le premier édifice, brûlé en 146, aurait été reconstruit sous Sylla, puis brûlé de nouveau en 36 av. J.-C. La dernière reconstruction daterait du triomphe de Domitius Calvinus. M. Fr. E. Brown a proposé un essai de restauration des états successifs. — A propos des Mercati Trajanei, M. Axel Boethius a fait remarquer que le hall central avec ses deux étages avait en Italie des prototypes immédiats, datant de la République, et dont un bon exemple est à Ferentinum (Latium) ; ceci s'opposerait en partie [4], nous dit-on, à la théorie qui montre les architectes de Trajan inspirés par des motifs orientaux. Mais n'est-ce donc pas à Athènes, à Délos, à Milet, etc., qu'il faut chercher les prototypes imités à Ferentinum même?

Une grande activité a régné sur le Palatin où les fouilles de M. R. Bartoli ont porté sur le côté Sud-Est du grand complexe de constructions impériales connu sous le nom de *Domus Augustiana.* Quand le dégagement sera plus complet, on décidera mieux entre les théories contradictoires de Lugli et Bartoli (cf. Dr Ashby, *Times lit. Suppl.*, 8 mai 1930, 30 mars 1933), concernant la localisation de la maison d'Auguste. M. E. Rizzo a publié, dans les *Monumenti della pittura,*

1. Voir ci-dessus, p. 170.
2. *The Times literary suppl.*, 18 avr. 1936, p. 332 sqq.
3. *Mem. Americ. Acad. Rome,* XI, 1935, p. 67-88, 5 pl.
4. E. A. Strong, *l. l.*, p. 332.

une maison de l'époque républicaine, qu'il a appelée la *Casa dei grifi* (115 av. J.-C.). Les peintures murales montrent, par comparaison, ce que devaient être les sculptures de l'époque pré-sullanienne ; elles attirent l'attention sur le degré de culture orientalisante alors déjà atteint.

Dans un important mémoire, M. Jean Gagé, sous le titre *Actiaca*[1], — n'étudiant qu'accessoirement la valeur à donner au combat d'Actium, — examine surtout les commémorations religieuses auxquelles la bataille a donné lieu : fondations, ex-voto et trophées, monuments-« mémentos », monnaies d'Auguste avec, au revers, soit le type (d'origine lysippique) d'un Poseidon appuyé cette fois du pied sur le globe, soit la « victoire de Samothrace », ex-voto de Gonatas à Délos au lendemain de Cos. Le point de départ est l'étude de l'édifice élevé sur place pour l'Apollon d'Actium, et de son inscription, restée trop longtemps dans une injurieuse obscurité. Au passage, p. 45, l'auteur interprète le bas-relief « actien » de Buda-Pesth (*B. Br. Denkm.*, 595, provenance : Campanie?) : vers un Apollon à la cithare — dans la position de l'Apollon assis de l'autel de Carthage, près d'un trépied [2] — va la procession sacrificielle ; le second personnage est un *tibicen*, et le premier, sans doute, Octave lui-même ; à droite, deux proues de navires au bord du rivage : souvenir de la *décanée* d'Actium (et non rostres : E. A. Strong, *Sculpt. rom.*, I, 1926, p. 14-15). — P. 49, observations sur la représentation de l'Apollon d'Actium (en général figuré *avec la lyre*) et sur la statue de Scopas qui avait été choisie pour le temple du Palatin : G. E. Rizzo, *La base di Augusto*, Naples, 1933, p. 59-62. Quand Auguste réorganisa les jeux Ἄκτια (côtiers) du Sanctuaire fédéral d'Acarnanie, — déjà honoré au VIe siècle : *couroi* des fouilles de Champoiseau au Louvre : M. Collignon, *Gaz. arch.*, 1886, p. 235-243, — le culte d'Apollon suivit à Nicopolis. De là, le monument retrouvé en 1913 au village de Mikalitzi (Nord-Ouest de Nicopolis et près du *praetorium* d'Octave), sur une colline de 158 mètres de haut. Pour ce monument, M. J. Gagé montre qu'il n'y a pas lieu d'évoquer un temple (à tort, ici même : *Bull.*, 1926, p. 371, n. 1 ; 1928, p. 221, n. 6), malgré la mention « *templum* » de Suétone ; il s'agissait d'un *téménos* (Strabon), où il y avait rien, selon Dion Cassius, qu'une statue d'Apollon à l'air libre, avec les rostres, trophées d'Actium, sur un κρηπίδωμα ; près de l'Apollon, les statues de bronze de l'ânier Eutychos et de son âne Nicôn, hommage d'un vainqueur superstitieux aux deux humbles qu'il avait rencontrés le matin de la bataille, et dont les noms lui avaient présagé le succès : statues plus tard emportées (p. 56, n. 2) sur l'Hippodrome de Constantinople et enlevées par les Croisés latins ; près de là, un *alsos*, un gymnase et un stade (jeux). Sur le *krepidôma*, M. J. Gagé restitue avec raison, semble-t-il, à la face principale seulement, la grande inscription dédicatoire, de plus de 20 mètres de long.

Suétone a nommé Neptune et Mars près du « temple » des trophées d'Actium. C'est à cause de l'association de ces dieux à Apollon, dans les fêtes du *Natalis* d'Auguste (23 sept.) comme dieux d'Actium : victoire remportée *terra marique* (sur l'inscription, cf. p. 71 et la note épigraphique, avec des restitu-

1. *Mél. Éc. Rome*, LIII, 1936, p. 37 sqq.
2. Le dieu assis tourne le dos aux sacrifiants.

tions partielles, mais préférables à toutes les autres). Cette association explique les symboles mi-marins, mi-terrestres, d'un camée de l'Ermitage, orné de la tête d'Octave (Mme Maximova, *Rev. arch.*, 1929, p. 64-69) : la devise qui l'exprime était devenue symbolique du régime augustéen (p. 76 sqq.)[1] : elle justifiait la fermeture du temple de Janus. A propos d'Auguste et de Neptune, M. J. Gagé étudie (p. 82 sqq.) le triomphe marin et le culte du Caesareum d'Alexandrie ; il commente un triomphe marin d'Auguste, camée du Musée de Vienne (pl. I, fig. 2), célébrant Actium sous le déguisement d'un triomphe de Poseidon. — Actien aussi est le camée Tyszkiewicz (p. 87, fig. 3), sous son aspect plus hellénique encore.

M. Al. Dobosi a exposé les recherches historiques et topographiques faites à Bovilae, lieu d'origine des *Tabulae iliacae*, colonie d'Albe, petite ville du Latium[2]. En Campanie, à Plestia (?) près Paestum, ont été découverts des objets de bronze funéraires, parmi lesquels une figurine de guerrier nu (oppidum?)[3]. Sur le temple des Dioscures de Naples, dont le premier état ne fut sans doute que *restauré* à l'époque de Néron, et daterait de la fondation de la ville (détruit lors du tremblement de terre de 63 apr. J.-C.), cf. maintenant l'étude de L. Bernardo Brea[4]. Les frontons (*l. l.*, p. 70 sqq.) étaient décorés, semble-t-il, de reliefs (Tritons sonnant de la conque marine) aux angles ; ensuite, figures assises : au centre les Dioscures et la Tyché de Néapolis ; Apollon (?). Mais bien des difficultés subsistent sur ce placement. Des statues des Dioscures (torses conservés) auraient orné les niches de la façade : on a la dédicace, datant de la reconstruction néronienne (*I. G.*, XIV, nº 717).

M. H. M. R. Léopold a consacré une étude au type qu'eut Vénus comme déesse « de l'avenir », au 1er siècle av. J.-C.[5] : pendant ce siècle, et à partir de Sylla, qui était *Epaphroditus*, à Rome, tous les prétendants à la suprématie politique se sont curieusement vantés d'être favoris de Vénus. Les épithètes et attributions de cette déesse protectrice des hommes d'État empêchent de la retrouver, de la classer, parmi les Vénus connues ; l'étymologie qui rapprochait alors son nom de *venire* (!) — déesse d'un avenir meilleur? — est aussi significative que déconcertante. Il faut demander des explications à l'astrologie, qui attribuait aux planètes une suite de chronocraties, et considérait le règne de Vénus comme un « siècle d'or ». Dans cet ordre d'idées, il est logique qu'Auguste, qui voulut être l'initiateur d'un nouveau temps, se fût fait assimiler plus ou moins à Mercure et Apollon (dont Mercure était l'astre).

L'ouvrage synthétique de M. P. Graindor, spécialiste réputé de l'iconographie gréco-romaine, *Bustes et statues-portraits de l'Égypte romaine*[6], est un travail critique substantiel ; il deviendra indispensable pour tous ceux qui auront

1. Notons qu'elle expliquerait la transformation du prototype de la plaque de Carthage, aboutissant à l'allégorie du relief de l'*Ara Pacis*, dit des Trois Éléments ; cf. Ch. Picard, *Mél. Maspero* = *Mém. Inst. français*, LXVII, II, 1934, p. 313 sqq. (cf. 328 sqq.).

2. *Ephem. dacoromana*, VI, 1935, p. 140-367.

3. H. Stefani, *Not. scav.*, 1934, p. 453-458.

4. *Bullett. comun. Roma*, LXIII, 1935, App. (Bull. Mus. Emp. rom.), VI, 1935, p. 61-76.

5. *Mededeelingen Nederl. Inst. Rome*, VI, 1936, p. 1-19.

6. *Univ. égyptienne. Rec. de travaux publiés par la Fac. des lettres*, s. d. (1936) ; cf. *Rev. archéol.*, 1937, II, p. 157 sqq. (Ch. P.).

à travailler au Caire, à Alexandrie ; et sur la période ptolémaïque, déjà : tout le matériel a été revu avec soin. L'ouvrage abonde en informations nouvelles (technique, typologie, etc.), en utiles rectifications[1].

L'iconographie latine en Égypte se rattache à celle de l'époque pharaonique ; elle a reproduit souvent, comme ailleurs, à distance, des types de Grecs : chefs militaires, auteurs dramatiques, poètes, philosophes, orateurs, etc., qui ont vécu avant la conquête romaine : pour César, Antoine et Cléopâtre, nous n'aurions guère que des profils monétaires ; pour Cléopâtre, le travail de Mme Gr. Macurdy est critiquable. M. P. Graindor abaisserait vers l'époque d'Auguste la tête de bronze de Délos (Vieille Palestre), qu'on date plus justement, je crois, des environs de 200-150 (p. 42, n. 175) : cf. ci-après, pour les *Probleme* de M. Fr. Poulsen. P. 73, l'ouvrage étudie la tête d'Alexandre d'Alexandrie, nº 25, en en défendant la valeur (c'est celle qu'avait admirée Maur. Barrès). Il déprécie à tort en cette occasion l'Hermès Azara. L'emploi du foret permet-il d'affirmer que l'œuvre est d'époque antonine? Le caractère « *léonin* » de la tradition littéraire est-il applicable seulement à la chevelure (non, selon G. Blum, *Rev. arch.*, 1911, II, p. 290-296, qui avait probablement raison). A propos de l'Hérodote de Benha (*avec inscription*), réplique du buste du Metropolitan Museum, M. Graindor émet des doutes sur l'identification de la tête de l'Agora d'Athènes considérée comme portrait de l'historien (cf. p. 74, pl. XXIII, pl. LXXII, fig. 6) ; mais il lave du soupçon d'inauthenticité (*sic*, Fr. Poulsen et G. M. A. Richter) le petit Socrate du British Museum, nº 27 (pl. XXIV, p. 76 sqq.) ; n. 316 : le « philosophe » de Delphes, notons-le, n'est pas un philosophe ; M. L. Lerat a trouvé son origine. Nos 28, 32 : hermès doubles : Dionysos imberbe (bandelette frontale) et poète dramatique (?) : 28, Aristophane (?) ; 32, inconnu. A propos de la tête XXVII *a*, est faite la critique de l'hypothèse de G. Lippold : Callimaque. — Nº 33, *imago clipeata*. Excellentes observations sur les statues « dites à tort égyptisantes, parce qu'elles sont dues à des Égyptiens ayant subi l'influence hellénique » (cf. ci-après pour l'Auguste (?) du Caire en costume égyptien).

Une introduction, sous le titre *Caractères généraux*, intéresse toute la sculpture iconographique de l'Égypte romaine. On retrouvera ci-après, période par période, la mention des portraits étudiés.

Les *Probleme der römischen Ikonographie* de M. Fr. Poulsen, 1937, ci-dessus signalés, examinent, sous le titre : *Ein Gruppe frührömischer Porträts*, le rang à donner à plusieurs documents d'époque républicaine. Après avoir rappelé que Studniczka voulait dater du IVe siècle av. J.-C. le Pseudo-Brutus du Palais des Conservateurs, M. Fr. Poulsen se déclare d'accord avec J. Sieveking pour faire descendre du IVe siècle avant, à la moitié du Ier siècle après, la tête de marbre de Delphes (*F. Delph.*, IV, pl. 73 ; *Delphi*, p. 318, fig. 158-159). Ce n'est nullement prouvé ; réserves là-dessus dans un de mes précédents *Bulletins*, VII, 1935, p. 157. M. Fr. Poulsen a déclaré la même tête d'époque hadrienne (*Rev. arch.*, 1936, I, p. 43 sqq.). L'auteur des *Probleme* ajoute d'autres cas d'incertitudes

1. Doit-on renoncer au César en diorite (prêtre d'époque hadrienne, selon P. Graindor, cf. p. 39) de la Coll. Barracco (nº 74)? Le Catalogue de la *Mostra augustea*, p. 658, nº 113, le maintiendrait dans l'iconographie césarienne.

comparables, et examine à ce sujet la possibilité de classements iconographiques fondés sur des indices matériels. Le point de départ est un portrait de la Glyptothèque Ny-Carlsberg, nº 586 b (fig. 1-3). Le traitement de la chevelure, à courts « flocons » détachés, paraît permettre de replacer l'œuvre dans une série : avec une tête d'Este (fig. 4-5) ; une autre de Lanuvium, coll. particulière (fig. 6) ; une curieuse tête d'enfant du Mus. arch. de Venise (fig. 7-8) ; une tête de terre-cuite du Vatican (fig. 9) ; la tête de bronze du Louvre provenant de Fiesole (fig. 10-11) ; une autre tête de bronze, à Florence (fig. 12) ; un buste de bronze d'un jeune garçon, précédemment dans la Coll. Wyndham Cook (fig. 13) ; une tête de bronze du Cabinet des Médailles (fig. 14-15). Après avoir rapproché le traitement de la chevelure pour l'éphèbe de Tralles (dernière moitié du IIe siècle av. J.-C.), M. Fr. Poulsen se voit porté à considérer qu'il y a eu là une mode générale : la tête de la Bibl. nationale (fig. 14-15) — de provenance samnite ainsi que la tête fig. 1-3 — nous représenterait, dans la série, le plus ancien portrait de technique indigène qui ait été trouvé sur le sol d'Italie (p. 11).

Cette figuration de la chevelure est dérivée des habitudes du portrait hellénistique. Précisément, une tête de jeune homme trouvée dans l'Odéon de Cos et actuellement à Rhodes (fig. 16-17), une autre tête de Cos (fig. 18-19) imposent des comparaisons. S'agit-il de Grecs ou de Romains : le cas de l'hermès de Moiragénès trouvé récemment à l'Agora d'Athènes, et qui est du IIe siècle ap. J.-C., montre combien l'hésitation est possible. L'Odéon de Cos a fourni une tête princière (dynaste syrien, fig. 20), dont la chevelure rappelle la tête de la Glyptothèque Ny-Carlsberg, nº 455 (fig. 67-68), identifiée par M. Fr. Poulsen comme Attale III de Pergame, vers 135 av. J.-C. (*Mél. Glotz*, II, p. 751 sqq., pl. I-II) ; le traitement des boucles évoque aussi l'Éphèbe de Tralles, que l'on doit bien dater justement (cf. Schede, *Meisterw.*) du milieu du IIe siècle av. J.-C. — La tête de Dioscure du Palais royal de Gênes serait ainsi à abaisser du IIIe siècle (H. Bulle) au suivant (époque de Damophôn de Messène). Le groupe italo-samnite (ci-dessus) est du même temps ; on a d'autres exemples dans l'art égyptien tardif (tête de diorite noir : Ny-Carlsberg, fig. 22 ; ibid., tête de calcaire, fig. 23) ; on peut observer les mèches courtes déjà sur les monnaies des diadoques (Ptolémée IV, 222-204 ; Seleucus IV, 187-175) ; mais les « Flockenhaare » sont de règle surtout après le milieu du IIe siècle, la belle tête de bronze de la « Vieille Palestre » à Délos (fig. 24) en annonçant l'usage à titre de document précurseur[1]. Conservant la date que j'avais suggérée pour ce document (*sic*, ensuite : Michalowski, *Expl. Délos*, XIV, p. 1 sqq., pl. I-VI), M. Fr. Poulsen la confirme par une comparaison avec le « Gladiateur Borghèse » d'Agasias au Louvre (cf. Arndt, *Ny-Carlsberg*, fig. 105-107), à dater de 100 ± av. J.-C. — La comparaison e la chevelure de la tête délienne avec celle de l'Arringatore (fig. 26) montre aussi une analogie instructive : l'Arringatore a traduit en termes italo-romains un prototype hellénistique, et sa coiffure permet de le dater après le milieu du IIe siècle av. J.-C.[2]. — Sur les monnaies d'Euthydèmos II de Bactriane et d'Oro-

1. On voit que M. Fr. Poulsen ne se résignerait pas à la dater, comme P. Graindor (ci-dessus, p. 349), de l'époque d'Auguste.

2. A noter qu'on comparerait aussi utilement le Polybe de Cleitôr (cf. Ch. Picard, *R. H. R.*, CXIV, 1936, II, p. 137 sqq.).

phernès de Cappadoce — documents datés peu avant le milieu du IIe siècle av. J.-C. — on aperçoit aussi les mèches floconneuses (fig. 27-28). D'autres rapprochements renforcent la conviction : le personnage masculin du chapiteau de la « Casa dei Capitelli figurati » à Pompéi est coiffé de cette sorte (fig. 29) [1] ; *id.*, le dictateur Sylla et Q. Pompeius Rufus, sur les monnaies (fig. 30-31) ; *id.*, A. Postumius Albinus, consul en 99 av. J.-C., sur les pièces frappées pour son fils adoptif ; les portraits féminins donnent des indications de même sorte. *Dérivation hellénistique*, partout. M. Fr. Poulsen conclut justement *que ce n'est pas avant la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C. que l'art du portrait proprement romain a pu essayer de se dégager de la tradition étrangère* (p. 19).

Le chapitre suivant (p. 19-32) est consacré à l'évolution et aux variantes de la chevelure « floconneuse » : sur les portraits déliens que M. Michalowski a justement groupés vers 70 av. J.-C., sur d'autres (chef de guerre des Thermes, fig. 39) [2] ; sur une tête de vieillard du Musée Torlonia (fig. 40-42). — Le prétendu Marius, tête colossale de la Glyptothèque de Munich (fig. 43-44), une tête de Toulouse (fig. 45-46), un buste de bronze de New-York (fig. 47-48) montrent la stylisation de l'usage ; de même, aussi, le C. Norbanus Sorex de Pompéi (Naples) : époque syllanienne ; de même, une tête de Wilton House (fig. 50), un buste masculin d'un cippe du Musée des Thermes (précédemment à la Villa Mattei, fig. 51), et le P. Gessius d'un autre cippe (fig. 52-53) ; de même, le vieillard d'un haut-relief de la via Stahlia, et la tête d'Antistius Sarculo, au British Museum. La mode avait continué à Rome, pendant la fin de l'ère républicaine. M. Fr. Poulsen accepte la date de C. Blümel (IIe siècle av. J.-C.) pour la tête de calcaire de Palestrina à Berlin (fig. 62-63) ; il ferait remonter au IIe siècle aussi av. J.-C. la tête du vieux prêtre de l'Agora d'Athènes (fig. 65-66), ce personnage ressemblant à l'Attale III de Ny-Carlsberg.

Au passage (p. 30 sqq.), l'auteur donne son avis sur les études relatives au portrait étrusque (cf. ci-dessus). Dans la série des sarcophages en tuf, les plus récents, il y a des coiffures en « flocons ». Notamment (fig. 69), le vieillard d'un sarcophage de tuf de Norchia (Viterbo, Mus., nº 244 ; vers 100 av. J.-C.). M. Fr. Poulsen pense que, jusqu'à cette date, *l'iconographie étrusque a plus ou moins dépendu aussi de la Grèce*, comme l'iconographie romaine elle-même [3].

Pour la représentation de l'Afrique et de ses provinces d'après les monnaies romaines, on consultera l'étude de M. N. Borrelli [4], qui insiste justement sur la variété des types, et les différents aspects donnés successivement par la numismatique italienne à cette personnification géographique d'une terre rivale.

III. *L'époque impériale jusqu'à l'ère flavienne.* — Les fêtes projetées pour la commémoration du Bimillénaire d'Auguste en 1937-1938 ont provoqué par avance une recrudescence d'activité archéologique dans la Rome toujours impériale [5]. — Sans qu'il soit ici question de mentionner tous les résultats, il faut

1. Coiffure de sa femme en turban : époque syllanienne selon L'Orange.
2. Haut de tête travaillé à part. Parlera-t-on là aussi de résection rituelle?
3. Cf. l'étude annoncée, sur les Romains de l'époque républicaine et leur attitude vis-à-vis des arts, *Antike*, 1937.
4. *Bull. Mus. Nap.*, XVI, 1935, p. 25-28.
5. Mme E. A. Strong, *Times*, *Liter. suppl.*, 18 avr. 1936.

signaler les brillantes découvertes de M. R. Bartoli. Mme Strong[1] a mentionné à son tour (cf. *Bulletin*, VIII, 1936, p. 164) les « parties d'une frise magnifique représentant des épisodes de l'ancienne histoire de Rome : construction des murs de la cité ; punition de Tarpeia ; enlèvement des Sabines : *frise ornant jadis l'entablement de la colonnade intérieure* à la Basilique Æmilia ». On aurait recueilli plus de 800 fragments : le style apparaît « *de date julio-claudienne, annonçant l'époque flavienne* »; les motifs sont dérivés de l'art grec, mais les schémas traditionnels auraient été, nous dit-on, « réinterprétés à la lumière de la nature, et investis d'une vie nouvelle et vigoureuse ». — On ne peut que répéter les vœux déjà formés pour la publication de si précieux documents.

Les circonstances ont donné aussi de l'importance aux études concernant l'Ara Pacis[2]. On ne peut mentionner ici qu'en passant les études de M. J. Gagé sur la notion de l'éternité de Rome : *Roma aeterna*[3], curieux chapitre de l'histoire spirituelle de l'antiquité. C'est le double *templum Romae et Veneris* d'Hadrien (cf. ci-dessus, pour les études de M. H. M. R. Léopold, sur le culte de Vénus comme déesse de l'avenir) qui a été le foyer de ce culte officiel, et il n'y en a jamais eu d'autre. Aussi M. J. Gagé défend-il l'idée que l' « Éternité de Rome » n'a point été notion religieuse avant cette fondation. — A Rome du moins, pourrait-on peut-être préciser : le culte de Dea Roma, sous toutes ses formes, ayant été article d'exportation provinciale, dès les temps de la République.

La restauration de l'*Ara Pacis Augustae* devait être un des gestes symboliques des fêtes de 1937. Quoi qu'elle ait été différée, les archéologues n'ont point manqué de reprendre, en ces circonstances, l'étude des restes dispersés, pour lesquels M. G. Monaco relève que de 1879 à 1934 il n'y a pas eu moins de quarante-cinq tentatives, déjà, de reconstitution, en s'en tenant d'ailleurs au principal[4].

Un tableau de M. G. Monaco fixe avec précision les opinions jusqu'ici exprimées (et celles de l'auteur) sur les personnages représentés dans les défilés officiels. D'après R. Paribeni (*Bollett. arte*, 1931), l'auteur insiste sur l'identification d'Auguste (vraisemblable) parmi les figurants de la plaque XVIII (pl. I), qui aurait représenté (?) le sacrifice de consécration (cf. ci-après). La fig. 20 de la plaque XV, conservée aux Uffizi de Florence, montrerait Agrippa, accompagné de Julie, fille d'Auguste (n° 23) et de Tibère (n° 26). Sur la plaque XIV, nous aurions la famille de Claudius Nero Drusus (nos 18-31) et celle des Ahænobarbi (nos 32-37). Les représentations de Livie et de Lucius Caesar auraient été placées sur des plaques aujourd'hui disparues. — La figure n° 23 est-elle bien celle d'une *nourrice* ou gouvernante du petit Germanicus (n° 30?), qui n'est pas placé près d'elle? M. G. Monaco signale que cette question n'a encore intéressé personne : il vaudrait la peine d'identifier une si belle et jeune figure, couronnée de lauriers. — A la suite de M. R. Paribeni, G. Monaco soutient, comme l'on voit, que la frise se rapportait à la procession de 13 av.

1. *L. l.* (cf. ci-dessus, p. 346).

2. Sur les triomphes d'Octave et les conséquences dans l'art de la victoire d'Actium, cf. les *Actiaca* de J. Gagé (ci-dessus).

3. *Mél. Cumont*, 1936 : *Le Templum urbis et les origines de l'idée de renovatio*, p. 151-187.

4. *Bullett. comunale Roma*, LXII, 1934, p. 17-40, 3 pl. (L'iconografia imperiale nell'Ara Pacis augustae) : bibliographie incomplète ; cf. *Rev. archéol.*, 1937, II, p. 121-123.

J.-C., pour la *constitutio* de l'Autel. Mais tel n'est pas l'avis de M. Krister Hanell, qui, après d'autres, a surtout visé à déterminer autrement *le sens religieux* de la procession de l'*Ara*[1]. Ce souple cortège familial et impérial, développé comme une cérémonie de cour, converge apparemment *vers Auguste*. On pense aux solennelles journées du calendrier qui ont rythmé tout le règne. S'agit-il bien de la mise en œuvre d'une allégorie traduisant l'idée même de la Paix Auguste, comme le voulait E. Loewy, voire d'un cortège accueillant l'empereur, lors de cet *Adventus* solennel qui provoqua la consécration? N'y a-t-il pas là plutôt représentation d'un rite relatif à l'Autel lui-même? — A l'aide des textes, et notamment des *Fastes*, M. Krister Hanell fixe au 30 janvier 9[2], lors de la *dedicatio* de l'Autel (plutôt qu'au 4 juillet 13, jour de la *constitutio*), le sacrifice d'anniversaire mentionné par les *Res gestae*, XII[3]. Seul, l'anniversaire en question, celui de l'an 9, a pu provoquer une cérémonie si rituelle. Les restes mêmes de la frise (ci-dessus, pour l'Auguste) montrent par le choix des personnages délégués, leurs costumes et leurs gestes, qu'il ne faut pas penser à une cérémonie de sacrifice, mais plutôt à l'acte, tout formel, de la *dedicatio*. — Les personnages appelés trop souvent « sénateurs » *sont, au vrai, des prêtres ;* et le milieu où Auguste officie reste *sacerdotal* : figuration symbolique et non représentation proprement dite d'une scène historiquement vécue ; ce qui supprime certaines objections à la thèse[4]. On a déjà remarqué que l'auteur aurait pu élargir son point de vue en recherchant d'autres figurations religieuses du même genre ; p. ex., un des bas-reliefs de la Base de Sorrente (G. E. Rizzo, *La base di Augusto*, 1933), monument augustéen, représentant une cérémonie religieuse devant la chapelle de Vesta (Palatin), cérémonie célébrée le 28 avril 12 av. J.-C.

La suite des *Ikonographische Beiträge* de M. L. Curtius[5] (cf. *Bulletin*, VIII, 1936, p. 163 sqq.) est hardie et intéressante ; l'auteur étudie là (VII) les portraits de Nero Claudius Drusus (le père de Germanicus) ; les portraits de Tibère en sa jeunesse (VIII) : buste, bas-reliefs, médailles, camées. Il rectifie au passage de nombreuses attributions, selon lui discutables.

M. Fr. Poulsen, dans ses *Probleme* (cf. ci-dessus[6]), a donné son avis sur le précédent mémoire de M. L. Curtius, relatif à l'explication du Grand Camée de France (*Röm. Mitt.*, 49, 1934). Il se rallie à l'explication de la figure orientalisante qui serait bien Alexandre (encore, dit-il, que les textes ne nous signalent point qu'Alexandre eût porté les *anaxyrides*). Pour le jeune homme au bouclier, à gauche et en haut, qui serait Drusus, le fils de Tibère — il est déjà au ciel près d'Auguste — il s'agit d'une découverte encore plus importante : car elle date le camée d'après 23 de notre ère. Le jeune prince *sur le Pégase*[7] est Germanicus,

1. *Bullet. Soc. royale Lund*, 1935-1936, V, p. 191-202, 2 pl.

2. Date coïncidant, non par hasard, avec le *Natalis* de Livie ; cf. J. Gagé, *R. É. A.*, 39, 1937, p. 92, n. 1.

3. J. Gagé, *Res gestae*, p. 167 ; cf. *R. É. A.*, 39, 1937, p. 91-92.

4. A. Grenier, *Le génie romain*, p. 428.

5. *Züm Porträt d. römischen Republik u. d. Julisch-claudischen Familie, Röm. Mitt.*, 50, 1935, p. 260-320, 24 pl. et 27 fig.

6. *L. l.*, p. 32-42.

7. L'utilisation du Pégase (cheval ailé) est une idée grecque ; le symbolisme est funéraire déjà, sur les vases des Cyclades, puis d'Hadra, encore.

mort en 19. Livia n'est pas encore au ciel ; comme elle est morte en 29, nous avons ainsi pour le camée le *terminus ante quem.*

M. Fr. Poulsen contesterait, par contre, l'interprétation Caligula, pour la figure casquée et armée, si importante, qui se tient dans la scène centrale devant Tibère trônant. L'explication historique tentée lui paraît aussi chancelante que l'identification iconographique : il rapproche divers profils de monnaies (fig. 71), et celui de la tête Ny-Carlsberg, 637 *a*, où la forme du nez, au vrai, est différente. Le personnage ainsi représenté sur le Grand Camée de France ne peut être, dit-il, que Néron, fils de Germanicus. Le personnage à droite (derrière Livie), qui élève un trophée de la gauche, n'est pas Claude ; il regarde les personnages du ciel et salue de la main droite ; ce serait le frère de Néron, Drusus. — La jeune femme près de « Néron » porterait un casque couronné de lauriers ; M. Fr. Poulsen y voit, non *Juventus* (L. Curtius), mais Julia, petite-fille de Tibère, l'épouse de Néron, accommodée ainsi en souvenir d'une expédition victorieuse en Thrace (entre 22 et 26). L'enfant à gauche, sur le plan central, harnaché militairement, est-il Tiberius Gemellus (L. Curtius)? Ce serait plutôt le troisième fils de Germanicus « in castris natus », Caligula. Deux figures de femmes restent inexpliquées (en dehors de Livia et Julia). Il faut ici utiliser les fragments du groupe de marbre de Leptis Magna (cf. Levi della Vida, *Africa italiana*, VI, 1935, p. 1-29, et mon *Bulletin*, VIII, 1936, p. 162), où figurait aussi Julia ; non la fille d'Auguste, comme le croit Levi, mais celle du Camée de France (ci-dessus). Agrippine Majeure, sur le Camée de France, pourrait être la princesse trônant à droite derrière Livie et regardant au ciel. En face, à gauche, la figure féminine au rouleau serait Antonia ou Livilla (L. Curtius : Honos). M. Fr. Poulsen annonce qu'il reviendra sur d'autres énigmes du beau et difficile document étudié.

M. O. Brendel[1] reconnaîtrait un Auguste (en Hermès) sur un fragment de stuc de la Farnésine (Musée des Thermes), récemment retrouvé ; il reconnaîtrait également les traits d'Auguste dans le prétendu Germanicus de Cléoménès (Louvre), qui serait un Auguste en « Novus Mercurius ». D'autres exemples sont allégués pour ces déifications.

De son côté, M. Kenneth Scott[2] a repris l'interprétation du bas-relief qui orne l'autel du Musée civique de Bologne (ép. augustéenne) ; K. Lehmann-Hartleben y avait vu une représentation d'Auguste conduit par Rome ; il s'agirait plutôt de Mercure conduit par Minerve, mais d'un Mercure qui a les traits d'Auguste. L'auteur de cette observation rapproche un passage de Pétrone, qui montre Trimalcion faisant une entrée avec le caducée sous la conduite de Minerve : représentation qui se rattacherait aux coutumes des Mercuriales.

M. Fernand Benoit[3] a heureusement débarrassé l'Auguste du Musée d'Arles d'une fâcheuse restitution, souvent dénoncée, qui ajustait fort mal son torse à une statue assise ; il lui rend, avec la position debout, une draperie retrouvée qui évoque celle de la statue (cuirassée) de Prima Porta[4]. Mais cette draperie

1. *Röm. Mitt.*, 50, 1935, p. 231-259, 3 pl., 9 fig. (*Novus Mercurius*).
2. *Röm. Mitt.*, 50, 1935, p. 225-230 (*Mercury on the Bologna Altar*).
3. *C. R. A. I.*, 12 mars 1937.
4. Cf. aussi le jeune prince julio-claudien de New-York : G. M. A. Richter, n° 333.

est en calcaire de Lens, près Nîmes, et les parties nues en marbre blanc ; on peut au moins douter d'une telle association, et se demander ainsi, tout en acceptant le nouveau principe, s'il n'y avait pas eu primitivement une autre draperie, de même matière que le reste. L'œuvre devait atteindre plus de trois mètres de hauteur ; M. F. Benoit pense qu'elle décorait le théâtre, avec une effigie de Livie « en pendant ». Pour celle-ci, il a pensé à la tête féminine d'Arles (un peu plus petite), où M. G. E. Rizzo voit plutôt, et plus justement, semble-t-il, une tête praxitélienne (Phryné de Delphes-Thespies). Les portraits de Livie connus (cf. Villa des Mystères, Pompéi) n'accusent pas, certes, la ressemblance.

Sur l'Auguste de l'Agora romaine d'Athènes (*Bulletin*, VII, 1935, p. 153) trouvé en 1933 (nº 3758), une courte étude d'A. Hekler a paru[1] ; *ibid.*, est étudié le Gaius Caesar, nº 3606 (Jardin royal). L'ouvrage de M. P. Graindor signalé ci-dessus assemble un certain nombre de documents *égyptiens*, qui enrichissent l'iconographie de la famille impériale. L'auteur examine d'abord (p. 41 sqq.) la tête de bronze de Méroé, passée au British Museum, et qui fut à tort suspectée par J. Sieveking ; c'est un Octavianus, plus près de vingt ans que de trente. L'œuvre serait, avec le portrait de bronze du Vatican (très différent : âge, expression, style), le meilleur document en bronze parmi toute l'iconographie impériale. La tête de Méroé est la plus lysippique, la plus expressive de la personnalité morale, et par là se rapproche des portraits d'Athènes. M. P. Graindor croirait à une production *alexandrine*, postérieure au protectorat romain (reconnu en 29 grâce au préfet Cornélius Gallus)[2]. M. P. Graindor a publié, comme portrait *incertain* d'Auguste jeune, une tête du Musée d'Alexandrie, salle XII, nº 16, qui montre des souvenirs du IVe siècle et appartiendrait à la série idéalisée, ainsi que le bronze de Méroé (?) : pl. II et p. 43.

D'une statue colossale d'Auguste dépendrait une tête d'Athribis, inédite jusqu'alors (p. 44, nº 3, et pl. III), en marbre blanc avec traces de polychromie ; l'idéalisation est sensible comme à Méroé ; voire le souvenir d'Alexandre, dans le port de tête penché : l'empereur aurait été représenté dans toute la force de l'âge. Autres portraits de la famille impériale : une Octavie (ou Livie?), passée au Musée de Bonn (vers 30 av. J.-C.) ; un Tibère jeune (Musée d'Alexandrie) ; un Drusus Caesar (Le Caire, commerce). Du même temps, une tête de jeune inconnu (nº 34, p. 85, pl. XXIX *a*).

M. C. Michalowski a cru reconnaître un Auguste dans un portrait inachevé du Caire (haut. actuelle 0m95)[3], dont la provenance est inconnue. Il est traité à la mode d'Égypte et rappelle l' « Alexandre II » (?) de Karnak ; daté par Von Bissing du début de l'époque ptolémaïque (ce qui me paraît encore vraisemblable), il appartiendrait plutôt (?) au début de l'ère romaine : à cause, dit-on, « de l'aplatissement de la composition ». Dans les traits, on devine, assure l'auteur, « une force brutale, incompréhensible et opposée à toute la puissance dynamique de l'Occident : l'énigme mystérieuse et menaçante de l'Orient ». Ce

1. *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, *Anz.*, col. 398-407.

2. A l'époque romaine postérieure, on abandonnera le découpage des cils dans une capsule de bronze : cf. p. 42, n. 75 ; le bronze de Méroé conserve cet usage.

3. Déjà, pl. 103-104 des *Denkm.* de Von Bissing ; cf. C. Michalowski, *Bull. Inst. français archéol. orientale*, XXXV, 1935, p. 73-88, pl. I-II.

n'est pas peu dire. Les boucles et les favoris prouveraient qu'il s'agit d'Auguste (document de Modène et portraits entre 42 et 37 av. J.-C.) [1]. Mais M. C. Michalowski avoue que son personnage n'est pas très ressemblant, et qu'il a pensé aussi à Germanicus (p. 82, n. 3). Songeons donc plutôt ici à la catégorie fondée par Fr. Poulsen des « célèbres inconnus ».

S'il n'y a rien de nouveau cette année pour l'iconographie de Tibère, en dehors du Tibère jeune d'Alexandrie (ci-dessus), M. Fr. Poulsen a défendu dans ses *Probleme* un torse cuirassé de Caligula (Glyptothèque Ny-Carlsberg, nº 637), que L. Curtius, à propos du grand camée de France, avait déclaré à nouveau inauthentique. Le Caligula de Copenhague, pour lequel est présenté un plaidoyer vigoureux, porte la couronne de chêne « ob cives servatos », et une cuirasse décorée d'un *gorgoneion*, comme le buste de bronze d'un Galba de Naples (fig. 78). M. Fr. Poulsen ajouterait à la liste des Caligulas connus une statue de bronze héroïsée, malheureusement très restaurée, du Musée Torlonia (fig. 79) ; elle représente l'empereur en sa jeunesse.

M. J. Gagé, dans son article sur le Templum Urbis, ci-dessus mentionné, donne son adhésion, au passage [2], à la théorie qui localise le Colosse de Rome — devenu progresssivement, de Néron à Hadrien, l'image du Soleil — sur la base retrouvée, voisine de la *Meta Sudans*, non loin du temple double de Rome et de Vénus (à partir d'Hadrien), et dans le voisinage même du *Colisée*.

Sur le costume impérial, on notera de nouvelles remarques dues à M. A. Alföldi [3] ; il étudie et différencie les insignes de la magistrature et de l'armée que le dit costume comportait (symboles *opposés*) ; il fait percevoir les influences hellénistiques, subsistant notamment dans la tenue sacerdotale (monnaies, médailles, mosaïques).

M. A. K. Neugebauer ne croirait pas hellénistique la Vénus de Grenoble, belle statuette de bronze antique qui avait dû faire partie jusqu'en 1777 de la Coll. de l'abbé Et. Galland (Abbaye de Saint-Antoine, Isère) ; il faudrait la rattacher plutôt à l'art romain de l'époque impériale [4]. Doit-on le croire?

A Grumentum (Lucanie), le théâtre a fourni une Gorgone, que M. E. Galli [5] daterait des débuts de l'Empire : les caractères spéciaux de la représentation montrent, nous dit-on, la résistance des éléments italiques aux influences grecques.

Pour l'art sculptural à Trèves et son développement, il faudra tenir meilleur compte des dates de fondation de la ville ; on avait admis qu'Augusta Treverorum datait du séjour d'Auguste en Gaule, 16-13 av. notre ère, et de la préparation des campagnes de Drusus en Germanie. Mais M. Harald Kœthe [6] tend à re-

1. Brendel, *Ikonogr. d. Kaisers Aug.*, Dissert., 1931.

2. *L. l.*, p. 157 (cf. *ibid.*, n. 2). M. Fr. J. Dölger, *Antike u. Christentum*, V, p. 76, a signalé un texte du XIIe siècle qui parle de la dévotion qu'on avait à l'époque romaine pour le Colosse de Rome considéré comme une image du dieu Soleil (ce n'était pas un *Aurige*).

3. *Röm. Mitt.*, 50, 1935, p. 1-171, 24 pl. et 18 fig.

4. *Pantheon*, févr. 1936.

5. *Bollett. d'arte*, XXVIII, 1935, p. 540-542, 3 fig.

6. Cf. A. Grenier, *C. R. A. I.*, 5 juin 1936, p. 166 sqq., d'après H. Kœthe, *Germania*, 1936 : *Neue Daten zur Gesch. d. röm. Trier.*

porter cette création un demi-siècle plus tard, pour l'attribuer à Claude, en 41 de notre ère (avant, il n'existait qu'un camp, d'où les stèles militaires : Espérandieu, VI, 5009, et XIII, *Suppl.* n° 11317). — M. A. Grenier a signalé, du moins, la rapide prospérité de la ville, désignée comme florissante par Pomponius Méla dès 45 de notre ère.

M. G. Hamberg a publié, dans les *Acta archaeologica*[1], une étude très documentée sur l'armement des Germains et leur manière de combattre. Il utilise et dépasse les travaux de P. Bienkowski, *De simulacris barbarum gentium apud Romanos*, 1900 ; *Die Darstellung der Gallier in d. hellenist. Kunst*, 1908 ; *Les Celtes dans les arts mineurs gréco-romains*, 1928. Les représentations des Germains dans l'art latin sont souvent tendancieuses (trophées) ; à ce sujet, l'auteur examine les armes germaniques d'après les monuments triomphaux romains des environs de l'ère chrétienne, notamment la Gemma Augustea ; il rapproche les textes de Tacite, puis examine les petits bronzes de Naples, Paris, Vienne (décor de portrait de cheval, Mus. Brescia, fig. 5 ; fig. 6-8, p. 33 ; cavaliers, fig. 10-12). Les simples soldats combattaient avec des framées ; seuls les chefs avaient des épées. Les fantassins tentaient souvent de frapper par en dessous les chevaux ennemis : mode de combat qui explique le peu de longueur de la framée, la petitesse du bouclier ; et aussi certaines représentations de la sculpture triomphale, où l'on voit mettre en lumière l'action brusque des troupes barbares légères, obligées à ce mode de surprise par l'infériorité de leurs armes : fig. 27, 2, reproduction d'un « Trophée de Domitien », Rome, Capitole (victoire sur les Chatti, 89 apr. J.-C.).

IV. *De l'ère flavienne à la fin de la période antonine.* — Pour l'époque flavienne, on signale la découverte d'un petit buste en marbre blanc trouvé aux environs de Colchester : œuvre de la seconde moitié du Ier siècle, où l'on verrait *peut-être* un portrait de Vespasien[2]. Une tête de Vespasien de type réaliste, œuvre de marbre très rapiécée, a été signalée au Caire par M. P. Graindor (*Bustes*, 1936, p. 47 et pl. VII).

Les fouilles de Crète en 1934-1935 ont amené la découverte de portraits de dames romaines à Chersonèsos : les coiffures indiquent la période flavienne[3]. Ces documents proviennent des ruines de l'Agora romaine et du théâtre (autres : deux grandes statues acéphales, une statue impériale fragmentaire). De l'époque flavienne, une tête féminine (fig. 7, 8, *l. l.*) et la partie supérieure d'une statue de princesse impériale (fig. 9-10), peut-être Matidia Augusta : travail assez médiocre dans les parties qui n'étaient pas exposées à la vue.

M. K. Lehmann-Hartleben a consacré une étude importante à l'Arc de Titus[4], avec une bibliographie critique (depuis les premières études d'A. Philippi, 1872) ; manque toutefois la mention des essais reconstitutifs de M. Umbdenstock (cf. *Bulletin*, III, 1930, p. 367)[5]. Au passage, l'auteur critique la

1. VII, 1, 1936, p. 21-49. Cf. aussi K. Schumacher, *Germanendarstellungen* ; I : *Darstell. aus Altert.*, 1935.
2. R. P. Hinks, *B. Mus.*, IX, 1935, p. 139, 1 pl.
3. Sp. Marinatos, *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, *Anz.*, col. 243-259 (cf. col. 256).
4. *Bullett. comunale Roma*, LXII, 1934, fasc. I-IV, p. 89-122, pl. I-III.
5. Aucune mention, non plus, des études, certes vieillies, de Courbaud.

théorie de E. Loewy, sur l'origine des arcs de triomphe, 1928, trouvant malheureuse, au point de vue de la méthode, cette tentative de démontrer l'origine hellénistique du type monumental en prouvant la dépendance artistique de tels ou tels de ses éléments ; l'article d'Olmann (*Bonner Jahrb.*, 135, p. 157 sqq.) pose utilement la question de l'ambiance religieuse de la *Porta triumphalis ;* contre la thèse de M. P. Nilsson (*Corolla arch.*, 1932, p. 132 sqq.), M. Lehmann-Hartleben (qui trouve « indémontrable » l'origine grecque du type monumental) retient l'article de Petrikovitš, *Österr. Jahreshefte*, 1933, p. 187 sqq.

L'auteur s'est surtout préoccupé ici du rapport de la décoration sculpturale avec la forme monumentale. Les savants se divisent, les uns attribuant aux sculptures de l'Arc un aspect classique, organique, les autres parlant de « baroque » et de style pittoresque. Où est la solution? M. K. Lehmann-Hartleben voit dans l'Arc de Titus, après les premiers essais de la période impériale, la meilleure synthèse classique des éléments disparates de ce type de monuments ; mais les formes décoratives de l'Arc appartiennent plutôt à une ambiance « baroque » : c'est la manière riche et pittoresque de l'ère flavienne, opposée au classicisme augustéen ; elle correspond juste à ce qu'on voit à l'entablement du temple de Vespasien, daté du début du principat de Domitien (cf. les fig. 2-3). On trouverait même un caractère plus tardif à une partie de l'ornementation. Ensemble paradoxal et hybride, que les Romains du temps d'Auguste eussent détesté, mais qui n'en a pas moins été, à titre d'ordre « classique », conservé héréditairement dans l'architecture moderne.

A la lumière de ces traits généraux, est analysée en détail toute la décoration ; cf. p. 99 sqq., pour les grands reliefs pittoresques et illusionnistes (Wickhoff), qu'il n'y a pas tant lieu d'isoler du reste (on peut comparer le triomphe de Vespasien et de Titus, par J. Romain, peinture de la Renaissance créée sous l'influence même des reliefs de l'Arc). L'artiste de l'Arc romain a interprété très librement le thème du triomphe ; le relief au char est traité dans la manière des apothéoses, dérivée des enlèvements de type grec (Echélos et Basilé) [1]. Mais le dynamisme « baroque » de l'ère flavienne unit en une manière « visionnaire » les figures du monde terrestre et celles du monde divin. Partout, des associations spéculatives ; on n'a pas le sentiment qu'on se soit limité aux tâches d'un *art historique ;* quel est donc le véritable caractère de l'Arc? La forme de l'inscription dédicatoire s'avère non moins singulière que la décoration figurée : on pense ici aux monuments funéraires. Le triomphateur porte le sceptre de Jupiter couronné par l'aigle, symbole d'apothéose [2]. Le char est lui-même un élément de la transfiguration (cf. fig. 20 ; fronton du temple de Divus Augustus, avec l'acrotère central : *char* à chevaux divergents en « palmette » ; Victoires, Canéphores). Ainsi s'est transformé le motif terrestre, historique, pour évoquer l'élévation céleste, figurée au centre de la voûte. Toute la décoration figurée n'est que l'expression de la même idée fondamentale, *centrale.*

1. Cf. Bickermann, *Archiv. f. Rel. Wiss.*, 1929, p. 1 sqq. (sur les rites de l'apothéose romaine).

2. P. 117, n. 87, réserves sur les dérivations orientales du motif, selon les *Études syriennes* de Fr. Cumont, 1917, p. 35 sqq. Je n'ai pas vu : Schrade, *Vorträge Warburg*, 1928-1929, p. 97 sqq. ; ni J. Kroll, *Die Himmelfahrt d. Seele*, 1931.

Une note complémentaire de M. M. Durry à propos des Trophées Farnèse[1] mentionne la découverte au Musée de Naples de nouveaux trophées provenant de l'Aula Magna du Palais de Domitien au Palatin[2]. Certaines de ces armes, celtiques ou bretonnes, étaient destinées à commémorer les Victoires d'Agricola sur les populations de Bretagne. Un de ces trophées a été dessiné par Anne-Claude Thiénon (1772-1846), au moment où les documents venaient de sortir de terre (Coll. L. Hautecœur).

Le mémoire de M. G. Hamberg, ci-dessus cité, examine les représentations des Germains dans la période antérieure à la colonne de Marc-Aurèle (fin IIe siècle) : cf. p. 29, fig. 3[3], et les représentations de Germania assise (monnaies d'or, p. 49, fig. 15) avec la Province en deuil tenant une framée brisée, ou (sous Trajan, 98 ap. J.-C.) s'appuyant du coude gauche sur un bouclier long, et tenant, de la main droite, un rameau de paix (types dérivés des représentations grecques : Étolie, etc.). M. J. A. Richmond, étudiant la Colonne Trajane[4], relève l'intérêt documentaire des détails, armes, forts, ponts des Romains et de leurs ennemis : le tout, dit-il, dessiné sur place et dérivant de croquis directs qui font la valeur de ces reliefs, en dehors même de leur intérêt historique, plus général, ou topographique.

A Massarosa, province de Lucques, on a découvert quelques sculptures d'époque trajane (ou hadrienne?) dans une Villa[5], ornée aussi de mosaïques (ci-après).

Deux fragments d'une statue drapée colossale ont été trouvés près du Mausolée d'Hadrien[6].

Deux portraits en marbre de Trajan et d'Hadrien, plus grands que nature, appartenant jadis à des statues complètes, ont été découverts à Ostie l'hiver dernier : l'*optimus princeps* est figuré dans sa maturité énergique ; la tête de l'empereur Hadrien est plus idéalisée (boucles en coquilles, évoquant celles des *couroi* grecs archaïques).

A Cnossos (Crète) a été découvert aussi, en 1935[7], un torse d'Hadrien en marbre, dans un grand édifice pourvu d'une cour à péristyle ; là même a été recueilli un torse de femme élégamment drapé (Muse?).

Dans la série des *Bustes et statues-portraits d'Égypte romaine*[8] sont étudiés plusieurs portraits d'Hadrien : une tête colossale, dans le commerce au Caire, pl. VIII : marbre dont il aurait fallu rapprocher la statue de bronze de Stamboul, 5311 (*Arch. Jahrb.*, 49, 1934, col. 411-416), également colossale (haut. 2m05) ; un hermès du Musée d'Alexandrie, pl. IX *a* ; une tête colossale en

1. *Mél. Rome*, LII, 1935, p. 77-80.
2. Cf. ci-dessus, à propos de G. Hamberg, *Acta archaeol.*, VII, 1, 1936.
3. Sarcophage de la Via Tiburtina (Thermes), époque de la guerre des Marcomans : cf. p. 45-47.
4. Sur le sens de l'inscription de la colonne, G. Lugli, *Rev. hist.*, janv.-mars 1937, p. 133-134.
5. Doro Levi, *Not. scav.*, 1935, p. 221-228, 1 pl., 7 fig.
6. *Bullett. comun. Roma*, LXII, 1934, p. 178 (*Notiziario*).
7. *Messager d'Ath.*, 4 août 1935.
8. P. Graindor, cf. ci-dessus. Sur les représentations d'Hadrien à Athènes, cf. P. Graindor, *Athènes sous Hadrien*, 1934 ; cf. *Rev. archéol.*, 1936, II, p. 241 sqq. (objections contre le prétendu Antinoüs (?) du théâtre d'Athènes (*bêma* de Phaidros).

marbre (*ibid.*, pl. IX *b*) ; une tête de bronze (*ibid.*, avec partie postérieure rapportée, pl. X) : chevelure et barbe stylisées, yeux rapportés en pâte de verre, traces d'une couronne radiée.

On notera l'abondance relative de ces documents. Pour la suite de la lignée antonine, il y a au Caire un buste d'Ælius Verus (?) en marbre (p. XI) ; une tête d'Antonin le Pieux, jusqu'en 1936 inédite (pl. XII) ; un buste de la mère de Marc-Aurèle (?) (pl. XIII). Ce portrait, œuvre de praticien, ressemble de très près à ceux où M. Fr. Poulsen et, d'après lui, M. Leschi (*Mél. Rome*, LII, 1935, p. 81-94, 5 pl., 3 fig. : non cité par Graindor) ont vu récemment Domitia Lucilla ; au vrai, M. P. Graindor exprime quelques doutes sur cette identification, d'après un bas-relief du Caire (pl. XIV) représentant la famille d'Antonin. Mais, « provisoirement », et « faute de mieux », dit-il, il l'accepte, critiquant au passage l'attribution de Mme E. Strong pour un portrait de la Coll. Lord Melchett, 1928, nº 26, pl. 34-35 (prétendue *femme* de Marc-Aurèle). M. Leschi, publiant (*l. l.*) le beau buste de Cherchell (marbre), marque la ressemblance non seulement avec les têtes de Copenhague et de Hanovre, pour lesquelles M. Fr. Poulsen avait déjà proposé l'identification, mais avec une médaille de Nicée (Bithynie) où reparaîtrait aussi l'effigie de Domitia (137).

Pour l'iconographie de Marc-Aurèle, il y a doute sur un buste de marbre du Caire (Graindor, nº 15, pl. XV), représentant (?) l'héritier présomptif imberbe (comme le relief du Caire, pl. XIV, ci-dessus) et portant la couronne à disque timbré d'une étoile : insigne des stéphanéphores, prêtres que M. Graindor croit rattachés, non tant à un culte de Sérapis qu'à celui même des empereurs (p. 57) : œuvre antérieure à 145 ou 146. — Au Musée d'Alexandrie est une statuette cuirassée de Marc-Aurèle ; cuirasse historiée : pour les croix chrétiennes gravées sur des statues antiques, cf. au passage, p. 59, n. 240, avec les références. A signaler, *ibid.*, un buste-hermès de Marc-Aurèle (pl. XVI *b*).

M. Aymard a consacré à Commode une étude générale où l'iconographie tient place (*C. R. A. I.*, 1935, p. 151-152).

Pour la tête colossale d'Antonin le Pieux, trouvée à Athènes, à l'Agora, près du temple d'Apollon Patroos, on utilisera les remarques de M. A. Hekler[1]. Un buste d'inconnue a été trouvé à Massa Maritima[2]. Les Thermes romains d'Aix[3] ont livré diverses sculptures, dont un torse masculin de la fin du IIe siècle (Apollon, Hercule ou Athlète), un torse de femme à draperie transparente, du type des Muses de Milet (Thermes élevés par Faustine et restaurés au IIIe siècle). Une tête de femme rappelle aussi les Muses de Milet. Sur le torse d'homme, on a rajusté une tête qui s'adapte exactement, mais paraît disproportionnée (IVe siècle : Constantin?).

Du milieu du second siècle de notre ère semble devoir être datée la remarquable patère d'argent de Parabiago (Milan), trouvée en 1907, étudiée récemment par Mme Alda Levi, dans un fascicule à part des belles publications de l'Institut polygraphique à Rome[4]. L'objet vient d'entrer à la Pinacothèque

1. *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, *Anz.*, col. 398-407.

2. P. Romanelli, *Not. scav.*, 1935, p. 29-30 (première moitié du IIe siècle de notre ère).

3. A. Chauvel et P. Wuilleumier, *Les Thermes romains d'Aix-les-Bains*, 1936 (pl. II, III, IV). Cf. Perrault-Dabot, *Les ant. gallo-romaines d'Aix-les-Bains*, 1934, et Chauvel, *Bull. Antiquaires*, 1935, p. 105-106, pour le torse masculin.

4. *La patera d'argento di P.*, Roma, 1935, in-fol., 24 p., VI pl. (une des planches présente la

Brera, à Milan. C'est une grande coupe en argent fondu pesant 3 kg. 500 (diam. 0m39). La composition est répartie sur trois registres : en haut, les chars d'Hélios et Seléné ; au centre, le cortège des noces de Cybèle et Attis ; ils vont en char, traînés par quatre lions, et environnés par les Corybantes, qui exécutent une danse des armes ; sur la droite, un Atlante supportant le disque zodiacal, au milieu duquel une divinité tient un sceptre. — En bas sont allongés Tellus et une nymphe fluviale, séparés par des *putti* qui personnifient les quatre Saisons, au-dessus des bustes de l'Océan et d'une Néréide (?) [1]. Le symbolisme montre donc le char de Cybèle entre ciel et terre, entre les divinités astrales et les divinités chtoniennes, et il paraît difficile de ne pas rattacher la représentation *aux cultes phrygiens* (cf. H. Graillot, *Le culte de Cybèle ;* J. Carcopino, *Attideia*) ; l'objet devait même servir au culte. — Par ailleurs, la gaucherie dont témoigne l'insertion de signes comme le disque du zodiaque laisse croire à un travail indigène, où le toreute n'a pu qu'en partie bénéficier de modèles helléniques (peintures ou autres). On comparera le bol d'argent de Lyon (ci-après).

Mme A. Levi pense, peut-être à tort, à une imitation des représentations scéniques organisées par les Empereurs sur le Palatin (?). Son commentaire traite copieusement des mythes représentés ; on nous indique les rapprochements possibles avec les documents d'orfèvrerie, les sculptures monumentales (Auguste de Prima Porta), les mosaïques, les ivoires, les chefs-d'œuvre de la glyptique (Tazza Farnese, camée de Vienne, Grand Camée de France).

A Rome (Via dei Trionfi), on a découvert un petit fronton avec une déesse assise (Junon?) entre deux paons [2].

M. P. Wuilleumier a publié un bol d'argent de Lyon [3] trouvé en 1929, entré aux Musées de la ville en 1934, et qui paraît l'œuvre d'un ciseleur de la vallée du Rhône, dans la seconde moitié du IIe siècle après notre ère (on connaissait déjà, par des inscriptions, des orfèvres lyonnais, dont l'un désigné comme fabricant de vases). Sur le bol de Lyon, les traditions de l'art gréco-romain sont adaptées à un choix de thèmes pris exclusivement dans la religion indigène. La scène est divisée en trois parties égales : deux divinités suivies d'un animal se répondent et sont séparées par un autre groupe, où l'aigle s'oppose au serpent (ciel et terre) : d'un côté, Mercure, accompagné du corbeau, de la tortue, d'un sanglier, fait son office de changeur ; par ailleurs, un Cernunnos au *torques* tient une grande corne d'abondance ; il est accompagné d'un chien demi-dressé, d'un cerf passant derrière lui. Le corbeau semble évoquer le nom celtique de Lugdunum, la corne d'abondance le surnom latin de *Copia ;* la flore, comme la faune, est occidentale.

La forme du vase (bol-skyphos à fond plat) dérive de la céramique hellénistique, et ne se rencontre pas dans les trésors d'argenterie connus en Gaule ; elle fut adoptée par les potiers d'Arezzo, de 40 av. à 60 apr. J.-C. — Le Cernunnos fait penser à un Héraclès banqueteur, et le Mercure assis évoque une figure

coupe avec ses données originales). Cf. *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, *Anz.*, col. 521 sqq. ; cf. *Bull. comun. Roma*, LXII, 1934, pl. B à la p. 49, et p. 53.

1. Cf. une mosaïque de Sentinum, P. L. Strack, *Reichsprägung unter Hadrian*, p. 183.
2. *Bullett. comun. Roma*, LXII, 1934, *Notiziario*, p. 162, fig. 3.
3. *Rev. archéol.*, 1936, II, p. 46-53.

d'un canthare de Berthouville. Le trésor de Berthouville a été rattaché, comme on le sait, à l'école de ce Zénodoros qui fit le Mercure en bronze du Puy-de-Dôme, et qui, dès le milieu du 1er siècle de notre ère, copiait pour le gouverneur d'Aquitaine, Dubius Avitus, les coupes d'un toreute grec appelé Calamis. Mais ici la part faite à la religion locale s'avère prépondérante [1].

Le sol de l'Italie a rendu diverses effigies divines. Un assez grand Dionysos de basalte vert a été recueilli à 5 à 6 milles de Rome même, sur la Via Cassia, dans la région dite « Sepolcro di Nerone ». Ce serait, nous dit-on, un Dionysos-Liber-Sol (?) [6]. La statuette, haute de 0m855, est exposée maintenant aux Thermes (Salle des statues de marbre coloré). Gracile, nu (peau de fauve en sautoir et *embades*), le thyrse appuyé à l'épaule gauche, le dieu versait de la dextre le contenu d'une œnochoé. Il a la couronne de lierre en tête et un bandeau frontal (cf. *Mél. Glotz;* II : *D. Mitréphoros*, étude que l'auteur n'a pas connue). Les cheveux retombent en longues parotides. Sur la peau de fauve, il y a maintes mortaises, qui jadis ajustaient des ornements (incrustations pour imiter les ocelles (?), p. 291). Les deux trous en avant sur le front, au-dessus du bandeau et des yeux, peuvent-ils provenir d'une couronne radiée, le personnage ayant été jadis un Liber-Sol (?). Mme L. Morpurgo pense que la théorie d'après laquelle le Sanctuaire de Janicule aurait été syrien mérite revision. Y fouillera-t-on à nouveau? Le type est classique [3], mais l'œuvre, romaine, a pu être exécutée « à un moment quelconque des deux premiers siècles de l'Empire » (p. 293). A la fin, l'article pose étrangement la question de savoir si les mortaises du front et de la nébride n'auraient pas servi à des incrustations de matière *magique* (!) (plutôt précieuse : restes de pâte de verre dans les trous de la nébride. Sur le front s'ajustaient des cornes taurines) [4].

Une autre copie romaine d'un type hellénistique paraît être le Mercure de Milan (statuette) [5]. Une statuette de bronze d'Hercule sacrifiant (type dont l'auteur de l'étude ne connaît pas d'autre exemple), au Musée de Bologne, présente aussi le même caractère mixte : modèle grec interprété par l'art romain.

En Étrurie, à Massarosa (faubourg de Massaciuccoli), on a découvert notamment [6] un hermès *bifrons*, avec d'un côté un Dionysos imberbe à bandeau frontal (cf. ci-dessus) et, par ailleurs, un satyre barbu : ils rappellent les hermès du château de Lańcut (Pologne) : J. Starczuk, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 24 sqq.

La partie supérieure d'une stèle en marbre de Torreuzzone [7] (région transpa-

1. Sur l'expansion du commerce lyonnais dans les deux premiers siècles de notre ère jusqu'en Scandinavie, cf. G. Ekholm, *Fornvännen*, 1935, p. 194 sqq. (objets de provenance gauloise exportés au Nord).

2. L. Morpurgo, *Not. scav.*, 1936, p. 288-298, pl. 18 (trouvé en 1924).

3. Cf. le Dionysos du Mus. Capitolin, Zancani, *Bullett. comun. Roma*, LII, 1925, p. 65-91, pl. I-III, et Stuart Jones, *Sculpt. Mus. Capit.*, 1912, pl. 86, 1.

4. L'auteur rouvre à tort le débat sur les sections crâniennes qui auraient servi à des rites secrets ; on eût cru que la réfutation de P. Gauckler par Crawford eût pu suffire.

5. Alda Levi, *Historia*, 1935, p. 74-89, 15 fig. ; *Bullett. comun. Roma*, LXII, 1934, p. 52, fig. 2 (*Notiziario*).

6. Doro Levi, *Not. scav.*, XI, 1935, p. 211 sqq. En outre, une tête de femme diadémée, un fragment d'un groupe avec un personnage à cheval, la tête abaissée, sept fragments d'un groupe décoratif (bambins et panthères, pl. XI) ; etc.

7. G. Mancini, *Not. scav.*, 1936, p. 3-5. — Stèle funéraire : en haut, L. Marius et, en bas, *C. I. L.*, V, 7584 (déjà connu).

dane : le travail est du IIe siècle de notre ère) représente la Louve et les Jumeaux ; ce pourrait être, nous dit-on, le symbole de la réunion de terres lointaines avec Rome ; à ce sujet, renseignements sur l'emploi du motif d'après d'autres monuments funéraires du Piémont, au Musée de Turin, à Rome, etc. La louve romaine reparaît sur un autel sculpté découvert à Arezzo près de la Porta Crucifera ou Colcitrone [1] (*ibid.*, relief représentant une Victoire).

M. P. Mingazzini a publié d'intéressants reliefs de Pouzzoles [2]. Sur un fragment de sarcophage est représenté un défilé processionnel du cirque, avec transport d'une statue de culte (Cybèle en char), et la représentation d'une statue d'éphèbe (du cirque) : allusion aux jeux auxquels le défunt aurait présidé dans les dernières années de sa vie (cf. le couvercle du sarcophage conservé dans le cloître de la Basilique de San Lorenzo à Rome : S. Reinach, *Répert. rel.*, III, p. 231, 1 ; 237, 2). Le second document publié est un autel de flamine du culte impérial à rapprocher, par le style, de l'autel pompéien que Mau a daté d'après le tremblement de terre de 63 (consécration de Vespasien). Les reliefs représentent les insignes cultuels du personnage.

M. A. Pietrogrande a enquêté sur ce qu'il appelle une nouvelle « série asiatique » d'urnes et de petits sarcophages [3]. La fabrique lui paraît « anatolienne » ; les documents étudiés sont : soit à Athènes (Mus. nat., 2721, 2722) ; soit à Rome (Acad. américaine : fig. 8 et pl. I-II, région d'Adalia) ; soit à Constantinople (pl. II et fig. 9) ; cf. aussi le sarcophage d'Adalia (Moretti, *Annuario Scuol. Atene*, VI-VII, p. 484). Des rapprochements sont possibles avec les sarcophages syriens de la région d'Antioche, de Tarse, de Xanthos, à la fin du IIe siècle ; à noter la fréquence des décors dionysiaques, le dessin *de porte* sur le petit côté avant (cf. Xanthos). On a combiné deux tendances décoratives : l'assimilation de la tombe avec l'*héroon* ou la maison, et les usages ornementaux de la civilisation gréco-alexandrine (guirlandes, masques).

Mme Vera Campelli a étudié un sarcophage du Musée Mussolini, décoré de scènes de batailles [4], trouvé au Sepolchretum de la via Portuense (dernier quart du IIe siècle av. J.-C.). On le rapprocherait du sarcophage Amendola du Capitole, et d'autres, décorés aussi de ces figures angulaires, ne participant pas à l'action, qu'a étudiées I. Bovio, *Bullett. comun. Roma*, 1925, p. 150-175 ; en haut des longs côtés, frise de fauves combattant ; petit côté droit, scène de sacrifice ; petit côté gauche, guerrier nu devant une palme, en face d'une Victoire écrivant sur un bouclier. — A Cesano di Roma (Étrurie), on a trouvé les fragments de cinq sarcophages romains, dans les restes d'une chapelle médiévale [5] ; deux sont en travertin sans ornementation figurée, trois en marbre blanc, dont un à strigiles, et un autre représentant le mythe d'Endymion et de Séléné : les visages des protagonistes sont des portraits ; style « ronflant », avec des influences pergaméniennes : milieu du IIIe siècle, selon l'auteur de

1. A. del Vita, *Not. scav.*, 1935, p. 429-433 ; *Bullett. comun. Roma*, LXII, 1934, *Notiziario*, p. 47 et pl. A-B-C.
2. *Bullett. comun. Roma*, LXII, 1934, p. 29 sqq., 3 pl.
3. *Bullett. comun. Roma*, LXIII, 1935 ; appendice *Bull. d. Mus. Imp. romano*, VI, 1935, p. 17-37 et pl. I-II.
4. *Bullett. comun. Roma*, LXIII, 1935, p. 81-90, avec 2 pl.
5. R. Vighi, *Not. scav.*, XI, 1935, p. 244 sqq.

l'article, mais plutôt peut-être, fin du IIe siècle de notre ère. — M. J. Aymard[1] a étudié en détail et avec soin un beau sarcophage du Musée d'Alger, dont les deux parties, cuve et couvercle, représentaient les épisodes de la légende de Bellérophon. Cette pièce de grand mérite a dû être taillée sur place, le marbre étant des carrières du Djebel Filfila.

Loin dans le monde jadis convoité par l'*imperium romanum*, d'intéressantes découvertes ont été faites pour cette période : M. D. Schlumberger a exploré au Djebel-el-Chaar[2], en 1934, une série de sanctuaires des IIe et IIIe siècles de notre ère, où les sculptures représentent les dieux palmyréniens, et des divinités disparates, dont certaines inconnues jusqu'alors (à Khirbet-Semrin : le cavalier Abgal), des génies locaux. Les cultes arabes sont représentés (Allât). Le style apparente ces œuvres à celles de Doura et Palmyre ; la présentation est strictement frontale, convention que M. D. Schlumberger juge d'origine iranienne (*Syria*, XV, 1934, p. 185-186). Un torse de statue cuirassée et drapée est mentionné à Beyrouth[3].

On ne peut que signaler ici les riches travaux récents de M. M. Rostovtzeff sur l'*art parthe*[4] ; ils n'ont peut-être que le tort de trop retirer parfois, pas toujours légitimement, à l'art gréco-romain : cf. R. Dussaud, *Syria*, XVII, 1936, p. 388 sqq. ; Ch. P(icard), *Rev. arch.*, 1936, II, p. 245 sqq. — M. M. Rostovtzeff a signalé la découverte d'un fondouk palmyrénien à Doura[5], datant du IIe siècle de notre ère ; il associait comme ailleurs un sanctuaire et une maison d'habitation. Trois bas-reliefs cultuels du temple, datés de 159 apr. J.-C., offrande (ou œuvre?) du même Hairan[6], représentent : l'un Zeus Olympios, protecteur de Doura, avec Séleucus Nicator en costume gréco-palmyrénien ; l'autre la Tyché de Palmyre avec un sacrificateur et une Victoire ; l'autre la Fortune de [?] — peut-être le dieu Aphlad d'Anath. Le Gad de Palmyre était une Tyché grecque, du type créé et imposé par Eutychidès de Sicyone, élève de Lysippe ; plus tard, au IIIe siècle, Doura a suivi l'exemple, et pris aussi une Tyché de type hellénistique.

Une tête-portrait d'Aradus, de l'époque d'Antonin le Pieux, a été signalée au Musée d'Antioche[7].

M. E. Lapalus a publié de nouvelles sculptures romaines de Philippes[8]. Il interprète comme acrotère central du temple Ouest du Forum (ordre corinthien) une statue d'Athéna (ép. de Marc-Aurèle) ; en outre, publication de Victoires, de statues féminines, d'enfants, etc. ; un Héraclès (?) jeune, une tête de Cybèle ou de Tyché de ville, trouvée dans les Thermes.

En Crète, sur l'emplacement d'Inatos, M. Sp. Marinatos a trouvé deux statuettes se rapportant à un Massacre des Niobides ; la technique serait attique

1. *Mél. Éc. Rome*, LII, 1935, p. 143-184, 2 pl.
2. *C. R. A. I.*, 1935, p. 260 ; et surtout *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, *Anz.*, col. 595 sqq.
3. *Bullett. comun. Roma*, LXII, 1934, p. 111, fig. 18.
4. *Yale class. Studies*, V, 1935, p. 157-303, 85 fig.
5. M. Rostovtzeff, *C. R. A. I.*, 1935, p. 290-304.
6. Αἱρανης (en grec).
7. *Syria*, XVII, 1936, pl. XI.
8. Cf. déjà *B. C. H.*, 1933, p. 438-466, 2 pl. ; puis, *ibid.*, 1935, p. 175-192, 4 pl.

et rappellerait (?) celle des sarcophages étudiés par G. Rodenwaldt : p. ex. à San Lorenzo.

A Wolfan, la région des *tumuli* du IIe siècle, près de la frontière de Styrie, a livré des stèles décorées ; sur l'une est sculpté un sacrifice funéraire [1].

Un haut-relief du Neunhaüser Wald représente la Diana Arduinna locale [2].

M. W. von Massow a bien commenté une Vénus de bronze de Hinzerath (ci-dessus, *Trierer Zeitschr.* du 1er janvier 1937). Les deux statuettes de Jupiter, de Berlin et de Weimar, que M. K. A. Neugebauer a récemment signalées [3], sont romaines, antérieures à l'époque d'Hadrien ; l'auteur signale d'autres copies du même temps, du même type (Neptune : à Berlin et Cologne).

Des fibules en forme de sangliers trouvées dans la région de Trèves — l'une en bronze, avec des parties émaillées, l'autre en ivoire — semblent d'anciennes amulettes destinées à attirer la protection de Silvanus-Sucellus [4].

Pour les fouilles et découvertes en Grande-Bretagne, on bénéficiera des rapports traditionnels [5] (peu de sculptures). On a trouvé à Londres, sur l'emplacement de la ville romaine, un buste de philosophe [6], et à Chichester quelques fragments de sculptures provenant d'un monument de grandes dimensions, de la fin du IIe siècle ou du début du IIIe [7]. — La technique est traditionaliste et provinciale, inspirée encore de principes gréco-romains.

En Helvétie (Kaiseraugst), un sanctuaire de Cybèle a livré maints ex-voto des IIe-IIIe siècles et les fragments d'une grande statue de la déesse [8]. Sur la civilisation celtibérique d'après les stèles des IIe-IIIe siècles du Musée de Barcelone (quelques-unes antérieures), dans une édition récente de l'*Arquitectura romana a Catalunya*, 1934, M. J. Puig y Cadafalch a repris et complété ses utiles observations [9] : étude des représentations figurées, des thèmes, des dates. — Une Isis a été découverte à Valladolid [10]. Diverses sculptures romaines ont été signalées comme entrées récemment au Musée de cette ville [11]. Sur un Bacchus de Volubilis, M. L. Chatelain a donné un rapport provisoire, mentionnant aussi une Vénus, et l'effigie dite d'un « jeune seigneur berbère » (soit Valerius Severus, vainqueur d'Ædémôn, soit un parent de Juba II, soit... un personnage plus tardif). On a repéré de nombreux pétroglyphes, au Maroc (Merkala) [12] : un éléphant ; d'autres, plus nombreux, sont au Tassili des Ajjers [13], où certaines scènes de charrerie (guerrières) remonteraient à une époque relativement haute.

1. *Österr. Jahresh.*, 29, 1935, *Beibl.*, col. 235-240.
2. E. Krüger, *Trierer Zeitsch.*, 1934, p. 101-102.
3. *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, col. 321-334.
4. E. Krüger, *Trierer Zeitsch.*, 1935, p. 102-103, 1 fig.
5. P. ex. : M. V. Taylor et R. G. Collingwood, *J. Rom. st.*, 1935, p. 201-227, 15 pl., 26 fig.
6. R. A. Smith, *Brit. Mus.*, IX, 1935, p. 95-96.
7. G. M. White, *Antiquaries Journ.*, 1936, p. 461-464, 1 pl., 1 fig.
8. R. Laur Bellart (*Germania*, 1933, p. 190), *Indic. suisse*, 1935, p. 64-73, 8 fig.
9. Cf. déjà *C. R. A. I.*, 1935, p. 21-31 ; pour l'*Arquitectura*, *Rev. arch.*, 1936, II, p. 127.
10. Consilia Solano, *Bullett. semin. arte*, VI, 1933-1934, p. 217-221, 1 pl.
11. M. Fernandez, *Bullett. semin. arte*, VI, 1933-1934, p. 389-392, 7 fig.
12. A. Ruhlmann, *C. R. A. I.*, 1935, p. 119.
13. E.-F. Gautier, *C. R. A. I.*, 1935, p. 307 sqq.

V. *Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine.* — La tête de bronze d'Albacina publiée par M. P. Marconi[1], trouvée en 1933, était destinée à l'insertion sur une statue — probablement en marbre, suivant le procédé de l'époque. Elle doit dater, d'après son style, de la fin du IIIe siècle ; elle représentait un courant d'art provincial et un personnage local.

L'étude de M. P. Graindor a signalé en Égypte de nombreux portraits impériaux ou autres, pour le temps des Sévères, et ensuite. Certains documents ont une grande intensité de vie, contrastant avec la mollesse plus ou moins superficielle de l'iconographie locale antérieure ; il en va ainsi pour une tête inédite de Septime-Sévère (pl. XVII)[2] ; pour la tête d'Alexandre-Sévère du Caire, de Louqsor (pl. XVIII). — L'auteur a repéré dans le commerce, au Caire, une tête de bronze inédite de Maximinus Thrax (pl. XIX), beau portrait d'une brutale sincérité, à comparer avec le Balbinus d'Hildesheim, au Pelizaeusmuseum (fig. 5, pl. 72). Le Musée d'Alexandrie a une tête couronnée de Maximus jeune (pl. XX *a*), qui avait passé à tort pour celle d'un inconnu (après mars 235). On ne peut placer des noms sur certains documents : p. ex. un buste (pl. XX *b*) émergeant de feuilles d'acanthe (M. P. Graindor signale la bibliographie des documents de ce type, p. 67, n. 274). Pour le buste de l'empereur ou de César (vers 300) *en porphyre*, du Musée du Caire (pl. XXI), M. P. Graindor n'est pas d'avis de prononcer, avec Delbrück, ni le nom de Maximinus Daza ni celui même de Licinius ; mais il proteste contre l'appellation de « mauvaise sculpture » (Maspero), et voit là les prémisses d'un style « architectural » acheminant vers le byzantin. La statue colossale assise (acéphale), en porphyre aussi[3], du Musée d'Alexandrie, est celle d'un prince de la famille impériale, où l'on retrouve des ornements connus sur les statues des Césars du IVe siècle (H. Pierce et R. Taylor : Alexandre (!) ; Strzygowski : Christ Pantocratôr !). L'identification avec Dioclétien (Delbrück) ne s'imposerait pas plus que celle avec Constantin, p. ex.[4].

M. F. Ruiz Martin[5] a signalé un buste romain trouvé dans la province de Valladolid, et dont les traits ont une certaine ressemblance, paraît-il, avec ceux d'Héliogabale († 222). Mme A. von Schlieffen (= Robert West) a publié une statue d'un empereur déifié, trouvée dans le port du Pirée, et qui serait un Balbinus : 238[6]. M. G. Monaco attire l'attention sur un portrait juvénile du IIIe siècle, en marbre grec, trouvé en 1930 sur les pentes du Capitole (Antiq. du Celio) et qui évoquerait les traits de Philippe l'Arabe, du Capitole[7].

Le camée Orghidan, sardonyx dite d'Inde (provenance : Syrie), à trois couches, représente l'Apothéose de Septime-Sévère et de sa femme : il vient

1. *Bollett. d'arte*, XXVIII, 1934, p. 97-102 et planche.
2. Un portrait de cet empereur, plus affadi, à Alexandrie (cf. *ibid.*, p. 62, n. 251). Pour la statue de bronze de Chypre, cf. ci-après, Doro Levi, *Bullett. comun. Roma*, 1935.
3. C'est la plus grande des œuvres en porphyre qui nous soit parvenue.
4. Une étude (parfois discutable) sur « le portrait sous Constantin Ier » a été publiée par M. A. Sambon, *Demareteion*, I, 1935, p. 7-10 : deux courants, l'un « byzantin », l'autre occidental et pré-roman?
5. *Bullett. semin. arte*, I, 1933, p. 129-132, 3 fig. sur 1 pl.
6. *Österr. Jahresh.*, 29, 1935, p. 97-108, 3 pl. et 4 fig.
7. *Bullett. comun. Roma*, LXIII, 1935, p. 103 sqq., fig. 6.

combler à point la lacune qui existait dans l'histoire de la glyptique entre les IIIe et IVe siècles[1].

M. Doro Levi a étudié en détail la statue de bronze de Septime-Sévère trouvée à Chypre[2], à 13 kil. Nord-Est de Nicosie. L'empereur était représenté dans la nudité héroïque, faisant le geste de l'*adlocutio* (ou prière?). Les traits sont individuels (cf. le bronze de la Bibliothèque Vaticane, et un buste en marbre du Musée de Candie, œuvre grecque). M. D. Levi remarque à deux siècles de distance la permanence de la même indépendance d'interprétation pour les effigies impériales, d'artistes *hellènes* et *italiques*[3] ; il signale la nécessité d'étudier sous cet angle, désormais, toute l'iconographie romaine impériale, l'art grec n'ayant jamais abdiqué son originalité.

Sur l'Agora d'Athènes a été trouvée une statue curieusement drapée, d'un magistrat romain ou d'un prêtre, qui offre les caractères de l'art byzantin, comme certaines effigies précédemment découvertes à Corinthe[4].

Inconnu est le personnage, des premières années du IIIe siècle, dont un buste a été trouvé dans la province de Murcie ; l'œuvre évoque d'autres effigies, l'une au Musée Valladolid, l'autre trouvée à Portus Romanae[5].

Il y a au Musée de Trèves une série (fragmentaire) de soixante-dix hermès (plus de cent à l'origine) provenant de Welschbillig, au Nord de la ville. Après le Monument d'Igel et les fondations funéraires de Neumagen, ce sont les documents les plus importants de la plastique régionale. M. H. Koethe[6] a montré qu'ils décoraient primitivement (usage connu par les frises de l'arc de Constantin à Rome) les balustres en pierre qui entouraient un étang artificiel, rectangulaire (58 m. × 18 m.), prolongé par deux absides sur chaque long côté : cette pièce d'eau, où jaillissaient deux fontaines, appartenait à une villa du domaine impérial, qu'on avait cherché à organiser à la manière de quelque Tusculum[7]. Les hermès comportent des figures divines, semble-t-il (Zeus, Hermès, déesse?, Bacchus jeune, Héraclès, Mars) ; et aussi des personnages pour lesquels on penserait à des philosophes, voire à des stratèges helléniques. Malheureusement, l'absence d'inscriptions rend toute identification difficile, car les types des visages sont très peu caractérisés, malgré certaine variété des coiffures et des ornements. La valeur artistique des portraits n'est pas grande : les têtes sont rondes, les yeux plats et d'un dessin schématique ; mais le modelé à la fois lisse et dur, poli et fluide, n'est pas sans finesse. On distingue sans doute justement cinq effigies de gardes du corps impériaux, portant le *torques* et la *bulla*, de la noblesse germanique[8] : à noter la coiffure celtique sur cer-

1. J. Banko, *Demareteion*, I, 1935, p. 124-129, 1 fig.
2. *Bullett. comun. Roma*, LXIII, 1935, *Appendice* (*Bullett. dell Mus. dell'Impero romano*, VI, 1935, p. 3-9).
3. Id. : ép. d'Auguste : Doro Levi, *Bollett. d'arte*, 1934-1935, p. 408 sqq. Id. : ép. Trajan-Hadrien.
4. *Illustr. London News*, 18 juill. 1936, p. 121 sqq. (cf. fig. 20).
5. F. Ruiz Martin, *Bullett. semin. arte*, V, 1933-1934, p. 207-209, 2 pl.
6. Harald Kœthe, *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, p. 198-237, 44 fig.
7. Les restes de l'habitation, maçonnerie, mosaïques, sont pauvres.
8. On connaît parmi eux, d'après une épitaphe de Trèves, le prince burgonde Hariulf, proche parent des rois des *Nibelungen*.

taines têtes (cf. p. 209, fig. 12-13). Plusieurs personnages ont sur le front des cheveux courts peignés en franges régulières : l'un semble un Dace, plutôt qu'un Tribocque (Bienkowski).

Les comparaisons s'établissent principalement avec des monuments de la seconde moitié du IVe siècle : on a rappelé, p. ex., le portrait d'Arcadius de l'Altes Museum, à Berlin, analogue à l'hermès, fig. 37, p. 331, et le Valentinien II, du Musée de Stamboul, à rapprocher de l'hermès fig. 35, *ibid.* L'art de ce temps n'est plus tendu et âpre comme au début du IVe siècle ; il a pris pour idéal une noblesse un peu superficielle, obtenue aux dépens du contenu formel. De curieuses survivances stylistiques de l'art classique sont à noter çà et là. La décoration des balustres de l'étang de Welschbillig pourrait avoir été commandée par Valentinien Ier lors de son séjour à Trèves entre 367 et 381 : Hettner avait pensé à une date très antérieure, mais ses arguments semblent à abandonner définitivement : les hermès de Welschbillig n'appartiennent. au vrai, qu'à la dernière partie du IVe siècle.

M. A. Boethius [1] a présenté un tableau évocateur de la Rome impériale, en utilisant les représentations de l'Arc de Constantin, d'autres reliefs et les résultats des fouilles anciennes et récentes (non seulement à Rome, mais à Ostie, Pompéi, etc.).

L'Arc de Septime-Sévère inauguré en 203 au pied du Clivus Capitolinus a donné lieu à des observations nouvelles de M. G. Bendinelli [2], qui compare l'Arc *quadrifrons* de Leptis : dans la décoration sculpturale, on relève l'importance des grands panneaux sculptés au sommet de chacun des « *fornici* » mineurs, qui célèbrent les victoires de l'Empereur et de ses deux fils Geta et Caracalla, en Parthie, Arabie, Adiabénie. Cet ample sujet a été traité en quatre panneaux, séparés chacun en quatre registres par des lignes irrégulières, mais nettes, ce qui rend plus difficile l'exégèse, mais fait sentir, plutôt que de trop vagues (?) influences orientalisantes, l'effet de la Colonne Trajane et de la Colonne de Marc-Aurèle (celle-ci inaugurée en 193). On retrouve sur l'Arc une application du « style continu », déroulant l'action comme un *volumen*, ce qui nécessitait le retour à la division (archaïque) par zones.

M. O. Brendel a souligné l'importance religieuse et artistique du Dolichenum de l'Aventin [3]. Les découvertes (dont la Diane du Sacrifice d'Iphigénie, grande statue en ronde-bosse, et les ex-voto multiples) sont exposées à l'Antiquarium du Celio.

On a signalé la découverte à Aquileja de stèles funéraires de soldats romains datées de la fin du IIIe siècle ou du début du IVe [4].

M. V. Christescu [5] a étudié les monuments sculptés nouveaux d'Apulum, qui, datant de la fin du IIe siècle et surtout du début du IIIe siècle, font admettre à

1. *Antike*, 1935, p. 110-138, 3 pl., 19 fig.

2. *Atti del III congresso di Studi romani*, I, 1934, p. 227 sqq. (*Observations sur les reliefs historiques de l'Arc de Septime-Sévère*).

3. *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, *Anz.*, p. 519 sqq.

4. G. Brusin, *Bollett. arte*, XXIX, 1935, p. 204, 2 fig. Pour les fouilles du Forum d'Aquileja, cf. *Arch. Jahrb.*, 50, 1935, col. 526.

5. *Dacia*, III-IV, p. 618-625, 6 fig.

Alba Julia la présence d'un mithraeum et d'un culte florissant du dieu iranien. Sur le Mithraeum de Kreta (Bulgarie du Nord), construit dans le roc sur la rive Sud du Danube, près de l'embouchure de l'Utus, et saccagé à la fin du IIIe siècle, les recherches de M. I. Welkov[1] ont apporté des éléments d'étude intéressants. L'autel de l'Alma Mater trouvé dans le village de Kopriva est à rapprocher de l'ensemble des documents retrouvés et du lieu de culte mithriaque.

M. C. Soutzo[2], à propos de la découverte d'une Cybèle de marbre blanc, dont la tête, interchangeable, pouvait répondre à deux types (retrouvés) : l'un juvénile, et ne comportant pas de couronne, l'autre avec la couronne tourelée, propose certains rapprochements avec la figure centrale de la patère d'or de Petroasa (IIIe siècle apr. J.-C.) La Cybèle juvénile est à placer au centre du panthéon daco-romain figuré en relief sur les bords de la patère. Le rang qui lui a été donné semble intentionnel. La patère de Petroasa aurait donc, pour l'étude des croyances danubiennes, un intérêt capital. Toutes les divinités (autochtones?) des Barbares qui occupaient la Dacie au moment de l'arrivée des Romains semblent représentées sur la coupe orfévrée avec leurs attributs essentiels.

On ne peut que signaler ici l'ouvrage de M. A. Grabar, *L'empereur dans l'art byzantin*[3], ces « recherches sur l'art officiel de l'Empire d'Orient » demeurant hors du domaine de notre *Bulletin;* elles éclairent du moins utilement, d'un jour indirect, le temps des préparations (IVe-VIe siècles), l'histoire du portrait de la décadence latine (p. 4 sqq.), les représentations de la Victoire impériale, les jeux de l'hippodrome[4], etc. Un appendice, p. 269-270, est consacré à la *columna historiata* que Du Cange publia en 1680 (*Constantinopolis christiana*), et qui paraît à M. Grabar s'inspirer de quelque dessin perdu des XVe-XVIe siècles pouvant représenter la colonne théodosienne (Gentile Bellini?). On trouvera reproduits et commentés dans l'ouvrage, outre ce dessin (pl. XL, 2), la statue de Barletta, divers diptyques, la pyxide d'ivoire de la Coll. Durlacher à Londres, des coffrets, et d'utiles « détails » des bases de l'obélisque de Théodose Ier, de la colonne d'Arcadius, des reliefs de l'Arc de Constantin (pl. 31), etc.

M. J. Gagé a consacré, de son côté, une importante recension[5] aux deux études d'A. Alföldi (*Röm. Mitt.*, 1934-1935), concernant, de Rome à Byzance, le cérémonial monarchique, les insignes et le costume des empereurs romains ; le compte-rendu de ces riches travaux dégage bien la part respective des influences qui ont déterminé l'évolution du cérémonial, jusqu'à la « pétrification » orientale.

1. *Bull. Inst. bulgare*, VIII, 1934, p. 82-91, 7 fig.

2. *Dacia*, III-IV, p. 628-631, 5 fig.

3. *Public. Fac. lettres Strasbourg*, fasc. 75, 1936. Un c.-r. sera donné ici-même par M. W. Seston.

4. La question de la loge impériale à l'hippodrome de Byzance et le problème de l'hippodrome couvert viennent d'être réétudiés par M. A. Piganiol, *Byzantion*, XI, 1936, p. 383 sqq., qui marque justement que Constantin a copié les palais romains à Byzance, et qu'il faut ainsi chercher à Rome, en bien des cas, des éclaircissements trop négligés.

5. *Byzantion*, XI, 1936, p. 325-340. L'étude de Kenneth Scot, *The imperial cult under the Flavians*, a été bien recensée par W. Ensslin, *Klio*, XX, 1937, p. 131.

Les sarcophages — couvercle du sarcophage Ludovisi à Florence (IIIe siècle), sarcophage chrétien du Musée du Latran (IVe siècle) — ont fourni à M. A. Grabar des termes de comparaison instructifs dans l'étude ci-dessus signalée (cf. pl. XXXVI). Pour les sarcophages chrétiens, depuis la publication du *Corpus Wilpert*, il y aurait à enregistrer ici de nouveaux travaux de l'illustre exégète. Dans l'*Illustrazione Vaticana*, il a commenté[1], après reconstitution, un des reliefs chrétiens du Musée Lavigerie à Carthage (deux registres : adoration des bergers et mages ; l'ange ailé n'a pu être antérieur au Ve siècle). Justinien avait restauré à Carthage une église de la Mère de Dieu, d'où peuvent provenir les morceaux. D'autres reconstitutions et interprétations de sarcophages chrétiens avaient été communiquées à la *Pontificia Accad. romana di archeologia*[2]. Depuis lors, M. Marcel Simon a publié une note sur un sarcophage de Santa Maria Antica, à Rome[3]. On doit à M. Fr. de Ruyt la description d'un sarcophage de marbre païen qui semble dater de la deuxième moitié du IIIe siècle et sortir d'un atelier romain[4]. M. W. Deonna s'est posé la question : saint Pierre ou divinité gallo-romaine?, à propos d'une statuette en bronze du Musée de Gotha[5], récemment publiée par M. Behn : le personnage assis sur un fauteuil d'osier avait un « double », acéphale, au Musée de Saint-Germain ; celui-ci aurait figuré aussi peut-être dès le IIIe siècle, dans un laraire gallo-romain, plutôt que dans une demeure chrétienne des IVe-Ve siècles. — « De telles confusions, observe M. W. Deonna, ne sont pas rares. » Nombreuses sont les œuvres gallo-romaines qui ont quelque rapport avec celles du christianisme primitif, voire du Moyen Age. Le recueil récent de M. E. Bréhier sur la *Sculpture byzantine*[6] permettra de vérifier par ailleurs, encore qu'il échappe ici à notre domaine, quelques-uns de ces enchaînements, si nettement perceptibles entre les arts plastiques et mineurs de l'antiquité latine et ceux de Byzance.

Ch. Picard.

1. Cf. *C. R. A. I.*, 1935, p. 31-32.
2. Cf. *Rendiconti*, IX, 2e fasc., 1933, p. 89-94, 95-99, et appendice p. 100-105.
3. *Mél. Éc. Rome*, LIII, 1936, p. 130-150.
4. *Bull. Mus. Bruxelles*, 1935, p. 68-70, 1 fig.
5. *R. É. A.*, XXXVIII, 1936, p. 191-194.
6. *La sculpture byzantine et les arts mineurs byzantins, les Éd. d'art et d'histoire*, 1936. J'ai publié un compte-rendu spécial dans la *Rev. archéol.*, 1937, I, p. 291-292.

# BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront analysées ou mentionnées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

## Histoire littéraire.

H. Oppel, **ΚΑΝΩΝ**, *Zur Bedeutungsgeschichte des Wortes und seiner lateinischen Entsprechungen (regula, norma)* (Philologus, Supplb., XXX, Heft 4) : Leipzig, Dieterich, 1937, 108 pages.

En suivant à travers les temps, c'est-à-dire depuis l'époque homérique jusqu'à l'entrée du moyen âge, le développement du mot grec κανών et de ses équivalents latins *regula* et *norma*, M. H. Oppel a été amené à faire du même coup l'histoire d'une évolution sémantique et celle des idées auxquelles elle a été mêlée. Parti du sens concret de « roseau », et conséquemment de « perche », qu'on lui reconnaît aisément dans la langue homérique et dans certaines représentations figurées relatives aux Saliens, le terme est confisqué un instant par l'artisanat grec ; il désigne pour lui une mesure et en même temps un instrument de vérification et s'imprègne dans ce milieu de la notion d'ἀκρίβεια. Cette circonstance assure sa fortune aux ve et ive siècles de l'hellénisme, époques si éprises de l'exactitude mathématique que savants, artistes, moralistes, philosophes s'efforcent de l'introduire dans tous les domaines. Polyclète donne un écrit sur le « canon » du corps humain, et cet écrit a été si répandu qu'on a jugé à tort plus tard que son Doryphore en était l'illustration ; la musique, fortement influencée par la théorie des nombres de Pythagore, se construit un instrument destiné à la mesure des sons et l'appelle κανών ; la sophistique égalise la longueur de ses *cola* et Plutarque put dire plus tard qu'elle construisait ses périodes au compas ; Platon, par sa théorie du souverain bien (πέρας opposé à ἄπειρον), crée, lui aussi, une morale mathématique.

Mais la réaction ne tarde pas à se produire. Immédiatement après Platon, les systèmes d'Aristote et d'Épicure détachent le mot κανών de la conception d' « exactitude », mais le conservent avec une significa-

tion plus élastique, celle de « type » ou de « modèle ». C'est avec ce sens qu'il est adopté à la fois par la philosophie populaire et par la critique littéraire. Il se lie alors à la théorie de la μίμησις, dont on sait l'importance à l'époque alexandrine et à l'époque romaine : les héros et les grands hommes sont pour l'humanité des modèles qu'elle doit imiter, d'où le παράδειγμα dans la littérature cynique et dans les écrits romains, et les bons écrivains ont donné des exemples de style qui s'imposent à leurs successeurs, d'où la théorie du ζῆλος. Dans la phraséologie de ce dernier domaine, le mot κανών s'est si bien implanté qu'il est aussi difficile de se prononcer sur la date de ses emplois que sur celle des écrits qu'il a servi à désigner.

Le mot κανών a pénétré encore dans la langue de la politique et du droit, mais en infléchissant de nouveau son sens. Il s'y associe au mot ὅρος « limite » ; le κανὼν τοῦ δικαίου, c'est toujours la « règle », mais non plus celle qui sert à mesurer ou à vérifier : maintenant, par sa rectitude, elle dirige le sentier dont on ne saurait s'écarter sans tomber dans l'injustice : le κανών, c'est donc la loi. Cependant, il n'a pas toujours la même rigidité ; le droit strict ne saurait fléchir, mais l'équité a pour symbole la règle de plomb, μολίβδινος κανών, que l'architecture antique employait à certains usages.

La loi religieuse use de la même terminologie que la loi civile et, on le sait, christianisme et judaïsme n'ont pas peu contribué à la multiplication des sens du mot κανών.

La langue du droit en apporte un, dont le latin seul est responsable : *regula* (*regula Catoniana*, etc...) désigne les formules d'une sorte de casuistique dont le Digeste offre l'exemple.

Je néglige les sens concrets (tableaux chronologiques, paradigmes grammaticaux, etc...) qui représentent l'extrême floraison de ces divers rameaux.

On ne saurait lire sans intérêt et sans profit cette étude riche, claire, de laquelle sort mieux connu un mot qui, plus qu'aucun autre peut-être, a présidé à l'évolution de la pensée grecque et à son aboutissement romain.

A. Guillemin.

G. Kowalski, *De arte rhetorica*, *1* : Lwów, Gubrynowicz, 1937, 111 pages.

M. G. Kowalski, qui a publié, il y a quelques années, un ouvrage si suggestif et si richement documenté sur les origines de la rhétorique, consacre un nouveau volume, celui-ci encore amplement et solidement appuyé sur les textes anciens, à la période obscure dont l'histoire s'est cristallisée autour du nom de Corax. L'esprit de ce second travail reste le même que celui du précédent : déborder le sec enseignement que nous

ont transmis les rhétoriques antiques sur ces temps primitifs de l'éloquence et reconnaître un apport dont les anciens n'avaient pas conscience eux-mêmes : celui du milieu contemporain, des habitudes intellectuelles et artistiques, du sentiment religieux, etc...

Dans un premier chapitre, l'auteur étudie la tendance essentielle des littératures antiques à rapprocher les contraires et à les rapprocher parfois jusqu'à les identifier. La philosophie contemporaine des débuts de la rhétorique n'a pas reculé, on le sait, devant cette extrémité. Dans tous les domaines, usages civils, enseignement, proverbes populaires, poésie, culte religieux, médecine, le contraire appelle son contraire, et le résultat de cette sympathie est tantôt un paradoxe, père du scepticisme, tantôt un simple ornement de style ; d'où le culte de l'antithèse, forme privilégiée de la pensée grecque et latine. Sur le terrain propre de la rhétorique, on ne saurait nier que cette tendance ait fortement aiguisé l'esprit qui, stimulé par les problèmes que posent ces rapprochements contradictoires, a été amené, d'une part, à découvrir l'importante théorie des catégories et, d'autre part, à inventer la discussion *in utramque partem*. Fille de la rhétorique primitive, cette discussion a fleuri jusqu'à la plus basse époque dans plusieurs écoles philosophiques, mais elle a eu aussi les faveurs d'écrivains variés, parmi lesquels M. Kowalski cite surtout Thucydide, Platon, Isocrate.

Dans un second chapitre l'auteur examine la question de la vraisemblance. La rhétorique conçoit-elle vraiment sur chaque objet deux vraisemblances égales et contradictoires? Pour le déterminer, M. Kowalski fait appel à quelques problèmes que les rhétoriques se sont transmis d'âge en âge. Le plus important est celui sur lequel pivote la *Tétralogie* d'Antiphon, de « l'homme fort battu par l'homme faible ». L'auteur reconnaît dans les quatre discours de la *Tétralogie* le jeu de la vraisemblance simple, de la vraisemblance complexe, celui des lieux communs : *locus de praecauente*, *spes celandi*, etc... Sa conclusion est que l'éloquence judiciaire utilise ici des notions plus réelles, plus pratiques, plus honnêtes même que ne donneraient à le croire les railleries ou les indignations des contemporains.

Un troisième chapitre, qui se donne pour objet la définition de la rhétorique, étudie en réalité les éléments qui y ont apporté leur contribution. M. Kowalski établit la tardive apparition du mot ῥήτωρ pour désigner absolument l'orateur. Il recherche l'origine de la formule πειθοῦς δημιουργός, dont Platon a pris occasion pour lancer ses foudres contre la rhétorique tout entière. Cette formule présente l'éloquence comme l'instrument de la persuasion : elle s'applique donc avant tout à l'éloquence politique. Mais les agents de la persuasion sont nombreux ; certains appartiennent à l'ordre sensitif, et l'on sait quel prix attachait l'anti-

quité, dans cette série, à l'incantation et à la musique. L'éloquence apparaît donc à ses débuts — et c'est une théorie que M. Kowalski avait exposée dans son premier ouvrage — comme liée à la magie, liaison à laquelle l'étude du genre consolation, si répandu dans l'antiquité, donne une évidence particulière.

Un dernier chapitre est consacré aux inventeurs d'arts oratoires et, en particulier, aux relations encore si obscures de Tisias et de Corax.

Cet ouvrage, qui se présente comme le travail d'un séminaire philologique, ne prétend point à exposer l'ensemble d'une question. Mais il contient des études nouvelles et originales, dans lesquelles un futur historien de l'éloquence trouvera à puiser des documents précieux.

A. Guillemin.

B. Wijkström, *Studier över parafrasen i latinsk prosa* (Doktorsavhandlingar i lat. filol. vid Göteborgs Högskola, XIV, 1936) : Göteborg, Eranos Förlag, 1937, xvi & 221 pages.

Voici un sujet bien choisi de « dissertation académique » : étude d'un fait de style rigoureusement défini à travers toute la littérature. Il s'agit de la « paraphrase » au sens où l'entendait, après les Grecs, Quintilien (I, 9, 2) : « qua et breuiare quaedam et exornare saluo modo sensu permittitur », c'est-à-dire non pas l'espèce de détour par lequel nous paraphrasons l'expression directe, mais plutôt le système des équivalences approximatives auxquelles a recours l'auteur de l'énoncé suivant ses besoins, ses goûts, et les circonstances dans lesquelles il s'exprime. On voit que cette question touche à celle de la synonymie, par exemple lorsqu'il s'agit du substantif (ch. iv, 1), de l'adjectif (iv, 2), du verbe (iv, 5) ; à la théorie des parties du discours, ainsi pour ce qui concerne les alternances étudiées au ch. iv, 9 ; à celle de l'expression des rapports syntaxiques (emploi des conjonctions) ; à celle de la reprise littérale (rapprochements étymologiques) ; à la question plus générale de la « variatio sermonis », qui a joué un si grand rôle dans l'esthétique littéraire des anciens ; à celle de l'imitation, à celle des « similia », des thèmes, des lieux communs... Par voie de conséquence, les variations dans le temps mettent sur la piste de changements sémantiques (adjectifs-pronoms, ch. iv, 3) qui intéressent l'histoire de la langue, et, d'autre part, de rapprochements littéraires qui peuvent éclairer l'histoire des œuvres, des auteurs et des genres.

Les faits sont soigneusement groupés, parfois avec un souci un peu scolastique de classification, empruntés aux auteurs les plus divers, et en nombre impressionnant (ce qui ne veut pas dire que l'inventaire soit exhaustif : un chapitre de l'ouvrage de M. S. Blomgren, recensé ci-des-

sous, p. 386, en fournit de nouveaux pour Ammien Marcellin, p. 128 et suiv.).

Une seule critique : il manque un Index des passages cités, qui eût mis sur la voie de bien des rapprochements littéraires intéressants.

Un regret aussi : c'est que l'ouvrage soit écrit en suédois ; mais il faut reconnaître que dans un ouvrage de ce genre les textes cités sont assez parlants par eux-mêmes, indépendamment de la présentation.

J. Marouzeau.

O. E. Nybakken, *An analytical study of Horace's ideas* : Iowa Studies in classical philology, V, 1936, 124 pages, 1,50 dollar.

Cette Collection, qui semble s'orienter dans le sens des Répertoires, nous a déjà donné un *Index* de Valérius, nous promet une *Concordance* de Térence, et nous apporte aujourd'hui cette curieuse analyse de l'œuvre d'Horace. Type d'ouvrage qui surprendra peut-être quelques-uns, qui pourtant répond à des préoccupations plusieurs fois exprimées par des savants éminents : l'abbé P. Lejay rêvait d'un Index des notions, qui serait pour l'ensemble de la littérature ce que ce petit ouvrage est pour un auteur, et M. Ch. Bally a dressé le plan d'un dictionnaire idéologique qui appliquerait à la langue ce qui est fait ici pour un texte. Je dois reconnaître qu'un inventaire objectif comme celui-ci est plus parlant, et certainement plus vrai, que maints portraits d'Horace tracés à grand renfort d'analyse et de synthèse. L'image qui en ressort est bien représentative de cet homme à la fois complexe et simpliste, en qui certains ont voulu retrouver tout Goethe (Longfellow), et que d'autres seraient tentés de comparer (*absit irreuerentia !*) à un La Fouchardière doublé d'un Clément Vautel.

Si nous avions de tels inventaires pour la plupart des auteurs latins, nous verrions plus clair dans les questions d'imitation, de tradition, d'influence ; nous dominerions mieux la matière des œuvres ; nous percevrions mieux la mentalité antique ; nous aurions des instruments de recherche et de consultation qui nous dispenseraient de bien des anticipations ou conclusions hâtives.

L'ouvrage de M. Nybakken est-il de consultation commode? Je lui reprocherais de ranger les idées répertoriées sous des vocables anglais : qui ira chercher dans cet Index des titres comme Delusion, Procrastination, Outspokenness? Pourquoi n'avoir pas adopté, pour un inventaire latin destiné à être un instrument international, des titres latins?

L'ouvrage est suivi d'une bibliographie utile, mais très insuffisante, avec des lacunes mal compensées par des précisions étranges, comme

celle qui nous révèle les trois prénoms de Cartault (Augustin-Georges-Charles) ou du trop raillé Patin (Henri-Joseph-Guillaume) !

J. Marouzeau.

Alfred Klotz, *Appians Darstellung des zweiten punischen Krieges : eine Voruntersuchung zur Quellenanalyse der dritten Dekade des Livius* (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, XX. Band, 2. Heft) : Paderborn, Schöningh, 1936, 120 pages.

On sait quelle ingéniosité s'est déjà dépensée sur le texte de Tite-Live par la pratique de la *Quellenanalyse ;* on n'ignore pas non plus que le but avoué de ces recherches est, plus encore que la meilleure connaissance d'un texte conservé, la reconstitution d'une annalistique pour nous disparue : si les résultats en étaient sûrs, combien ne faudrait-il pas enfler les *Historicorum Romanorum fragmenta* de H. Peter ! M. A. Klotz, avec sa science profonde, sa minutie rigoureuse, son talent subtil, poursuit la tâche ; il joue même la difficulté et fait d'une pierre deux coups : les sources de Tite-Live seront mieux connues, grâce à Appien ; celles d'Appien se révéleront par la même comparaison, et toutes nos connaissances sur l'historiographie romaine s'en trouveront fort enrichies.

Des *Vorfragen* font l'essai minutieux de la méthode ; puis trois chapitres, qui se conforment à l'ordre géographique d'Appien (Italie, Espagne, Afrique), discutent les moindres divergences entre Live, XXI-XXX, et Appien, d'une part ; de l'autre, entre eux et nos autres textes relatifs à la seconde guerre punique (Polybe, Diodore, Silius, Plutarque, Dion, Zonaras). Les conclusions sont d'une netteté qui ne laisse rien à désirer : Appien remonte à Valerius Antias et, pour quelques particularités, à Polybe, mais par un intermédiaire qui avait traité cette période du point de vue de l'histoire universelle, en sacrifiant au pathétique hellénistique, et qui appartenait à la période augustéenne : donc Timagène. Si l'on voulait donner au sérieux travail de M. Klotz un titre fulgurant, on imprimerait : « Résurrection de Timagène. »

Ce Timagène n'est guère connu que pour son hostilité déclarée et audacieusement agressive à tout ce qui était romain. Avouons qu'Appien ne l'a pas réfléchie : le détail épisodique de la mort de Dasius (cf. *Ann.*, 47), où M. A. Klotz la retrouve... bien subtilement (p. 60), est fort trouble et d'ailleurs isolé au cours d'un long récit qui permettait l'exaltation d'Hannibal aux dépens des vertus solides, mais moins éclatantes, des Romains. Si, d'autre part, Timagène avait développé, à la suite de Poseidônios, les éléments géographiques de l'histoire, ce n'est point la

très sèche « mise en place » de l'Apennin dans Appien (*Ann.*, 8) qui suffira à révéler l'influence directe de cet auteur sur lui (p. 35), ni non plus (p. 84) un développement sur les origines de Carthage, dont Tite-Live avait lui-même traité (*Per.* XVI). Ce ne sont point là des preuves scientifiques, mais de très fragiles indices, dont la valeur est exagérée au profit d'une idée érudite, passagère, élevée au rang de théorie préconçue. Mais, admis que Timagène ait sa part dans l'élaboration de l'ouvrage d'Appien, un homme qui se donnait la peine originale (ou saugrenue) de diviser par provinces des événements de portée universelle fut-il incapable de consulter plusieurs sources, ou de n'en utiliser une que par occasion? La brièveté même du récit et ses sauts n'obligent-ils pas à concevoir un travail de synthèse, où la mémoire et les extraits divers jouent leur rôle autant et plus que la fidélité à un unique modèle? La netteté des affirmations de la *Quellenanalyse* (par exemple ici, p. 37, 44 et suiv., 75, 76) risque de trop faire oublier que, si toutes les études relatives à l'Antiquité sont obligées à faire état de vraisemblances plus que de certitudes, les reconstructions de cet ordre, surtout quand elles s'avisent d'échafauder hypothèse sur hypothèse, sont les plus fragiles de toutes.

Reçu — il y a quelque vraisemblance — que, dans sa troisième Décade, Tite-Live ait le plus souvent pour source maîtresse Cœlius, géographe peu sûr, mais agent de transmission de Fabius Pictor, qu'il complète ou contamine par Valerius Antias. La distinction entre ce qui appartient à Cœlius et à Antias est déjà bien difficile : et n'est-il pas risqué, par exemple, de reconnaître Antias là où on trouve des *exempla* (p. 46, 68)? N'y en avait-il pas chez Fabius, chez Ennius? N'en connaît-on pas de Caton lui-même?... L'accord d'Appien-Live révèle, nous dit-on, la présence d'Antias (p. 53, 102) ; mais, en d'autres cas, c'est dans l'accord, contre Tite-Live, d'Appien avec Zonaras (p. 38), avec Silius Italicus (p. 41), avec Eutrope (p. 98), ou dans son isolement même (p. 50) qu'on retrouve l'ancien annaliste !... Dans d'autres cas, un raisonnement purement logique, qui ne fait entrer dans le syllogisme que les éléments dont veut tenir compte le chercheur (et tout ce que nous ne connaissons pas de l'Antiquité? !), fait jaillir dans la conclusion le nom de Timagène par élimination d'Antias, auquel reste l'honneur d'avoir inspiré Cœlius, Live et Zonaras (p. 60).

Et ce n'est pas à dire qu'on ne doive être infiniment reconnaissant à M. Klotz de ses recherches : en maints endroits, elles mettent en lumière antinomies ou rapprochements frappants ; beaucoup de passages de Tite-Live et d'Appien s'en trouvent éclairés ; le nombre des affirmations audacieuses est compensé par un nombre égal ou supérieur de vraisemblances. Mais chaque cas doit être rediscuté par le lecteur, et,

si un « système » peut être utile à la poursuite de telles études, il nous semble difficile d'y croire en conclusion, sans les plus expresses réserves. Reste que les textes *que nous possédons* sont mieux connus en leurs relations, grâce à M. Klotz : qui ne voit que c'est beaucoup?

Jean Bayet.

F. Gauger, *Zeitschilderung und Topik bei Juvenal* : Dissertation de Greisswald, 1936, 103 pages.

M. F. Gauger s'efforce de déterminer par l'examen de chacune des satires de Juvénal ce que ce dernier représentant latin du genre lui a apporté de nouveau. Il reconnaît dans l'œuvre du poète l'influence de deux circonstances caractéristiques du Ier siècle après J.-C. : l'importance que prirent alors la déclamation dans les écoles et la prédication cynique dans le peuple. Chez Juvénal, contrairement à ce que l'on pense généralement, la critique du temps présent n'est qu'apparemment l'objet essentiel de l'écrivain. Elle sert, concurremment avec la description des types généraux et les exemples empruntés aux époques précédentes, à l'illustration des trois formes employées par le satirique : celle de la satire proprement dite, celle du thème de déclamation scolaire, celle de la diatribe. Un regard attentif sur les seize satires permet d'y reconnaître non seulement les thèmes favoris de ces trois genres, mais encore leurs caractéristiques les mieux marquées.

A. Guillemin.

A. Pittet, *Vocabulaire philosophique de Sénèque* (1re livraison) : Paris, Les Belles-Lettres, 1937, 213 pages.

Bien que la langue de Sénèque ait donné lieu à un certain nombre de travaux, son vocabulaire philosophique n'avait pas encore été étudié pour lui-même et dans son ensemble. M. A. Pittet s'est proposé de combler cette lacune dans un ouvrage dont la première livraison constitue une thèse de doctorat présentée devant la Faculté des lettres de Fribourg. Avec une introduction d'une trentaine de pages sur *La langue philosophique à Rome*, ce volume contient le début (de *aberrare* à *computatio*) d'un lexique qui n'est pas un simple index, mais apporte d'utiles éléments d'interprétation et de comparaison. « Il permettra, espère l'auteur, quand il sera complet, de déterminer plus aisément dans quelle proportion Sénèque est original ; il montrera, grâce à la comparaison que nous aurons faite continuellement avec Cicéron, en quoi sa terminologie diffère de celle de son illustre devancier, et il donnera ainsi une idée de l'évolution de la langue philosophique de Cicéron à Sénèque. »

Dans son Introduction, M. A. Pittet a d'abord retracé à grands traits l'histoire de la langue philosophique à Rome, des origines à Sénèque. On lui saura gré de ne pas avoir passé sous silence la période, mal connue, antérieure à Lucrèce et à Cicéron. Toutefois, la brièveté de ses remarques sur l'expression des idées morales chez un auteur comme Térence fait supposer qu'il y aurait encore là matière à d'intéressantes recherches. Dans la seconde partie de l'Introduction, consacrée spécialement à Sénèque, l'auteur a caractérisé l'attitude théorique et pratique du philosophe en matière de langue. « La langue de Cicéron ne pouvait pas toujours convenir... à un enseignement populaire, à une prédication qui voulait être brillante et colorée, à une conversation vive et pleine d'abandon. » Sénèque, parce qu'il est artiste, a besoin de plus de mots et d'autres mots que Cicéron. L'idée est intéressante et soulève une fois de plus la question délicate des rapports entre la langue et le style. Elle explique beaucoup des nouveautés que fera apparaître l'étude détaillée du vocabulaire.

Cette étude présente les termes dans l'ordre alphabétique. Des signes divers indiquent soit les mots utilisés déjà par Cicéron, et que Sénèque prend dans une acception nouvelle, soit les mots qu'on ne rencontre pas chez Cicéron et que Sénèque emploie sans en être pourtant le créateur, soit les néologismes, termes que Sénèque n'a peut-être pas inventés, mais dont l'existence n'est pas attestée avant lui. Les textes cités pour chacun de ces mots sont groupés d'après les sens différents, en partant du sens le plus général. Ils sont parfois accompagnés d'un bref commentaire et, s'il y a lieu, rapprochés de textes de Cicéron, ce qui permet de constater soit la similitude, soit la différence des significations entre les deux auteurs. Parmi les innovations de Sénèque, signalons à titre d'exemple la traduction de l'οἰκείωσις stoïcienne, « l'instinct de conservation », notion que Cicéron rendait par *commendatio* et *conciliatio*, et pour laquelle Sénèque a préféré *amor sui*, ou *caritas sui*, l'utilisation de métaphores nouvelles, celles entre autres, déjà étudiées par F. Husner, qui désignent le corps comme la « prison » de l'âme, la valeur philosophique donnée à des mots de la langue courante, tels que *caro*.

On pourra regretter que le relevé des textes où figure chaque mot ne soit pas exhaustif. Sans doute l'auteur espère n'avoir laissé échapper aucun des sens « divers et nuancés » des termes qu'il étudie, mais le choix est forcément un peu arbitraire. Ainsi l'on s'étonne de ne pas trouver à *cognatus*, pour lequel est donnée une seule référence, le texte bien connu de l'*Ep.* 95, 52 (*natura nos cognatos edidit*), que M. A. Pittet a lui-même rapproché dans son introduction de l'*homo sum* de Térence. Cette notion stoïcienne fondamentale d'une parenté entre les hommes

méritait de trouver ici sa place : *cognatus*, qui correspond exactement au συγγενής d'Épictète et de Marc-Aurèle, n'est pas employé par Cicéron avec cette valeur, bien que l'idée ne soit pas absente de son œuvre.

La classification des sens, l'interprétation de quelques textes, prêterait parfois à discussion. C'est, je pense, par un simple lapsus que *beneficentia* est donné comme synonyme de *benignitas*, au sens de « bienveillance, bonté », et non au sens de « générosité, libéralité ». Par contre, le *benignissimus* du *De ben.* 2, 13, 2, me paraît devoir être rattaché au sens 1 : « bienveillant », plutôt qu'au sens 2 : « libéral, généreux ».

Mais, loin de faire oublier les mérites de l'ouvrage, ces observations de détail doivent en montrer l'intérêt et l'utilité. Par les matériaux qu'il rassemble, il rendra de grands services à l'historien du vocabulaire, comme à celui des idées morales. L'on ne peut que souhaiter de voir l'auteur publier au plus tôt la suite de son travail.

H. Pétré.

B. Axelson, *Der Codex Argentoratensis* C VI 5. *Handschriftliches und Textkritisches zum späteren Teil der Senecabriefe* : Bull. de l'Acad. royale des lettres de Lund, III, 1937, pages 73-105.

On sait que le manuscrit *A* des Lettres de Sénèque a été brûlé au cours du siège de Strasbourg en 1870 ; une collation soigneuse en avait été faite quelques années avant par Buecheler, qui permet de reconstituer approximativement le manuscrit perdu. E. Hermes avait cru pouvoir établir que la perte de *A* était peu dommageable, vu qu'il semblait n'être qu'une copie de *B*, le manuscrit de Bamberg, que nous possédons. Les arguments de Hermes n'étaient pas convaincants. M. Axelson a repris la démonstration dans le même sens, et cette fois il semble bien qu'on ne puisse pas échapper à la conclusion. Particulièrement probants sont les cas où *A* reproduit non pas seulement le texte, correct ou fautif, de *B*, mais les corrections et surcharges apportées de seconde main à ce manuscrit. De cette démonstration se dégage une règle de critique qui doit simplifier la tâche des futurs éditeurs.

« Habent sua fata libelli ! », s'écrie en concluant M. Axelson : d'après un renseignement fourni par O. Hense, la collation du manuscrit perdu serait perdue à son tour ! Je me suis informé à Strasbourg, et je peux rassurer M. Axelson : l'exemplaire de Fickert qui porte les notes de Buecheler est parfaitement à sa place, et à la disposition des consultants, sous la cote C 142, 548.

— *Ein drittes Werk des Firmicus Maternus? Zur Kritik der philologischen Identifizierungsmethode* : Ibid., IV, 1937, pages 107-132.

M. Axelson nous donne par ce second article un bel exemple de critique méthodique ; son étude tend à démontrer que l'attribution faite par Dom Morin à Firmicus Maternus d'un ouvrage anonyme : *Consultationes Zacchaei et Apollonii*, est indéfendable. Je n'hésite pas un instant à donner raison à M. Axelson, car il s'agit ici non pas d'une question de littérature patrologique, domaine dans lequel je suis totalement incompétent, mais d'un problème de méthode : peut-on, à l'aide de passages parallèles affrontés, établir l'attribution à un même auteur? La méthode est précaire, même pour d'autres littératures que la latine, même pour d'autres époques que la chrétienne ; mais, quand il s'agit de la littérature d'inspiration patristique, où la tradition, l'imitation, l'adaptation jouent le rôle que l'on sait, les rapprochements, si nombreux soient-ils, ne prouvent rien par eux-mêmes : M. Axelson n'a pas de peine à démontrer qu'il n'est même pas sûr que l'auteur des *Consultationes* ait lu Firmicus Maternus. Allant plus loin, il prouve, en particulier par l'examen des clausules métriques, que l'attribution à Firmicus Maternus non seulement n'est pas vraisemblable, mais même n'est pas possible.

Il est hors de mon propos de reprendre, pour en montrer l'intérêt, le détail de la démonstration de M. Axelson, mais je voudrais insister sur deux observations de principe. 1° En matière de jugement littéraire, l'étendue des connaissances et le flair de l'intuition sont des avantages insuffisants pour résoudre les problèmes. 2° Pour ce qui regarde les problèmes d'authenticité, surtout dans la littérature traditionaliste et peu personnelle des Latins, il faut se garder de la tentation si répandue de « remplir les blancs et boucher les trous » ; il suffit de nous rappeler tout ce qu'on a attribué à Virgile, à Ovide, à Salluste, pour nous sentir confirmés dans un scepticisme défensif et méthodique. Que M. Axelson soit loué de nous encourager une fois de plus à cette attitude !

J. Marouzeau.

Ch. Favez, *La consolation latine chrétienne* : Paris, Vrin, 1937.

M. Charles Favez, bien connu des latinistes par ses éditions commentées de l'*Ad Helviam matrem* et de l'*Ad Marciam* de Sénèque, nous offre une excellente étude d'ensemble sur *La consolation latine chrétienne*.

En fait, il reconstitue l'histoire d'un « genre », en se limitant, toutefois,

aux consolations qui ont pour sujet la mort. C'est qu'en effet les philosophes et les rhéteurs antiques possédaient d'ingénieuses recettes pour adoucir tous les maux de l'humaine condition : maladie, vieillesse, exil, pauvreté, perte des enfants, etc. C'était (selon un joli mot de J. Martha) « une espèce de pharmacie morale disposée dans la perfection ».

Pour mesurer la part d'originalité de la consolation chrétienne, M. Favez a été amené à esquisser le développement de la consolation profane, depuis les socratiques. C'est au IIIe siècle seulement qu'apparaît, avec saint Cyprien, la consolation chrétienne, laquelle revêt des formes diverses : sermon, lettre, oraison funèbre, poème. L'auteur ne s'attarde pas à cette histoire littéraire, soucieux avant tout de définir l'attitude chrétienne en présence d'une tradition depuis longtemps établie, où les thèmes semblaient à peu près invariables.

Les auteurs chrétiens, ou du moins certains d'entre eux, n'ont pas fait difficulté d'avouer qu'ils s'inspiraient de leurs prédécesseurs. En fait, les réminiscences d'auteurs païens abondent chez eux, et ils utilisent tout un arsenal de citations, d' « exemples », de préceptes qui avait déjà abondamment servi. Notons en passant que tout n'est pas puéril dans cette phraséologie lénifiante, et que nous-mêmes, dans nos lettres de condoléances, nous parlons, d'instinct, à peu près comme les techniciens antiques. — Mais, dans ce cadre hérité, les écrivains chrétiens font entrer des préoccupations nouvelles : souci d'appuyer sur le dogme et la morale les arguments dont ils usent, abondantes citations bibliques qu'ils entrelacent à la trame de leur propre style pour en tirer des effets très variés ; exemples empruntés à la Bible ; mise en relief des vertus du mort (piété, humilité, chasteté, etc...). Ils n'hésitent pas non plus, le cas échéant, à réagir contre les conceptions païennes, par exemple contre l'importance accordée par les rhéteurs aux grandeurs de chair, aux richesses du mort, à la noblesse de ses aïeux.

Ce qui frappe le plus M. Favez, c'est la part beaucoup plus large qu'ils font à la sympathie, à l'affection, aux larmes, encore qu'ils s'avouent le plus souvent rassurés sur la destinée posthume du défunt. De la mort même, ils cherchent à ennuager la figure hideuse, en ouvrant l'espoir de l'immortalité. En somme, tout en s'appropriant une bonne partie des *topoi* traditionnels, ils transposent leurs suggestions apaisantes sur le plan « surnaturel ».

« Les consolateurs chrétiens, conclut M. Favez dans la dernière page de ce livre délicat et charmant, ont beaucoup plus ajouté à la tradition qu'ils ne lui ont emprunté. » Ils ont rénové un genre qui tendait à l'usure et lui ont assuré une longue survie.

P. DE LABRIOLLE.

Mary Sarah Muldowney, *Word-order in the works of St. Augustine* (The Catholic University of America, vol. LII) : Washington, 1937, xxiv & 155 pages, 2 dollars.

Cet ouvrage dépasse la mesure d'une simple dissertation pour le doctorat : il est à la fois une œuvre de contrôle et de recherche personnelle. Ambition considérable que de reprendre à son compte toutes les questions d'ordre des mots et d'appliquer l'enquête à une œuvre aussi volumineuse que celle de saint Augustin.

J'aurais bien quelques objections à faire sur la méthode : l'enquête limitée à un écrivain ne prouve rien, ou du moins ne prouve que pour lui. Mais, répondra l'auteur, je n'ai voulu, les faits étant établis, que tenter un contrôle et, d'autre part, il n'était pas sans intérêt, pour notre connaissance de saint Augustin, de fixer son attitude à l'égard de l'ordre des mots. Sur ce point aussi j'aurais une objection : le choix de saint Augustin était-il justifié? C'est un auteur peu novateur pour la forme, peu susceptible de représenter une évolution, et, en ce qui concerne l'ordre des mots, tout comme le vocabulaire, la syntaxe et les divers procédés de style, « il reste assez étroitement attaché à l'usage classique » (p. 146). Sœur Muldowney répondra sans doute qu'il en est ainsi de la grande majorité des écrivains notables, et je reconnais, du reste, qu'elle a su dégager certains faits intéressants, sur lesquels je reviendrai, propres à faire entrevoir soit une évolution de la langue et du style soit des variations intéressantes dans l'œuvre même de saint Augustin.

Ce qui m'intéressait surtout dans cet ouvrage, c'est le contrôle tenté par un auteur impartial et méthodique de règles que je me suis donné bien de la peine à établir.

A vrai dire, seule la première partie de l'ouvrage de sœur Muldowney apparaît comme un examen des règles que j'ai proposées, car il s'agit dans cette partie des groupes nominaux étudiés dans mon premier volume sur l'ordre des mots. Le deuxième volume, qui traite de la place du verbe, est en cours d'impression, et un chapitre qui en est extrait n'aura paru que dans ce numéro même de la *Revue des Études latines* : l'auteur n'aura donc pas connu mon travail, pas plus que je n'aurai pu utiliser le sien. Le contrôle, non voulu, n'en sera peut-être que plus probant.

J'ai peu à dire de la première partie, où l'auteur suit pas à pas les distinctions que j'ai tâché d'établir. Mais je ne me défends pas d'éprouver une satisfaction à voir un texte nouveau se plier aux règles proposées et les exemples venir comme d'eux-mêmes se ranger dans les cadres prévus. Je dois louer du reste l'enquêteuse pour la finesse avec laquelle elle découvre et interprète les intentions de son auteur ; il y a de bien

ingénieuses observations, p. 32-34, sur la valeur pathétique de l'adjectif antéposé dans les formules *aeternum supplicium*, *aeternus ignis* et le sens pour ainsi dire « théologique » de l'expression à épithète postposée *tabernacula aeterna*.

Bonnes observations aussi sur des particularités d'ordre propres à saint Augustin, qui s'expliquent par la valeur propre de certains termes : valeur approximative d' « article » prise par *unus* (p. 88) ou *ille* (p. 80), ou par l'attitude du croyant et du théologien : valeur du possessif dans l'expression *Deus meus* (p. 64).

Dans la seconde partie de l'ouvrage, les recherches de sœur Muldowney se trouvent parallèles à celles dont j'ai consigné les résultats dans mon volume en cours de publication. Le point de départ lui était fourni par les études de Kroll, Kieckers, Linde, Fischer.

A mon avis, l'auteur a raison d'admettre comme indo-européennes les trois positions du verbe : initiale, intérieure, finale. Elle ne prend pas assez nettement parti dans la question de l' « enclise » que quelques auteurs, surtout comparatistes, ont voulu invoquer pour expliquer certaines particularités du latin ; mais en fait elle explique les faits sans tenir compte de cette considération, ce que je considère comme la vérité.

Je suis d'accord avec elle pour expliquer la position initiale par le souci d'insister sur l'affirmation ou la constatation d'un fait, de réaliser un effet d'opposition, d'appeler l'attention sur une situation nouvelle (p. 106).

J'estime qu'elle n'a pas suffisamment dégagé le sens de certains emplois du verbe à l'initiale, par exemple dans la proposition principale qui suit immédiatement une subordonnée ; type : « dum consuetudini non resistitur, facta est necessitas ». Le cas n'est pas différent de celui où la principale est liée par un rapport logique et non grammatical avec une autre principale, où elle est « fonction » de cette principale ; type : « sententiam aperuit : damnati sunt uniuersi ». Il y a là le principe d'une théorie que j'ai tenté d'établir dans l'article publié ci-dessus (cf., en particulier, p. 297 et suiv.) sur la distinction entre l'énoncé autonome et l'énoncé relatif. Mais ce sont là considérations qui demandent plus ample informé.

Pour l'explication de la position intérieure, l'auteur a raison, à mon avis, de tenir grand compte des facteurs matériels et, en particulier, du facteur métrique : le souci de réaliser un type favori de clausule suffit souvent à justifier l'exclusion du verbe de la position finale. D'autres motifs interviennent pour expliquer la prédominance croissante de la position intérieure et l'aboutissement à l'état roman, que sœur Muldowney n'a peut-être pas suffisamment dégagés. Mais une enquête limitée à un auteur ne pouvait guère l'amener à établir des règles géné-

rales. Il suffit que, guidée par des études antérieures elles-mêmes partielles et peu systématisées, elle ait trouvé le moyen d'apporter à l'examen d'une question difficile une contribution sérieuse, méthodiquement et intelligemment conduite.

J. Marouzeau.

Leo T. Phillips, *The subordinate temporal, causal, and adversative clauses in the works of St Ambrose* (Diss. of the Catholic Univ. of America) : Washington, 1937, 163 pages, 2 dollars.

Cet ouvrage fait partie, comme le précédent, de la série d'études entreprises sous la direction du professeur Roy J. Deferrari. L'utilité en était-elle évidente? A maintes reprises l'auteur constate que saint Ambroise s'en tient scrupuleusement, pour ce qui regarde la syntaxe de subordination, à l'usage classique. Le fait est connu ; fallait-il ce luxe d'inventaire pour le confirmer? Luxe d'inventaire, mais aussi d'affirmations, car M. Phillips, après avoir fixé l'usage classique pour chacune des conjonctions (ch. I) et précisé pour chacune l'attitude de saint Ambroise (ch. II), récapitule l'essentiel des faits observés dans un « Summary » et les résume encore dans un paragraphe de « Concluding remarks ».

Or, quel était l'essentiel? De marquer sur quels points saint Ambroise déroge à l'usage (cf., en particulier, ce qui regarde *quando* et *quanquam*) et dans quelle mesure les dérogations lui sont ou personnelles ou imposées par l'usage de son temps, enfin, de dégager les facteurs qui ont pu déterminer une évolution.

Or, c'est justement cette part d'interprétation qui est le plus négligée dans l'ouvrage. Il semble bien que l'auteur n'ait pas suffisamment mûri les données du problème ; en tout cas, il n'a pas assez dégagé les influences qui peuvent être déterminantes de l'évolution syntaxique : analogie, souci de l'expressivité ou de l'interprétation subjective ; en particulier, il y a, de l'époque préclassique au latin de basse époque, des changements de valeur du subjonctif que cette enquête pouvait au moins partiellement faire entrevoir : caractère « qualificatif », comme dit, sans préciser, M. Phillips (p. 154)? valeur « itérative » (p. 57 et 65)? valeur « corrective » (p. 137)? Ces notions ne sont pas toutes claires ; elles demandaient au moins à être confrontées et coordonnées.

Il faut souhaiter que les enquêtes si généreusement poursuivies par l'Université catholique de Washington soient orientées dans un sens plus historique, et appliquées à des auteurs plus aberrants, donc plus instructifs, que les cicéronisants saint Ambroise et saint Augustin.

J. Marouzeau.

S. Blomgren, *De sermone Ammiani Marcellini quaestiones variae* (Uppsala Univ. Arsskr., VI) : Uppsala, Lundeqvist, 1937, 185 pages, 5,75 Cour.

Dans le dernier volume de la *Revue* (1936, p. 426), je signalais l'abondance extraordinaire — et l'excellence — des études consacrées depuis peu à Ammien Marcellin. En voici une de plus, qui traite de questions très diverses : asyndète et liaisons, ordre des mots, jeux de mots et de sons, construction de la copule, de l'attribut, de l'ablatif absolu, etc. M. Blomgren n'a même pas craint de reprendre l'examen de questions qui avaient pourtant été abondamment traitées par son compatriote M. Hagendahl (« De inconcinnitate sermonis », p. 55), ni de s'attacher à relever des particularités peu caractéristiques du style d'Ammien, comme l'emploi de l'homéotéleute (p. 117).

Le livre présente l'inconvénient de tous ceux qui adoptent le titre « Quaestiones variae ». Chacune des questions n'étant étudiée qu'en fonction d'un auteur, il n'y a guère de solution à attendre, parfois même peu de nouveauté à espérer (ainsi le chapitre sur l'ellipse du verbe être, judicieusement conçu, ne fait qu'ajouter quelques exemples confirmatifs à ce que nous savons ; tout au plus les constatations de M. Blomgren conduiront-elles les éditeurs à plus de circonspection dans leur tendance à restituer les copules manquantes). Et, si un chapitre apporte du nouveau sur un point intéressant, on regrette que l'examen ne soit pas étendu à d'autres auteurs (ainsi l'étude de M. Blomgren sur ce qu'il appelle la « personnification », c'est-à-dire l'emploi d'un abstrait comme sujet d'un verbe personnel, contient des vues intéressantes, qui mériteraient d'être développées et contrôlées : il y a là un beau sujet de monographie).

L'ouvrage de M. Blomgren constitue un recueil d'exemples soigneusement classés et interprétés, que des Index bien faits rendent aisément abordables ; d'une part, ces relevés fourniront une contribution utile à la grande étude récapitulative sur Ammien que fait attendre toute cette littérature scandinave, d'autre part, ils sont susceptibles d'orienter les chercheurs vers d'intéressantes monographies de langue et de style.

J. Marouzeau.

Dag Norberg, *In Registrum Gregorii Magni studia critica* : Uppsala, Lundequist, 1937 (Uppsala Universitets Arsskrift 1937 : 4), xv et 175 pages.

Le *Registrum* de saint Grégoire le Grand contient des lettres de caractère très divers. La différence la plus importante est entre les lettres de

de caractère tout à fait personnel et les lettres officielles, issues pour la plupart de la chancellerie papale. C'est un des grands mérites du livre de M. Dag Norberg non seulement d'avoir appelé l'attention sur cette différence, mais surtout de l'avoir éclairée à l'aide de textes nombreux. Qui plus est, M. Norberg a démontré le caractère tout à fait traditionnel de la langue et du style de ces lettres. Seulement, ce *stilus curiae* est de plus ancienne date que M. Norberg ne le soupçonne. Quoique l'information du *Liber pontificalis*, I, 123, selon laquelle le pape Clément I aurait déjà institué une commission de sept notaires pour les sept régions de Rome, soit légendaire, il y a dans les textes chrétiens les plus anciens des traces incontestables d'un *stilus curiae*. Ce sont d'abord les actes des martyrs les plus anciens ; c'est, je pense, surtout l'Introduction des *Acta Perpetuae et Felicitatis* qui fait apparaître ce caractère d'une façon tout à fait frappante, et l'on voit que, pour une grande part, les traits ont été empruntés aux actes officiels, aux mandements impériaux et, en un sens plus large, à la langue des juristes. Et de très bonne heure plusieurs de ces usages particuliers sont passés dans la langue générale des chrétiens, comme c'est le cas pour des tournures telles que *Deo volente*, *plebe praesente*, et pour l'usage du participe *constitutus* = gr. ὤν.

Lorsque, dans le cours du IVe siècle, la chancellerie papale fut instituée à Rome, il existait déjà une langue des documents officiels, un vrai *stilus curiae*, qui n'a fait que se développer depuis cette fondation. Dans les lettres de la chancellerie de saint Grégoire, nous voyons ce style tout fait, et il ne se borne plus à des mots, des constructions et des tournures fixes, mais s'étend à des phrases complètes, qui toujours reparaissent dans des circonstances données, comme M. Norberg nous l'expose d'une manière convaincante.

Il serait à désirer que M. Norberg, dans la seconde partie de son ouvrage, eût appliqué plus rigoureusement ses idées sur les deux catégories différentes des lettres de saint Grégoire. Car la plus grande partie de l'étude s'occupe du rétablissement du texte grégorien, qui maintes fois est très corrompu. On connaît la méthode admirable des philologues suédois dans cette matière. C'est une combinaison heureuse d'érudition linguistique et de critique textuelle traditionnelle. Le livre en question en est un beau spécimen, mais sa valeur aurait été plus grande et les résultats positifs plus nombreux encore si l'auteur s'était demandé pour chaque passage s'il appartenait aux lettres personnelles ou bien aux mandements officiels, et si les phénomènes linguistiques ressortissaient à la langue générale des chrétiens ou bien à la langue particulière de la chancellerie. Ce défaut se manifeste, par exemple, dans les premières pages de la partie critique (p. 23-30) — d'ailleurs très méritoires — où il s'agit des différentes constructions périphrastiques du verbe. L'ana-

lyse des formes et des constructions verbales est, on le sait, un des problèmes les plus intéressants du latin tardif en général et de la langue des chrétiens en particulier. M. Norberg discute des constructions analytiques avec *posse*, *valere*, *incipere*, *nosci*, *dinosci*, *videri*, *probari*, *conprobari*, *inveniri*, *monstrari*. Il serait très important d'examiner dans quel genre de la correspondance grégorienne ces diverses constructions analytiques se rencontrent. Mais M. Norberg se borne à nous dire que *nosci* et *dinosci* se trouvent seulement dans les lettres officielles. Ces constructions appartiennent donc sans doute au *stilus curiae*. Mais il y en a d'autres qui donnent l'impression d'appartenir à cette même langue : d'abord, les périphrases avec *valere*, tout à fait mécanisées, puis avec *videri*. Ce sont de vrais pléonasmes, et très caractéristiques de la langue des documents officiels. M. Norberg n'aurait-il pas trouvé la périphrase avec *dignari*, verbe si caractéristique pour le *stilus curiae* des chrétiens? Par contre, les constructions analytiques avec *debere* appartiennent à la langue générale des chrétiens. L'auteur a bien observé que ce verbe sert souvent à périphraser le subjonctif (construction qui se trouve déjà fréquemment dans les lettres de saint Cyprien). Comme chez saint Cyprien, *debere* figure en premier lieu après des verbes qui signifient exhorter, stimuler, commander, etc. M. Norberg voit dans cet usage un simple pléonasme (p. 27) ; pour ma part, je crois qu'il s'agit plutôt d'une espèce de contamination. A côté de *debere*, c'est *posse* qui sert à exprimer le subjonctif, en premier lieu le mode potentiel. Il est remarquable que *velle* ne se trouve que rarement en fonction périphrastique. Cette construction était probablement trop populaire, au moins pour des lettres officielles. Par contre, la périphrase avec *coepi* et *incipio* pour exprimer le futur, construction moins vulgaire que la précédente, se rencontre maintes fois (p. 28).

Aux pages 42 et suivantes, M. Norberg propose de lire, IV, 20, *surrepticia* au lieu de *resumpticia* du texte d'Ewald, et il cite plusieurs passages d'autres auteurs où se trouve ce mot, qui ne paraît nulle part chez saint Grégoire. Je crois pouvoir soutenir la conjecture de M. Norberg en relevant que le mot *surreptio* (*subreptio*) se trouve très souvent chez saint Grégoire (voir O'Donnell, *The vocabulary of the letters of Saint Gregory the Great*, Washington, 1934, p. 24). — A la page 110, M. Norberg parle de l'usage de *et* après une subordonnée temporelle. A la littérature sur ce sujet, il faut ajouter les observations détaillées de M. W. Süss, *Studien z. lat. Bibel*, I (Dorpat, 1933), p. 66 et suiv. — Enfin, à la liste des ouvrages traitant de la langue de saint Grégoire, on pourrait ajouter aussi : V. Diglio, *La bassa latinità e San Gregorio Magno*, Benevento, 1912 ; A. J. Kinnirey, *The late latin vocabulary of the dialogues of St. Gre-*

*gory the Great*, Washington, 1935 ; V. C. Martić, *De genere dicendi S. Gregorii Magni I papae in XL homiliis in Evangelia*, Mostar, 1934.

Christine MOHRMANN.

Arvid G:son ELG, *In Faustum Reiensem Studia* : Uppsala, Almquist & Wiksell, 1937, XIV & 156 pages.

Cette autre thèse de l'Université d'Upsal traite de la langue de Fauste de Riez. L'auteur s'est limité aux traités *De gratia* et *De Spiritu Sancto* et aux dix lettres. Il ne s'occupe pas des trente et un sermons que Engelbrecht a admis dans son édition de Fauste (*C. S. E. L.*, vol. XXI), mais dont depuis longtemps Dom Morin revendique la plupart pour saint Césaire d'Arles. Cette question est d'autant plus actuelle que Dom Morin a admis ces sermons dans son édition des sermons de saint Césaire parue récemment (Maredsous, 1937). Les matériaux que M. Elg a rassemblés sur la langue de Fauste auraient fourni des indications sur l'authenticité de ces sermons, et il est dommage qu'il les ait exclus de ses investigations.

La première partie du livre traite de questions syntaxiques, comme l'usage des prépositions, des adjectifs, des pronoms, et nous fournit des matériaux fort intéressants. Cependant, dans cet exposé, on notera des lacunes. Ainsi, dans la bibliographie qui figure en tête de chaque article, l'auteur se borne d'ordinaire à relever quelques publications scandinaves de caractère général et des manuels usuels, mais il ne cite presque aucune monographie sur les sujets traités. En parlant, par exemple, de la préposition *de*, l'auteur ne nomme ni la monographie de P. Clairin, *Du génitif latin et de la préposition « de »* (Paris, 1880), ni celle de M^lle^ A. Guillemin, *La préposition « de »* (Chalon-sur-Saône, 1921), ni la publication importante de M. A. Sommerfelt : « *Dē* » *en italo-celtique* (Paris, 1920). De même, nous cherchons en vain dans l'article sur les pronoms les monographies nombreuses sur ce sujet, comme : Meader-Wölfflin, dans les vol. XI et XII de l'*Arch. L. L.* ; Meader, *The latin pronouns « is, hic, iste, ipse »* (New-York, 1901) ; Wolterstorff, *Historia pronominis « ille »* (Marburg, 1917), comp. Glotta, X, p. 62 et suiv. ; Trager, *The use of the latin demonstratives up to 600* (New-York, 1931). Ce défaut d'information se manifeste encore dans la manière dont M. Elg traite les divers phénomènes linguistiques. Souvent, il se borne à énumérer quelques exemples, sans explication aucune, et sans les relier à d'autres phénomènes étudiés. Cette circonstance, ajoutée au fait que M. Elg ne s'applique pas à fournir des matériaux complets (le plus souvent, il complète les *indices* d'Engelbrecht), nous empêche de nous former une idée bien

claire du caractère de la langue de Fauste. Ainsi, M. Elg cite, par exemple à la page 4, deux cas seulement de l'usage de *de* instrumental, et, à la page 7, quelques autres cas de *ex* instrumental ; mais il aurait été intéressant de connaître la fréquence relative de ces deux phénomènes, de savoir si Fauste préfère l'une des prépositions à l'autre, ou s'il les emploie sans préférence, si, comme c'est d'ordinaire le cas chez saint Cyprien, l'usage de *ex* a été influencé par des textes bibliques, et ainsi de suite. Il en est de même pour les observations sur l'emploi de l'adjectif au lieu du génitif du substantif (p. 16 et suiv.). M. Elg se contente de noter une série de textes où un adjectif figure au lieu d'un substantif au génitif. Mais, s'il avait comparé ces textes avec les matériaux rassemblés par d'autres, il aurait vu qu'il s'agit pour la plus grande part toujours des mêmes mots et expressions, comme *angelicus*, *apostolicus*, *divinus*, *dominicus*, *evangelicus*, etc., caractéristiques de la langue des chrétiens, où l'emploi de l'adjectif est devenu régulier. D'autre part, M. Elg a bien observé que l'adjectif ne fait pas seulement fonction de génitif de possession, mais aussi de *genetivus definitivus* et *obiectivus*.

La deuxième partie du livre traite de questions rythmiques. L'auteur suit les méthodes de M. de Groot et les applique d'une manière très entendue à la langue de Fauste. Seulement, pour la langue d'un auteur chrétien comme Fauste, M. Elg aurait dû compléter ses connaissances par l'étude des ouvrages de M. di Capua, dont M. Elg ne semble pas connaître un seul. Ces publications sont d'une haute importance pour la connaissance des problèmes rythmiques relatifs aux auteurs chrétiens, beaucoup plus complexes encore que ceux qui concernent les auteurs profanes. A côté des publications de M. di Capua, M. Elg aurait pu consulter encore A. De Santi, *Il cursus nella storia letteraria e nella liturgia* (Roma, 1903), et l'étude bien connue de M. H. Jordan, *Rhythmische Prosa in der altchristlichen Litteratur* (Leipzig, 1905).

La caractérisation générale que M. Elg donne du rythme de la langue de Fauste me semble correcte : sa prose est rythmique, c'est-à-dire qu'on y trouve assez fréquemment la clausule métrique. Mais, à côté de la quantité, l'influence de l'accent se fait sentir, de sorte que ses clausules sont de nature mixte, manifestant en même temps la quantité et l'accent du mot. La prose de Fauste appartient donc, pour employer un terme de M. de Groot, à la prose rythmisée.

Après s'être formé cette idée de la nature du rythme de Fauste, M. Elg examine le texte établi par M. Engelbrecht, qui est très souvent fort arythmique, et maintes fois, en maintenant la tradition des manuscrits, M. Elg réussit à rétablir un texte rythmique. Il me semble que cette partie du livre est la mieux réussie. L'auteur a montré d'une manière incontestable que le texte d'Engelbrecht doit être revisé.

Enfin, dans une troisième partie, intitulée *Critica*, M. Elg discute encore bon nombre de passages, où, sans l'aide de la rythmique, il croit pouvoir reviser le texte d'Engelbrecht. Il y applique les principes discutés dans le compte-rendu précédent. Ces *Critica* donnent lieu à quelques observations. A la page 118, M. Elg veut lire, *Ep.* 3 (p. 177, 5), au lieu de *officia aut ministeria*, à cause de la synonymie de ces deux mots : *officia ac ministeria*. C'est à tort ; la leçon de *S* : *aut*, mot qui, surtout chez les auteurs chrétiens, lie de préférence deux synonymes, peut être maintenue. — A la page 122 et suivantes, la leçon de *Ep.* 7 (p. 204, 25) proposée par M. Elg me semble, il est vrai, correcte : *Tu autem, quod gemino errore praeuentus scribendum putasti sub duarum naturarum conuentu suscipi non debere, ut deus pater hominis sit, ut homo mater dei sit, nos...* (p. 205, 3) ... *ita deum hominis sub personae unitate testamur, sicut sub eiusdem unitatis amplexu matrem dei hominem confitemur* e. q. s. Seulement, je ne peux pas approuver sa traduction : « Wenn du aber, von einem doppelten Irrtum befangen, geglaubt hast, schreiben zu müssen, dass man unter der Vereinigung der zwei Naturen (sc. in Christo) nicht annehmen dürfe, dass Gott der Vater des Menschen sei, dass der Mensch die Mutter Gottes sei, so... bezeugen wir unter der Einheit der Person Gott als Vater des Menschen ebenso, wie wir unter der Verbindung derselben Einheit als Mutter Gottes den Menschen anerkennen » (p. 123). Il faut plutôt traduire : « dass Gott der Vater des Menschen sei, dass ein Mensch Mutter Gottes sei... einen Menschen als Mutter Gottes anerkennen. »

Le livre de M. Elg ajoute notablement à notre connaissance de la personne si intéressante de Fauste de Riez ; il aurait pu donner encore davantage si l'auteur avait étudié et traité son sujet avec des vues plus larges et dans un cadre plus compréhensif.

Christine Mohrmann.

**Éditions de textes.**

**Collection Teubner.**

*Albii Tibulli aliorumque carminum libri tres*, iterum ed. F. W. Lenz : 1937, 115 pages, 3 Mk.

L'édition précédente, épuisée, était de F. W. Levy. La présente est de F. W. Lenz. Il s'agit, hélas ! d'un seul et même auteur, qui nous laisse le soin d'imaginer pourquoi d'une édition à l'autre son nom s'est arianisé.

M. Lenz ne dissimule pas les difficultés qu'il a rencontrées à mettre au point ce second tirage et s'excuse pour les difficultés non résolues. Il faut bien dire qu'il n'a peut-être pas utilisé tous les secours pos-

sibles : en trois pages de bibliographie, il trouve le moyen de ne donner que deux noms français : ni l'édition de M. Ponchont ni celle de M. Pichard n'y sont mentionnées, ni les nombreuses notes critiques de L. Havet (qui portent sur plus de cinquante passages). La production philologique allemande est devenue « autarcique ».

La Préface s'est grossie surtout de scrupules : le « stemma codicum » de la première édition, qui paraissait établir une filiation sûre, est remplacé par un « conspectus » qui ne préjuge pas des rapports entre les divers manuscrits ; ces rapports, difficiles à établir, sont assez minutieusement étudiés dans la nouvelle Préface.

L'apparat, comme celui de la première édition, est du type « critique », c'est-à-dire qu'il contient, outre les variantes, l'indication des études de texte et des discussions, et d'une édition à l'autre il s'est sensiblement augmenté, en particulier grâce aux travaux de Calonghi et de Schuster.

Je ferai à M. Lenz une critique de forme qui a son importance pour un ouvrage de collection, susceptible d'être pris pour type.

D'abord les périodiques sont cités (avec abréviations éventuelles) tantôt en allemand (p. xiv, *Rh*[einisches] *M*[useum]), tantôt en latin (p. vii, *Mus*[eum] *Rhen*[anum]) ; on lit, p. vii, *Neue Jbb.*, et, p. xiii, *Burs. Ann.* (= Jahresbericht de Bursian) ; p. xiv, *Jb. Phil.*, et, p. 105, *Ann. Soc. phil.* (= Jahrbuch des Philologischen Vereins). Comment s'y reconnaître, si l'on n'est pas parfaitement familier et avec l'allemand et avec la bibliographie ! Puis les noms propres sont tantôt respectés (p. xiv, cf. *Hiller ;* p. xv, cf. *Ullman*) et tantôt latinisés (p. vii, cf. *Hillerum ;* p. xvii, cf. *Illmannum*). Pourquoi au nominatif *Rothsteinius* (p. xxiii), au génitif *Calonghii* (p. v), à l'ablatif *Vincentio* (p. xiv), à l'accusatif *Leonhardum* (p. xxiii), *Nordenum* (p. viii), si l'on conserve (*passim*) Leo, Zingerle, Francken, etc.? Il y a là un amas de disparates insupportables, qui n'enlèvent rien au très réel mérite de cette édition, mais qui font tort à la présentation et gênent la consultation.

J. Marouzeau.

**Collection Loeb.**

W. B. Anderson, *Sidonius, Poems and Letters : I Poems, Letters, Books I-II* : London, Heinemann ; Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1936, lxxv et 483 pages.

La vie et l'œuvre de Sidoine Apollinaire, qui est bien le représentant le plus typique de l'aristocratie gallo-romaine et de la littérature latine à leur déclin, ont tenté depuis une vingtaine d'années maints érudits anglais. En 1915, M. O. M. Dalton publiait en deux volumes à Oxford, *Clarendon Press*, une traduction des *Lettres* de Sidoine avec une très

copieuse introduction (183 pages) ; en 1930, M. W. H. Semple faisait paraître à Cambridge des *Quaestiones exegeticae Sidonianae;* enfin, en 1933, M. C. E. Stevens nous donnait une biographie fort estimable de l'évêque de Clermont (Oxford, *Clarendon Press*). Aujourd'hui, c'est M. W. B. Anderson, professeur de latin à l'Université de Cambridge, qui édite dans la collection Loeb, déjà si riche d'excellentes traductions, la première partie de l'œuvre de Sidoine, soit les vingt-quatre *Poèmes* et les deux premiers livres des *Lettres*, avec une introduction, une traduction anglaise et des notes.

Le travail de M. Anderson est le résultat d'une « longue patience ». Dès 1927, l'auteur recherchait dans le texte de Sidoine les souvenirs virgiliens : le tome LXI de la *Classical Review* nous en apporte le témoignage. Aussi le lecteur, au seuil même du présent volume, se sent-il déjà en confiance. Ce qui plaît le plus, en effet, chez M. Anderson, entre autres qualités éminentes, c'est la conscience du vrai savant, instruit des travaux de ses prédécesseurs et abordant sans réticence tous les problèmes si divers et si difficiles que posent à chaque instant les vers et la prose de Sidoine.

L'introduction commence par un exposé condensé, mais très minutieux, des événements historiques intéressant l'Occident, de 406 à 480 environ, composé surtout d'après les ouvrages de Bury, la *Cambridge Medieval History*, vol. I (1924), et la remarquable *Geschichte* d'Ernst Stein [1]. Elle se continue par un résumé fort bien fait de la vie de Sidoine. M. Anderson brosse au passage (p. xxxiv) un tableau de l'éducation au v^e^ siècle en Gaule et signale avec raison à ses compatriotes le livre toujours excellent de Roger. Il conte avec agrément les premiers succès, les revers aussi de son héros [2], ses voyages [3], son élévation à la Préfecture

1. Aucune nouveauté pourtant dans cet « historical sketch », qui appelle, en outre, quelques remarques : l'interprétation traditionnelle de *Carm. VII*, 214-221, est, à notre avis, erronée; quant à l'indépendance légalement reconnue du royaume wisigoth de Toulouse, aucun texte ne prouve qu'elle soit antérieure au règne d'Euric (voir *Rev. des Études latines,* t. XII, 1934, p. 406 : A. Loyen, *Les débuts du royaume wisigoth de Toulouse*). Je me permets de rappeler aussi que j'ai essayé d'expliquer la prise de Lyon par Majorien en 458, en me fondant sur un texte de Sidoine (*Carm. V*, 570-572), dans une communication à la Société des Études latines, résumée par la *Rev. des Études latines,* t. XIV, 1936, p. 30. — La taxe imposée par Majorien aux Lyonnais est une erreur provenant d'une interprétation fautive du *Carm. XIII* (voir F. Lot, *Le caput fiscal,* dans *Rev. hist. de droit,* 1925, p. 32). C'est une erreur, également, que de reculer à la date de 446 le départ définitif des troupes « romaines » de Grande-Bretagne (voir F. Lot, *De la valeur historique du « De excidio... Britanniae » de Gildas*).

2. Rien ne prouve pourtant que Sidoine ait trempé dans la conjuration gauloise en faveur de Marcellinus : les vers du *Carm. IV* sur lesquels s'appuie M. Anderson (p. xxxvii) se rapportent, en réalité, à la bataille de Plaisance de 456 (voir Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon,* p. 56).

3. M. Anderson (p. xxxix) pense, contrairement à l'opinion commune, que la vi-

de Rome et analyse longuement les raisons de son accession à l'épiscopat, qu'il date de 469 ou 470. M. Anderson (p. XLIII) s'élève contre ceux qui expliquent cette nouvelle promotion de Sidoine par des raisons d'ambition ou de prudence ; on ne peut qu'approuver sans réserve sa démonstration. Il s'attache ensuite (après M. Stevens) à tirer au clair les événements si complexes qui suivirent l'attaque de l'Auvergne par le Wisigoth Euric, auxquels fut intimement mêlé l'évêque de Clermont, et poursuit par un essai psychologique intéressant sur cet aristocrate gallo-romain, passionnément attaché à Rome par orgueil de caste et vanité littéraire et à tout prendre sympathique, malgré ses défauts d'esprit, grâce à la bonté de son cœur, à sa tolérance, à son indulgence. L'introduction se termine par un jugement bref, mais très judicieux, sur l'œuvre de Sidoine. Signalons au passage que M. Anderson fixerait volontiers la publication du recueil des *nugae* (*carmina IX-XXIV*) à la date de 463 ; il donne de son opinion (p. LV et LVII) des raisons plausibles, qu'on ne pourra rejeter sans examen.

Mais la partie de l'ouvrage à laquelle l'auteur a apporté le plus de soin est naturellement l'établissement du texte et la traduction. Les corrections et les interprétations nouvelles sont même si nombreuses que M. Anderson a voulu s'en expliquer, plus longuement que dans des notes de bas de page, au cours d'un article, paru en 1934, dans le *Classical Quarterly*. Il est impossible, bien entendu, de rapporter et de discuter ici toutes les leçons et explications qui nous sont proposées. Certaines paraissent excellentes, car elles éclairent un passage jusqu'à présent obscur par un simple changement de ponctuation (cf. *carm. V*, 384, et surtout *carm. VII*, 164-171). D'autres sont plus contestables : *c. V*, 112-115, M. Anderson rétablit tout un vers ; *c. V*, 383, il remplace *nuper post hostis* par *nuper ferus hostis ; c. XIII*, 19, *Eurysthea* paraît bien risqué, au lieu de la leçon certainement erronée des mss. *hystriones*, que depuis Savaron on lisait *Geryones* ou *Geryonem*. Il semble aussi que M. Anderson aurait pu revenir sur la plupart des corrections infligées au texte de son auteur par les hypercritiques allemands : *c. VII*, 20 : *Tegeaticus Arcas ;* 224 : *animis ;* 245 : *periturus ; c. V*, 19 : *fibula... dente... uorat*, et même 412 : *praeterit ; c. II*, 271 : *sectas*, leçons des mss. unanimes, sont parfaitement explicables. Enfin (et ce sont là les seules lacunes vraiment importantes de cet estimable ouvrage), l'étude de la

site de Sidoine à la cour de Toulouse contée dans *Epist.* I, 2, doit se rattacher à toute la série des voyages qui s'échelonnent entre 461 et 467. D'autre part, il s'est donné la peine (p. XXXVIII, n. 4) de corriger une erreur de date, relative au banquet d'Arles de 461, présidé par Majorien, qui s'est glissée dans mon compte-rendu du livre de M. Stevens (*Journal of Roman Studies*, XXIV (1934), p. 85); je ne puis que l'en remercier, en m'excusant auprès de M. Stevens.

tradition manuscrite est tout à fait négligée et l'apparat critique réduit à quelques notes[1]. M. Anderson a pris comme point de départ de son édition la collation très sérieuse, certes, de Luetjohann, complétée par Mohr et par C. Burke ; mais ne serait-il pas souhaitable que chaque éditeur nouveau reprît patiemment la revision des mss. qui, conservés dans son pays, lui sont facilement accessibles. Je suis persuadé qu'il ne serait pas inutile pour le texte des *Panégyriques* de Sidoine de relire de près le *Philippicus 1685* ou le *Philippicus 3671*, conservés à Cheltenham[2] et qui dérivent certainement, pour les huit premiers *carmina*, du même archétype que le *Marcianus 554* considéré comme le meilleur manuscrit pour cette partie de l'œuvre de Sidoine.

La traduction est écrite dans une langue très distinguée, un peu compliquée parfois, mais le texte de Sidoine n'est-il pas, lui aussi, plein de complications et d'obscurités? M. Anderson, en effet, s'est attaché à rendre toutes les recherches, les bizarreries de son auteur, et il y a presque toujours réussi. Son interprétation est le plus souvent heureuse. Je ne pense pas, toutefois, qu'il faille traduire *inuidiam facit* (*c. II*, 430) par *ridiculiser* (*mocked*). C'est faire d'une femme un singulier éloge que de dire de ses seins qu'ils sont « ridiculement petits » ; *inuidiam*, dans ce vers, a déjà le sens de « désir », que le mot « envie » prendra par la suite en français[3]. Enfin, je ne suis pas du tout de l'avis de M. Anderson dans l'interprétation du passage relatif au *vicus Helena* (*c. V*, 211-218), ce lieu qu'on n'a pas encore identifié avec certitude, où le Franc Chlodion rencontra pour la première fois les troupes « romaines ». M. Anderson corrigerait volontiers *arcuque subactum* en *arcusque sub ictu*, correction que l'on trouve faite déjà dans le *Congrès archéologique de France* (1880), p. 190. On devrait alors se représenter comme suit le lieu de la bataille : quelque part, dans la *ciuitas Atrebatum*, un carrefour occupé par Aetius ; à portée d'arc du carrefour, le *vicus Helena* et, plus loin, un cours d'eau qu'enjambe un pont ; c'est à ce dernier point que seraient postés Majorien et ses cavaliers. Mais cette explication ne paraît pas pouvoir se concilier avec *simul* (v. 215), *suppositis trabibus* (v. 216), et surtout *sub tramite longo*, cette dernière expression n'ayant pas de sens précis, selon M. Anderson, et s'expliquant simplement par une antithèse avec *artus* (v. 216).

1. M. Anderson n'est pas responsable de ces lacunes, imputables à la collection. Signalons, toutefois, quelques confusions dans les sigles des manuscrits, par exemple pages 72 et 110 : le *Laudianus* (*L*) ne contient que les *Lettres*.

2. En particulier quel est le texte des *Philippicus* au *Carm. V*, 101, où M. Anderson a, certes, bien raison de se séparer des éditeurs allemands? Il doit être semblable à celui du *Parisinus* 2782.

3. M. Anderson propose d'ailleurs en note (p. 45, n. 3) la traduction « made her small breasts envious ».

Mais ce ne sont là que critiques de détail. Il reste que le volume qui nous est offert aujourd'hui par la collection Loeb est l'œuvre d'un érudit plein de finesse et de distinction ; d'importants progrès auront été réalisés grâce à lui dans l'exégèse d'un texte difficile.

A. Loyen.

**Classiques Garnier.**

*Consolation de la philosophie* de Boèce, par A. Bocognano, xxviii & 285 pages, 15 francs.

On n'attendra pas d'un ouvrage de cette collection qu'il renouvelle ou même mette au point la critique d'un pareil ouvrage : les douze pages de Notes n'apportent guère que les quelques informations historiques et rapprochements littéraires indispensables pour comprendre les principales obscurités du texte ; encore y aurait-il bien à dire sur certains détails. N. 50 : que signifie « la Fortune tournée dans l'orbe rapide d'une roue légère »? N. 41 : « les petites étoiles perdent leur beauté »? Dans la même note, pourquoi citer la Phèdre de Sénèque d'après le titre si peu usité d'Hippolyte? N. 2 : comment attribuer, sans plus, l'Octavie à Sénèque (sans compter que la référence au vers 322 est inexacte et que le chiffre I, qui paraît indiquer un acte, est sans objet)?

Dans le texte même, quelques sondages m'ont inspiré des inquiétudes. Pour me borner à un exemple, l. IV, m. 5, v. 7 et suiv., « cornua » ne désigne pas le « disque » de la lune, « infecta » ne signifie pas « souillée », mais « voilée », « metis » n'a rien à faire avec des « empiétements », mais s'applique au cône d'ombre qui détermine l'éclipse ; enfin, ce n'est pas l'air que « les peuples ébranlent de leurs coups répétés », c'est le métal qu'on frappe (*aera* de *aes* et non pas de *aer*, ce qui ferait le vers faux ; cf. Juvénal, vi, 442 : « iam nemo tubas, nemo aera fatiget »), et non, comme le dit la note 152, pour venir au secours de la Lune en défaillance, mais proprement, selon la pratique antique, pour faire avorter une éclipse.

Le lecteur trouvera dans une bonne Introduction de vingt-cinq pages les éléments nécessaires pour comprendre le sens d'une œuvre riche en énigmes.

J. Marouzeau.

**Classiques Roma** : Librairie Hachette. Le vol. 6 fr. 50.

Cette nouvelle collection se présente fort bien : format réduit, couverture avenante, papier agréable, typographie nette et variée, texte enrichi d'illustrations, de tableaux, de cartes. L'idée qui a inspiré M. Guy Michaud, directeur de la collection, est celle que j'ai signalée

ici même dans une Chronique (1935, p. 256), de constituer des recueils de textes propres « à servir de témoignages sur la vie matérielle, les institutions et les mœurs des Romains ».

Les premiers volumes ont pour titres : *Les Catilinaires de Cicéron*, par M. Guy Michaud lui-même ; *Les lettres de Pline le Jeune*, par Mlle A. Guillemin ; *Tibère de Tacite*, par M. J. Nathan.

Les textes sont non pas édités, mais « présentés », dit le titre, c'est-à-dire offerts au consultant comme au cours d'une démonstration et presque d'une représentation, avec des annonces, des questions suivies de réponses (Cicéron a-t-il sauvé Rome? Oui ! disent les uns [citation]. Non ! disent les autres [citation]) ; des rubriques de forme alléchante (Noter que... Que chercher dans...? Retenir...) ; des formules qui ne redoutent ni l'actualité (« Cicéron, centre-gauche »), ni le drastique (« Catilina, noble crapule ») ; des tableaux chronologiques avec correspondances parlantes comme des graphiques, des cartes schématiques qui permettent de situer les événements, des photos (paysages, sites archéologiques) ou reproductions de documents, le plus souvent bien accordés au texte, quelquefois d'application moins directe, malheureusement dépourvus pour la plupart de références les authentifiant ; des explications-digressions, avec citations de textes accessoires destinés à éclairer le principal, et pour Tacite des « testimonia » qui font apparaître sa méthode et sa valeur historique.

Toutes ces innovations sont si ingénieusement réalisées, avec une utilisation si attentive des ressources typographiques, qu'elles ne chargent pas le livre et ne lassent pas l'attention.

Je sais bien l'objection qu'on fera à cette méthode : c'est là de la nourriture pour estomacs paresseux, c'est de l'encouragement au moindre effort, c'est de la pédagogie fondée sur la passivité de l'élève. Je ne suis pas très sensible à cet argument. Le moindre effort, l'élève l'applique aussi bien à un livre austère qu'à un livre plaisant ; la différence, c'est que le moindre effort est encore de moindre profit si le livre est rébarbatif.

J. Marouzeau.

Recueil de travaux de la Faculté des lettres de Neuchâtel. *Consentii Ars de barbarismis et metaplasmis*, édition nouvelle suivie d'un fragment inédit de *Victorinus*, *De soloecismo et barbarismo*, par Max Niedermann : Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1937, L & 43 pages.

Le traité de Consentius, publié pour la première fois en 1817 par Ph. Buttmann, puis par H. Keil en 1868, n'a été connu pendant un siècle que par le manuscrit de Munich découvert par W. Cramer. La mise au

jour d'un second manuscrit, trouvé à Bâle par W. Lindsay, n'avait donné lieu qu'à une collation très insuffisante de Winstedt, publiée en 1905. Il faut se féliciter que la refonte de l'édition de Keil sur la base d'une nouvelle collation ait été si longtemps différée, puisque nous la devons à M. M. Niedermann, qui mériterait si bien le titre qu'il donne libéralement dans sa Préface à son collaborateur W. Heraeus : « criticorum huius aetatis facile princeps ».

Grâce à la comparaison des deux manuscrits *M* et *B*, nous disposons maintenant d'un texte bien établi. Ce n'est pas qu'il ne reste aucune obscurité, car ces deux manuscrits ont des fautes communes (cf. p. xxv-xxvi). Le texte offre matière à conjectures ; M. Niedermann n'a pas cédé à la tentation de tout arranger coûte que coûte ; il a signé modestement d'un *Ni.*, dissimulé dans l'apparat critique, quelques menues corrections qui emportent généralement la conviction : p. 4, l. 17 : *fit* (conjecture à confirmer par 8, 14) ; p. 10, 15 ; p. 13, 21 : *crimen* (conjecture autorisée par 13, 14) ; p. 24, 19 (arrangement plus compliqué et moins bien expliqué)... Si la glane n'est pas abondante, il faut bien dire que H. Keil avait tiré tout le parti possible du manuscrit dont il disposait. L'apport de M. Niedermann consiste surtout dans le choix judicieux qu'il fait entre les deux témoins, en reconnaissant la supériorité de B dans bien des cas, mais en se gardant du préjugé si fâcheusement répandu du « meilleur manuscrit », et basant son choix sur la détermination qu'il établit dans sa copieuse préface des qualités respectives des deux sources.

Est-il besoin de dire que l'apparat est établi selon la méthode la plus rigoureuse, et peut être proposé en modèle? M. Niedermann appartient à la génération où la critique des textes a atteint son apogée, et il faut signaler aux jeunes les œuvres de cette qualité.

M. Niedermann a, en outre, pour éditer un texte comme celui-ci, l'avantage d'être un linguiste, et il sait je ne dis pas interpréter correctement les explications grammaticales de l'auteur ancien, ce qui serait un éloge banal, mais se mettre à la place de cet auteur, comprendre et par suite présenter correctement ses erreurs mêmes et ses naïvetés.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'intérêt du texte ainsi établi, puisque M. Niedermann lui-même n'aborde pas la question. Qu'il suffise de rappeler que les textes de cette nature intéressent non seulement l'histoire des disciplines et les conceptions grammaticales, mais encore, par les notations de formes rares ou aberrantes, l'histoire de la langue elle-même. On sait le parti qui a pu être tiré d'un autre texte édité antérieuremeut par M. Niedermann lui-même, la fameuse *Mulomedicina Chironis*.

J. Marouzeau.

**Sciences historiques.**

*The Journal of Roman Studies* : 1937, vol. XXVII, part I, Papers presented to Sir Henry Stuart Jones.

Le *Journal of Roman Studies* offre son dernier volume en hommage à Sir A. Stuart Jones, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. A ce fascicule d'honneur, qui s'ouvre par le portrait et l'imposante bibliographie du destinataire, a collaboré tout ce que l'Angleterre compte de grands noms en histoire ancienne et en archéologie : MM. F. E. Adcock, N. H. Baynes, H. I. Bell, M. Cary, M. P. Charlesworth, Hugh Last, H. Mattingly, Ronald Syme et Mme Eugénie Strong. L'étranger est dignement représenté par MM. Franz Cumont, Tenney Frank, U. Wilcken et A. Wilhelm.

Puisque le hasard veut que les Français soient absents de cette distribution, que Sir Stuart Jones trouve au moins ici l'expression de leur admiration. Ayant le rare mérite de connaître aussi bien la Grèce que Rome, l'éminent maître a commencé sa carrière comme éditeur de Thucydide et maintenant il achève la revision du Liddell-Scott. Mais ce sont surtout les historiens de Rome qui lui sont redevables. Ses catalogues des Musées du Capitole et des Conservateurs, dignes d'être mis à côté du chef-d'œuvre d'Amelung, sont des ouvrages classiques ; grâce à eux, les travailleurs ont pour ainsi dire sous la main deux des plus belles collections d'antiques qui soient, alors qu'elles étaient auparavant mal connues. Sur des points de détail, chacun de ses articles des *Papers* (qu'il avait fondés comme directeur de l'École anglaise de Rome) apporte des révélations ; après trente ans, ils conservent toute leur valeur. La science acquise au cours d'une vie féconde est comme condensée dans divers articles de l'*Encyclopédie britannique*, et surtout dans plusieurs chapitres de la *Cambridge History*, où la distinction du style le dispute à la profondeur de la pensée.

La Society for the promotion of Roman Studies et la Société des Études latines sont sœurs. Elles travaillent à une même œuvre, chacune à sa manière. Nos amis anglais sont plus historiens et archéologues ; nous sommes plus philologues. Les deux revues ne se confondent pas, elles se complètent. Mais le but est identique. Il était donc inévitable que les deux Sociétés entrassent en rapport. D'outre-Manche nous est arrivé un appel qui nous a beaucoup touchés : « Nous attachons le plus grand prix à resserrer les liens qui doivent unir les représentants des études latines de nos deux pays... » C'est afin de resserrer ces liens qu'en décembre 1936 M. Marouzeau nous a fourni l'occasion d'applaudir en Sorbonne une belle conférence de M. Hugh Last. C'est pour la même

raison que nous nous associons aujourd'hui de tout cœur au juste hommage rendu à l'une des plus éminentes personnalités des *Roman Studies*.

M. Durry.

R. Stark, *Res publica* : Göttingen, Dieterische Universitäts-Buchdruckerei, 1937, 49 pages.

C'est l'honneur de notre époque d'avoir fait revivre des périodes entières de l'histoire du passé à l'aide des ruines qu'elle a laissées soit dans le sol, soit dans les langues. L'expression *res publica* est parmi les vocables dans lesquels se sont accumulés des faits successifs de civilisation, et lorsque M. R. Stark, qui l'a bien vu, s'assigne comme objet, dans les premières pages de cette brochure, une étude sur la manière dont le terme a passé de son sens concret primitif à la signification abstraite d'État, il n'annonce pas toute la richesse de son travail.

L'expression *res publica* apparaît à une époque ancienne sous l'aspect *res populi*, qui appartient à la langue officielle et fait partie de formules politiques. Qu'est-ce que *res*? Un terme vague, l'équivalent d'un simple neutre. Qu'est-ce que *populus*? Avant tout la population en armes, comme l'indique le titre du dictateur, *magister populi;* mais aussi les bandes pillardes en incursion sur le territoire ennemi, comme le révèle le verbe *populari*. Ces notions éclairent plus d'un emploi chez les écrivains latins et, en particulier, le sens donné par Virgile au mot *populus* en quelques passages.

Cependant, à côté de l'idée d'armes apparaît celle de communauté, qui amènera le mot *popularis* à signifier « concitoyens » et Salluste à parler des *populares sceleris* ou *coniurationis*.

Cette idée de communauté peut s'exprimer aussi par l'adjectif *publicus*, et *res publica* se substitue à *res populi*. Une division ternaire s'établit parmi les biens corporels et spirituels de la nation romaine et on distingue *res publicae*, *res privatae*, *res sacrae*.

Les *res privatae* emportent avec elles l'idée de biens mis à part, soustraits, enlevés, qui devient dominante dans la famille de *priuus*. *Res priuatae* et *res publicae* forment un couple de contraires ; l'individu s'oppose au groupe. Cette circonstance concentre et solidifie la notion de *res publica*. Par ailleurs, la fortune des deux expressions *rem gerere* et *res Romana* contribue grandement à l'évolution du sens. *Rem gerere*, terme vague à l'origine, s'est précisé en deux directions : « faire la guerre » et « administrer le bien commun » ; *res Romana*, synonyme majestueux de *res publica*, issu du besoin d'exactitude historique, s'oppose chez Tite-Live à *res Albana*, *res Gabina*, etc...

Le sens du groupe *res publica* n'a donc cessé de se fixer d'une manière

de plus en plus nette par l'opposition avec son contraire *res priuata*. A l'époque de Cicéron, la littérature entre en jeu, les métaphores achèvent l'évolution, on en vient à parler « du sang », « des paroles » de la *res publica*. Bref, voici la *res publica* personnifiée, c'est l'État.

Bien du chemin a été parcouru, mais le terme est plus loin encore. Pour qu'il y ait *res publica*, il faut qu'il y ait communauté. Or, la tyrannie exclut la communauté, les sujets étant le bien privé du tyran. Cicéron l'affirme dans sa *République* : là où il y a tyran, il n'y a pas de *res publica*. La *res publica*, n'existant que dans l'État républicain, finit par le désigner essentiellement par opposition à la monarchie et, chez Tacite, *res publica* correspond plus d'une fois exactement à notre français « république ». Alors apparaît, pour remplacer l'ancien sens du mot, le terme *imperium*, né auparavant, mais qui s'intronise alors au sens français d' « empire ».

Substantielle étude, toute nourrie de textes littéraires et épigraphiques, et qui pourrait servir de préface à une enquête, souvent réclamée par M. Marouzeau, sur le vocabulaire de la politique à Rome.

A. Guillemin.

André Oltramare, *Caius Gracchus* (extrait de *Hommes d'État*, vol. I) Paris, Desclée de Brouwer, 1937 (p. 107-207, et une pl. hors texte).

Dans une nouvelle collection, *Hommes d'État*, qui, par son titre, en rappelle une autre, *Menschen die Geschichte machten*, M. Oltramare a consacré une centaine de pages à Caius Gracchus. Le début (« Un retour imprévu », p. 107-146) retrace dans quelles circonstances le célèbre tribun fit son entrée sur la scène politique de Rome, et, non sans raison, les qualités de l'homme privé et de l'orateur y sont vantées : là-dessus, aucun doute. Nous sommes ainsi conduits à l'élection de 124, et le rôle de Caius apparaît dès lors sous deux aspects : d'abord, l' « offensive victorieuse » (p. 147-183) — premier tribunat — à laquelle succède et s'oppose la « résistance passive » (p. 185-203) — second tribunat. Comme l'indique nettement M. Oltramare (p. 147), « cette étude n'est pas une biographie de Caius Gracchus. Elle ne vise qu'à décrire le caractère d'un homme d'État révolutionnaire ». Sans vouloir établir une chronologie détaillée des actes du tribun, l'auteur se borne à « reconstituer les circonstances qui ont déterminé ses initiatives constitutionnelles, analyser sa méthode d'action aux instants décisifs de sa courte carrière et démêler l'écheveau des contradictions de nos sources sur le véritable but de ses efforts ». Ce portrait est présenté avec une grande habileté et d'une manière originale ; il renferme des aperçus neufs et pleins de vie sur le milieu romain du second siècle finissant.

Il n'échappera pas que le fils de Cornélie a toutes les sympathies de l'historien, qui le place au-dessus de son frère Tibérius, et nous ne l'en saurions blâmer. Mais, sur l'interprétation des faits, je doute que le jugement de l'éminent doyen de l'Université de Genève soit accepté sans discussion. Que l'expérience de Caius ait un caractère « très actuel », c'est une opinion ; que les accusations de « surenchère électorale, de démagogie » aient été lancées à tort, c'est vraisemblable, mais nous passons très vite de la défense à l'apologie, et je n'en veux d'autre preuve que ces appréciations fréquentes, telles que le « génie politique », le « caractère d'élite », le « grand politique ».

M. Oltramare s'écarte de la chronologie adoptée par M. Carcopino, et il n'admet pas que Caius soit rentré de Sardaigne en 125 déjà (p. 139), soit ; mais peut-on vraiment faire état des fragments de lettres attribués à Cornélie, et « que nous a heureusement conservé[s] Cornélius Népos » (p. 136). Après M. Cardinali, après d'autres encore, M. Carcopino en avait montré le caractère apocryphe, et l'on aimerait savoir pourquoi ces documents doivent maintenant passer pour authentiques.

Ces timides réserves ne peuvent rien ôter à un pareil livre. Il est plein de talent et de science. Personne ne s'en étonnera qui a suivi les travaux de M. Oltramare ou qui s'est laissé aller au charme d'une conversation où tout est intelligence, enthousiasme, jeunesse.

Marcel Durry.

R. de Maeyer, *De Romeinsche Villa's in België* : Anvers, 1937, in-8°, 331 pages, 69 fig. et une carte.

Rien de ce qui concerne l'antiquité ne peut nous être indifférent ; tout enrichissement est le bienvenu. Qu'on ne dise pas le sujet trop spécial. Ce livre sera utile. Quand on veut donner à nos étudiants une idée de la maison des champs antique, on cite toujours les mêmes exemples : villas de Campanie, peintures ou mosaïques de Pompéi, descriptions de Stace ou de Pline. Il n'est pas inutile de rappeler que les types adoptés ont varié selon les destinations et les climats. En second lieu ce volume servira de guide aux fouilleurs bénévoles. A tout instant nos journaux nous annoncent une découverte faite par un médecin ou un instituteur de nos campagnes. S'ils peuvent comparer ce qu'ils trouvent avec ce que l'on a trouvé en Belgique, ils sauront mieux diriger le travail à faire et s'expliquer le travail fait. Le livre de M. de Maeyer est bien présenté, bien illustré et pourvu de bibliographies abondantes. Non seulement il décrit les plans des villas antiques, mais la seconde partie, non moins instructive que la première, traite de la décoration de ces riches demeures provinciales. Ce quatre-vingt-deuxième fascicule de la Bibliothèque de

l'Université de Gand fait honneur à son auteur et aux maîtres qui l'ont formé.

M. Durry.

**Histoire religieuse.**

Karl Kerényi, *Apollon, Studien über antike Religion und Humanität* : Wien-Amsterdam-Leipzig, Franz Leo et C°, 1937, 282 pages.

Voilà un savant qui engage tout son être dans l'étude de l'Antiquité : ces douze conférences (ou *Vorträge*), qui ne renvoient qu'à des ouvrages de seconde main, révèlent la connaissance presque passionnée des textes ; leur dispersion apparente, religion, poésie, humanisme, finit par imposer une conception synthétique et dogmatique de la pensée antique, et toutes les échappées qu'un esprit d'une culture universelle se permet vers les auteurs littéraires allemands, français, anglais ou italiens ne visent qu'à renforcer sa position.

A la base de ses méditations, il y a le sentiment très net que les méthodes purement modernes d'investigation sur la psychologie religieuse sont impuissantes à comprendre les religions antiques. Celles-ci ne nous sont saisissables que si nous voulons en concevoir à la fois le réalisme foncier et l'expression poétique : les poètes, pour M. Kerényi, sont véritablement des *vates ;* par eux nous atteignons l'essence même de la religion des Grecs et des Romains, qui est une « connaissance du monde » assez vivante pour envoûter les esprits : la réflexion du savant, notre contemporain, et le sentiment du sacré qu'il éprouve au moment où une vérité s'impose à lui peuvent en donner l'idée. Ainsi l'esprit antique s'unit à la nature, et ses créations ne peuvent manquer d'être en accord avec elle, qu'il s'agisse du temple, clair ordonnateur du paysage, ou de l'œuvre poétique, émanation des Muses-Sources, et dont les « mensonges » sont toujours image de la vérité et harmonie avec la nature (I : *Antike Religion und Religionspsychologie ;* — IV : *Ergriffenheit und Wissenschaft ;* — V : *Landschaft und Geist ;* — VI : *Der antike Dichter*).

Deux études sont proprement religieuses : sur l'immortalité et la religion apollinienne (p. 37 ss.) et sur Hippolyte (p. 59 ss.). La première tend à affirmer en Apollon, dieu lumineux de l'esprit et de la pureté, une autre face, plus mystérieuse, qui le rapprocherait du germanique Odin : amertume et douceur de la mort (et même aspiration à la mort) se confondraient en lui. Socrate, dans le *Phédon*, témoignerait de cette conception, à travers l'apollinisme de Platon (qui suit celui de Pythagore) ; le symbolisme du loup à côté de celui du cygne trahit, nous dit-on, la dualité religieuse fondamentale. — M. K. Kerényi, à coup sûr, a un fort penchant à dédoubler ainsi en valeurs antithétiques les réalités religieuses antiques. Ce n'est point très difficile, étant donné la multiplicité

des apports dont se sont enrichies au cours des siècles toutes les figures divines. Mais les esprits vraiment historiques se demanderont si un classement chronologique et topographique de ces apports ne dissiperait pas aussitôt l'illusion des personnalités à double visage. L'exacte vérité ne se trouvera peut-être pas toute d'un côté ni toute de l'autre. — Sur Hippolyte, M. Kerényi est allé encore plus loin. Des rapprochements (qui ne vont pas de soi) avec Hymenaios, avec Virbius d'Aricie, avec même l'Engidu de l'épopée babylonienne de Gilgamesch, entraînent de troubles interférences (séduisantes, d'ailleurs) entre Artémis, Ishtar et Aphrodite ; qu'il s'y mêle, avec une amusette poético-psychologique d'Anatole France, un soupçon, je crois, de freudisme, et voilà le chaste Hippolyte déterminé par ses possibilités de « satyrisme » ! N'est-ce pas trop sacrifier au démon du dualisme intrinsèque?

Autant on suivait volontiers M. Kerényi lorsqu'il cherchait à saisir le sentiment religieux des anciens en général, autant on se méfie d'affirmations aussi audacieuses. On serait tenté de les mettre au rang d'une certaine rhétorique, quand on le voit, en des pages, d'ailleurs délicieuses, sur Corfou, s'amuser d'une double antithèse : bienveillance du peuple « poseidonien » d'Alcinoos et terreurs de la mer ; cruauté et douceur opposées des côtes ouest et est de l'île. On a peine aussi à reconnaître sans réserves, avec lui, dans les mimes de Sophron, un caractère nettement apollinien, où s'équilibre encore la dualité homme-dieu...

Mais les derniers articles sont remarquables. Qu'il s'agisse de montrer, à travers les diversités d'utilisation du livre chez les Égyptiens, les Étrusques, les Grecs, que ni science ni culture ne sont attachées en soi à la diffusion de la librairie, mais qu'elles s'y sont trouvées liées à Alexandrie pour ne plus s'en dissocier à travers les siècles romains et ceux qui ont suivi ; ou bien de déceler, comme éléments formateurs de la littérature romaine, un incoercible désir de « primitif » vers la vie « naturelle », à côté d'un goût permanent pour le luxe urbain (auquel les Étrusques avaient fourni ses premiers aliments), et la durable solidité d'un sentiment « romain » de l'État que ne devait point annuler l'humanisme hérité des Grecs : M. Kerényi fait preuve d'une justesse de vues et d'une souplesse heureuse qui éclairent quantité de problèmes sans outrepasser les réalités. De même, sa belle conférence sur *Humanisme et hellénisme* analyse avec la plus délicate finesse l'apport initial de la période hellénistique, ce qu'il devint au IIe siècle dans le « Cercle des Scipions », ce que lui ajouta Cicéron, et quelle forme lui imposa l'extension progressive du droit de cité romaine ; la fin seule nous inspirerait quelques réserves ; peut-on affirmer que « diese aus tiefsten Abgründen entspringende höchste Form der Humanität (i. e. der existenzielle Humanismus) ist ein Geschenk des Deutschtums an die Mensch-

heit » (p. 258)? Et le travail des générations ne compte-t-il pas plus, en ceci, que celui de grands hommes isolés, fussent-ils Gœthe, Nietzsche ou Hölderlin?... Mais la générosité foncière de l'auteur, sa ferveur à unir pour une même noblesse réalités matérielles et spirituelles, emporteraient l'adhésion... même peut-être en cet article sur « Horace et l'horatianisme », qui nous paraît une erreur : car est-il plus douteux garant que cet adroit et délicieux artiste de la religiosité fondamentale dont M. Kerényi fait mérite à la poésie antique?

Jean Bayet.

Angelo Brelich, *Aspetti della morte nelle iscrizioni sepolcrali dell'Impero romano* (*Dissertationes Pannonicae*, Ser. I, Fasc. 7) : Budapest-Leipzig, 1937, 88 pages.

Un classement de fiches où chaque détail des inscriptions funéraires latines trouve sa place, rapproché de ses « frères » ou « cousins », au long d'un développement qui tient de l'histoire des religions et de la philosophie : opposition entre la mort et la vie (qui est lumière) ; existence souterraine et notion d' « enfer » ; conceptions des Mânes ; — retour du mort à la terre et apothéose ; expansion et survie dionysiaques ; — rapports avec les doctrines philosophiques (Cynisme, Stoïcisme, Épicurisme) et « repos » de la mort ; — divinité du mort et piété qu'on lui doit ; — rétribution des mérites et libération de l'âme. On voit aussitôt l'intérêt et l'utilité d'un pareil travail : l'érudition et l'étendue de réflexion de l'auteur y ajoutent beaucoup.

Les réserves seront d'ordre méthodologique. Laissons même de côté le risque — difficilement évitable — de disperser sous plusieurs chefs, parfois éloignés, les notations d'une même inscription, qui a pourtant son unité idéale. Mais il n'y a aucune indication chronologique : le peu qui eût pu être indiqué en pareille matière aurait pourtant été précieux. D'autre part, beaucoup des textes utilisés sont *Carmina epigraphica ;* donc à double portée, religieuse et littéraire ; mais le vocabulaire spécifiquement poétique et la mesure des vers, sans compter tout un ramassis de formules plus ou moins vagues et plus ou moins bien comprises, enlèvent à coup sûr beaucoup de leur signification religieuse à ces épitaphes. La difficulté d'interprétation se double même souvent d'une difficulté d'ordre proprement sémantique, et bien des textes, qu'il faut étudier chacun pour soi, entrent difficilement en une classification de cette sorte.

Comme répondants doctrinaires, M. Brelich a fort bien choisi : il se réfère souvent à M. Franz Cumont. Il n'a pourtant pas réussi à rendre claire ni en tout acceptable l'énumération des sens du mot *manes*, qu'il

donne p. 22 et suivantes — peut-être faute de cette distinction dont nous parlions tout à l'heure entre acceptions techniques et usages poétiques. Prendre comme point d'origine une inscription unique (*C. I. L.*, VI, 21516) et très particulière (ne s'agit-il pas d'un cas où, la sépulture même étant détruite, on rattache le souvenir du mort au lieu, conservé, du *bustum*?) pour affirmer que les Mânes sont attachés à un endroit avant de l'être à des personnes paraît des plus aventureux ; la question du pluriel (*Dis Manibus alicuius*) n'est pas éclaircie : il eût fallu au moins faire état de recherches comme celles de P. Boyancé sur *Les deux démons personnels dans l'antiquité grecque et latine* (*Revue de philologie*, 1935), et l'identification du mort avec le Génie ou les Lares (p. 33) devrait permettre de pousser l'investigation plus loin. Ailleurs (p. 40 et suiv.), un développement fort intéressant sur « l'individu dans le courant de la vie universelle » appelait des rapprochements de riches conséquences : par exemple avec les formules de compensation de vie et de *deuotio* notées p. 26, sans commentaire suffisant. La question du Priape funéraire (p. 32 et suiv.) ne s'éclaire pas par l'épigramme *C. I. L.*, XIV, 3565 (reproduite p. 51, n. 1), qui se présente visiblement comme l'appel d'un vivant, non comme le vœu d'un mort. Par ailleurs, M. Brelich n'a-t-il pas forcé le sens de certaines formules pour les rattacher à telle ou telle doctrine philosophique?...

Un dernier mot sur une tendance, très vigoureuse chez M. Kerényi, mais à laquelle on ne devrait céder qu'avec les plus extrêmes précautions — si l'on doit y céder ! : l'opposition, plus nietzschéenne que grecque (et, à fortiori, romaine), entre un « Apollon chaste » et un « Dionysos vital ». Par compensation, on trouve en M. Brelich comme en Kerényi une sensibilité très juste du réalisme religieux des Anciens.

Il y a d'assez nombreuses erreurs typographiques. L'*Index* est utile, bien qu'incomplet.

Jean Bayet.

George K. Boyce, *Corpus of the Lararia of Pompeii*, in *Memoirs of the American Academy in Rome*, vol. XIV (1937), 112 pages, 41 planches.

Le dernier volume publié par l'Académie américaine de Rome est consacré tout entier aux Laraires de Pompéi. Il est toujours précieux d'avoir à sa disposition un recueil bien fait d'une série de monuments jusque-là dispersés, ou mal publiés. Celui que donne M. Boyce réunit 505 sanctuaires domestiques reconnus dans Pompéi et les villas qui l'entourent. Deux appendices énumèrent les principales statuettes de culte trouvées dans les maisons sans laraire et dans les rues, et les peintures de divinités sur les façades extérieures. Dans l'état actuel des

fouilles, ce *Corpus* est à peu près exhaustif[1]. Il doit demeurer l'une des bases les plus sûres de toute étude sur la religion domestique romaine en Italie.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir dépouillé les anciens comptes-rendus de fouilles, malgré leur complexité, leurs obscurités, et comblé, dans la mesure du possible, leurs trop nombreuses lacunes par des observations directes. En l'absence du grand répertoire que prépare à Rome Mme Warcher[2] — et M. Boyce reconnaît avoir usé largement, comme la plupart de ceux qui travaillent sur Pompéi, des matériaux réunis pour sa rédaction — c'est un des mérites de ce livre que de nous indiquer commodément, pour un grand nombre de maisons, les références essentielles.

Chaque sanctuaire étudié fait l'objet d'une notice : il est situé dans la maison ; sa forme est indiquée, sa décoration analysée ; ses dimensions sont données. L'absence totale de plans rend parfois difficile de se représenter les emplacements. Nous aimerions savoir ce qu'est, par exemple le mur *est* de tel *atrium*, ou le côté *ouest* d'un *péristyle* — en admettant que des erreurs ne se soient pas glissées dans ces références purement abstraites. A part ce défaut, chacune de ces descriptions réussit à donner la physionomie du sanctuaire dont elle s'occupe, et c'est le but principal de l'auteur. L'imagination du lecteur est d'ailleurs fortement aidée par les 119 photographies, presque toutes inédites, et toutes excellentes, réunies à la fin du volume.

Les laraires vont des niches les plus simples jusqu'aux « chapelles » les plus ornées. Nous serions heureux de savoir si cette différence de formes répond à une chronologie et, par conséquent, de connaître les datations approximatives. Les datations ne sont pas impossibles à Pompéi. Or, l'auteur n'essaie jamais d'en établir une seule. Il nous dit bien, pour la maison, VII, 2, 14, par exemple, que les peintures sont postérieures à la décoration primitive, mais nous aimerions savoir de quelle période date la niche rectangulaire taillée dans la paroi du fond.

1. L'auteur n'a pas étudié les laraires publics. Il ne signale pas, notamment, la peinture qui a donné son nom au « Vicolo dei Serpenti ». A propos de la Maison des Quadriges (VII, 2, 25), n° 254, on considère généralement que le laraire est situé dans un « viridarium », et que le pseudo-péristyle est, en réalité, un « atrium ». Dans la Maison des Amazones (VI, 2, 14), n° 141, l'auteur ignore une aquarelle inédite de l'Institut allemand, qui aurait pu préciser sa description. Il n'y a pas, comme il semble le croire, de mise en scène égyptienne, mais une niche, au milieu d'une représentation de jardin « réaliste ». Ces erreurs sont inévitables dans un travail de cet ordre.

2. Le *Codex topographicus Pompeianus* forme déjà onze volumes dactylographiés et abondamment illustrés, déposé à l'Institut allemand de Rome. Lorsque cet ouvrage sera complet, il constituera de beaucoup la meilleure documentation sur Pompéi.

Quand il s'agit, non plus de niches, mais de types plus compliqués, la nature des matériaux serait intéressante à connaître. Il est certain que les laraires pompéiens évoluent, mais dans quel sens? C'est ce que la lecture de ce *Corpus* ne permet guère d'entrevoir. Est-il vrai, comme on le dit parfois, que les sanctuaires aient reculé de l'atrium vers le tablinum, puis se soient installés dans le péristyle? N'y a-t-il pas des maisons où le laraire a toujours été dans le jardin? L'histoire des laraires ainsi conçue ne serait pas sans intérêt pour celle de la maison romaine, où tant de problèmes restent encore sans solution. Aussi l'absence de toute indication chronologique est-elle l'une des lacunes les plus regrettables de ce travail.

L'auteur, pour garder un caractère purement descriptif à son *Corpus*, s'est interdit de dégager aucun des enseignements qu'il comporte. A cette discrétion, son livre a perdu. Pourtant, çà et là, il n'a pu éviter de laisser entrevoir des aperçus intéressants, qui posent des questions, d'ailleurs, plutôt qu'ils n'apportent des solutions. Les nécessités de la nomenclature l'obligent à classer les formes des laraires : il distingue entre les *niches*, « simples renfoncements taillés dans le mur de la pièce », et les *aediculae*, qui sont des temples en miniature « possédant une structure tridimensionnelle, et posés sur un *podium* indépendant ». Entre les deux sont les *pseudo-aediculae* : ce sont des niches, mais indépendantes du mur de la pièce, et creusées en général dans un bloc de maçonnerie [1].

La niche est très probablement le type primitif. Les *aediculae* se rapprochent des *heroa* et des temples funéraires [2]. On peut aller ici plus loin que l'auteur et se demander quel rapport les unit aux sanctuaires que l'on voit sur les paysages de la peinture hellénistico-romaine [3]. D'autant plus que les thèmes paysagistes sont constamment rappelés dans la décoration des laraires : les peintures qui les ornent tendent presque toutes à suggérer la campagne. Leur fond de feuillage, presque obligatoire, ne s'explique que par un souci de cet ordre. Il semble que l'on veuille donner l'impression que le véritable milieu du laraire n'est pas la maison, mais la campagne. Fait singulier pour un sanctuaire domestique.

Souvent le laraire sert d'ornement au jardin. Et c'est dans ce cas qu'il se rapproche le plus des modèles du paysage. Une fois, un sanctuaire se compose d'un autel auprès d'un arbre sacré, tout à fait semblable à ceux des peintures [4]. Il y a là un effort de mise en scène sacrée

1. *Corpus*, p. 10-13.
2. L'auteur renvoie aux stèles de Lilybées étudiées par Gabrici, *Mon. Ant.*, 1929, p. 41-60.
3. M. Rostovtseff, *Die hellenistisch-römische Architektur-Landschaft*, in *Rom. Mitt.*, 1911, fig. 23 et 49.
4. N° 291 : maison VII, 6, 28. Cf. Rostovtseff, *Ibid.*, fig. 15.

qu'il convient de noter. De plus, les *pseudo-aediculae* ne représentent pas un type intermédiaire historiquement entre la niche et l'*aedicula*, comme le dit l'auteur. Nous y verrions volontiers de véritables grottes artificielles, qui ressemblent beaucoup, par leur forme, aux fontaines de Pompéi : on a découvert à Terracine un sanctuaire à Silvain élevé probablement au fond d'un jardin et comprenant deux grottes très semblables [1]. Il ne semble donc pas douteux que les *pseudo-aediculae* ne répondent à une fonction analogue.

Pourquoi les laraires ont-ils subi l'influence de ces formes sacrées, en général d'origine nettement hellénistique? Il est curieux de constater, d'autre part, que les dieux unis aux Lares dans les maisons pompéiennes : la Fortune, Isitychè, Hercule, Diane, Bacchus, sont les dieux par excellence du paysage sacré. Est-ce par une évolution du culte domestique lui-même, ou bien ces autres dieux préexistaient-ils aux Lares, qui se seraient juxtaposés à eux? Autant de questions qui restent sans réponse à la lecture du *Corpus*. Mais elles se posent. Et il serait d'autant plus important de résoudre ces problèmes que la Campanie fut l'un des endroits où se rencontrèrent Rome et l'Hellénisme. Par les Laraires, il serait possible de préciser et de compléter les études de M. Peterson sur les Cultes campaniens [2].

Le livre de M. Boyce satisfait moins notre curiosité qu'il ne l'éveille, ce qui est en partie une critique, mais surtout un éloge. Il sera, avant tout, un excellent instrument pour les études à venir.

Pierre Grimal.

*Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, publiée sous la direction d'Augustin Fliche et de Victor Martin. T. III : *De la paix constantinienne à la mort de Théodose*, par Pierre de Labriolle, Gustave Bardy et Jean-Rémy Palanque. Un vol. gr. in-8°, 540 pages, 3 cartes hors texte : Paris, Bloud et Gay, 1937. T. IV : *De la mort de Théodose à l'élection de Grégoire le Grand*, par Pierre de Labriolle, Gustave Bardy, Louis Bréhier et G. de Plinval. Un vol. gr. in-8°, 612 pages : Paris, Bloud et Gay, 1937.

La *Revue des Études latines* a déjà rendu compte, en termes favorables, des deux premiers tomes de cette histoire, consacrés respectivement à l'Église primitive et à la période qui s'étend de la fin du IIe siècle à la paix constantinienne.

Le tome III, qui a paru avant la fin de 1936, comprend à peu près

1. G. Lugli, *Forma Italiae*, I, 1, 1, 5e zone, n° 95, p. 162, fig. 10.
2. R. M. Peterson, *The Cults of Campania*, in *Papers and Monographs of the American Academy in Rome*, vol. I, Rome, 1919.

tout le IVe siècle, c'est-à-dire l'histoire du triomphe de l'Église après la persécution, de son adaptation à une vie nouvelle comme aussi de ses déchirements par des hérésies et des schismes et des vicissitudes de sa situation de protégée de l'État, qui se mêle désormais fréquemment de ses affaires intérieures avec une assurance non sans péril pour son indépendance.

La vaste matière ainsi mise en œuvre a été divisée en trois parties, qui ne correspondent d'ailleurs pas rigoureusement chacune à l'apport respectif des trois auteurs : l'Empire chrétien, ou la victoire définitive de l'Église, sur laquelle, dès le début, le schisme donatiste en Afrique vient jeter son ombre, présentée par M. Palanque ; la crise arienne, racontée essentiellement par M. Bardy et, en certains de ses aspects, par M. Palanque, mais à laquelle a été jointe l'étude des rapports du christianisme et du paganisme déclinant par M. de Labriolle ; enfin, l'organisation ecclésiastique et la vie chrétienne, décrites l'une par M. Palanque, l'autre par M. de Labriolle.

Plan à la fois large et clair, avec, on le voit, des chevauchements inévitables, mais sans inconvénients, de collaborateurs entre les diverses parties, et dans l'exécution duquel ceux-ci ont su éviter aussi bien l'excès d'indépendance que la confusion. On a bien voulu trouver que, sauf sur quelques points de détail, la fusion des contributions respectives des deux rédacteurs du premier et du deuxième volume avait été satisfaisante et que la dualité d'auteurs ne s'était pas tournée en dualisme. Le troisième volume mérite certainement le même éloge. Il n'y aurait guère, en cet ordre d'idées, à faire qu'une légère critique relative aux liaisons non de simultanéité, mais de succession entre le tome III et le précédent. Si M. Palanque a repris l'histoire des rapports de l'Église et de l'Empire romain au point précis où l'avait laissée le tome II et si sa belle étude sur Constantin se place ainsi dans le prolongement direct des perspectives qui terminent le chapitre ayant pour objet la dernière persécution, on peut regretter que, dans le tableau de tous points remarquable de la vie chrétienne au IVe siècle par M. de Labriolle, l'étude de l'art chrétien remonte sans nécessité jusqu'aux origines, alors que le sujet avait été traité dans les volumes antérieurs pour les trois premiers siècles.

Mais ceci est peu de chose. Dans l'ensemble, le nouvel ouvrage ne mérite que d'être loué pour la sûreté de sa documentation comme de sa critique, la clarté de l'exposé et la tenue du style. Mais on doit particulièrement mettre en lumière l'intérêt de l'histoire du monachisme primitif, véritable renouvellement et mise au point qui semble pour longtemps définitive d'un sujet si complexe et si curieux, qui est le chef-d'œuvre de M. de Labriolle. On admirera également la maîtrise avec

laquelle s'est dirigé M. Palanque au milieu des complications, mais parfois aussi des lacunes des sources relatives à l'organisation ecclésiastique et l'aisance avec laquelle évolue M. Bardy parmi tous les remous et toutes les sinuosités de la crise arienne.

Des éloges semblables sont dus aux auteurs du tome IV, *De la mort de Théodose à l'élection de Grégoire le Grand*, parmi lesquels ne se trouve plus M. Palanque, tandis que s'adjoignent à MM. de Labriolle et Bardy MM. Louis Bréhier et G. de Plinval. Celui-ci, spécialiste, on le sait, de l'histoire du pélagianisme, n'a pas abordé d'autre sujet. Tout ce qui, pélagianisme à part, a trait à saint Augustin revenait naturellement à M. de Labriolle, qui est également l'auteur des chapitres sur saint Jérôme, sur la destruction du paganisme et sur la vie de l'Église en Occident. Le principal de la tâche a été assumé par M. Bardy, qui a traité de tout ce qui concerne l'Orient depuis saint Jean Chrysostome jusqu'à l'avènement de l'empereur Justin, en y ajoutant l'histoire de la papauté de saint Innocent à saint Léon le Grand. M. Louis Bréhier prend la suite et conduit l'histoire de l'Église orientale jusqu'à la fin du VIe siècle, partageant avec M. Bardy l'exposé de l'expansion de l'Église hors des frontières de l'Empire au Ve et au VIe siècle.

Le plan de l'ouvrage est peut-être moins net que celui du précédent, et l'on a parfois l'impression que la matière, très touffue, est un peu moins ordonnée. Mais, en revanche, les rédacteurs y ont prodigué des richesses d'érudition du meilleur aloi, et maints chapitres, tels que ceux consacrés aux luttes pélagienne, nestorienne et monophysite, aux rapports de l'Église et des barbares et surtout à son expansion dans les pays orientaux d'au delà de l'Empire, apporteront certainement de précieuses nouveautés aux nombreux lecteurs qui ne connaissaient encore l'histoire ecclésiastique que par des manuels aujourd'hui périmés.

Quant aux lecteurs de cette *Revue*, ils trouveront sans doute bon qu'on signale comme particulièrement de nature à les intéresser, dans les deux volumes recensés ici, les excellents chapitres de M. de Labriolle, *Christianisme et paganisme au milieu du IVe siècle*, au tome III, *La culture chrétienne*, et, au tome IV, *La destruction du paganisme*, *Saint Jérôme et Saint Augustin*, *L'Église et les barbares*, *La culture chrétienne* et *La vie chrétienne en Occident*. Ce dernier chapitre établit avec beaucoup de mesure et un très juste souci des nuances ce que le christianisme a fait, délibérément ou non, pour le maintien de la culture ancienne dans un monde à la veille ou même en train d'échapper à la domination de Rome, et qui se résume assez bien dans cette appréciation (p. 568) de l'œuvre d'un des représentants les plus qualifiés de la culture chrétienne dans l'Occident déjà à demi barbare du VIe siècle, Cassiodore : « En somme, malgré certaines restrictions prudentes, il communiquait à ses moines le goût

du travail intellectuel ; il leur fournissait des livres et leur apprenait à en tirer profit ; tout en coordonnant à l'exégèse de la Bible les recherches méthodiques auxquelles il les conviait — point de vue un peu exclusif qui avait été déjà celui des Pères du IVe siècle —, il se gardait de tout anathème contre les écrivains païens et leur faisait de nombreux emprunts. Il fondait ainsi une tradition laborieuse et éclectique, qui devait se renouveler après lui, et qui lui assure la reconnaissance de la civilisation occidentale. »

Jacques ZEILLER.

**Humanisme.**

La question de l'humanisme est à l'ordre du jour. Sans remonter au delà de cinq à six ans, voici deux Enquêtes, une de l'*Enseignement chrétien* (1932) et une de la *Revue universitaire* (1933 et 1935), une consultation organisée par l' « Institut international de coopération intellectuelle », et dont les résultats sont publiés dans un volume d'*Entretiens* (1937), alors qu'une autre est projetée par le « Bureau international d'éducation » ; les Revues se multiplient qui prennent pour titres : *Humanisme* et *Humanitas* en Belgique, *Humanitas* encore en Espagne, *Humanités* en France... ; chaque pays et chaque groupement culturel se fait pour lui-même une mise au point de la question : F. PALHORIÈS, *L'héritage de la pensée antique*, Paris, Alcan, 1932 ; Jean FIOLLE, *La crise de l'humanisme*, Paris, Mercure de France, 1937 ; F. CHARMOT, S. J., *L'humanisme et l'humain*, Paris, Spes, 1934 ; MARITAIN, *L'humanisme intégral*, 1937 ; O. IMMISCH, *Das Nachleben der Antike*, Leipzig, Dieterich, 1933 ; F. ZUCKER, *Klassisches Altertum und deutsche Bildung*, Iena, Frommann, 1934 ; F. WAHNSCHAFFE, *Deutschland und die Antike*, Bielefeld, Velhagen, 1931 ; K. F. BERNIGAU, *England und die Antike*, Ibid., 1932, etc., etc. Enfin, il convient de rappeler la matière réunie dans les importantes collections publiées depuis peu sous les titres : *Das Erbe der Alten*, *The legacy of Greece — of Rome — of the ancient world.*

J'ai sous les yeux le volume du P. F. Charmot, publié à la suite de l'enquête qu'avait instituée en 1932 l'*Enseignement chrétien.* Remarquable exposé des controverses qui se sont élevées autour de la définition de l'humanisme : humanisme pur, humanisme chrétien, néo-humanisme ou humanisme moderne ; rôle de la tradition, de la religion, de la science. En appendice, documents intéressants sur les méthodes et les programmes d'enseignement. Conclusion en faveur d'un humanisme chrétien, à laquelle nous ne souscririons pas sans plus, mais inspirée par une conviction, une largeur de vues et un libéralisme qui souvent, au cours de l'exposé, entraînent l'adhésion.

— D'inspiration bien différente est le livre de M. J. Fiolle, dont le

chapitre premier débute ainsi : « l'humanisme est la réaction contre... mysticisme, contemplation, révélation, foi, autorité spirituelle » ; puis : « l'antiquité était une matière explosive conservée et couvée dans le sein de l'Église... ; notre étonnement, c'est qu'il n'y ait pas eu plus tôt occasion de conflit aigu ». Mais il ne faudrait pas croire que le livre de M. Fiolle ne soit que l'affirmation d'une attitude et la présentation d'un point de vue. Il est, bien au contraire, la revue la plus large qu'on puisse imaginer de tout ce qui converge à l'humanisme ou émane de lui. Et même, si j'avais un reproche à faire à l'ouvrage, c'est celui-là même que je lui ferais. Tout y est, le pour et le contre, l'examen et la contre-épreuve, la confiance et le scepticisme, l'affirmation et l'interrogation. Et tout y est présenté avec tant de finesse, de verve, et aussi de bonne foi communicative, qu'on est convaincu à chaque étape de la démonstration, parfois en des sens un peu contradictoires. M. Fiolle excelle dans la formule, je dirais presque le slogan ; il est — m'en voudra-t-il de cet éloge? — précisément un bel exemple d'humaniste, entraîné à l'usage méthodique des ressources culturelles. Un tel livre est une invitation à réviser des façons de penser qui, même si elles sont justes, gagnent à être contredites ; il vaut par l'exercice d'une pensée qu'on a plaisir et bénéfice à suivre dans ses démarches libres, hardies, originales.

— Ce n'est plus la pensée d'un homme, c'est l'apport spirituel d'une réunion de penseurs que nous trouvons dans le volume d'*Entretiens* que publie l'Institut international de coopération intellectuelle.

Réunis à Budapest en 1936 pour chercher la voie « vers un nouvel idéalisme », des savants de quinze nations différentes, représentant des disciplines, des cultures et des mentalités très diverses : hommes de lettres comme Thomas Mann ou Duhamel, poètes comme Paul Valéry, philologues comme J. Huszti, linguistes comme V. Broendal, historiens comme O. Halecki, techniciens comme A. Rohn, défenseurs d'une tradition comme V. Ussani, promoteurs de Renaissance comme J. Estelrich, « SDN-istes » comme S. de Madariaga ou Hélène Vacaresco, ont exposé et confronté leurs vues sur les questions suivantes : Qu'entend-on par humanités et par humanisme? Les humanités classiques et l'apparition de notions nouvelles. Possibilité de définir un humanisme contemporain.

Dirai-je que ces *Entretiens* n'ont pas abouti? On serait, sans doute, étonné qu'il en soit autrement. Personne n'a convaincu personne et n'y pouvait songer. Il n'y avait pas là une de ces questions qu'on pose pour en provoquer la solution. Quant au lecteur, il écoute, proteste ou adhère selon sa conviction anticipée et a l'impression que sans dommage, mais sans profit, le débat pouvait se poursuivre indéfiniment. Je me demande

si le bénéfice n'est pas plus grand d'un entretien avec soi-même, comme celui qu'a institué M. Fiolle, où l'enquêteur domine le débat, systématise les arguments, coordonne les idées, juge et conclut. Ou bien de cette mosaïque d'idées il fallait tirer un dessin, de cette controverse une orientation. Le fera-t-on à la suite de cette publication impersonnelle et objective? Et, si on le fait, quelle sera la conclusion?

Elle sera, me semble-t-il d'abord, que la conception d'un humanisme traditionnel, réduit à un type de culture, n'est guère soutenable, et que, si même on le défend par de bons arguments, on ne fera pas qu'il ne soit pas dépassé ; puis, que si on admet un élargissement de la notion, du coup l'humanisme prend toute la place, et tout le monde est d'accord parce que chacun jette à la masse sa conception personnelle.

J'ai bien peur que le mot de la fin ne soit celui de M. J. Fiolle : que nous sommes encore trop près de l'humanisme, trop en lui, pour nous faire une idée nette de ce qu'il est, loin de pouvoir décider ce qu'il doit être.

Alors? Vains débats? Spéculation pure? Joute oratoire? L'humanisme ne serait-il qu'une mystique que l'on se construit hors du réel? Pis : qu'un slogan de pédagogues? Même alors il faudrait se féliciter du rôle que joue le mot dans les controverses des penseurs et des éducateurs. Il cristallise des idées qui, sans cet adjuvant, n'apparaîtraient pas en pleine lumière ; il est une provocation à se poser des probèmes de doctrine et de méthode ; il oblige à prendre parti ; il est le ferment de la pédagogie et de la philosophie culturelle. C'est là peut-être la justification de l'abondante littérature qu'il provoque.

J. Marouzeau.

Il n'est pas étonnant que la question de l'humanisme, par l'essaimage de la culture classique et le provignement de la langue latine, ait été portée loin de notre monde occidental, et jusqu'au delà des mers. L'intérêt qu'elle suscite dans le Nouveau Monde a provoqué pour le public lettré du Brésil la mise au point suivante :

Jacques Perret, *A atualidade dos estudos greco-latinos* : Rio-de-Janeiro, F. Briguiet, 1937, 134 pages.

Peu de livres, au Brésil, seront venus au jour avec autant d'opportunité que cette petite brochure, publiée au début de cette année, alors que le Conseil national de l'Éducation délibérait précisément sur les nouveaux programmes d'enseignement destinés peut-être à entrer en vigueur dès 1938. Le travail de M. Perret, maître de conférences à l'Université de Montpellier, invité par la Municipalité de Rio-de-Janeiro pour inaugurer dans sa Faculté des lettres une chaire de langues et litté-

ratures classiques, est venu à point pour éclairer les délibérations qui devaient s'instituer autour de ces programmes et pour prévenir nos milieux universitaires contre les dangers des solutions hâtives qui risquent de prévaloir dans la chaleur de débats de cette nature. Au moment de réorganiser l'enseignement des lettres classiques, les membres de notre Conseil national auront trouvé dans *A atualidade dos estudos greco-latinos* une argumentation judicieuse et convaincante pour appuyer leur résolution de réintroduire facultativement le grec dans les programmes de nos lycées et y développer parallèlement l'étude du latin.

M. Perret a réuni dans ce livre trois conférences données les unes et les autres pendant son séjour à Rio ; deux d'entre elles se réfèrent directement aux études latines. Dans la première, qui donne son titre à l'ouvrage entier, M. Perret recherche à quelles conditions et par quelles méthodes ces études classiques, aussi sottement vantées bien souvent que décriées, pourront apporter leur contribution à la formation de l'homme moderne. Ce n'est donc pas un plaidoyer, mais une invite à la réflexion. M. Perret voudrait que notre enseignement fît une part plus grande à l'histoire de la civilisation, que nos élèves lisent dans leur intégrité les grandes œuvres antiques (en traduction, bien entendu). Au point de vue de la connaissance de la langue, l'idéal ne sera pas de parler latin ni même de lire le latin couramment, mais de pouvoir ne rien perdre des nuances d'un texte bien étudié et de savoir en donner une traduction irréprochable. Quant à l'enseignement de la grammaire, M. Perret n'est pas d'avis de le donner seulement à propos des textes, au hasard des explications : la grammaire n'est pas un simple *moyen* pour la traduction, le mécanisme des langues a son intérêt pour lui-même ; ceci suppose, bien entendu, qu'aux informes grammaires traditionnelles se substituent des grammaires « pénétrées d'intelligence », telles que les progrès de la stylistique et de la philologie permettent aujourd'hui d'en écrire.

La troisième conférence étudie la *Formation de la culture romaine* sous la double influence de l'hellénisme et d'une vie nationale intense. Occasion, en passant, de faire un sort à quelques vieux préjugés : absence d'originalité de la littérature latine, caractère artificiel et tardif de l'hellénisme romain, influence pernicieuse de la philosophie grecque sur le « vertueux » Romain. Reprenant les vues si pénétrantes de Friedrich Leo, M. Perret dégage la signification universelle des initiatives de Livius Andronicus, le premier homme qui crut possible de transporter d'un domaine linguistique dans un autre toute une culture littéraire, donc tout un univers moral, découvrant ainsi le principe qui, au delà des bouleversements historiques, devait assurer et assurera encore la continuité et l'unité de la civilisation.

Souhaitons que cet ouvrage, suivant le vœu de l'auteur, amène chez

nous, au Brésil, beaucoup d'esprits à retrouver les sources vives d'un humanisme gréco-latin, vraiment digne des grandeurs de notre monde présent.

Ernesto Faria.

**Ouvrages scolaires.**

H. Bouchet et J. Lamaison, *Le latin de sixième en XXI étapes (Méthode A)* : Paris, Nathan, 1937, 319 pages.

A. Perrenoud et A. Ginnel, *Exercices latins (Méthode Wulff-Schmedes)* : Neuchâtel, Collège classique, 1937, 87 pages.

Dr W. Hoving et J. J. A. Zuidweg, *Verbarium latinum* : Groningen, Wolters, 1937, 128 pages.

Dr K. Van der Heyde, *Syntaxis, II* : Groningen, Wolters, 1937, 166 pages.

G. Cayrou, A. Prévot et Mme A. Prévot, *Grammaire latine suivie du Memento du latiniste* : Paris, Colin, 1937, 250 pages.

Dr H. Knorringa, Dr W. Hoving et Dr H. Heuvel, *Latijnsk leesboek* : Groningue, Wolters, 1937, 291 pages.

L. Sausy et A. Simon, *Les auteurs latins de la classe de première* : Paris, Delalain, 1935, 673 pages.

La moisson des manuels destinés aux écoles secondaires continue à être abondante dans tous les pays. Sur le tronc du vieil enseignement latin souffle une brise apportant avec elle renouveau et luxuriance. L'abondance de la production est prouvée par le nombre même des titres alignés ci-dessus. Sa nouveauté n'est pas la même dans tous les volumes.

La méthode traditionnelle subsiste dans le manuel de MM. Perrenoud et Ginnel, ouvrage clair, sobre, allant à l'essentiel, dont la préoccupation dominante est la mise en contact des élèves jeunes avec la pure phrase latine. A ces qualités se joint une excellente typographie, de jolis caractères de bonne grosseur, de bon écartement ; bref, volume d'un aspect un peu austère, mais qui deviendra aisément familier au bon élève.

Dans la syntaxe de M. Van der Heyde, je retrouve des qualités analogues de fidélité aux anciennes traditions et de jolie présentation ; j'y remarque aussi un effort constant dans le sens de la méthode intuitive et, partout employé, le procédé consistant à dégager la règle des exemples.

C'est aussi parmi les ouvrages « conservateurs » qu'il faut ranger la grammaire Cayrou-Prévot, qui vient cependant compléter le cours si hardiment novateur dont font partie déjà les méthodes à l'usage de la

sixième et de la cinquième. Ordre et typographie tendent d'un bout à l'autre de ce recueil vers la brièveté dans la clarté ; des signes, déjà plus d'une fois employés pour attirer l'attention des élèves, sont conservés, par exemple, dans le verbe, l'encadrement des temps de même radical ; l'usage en est même étendu à de nouvelles nécessités.

Un ouvrage auxiliaire rentre encore dans la même catégorie : le *Verbarium latinum* de MM. Hoving et Zuidweg. On regrettera sans doute qu'un barbarisme aussi énorme que le mot *verbarium* s'étale sur la couverture. Cette erreur est faite pour donner raison à ceux qui, sous le nom de « latin vivant », entendent « le latin de la vie courante » et non pas « le latin en vie ». Une équivoque de la page 4, *coepi* donné pour parfait à *incipio*, ce qui serait tolérable à la rigueur si ce verbe avait été rejeté dans la VIII^e^ section, consacrée aux verbes à plusieurs radicaux, risque de confirmer leur défiance. Ce catalogue de verbes, d'une grande commodité pour les élèves, gagnera donc à une seconde édition et à un changement de titre.

Les ouvrages qui tendent au renouvellement des méthodes latines révèlent leur esprit à différents signes. D'abord, le souci des *realia*. Ils apparaissent à la fin de la grammaire Cayrou-Prévot, dans la partie intitulée : *Memento du latiniste ;* on trouve dans cette section, courte d'ailleurs, des plans, des cartes, un résumé chronologique de l'histoire romaine, du calendrier romain, etc... Dans la méthode de MM. Bouchet et Lamaison, les *realia* se présentent sous l'aspect de lectures sur Rome, puis de l'histoire d'un Jeune Anacharsis athénien qui, en se promenant à travers le monde ancien, le révèle aux élèves. Second signe : la tendance des illustrations allant à la fois dans le sens des mêmes *realia* et dans celui de la beauté. Elles abondent naturellement dans la méthode de MM. Bouchet et Lamaison ; elles sont plus nouvelles dans les *Auteurs latins* de MM. Sausy et Simon. Enfin, une nouvelle tendance se manifeste de plus en plus : on étend le choix des textes jusqu'aux époques les plus tardives. Les *Auteurs* Sausy-Simon se terminent par des morceaux d'Ausone et de Fortunat, d'ailleurs fort judicieusement choisis comme tous ceux que contient cet excellent recueil. Le *Leesboek* Knorringa-Hoving-Heuvel est plus hardi encore : ses 291 pages embrassent non seulement la latinité jusqu'à sa plus basse époque, mais encore l'humanisme et quelques fantaisies contemporaines.

A. Guillemin.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME XV

## (15e ANNÉE)

---


**Documents relatifs à la Société des Études latines :**

Pages

Programme de la Société des Études latines . . . . 5
Liste des membres de la Société. . . . . 7
Comptes-rendus des séances de la Société en 1937 :
Séance du 9 janvier. . . . . 24
Séance du 13 février . . . . . 28
Séance du 13 mars . . . . . 31
Séance du 10 avril . . . . . 35
Séance du 13 novembre . . . . . 233
Séance du 11 décembre . . . . . 236
Compte-rendu de l'excursion-congrès à Bâle-Augst du 15 au 17 mai . . . . . 242
Compte-rendu de la séance du Groupe romand du 28 novembre. . . . . 248

**Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine.** 251

**Chronique des Études latines**, par J. Marouzeau :

Vie de la Société . . . . . 39, 258
Congrès et commémorations . . . . . 39, 260
Sociétés et périodiques . . . . . 40
Latin moderne. . . . . 262
Travaux en cours ou en projet . . . . . 41, 263
Suggestions de travaux . . . . . 42, 265

**Les études latines dans le monde :**

Au Brésil, par E. Faria. . . . . 53

**Nécrologie :**

René Cagnat, par E. Albertini . . . . . 45
D. Barbelenet, par J. Marouzeau . . . . . 48
Paul Thomas, par P. Faider. . . . . 49

**Initiatives et projets :**

Pour un Musée du Paris gallo-romain, par A. Grenier . . . . . 57
Radiophonie scolaire, par G. Gastinel . . . . . 59
Un groupe théâtral à la Sorbonne. . . . . 62
Un Institut d'histoire des textes . . . . . 268

**Notes et communications :**

L. Laurand, César à Bourges . . . . . 64
F. Préchac, Deux notes sur Sénèque . . . . . 66
G. Bonfante, Encore « le latin langue de paysans ». 68
D. Barbelenet, Sur l'aspect verbal dans les propositions temporelles . . . . . 69
A. Dain, A propos de César, *B. G.* I, 53, 1. . . . . 269
L. Laurand, Sur le sens du mot « typus ». . . . . 272
F. Préchac, Le colosse de Néron. . . . . 273

**Études et Mémoires :**

A. Juret, Études de morphologie et d'étymologie . 72
G. Bonfante, Les accusatifs en *-im*. . . . . 83
P. Chantraine, Quelques emprunts du grec au latin. 88
A. Boutemy, Une copie de l'*Ars Amatoria*. . . . . 92
A. Guillemin, La culture du public romain . . . . 102
A. Boulanger, L'orphisme à Rome. . . . . 121
E. H. Kaden, L'exercice de la propriété en droit romain . . . . . 136
J. Marouzeau, Traduire . . . . . 155
Id., La phrase à verbe initial en latin. . . . . 275
L. Herrmann, A propos du *Chant séculaire* d'Horace . . . . . 308
H. Pétré, *Haeresis* et *schisma* . . . . . 316
J. Paoli, *Oportere* dans les textes juridiques. . . . 326

**Bulletin bibliographique :**

Mémoires de diplôme d'études supérieures. . . . . 344

**Bulletin archéologique :**

Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard . . . . . 135, 346

**Bulletin critique :**

*Linguistique et philologie :*

J. Svennung, Zur lateinischen Lautlehre [J. Safare-

WICZ] ; E. LÖFSTEDT, Zur lateinischen Sprachkunde und Syntax [A. JURET] ; A. LOMBARD, L'infinitif de narration [J. MAROUZEAU] ; M. DEINHARDT, Die Temporalsätze bei Caesar [A. JURET] . . . . . 182

*Histoire littéraire :*

Commémoration horatienne ; G. CARLSSON, Eine Denkschrift an Caesar [GONZALEZ DE LA CALLE] ; E. DUTOIT, Le thème de l'adynaton [A. GUILLEMIN] ; C. OPHEIM, The Aristaeus episode [J. BAYET] ; W. THEILER, Das Musengedicht des Horaz [A. OLTRAMARE] ; M. DRAGIČEVIČ, Sur le caractère des lettres de Pline ; A. CAZZANIGA, Elementi retorici nelle lettere dal Ponto [A. GUILLEMIN] . . . . . 189

H. OPPEL, Κανών ; G. KOWALSKI, De arte rhetorica [A. GUILLEMIN] ; B. WIJKSTRÖM, Studier över parafrasen ; O. E. NYBAKKEN, An analytical study of Horace's ideas [J. MAROUZEAU] ; A. KLOTZ, Appians Darstellung des zweiten punischen Krieges [J. BAYET] ; F. GAUGER, Zeitschilderung bei Juvenal [A. GUILLEMIN] ; A. PITTET, Vocabulaire philosophique de Sénèque [H. PÉTRÉ] ; B. AXELSON, Der Codex Argentoratensis der Senecabriefe [J. MAROUZEAU] ; Ch. FAVEZ, La consolation chrétienne [P. DE LABRIOLLE] ; M. S. MULDOWNEY, Word order in St Augustine ; L. T. PHILLIPS, The subordinate clauses in St. Ambrose ; S. BLOMGREN, De sermone Ammiani Marcellini [J. MAROUZEAU] ; D. NORBERG, In Registrum Gregorii Magni ; A. G. ELG, In Faustum Reiensem [Chr. MOHRMANN] . . . . 371

*Éditions de textes :*

Collection Teubner : Tacitus, ed. HALM-ANDRESEN-KÖSTERMANN [J. BAYET] ; Tibulli libri tres, ed. F. W. LENZ [J. MAROUZEAU] . . . . . 195 et 391

Collection Loeb : Sidonius, ed. W. B. ANDERSON [A. LOYEN]. . . . . 392

Collection Budé : César, Guerre civile, par P. FABRE [J. MAROUZEAU]. . . . . 196

Classiques Garnier : Tite-Live, par E. LASSERRE ; Anthologie des poètes latins, par M. RAT ; Boèce, par A. BOCOGNANO [J. MAROUZEAU] . . . . . 197 et 396

Collection Hatier : Virgile, Énéide II, par A. Guillemin ; Lettres choisies de Cicéron, par A. Bourgery [J. Marouzeau] . . . . . 200
Classiques Roma : Les Catilinaires, par G. Michaud ; Les lettres de Pline, par A. Guillemin ; Tibère de Tacite, par J. Nathan [J. Marouzeau]. . . . . 396
Éditions diverses : The poems of Cicero, ed. by W. Ewbank [V. Buescu] ; Rutilius Namatianus, par P. van de Woestijne ; Ars Consentii, par M. Niedermann [J. Marouzeau]. . . . . 201 et 397
Études critiques : B. Junel, In Cassium Felicem Studia ; H. Linde, Studier till Columella ; R. J. Getty, The lost St. Gall ms. of Valerius Flaccus [J. Marouzeau] . . . . . 207

*Sciences historiques :*

The Cambridge Ancient History, XI ; G. Ferrero, Nouvelle histoire romaine [M. Durry] ; W. Weber, Princeps [J. Béranger] ; K. Bilz, Die Politik des Scipio Africanus ; R. S. Rogers, Criminal trials under Tiberius [D. M. Pippidi] ; P. Lambrechts, La composition du Sénat romain [J. Gagé] ; A. Graf, Geographie von Pannonien [V. Chapot] ; A. Weirich, Histoire d'une demeure gallo-romaine [A. Grenier] ; Histoire de l'Église, par L. Lebreton et J. Zeiller [P. de Labriolle]. 209
Papers presented to Sir H. St. Jones [M. Durry] ; R. Stark, Res publica [A. Guillemin] ; A. Oltramare, Caius Gracchus ; R. de Maeyer, De romeinsche Villa's in België [M. Durry]. . . . . 399

*Histoire religieuse :*

K. Kerenyi, Apollon ; A. Brelich, Aspetti della morte nelle iscrizioni [J. Bayet] ; G. K. Boyce, The Lararia of Pompeii [P. Grimal] ; Histoire de l'Église, de A. Fliche et V. Martin, III et IV [J. Zeiller] . 403

*Latin médiéval :*

Othloni libellus proverbiorum, ed. G. Korfmacher ; De latinska Lunaria, av E. Svenberg ; A. Delatte, Herbarius [M. Hélin]. . . . . 225

*Humanisme :*

F. Charmot, L'humanisme et l'humain ; J. Fiolle, La crise de l'humanisme ; Entretiens (Vers un nouvel humanisme) publiés par l'Institut de coopération intellectuelle [J. Marouzeau] ; J. Perret, A atualidade dos estudos greco-latinos [E. Faria] . . 412

*Ouvrages scolaires :*

L. Debeauvais, Cours de langue latine [J. Marouzeau] ; A. Gandiglio, Corso di lingua latina ; Plinio il Giovane, Lettere scelte con commento archeologico, ed. Lehmann-Hartleben [A. Guillemin] ; M. Rat, Comment faire la version latine [J. Marouzeau] . . . . . 228

H. Bouchet et J. Lamaison, Le latin de 6e ; A. Perrenoud et A. Ginnel, Exercices latins ; W. Hoving et J. Zuidweg, Verbarium latinum ; K. van der Heyde, Syntaxis ; G. Cayrou et A. Prévot, Grammaire latine ; H. Knorringa, W. Hoving, H. Heuvel, Latijnsk Leesboek ; L. Sausy et A. Simon, Les auteurs latins de 1re [A. Guillemin]. . 416

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1938.

PA
2002
R4
année 14-15

Revue des études latines

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS